

*image
not
available*

10.3.14 / 22

COMMENTAIRE
L I T T E R A L
SUR TOUS LES LIVRES
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU
TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, Religieux Bénédictin,
de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

LES EPITRES DE SAINT PAUL.

T O M E S E C O N D .



A PARIS,
Chez PIERRE EMERY, au milieu du Quay des Augustins,
près la ruë Pavée, à l'Ecu de France.

M. DCCXVI.
Avec Approbation, & Privilège du Roy.



1912

1912

1912

1912

1912

1912

1912



P R É F A C E

SUR L'ÉPI TRE

DE SAINT PAUL

AUX GALATES.

Les Galates sont originaires des Gaules. Quelques troupes de Gaulois s'étant répandues dans la Grèce, & ensuite dans l'Asie Mineure, sous la conduite de Brennus, fixèrent enfin leur habitation entre la Cappadoce, & la Phrygie, dans une Province, qui de leur nom fut appelée Galatie. (a) Saint Paul y prêcha plus d'une fois, (b) & y forma une Eglise considérable. La première fois qu'il y vint, il y fut reçu comme un Ange de Dieu, & comme JESUS-CHRIST même, quoiqu'il fût alors dans une grande humiliation, (c) soit à cause de quelque maladie corporelle, dont il étoit attaqué, ou à cause des persécutions qu'il y souffrit. (d) Il paroît certain que cet Apôtre fut le premier qui y prêcha l'Évangile aux Gentils : (e) Mais on a lieu de croire que saint Pierre avant lui y avoit prêché aux Juifs, comme on le peut inférer de l'inscription de son Épître, qui est adressée aux Juifs de la Dispersion, du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de

(a) Vide Liv. l. 38. Justin. l. 25. *Offer. ad an. Mundi* 3728 & 4430. *Periodi Julii.*

(b) Premièrement en l'an de J. C. 51. *AB.* XVI. 6. & puis en l'an 54. *AB.* XVII. 23.

(c) *Galat.* IV. 13. 24.

(d) Vide *Hieronym.* & *Theod.* in eum loc.

(e) *Theodoret.* in *Galat. prolog.*

l'Asie, de la Bithynie. (a) Or il ne peut pas y avoir prêché, qu'après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, & avant son premier voyage à Rome. (b)

Ce furent apparemment les Juifs convertis par S. Pierre, qui causèrent parmi les Gentils convertis les troubles qui donnèrent occasion à saint Paul de leur écrire cette Epître. Il ne paroît pas que ces nouveaux Docteurs fussent venus d'ailleurs. Ils étoient zélés pour les observances légales. Ils mettoient saint Paul fort au dessous de saint Pierre, & se prévalaient fort de l'autorité de ce Prince des Apôtres, pour décrier saint Paul, auquel ils contestoient même sa qualité d'Apôtre. Enfin ils enseignoient hautement la nécessité de la circoncision, & de la Loi de Moÿse, ainsi que saint Pierre, & les autres Apôtres l'observoient. Il y en avoit un entre autres, (c) qui se distinguoit par ses emportemens, & qui sema dans cette Eglise un levain de Doctrine qui ne venoit pas de Dieu. Les Galates, peuple simple, & grossier, se laissèrent persuader à ses discours. Une partie d'entre eux reçut, ou résolut de recevoir la circoncision. Les autres s'opposèrent à cette nouveauté, & en donnèrent avis à saint Paul, qui étoit peut-être alors à Ephèse. Cette contrariété de sentimens produisit dans cette Eglise les divisions, dont parle l'Apôtre sur la fin de sa Lettre. (d)

Pour arrêter le cours de ce mal, l'Apôtre écrivit aux Galates convertis du Paganisme, avec la force, & la véhémence que demandoient un changement si important, & un si grand abus. Il établit puissamment son Apôtolat, comme ayant été appelé de JESUS-CHRIST même. Il raconte sa conversion miraculeuse, sa mission, sans aucune dépendance, ni permission, ni instruction des autres Apôtres. Il insiste à montrer que saint Pierre non-seulement ne s'étoit point opposé à sa prédication, & n'avoit rien trouvé à reprendre dans sa Doctrine; mais qu'il l'avoit louée, & approuvée avec les autres Apôtres, dans le Concile de Jérusalem; qu'il l'avoit lui-même pratiquée, en mangeant indifféremment avec les Gentils: Qu'à la vérité il ufoit de ménagement, & ne le faisoit pas devant les Juifs, qui en auroient été scandalisez; mais qu'un jour étant à Antioche, & s'étant laissé aller à quelque dissimulation, lui Paul avoit été obligé de le reprendre en face, & de lui reprocher sa foiblesse, parce qu'il étoit répréhensible. Il dit tout cela, pour fermer la bouche à ces faux zélés Disciples de saint Pierre, qui abusoient du nom, & de l'autorité de ce grand Apôtre, pour décrier saint Paul son collègue.

Il vient ensuite au fond de la question, savoir si la circoncision, & les observances légales sont nécessaires au salut. Il montre par diverses preu-

{ a } 1. Petri 1. 1.

{ b } Vide Euseb. l. 3. c. 1. & Tillemont, t. 1.

{ c } Galat. v. 7. 10.

{ d } Galat. v. 11.

art. 28, de S. Pierre, & note 26.

ves tirées de l'Écriture, que ni la circoncision, ni la Loi de Moyse ne servent de rien; que les bénédictions promises à Abraham, sont pour les Fidèles qui ont crû en JÉSUS-CHRIST; que ce divin Sauveur, & les Disciples sont les vrais enfans d'Abraham, & les héritiers des bénédictions, & des promesses; que les Juifs charnels sont figurez par Agar, & Ismaël, & au contraire les Chrétiens par Sara, & Isaac; que par la foi nous sommes entrez dans la liberté des enfans de Dieu; que les Hébreux n'ont été que des esclaves; que la Loi ne leur a été donnée que pour arrêter leurs transgressions; que tous ceux qui vivoient sous la Loi, étoient soumis à la malédiction; que JÉSUS-CHRIST nous avoit délivrez de cette malédiction par la mort de la croix, qu'il avoit bien voulu souffrir: Enfin il les fait ressembler ce qu'il est par la foi, & non par la Loi, qu'ils ont reçu les dons surnaturels du Saint-Esprit; ce qui étoit à leur égard une preuve sans réplique que la Loi n'étoit nullement nécessaire, pour recevoir la grace de la justification.

Après avoir ainsi fait son apologie, il donne aux Galates des instructions importantes sur leurs devoirs. Il les avertit de ne pas abuser de la liberté que l'Évangile leur donne, en suivant leurs desirs. Il marque l'esprit, & la chair; la concupiscence, & la raison éclairée de la grace, comme les deux principes de nos actions. Il donne le dénombrement des œuvres de la chair, & de celles de l'esprit. Il exhorte les Galates à avoir entre eux une charité réciproque; & si quelqu'un étoit tombé dans le péché, d'user envers lui de condescendance. Il veut qu'ils contribuent librement à la subsistance de ceux qui les conduisent, & qui les enseignent. Enfin il déclare que dans le Christianisme ce n'est ni la circoncision, ni l'incirconcision qui procurent le salut, & qui mènent à la perfection; mais que c'est d'être en JÉSUS-CHRIST un homme nouveau, une nouvelle créature.

Dans certains endroits de cette Lettre, saint Paul parle aux Galates comme s'ils avoient autrefois été Juifs: (a) *Comment voulez-vous de nouveau vous assujettir à des élémens foibles, & imparfaits? Et encore: Demeurez fermes, & ne vous mettez pas de nouveau sous le joug de la servitude.* Mais tout le reste de l'Épître montre assez qu'ils étoient convertis du Paganisme. Il leur dit aux mêmes endroits, (b) *qu'autrefois ils ne connoissoient point Dieu, & qu'ils adoroient des Divinités qui ne sont pas dignes de porter ce nom.* Et ensuite (c) il leur dénonce que s'ils reçoivent la circoncision, ils seront tenus d'observer toute la Loi. Ils n'étoient donc pas circoncis, & ne l'avoient jamais été.

Grotius (d) a crû que les faux Apôtres contre lesquels saint Paul s'élève

(a) Voyez Galat. iv. 8. 9. & v. 1.

(b) Galat. iv. 8.

(c) Galat. v. 2.

(d) Grot. proleg. in Epist. ad Galat. Ita & Hamm.

ici avec tant de force, n'étoient pas des Juifs, mais des étrangers, qui avoient vécu dans la Judée, & dont le Chef étoit Cérinthe : Qu'ils enſeignoient la néceſſité d'obſerver la Loi, non par un principe de piété, mais pour mériter des honneurs, & du profit de la part des Juifs, & pour éviter les perſécutions auxquelles les Chrétiens commençoient à être expoſez, comme compoſant une ſecte nouvelle, preſqu'également oppoſée aux Juifs, & aux Payens. Mais ce ſentiment me paroît aſſez réfuté par le Texte même de ſaint Paul; & il eſt certainement contraire à celui de tous les autres Commentateurs.

On eſt fort partagé ſur le tems auquel cette Epître a été écrite, & ſur le lieu d'où elle a été envoyée. Saint Grégoire le Grand, (a) Louïs Capel, (b) Uſſérius, (c) Péarſon, (d) & pluſieurs autres, croyent qu'elle fut écrite d'Ephéſe. (e) Les anciennes inſcriptions Latines le portoient ainſi, dit Eſtius. Ce ſentiment paroît le plus probable. On voit par le Chapitre 1. 6. qu'elle fut écrite bien-tôt, c'eſt-à-dire, trois, ou quatre ans, après leur conversion : *Je m'étonne*, dit l'Apôtre, *que vous abandonniez ſi tôt celui qui vous a appellez à la grace, pour ſuivre un autre Evangile.* Or ſ'il l'eût écrite de Rome, durant ſa priſon, ç'auroit été plus de dix ans après. Saint Chryſoſtome (f) croit qu'elle a précédé celle que ſaint Paul écrivit aux Romains. Il ne jugeoit donc pas qu'elle eût été écrite de Rome, puisſque ſaint Paul n'alla à Rome que quelques années après qu'il leur eût écrit ſon Epître.

Les ſouſcriptions Grecques (g) ſont uniformes pour marquer qu'elle fut écrite de Rome. Saint Jérôme (h) croit que ſaint Paul l'écrivit dans ſes liens. Théodore (i) veut que ce ſoit la première de celles qu'il écrivit de cette ville. C'eſt apparemment ce que dit ſaint Paul, Chap. vi. 17. *Que perſonne ne me faſſe de peine; car je porte les ſtigmates*, les marques de JESUS-CHRIST *ſur mon corps*, qui a fait juger qu'il étoit dans les liens lorsqu'il l'écrivit. Mais ne porta-t'il pas pendant toute ſa vie la mortification de JESUS-CHRIST ſur lui-même, (k) & ne fut-il pas en cent occasions expoſé aux coups, aux violences, aux bleſſures, aux dangers? Les ſouſcriptions Grecques ne ſont nullement authentiques, du conſentement des meilleurs Interprètes. Elles ne ſe liſent pas dans les très-anciens Manuſcrits de S. Germain, & de Clermont, & dans quelques autres. L'opinion qui tient qu'elle fut envoyée d'Ephéſe vers l'an de J. C. 55. eſt celle que nous ſuivons comme la mieux fondée.

(a) Gregor. Mag. Moral. in Job l. 30. c. 8.
 (b) Ludovic. Capell. Hiſt. Apoſtol.
 (c) Uſſer. ad an. 58.
 (d) Peaſon. Annal. Paul. p. 15.
 (e) Tillemont ſur S. Paul, art. 29. Miſ. not.
 in *ἡνεγκον τῆς αὐτοῦ ἐπιſτολῆς, αὐτίς.*

(f) Chryſoſt. in Rom. proleg.
 (g) Deſſ. Galatias ἐπιſτολῆς αὐτοῦ τῷ ἁγίῳ.
 (h) Hieronym. in Galat. vi. 11.
 (i) Theodor. in Paul. proleg. p. 5.
 (k) 2. Cor. 11. 10.



DISSERTATION

Où l'on examine si Céphas repris par saint Paul à Antioche, est le même que saint Pierre. Voyez Galat. 11. 10.

LA difficulté que nous allons examiner, n'est pas nouvelle. Elle a partagé les Anciens dès les premiers siècles. On cite pour l'affirmative, & pour la négative, des Écrivains de réputation, & de la plus haute antiquité. La question est importante, & intéressante, tant par rapport à la Religion Chrétienne, que par rapport à la personne de saint Pierre, & de saint Paul; puisque les ennemis du Christianisme en ont voulu inférer que saint Pierre étoit un prévaricateur, saint Paul un présomptueux, & un jaloux, & nôtre Religion douteuse, & incertaine. Il faut avant toutes choses établir la question de fait, savoir si celui que saint Paul reprit publiquement à Antioche, est saint Pierre, ou non; après quoi on examinera la question de droit, & les conséquences que l'on en tire.

Voici le Texte sur quoi roule toute la question. Saint Paul dans son Epître aux Galates, (a) dit que quatorze ans après le voyage qu'il avoit fait à Jérusalem, trois ans après sa conversion, (b) ou simplement, dans le voyage qu'il y fit quatorze ans après sa conversion, (c) il vint de nouveau à Jérusalem, suivant une révélation qu'il en avoit eue. Je conférai, dit-il, avec les Apôtres sur l'Evangile que je prêchois aux Gentils, & j'en conférai en particulier avec ceux qui paroissent être quelque chose; de peur que je ne courusse, ou que je n'eusse couru en vain. Ces Apôtres ayant reconnu que Dieu m'avoit confié la prédication de l'Evangile aux Gentils, comme Pierre le prêchoit aux circoncis; & que celui qui avoit donné l'Apostolat à Pierre pour les circoncis, me l'avoit aussi donné pour les incirconcis; ayant, dis-je, reconnu la grace que Dieu m'avoit faite, Jacques, Céphas, & Jean qui passoient pour être les colonnes de l'Eglise, nous donnèrent les mains à Barnabé, & à moi, afin que nous prêchassions aux Gentils, comme eux prêchoient aux incirconcis... Or Céphas étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il étoit répréhensible... Je dis à Céphas devant tout le monde, &c.

La lecture de ce passage, où dans l'espace de cinq, ou six lignes, on

(a) Galat. 11. 10. . . 14.

(b) Vide Galat. 1. 18. Act. 13. 25. 26. 27.

(c) D. Thom. Cajet. Peter. in Epist. ad Rom.

Baron an. J. C. 51. Harduin. Dissert. in hunc loc. Esivus, &c.

lit deux fois de suite *Pierre*, aux *ÿÿ*. 7. & 8. & puis trois fois *Céphas*, aux *ÿÿ*. 9. 11. 14. a embarassé les Interprètes. Les uns ont crû que c'étoit la même personne qui étoit indifféremment appelée *Pierre*, & *Céphas* dans ces divers passages; d'autres ont prétendu le contraire: les premiers ont soutenu que saint Paul avoit résisté à saint Pierre en face, parce qu'il l'avoit trouvé répréhensible: & les autres, que la personne qui avoit été reprise par saint Paul, étoit un Disciple nommé *Céphas*, fort différent du Prince des Apôtres. Ce dernier sentiment n'a trouvé qu'un assez petit nombre de défenseurs; mais l'opinion contraire a été suivie par presque tous les Peres, & les Interprètes, tant anciens, que modernes.

Saint Jérôme (a) reconnoit même que personne ne se seroit avisé de distinguer saint Pierre, de Céphas repris par saint Paul à Antioche, sans les reproches de nos ennemis, qui vouloient se prévaloir de cette division des deux premiers Apôtres, pour attaquer la vérité de la Religion qu'ils prêchoient. En effet, Porphyre accusoit saint Pierre d'erreur, saint Paul d'orgueil, tous les deux de mensonge, & toute l'Eglise d'une vaine crédulité; il inferoit de cet endroit, que les deux Chefs du Collège Apostolique ne s'accordoient point même entre eux sur les choses qu'ils prêchoient: (b) *Volens & illi (Petro) maculam erroris inurere, & huic (Paulo) procacitatis, & in commune ficti dogmatis accusare mendacium, cum inter se Ecclesiarum Principes discrepent.* Ce dangereux ennemi de la Religion Chrétienne, dépeignoit saint Paul, comme un homme envieux de la grandeur de saint Pierre, comme un insolent, & un présomptueux: il vouloit qu'on regardât cette querelle comme une dispute puérile; (c) ne sachant pas de quelle importance il étoit alors à la Religion, que les Fidèles, tant Juifs, que Gentils convertis, fussent bien persuadés de l'inutilité des œuvres cérémonielles de la Loi, & de leur insuffisance pour le salut.

C'est dans la même vûe de répondre aux calomnies de Porphyre, suivant la remarque de saint Jérôme, (d) qu'Origènes, & les autres anciens Interprètes Grecs, (e) avoient pris le parti de dire qu'à la vérité saint Paul avoit repris saint Pierre; mais que cette répréhension n'étoit ni séricieuse, ni une preuve de la diversité de leur sentiment, ou de leur pratique, mais qu'elle s'étoit faite de concert, & par une espèce de feinte; saint Pierre étant convenu que saint Paul le reprendroit devant tout le

(a) Hieronym. in Galat. 11. 10. Et lessem dari Porphyrio blasphemanti, si aut Ictrus errasse, aut Paulus procaciter Apostolorum Principum confutasse credatur.

(b) Porphyr. apud Hieronym. prolog. in Epist. ad Galas.

(c) Chrysost. tom. 5. homil. 64. p. 706. s.

(d) Hieronym. Ep. ad Augustin. p. 75. nov.

Edit. Oper. S. Aug.

(e) Saint Jérôme cite pour ce sentiment Origènes, Didyme, Apollinaire, Eusébe d'Edesse, Théodore d'Heraclee, S. Chrysostome, Théodore, & les autres Grecs qui les ont suivis. Cassien Collat. 17. a embrassé le sentiment des Peres Grecs.

monde, afin que les Juifs comprissent que si lui, qui étoit le Prince des Apôtres, souffroit sans se plaindre, qu'on le reprit comme autorisant par son exemple la nécessité des observances légales, il falloit qu'il fût bien convaincu de leur inutilité, & de la liberté où étoient les Fidèles, tant Juifs, que Gentils, de ne les plus observer.

Saint Jérôme dans son Commentaire sur l'Épître aux Galates, avoit adopté le sentiment des Peres Grecs, & avoit avancé que toute la dispute entre les deux Apôtres, étoit un trait de ménagement, & d'une sainte politique, concerté entre saint Pierre, & saint Paul pour guérir les Juifs attachez trop opiniâtrément à leurs cérémonies. Saint Augustin (a) ayant lu l'explication de saint Jérôme sur cet endroit, ne put l'approuver. Il lui écrivit pour lui en faire remarquer les inconvéniens; il lui montra qu'il donnoit lieu aux Payens de soupçonner nos Ecritures de déguisement, & nos Ecrivains sacrez de mensonge, ce qui alloit à renverser toute la Religion. Car si la répréhension que saint Paul a faite à saint Pierre, est feinte, & palliée, il n'est pas vrai que saint Pierre ait été répréhensible; & s'il n'a pas été répréhensible, c'est à faux que saint Paul l'accuse de l'avoir été. Saint Augustin, & saint Jérôme étoient bien convaincus l'un, & l'autre que Pierre, & Céphas nommez dans l'Épître aux Galates, n'étoient qu'une même personne. Ils convenoient dans la question de fait; mais ils disputoient sur le droit.

Saint Augustin (b) prétendoit que l'on pouvoit fermer la bouche à Porphyre, & les semblables, en justifiant la conduite de saint Paul, sans approuver celle de saint Pierre, mais aussi sans lui imputer ce dont nos ennemis l'accusoient. Il regarda l'opinion qui distingue saint Pierre de Céphas, comme insoutenable, & n'ayant aucun fondement solide; & le sentiment qui veut qu'il y ait eu une espèce de collusion, & de feinte entre les deux Apôtres, comme dangereux à la Religion, & autorisant le mensonge, & la dissimulation; il soutint qu'il valoit mieux défendre l'action de saint Paul, que de lui chercher de mauvaises excuses, & de fournir par là de nouvelles armes à ses accusateurs: *Magis fuerat adversus calumniantem Porphyrium defendenda, quam ut ei daretur obstrictandæ major occasio.* Qu'au fond saint Pierre, & saint Paul sont plutôt dignes de louanges, qu'ils n'ont besoin d'excuse, puisque saint Paul a fait paroître dans cette occasion une juste, & louable liberté, & saint Pierre une sainte, & solide humilité; le premier en usant de la liberté que la charité inspire, & le second en recevant humblement une répréhension qui étoit juste. *Est itaque laus justa liberatis in Paulo, & sancta humilitatis in Petro.*

Les Auteurs Latins qui ont écrit depuis S. Augustin sur cette question,

(a) August. Epist. 28. 40. & 72. nov. Editionis.

(b) Aug. Ep. 82. n. 22. nov. Editionis.

sont entrez dans ses sentimens, & saint Jérôme lui-même (a) écrivant quelque tems après contre les Pelagiens, reconnu que saint Pierre avoit péché en cela, & que saint Paul avoit eu raison de le reprendre. Qui osera se fâcher de ce que l'on ne le croit pas impeccable, dit ce Père, puis-je le Prince des Apôtres même n'a pas cru avoir ce privilège? *Quis indignabitur id sibi denegari, quod Princeps Apostolorum non habuit?*

Saint Augustin citoit pour son sentiment, saint Cyprien dans son Epître à Quintus. (b) On peut aussi alléguer pour lui Tertullien, (c) & Hilaire Diacre; (d) & depuis ce tems saint Grégoire le Grand, (e) saint Thomas, (f); & les meilleurs Commentateurs modernes, se sont déclarés en sa faveur; de sorte que l'on peut regarder cette dispute comme finie, puisque l'on ne connoit plus personne qui s'intéresse à soutenir le parti des anciens que saint Jérôme avoit suivi. Mais il n'en est pas de même de la question de fait, qui consiste à savoir si l'on doit distinguer Céphas, de saint Pierre; ce qui fait le principal objet de cette Dissertation. Un savant Homme (g) a écrit depuis peu pour relever cette opinion, qui paroissoit abandonnée, & pour montrer que Céphas, & saint Pierre sont deux personnes distinctes; & un autre Savant (h) l'a combattu dans un Ouvrage fait exprès. Nous allons proposer les raisons de l'un, & de l'autre.

Saint Clément d'Alexandrie (i) dans le cinquième Livre de ses Hypotyposes, est le premier Auteur de nôtre connoissance, qui ait soutenu que Céphas repris par saint Paul à Antioche, étoit différent de saint Pierre. Et Eusèbe qui rapporte son passage, ne le contredit point en cela. Au quatrième siècle, Dorothee de Tyr (k) met un Céphas au nombre des septante Disciples, qui est, dit-il, celui à qui saint Paul résista en face à Antioche. Saint Chrysostome (l) est témoin que de son tems quelques-uns croyoient encore que ce Céphas étoit différent de saint Pierre. Saint Jérôme (m) témoigne la même chose, aussi-bien que saint Grégoire le Grand, (n) pour le tems auquel ils vivoient. Il est vrai que ni saint Chrysostome, ni saint Jérôme, ni saint Grégoire n'approuvent pas ce sentiment; mais ils font voir au moins qu'il n'étoit pas nouveau, ni inconnu parmi les Auteurs de leur siècle.

(a) Hieronym. *Dialog. contra Pelag.* l. 2. c.

8. *Vide & Aug. Ep.* 160. *ad Oceanum.*

(b) Cyprian. *Ep.* 71. *ad Quint.*

(c) Tertull. l. 5. *contra Marcion.* c. 3.

(d) Ambrosiast. seu Hilar. *Diacon.* in Galat. 11.

(e) Gregor. *Mag.* l. 28. *Moral.* c. 12. & lib. 18.

in *Exach.*

(f) D. *Them.* in Galat. 11. & in *Summa* l. 2.

qn. 103. art. 4. ad 2. & l. 2. q. 33. art. 4. ad

2.

(g) Le R. P. Hardouin, *Dissert. sur le passage Galat.* 11. 10.

(h) M. Boileau Chanoine de la Sainte Chapelle, *Disquisit. Theolog.* in Galat. 11. 10. Paris. 1713.

(i) *Clem. Alex. apud Euseb.* l. 2. c. XII. Κέφαρ ἢν Πέτρῳ ἠγαγέτω ἐν ἰερουσαλήμα παύλου, ἐμπαύρω συζητήσα τὸ ἄσπελον.

(k) In *Chronico Paschali Edit. Cang.* Κέφαρ ἢ Ἄνδρεος Παύλου ὁ Ἀντιοχείης Ἰσχυρίης.

(l) *Chrysost.* tom 5 *homil.* 64. p. 719. 720.

(m) *Hieronym.* in *Epist. ad Galat.* 11.

(n) *Greg. Mag.* in *Exach. homil.* 18.

L'Auteur

L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, (a) qui écrivoit au septième siècle, sur l'année 30. de JESUS-CHRIST, faisant le dénombrement des septante & deux Disciples, met au troisième lieu *Céphas contre qui saint Paul s'éleva à cause du Judaïsme*. On voit bien qu'il veut marquer la dispute arrivée entre saint Paul, & saint Pierre à Antioche. Oecuménus, qui vivoit au dixième, & onzième siècle, parle de l'opinion qui distingue Céphas, de saint Pierre, comme d'une opinion probable; enfin l'Auteur du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, sous le nom de saint Anselme, écrit vers le douzième, ou treizième siècle, reconnoît qu'il y avoit encore quelques Ecrivains qui doutoient que Céphas repris à Antioche par saint Paul, fût le même que saint Pierre. Voilà les principales autoritez dont on appuye ce sentiment. Venons aux autres preuves.

Le Pere Hardouin (b) croit que saint Paul fut converti l'an 35. de JESUS-CHRIST, qu'il vint à Jérusalem pour la première fois depuis qu'il eut embrasé le Christianisme, l'an 38. de l'Ère vulgaire, trois ans après sa conversion. Il y revint encore onze ans après ce premier voyage, & quatorze ans après sa conversion, l'an 49. de JESUS-CHRIST, & il y vint pour conférer avec les principaux de cette Eglise, (c) sur la conduite qu'il avoit tenué jusqu'alors dans la prédication de l'Évangile. Jacque, Céphas, & Jean, trois Disciples particuliers, fort différens des trois Apôtres de même nom, lui donnèrent les mains, (d) le reconnurent pour Apôtre des Gentils, & il s'en retourna à Antioche avec Barnabé, & Jean.

Saint Pierre cependant étant demeuré à Jérusalem, Céphas le Disciple dont on vient de parler, les suivit à Antioche quelque tems après, c'est-à-dire, après Pâque; & se joignit à Paul, & à Barnabé, prêchant, & vivant avec eux, & avec les Fidèles convertis du Paganisme, à qui l'on avoit promis que l'on ne leur imposeroit point le joug de la Loi. Durant cet intervalle, arrivèrent de Jérusalem des Juifs convertis, envoyez de la part du Disciple Jacque, différent de l'Apôtre, lesquels prétendirent que les Gentils qui embrassoient la foi, devoient se faire circoncire, & pratiquer les cérémonies de la Loi. Céphas craignant de déplaire à ces Juifs, se retira de la compagnie de Paul, & des Gentils convertis, avec lesquels il mangeoit auparavant; & Barnabé même se laissa aller à cette dissimulation, en suivant son exemple. Mais Paul voyant les conséquences de cette dangereuse dissimulation, reprit Céphas devant tout le monde, & lui résista en face, parce qu'il étoit répréhensible.

Ensuite de cette dispute, Paul & Barnabé furent députez à Jérusalem

(a) *Chronica Alex* p. 213 *Ἐἵκοσι ἑπτὰ*
Πήρω δὲ τὸ ἰσχυρίσθαι Παύλου κατὰ τὸ αἰετὶ
 (b) *Hardouin Dissert. in Galat.* 11. 10. Edit.

Amstelædam. an. 1709. p. 910.
 (c) *Galat.* 11. 1. 2. 3.
 (d) *Galat.* 11. 9.

pour consulter saint Pierre sur cette affaire. Ils partirent vers les mois de Juillet, ou d'Aoult; & ayant raconté ce qui étoit arrivé, on assembla pour terminer ce différent, le Concile de Jérusalem. (a) Saint Paul y exposa ce que Dieu avoit opéré par son moyen dans la conversion des Gentils; saint Pierre, & les autres de l'assemblée approuvèrent sa conduite, & ordonnèrent que l'on n'imposeroit point le joug de la Loi aux Gentils qui entreroient dans l'Eglise. Ce qui étoit donner gain de cause à Paul contre Céphas, qui étoit demeuré à Antioche.

Paul, & Barnabé revinrent dans cette ville avec Jean, Judas, & Silas, qui portoient la Lettre des Apôtres, qui décidoit la question; (b) ainsi les Gentils convertis demeurèrent dans la liberté que saint Paul leur avoit prêchée.

Quelque tems après, Paul partit pour la Syrie, & la Cilicie, & Céphas alla en Galatie, & à Corinthe; car le Pere Hardouin croit que celui qui prêcha à Corinthe, & à l'occasion duquel les Corinthiens se divisèrent, en disant: (c) *Pour moi, je suis à Paul, & moi à Apollon, & moi à Céphas*, étoit tout différent de saint Pierre, & le même contre qui saint Paul avoit eu une dispute à Antioche. Voilà donc l'ordre dans lequel cet Auteur dispose les événemens que nous venons de rapporter. Or il est impossible, selon cet arrangement, que saint Paul ait résisté en face à saint Pierre à Antioche, puisqu'il étoit alors à Jérusalem.

Saint Paul dans l'Épître aux Galates n'a point fait mention du voyage qu'il fit à Jérusalem à l'occasion de cette altercation avec Céphas, ni du Concile de Jérusalem qui en fut la suite; ce qui est fort digne d'attention dans cette dispute, à cause que dans le système qui veut que saint Pierre soit le même que Céphas, on soutient que c'est justement du Concile de Jérusalem, dont S. Paul parle dans l'Épître aux Galates, (d) lorsqu'il dit qu'ayant conféré avec Jacques, Céphas, & Jean, qui passaient pour être les colonnes de l'Eglise, ils lui donnèrent les mains, & convinrent qu'il continueroit de prêcher comme il avoit fait jusqu'alors aux Gentils, sans les obliger à prendre la circoncision. Et à l'égard du troisième voyage de saint Paul, (e) dont parle le P. Hardouin, ceux qui lui sont opposés soutiennent qu'il est insoutenable. Mais nous n'en sommes pas encore à prendre parti sur cela.

Voici comme le P. Hardouin continué: Jean, Judas, & Silas, qui avoient apporté la Lettre des Apôtres à Antioche, s'en retournèrent quelques jours après à Jérusalem, vers ceux qui les avoient envoyez, (f)

(a) *AB. xv. 1. 2. 3. &c.*

(b) *AB. xv. 22. & seq.*

(c) *1. Cor. 1. 12.*

(d) *Galat. 11. 9. 10. Comparez à AB. xv. 1.*

2. 3. &c.

(e) On ne parle pas du voyage de Paul, & de Barnabé à Jérusalem, dont il est parlé *AB. xi. 29. 30.* parce qu'il ne fait rien à cette affaire,

(f) *AB. xxv. 30. 31. 32. &c.*

dimissi sunt cum pace à fratribus ad eos qui miserant ad illos ; & par conséquent vers saint Pierre , qui étoit donc encore à Jérusalem. Or cet endroit est proprement ce qui fait le nœud de la difficulté. Car au fond tout le système qui veut que Céphas ne soit pas saint Pierre , n'est fondé que sur la prétention que saint Pierre n'étoit pas alors à Antioche : Ce qu'on examinera ci-après.

Un autre argument qu'on employe pour distinguer Pierre , de Céphas , est que si saint Pierre étoit celui qui fut repris par saint Paul , il s'enfuivroit que saint Pierre seroit tombé dans l'hérésie. Or c'est ce qu'on ne peut avancer sans impiété ; ce n'est donc pas lui qui fut trouvé répréhensible par saint Paul. On prouve qu'il seroit tombé dans l'hérésie , parce qu'il auroit approuvé , & enseigné par son exemple , & par sa conduite , que la circoncision , & les autres pratiques cérémonielles de la Loi , sont nécessaires pour le salut. Or c'étoit-là une vraie hérésie , sur tout depuis la décision contraire du Concile de Jérusalem , auquel saint Pierre avoit présidé. C'étoit-là proprement contraindre les Gentils convertis d'observer les cérémonies légales : *Quomodo Gentes cogis Judaizare ?* (a) comme le dit saint Paul à Céphas.

Non-seulement le crime d'hérésie est injurieux , & incompatible avec la personne de saint Pierre , mais il est même contre toute sorte de probabilité. Quoi cet Apôtre après avoir décidé avec les autres dans le Concile de Jérusalem , qu'on ne devoit point obliger les Gentils qui embrassoient la foi , à se circoncire , après avoir long-temps auparavant donné le Baptême à Corneille , & mangé avec lui , sans l'obliger à prendre la circoncision ; après avoir généreusement répondu aux Fidèles de Jérusalem , qui trouvoient mauvais qu'il eût communiqué avec un Gentil ; (b) *si Deus a fait aux Gentils la même grace qu'à nous , qui avons cru en JESUS-CHRIST , qui étois-je , pour m'opposer à Dieu ?* Comment le même Apôtre auroit-il eu la foiblesse à Antioche de se séparer des Gentils convertis , de peur de déplaire aux Juifs ?

Si saint Pierre a pu tomber dans une pareille erreur , que pouvons-nous penser de lui , de sa doctrine , de sa vie , & de sa conduite ? S'il est tombé une fois dans l'erreur , ou dans l'hérésie , pourquoi pas deux , trois , & quatre fois ? pourquoi pas cent fois ? Et s'il a été capable de faire de pareilles chutes , quelle peut-être l'assurance de notre foi , qui est fondée sur le témoignage , sur les écrits , & sur la prédication de ce Prince des Apôtres ? Saint Paul lui-même sera-t'il plus privilégié , & plus infailible que saint Pierre ? Quel fond pouvons-nous donc faire sur leurs paroles , & sur leur témoignage ? Voilà , dit-on , à quoi on s'expose , en voulant soutenir que

(a) Galat. II. 14.

| (b) Act. XI. 17.

saint Pierre a été trouvé répréhensible par saint Paul, parce qu'il ne marchoit pas droit dans la vérité.

Saint Paul dans l'Épître aux Galates, Chap. ii. §. 7. & 8. appelle saint Pierre de son nom ordinaire, & en parle avec le respect convenable : *Ceux qui paroissent être quelque chose, ne m'instruisirent de rien ; mais ayant vu que Dieu m'avoit confié le soin de prêcher l'Évangile aux Gentils, comme à Pierre celui de le prêcher aux Juifs, (car celui qui a confié à Pierre l'Apostolat des circoncis, m'a aussi confié celui des incirconcis,) Jacques, Céphas, & Jean ayant donc connu la grace que Dieu m'avoit faite, eux qui paroissent être les colonnes de l'Église, me donnèrent les mains, &c.* Est-il croyable qu'après l'avoir appelé deux fois du nom de Pierre en deux versets de suite, il l'appelle ensuite *Céphas* au §. suivant, & qu'il le mette, non à la tête de ceux dont il parle, mais après saint Jacques, qui ne lui a jamais contesté la première place ? Ce changement de nom, ce déplacement ne semblent-ils pas insinuer quelque espèce de mépris de la part de saint Paul ? Auroit-il ainsi traité un Apôtre son ancien, & le Chef du Sénat Apostolique ? Il y a dans les Exemplaires Grecs, quelque variété de leçons sur cet endroit, que l'on examinera ci-après.

Le Texte de l'Épître aux Galates (a) insinué que saint Paul confideroit Céphas qui fut repris à Antioche, comme beaucoup au-dessous de Barnabé, & même en quelque sorte, au-dessous des députez qui étoient venus de Jérusalem ; puisqu'il dit qu'après l'arrivée de ces députez, Céphas ne voulut plus avoir de commerce avec les Gentils convertis ; en sorte que les autres Juifs qui jusques là mangeoient librement avec eux, imitèrent son déguisement ; & Barnabé lui-même s'y laissa entraîner par eux : *Ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.* Remarquez *ab eis*, il y fut entraîné, non par Céphas, il n'avoit pas assez d'autorité pour cela, mais par les députez de Jérusalem. Or peut-on soupçonner saint Barnabé de s'être regardé comme supérieur à saint Pierre, ou saint Paul de l'avoir voulu mettre au-dessus du Prince des Apôtres ?

La manière dont saint Paul reprit Céphas, fournit encore une preuve au P. Hardouin, pour montrer que Céphas n'étoit pas saint Pierre. Il le reprit avec autorité, & sans suivre le précepte que J E S U S - C H R I S T nous donne dans l'Évangile (b) sur la correction fraternelle. Le Sauveur veut qu'on la fasse d'abord en particulier, & en secret, avant que de la faire en public, & avec éclat. Mais saint Paul reprit Céphas hautement, & devant tout le monde, comme un maître qui corrige son inférieur. Or personne ne croira que saint Paul se soit jamais considéré comme supérieur à saint Pierre, & comme ayant sur lui aucune autorité, ni aucun droit de

(a) Galat. ii.

(b) Matt. xviii. 15.

le reprendre, sans observer les règles saintes prescrites par JESUS-CHRIST même.

Le P. Hardouin (a) conjecture que Céphas est l'un des deux Disciples auxquels le Sauveur apparut, allant de Jérusalem à Emmaüs; & que c'est lui aussi qui troublait les Galates, & qui vouloit leur persuader la nécessité de recevoir la circoncision: Que c'est contre lui que l'Apôtre assure son autorité, & son Apostolat, en disant à la tête de son Eptre aux Galates: *Paul Apôtre, non par les hommes, ni de la part de l'homme, mais de la part de JESUS-CHRIST.* En cela saint Paul n'avoit aucun avantage sur saint Pierre, mais il en avoit beaucoup sur Céphas, qui n'avoit point reçu de mission immédiate, & qui n'avoit point eu JESUS-CHRIST pour Maître.

Saint Paul parlant de la division qui arriva à Corinthe, à l'occasion de Céphas, & d'Apollon, qui y avoient prêché après lui, met toujours Céphas le dernier, & même après Apollon: (b) *Ego quidem sum Pauli; ego autem Apollo; ego verò Cepha.* Or s'il parloit de l'Apôtre saint Pierre, en useroit-il de la sorte? Mais il se regardoit avec raison comme Apôtre du premier rang, & beaucoup au-dessus de Céphas, & d'Apollon, dont le premier étoit un simple Disciple, & l'autre un simple Prédicateur.

Le même Apôtre parle encore ailleurs (c) de Céphas, comme d'un homme qui n'étoit pas du nombre des premiers Apôtres: *Ne nous est-il pas permis, dit-il, de mener avec nous une de nos sœurs, comme font les autres Apôtres, & les frères du Seigneur, & Céphas?* N'est-il pas visible qu'il met Céphas dans un rang au-dessous & des Apôtres, & des frères du Seigneur, lesquels eux-mêmes n'étoient pas Apôtres?

Céphas, auquel JESUS-CHRIST apparut, comme il est dit dans la première aux Corinthiens, (d) n'est pas apparemment non plus l'Apôtre saint Pierre, selon l'Auteur dont nous exposons les preuves. Saint Luc dit que le Seigneur apparut à Simon; (e) mais non pas avant qu'il se manifestât aux onze Apôtres. Saint Paul dit au contraire que JESUS-CHRIST apparut d'abord à Céphas, & après cela aux onze Disciples: *Quia visus est Cepha, & post hæc undecim.* Il apparut à Céphas, en allant à Emmaüs; & le même soir, il se fit voir aux onze Apôtres enfermés dans une chambre à Jérusalem. Céphas est donc différent de saint Pierre.

Tout le monde sait que Notre Seigneur, la première fois qu'il vit Simon frere d'André, lui dit: (f) *Vous êtes Simon fils de Jona; vous vous appellerez Céphas; ce qui signifie Pierre.* L'intention du Sauveur étoit donc que saint Pierre fût appelé Céphas par ceux qui parleroient, ou qui écrieroient en Syriaque; *Petros* par les Grecs; & *Petrus* par les Romains. Or

(a) *Dissert. in hunc loc. paragr. 9. 10. p. 327.*

(b) *1. Cor. 1. 12. & 111. 22. & 6.*

(c) *1. Cor. IX. 5.*

(d) *1. Cor. XV. 5.*

(e) *Luc. XXIV. 34.*

(f) *Joan. I. 42.*

les Auteurs du nouveau Testament ont écrit en Grec. Ils n'ont donc eu garde de l'appeller *Céphas*. Ils lui ont toujours donné le nom de Piette. *Céphas* donc il s'agit ici, n'est donc pas saint Piette.

Mais ce qui est plus fort que tout ce qu'on vient de dire, c'est que l'Eglise Romaine, & Catholique a abandonné les Peres, & les Auteurs, qui ont entendu ici saint Piette sous le nom de *Céphas*. En voici la preuve. Les Peres, & les Commentateurs qui ont entendu cet endroit de saint Piette, ne l'ont pu faire qu'en y lisant *Petrus*, au lieu de *Céphas*. Or cette première leçon a été abandonnée par l'Eglise. L'Eglise a donc aussi rejeté l'opinion, qui en est une suite naturelle, & nécessaire. On prouve que l'Eglise a abandonné cette leçon, parce qu'elle a approuvé dans le Concile de Trente la Version Vulgate, qui porte *Céphas* en ces deux endroits, & non pas *Petrus*, comme portent les Exemplaires Grecs imprimés.

On dit enfin que les Hérétiques ont abusé de ce passage expliqué de saint Pierre, pour affoiblir l'autorité du Souverain Pontife, & pour montrer que la décision du Chef de l'Eglise n'est point irréformable, & qu'un simple Evêque peut quelquefois s'opposer à son supérieur, quand il n'y a personne au-dessus qui le puisse faire.

Voilà les principales raisons que le P. Hardouin appotte, pour soutenir que saint Paul a repris à Antioche, non l'Apôtre saint Pierre, mais *Céphas*, un des Disciples, qui soutenoit opiniâtement la nécessité de la concision, & des œuvres de la Loi cérémonielle. Voyons maintenant les preuves du sentiment contraire.

1°. On remarque qu'il s'en faut beaucoup que les Anciens qu'on allègue pour ce sentiment, n'ayent porté les choses au point où l'on veut les porter dans le système que nous venons de proposer. Ils se sont contentés de dire, & encore la plupart avec doute, que *Céphas*, qui fut repris par saint Paul, n'étoit pas le Prince des Apôtres. Mais nul ne s'est avisé de dire que saint Pierre n'est nulle part appelé *Céphas*, sinon dans le seul endroit de saint Jean, où il est dit : (a) *Vous êtes Simon fils de Jona ; vous serez appelé Céphas ; c'est-à-dire, Pierre ;* & que par tout ailleurs, où le nom de *Céphas* se trouve, il s'agit d'un Disciple de ce nom, tout différent de saint Pierre.

2°. Le Livre des Hypotyposes cité par Eusébe, (b) dans lequel saint Clément d'Alexandrie disoit que *Céphas* étoit un des septante Disciples, est aujourd'hui entièrement perdu. Il n'en est fait aucune mention dans les Livres que l'on ne conteste point à saint Clément, ni dans les Ecrivains qui ont vécu avant Eusébe ; Eusébe même ne le nomme pas Clément d'Alexandrie, mais seulement Clément. Il est vrai que Photius en

(a) Joan. 1. 42.

(b) Eusé. Hist. Eccl. l. 1. c. 22.

parle dans sa Bibliothèque, & par conséquent que cet Ouvrage subsistoit encore au neuvième siècle. Mais il ne dit pas un mot de ce sentiment particulier de saint Clément, sur la personne de Céphas; il remarque seulement que les Hypotyposes qu'il avoit lûes, (a) étoient un Ouvrage rempli de fautes, & d'erreurs grossières, de fables, & de sentimens impies; ce sont les termes de Photius, & il en rapporte quelques exemples, qui ne font que trop voir qu'il avoit raison. M. l'Abbé Boileau, qui a écrit exprès pour réfuter le système que nous venons d'exposer, (b) semble douter que ce Livre des Hypotyposes soit de saint Clément d'Alexandrie; sentiment qui lui est particulier. Il est certain au moins que cet Ouvrage, tel que nous le décrit Photius, n'est nullement propre à établir un fait de la conséquence de celui-ci, & que c'est mal débiter que de le fonder sur une autorité aussi fragile, & aussi ruineuse que celle des Hypotyposes.

Je suis étonné que ni les défenseurs, ni les adversaires du sentiment qui distingue Céphas, de saint Pierre, n'ayent pas cité saint Chrysostome, qui est si formel contre ceux qui doutoient que Céphas ait été saint Pierre. Il auroit été aussi bon à citer, que saint Jérôme, qui n'allègue ce sentiment, que pour le combattre; & on auroit pu s'en servir utilement pour l'affirmative, si l'on eût voulu opposer autorité à autorité. Voici donc ce que dit sur cela saint Chrysostome: (c) *Comment quelques-uns se tirent-ils de cet embarras? Ils disent que ce Pierre, car c'est ainsi qu'il lisoit, n'est pas le Prince des Apôtres, celui à qui JESUS-CHRIST a confié ses brebis; mais un autre homme du commun, méprisé, sans nom. Ce qui suit confirme cette opinion; en sorte que Barnabas lui-même se laissa entraîner dans la même dissimulation; expression qui marque qu'il est plus surprenant que Barnabé se soit laissé surprendre, que non pas cet homme appelé Pierre. Or certainement Barnabé n'étoit pas au-dessus du Prince des Apôtres.*

Saint Chrysostome répond à cette objection, en disant que ce qui rend la dissimulation de Barnabé plus surprenante dans cette occasion, n'est pas qu'il fût au-dessus de ce Pierre, mais qu'étant le compagnon de saint Paul, & ayant été comme lui, destiné à prêcher l'Évangile aux Gentils, n'ayant rien de commun, ni rien à ménager avec les Juifs, il se soit toutefois laissé aller à imiter saint Pierre, & les autres, qui vivoient continuellement avec les Juifs, & qui étoient particulièrement destinez à leur prêcher l'Évangile. Mais, continué saint Chrysostome, ce qui démontre que tout ceci doit s'expliquer de saint Pierre, c'est que tout ce qui précède, & ce qui suit, le regarde manifestement.

(a) Photius Biblioth. Cod. 109.

(b) Boileau *Disquis. Theolog. in hunc locum*, Paris. 1723. n. 10. p. 57. & seq.

(c) *Chryf. homil. 61. t. 3. p. 719. 720. &c.*

Ἐπεὶ οὖν ἠρώγετο οὗτος, ἐκείνου ἢ τοῦ ἀποστόλου
πρωτοῦ, ἢ τοῦ πρὸς τὸ Κεφάλα καὶ πρὸς τὸν ἀποστόλου
ἀπὸ τῆς ἐξουσίας τοῦ ἀποστόλου, ἢ τοῦ
πρωτοῦ ἢ.

Tout le monde convient que saint Jérôme n'est point favorable au sentiment qui nie que Céphas soit l'Apôtre saint Pierre, si l'en explique clairement : (a) *Sunt qui Cepham, cui hic in faciem Paulus restitisse se scribit, non putent Apostolum Petrum, sed alium de septuaginta Discipulis isto vocabulo nuncupatum.* Mais il répond qu'il ne connoit point d'autre Céphas, que celui qui dans l'Evangile, & dans les Epîtres de saint Paul, est appelé tantôt Pierre, & tantôt Céphas. *Quibus primum respondendum alterius nescio cujus Cepha nescire nos nomen, nisi ejus qui & in Evangelio, & in aliis Pauli Epistolis, & in hac quoque ipsa, modò Cephas, modò Petrus scribitur.* Il ajoute que si pour répondre aux blasphèmes de Porphyre, on étoit obligé de chercher un autre Céphas, de peur d'être obligé d'avouer que saint Pierre a été, il faudroit encore effacer une infinité d'autres passages de l'Ecriture, que cet ennemi de l'Eglise n'attaque que parce qu'il ne les entend pas.

Il est inutile de rapporter ici le jugement de saint Augustin ; tout le monde convient qu'il étoit fort persuadé que Céphas repris par saint Paul, étoit le même que saint Pierre, & nous avons vu ci-devant quel a été son sentiment sur la question de droit, & sur les motifs que saint Paul a eu en le reprenant.

Quant au témoignage de Dorothee de Tyr, ceux même qui le citent en leur faveur, sont trop habiles critiques pour en faire grand cas. C'est un Auteur extrêmement décrié par ses fables puérides, & que les Savans n'allèguent presque jamais, que pour le réfuter, ou au plus pour prouver que certaines opinions fausses, & fabuleuses, étoient déjà connues, & dans quelque espèce de réputation au quatrième siècle. Ce Dorothee veut que Céphas, prétendu Disciple du nombre des septante, ait été Evêque de Conis, peut-être Icone, ou de quelque autre ville qu'apparemment il ne connoissoit pas lui-même. Car tout son Livre est un tissu de faits douteux, & apocryphes.

Saint Grégoire le Grand, (b) qui avoit certainement autant d'intérêt que personne, à soutenir les prérogatives de saint Pierre, non-seulement n'a pas fait difficulté de reconnoître qu'il étoit tombé dans la dissimulation, *non solum culpam, sed quod est majus, hypocrisim* ; que saint Paul l'avoit repris, & qu'il l'avoit repris avec raison : il réfute même ceux qui prétendoient le justifier, en disant que ce n'étoit pas le Prince des Apôtres, mais un autre de même nom qui avoit été trouvé répréhensible. *Sunt nonnulli qui non Petrum Apostolorum Principem, sed quemdam alium eo nomine, qui à Paulo sit reprehensus, accipiunt.* Mais, ajoute t'il, s'ils avoient bien lû les paroles de l'Apôtre, ils en parleroient autrement. *Qui si Pauli*

(a) Hieronym. in Galat. 11. p. 244. nov. Edit.

(b) Greg. Mag. l. 18. Moral. in Job. n. 9. 10. 11.

li studiosus verba legissens, ista non dicerent. Il relève l'humilité de saint Pierre, qui louë, & qui admire la sagesse des Epîtres de saint Paul, où l'Apôtre dit que lui-même a été répréhensible. Il les avoit lûes sans doute ces Lettres, continuë saint Grégoire, puisqu'il les cite, & qu'il les louë, & il y avoit vû ce qui y est dit de lui : mais ami de la vérité, il l'a aimée lots même qu'elle l'a repris : *Amicus ergo veritatis laudavit etiam quod reprehensus est.* Il a voulu être le premier dans l'exercice de l'humilité, comme il l'étoit dans la dignité de l'Apostolat. *Quatenus qui primus erat in Apostolatus culmine, esset primus & in humilitate.*

Pour continuer la chaîne de la tradition des Auteurs qui ont crû que Céphas étoit différent de saint Pierre, on cite Oecuménus, (a) qui vivoit au siècle onzième, & qui dit qu'Eusébe de Césarée avance que Céphas est un des septante Disciples ; & ce sentiment, dit il, est probable. Ce témoignage n'ajoute rien à celui de l'Auteur des Hypotyposes. Et Oecuménus fait assez voir le peu de cas qu'il en faisoit, puisqu'il se contente de dire, qu'il est probable.

Le Commentaire qui a été long-tems cité sous le nom de saint Anselme, est selon les uns, (b) l'ouvrage d'Hervée de Dol en Bretagne, qui vivoit, selon Bellarmin dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, en 1325. Le Pere Gerberon attribue ce Commentaire à Hervée Moine de Bourgueil. On convient qu'il n'est point de saint Anselme, & qu'il est plus récent que lui. Cet Auteur ne dit rien de nouveau. Il remarque, comme font presque tous les bons Commentateurs, qu'il y a quelques Ecrivains qui croyent que ce Céphas, n'est pas le Prince des Apôttes. Mais il n'en donne aucune preuve nouvelle, & n'adopte pas même cette opinion.

Au petit nombre d'Ecrivains qui ont approuvé, ou seulement proposé l'opinion qui distingue Céphas de saint Pierre, nous opposons le consentement de tous les siècles, depuis le commencement de l'Eglise, jusqu'aujourd'hui, celui des Commentateurs qui ont écrit sur ce passage, celui de plusieurs Exemplaires Grecs très-anciens, qui lisoient même *Petrus*, au lieu de *Céphas*, en cet endroit, tant ils étoient persuadés qu'il s'agissoit de saint Pierre. C'est ainsi que Tertullien, (c) saint Jérôme, saint Augustin, Hilaire Diacre, saint Grégoire le Grand ont lû. C'est la leçon qu'on trouve dans les Exemplaires de l'ancienne Vulgate, & qui se voit encore dans les fameux Manuscrits nommez de Cletmont, & de S. Germain des Prez, & dans celui de M. Bornier, cité dans la nouvelle Edition du nouveau Testament de M. Mille, donnée par M. Kuster.

(a) Oecum. in Galat. 1. *Υποβιβασθη δ' αναγνωσας
εσθη εν εκκλησιαστικη γρηγορη αναδεικνυσαι μη ειναι
του κεφαλα τον του πეტρου, αλλα ισακρυβως αποτρεπον*

τον ισακρυβως, η κεφαλα ε ελεγε.

(b) Harduin. & Baillet locus citatis.

(c) Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 7.

Ces Manuscrits, Tertullien, saint Jérôme, l'Ambrosiaster, ou Hilaire Diacre, & Théodore lisent même au *ÿ. 9. Petrus, Jacobus, & Joannes*, au lieu que la Vulgate, & le Grec imprimé lisent : *Jacobus, Cephas, & Joannes*. Et au *ÿ. 11.* ils sont semblables au Grec imprimé, & portent *Petrus*, au lieu que la Vulgate, & plusieurs excellens Manuscrits Grecs, (a) & notamment le Manuscrit Alexandrin, à qui l'on donne treize cens ans d'antiquité ; & plusieurs Exemplaires Latins, lisent *Céphas*, & il faut avouer que cette dernière leçon, est la vraie, & ancienne qui se voit dans plusieurs excellens Manuscrits Grecs, & notamment dans l'Alexandrin donné par Cyrille Lucar au Roi de la grande Bretagne, & dans plusieurs Manuscrits Latins. C'est ainsi qu'on lisoit du tems de saint Clément d'Alexandrie, d'Eurhalius, & d'Eusebe de Césarée, comme il paroît par le passage des Hypotyposes que l'on a cité ; & sans cela, auroit-on jamais formé de doute sur la personne de Céphas ?

Prétendre que les premiers Auteurs de ces variétez, quels qu'ils soient, étoient des hérétiques mal intentionnez contre le S. Siege, & que ceux qui les ont suivis, ont été ou des corrupteurs malicieux, ou des écrivains imprudens, qui sans y penser, ont favorisé les hérétiques, c'est former une accusation atroce, ce me semble, sans aucune raison, ni aucun fondement, contre un très-grand nombre de saints Peres, & de très-savans Interprètes. Toute l'antiquité a crû qu'il s'agissoit ici de S. Pierre, elle a crû que S. Pierre, & Céphas étoient la même personne. Pour lever l'équivoque, le Manuscrit Alexandrin a mis *Képhas*, même aux endroits où les Textes Grecs, & Latins lisent *Petrus* ; & les autres ont mis *Petrus*, où les Textes anciens, Grecs, & Latins, lisoient *Céphas* ; tout cela dans le même esprit, & uniquement pour prévenir l'erreur des lecteurs, & peut-être pour arrêter le progrès de l'opinion de ceux qui, comme l'Auteur des Hypotyposes, vouloient introduire un Céphas différent de saint Pierre, inconnu à toute l'antiquité, & dont il n'est pas dit un mot dans l'Écriture.

Venons à la difficulté tirée de la Chronologie. Elle est la plus importante, & si elle subsistoit, toutes les autres raisons qu'on pourroit apporter contre ce sentiment, perdrieroient toute leur force ; car si S. Pierre n'a pu être à Antioche, lorsque l'Apôtre s'y trouva, & reprit Céphas, certainement Céphas est différent de S. Pierre.

On n'est pas d'accord sur le tems de la tenuë du Concile de Jérusalem. Les uns le mettent en l'an 49. & les autres en l'an 51. de JESUS-CHRIST. Mais tout le monde tire l'époque de ce Concile, de l'Épître aux Galates, où saint Paul dit qu'il alla à Jérusalem *quatorze ans après* ; (b) ce que les

(a) *Steph. in. Cod. Alex. Barb. 2. Psitt. 3* ; (b) *Galat. 11. 2.*
Colb. 7. Cor. 2. Coph. Veliç.

uns expliquent en disant qu'il y alla quatorze ans après sa conversion, & ceux-là fixent le Concile en l'an 49. & les autres qu'il y alla quatorze ans après le premier voyage, qu'il y avoit fait trois ans après sa conversion, (a) & ceux-là placent ce Concile en l'an 51. de JESUS-CHRIST.

De plus, il y a difficulté sur le Concile de Jérusalem, savoir s'il se tint après, ou avant la dispute entre S. Paul, & Céphas. Saint Augustin, (b) & quelques autres (c) ont crû qu'il s'étoit tenu après cette dispute; d'autres le placent auparavant. Il est indubitable qu'on n'a aucune preuve décisive sur cela, & ainsi qu'on n'en peut tirer aucune certitude sur le fait dont il est ici question. Ce qui est très-important dans cette dispute. Car si la preuve fondamentale du parti qui soutient que Céphas n'est pas S. Pierre, est réduite à une simple conjecture, le parti opposé est bien sûr de la victoire, ayant pour lui le consentement des Peres, des Interprètes, & même des Textes de l'Ecriture, qui lui sont tellement favorables, que leur évidence seule a entraîné toute la foule de ce côté-là.

Puis donc qu'il ne s'agit que d'un arrangement chronologique fondé sur l'Ecriture, quant à son fonds; mais arbitraire, quant à ses circonstances; voici comme nous supputons les années depuis la conversion de S. Paul: Cet Apôtre fut converti l'an 34. de JESUS-CHRIST, un an après la résurrection. Il vint à Jérusalem trois ans après, comme il le dit lui-même; (d) c'est-à-dire, l'an 37. de JESUS-CHRIST. Il y revint encore en l'an 44. apporter les aumônes des Chrétiens d'Antioche. (e) Erant retourné à Antioche, il y fut établi Apôtre des Gentils, & alla prêcher en Cypre, en Pamphylie, en Pisidie, en Lycaonie, en Galarie, & ailleurs; il fut à ces voyages jusqu'en l'an 51. qu'il revint de nouveau à Jérusalem, pour conférer avec les Apôtres sur l'Evangile qu'il avoit jusqu'alors prêché aux Gentils, sans les contraindre à recevoir la circoncision. (f) Ce fut dans cette rencontre, & à l'occasion du bruit qu'avoient fait à Antioche certains Juifs convertis, & zéléz pour la Loi, qui soutenoient qu'on ne pouvoit se sauver sans l'observer, (g) que se tint le Concile de Jérusalem. Le Concile ayant donc décidé cette célèbre question, d'une manière favorable à la doctrine, & à la prédication de S. Paul, cet Apôtre s'en retourna à Antioche avec les Députés des Apôtres, qui étoient chargez d'une Lettre, par laquelle les Apôtres mandoient aux Fidèles de cette Eglise, ce qu'ils avoient décidé à Jérusalem. Nous supposons que ce Concile se tint après la Pentecôte, ou si l'on veut vers le mois de Septembre, ou d'Octobre.

(a) Galat. 1. 18.

(b) Aug. Ep. 82. nov. Edit. p. 193. d.

(c) Pelag. II. Papa t. 3. Concil. p. 662. Ita Harduin. Pot. P. Piscar. Græc.

(d) Galat. 1. 17.

(e) Act. 21. 19. 30.

(f) Act. 15. 1. 2. 3. & seq.

(g) Act. 15. 1. 2. 3. & seq.

Quelque tems après Céphas, ou saint Pierre Prince des Apôtres, vint lui-même à Antioche. Nous ne décidons pas si ce fut avant, ou après le retour des Députez qu'on y avoit envoyez; mais il est plus croyable que ce ne fut qu'après leur retour, à cause de ces paroles de saint Luc dans les Actes: (a) *Ayant demeuré quelque tems à Antioche, les freres les renvoyèrent en paix à ceux qui les avoient députez.* Saint Pierre donc ayant appris l'heureux succès du voyage de ces Députez, & le bon effet qu'avoit produit la décision du Concile, voulut lui-même aller à Antioche. Il y vint, vécut quelque tems avec les Gentils convertis, & incirconcis, sans faire aucune difficulté de communiquer, ni de manger avec eux. Mais pendant cet intervalle, quelques freres étant venus de la part de S. Jacque à Antioche, (b) Céphas se sépara de la compagnie des Gentils, craignant les Juifs circoncis, qui suivoient toujours la Loi de Moÿse avec l'Évangile.

Et c'est apparemment cette conduite de saint Pierre qui a donné lieu à quelques-uns de croire que le Concile de Jérusalem ne se tint qu'ensuite de cela; car, disent-ils, si la chose eût été solemnellement décidée, saint Pierre auroit-il eu honte de suivre dans la pratique, ce que lui-même avoit ordonné dans le Concile, avec S. Jacque, & S. Jean? Et les freres de Jérusalem auroient-ils pris du scandale d'une action si autentiquement permise, & décidée depuis quelques mois?

Mais on répond sur le même ton: Si la chose eût été indécise, & douteuse, l'Apôtre S. Pierre auroit-il exposé les Fidèles du nombre des Juifs d'Antioche, au scandale, en mangeant indifféremment avec les Gentils convertis? Et S. Paul auroit-il pris la liberté de le reprendre en face devant tout le monde, lui qui étoit si humble, & qui n'ignoroit pas la primauté de S. Pierre?

Quoiqu'il en soit, car pour cet article nous avoüons qu'il est problématique, saint Paul voyant que l'exemple de S. Pierre n'alloit à rien moins qu'à détruire tout ce qu'il avoit enseigné jusqu'alors, puisque par sa conduite il faisoit entendre aux Fidèles circoncis, que les pratiques des cérémonies de la Loi étoient d'une obligation indispensable, il se crut obligé de le reprendre devant tout le monde, parce qu'il étoit répréhensible.

Quant au voyage de Jérusalem à Antioche, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une affaire qui demande un si long tems. Il n'y avoit pas plus de cent vingt cinq lieues de France, que l'on pouvoit faire en moins de quinze jours. Ainsi saint Pierre y a pu venir après le retour de ses Députez, avant Pâque de l'an de JÉSUS-CHRIST 52. vers lequel tems, ou même

(a) Act. xv. 33.

(b) Galat. 2. 12. *Primus enim quàm venissent quidam à Jacobe, cum Gentibus edebat* (Petrus) *cùm autem venissent, subtrahabat, & segregabat se, timens eos qui ex circumcissione erant.*

un peu plutôt, saint Paul, & saint Barnabé partirent d'Antioche, pour aller prêcher aux Gentils. (a) Voilà un arrangement de faits bien marqué dans les Actes, & dans l'Épître aux Galates, dans lequel on ne sauroit montrer aucun défaut incompatible avec la vérité de l'histoire, & l'ordre des tems. Par conséquent la preuve qu'on a voulu tirer de la prétendue absence de saint Pierre, tombe d'elle-même.

Les absurditez, & les inconvéniens prétendus, qui suivent du sentiment qui veut que saint Pierre ait été repris par saint Paul, ne sont d'aucune considération. Personne n'a jamais prétendu que saint Pierre fût impeccable. Les Souverains Pontifes, successeurs du Prince des Apôtres, n'ont jamais aspiré à l'impeccabilité. Or la faute de saint Pierre étoit une faute de pure fragilité. Il fut toujours fortement persuadé de ce qu'il avoit décidé avec les autres Apôtres au Concile de Jérusalem. Il n'y avoit sur le sujet des cérémonies légales, ni erreur dans son esprit, ni attachement opiniâtre à un sentiment erroné, ni diversité de jugemens entre saint Paul, & lui.

Il n'y eut donc jamais d'hétése, ni rien qui doive paroître si injurieux à la personne de saint Pierre, ni à celle des Souverains Pontifes ses successeurs. Saint Pierre ne fit pas sur le champ les réflexions nécessaires sur les conséquences de son action. Saint Paul fut plus clairvoyant, & la vûe du danger le rendit hardi. *Paulus sanè reprehendit Petrum*, dit Tertullien, (b) *non ob aliud tamen, quàm ob inconstantiam victus, quem pro personarum qualitate variabat, non ob aliquam Divinitatis perversitatem*. Saint Pierre regardoit cette action du côté de la condescendance, & de la discrétion, qui veulent qu'on s'abstienne même des choses permises dans certaines occasions, pour ne pas choquer les foibles; & saint Paul l'envisageoit du côté des conséquences que les Fidèles pouvoient tirer de la conduite de saint Pierre, pour s'autoriser à dire que l'observation des cérémonies légales étoit nécessaire au salut.

De l'aveu qu'on vient de faire que l'Apôtre saint Pierre n'étoit pas impeccable, on ne peut pas inférer que les Dogmes qu'il a prêchez, & que les Écrits qu'il nous a laissez, ne soient pas d'une certitude infaillible, & que nous ne devons pas les considérer comme la Doctrine, & la parole de Dieu même. JÉSUS-CHRIST qui a envoyé les Apôtres, qui les a remplis de son Esprit, qui nous a ordonné de les écouter, & qui a confirmé leur Doctrine par une infinité de miracles, s'étoit engagé de leur mettre dans la bouche ce qu'ils devoient dire, (c) lorsqu'ils parleroient en son nom; mais il ne leur avoit pas promis l'impeccabilité, ni l'exemp-

(a) Act. xv. 36.

(b) Tertull. l. 5. contra Marcion, c. 3.

(c) Matt. x. 19.

tion de toute sorte de fautes, même des plus petites, dans leur conduite particulière.

L'argument qu'on tire du nom de *Pierre*, donné à saint Pierre dans les versets 7. & 8. de la seconde Epître aux Galates, & ensuite du nom de *Céphas*, qui est marqué aux versets 9. 11. & 14. du même Chapitre, est tout des plus foibles. Une personne qui a deux noms, peut être appellé dix fois dans la même page de l'un, & dix fois de l'autre nom, sans conséquence. Or on ne peut nier que saint Pierre n'ait eu deux, ou trois noms; Simon, Céphas, & Pierre. L'ordre que saint Paul tient, en nommant *Céphas* entre Jacques, & Jean, ne décide pas contre le respect, & la primauté de saint Pierre. Il n'en étoit pas question en cet endroit. Les Auteurs sacrez, non plus que les Ecrivains ordinaires, ne suivent pas toujours en parlant, l'ordre que demande la dignité des personnes, sur tout lorsqu'il n'y a point de regle fixée sur cela. Les Apôtres nomment quelquefois nôtre Seigneur JESUS-CHRIST avant Dieu le Pere. (a) Saint Paul nomme souvent *Prisca* avant *Aquila* son époux. (b) D'autres fois il la nomme après. (c) Dans la Génése, Sem est toujours nommé le premier des fils de Noé, quoiqu'il ne soit apparemment que le second; Moïse est toujours avant Aaon, quoique moins âgé que lui. Dans les anciennes souscriptions des Conciles, il y a plusieurs jeunes Evêques qui soufctivent avant de plus anciens. Ces raisons suffisent pour répondre à tous les endroits, où l'on employe la même objection.

Saint Chrysostome dans le passage que nous avons rapporté de lui, (d) a répondu à l'objection qu'on tire du Texte des Actes, où il est dit que *Barnabé lui-même se laissa aller à la dissimulation, à l'exemple des autres* ; comme s'il eût été plus que saint Pierre, ou Céphas, & que les autres Juifs qui l'imitèrent, en se retirant de la compagnie des Gentils. La manière de parler de saint Luc, ne regarde point le rang de saint Barnabé comparé à celui de saint Pierre; mais seulement l'engagement particulier où étoit Barnabé, en qualité de compagnon de saint Paul, de soutenir d'une manière indispensable, que les Gentils ne devoient point être assujettis aux joug de la Loi, puisque lui, & saint Paul étoient ordonnez par une destination particulière Apôtres des Gentils.

Si saint Paul a repris saint Pierre avec vigueur, & avec quelque espèce d'autorité, on ne doit pas l'imputer ni à un esprit d'orgueil, ni à présomption, mais à un ardent amour de la vérité, & à la crainte bien fondée qu'il avoit que l'exemple du Prince des Apôtres, ne tirât à conséquence,

(a) Galat. 1. 1. *Sed per Jesum Christum, & Deum Patrem.* Joan. 11. 24. *Si in vobis permanserit quod audistis ab initio, & vos in Filio, & Patre & archetis.*

(b) Rom. XVI. 3. *Salutate Priscam, & Aquila*

lam Ita 2. Timot. 17. 19. *Vide & A. XVIII. 18. & 16.*

(c) 1. Cor. XVI. 19. *A. XVIII. 2.*

(d) *Chrysostr. t. 5. p. 719. 720.*

& ne fit croire aux Fidèles d'Antioche, que la circoncision, & les autres cérémonies légales, étoient nécessaires au salut. C'est ce que saint Augustin, (a) & S. Grégoire le Grand (b) ont fort bien expliqué, comme on l'a vû ci-devant.

Ce que l'on avance de l'apparition faite à Céphas, comme différente de celle qui fut faite à Simon, ou à saint Pierre, paroît contraire au Texte même des Evangélistes. Saint Luc (c) raconte que les deux Disciples de retour d'Emmaüs à Jérusalem, vinrent dire aux onze Apôtres, ce qui leur étoit arrivé en chemin. Les Apôtres, & ceux qui étoient assembles avec eux, leur dirent qu'ils savoient certainement que le Seigneur étoit ressuscité, & qu'il avoit apparu à Simon. Comme les deux voyageurs racontotent encore ce qui s'étoit passé dans le chemin, JESUS se trouva au milieu d'eux. Voilà justement ce que saint Paul a voulu dire, lorsqu'il a assuré que JESUS-CHRIST s'étoit manifesté à Céphas, & après cela aux onze Apôtres. (d) Ce passage de saint Paul est un vrai commentaire de celui de saint Luc. On ne fait pas distinctement à quelle heure JESUS-CHRIST apparut à saint Pierre, mais on fait certainement qu'il lui étoit apparu avant qu'il se fit voir dans l'assemblée des onze Apôtres. On doit faire ici, attention que S. Paul cite ordinairement l'Evangile selon S. Luc.

L'approbation que le Concile de Trente a donnée à la Version Vulgate, ne doit pas nous faire conclure que l'Eglise ait voulu abandonner ni le Texte Grec, ni les Auteurs anciens qui l'ont suivi, ni qu'elle ait prétendu canoniser les fautes qui peuvent se rencontrer encore dans la Version Latine, comparée aux Textes originaux; ni réciproquement qu'elle entende qu'en toute occasion on doive réformer la Vulgate sur les Originaux qui sont entre nos mains. Il faut user de beaucoup de prudence, & de discernement dans tout cela. Mais il est indubitable que l'intention de l'Eglise n'a jamais été d'affoiblir, ou de ruiner l'autorité des Textes primitifs: elle agiroit contre ses propres intérêts, & contre ses intentions, & donneroit par-là atteinte aux Versions qui en sont tirées. Une Version quelque autentique, & quelque canonique qu'elle soit, est toujours Version, & l'Original sera toujours Original. (e) On ne nous persuadera jamais que l'Eglise ait voulu abandonner les Peres de l'Eglise qui ont lû *Petrus*, au lieu de *Céphas*, ni qu'elle ait prétendu désapprouver ceux des Commentateurs anciens, & modernes, qui ont entendu *Céphas*, de *saint Pierre*; cela iroit à dire qu'elle a désapprouvé, & qu'elle désapprouve la meilleure, & la plus saine partie de ses Docteurs, & de ses défenseurs, qui

(a) Aug. Ep. olim 3. nunc 28. Ita Ep. 40. 67.
71. ep. 91.

(b) Greg. Mag. l. 28. Moral. c. 12. homil. 18.
in Ezech.

(c) Luc xxiv. 34.

(d) 1. Cor. xv. c.

(e) Vide Aug. l. 2. c. 35 de Doctr. Christi.

l'ont entendu ainsi dans tous les siècles de l'Eglise.

Si les ennemis de nôtre Religion, comme Porphyre, si les anciens hérétiques, si les nouveaux, si ceux qui cherchent à affoiblir l'autorité du S. Siège, ont abusé du passage qui fait le sujet de cette Dissertation, on ne doit pas s'en étonner. Où est le passage de l'Ecriture, dont les impies, les libertins, les hérétiques n'ayent pas abusé ? (a) Tandis qu'ils ne le prendront que dans le sens que nous avons proposé, ils n'en pourront faire aucun abus. (b) L'Eglise Catholique, & Romaine n'a jamais crû que les Chefs que Dieu lui a donnez, soient exemts dans leur conduite particulière des fautes journalières auxquelles la foiblesse humaine, & l'inadvertence, sont sujettes, dans les personnes les plus saintes, les plus éclairées, & le plus privilégiées.

A la tête del'Épître aux Galates, nous avons proposé nôtre conjecture sur la personne de ceux contre qui S. Paul assûte son Apostolat, & relève sa dignité d'Apôtre envoyé immédiatement par JESUS-CHRIST. (c) Nous supposons que S. Pierre, le vrai S. Pierre, & non le prétendu Céphas l'un des septante Disciples, avoit prêché en Galatie ; & la Lettre qu'il écrivit à la dispersion du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, &c. en est une allez bonne preuve. Saint Paul y prêcha, ou avant, ou après lui ; mais des Juifs convertis, qui se disoient Disciples du Prince des Apôtres, y étant venus après S. Pierre, & S. Paul, commencèrent à y décrier saint Paul, comme un homme sans autorité, & sans mission, qui détruisoit la Loi, & enseignoit une doctrine éloignée de celle des autres Apôtres. Saint Paul montre contre eux qu'il est vraiment Apôtre, non de la part de l'homme, ni par la mission des hommes, mais par celle de JESUS-CHRIST.

Et à l'égard de Céphas, ou S. Pierre, dont ces prédicateurs Juifs affectoient de relever le rang, & l'autorité, sans toucher aux prérogatives inconceutables de la primauté, & de la supériorité de S. Pierre, l'Apôtre montre qu'il n'a rien reçu de lui, & que sa doctrine, & sa prédication ont été approuvées par Céphas lui-même dans une assemblée solennelle à Jérusalem. Si donc S. Paul dans l'Épître aux Galates ne relève pas beaucoup la dignité de S. Pierre, c'est qu'il n'en étoit pas question. Mais on ne peut pas dire qu'il ait voulu la ravalet, ni qu'il ait témoigné ni mépris, ni indifférence pour sa personne.

Pour conclure toute cette Dissertation, on peut dire que Céphas qui fut repris par saint Paul à Antioche, n'est nullement différent de saint Pierre, que l'on n'a aucune preuve solide de l'existence d'un prétendu

(a) Hieronym. in Galat. 2. Si propter Porphyrii blasphemiam alius nobis fingendus est Cephæ, ne Petrus quatuor evrasse, insuita de Scipituris erunt radenda divinit, qua ille, quia non

intelligit, criminatur.

(b) Mat. xvi. 18.

(c) Galat. 1. 1.

Céphas du nombre des septante Disciples, & différent du Prince des Apôtres ; que l'action, ou la dissimulation de S. Pierre, ne fait rien contre sa primauté ; que la répréhension de S. Paul ne favorise en aucune sorte les prétentions de Porphyre, & des autres ennemis de nôtre Religion ; mais elle nous fournit dans S. Pierre un exemple admirable d'humilité, & dans S. Paul un modèle du zèle, & de la fermeté apostolique que l'on doit avoir, quand on voit la vérité en danger. Que le tempérament que les anciens Peres Grecs avoient pris pour excuser S. Pierre, & S. Paul, est sujet à de très-grands inconvéniens, & que la manière dont s'y est pris saint Augustin, est sans comparaison plus propre pour les excuser l'un, & l'autre, & pour mettre nôtre Religion à couvert des reproches de ses ennemis.



DISSERTATION

SUR L'ANTE-CHRIST.

ARTICLE PREMIER.

Divers sentimens sur l'Ante-Christ.

Quiconque s'oppose à la vérité, à la piété, à la justice, est un Ante-Christ, puisqu'il s'oppose à JESUS-CHRIST, qui est la justice, & la vérité essentielle; & que le nom (a) d'Ante-Christ, selon son étymologie, signifie un ennemi de JESUS-CHRIST. En ce sens il y a eu des Ante-Christes dans tous les siècles, avant, comme après la venue du Sauveur, & il y en aura dans tous les tems, jusqu'à la fin du monde, & jusqu'à la venue de celui qui réunira dans sa personne tous les caractères de malice, & d'impiété des différens ennemis de JESUS-CHRIST. (b) En ce sens les persécuteurs de l'Eglise, les faux Prophètes, les Hérétiques, les mauvais Chrétiens sont autant d'Ante-Christes. Dès le tems de saint Jean l'Evangéliste, il y en avoit beaucoup de cette sorte: (c) *Et nunc Anti-Christi multi facti sunt.* Les Peres de l'Eglise ont remarqué des caractères de cet homme de péché, de cet enfant de perdition, dans Simon le Magicien, dans Néron, dans Caius Caligula, dans Apollone de Thyane, dans Barchochebas, dans Domitien, Dioclétien, Julien l'Apostat, & tant d'autres ennemis de JESUS-CHRIST, & de ses Disciples. Et sous l'ancien Testament, les Nabuchodonosors, les Cambyfes, les Antiochus Epiphanes, les Hérodes n'étoient ils pas autant de précurseurs, de figures, & de supôts de l'Ante-Christ? Dieu sembloit les avoir suscitez dans sa colère, comme pour nous faire juger quel devoit être celui qui doit les surpasser tous en cruauté, en impiété, & en malice.

Les Juifs, aussi bien que les Chrétiens, attendent un Ante-Christ, & les Mahométans un Anti-Mahomet. Mais les Juifs confondent ce qui est dit du Messie libérateur dans son premier avènement, avec ce qui est dit

(a) *Αντι-Χριστος.*

(b) *Aug. in Psalm. 11. v. 6. n. 24. Ille servus peccati totam nequitiam, & iniquitatem*

quam omnes pseudo-Propheta imbuverunt, impleturus est.

(c) 1. Jean. 22. 28.

du Messie vengeur dans sa venue à la fin du monde. Ils prétendent (a) qu'Elie, ou un autre Prophète viendra avant le Messie, pour réunir les esprits des peres avec leurs enfans, & pour préparer les voies au Messie. (b) Après cela le Messie paroitra lui même en personne, rassemblera tous les Israélites dans la terre promise, rétablira la ville, & le Temple de Jérusalem, & fera goûter à ses peuples le bonheur de la paix, & de l'abondance. Mais Gog, & Magog, deux nations puissantes, viendront troubler cette paix, ayant à leur tête l'Ante-Christ. Le Messie le combattra, & le détruira par une infinité de prodiges, qu'il fera paroître dans le Ciel, & sur la terre. Ces guerres ne se feront pas, sans qu'il en coûte bien du sang, & des peines aux fidèles; & ce sera apparemment alors que l'on verra les douleurs du Messie, dont les Rabbins nous parlent, & qui seront telles, qu'ils s'écrient: (c) *Ah, qu'il vienne; mais que je ne le voye pas! Que ferons-nous, pour nous garantir des douleurs du Messie?*

Quelques uns d'entre eux (d) enseignent que l'Ante-Christ, qu'ils appellent *Armillus*, naitra de la conjonction abominable des nations avec la statue d'une vierge, qui se voit à Rome. Cet *Armillus* sera d'une taille prodigieuse. Il se dira le Messie, & le Dieu qu'on doit adorer. Toute la race d'Edom; c'est ainsi qu'ils appellent les Romains; se joindra à lui, & se rangera sous ses Loix. Mais Néhémie, fils de Joseph, & de la race d'Ephraïm, le premier des deux Messies que les Juifs attendent, lui fera la guerre, à la tête de trente mille Juifs. *Armillus* sera vaincu, & deux cens mille hommes périront dans le premier combat. Il retournera à la charge, & livrera une seconde bataille; mais après avoir vû tailler en pièces un nombre infini de ses troupes, il tuera, sans le savoir, le Messie Néhémie, dont on vient de parler; & alors les Juifs prendront la fuite, & seront chassés, & persécutés en tous lieux.

L'Archange saint Michel sonnera de la trompette, & au premier son paroitra le second Messie, de la race de David, accompagné du Prophète Elie. Alors les Juifs dispersés reprendront cœur, & se rassembleront de toutes parts autour de lui. *Armillus* effrayé, marchera contre eux, livrera la bataille, & sera vaincu, & mis à mort. Alors commencera le regne heureux du Messie, tant vanté dans les Prophètes. Toute la terre deviendra pour les Hebreux un jardin d'Eden. On ne verra plus ni guerre, ni maladie. Voilà l'idée que les Juifs se sont faite de l'Ante-Christ. Il y a par ni eux sur ce sujet quelques variétés de sentimens; mais nous n'avons pas envie d'entrer sur cela dans un plus grand détail.

Entre le commencement de ces guerres, & leur fin; entre le siècle pré-

(a) *Vide Mattemid. de Rege M. ffah. c. 2.*

(b) *Ipsi xl. 3.*

(c) *Gemar Sanhedrin. § 35.*

(d) *Hulfius de Theolog. Jud. lib. 1. parte 2. p. 12.*

sont, & le siècle futur, comme parlent les Hébreux, il s'écoulera un tems considérable, que les uns fixent à quarante, les autres à soixante & dix, & les autres à quatre cens ans. D'autres y mettent un bien moindre espace. Mais il est constant, selon eux, que la résurrection des morts, le regne parfait du Messie, & des bienheureux, n'arrivera qu'après la mort de l'Ante-Christ: En quoi ils sont assez d'accord avec nous. Mais la plupart de nos Ecrivains ne comptent que trois ans & demi (a) pour l'empire, les guerres, & les persécutions de l'Ante-Christ.

Quant aux Mahomérans, (b) ils attendent leur Anri-Mahomet, qu'ils appellent *Dejal*, c'est à-dire, *imposteur*. Ils le dépeignent comme un géant monstrueux, n'ayant qu'un œil, & un fourcil au milieu du front. Ils croyent que Mahamed Mehdy, le douzième de leurs Imans, que Dieu, disent-ils, a enlevé du monde tout en vie, & qu'il conserve dans un lieu de délices inconnu, & inaccessible aux hommes, reparoitra à la fin du monde pour combattre le *Dejal*. Il fera à l'égard de l'Anti-Mahomet, ce que nous croyons que doit faire Elie à l'égard de l'Ante-Christ. Ils croyent que JESUS-CHRIST sera le Généralissime des armées de l'Iman, & qu'il reviendra au monde pour faire la guerre à l'Anti-Mahomet. Après l'avoir vaincu, & avec lui Gog, & Magog, il se marieta, & gouvernera l'univers pendant trente, ou quarante ans; non pas toutefois en Maître absolu, mais comme Intendant de l'Iman Mahamed Medhy. Après quoi il mourra, & sera enterré auprès du tombeau de Mahomet, pour ressusciter à la fin des siècles avec tous les justes. Enfin il fera le Jugement universel; car c'est à JESUS-CHRIST que ce Jugement est réservé. On voit au travers de ces fables, combien la créance de la venue de l'Ante-Christ avant la fin des siècles, a jetté de fortes racines dans la plupart des nations du monde.

Quelques Auteurs Juifs, entre autres le célèbre Menassé ben Israël, (c) & quelques Ecrivains Protestans (d) ont prétendu que l'Ante-Christ, de la manière dont les Chrétiens l'attendent, ne paroitra jamais. Ils mettent ce dogme parmi les fables dont on repair, disent-ils, les ames crédules de la Communion Romaine. Grotius (e) avance que saint Paul lui-même croyoit que la fin du monde arriveroit peu après la ruine de Jérusalem, & que Caligula étoit le précurseur de l'Ante-Christ, & Simon le Magicien l'Ante-Christ. Enfin la plupart des Auteurs Protestans (f) ont soutenu que le Pape, Chef visible de l'Eglise Catholique, étoit l'Ante-Christ; quô

(a) Voyez Daniel. vii. 25. & xii. 11. Apoc.

xii. 2-3.

(b) Chardin, Voyage de Perse, t. 3. p. 192.

Voyez aussi K. Sirus, & Iba Abassi.

(c) Menasse ben Israël de Resurrexi. l. 3. c. 5.

p. 290.

(d) Centuriatores Magdeburg Ita & Beza

in 2. Thessal. 11. & Grot. in Apocal. xiii. 18.

(e) Grot. in 2. Thessal. prefat. & in 2.

Thess. 11.

(f) Vide Malvend. l. 2. c. 1 de Anti-Christo.

la Communion Romaine étoit Babylone ; que l'autorité que les successeurs de saint Pierre exercent sur les Fidèles, étoit le regne, & la domination de l'Ante-Christ. Excès, & emportement que les plus sages de leur Communion ont désapprouvé, & qu'on ne peut regarder dans ceux qui les approuvent que comme des effets d'une passion aveugle.

ARTICLE II.

Qualitez de l'Ante-Christ.

C'Est un usage constant des Ecrivains sacrez, dit saint Jérôme, (a) qu'ils nous annoncent les événemens futurs, sous des types, & des figures ; & qu'ils enveloppent les vérités, sous des similitudes, & des paraboles. Ainsi comme JESUS-CHRIST a les Davids, & les Salomons, qui le représentent, & qui nous promettent sa venue, ainsi l'Ante-Christ a ses précurseurs, & ses figures dans la personne des Antiochus Epiphanes, dans celle des Nérons, & des Domitiens, & de leurs semblables. Pour donner donc le portrait de cet homme dé péché qui n'a pas encore paru, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici les caractères de ceux qui nous sont offerts dans l'Ecriture, comme des modèles, & des figures de ce que doit être un jour cet ennemi de Dieu. (b) *Hæc autem sub Antiocho Epiphane in imagine præcesserunt, ut Rex sceleratissimus, qui persecutus est populum Dei, præfiguraret Anti-Christum. . . unde & multi nostrorum putant ob sevitie, & turpitudinis magnitudinem Domitium Neronem Anti-Christum fore.*

Les Peres, & les Interprètes, tant Juifs, que Chrétiens, ont expliqué des persécutions de l'Ante-Christ contre les Saints, tout ce qu'Ezéchiel (c) nous a dit des guerres de Gog, & Magog contre la terre d'Israël ; & S. Jean dans l'Apocalypse (d) nous conduit à ce sens, lorsqu'il dit qu'après un regne de mille ans, Satan sortira de sa prison, séduira plusieurs peuples, les engagera à faire la guerre aux Saints, & à assiéger la ville bien-aimée. Qu'il assemblera les peuples de Gog, & Magog des quatre coins du monde, & en composera une armée aussi nombreuse que le sable de la mer. Mais le Seigneur fera tomber sur eux le feu du Ciel, qui les consumera, & le Démon qui les a assembles, & le faux Prophète qui les a séduits, seront précipitez

(a) Hieronim. in Dan. xi. 24. *Hunc esse morem Scripturæ sanctæ, ut futurorum veritatem præmittat in typis. Sicut igitur Salvator habet & Salomonem, & ceteros Sanctos in typum adventus sui: sic & Anti-Christus passimum Regem Antio-*

chum, qui sanctos persecutus est.

(b) *Idem in Dan. xi.*

(c) *Ezech. xxxviii. xxxix.*

(d) *Apoc. xx. 7.*

dans l'étrang de feu, & de souffre, où est la bête, & ils y seront tourmentez dans tous les siècles.

Que la prédiction de la guerre de Gog, & de Magog contre la terre d'Israël, prédite par Ezéchiel, ait eu, si l'on veut, son accomplissement littéral, & historique dans la persécution que Cambyfes, ou Holofernes, ou Antiochus Epiphanes firent aux Hébreux, il est certain que celle qui nous est décrite dans l'Apocalypse, regarde principalement les maux que l'Ante-Christ fera à l'Eglise du Sauveur avant la fin des siècles.

Daniel (a) dans le portrait qu'il nous a laissé d'Antiochus Epiphanes ; a parfaitement représenté l'enfant de perdition marqué dans saint Paul. *b) Je vis*, dit-il, (c) *une corne qui avoit des yeux, & une bouche qui proféroit de grandes choses. Elle faisoit la guerre aux Saints, & remportoit sur eux de grands avan.ages, jusqu'à la venue de l'ancien des jours, qui rendit la justice aux Saints du Très-haut, & jusqu'au tems du regne des Justes.* Il fut dit au Prophète que le Prince qui étoit représenté par cette corne, proférerait des blasphèmes contre le Très-haut, fouleroit aux pieds ses Saints, & croiroit changer les tems, & les loix. Mais que le souverain Juge détruiroit sa puissance, le feroit périr, & l'extermineroit pour toujours.

Dans une autre vision, (d) le même Antiochus Epiphanes lui fut représenté sous l'idée d'une petite corne, qui s'élevoit extraordinairement, & qui portoit son insolence jusqu'à attaquer le Ciel, dont il abattoit les étoiles, & les fouloit aux pieds. *Il fit la guerre au Roi de la force, (à Dieu même,) & abolit son sacrifice perpétuel, & renversa le lieu qui lui étoit consacré. Dieu permit tout cela pour punir les péchez de son peuple. La vérité fut bannie de la terre ; l'ennemi réjouis en tout, & fit tout ce qu'il voulut durant l'espace de deux mille trois cents jours.* On sait de quelle manière l'événement vérifia ces prophéties sous le regne d'Antiochus Epiphanes, mais on ne doute pas que dans un sens plus relevé, ou ne doive encore en voir un plus parfait accomplissement sous les persécutions de l'Ante-Christ. Daniel lui-même (e) nous le marque assez, lorsqu'il dit qu'à tous les malheurs causez au peuple de Dieu par cette corne, succédera la résurrection des morts, & le bonheur éternel des Fidèles : *Multi de his qui dormiant in terra pulvere evigilabunt, alii in vitam eternam, alii in opprobrium us videant semper.* Expressions que l'on ne peut sans violence expliquer à la lettre, d'un simple retour à une meilleure fortune.

Zacharie (f) représente l'adversaire du Meffie sous l'idée d'un *pasteur insensé, qui ne visite point son troupeau abandonné ; qui ne cherche point ce-*

(a) DAN. VII. 19. 20. & seq.

(b) 2. Thessal. II.

(c) Dan, locq citato.

(d) DAN VIII. 9. 10... 24. 25.

(e) D. N. VII. 1. 2. 3.

(f) Zachar. XI. 16. 17.

lui qui est dispersé, qui ne guérit point celui qui est blessé, & qui ne nourrit point celui qui a besoin de nourriture pour s'entretenir. Il mangera les chairs des brebis grasses, il brisera la corne de leurs pieds; ô pasteur, ô phantôme, qui abandonne son troupeau! L'épée tombera sur son bras, & sur son œil droit. Son bras se desséchera, & son œil droit sera couvert de sénébres. Tel sera le caractère de l'Ante-Christ, & telle sera sa domination. Règne cruel, règne injuste, non-seulement contre les étrangers, mais même contre ses propres sujets.

Les descriptions que les Auteurs du nouveau Testament nous ont laissées de l'Ante-Christ, sont tout autrement claires, que celles que nous venons de voir. Le Sauveur dans l'Évangile (a) nous avertit qu'avant le dernier jour, il viendra plusieurs imposteurs qui se diront le Messie, & qui séduiront bien du monde. On n'entendra parler que de guerres, de pestes, de famines, de révoltes, & de tremblemens de terre. Mais tout cela n'est que le commencement des douleurs. Alors les Justes seront livrés aux méchans, qui les outrageront, & les feront mourir; plusieurs des gens de biens tomberont dans le scandale. On verra l'abomination de la défolation dans le lieu saint. Les maux seront si extrêmes, que s'ils n'avoient été abrégés, nul n'auroit été sauvé; mais en faveur des Elûs, ces jours seront abrégés. On verra alors de faux Christs, & de faux Prophètes, qui feront des signes, & des prodiges, capables d'induire à erreur, s'il étoit possible, même les Elûs. Après tout cela, le Fils de l'Homme paroîtra dans sa Majesté. Tel sera le tems du règne de l'Ante-Christ.

Saint Paul (b) écrivant aux Thessaloniens, dit que *cet homme de péché, ces enfans de perdition, ces ennemi de Dieu s'élèvera au-dessus de tous ce qui est appelé Dieu, & de ce qui est adoré; jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu, voulant lui-même recevoir les respects qui ne sont dûs qu'à la Divinité, & passer pour un Dieu. Il ajoute: Vous savez bien ce qui empêche qu'il ne paroisse; car le mystère d'iniquité se forme dès à présent... Alors se découvrira l'impie; que le Seigneur JESUS détruira par le soufflé de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence. Cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Sasan, avec toutes sortes de miracles, de signes, & de prodiges trompeurs, & avec toutes les illusions qui peuvent porter les hommes à l'iniquité, parce qu'ils n'ont pas vu, & aimé la vérité.*

C'est à ces marques que l'on reconnoîtra l'Ante-Christ, & c'est sans doute les caractères de ressemblance que l'on a remarqué entre ce portrait, & la vie de l'Empereur Néron, qui ont fait croire à tant d'Anciens, (c)

(a) Matth. xxiv. 4. 5. 11. 12.

(b) 1. Thessal. 11. 3. 4. 5. &c.

(c) Vitarin. in Apocalyp. Ambrosiust. in 1.

Thessal. 11. Chrysostom. homil 4 in 2. Thessal.
Hieronym. ad Aigaf. qu. 11. Aug. de civit. l. xx.
c. 19.

que ce Prince étoit l'Ante-Christ, ou du moins son précurseur. Ils lui appliquoient ce que dit saint Paul, (a) que le mystère d'iniquité s'opère déjà ; & ils croyoient que l'Ante-Christ paroîtroit bien-tôt après lui : (b) *Jam enim mysterium operatur iniquitatis, hunc habes sensum*, dit saint Jérôme, *multis malis atque peccatis quibus Nero mundum premis, Anti-Christi paraturus adventus, & quod ille operaturus est postea, in isto ex parte completur*. Il y en eut même plusieurs qui crurent qu'un jour ce Prince ressusciteroit, & seroit l'Ante-Christ si souvent marqué dans les Écritures. (c)

Saint Augustin (d) assûre que plusieurs ne vouloient pas croire qu'il fût mort, mais soutenoient qu'il étoit encore vivant, & caché dans quelque lieu inconnu, & inaccessible, conservant toute sa vigueur, & toute sa cruauté, pour reparoître de nouveau quelque jour, & remonter sur le trône de l'empire. Victorin de Petau fameux Commentateur de l'Apocalypse, (e) qui vivoit au troisiéme siècle, explique de Néron ce qui est dit dans ce Livre : *J'ai vu une des têtes de la bête comme blessée à mort ; mais sa blessure a été guérie*. Il croit aussi que c'est Néron dont parle saint Paul aux Thessaloniens : (f) *Que celui qui tient l'empire, le tienne, jusqu'à ce qu'il soit mis à mort ; & alors paroitra ce méchant, dont la venue sera accompagnée de toute la puissance de Satan*.

Sévère Sulpice fait dire à saint Martin, (g) qu'avant la fin du monde, Néron, & l'Ante-Christ doivent paroître ; le premier dans l'Occident, où il rétablira le culte des Idoles ; l'autre dans l'Orient, où il relèvera le Temple, & la ville de Jérusalem, pour y fixer le siège de son Empire. Qu'à la fin l'Ante-Christ se fera reconnoître pour le Messie, déclarera la guerre à Néron, & le fera périr. Le même Auteur dans un autre endroit (h) parle avec quelque doute, en disant que Néron après avoir été le premier persécuteur de l'Eglise, sera peut-être encore le dernier, puisque plusieurs croyent que c'est lui qui est l'Ante-Christ qui doit venir. *Dignus exitus qui persecutionem in Christianos primus inciperet ; nescio an & postremus explebit, si quidem opinione multorum receptum sit, ipsum esse Anti-Christum venturum*.

Les Payens mêmes au rapport de Suétone, & de Tacite, firent courir le bruit que Néron n'étoit pas mort. On produisit souvent des Edits sous son nom, comme s'il eût été vivant, & qu'il dût bien-tôt reparoître au grand malheur de ses ennemis. *Mouò edicta proferrent quasi viventis,*

(a) 2. Thess. 2. 7.

(b) *Vitae Malvend. de Anti-Christo, l. 2. c. 3.*

P. 65.

(c) Hieronym. in Dan xi. *Multis nostrorum putant ob sevisse, & insipidum n'y magnitudinem, Demitium Neroneum Ante Christum fore,*

(d) *Aug. de Civit. l. 10. c. 19.*

(e) *Victorin Petav in Apoc. xiii. 13.*

(f) 2. Thess. 2. 4 & 7.

(g) *Sever. Sulpit. Dialog. 2. de vita sancti Martini.*

(h) *Sever. Sulpit. l. 2. libor.*

& *brevi magno inimicorum malo reversuri*, dit Suétone. (a) Il s'éleva quelques années après un fameux Néron, (b) qui trompa bien du monde, & qui fut suivi par plusieurs séditeux. Mais Calphurnius Asprenas, à qui Galba avoit donné le gouvernement de la Galatie, & de la Pamphylie, où ce Imposteur avoit principalement paru, le fit mourir, & envoya sa tête à Rome, & dans les provinces pour désabuser les peuples.

Mais retournons à ce que l'Écriture nous apprend des caractères de l'Ante-Christ. Saint Jean dans sa première Epître, (c) nous dit que celui qui renonce le Père, & le Fils, est un Ante-Christ. Et ailleurs : (d) *Que tous esprit qui divise Jesus, (c'est à-dire, qui dit que Jesus n'est pas le Mellie, ou n'est pas Dieu, & homme,) est l'Ante-Christ, duquel vous avez ouï dire qu'il va venir, & dès à présent il est dans le monde.* Le même saint Evangéliste dans son Apocalypse, (e) désigne cet homme de péché sous le nom de bête qui monte de l'abîme, & qui met à mort les deux témoins, (Enoch, & Elie,) qui fait la guerre aux Saints, les fait mourir, & laisse leurs corps exposés dans les places publiques de la grande Cité, qui dans le langage mystique s'appelle Sodome, & Egypte, & où le Seigneur a été crucifié. Il le décrit ensuite (f) comme une bête qui sort de l'abîme, ayant dix cornes, & dix diadèmes sur ses cornes, & des noms pleins de blasphèmes sur ses têtes. Le Dragon, ou le Diable lui a donné sa force, & son pouvoir. On adora le Dragon, & la bête ; & on lui donna une bouche pour proférer des blasphèmes, & le pouvoir de faire la guerre aux Saints pendant quarante-deux mois. La bête prévalut, & fut adorée par toute la terre.

Il y auroit sans doute de la témérité à soutenir que tous les passages que nous venons de rapporter, doivent s'entendre précisément à la lettre de l'Ante-Christ ; nous reconnoissons que plusieurs de ces expressions sont figurées ; & comme l'Ante-Christ n'est point encore venu, nous ne pouvons juger quelle étendue on doit donner aux prophéties qui le regardent. On n'en sera exactement assuré qu'après l'exécution ; comme on n'a bien connu le sens des prophéties qui regardent nôtre Sauveur, qu'après sa venue, sa mort, & sa résurrection. Mais on peut assurer hardiment sur le portrait général que l'Écriture nous en fait, que ce sera un monstre en toute sorte de crimes, de cruauté, & d'impiété ; en sorte que les Caligulas, les Nérons, les Domitiens, les plus grands scélérats, dont l'Histoire ait conservé les noms, étoient des saints comparez à lui. Et ce qu'il y aura de plus extraordinaire, c'est qu'il faudra si bien se contrefaire, que plusieurs le prendront pour le Mellie, & le regarderont comme une

(a) *Sueton. in Nerone, c. 57.*(b) *Tacit. l. 17. & 18. Annal. Vide & Sueton. in Nerone.*(c) *1. Jean. 21. 18. 19.*(d) *1. Jean. 17. 3. & 2. Jean. 7. 7.*(e) *Apoc. 21. 7.*(f) *Apoc. XIII.*

divinité ; ce qui fait dire aux Peres (a) qu'il sera le plus grand hypocrite, & le plus grand trompeur qui ait jamais été. On lui applique ces paroles de Job : (b) *Il fait regner l'hypocrite, à cause des péchez du peuple.*

Il faudra qu'il soit grand magicien pour faire tous les prodiges dont nous parle l'Ecriture ; car il ne les fera que par la vertu, & l'opération de Satan, comme le dit l'Ecriture. (c) Les Peres, & les Interprètes lui appliquent aussi ce qui est dit dans Daniel (d) des grandes richesses d'Antiochus Epiphane, & soutiennent qu'il les surpassera de beaucoup, parce qu'il portera ses conquêtes bien plus loin, qu'il sera plus heureux en guerre, & qu'il n'épargnera ni Temples, ni lieux sacrez. On dit même qu'il découvrira par le moyen du Démon une infinité de trésors cachez ; enfin on avance qu'il se plongera dans toutes sortes de dissolutions, & d'impudicitez. Tout cela fondé sur certains Textes de Daniel, qui s'entendent littéralement d'Antiochus Epiphane, dont on a coutume de faire l'application à l'Ante-Christ. Mais sur tout cela, je ne voudrois rien assurer trop légèrement ; on risque toujours beaucoup, quand on se mêle de deviner, & de parler des événemens futurs, sans en avoir une révélation particulière.

ARTICLE III.

Nom, ou Caractère de l'Ante-Christ.

Saint Jean dans l'Apocalypse (e) nous dit que *la Bête obligera tout le monde, les grands, & les petits, les riches, & les pauvres, les personnes libres, & les esclaves, de porter le caractère de son nom sur la main droite, ou sur le front ; en sorte que personne ne pourra ni vendre, ni acheter, à moins qu'il ne porte ce caractère, ou le nom de la Bête, ou le chiffre de son nom. C'est ici où il est besoin de sagesse. Que celui qui a de l'intelligence, suppute le nombre de la Bête ; car c'est un nombre d'homme, & ordinaire ; son nombre est de six cens soixante & six. C'est ici où les Ecrivains donnent carrière à leur imagination. Le sentiment le plus ordinaire, est que ce nombre de six cens soixante & six, est celui des lettres qui doivent composer le nom propre de l'Ante-Christ, en prenant ces lettres selon leur valeur numérale ; car en Hébreu, en Grec, & en Latin, les lettres*

(a) Vide Hypolyt. Mart. lib. de Anti-Christo, Cyrill. Jerusol. Cathoch. 15. Greg. Mag. l. 31. in Job. c. 17. Damascen. l. 4. de fide orthod. c. 27.
(b) Job. xxxiv. 30.
(c) 2. Thessal. 11. Vide Iren. l. 5. c. 18.

Vide & Interpretes ad Apocal. xi. & Malvend. l. 6. de Anti-Christo, c. 4.
(d) Dan. xi. 2.
(e) Apoc. xiii. 17. 18.

de l'alphabet ont une certaine valeur. Par exemple, en Latin I. vaut un , V. vaut cinq , X. vaut dix , C. vaut cent , CIO. cinq cens , & CIO. vaut mille.

La première difficulté est de savoir dans quelle langue on doit chercher le nom de l'Ante-Christ ; si c'est en Hébreu , ou en Syriaque , ou en Latin , ou en Grec , ou en quelque autre langue ; car on ne fait pas trop bien quelle sera la langue de l'Ante-Christ ; ensuite si ce sera le nom de la personne , ou de sa dignité , ou le nom qu'il portera , ou celui que lui donneront ses sujets , ou celui que lui imposeront ses amis ; ou enfin le nom que ses crimes , & ses cruautés mériteront. Ou si cet endroit doit s'entendre à la lettre de la personne de l'Ante-Christ ; ou s'il doit se vérifier dans la personne de ceux qui sont les figures , & les avant-coureurs de cet ennemi de Dieu. Il y en a qui doutent si ce n'est pas plutôt le chiffre de 666. qui sera imprimé sur le front des sectateurs de l'homme de péché , que le nom de l'Ante-Christ lui-même ; enfin il y en a d'autres qui veulent que son caractère soit une certaine marque , un monogramme , ou un chiffre , ou enfin quelques lettres , ou quelques sentences , comme anciennement les maîtres en imprimoient quelquefois sur le front des esclaves fugitifs.

Au milieu de tant de diversitez d'opinions , il n'est pas aisé de prendre son parti. Toutefois en suivant les plus anciens , & le plus grand nombre des Écrivains , on peut dire que le nombre de 666. se rencontrera , ou dans le nom de l'Ante-Christ , ou dans le nom de quelques insignes persécuteurs de l'Eglise , comme Dioclétien , ou Julien l'Apostat. Diverses personnes ont fait des essais dans les langues Hébraïques , Grecques , & Latines pour trouver le nombre de 666. dans certains noms qu'on a inventé. Par exemple , en Hébreu : (a) *Elion , Adonai , Jéhova , Hakkadosch ;* c'est-à-dire , *le Très-haut , le Seigneur , Dieu , le Saint .* Ou , (b) *Abinu , Hakkadosch , Appipi ;* nôtre S. Pere le Pape ; ou *Romiit ;* (c) la Romaine. Quelques-uns l'ont cherché dans le nom de l'hérésiarque Luther écrit en Hébreu , (d) & il ne seroit pas mal-aisé d'en inventer d'autres.

Mais ce seroit abuser de son loisir , que de vouloir deviner une chose

(a) $\text{שׁוׁן אֵלִיּוֹן אֲדוֹנָי יְהוִה קָדוֹשׁ}$ E lion, Adonai, Jéhova, Kadosch.
300. 4. 100. 5. 5. 6. 5. 20. 10. 50. 4. 1. 50. 6. 10. 30. 70. *Altissimus, Dominus, D. ni Sanctus.*
Total 666.

(b) $\text{אֲבִינוּ הַקָּדוֹשׁ אֲפִיפִי}$ Abinu Hakkadoscha Apipi.
10. 20. 10. 80. 1. 1. 300. 6. 4. 100. 5. 6. 50. 10. 2. 1. *Pater noster sanctus Papa.*
Total 666.

(c) $\text{רׁוֹמֵי רׁוֹמֵי רׁוֹמֵי}$ Romiit.
400. 10. 10. 40. 6. 100. *Romana.*
Total 666.

(d) $\text{לׁוּתֵר לׁוּתֵר לׁוּתֵר}$ Luther.
200. 400. 30. 6. 30. *Luther.*
Total 666.

nécessairement incertaine, & qu'on ne saura jamais sans une révélation particulière, jusqu'à ce que l'événement nous ait rendu plus savans sur tout cela. Ajoutez que les Savans en Hébreu (a) croyent que du tems de S. Jean l'Evangéliste, l'usage de donner une certaine valeur numérique aux lettres de l'alphabet Hébreu, n'étoit point encore introduit; qu'il ne l'est que depuis qu'il a plû aux Cabalistes de chercher des mystères sous les nombres des lettres combinées les unes avec les autres. Invention dont on ne voit aucune trace dans le Texte ancien de la Bible; tous les nombres y étant toujours écrits au long, & jamais par des lettres numériques.

Pour les Grecs, ils nous ont produit des noms prétendus de l'Ante-Christ en plus grand nombre, mais avec tout aussi peu de certitude. Saint Irénée en a proposé trois, savoir: (b) *Evasthas*, Fleuri; *Lascinos*, Latin, & *Teitan*, un Titan, un Géant. Tous ces noms, en comptant la valeur numérique de leurs lettres, font la somme de 666. Primafius, & le faux Hippolyte proposent, *Arnoumé*; (c) Je renonce. Un autre nous donne (d) *Lampetis*; Brillant; ou (e) *ONiketés*, le Vainqueur, ou *Kakos odègos*, (f) le mauvais Guide; ou *Alethés blaberos*, vraiment nuisible; ou *Pala-bascanos*, envieux depuis long-tems; ou *Amnos adikos*, Agneau injuste. Tichonius, & après lui Primafius, proposent *Antemos*, qui ne signifie proprement rien. D'autres, comme Clitovée, Genebrard, Henténus, ont trouvé le nombre 666. dans le nom de *Mahomatis*, écrit en Grec. D'autres dans celui de Genséric, *Gensericos*, Roi des Vandales en Afrique. Grotius l'a remarqué dans *Oulpios*, (g) qui est le nom de Trajan. Vaines

(a) Mercor, & Bertram thesaur. radic. Malvenda l. 1. c. 17. p. 413. de Anti-Christo.

(b) Irén. lib. 5. c. 3. E Y A N Θ A Σ Evasthas.

5. 400. 1. 50. 9. 1. 100. Floridus.

Total 666

A A T E I N O Σ Lascinos.

30. 1. 300. 5. 10. 50. 70. 100. Latin.

Total 666.

T E I T A N. Titan.

300. 6. 10. 300. 1. 50. Géant.

Total 666.

(c) A P N O Y M E. Arnoumé.

1. 100. 50. 70. 400. 40. 5. Je renonce.

Total 666.

(d) A A M H E T I Σ. Lampetis.

30. 1. 40. 80. 5. 300. 10. 100. Brillant.

Total 666.

(e) O N I K H T H Σ. ONiketés.

70. 50. 10. 10. 8. 300. 8. 100. Le Vainqueur.

Total 666.

(f) K A K O Σ O Δ H Γ O Σ. Kakos Odègos.

10. 1. 10. 70. 100. 70. 4. 8. 3. 70. 100. Mauvais Guide.

Total 666.

(g) O Y A H I O C. Oulpus.

70. 400. 10. 80. 10. 70. 6.

Total 666.

occupations, & frivoles remarques qu'on nous saura peut-être mauvais gré d'avoir seulement ramassées ici.

Les Latins ont aussi forgé des noms de la valeur de 666. Haimo, Anselme de Laon, Rupert, & quelques autres lisent : *Dic, lux*. Comme si l'Ante-Christ devoit dire : Je suis la lumière. M. Bossuet Evêque de Meaux, expliquant historiquement l'Apocalypse, applique à Dioclétien, ce que nous entendons de l'Ante-Christ ; il lit, *Diocles Augustus*. (a) Il est certain que Dioclétien avant qu'il fût élevé à l'Empire, s'appelloit *Diocles*. M. de la Chetardie écrivant de même sur l'Apocalypse, lit : (b) *C. F. Julianus Caesar Atheus*, ou *Anti-Christus*. On peut aussi lire plus simplement : (c) *C. F. JULIANUS CAES. AUG.* qui est la manière dont on écrivoit le nom de cet Empereur dans les monnoyes, & dans les inscriptions. Tous ces noms pris selon la valeur des chiffres Latins, font 666. Mais a-t'on quelque assurance que saint Jean qui écrivoit en Grec, ait voulu nous parler de la valeur des lettres d'un nom Latin, sans nous en avertir ?

Ceux qui croient que le caractère de la Bête, ou de l'Ante-Christ, ne sera point son nom propre, (d) mais quelque symbole, quelque signe qui marquera, & qui distinguera ceux qui le suivront, & qui lui appartiendront, ne sont point encore d'accord entre eux. Les uns veulent que ce soit quelque parole ; par exemple : Je renonce le Créateur, je renonce le Bapême ; ou quelque signe contraire au signe de la croix, qui est le signe du Chrétien, usité depuis le commencement de l'Eglise, jusqu'aujourd'hui. D'autres croient que l'Ante-Christ inventera des armoiries, ou quelque marque honorable qu'il mettra dans son cachet, dans ses enseignes, sur les armes de ses soldats, ou qu'il imprimera sur le front de ses sectateurs, pour les distinguer des autres ; à peu-près comme les Empereurs Chrétiens mirent dans leur *Labarum*, le monogramme de *Christ*, en entrelassant le X, & le P, qui sont les deux premières lettres du nom Grec *Christos*.

Mais certainement tout cela est fort douteux, car les Auteurs dont nous venons de rapporter les conjectures, ne nous apprennent pas comment on y trouvera le nombre de 666. qui fait la principale difficulté du passage. Concluons donc avec saint Irénée, (e) qu'il vaut mieux attendre l'avènement de toutes ces prédictions, que de s'amuser à proposer des conjectures incertaines, & à deviner des noms qu'on ne pourra jamais sa-

(a) *DIOCLES AUGUSTUS. DCLXVI.*
 (b) *C. F. JULIANUS CAESAR ATHEUS.*
DCLXVI.
 (c) *C. F. JULIANUS CAES. AUG.*
DCLXVII.
 (d) *Vide, si lubet, Malvmd. l. 8. c. 18. de*

Anti-Christo. p. 418. & sequ.

(e) *Iren. l. 1. c. 30. Αποκαλύπτου βε, η αντι-
 χριστης εν περιβητι εν ολησιν τεις περιβητας
 η εν καταχρηστικη, η καταμαρτυρικη η οδω-
 ματι.*

voir qu'après coup. Car quand on auroit assez de bonheur pour bien rencontrer, on ne pourra faire passer sa conjecture pour certaine, & on ne pourra jamais s'en assurer soi-même, sans une révélation particulière. Or toute connoissance dont nous ne pouvons ni nous assurer nous-mêmes, ni en persuader les autres, ne peut pas passer pour vraie connoissance. L'ignorance vaut souvent mieux qu'une telle science. La première au moins n'est pas sujette à la présomption, qu'accompagne souvent une découverte dont on se flatte, toute douteuse, & toute incertaine qu'elle est.

ARTICLE IV.

Quand l'Ante-Christ viendra-t'il ?

DEs le tems de saint Paul, il y avoit des imposteurs qui effrayoient les Fidèles, en voulant leur persuader que le jour du Seigneur étoit proche : (a) *Nous vous prions, mes freres, dit-il aux Thessaloniens, par l'avènement de voire Seigneur JESUS-CHRIST, & par nôtre réunion avec lui, que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler, & que vous ne vous troubliez pas sur quelque prophétie présendüe, ou sur quelque discours, ou quelque Lettre que l'on supposeroit venir de nous, comme si le jour du Seigneur étoit prêt d'arriver. Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit ; car il ne viendra point que la révolte, & l'apostasie ne soient arrivées auparavant, & qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché, cet enfant de perdition, cet ennemi de Dieu, qui s'élèvera au-dessus de tous ce qui est appelé Dieu, &c.* Saint Jean (b) dans sa première Épître, disoit à ses Disciples : *Mes chers enfans, il est la dernière heure ; & comme vous avez appris que l'Ante-Christ va venir, aussi il y a dès-à-présent plusieurs Ante-Christis ; ce qui nous fait croire qu'il est la dernière heure.* Et ailleurs : (c) *Tout Esprit qui divise JESUS, n'est point de Dieu ; & c'est-là l'Ante-Christ, auquel vous avez oui dire qu'il doit venir ; & dès-à-présent il est déjà dans le monde.* On voit par-là l'attente où étoient les premiers Fidèles de l'avènement de JESUS-CHRIST, & de l'apparition prochaine de l'Ante-Christ.

Les Eglises de Vienne, & de Lion dans les Gaules, voyant la cruauté de la persécution excitée par Marc Aurèle contre l'Eglise au deuxième siècle, (d) écrivoient aux Eglises d'Asie, que le Démon commençoit déjà à persécuter les Saints, & faisoit, pour ainsi dire, l'essai de ses forces, & de sa malice, qu'il devoit bien-tôt déployer toute entière contre les

(a) 1. Thessal. II. 1. 2.

(b) 1. Joan. II. 18. 19.

(c) 1. Joan. IV. 3.

(d) Apud Euseb. l. 5. Hist. Eccl. c. 2. (Nest) γὰρ ἔτιν ἀσθενῶν ἐ ἀσιν ἀπὸ τῶν, ὡς ἔργον ἔργου ἰδὲ τὸν ἀδὲν πῦρτος ἰστέον ὑπερῶν ἀπὸ.

Chrétiens : Nous voyons déjà comme les préludes du combat qu'il doit bien-tôt nous livrer.

Un ancien Auteur Ecclésiastique, (a) nommé Judas, qui vivoit sous l'Empereur Sévère, écrivant sur Daniel, & voyant la violence avec laquelle ce Prince persécutoit les Fidèles, avança que l'Ante-Christ devoit bien-tôt paroître. Tertullien (b) qui vivoit dans le même tems, croyoit aussi que l'Ante-Christ viendroit bien-tôt : *Anti-Christo jam instante, & in sanguinem, non in pecunias hiante*. Saint Cyprien, (c) qui vivoit sous les Empereurs Gallus, & Volusien, exhorte les Fidèles à la patience dans la persécution, & les avertit que la fin du monde étant proche, & l'Ante-Christ prêt à paroître, ils ne doivent plus penser qu'à l'éternité : *Scire debetis, & pro certo tenere, occasum sæculi, atque Anti-Christi tempus appropinquasse; ut parati omnes ad prælium stemus, nec quidquam nisi gloriam vitæ aternæ, & coronam confessionis dominicæ cogitemus*.

Saint Hilaire (d) voyant le progrès de l'Arrianisme, & les violences des Arriens, ne doutoit point que l'Ante-Christ ne fût proche : *Necessè est in ipsam nos aetatem Anti-Christi incidisse*. Saint Basile le Grand, (e) & saint Ambroise (f) ont été à peu près dans les mêmes sentimens, quoiqu'ils s'expriment d'une manière un peu moins positive, & plus douceuse. Saint Jérôme (g) frappé des malheurs qui arrivèrent de son tems à l'Empire Romain, ne fait pas difficulté de dire que l'Ante-Christ approche, cet homme de péché, que nôtre Seigneur JESUS doit faire mourir par le soufflé de sa bouche. Sulpice Sévère (h) fait dire à saint Martin que de son tems, l'Ante-Christ étoit déjà né, & qu'il n'attendoit que l'âge-convenable pour se manifester, & pour prendre possession de son Empire. La fin du monde n'est pas éloignée, dit-il saint Chrysostome; (i) les guerres, les malheurs, les tremblemens de terre, le refroidissement de la charité, sont comme les avant-coureurs, & les présages de ce terrible événement. Le monde présent est comme un moribond accablé de douleurs, & frappé de terreur aux approches de la mort.

Le Pape saint Grégoire le Grand (k) étoit si prévenu de la pensée que le monde devoit bien-tôt finir, qu'il en témoigne son appréhension en plus d'un endroit. Tout nous annonce ce dernier malheur, disoit-il; la

(a) Judas Syrus apud Euseb. l. 6. Eccl. Hist. c. 6.

(b) Tertull. de fuga in persecutione, c. 2.

(c) Cyprian. Ep. 66. ad Thabaricanos. Vide & ad Fortunatum, Ep. 53. Et in fine, atque summatione mundi. Anti-Christi tempus infestum appropinquare nunc cepit, &c.

(d) Hilar. contra Auxentium, n. 5. p. 1165.

(e) Basile. Ep. 71.

(f) Ambros. lib. x. in Luc. c. 3. & orat. de

obitu fratris sui Sætyri: Raptus est nos totius orbis excidia, mundi finem videtis.

(g) Hieronym. ad Ageruchisim.

(h) Sulpit. Dialog. 2. Non esse autem dubium quin Anti-Christus malo spiritu conceptus, esset etiam in annis puerilibus constitutus, aetate legitimâ sumpturus imperium.

(i) Chrysost. homil. 33. in Joan. circa finem.

(k) Gregor. Magnus l. 4. Ep. 14. & Ep. 18. & homil. 1. in Euangil.

peste, les guerres, les tremblemens de terre, les soulèvemens des nations, les calamitez publiques. Le monde nous fuit, & nous le poursuivons avec autant d'empressement que si lui, ou nous devions demeurer éternellement. Saint Bernard, (a) le dernier des Peres de l'Eglise dans l'ordre du tems, ne pouvoit croire que la fin du monde fût éloignée, en voyant tant d'abus, & de défordres dans l'Eglise. L'ancienne tradition, qui vouloit que le monde ne dût durer que mille ans après la venue du Messie, porta plusieurs personnes vers le dixième siècle, à faire des fondations de Lieux saints, & de Monastères, pour se dépouiller de leurs biens avant ce dernier jour, & pour paroître devant le souverain Juge plus dégagés des choses de cette vie.

Pascal II. (b) assembla l'an 1105. un Concile à Florence, où se trouvèrent trois cens quarante Evêques, dans lequel on condamna Fluentius Evêque de la même ville, qui soutenoit que l'Ante-Christ étoit déjà né. L'Abbé Joachim, qui vivoit au douzième siècle, prétendoit que l'Ante-Christ paroîtroit dans soixante ans de-là. Arnaud de Villeneuve avoit fixé la venue de l'Ante-Christ à l'an 1326. de JESUS-CHRIST. Pierre D'Ailly, Cardinal, & Evêque de Cambrai, avoit crû remarquer par ses Observations Astronomiques qu'il paroîtroit en 1789. Le Cardinal Nicolas de Cusa semble l'avoir fixé à l'an 1700. ou 1734. Jean Pic de la Mirande, en 1994. François Melet, en 1530. ou 1540. Jean de Paris, en 1560. Jérôme Cardan, en 1800. quelques Fanatiques d'Allemagne, en 1533. Saint Vincent Ferrières, qui vivoit au quinziesme siècle, (c) écrivant à Benoît XIII. qu'il tenoit pour Pape légitime, lui dit que l'Ante-Christ paroîtra certainement bien-tôt, dans très-peu de tems; & qu'il avoit appris il y avoit neuf ans d'un saint Hermite que l'Ante-Christ étoit déjà né. Il confirme la même chose par le témoignage de diverses autres personnes qu'il avoit ouïes, & par la confession forcée qu'en avoient faite plusieurs Démon, lorsqu'on exorcisoit des possédés.

Mais l'événement a déjà suffisamment réfuté la plupart de ces opinions; & il y a toute apparence que celles qui ne sont pas encore parvenues au terme marqué par leurs Auteurs, n'auront pas un meilleur succès, n'étant pas appuyées sur un fondement plus solide. C'est ce qui a obligé le dernier Concile de Latran (d) à défendre à tous les Prédicateurs présens, & à venir de déterminer les tems, & les momens de la venue de l'Ante-Christ, ou de la fin du monde; puisqu'ils ne le pourtoient faire que par une présomption condamnable, & contraire à l'Ecriture, qui dit: (e)

(a) Bernard in Psalm xc. serm. 6.

(b) Voyez Jérôme Vielm. *Leçons 6. de sex diebus conditi orbis*, & Malvend. de *Ante-Christo*, l. 1. c. 37. & 38.

(c) La Lettre est datée du 27. Juillet 1411.

(d) Concil. Latran. c. 11. *Superna Majestatis*, &c.

(e) *Ad.* 1. 7.

Ce n'est point à vous de connoître les tems, ou les momens, dont le Pere s'est réservé la connoissance.

Saint Paul (a) nous dit que le mystère d'iniquité s'opéroit déjà de son tems; & nous avons vu que plusieurs Anciens (b) croyoient que Néron étoit celui dont l'Apôtre vouloit parler en cet endroit, à cause des crimes, & des défordres dont il déshonora son regne. L'Apôtre ajoute que les Fidèles auxquels il écrit, savoient à quoi il tenoit que l'Ante-Christ ne parût en son tems. *Il faut* dit-il, *premièrement que la révolte, ou l'apostasie arrive*: Ce que les uns entendent de la révolte des peuples contre l'Empire Romain, & de la ruine même de cet Empire; & les autres, de la révolte des Chrétiens contre l'Eglise leur mere, par l'apostasie, par le schisme, & par l'hérésie; enfin il faut, selon nôtre Sauveur, que l'Evangile ait été prêché par tout le monde. (c) *Pradica isur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus, & tunc venies consummatio.*

Nous savons que les Peres, & les Interprètes sont partagez sur le sens de ces paroles, *le mystère d'iniquité s'opère déjà*, & sur celles-ci: *il faut que la révolte, ou l'apostasie arrive avant toutes choses*; & enfin sur celles que nous venons de citer: *il faut que l'Evangile du Royaume de Dieu soit prêché par tout le monde, avant que la consommation des siècles arrive*. Plusieurs expliquent le premier passage, du regne de Néron; le second, de la révolte des Juifs contre les Romains; & le troisième, de la destruction de la ville, & du Temple de Jérusalem par les Romains. Mais tous conviennent que dans un autre sens, tout cela peut marquer les avant-coureurs de la venue de l'Ante-Christ: & la plupart des anciens, & des nouveaux l'expliquent en ce dernier sens.

Il faut donc avant que l'homme de péché se manifeste, que le mystère d'iniquité s'opère dans l'Eglise par les hérésies, & le dérèglement des mœurs, & qu'il monte à son comble; d'où vient que nôtre Sauveur dit dans l'Evangile: (d) *Lorsque le Fils de l'Homme viendra, croyez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre?* Il faut aussi que l'Empire Romain soit détruit par le démembrement des Royaumes, & des Provinces qui lui obéissent, & par le soulèvement des peuples qui le reconnoissent. Enfin il faut que l'Evangile soit annoncé dans toutes les parties du monde, afin que toutes les nations puissent parvenir à la connoissance de la vérité, & que nulles ne puissent s'excuser sur leur ignorance, & sur l'impossibilité où elles ont été de croire, n'ayant pas eu le moyen d'entendre la prédication de la parole de vte.

(a) 2. Thess. l. 11. §. 4. & seq.

(b) Hieronym. in Dan. xi. Aug. l. 10. de civ. d. 19. V. Hieron. in Apoc. xlii. alii,

(c) Matt. xxiv. 14.

(d) Luc. xviii. 8.

Or nous voyons déjà la plupart de ces choses attivées. La charité fort affoiblie, & presque éteinte dans la plupart des Fidèles; la foi, & la vérité combattues par une infinité d'hérésies; l'union rompuë par le schisme; des Royaumes, des Provinces entières séparées de la communion de l'Eglise Catholique; les vérités affoiblies, la piété languissante, l'erreur, le désordre, la corruption des mœurs, le libertinage dominant presque par tout. Voilà, ce semble, le mystère d'iniquité bien marqué dans l'Eglise. Mais peut-on dire qu'il soit encore au point où JESUS-CHRIST permettra qu'il arrive, & où saint Paul a prédit qu'il arriveroit? Il est commencé des le tems de cet Apôtre; mais qui nous a dit quand il sera consommé? Il y a encore dans l'Eglise de JESUS-CHRIST un grand nombre d'âmes saintes, dans qui la foi, & la charité sont très-vivantes, & qui ne prennent nulle part aux désordres du siècle; il y a bien des hommes de Dieu qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Si l'hérésie, & le schisme, si la séduction de Mahomet ont arraché beaucoup de Fidèles à l'Eglise, la Providence y en a fait entrer une infinité d'autres dans la découverte de l'Amérique, par la conversion des peuples barbares de cette partie du monde. L'hérésie a fait res fleurir la science Ecclésiastique, & a ranimé le zèle des Pasteurs, & la dévotion des Fidèles. Ainsi à cet égard on ne peut encore rien conclure pour la prochaine venue de l'Ante-Christ.

A l'égard de l'Empire Romain, quoiqu'il soit fort affoibli, & qu'une infinité de peuples, de Provinces, & de Royaumes se soient soulevés contre lui, & aient secoué le joug de sa domination, on ne peut pas dire qu'il soit entièrement anéanti. Il subsiste dans l'Empire d'Allemagne, dont les Empereurs sont les légitimes successeurs des anciens Césars. Dieu ne nous a point révélé si cet Empire devoit être entièrement supprimé avant la venue de l'Ante-Christ, ni combien d'intervalle il y auroit entre la suppression de l'un, & la venue de l'autre; enfin supposé qu'il doive simplement être affoibli, jusqu'où doit aller cet affoiblissement, & cette décadence, pour qu'on puisse juger que l'Ante-Christ est proche? Dans tout cela, ni la révélation, ni la tradition, ne nous fournissent rien qui puisse entièrement fixer nos doutes, & nous tirer d'inquiétude.

Enfin quoiqu'il paroisse que l'Evangile a été prêché dans toutes les parties du monde qui nous sont connues, on ne peut pas assurément toutefois qu'il n'y ait aucun peuple qui ait échappé à nos découvertes, & à notre connoissance. On prétend qu'il y a encore de grands pays à découvrir au-delà des mers du midi. Mais quand il n'y auroit point d'autres terres que celles qui nous sont connues, qui peut assurément que nos Prédicateurs ont pénétré dans tous les recoins de l'Afrique, & de l'Asie? On convient que nos Géographes n'ont pas de connoissance d'une infinité de lieux écartés, & qui n'ont pas été fréquentés par les voyageurs. Ces lieux ont-ils été éclairés par la prédication des Missionnaires? De plus, qui nous

a dit jusqu'à quel point le Sauveur vouloit que son Evangile fût prêché, connu, & pratiqué par tous les peuples du monde? Suffit-il qu'il leur ait été prêché, sans qu'ils l'ayent reçu, ou que la plupart l'ayent reçu, & les autres non? Ou enfin faut-il que tout l'ayent reçu, & pratiqué pendant un certain tems, en sorte que tous ceux qui étoient prédestinez parmi les peuples, soient arrivez au bonheur éternel? Il faut donc conclure, nonobstant les présages que l'Ecriture nous donne de la venue de l'Ante-Christ, que le tems de son avènement nous est encore très-inconnu, & qu'on ne peut sans une très-grande témérité fixer, je ne dis pas l'année précise, mais même le siècle où il paroitra.

ARTICLE V.

Origine, Naissance, Education de l'Ante-Christ.

C'Est un sentiment commun, & général parmi les Peres, & les Interpretes, que l'Ante-Christ sortira de la race des Juifs. De même que le CHRIST est sorti des Juifs, ainsi l'Ante-Christ sortira du milieu d'eux, dit l'Auteur imprimé sous le nom de saint Hippolyte. (a) Il sera circoncis, dit Hilaire Diacre, (b) & naîtra parmi les Juifs, afin que cette nation s'attache à lui, & prenne en lui une entière confiance. Saine Jérôme (c) expliquant ces paroles de Daniel: *Il sortira d'un petit peuple*; dit que l'Ante-Christ sortira des Juifs: *Conspargere debet Anti-Christus de modica gente, id est, de populo Judæorum.* Cette nation n'a jamais produit de Roi qui ait régné sur tout le monde; mais l'Ante-Christ qui sortira d'elle, dominera sur toute la terre: *Nullus Judæorum, absque Anti-Christo, in toto universo orbe regnavit*, dit le même Pere. (d)

On tient communément qu'il naîtra de la tribu de Dan. Les Peres l'enseignent ainsi d'un consentement unanime. Ils se fondent sur quelques passages de l'Ecriture: par exemple, Jérémie: (e) *Nous entendrons de Dan le bruit de ses coursiers, & le hennissement de ses chevaux. La terre en sera ébranlée. Il viendra, & dévorera la terre avec ses habitans.* Jacob en parlant de Dan: *f. Dan jugera son peuple, aussi bien qu'une autre tribu d'Israël. Dan deviendra comme un serpent caché dans le chemin, comme un basilic dans le sentier; il mordra la corne du cheval, & fera renverser le cavalier.* Enfin on veut que saint Jean l'Evangéliste (g) ait omis exprès

(a) Pseudo Hippolyth. de confutation. mundi.

(b) An. reb. fol. in 3. Th. fol. 11.

(c) Hieronym. in Dan xl.

(d) Hieronym. ibidem.

(e) Jerem. viii. 16.

(f) Genes. xliij. 16.

(g) Apoc. xxi. 3. & seq.

la tribu de Dan dans le dénombrement qu'il a fait dans l'Apocalypse des Tribus d'Israël, parce qu'il savoit que l'Ante-Christ en devoit naître.

Ces raisons, & ces Textes ne sont certainement pas fort exprès, ni fort convaincans : & sans le contentement des Peres, on pourroit croire qu'ils n'ont aucun rapport à l'Ante-Christ. Bellarmin (a), prétend même que notwithstanding cela, on ne peut donner ce sentiment que comme une opinion probable, & comme une explication allégorique des passages allégués. On peut voir saint Irénée, (b) le prétendu saint Hippolyte, (c) saint Ambroise, (d) saint Augustin, (e) Théodoret, (f) S. Gregoire le Grand, (g) l'Auteur du Traité de l'Ante-Christ parmi les œuvres de saint Augustin, saint Prosper, (h) qui soutiennent que l'Ante-Christ tirera son origine de la tribu de Dan, & Arétas, Bède, Primasius, Rupert, Faïmon, & plusieurs autres écrivant sur l'Apocalypse, Chap. vii. qui prétendent que l'omission que saint Jean y a faite du nom de Dan, est fondée sur ce que l'Ante-Christ doit naître de cette Tribu. (i)

Pour confirmer ce sentiment, on avance que la tribu de Dan est encore aujourd'hui presque entière au-delà de l'Euphrate, & à Babylone, ou dans la Babylonie, & que c'est là où l'Ante-Christ naîtra, & sera élevé. Saint Jérôme (k) avance cela comme le sentiment des Peres, & des Ecrivains Catholiques : *Nostri interpretantur hæc omnia de Anti-Christo, qui nasciturus est de populo Judaorum, & de Babylone venturus*. C'est ce qui a été suivi par tous les Auteurs Latins qui sont venus depuis saint Jérôme. Arétas, (l) dont on a le Commentaire Grec sur l'Apocalypse, le fait aussi venir de-delà l'Euphrate. Mais la ville de Babylone étant pour ainsi dire anéantie, & tellement ensevelie sous ses propres ruines depuis plus de mille ans, qu'on ne fait pas même aujourd'hui où elle étoit autrefois, il faut que ceux qui le font naître dans cette ville, supposent qu'elle sera un jour rebâtie, ou peut-être que sous ce nom, ils ayent entendu la Babylonie, ou quelque ville nommée Babylone dans un sens mystique, & figuré. Lactance dit simplement que l'Ante-Christ viendra de Syrie. *Orietur ex Syria malo spiritu genitus, everset ac perditor generis humani.*

(a) Bellarm. l. 3. c. 12. de summo Pontifice. Vide & Suarez tom 2. disp. 54. sect. 2.

(b) Irén. l. 5. advers. hæres. c. 38. Hieremias tribum ex qua veniet manifestavit dicens: De Dan audivimus vocem velocitatis eorum equorum ejus, &c.

(c) Pseudo-Hippolyte. erat. de consum. mundi: Ille certe Anti-Christus nasciturus est ex tribu Dan.

(d) Ambros. l. de Benedic. Patriarch. c. 7. & in Psalm. xl.

(e) Aug. qu. 22. in Josue: Talia dixit de isto Dan, ut de ipsa tribu existimetur exsuraturus

Anti-Christus.

(f) Theodoret. qu. 109. in Genes.

(g) Greg. Magn. lib. 32. in Job. c. 18. Nullus enim de tribu Dan venire Anti-Christum ferunt, &c.

(h) Preface de promission. parte 4.

(i) Vide Malvend. l. 2. c. 21. & seq. de Anti-Christo, ubi citat Evcher in Genes. xlii. Alcin. qu. in Genes. Raban Opuscul. de Anti-Christo, alios plurimos.

(k) Hieronym. in Dan. xi.

(l) Arétas in Apoc. ix.

On n'est pas d'accord sur le Père de l'Ante-Christ. Il y en a (a) qui croient qu'il sera engendré d'un Démon, & d'une femme très-corrumpue. Ce sentiment ne doit pas fort surprendre; plusieurs Anciens (b) ont crû que le Démon étoit capable d'engendrer, & qu'il avoit en effet engendré plusieurs personnes. On fait ce que quelques Pères ont dit de l'amour dont les Anges avoient été transportez pour les filles des hommes, & la créance où ils étoient que les Géans d'avant le déluge, étoient sortis de ces alliances si honteuses, & si monstrueuses. Une infinité d'Auteurs anciens, & modernes parlent des Démons incubes, & succubes, qui font illusion pendant la nuit aux hommes, & aux femmes: & on connoît de fort habiles Ecrivains qui leur attribuent même le pouvoir d'engendrer; non par eux-mêmes, mais en transportant subtilement une matière propre à engendrer, d'un corps étranger, dans celui où ils veulent produire un homme.

Il ne seroit peut-être pas mal-aisé de réfuter cette opinion par les principes de la Philosophie, si cette matière étoit de nature à entrer dans une Dissertation comme celle-ci; mais sans recourir à la Physique, on peut faire voir que cette supposition anéantit, ou affoiblit extrêmement le miracle de la naissance de notre Sauveur d'une Mère vierge. Car enfin, si sans un fort grand miracle le Démon peut produire un homme dans le sein d'une femme, sans qu'elle ait commerce avec aucun homme, pourquoi un Ange ne le pourra-t'il pas aussi? Si l'Ange, & le Démon requièrent en acte le pouvoir qu'ils ont à cet égard, que deviendra la preuve que nous citons pour la divinité de JESUS-CHRIST, & pour sa qualité de Mellie, de ce qu'il est né d'une Vierge? Miracle qui est tel, selon saint Augustin, (c) que ni le Démon, ni aucun faiseur de miracles, n'y peut parvenir. Il n'y a donc nulle apparence que le Démon puisse produire un homme de la manière que le supposent ces Auteurs, ni par conséquent que l'Ante-Christ soit né d'une mère, sinon vierge, du moins qui n'ait eu aucun commerce avec aucun homme.

D'autres prétendent que l'Ante-Christ sera, non pas un homme, mais un Démon incarné: *Unus de hominibus, in quo Satanas habitaturus sit corporaliter.* (d) D'autres qu'il sera homme, & Démon tout ensemble, ayant véritablement la nature humaine, composée d'un corps, & d'une ame, & véritablement Démon, parce que Satan le possédera, & l'animera en quelque sorte, comme l'ame fait le corps. Et de même que JESUS-CHRIST

(a) Laëtant. l. 16. c. 17. *Alter Rex oritur ex Syria, malo spiritu genitus.* Sulpic. Dial. 2. de sainte Marthe. Hieron. in Isai. xvii. *Consummate Anti-Christo, & parente ejus Diabolo Bida in Apoc. xliii. Antey lib. de Anti-Christo, inter Opera sancti Augustini.*

(b) Vide' EsEarm. l. 3. de Rom. Pontif. c. 12. Malvend. de Anti-Christo, l. 2. c. 8. Valtel. de sacra Philosoph. c. 8.

(c) Aug. Ep. olim 3. nunc 137. c. 4. n. 13.

(d) Hieronym. in Dan. vii. Ita & Bida in Apoc. xliii.

s'étant incarné, a prouvé sa Divinité par les prodiges qu'il a fait, dit Hilaire Diacre, (a) ainsi Satan apparaitra dans l'Ante-Christ, & tâchera de faire croire qu'il est Dieu, par les faux miracles qu'il opérera. Enfin le faux Hippolyte (b) dit que comme nôtre Sauveur est né d'une Vierge, ainsi le Démon prétendra être né d'une Vierge; mais au lieu que le Fils de Dieu a pris une vraie chair, & s'est rendu semblable à nous en toutes choses, hors le péché, Satan, ou l'Ante-Christ ne prendra qu'une chair phantastique, & apparente, & ne sera rien moins qu'un homme.

Il faudroit de longs discours pour réfuter ces diverses opinions, qui sont toutes fondées sur le faux principe que les Démon, de même que les Anges, peuvent s'incarner; sentiment que l'on voit dans Philon, (c) dans Origènes, (d) dans Tertullien, (e) dans les Rabbins, (f) & dans quelques autres; mais sans s'engager dans cette discussion, qui n'est nullement nécessaire, il vaut mieux s'en tenir au sentiment de l'Eglise, proposé, & appuyé par saint Chrysostome, (g) Théodoret, Théophylacte, Raban Maur, (h) & une infinité de Théologiens, qui est que l'Ante-Christ sera un vrai homme, qui servira d'organe au Démon pour exercer contre les Fidèles toute sa malice. Et de même que JESUS-CHRIST pour procurer nôtre salut, a voulu prendre la nature humaine, & se revêtir de nos infirmités; ainsi Satan choisira parmi les hommes, celui qui lui paroitra le plus propre à exécuter ses desseins, à tromper les hommes, & à se faire passer pour le Messie.

Ceux qui prétendent que l'Ante-Christ naîtra d'une mere la plus corrompue, & la plus perdue d'honneur, & de réputation qui ait jamais été (i) ou d'un incestu du pere avec sa fille, ou du fils avec sa mere, ou d'une sœur avec son frere, raisonnent contre leurs propres principes, & font agir & le Démon, & l'Ante-Christ contre leurs propres intérêts: Car si cet homme de péché veut se faire passer pour le Messie, il faut qu'il persuade le monde qu'il est né d'une vierge: Et comment le lui persuadera-t'il, si sa mere est telle qu'on vient de le dire? Prétendre qu'il sortira d'un homme, & d'une femme obligez à la virginité par des vœux solempnels, & par l'engagement de leur profession, c'est encore une autre absurdité;

(a) Ambrosiast. in 2. Th. fol. 11.

(b) Hippolyte de consummat. mundi.

(c) Philo de Gigantiis p. 280. Ge.

(d) Origen tom. 2. in Joan. Vide & Hieronym. in Agg. 1.

(e) Tertull. l. 3. contra Marcum c. 9. & de Carne Christi, c. 3.

(f) Vide Loran. in Josue 11. 4. Ge.

(g) Chrysost. in 2. Th. fol. 11. Theophyl. ibidem. Theodoret. Anonymus de vita apost. lac. magisterp. 128. iacobus ad jacobus 1. 4. de vita, m-

mor de iacob. in Anonymus de vita apost. lac. magisterp. 128. iacobus ad jacobus 1. 4. de vita, m-

(h) Raban Opusculo de Anti-Christo

(i) V. de pseudo Hippolyte. Orat. de consummat. mundi; Ephraim. Syr. serm. de Anti-Christo, Damascen. l. 4. de fide, c. 27.

puisque l'Ante-Christ doit naître au milieu des Juifs, où l'on fait que ni la profession de virginité, ni l'état religieux ne sont point connus.

Il est vrai que quelques-uns (*) ont prétendu aller au-devant de ces objections, en disant que la mere de l'Ante-Christ se retirera dans un lieu désert, où elle saura si bien se déguiser, que ni ses parens, ni ceux au milieu desquels elle vivra, ne sauront rien de sa conduite secrète. Elle y vivra séparée du monde, dans une retraite, & une sainteté apparente; qui sera l'ouvrage de la séduction du Démon. Elle s'y abandonnera dans un commerce honteux à quelques hommes inconnus, qui l'y viendront voir en secret, & elle concevra l'homme de péché, sans savoir qui en sera le pere. Le Démon aura soin de la formation, & de la naissance de ce fruit de malédiction; il le possédera, & le gouvernera; & sa mere vivra toujours à l'extérieur d'une manière fort retirée, & fort séparée du commerce des hommes, soutiendra que le fils qu'elle a produit, n'est du fait d'aucun homme, & qu'elle a toujours gardé une exacte virginité. Mais où trouvera-t'elle des dupes, pour la croire sur sa parole? Si la virginité de la Mere de JESUS-CHRIST n'eût été fondée que sur de pareils fondemens, auroit-elle trouvé créance parmi les Juifs qui crurent au Sauveur?

Raban Maur (b) croit que l'Ante-Christ naîtra à la manière des autres hommes, d'un pere, & d'une mere qui n'auront rien de singulier; mais il sera conçu dans le péché, & par le péché; il sera formé, & comme paîtri dans le crime; il naîtra, & sera élevé dans le péché, pour vérifier son horoscope, qui porte qu'il sera un homme de péché. Dieu permettra que le Démon se saisisse de lui dès l'instant de sa conception, & qu'il ne l'abandonne pas dans tous les momens de sa vie, jusqu'à sa mort. Et de même qu'à la conception de nôtre Sauveur, le Saint-Esprit couvrit la sainte Vierge de son ombre, la combla de ses graces, forma dans elle le germe de la vie, & de la sainteté, en sorte que le fruit qu'elle produisit fut la sainteté même; ainsi à proportion le mauvais-Esprit remplira la mere de l'Ante-Christ, afin que le fils qui en naîtra, soit un fruit de malédiction, un enfant de perdition.

Voilà les différentes conjectures que l'on forme sur la naissance, & sur l'origine de l'Ante-Christ; conjectures d'où l'on ne peut tirer que très-peu de lumière. Nous ne trouvons pas plus de certitude dans ce que l'on dit de son éducation. Mais quelle idée peut-on avoir de l'éducation d'un homme conçu dans le crime, formé par le Démon même, pour lui servir d'organe, & d'instrument dans tous les maux qu'il doit faire dans le monde; né avec les dispositions les plus mauvaises de corps, & d'esprit? Le Démon qui doit le gouverner, & le posséder pendant tous les momens

(*) S. Hildegardis ex Christi revelatione. | (b) Raban Maur Opuscul. de Anti-Christo.

de sa vie; & qui doit être le principal maître qui le formera au crime; n'oubliera rien sans doute pour en faire un élève digne de lui; & de ses grands, & perverses desseins; & ce disciple trop docile, & trop diligent ne manquera pas de faire tout le progrès que l'on peut s'imaginer. On prétend qu'il fera paroître de bonne-heure toutes les mauvaises qualités de son ame, & toutes ses perverses inclinations; en sorte qu'il ne sera pas mal-aisé de reconnoître par de tels commencemens, ce qu'il deviendra dans la suite; & de découvrir qu'il est le premier des disciples, & des enfans du Démon. (a)

Mais je crains qu'en voulant d'abord rendre l'Ante-Christ si odieux, & le dépeindre si méchant dès son enfance, on ne contredise ce qui a été dit ailleurs, & ce qui est avancé par les Peres, que cet homme de péché sera le plus grand hypocrite qui ait jamais été, & qu'il séduira principalement les Fidèles par ses apparences de piété, & par son horreur apparente du crime, & de l'idolâtrie. En effet on ne voit guères qu'il puisse réussir par une autre voie à se faire recevoir comme le Messie, ni à se faire adorer comme un Dieu. Le Démon n'est pas assez malhabile pour découvrir tout d'un coup tout le mal qu'il a dessein de faire par le moyen de cet enfant d'iniquité. Il est de son intérêt qu'on le prenne pour un enfant de lumière, pour un germe de sainteté. Sa grande application doit être de lui donner tous les dehors de la religion, & de la vertu, sans qu'il en ait la vérité, & la réalité.

Qu'il devienne habile dans les arts, & qu'il paroisse les apprendre sans travail, & sans maître; qu'il fasse de tems en tems admirer sa pénétration extraordinaire, qui le fasse passer pour un homme miraculeux; qu'il apprenne tous les secrets de la magie, & que de tems en tems il en fasse des essais, qui disposent les hommes à le regarder comme quelque chose de plus qu'humain; tout cela peut entrer dans le plan du Démon, qui a sur lui des vues de séduction, & de tromperie envers tous les hommes. Qu'il sache les saintes Ecritures, pour en tirer des preuves favorables à ses desseins; qu'il connoisse les opinions des Théologiens, les systèmes des Philosophes, les divers dogmes des Religions du monde, sur tout des Chrétiens, des Juifs, & des Mahométans; mais non pas qu'il fasse éclater de si bonne-heure sa cruauté, sa malice, & son impiété. Ce seroit le moyen de ruiner tous les desseins de Satan son maître, & son gouverneur, & d'aliéner tous les esprits, & tous les cœurs.

Au reste quand on dit que l'Ante-Christ sera formé, instruit, & possédé du Démon, on ne doit pas l'entendre, comme s'il devoit être réduit à l'état des énergemènes, & des possédés, qui n'ont plus l'usage de leur esprit, de leur raison, & de leur liberté. Cet enfant de perdition aura tout

(a) Vide Malvend. l. 2. c. 19. & sequ. de Anti-Christo.

son esprit, & tout son libre arbitre, & n'en fera mauvais usage que parce qu'il le voudra bien. Les impressions de Satan ne feront sur lui aucune violence. Dieu l'abandonnera à tout son mauvais cœur; & le Démon ne trouvera ni de la part de la grace, & de la lumière du Ciel, ni de la part de la volonté de ce méchant, aucune résistance à sa malice. Saint Thomas (a) suivi de quelques Théologiens, croit qu'il aura un Ange Gardien, qui empêchera le Démon de faire par lui tout le mal qu'il voudroit; mais d'autres Théologiens croient que son bon Ange l'abandonnera, lorsqu'il le verra incorrigible, & parvenu à vouloir passer pour le Messie, & à prétendre aux honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu seul.

ARTICLE VI.

Empire, Guerre, Fin de l'Ante-Christ.

ON est assez d'accord sur le lieu où l'Ante-Christ commencera à exercer son empire. (b) Comme on croit qu'il naîtra à Babylone, ou dans la Babylonie, on croit aussi qu'il y jettera les fondemens de sa vaste Monarchie. Il mettra en œuvre toute son adresse, sa politique, ses prestiges, sa magie, ses faux miracles, pour usurper une autorité qui n'est due ni à sa naissance, ni à ses mérites. (c) Les Juifs seront les premiers qui se déclareront en sa faveur, & qui reconnoîtront sa domination; & il affectera de les combler d'honneurs, & de caresses. Il fera en leur présence tant de miracles, & faura si bien les séduire par des apparences de sainteté, de douceur, de piété, de clémence, de justice, par son éloignement apparent de l'idolâtrie, & de tous les désordres grossiers, (d) que bien-tôt ce peuple aveugle, & crédule le prendra pour le vrai Messie, & se flattera de voir rétablir le Royaume d'Israël dans la terre promise.

Bien-tôt ce nouveau Roi formera le dessein de faire la conquête de tout le monde. Il lèvera une armée prodigieuse, & sous le spécieux prétexte de délivrer l'Univers de l'oppression des tyrans, de mettre les peuples en liberté, & de rétablir la vraie Religion, il entreprendra de renverser toutes les Monarchies; sur tout l'Empire Romain, qui sera alors partagé entre dix Rois puissans. (e) Entre ces dix Rois, les plus fameux seront ceux d'Egypte, de Lybie, & d'Ethiopie. L'Ante-Christ attaquera ces trois

(a) D. Thom. 1. parte, qu. 22, art. 4. ad 3.

(b) Vide Hieronym. in Dan. xi. Libani. l. 7. c. 17. Aram in Apoc. ix. 14. Alii.

(c) Cyrill. Jerosol. Catech. 13. Hieronym. Theodor. Strab. Alii in Dan. xi.

(d) Hippolyt. Orat. de consummat. mundi, Ephraim serm. de Anti Christo.

(e) Vide Hieronym. in Dan. vii. & Theodor. in Dan. vii. & xi.

derniers Monarques, & ruinera leur Empire. Il attaquera la terre d'Egypte, dit Daniel, (a) & elle ne lui échappera point. Il se rendra maître des iréfors d'or, & de toutes les richesses de ce pays. Il portera aussi ses armes dans la Lybie, & dans l'Ethiopie. La chute de ces trois Royaumes entrainera celle des sept autres. Les Princes, & les peuples viendront en foule se ranger sous l'obéissance du nouveau Conquerant.

Quelques Anciens (b) ont prétendu que l'Ante-Christ sera nourri, & élevé dans la Palestine, que Betzaïde, & Corozaim seront le lieu où il établira son Empire. Que c'est de là qu'il partira pour porter ses conquêtes par tout le monde. On fonde ce sentiment sur la malédiction que le Sauveur prononça autrefois contre ces deux villes, en disant : (c) Malheur à toi, Corozaim, malheur à toi, Betzaïde ; parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a long tems qu'elles auroient fait pénitence dans le sac, & dans la cendre. Mais certainement on ne peut rien de plus foible que cette raison. Ce passage ne conclut nullement pour la demeure de l'Ante-Christ dans aucune de ces deux villes ; & la plupart des Anciens croient qu'il ne viendra dans la Palestine qu'en dernier lieu, & après avoir réduit toute la terre à demeurer dans la honte en sa présence.

De toutes les parties du monde les Juifs accourront sous les étendards de l'Ante-Christ, ne doutant point que ce ne soit le Messie attendu depuis tant de siècles. Il marchera à leur tête contre la Palestine, dont il fera aisément la conquête. Il établira le siege de sa monarchie à Jérusalem. Mais avant qu'il puisse exécuter ce projet, il apprendra que les Rois Gog, & Magog avec de très-puissantes armées marchent contre lui ; il se préparera à les combattre, il entrera en Judée, où il leur livrera la bataille. L'avantage demeurera tout entier de son côté. (d) La défaite de ces Rois sera générale. Toute la Judée s'enrichira de leurs dépouilles. Après cela l'Ante-Christ se regardera comme le seul Monarque de l'Univers, & il tournera toute son application à détruire le Royaume de JESUS-CHRIST, & à persécuter les gens de bien. Il se donnera pour le vrai Messie, il s'élèvera sur tout ce qui porte le nom de Dieu, & sur ce qui est adoré. (e) Il rétablira le Temple de Jérusalem, & y recevra un culte de latrie. (f) Quelques-uns (g) croient même qu'il s'asseyra dans les Eglises des Chrétiens, & qu'il y recevra les adorations d'un grand nombre d'apostats, qui renoncèrent à la foi de JESUS-CHRIST.

(a) Dan. xi. 42.

(b) Vide Method. Martyr. seu alium sub ejus nomine. Anselm. in Elucidar. Raban. Opuscul. de Anti Christo.

(c) Matt. xi. 21.

(d) Vide Ezech. xxxviii. xxxix.

(e) 2. Thessal. 11.

(f) Vide Iren. l. 5. c. 25. Hilar. in Matth. xxiv. Cyrill. Carthec. 15. Pseudo-Hippolyt. &c.

(g) Hieronym. Ep. ad Algasum, qu. 11. Oecumen. in 2. Thessal. 11. &c.

Ce ne sera pas toutefois sans contradiction qu'il établira son empire; le Seigneur suscitera Enoch, & Elle, pour s'opposer à ses entreprîtes, & pour soutenir les Justes dans la plus dangereuse tentation, où ils ayent jamais été exposés. Soit que ces deux témoins doivent paroître avant la manifestation de l'Ante-Christ, comme l'ont enseigné quelques Anciens; (a) soit qu'ils doivent seulement s'élever lorsqu'il commencera à regner, comme le croient le plus grand nombre des Pères, il est certain qu'ils opposeront de vrais miracles, aux faux miracles de l'Ante-Christ, & qu'ils résisteront de toute leur force à ses efforts, & à ses prestiges. Voici comme en parle saint Jean dans l'Apocalypse: (b) *Je donnerai mon Esprit, & ma force à mes deux témoins, à Enoch, & à Elie, & ils prophétiseront pendant deux mille deux cents soixante jours, (c) vêtus de sacs; ils sont les deux oliviers, & les deux chandeliers qui sont dans la présence du souverain Seigneur de toute la terre. Si quelqu'un veut leur nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis; ils ont le pouvoir de fermer le Ciel, & d'empêcher qu'il ne pleuve tout le temps qu'ils prophétiseront. Ils ont aussi reçu la puissance de changer les eaux en sang, & de frapper la terre de toutes les places qu'ils voudront. Et lorsqu'ils auront consommé le tems de leur témoignage, la Bête qui est sortie de l'abîme (le Démon qui possède, & qui anime l'Ante-Christ,) leur déclarera la guerre, les vaincra, & les fera mourir. Et leurs corps demeureront trois jours & demi sans sépulture dans les places de la ville qui est appelée dans le sens spirituel Sodomé, & Egypte, & où leur Seigneur a été crucifié; (c'est Jérusalem) mais après trois jours & demi, l'Esprit du Seigneur entrera dans eux; ils se lèveront sur leurs pieds à la vue de leurs ennemis, qui en seront frappés de frayeur. Et ils entendront une voix du Ciel qui leur dit: Montez ici; & ils y monteront sur une nuée.*

Le culte, & la religion que l'Ante-Christ établira, ne sera point l'idolâtrie; (e) ce seroit le moyen de le décréditer. L'idolâtrie grossière est trop décriée. Il combattra les anciennes superstitions, & les nouvelles. Egalement opposé au Judaïsme, au Christianisme, & au Mahométisme, il fondera une Religion toute singulière, dont il voudra devenir l'auteur, & l'objet; il entera, pour ainsi dire, le Judaïsme ancien, sur un nouveau Judaïsme, qui consistera à le recevoir pour Messie, & à le reconnoître pour Dieu.

Si l'on me demande des preuves de tout ce que j'ai dit des commencemens, & des progrès de la domination de l'Ante-Christ, de ses cou-

(a) *Vistorin in Apocalyp. Raban. Opusc. de Anti-Christo, pseudo-Hippol. Breda, Primas. &c.*
 (b) *Apoc. vi. 2. 3. 4. &c.*
 (c) *11a PP. & interpp. passim.*

(d) C'est à-dire, trois ans & demi, & tout le tems de la persécution de l'Ante-Christ.
 (e) *Christost. in 2. Thess. 12. 4. & alii in quod. loc. pseudo-Hippol. Iren. Cyrill. Jerosol.*

quères sur l'Egypte, sur la Lybie, & sur l'Ethiopie; de la guerre qu'il doit faire contre Gog, & Magog, & de la victoire qu'il doit remporter sur eux, j'avoué que je n'en ai point de bien expressees. On a coûtume de citer pour cela des Textes tirez de Daniel, & d'Ezechiel, qui regardent dans le sens historique; & littéral, ou Antiochus Epiphane, ou quelque autre Prince; mais que les Peres ont communément adapté à l'Ante-Christ. C'est donc principalement l'autorité des Peres qui nous guide dans cette matière. Cette autorité est sans doute d'un très grand poids, puisqu'elle nous fait connoître l'ancienne tradition des Eglises sur le sujet de ces prophéties. Et quand on le rompteroit dans quelques circonstances, ou dans l'arrangement de quelques faits, on ne peut au moins douter que l'Ante-Christ ne doive être un très-puissant Monarque; & un des plus insignes imposteurs qui ayent jamais été. On ne fait au juste ni le nombre de ses ennemis, ni la grandeur de ses conquêtes, ni l'étendue de son Empire: mais on ne peut ignorer qu'il ne doive être revêtu de toute la puissance de Satan, & qu'il ne doive employer la ruse, les prestiges, les prodiges, & la violence pour établir son Empire.

Rien n'est plus marqué dans l'Ecriture que les miracles qu'il doit faire: (a) *Il viendra avec toute sorte de pouvoir, faisant de faux miracles, & de faux prodiges, accompagné de tous ce que l'iniquité peut employer pour séduire ceux qui se perdent, parce qu'ils n'ont pas donné entrée à la vérité pour être sauvés.* Saint Jean dans l'Apocalypse (b) nous donne trois exemples des miracles qu'il doit produire. Le premier, qu'il fera descendre le feu du Ciel; comme autrefois Elie. (c) Le second, qu'il animera, & fera parler l'image de la Bête. Il fera rendre apparemment des oracles en sa faveur; ou il animera certaines figures magiques, & les fera parler pour séduire les simples. Le troisième, il fera vivre la figure de la Bête, même après qu'elle aura été mise à mort par le glaive. A quoi on peut ajouter cet autre passage du même Livre: (d) *J'ai vu une des têtes de la Bête comme mise à mort; mais sa playe mortelle a été guérie; & toute la terre a été dans l'admiration, & a suivi la Bête.* La plupart des Peres, & des Interprètes (e) l'entendent de la mort de l'Ante-Christ, & de sa résurrection prétendue. Il sera frappé à mort, il sera tenu pour mort; mais après quelque tems, il paroîtra ressuscité, & attirera par là une infinité de personnes à sa suite.

Le miracle de la résurrection de JESUS-CHRIST est trop éclatant pour n'être pas contrefait par son antagoniste. Mais la mort de JESUS-CHRIST est indubitable. Son côté a été ouvert, & il a été blessé à mort, même après sa mort. Mais pour l'Ante-Christ, il est marqué simplement qu'il

(a) 2. Thessal. II. 9. 10.

(b) Apoc. XIII. 13. 14.

(c) 4. Reg. 1. 10. 11. & seq.

(d) Apoc. XIII. 3.

(e) Vide Greg. Magn. L. XI. Ep. 3. Primas. & B. de in Apocalyp. Item Haimon. Anbert. Richard. Rupert. Anselm. Strab. Thom. & c.

a été blessé d'une blessure qui a paru mortelle, Lui-même a passé pour mort. Mais enfin il a été guéri, & a paru ressusciter. Sa résurrection n'est qu'un jeu, & un prestige.

A l'égard des autres miracles qu'on lui attribue, & qu'on lit dans les Auteurs Ecclésiastiques, on ne peut guères y faire de fond. On dit, par exemple, (a) qu'il nettoiera les lépreux; qu'il fera marcher les paralytiques, qu'il chassera les Démons, prédira les choses éloignées, & à venir, comme si elles étoient présentes, qu'il ressuscitera les morts, qu'il transporterà les montagnes à la vue de tout le monde, qu'il marchera à pied sec sur la mer, qu'il fera descendre le feu du Ciel, qu'il changera le jour en ténèbres, & la nuit en jour; qu'il fera tourner le soleil où il voudra, & disposera des élémens à sa volonté. Tout cela se dit par conjectures; nous ne doutons point après ce que l'Ecriture nous en dit, qu'il ne doive faire toutes les plus surprenans prodiges, en sorte que la plupart de ceux qui en seront témoins, en seront ébranlez, & croiront y remarquer le doigt, & la puissance de Dieu; & qu'ils seront capables d'induire à erreur, s'il étoit possible, même les Elus. (b)

Nous ne décidons pas si tous les miracles seront vrais, ou faux; si ce seront des effets surnaturels, ou de simples prestiges, qui n'ayent que l'apparence de vrais miracles. Saint Paul s'est expliqué sur cela d'une manière qui n'est point décisive: (c) *Signis, & prodigijs mendacibus*; ce que l'on peut entendre de prodiges faux, & trompeurs, avec plusieurs Interpretes; (d) ou de miracles vrais en eux-mêmes; mais qui n'ont pour objet que de tromper les hommes, & de les induire à erreur. (e) Ce qui est certain, c'est que les Peres (f) reconnoissent sans difficulté que les méchans peuvent quelquefois faire de vrais miracles; ainsi il n'y a aucun danger de reconnoître que l'Ante-Christ en fera un grand nombre de très-réels, quoique pour une très-mauvaise fin.

La durée du rogne de cet homme de péché n'est pas bien marquée dans l'Ecriture; mais seulement celle de ses persécutions, qui doit être de trois ans & demi. (g) Toutefois plusieurs Peres (h) semblent avoir mesuré la durée de sa domination, sur celle des violences qu'il exercera contre les Saints; Et certes trois ans & demi peuvent suffire pour faire la conquête du monde de la manière dont l'Ante-Christ la doit faire, & pour exercer une infinité de maux contre les serviteurs de Dieu. Il semble

(a) Hippolyt. de Anti-Christo.

(b) Matth. XXIV. 24.

(c) 2. Thessal. II. 9.

(d) Cyrill. Jerosol. Cathesop. 35. Theodorot.

in 2. Thessal. 31.

(e) Ambrosiaster in 2. Thessal. 23. & Chrysol.

ibidem. Vide Aug. de civit. lib. XX. c. 19. v. 4.

(f) Vide Aug. de divers. quest. XXXIII. qu.

79. n. 4. 5.

(g) Apocalyp. XI. 2. 3. Dan. VII. 25. & XII.

11.

(h) Item, Cyrill. Jerosol. Theodorot. Metonym.

& Aug. de civit. l. XX. c. 13.

même que selon la promesse du Sauveur, les jours de ce maître cruel doivent être abrégés, à cause des Elus. (a) Autrement qui pourroit résister à ses séductions, & à ses violences ? Elles seront telles, que saint Jean dans l'Apocalypse (b) nous dit que l'Eglise, qu'il représente sous l'idée d'une femme, *se retirera dans la solitude, où Dieu lui a préparé un lieu de retraite, où il la nourrira pendant mille deux cens & soixante jours. Le serpent la poursuivra, & lâchera après elle comme un fleuve d'eau, pour la noyer, & pour l'entraîner : mais la terre ouvrira sa bouche, & absorbera l'eau que le serpent avoit répandue contre la femme. Le dragon entrera dans une grande colère, & il reviendra faire la guerre aux autres enfans de la femme, qui gardent les Commandemens de Dieu, & qui ont en eux-mêmes le témoignage de JESUS-CHRIST.*

Nul de ceux qui sont à Dieu, ne pourra se mettre à couvert de la tentation de ces jours malheureux. L'Ante-Christ les poursuivra par lui-même, ou par ses suppôts, & il mettra tout en œuvre pour les séduire, & pour les perdre ; tourmens, promesses, caresses, menaces, prodiges. Daniel dit qu'il n'y aura qu'Edom, Moab, & Ammon qui se sauveront de ses mains. (c) Et comment s'en sauveront-ils ? Si ce n'est en acquiesçant à toutes ses volontés, en le reconnaissant sans contradiction pour le Messie, & pour le Fils de Dieu, & en lui rendant les adorations qui ne sont dues qu'à l'Être souverain. Sous le nom de Moab, d'Ammon, & d'Edom, on doit entendre tous les impies, qui se rendront à l'Ante-Christ sans résistance.

Quelques anciens Millénaires ont cru que la guerre de l'Ante-Christ contre les Saints, durera pendant tout le tems des mille ans que ceux-ci vivront sur la terre ; qu'il y aura une division continuelle entre les Justes, & les sectateurs de JESUS-CHRIST d'une part, & les méchans attachés au parti de l'Ante-Christ, de l'autre. Mais le sentiment le plus commun, & le mieux appuyé, est que les Justes jouiront d'une paix profonde pendant tout ce tems-là ; & que ce sera seulement à la fin des mille ans que le Démon sera délié, qu'il sortira de l'abîme, (d) & qu'il viendra faire la guerre aux Saints. (e) Alors il sortira, & séduira les nations qui sont aux quatre coins de la terre ; il armera Gog, & Magog, & formera une armée aussi nombreuse que le sable de la mer. (f) Cette armée se répandra sur la terre, & assiégera la Cité bien-aimée, & le camp des Saints. Alors le feu descendra du Ciel, & les dévorera ; & le Démon qui les séduisoit, sera précipité dans un étang de feu, & de soufre, où la Bête, & les faux-Prophtes seront tourmentés nuit & jour, dans toute l'éternité.

(a) Matt. xxiv. 22.

(b) Apoc. xii. 6. 14.

(c) Dan. xi. 41.

(d) Apoc. xx. 1. 2. 3. 4. &c.

(e) Vide Aug. l. 20. de civit. 6. 13.

(f) Apoc. xx. 7. 8. & seq.

Daniel (a) nous décrit le même événement par ces paroles : *En ce tems-là s'élèvera Michel, le grand Prince du peuple de Dieu, qui est le protecteur, & le défenseur des Saints. Il viendra un tems, qui sera tel, qu'on n'en a jamais vu de pareil. Alors tous ceux qui se trouveront écrits au livre de vie, seront sauvés. Et plusieurs de ceux qui sont endormis dans la poussière de la terre, ressusciteront ; les uns, pour la vie éternelle ; & les autres, pour voir leur propre confusion dans toute l'éternité.* Plusieurs (b) rapportent au même tems le combat, dont parle saint Jean dans l'Apocalypse : (c) *Il y eut une grande bataille dans le Ciel. Michel, & ses Anges combattoient contre le Dragon ; & le Dragon, & ses Anges combattoient. Mais ils furent vaincus, & leur place ne se trouva plus dans le Ciel. Le grand Dragon, cet ancien Serpent, qui s'appelle le Diable, & Satan, & qui séduit toute la terre, fut précipité du haut du Ciel sur la terre, avec tous ses Anges. Alors j'ouïs une voix qui criait du haut du Ciel : A présent salut, force, & empire à notre Dieu, & puissance à son Christ ; parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusoit nuit & jour devant le trône de Dieu, a été précipité dans l'abîme.*

Toutes ces expressions sont figurées, & regardent plus directement la ruine de l'empire du Démon, que celle de la domination de l'Ante-Christ ; quoique l'on considère, avec raison l'une comme inséparable de l'autre. Mais pour dire quelque chose de plus précis sur la ruine de la personne de l'Ante-Christ, nous remarquons que les Peres, & les Intérprètes (d) enseignent que cet ennemi de Dieu, viendra jusqu'au sommet du mont des Oliviers, & qu'il y sera mis à mort dans sa propre tente, & sur son propre trône ; que nul ne lui donnera secours, suivant cette parole de Daniel : (e) *Il dressera sa tente à Apadon, entre les mers, sur la montagne sainte, & illustre. Il viendra jusqu'à son sommet ; & il ne trouvera personne qui lui donne du secours.* Ce qui s'explique à la lettre de la mort d'Antiochus Epiphane, arrivée à Tabes au delà de l'Euphrate. Mais on l'entend aussi de la mort de l'Ante-Christ.

Lactance (f) raconte sa fin malheureuse dans un plus grand détail. L'homme de péché voyant que tous les Justes se sont séparés des méchans, & se sont retirés dans la solitude sur une montagne, viendra avec toute son armée pour les y assiéger, & pour les faire tous périr par le fer, ou par le feu. Alors les Justes imploreront à haute voix le secours du Ciel ; & Dieu leur enverra Jésus-Christ pour les délivrer. Au milieu de la nuit on verra le Ciel s'ouvrir, d'où une épée tombera sur la terre, comme

(a) Dan. xii. 1.

(b) Gregor. humil. 14. in Evang. Pissarin. Arctas, Haimo, Ribera, alii in Apoc. xii.

(c) Apoc. xii. 7. 8. &c.

(d) Hieronym. in Dan. xi. Theodor. in Da-

niel. xi. Ha'mo, servus ibidem. & S. Thom. &

Anselm. in 2 Thissal. ii. alii passim.

(e) Dan. xi. 45.

(f) Lact. l. 7. de divino pramio, c. 17. 19 & in Epitome.

pour donner le signal de la descente prochaine du souverain Juge, & vengeur de ses serviteurs. Il descendra accompagné de les Anges, & précédé d'une flamme que rien ne pourra éteindre. Les Anges livreront entre les mains des Justes toute la multitude des méchans qui les affligéent. Ils en feront un si grand carnage depuis la troisième heure, ou neuf heures du matin, jusqu'au soir, que leur sang coulera comme un torrent dans la plaine.

L'Ante-Christ ne se rendra pas à ce premier combat ; il reviendra souvent attaquer l'armée des Saints : mais enfin au quatrième combat, il sera entièrement défait, & tombera entre les mains du vainqueur, qui le fera comparoître en sa présence, avec les Princes, & les Tyrans qui ont affligé le monde sous son malheureux empire. J. C. leur reprochera leurs excès, & leurs crimes, & les condamnera tous au feu éternel. Nous ne savons d'où Laënce avoit puisé ces particularitez : mais il y a assez d'apparence que la tradition sur le genre, & les circonstances de la mort de l'Ante-Christ, n'étoit pas uniforme dans l'Eglise de son tems, comme elle ne l'est pas encore aujourd'hui.

Ce qui est certain, c'est que cet impie sera mis à mort, comme le dit S. Paul, (a) *par le soufflé de la bouche du Seigneur* JESUS ; soit qu'on l'explique d'un souffle réel, ou de sa parole toute-puissante, ou de son ordre, ou de la terreur qu'il lui imprimera par sa présence. La mort de l'homme du péché rendra la paix à l'Eglise, & couvrira de confusion ceux qui seront attachez à lui. Les Juifs voyant que ce séducteur les a surpris, & désespérant de voir jamais paroître ce Messie, qui a été de tout tems l'objet de leur attente, ouvriront enfin les yeux, se tourneront vers JESUS-CHRIST ; Dieu leur ouvrira le cœur, & ils se convertiront, selon les Ecritures. (b)

Il est tems de finir cette Dissertation, qui n'est déjà que trop longue ; mais on la trouvera courte si l'on fait attention à la grandeur, & à l'importance du sujet. L'occasion de parler de l'Ante-Christ, s'est présentée si souvent dans le cours de notre Commentaire, & les sentimens sont si partagez sur son sujet, que nous avons crû qu'il falloit une fois traiter cette matière avec quelque étendue. Le Pere Malvenda Dominicain d'Espagne a fait un assez gros Volume in folio sur l'Ante-Christ. Ceux qui veulent savoir les choses plus à fond, peuvent le consulter ; nous nous contentons de donner un précis, ou un abrégé de ce que l'on en trouve dans cet Ecrivain, & dans les autres qui ont traité le même sujet. On a vû que sur l'Ante-Christ, il y a une infinité de choses douteuses, & problématiques parmi un assez petit nombre d'articles certains, & indubitables. Le tems précis de sa

(a) 1. Thér. 11.

(b) Osé 112. 4. Rom. 21. 25.

venue, son pays, son origine, ses parents, son enfance, son nom, la durée de son regne, le genre de sa mort, sont choses sur lesquelles il est permis de disputer.

Mais il est indubitable qu'il viendra à la fin des siècles, qu'il regnera, qu'il séduira la plus grande partie du monde, qu'il fera la guerre aux Saints, qu'il se voudra faire passer pour le Messie, & pour un Dieu; & qu'après un regne assez court, il sera mis à mort par la parole de Dieu, par son ordre, par son souffle. Que dans tous les siècles il y a eu des Antechrists, des figures, & des précurseurs de cet homme de péché, qui ont persécutés les Saints, & qui ont attaqué la vérité, & l'union de l'Eglise; & ainsi, quoique nous ne vivions pas au tems de cet ennemi de Dieu, nous devons toujours vivre dans la vigilance, & nous armer de force, & de constance contre les séductions, les prestiges, & les violences des Démons, & des méchans, qui cherchent à nous faire quitter le parti de la vérité, de la piété, & de la justice.





DISSERTATION

Sur la fin du monde, & sur l'état du monde après le dernier Jugement.

LA Philosophie a été partagée sur la corruptibilité, & sur la durée du monde. Les uns ont crû qu'il étoit éternel, incorruptible, (a) animé, (b) qu'il étoit Dieu même. (c) D'autres l'ont crû créé, nouveau, corruptible, périssable. (d) Les Rabbins (e) se sont aussi divisez sur cette question. Les Cabalistes croyent tous que le monde périra, & sera anéanti; les autres Rabbins croyent qu'il ne finira jamais; la plupart soutiennent qu'il ne finira que pour être réduit en un état meilleur, & plus parfait.

La foi, & la Religion Chrétienne fixent nos doutes, & nos sentimens sur ces grandes questions. Elles nous apprennent que le monde, je veux dire la terre, & ce qui l'environne, l'air, & les élémens, doivent un jour finir par le feu. C'est ce terrible changement qui doit faire le sujet de cette Dissertation. Nous y examinerons premièrement la manière, & 2°. le tems de la fin du monde. 3°. Si le monde sera anéanti, ou seulement changé. Et 4°. supposé qu'il soit seulement changé, quelle sera sa forme, & son état après le Jugement dernier?

L'Ecriture nous parle ordinairement du monde, non pas selon ce qu'il est en lui-même, mais selon ce qu'il paroît à nos sens, & selon ce qu'il est à notre égard. La terre que nous habitons, nous est représentée comme la plus considérable partie de l'Univers, & tout le reste comme accessoire à la terre, & à l'homme. Ainsi quand l'Ecriture nous dit que le monde finira, qu'il sera consumé par le feu, qu'il y aura de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre, on peut fort bien, sans donner atteinte à la vérité des Livres saints, l'entendre seulement de la terre que nous habitons, qui est

(a) Vide Philon. lib. *Utrum mundus sit incorruptibilis*. L. 1. 7. *Παλαιὸς δὲ ὁ κόσμος ἀνείδητος τῶν νεκρῶν, ὃς κλινοῦσιν, ὃς ἀνίσταται.*

(b) *Z no apud Laert. l. 7. Οὗ δὲ ὃς ζῶντες ἰστέον, ὃς λογιστῶν, ὃς ἰσχυρῶν, ὃς ἰσχυρῶν, ὃς ἰσχυρῶν, ὃς ἰσχυρῶν, ὃς ἰσχυρῶν.*

(c) *Laert. l. 7. in Zenone: Αἴτιος δὲ ἀέρος ἰσχυρῶν, αὐτῶν τε τῶν θεῶν. Senec. Ep. 97. Totum hoc quo continentur, & unum est, & Deus est.*

Manil. lib. 1.

Qua pateat mundum divinis Numine verti, Atque ipsum esse Deum.

(d) *Stæci apud Laert. l. 7 p. 454. Ἄριστος δὲ ἀνοῦσιν, ὃς φθαρτῶν ἀπὸ τῶν ἀέμων, ἀπὸ τῶν ἰσχυρῶν τῶν ἀέρων τῶν δὲ ἀνέμων ἰσχυρῶν. Οὗ τὰ μὲν φθαρτῶν ἰστέον, ὃς τῶν ἀέμων, &c.*

(e) *Vide Menasse ben Israël de Resurrex. mort. l. 1. c. 4.*

très-souvent dans l'Écriture, & même chez les Auteurs Prophanes; appelée du nom de monde; quoique dans la rigueur elle ne fasse qu'une très-petite partie de l'Univers, & du monde pris dans toute son étendue. Voyez S. Augustin liv. xx. de la Cité de Dieu, ch. 24.

ARTICLE PREMIER.

Que le monde finira par le feu.

Les passages qui prouvent que le monde finira, & qu'il finira par le feu, ne sont ni obscurs, ni en petit nombre. *Les Cieux se dissiperont comme la fumée*, dit Isaïe, (a) & *la terre s'en ira en poussière, comme un vêtement tout usé*. Et ailleurs: (b) *Toute la milice du Ciel séchera de frayeur, les Cieux se replieront comme un volume, & toute leur armée, toutes leurs étoiles tomberont, comme on voit tomber les feuilles du figuier, & de la vigne*. Et le Psalmiste: (c) *Seigneur, les Cieux périront; mais pour vous, vous subsistez éternellement. Ils sont semblables à un vêtement, qui à force de servir, s'use; mais pour vous, vous êtes toujours le même*. Saint Pierre dit: (d) *Que le jour du Seigneur viendra comme un voleur, & qu'alors les Cieux passeront avec grande impétuosité. Ils seront embrasés, & fondus par le feu, & les éléments se dissoudront par l'ardeur de la flamme; la terre, & tout ce qu'elle contient, sera consumée par le feu*.

Isaïe parle clairement en plus d'un endroit d'un Ciel nouveau, & d'une terre nouvelle: (e) *Je vais créer de nouveau Cieux, & une terre nouvelle, & on ne se souviendra plus des premiers; il n'en sera plus fait de mention*. C'est à quoi S. Jean fait allusion dans l'Apocalypse; (f) *Je vis de nouveaux Cieux, & une terre nouvelle; car les premiers Cieux, & la première terre sont passés, & la mer n'est plus*. Notre Sauveur dans l'Évangile parle souvent de la consommation des siècles, & de son second avènement; (g) & saint Paul nous en décrit plusieurs circonstances dans sa seconde Épître aux Thésaloniens: (h)

Il est superflu d'entasser ici des passages des Auteurs Juifs, & Chrétiens qui rendent témoignage à cette vérité. Elle fait un des principaux articles de leur créance, & de la nôtre. Les Philosophes mêmes l'ont reconnue; Héraclite (i)

(a) Isaï. li. 6.

(b) Isaï. xxxiv. 4.

(c) Psalm. ci. 27. 28.

(d) 1. Petri iii. 10. 11. 12. 13.

(e) Isaï. lxxv. 17. lxxvi. 21.

(f) Apoc. xxi. 1.

(g) Matth. xlii. 32. xxiv. 3. xxviii. 20. &c.

(h) 1. Thessal. v. 2. & sequ. 2. Thessal. 11. 2. 3. & seq.

(i) Simplicius Comment in Aristot. lib. de Cælo, l. 1. c. 9. Ἡράκλειτος δὲ οὐκ ἔφη ἵδμεν ἅπαντες τὴν αἰώναν, καὶ δὲ οὐκ ἔστιν ἀόριστος οὐρανός. Ταύτης δὲ οὐκ ἔστιν ἕτερα ἕξιστος ἢ ἑβδόμη.

croiroit que le monde seroit un jour embrasé par les flammes, & qu'ensuite il renaîtroit du milieu du feu. Les Stoiciens soutinrent dans la suite le même sentiment; & Cicéron l'a marqué d'une manière très expresse dans son second Livre de la nature des Dieux: (a) *Ex quo eventurum ut ad extremum omnis mundus ignesceret, cum humore consumpto neque terra ali possit, neque remearet aer, cujus ortus, aqua omni exhausta, esse non possit: ita relinqui nihil præter ignem; à quo rursùm animante, ac Deo, renovatio mundi fieret, &c.* Lucain (b) l'a exprimé de même, en apostrophant Jules César: Il est inutile, ô Prince, de s'empressez à brûler ces corps. Le tems viendra-qu'ils seront consummez par les flammes, avec le reste de la terre.

Hos, Caesar, populos si nunc non asseris ignis

Uret cum terris; uret cum gurgie ponti.

Communis mundo superest rogas.

Et Lucrèce (c) fait remarquer à Ménénius, que le monde étant composé de trois élémens aussi contraires que le sont l'eau, la terre, & les Cieux, sera un jour détruit, & renversé.

Tria talia texta

Una dies dabit exitio; multosque per annos

Sustentata ruet moles, & machina mundi.

Ovide (d) parle de l'ancienne tradition des peuples qui croyoient qu'un jour la terre, la mer, & les Cieux seroient embrasés, & que toute la machine du monde seroit prête à retourner dans son chaos.

Esse quoque in, aïs reminiscitur adfore tempus,

Quo mare, quo tellus, correptaque regia Cæli

Ardeat, & mundi moles operosa labores.

Les Physiciens, & les Astronomes (e) trouvent même dans la nature, des preuves, ou du moins des apparences de cette terrible révolution, dont l'Univers est menacé. Ils remarquent dans la terre des dérangemens très-notables, & des preuves sensibles de la vicillesse, & de la caducité du monde. *Scire debes senuisse jam mundum*, dit saint Cyprien, (f) *non illis viribus stare, quibus steterat, nec vigore, & robore eo valere, quo ante prævalebas. Hoc mundus ipse jam loquitur, & occasum sui rerum labentium probatione testatur.*

(a) Tull. l. 2. de nat. Deorum.

(b) Lucan. l. 7.

(c) Lucret. l. 4.

(d) Ovid. Metamorph. 1.

(e) Columel. l. 1. c. 1. de Re rust. Multos jam memorabiles Anteros somperi persuasum habere longo avi situ qualitatem Cæli, statumque mu-

tari; eorumque consul-tissimum Astrologia Professore Hipparchum prodidisse tempus fore, quo cardines mundi loco moverentur; idque etiam non sperandus Auther Rei rustica Saferna videtur adcredidisse.

(f) Cyprian. ad Demetrianum.

Copernic, Joachim Rhartius, Gemma Frisius (a) trouvent que le soleil se rapproche trop de la terre. S'il arrivoit sur la terre des excez de chaleur aussi grands, & aussi continus, que l'ont été les excez du froid que nous avons ressentis en l'an 1709. & que les feux souterrains, que le froid; & l'humidité retiennent concentrez sous la terre, s'échappoient comme ils ont fait quelquefois par les monts Etna, & Vésuve, & que joints aux feux qui sont sur la terre, ils embrassoient les matières inflammables qui sont répandues au-dehors, & au-dedans de cet élément, bien-tôt on verroit les flammes dominer sur tout ce qui a vie, & sur tout ce qui peut leur servir de pâture. *Omnis flagrans materia, uno igne quicquid nunc ex disposito lucet, ardebit.* (b)

Mais la fin du monde que nous attendons, n'est pas un simple effet naturel, qui dépende du concours des causes secondes, c'est la merveille du pouvoir de Dieu, qui dans les temps marquez par sa Providence, & lorsque le nombre de ses Elus sera rempli, & que ses dessein sur le genre humain seront accomplis, permettra que les éléments, dont l'harmonie, & l'union conservent le monde en l'état où nous le voyons, entrent en guerre, & causent le renversement de son propre ouvrage. (c) Alors les créatures qui attendent avec ardeur la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujetties malgré elles à la vanité, & n'y demeurent soumises; qu'à cause de celui qui les y a assujetties, seront heureusement délivrées de cet assujettissement, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu.

Puis donc que, selon saint Pierre, (d) les Cieux, & la terre d'à présent, sont réservés pour être brûlez par le feu, au jour du Jugement, & de la ruine des impies, on demande si ce feu précédera, ou suivra le Jugement dernier? Les sentimens des Docteurs sont partagez sur cela. Les uns soutiennent qu'il le précédera, d'autres qu'il le suivra, d'autres prennent un milieu, & prétendent qu'il commencera avant le Jugement dernier, qu'il continuera pendant cet intervalle, & qu'il achèvera de consumer le monde après que Dieu aura jugé les vivans, & les morts. C'est ce qu'il faut montrer plus au long.

Pour prouver que le feu précédera le Jugement dernier, on se sert de ce passage du Pseaume: (e) *Le feu marchera devant lui, & il embrasera au tour de lui tous ses ennemis. Ses foudres ont paru sur la terre, la terre les a vus, & en a été troublée. Les montagnes se sont fondues comme la cire devant le Seigneur. Les Cieux ont annoncé sa justice, & sous les peuples ont vu sa gloire.* De plus, saint Paul (f) dit que le feu éprouvera, & fera

(a) Vide apud Grot. not. in lib. 1. de verit.

Relig. Christi. div. xxii. p. 120

(b) Senec. ad Marcum verius finem.

(c) Rom. viii. 19. 20. 21. 22.

(d) 1. Petri, 111. 7.

(e) Psalm xcvi 3. 4. 5.

(f) 1. Cor. 111. 13.

voir quel est l'ouvrage de chacun, & que le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Voilà un feu bien marqué qui met à l'épreuve les œuvres de chaque personne avant qu'elle paroisse au Jugement de Dieu.

Saint Thomas (a) cite encore ces paroles de l'Épître aux Romains : (b) *Les créatures attendent avec grand désir la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujetties à la vanité, quoique malgré elles, & elles espèrent d'être délivrées de ces asservissemens à la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu.* Ce qui insinué que les créatures, à l'imitation des corps des bienheureux, seront renouvelées ; & cela avant le Jugement final. Enfin on se sert de cet autre passage : (c) *Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte ; toutefois il ne laissera pas d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.* Il faudra donc que nos œuvres soient éprouvées, & purifiées par le feu, avant que nous puissions aller dans les airs au-devant de JÉSUS-CHRIST, qui viendra pour juger le monde. Saint Pierre (d) dit que le Ciel, & la terre d'aujourd'hui sont réservés pour être embrasés au jour du Jugement, & de la perte des impies. Et saint Paul, (e) que le Seigneur JÉSUS se manifestera du Ciel avec les Anges qui sont les Ministres de sa puissance, lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu.

De tous ces passages on conclut que le feu précédera le Jugement dernier ; & ce sentiment est suivi par saint Thomas ; (f) par le Maître des Sentences, par Paludanus, Durand, Major, Richard, Gabriel, Sorus, & plusieurs autres ; (g) Toutefois saint Augustin a crû le contraire. Il a prétendu que le feu ne devoit paroître qu'après le Jugement, & la Résurrection des morts. On verra, dit-il, premièrement Elie, puis la conversion des Juifs, la persécution de l'Ante-Christ, le Jugement de JÉSUS-CHRIST, la Résurrection des morts, la séparation des bons, & des mauvais ; & enfin l'incendie, & le renouvellement du monde. (h) Et ailleurs (i) il dit qu'après le Jugement, le Ciel, & la terre que nous voyons, ne seront plus, & que l'on verra alors un Ciel nouveau, & une terre nouvelle, suivant ces paroles de saint Jean dans l'Apocalypse : (k) *Je vis un grand trône tout blanc, & un Juge qui y étoit assis ; & le Ciel, & la terre s'enfuirent de devant sa face.*

Il marque cette fuite du Ciel, & de la terre, comme une chose qui

(a) D Thom. in 4. d. 47. qu. 2. art. 3.

(b) Rom v. 11. 19. 20. 21.

(c) 1. Cor. 3. 15.

(d) 1. Petri, 1. 7.

(e) 1. Th. 2. 1. 78.

(f) D Thom. in 4. d. 47. 4.

(g) Vide Tenam in Epist. ad Hebr. c. 1. diff. cult. 13. scilicet. 6. & Corral à Luyde in 2. Petri 1. 7.

(h) Aug. de Civit. l. 20. c. 30. n. 2.

(i) Idem de Civit. l. 20. c. 14.

(k) Apoc. xxi. 1.

doit suivre le Jugement : *Peracto quippè Judicio, tempus esse definit hoc Cælum, & hac terra, quando esse incipiet Cælum novum, & terra nova.* Et dans le même Livre de la Cité de Dieu, il se fait cette objection : (a) Si le monde n'est embrasé qu'après le Jugement, & si ce feu précède la production du Ciel nouveau, & de la terre nouvelle, que deviendront les Saints ressuscitez avec leurs corps durant cet incendie général ? Il répond qu'ils pourront se retirer dans les parties supérieures de l'air, où ce feu n'arrivera pas ; de même qu'au déluge, les eaux ne monterent pas plus de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes : Car leurs corps seront de telle nature, qu'ils seront par tout où ils voudront être : Et d'ailleurs ce feu qui brûlera le monde, n'agira point sur des corps incorruptibles, & immortels ; *Talia quippè illis inerunt corpora, ut illic sint, ubi esse voluerint ; sed nec ignem conflagrationis illius pertimescent, immortales, atque incorruptibiles facti.*

Louïs Tena, (b) & Cornelius à Lapide (c) pour concilier ces deux sentimens, croient que d'abord Dieu allumera le feu qui doit embraser le monde, soit qu'il le fasse sortir des enfers, selon quelques-uns, ou qu'il le fasse descendre du Ciel, comme autrefois sur Sodome, & sur les autres villes criminelles, selon d'autres ; ou enfin qu'il l'allume sur la terre par le ministère des Anges, qui se serviront des matières combustibles, qui s'y trouvent, comme le croient communément les Scolastiques. (d) Ce premier feu, qui embrasera d'abord toute la superficie de la terre, & qui fera mourir tous les hommes, & les animaux ; (e) se répandra par tout le monde, & n'épargnera que cette partie de la terre, où le Seigneur exercera son Jugement, & qui sera comme le théâtre de sa Justice. Après le Jugement, les parties les plus subtiles de ce feu retourneront dans leur lieu naturel, qui est, dit-on, au-dessus de l'air, dans la région du feu ; & la partie la plus grossière suivra les damnés dans l'enfer. Mais il est bon de se souvenir que tout ce détail est de l'invention des Spéculatifs, & des Scolastiques ; & il vaut certainement beaucoup mieux se taire sur une matière aussi inconnue que celle-là, que d'en parler témérairement, & au hasard.

Plusieurs anciens Peres ont enseigné que le feu qui doit enflammer le monde, sera l'instrument de la justice de Dieu sur tous les hommes. Tous passeront par ce feu, & l'ouvrage de chacun d'eux y sera éprouvé. Les Justes s'y purifieront de toutes les souillures qui peuvent leur rester à expier ; en sorte qu'après le dernier jour, il n'y aura plus de purgatoire.

(a) Aug. de Civit. l. xx. c. 18.

(b) Tena in Ep. ad Hebr. c. 2. difficult. 13. p. 7.

(c) Cornel. in 2. Petri 113. 7.

(d) Acoffa, & Scolastici apud Tenam loco citato.

(e) D. Thom. in 4. dist. 47. & Bonavent. ibidem, & Less. de Divin. attribut. l. 13. c. 20.

Ceux qui n'auront rien à expier, sortiront de ce feu plus purs, & plus glorieux, comme les métaux les plus précieux passent par le creuset, sans souffrir aucune diminution, ni alteration.

Origènes (a) croit qu'après la Résurrection, nous aurons besoin d'un Sacrement, pour nous purifier, & pour nous laver; parce que personne ne refusera sans défauts. Et quel est ce baptême, qui nous purifiera dans l'autre vie, si ce n'est le feu par où nous passerons? C'est ainsi que l'entend saint Ambroise (b) après Origènes: *Omnes oportet per ignem probari, quicumque ad paradysum redire desiderant; ... omnes oportet transire per flammam, &c.* (c) Il croit que ce feu étoit figuré par l'Ange qui tenoit un glaive étincillant à l'entrée du paradis terrestre. On lit dans deux Sermons attribués autrefois à saint Augustin, (d) que tous les hommes passeront par le feu après le Jugement; mais que les flammes en quelque sorte raisonnable, & éclairées, n'agiront sur nous qu'autant que le demanderont nos péchés: *Quanta fuerit peccati materia, tanta & pertranscandi mora; quantum exegerit culpa, tantum sibi ex homine vindicabit quaedam flamma rationalis disciplina.* Le même Auteur en parlant du Patriarche Jacob; (e) dit que Dieu l'a purifié en ce monde de toutes les taches, afin qu'en l'autre vie ce feu intelligent ne trouvât rien à brûler dans lui; *Ab illo omnes maculas peccatorum abfesse, ut in eo ignis ille arborer quod exureres, invenire non posset.* (f)

Saint Hilaire (f) en plus d'un endroit, parle de ce feu que tous les hommes, & les Justes mêmes doivent subir après cette vie. Qui osera désirer ce jour terrible, auquel nous serons obligés de rendre compte même de nos paroles oiseuses, & auquel nous devons subir ce feu terrible qui expiera nos péchés? *An cum ex omni otioso verbo rasionem simus profuturi, dicam iudicii cupisiscere, in quo nobis est ille indefessus ignis subeundus? &c.* Il donne à ce feu le nom de baptême. (g)

Saint Basile (h) fait aussi mention de ce baptême de feu, qui nous nettoiera de nos simples souillures au jour du Jugement; & Lactance (i) y dit que les bons, & les méchants passeront par le feu; mais avec cette différence que les bons n'en souffriront aucune incommodité. Le feu les épai-

(a) Origen. in Lucam homil. 14. Vide & homil. 3. in Psal. XXXVI.

(b) Ambrosius in Psal. XXXVI. n. 26. *Pā mibi si opus manum aferat, & lateris huius pastor detrimendum? Et si solus facies Dominus servos suos, solvi erimus per fidem: sic tamen solvi quasi per ignem, &c. si non excurimus, tamen urimur, &c.* Vide & in Psal. CXVIII ser. 3. n. 14. *Est etiam baptismum in paradisi vestibulo, quod antea non erat: sed postquam peccator excelsus est, cepit esse templum regni quam posuit Deus, &c.*

(c) Ambrosius in Psal. CXVIII. ser. 20. n. 13.

(d) Augustin. serm. olim 16. ex homil. 30. nunc 251. in append. n. 3.

(e) Sermon, olim 22. de tempore, nunc 175. in append. tom. 1. serm. Edit. n. 4.

(f) Hilar. in Psal. CXVIII. litt. 3. n. 13.

(g) In Psal. CXVIII. littera. 3. n. 4.

(h) Basil. in 1^o Jo. IV. p. 126. *Tunc deus ad interiora eum accitum? & si vult scire magis, n. 4. dicit vult vult magis, n. 4. dicit vult vult.* Vide & Lactant. in Psal. &c.

(i) Lactant. l. 7. de vera sup. c. 11.

gnera ; leur innocence les mettra à couvert de son ardeur : *Tanta enim virtus est innocentie , ut ab ea ignis ille refugiat innocuus , qui accipit à Deo hanc potestatem ut impios urat , Justis obtemperet.* Les méchans au contraire en seront brûlez , sans en être consumez. Le feu en les pénétrant , leur rendra autant de leur substance qu'il en ôtera par son activité. Leur corps renaitra , pour ainsi dire , au milieu des flammes : *Divinus ignis unâ , eademque vi , atque potentiâ , & cremabit impios , & recreabit. Et quantum à corporibus absumes , tantum repones ; ac sibi ipse æternum pabulum subministrabit ; quod Poëta in vulvurem Tityi transfulerunt.*

Saint Thomas , (a) saint Bonaventure , (b) Lessius , (c) & plusieurs autres croyent que le feu qui précédera le Jugement dernier , fera mourir tous les hommes qui se trouveront alors en vie , tant les bons , que les méchans , & qu'il causera aux uns , & aux autres des douleurs proportionnées à ce qu'il trouvera dans eux de mal , & d'imperfections. Les Justes , dans qui il n'y aura rien à purifier , n'en sentiront aucune douleur. Les autres en souffriront chacun suivant ses démerites. En ce sens , rien n'empêche qu'on n'admette avant le jour du Seigneur un feu qui éprouve & les personnes , & les œuvres de tous les hommes qui se trouveront alors en vie , & même ceux qui se trouveront dans le purgatoire. Mais la foi de l'Eglise ne nous permet point d'y assujettir les Bienheureux , qui jouissent depuis long-tems de la béatitude , ni les Justes dont l'innocence est entière.

ARTICLE II.

Quand le monde finira-t'il ?

C'Est une question que l'on a souvent faite , & que l'on n'a jamais résoluë. Les Egyptiens (d) croyoient qu'après une révolution d'années , qu'ils fixoient à trente-six mille cinq cens vingt-cinq , tous les astres se rencontroient au même point , & qu'alors le monde se renouvelleroit , ou par un déluge , ou par un embrasement général ; en sorte que le déluge répondoit en quelque sorte à l'hiver , & l'embrasement à l'été de nos années ordinaires. (e) Ils se figuroient que le monde avoit déjà été renouvelé

(a) D. Thomas in 4. distict. 47.

(b) Bonavent. in 4. distict. 47.

(c) Lessius lib. 25. de Divin. attribut. c. 10. Vide & Cornel. in 2. Petri 311. 10. & Tenam loco citato.

(d) Vide , si placet , Marsham Canon. Ægypti, Paganorum , p. 10. 21.

(e) Aristot. Meteor. l. 1. c. 14. Censorin. de

die natali , c. 18. Est per seculum annus , quem Aristoteles maximum potius , quàm maximum appellat , quem solis , & lunæ , & æquinoctiorum quinguo stellarum orbis conficiunt , cum ad idem signum , nisi quondam simul fuerint , non referuntur : cujus anni hyems summa est nautandorum. qualem nostri diluvium vocant , æstas autem canonicis , quod est mundi incendium.

plus d'une fois de cette sorte, & qu'il devoit encore se renouveler dans la suite des siècles.

Les Stoïciens, (a) & avânt eux Héraclite d'Ephèse, avoient embrasé ces sentimens. Aristarque cité dans Censorin, croyoit que cette révolution étoit de deux mille quatre cens quatre-vingt quatre ans. Arérés de Dyrrachium, de cinq mille cinq cens cinquante-deux ans. Héraclite, & Linus, de mille & huit cens, ou de dix-huit mille ans. Dion, de dix mille huit cens quatre-vingt-quatre. Orphée, de cent mille & vingts ans. Cassandre, de trois mille six cens mille ans. D'autres enfin ont prétendu que ce retour du Ciel, & des astres au même point, étoit infini, & impossible. Joseph (b) semble attribuer à Adam la découverte de ces révolutions. Il dit que ce premier homme ayant prédit que le monde périroit deux fois, l'une par l'eau, & l'autre par le feu, les enfans de Seth pour prévenir ce malheur, firent graver leurs observations altronomiques, & leurs découvertes sur deux colonnes, l'une de briques pour résister au feu, & l'autre de pierres pour résister à l'eau. Mais cet Auteur ne donne à la grande année, que six cens ans.

Saint Augustin (c) remarque que Platon, & toute son Ecole, aussi-bien qu'Origènes, étoient dans cette fausse persuasion, que divers mondes se succédoient les uns aux autres. Il les réfuta, en montrant que si le monde, les hommes, & les animaux périssoient tous par le feu, ou par le déluge, il seroit impossible qu'il en revint d'autres, à moins d'une création toute nouvelle, que les Philosophes n'auront garde d'admettre dans la nature. Et en effet, pourquoi détruire toute l'espèce des hommes, si elle doit être réparée peu de tems après? Cette révolution continuelle de divers mondes qui périssent, & qui reparoissent de nouveau, ne nous donne-t'elle pas une certaine idée d'inconstance, qui ne convient pas à la Divinité? Origènes (d) employoit pour prouver le sentiment de la pluralité, & de la succession des mondes, ces paroles de l'Ecclésiaste: (e) *Qu'est-ce qui a été? ce qui sera. Et qu'est-ce qui a été fait? ce qui sera fait. Rien n'est nouveau sous le soleil. Qui peut dire: Voilà qui est nouveau? Il a déjà été dans les siècles qui ont été avants nous.*

Le Rabbin Barbyhia (f) dit que les Philosophes conviennent assez que le monde périra, ou sera renouvelé après un certain nombre d'années; mais qu'ils ne font pas d'accord sur leur nombre précis; les uns mettent

(a) Origen. contra Cels. l. 5. *Θαυτὸ δὲ ἴσ' αὐτὸ
τῶν αἰώνων, κατὰ μετέωρον, ἀναπέμψον τὸ πάλιν ἡ
ἐπιπέμψον. καὶ ἰδέτε ἀλλήθ' διακόσμου πάλιν ἀναπέμψον
ἀλλ' ἴδουτε.*

(b) Joseph. Antiq. l. 1. c. 3. *Προσέτερον ἰδέσθαι
μὴ ἀφαιρούμενον τὸν κόσμον ἑαυτῶν. ἵνα ἴδῃ κατ' ἰδέσθαι
μετέωρον, τὸν ἕτερον δὲ κατὰ πάλιν, ἢ κατὰ πάλιν ἑαυτῶν.*

(c) Aug. l. XIII. de Civit. c. 21. & 23.

(d) Origen. *Περὶ ἀρχῶν*, l. 3. c. 5.

(e) Eccl. 1. 9.

(f) Rab. Ahrab. Barbyhia, in lib. *Mezilath
Hamegilat*, apud Mena se Ben Israhel, loco cit. l. 2.
c. 2.

quatre millions trois cens vingt mille ans, à la fin desquelles chaque chose doit retourner au premier point de sa création. D'autres donnoient au monde cinquante-six mille ans, jusqu'au retour de tous les astres au même point, où ils étoient à leur création. D'autres croyoient que le monde dureroit trois cens soixante mille ans ; d'autres quarante-neuf mille ans ; d'autres sept mille ans, après quoi le monde demeureroit dans le chaos, puis se rétablirait, & se retrouveroit au même état qu'auparavant. Ce Rabbïn remarque fort bien qu'apparemment ces Philosophes avoient reçu de leurs peres quelque tradition de la fin du monde, mais que mal-à-propos ils en rapportoient la cause au cours des planètes, & des astres, dont l'aspect, & le mouvement n'ont aucune influence sur la durée, ni sur la nature des choses d'ici-bas.

En effet, selon les Philosophes, le monde devoit être renouvelé par des causes purement naturelles, comme dans nos années ordinaires, l'été, & l'hiver, le jour, & la nuit ; se succèdent naturellement l'un à l'autre. Mais les Ecritures nous donnent une autre idée de la fin du monde. Elles nous la représentent comme le moment de la vengeance du Seigneur, & comme un jour qui sera précédé, & accompagné de toutes les marques de sa colère ; jour inconnu aux hommes, & aux Anges mêmes, (a) & qui viendra nous surprendre comme un voleur pendant la nuit. (b) Les Disciples ayant un jour demandé à JESUS-CHRIST quand arriveroit la fin du monde, & le jour de sa venue, il leur dit que cet événement étoit de ceux dont le Pere Eternel s'étoit réservé la connoissance, que les Anges mêmes dans le Ciel ne le savoient pas, & qu'il n'étoit pas du nombre des choses que le Pere lui eût permis de révéler aux hommes. (c) *De die autem illo, vel hora nemo scit, neque Angeli in Cælo, neque Filius, nisi Pater.*

Malgré ces déclarations si précises, plusieurs Anciens ont fixé la durée du monde à six mille ans : savoir deux mille ans sans Loi, sous l'état de nature ; deux mille ans sous la Loi, & deux mille ans sous le Messie. De manière que suivant la Chronologie qui est la plus suivie aujourd'hui, & qui place la venue de JESUS-CHRIST à l'an quatre mille après la création du monde, il ne resteroit d'aujourd'hui jusqu'à la fin du monde, qu'environ trois cens ans.

Cette opinion n'est fondée que sur une tradition Judaïque assez ancienne, (d) & attribuée à Elie, non le grand Prophète de ce nom, mais un autre qui a vécu cent cinquante-quatre ans après le rétablissement du

(a) Marc. xii. 32.

(b) 2. Petri. iii. 10.

(c) Marc. xii. 32.

(d) Gemar. Abod. Zara c. 1. תנן דבי אליהו.

ששת אלפי שנה היו עליה שני אלפים תהו
שני אלפים תרת רשני אלפים ימות המשיח
*Vide, si placet, Malvend. l. 2. c. 28. & 29. &
30. de Anti-Christo.*

Temple, & le retour de la captivité. On lit dans le Talmud, (a) que le monde durera six mille ans; & qu'il sera détruit dans un; ce que plusieurs Rabbins (b) expliquent d'un septième millénaire, durant lequel le monde retombera dans son ancien chaos; après cela on verra un nouveau monde, lequel après pareil nombre de six mille années, retournera encore dans le chaos; & qu'ainsi par une révolution continuelle, on verra plusieurs mondes paroître, & disparaître, jusqu'après quarante-neuf mille ans. Ou alors le Ciel, & la terre, & tout ce qu'ils contiennent, seront réduits au néant. Ils tâchent de prouver cette opinion par l'Écriture; car telle est la méthode des Rabbins; ils n'avancent rien sans l'appuyer de quelque Texte, bien, ou mal allégué.

Ils disent donc que de même que le monde a été créé en six jours, ainsi le monde durera six mille ans; parée que devant Dieu, mille ans ne sont que comme un jour. (c) De plus la lettre *Aleph*, qui se prend pour mille, se trouve six fois dans le premier verset de la Genèse. Enfin le Seigneur ordonne dans sa Loi (d) de cultiver la terre pendant six ans, & de la laisser reposer pendant un an; & qu'au bout de sept semaines d'années, c'est à-dire, à la cinquantième année, on célèbre le Jubilé. Les six ans marquent les six mille de la durée du monde; & l'année du Jubilé, la dernière révolution, & l'entier dépérissement de l'univers.

Mais comme le Messie, selon leur tradition, & leur supputation, devoit paroître ou au commencement, ou enfin dans le cours des deux derniers millénaires, & que le sixième est aujourd'hui fort avancé, sans qu'ils voyent aucun changement dans leur condition, ni aucune apparence qu'elle doive devenir meilleure dans la suite, les Cabalistes en sont venus à rejeter absolument l'opinion qui ne donne au monde que six mille ans; & qui croit qu'il finira au bout de ce terme: (e)

Quelques Peres ont appuyé l'opinion qui veut que le monde ne dure que six mille ans; & elle a été renouvelée par quelques Savans du dernier siècle. Saint Cyprien, (f) Lactance, (g) saint Ambroise, (h) saint Jérôme, (i) & saint Augustin (k) ont suivi ce sentiment, aussi bien que saint Irénée, (l) saint Hilaire, (m) saint Gaudence de Bresse, (n) l'Auteur des Questions aux Orthodoxes, sous le nom de saint Justin le Mar-

(a) *Shalmud* עלמא שנת הוי עלמא שנת הוי חוד הריב

(b) Vide Menasse ben Israel, l. 3. de Resurreç.

(c) Psalm. LXXXIX. 4.

(d) Exod. XXXIII. 12. 13.

(e) Vide. R. Mos. de Leon in Sepher Hamifchal, & alios apud Menasse Ben Israel lib. 3. de Resurreç. mort. c. 4.

(f) Cyprian. ad Fortunat. de exhort. ad mar-

tyrium.

(g) Lactant l. 7. c. 14.

(h) Ambros. in Luc l. 7. c. 2.

(i) Hieronym. Ep. ad Cyprian.

(k) Augustin. de Civit. l. 20. c. 7.

(l) Irénée, l. 5. c. ult.

(m) Hilar. Canon 17. in Matth. seu cap. 17.

(n) Gaudent. Brixienf. traç. 10.

tyr, (a) Victorin sur l'Apocalypse, (b) Raban Maur sur le Deutéronome, (c) Germain Archevêque de Constantinople, Julius Hilarion, saint Ildore; & un très-grand nombre de nouveaux Auteurs, citez par Cornelius à Lapidé sur l'Apocalypse, Chap. xx. v. 5. Et cet Auteur soutient que ce sentiment est très-probable, pourvu toutefois que l'on ne prenne pas les six mille ans dans une précision rigoureuse, & mathématique, mais simplement dans une acception morale; en sorte que le monde ne passera pas le septième millénaire, & n'ira guères au delà du sixième, Bellarmin, (d) Générard, (e) Eueardent, (f) & plusieurs autres paroissent assez favorables à cette opinion; du moins ils n'osent ouvertement se déclarer contre.

Mais saint Augustin que l'on cite pour l'opinion affirmative, qui tient que le monde finira au bout de six mille ans, s'explique ailleurs (g) assez fortement contre la témérité de ceux qui ont osé assurer que le monde ne durerait que six mille ans, quoiqu'ils scussent que le Sauveur dans l'Évangile a prononcé que le Père seul s'est réservé la connoissance des tems, & des momens de ce dernier jour. (h) Arétas de Crète écrivant sur l'Apocalypse, (i) rapporte le sentiment des Millénaires, qui croyoient qu'au bout de six mille ans, arriveroit la première résurrection des seuls Justes; & qu'après un règne de mille ans sur la terre, on verroit la seconde résurrection générale de tous les hommes. Mais Arétas rejette ce sentiment, comme n'ayant pas été reçu, ni autorisé par l'Église. Bède en plus d'un endroit, le rejette de même, & le traite de vaine, & de frivole opinion; & il est suivi par un assez bon nombre de nouveaux Auteurs, dont les uns le méprisent absolument, comme faux, & infoutenable; (k) d'autres l'abandonnent, comme dénué de preuves, & d'autorité; (l) & d'autres suspendent leur jugement, & croyent qu'on doit laisser cette question à décider par l'événement. (m)

Apollinaire de Laodicée, cité dans saint Jérôme, (n) prétendoit que quatre cens trente-quatre ans après l'année huitième de l'Empereur Claude, le Prophète Elie viendrait, & que l'on verroit rebâtir le Temple, & la ville de Jérusalem dans l'espace de trois ans & demi; & qu'enfin l'Ante-Christ paroîtroit. D'autres, dont parle S. Philastre, (o) croyoient

(a) Justin. quest. 71.

(b) Victorin. in Apoc. xx. 5.

(c) Raban in Deut. l. 1. c. 11.

(d) Bellarm. l. 3. de Romano Pontif. c. 3.

(e) Générard. l. 1. Chronographia, p. 2.

(f) Eueardent. notis in S. Irenaeum.

(g) Augustin. in Psalm. LXXXIX.

(h) Ad. 1. 6. 7. Mat. xxiv. 36.

(i) Andreas, & Arétas in Apoc. xx.

(k) Malvenda l. 1. de Anti-Christo, c. 30.

Procul dubio assertio est falsissima, & intolerabilis, graviozem censuram, ut patet est, sacro Eri. l. 1. tribunali reservantes.

(l) Suarez tom. 2. disput. 53. scilicet. 4. Sote 4. dist. 43. q. 2. art. 2.

(m) Grolatin l. 4. c. 20. Finis l. 5. c. 11. Sixt. Sen. Biblioth. l. 5. Annat. 150.

(n) Apollinar. Laodicen. apud Hieronym. in Dan. 13.

(o) Philastr. de heres.

que le monde ne dureroit que trois cens soixante-cinq ans depuis l'Incarnation du Sauveur. D'autres, citez dans saint Augustin, (a) ne mettoient que quatre, ou cinq cens ans depuis l'Ascension de JESUS-CHRIST, jusqu'à la fin des siècles. D'autres y mettoient mille ans. D'autres prétendoient que la Religion Chrétienne ne subsisteroit que trois cens soixante-cinq ans.

Saint Vincent Ferrière (b) dit qu'il y avoit certaines gens qui donnoient au monde, depuis la Naissance de JESUS-CHRIST, jusqu'à la conformation des siècles, autant d'années qu'il y a de versets dans le Pseaume. (Il y en a environ deux mille cinq cens trente-sept.) D'autres (c) prétendoient que le monde dureroit autant depuis JESUS-CHRIST, jusqu'au dernier Jugement, qu'il avoit duré depuis le commencement du monde, jusqu'au déluge; c'est-à-dire, seize cens cinquante six ans. Enfin il y en avoit d'autres qui lui donnoient une bien plus grande durée, puisqu'ils croyoient que depuis la venue de JESUS-CHRIST, jusqu'à la fin du monde, il y auroit autant d'années, que depuis la création du monde, jusqu'à la venue du Messie; c'est-à-dire, au moins quatre mille ans. Ils se fondaient sur ces paroles d'Habacuc: (d) *Seigneur, vous manifesterez votre ouvrage au milieu des années.* Chrétien Drutmar, (e) Moine de Corbie, qui vivoit au neuvième siècle, rapporte une tradition, qu'il disoit avoir été laissée par écrit par les Anciens, qui est que le monde avoit été créé le huitième jour d'avant les Calendes d'Avril; c'est-à-dire, le 25. de Mars; que nôtre Sauveur s'étoit incarné, & étoit mort le même jour; & qu'enfin le monde finiroit aussi le 25. de Mars. Mais il est inutile de s'arrêter à combattre sérieusement des conjectures aussi frivoles que celles-là.

Plusieurs Anciens ont avancé que le monde finiroit la nuit, & que JESUS-CHRIST viendrait juger les vivans, & les morts, lorsqu'on s'y attendroit le moins, comme un voleur, qui vient percer la muraille pendant la nuit. Ils se fondent sur ces paroles de saint Pierre: (f) *Le jour du Seigneur viendra, comme un voleur pendant la nuit.* Et sur ces autres de l'Evangile: (g) *Au milieu de la nuit on ouït un grand bruit: voici l'Eponx qui vient, allez au devant de lui.* Sur quoi saint Jérôme remarque que c'est une tradition Apostolique que le Seigneur viendra la nuit; d'où vient qu'à la nuit de Pâque, que l'on passoit dans l'Eglise, l'Evêque ne congédioit le peuple pour retourner dans sa maison, qu'après minuit; parce qu'on croit que le Sauveur doit venir en ce même tems, auquel autrefois

(a) Aug. de Civit. l. 18. c. 55.

(b) Vincent Ferrer, Ep. ad Benedictum XIII.

(c) Apud Pater. in Genes. l. 1. ad finem.

(d) Abac. 112.

(e) Christian. Drutmar. in Matth. XVI.

(f) 1. Petri 112. 10.

(g) Matth. XXV. 6.

il frappa les premiers-nez de l'Égypte. Lactance (4) dit aussi que JESUS-CHRIST paroitra au milieu de la nuit, que le Ciel s'ouvrira, & que le Sauveur descendra précédé d'une grande clarté pour combattre l'Ante-Christ. *Tunc Calum intempestâ nocte patefiet, & descendet Christus in virtute magna, & antecedit enim claritas ignea.* Saint Chrysostome, (b) Théophylacte, Euthyme, rendent témoignage à la même Tradition, & on la voit aussi dans d'anciens vers attribuez à une Sybille. (c)

D'autres prétendent que le Sauveur viendra au point du jour, comme on le voit dans ces vers de Prudence, (d) que l'Église employe dans ses prières :

*Et mane illud ultimum
Quod prestolamur cerni,
In lucem nobis effluat
Dum hoc canore concrepat.*

Que le dernier matin que nous attendons avec frayeur, nous trouve occupé à chanter vos louanges. Saint Thomas, (e) Tostar, (f) Suarez, (g) croyent que le jugement se fera en plein jour, & c'est de quoi il n'est pas permis de douter, puisqu'il y a la lumière, le feu, la Majesté qui accompagneront le souverain Juge, rendront la nuit même aussi éclatante que le jour.

Quelques-uns croient que le monde ne finira pas tout d'un coup, mais dans la suite d'un millier d'années ; c'est ce que nous avons vu dans le Talmud. (h) Mais quelques Docteurs Juifs (i) soutiennent qu'il finira en un jour, ou même en un moment ; & c'est ainsi qu'ils expliquent ce mot *in unum*. Mais ce que nous savons certainement, est que le monde finira par le feu, (k) que le Seigneur viendra lorsqu'on s'y attendra le moins, (l) que dans un moment, dans un clin d'œil les morts ressusciteront, & seront changez. (m) Que le jour, & le moment précis de la fin du monde, & du second avènement de JESUS-CHRIST, sont entièrement inconnus aux hommes ; (n) & qu'il est superflu, & téméraire d'en vouloir marquer le tems, & la manière, puisque Dieu ne nous l'a point voulu révéler. (o) *Et tamen ausi sunt homines presumere scientiam temporum, quod*

(4) Lactant. Instit. Epitom. & l. 7. de divin. præm. c. 19.

(b) Chrysost. in Matt. xxv.

(c) Sybilla apud Lactant. l. 7. c. 19.

... .. Ουαίρ' α' Ιηδν

Πῶς ἔσται, οὐρανὸς ἐν τῷ μίσητι σου ἡ μεταβολή.

(d) Prudent. hym. Cathemer.

(e) D. Thom. 3. parte in supplemento, q. 77. art. 3.

(f) Tostar. in Matt. 25.

(g) Suarez 3. parte. tom. 2. disput. 57. Vide

Cornel. à Lepide in 2. Petri III. 10.

(h) Talmud tract. 4. Sanhedrin.

(i) Rab. Isaac Loria Cabalista insignis apud Menasse Ben Israël, loco cit.

(k) Psalm. xcvi. 3. 1. Cor. III. 13. & 2. Petri III. 7. 11.

(l) Matt. xxiv. 36. 42. 43. 2. Petri III. 10.

(m) 1. Cor. xv. 52.

(n) Marc. XIII. 32.

(o) Vide S. Aug. in Psalm. lxxxiv. 4.

*scire cupientibus Discipulis Dominus ait : Non est vestrum scire tempora ,
qua pater posuit in sua potestate.*

ARTICLE III.

*Le changement qui arrivera au monde à la fin des siècles , sera-t'il
substantiel , ou accidentel ? Le monde sera-t'il anéanti ,
ou seulement changé ?*

L'On peut dire que jusqu'ici cette question est demeurée problématique, ni les expressions de l'Écriture, ni les sentimens des Peres, & des Théologiens ne paroissant pas d'accord sur cette matière. Quelquefois les Auteurs sacrez parlent de la fin du monde comme d'un anéantissement réel ; par exemple : (a) *Les Cieux se dissipent comme la fumée , & la terre s'usera comme un vêtement.* Et S. Jean dans l'Apocalypse : (b) *L'Ange jure par celui qui vit dans tous les siècles , & qui a créé le Ciel , & la terre , que le tems ne sera plus.* On sait que le tems est la mesure des choses créées. Dès qu'il n'y a plus de tems , il n'y a plus de créatures sensibles , plus de successions , plus de mouvement local. Le même Apôtre dit ailleurs : (c) *Je vis un nouveau Ciel , & une nouvelle terre , parce que le premier Ciel , & la première terre ont disparu , & que la mer n'est plus.* Et JESUS-CHRIST dans S. Matthieu : (d) *Le Ciel , & la terre passeront , mais mes paroles ne passeront pas.* Expression qui se trouve en plusieurs endroits du nouveau Testament.

Dans les Psaumes , (e) il est dit expressément que les Cieux périront , *ipsi peribunt , & mutabuntur* ; qu'ils vieilliront comme un habit ; mais que le Seigneur subsistera éternellement. L'opposition que l'on met entre le Seigneur qui subsiste éternellement , & les Cieux qui doivent périr , insinüe un anéantissement réel de la part de ceux-ci. Saint Pierre (f) dit clairement qu'au dernier jour *sous les élémens étant embrasés par le feu , se dissoudront , se fondront , & que la terre avec ce qu'elle contient , sera consumée par le feu.* Et dans Isaïe , (g) le Seigneur dit qu'il crée de nouveaux Cieux , & une terre nouvelle ; comme pour les substituer aux anciens Cieux , & à l'ancienne terre qui ne subsisteront plus , mais qui seront absolument détruits , & anéantis.

Les Cabalistes parmi les Hébreux tiennent tous l'anéantissement futur

(a) *Isai. li. 6.*
(b) *Apoc. x. 6.*
(c) *Apoc. xxi. 1.*
(d) *Matth. xxiii. 35.*

(e) *Psal. ci. 27. 26.*
(f) *1. Petri iii. 10. 12.*
(g) *Isai. lxxv. 17.*

du monde. (a) Porphyre (b) se railloit des Chrétiens qui tenoient la destruction du monde : *Porphyrius Christianos ob hoc arguit maximè stultissime, quod ipsum mundum dicunt esse periturum.* Si les Chrétiens n'eussent prétendu autre chose, sinon que le monde devoit prendre une nouvelle forme, ils n'auroient rien dit que les Philosophes n'enseignassent publiquement. Les Chrétiens soutenoient donc que le monde periroit réellement, & c'est en effet l'opinion des plus anciens Pères.

L'Auteur du Livre des Recongnitions, (c) fait dire à saint Pierre, qu'il y a deux sortes de Cieux; les uns sont invisibles, & c'est le lieu de la demeure des Bienheureux: ces Cieux sont éternels, & immuables. Les autres sont exposez à nôtre vûë; nous y voyons briller les astres; ceux-là sont sujets à la corruption, & ils seront en effet corrompus, & détruits, lorsqu'que les hommes, pour lesquels ils ont été créez, ne seront plus sur la terre. Et dans le Livre suivant, l'on fait ainsi raisonner saint Pierre: De même que la coque de l'œuf, toute propre qu'elle paroisse, doit toutefois être rompuë, afin que le poulet qui y est enfermé, en puisse sortir, puisqu'elle n'est faite que pour ce poulet; ainsi le monde qui subsiste aujourd'hui, doit disparaître, afin que le bonheur du Royaume des Cieux soit manifesté.

Saint Basile (d) réfute ceux qui vouloient inférer que le monde étoit éternel, & qu'il ne finiroit jamais, de ce qu'il a une figure ronde, ou sphérique; il montre que le monde ayant eu un commencement, doit aussi avoir une fin; & il le prouve par l'Écriture, qui dit que *la figure de ce monde passe, & que le Ciel, & la terre passeront.* Saint Ambroise (e) a imité la même pensée de saint Basile: *Qua autem initium habent, & finem habent; & quibus finis datus, initium datum constat.* Il ajoute que les parties du monde étant corruptibles, & périssables, on ne peut douter que le monde lui-même dans son tout, ne soit aussi sujet à la corruption. *Cujus partes corruptioni, & mutabilitati subjacent, hujus necesse est universitatem eisdem passionibus subjacere.* Saint Grégoire de Nysse (f) emploie les mêmes raisons que saint Basile son frere, pour prouver que le monde doit périr.

Saint Justin le Martyr, (g) ou l'Auteur que l'on cite sous son nom, dans les Questions aux Orthodoxes, dit que le Ciel, & la terre qui seront

(a) Apud Menasse Ben Israël de Resurreb. mort. l. 3. c. 4.

(b) Apud Aug. t. 7. l. 20. c. 24 de Civit.

(c) Recongnitionum l. 2.

(d) Basl. homil. 1. in Hexaëmer. Τα αὐτὰ κελυφὴ ἀπέλιπον, ἡὲν ἀνέγνω, καὶ οὐ καὶ κελύφην οὐκ ἀπέλιπον. Εἰ γὰρ ἀπέλιπον ἔχον κελύφην, πῶς ἀποσφραγίσθαι ἔμελλεν τὸ εἶδος.

(e) Ambros. in Hexaëmer. l. 2. c. 2.

(f) Greg. Nysen. de creatione hominis, c. 14.

(g) Justin. seu alius, quæst. ad Orthodoxos quæst. 94. 95. Εἰ δὲ τὸ πᾶν συνέσταται, καὶ οὐ τὸ οὐδὲν ἐπιπέσει, καὶ οὐ τὸ οὐδὲν ἀποσφραγίσθαι οὐκ ἔμελλεν, καὶ οὐκ ἀποσφραγίσθαι οὐκ ἔμελλεν, ἀλλὰ οὐ τὸ οὐδὲν ἀπέλιπον, καὶ οὐ τὸ οὐδὲν ἀπέλιπον. Et quæst. 94. Αὐτὸς γὰρ τὸ εἶδος ἔμελλεν τὸ ἀποσφραγίσθαι οὐκ ἔμελλεν τὸ ἀποσφραγίσθαι, ἀλλὰ οὐ τὸ οὐδὲν ἀπέλιπον, καὶ οὐ τὸ οὐδὲν ἀπέλιπον, καὶ οὐ τὸ οὐδὲν ἀπέλιπον, καὶ οὐ τὸ οὐδὲν ἀπέλιπον, &c.

après la résurrection, seront fort différens de ceux d'aujourd'hui ; qu'on verra alors la fausseté de l'opinion des Philosophes, qui tiennent les Cieux incréés, & incorruptibles ; les Cieux d'alors seront d'autres Cieux, une autre terre, d'autres élémens. Ce sentiment se trouve dans plus d'un Auteur Catholique, (a) & dans plusieurs Auteurs Protestans, comme Luther, Mélancton, Brentius, Bucer, Béroalde, Vorstius, Gerhardus, &c.

Le sentiment qui tient que le monde ne sera pas anéanti, mais seulement perfectionné, & changé en mieux, est bien plus autorisé dans les Peres, & dans les Théologiens. L'Écriture n'en a point qui est fort favorable. Elle dit, par exemple, dans l'ancien, & dans le nouveau Testament, (b) que *le Seigneur sera de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre*, Elle ne dit pas d'autres Cieux, & d'autres terres, mais de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre, pour marquer leur renouvellement. *Non dixit alios Celos, & aliam terram videbimus*, dit saint Jérôme, (c) *sed veteres, & antiquos in melius commutatos*. Lorsqu'un enfant devient jeune homme, que de jeune homme il devient homme fait, & que d'homme fait il devient vieillard, on ne dit point qu'il périt à chaque fois que son âge se change, C'est toujours le même homme, mais accru, & passé d'un état à un autre.

Il en est de même lorsqu'un architecte d'une ancienne maison, en fait une nouvelle ; ou lorsque le laboureur défriche un terrain inculte, & abandonné, & le rend par ses soins, fertile, & riant. Quand le Psalmiste (d) parle de la destruction des Cieux, il la marque sous l'idée d'un vêtement qui s'use, & qui se change ; mais cela est fort différent de ce qui est réduit au néant. *Ipsi peribunt, & omnes sicut vestimentum veterascient, & sicut oportorium mutabis eos*. Isaïe (e) décrivant l'état du monde après la résurrection, dit que le soleil, & la lune s'y verront comme auparavant, mais dans un éclat infiniment plus grand. La lune, dit-il, brillera comme le soleil, & le soleil aura sept fois plus de clarté qu'il n'en a aujourd'hui.

Saint Paul (f) dit que toutes les créatures se voyent avec douleur soumise à la vanité, qu'elles gémissent dans l'attente de leur délivrance, qu'elles espèrent d'être délivrées de cette corruption, & d'avoir part à la gloire des enfans de Dieu. Elles souhaitent donc leur renouvellement, & leur affranchissement, mais non pas leur anéantissement, ni leur destruction quant à la substance. Le Sauveur dans l'Évangile (g) nous dit que *le Ciel, & la terre passeront ; & l'Apôtre, (h) que la figure, ou l'apparen-*

(a) *Catharin. Salmeron, Seravius, Hieron. Magius, Franz. V. Ilesius, Lud. Melina, & alii apud Cornil. à Lajide in Isai. xxxiv. 4 & 5. Petri III. 10.*

(b) *Isai. lxxv. 17. lxxvi. 24. Apoc. xxi. 1.*

(c) *Hieronym. in Isai. li. & lxxv.*

(d) *Psalm. cx. 17. 18.*

(e) *Isai. xxx. 26.*

(f) *Rom. viii. 19. 20.*

(g) *Matth. xxiv. 35. & v. 18. Luc. xxi. 33.*

(h) *1. Cor. vii. 31.*

de ce monde passe : *Præterit figura hujus mundi*. Ils ne disent pas que le monde périta quant à sa substance, ni que les Cieux, & la terre retourneront dans leur néant ; mais simplement qu'ils passeront de l'état où nous les voyons, dans un autre plus parfait, & plus beau. Saint Pierre (a) dans l'endroit le plus formel que nous ayons sur ce sujet, dit simplement que *le jour du Seigneur viendra comme un voleur, qu'alors les Cieux passeront avec beaucoup de bruit, & d'impétuosité, que les éléments seront dissous par la chaleur, que la terre sera brûlée avec ce qui est en elle*. Or rien de tout cela ne prouve l'anéantissement.

Dieu nous a révélé la création de l'Univers ; il nous a dit qu'il l'avoit tiré du néant ; mais il ne nous a déclaré en aucun endroit qu'il dût réduire son ouvrage au néant. Nous avoions qu'il peut l'un, comme il a pu l'autre ; mais nous ne voyons point dans ses Ecritures, que ce soit là son dessein. L'anéantissement même, est une chose que nous ne comprenons pas.

Salomon (b) nous assure qu'il a appris que tout ce que le Seigneur a fait, doit demeurer éternellement : *Didi i quod omnia opera que fecit Deus, perseverent in perpetuum*. C'est ce que saint Grégoire le Grand (c) explique fort bien, en conciliant l'Ecriture avec elle-même, lorsqu'elle dit d'un côté que la terre demeure éternellement ; & de l'autre que les Cieux, & la terre passeront ; ils passeront quant à leur figure, mais non quant à leur essence. *Per eam quam nunc habent imaginem transeunt, sed tamen per essentiam sine fine subsistunt*. Et quand l'Ecriture parle de nouveaux Cieux, & de terre nouvelle, elle n'entend pas que Dieu en créera de nouveaux, mais il renouvellera les anciens : *Non alia condenda sunt, sed hæc ipsa renovantur*. Il compare ce changement à celui que nous voyons arriver tous les ans dans la révolution des saisons ; l'hiver succède à l'été, & le printemps à l'hiver. La terre change de face dans ces différentes saisons, mais elle est toujours la même quant à sa substance.

L'Auteur de l'Épître de Saint Barnabé (d) ne dit pas que Dieu détruira, mais qu'il changera le soleil, la lune, & les astres. Philon, ou l'ancien Auteur que l'on a sous son nom, dans le Livre qui a pour titre, *si le monde est corruptible*, montre fort au long que le monde ne peut être corrompu, ou détruit, mais seulement changé dans quelques unes de ses parties.

Saint Irénée, & tous les Anciens qui ont soutenu l'opinion des millénaires, supposoient qu'après la première résurrection, le monde subsisteroit, & que la terre seroit la même, à cela près qu'elle seroit plus féconde, & que l'on n'y verroit plus ces changements, & ces vicissitudes, qui

(a) 2 Petri III. 10.

(b) Eccl. III. 14.

(c) Gregor. Mag. l. 17. moral in Job, c. 5.

(d) Epist. Barnabæ p. 55. *Καὶ ὁ σὺν ἡμῶν, οὗτος ἀλλοίωσις, οὗτος ἀνάστασις*

y causent aujourd'hui tant de dérangemens. Saint Justin le Martyr, (a) y cause nous avons cité ci devant pour la totale destruction du monde, ne veut autre chose que réfuter l'opinion des Philosophes qui soutenoient que le monde étoit éternel, & incorruptible. Pour lui, il reconnoît de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre, où les bons, & les méchans après la résurrection recevront la récompense, ou la peine qui leur seront dûes. Il dit avec l'Écriture, que le Ciel, & la terre passeront, mais non pas qu'ils seront anéantis. Saint Basile de même prouve fort bien que le monde finira, mais il ne prétend pas qu'il sera réduit au néant. Il dit que ces paroles de l'Écriture: *La figure de ce monde passera; & celles-ci: Le Ciel, & la terre passeront*, prouvent également ces deux vérités, & la consommation du monde, & son changement en d'autres. (b)

Mais personne ne s'est expliqué sur cette matière d'une façon plus expresse, & plus claire que saint Augustin; (c) il dit que le feu qui brûlera le monde au dernier jour, changera les qualitez des élémens corruptibles, & que ce qui convenoit à nos corps sujets à la corruption, sera changé en d'autres qualitez, qui conviendront à nos corps incorruptibles; en sorte que le monde ainsi renouvelé, sera proportionné à la nature des hommes ressuscitez. *Ut scilicet mundus in melius innovatus aptè accommodetur hominibus, etiam carne in melius innovatis.* Dans un autre endroit, (d) il dit que le Ciel, & la terre seront renouvellez après le Jugement, qu'ils passeront, mais qu'ils ne périront pas: *Mutatione namque rerum, non omnimodo interitu transibit hic mundus; . . . Figura ergo præteritis, non natura.* Il compare le feu qui doit embraser le monde à la fin des siècles, aux eaux du déluge; (e) & il fait le parallèle des expressions dont se sert l'Écriture pour exprimer l'un, & l'autre, de ces deux grands événemens. Dans le premier il est dit que *le monde périt*, (f) de même que l'on dit qu'il périra dans le second. Mais comme on fait que par ce terme *périr*, l'Écriture n'a voulu marquer qu'un changement extraordinaire, ainsi dans la consommation des siècles, lorsqu'elle dit que le monde périra, cela veut dire qu'il sera seulement changé quant à ses qualitez, mais qu'il subsistera quant à sa substance.

Saint Épiphane (g) cite Proclus, & Méthodius, qui tenoient qu'il n'y

(a) Justin seu alius, quæst. 95. ad Orthodoxos. *Ὁ κόσμος τῶν ἁγίων ἀποδοξασθὲν, μεταβῆναι τὸ κτῆμα τὸ κτῆμα τῶν ἁγίων ἐστὶν ἕως, ἕως δὲ τῆς ἀναβολῆς καὶ τῆς ἰσθμῆς αὐτῶν καὶ τὸ ἀποδοξασθὲν τὸ κτῆμα τῶν ἁγίων ἐστὶν ἕως, ἕως δὲ τῆς ἀναβολῆς καὶ τῆς ἰσθμῆς αὐτῶν.*

(b) Basile. Basil. 1. in Hexæmeron. p. 4. Πᾶσι γὰρ γὰρ τὸ σκῆμα τὸ κτῆμα τῶν ἁγίων, ἕως δὲ ἐστὶν ἕως, ἕως δὲ τῆς ἀναβολῆς καὶ τῆς ἰσθμῆς αὐτῶν.

(c) Augustinus. Augustinus. 1. de Civitate dei. c. 20.

(d) Augustinus. Augustinus. 1. de Civitate dei. c. 14.

(e) Idem ibidem c. 18.

(f) 2. Petri. 3. 6. *Cæli erant prius, & terra, de aqua, & per aquam consistens Dei verbo: per qua ille tunc mundus aqua inundatus perit.*

(g) Epiphanius. Epiphanius. 1. de Hæresibus. p. 64.

seroit dans le monde qu'un changement accidentel, & un mouvement des choses sublunaires. Occuménus (a) prouve au long le même sentiment. Il soutient que la terre, & les élémens seront détruits; que de même que nous faisons passer les métaux par le feu, pour les rendre plus purs, & plus précieux, ainsi lorsque Dieu menacera de détruire le monde par le feu, il n'a nulle envie de l'aneantir. Il détruira simplement les choses qui ne servent qu'à l'usage de cette vie mortelle, & périssable, les animaux, les plantes, les arbres, & tout ce qui n'a aucun rapport à l'état d'immortalité, & d'incorruption où nous serons après la résurrection des corps; mais il conservera tout le reste dans un état plus parfait, & plus heureux, pour l'ornement, & la beauté de ce Ciel nouveau, & de cette terre nouvelle qui nous sont promis, & pour contribuer à la béatitude des Justes qui vivront alors. De même, dit-il, que celui qui bâtit une maison neuve, ne la bâtit pas de rien; ainsi Dieu formera les Cieux nouveaux, & la terre nouvelle d'après le Jugement, de la manière des Cieux, & de la terre qui subsistent aujourd'hui, mais qu'il réduira en un état plus parfait. Voyez aussi saint Cyrille sur Isaïe. (b)

On dispute si les élémens qui subsistent aujourd'hui, & qui composent tous les êtres corporels, subsisteront de même après la résurrection? Saint Pierre (c) nous dit que les élémens seront dissous, & fondus par la chaleur; & saint Jean dans l'Apocalypse, (d) que la mer ne sera plus, *mare jam non est*. En effet, de quoi serviroit la mer, puisqu'il n'y aura plus de poissons, plus de pluies, plus de navigations? Bède le Vénéérable sur cet endroit de l'Apocalypse, & encore sur la seconde Epître de saint Pierre, Chap. III. dit nettement que la mer ne subsistera point après le Jugement dernier. André de Crète, & Arétas semblent croire la même chose, aussi bien qu'Haymon, Rupert, & saint Auselme, où l'Auteur du Commentaire qui lui est attribué sur l'Apocalypse. Saint Augustin en parle d'une manière plus douteuse: (e) *Utrum maximo illo ardore succetur, an & ipsum vertatur in melius, non facile dixerim*.

Saint Thomas (f) traitant cette question, dit qu'il y a sur cela deux sentimens. Les uns croient que tous les quatre élémens subsisteront, quant à la substance, mais non pas quant à leurs qualitez naturelles. D'autres soutiennent qu'il n'y aura que le feu, & l'eau qui doivent périr, & que l'air, & la terre subsisteront, mais dans un état plus parfait. Saint Thomas n'adopte aucun de ces deux sentimens. Il prétend qu'il n'y a pas de raison d'avancer que le feu, & l'eau seront plutôt détruits, que l'air, & la terre; puisque les quatre élémens sont également nécessaires pour la

(a) Occumen in 2. Petri 111.

(b) Cyrill. l. 4. in Isaï, cap. 21.

(c) 2. Petri 111. 10.

(d) Apoc. XXI. 1.

(e) Aug. lib. xx. de Civit. g. 16.

(f) D. Thom. in 4. distict. 47. qu. 2. art.

perfection, & le complément de l'univers. Il ne croit pas non plus que les quatre élémens soient alors privés de leurs qualitez naturelles, ni qu'ils subsistent simplement quant à leur substance. L'écriture ne le dit en aucun endroit ; & il n'y a aucune raison de croire que les êtres que Dieu a créés au commencement, & qu'il a tirés du chaos, doivent être dépouillés de leurs qualitez simples, & essentielles. De plus il dit que le feu qui consumera ce qui est sur la terre, ne parviendra pas jusqu'à la région du feu, qui est au-dessus de l'air ; & par conséquent, que le feu élémentaire ne souffrira rien de cet incendie qui brûlera le monde.

Saint Augustin, (a) comme on l'a pu remarquer en passant un peu plus haut, croit en effet, & c'est aussi le sentiment des plus habiles Théologiens, (b) que quand il est dit (c) que les Cieux passeront avec impétuosité, & avec roideur, ou avec grand bruit, cela ne doit s'entendre que des Cieux qui sont autour de la terre, des Cieux aërèens, de l'air, qui est souvent appelé Ciel ; comme quand on dit, les oriflans du Ciel. Mais la raison que la plupart des Ecrivains en donnent, ne paroît pas convaincante. Ils disent 1°. Que de même que les eaux du deluge ne s'élevèrent que quinze coudées au dessus des plus hautes montagnes, ainsi le feu qui brûlera le monde, ne se fera pas sentir plus haut que cela. 2°. Que les Cieux supérieurs, le firmament, le Ciel, où sont les astres, étant incorruptibles, & inaltérables, selon Aristote ; (d) ils ne feront donc point endommagés par le feu. 3°. Les Cieux supérieurs, dont on vient de parler, n'ont point eu de part à la corruption des hommes, à leurs crimes, à l'abus qu'ils ont fait des créatures ; ils ne doivent donc pas passer par le feu.

On peut répondre à cela ; 1°. Que l'on n'a aucune preuve que le feu qui doit consumer le monde, ne doive pas passer au-delà de quinze coudées par-dessus le sommet des plus hautes montagnes. Si cela étoit, l'atmosphère même ne seroit pas purifiée par les flammes ; ce qui est contre l'hypothèse de ceux qui croient que les Cieux aërèens passeront par le feu. 2°. Il est encoré plus douteux que les Cieux supérieurs soient inaltérables. Les nouveaux Philosophes croient avoir des preuves démonstratives du contraire. 3°. Si l'abus que les hommes ont fait des créatures, des élémens, des métaux, étoit un motif pour croire qu'au dernier jour ils doivent être purifiés par le feu, n'en peut-on pas dire autant des astres, du soleil, de la lune, du Ciel, du firmament, dont les hommes ont étrangement abusé, en leur rendant des honneurs divins ?

(a) Aug. de Civit. l. 20. c. 14. 16. 18. 24.

(b) Vide Gregor. Mag. l. 17. Moral. c. 5
Damasen. l. 2. de fide, c. 6. Scolastici in 4. Sent.
sent. dist. 47. 48. Tom. in c. 2. ad Hebr. Interpp.

ad 2. Petri 211. 10.

(c) 2. Petri 211. 10.

(d) Aristot. 4. 2. de generatione.

Il est vrai que les preuves que l'on apporte de l'opinion contraire, qui veut que les Cieux supérieurs, que les autres doivent être alors purifiés par les flammes, ne sont pas meilleures que celles que nous venons de réfuter. Aulli ne prétendons-nous pas l'adopter, ni la défendre comme une chose certaine. L'autorité des Philosophes qui l'ont soutenuë, ne nous touche que peu. La matière dont il s'agit ici, ne doit pas se décider par leur suffrage. L'autorité des Peres est plus digne de respect. Mais il y en a peu qui ayent soutenu ce sentiment. Il n'a jamais été décidé dans l'Eglise; & le partage seul des opinions suffit pour nous dispenser de les suivre sans examen. Ils n'ont proposé sur cela que de simples conjectures. Le système du monde qu'ils suivoient, passe aujourd'hui pour faux chez la plupart des Philosophes. On ne croit plus les Cieux solides, & massifs, capables de se fondre comme une glace, ou de résister au feu, comme seroit une voûte de bronze.

Pour expliquer donc les expressions de l'Écriture, & pour satisfaire aux difficultés, il nous suffit de dire que la terre, & tout ce qu'elle contient, passera par le feu, qu'elle sera réduite en un état plus pur, & plus parfait, qu'elle n'est aujourd'hui; que les Cieux, c'est-à-dire, l'air, ou l'atmosphère, seront embrasés comme le reste; qu'après la Résurrection, ni la terre, ni l'air ne seront plus sujets aux altérations, & aux changemens que nous y remarquons, & qui ne conviennent qu'à l'état de corruption, & de mortalité où nos corps sont aujourd'hui: (*a*) *U* mundus in melius innovatus, apud accommodatur hominibus etiam carne innovatis.

ARTICLE I.V.

Quel sera l'état de la terre après la Résurrection?

Cette question ne regarde que ceux qui croient qu'après la Résurrection, la terre sera simplement changée selon les qualitez, & non pas selon sa nature. Saint Thomas (*b*) croit qu'alors l'eau sera comme le chrystal, l'air aussi pur que le Ciel, & le feu aussi brillant que les astres, & que le soleil: Que la terre dans sa superficie sera aussi claire, & aussi transparente que le verre. Il ne dit pas ce qu'elle sera dans sa profondeur: Mais d'autres Scolastiques soutiennent qu'elle sera toute claire, & transparente dans toute sa profondeur, à l'exception du lieu où sera l'enfer, qui demeurera opaque, & ténébreux, pour le tourment des damnez. Paludanus, (*c*) & Suarez (*d*) veulent que la transparence de la terre s'étend-

(a) Aug. de Civit. l. 20. c. 16.

(b) St. Thom. in 4. distinct. 48. qu. 2. art. 4.

(c) Paludan. in 4. distinct. 48.

(d) Suarez 2 tom. 3. part. disp. 56. sect. 2.

de jusqu'aux limbes, où sont les enfans morts sans baptême. Autrement, disent-ils, leur condition seroit trop dure, s'ils devoient demeurer éternellement dans les ténèbres.

Les mêmes Ecrivains croient que les Cieux ne seront plus en mouvement comme aujourd'hui, que l'on ne verra plus cette vicissitude de saisons, de nuit, & de jour. Les Cieux, & les élémens demeureront dans un état fixe, & invariable, suivant ces paroles d'Isaïe : (a) *Le soleil ne vous éclairera plus durant le jour, ni la lune durant la nuit, mais le Seigneur lui-même sera votre lumière pendant toute l'éternité. Votre soleil ne se couchera plus, & votre lune ne souffrira plus de diminution, parce que le Seigneur vous éclairera éternellement.* Et saint Jean dans l'Apocalypse : (b) *La nouvelle Jérusalem n'a besoin ni du soleil, ni de la lune pour l'éclairer, parce que l'agneau est sa lumière.* Et encore : (c) *Il n'y aura plus de nuit, & l'on n'aura plus de besoin de la lumière de la lampe, ou de celle du soleil, parce que le Seigneur lui-même les éclairera, &c.* Toutefois Isaïe dans un autre endroit, (d) dit qu'alors la lumière de la lune sera comme celle du soleil, & que celle du soleil sera sept fois plus grande qu'elle n'est à présent. Ainsi la terre sera toujours également éclairée, & dans une température toujours égale. Les astres, & les élémens toujours semblables en eux-mêmes, & à notre égard, sans aucune des imperfections que nous y remarquons à présent. Saint Jérôme (e) croit que le soleil ne sera plus sujet aux éclipses, aux obscurcissements, & aux vicissitudes, auxquelles il est soumis aujourd'hui.

Le sentiment qui veut qu'après la résurrection le soleil ne se couchera pas, & ne fera plus comme aujourd'hui son tour au tour de la terre, pouvoit peut-être paroître plausible à ceux qui nioient les Antipodes, ou à ceux qui ne croyoient pas que le soleil fit réellement le tour de la terre ; mais ce sentiment ne peut plus se soutenir aujourd'hui, puisqu'il s'en suivroit que les hommes qui sont aux Antipodes, & qui doivent ressusciter comme nous, ne jouiroient jamais de la lumière du soleil ; & que ces vastes régions seroient condamnées à demeurer dans des ténèbres éternelles.

On ne met point au nombre des imperfections des élémens, leur épaisseur, ou leur rareté, leur pesanteur, ou leur légèreté, puisqu'enfin il faudroit qu'ils garde entre eux quelque ordre dans l'Univers. Ils conserveront aussi leurs qualités actives, comme la chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse : car sans cela ils ne seroient plus élémens. Mais ces qualités ne produiront plus leurs effets sur les corps comme auparavant, parce qu'alors il n'y aura ni génération, ni corruption, Dieu suspendant leur

(a) *Isai. lxx. 19.*(b) *Apoc. xxi. 23.*(c) *Apoc. xxii. 5.*(d) *Isai. xxx. 26.*(e) *Hieronym. in Abac. 111.*

activité, par un miracle qui deviendra en ce tems-là comme naturel, à cause de l'état où sera le monde. C'est ainsi que du tems de Josué le soleil, & la lune demeurèrent sans mouvement, & que l'activité du feu de la fournaise de Babylone, fut suspendue pendant quelques heures, en faveur des trois jeunes Hébreux.

Quoique la terre doive être dépouillée de ses plantes, & de ses animaux, & de tous les corps mixtes, qui en font aujourd'hui la beauté, & l'ornement, comme le dit saint Pierre: (a) *Terra, & qua in ipsa sunt opera exurentur*. On ne pourra pas dire toutefois qu'elle soit imparfaite, sans beauté, & sans ornement, puisqu'elle aura alors tout ce qui peut contribuer à la perfection dans l'état de stabilité, & d'incorruption où elle sera, quoiqu'elle n'ait plus certaines beautés, qui lui convenoient dans son premier état d'imperfection. Les ornemens qui convenoient à la maison d'un particulier, ne lui conviennent plus dès qu'on en a fait le palais d'un grand Prince. Les Saints ne goûteront plus le plaisir du boire, & du manger, mais ils n'en seront pas pour cela moins heureux. Ce plaisir qui est une suite de notre besoin, & de notre foiblesse, sera bien récompensé par d'autres délices plus pures, & plus relevées.

Les Millénaires croyent que les Justes ressusciteroient avant le Jugement dernier, que ces Justes ressuscitez, & ceux qui seroient alors vivans, regneroient sur la terre avec JESUS-CHRIST descendu du Ciel, pendant mille années, dans une nouvelle ville de Jérusalem; que pendant tout ce tems, ils jouiroient de tous les plaisirs permis, du boire, du manger, & de l'usage du mariage. Que la nouvelle Jérusalem seroit un séjour agréable, que la terre fourniroit abondamment toutes sortes de fruits, que les animaux vivoient ensemble dans une entière union, & parfaitement soumis aux hommes. Saint Irénée (b) rapporte une circonstance qu'il prétendoit avoir apprise des Disciples de saint Jean, d'une multiplication de grains, & de fruits, que la terre devoit produire avec une abondance incroyable. Tertullien (c) s'est imaginé que la nouvelle Jérusalem devoit descendre du Ciel toute bâtie, & toute ornée; il raconte que l'on en avoit vu de son tems pendant quarante jours un modèle suspendu en l'air.

On voit par là que ces anciens Peres avoient une idée de la terre après la résurrection, bien différente de celle de nos Scolastiques, que nous avons rapportée ci-devant. Mais aussi ils ne croyoient pas que la terre, dont ils parlent, & dont ils nous donnent la description, eût encore passé par le feu. Toutefois Lactance (d) qui prétendoit que la résurrection des morts, & le Jugement dernier, & l'incendie du monde précéderoient

(a) 2. Petri 122.

(b) Iren l. 5. c. 33.

(c) Tertull. l. 3. c. 24. contra Marcionem.

(d) Lactant. de divino premio, l. 7. c. 24. collatum cum Epitome, c. 12.

le regne de mille ans sur la terre, n'a pas laissé de faire une description de la terre à peu-près pareille à celle que nous venons de voir. Il dir que l'on bâtira une ville pour la demeure des Saints au milieu de la terre, où Dieu regnera avec ses serviteurs, qui vivront dans l'innocence, & dans la justice, & dans l'usage de toutes sortes de plaisirs. Ils auront mêmes des enfans. Il croit que le feu qui se répandra sur la terre, sera un feu tout miraculeux, qui n'endommagera point les plantes : (a) *Sine ullo virescentium corporum detrimento, aduret tantum, ac sensu doloris afficiet.* Alors le monde sera délivré de toutes sortes de maux, & de disgrâces; plus de nuit, ni de ténèbres; la lune sera aussi brillante que le soleil, & ne souffrira plus aucune diminution. Le soleil sera sept fois plus brillant qu'il ne l'est aujourd'hui. La terre produira toute sorte de fruits, les rivières découleront de miel, le vin coulera dans les ruisseaux, les fleuves au lieu d'eau, donneront du lait. Les bêtes farouches quitteront leur férocité; le lion, & le veau mangeront dans la même crèche; les enfans se joueront avec les aspics; enfin on verra alors ce que les Poètes nous ont appris de l'âge d'or sous le regne de Saturne: Comme nos Prophètes ont accoutumé de parler de choses futures comme si elles étoient passées, les Poètes qui ignoroient ce langage, ont pris, dit-il, leurs expressions, comme si elles regardoient un tems passé.

Cela arrivera, dit Lactance, six mille ans après la création du monde, & ce regne heureux durera mille ans entiers. Après ce terme, le Prince des Démonns sera délié, & il fera la guerre aux Saints. Ceux-ci se cachent sous la terre pendant trois jours, & Dieu fera éclater sa vengeance par une infinité de prodiges contre les ennemis de son nom. Puis la terre s'ouvrira, & les montagnes s'affaisseront de tous côtés; les corps seront rassemblés dans une profonde vallée, où Dieu les ressuscitera. Il renouvellera le monde, le Ciel sera plié comme un rouleau que l'on enveloppe, la terre sera changée, & Dieu transformera les hommes en Anges; ils seront aussi blancs que la neige, ils demeureront éternellement en la présence du Seigneur; ils lui offriront des sacrifices, & le serviront durant toute l'éternité. Alors se fera la seconde résurrection, dans laquelle les méchans mêmes ressusciteront pour être éternellement tourmentés dans les enfers. Voilà ce que Lactance donne comme la foi des Chrétiens.

Mais il ne faut pas s'imaginer que toutes ces particularitez aient jamais été crûës universellement, & uniformément dans l'Eglise. On y croit la fin du monde, la venue de JESUS-CHRIST, le Jugement dernier, la résurrection des morts, la récompense, ou le regne des Justes, & le supplice des méchans, le renouvellement du monde. Mais le tems, la manière, les circonstances de la plupart de ces choses, nous sont certainement

(a) *Lactant. de divino premio, l. 7. c. 22.*

trés-inconuës. C'est la conclusion que l'on doit tirer de tout ce que nous venons de dire dans cette Dissertation.

Quoique les Docteurs Hébreux ne conviennent pas entre eux du tems, ni des autres circonstances de la résurrection, & du regne des Justes, ni de l'état de la terre après la résurrection, on ne laisse pas de trouver dans leurs écrits plusieurs choses qui ont rapport à la matière que nous traitons. L'Auteur du quatrième Livre d'Esdras, (a) qui est de la fin du premier, ou du commencement du second siècle de l'Eglise, dit que les hommes ressuscitez, & les Justes qui se trouveront sur la terre, y jouiront d'un bonheur temporel. Les Saducéens dans la question qu'ils font à JESUS-CHRIST, (b) supposent que le commun des Juifs croyoient que dans l'autre vie les hommes vivoient sur la terre, dans la jouissance de toute sorte de plaisirs sensuels. Le fameux Menassé Ben Israël (c) nous donne une description de ce qui doit arriver au renouvellement, ou à la réparation du monde, qui répond à ce qui arriva au commencement de la création de l'Univers.

Au premier jour Dieu créa la lumière, non la lumière du soleil, qui ne fut créé qu'au quatrième jour; mais la lumière naturelle, que Dieu réserva pour les Saints au siècle futur. Ce sera cette lumière divine qui leur tiendra lieu de soleil.

Le second jour Dieu fit le Firmament, qui n'est autre que l'air, selon plusieurs savans Interprètes. Dans le siècle futur, l'air sera beaucoup plus sain, plus pur, & plus doux qu'il n'est aujourd'hui. C'est cet air purifié que l'Ecriture appelle un Ciel nouveau, selon Abenezra, & Menassé Ben Israël. Le même jour furent créés les Démonz avec l'enfer, selon plusieurs anciens Hébreux. Dans le siècle futur ils seront détruits, & exterminés, comme occasions de l'idolâtrie.

Le troisième jour la terre, & les plantes furent produites. Le péché d'Adam leur attira la malédiction de Dieu. Dans le monde nouveau, dont nous parlons, Dieu donnera à la terre, & aux plantes une bénédiction toute nouvelle, qui leur fera produire leurs fruits comme elles faisoient du tems d'Adam, c'est-à-dire, tous les jours, selon quelques-uns; ou tous les mois, selon d'autres. Cette idée des arbres qui portent des fruits tous les mois, est prise d'Ezéchiel: (d) *Sur les bords du torrent il y aura des arbres des deux côtés, & leurs fruits meuriront tous les mois.*

Le quatrième jour le soleil, la lune, & les autres astres furent créés. Dans le siècle futur Dieu les perfectionnera, & augmentera si considérablement leur lumière, que le soleil tendra quarante-neuf fois plus de clar-

(a) 4. Esdr. iv. vi.

(b) Matt. xxii. 32. & seq.

(c) Menasse Ben Israël L. 3 de Resurrez. mor.

INOMUM, c. 6.

(d) Ezéch. xlvi. 12.

ré qu'il n'en rond aujourd'hui, ainsi que le marque *Isaïe*, (4) & les autres à proportion.

Le cinquième jour les oiseaux, & les poissons furent créés. Dans le monde nouveau ils seront rétablis dans un état beaucoup plus parfait. Co sera alors que l'on verra cette paix, cette union, dont parlent les Prophètes, & cette alliance entre l'homme, & les animaux, & cette paix des animaux entre eux, qui fera que l'un ne nuira plus à l'autre, & que toutes les bêtes les plus féroces seront apprivoisées, & parfaitement soumises à l'homme. Alors se fera le fameux repas dont Dieu réglera les Elûs, avec les chairs de trois animaux d'une grosseur prodigieuse, le poisson Léviathan, le bœuf Behémoch, & l'oiseau dont les pieds sont sur la terre; & dont la tête s'élève jusqu'au Ciel. Dieu doit tuer ces trois animaux pour en faire un festin à tous les Elûs. Quelque grand que soit leur nombre, la chair de ces animaux leur suffira pour les rassasier.

Le sixième jour fut celui de la création d'Adam. Le corps de ce premier homme étoit tout brillant, tout transparent, & d'une taille très-avantageuse. Mais par le péché il perdit l'un, & l'autre de ces deux avantages. A la résurrection il les recouvrera. Il sera & plus beau, & plus grand, & plus éclatant, & plus transparent, qu'il n'étoit à sa création. Et cela sans aucune crainte de perdre jamais ces prérogatives, parce qu'il ne sera plus sujet au péché.

Voilà les proportions, & les rapports de ressemblance, que les Docteurs Hébreux remarquent entre la première création du monde, & sa réformation, ou son renouvellement après la résurrection. Mais on y remarque trois différences: La première, que le premier monde fut tiré du néant, & que le second sera fait d'une matière déjà existante. La seconde, que le premier monde ne se fit qu'en l'espace de sept jours, & que le second sera rétabli dans un moment. 3°. Enfin l'ancien monde commença par la nuit, & le second commencera par le jour, suivant cette parole de Zacharie: (b) *Au soir sera la lumière.*

Pour conclure cette Dissertation, il est bon de faire trois remarques; la première, que plusieurs des passages que l'on a cité comme contenant la description de ce qui arrivera à la fin du monde, sont des descriptions figurées de l'état des Juifs après leur retour de Babylone, & de l'état de l'Eglise depuis la venue de JESUS-CHRIST; & qu'ainsi on ne doit point insister à les prendre à la lettre; par exemple, ce qui est dit de la lumière de la lune, qui égalera celle du soleil, & de celle du soleil, qui sera 49. fois plus grande que celle qu'il a aujourd'hui, & ce que dit le Prophète *Isaïe* des animaux venimeux, & farouches, qui quitteront leur férocité,

(a) *Isai. xxx. 26.*

(b) *Zach. xiv. 7.*

& leur venir. Tout cela ne marque que la conversion des Gentils. La seconde chose est qu'on ne peut sans témérité fixer le tems, la manière, ni les autres circonstances de la fin du monde, à l'exception de celles qui sont clairement, sans équivoques, & sans figures marquées dans l'écriture; & celles-là sont en très-petit nombre, la plupart des autres qui y sont exprimées, étant des expressions hyperboliques, dont on ne peut exactement fixer le vrai sens, & la juste étendue. 3°. Que la foi ne nous oblige de croire sur cela que ces trois articles; le premier, que le monde finira; le second, qu'il finira par le feu; le troisième, que le monde ne sera pas anéanti, mais seulement changé, & perfectionné; & par conséquent tout ce que l'on dit sur la durée du monde, sur la nature, & les qualitez du feu qui doit brûler le monde, s'il précédera, ou s'il suivra le Jugement, sur la forme, & les autres qualitez de la terre, & des éléments après le Jugement, que tout cela est problématique, & douteux. Or on doit compter pour beaucoup de sçavoir douter à propos.



DISSERTATION

SUR LA RESURRECTION DES MORTS.

Le dogme de la résurrection des morts, est le point capital de notre créance, dit saint Augustin : (a) *Resurrectio mortuorum præcipua fides Christianorum*. C'est le principal objet de nos espérances, & de notre consolation au milieu des traverses de cette vie. (b) Otez la résurrection, vous détruisez tout d'un coup le Christianisme. Nulle erreur n'est plus contradictoirement opposée à la Religion de JÉSUS-CHRIST, que celle qui nie la résurrection. (c) Si JÉSUS-CHRIST n'est point ressuscité, la prédication des Apôtres est fautive, notre foi est vaine, nos espérances sont sans fondement. (d) Mais aussi s'il est ressuscité, la résurrection est possible; la résurrection des hommes est infaillible, puisqu'elle est fondée sur la promesse de JÉSUS-CHRIST, qui nous a donné sa résurrection comme un gage, & une preuve que nous ressusciterons un jour. Les Juifs conviennent avec nous dans le fond de ce dogme, quelques Philosophes mêmes ont admis une manière de résurrection; mais la foi des Chrétiens sur cet article, est fort différente, & des opinions des Philosophes, & de la créance des Hébreux.

Les Payens en général regardoient la résurrection des morts, comme un sentiment ridicule. Lorsque saint Paul parlant dans l'Aréopage, (e) eut seulement dit que JÉSUS-CHRIST étoit ressuscité, la plupart s'en moquèrent; la Religion Chrétienne ne fut pas plutôt sortie du berceau, qu'elle fut attaquée par une foule d'hérétiques, qui nioient la résurrection, comme les Disciples de Simon le Magicien, les Cérinthiens, les Gnostiques, les Nicolaites, les Valentiniens, les Marcionites, les Manichéens, les Séleuciens, & plusieurs autres. Dès le tems de l'Apôtre saint Paul, (f) il y en avoit parmi les Corinthiens qui la contestoient: & dans son Epître à Timothée, (g) il nomme en particulier Hyméneus, & Philètes, qui prétendoient que la résurrection étoit déjà faite; confondant la résurrection naturelle qui consiste dans la génération, & la propagation des hommes;

{ a } Aug. serm. 150. nov. Edit. n. 1.

{ b } Idem in Psalm. c1. ser. 1. n. 7.

{ c } Aug. in Psalm. LXXXVIII. serm. 1. n. 3.
In nulla re sic contradictur fidei Christiana, sicut
de carnis Resurrectione,

{ d } 1. Cor. xv. 14.

{ e } Act. xviii. 28.

{ f } 1. Cor. xv. 12.

{ g } 1. Timot. ii. 18.

ou la résurrection morale, qui consiste dans la régénération à la grace, & à la justice, avec la résurrection réelle que nous attendons au dernier jour, & qui se fera de nos corps naturels, en un état de gloire, & d'immortalité.

Quelques anciens Philosophes paroissent avoir crû une espèce de résurrection ; par exemple, les Pythagoriciens, qui admettoient la métempfycose, & le passage d'une ame d'un corps dans un autre. Aristotele (a) en passant reproche à Thalés de dire qu'il n'y a aucune répugnance que les corps ne ressuscitent : mais il ne nous enseigne pas en quoi consistoit cette résurrection marquée par Thalés. Les Caldéens tenoient aussi la résurrection, selon Théopompe, (b) & c'est apparemment d'eux que Démocrite, qui avoir été à leur Ecole, (c) avoir pris ce sentiment : (d) *Similis & de afferuandis hominum corporibus, ac reuiuiscendi promissa Democrito uanitas, qui non reuixit ipse.*

Platon en quelques endroits (e) enseigne la résurrection, & saint Augustin (f) nous apprend que les Platoniciens croyoient que les ames passioient continuellement des corps qu'elles auoient animez, dans un état de liberté, & que de là elles rentroient dans les corps qui se formoient, & qu'elles animoient de nouveau : *Alternantibus vicibus indefinenter uiuos ex mortuis, & ex uiuis mortuos fieri.* En sorte que, selon ces Philosophes, le sage ne differe du commun des hommes, qu'en ce qu'après sa mort, il se réunit à l'astre qui lui convient, & qu'après y auoir été attaché quelque tems, vaincu par le désir d'animer un autre corps, il en descend, & s'attache de nouveau au corps organisé d'un enfant. Les méchans au contraire ne sont pas plutôt sortis du corps, qu'ils en cherchent un autre proportionné à la vie qu'ils ont menée dans les précédens, & qu'ils entrent, ou dans une bête, ou dans quelque corps humain gâté par de mauvaises dispositions.

Le même S. Augustin remarque que Porphyre, qui a vécu depuis la naissance du Christianisme, ayant hérité des sentimens de son maître Platon, les abandonna en ce point, & prétendit que les ames des hommes ne descendoient jamais dans le corps des bêtes, & que celles des sages étant une fois séparées de leurs corps, n'y retournoient jamais, mais demeuroient éternellement bienheureuses en Dieu. Ainsi il reconnoissoit avec les Chrétiens la béatitude des ames des Justes dans le Ciel, mais il s'éloignoit des sentimens du Christianisme, en ce qu'il soutenoit que les ames des gens

(a) Aristot. l. 3. de anima, c. 6.

(b) Theopomp. Philippic. viii. apud Laërt. in premta: ἀναθεωρήσαντα πάντα τὰς μάγους τὰς ἀδελφάνας, καὶ ἰερωτάτους ἀνδράς, καὶ τὰ ἑκά ἑκά ἰκανοὺς στυν διαρρήν.

(c) Laërt. in Democrito.

(d) Plin. l. 7. c. 55.

(e) Plato in Politico: ἕνα γὰρ περιεστραφέντων αἰσιν κορυμῶν εἶς ὁ ἴσ' ἡγῆ, καὶ ἄλλο ἑκά ἑκαταρῆν, καὶ ἀναθεωροῦνται.

(f) Aug. de Ciuit. l. 13. c. 39. & l. 22. c. 12. n. 2.

de bien ne seroient jamais réunies à leurs corps, & que les corps n'auroient aucune part au bonheur de leur ame.

Le sentiment de Platon sur le sujet du retour des ames dans les corps, avoit fait du progrès même parmi les Juifs qui croyoient la résurrection. Joseph qui étoit Pharisien, & Philon qui suivoit la Philosophie de Platon, croyent que les ames des Justes en sortant du corps, retournent dans l'air, ou dans la sphère d'où elles sont sorties; & qu'après cela, elles reviennent animer des corps comme auparavant. (a) Ils ne parlent pas si distinctement de la résurrection réelle des morts à la fin des siècles; mais on trouve ce dogme bien marqué dans les Livres sacrez de l'ancien Testament, (b) dans le second des Maccabées; (c) & il est indubitable par l'Evangile, & par les Actes des Apôtres, (d) que les Pharisiens, & le commun des Juifs soutenoient ce sentiment contre les Saducéens. Ce qu'il y a de fort particulier, c'est qu'alors ils ne regardoient point le dogme de la résurrection comme un article fondamental de leur Religion, puisqu'ils n'excluoient point les Saducéens de leur communion, de leur assemblée, & des principales charges de l'Etat; & Joseph (e) nous assure qu'on en avoit même vû qui avoient été grands-Prêtres. Aujourd'hui ils sont plus rigoureux; ils traitent les Saducéens d'hérétiques, d'Epicuriens, & soutiennent qu'ils n'ont aucune part au siècle futur. (f)

Quelques Juifs enseignent que tous les hommes ne ressusciteront pas; mais seulement les Israélites; & encore avec quelque exception; parce que les grands scélérats d'entre eux n'auront pas part à cette prérogative. D'autres croient que généralement tous les hommes ressusciteront. Il y en a qui veulent que les hommes une fois ressuscitez, ne seront plus sujets à la mort. D'autres (g) enseignent le contraire, & que les ames seules jouiront de la béatitude éternelle. Ainsi on ne peut pas dire que leur foi sur cet article soit entièrement fixée.

On a vû aussi dans l'Eglise Chrétienne quelques variétez de sentimens sur cet article. Plusieurs anciens Peres (h) ont reconnu une double résurrection; La première précédera le regne du Messie qui dominera mille ans sur la terre. La seconde suivra ce regne; & commencera le regne éternel des Saints dans le Ciel; Sentiment qu'ils avoient tiré des Juifs, puisqu'on le trouve dans le quatrième Livre d'Esdras, (i) dans le Testament des

(a) Vide Philon. de Gigantib. p. 222 223 & de confusione Linguar. p. 270. Joseph l. 3. de Bello Jud. c. 24. in Lat. p. 852. 853. & alibi non semel.

(b) Vide Job. XIV. 12. XIX. 25. & Ezechiel. XXVIII. 1. 2. & Sap. 111. 13. 6. IV. 15.

(c) 2. Macc. VII. 9. 14. 23. 36.

(d) Act. XXIII. 6. 8.

(e) Joseph. Antiq. l. 18. c. 2. Voyez aussi Act.

Apost. v. 17.

(f) Vide Menasse Ben Israël de Resurreit. mort. l. 2. c. 2.

(g) Abrabanel. & Mos. Egypt. apud Menasse Ben Isr. l. 3. c. 11.

(h) Papias apud Euseb. l. 3. Hist. c. 39. Justin. dialog. cum Tryphone, Irenæ l. 5. c. 33. Tertull. l. 3. contra Marcion &c.

(i) 4. Esdr. IV. 35. & VI. 18. & seq.

douze Patriarches, (a) dans plusieurs Rabbins ; & que Célinthe de ni-Juif, le soutenoit dès le premier siècle. Etienne Gobarte, dont Photius nous a conservé des Extraits, (b) traitoit la matière de la résurrection d'une manière problématique, & soutenoit le pour, & le contre ; par exemple, qu'à la résurrection nos corps seront au même état de corruptibilité où ils sont aujourd'hui. Il enseignoit aussi le contraire. Il disoit que nous ressusciterons en la même forme, & au même âge que nous mourons. Puis il disoit au contraire, que les enfans ressusciteront dans un âge parfait ; que nous ne ressusciteront pas tout à la fois, mais en divers tems ; que nos corps ressuscitez, seront subtils, aériens, spirituels ; puis il avo-
 goit qu'au contraire, ils seront terrestres, épais, & tout semblables à ceux d'aujourd'hui. Que les Justes ressusciteront les premiers, & après eux tous les autres animaux ; & qu'après la résurrection, ils vivront sur la terre, mangeant, bûvant, & engendrant. Qu'ils demeureront en cet état de paix, & de plaisir pendant mille ans, après quoi viendra la résurrection générale. Et au contraire, que les Justes ne ressusciteront pas avant les autres, & qu'on ne verra point sur la terre le regne de mille ans. Enfin il traitoit de la même manière, & établisoit le pour, & le contre au sujet du Paradis, en disant que les Justes après la résurrection, y demeureront, & n'y demeureront pas ; que ce lieu de délices n'est ni sur la terre, ni dans le Ciel, mais dans un lieu mitoyen.

Les Livres de Moÿse ne nous fournissent pas de preuves bien expresses de la résurrection future, & générale. Le Sauveur dans l'Évangile (c) se fert de ces paroles de l'Exode : (d) *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob ; d'où il infère : Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans.* Son raisonnement ne prouve directement que l'immortalité de l'ame, & l'existence des Patriarches après leur mort. Mais il est aisé d'en inférer la résurrection future des corps ; car si les anciens Justes subsistent dans leur ame, & qu'ils n'ayent point reçu dans ce monde la récompense qui est due à leur bonne vie, il est de la justice de Dieu qu'ils la reçoivent dans l'autre vie, non-seulement quant à l'ame, mais aussi quant au corps, qui a été l'instrument de leurs bonnes actions. Autrement leur récompense ne seroit ni entière, ni parfaite. L'ame d'Abraham n'est pas tout Abraham.

Le Rabbin Sammaï (e) prouvoit la résurrection par cet autre passage du même Livre : (f) *J'ai apparu à Abraham, à Isaac, & à Jacob, &c. & je leur ai promis avec sermens de leur donner la terre de Canaan.* Or ils n'ont

(a) Testamētum XII. Patriarch. Testamētum Juda, n. 27. & Zabulon, n. 10. & Dan, n. 5. & Levi, n. 18.

(b) Photius Cod. 232.

(c) Matt. XXII. 32. 29-30.

(d) Exod. III. 15.

(e) R. Schammaï Perak Helit.

(f) Gen. 28. 13.

jamais jouti de l'effet de ces promesses ; ils ressusciteront donc pour pouvoir en jouir. Ce Rabbin raisonne suivant les principes des Hébreux qui admettoient un regne des Justes, & des Patriarches sur la terre, après la résurrection. Mais nous ne croyons pas que ni Abraham, ni Isaac doivent ressusciter pour posséder réellement la terre de Canaan, dont ils n'auront alors ni envie, ni besoin, mais pour jouir de la terre des vivans dans l'éternité bienheureuse, dont le pays de Canaan n'étoit que la figure. Menassé Ben Israël (a) convient que les Juifs ne tirent des Livres de Moïse que des argumens de vraisemblance, pour prouver la résurrection future.

Isaïe (b) la marque distinctement par ces paroles : *Mes morts ressusciteront ; les corps de mes morts retourneront à la vie. Levez-vous, & chantez, vous qui reposez dans la poussière. Votre rosée est une rosée de lumière, & la terre rendra les morts qu'elle recient.* Les Docteurs Juifs (c) enseignent que cette rosée aura une vertu créatrice, qui donnera à la terre la fécondité, & qui lui fera produire tout envie les corps morts qui sont enfermés dans son sein. Ils comparent cette résurrection à ce qui arrive dans la production des hommes. Cette rosée est comme le pere, la terre est la mere, les morts qui ressuscitent, sont comme les enfans qui sont engendrez, & qui naissent.

Ezéchiel (d) n'est pas moins exprés. Il fut conduit en esprit dans une campagne route remplie d'ossements de morts. Dieu envoya dans ces os un esprit de vie ; ils commencèrent à se remuer, à se rétinir, à se charger de chair, de nerfs, & de peau ; & enfin on vit des hommes s'élever, & ressusciter. Il y eut autrefois une grande dispute entre les Ecoles de Sammaï, & d'Hillel, savoir si la réurrection se feroit dans l'ordre marqué dans Ezéchiel, c'est-à-dire, si elle commenceroit par les os, & les nerfs, pour s'achever par la chair, & la peau. Sammaï étoit pour l'affirmative. Mais Hillel soutenoit que cela se feroit de la manière dont Job parle de la formation du fœtus dans le sein de la mere : (e) *Vous m'avez revêtu de peau, & de chair, & vous m'avez couvert d'os, & de nerfs.* Dispute frivole, puisque saint Paul nous assûre que la résurrection se fera tout d'un coup, & en un moment.

Quelques autres Rabbins (f) ont prétendu que ces os que vit Ezéchiel, étoient ressuscitez véritablement, & que ces hommes étoient revenus à Jérusalem, & y avoient eu des enfans depuis leur retour. Le Rabbin Juda se vançoit de tirer d'eux son origine, & d'avoir reçu de son pere quelque Téphilitim (ce sont certaines bandes qu'ils mettent sur le front pendant

(a) Menasse Ben Israël l. 2. c. 1. ad finem, de Resurr. mort.

(b) Isaï. xxvi. 19.

(c) Joseph Alba, & Viri Synag. magna.

(d) Ezech. xxxvii. 1. 2. & seq.

(e) Job. x. 11.

(f) Rab. Juda, & alii apud Menasse Ben Israël, l. 2. c. 11, de Resurr.

leurs prières) venoient de ces anciens ressuscitez. Mais nos Interprètes entendent communément que tout ce que raconte Ezéchiel, ne se passa qu'en esprit, & que la prophétie, de même que celle d'Iſaïe que nous venons de voir, avoit deux objets. L'un qui étoit le retour des Hébreux de la captivité dans la terre de Canaan; l'autre, la résurrection des morts. Le premier étoit le gage, le symbole, & l'assurance du second.

Job est regardé avec raison comme l'Évangéliste de la résurrection. Tout son Livre est plein d'expressions qui prouvent l'attente où il étoit de cette heureuse métamorphose. Le changement qui arriva à sa fortune, à sa santé, à la personne, étoit une figure très-expresse de la résurrection future. Je ſai, dit-il, (a) que mon Rédempteur est vivans, & qu'au dernier jour je ressusciterai du fond de la terre, que je serai de nouveau revêtu de ma peau, & que dans ma chair je verrai mon Dieu. Oûi je le verrai moi-même, & mes yeux le considéreront: moi, & non pas un autre; & cette espérance est cachée au fond de mon sein. Le Psalmiste est encore bien formel pour la résurrection: (b) Le Sauveur tirera mon ame du tombeau, après qu'il m'aura respiré à lui par la mors. Et ailleurs: (c) Toutes vos créatures ne subsistent que par vous; vous respirerez d'elles voire Esprit, & elles meurent, & retournent dans la poussière, d'où elles avoient été tirées. Vous leur renvoyez voire Esprit, ou voire souffle, & elles sont recées de nouveaux; & vous renouvelez la face de la terre. Le Prophète Osée (d) marque bien aussi l'espérance de la résurrection par ces termes: C'est le Seigneur qui nous a frappé, & qui nous guérira; il nous rendra la vie dans deux jours, il nous ressuscitera le troisième jour, & nous vivrons en sa présence.

Le sentiment de la résurrection se remarque d'une manière encore plus expresse dans les Livres écrits depuis la captivité de Babylone. L'Auteur du Livre de la Sagesse la marque ordinairement sous le nom de vie. Les Justes se reposent en paix, & leur espérance est pleine d'immortalité... (e) Ils brilleront dans le tems où Dieu les vivifiera, & ils jugeront les nations. Et l'Auteur de l'Écclésiastique (f) parlant des Juges d'Israël, prie Dieu que leur mémoire soit en bénédiction, & que leurs os fleurissent du fond de leurs sépultures. Ce qui a rapport à ces autres expressions d'Iſaïe: (g) Vos os germeront comme l'herbe. Et à celles-ci du Psalmiste: (h) Vos os germeront comme l'herbe de la terre. Daniel parlant de ce qui devoit arriver après la persécution d'Antiochus Epiphane, dit que (i) plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, se lèveront, ou ressusciteront,

(a) Job. xix. 25.
 (b) Psalm. cxviii. 16.
 (c) Psalm. cxxxv. 29.
 (d) Osée vi. 2.
 (e) Sap. xiii. l. 2. 3. &c. Voyez aussi Chap.

xv. &c. v.

(f) Eccl. xlvi. 14.
 (g) Iſaï. lxxvi. 14.
 (h) Psalm. lxxi. 16.
 (i) Dan. xii. 2.

les uns pour recevoir la vie éternelle, & les autres pour souffrir un opprobre, qu'ils auront toujours devant les yeux.

L'Auteur du second Livre des Maccabées s'exprime sur cet article avec autant de précision, que nos Evangélistes, & que saint Paul même. Un des sept freres Maccabées, parlant à Antiochus, lui dit : (a) *Vous nous faites perdre la vie par les tourmens, mais le Roi du monde nous ressuscitera, puisque nous donnons nôtre vie pour ses Loix.* Le quatrième des mêmes freres lui tient ce discours : (b) *Il vaut mieux attendre la récompense du Seigneur dans la résurrection, que d'obéir à vos ordres ; car pour vous, vous ne ressuscitez point à la vie.* Et la mere de ces sept freres leur dit : (c) *Le Créateur du monde qui a formé l'homme dans son origine, vous rendra un jour l'ame, & la vie que vous méprisez pour ses Loix.* Et l'Auteur après avoir raconté que Judas Maccabée avoit envoyé au Temple une somme considérable, afin de faire offrir des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat, fait cette réflexion : (d) *Qu'il auroit été fort inutile de prier pour les morts, & d'offrir pour eux des sacrifices, s'ils ne devoient pas ressusciter.* Et que Judas Maccabée n'auroit eu garde de faire cela, s'il n'eût été bien persuadé de la résurrection future. L'Auteur du quatrième des Maccabées, que plusieurs ont attribué à Joseph l'Historien, & qui se trouve parmi les œuvres sous ce titre *De l'empire de la raison*, est absolument dans les mêmes principes.

Nous ne croyons pas devoir consacrer le plus grand nombre de preuves sur cette matière. Le dessein de cette Dissertation n'est pas de prouver le dogme de la résurrection ; mais d'examiner le tems, la manière, & les autres circonstances de ce grand événement, qui peuvent nous être connus. Il nous suffit de savoir que du tems de nôtre Seigneur, c'étoit le sentiment commun de toute la nation Juive, si l'on en excepte les Saducéens. JESUS-CHRIST l'a confirmé dans l'Evangile en plusieurs endroits. Saint Paul, & les autres Apôtres l'ont enseigné, & l'ont prouvé non-seulement contre les Saducéens, & les hérétiques de leur tems, mais aussi contre les Philosophes. L'Eglise Chrétienne en a toujours fait un des principaux articles de sa créance. Ainsi la chose est entièrement hors de doute ;

On a vu ci-devant que quelques Juifs (e) croyoient que la résurrection ne seroit pas universelle ; mais qu'elle ne seroit que pour les justes, & les bons Israélites. L'Auteur du premier Pseaume paroît favoriser ce sentiment, lorsqu'il dit (f) que les impies ne ressusciteront point au Juge-

(a) 2. Macc. VII. 9.

(b) 2. Macc. VII. 14.

(c) Ibidem 7. 23.

(d) 2. Macc. XII. 44.

(e) Kimchi in Psalm. 1. Maimon. Abordand, Joseph Alba. Vide Brunxorf. Synag. Jud. c. 1. & Maier in Psalm. 1. &c.

(f) Psalm. 1. 6.

ment. Et un des sept freres Maccabées dit au Tyrann: (a) *Nous espérons qu'un jour Dieu nous ressuscitera : mais pour vous, vous ne ressuscitez point à la vie.* Les Anciens qui ont admis une double résurrection, (b) & un regne de mille ans pour les Justes sur la terre, n'admettoient point les méchans à ce bonheur, ni à la gloire de cette première résurrection. Mais cette première résurrection prétendue, & ce regne de mille ans, ne sont point reconnus dans l'Eglise; & le Sauveur marqué distinctement que les bons, & les méchans ressusciteront, (c) & paroîtront devant son tribunal; les uns, pour être éternellement heureux; & les autres, pour souffrir des supplices éternels. C'est aussi la doctrine de saint Paul, & des autres Apôtres.

Le respect superstitieux que les Juifs ont pour la terre de Canaan, leur a fait croire que ce sera dans ce pays que s'opérera la résurrection. De-là leur envie de se faire enterrer dans ce pays, & d'y aller passer les derniers jours de leur vie. De-là l'opinion si commune parmi eux, que les morts doivent s'y rendre, en roulant par-dessous la terre, afin de s'y rencontrer au jour de la résurrection. (d) Ils rapportent à cela les éloges que l'Écriture donne au pays de Canaan, & les promesses que Dieu leur a faites de le leur donner pour toujours, à eux, & à leur postérité. C'est là où ils espèrent de passer les mille ans de vie sous l'heureux regne du Messie, avant la seconde résurrection, & le Jugement universel, qui se doit faire, disent-ils; dans la vallée de Josaphat, entre la ville de Jérusalem, & le mont des Oliviers. Mais ce sentiment n'est pas universel parmi eux. Il y en a plusieurs (e) qui croient comme nous, que la résurrection se fera dans toutes les parties du monde, & tout à la fois, par tout où il y aura des corps morts. D'autres (f) soutiennent que la résurrection commencera par la Terre sainte, & se continuera successivement, mais avec beaucoup de rapidité, dans tous les autres pays du monde.

Le tems précis de la résurrection est incertain. JESUS-CHRIST a déclaré (g) que les Anges mêmes n'en savoient rien; & il ne jugea pas à propos de le découvrir à ses Apôtres, lorsqu'ils le lui demanderent avec instance. On fait seulement que ce sera à la fin des siècles, & au second avènement du Fils de Dieu. La tradition qui a eu cours pendant si long-tems, & qui vouloit que le monde ne dût durer que six mille ans, est aujourd'hui presque abandonnée. La durée du monde est de ces choses dont le Pere Céleste s'est réservé la connoissance. (h) Le Sauveur nous a avertis

(a) 2. Macc. vii. 37.

(b) 1. Iron. l. 5. c. 32. *Quid. apud Aug. l. xi. c. 9. de Civit. Vide & Hieronym. in Isai. 18.*

(c) Joan. v. 29.

(d) Vide Talmud Babyl. Gethbeth, c. 23. & Jerosolym. Chilai c. 9. &c.

(e) Menasse Ben Israel de Resurr. l. 2. c. 2.

(f) Vide Bereschit Rabba Parafsch. 27. & 96. & Semoth Rabba Parafsch. 32.

(g) Marc. xiii. 32.

(h) Mat. 13. 35.

que ce jour terrible viendra comme un voleur, & surprendra les hommes, lorsqu'ils y penseront le moins.

Saint Paul (a) dit qu'alors il y aura encore un grand nombre d'hommes qui seront en vie, & qui passeront de la vie à la mort, & de la mort à la résurrection, avec tant de promptitude, qu'il ne donne pas à leur trépas le nom de mort, mais celui de changement, ou de passage: *Mes freres*, dit-il, (b) *je vais vous dire un mystère: Nous ressusciterons tous; mais nous ne serons pas tous changez*; ou, suivant le Grec, & les meilleurs Exemplaires, (c) *nous ne mourrons pas tous; mais nous serons tous changez. Dans un moment, dans un clin d'œil, au son de la dernière trompette; car la trompette sonnera; & les morts ressusciteront, & nous serons changez: Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.* Nous ressusciterons donc dans le même moment que nous serons morts; & cette mort sera comme un léger sommeil, qui se terminera au changement de notre corps mortel, en un corps incorruptible, & immortel.

Il y a même un bon nombre d'Interprètes, sur tout parmi les Grecs, (d) qui soutiennent que ceux qui se trouveront alors en vie, ne mourront point du tout, mais éprouveront simplement le changement dont parle saint Paul. Et les Docteurs Juifs (e) sont à peu près dans la même incertitude que nos Interprètes sur cette question. Les uns soutiennent que ceux qui ne seront pas morts au moment de la résurrection, ne mourront point, mais passeront tout d'un coup de la vie à l'incorruption, & à l'immortalité: Mais d'autres veulent que tous les hommes meurent, avant que d'avoir part au siècle futur. Il est indubitable que l'arrêt prononcé contre tous les descendans d'Adam, de souffrir une fois la mort, (f) sera exécuté: *Statutum est hominibus semel mori; post hoc autem Judicium.* Mais d'autre part le Texte de saint Paul aux Corinthiens paroît décisif pour l'autre sentiment, en lisant avec les Exemplaires les plus corrects: *Nous ne mourrons pas tous; mais nous serons tous changez.*

Il y a encore quelque difficulté à concilier saint Paul avec lui-même sur le moment de la résurrection. En un endroit (g) il dit que nous ressusciterons en un moment, en un clin d'œil, au son de la trompette; & ailleurs (b) il enseigne que chacun ressuscitera en son rang, *unusquisque in suo ordine*; c'est à dire, ou suivant son mérite, ou suivant l'ordre de sa naissance, & de son âge: en sorte que par exemple, les Saints ressuscitent

(a) Matt. xxiv. 45. 7. Thessal. v. 2. 3. 4.

(b) Vite 1. Cor. xv. 51. 52. 53.

(c) Πάντες ἄψὲ κ' ἀναστήσομεθα, καὶ πάντες ὁμογενήσομεθα.

(d) Vide Clav. Theodoret. Theophylact. in 1. Cor. xv. 51. 52. Tertull. de Resurrict. 6. 41. 42.

Hieron. ym. ad Marcellianum.

(e) Men. se Ben Israel. 1. c. 13. de Resurrict.

(f) Heb. ix. 27.

(g) 1. Cor. xv. 52.

(b) 1. Cor. xv. 53.

avant les reprouvez, & les anciens Patriarches avant ceux qui ne sont venus qu'après eux; Enfin les Chrétiens avant tous les autres: *Primitie Christus; deiuatè ii qui sunt Christi.* Mais on peut concilier cette diversité en deux manières. La première, en disant que l'Apôtre en cet endroit parle d'une primauté d'ordre, plutôt que d'une primauté de tems. (a) Les Elus, & les Disciples de JESUS-CHRIST ressusciteront les premiers; c'est à-dire, ils seront fort distinguez des autres hommes par l'éclat qui les accompagnera, & par les autres circonstances glorieuses de leur résurrection. Ou: *Ils ressusciteront les premiers*, c'est à dire, (b) *premierement*, & avant que d'aller au-devant de JESUS-CHRIST, qui doit venir dans les nuës; au lieu que les reprouvez, qui ressusciteront dans le même tems, seront couverts d'un opprobre éternel; & n'oseront paroître devant leur souverain Seigneur, qui viendra pour les juger, & pour les condamner au supplice de l'enfer.

Saint-Jérôme (c) assure que la tradition des Juifs étoit que les morts ressusciteroient la nuit, ou au point du jour, vers le même tems que nôtre Sauveur sortit du tombeau; & que cette tradition passa de la Synagogue à l'Eglise, comme on l'a montré ailleurs. Au moment de la résurrection, saint Paul nous avertit que l'on entendra (d) le son de la trompette, & la voix de l'Archange, qui réveilleront ceux qui étoient endormis dans leurs tombeaux. Et le Sauveur dans l'Evangile, (e) dir que *le tems est venu que ceux qui sont dans les tombeaux, entendront la voix du Fils de l'Homme. & que ceux qui l'auront entendu, vivront.* Et ailleurs: (f) *Que le Fils de l'Homme enuoyera ses Anges avec la trompette, & une voix éclatante.* Dans presque tous les lieux où il est parlé de ce dernier jour, l'Écriture marque toujours le son de la trompette; & les Interprètes conviennent assez que la trompette sonnera, ou du moins qu'on entendra un son pareil à celui de la trompette; mais d'une trompette de Dieu, *in tuba Dei*, c'est à-dire, d'un son extraordinairement fort, & perçant, comme celui qui se fit entendre au mont Sinai, lorsque le Seigneur y descendit pour donner la Loi à Moïse. (g) Son terrible, & éclatant, que les Hébreux ne purent supporter, & qui les obligea à prier Moïse de leur parler lui-même, & que le Seigneur ne leur parlât plus, de peur qu'ils ne mourussent.

D'autres croyent que cette trompette n'est autre que la voix de l'Archange, qui appellera tous les hommes, ou même que la voix de Dieu,

(a) Vide Tertull. de Resurrez. carnis.
 (b) Anacretum apocryf. Vide Chrysoft. Theophyl. in 1. Thess. IV. 15. 16. & Grat. Ep. Pagan. Vat. Erasmi. Men. Tirin. &c.
 (c) Hieronym. in Matt. XXV. 6.

(d) 1. Thessal. IV. 15. 16.
 (e) Joan. V. 28.
 (f) Matt. XXIV. 31.
 (g) Exod. XX. 18.

que son tonnerre, que son ordre, sa volonté toute-puissante, qui leur commandera de sortir de la poussière, & qui leur donnera la vie, & l'immortalité; c'est le même *fat* qui les a tiré autrefois du néant, & qui les tirera alors du tombeau. Saint Paul insinué que la trompette sonnera plusieurs fois, puisqu'il dit que les morts ressusciteront à la dernière trompette, *in novissimâ tubâ*; (a) & saint Chrysostome, & Théophylacte l'entendent à la lettre: ils croient que ce grand Juge ne descendra qu'au dernier coup de la trompette.

Les Hébreux prenant à la lettre cette parole d'Isaïe que nous avons rapportée ci-devant: (b) *Levez-vous, vous qui reposez dans la poussière; votre rosée est une rosée de lumière, &c.* croient que cette rosée sera vivifiante, & deviendra une source de vie aux corps qui sont cachez au fond de la terre. D'autres (c) enseignent que Dieu ressuscitera les morts, par le moyen d'un petit os qu'ils appellent *lux*, placé dans l'épine du dos, & qui est, disent-ils, incorruptible, & inaltérable. Ils se fondent sur ce passage du Psalmiste: *Dieu conservera tous les os du Juste; un seul ne sera pas brisé.* (d) Ce seul os qui ne sera pas brisé, ni corrompu, est celui dont nous parlons. L'Empereur Adrien se moquant un jour de la résurrection, & se raillant d'un Juif qui vanteroit la vertu de cet os, en voulut faire l'expérience devant lui. On prit l'os, on le mit sous la meule, & il ne fut point écrasé; on le jeta au feu, il ne fut point endommagé; on le battit sous l'enclume, & il ne fut point brisé. C'est, disent-ils, au tour des os que doivent se réunir dans la résurrection, toutes les autres parties du corps. Ce sera comme le centre de leur réunion: ou, comme dit un Rabbin, un levain qui ranimera toutes les parties du corps réduit en poussière, ou comme le grain de froment jeté en terre, qui produit le froment. Nous ne réfutons point sérieusement cette prétention fabuleuse des Hébreux. On voit toujours dans ceci leur esprit. L'existence de cet os prétendu n'a jamais été prouvée.

Les mêmes Auteurs agitent la question, savoir quand l'ame sera réunie au corps? Sera-ce pendant que le corps est encore dans le tombeau, ou après, qu'il en sera sorti, & qu'il sera retabli dans son premier état? L'opinion la plus suivie, (e) est que l'ame ne rentrera dans son corps que quand il sera parfaitement organisé. C'est ce qui est assez marqué par Ezéchiel: (f) *J'ouvrirai vos sépulchres, & vous en sortirez; je mettrai dans vous mon esprit, & vous vivrez.* Mais si la résurrection se fait tout d'un coup, & dans un moment, comme nous l'avons montré, cette question est toute-à-fait frivole, & inutile.

(a) Vide I. Cor. xv. 52. & Chryss. & Theophyl. in 2. Thess. iv. 16.

(b) Isai. xxvi. 19.

(c) Bereschit Rabba Parafsch. 28. & Zear.

(d) Psalm. xxxviii. 22.

(e) Vide Menasse Ben Israel Lib. 2. c. 7. de Resurr.

(f) Ezech. xxxvii.

7 Ils racontent que la Reine Cléopâtre demanda un jour au Rabbín Méir, (a) si les morts ressusciteroient nuds, ou habillez. Il répondit qu'à l'exemple du grain de froment, qu'on jette nud dans la terre, & qui est reproduit revêtu, & couvert de plusieurs enveloppes dans l'épi; ainsi les Justes sortiront du tombeau couverts d'habits. Et quels seront ces habits? Les mêmes avec lesquels ils ont été ensevelis. (b) Ce qui se prouve par l'habit dans lequel Samuël apparut à la Pythonisse. (c) Et de là vient le soin qu'ont eu les plus fameux Rabbins de se faire habiller proprement après leur mort. D'ordinaire on les revêt d'habits blancs, qui est une couleur de joie, & de fête. Dieu dans leur résurrection, leur donnera donc ou les mêmes habits qu'ils ont apportez dans le tombeau, ou il leur en créera de nouveaux. Mais à quoi bon ces habits? Est-ce pour les garantir du froid, ou du chaud, ou pour couvrir leur nudité; ou enfin pour orner un corps si parfait, si beau, si glorieux? Non sans doute. Il faut donc dire qu'ils ressusciteront nuds. Mais comme les Juifs attendent après la résurrection un règne de mille ans sur la terre, où ils méneront une vie toute plongée dans les délices, il n'est pas surprenant qu'ils donnent des habits aux hommes ressuscitez.

De ce sentiment ils tombent dans un embarras bien plus grand, quand il s'agit de trouver sur la terre assez d'espace pour loger tous ceux qui ressusciteront, & qui y jouiront d'une béatitude naturelle. Cette difficulté presse particulièrement ceux qui tiennent que tous les hommes ressusciteront, & que plusieurs mêmes des Payens, qui ont vécu louablement, jouiront de cette félicité. (d) Pour y répondre, ils disent que la terre sera alors fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y aura ni désert, ni terre inculte, & inhabitable; tout y sera plein, fertile, habité: De sorte qu'il y aura de quoi loger tous ceux qui auront mérité de jouir du bonheur qui suivra la première résurrection. Les Millénaires doivent penser sur tout cela à peu près de même que les Juifs.

La métémpsychose, qui a été tenue par plusieurs Juifs, paroît incompatible avec l'idée de la résurrection universelle, & même avec la résurrection particulière: Car la même ame ayant animé successivement plusieurs Justes, à qui on ne peut refuser la grace de la résurrection, comment pourra-t'elle alors les animer tous? Ou n'en animera-t'elle qu'un, & laissera-t'elle tous les autres dans la poussière, sans les ressusciter? Et après cela, lequel de ces corps animera-t'elle? Sera-ce le premier, ou le dernier qu'elle a animé, ou celui qui aura le plus mérité la résurrection? Les

(a) Vide Traët. Sanbedr. Rabi Jonathan in
Cohel. Rabba.

(b) Talmud Jerosl. Chilaï c. 9.

(c) 1. Reg. xxviii. 14.

(d) Vide Rab. Mosen, & Rab. Mosen Gabay.
Talmud. apud blenoffe Bau Israël, l. 2. c. 9. de
Resurrectiõ.

uns (a) croyent, qu'elle se réünira au premier; & les autres (b) au dernier des corps qu'elle a autrefois animez. De sorte que les autres corps auxquels elle aura été unie, seront regardez comme des arbres stériles, qu'on abandonne au milieu de la campagne. Ils croyent en général qu'il n'y a point d'ame qui n'ait passé successivement au moins dans trois corps; afin que si l'un est d'une humeur incommode, elle en rencontre un autre d'un tempérament plus aisé; & que si elle a offensé Dieu dans l'un, elle puisse l'appaiser dans un autre. Mais le sentiment de la métempychose est abandonné par le commun des Hébreux, & par tous les Chrétiens. Ainsi on ne s'intéresse nullement à résoudre les difficultez qui naissent de cette opinion.

On forme une infinité d'autres questions curieuses sur l'état des hommes après leur résurrection: Quelle sera la nature de leurs corps, leur grandeur, leur âge, leur sexe: Ressusciteront-ils avec leurs défauts naturels; dans l'âge décrépit, dans l'âge parfait; ou enfin dans l'âge où ils étoient lorsqu'ils sont morts? Les monstres, les enfans ressusciteront-ils dans l'état d'enfance, d'infirmité, ou de difformité? L'écriture ne nous en dit pas assez pour résoudre la plupart de ces difficultez; & quelques-unes sont de nature à n'être jamais décidées. Mais nous tâcherons au moins de rapporter ce qu'on en dit, & de choisir ce qu'il y a de meilleur parmi les diverses opinions des Ecrivains. JESUS-CHRIST dans l'Évangile (c) nous dit que les corps des bienheureux seront comme les Anges de Dieu; & saint Paul nous assure que nos corps seront immortels, & incorruptibles. (d) Les Peres nous enseignent que les corps ressuscitez seront revêtus de gloire, transparens, légers, lumineux. C'est à peu près tout ce que l'on peut dire de certain sur cela, & à quoi l'on peut s'en tenir.

Saint Augustin (e) réfute l'erreur de certaines personnes, qui pour prouver qu'après la résurrection, on verroit Dieu des yeux du corps, soutenoient qu'alors la chair seroit transformée en la substance de Dieu, & qu'ainsi étant en quelque sorte divinisée, elle deviendroit capable de voir Dieu d'une maniere sensible. Mais en traitant ce sentiment avec tout le mépris qu'il mérite, il le réfute avec beaucoup de solidité. Dans un autre endroit; (f) il rapporte l'opinion de ceux qui croyoient que le corps deviendroit esprit, & qu'alors nous verrions Dieu des yeux du corps; Sentiment qui semble détruire la réalité de la résurrection, en voulant trop la relever. L'écriture (g) nous promet un corps spirituel; mais non pas un changement substantiel de la nature de notre corps, en celle de

(a) Abrahanel apud Menasse Ben Isr. l. 2. c. 18. de Resurrect.

(b) Rab. Hiskiah. in Zohar.

(c) Mat. XXII. 30.

(d) 1. Cor. XV. 51.

(e) Aug. Epist. olim 6. nunc 92. n. 5.

(f) Idem Ep. 147. c. 21. & Ep. 205. n. 10.

(g) 1. Cor. XV. 44.

l'esprit. Notre résurrection ne sera certainement pas plus parfaite que celle de JESUS-CHRIST; & toutefois JESUS-CHRIST fait voir à ses Disciples après sa résurrection, qu'il a un corps réel, un corps palpable, composé de chair, & d'os. (a)

Les corps des Bienheureux seront revêtus de gloire; & de lumière; ils brilleront comme le soleil, dit le Sauveur; (b) Dieu leur donnera une forme nouvelle, jusqu'à les rendre semblables à l'éclat de sa clarté, dit saint Paul: (c) *Reformabis corpus humilitatis nostra configuratum corpori claritatis sue*. Et ailleurs: (d) *Nous devons un jour voir la gloire de Dieu à face découverte, transformez dans sa ressemblance, nous avançant de clarté en clarté, ou de gloire en gloire, par l'Esprit du Seigneur*. Saint Augustin (e) compare la vivacité, & la promptitude des corps glorieux, à la pénétration des rayons visuels qui, selon l'ancienne Philosophie, portent les objets à nos yeux, ou qui vont de nos yeux aux objets avec une célérité presque inconcevable. Telle sera la promptitude, & la pénétration des corps résuscitez. Et de même que le Corps du Sauveur après sa résurrection, pénétra dans le lieu où étoient les Apôtres, quoique les portes fussent fermées; ainsi les corps glorifiez, & résuscitez pénétreront dans les lieux les plus cachez, & les plus impénétrables. Rien ne résistera à leur activité, & à leur mouvement.

Les Hébreux (f) enseignent que l'ame tandis qu'elle est dans son état glorieux, & séparée du corps; se nourrit de la lumière supérieure, dont elle est pénétrée, & réveruë; & lorsqu'à la résurrection, elle sera réunie à son corps, elle y rentrera avec cette même lumière; & alors son corps sera aussi éclatant que le Ciel, suivant l'expression de Daniel. (g) *Fulgerebunt quasi splendor firmamenti, . . . & quasi stella ad perpetuas aternitates*.

Quelques personnes, du tems de saint Augustin, (h) prétendoient que les hommes résusciteroient avec leurs défauts corporels, de même que JESUS-CHRIST est ressuscité avec les cicatrices des cloux qui avoient percé ses pieds, & ses mains. Mais ce saint Docteur soutient que nos défauts ne résusciteront point, & que si notre Sauveur a voulu paroître avec ses cicatrices après sa résurrection, c'est par un effet de sa puissance; & non par une suite nécessaire de sa résurrection: *Hoc potestatis fuit, non necessitatis*. C'est qu'il vouloit s'en servir pour convaincre l'incrédulité de ses Disciples, & qu'elles devoient contribuer à l'éclat de sa gloire. Il die

(a) Luc. XXIV. 39.

(b) Matt. XXIII. 43.

(c) Philipp. III. 21.

(d) 2. Cor. III. 18.

(e) Aug. serm. 277. n. 12.

(f) Rab. Levi Mid. 11 Hanc. 11. 11.

(g) Dan. XII. 3.

(h) Aug. serm. olim EKLVI. ANNO CCKLIII. M.

3. 4. & serm. CCL. 6.

ailleurs (a) que les corps des Saints ressusciteront sans aucun défaut, sans difformité, sans besoin, sans pesanteur, sans incommodité, sans faiblesse.

Les plus anciens Docteurs Hébreux (b) ont été persuadés que les morts ressusciteroient dans la même taille, avec le même tempérament, les mêmes qualitez, les mêmes défauts qu'ils avoient eu durant leur vie. L'aveugle, selon eux, ressuscitera aveugle; le boiteux, boiteux; le mélancolique, mélancolique. Mais Dieu dans la suite les perfectionnera, les guérira, & les rétablira dans un état plus glorieux. Ils confirment ce sentiment par ces paroles de l'Ecclésiaste: (c) *La génération passe, & la génération vient*; & par l'histoire de l'apparition de Samuël à la Pythonisse. (d) Ce saint Vieillard lui apparut sous la même forme, & avec le même habit qu'il avoit eu pendant sa vie.

Isaïe parlant de la résurrection, (e) insinué aussi que Dieu corrigera alors nos défauts corporels: *Je dirai à l'aquilon: Fais venir mes enfans; & au midi: N'empêche point mes fils, & mes filles... Je ramènerai ce peuple qui est aveugle, & le voilà clair-voyant; qui est sourd, & le voilà qui a les oreilles ouvertes*. Dieu guérira donc leur aveuglement, & leur surdité. Mais ce privilège n'est que pour les Justes. Les méchans demeureront éternellement dans toute leur difformité. Ils raisonnent suivant leurs principes: Puisqu'ils croient devoir vivre de nouveau sur la terre, où ils se rétinrent à leurs Tribus, où ils boiront, ils mangeront, ils se marieront, il faut qu'ils soient en état de faire toutes ces choses agréablement, & commodément. Mais comme nous sommes dans des principes fort éloignés de ceux des Juifs, rien ne nous oblige d'admettre leurs sentimens, ni de recourir à leurs explications sur l'état des corps ressuscitez.

Les Payens, & les incrédules du tems de saint Augustin, (f) formoient plusieurs questions embarrassantes sur la résurrection des enfans. Ils demandoient aux Chrétiens: Comment les enfans ressusciteront-ils? S'ils revivent grands, ils seront ce qu'ils n'ont jamais été; & ce ne sera plus le même homme qui est mort, & qui ressuscitera. S'ils ressuscitent petits, foibles, contrefaits, & tels qu'ils étoient dans le sein de leur mere, ou dans les premiers momens de leur naissance, quel avantage, quelle gloire, quel plaisir pourront-ils trouver dans leur résurrection? Ne vaudroit-il pas mieux pour eux qu'ils n'eussent jamais vû le jour, & qu'ils ne parussent jamais aux yeux des hommes, que d'y paroître dans une forme si humiliante, & dans un état si rabaisé?

(a) Aug. Enchirid. de fide, spe. & charitate, p. 91.
(b) Bereschit Rabba Parafsch. 95. Gemar, Sanhedrin, & Talmut Rabbati.
(c) Eccl. 1. 4.

(d) 1. Reg. xxviii. 14.

(e) Isai. XLIII. 6.

(f) Vide Aug. serm. 147. nunc 143. c. 2. n.

4. & Epist. 167. nov. Edit. & lib. 22. de civit.

c. 14.

Saint Augustin n'ose décider s'ils ressusciteront dans la forme de l'enfance, & dans la petitesse de leur corps, parce que l'Écriture ne s'exprime pas sur ce sujet : mais il ne doute nullement de leur résurrection future. Il croit beaucoup plus probable qu'ils ressusciteront dans un âge parfait, & dans un corps proportionné à cet âge : *Credibilis plegas auctes resurrecturas, ut reddatur munere, quod accessurum erat tempore.* Il ajoûte : Et quand on accorderoit qu'ils ressusciteront dans l'état de l'enfance, s'enlivoit-il qu'ils dussent être foibles, difformes, & imparfaits ? N'y a-t'il pas une certaine beauté, & une certaine perfection qui convient à l'enfance ? Et Dieu ne peut-il pas revêtir un petit corps de l'éclat de la gloire ? Enfin, conclut-il, ôtez l'incorruption des corps ressuscitez, & ajoûtez ce qu'il vous plaira. *Postremò corruptionem tolle, & quod vis adijce.* Ailleurs, (a) en parlant des enfans qui sont morts avant que de voir le jour, il dit que personne n'oseroit nier que la résurrection ne doive donner aux corps ressuscitez toute la perfection qu'ils auroient eue, s'ils avoient eu le tems de croître ; de même qu'elle leur ôtera tous les défauts qu'ils auroient pu contracter en grandissant : *Us non desit perfectio qua accessura erat tempore, quemadmodum non erant vitia qua accesserunt tempore.*

Ceux qui n'ont pas crû (b) que les enfans dans le sein de leur mere fussent animez de l'ame raisonnable, mais seulement de l'ame sensitive, ou végétative, ne sont pas dans la peine de chercher en quel état ces enfans ressusciteront. Il est visible que n'ayant jamais été animez, ils ne doivent pas être compris au rang des hommes, ni par conséquent ressusciter. Mais comme le sentiment commun est que ces petites créatures reçoivent l'ame raisonnable, au moins dès que leur corps est formé, & suffisamment organisé, il faut dire aussi qu'ils ressusciteront comme les autres hommes. Quant à la manière, c'est à Dieu, qui a promis qu'un cheveu de nos têtes ne périroit point, ou de leur donner avec une promettitude miraculeuse la grandeur, & la taille qu'ils auroient dû avoir s'ils avoient vécu, ou d'achever dans eux ce qui y est déjà ébauché, & de développer ce qui est renfermé dans ce petit corps ; ou enfin de présenter en grand, les traits, & la figure qui y sont déjà en abrégé. *Creatori qui creavit cuncta de nihilo, quomodo deesse possit, unde adderet quod addendum esse mirus artifex nosset ?* dit saint Augustin. (c)

Plusieurs Interprètes (d) anciens, & modernes fondez sur ces paroles de saint Paul : *Jusqu'à ce que nous arrivions sans dans l'état d'un homme*

(a) Aug. Enchirid. de fide, spe, & charitate, c. 25. & lib. 22. de civit. c. 23.

(b) Berosobis Rab. Paraf. 34. Tolmed Paraf. Pinido, & Nida, c. 3.

(c) Aug. lib. 22. de civit. c. 12.

(d) Vide August. l. 22. de civit. t. 25. & seq. Anselm. D. Thom. hic, & Hieronym. in Epist. ad Paul. c. 12. Est. Alit.

parfait, à la mesure de l'âge complet de JESUS-CHRIST, ont avancé qu'à la résurrection, tous les hommes paroitraient à l'âge où JESUS-CHRIST eut mort, c'est-à-dire, vers l'âge de trente trois, ou de trente-sept ans, en forte que, & les enfans, & les vieillards seroient, les uns avancez, & les autres reculez jusqu'à cet âge, pour se rencontrer tous à la mesure de l'âge complet de JESUS-CHRIST. L'Apôtre n'a pas dit que nous arriverions à la taille de JESUS-CHRIST, mais à son âge, suivant la remarque de saint Augustin; autrement il faudroit que les plus grands perdissent quelque choie de leur grandeur, ce qui paroitrait contraire à la promesse que le Sauveur a faite à ses Disciples, qu'un cheveu de leur tête ne périroit point. Mais il ne s'est point obligé à ne pas ajouter quelque chose à ceux à qui il manqueroit, par exemple, de la taille, ou de l'âge.

Cette explication toute commune qu'elle soit, n'est pas toutefois sans difficulté. Les Grecs, (a) & plusieurs Latins (b) donnent un autre sens au passage de saint Paul. Saint Augustin (c) lui-même, saint Jérôme, (d) & saint Thomas reviennent ailleurs au sens des Grecs, qui l'entendent du progrès que les Fidèles font dans la foi, & dans la vertu avec le secours des prédicateurs; en forte qu'ils parviennent à un âge parfait, c'est-à-dire, à un état de force, de vigueur, & de perfection spirituelle.

A l'égard des monstres, on ne peut douter non plus qu'ils ne doivent un jour retourner à la vie, mais non pas avec ce qui les rend monstrueux. Dieu corrigera en eux tout ce qu'il y avoit de difforme. (e) *Nec resurrectura negabuntur; nec ita resurrectura sunt, ac non potius correctâ emendatâque nascantur.* Tout ce qui doit mourir, doit aussi ressusciter; tout ce qui est homme, aura part à la résurrection. Si le monstre est double, & qu'il ait deux ames, il ressuscitera deux personnes distinctes, & séparées; si il n'a qu'une ame, il ne ressuscitera qu'une personne. Les hermaphrodites ressusciteront dans leur sexe le plus apparent. Ceux qui seront monstrueux par leur grandeur, ou par leur petitesse, seront rétablis dans un état parfait. Lorsqu'un potier de terre travaille à un vase qui ne réussit pas, ou qui par hazard se casse; & se renverse, il reprend la même argile, la remanie, & en forme un vase nouveau, parfait, beau, proportionné. Ce qu'il y avoit de trop, ou de trop peu dans un endroit du vase à la première fois, est répandé, & partagé sur le tout dans la seconde; & de cette sorte, ce qui causoit sa difformité, concourt à sa beauté. Il en sera de même à proportion dans la résurrection de nos corps; toutes les parties seront comme refonduës en une seule masse. Le Createur prendra ce qui excède en un endroit, pour suppléer à l'autre; & ainsi on verra dans le corps une

(a) Chrysoſt. Theophyl. Oecumen.

(b) Ambrosiast. Haymo, Goshold. alii plures.

(c) Aug. l. 22, de civit. c. 78.

(d) Hieronym. in Epist. xv. 35.

(e) Aug. Enchirid. de fide, spe, & charitate; c. 85. Voyez aussi lib. xxii. de civit. c. 19.

parfaite régularité. C'est ce qu'enseigne saint Augustin : (a) *Nulla ibi erit difformitas, ubi & quæ prava sunt, corrigentur, & quod minus est, quàm decet, unde creator novit, inde supplebitur. Et quod plus est quàm decet, materia servatâ integritate detrahetur.*

On ne doit pas douter que dans la résurrection, il ne doive y avoir une très-grande différence entre le corps des damnés, & celui des Bienheureux. Mais il est fort inutile de se fatiguer à rechercher s'ils ressusciteront avec leurs défauts naturels, puisque nous savons très-certainement que leur damnation est éternelle : (b) *Neque enim fatigare nos debet incerta eorum habitudo aut pulchritudo, quorum erit certa, & sempiterna damnatio*, dit saint Augustin. Et il est superflu de nous objecter que leur corps ne sera pas incorruptible, s'il est sujet à la douleur ; ou qu'il ne sera pas corruptible, s'il n'est pas sujet à la mort. Car quelle est cette incorruption, où l'on est rongé par une douleur infinie, & toujours nouvelle ? Et quelle est cette vie, où l'on est toujours malheureux ? *Non est enim vera vita ; nisi ubi feliciter vivitur ; nec vera incorruptio, nisi ubi salus nullo dolore corrumpitur.* L'intégrité, la force, l'incorruptibilité de leurs corps, ne servira qu'à les rendre plus malheureux. Ils demeureront immortels, & incorruptibles, pour pouvoir souffrir éternellement : (c) *Resurgens incorrupti integritate membrorum, sed tamen corrumpebâ dolore penatum.*

Saint Fulgence (d) ne croit pas que les corps des méchants doivent être changés à la résurrection. Ce changement dont parle saint Paul, (e) & *nos immutabimur*, est une prérogative réservée aux seuls Justes. Les impiés ressusciteront comme les Justes, mais ils n'auront point de part à ce heureux changement. Ils demeureront dans l'état de foiblesse, & de corruption qu'ils ont reçu dans leur naissance ; & s'ils ne succombent pas à la violence de leurs tourmens, c'est afin de les pouvoir souffrir plus long-tems. Le ver qui les ronge, ne meurt point ; & le feu qui les brûle, ne s'éteint point. Ce feu est comme un sel qui les conserve, & qui les rend en quelque manière incorruptibles. (f) *Omnis enim igne salietur, & omnis victima sale salietur.*

Saint Augustin, & saint Fulgence n'ont pas crû que l'incorruptibilité, & la douleur fussent compatibles ; & c'est ce qui les a conduits dans les sentimens qu'on vient de proposer. Je ne vois pas toutefois que ces deux choses soient si fort opposées, en supposant que la douleur ne réside que dans l'ame. On sait que l'ame est de sa nature immortelle, quoique su-

(a) Aug. l. xxi. c. 19. de civit.

(b) Aug. Enchirid. c. 92.

(c) Aug. Ep. 126. n. 15. nov. Edit. & serm.

(d) Fulgent. lib. de fide ad Petrum, c. 3. n. 37.

(e) 1. Cor. xv. 52.

(f) Matt. ix. 48.

jointe à la douleur ; & quand on la supposeroit unie à un corps incorruptible , qui empêche qu'elle ne ressent de la douleur , à l'occasion de ce qui arrive à ce corps , quoiqu'elle n'ignore pas qu'il est incorruptible ; il y a certains maux du corps , qui caulent à l'ame une très-vive douleur , quoiqu'elle sache que ces maux ne donneront pas la mort au corps ; comme par exemple , la douleur de la goutte , & le mal des dents.

Il y a long-tems qu'on dispute dans l'Eglise si les femmes ressusciteront dans leur propre sexe. Plusieurs Anciens (a) ont soutenu la négative , fondez principalement sur ces paroles de saint Paul : (b) *Jusqu'à ce que nous arrivions dans l'état d'un homme parfait , à la mesure de l'âge complet de JESUS-CHRIST.* Et ailleurs : (c) *Pour être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu.* Et principalement sur ces paroles du Sauveur : (d) *Dans la résurrection , ils ne se marieront point , & n'épouseront point de femmes ; mais ils seront comme les Anges de Dieu.* On ajoute à ces Textes quelques raisons Théologiques , & Philosophiques ; par exemple , que l'homme seul a été créé de la terre , & que la femme a été tirée de l'homme. Le fameux Scot dit de plus que la femme n'est que comme un accident de l'homme ; que ce n'est que par occasion que la femme est ce qu'elle est. La nature tend toujours à produire un homme ; mais elle n'y réussit pas toujours , à cause de l'indisposition de celui qui engendre , ou de celle qui conçoit ; & alors contre sa première intention , elle ne produit qu'une femme. C'est ce que l'on dit de plus plausible pour cette opinion.

Mais Tertullien , (e) saint Jérôme , (f) saint Augustin , (g) & la plupart des Théologiens , croient que la femme n'est pas moins parfaite en son genre , que l'homme ; qu'elle est comme lui dans la première intention du Créateur ; qu'elle est sa créature , & nécessaire pour la propagation du genre humain ; en un mot , que ce n'est rien moins qu'un défaut dans la nature : *Non est enim vitium sexus femininus , sed natura* , dit saint Augustin. Et si l'on veut considérer la manière dont la femme a été produite , on trouvera qu'elle est en quelque sorte plus parfaite que celle de l'homme ; puisque celui-ci fut simplement formé de la terre , & celle-là la sue de la substance même de l'homme. Il est inutile de demander à quoi servira la distinction des sexes après la résurrection. Cette objection conduit à dire que l'homme même ne ressuscitera pas dans son sexe ; conséquence qui est contraire à l'intention de celui qui seroit l'objection.

(a) Origen. in Matt. xxviii. 30. Hieronym. in eundem loc. B. il. seu alius in Psal. cxiv. Athanas. serm. 3. contra Arian. alii apud August. l. 22. c. 17. de civit.

(c) Ephes. iv. 13.
(b) Rom. viii. 29.

(d) Matt. xxviii. 30.

(e) Tertull. de Resurrect. carnis , c. 60. 61.

(f) Hieronym. Epistol. Paula , & Ep. ad Antonach. contra errores Joan. Jerosol.

(g) Aug. l. 22. de civit. c. 17.

Il n'y aura alors ni mariage, ni génération, ni subordination de l'épouse au mari. Nous serons tous comme les Anges de Dieu, sans infirmité, sans besoin, sans honte, sans concupiscence. Nos premiers parents dans le jardin d'Eden, étoient nus, & ne rougissoient point; parce qu'ils étoient dans l'innocence. Il en sera de même dans le Ciel, après la résurrection. Les Bienheureux tout occupez de la grandeur, de la sagesse, & de la bonté de Dieu, seront dans une pureté, & une innocence infiniment plus parfaite, que ne pouvoit être celle de nos premiers peres avant leur chute.

Ces paroles mêmes de JESUS-CHRIST : *Dans la résurrection ils ne se marieront pas, & n'épouseront point de femmes*, fournissent à saint Jérôme (a) un argument, pour en conclure qu'alors il y aura distinction des sexes; car on ne dit pas que ce qui n'a nulle aptitude, nulle proportion, nul rapport au mariage, ne se mariera pas, & n'épousera point de femme. On ne le dit pas du bois, & de la pierre, par exemple; parce qu'ils ne sont pas de nature à le pouvoir faire: *Non enim de lapide, & ligno dicitur: Non nubens, neque nubentur, quia naturam nubendi non habent; sed de iis qui possunt nubere*. Tertullien prouve la même chose, par la promesse absolue que JESUS-CHRIST fait à tous les hommes de ressusciter. Quand on dit que l'homme entier ressuscitera, on entend qu'il ressuscitera avec tous ses membres, qui, quoiqu'inutiles alors aux usages à quoi ils servent aujourd'hui, seront toujours nécessaires pour la beauté, & l'intégrité du corps. On peut voir à peu près les mêmes sentimens, & les mêmes preuves dans les Questions aux Orthodoxes, imprimées sous le nom de saint Justin le Martyr; (b) & dans Gennade, (c) au Traité des Dogmes Ecclésiastiques, imprimé parmi les Oeuvres de saint Augustin. Saint Irénée (d) insinué de même assez clairement que tous les hommes ressusciteront dans le sexe qui leur est propre.

Les prétendus Esprits forts forment une infinité d'objections contre le dogme de la résurrection. Comment une ame bienheureuse peut-elle conserver du penchant pour un corps, qui ne lui a causé que des peines? Comment ce corps rongé des vers, consumé par les flammes, réduit en poussière, qui a, si l'on veut, servi de pâture aux animaux carnaciers, aux vautours, ou aux poissons, pourra-t'il retourner en vie? Comment les parties du corps, qui par une transpiration insensible, se dissipent continuellement, pourront-elles se réunir dans ce même corps? Comment les peuples qui se nourrissent de chair humaine, pourront-ils ressusciter dans leur propre chair, puisque parmi eux la chair de l'un, est si souvent devenue la chair de l'autre?

(a) Hieronym. loco citato.

(b) Respons. ad qu. 53. ad Orthodoxos.

(c) Gennad. de Brief. Dogmat. c. 27.

(d) Irénée l. 2. c. 23. & l. 5. 13.

Mais on peut répondre à tout cela, que la résurrection n'est pas de ces choses qui dépendent de l'enchaînement des causes naturelles. C'est une merveille de la toute-puissance de Dieu, (a) dont on ne doit pas espérer d'expliquer ni les causes, ni les moyens naturels. Il ne s'agit que de s'assurer de la vérité de la chose. Que la fragilité humaine ne présume donc pas de décider témérairement sur la nature des corps ressuscitez, de peur de perdre par une vaine curiosité, le mérite de la foi, & celui de la résurrection bienheureuse, dit saint Augustin. (b) Nous avons dans les Livres sacrez de l'ancien, & du nouveau Testament des preuves certaines de la future résurrection; nous en avons des gages, & des assurances dans la résurrection du Sauveur, dans celle du Lazare, & dans celle des Saints qui ressusciteront avec JESUS-CHRIST. (c) Il est donc superflu de former des difficultez contre la certitude des promesses du Fils de Dieu, & contre la vérité d'un fait si indubitable.

Que la substance de nos corps soit réduite en cendre, en poussière; qu'elle soit dissipée par la transpiration; qu'elle soit devenue la substance d'une bête carnacière, ou d'un homme barbare, qui s'en sera nourri, Dieu saura la recueillir, & la ramener au corps auquel elle appartient. Il n'a que faire pour cela du conseil, ni du secours de l'homme. Les difficultez qui nous paroissent insurmontables, ne subsistent point à son égard. S'il a pu créer l'homme en un moment par sa parole, d'une matière étrangère, ne pourra-t'il pas le rétablir, & lui rendre sa propre matière? Il ne faut pas croire que toutes les parties qui ont composé nos corps depuis le commencement de nôtre naissance, jusqu'à nôtre mort, doivent ressusciter avec nous. Cela formeroit un corps monstrueux par sa grosseur. Il suffit qu'il en ressuscite de quoi former un corps proportionné, tel qu'il étoit, si l'on veut, à l'âge de trente ans, ou simplement au tems de nôtre mort. Saint Augustin (d) compare la résurrection des morts à une statuë de métal, qui ayant été brisée, & fonduë, & ne conservant plus aucune trace de son ancienne forme, le fondeur qui veut la rétablir, la refond de nouveau, mêle toutes les parties du métal dans son fourneau, & les faisant couler dans un moule semblable au premier, en forme une statuë toute semblable à celle qui avoit été rompuë.

Soit donc que Dieu veuille nous ressusciter tous au même état où nous étions au sortir de cette vie; soit qu'il veuille que nous ressuscitions tous comme à l'âge de trente ans; ou enfin tous égaux, de même taille, & de même grosseur, qui peut l'empêcher de le faire, en ôtant ce qui est superflu dans les uns, & en suppléant de leur abondance à ce qui manque aux autres: (e) *Ita modificabitur illa in unoquoque manserit, ut nec aliquid ex ea*

(a) Vide Athanasior. de Resurr. mort. p. 43.

(b) Aug. serm. 287. n. 12.

(c) Matt. 28. v. 12.

(d) Aug. Enchirid. de fide, spe, & charita, c. 29 & lib. xxii de civit. c. 19.

(e) Aug. Enchirid. c. 90.

percat ; & quod alicui defuerit , ille suppleat , qui etiam de nihilo potuit quod voluit operari. On peut rappeler encore ici l'exemple du fondeur , qui de plusieurs statués de différente forme , & grôssur , brisées , mêlées , fondues ensemble , en veut composer un pareil nombre ; d'égale grandeur , & de semblable forme. Enfin quelque parti que nous prenions dans cette question , nous ne devons point être embarrassés , puisque c'est Dieu qui s'engage à nous ressusciter , & à faire tous les changemens nécessaires pour y parvenir. Au reste il nous paroît bien plus croyable que chacun ressuscitera dans la forme , dans le sexe , & dans la taille qui lui sont propres. Il faut que chacun se reconnoisse , & se retrouve dans l'état où il étoit pendant sa vie. Ce seroit plutôt une création qu'une résurrection , si les hommes ressuscitoient différens de ce qu'ils ont été dans ce monde.

L'objection qui se tire des corps humains qui ont été dévorez par d'autres hommes , paroît la plus embarrassante. Car pour ceux qui ont été mangés par les animaux carnaciers , elle embarrasse moins , puisque les animaux ne doivent point ressusciter ; & qu'ainsi ce qui leur a servi de pâture , sera sans conséquence rendu à celui à qui il appartient. Les Rabbins (*) croyent qu'après la fin de ce siècle , & sous le regne temporel du Messie , les animaux subsisteront , dans un état plus parfait qu'ils ne sont aujourd'hui ; qu'ils seront rétablis dans l'état où ils étoient avant la chute d'Adam. Il est vrai qu'ils ne ressusciteront point : mais la difficulté subsiste toute entière , au moins à l'égard des animaux carnaciers , qui ayant mangé la chair des Justes avant la résurrection , se trouveront encore en vie , après cette résurrection. Que deviendra la chair du Juste incorporé avec celle de l'animal dont nous parlons ? C'est à ceux qui soutiennent ce sentiment à satisfaire à cette question.

Pour nous , nous nous bornons à répondre à la difficulté qui se tire des *anthropophages* , ou mangeurs d'hommes. On demande à qui appartiendra le corps qui aura été mangé ; à celui qui l'a dévoré , & converti en sa substance , ou à celui qui aura été mangé ? Saint Augustin (b) ne doute point qu'il ne doive être rendu à qui il appartenait originairement : *Reddatur caro illa homini , in quo esse caro humana primitus cepit.* Celui qui l'aura mangé , ressuscitera en sa propre substance , de même que celui qui aura été mangé.

Athénagore (c) après s'être proposé la même difficulté qu'on vient de voir , y répond , en disant que la chair humaine n'étant pas une nourriture propre à l'homme , elle ne peut servir à sa substance , ni se convertir en sa substance ; & qu'ainsi encore qu'elle entre dans le corps de l'homme ,

(*) Vide , si placet , *Philosop. de primis* , & *panis* , p. 224. & *Semoth Rabba* , & *Messaïm* *hon* |
Isr. l. 3. c. 6. p. 303.

(b) *Aug. l. 22. c. 29. de civit.*

(c) *Athénagor. lib. de Resurrect. mort.*

elle y est, ou dissipée par la transpiration, ou rejetée avec les superfluités. Elle n'y demeure point, & ne forme point de chair, n'étant pas une nourriture solide; ainsi à la résurrection, elle ne peut proprement composer le corps de celui qui doit ressusciter. Mais je doute que cette raison soit du goût de nos Philosophes. La chair humaine n'est pas à la vérité une nourriture ordinaire, & naturelle à l'homme, parce que Dieu lui a défendu d'en user. Mais ceux qui en usent, la digèrent, & la convertissent en leur propre substance, de même que toute autre nourriture. C'est un vol qu'ils seront obligés de restituer au tems, & à la manière que Dieu l'ordonnera, comme dit saint Augustin. La sagesse du Créateur saura alors distribuer la matière de nos corps, & en faire une dispensation, qui sauvera, & la vérité de sa parole, & la beauté de son ouvrage.

Mais il est tems de conclure cette Dissertation. Nous y avons vu une des plus grandes vérités de la Religion Chrétienne, appuyée sur les Textes les plus exprés de l'ancien, & du nouveau Testament, fondée sur les promesses de JESUS-CHRIST, assurée, & rendue croyable par l'exemple de sa résurrection, & de celles des autres hommes à qui il a rendu la vie. Mais combien de ténèbres sont encore répandues sur ce mystère? Quand, comment, dans quelle forme, à quel âge ressusciterons-nous? C'est ce que la curiosité humaine recherche inutilement. Nous savons que nous ressusciterons à la fin des siècles; qu'il n'y aura qu'une résurrection, qu'elle se fera dans un moment, dans un clin d'œil; que les corps des Elus seront incorruptibles, glorieux, immortels. Mais quel sera l'état de ceux des méchans, & des réprouvés? Comment accorder leur immortalité, & leur incorruptibilité, avec des tourmens, & des douleurs infinies, & continues? Comment ressusciteront les enfans, en quelle forme, en quelle grandeur? Comment ressusciteront les monstres, & ceux qui n'ont jamais vu le jour? Dieu seul s'est réservé ces connoissances; il s'est contenté de nous apprendre ce qui nous est utile, & important de savoir, qui est que tous les hommes ressusciteront, & paroîtront devant le Tribunal du souverain Juge, pour recevoir la peine, ou la récompense du bien, ou du mal qu'ils auront fait en cette vie.



COMMENTAIRE LITTERAL
 SUR L'ÉPIÔTRE
 DE SAINT PAUL
 AUX GALATES.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul reprend fortement les Galates d'avoir trop légèrement quitté sa doctrine. Il relève sa mission. Il en rapporte les suites. Il va à Jérusalem, où il voit saint Pierre, & saint Jacques.

γ. 1. *P*aulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, & Deum Patrem, qui suscitavit eum à mortuis :

γ. 1. *P*aul Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par JESUS-CHRIST, & Dieu son Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts ;

COMMENTAIRE.

γ. 1.



AULUS APOSTOLUS NON AB HOMINIBUS, Paul Apôtre, non de la part des hommes, mais de la part de JESUS-CHRIST, & de Dieu son Père. L'Apôtre commence par relever son Apostolat, que les faux Apôtres affectoient de rabaisser. Cet homme n'a pas reçu sa

mission des premiers Apôtres, disoient-ils ; il n'a ni vu, ni connu JESUS-

A

1. *Et qui mecum sunt omnes fratres,* | 2. Et tous les freres qui sont avec moi ;
Ecclesiis Galatia. | aux Eglises de Galatie.

COMMENTAIRE.

CHRIST. Pour détruire ces mauvais discours, il débute par dire : Je ne suis pas Apôtre de la part des hommes ; je n'ai point reçu ma mission d'un homme ; mais je la tiens immédiatement de JESUS-CHRIST, & de Dieu son Pere : En quoi il égale JESUS-CHRIST au Pere, selon la remarque des Anciens, (a) & établit sa Divinité, en disant qu'il n'a pas été envoyé par un homme. Il avoit reçu l'Apôstolat immédiatement de JESUS-CHRIST, lorsqu'à sa conversion il lui fut dit d'aller trouver Ananie, & qu'il lui diroit ce qu'il auroit à faire ; (b) & lorsqu'Ananie apprit du Seigneur dans une vision que cet homme étoit un vase d'élection, un instrument choisi exprés pour porter son nom devant les nations, devant les Rois, & devant les enfans d'Israël, & qu'il lui seroit connoître ce qu'il devoit souffrir pour la gloire de son nom. Ce fut en conséquence de ces desseins, que sans attendre une autre mission, il se mit à prêcher à Damas, & en Arabie. Et lorsque dans la suite le Saint-Esprit ordonna (c) que l'on séparât Paul, & Barnabé, & qu'on les envoyât à l'ouvrage auquel il les avoit destinez, ce ne fut qu'une simple détermination, ou une exécution des premières volontez de Dieu sur lui.

QUI SUSCITAVIT EUM A MORTUIS. *Qui l'a ressuscité d'entre les morts.* L'Ecriture dit quelquefois que le Pere a ressuscité JESUS-CHRIST, & d'autres fois, que JESUS-CHRIST est ressuscité par sa propre vertu. (d) Cela n'a rien d'incompatible. JESUS-CHRIST comme homme a été ressuscité par le Pere ; JESUS-CHRIST comme Dieu s'est ressuscité soi-même. (e) L'Apôtre a été choisi, envoyé, instruit par JESUS-CHRIST, non vivant parmi les hommes, mais ressuscité d'entre les morts : Et comme il n'est qu'un avec le Pere, il avance qu'il a reçu sa mission & du Père, & du Pere.

¶ 2. ET QUI MECUM SUNT FRATRES. *Et tous les freres qui sont avec moi.* Comme le lieu d'où cette Epître a été écrite, n'est point certain, on est partagé sur les freres dont parle ici saint Paul. Les uns croient que ce sont les Fidèles d'Ephése ; les autres, ceux de Corinthe ;

(a) Vide Hieronym. hic. Chrysof. Theodoret. alios.

(b) Act. ix. 7. 15. 16.

(c) Act. xiiii. 2. 3.

(d) Joan. xi. 19. Solvite templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud. Joan. xi. 35. Ego sum resurrectio, & vita. Et x. 17. 18. Ego pono animam meam, ut iterum sumam eam. Nemo tollit

eam à me; sed ego pono eam à misero; & potestatem habeo ponendi eam, & potestatem habeo iterum sumendi eam.

(e) Chrysof. Hieronym. Theod. Alii. Marcion avoit effacé Dieu le Pere, de peur qu'on n'en conclût que J. C. ne s'étoit pas ressuscité lui même, dit saint Jérôme. Et au lieu de, *et ipsum*, il lisoit *et seipsum*: *Qui suscitavit seipsum.*

1. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre, & Domino nostro Jesu Christo,*

4. *Qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de presenti seculo nequam, secundum voluntatem Dei, & Patris nostri,*

5. *Cui est gloria in secula seculorum: Amen.*

6. *Miror quid sic tam cito transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud Evangelium.*

3. Que la grace, & la paix vous soient données par la bonté de Dieu le Pere, & par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST,

4. Qui s'est livré lui-même pour nos péchez, & pour nous retirer de la corruption du siècle présent, selon la volonté de Dieu nôtre Pere,

5. A qui soit gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

6. Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appelés à la grace de JESUS-CHRIST, vous passiez si-tôt à un autre Evangile.

COMMENTAIRE.

d'autres, les Disciples qui l'accompagnoient dans ses voyages, comme Tite, Timothée, saint Luc, Sothènes, Silas, Barnabé. Saint Jérôme remarque que l'Apôtre a mis exprés tous les freres, pour montrer qu'il ne leur disoit rien qui ne fut approuvé de tous les Fidèles: *Plurimum quippe facit ad populum corrigendum, multorum in una re sententia, atque consensus.* Il n'écrit pas à une Eglise particulière, ni aux Fidèles d'une seule ville; mais aux Eglises de Galatie; parce que le mal que les faux Apôtres y avoient fait, étoit répandu dans toutes les Eglises, & parmi tous les Fidèles de la Province. (a)

ψ. 3. GRATIA VOBIS, ET PAX. Que la grace, & la paix vous soient données, &c. Que Dieu le Pere, & nôtre Seigneur JESUS-CHRIST vous combent de leurs graces, & de leurs bénédictions, & vous donnent la paix, & toute sorte de prospéritez. Ou bien: Qu'ils vous accordent la grace qui vous justifie, & la paix qui vous réconcilie; en un mot la grace, & la paix, dont vous êtes déchûs, ou dont vous avez mérité d'être privez par votre inconstance dans la voie de Dieu, dit saint Jérôme. (b)

ψ. 4. UT ERIPERET NOS DE PRÆSENTI SÆCULO MALO. Pour nous retirer de la corruption du siècle présent. Pour nous retirer de ses erreurs, de ses attraitz trompeurs, de sa tyrannie. Il nous en a dégagéz, en nous éclairant, & nous attirant à la foi. Il nous en tirera d'une manière plus parfaite, lorsque par la mort nous passerons à la bienheureuse immortalité, que JESUS-CHRIST nous a méritée par sa mort, & dont il nous a ouvert le chemin par sa résurrection. L'Apôtre appelle ce siècle, mauvais, de *presenti seculo nequam*, non qu'il soit mauvais en lui-même, comme le prétendoient quelques hérétiques; mais parce que les hommes qui l'habitent sont corrompus. (c)

(a) *Christif. Οὐ γὰρ μίαν πόλιν, ἀλλὰ ὅλην τὴν ἐκκλησίαν τῶν γαλιθαίων ἐδίωκεν ὁ κύριος καὶ πάντες οἱ ἀποστόλοι.*

(b) *Hieronym. Vat. Men.*

(c) *Vide Theodoret. Hieronym. alios.*

7. *Quod non est aliud, nisi sunt alii qui, qui vos comitantur. & volunt convertere Evangelium Christi.*

7. Ce n'est pas qu'il y en ait d'autres : mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent renverser l'Évangile de JÉSUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

¶ 6. *MIROR QUOD SIC TAM CITO.* (a) *Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellez à la grace de JÉSUS-CHRIST.* (b) Ici commence proprement la Lettre, ce qui précède n'étant que le préambule. Saint Paul qui savoit admirablement se proportionner à la portée, & aux dispositions de ses auditeurs, employe dans toute cette Épître des manières plus dures, & plus austères que dans ses autres Épîtres, parce que les Galates étoient plus grossiers, & plus volages, & qu'ils avoient marqué dans cette circonstance trop peu d'attachement à leur ancien Apôtre, & à sa doctrine. Il leur reproche d'avoir abandonné Dieu, (c) qui les a appellez à la grace de JÉSUS-CHRIST; (d) comme s'il leur disoit : Dieu par sa miséricorde vous a appellez du Paganisme à l'Évangile; & vous par une lâche prévarication vous quittez l'Évangile, pour vous attacher à la Loi. Si Dieu eût voulu vous appeler à la Loi, la chose lui auroit été aisée : mais contre son intention, vous voulez allier l'Évangile à la Loi. Saint Jérôme croit qu'il y a ici une trajection, & qu'il faut lire : (e) *Je m'étonne que vous abandonniez si-tôt JÉSUS-CHRIST, qui vous a appellez à la grace de l'Évangile.* D'autres l'entendent ainsi : *Je m'étonne que vous vous soyez si-tôt éloignez de moi, de ma doctrine, de l'Évangile que je vous ai prêché, &c.* (f) Mais la première explication est la plus suivie, & la meilleure. *Tam cito* : Si tôt. Il y avoit trois, ou quatre ans que les Galates avoient reçu l'Évangile. (g) Il fait peut-être attention à la facilité avec laquelle ils s'étoient rendus aux discours des faux Apôtres.

IN ALIUD EVANGELIUM, (¶. 7.) QUOD NON EST ALIUD; &c. Pour suivre un autre Évangile. Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre; (h) du moins de véritable; car qui doute qu'il n'y ait de faux Évangiles? Mais les mauvais Docteurs, dont parle ici saint Paul, ne prétendoient pas en annoncer un autre, que celui qu'il avoit annoncé. Ils vouloient simplement l'altérer, en y joignant la pratique de la Loi de Moÿse. Et en cela les Galates avoient d'autant plus de tort, qu'ayant reçu de saint Paul tout

(a) *Græc. Οἱ ἄλλοι τινες. In quibusdam deest ἄλλοι.*

(b) *Gr. Ἐν ἄλλοις ἔργοις. In multis deest ἔργοις. Alii legunt ἔργα.*

(c) *Ita Chrysof. Theodoret. alii Græci Est.*

(d) *Galat. v. 5. & 1. Thess. v. 24. 2. Thessal. 11. 14. 1. Petri 1. 15. 2. Petri 23. 3.*

(e) *Ita Græc. Erasmi. Tig. Tremel. Syr.*

(f) *Casali Discens.*

(g) Nous croyons que cette Épître fut écrite en l'an 55. de J. C. & que les Galates furent convertis en 52.

(h) *Hieronymus Quod non est Evangelium. Syr. Quod non est. Vide Chrysof. Hieron. Theodoret.*

8. Sed licet nos, aut Angelus de Coelo evangelizet vobis praeterquam quod evangelizamus vobis, anathema sit.

8. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du Ciel vous annoncerait un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème.

COMMENTAIRE.

ce qu'ils devoient croire, ils devoient apprendre de lui-même s'il falloit y ajouter, ou en diminuer quelque chose. Les Marcionites, qui ne recevoient de tous les Evangiles que celui de saint Luc, lisoient en cet endroit : (a) *Pour suivre un autre Evangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autres, selon mon Evangile.* Saint Paul parle ailleurs (b) de son Evangile : mais il ne prétend pas le distinguer des autres vrais Evangiles, supposé même qu'il y en eût alors d'écrits, & de répandus dans le public. Les quatre Evangiles reçus dans l'Eglise Catholique, à proprement parler, n'en font qu'un, à cause de leur conformité, & de leur parfait accord. C'est une même histoire racontée par quatre Ecrivains, suivant son exacte vérité.

Quelques-uns traduisent le Grec de cette sorte : (c) *Pour suivre un autre Evangile : Ce qui n'est autre chose, sinon que certaines gens veulent vous troubler, pour renverser l'Evangile de JESUS-CHRIST.* Voilà à quoi tout cela se termine ; on veut vous donner un nouvel Evangile, pour vous faire abandonner celui de JESUS-CHRIST. Mais le premier sens est plus naturel.

Ÿ. 8. SED LICET NOS, AUT ANGELUS DE COELO, &c. *Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou qu'un Ange du Ciel vous annoncerait un autre Evangile, qu'il soit anathème.* Si par impossible moi, ou un Ange étions capables de vous annoncer un autre Evangile, ne feignez point de nous dire anathème, (d) & de nous regarder comme séparés du Corps de JESUS-CHRIST, & ennemis de sa vérité, dignes d'être exterminés, & destinés aux derniers malheurs. On conçoit bien qu'un bon Ange n'est point capable de prêcher un faux Evangile ; & saint Paul nous dit lui-même, que (e) ni la vie, ni la mort, ni les Anges, ni les Principautez, &c. ne seront jamais capables de le séparer de la charité de JESUS-CHRIST. Tout ce qu'il dit ici se doit donc prendre dans un sens hyperbolique. Quelques Anciens (f) ont crû que les Anges encore aujourd'hui pouvoient se pervertir, déchoir de leur état, & prêcher un faux

(a) Ο ἢ ἐν ἑνὶ ἄλλο κἀντὶ τὸ Ἐυαγγέλιον πρὸς ἡμᾶς ἴσθηται ὡς ἄλλο. Ita legebat Chrysoſt. hic. Megeth. Dialog. contra Marcion. ſed. 1. p. 9.

(b) Rom. 11. 16. Cum judicabit Dominus occultra hominum, ſecundum Evangelium meum.

(c) Gret. Erafm.

(d) Hieronym.

(e) Rom. v. 11.

(f) Vide Hieronym. hic.

9. *Sicut praxidimus, & nunc iterum dico : Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.*

9. Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois : Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème.

COMMENTAIRE.

Evangile. Les Juifs ne sont point contraires à ce sentiment, puisqu'ils croyent que les bons Anges depuis le commencement du monde, se sont souvent corrompus, & devenus mauvais; opinion que Grotius ne rejette point en cet endroit. (a) Mais les Peres, & les Interprètes y sont absolument opposez, & l'Eglise croit que depuis la chute de Lucifer, les Anges sont dans un état fixe, & invariable.

Anathema en Grec, signifie une chose séparée de l'usage profane, & commun; une chose dévouée, & sacrée. Ainsi ce terme pris en général, se met tant pour les choses saintes qu'on offre, & qu'on consacre à Dieu, pour honorer sa puissance, ou sa miséricorde, que pour celles qui lui sont dévouées, pour être comme immolées à sa vengeance, & exterminées en haine de ceux à qui elles appartenoient, & qui lui avoient déplu. C'est en ce dernier sens qu'on le prend assez souvent dans les Livres de l'ancien Testament. Ainsi on a dévoué à l'anathème les Cananéens qui ne se soumettoient pas volontairement aux Hébreux: (b) & certaines villes criminelles, comme Jéricho, (c) & les places du Roi d'Arade, Cananéen. (d) Enfin on le prend pour la séparation, & l'excommunication du corps des fidèles; comme lorsqu'un homme par la grandeur de ses crimes, ou par quelque attentat punissable, s'attire la condamnation des Chefs de l'Eglise, & en est retranché comme un membre inutile, & corrompu. C'est en ce dernier sens qu'il s'entend ordinairement dans saint Paul; (e) L'Apôtre dir ici que si ou un Ange, par impossible, ou lui-même s'égarioit jusqu'au point de prêcher un autre Evangile, que celui qu'il a prêché, qu'il soit anathème, séparé de la communion des fidèles; & de la participation de leurs mérites.

Ÿ. 9. *SI QUIS VOBIS EVANGELIZAVÉRIT PRÆTER ID QUOD ACCEPISTIS.* Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu; comme s'il craignoit que ce qu'il a dit au Ÿ. précédent ne fût pris comme une chose qui lui auroit échappé dans la vivacité de son transport, il le répète, & fait sentir qu'il l'a dit avec toute l'attention possible. (f) Les Peres croyent (g) que par ménagement il

(a) Vide Grotium in hunc locum.

(b) Dent. vii. 2. & c.

(c) Josue vi. 17.

(d) Num. xxi. 1. 2. & seq.

(e) Rom. ix. 2. & 1. Cor. xii. 3. xvi. 22.

(f) Theodoret. Chryss. β.

(g) Hieronym. Ita & Theodoret. & Chryss. β.

10. *Modò enim hominibus suadeo, an Deo? an quare hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.*

10. Car enfin est-ce des hommes, ou de Dieu que je désire maintenant d'être approuvé; ou ai-je pour but de plaire aux hommes? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de JÉSUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

n'a voulu parler ni de saint Pierre, ni d'aucun autre Apôtre; mais qu'il a mis exprés, *quand un Ange du Ciel viendrait vous annoncer un autre Evangile*, pour donner à connoître aux Galates, que si un des premiers Apôtres, ou aucuns de leurs envoyez se donnoient cette pernicieuse liberté, il ne feindroit pas de les anathématiser, & de les excommunier, puisqu'il osoit le faire à l'égard d'un Ange même.

Ces paroles: *Prater id quod accepistis*, s'expliquent en deux manières, suivant le Grec: (a) 1°. Si quelqu'un vous enseigne des choses contraires à ce que je vous ai enseigné: s'il vous prêche un *Evangile* différent de celui que je vous ai prêché; (b) ou 2°. selon saint Chrysostome: (c) Si quelqu'un vous annonce quelque chose au-delà de ce que nous vous avons enseigné: *Il ne dit pas s'ils enseignent des choses contraires, ou s'ils renversent tout ce que j'ai enseigné: mais s'ils vous prêchent la moindre chose au-delà de ce que je vous ai prêché, ou qu'ils y fassent le moindre changement*, qu'ils soient anathème. Mais la première explication est plus suivie, & la préposition Grecque qui signifie, *au-delà*, se met souvent pour, *au contraire*. (d)

ÿ. 10. *MODO ENIM HOMINIBUS SUADEO, AN DEO? Est-ce de Dieu, ou des hommes, que je désire maintenant d'être approuvé.* Cherchai-je à me rendre les hommes favorables? (e) Et qu'ai-je à faire de leur faveur? pourvu que je plaise à Dieu, je suis content. *Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de JÉSUS-CHRIST.* Ainsi ne croyez pas, mes freres, que quand je vous ai annoncé l'Evangile, je me sois conduit par une complaisance humaine, & par des vûes intéressées. Je n'ai cherché qu'à plaire à Dieu. Comparez ma conduite, dont vous avez été témoins, à celle de ceux qui font venus depuis moi.

On donne divers autres sens au Texte Grec. (f) Par exemple: Si je prêche, & si je travaille à vous instruire, est-ce pour plaire aux hommes,

(a) *Μὴ δὲ ἀνθρώποις.*

(b) *Theodoret Ambrosiast. Hieronym. Grot. Est. Alii plerique Vident Aug. tract. 98. in Joan. l. 17. contra Faust. c. 1. l. 23. c. 7.*

(c) *Chrys. hic. Οὐκ ἔπειτα, ἵνα ἡμεῖς ἀναγγεῖλαιμεν, ἢ ἀνθρώποις τὸ πῦρ. Ἀλλὰ, ἵνα ἡμεῖς ἵνα ἀναγγεῖλαιμεν καὶ ἰνα ἀναγγεῖλαιμεθα, ἢ τὸ πῦρ.*

ἢ ἀνθρώποις, &c. Ita Theophyl. Bez. Para Genar.

(d) *Vide AB. xviii. 13. Rom. 1. 26. 18. 18.*

(e) *Ita Syr. Hieron. Grot. Hamm*

(f) *Ἄπει γὰρ ἀνθρώποις πῦρ, ἢ τὸ πῦρ.*

11. Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium, quod evangelizatum est à me, quia non est secundum hominem :

12. Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.

11. Je vous déclare donc, mes freres, que l'Evangile que je vous ai prêché, n'a rien de l'homme :

12. Parce que je ne l'ai point reçu, ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

ou pour plaire à Dieu ? Quelle croyez-vous que soit en cela mon intention ? Est-ce pour obéir aux hommes, ou à Dieu ? (a) Autrement : (b) Plaidai-je ma cause devant les hommes, ou devant Dieu ? Est-ce vous qui êtes mes Juges, ou est-ce Dieu à qui j'ai à répondre ? C'est sans doute le Seigneur qui doit me justifier, ou me condamner. Ce sens me paroît le meilleur.

D'autres (c) traduisent : Est-ce la doctrine des hommes que j'enseigne, ou celle de Dieu ? Est-ce l'homme que je prêche, ou est-ce Dieu que je vous annonce ? L'homme, & Dieu sont mis ici pour les choses humaines, & les choses divines ; comme souvent prêcher JESUS-CHRIST, se met, pour annoncer sa doctrine, & son Evangile. Prêcher le Royaume de Dieu, pour annoncer la doctrine de JESUS-CHRIST, qui nous apprend la venue de ce Royaume, & les voyes pour y parvenir.

SI ADHUC HOMINIBUS PLACEREM. Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de JESUS-CHRIST. Si j'avois été d'humeur à avoir pour les Juifs les complaisances que j'ai eues autrefois avant ma conversion, je ne serois pas à présent Apôtre de JESUS-CHRIST. (d) Ou bien : Je n'avois que faire de m'attirer tant de persécutions de la part des Juifs, si j'avois voulu imiter ces Prédicateurs qui veulent vous engager à joindre le Judaïsme à la profession du Christianisme. Mais alors je ne serois pas serviteur de JESUS-CHRIST, je ne remplirois pas fidèlement les obligations de mon ministère.

ψ. II. QUIA NON EST SECUNDUM HOMINEM. L'Evangile que je vous ai prêché, n'a rien de l'homme. Ce n'est point une invention humaine ; je ne me suis point ingéré à le prêcher par mon propre mouvement, mais par l'ordre, & l'inspiration de JESUS-CHRIST. Je ne l'ai appris d'aucun homme, mais de JESUS-CHRIST seul : (ψ. 12.) Neque enim ego ab

(a) Menoch. Theodorot. Μὴδὲ μὲ τῶν ἰ-
γνώσκω τὸν παρ' ἀνθρώπων δόξαν διδάσκω.

(b) Chrysoſt. hic: Μὴ πρὸς ἄνθρω-
ποι, ἀλλ' ἰσὺς ἀποστολῆς μὲ ἐκείνου μόνου ; καὶ οὐ
τὸν ἴσως ἴσως ἀνθρώπων εἶναι. Voyez sur la significa-
tion. d. πῶς. 1. Reg. xxiv. 7. Matt. xxviii. 14.

ε 2. Cor. v. 11. où il se prend pour appaiser, se
rendre favorable, se justifier devant quelqu'un.
Eſt. Grot. Hammi Tir. Voyez aussi S. Jérôme.

(c) Vatab. Erasmi. Gemar. Vorſt. Martianay.
(d) Hieronym. Chryſoſt. Theodorot. Theophyl.
Grot. Eſt. Men Tir. Alii.

homine

11. *Audistis enim conversationem meam aliquando in Iudaismo: quoniam supra modum persequabar Ecclesiam Dei, & expugnabam illam,*

13. Car vous savez de quelle manière j'ai vécu autrefois dans le Judaïsme; avec quel excès de fureur je persécutois l'Eglise de Dieu, & la ravageois,

COMMENTAIRE.

homine accipi illud... sed per revelationem Jesu Christi. Les faux Apôtres qui prêchoient aux Galates, faisoient sonner bien-haut les noms de Pierre, de Jacques, de Jean, & des autres premiers Apôtres, dont ils se disoient les Disciples. (a) Saint Paul déclare que pour lui il ne reconnoît aucun homme pour Maître; & qu'il ne tient ce qu'il fait, & ce qu'il est, que de JESUS-CHRIST seul. Et comme on pouvoit lui objecter qu'il n'avoit jamais vû JESUS-CHRIST, il dit qu'il a reçu sa mission, & la connoissance des vérités de l'Evangile, par révélation; lorsqu'après avoir été renversé par une voix du Ciel sur le chemin de Damas, il fut trois jours, & trois nuits sans voir la lumière; (b) ou lorsque quelques années après il fut ravi jusqu'au troisième Ciel, & y ouït des secrets qu'il n'est pas permis à l'homme de révéler. (c) On infère de ce passage, que JESUS-CHRIST est vraiment Dieu, puisque l'Apôtre déclare qu'il n'a pas reçu l'Evangile d'aucun homme, mais de JESUS CHRIST seul. (d)

¶ 13. AUDISTIS ENIM CONVERSATIONEM MEAM. Vous savez de quelle manière j'ai vécu autrefois dans le Judaïsme. Pour prouver que c'est de JESUS-CHRIST même qu'il a reçu l'Evangile, il dit: Vous savez ce que j'étois autrefois. Les Galates pouvoient l'avoir appris, ou de saint Paul lui-même, ou des Juifs, ou des faux Apôtres. On vous a dit avec quel excès de fureur je persécutois l'Eglise: tout d'un coup de persécuteur je suis devenu Apôtre; de Juif zélé, Chrétien, & Prédicateur: un tel changement est-il naturel? Et sans un miracle extraordinaire peut-on passer d'une extrémité comme celle-là, à une autre? (e) Autrement: (f) Il veut prouver la vérité de l'Evangile qu'il prêchoit, par la conduite qu'il avoit tenue avant sa conversion. Si un homme qui a été élevé dans le Judaïsme, & qui en connoit toutes les traditions, & toutes les pratiques, l'a quitté pour embrasser l'Evangile, malgré toutes les traverses auxquelles il s'exposoit de la part des Juifs; quel zèle, & quel attachement ne devez-vous pas avoir pour cette Religion qui vous a été prêchée, vous autres Galates, qui êtes passés de la Gentilité au Christianisme?

(a) Hieronym. Theophyl. Theodorct.

(b) *Act.* ix. 6. & *seq.* xxii. 14. 15. xxvi. 17.

11

(c) 2. Cor. xii. 2. 3.

(d) Hieronym. hic.

(e) *Vide Chrysost. Theophyl. Para.*

(f) Hieronym. 2^o.

14. *Et proficiebam in Judaismo supra multos cotaneos meos in genere meo, abundantius emulatur existens paternarum mearum traditionum.*

15. *Cum autem placuit ei, qui me segregavit ex utero matris meae, & vocavit per gratiam suam.*

16. *Ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus: continuo non acquievi carni, & sanguini;*

14. Me signalant dans le Judaïsme au-dessus de plusieurs de ma nation, & de mon âge, & ayant un zèle démesuré pour les traditions de mes peres.

15. Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulièrement dès le ventre de ma mere, & qui m'a appelé par sa grace,

16. De me révéler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations, je l'ai fait aussitôt, sans prendre conseil de la chair, & du sang;

COMMENTAIRE.

On croit bien plus volontiers un homme qui a quitté un parti, où il étoit distingué, & dont il connoissoit parfaitement toutes les maximes, sur tout lorsqu'il ne l'a quitté que quand il y a été forcé par une puissance miraculeuse, qu'à un autre qui l'auroit quitté légèrement, par passion, & sans réflexion.

Ψ. 14. *ÆMULATOR PATERNARUM MEARUM TRADITIONUM.* Ayant un zèle démesuré pour les traditions de mes peres. Saint Paul insinué ici, ce qu'il nous apprend ailleurs (a) d'une manière expresse, qu'il étoit Pharisien, & d'une famille Pharisienne: *Pharisæus filius Pharisæorum*: car ce qui distinguoit principalement ceux de cette secte, étoit leur attachement aux traditions de leurs anciens.

Ψ. 15. *CUM AUTEM PLACUIT EI, QUI ME SEGREGAVIT EX UTERO MATRIS MEÆ.* Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulièrement dès le ventre de ma mere. Dieu de toute éternité avoit destiné saint Paul à l'Apostolat, (b) par un pur effet de sa miséricorde, & sans aucun égard à ses mérites: (c) *Vocavit per gratiam suam.* Ou si simplement: Il l'avoit destiné à cet emploi dès sa naissance, ou même dès avant sa naissance; car l'Écriture met quelquefois le premier terme de la prédestination à l'éternité, & quelquefois à la naissance, ou à la conception. Cela n'est nullement contradictoire. Dieu ne fait pas plusieurs décrets de prédestination, mais il les manifeste, il les déclare, il les exécute en différens tems, & à diverses reprises. (d)

Ψ. 16. *UT EVANGELIZAREM ILLUM IN GENTIBUS.* Afin que je le prêchasse parmi les nations. Le premier dessein de Dieu dans la vocation de saint Paul, étoit qu'il prêchât l'Évangile aux Gentils:

(a) *Ad. xxiii. 6.*

(b) *Hieronym. Chrysof. alios Græc.*

(c) *Confer Rom. 1. 1. 1. Cor. vii. 15. 2. Cor.*

19. 1. 1. Timot. 1. 15. 16. & Chrysof. hęc.

(d) *Vide Est. hęc.*

17. *Neque veni Jerosolymam ad antecessores meos Apostolos: sed abi in Arabiam: & iterum reversus sum Damascus.*

17. Et je ne suis point retourné à Jérusalem, pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi; mais je m'en suis allé en Arabie, & puis je suis revenu encôre à Damas.

COMMENTAIRE.

(a) *Vas electionis est mihi iste, ut portes nomen meum coram gentibus.* Il se vante d'être l'Apôtre des Gentils: (b) *Ego sum Gentium Apostolus.* Il dit (c) que celui qui a fait saint Pierre Apôtre des Circoncis, l'a fait aussi Apôtre des Gentils, & qu'étant allé à Jérusalem, les premiers Apôtres leur donnèrent les mains à Barnabé, & à lui, afin qu'ils prêchassent aux Gentils, & aux Juifs.

CONTINUO NON ACQUIEVI CARNI, ET SANGUINI. *Sans prendre conseil de la chair, & du sang, je me suis mis à prêcher JESUS-CHRIST; je ne consultai ni mes intérêts, ni mes parens, ni mes amis, ni mes freres, ni les Apôtres, ni aucun homme; (d) je n'écôutai que l'inspiration intérieure, & que la voix extérieure que JESUS-CHRIST m'avoit fait entendre du Ciel, & celle de son Ministre, auquel il m'avoit renvoyé pour m'instruire de ses desseins. Je crus n'avoir besoin de l'avis de personne dans une affaire, où Dieu s'étoit déclaré d'une manière si sensible, & si expresse. Le Grec: (e) Aussi-tôt je n'ai point été conférer avec la chair, & le sang pour prendre conseil; ou, je n'ai point communiqué mon dessein, je n'ai point consulté. Tout cela revient au même.*

¶ 17. NEQUE VENI JEROSOLYMAM. *Je ne suis point retourné à Jérusalem pour consulter ceux qui avoient été appellez avant moi à l'Apostolar. Ayant été baptisé à Damas, il commença d'abord à prêcher dans la ville, puis dans cette partie de l'Arabie, qui étoit voisine de Damas; après quoi il revint à Damas, où il continua à prêcher. Mais les Juifs de la ville ayant conspiré de le faire mourir, il fut obligé de se sauver, & ayant été descendu par la muraille dans un panier, il vint à Jérusalem (f) trois ans après sa conversion; il y visita saint Pierre, & demeura quinze jours avec lui. Ainsi non seulement il n'avoit pas reçu la mission, ni l'instruction des autres, il ne les avoit pas même vû pendant les trois premières années de sa prédication. Et lorsqu'il vint à Jérusalem, ce fut plutôt par bienséance, (g) ou par dévotion, que par nécessité; il y vit,*

(a) Act. 13. 12.

(b) Rom. 11. 13. & xv. 16. *Minister Christi in Gentibus.*

(c) Galat. 1. 8. 9.

(d) Ita pierique. *Grot. Est Men Voss. 7 Castell.*

(e) Ἐπίσταν ἀποπροσώπων σαρκί, & αἵματι. *Hieron. Non contulit cum carne, & sanguine.*

Tertull. Non restuli ad carnem, & sanguinem. De Resurr. c. 50.

(f) Act. 15. 25. 26.

(g) Chrysost. *Μαδίς Νέπου δειδύθη, ἀπὸ τῶν ἰουδαίων ἐν αἴτῳ, ἀπὸ τῶν αὐτῶν καὶ τῶν παλαιῶν, καὶ ὑπερβόλεως. Vide & Theodoret. Hieronym. Non discendi studio, sed honoris prioris Apostolo deservendi.*

18. *Deinde post annos tres veni Ierosolymam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim;*

19. *Alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini.*

20. *Qua autem scribo vobis; ecce coram Deo quia non mentior.*

21. *Deinde veni in partes Syriae, & Cilicie.*

22. *Eram autem ignotus facie Ecclesiis Judaeae, quae erant in Christo.*

18. Ainsi trois ans s'étant écoulés, je retournai à Jérusalem pour visiter Pierre; & je demeurai quinze jours avec lui;

19. Et je ne vis aucun des autres Apôtres; sinon Jacques frere du Seigneur.

20. Je prens Dieu à témoin, que je ne vous mens point en tout ce que je vous écris.

21. J'allai ensuite dans la Syrie, & dans la Cilicie.

22. Or les Eglises de Judée qui croyoient en JESUS-CHRIST, ne me connoissoient pas de visag.

COMMENTAIRE.

& consulta (a) saint Pierre, & saint Jacques.

Le voyage de saint Paul en Arabie n'est pas marqué dans saint Luc, parce qu'il n'y arriva rien de particulier, & qu'apparemment il ne fut pas bien long. Il nous dit seulement qu'étant allé de Damas à Jérusalem, saint Paul tâchoit de se joindre aux Disciples de JESUS-CHRIST; mais qu'ils l'évitoient, & le craignoient, ne sachant pas l'heureux changement qui s'étoit fait en lui. Barnabé le prit donc, & le mena aux Apôtres, & leur raconta de quelle manière il s'étoit converti. (b)

¶ 18. DIEBUS QUINDECIM. *Quinze jours.* Il y demeura ce tems pour lui faire honneur, disent les Peres, (c) & non pour apprendre la Religion Chrétienne, qu'il prêchoit déjà depuis trois ans.

¶ 20. JACOBUM FRATREM DOMINI. *Jacque le frere du Seigneur.* Jacque fils d'Alphée, ou de Cléophas, & d'une sœur de la sainte Vierge; parent, & cousin-germain de JESUS-CHRIST selon la chair. Il est surnommé le Mineur, & fut le premier Evêque de Jérusalem. (d) Il étoit si vénérable, & si respecté parmi le peuple, que chacun à l'envi vouloit toucher par dévotion la frange de son habit. Il fut précipité du haut du Temple pour la foi de JESUS-CHRIST.

¶ 21. IN REGIONES SYRIÆ. *Dans la Syrie, & dans la Cilicie.* Saint Paul ayant commencé à prêcher dans Jérusalem, & ayant sur tout entrepris de convaincre les Hellénistes, les irrita de telle sorte, qu'ils conspirèrent contre lui, & résolurent de le faire mourir. Ce qui ayant été découvert par les freres, ils le conduisirent à Césarée, (e) d'où il se rendit dans la Syrie, & de là à Tharse sa patrie, où il continua de prêcher. (f)

(a) ¶ 18. Ἐπιστάτην Πέτρον. *Alex. in tota hac Epistola, Καρπῶς, pro illo Sic Barber. 1. Æth. Cepht. Ἰχθύς significat, videre parcemandi gratia. Erasim. Heins.*

(b) *Act. ix. 26. 27. & seq.*

(c) *Hieronym. Severian. in Catm. Mss. apud Mill. Es.*

(d) *Theodorot. Hieronym. hic. Alii.*

(e) *Act. ix. 29. 30.*

(f) *Hieronym. hic. Chryf. in Aba, homil. 21.*

21. *Tantum autem auditum habebant: Quoniam qui persequabatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem, quam aliquando expugnabat.*
 24. *Et in me clarificabam Deum.*

23. Ils avoient seulement ouï dire : Celui qui autrefois nous persécutoit, annonce maintenant la foi, qu'il s'efforçoit alors de détruire,
 24. Et ils rendoient gloire à Dieu de ce qu'il avoit fait à mon sujet.

COMMENTAIRE.

¶ 22. *ERAM IGNOTUS FACIE.* Les Eglises de Judée ne me connoissoient pas de visage, mais seulement de réputation. Ce n'est donc pas dans ce pays que j'ai appris la doctrine que je vous ai prêchée ; (a) je n'y ai pas non plus enseigné la nécessité d'observer la Loi, comme le prétendent mes ennemis ; (b) je n'y ai fait que passer.



CHAPITRE II.

Saint Paul quatorze ans après sa conversion, confère de l'Évangile avec les Apôtres. On ne l'oblige point à observer la Loi. Il résiste à saint Pierre, qui dissimuloit. La Loi ne rend point l'homme juste. Si cela étoit, JESUS-CHRIST seroit mort en vain.

¶ 1. *D* Eince post annos quatuordecim, iterum ascendi Jerosolymam cum Barnaba, assumpto & Tite.

¶ 1. *Q* Uatorze ans après, j'allai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé, & je pris aussi Tite avec moi.

COMMENTAIRE.

¶ 1. *POST ANNOS QUATUORDECIM.* Quatorze ans après j'allai de nouveau à Jérusalem. On ne convient pas du terme où commencent ces quatorze ans. Les uns (c) les prennent de l'Ascension de JESUS-CHRIST ; les autres (d) de la conversion de saint Paul ; & les autres du dernier voyage dont parle saint Paul, & qu'il fit trois ans après sa conversion ; nous nous fixons à ce dernier sentiment avec saint Jérôme, & quelques habiles Chronologistes, (e) & nous croyons qu'il arri-

(a) Hieronym. hic.

(b) Chryf. Theoph. Grar.

(c) Vide Capell. Hist. Apostolorum. Il vou-
droit lire *triedecim*, au lieu de *duodecim* ; qua-
tre, au lieu de quatorze ; & Grotius de même :

Mais il n'y a aucun Exemplaire qui favorise leur
conjecture.

(d) D. Thom. Cujet. Perer. in Ep. ad Rom.
Baron. an. 51. Esf. Harduin. Alii.

(e) Voff. Tillemont, Note 17. sur saint Paul.

1. *Ascendi autem secundum revelationem : & contuli cum illis Evangelium, quod prædico in Gentibus : scilicet autem illis, qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currorem, aut cucurrissem.*

1. Or j'y allai suivre une révélation que j'en avois eue, & j'exposai aux fidelles, & en particulier à ceux qui paroissent les plus considérables, l'Évangile que je prêcho parmi les Gentils, de peur de courir, ou d'avoir couru en vain.

COMMENTAIRE.

va la dix-septième année de la conversion de saint Paul, & la cinquante-unième de JESUS-CHRIST. Voici l'occasion de ce voyage. Saint Paul après bien des courses, étoit retourné à Antioche avec saint Barnabé. Comme ils étoient dans cette Église, quelques freres venus de Judée, y voulurent soutenir que l'on ne pouvoit être sauvé sans la circoncision, & l'observation de la Loi. (a) Hilaïste, (b) & saint Epiphane (c) croyent que c'étoit l'Heretiarque Cérinthe, & ses sectateurs, qui sans en avoir reçu ordre des Apôtres, étoient venu troubler les consciences des nouveaux convertis. Paul, & Barnabé défendirent contre eux la liberté de l'Évangile. Comme la contestation s'échauffoit, il fut résolu qu'on députeroit saint Paul, & saint Barnabé à Jérusalem, pour consulter les Apôtres, & les Anciens. Ils y vinrent donc quatorze ans après le premier voyage que saint Paul y avoit fait pour y voir saint Pierre.

ψ. 2. *ASCENDI AUTEM SECUNDUM REVELATIONEM. J'y allai suivant une révélation que j'avois eue, & qui me détermina à ce voyage. Il consulta Dieu, avant que de se rendre à la prière des freres.*

CONTULI CUM EIS EVANGELIUM. Je leur exposai l'Évangile que je prêcho. Le verbe *contuli*, est le même dans le Grec, (d) que celui qui est traduit au Chap. précédent, ψ. 16. par, *non acquievi*. Il signifie proprement consulter un ami, & lui ouvrir son cœur. Lorsque saint Paul arriva à Jérusalem, il y trouva l'Église partagée sur la même difficulté qui l'amenoit. Quelques Chrétiens qui avoient été Pharisiens, soutenoient qu'il falloit obliger les Gentils convertis à se circoncire, & à observer la Loi. (e) L'Apôtre ayant donc exposé d'abord publiquement la doctrine qu'il prêchoit, & le sujet de son voyage, à l'assemblée des fidelles, il conféra en particulier avec les Apôtres, (f) & avec ceux qui paroissent les plus considérables, sur quelques points particuliers, plus secrets, & plus

(a) *Act. xv. 1. 2. & seq. xv. 2.*

(b) *Philos. c. 36.*

(c) *Epiph. hæres. 28.*

(d) *Κατέβη εὐαγγέλιον τὸ εὐαγγέλιον. Berner. Gr. Anbänger. Lat. Exposui. Ita & Aug. Occur-*
ren. Τέλει, ἐπισύραρον.

(e) *Act. xv. 5.*

(f) *Ἐν' ἰέρει ἐλ' τοῦ θεοῦ. Quidam addunt, ἀπὸς τοῦ, aliquid esse. Τοῖς ἀποστόλοις. Phot. apud Occumen. ἄλλοι σημαίνει συχνά, ἔχει ἐν ἑστίμῃ, ἔχει ἀπὸ τοῦ τοῦ ἄλλοις. Zeger. Erasim. Grot. Aii.*

3. *Sed neque Titus, qui mecum erat, cum esset Gentilis, compulsus est circumcidi:*

4. *Sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram, quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerem;*

3. Mais on n'obligea point Tite, que j'avois amené avec moi, & qui avoit été Gentil, de se faire circoncire;

4. Et la considération des faux freres, qui s'étoient introduits, & qui s'étoient secrètement glissés parmi nous, pour observer la liberté que nous avons en JESUS-CHRIST, & nous réduire en servitude,

COM M E N T A I R E.

importans. (a) Il fut résolu de tenir un Concile pour y examiner plus mûrement cette affaire.

NE FORTE IN VACUUM CURREREM. *De peur de courir, on d'avoit couru en vain*, comme celui qui dans les jeux publics n'arrive pas au but, & demeure derrière; de peur que je n'aye perdu le travail de tant de prédications, & de tant de travaux. Mais seroit-il possible que saint Paul fût demeuré dix-sept ans depuis sa conversion à prêcher de tout côté l'Évangile, dans l'incertitude de savoir s'il couroit, ou s'il avoit couru en vain? Il ne doutoit pas quant à lui de la vérité de ce qu'il annonçoit, puisqu'il l'avoit reçû par la révélation de JESUS-CHRIST, & que Dieu avoit béni sa prédication, & ses travaux par une infinité de prodiges: mais il s'agissoit d'en assurer les autres, (b) en leur montrant qu'il n'enseignoit rien que de conforme à la doctrine des Apôtres. Il craignoit que si sa prédication, & sa doctrine n'étoient point autorisées par les premiers Apôtres, ses Disciples ne prêtassent l'oreille aux faux Docteurs, & n'abandonnassent la foi qu'ils avoient reçûe. Il ne manquoit donc à sa prédication, que l'approbation exrrinsèque des Apôtres. (c) Il s'agissoit de fermer la bouche à ceux qui ne cherchoient qu'à le décrier, & à ruiner son ouvrage.

¶ 3. SED NEQUE TITUS, QUI MECUM ERAT. *On n'obligea point Tite qui avoit été Gentil, de se circoncire.* Tite qui étoit né d'un pere Gentil, & qui s'étoit converti au Christianisme, ne fut pas obligé de se faire circoncire, ni avant que de recevoir le baptême, ni à Antioche, ni à Jérusalem, au milieu des Apôtres, & des autres Fidéles. On vécut, on communiqua, on mangea avec lui, on le traita comme des autres freres, sans se mettre en peine de ceux qui soutenoient que quiconque embrassoit la foi, devoit prendre la circoncision. On ne la croyoit donc pas nécessaire. Cet argument est sans réplique. Or si on ne l'obligea point à cet-

(a) *Aug. hic. n. 10.*

(b) *Chrysostom. hic.*

(c) *Vide Hieronym. Est Aug. l. 28 contra Faust. c. 4. Si non inveniret Apostolos in carne,*

quibus communicando, & cum quibus conferendo Evangelium, ejusdem societatis esse appareret, Ecclesia illi omnino non crederet.

5. *Quibus neque ad horam cessimus subiectione, ut veritas Evangelii permaneat apud vos.*

5. Ne nous porta pas à leur céder même pour un moment, & nous refusâmes de nous affujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la vérité de l'Evangile demeurât parmi vous.

COMMENTAIRE.

te cérémonie, pourquoi voudroit-on vous y obliger ?

ÿ. 4. SED PROPTER SUBINTRODUCTOS FALSOS FRATRES. *Et la considération ; ou, mais la considération des faux freres... ne nous porta pas à leur céder.* Nous ne cédames ni à leurs clameurs, ni à leur importunité ; & les Apôtres ne m'y obligèrent point. La particule *mais*, qui se lit dans la Vulgate, & dans le Grec, (a) est inutile en cet endroit ; & elle est retranchée de plusieurs Exemplaires. Saint Jérôme, & Théodoret la rejettent, & joignent ceci au ÿ. précédent : *On n'obligea point Tite à se circoncire, à cause des faux freres ;* quelque instance qu'ils en fissent, on ne les écouta point ; on ne s'en mit point en peine.

Les faux freres qui s'étoient introduits, qui s'étoient secretement gliffés dans la compagnie de saints Paul pour observer la liberté qu'ils avoient en JESUS-CHRIST, étoient, selon saint Epiphane, (b) des Cérinthiens zélez pour l'observation de la Loi, & qui voyoient avec jalousie, & avec peine que saint Paul vécût dans la liberté Evangelique, sans s'attacher servilement aux observances légales. Ils se gliflerent donc parmi eux pour les observer, & pour sçavoir de quelle manière ils vivoient dans le particulier. Il les appelle de faux freres, parce qu'ils n'avoient que de mauvais desseins, & ne cherchoient qu'à les accuser, & à les rendre odieux aux autres Fidéles. Il se plaint encore des faux freres dans la seconde Epître aux Corinthiens, (c) écrite quelques années après celle-ci.

ÿ. 5. QUIBUS NEQUE AD HORAM CESSIMUS SUBIECTIONE. *Ne nous porta pas à leur céder même pour un moment.* Nous n'eûmes pas la moindre complaisance pour ces faux freres ; nous continuâmes à vivre comme auparavant. (d) Les Exemplaires Grecs, & Latins étoient autrefois fort dilatoires de ce qu'ils font aujourd'hui sur cet endroit. Les plus anciens Peres, comme saint Irénée, (e) & Tertullien, (f) & de fort anciens Commentateurs, comme ceux qui portent le nom de saint Ambroise, & de saint Jérôme, Sédulius, Primasius, Claude d'Auxerre, ne lisent pas *quibus neque*. Saint Jérôme reconnoît que plusieurs Exemplaires

(a) *Aut à di vni unquodque subiectione. Quidam non legunt à. Vido Mill. Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 3.*
(b) *Epiph. hæres. 28.*
(c) *1. Cor. xi. 26.*

(d) *Hieronym. Chrys. Theodoret. Alii passim inter recentiores.*
(e) *Irenæ. l. 3. c. 13.*
(f) *Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 3.*

6. *Ab iis autem qui videbamur esse aliquid, (quales aliquando fuerint, nihil mea interest; Deus personam hominis non accipit:) mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt.*

6. Aussi ceux qui paroissent les plus considérables, (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois, Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes:) ceux, dis-je, qui paroissent les plus considérables, ne m'ont rien appris de nouveau.

COMMENTAIRE.

res Latins de son tems, ne portoient pas ces mots. Les Manuscrits de S. Germain, & de Clermont ne les ont point lûM. Mille croit que saint Augustin, Florus Diacre, & Haimon d'Alberstad sont les premiers après saint Jérôme, qui ayent lû comme la Vulgare, & les Exemplaires Grecs d'aujourd'hui; (a) & leur Leçon me paroît la plus naturelle.

Voici comme l'entendent ceux qui ne lisent pas *quibus neque*: Tite ne fut pas obligé de se circoncire: mais à cause des faux freres qui s'introduisirent parmi nous, pour observer nôtre liberté, nous cédâmes pour un moment, & nous nous soumîmes aux pratiques de la Loi, afin que la vérité de l'Évangile demeure àt parmi nous. Nous aimâmes mieux céder, & dissimuler pour un tems, que de rompre l'unité, & d'exposer l'Évangile à de plus grands inconvéniens.

ÿ. 6. *AB IIS AUTEM QUI VIDEBANTUR ESSE ALIQUID. Ceux qui paroissent les plus considérables.* A la lettre: (b) *Qui paroissent être quelque chose, ne m'ont rien appris*; ou selon le Grec: (c) *Ne me consultèrent sur aucune chose.* C'est le même terme que l'on a vû ci-devant traduit, par *acquiesci*, & par *consuli*, consulter, conférer avec quelqu'un. Les autres Apôtres ne me donnèrent aucun avis sur ma conduite, ne témoignèrent point la désapprouver; ils ne m'apprirent rien de nouveau. (d)

QUALES ALIQUANDO FUERINT. Je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois. Saint Paul insinüe ici que les Apôtres, dont les faux Docteurs vantoient tant les noms, & le mérite, n'avoient rien qui les relevât extrêmement, avant que JESUS-CHRIST les eût appelez à sa suite. (e) Je ne m'arrête point à examiner leur origine, leur capacité, leur mérite: Dieu ne fait point acception de personnes. Il est maître de ses dons; il les donne à qui il veut. Il me suffit de dire ici qu'ils ne m'ont rien appris de nouveau. Autrement: Si les Apôtres que je vis alors ont

(a) *Græc. impress. Οὐδὲ τί: Quibus neque. Quidam Latina: Quibus ad horam. Alii: Ad horam cessimus. Sixti V. Quibus neque ad horam cessimus subiunctioni: alii, subiectione.*

(b) *Καὶ διὰ τὸν θεῶν: λέγει τὴν. Plures Lat. omittunt, esse aliquid. Hieron. Εἶ.*

(c) *Οὐδὲ τίνα τίς ἐπέρωτησεν.*

(d) *Chrys. Οὐκ ἰδιῶτας, ἢ διαφόρους, ἢ ἄλλοις τὴν ἀποστολὴν ἔχουσιν. Vide et Hieronym. Ille cum illis contulis, & multa ad eas retulit: illi nihil contulerunt ei, sed tantummodo que dicta sunt ab eo comprobantes, dexteram dederunt consentii.*

(e) *Vide Hieronym.*

7. Sed è contrà cùm vidissent quòd creditum est mihi Evangelium præputiis, sicut & Petro circumcissionis ;

8. (Qui enim operatus est Petro in Apostolatam circumcissionis , operatus est & mihi inter Gentes)

9. Et cùm cognovissent gratiam, quæ data est mihi, Jacobus, & Cephæ, & Joannes, qui videbantur columna esse, dextras dederunt mihi, & Barnabæ societatis ut nos in Gentes, ipsi autem in circumcissionem.

7. Mais au contraire ayant reconnu que la charge de prêcher l'Évangile aux incirconcis m'avoit été donnée, comme à Pierre celle de prêcher aux circoncis ;

8. (Car celui qui a agi efficacement dans Pierre, pour le rendre Apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi, pour me rendre Apôtre des Gentils.)

9. Ceux, dis-je, qui paroissent comme les colonnes de l'Église, Jacque, Céphas, & Jean, ayant reconnu la grâce que j'avois reçûe, nous donnèrent la main à Barnabé, & à moi, pour marque de la société, & de l'union qui étoit entr'eux, & nous, afin que nous prêchassions l'Évangile aux Gentils, & eux aux circoncis.

COMMENTAIRE.

changé de conduite, & de sentiment depuis ce tems, ou si dès-lors ils en avoient changé à l'égard des observations légales ; c'est de quoi je ne m'informent pas : il me suffit de vous assurer qu'ils ne trouvèrent rien à dire à ma conduite. (a)

ψ. 7. CREDITUM EST MIHI EVANGELIUM PRÆPUTII, SICUT PETRO CIRCUMCISIONIS. La charge de prêcher l'Évangile aux incirconcis m'a été donnée, comme à Pierre celle de prêcher aux circoncis. Ce n'est pas à dire que saint Pierre ne prêchât qu'aux Juifs, & S. Paul qu'aux Gentils ; mais chacun d'eux s'attachoit principalement à la conversion du peuple, que le Saint-Esprit lui avoit en quelque sorte destiné par sa vocation, sans toutefois négliger le salut des autres. On fait que saint Pierre a converti, & baptisé plusieurs Gentils, & saint Paul plusieurs Juifs ; (b) & que Dieu a répandu sa grâce sur la prédication de l'un, & de l'autre, soit qu'ils prêchassent aux circoncis, ou aux incirconcis. Leur unique soin étoit d'appeler à la foi toute sorte de nations. *In commune hoc habebant proposui, ut Christo ex cunctis gentibus Ecclesiam congregarent*, dit saint Jérôme.

ψ. 9. DEXTRAS DEDERUNT MIHI SOCIETATIS. Ils nous donnèrent la main, pour marque de la société ; ils nous reconnurent pour vrais Apôtres de JESUS-CHRIST, & approuvèrent nôtre conduite, & nôtre doctrine. Donner la main, est une marque d'union, de société ; (c) ils nous admirèrent avec eux dans le sacré Collège des Apôtres.

(a) Chrysost. Hieronym. Eß.

(b) Hieronym. Grat. Alit.

(c) Levit. vi. 2. Jerem. L. 15.

10. *Tantum ut pauperum memores essemus ; quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.*

11. *Cum autem venisset Cephas Antiochiam , in faciem ei restiti , quia reprehensibilis erat :*

10. Ils nous recommandèrent seulement de nous ressouvenir des pauvres ; ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.

11. Or Céphas étant venu à Antioche , je lui résistai en face , parce qu'il étoit répréhensible.

COMMENTAIRE.

ÿ. 10. TANTUM UT PAUPERUM MEMORES ESSEMUS. *Ils nous recommandèrent seulement de nous souvenir des pauvres , & d'avoir soin de ramasser pour eux des aumônes , dans les lieux où nous prêcherions l'Évangile. C'est à quoi S. Paul , & S. Barnabé s'employèrent avec grand soin , comme on l'a vu dans les Épitres que nous avons expliquées jusqu'ici , & comme on le verra dans celles que nous expliquerons dans la suite. Les Fidelles de Jérusalem avoient apparemment perdu leurs biens qui étoient en commun , pendant la persécution excitée après la mort de S. Etienne. (a) On explique de ce tems ce que dit saint Paul aux Hébreux : (b) Vous avez été exposé aux injures , & aux tourmens , & vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes ; vous avez vu piller tous vos biens , &c.*

ÿ. II. CUM AUTEM VENISSET CEPHAS ANTIOCHIAM , IN FACIEM EI RESTITI. *Or Céphas étant venu à Antioche , je lui résistai en face , parce qu'il étoit répréhensible. On peut ainsi traduire le Grec : (c) Parce que sa dissimulation étoit découverte , ou parce qu'il étoit repris. Tout le monde s'étoit aperçû de sa feinte. Ou bien : Tout le monde fut offensé de sa conduite ; sa faute étoit publique , & connue de tout le monde. On sait la dispute qui fut autrefois entre saint Augustin , & saint Jérôme sur le sujet de la répréhension que saint Paul fit à saint Pierre. Saint Jérôme prétendoit qu'elle n'étoit qu'en apparence , & que ces deux Apôtres s'entendoient ; & étoient convenus de cela , pour donner & aux Juifs , & aux Gentils une leçon importante sur l'usage des viandes que la Loi déclaroit impures , & sur l'union des deux peuples , sans scandaliser les Juifs , qui avoient beaucoup d'éloignement des Gentils. Saint Jérôme citoit pour lui les anciens Auteurs Grecs , (d) qui avoient enseigné avant lui que cette affaire n'avoit été qu'une feinte de la part des deux Apôtres. Mais saint Augustin soutenoit le contraire , se fondant principalement sur le danger qu'il y a d'admettre dans l'Écriture de pareilles fictions , ou de ces tempérammens qui blessent la vérité ; prétendant qu'il*

[a] AB. VIII. 1.

[b] Heb x 33. 34.

[c] Οτι κεντησεν εν οψη αυτου.

[d] Hi romym. Ep. inter Augustin. ab. 75.

nov. Edit n. 4. ubi laudat Origenem. Didym. Laodicen. Alexandr. em. Euseb. Epiphaniem, Theodoretum, Hieron. Joan. Chrysost.

11. *Prius enim quàm venirent quidam à Jacobo, cum Gentibus edebat; cum autem venissent, subtrahébat, & segregabat se, timens eos qui ex circumcissione erant.*

13. *Et simulationi ejus consenserunt ceteri Judei; ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.*

11. Car avant que quelques-uns qui venoient d'avec Jacque, fussent arrivez, il mangeoit avec les Gentils; mais après leur arrivée, il se retira secrettement, & se sépara d'avec les Gentils; ayant peur de bleſser les circoncis.

13. Les autres Juifs usèrent comme lui de cette dissimulation, & Barnabé même s'y laissa aussi emporter.

COMMENTAIRE.

vaut mieux dire que saint Pierre est tombé dans une faute, que d'avouër que saint Paul n'a pas écrit la vérité.

L'opinion de saint Augustin a été suivie par la plupart de ceux qui ont écrit depuis, & en particulier par les Scolastiques, comme S. Thomas, (a) saint Bonaventure, Scot, Paludanus, Major, Durand, Gabriël, & plusieurs autres; mais ils croyent que le péché de saint Pierre n'étoit que véniel, parce qu'il n'étoit point de malice: il ne faisoit pas assez attention aux suites de son action; il vouloit ne pas déplaire aux Juifs, & il ne confideroit pas ce qu'il devoit aux Gentils convertis. C'étoit en ce sens une faute d'ignorance, qui étoit fort digne d'excuse, & de pardon. Toutefois saint Augustin (b) n'en jugeoit pas si bénignement, il croyoit que le péché de saint Pierre étoit grand, puisqu'il ne pouvoit faire ce qu'il fit à Antioche, à moins qu'il ne crût que les observances légales étoient encore d'obligation; ce qui étoit une erreur dont on ne peut raisonnablement le soupçonner: ou sans agir contre ses propres lumières, ce qui est un péché que la Religion ne souffre pas que l'on regarde comme peu de chose.

On dispute si Céphas dont il est parlé ici, est l'Apôtre S. Pierre. Quelques Anciens l'ont nié; c'est ce qu'on examinera dans une Dissertation à part. Le Grec lit *Petrus*, au lieu de *Céphas*; saint Jérôme lit de même. Mais il est clair que les Anciens lisoient ici Céphas: autrement ils n'auroient pas formé la question si ce *Céphas* étoit l'Apôtre saint Pierre.

¶ 12. PRIUS QUAM VENIRENT QUIDAM A JACOBO. AVANT que quelques-uns qui venoient d'avec Jacque, fussent arrivez, il mangeoit avec les Gentils. C'étoient des Juifs convertis, envoyez apparemment par saint Jacque le Mineur Evêque de Jérusalem. Ces Juifs observoient la Loi, & toute l'Eglise de Jérusalem étoit encore dans cette pratique; car jusqu'alors les Apôtres n'en défendoient point l'observation, quoiqu'il

(a) D. Thom. 1. 2. q. 101. art. 4.

(b) Aug. Ep. Olim XIX. Nunc 82. & de Agens

Christiano, c. 30. Cum in simulationem superstitionem lapsus esset. Vide & de Baptismo, l. 2. c. 36

14. Sed cum vidissem quod non rectè
ambularent ad veritatem Evangelii,
dixi Cepha coram omnibus: Si tu, cum
Judæus sis, gentiliter vivis, & non judi-
caicè, quomodo Gentem cogis judai-
zare?

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient
pas droit selon la vérité de l'Évangile, je
dis à Céphas devant tout le monde: Si vous,
qui êtes Juif, vivez comme les Gentils, &
non pas comme les Juifs, pourquoi contraig-
nez-vous les Gentils de judaïzer?

COMMENTAIRE.

ne l'exigeassent pas des Gentils qui se convertissoient. La Loi étoit déjà morte, mais elle n'étoit pas encore mortelle: elle n'obligeoit plus sous peine de péché, mais ce n'étoit pas un péché de l'observer. Saint Pierre ayant donc vu ces Juifs artiver, craignoit de les scandaliser s'il continuoit à manger indifféremment avec les Gentils convertis, lesquels n'observoient point les cérémonies de la Loi, ni la distinction des viandes: Mais saint Paul ayant remarqué que Barnabé, & les autres Juifs convertis, se laissoient aller à la même dissimulation que saint Pierre, regarda la chose sous une autre vue, & craignant que cela ne fût pris par les Gentils comme une déclaration de la part de cet Apôtre, que les cérémonies légales étoient d'obligation; ce qui étoit directement opposé à ce qui venoit d'être décidé au Concile de Jérusalem, il reprit saint Pierre devant tout le monde. L'action de saint Pierre en elle-même n'étoit pas mauvaise, le motif en étoit louable: mais les suites en pouvoient devenir très-dangereuses pour la Religion. (a)

ÿ. 14. DIXI CEPHÆ CORAM OMNIBUS. Je dis à Céphas devant tout le monde. Comme la dissimulation de Pierre, pouvoit nuire à tout le monde, saint Paul ne seignit point de le reprendre devant tout le monde. (b) Dans toute autre rencontre, la prudence, & la charité auroient voulu qu'il l'avertit en particulier: mais dans cette conjoncture il crut qu'il falloit une correction publique. Saint Pierre la souffrit avec une douceur, une humilité, une patience digne de celui à qui le Sauveur avoit dit: (c) Vous êtes Pierre, & sur vous je bâtirai mon Eglise.

SI TU JUDÆUS CUM SIS, GENTILITER VIVIS. Si vous qui êtes Juifs, vivez comme les Gentils, pourquoi contraignez-vous les Gentils de judaïser? Voici un argument sans réplique, dit saint Jérôme; (d) vous qui êtes né Juif, & qui avez toujours observé la Loi, vivez toutefois avec les Gentils, & vous vous dispensez sans scrupule des observances légales, lorsque vous êtes seul, & que vous ne suivez que vôtre conscience; pourquoi aujourd'hui voulez-vous par vôtre feinte, & par vôtre exemple en-

(a) Gros Est. Gemar.

(b) Aug. hic. Quod autem coram omnibus,
necessitas cogit, ut eorum iis oburgatione sa-

naventur.

(c) Matt. xvi. 18.

(d) Vide Hieronym. Aug. Chryf. alios hic.

15. *Nos naturâ Judæi , & non ex Gentibus peccatores.*

15. Nous sommes Juifs par nôtre naissance ; & non du nombre des Gentils , qui sont des pécheurs.

COMMENTAIRE.

gager les Gentils convertis , à observer la Loi , eux qui ne l'ont jamais gardée , & n'ont jamais été dans l'obligation de la garder ? Vous voulez en quelque sorte leur persuader une chose , dont vous n'êtes pas vous-mêmes persuadés , qui est la nécessité de faire les cérémonies légales.

ψ. 15. NOS NATURA JUDÆI, ET NON EX GENTIBUS PECCATORES. *Nous sommes Juifs par nôtre naissance , & non du nombre des Gentils , qui sont pécheurs.* On ne fait pas si ces paroles , & les suivantes sont encore adressées à saint Pierre ; ou si saint Paul parle ici aux Galates. (a) Les uns finissent ici le discours de saint Paul à saint Pierre ; d'autres au ψ. 17. d'autres au 18. d'autres à la fin du Chapitre. (b) Nous l'expliquerons suivant l'une , & l'autre hyporhèse. 1°. En supposant qu'il continué à parler à saint Pierre. Si vous , & moi qui sommes Juifs de naissance , sortis de la race sainte , & justes par nôtre vocation , nous n'avons pas toutfois eû pouvoir trouver la vraye justice dans les œuvres de la Loi , mais dans la foi en JESUS-CHRIST , comment voulons-nous que les Gentils , engagez dans l'idolâtrie , & dans le péché dès leur naissance , s'engagent dans les observations légales , comme si elles pouvoient leur procurer cette innocence , qu'elles ne nous ont pû communiquer à nous-mêmes ? 2°. En supposant qu'il parle aux Galates : Si nous autres Juifs élevés dans la pratique de la Loi , & dans la pureté extérieure qu'elle ordonne , nous nous sommes crû obligez pour acquérir la vraye justice , d'embrasser la foi de JESUS-CHRIST , pourquoi voudrions-nous , ô Galates , vous obliger d'embrasser la Loi , que nous-mêmes n'avons pas crû suffisante pour nous justifier devant Dieu ?

Il oppose le Juif , au pécheur , suivant le style des Hébreux , qui par un orgueil ancien appelloient *pécheurs* , ceux qui n'étoient pas de leur Religion , comme si eux seuls eussent été justes ; voyant un fêtu dans l'œil de leur frere , & ne voyant pas une poutre dans le leur. (c) Les Payens étoient sans doute plus méchans que les Juifs , mais ceux-ci ne se faisoient pas assez de justice ; ils se croyoient bien souvent fort justes , quoique leur vanité , leur ingratitude , & leur orgueil , les tendissent quelquefois plus criminels que les Payens mêmes.

(a) Grot. Beza.

(b) Ita Chrysoſt. & Hieronym. Eff.

(c) Aug. hic. Peccatores non ament Gentibus im-

peccantem Judæi jam vetustâ quadam superbiâ , tamquam ipsi justi essent. &c.

16. *Scientes autem quod non justificatur homo ex operibus Legis, nisi per fidem Jesu Christi; & nos in Christo Jesu credimus, ut justificemur ex fide Christi, & non ex operibus Legis; propter quod ex operibus Legis non justificabitur omnis caro.*

17. *Quod si quærentes justificari in Christo, inveniunt sumus & ipsi peccatores, numquid Christus peccati minister est? Absq.*

16. Et cependant sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loi, mais par la foi en JESUS-CHRIST, nous avons nous-mêmes crû en JESUS-CHRIST, pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui, & non par les œuvres de la Loi; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la Loi.

17. Que si recherchant à être justifiés par JESUS-CHRIST, il se trouvoit que nous fussions nous-mêmes des pécheurs, JESUS-CHRIST seroit ministre du péché; ce qu'à Dieu ne plaise.

COMMENTAIRE.

¶ 16. SCIENTES QUOD HOMO NON IUSTIFICATUR EX OPERIBUS LEGIS. *Sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, dénuées de la grace, de la foi, & de la charité, (a) mais par la foi en JESUS-CHRIST; (b) & encore par la foi animée de la charité, & accompagnée de bonnes œuvres. Nous avons nous-mêmes crû en JESUS-CHRIST, persuadé de l'insuffisance de la Loi pour nous justifier pleinement; à combien plus forte raison, vous autres Galates, qui n'avez jamais été sous la Loi, devez-vous vous contenter de la foi en JESUS-CHRIST, sans vous assujettir à des observances qui ne vous serviroient de rien. Ou bien, en s'adressant à saint Pierre: Si vous, & moi nous avons pas crû qu'il nous suffisoit pour nous rendre justes, pourquoy voudrions-nous y assujettir les Gentils, qui ne l'ont jamais pratiquée?*

¶ 17. QUOD SI QUÆRENTES IUSTIFICARI IN CHRISTO. *Que si cherchant à être justifiés par JESUS-CHRIST, il se trouvoit que nous fussions nous-mêmes des pécheurs, JESUS-CHRIST seroit Ministre du péché. Si JESUS-CHRIST n'est pas capable de nous justifier par la foi en lui, & par la pratique de ses ordonnances, & qu'il faille encore aujourd'hui joindre la Loi à l'Évangile, il s'enfuivra que JESUS-CHRIST nous aura lui-même engagé dans le péché, en nous délivrant du joug de la Loi; il nous aura tendu des pièges, en nous disant que le tems est venu que les vrais adorateurs adoreront le Père en tout lieu en esprit, & en vérité; (c) & que*

(a) Voyez Rom. 111. 28. 10. &c.

(b) *Nisi per fidem Jesu Christi.* Gr. *Èvò pì* àià ní. *Èvò* Χεσθῶ, ne signifie pas: Nul n'est justifié par les œuvres de la Loi, s'il n'a la foi en JESUS-CHRIST. Ce qui infinueroit que la foi, & les œuvres de la Loi doivent concourir à nôtre justification, au contraire de ce que saint Paul en-

seigne par tout. *Y'ài pì*, se met donc pour *àià*: *Ματθ* seulement. Voyez *Ματθ*. x11. 6. *Μαρκ* x111. 12. 1. *Κορ*. v11. 17. *Γαλάτ*. 3. 7. *Αποκ*. 1x. 4. *Οτ*. *Γροσ*. *Γλασσ*. *Ερασμ*. *Δρακ*. *Γεμαρ*. *Βεζ*. *Ζακ*. *Καπελλ*. &c.

(c) *Joan*. 1v. 23.

18. *Si enim quæ destruxi iterum hæc ædifico, prævaricatoreme me confitino.*

19. *Ego enim per Legem Legi mortuus sum, ut Deo vivam. Christo confixus sum cruci.*

18. Car si je rétablis de nouveau ce que j'ai détruit, je me fais voir moi-même prévaricateur.

19. Mais je suis mort à la Loi par la Loi même, afin de ne vivre plus que pour Dieu. J'ai été crucifié avec JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

quiconque croira, & sera baptizé, sera sauvé. (a) Vous, & moi qui prêchions la nouvelle alliance, & qui ne seignons point de nous départir des Commandemens de Moÿse, & des cérémonies de la Loi, & qui enseignons aux autres qu'ils ne sont point obligez de les observer, nous sommes donc des prévaricateurs? Et JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, la doctrine de l'Évangile est pour nous une occasion de péché, en ce qu'elle nous engage à abandonner les Loix de nos peres. (b)

Ou bien, en adressant ce discours aux Galates: Si la foi de JESUS-CHRIST, & la pratique de l'Évangile ne sont pas capables de nous rendre justes, & s'il y faut joindre l'observation de la Loi, nous sommes encore tous pécheurs, & JESUS-CHRIST au lieu d'être le Ministre de la justice, & de la vie, sera le Ministre du péché: en ce qu'il nous aura éloigné des cérémonies de la Loi, & qu'il nous aura donné une liberté fautive, & dangereuse. *Numquid Christus peccati Minister est?* JESUS-CHRIST est-il Ministre du péché? Ce tour est plus respectueux, que s'il concluoit directement, *JESUS-CHRIST est Ministre du péché*, comme l'esprit de sa phrase le demanderoit. (c)

¶ 18. *SI ENIM QUÆ DESTRUXI, ITERUM HÆC ÆDIFICO.* Si je rétablis de nouveau ce que j'ai détruit, je me fais voir moi-même prévaricateur. Si vous, & moi nous rétablissions de nouveau l'autorité de la Loi, après avoir enseigné qu'elle n'est plus nécessaire, ne nous faisons-nous pas passer pour prévaricateurs, & pour menteurs? Ou en supposant qu'il parle aux Galates: Je viens de vous montrer que si la Loi est nécessaire au salut, JESUS-CHRIST loin de vous servir, est pour vous une pierre d'achoppement, & une occasion de péché, j'ajoute que moi-même, & les autres Apôtres, qui comme moi ont enseigné que la foi en JESUS-CHRIST suffisoit pour le salut, sans les observances légales, sommes des prévaricateurs, & des méchans. Or je ne crois pas que ces nouveaux Docteurs osent soutenir ni l'un, ni l'autre, ni que vous soyez d'humeur à les en croire, quand ils auroient assez de présomption pour l'avancer.

(a) *1 PET. 1. 26.*

(b) *Occupien. Κρασίλοι, τῶ τὰν νόμων καταγωγῶν. Vide Eſt Vas.*

(c) *Chrysoſt. hie. Κι ταύτων φρονεῖσθε μὴ.*

εἴπωμ ἑμέω, ὡς ἂν τῶν παρανομῶν γινόμεθα τὰ παρά τὸ ἑὸν δουτεῖα φιλοκακίας τῆρω. Ita aliè plures.

ÿ. 19. EGO PER LEGEM LEGI MORTUUS SUM, UT DEO VIVAM. *Je suis mort à la Loi par la Loi même, afin de ne vivre plus que pour Dieu.* En faisant profession du Christianisme, j'ai renoncé à la vie de la Loi, pour ne vivre plus qu'en Dieu par la foi en JESUS-CHRIST. Cidavant je mettois ma confiance en l'observance des Loix de Moÿse; aujourd'hui je suis à leur égard comme un mort, sans goût, sans sentiment, sans inclination; je les ai oubliées, & abandonnées; je ne mets mon espérance qu'en la foi de JESUS-CHRIST, animée par la charité, & agissante par les bonnes œuvres morales. Voyez Rom. VII. 1. J'étois à l'égard de la Loi comme une épouse à l'égard de son époux: mon époux étant mort, je suis en liberté. Voyez I. Cor. VII. 39.

C'est la Loi elle-même qui m'a conduit dans cette liberté, *per Legem Legi mortuus sum*; elle m'a instruit de la nécessité du Médiateur; les Prophètes m'ont montré la nouvelle alliance, & le Libérateur, ils m'ont instruits de l'inutilité des sacrifices, & des autres cérémonies, dénuées de la foi, de l'espérance, & de la charité. (a) Ou suivant saint Jérôme: C'est par la Loi Evangélique que je suis mort à la Loi de Moÿse; c'est par la Loi spirituelle que je suis mort à la Loi de la chair, & de la Lettre; instruit par JESUS-CHRIST de l'inutilité des cérémonies légales, j'ai quitté la lettre, pour m'attacher à l'esprit.

CHRISTO CONFIXUS SUM CRUCI. (b) *J'ai été crucifié avec JESUS-CHRIST.* Il exprime d'une autre manière ce qu'il avoit dit auparavant: *Je suis mort à la Loi, pour vivre à Dieu*: Je suis détaché de la Loi, & je suis attaché à la croix avec JESUS-CHRIST. Mon ancien Epoux est mort; j'en ai pris un nouveau. J'étois Juif; je sêis Chrétien. Par le Baptême (c) je suis entré en participation de la mort, de la sépulture, & de la résurrection de JESUS-CHRIST; en sorte que *ce n'est plus moi qui vis, c'est JESUS-CHRIST qui vit en moi.* L'homme ancien est mort, & enseveli, & l'homme nouveau vit en moi. On trouve des expressions pareilles dans l'Épître aux Romains: (d) *Si nous sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore en lui? Tous tant que nous sommes, qui avons été baptisez en JESUS-CHRIST, nous avons été baptisez en sa mort. Par le Baptême nous avons été ensevelis avec lui, pour mourir. Notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, & que nous ne soyons plus désormais esclaves du péché, &c.*

Tout cela peut fort bien s'expliquer, soit qu'on suppose qu'il parle à saint Pierre, ou aux Galates. Voilà les effets que la foi de JESUS-CHRIST a faits en moi. Faudra-t'il qu'après être mort à la Loi, je commence à y

(a) Vide Grot. & Gomar. hic. & Aug. in Gal. II. v. 17. & Theodor. hic.
(b) Ἰσοῦ ἁγιασμοῦ

(c) Theodor. Eff. Men. Alii.
(d) Rom. vi. 2. & ser.

20. *Vivo autem, jam non ego; vivit
verè in me Christus. Quod autem nunc
vivo in carne, in fide vivo Filii Dei,
qui dilexit me, & tradidit semetipsum
pro me.*

21. *Non abjicio gratiam Dei. Si enim
per Legem justitia, ergò gratis Christus
mortuus est.*

20. Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi
qui vis; mais c'est JESUS-CHRIST qui vit
en moi; & si je vis maintenant dans ce corps
mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui
m'a aimé, & qui s'est livré lui-même à la
mort pour moi.

21. Je ne renonce point à la grace de Dieu.
Car si la justice s'acquiert par la Loi, JESUS-
CHRIST fera donc mort en vain.

COMMENTAIRE.

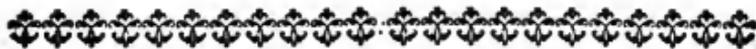
revivre de nouveau; & que je renonce à la nouvelle alliance, après avoir embrasé la croix de JESUS-CHRIST, comme la seule capable de me justifier? Faudra-t'il que j'y renonce, pour me remettre sous le joug de la Loi?

Les Peres Grecs joignent ces paroles à ce qui précède: *Pour vivre en Dieu, je suis crucifié avec JESUS CHRIST.* Voilà ce qui me donne la vie de la grace, & de la justice; c'est l'union que j'ai avec JESUS-CHRIST; c'est que je participe au mérite de sa mort par le Baptême. Mais les Peres, & les Interprètes Latins l'entendent dans le sens que nous avons marqué d'abord.

Ÿ. 20. QUOD AUTEM NUNC VIVO IN CARNE, IN FIDE VIVO FILII DEI. *Si je vis maintenant en ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé.* Si ma vie est pure, & innocente, & si j'ai la confiance que Dieu l'a pour agréable, je ne fonde point cette confiance sur la Loi que je n'observe plus, mais sur la foi en JESUS-CHRIST. Si je suis exempt du péché, c'est à JESUS-CHRIST seul que j'en ai l'obligation. Enfin si je vis encore dans cette chair mortelle, & corruptible, je n'y vis plus selon la chair, mais selon l'esprit, &c.

Ÿ. 21. NON ABIICIO GRATIAM DEI. *Je ne renonce point à la grace de Dieu.* Dieu me garde de recourir à la Loi, après avoir goûté la grace de mon Dieu. Je sens trop le bienfait de ma liberté, de ma rédemption, & de ma vocation à la foi, pour y renoncer, en m'assujettissant de nouveau à la Loi. Il attaque par-là ou la feinte de saint Pierre, qui avoit donné lieu aux Gentils convertis de croire que l'observation de la Loi leur étoit nécessaire; ou l'inconstance des Galates, qui vouloient se soumettre aux observances de la Loi. C'est-là ne pas concevoir assez ce que vaut le bienfait de la foi: Car si la Loi nous justifie, la mort de JESUS-CHRIST est inutile: *Si per Legem justitia, ergò Christus gratis mortuus est.* Nous n'avions que faire ni de l'Évangile, ni de la nouvelle alliance, ni de la foi en JESUS-CHRIST, si la Loi de Moïse suffisoit seule pour le salut. (a)

(a) Chrysost. *Εἰ γὰρ ἀπίθανοι εἴχατος ἦσαν, διὸ ἡ νόμος διακρίνεται, ἀπερίττοι εἰ τὸ Χριστὸ θάνατον. ἀλλὰ εἰς τὸ πρὸς ἡμᾶς τὸν νόμον ἰσχυρὸν ἵστανται, οἱ ἴσα ἔστιν. Theodor. alii.*



CHAPITRE III.

Abraham a reçu le Saint-Esprit, non par les œuvres, mais par la foi. Ceux qui sont soumis à la Loi, sont sujets à la malédiction. Le juste vit de la foi. JESUS-CHRIST a pris sur soi la malédiction, pour nous en délivrer. Les promesses faites à Abraham ont été accomplies par la foi. JESUS-CHRIST est tout en tous.

ÿ. 1. *O* *Insensati Galata, quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jესus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus?*

ÿ. 1. *O* Galates insensés, qui vous a enforcé, pour vous rendre ainsi rebelles à la vérité; après que je vous ai fait voir JESUS CHRIST si vivement dépeint devant vous, & comme crucifié à vos yeux?

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. *O* *INSENSATI GALATÆ, QUIS VOS FASCINAVIT NON OBEDIRE VERITATI?* *O Galates insensés, qui vous a enforcé, pour vous rendre ainsi rebelles à la vérité?* Ces derniers mots, *non obedire veritati*, ne se lisent pas dans plusieurs excellens Manuscrits (a) Grecs, & Latins. Le Syriaque, le Copte, l'Ambrosiaster, saint Jérôme, saint Augustin, Sédulius Primasius, le faux saint Jérôme sur cet endroit, saint Chrysostome, Théophylacte, Oecuménien ne les ont point lûs. Ils ont été apparemment transportez ici du Chap. v. 7. de cette Epître.

Saint Paul traite ici les Galates d'une manière proportionnée à leur pe-fanteur, & à leur peu de génie, selon saint Jérôme. (b) Il leur reproche leur légèreté, & leur imprudence, de s'être si aisément laissez surprendre par de faux Apôtres, qui veulent leur imposer un joug nouveau, & insupportable: *Qui vous a enforcé?* Le Grec signifie (c) les fascinations que l'on faisoit aux yeux d'une personne, en sorte qu'elle ne voyoit point ce qui étoit devant elle, & qu'elle croyoit y voir ce qui n'y étoit pas. On

(a) *Alexand. Clarom. G. L. S. Germ. L. Berner. G. L. Adamanti Exemplaria, teste Hieronymo. Codex Constantin. & Bibl. Paulina, teste Erasmo.*

(b) *Hieronym. hic. Arbitror & Apostolum Ga-*

latas regionis sua proprietate pulisse Et Præm. in 2. Lib. Comment. Ep. ad Gal. Non mirum est stultos, & ad intelligentiam tardiores Galatas nuncupatos.

(c) *Τὴν ὄψιν ἰσχυρόν.*

2. *Hoc solum à vobis volo discere: Ex operibus Legis Spiritum accepistis, an ex auditu fidei?*

3. *Sic stultus estis, ut cum spiritu coeperitis, nunc carne consummimini?*

2. Je ne veux savoir de vous qu'une seule chose : Est-ce par les œuvres de la Loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez eüe ?

3. Êtes-vous si insensé, qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissez maintenant par la chair ?

COMMENTAIRE.

vous a séduits, en vous représentant la Loi de Moÿse comme nécessaire au salut, quoique vous eussiez été si solidement instruits de la foi en JESUS-CHRIST, que ce divin Sauveur avoit en quelque sorte été crucifié à vos yeux : *Aute quorum oculos Jesus Christus prescriptus est* (a) *in vobis crucifixus*. Vous aviez en quelque sorte assisté à sa mort, tant il étoit présent à vôtre esprit. Nous l'avions, pour ainsi dire, dépeint à vos yeux ; nous vous l'avions proposé comme un modèle : Et comment l'avez-vous si-tôt perdu de vüe, pour courir après de vains phantômes ? Vous aviez tout souffert pour lui, il étoit en quelque sorte crucifié dans vous, & avec vous : *In vobis crucifixus* ; & tout d'un coup vous allez mettre votre confiance dans les œuvres de la Loi : Quelle prévarication !

¶ 2. *EX OPERIBUS LEGIS SPIRITUM ACCEPISTIS, AN EX AUDITU FIDEI ?* *Est-ce par les œuvres de la Loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez eüe ?* Ou plutôt, par la foi que vous avez reçüe ensuite de nôtre prédication ? Si la Loi eût été nécessaire au salut, & si nôtre prédication n'eût pas suffi, Dieu vous auroit-il donné son Esprit, & ses dons surnaturels, (b) lorsque vous eûtes reçu le Baptême, & embrassé la foi que nous prêchons ? Ces dons divins que vous reçûtes alors avec tant d'abondance, n'étoient-ils pas comme le sceau, & l'approbation de la foi que nous vous prêchions ? Ceux qui sont venus après nous, vous ont-ils donné de nouvelles grâces ? ont-ils fait de nouveaux miracles ? avez-vous reçu par leur moyen de nouveaux dons du Saint-Esprit ? ont-ils augmenté ceux que vous aviez ? Leur prédication est donc vaine, & leur doctrine dangereuse.

¶ 3. *CUM SPIRITU COEPERITIS, NUNC CARNE CONSUMMAMINI.* (c) *Après avoir commencé par l'esprit, vous finissez maintenant par la chair.* L'esprit marque ici l'Evangile ; & la chair marque la Loi. (d) Dans la voye de Dieu on commence d'ordinaire par la chair, & on achève

(a) Græc. Περὶ τῆς πίστεως, prescriptus In antiquis Editis, etiam Sixti V. & apud plurimos orthodoxos legitur prescriptus, vitiose.

(b) Chryst. Hærocl. Theodoret. Alii.

(c) Plures legunt : Consummaminis. Ita Am-

brusini. Primæ Edit. Sixti V. Græc. Σὺν τῆς πίστεως.

(d) Theodoret. Ποῦνα τὸν Χριστὸν ἐκάρτε, ἐρχομα δὲ τὸν νότον ἐπέσει νομίστας. Ita Chryst. Hieron. alii passim.

4. *Tanta passi estis sine causa? si tamen sine causa.*

5. *Qui ergo tribuit vobis Spiritum, & operatur virtutes in vobis, ex operibus Legis, an ex auditu fidei?*

4. Quoi, vous avez tant souffert inutilement, si toutefois c'est inutilement!

5. Celui donc qui vous communique son Esprit, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la Loi, ou par la foi que vous avez oïï prêcher,

COMMENTAIRE.

ve par l'esprit. L'état des commençans est naturellement moins parfait; que celui de ceux qui sont avancez. Dieu d'abord a donné la Loi, ensuite il a donné l'Évangile. Il a commencé par le moindre, & a fini par le plus relevé. Chez vous c'est le contraire; vous avez reçu d'abord la foi, & vous l'avez même reçûe avec beaucoup de zèle, & de perfection; & vous voulez auourd'hui embrasser les cérémonies de la Loi, que l'Évangile est venu, ou abroger, ou perfectionner. Quel renversement de l'ordre! C'est, dit saint Chrysostome, comme si un Général, ou un Guerrier après avoir remporté la victoire, & avoir reçû toutes les marques d'honneur dûes à sa valeur, abandonnoit lâchement son rang, & alloit se rendre à ses ennemis.

¶ 4. TANTA PASSI ESTIS SINE CAUSA: SI TAMEN SINE CAUSA. *Vous avez tant souffert inutilement: si toutefois c'est inutilement.* Falloit-il tant souffrir de persécutions pour la foi, si cette foi ne faisoit point, & s'il faut y joindre l'observance des Loix de Moÿse? (a) Mais j'espère que Dieu ne permettra point que tant de peines, & de travaux vous soient inutiles; il vous ouvrira les yeux, & vous fera connoître & vôtre erreur, & les mauvais dessein de vos ennemis, & des faux Docteurs. (b) Dieu fera revivre vos premières bonnes œuvres, lorsque par sa grace vous serez rentrez dans le devoir. (c)

¶ 5. QUI OPERATUR VIRTUTES IN VOBIS. *Celui qui fait des miracles parmi vous, les fait-il par les œuvres de la Loi?* JESUS-CHRIST qui fait encore aujour d'hui des prodiges au milieu de vous, car saint Jérôme, (d) saint Augustin, & l'ancien Interprète sous le nom de saint Ambroïse, lisent ceci au présent, conformément au Grec, & croyent que le don des miracles subsistoit encore parmi les Galates, malgré ce qui s'étoit passé. Mais saint Chrysostome, & plusieurs autres, (e) l'expliquent du passé. JESUS-CHRIST qui par son Saint-Esprit faisoit ci-devant tant de miracles parmi vous, a-t-il commencé à les faire lorsque vous avez commen-

(a) Hieronym Theodoret Chryf alii.

(b) Chryf. Ἐργα καὶ ἀγαθὰ. Et ἡ ἀγαθὰ ἀγαθὰ, ἔργα καὶ ἀγαθὰ, ἡ ἀγαθὰ ἀγαθὰ ἀγαθὰ ἀγαθὰ ἀγαθὰ.

(c) Chrysoſt. *ibidem.* Est hic.

(d) Hieronym Aug Amrosiſt hic. Erasmus.

(e) Theodoret. Theophyl Est alii.

6. *Sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, & reputatum est illi ad justitiam.*

7. *Cognoscite ergo quia qui ex fide sum, si jure filii Abrahæ.*

8. *Providens autem Scriptura quia ex fide justificat gentes Deus, pronuntiavit Abrahæ : Quia benedicemur in te omnes gentes.*

6. Selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crut ce que Dieu lui avoit dit, & que sa foi lui fut imputée à justice ?

7. Sachez donc que ceux qui sont enfans de la foi, sont les vrais enfans d'Abraham.

8. Aussi Dieu dans l'Ecriture prévoyant qu'il justifieroit les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham, en lui disant : Toutes les nations de la terre seront benies en vous.

COMMENTAIRE.

cé à observer la Loi, ou lorsque vous avez crû à l'Evangile ? C'est la même chose que ce qu'il a dit au ψ . 2.

ψ . 6. *SICUT SCRIPTUM EST : (a) ABRAHAM CREDIDIT DEO. Selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crûs en Dieu, & que sa foi lui fut imputée à justice.* Ce passage est tiré de la Génésie Chap. xv. ψ . 6. Et saint Paul l'a encore cité aux Romains, (b) pour montrer que c'est la foi qui nous justifie, & non pas les œuvres de la Loi ; car Abraham qui n'a jamais vécu sous la Loi, n'a pas laissé de recevoir la grace de la justification, en récompense de sa foi, & avant même qu'il eût pris la circoncision. Or si l'on peut être justifié sans la Loi, la Loi n'est donc pas nécessaire au salut ?

ψ . 7. *COGNOSCITE ERGO QUIA QUI EX FIDE SUNT, II SUNT FILII ABRAHÆ. Sachez donc que ceux qui sont enfans de la Foi, que ceux qui sont fidelles, & qui vivent de la foi, sont les vrais enfans d'Abraham.* De peur que les Galates ne lui fissent cette objection : Mais pour avoir part à la foi, & à la justice d'Abraham, ne faut-il pas lui appartenir, & professer la Loi que Dieu a donné à sa race ? Saint Paul les prévient, & leur dit : Ce ne sont pas ceux qui descendent d'Abraham selon la chair, qui sont ses vrais enfans : ce sont ceux qui imitent sa foi, sa piété, son obéissance, sa fidélité.

ψ . 8. *PROVIDENS SCRIPTURA, &c. L'Ecriture prévoyant que Dieu justifieroit les nations par la Foi ; L'Ecriture voulant nous montrer que c'est par la Foi que Dieu justifie les nations, & que ce n'est pas une prérogative attachée à la race d'Abraham, nous dit en parlant de ce Patriarche : Que toutes les nations de la terre seront benies en lui. (c) Ce n'est donc pas aux seuls Hébreux que se borne cette bénédiction, elle s'étend à.*

(a) *Ὅτι ἡ ἀπίστος ἡ ἀπίστος ἡ ἀπίστος ἡ ἀπίστος ἡ ἀπίστος* Non legitur scriptum est, nec Hebræo, nec Græc. nec Lat. plurimi.

(b) *Rom. 11. 3. Vide & Jacobi 11. 23.*
(c) *Genes. 22. 18.*

9. *Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fidelis Abraham.*

10. *Quicumque enim ex operibus Legis sunt, sub maledicto sunt; scriptum est enim: Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus que scripta sunt in Libro Legis, ut faciat ea.*

9. Ceux qui s'appuyent sur la foi, sont donc bénis avec le fidelle Abraham.

10. Au lieu que tous ceux qui s'appuyent sur les œuvres de la Loi, sont dans la malédiction, puisqu'il est écrit: Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le Livre de la Loi.

COMMENTAIRE.

toutes les nations, qui imiteront la foi de ce Pere des Fidelles; & par ainsi à vous qui croyez en JESUS-CHRIST: les Hébreux eux-mêmes ne peuvent y avoir aucune part, à moins qu'ils ne soient les imitateurs de la foi d'Abraham. Cette maniere de parler: *Toutes les nations de la terre seront bénies en vous*, ne signifie rien autre chose selon la lettre: sinon, tous les peuples du monde se souhaiteront entr'eux les bénédictions dont Dieu a béni Abraham. Ce sera une formule d'heureux souhaits, de dire: Puissiez-vous être béni de Dieu, comme l'a été Abraham. Saint Paul l'entend ici des bénédictions spirituelles, de la justice, de la grace. Pour y avoir part il suffit d'être fils d'Abraham selon l'esprit, & par l'imitation de sa foi.

ÿ. 10. QUICUMQUE ENIM EX OPERIBUS LEGIS SUNT, SUB MALEDICTO SUNT. *Tous ceux qui s'appuyent sur les œuvres de la Loi, sont dans la malédiction; puisqu'il est écrit: Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le Livre de la Loi.* Le Texte Hébreu du Deutéronome, (a) dont ce passage est tiré, ne lit pas ce mot, *tous*, ni *tout*; mais simplement: *Maudit soit celui qui ne demeurera pas attaché à ce qui est porté dans cette Loi.* Saint Jérôme soupçonne les Juifs d'avoir rayé *tous*, & *tout* de leurs Exemplaires, car le Samaritain, qui est l'ancien Texte Hébreu usité avant la captivité, & les Septante qui sont les plus anciens Interprètes que l'on ait de l'Hébreu, sont conformes à saint Paul. Moÿse veut marquer par cette malédiction, non que celui qui violera par foiblesse, ou autrement quelque point de la Loi, sera soumis à la malédiction; mais seulement que celui qui l'abandonnera entièrement, ou qui en violera volontairement les articles les plus essentiels, sans retour, & sans repentir, sera maudit de Dieu, & exterminé du milieu de son peuple. Venons au raisonnement de saint Paul.

Il prouve par les contraires ce qu'il a avancé dans les versets précédens. De même que les bénédictions promises à Abraham ne regardent que ceux qui sont les imitateurs de sa foi, & de sa fidélité; ainsi les malé-

(a) Deut. xvii. 16 ארור אשר לא יקים את כל דברי התורה הזאת לעשות אותם
 Ἄρκατος
 Mandis celui qui ne demeurera pas dans toutes les paroles de cette Loi.

11. *Quoniam autem in Lege nemo justificatur apud Deum, manifestum est; quia iustus ex fide vivit.*

11. Et il est clair que nul par la Loi n'est justifié devant Dieu, puisque, selon l'Écriture, le juste vit de la foi.

COMMENTAIRE.

tions qui sont dans Moÿse contre les violateurs de la Loi de Dieu, retombent sur tous ceux qui s'en rendent dignes par leur défobéissance. Tous les Hébreux qui n'appartiennent à Abraham que selon la chair, ne sont pas ses enfans par l'imitation de sa foi : ils se rendent donc indignes des bénédictions promises à ce Patriarche, & sont soumis à toutes les malédictions portées dans la Loi.

Il est aisé de prouver que tous les Hébreux qui ne sont la postérité d'Abraham que selon la chair, s'attirent par leur défobéissance les malédictions de la Loi, 1^o. parce qu'ils en violent les préceptes essentiels, & 2^o. parce qu'ils observent mal ce qu'ils en observent. Les préceptes de l'amour de Dieu, & du prochain, & le culte spirituel du Seigneur, sont certainement les obligations essentielles de la Loi : or il est indubitable que ceux qui n'imitent ni la foi, ni la charité, ni l'obéissance d'Abraham, ne remplissent aucun de ces devoirs; donc ils violent les préceptes les plus essentiels de la Loi de Moÿse. Les autres préceptes de la Loi de Moÿse, de quelque nature qu'ils soient, cérémoniels, judiciaires, ou moraux, ne se peuvent bien pratiquer sans les vertus dont on vient de parler. Or ceux qui ne sont enfans d'Abraham que selon la chair, n'ont aucune de ces vertus, ils pratiquent donc mal tous les préceptes de la Loi. Ils sont donc justement compris sous la malédiction portée dans Moÿse. Ainsi, ô Galates, c'est mal-à-propos que vous voulez vous attacher à la Loi de Moÿse. Vous pouvez sans elle avoir part aux bénédictions promises à Abraham; & avec elle vous pouvez tomber dans les malédictions portées dans Moÿse.

Ψ. II. *QUONIAM AUTEM IN LEGE NEMO JUSTIFICATUR. Nul par la Loi n'est justifié devant Dieu, puisque le juste vit de la Foi.* Si la Loi seule justifie, la Foi n'est pas nécessaire pour obtenir la justice. Or l'Écriture dit que la Foi est nécessaire pour rendre l'homme juste, la Loi seule ne le justifie donc pas. Pour mettre ce raisonnement dans toute sa force, il faut dire : Nul n'est justifié sans la Foi, donc la Loi seule ne justifie pas. Le passage d'Habacuc (a) n'est pas formel pour dire que nul n'est justifié sans la Foi; mais il est certain que l'on ne peut bien l'entendre en le prenant autrement, Car si l'on veut acquérir la justice par une

(a) Habacuc 11. 4. יצדק באמנתו יחיה | *om̄ m̄ssus Gerson Hieronym. hic. Ex Aquila, Vulg. Iustus in fide sua vivet. 70. G di dicitur.*
om̄ m̄ssus pu Gerson. Alii : G di dicitur pu, Dei.

11. *Lex autem non est ex fide; sed: Qui fecerit ea, vivet in illis.*

13. *Christus nos redemit de maledictio Legis, factus pro nobis maledictum; quia scriptum est: Maledictus omnis qui pendet in ligno;*

11. Or la Loi ne s'appuye point sur la foi; au contraire elle dit: Celui qui observera ces préceptes, y trouvera la vie.

13. Mais JESUS CHRIST nous a rachetés de la malédiction de la Loi, s'étant rendu lui-même malédiction pour nous, si lon qu'il est écrit: Maudit est celui qui est pendu au bois;

COMMENTAIRE.

autre voye que par la Foi, il n'est pas vrai en général que le Juste vit par la Foi, puisqu'il vit aussi par autre chose; par exemple, par l'observance de la Loi. Or saint Paul suppose visiblement que le passage doit être pris dans toute son étendue, & comme s'il y avoit: Nul ne peut vivre que par la Foi. On peut traduire l'Hébreu par: *Celui qui est juste par la Foi, vivra.* Ce qui montre toujours que la Foi est le principe de la justification.

Ÿ. 12. LEX AUTEM NON EX FIDE. *La Loi ne s'appuye point sur la Foi, puisqu'elle dit: Celui qui observera ces préceptes, y trouvera la vie.* Voici un principe qui paroît tout contraire à celui d'Habacuc. Ce Prophète dit en général que celui qui aura la Foi, vivra; & Moÿse, (a) que celui qui observera la Loi, vivra. Saint Paul-emploie le premier pour montrer l'inutilité de la Loi. Les faux Apôtres employoient le second, pour en montrer la nécessité. Mais il y avoit entre eux cette différence, que les Docteurs Judaïsans tenoient la Loi tellement nécessaire, qu'ils n'osoient exclure la Foi. Saint Paul enseignoit le contraire. Toute la difficulté se réduisoit donc à savoir si la Foi seule pouvoit justifier. Or Habacuc ne faisant nulle mention de la Loi, & n'attribuant la justification qu'à la Foi, saint Paul avoit raison d'en conclure que la Foi seule étoit capable de justifier; & que Moÿse en disant que celui qui observera la Loi, aura la vie, suppose qu'il l'observe avec foi; sans laquelle tout le reste est inutile.

Quelques-uns (b) veulent que la vie que Moÿse promet, ne soit proprement que la vie, & le bonheur temporel: mais il est plus croyable qu'il entende la vie, & le bonheur éternel. Le parallèle que fait saint Paul de son passage avec celui d'Habacuc, en est une preuve; & le Sauveur dans l'Évangile dit: (c) *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commandemens;* où il parloit sans doute de la vie éternelle. On peut voir le même raisonnement traité dans saint Paul. aux Romains, Chapitre x. §. 6. & suivans.

(a) *Exod. XVIII. 9. & Exod. XX. 12.*
(b) *Græc. Mem. Turin.*

(c) *Mat. XIX. 17.*

14. *Ut in Gentibus benedictio Abraham fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritus accipiamus per fidem.*

14. Afin que la bénédiction donnée à Abraham fût communiquée aux Gentils en JESUS-CHRIST, & qu'ainsi nous reçussions par la foi le Saint-Esprit, qui avoit été promis.

COMMENTAIRE.

¶ 13. CHRISTUS NOS REDEMIT DE MALEDICTO LEGIS. JESUS-CHRIST nous a rachetés de la malédiction de la Loi, s'étant rendu lui-même malédiction. Ou plutôt, s'étant réduit volontairement à l'état des plus grands criminels, & des hommes les plus exécrables; à peu près de même que ci-devant, (a) il a dit que Dieu avoit rendu JESUS-CHRIST péché pour nous, c'est-à-dire, ou victime du péché, ou traité comme le dernier des pécheurs. Il a montré au §. 10. que quiconque n'observe pas toute la Loi, est sujet à la malédiction. JESUS-CHRIST a délivré de cette malédiction tous ceux qui croient en lui, ils ne doivent donc plus s'y assujettir, en se mettant de nouveau sous le joug de la Loi. Et comment JESUS-CHRIST nous a-t-il délivré de cette malédiction? En s'y soumettant lui-même, & en se livrant à la mort de la croix, puisqu'il est écrit: *Mandis est celui qui est pendu au bois.* (b) Il a donc pris sur lui la malédiction qui nous étoit due, il nous en a délivrés par sa mort. Pour avoir part à cette heureuse délivrance, nous devons croire en lui, & vivre de la Foi. C'est donc par la Foi que nous sommes délivrés de la malédiction. Dans la rigueur on ne peut pas dire que JESUS-CHRIST ait délivré de la malédiction de la Loi ceux qui comme les Galates, n'y avoient jamais été soumis, puisqu'ils n'étoient point Juifs de naissance; mais il suffit qu'il les ait délivrés de la malédiction du péché; car comme il le dit encore après §. 22. Tous les hommes étoient sous la domination du péché; tous ont eu besoin du rachat de JESUS-CHRIST. *Conclusit Scriptura omnia sub peccato.* Et aux Romains: (c) *Conclusit Deus omnia in incredulitate, ut omnium miseretur.*

¶ 14. UT IN GENTIBUS BENEDICTIO ABRAHÆ FIERET IN CHRISTO JESU. Afin que la bénédiction donnée à Abraham, fût communiquée aux Gentils en JESUS-CHRIST. Tous les hommes, Juifs, & Gentils indifféremment, étoient sous la malédiction du péché, & ne pouvoient par conséquent en demeurant en cet état, avoir part aux bénédictions promises à Abraham. JESUS-CHRIST pour nous rendre participants de

(a) 1. Cor. v. 21.

(b) Dent. xxxi. 29. Le Texte Hébreu porte: *Mandis est Dieu celui qui est pendu au bois* L'Apôtre a omis, de Dieu, comme inutile à son sujet.

Saint Jérôme conjecture que les Juifs ont ajouté le nom de Dieu dans leurs Exemplaires, en haine des Chrétiens; ce qui n'est nullement probable.

(c) Rom. xi. 32.

15. *Frater, (secundum hominem dico :) Tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit , aut superordinat.*

16. *Abrahe dicta sunt promissiones , & femini ejus. Non dicit : Et feminibus , quasi in multis , sed quasi in uno ; & femini tuo , qui est Christus.*

15. Mes freres , je parle à la manière des hommes : Lorsqu'un homme a fait un testament approuvé , nul ne peut ni le casser , ni y ajouter.

16. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham , & à sa race. L'Écriture ne dit pas : A ceux qui naîtront de lui , comme s'il en eût voulu marquer plusieurs ; mais comme s'il ne s'agissoit que d'un , à celui qui naîtra de vous ; c'est-à-dire , au CHRIST.

COMMENTAIRE.

ces bénédictions , s'est soumis à un supplice qui n'étoit dû qu'à des criminels ; & par là les Gentils , comme les Juifs convertis , se sont trouvez en état par la foi au Sauveur , de recevoir ces bénédictions , & d'avoir part aux dons du Saint-Esprit.

Ÿ. 15. SECUNDUM HOMINEM DICO. Je parle à la manière des hommes. Après vous avoir rapporté des preuves , & des autoritez de l'Écriture , qui sont peut-être au-dessus de la portée de quelques-uns de vous , je vais vous parler humainement , & me servir d'un exemple tiré des choses humaines , & ordinaires. (a) *Lorsqu'un homme a fait un testament approuvé , nul ne peut le casser , ni y ajouter.* Or le Seigneur a fait avec Abraham un testament , ou une alliance ; car les termes de l'Original signifient l'un , & l'autre (b) dans le langage de l'Écriture. Cette alliance est dans les formes , bien autentique , & bien ratifiée. Donc rien n'est capable de la casser. La Loi qui est survenue plus de quatre cens ans après , ne peut donc y faire aucun changement. Le testament dont on a parlé , promet des bénédictions à Abraham , & à sa race , il faut donc que ces promesses s'accomplissent indépendamment de la Loi. Il ne s'agit plus que de favoriser si ceux qui ne sont point de la race d'Abraham selon la chair , mais seulement selon l'esprit , sont compris dans cette alliance ; & c'est ce que l'Apôtre montre dans la suite , en prouvant que JESUS-CHRIST est proprement celui que le contrat désignoit sous le nom de la race d'Abraham , & femini tuo.

Ÿ. 16. ABRAHE DICTÆ SUNT PROMISSIONES , ET SEMINI EJUS. Les promesses de Dieu ont été faites à Abraham , & à sa race. Les promesses faites à Abraham avoient deux sens. Elles regardoient la personne par rapport à cette vie , & par rapport à l'autre vie. Dieu exécuta

(a) Chrysoſt. *vñ à θανάτου αναδεικνύεται.*
Theod. *ἀθανάτου ἀναδεικνύεται.* PAS.
Erasm. *Græc. Εβ. Μεν.*

(b) Heb. *בְּרִית* , & *Græc. συνθήκη* , *foedus* ,
vel *testamentum*.

17. *Hoc autem dico : Testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentes & triginta annos facta est Lex, non irritum facit ad evanandum promissionem.*

17. Voici donc ce que je veux dire : Dieu ayant fait, & autorisé comme un contrat, & une alliance, la Loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après, n'a pû la rendre nulle, ni en abroger la promesse.

COMMENTAIRE.

envers lui ses promesses, quant à la vie présente, dans les biens temporels dont il le combla, & dans la nombreuse postérité qu'il lui donna par Isaac, & par ses autres fils : mais Abraham ne reçut que dans le Ciel la récompense de sa foi, de sa justice, de son obéissance. C'est ce que Dieu vouloit lui marquer, en disant : (a) *Je serai moi même votre récompense.* Pour ce qui est de sa postérité, on peut la considérer en deux manières. L'une est sa race selon la chair ; & l'autre selon l'esprit. Isaac est son fils selon la chair ; JESUS-CHRIST est sa race selon l'esprit. Les descendans d'Isaac eurent deux promesses faites à Abraham, par la protection dont Dieu les honora, par les biens temporels dont il les combla, par la fertilité du pays dont ils devinrent les maîtres. La race spirituelle imitatrice de la foi, & de la piété d'Abraham, reçoit par JESUS-CHRIST des bénédictions d'une autre sorte ; la justice, l'innocence, les dons du Saint-Esprit. De cette sorte les bénédictions données à Abraham se trouvent remplies dans leur juste étendue ; au lieu qu'en les bornant à la seule postérité charnelle d'Abraham, elles sont limitées d'une manière indigne de la grandeur de Dieu, & au-dessous des termes mêmes dont Dieu s'est servi, en bénissant le Patriarche.

Saint Paul n'entre point ici dans le détail de l'exécution des promesses accomplies dans la race charnelle ; il se borne à la race spirituelle, qui est J. C. (b) en tant qu'il renferme dans sa personne toute l'Eglise des Fidèles de tous les siècles, de quelque nation, & de quelque pays qu'ils soient. Si les Patriarches, les Prophètes, les Saints de l'ancien Testament ont eu part aux bénédictions de la race spirituelle, ce n'est point en qualité d'enfans d'Abraham selon la chair ; c'est comme imitateurs de la foi d'Abraham, & appartenant déjà à l'alliance de JESUS-CHRIST. (c) L'Apôtre trouve le mystère de cette double postérité d'Abraham dans les termes mêmes des promesses : *L'Écriture ne dit pas : (d) À ceux qui naîtront de vous, comme s'il y en avoit plusieurs ; mais comme s'il ne s'agissoit que d'un, à celui qui naîtra de vous ; c'est-à-dire, au CHRIST.* Il ne nie pas que dans le sens de la lettre, les promesses ne regardent aussi les Hébreux, nez

(a) Genes. xv. 1.

(b) Vide Aug. hic.

(c) Vide Theodoret. hic.

(d) Confer Genes. xii. 3, xiii. 15. & xxiii.

12.

18. *Nam si ex Lege hereditas, jam non ex promissione. Abrahæ autem per repromissionem donavit Deus.*

18. Car si c'est par la Loi que l'héritage nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.

COMMENTAIRE.

d'Abraham selon la chair : mais il soutient que dans le sens plus relevé, elles regardent principalement les imitateurs de la foi d'Abraham. La promesse est tout à la fois historique, & figurative : historique dans Isaac, & sa postérité ; figurative dans JESUS-CHRIST, & les Fidèles. Saint Paul avoit toute l'autorité nécessaire pour donner aux Textes figuratifs un sens certain, & capable de fixer nôtre foi. (a)

¶ 17. HOC AUTEM DICO : TESTAMENTUM CONFIRMATUM A DEO. (b) *Voici donc ce que je veux dire*, & ce que je veux conclure des principes que je viens de poser : *Dieu ayant fait avec Abraham une alliance authentique, par laquelle il promet à sa race spirituelle toute sorte de bénédictions, la Loi qui est survenue quatre cens trente ans après, n'a pu la rendre nulle.* Or elle la rendroit en quelque sorte nulle, si elle seule indépendamment de la foi, donnoit la vie, & la justice : Car que resteroit-il à la race spirituelle, & à quoi se réduiroient les promesses qui lui ont été faites ? Il faut donc dire que la Loi seule ne nous justifie pas ; mais que c'est la foi en JESUS-CHRIST ; ou, si l'on veut, que ce n'est pas Isaac, ou la race charnelle qui reçoit les bénédictions spirituelles ; mais JESUS-CHRIST, ou la race spirituelle, qui est son Eglise.

Le nombre de quatre cens trente ans que l'Apôtre met ici entre la promesse faite à Abraham, & la Loi donnée à Moïse, fait quelque difficulté. Dans l'Exode, (c) on met quatre cens trente ans de captivité des Hébreux dans l'Égypte. Le Samaritain, & les Septante ajoutent au même endroit, que ces quatre cens trente ans doivent s'entendre du tems que les Hébreux, & leurs peres, *passèrent dans l'Égypte, & dans la terre de CANAAN.* Pour trouver ce nombre de quatre cens trente ans, il faut en fixer le commencement à l'an du monde 2082. qui est celui de la vocation d'Abraham, & de sa sortie de la ville d'Ur de Caldée, & la fin à l'an 2515. qui est celui de la sortie d'Égypte, & de la Loi donné à Sinai.

¶ 18. NAM SI EX LEGE HÆREDITAS. *Si c'est par la Loi que l'héritage nous a été donné, ce n'est donc plus par la promesse.* Si l'héritage spirituel, la justice, l'innocence, & le bonheur du Ciel qui en est la suite, & la récompense, nous sont procurez par l'observation de la Loi, & non

(a) D Thom. Cijet Est.

(b) Gr. *Δυσίαν ημεσις αμαρτανων ημων εν τω Θεω* αμαρτανων. Alii simpliciter, *αμαρτανων.* Alii

omittunt, *αμαρτανων.* Ita Alex. Coll. 7. Barb. 2. Ceph. Hieronym.

(c) Exod. XII. 40. 41.

19. *Quid igitur Lex? Propter transgressiones posita est, donec veniret semen, cui promiserat Ordinata per Angelos in manu mediatoris.*

19. Pourquoi donc la Loi a-t-elle été donnée? C'a été pour les prévarications, en attendant l'avènement de ce Fils que la promesse regardoit. Et cette Loi a été donnée par les Anges, par l'entremise d'un médiateur.

COMMENTAIRE.

par la foi en JESUS-CHRIST, ce n'est donc pas en vertu des promesses faites à Abraham, & à sa race. Or on ne peut pas dire qu'une alliance, & une promesse aussi authentique, & aussi solennelle, que celle que Dieu a faite à Abraham, demeure inutile; il est donc impossible que la Loi nous ait procuré l'héritage dont je viens de parler. Son effet ne tombe que sur l'héritage temporel de la terre de Canaan. Mais, diront les Galates, nous ne prétendons pas renoncer aux promesses; nous voulons joindre la Foi à la Loi; l'Évangile à Moÿse. Saint Paul répond: Ces deux choses ne sont point alliées, ou du moins leur union est inutile. Pourquoi joindre la Loi aux promesses, si sans la Loi les promesses vous suffisoient? (a)

¶ 19. QUID IGITUR LEX? PROPTER TRANSGRESSIONES POSITA EST. Pourquoi donc la Loi a-t-elle été donnée? c'a été pour les prévarications. Il se fait ici une objection, qui suit de ce qu'il a dit dans le §. précédent. Si sans la Loi on peut être justifié en vertu des bénédictions promises à la race spirituelle d'Abraham, à quoi donc a servi la Loi? N'auroit-il pas mieux valu ne la pas donner, puisque seule elle ne sert à rien, & que sans elle on arrive au bonheur? Il répond que la Loi a été donnée à cause des transgressions; c'est-à-dire, selon saint Augustin, (b) afin que les Hébreux recevant la Loi, & remarquant par son moyen les chûtes presque continuelles qu'ils faisoient, apprissent à ne pas s'appuyer sur leurs propres forces, & fussent contraints de reconnoître le besoin qu'ils avoient d'un secours plus puissant, c'est-à-dire, celui du Médiateur, & de sa grace.

Saint Chrysostome, & les Grecs (c) l'expliquent autrement: La Loi a été donnée à cause des transgressions, pour les empêcher autant qu'il étoit

[a] *Timotheus ad Ph. 18.* Εἴρη δὲν τῶν ἐπιτηδεύσεων ἡ νόμος ἐστὶν, ἵνα μετὰ τὴν ἐπιτέλειαν τοῦ νόμου ἔσται ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ.

[b] *Aug. hic.* Et sic de Grat. Christi, c. 8. Et l. de Spirit. & l. c. 6. Et l. 3. contra duas Epist. Pelag. c. 4. Et alibi saepius. Vide & D. Thom. & Epist. h. s. & Rom. xv. 24. 25. & c.

[c] *Chrysost. hic.* Πραγματικὸν χάριτος, ἵνα μὴ ἐξ ἰσχυροῦ ἀδ' αὐτοῦ, ἀλλ' ἐκ ἰσχυροῦ ἐκλιθεῖσιν καὶ αὐτοὶ, ἀλλ' αὐτὸ χάριτος ἐστὶν αὐτῶν ἰσχυροῦ ἢ καὶ αὐτοῦ, ὑποπίπτου, καὶ αὐτὸν παραβῆναι. *Theophyl.* Ἐκ αὐτῶν χάριτος ἐκ τῶν ἰσχυροῦ καὶ αὐτοῦ παραβῆναι αὐτῶν τῶν καλῶν, ἢ μὴ, ἢ καὶ αὐτοῦ. *Ita Hieronym.*

possible ; la Loi ser voit aux Juifs comme de frein , elle les empêchoit de tomber dans les derniers excez ; elle les retenoit , elle les conduisoit , elle réprimoit leurs mauvais penchans ; si elle n'arrêtoit pas tous les crimes , au moins elle en arrêtoit une partie. L'une , & l'autre explication est proposée par les Interprètes , & chacune à son mérite , & ses partisans. Celle des Grecs me paroît la plus littérale. (*a*)

DONEC VENIRET SEMEN CUI PROMISERAT. *En attendant l'avènement de ce Fils que la promesse regardoit.* C'étoit une disposition provisionnelle qui devoit durer jusqu'à la venue de JESUS-CHRIST. Aujourd'hui elle ne subsiste plus. Que si elle ne subsiste plus même pour les Juifs , à plus forte raison pour vous autres , ô Galates. Les promesses faites à Abraham , & à sa race spirituelle , ont été en quelque sorte suspendues jusqu'à JESUS-CHRIST ; mais les promesses qui regardoient sa postérité charnelle , se sont exécutées dans la suite de plusieurs générations , & n'ont pris fin que lorsque celles qui regardent sa postérité spirituelle , ont commencé. La fin de la Loi , est le commencement de l'Évangile.

ORDINATA PER ANGELOS IN MANU MEDIATORIS. *La Loi a été donnée par les Anges , par l'entremise d'un Médiateur.* Ce Médiateur est Moÿse ; il a été le Ministre de l'ancien Testament , comme JESUS-CHRIST du nouveau. (*b*) La plupart des Peres , & des Commentateurs veulent toutefois que ce Médiateur soit JESUS-CHRIST. (*c*) Mais le premier sentiment paroît plus vraisemblable , à cause de l'opposition que saint Paul met par tout entre JESUS-CHRIST , & Moÿse , entre l'ancienne , & la nouvelle Loi. On peut toutefois concilier le sentiment des Peres avec l'opinion contraire , en disant , que Moÿse étoit le Ministre de JESUS-CHRIST , & qu'il le représentoit dans cette fonction : car il est indubitable en un certain sens , que Dieu n'a donné aux hommes aucunes Loix , que par son Fils ; ainsi JESUS-CHRIST en ce sens est le Médiateur de l'ancien , comme du nouveau Testament ; mais d'une manière plus propre , & plus immédiate du nouveau. Le premier étoit une disposition au second.

Saint Paul ajoute que la Loi a été donnée par les Anges. Quelques Anciens (*d*) ont crû que les apparitions de l'ancien Testament , & en particulier celles qui furent faites à Moÿse dans le buisson , & sur le mont Sinaï , s'étoient faites par le Fils de Dieu. Mais saint Etienne dans les Ac-

(*a*) Comparez 1. Timot. 1. 9. *Lex iusta non est posita, sed iniusta.* Et Heb. vii. 18. *Reprobatio quidem sit precedentis mandati propter infirmitatem ovis, & inutilitatem; nihil enim ad perfectum adduxit Lex.* Et Galat. 3. 23. *Adversus huiusmodi non est Lex;* La Loi n'est point contre ceux qui vivent selon l'esprit. Voyez aussi 1. Cor. vii. 2. *Propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat;* c'est-à-dire, *ad vitandam*

fornicationem. Ainsi en cet endroit-ci: *Lex propter transgressiones posita est;* c'est à dire, *ad vitandas transgressiones.*

(*b*) Hebr. vii. 6. xii. 24. *Vide* & 1^o & 1^o. & Joan. 1. 17. 2. Cor. xii. 7. Theodoret. Cyril. Nazianz. Epiphany. Nyssen. Eß. Gros. Bet. Cornel. alii.

(*c*) Ita Hieronym. Aug. Ambrosi. Chryf.

(*d*) Voyez ce qu'on a dit sur l'Exode, xii. 24.

20. *Mediator autem unius non est ; Deus autem unus est.*

21. *Lex ergo adversus promissa Dei ? Absq̃ : Si enim data esset Lex , quæ posses vivificare , verè ex Lege esset iustitia.*

20. Or un médiateur n'est pas d'un seul & il n'y a qu'un seul Dieu.

21. La Loi est donc contre les promesses de Dieu ? Nullément : Car si la Loi qui a été donnée avoir pû donner la vie , on pourroit dire alors avec vérité , que la justice s'obtient par la Loi.

COMMENTAIRE.

tes , (a) & la plupart des Peres depuis saint Augustin , (b) ont crû que c'étoit par le moyen des Anges , & c'est le sentiment le plus suivi. Moÿse dit toujours que c'est le Seigneur qui parle , qui apparoit , qui ordonne ; mais on est persuadé que c'étoit un Ange envoyé de Dieu , qui parloit en son nom.

¶ 20. MEDIATOR AUTEM UNIUS NON EST : DEUS AUTEM UNUS EST. Or un Médiateur n'est pas d'un seul ; & il n'y a qu'un seul Dieu. Autre différence qui distingue l. Loi ancienne , de l'Évangile. La Loi a été donnée aux Juifs par les Anges , & par le ministère d'un Médiateur , qui est Moÿse. Les promesses ont été faites sans milieu par le Seigneur à Abraham , & l'Évangile a été donné par JESUS-CHRIST à ses Fidèles , sans la médiation d'aucun homme. Il falloit un Médiateur entre Dieu , & les Hébreux , parce que c'étoit une espèce de contrat , & d'engagement réciproque des Hébreux envers Dieu , & de Dieu envers les Hébreux. Le Seigneur leur promettoit la vie , & sa protection ; les Juifs s'engageoient à lui garder obéissance , & fidélité. Mais dans les promesses que Dieu fait à Abraham , & à sa race selon l'esprit , il n'y a point de Médiateur , parce que ce sont des promesses purement gratuites ; les bénédictions qui se répandent par JESUS-CHRIST sur tous les Fidèles , coulent aussi en sens sans Médiateur , puisque JESUS-CHRIST est Dieu comme son Père.

Autrement : La Loi a été donnée aux Hébreux pour réprimer leurs transgressions , & pour mettre un frein à leur licence. S'ils fussent demeurés fidèles , elle n'auroit pas été donnée ; car la Loi n'est pas pour les Justes : (c) *Lex iusto non est posita , sed iniustis.* Le Seigneur la donna par le ministère des Anges , & par la médiation de Moÿse : ce qui marquoit de l'éloignement réciproque de Dieu , & des Hébreux. Car le Médiateur n'est pas d'un seul. Toute médiation suppose quelque division. Or Dieu n'est qu'un. Il est immuable. (d) Il n'auroit jamais changé de conduire envers les Hébreux , s'il n'y eût été forcé par leurs crimes. Ne considérez donc pas la Loi com-

(a) *AB.* v. 11. 30.

(b) *Aug.* l. 3. de *Trinit.* c. 12. *Gregor.* l. 12. *Metrak.* c. 1. *Hieronym.* hic. *alsi.*

(c) 1. *Timor.* 1. 9.

(d) *Salmer.* *Men. Grat.*

22. *Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.*

23. *Prædix autem quàm venires fides, sub Lege custodiebamur conclusi, in eam fidem qua revelanda erat.*

22. Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce que Dieu avoit promis, fût accompli par la foi de JÉSUS-CHRIST à l'égard de ceux qui croiroient en lui.

23. Or avant que la foi fût venue, nous étions sous la garde de la Loi, qui nous tenoit renfermez, pour nous disposer à cette foi qui devoit être révélée un jour.

COMMENTAIRE.

me une suite des bénédictions de Dieu faites à Abtaham. C'est en quelque sorte plutôt une marque de sa colère. Ce sens me paroît le meilleur. Ce passage est un des plus obscurs des Épitres de saint Paul. J'avouë que je ne trouve rien sur cela qui me satisfaisse.

Ÿ. 21. LEX ERGO ADVERSUS PROMISSA DEI? ABSIT. *La Loi est donc contre les promesses de Dieu? Nullement.* S'il est vrai que la Loi n'ait été donnée que pour réprimer les prévarications des Hébreux, & que Moÿse ait été le Médiateur entre Dieu irrité contre les Israélites, il semble que la Loi est une espèce de rétractation des promesses faites à Abraham; & qu'au lieu de la regarder comme un effet de la bénédiction de Dieu, on doit l'envisager comme une preuve de son indignation. Saint Paul, n'accorde pas cette conséquence prise dans son étendue. Il soutient que la Loi est une marque de la protection de Dieu sur les Hébreux. Qu'elle étoit comme une garde qui les tenoit renfermez, ou comme un pédagogue qui devoit les conduire à JÉSUS-CHRIST, & à la foi. Voyez les versets 23. 24. Mais aussi il n'avouë pas que la Loi donnât la vie, & la justice; elle ne la donnoit point par elle-même. Elle la promettoit à ceux qui auroient la foi, & qui l'observeroient fidèlement.

Ÿ. 22. SED CONCLUSIT SCRIPTURA OMNIA SUB PECCATO. *L'Écriture a tout renfermé sous le péché.* (a) La Loi a montré que tous les hommes étoient pécheurs, en leur découvrant des fautes qu'ils ne connoissoient point auparavant. (b) Elle a convaincu ceux qui ont vécu avant la Loi, qu'ils étoient dans l'erreur sur un grand nombre de points de morale. Elle a fait voir aux Juifs qui vivoient sous la Loi, qu'ils étoient des prévaricateurs; enfin elle leur a promis, mais ne leur a pas donné, le remède efficace à leurs maux. Ils n'ont pu l'obtenir que par la foi en JÉSUS-CHRIST. (c) Elle leur a fait connoître leur propre foiblesse, & le besoin

(a) Comparet Rom. III. 9. *Causati sumus Judæos, & Græcos omnes sub peccato esse.*

(b) *Christus Susceptor, Evangelii, & Evangelii autem in fide.*

(c) *Tædædædæ. ἀπολύει γὰρ ἡ θεία γρηγορία, &*

τὴν ἀπὸ τῆς ἡμῶν. & τὴν ἐκ τῆς ἡμῶν. Τὸ ἀπὸ τῆς ἡμῶν, τὴν δὲ τὴν ἡμῶν ἀπολύει τὴν ἡμῶν. ἀπολύει τὴν ἡμῶν ἀπὸ τῆς ἡμῶν, ἀπολύει τὴν ἡμῶν ἀπὸ τῆς ἡμῶν. Ita Est. Mem. Græc. alii.

24. *Itaque Lex pædagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.*

25. *At ubi venit fides, jam non sumus sub pædago.*

26. *Omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu.*

24. Ainſi la Loi nous a ſervi de conducteur, pour nous mener comme des enfans à JESUS-CHRIST, afin que nous fuſſions juſtifiés par la foi.

25. Mais la foi étant venuë, nous ne ſommes plus ſous un conducteur comme des enfans ;

26. Puisque vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

qu'ils avoient du ſecours du Libérateur. Ceux qui ont pratiqué le bien avant JESUS-CHRIST, ne l'ont fait qu'avec le ſecours de ſa grace.

ÿ. 23. PRIUS AUTEM QUAM VENIRET FIDES. *Or avant que la Foi fût venuë, nous étions ſous la garde de la Loi.* La Loi étoit comme une gardienne ſévère, qui réprimoit nos faillies, & qui puniſſoit nos moindres égaremens. Elle nous traitoit comme on traite des enfans rebelles, ou des eſclaves défobéiſſans, & fugitifs ; on les enferme, on les garde, on les châtie. L'eſprit de la Loi étoit un eſprit de crainte, & de rigueur. (a)

ÿ. 24. LEX PÆDAGOGUS NOSTER FUIT IN CHRISTO. *La Loi nous a ſervi comme de conducteur, de maître, de pédagogue, pour nous mener à JESUS-CHRIST.* Le pédagogue eſt un homme qu'on donne à un enfant pour le conduire, le garder, le retenir. Il eſt différent du maître qui l'inſtruit, & qui lui montre les belles lettres, ou les ſciences plus relevées. La Loi étoit à l'égard des Juifs comme un pédagogue. Elle les menoit, les gardoit, les corrigeoit, les retenoit, pour les conduire au Meſſie, à JESUS-CHRIST, qui devoit les inſtruire, & leur donner les connoiſſances plus importantes, & plus ſublimes. Sans la Loi, ils ſe ſeroient abandonnez à l'idolâtrie, & aux derniers défordres ; & le Meſſie auroit trouvé dans le monde la connoiſſance du vrai Dieu entièrement éteinte dans la race d'Abraham, comme ailleurs. Le Meſſie lui-même avoit beſoin que la Loi le découvrit, que les Prophètes le déſignaffent, & qu'ils nous en traçaſſent l'image, & les caractères.

ÿ. 25. AT UBI VENIT FIDES, JAM NON SUMUS SUB PÆDAGOGO. *Mais la Foi étant venuë, nous ne ſommes plus ſous un conducteur.* Nous n'avons plus beſoin de pédagogue. Nous ne ſommes plus des enfans que l'on retient par la crainte des châtimens. Nous ſommes inſtruits par JESUS CHRIST ; nous ſommes animez de ſon Eſprit, & de ſa charité.

(a) Rom. VIII. 15. *Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, &c.*

17. *Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.*

17. Car vous tous, qui avez été baptisés en JESUS-CHRIST, vous avez été revêtus de JESUS-CHRIST.

18. *Non est Judæus, neque Græcus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.*

18. Il n'y a plus maintenant ni de Juif, ni de Gentil, ni d'esclave, ni de libre, ni d'homme, ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en JESUS-CHRIST.

19. *Si autem vos Christi, ergo semen Abrahamæ estis, secundum promissionem heredes.*

19. Que si vous êtes à JESUS-CHRIST, vous êtes donc la race d'Abraham, & les héritiers selon la promesse.

COMMENTAIRE.

Quelle folie donc de vous assujettir à cette Loi, qui n'a sçu former que des esclaves, ou des enfans incapables de se conduire; comme si votre état n'étoit pas infiniment plus heureux, & plus glorieux, puisque *ÿ. 26. Vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en JESUS-CHRIST?*

ÿ. 17. QUICUMQUE ENIM IN CHRISTO BAPTIZATI ESTIS, CHRISTUM INDUISTIS. Car vous tous qui avez été baptisés en JESUS-CHRIST, vous avez été revêtus de JESUS-CHRIST. Vous avez, pour ainsi dire, laissé le vieil homme dans les eaux du Baptême, & vous vous y êtes revêtu du nouveau. Vous étiez enfans de colère, enfans d'Adam, anéantissez de l'esprit de servitude, ou même entièrement privez de la connoissance du vrai Dieu, plongez dans l'idolâtrie, & le dérèglement: par la foi en JESUS-CHRIST, & par le Baptême, vous avez été revêtu de JESUS-CHRIST, rempli de son Esprit, éclairez de ses lumières, comblez de ses grâces, de sa justice, de sa charité; vous êtes devenus les enfans adoptifs du Père, les objets de sa complaisance. De quoi donc vous servirait à présent la Loi, à laquelle vous voulez vous assujettir?

ÿ. 18. NON EST JUDÆUS, NEQUE GRÆCUS. Il n'y a plus maintenant de Juifs, ni de Gentils, plus de distinction de Juifs, ou de Gentils; nous sommes tous un en JESUS-CHRIST. Le Juif qui se vançoit des prérogatives de sa naissance, & des promesses faites à Abraham, n'a rien au-dessus de vous; s'il est à JESUS-CHRIST, vous y êtes aussi; & s'il n'y est pas, les promesses ne sont point pour lui: vous avez sur lui un avantage infini. *ÿ. 19. Si vous êtes à JESUS-CHRIST, vous êtes la vraie race d'Abraham, & les légitimes héritiers des promesses.* Il seroit donc non seulement inutile, mais ridicule de vouloir recevoir la circoncision, & vous soumettre au joug de la Loi. C'est comme si un enfant de qualité cherchoit à entrer dans l'état d'esclavage.





CHAPITRE IV.

Juifs sous la Loi, comme des pupilles sous un tuteur. JESUS-CHRIST les tire de cette servitude, & leur donne son Esprit. Tendresse de saint Paul pour les Galates. Affection des Galates pour saint Paul. Mauvais zèle des faux Apôtres. Sara, & Agar figures des deux Testamens.

†. 1. *D*ico autem : Quanto tempore heres parvulus est, nihil differt à servo, cum sis dominus omnium ;

2. *Sed sub tutoribus, & actoribus est, usque ad præfinitum tempus à patre.*

†. 1. *J*E dis de plus : Tant que l'héritier est encore enfant, il n'est point différent d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout ;

2. Mais il est sous la puissance des tuteurs, & des curateurs jusqu'au tems marqué par son pere.

COMMENTAIRE.

†. 1. *Q*UANTO TEMPORE HERES PARVULUS EST, NIHIL DIFFERT A SERVO. *Tant que l'enfant est encore petit, il ne diffère point du serviteur ;* il n'est pas le maître ni de ses biens, ni de ses actions ; il est dans la dépendance de ses tuteurs, de ses directeurs, de ceux qui le conduisent. Ce pupile est tout le genre humain, depuis le commencement du monde, jusqu'à JESUS-CHRIST ; ses tuteurs sont les Anges, selon saint Jérôme. Ou plutôt : Ce pupile est la nation juive ; ses tuteurs sont la Loi, & les Prophètes. Ce peuple est demeuré sous leur dépendance jusqu'à la venue de JESUS-CHRIST, qui l'émancipe, & le met en liberté. Les Galates n'avoient point été soumis à la Loi ; ils étoient Gentils avant leur conversion. Aussi l'Apôtre ne dit pas : †. 3. *Vous étiez encore enfans, & assujettis aux Elémens de ce monde ; mais nous étions.* Il parle de lui-même, & des autres Juifs. Son dessein est toujours de donner aux Galates de l'éloignement des cérémonies légales, auxquelles on vouloit les engager. Les Hébreux eux-mêmes n'y sont plus assujettis, & vous voudriez vous y soumettre ?

†. 2. *SED SUB TUTORIBUS, ET ACTORIBUS (A) EST, USQUE AD PRÆFINITUM TEMPUS A PATRE.* *Mais il est sous la*

(A) A'na' na' i'allejus' t'ei, & t'utoribus.

3. Ita & nos cùm essemus parvuli ,
sub elemenis mundi eramus servientes.

3. Ainsi lorsque nous étions encore enfans ,
nous étions assujettis aux premières , & plus
grossières instructions que Dieu a données au
monde.

4. At ubi venit plenitudo temporis ,
misi Deus Filium suum , factum ex
muliere , factum sub Lege ,

4. Mais lorsque les tems ont été accomplis ,
Dieu a envoyé son Fils , né d'une femme , &
assujetti à la Loi ,

COMMENTAIRE.

puissance des tuteurs , & des curateurs , jusqu'au tems marqué par son Pere.
Il semble que parini les Hébreux il étoit à la disposition du pere de dé-
terminer par son testament le tems auquel son fils devoit sortir de tutelle.
Ailleurs ce tems étoit fixé par les loix , & la coutume , & l'âge de la mino-
rité n'étoit point par tout uniforme. Le Pere céleste qui s'étoit déclaré Pe-
re , & Protecteur des Hébreux , avoit déterminé dans ses décrets éternels,
un tems où son peuple devoit être émancipé , & délivré de la dépendance
des Loix de Moyse. Ce tems étant venu , JESUS-CHRIST a paru , &
les a mis en parfaite liberté.

ÿ. 3. ITA ET NOS CUM ESSEMUS PARVULI. *Ainsi lorsque nous
étions encore enfans ; il parle des Juifs , du nombre desquels il étoit ; nous
étions assujettis aux premières instructions que Dieu a données au monde.*
A la lettre : (a) *Sous les élémens de ce monde.* Les uns l'expliquent des élé-
mens matériels , de la terre , de l'air , de l'eau , &c. Les Payens les ado-
roient pour la plupart. D'autres , *des astres , du soleil , de la lune , de l'air* ,
qui étoient aussi l'objet du culte des Idolâtres. D'autres , *des Anges* , qui
président aux quatre Élémens du monde. D'autres enfin , *de la Loi , & des
Prophètes* , qui étoient comme l'alphabet , & les premiers élémens de la
Religion de JESUS-CHRIST. Ces divers sentimens sont rapportez par saint
Jérôme , & il se fixe à ce dernier , avec la plupart des Interprètes. (b) Tou-
te la suite , & sur tout les versets 9. & 10. prouvent que c'est le vrai sens
du Texte. Il les appelle *Elémens du monde* , parce que les cérémonies ex-
térieures des sacrifices , des fêtes , &c. étoient assez semblables à celles
des peuples Payens ; elles n'en différoient souvent que par l'objet , & la
détermination. On voyoit chez les Payens , comme chez les Hébreux , des
temples , des autels , des sacrifices , des cérémonies. Ou bien , *les Elémens
du monde* , pourroient marquer des cérémonies , & des observances sensu-
bles , grossières , matérielles , &c.

ÿ. 4. AT UBI VENIT PLENITUDO TEMPORIS. *Mais quand
les tems ont été accomplis.* Le tems de la majorité du peuple de Dieu , &

(a) Ἰσὶ τοῖς στοιχείοις τοῦ κόσμου δεδουλωμένοι.

(b) Cb. ysf. Theodoret. Theophyl. Orcom.]

Erasm. Est. Gret. Zeger. Men. Para. alii.

5. *Ut eos qui sub lege erant, redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.*

6. *Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem: Abba, Pater.*

7. *Itaque jam non est servus, sed filius. Quid si filius, & haeres per Deum.*

5. Pour racheter ceux qui étoient sous la Loi, & pour nous rendre enfans adoptifs.

6. Et parce que vous êtes enfans, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie: Mon Pere, mon Pere.

7. *Aucun de vous n'est donc point maintenant serviteur; mais enfant. Que s'il est enfant, il est aussi héritier de Dieu par JESUS-CHRIST.*

COMMENTAIRE.

celui de la venue du Messie, qui devoit les mettre en liberté, étant venu, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, & assujéti à la Loi; ou, né d'une femme, & soumis à la Loi; car les Exemplaires Grecs varient: (a) les uns portant fait, ou formé d'une femme; c'est-à-dire, formé dans le sein de la très-sainte Vierge, de sa seule substance, par l'opération du Saint-Esprit, sans la coopération d'aucun homme. Et les autres lient: Né d'une femme; ce qui n'a pas besoin d'explication.

¶ 5. UTE OS QUI SUB LEGE ERANT REDIMERET. Pour racheter ceux qui étoient sous la Loi, & pour nous rendre enfans adoptifs. Il ne faut pas croire que JESUS-CHRIST ne soit venu que pour racheter ceux qui étoient sous la Loi: il est venu pour le salut de tout le monde; mais comme saint Paul ne parle ici que des Hébreux, il ne fait pas mention des Gentils, ni de la délivrance que JESUS-CHRIST leur a procurée. Il a donné à tous ceux qui ont cru en lui, la vraie liberté, & l'adoption des enfans; en sorte que ni les Juifs ne sont plus sous la Loi, ni les Gentils dans la servitude du péché; mais les uns, & les autres sont devenus les enfans du Père Céleste, & sont remplis du Saint-Esprit, qui crie dans leur cœur: Mon Pere, mon Pere. Si cet Esprit saint ne nous donnoit cette liberté, & s'il ne formoit lui-même dans nos cœurs ce cri ineffable, qui oseroit appeler Dieu, mon Pere. (b) Abba, Pater. Ces deux mots signifient la même chose; l'un en Syriaque, & l'autre en Grec; l'un est l'explication de l'autre. (c) Les anciens Patriarches, & les Prophètes avant JESUS-CHRIST, avoient déjà dans eux-mêmes cet Esprit d'adoption; mais c'étoit en vertu de la foi en JESUS-CHRIST, & du mérite de sa mort, dont l'efficace s'est étendue sur les tems qui l'ont précédé, comme sur ceux qui l'ont suivi.

(a) Γενόμενος ἢ γεννηθείς. *Alii*: Γενόμενος. *Natum. Ita Steph. & ἔ. in. n. Et alii. Compl. Arab. Aeth. Aug. Iren. l. 3. c. 18. Cypri. l. 2. ad Quirina.*

(b) Ὁτι γὰρ ἡ ἐκκλησία πάντες προσευχόμενοι τὸν κύριον προσεχόμεθα, μὴ τὸ πᾶν ἡμετέρας ἀκριβοῦς καὶ μετὰ σου. *Theodoret.*

(c) *Antony. loc.*

8. Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis qui nasci non sunt Dii, serviebatis.

8. Pour vous, lorsque vous ne connoissiez point Dieu, vous étiez assujettis à ceux qui n'étoient point véritablement Dieux.

9. Nunc autem cum cognoveritis Deum, immo cogniti scitis à Deo, quomodo convertimini iterum ad infirma, & egena elementa, quibus denud servire vultis?

9. Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de lui, comment vous tournez-vous vers ces éléments foibles, & inutiles, auxquels vous voulez vous assujettir par une nouvelle servitude?

COMMENTAIRE.

ψ. 7. ITAQUE JAM NON EST SERVUS, SED FILIUS. *Aucun de vous n'est donc plus serviteur, mais enfant.* Non seulement les Juifs qui ont crû en JESUS-CHRIST, mais aussi les Gentils qui ont quitté le Paganisme, ne sont plus esclaves, mais enfans de Dieu, Les Hébreux servoient sous la Loi, les Gentils étoient assujettis au péché, à l'idolâtrie, à l'erreur. JESUS-CHRIST les a délivrés les uns, & les autres, leur a mérité l'adoption du Pere, & l'héritage du Ciel. Quelle folie donc de vouloir renoncer à cette liberté, pour s'assujettir de nouveau à la servitude?

ψ. 8. IGNORANTES DEUM. *Vous ne connoissiez point Dieu, & vous étiez assujettis à des faux Dieux.* Votre esclavage étoit infiniment plus honneux que celui des Hébreux. Ceux-ci servoient Dieu sous la Loi. Vous autres vous serviez des Idoles.

ψ. 9. CUM COGNOVERITIS DEUM, IMO COGNITI SITIS A DEO. *Après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connu de lui.* Vous n'auriez jamais eu ce bonheur de penser à lui, si par un effet de sa grace prévenante, il n'eût daigné penser à vous, & vous attirer à lui. (a) Il vous a donné dans sa prescience, & vous a prédestiné à la foi, à la vocation, à la gloire, avant que vous eussiez pensé à venir à lui. Connoître dans Dieu, se met souvent pour, avoir pour agréable; & ignorer, oublier, pour ne pas aimer. *Le Seigneur connoit ceux qui sont à lui,* dit l'Écriture, (b) il connoit ses brebis, & ses brebis le connoissent: (c) c'est-à-dire, il les aime, & les conserve: mais il dira aux pécheurs dans le dernier jour: (d) *Je ne vous connois point: retirez-vous de moi, ouvriers, d'iniquité.*

CONVERTIMINI ITERUM AD INFIRMA, ET EGENA ELE-

(a) *Christostom hic Oidi yap ipse aduastis*
regretis ror Oen, am' ipse ip' co' n' w'any di-
uastis, autie di' ipis inuastis. Theophil. Oid
ipie ror Oid' inuastis w'any, n' inuastis,
(Oidi yap n' n' i' Oid' ror Oid') am' autie ipie
co' ror ip' inuastis i' Oid' ror, n' inuastis.

Vide & Est hic; & 1. Joan. 17. 10. Non quasi
nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior di-
lexit nos. Vide & 1. Cor. 13. 1.
 (b) 1. Timoth. 11. 19.
 (c) Joan. x. 14.
 (d) Luc 13. 17.

10. *Dies observatis, & menses, & tempora, & annos.*

11. *Timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis.*

12. *Estote sicut ego, quia & ego sicut vos. Fratres, obsecro vos. Nihil me laesistis.*

10. Vous observez les jours, & les mois, les saisons, & les années.

11. J'apprends pour vous que je n'aye peut-être travaillé en vain parmi vous.

12. Soyez comme moi, puisque je suis moi-même comme vous êtes. Je vous en prie, mes freres. Vous ne m'avez jamais offensé en aucune chose.

COMMENTAIRE.

MENTA. *Vous vous tournez vers ces élémens foibles, & inutiles.* Ce sont les mêmes élémens dont il a déjà parlé au ψ . 3. & que nous avons dit qui étoient les cérémonies, & autres observances légales. *Vous voulez vous y assujettir de nouveau.* Comment cela, puisqu'ils n'y avoient jamais été assujettis, & qu'ils s'étoient convertis du Paganisme, & non du Judaïsme ? On répond (a) que l'Apôtre n'a pas parlé ici dans une parfaite exactitude : ayant jusqu'ici expliqué la servitude des Juifs sous la Loi, & ayant prouvé que les Galates étoient affranchis de son joug, il continué à leur parler comme s'ils y avoient été autrefois véritablement assujettis, & les exhorte à ne plus rentrer sous sa dépendance. Ou pour parler plus correctement, de ne pas commencer à s'y soumettre, puisqu'ils n'y avoient jamais été, quoiqu'ils fussent dans une servitude bien plus honteuse, sous la tyrannie de l'erreur, & des Démons. Saint Chrysostome, & Théophylacte croyent que c'est-là ce que l'Apôtre appelle ici, *infirmis, & egenis elementa*. Et qu'il craignoit que les Galates ne retombassent dans l'idolâtrie.

ψ . 10. **DIES OBSERVATIS, ET MENSES.** *Vous observez les jours, & les mois, les saisons, & les années.* Vous voulez commencer à observer les jours de sabbath comme les Juifs, les néoménies, les années sabbatiques, les fêtes qui reviennent aux différentes saisons de l'année, comme la Pâque au cominencement des moissons des orges, les Tabernacles après les récoltes, &c.

ψ . 11. **TIMEO VOS, (b) NE FORTE SINE CAUSA LABORAVERIM.** *J'apprends pour vous que je n'aye travaillé en vain parmi vous.* Car si vous avez la foiblesse d'embrasser le Judaïsme, & de joindre les cérémonies de la Loi, à l'Evangile, je crains fort que vous ne renonciez peut-être bien-tôt au Christianisme. (c)

ψ . 12. **ESTOTE SICUT EGO, QUIA ET EGO SICUT VOS.** *Soyez*

(a) Vide Est. Græc. Gloss. Verß. Men. Tir. } *timeo vobis. Hierem. Græc. Οὐδένως ἴπναι; pro, ἄ*
λίως. } *ἴπναι.*

(b) *Timeo vos; id est, timeo de vobis, vel* } (c) Vide Est. Græc.

13. *Scitis autem quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jam pridem, & tentationem vestram in carne mea*

14. *Non sprevestis, neque respicistis; sed sicut Angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.*

13. Vous savez que lorsque je vous ai annoncé premièrement l'Évangile, ç'a été parmi les humiliations, & les afflictions de la chair,

14. Et que vous ne m'avez point méprisé, ni rejeté à cause de ces épreuves que je souffris en ma chair : mais vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme JÉSUS-CHRIST même.

COMMENTAIRE.

comme moi, puisque je suis moi-même comme vous êtes. Vivez dans la liberté des enfans de Dieu, comme j'y vis moi-même; secouëz le joug de la Loi, comme je l'ai secouë; (a) ne vous laissez point assujettir à cette servitude, que les Juifs eux-mêmes n'ont jamais pu porter. (b) On peut aussi l'entendre ainsi: (c) Soyez comme d'autres moi-mêmes, comme je suis un autre vous-mêmes: aimez-moi comme je vous aime. On trouve une phrase à peu-près pareille dans le troisième des Rois, (d) pour marquer une union parfaite. Ce sens revient assez à ce qui suit.

OBSECO VOS; NIHIL ME LÆSISTIS. Je vous en prie, mes freres; vivons ensemble dans une charité sincère. Vous ne m'avez jamais offensé; je ne puis me plaindre de vôtre conduite envers moi. Ne croyez point que dans ce que j'ai dit jusqu'ici, ce soit la passion, ou le ressentiment qui m'ayent fait parler. C'est ma tendresse pour vous, c'est mon zèle pour Dieu, c'est l'intérêt que je prens à vôtre salut qui m'animent. C'est Dieu seul qui est offensé ici. Je compte pour rien l'injure qui peut être faite à ma personne.

¶ 13. SCISIS QUIA QUIA PER INFIRMITATEM CARNIS EVANGELIZAVI VOBIS. Vous savez que lorsque je vous ai annoncé premièrement l'Évangile, ç'a été parmi les humiliations, & les afflictions de la chair. Il les fait souvenir des premiers tems où il commença à prêcher en Galatie. C'étoit un endroit touchant, & propre à les faire rentrer en eux-mêmes. Vous savez que j'ai paru d'abord parmi vous dans un état d'humiliations, de traverses, de douleurs; (e) soit que l'Apôtre fût alors malade, comme quelques-uns le conjecturent; (f) soit qu'il fût traversé

(a) Chryf. Theoplyl. Theodorot. Hieronym. Est Men alii.

(b) Ait. xv. 10.

(c) Bez. Grot.

(d) 3. Reg. xxii. 4. Dixit Josaphat ad Regem Israel: Sicut ego sum, ita & tu: Populus meus, & populus tuus, &c. Vide & 1. Par. xii. 18.

(e) Confer 1. Cor. ii. 2. Et ego in infirmitate,

& timore, & tremore multe fui apud vos.

(f) Hieronym. Aut corid suspicari possumus Apostolum se tempore quo primum venit ad Galatas, agrotasse, & aliquâ corpusculi infirmitate detentum; non cessasse tamen... Non traditus enim gravissimum capitis dolorem sæpè perpessus, & hunc esse Angelum Satana, qui appositus esset, ut eum colapbizaret in carne.

15. *Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia, si fieri posset, oculos vestros eruissem, & dedissem mihi.*

16. *Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis?*

15. Où est donc le tems où vous étiez si heureux ? Car je puis vous rendre ce témoignage, que vous étiez prêts alors, s'il eût été possible, de vous arracher les yeux, pour me les donner.

16. Suis-je donc devenu vôtre ennemi, parce que je vous ai dit la vérité ?

COMMENTAIRE.

par les Payens, qui le persécutoient ; soit enfin que par une sage condescendance, il se soit rabaisé à la portée des Galates, & leur ait parlé d'une manière peu relevée ; se contentant de leur prêcher J E S U S crucifié. (a)

ÿ. 14. ET TENTATIONEM VESTRAM IN CARNE MEA NON SPREVISTIS. *Vous ne m'avez point méprisé à cause des épreuves que je souffrois en ma chair. A la lettre: Vous n'avez pas méprisé vôtre épreuve en ma chair. Mais on croit (b) que tentationem vestram, vôtre épreuve, se met pour, les épreuves que je souffre à cause de vous. Plusieurs Exemplaires (c) lisent, mon épreuve ; d'autres simplement, l'épreuve. Mais la plupart sont conformes à la Vulgate : (d) Tentationem vestram in carne mea ; & les Commentateurs anciens, & nouveaux reviennent au sens que nous avons exposé. Vous m'avez vu méprisé, rejeté, persécuté, sans que cela vous ait porté à me mépriser : Vous m'avez reçu comme un Ange du Ciel, comme JESUS-CHRIST même.*

ÿ. 15. UBI IGITUR EST BEATITUDO VESTRA? *Où est donc ce tems, où vous étiez si heureux ? Le Grec : (e) Quel étoit donc vôtre bonheur ? Qu'est-il devenu ? Toutes les Eglises loüoient Dieu des graces qu'il vous avoit faites ; moi-même je publiois par rout vôtre foi, vôtre charité. Vous rendiez de continuelles actions de graces au Seigneur pour le bonheur dont il vous avoit comblez ; & tout cela s'est évanouï par la légéreté que vous avez eüe d'écouter, & de suivre de mauvais Docteurs. Je dois rendre témoignage à vôtre zèle, & à vôtre amour pour moi : Vous étiez prêts alors de vous arracher les yeux, pour me les donner. Qu'est devenu cet amour ? ÿ. 16. Suis-je devenu vôtre ennemi, pour vous avoir dit la vérité ? Est-ce-là la récompense de mon attention à vous instruire, & à*

(a) Vido Hieronym. ibid. Est. Confer s Cor 11. 1. Et ego cum venissem ad vos, veni non in sublimitate sermōnis : . . . non enim iudicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.

(b) Est & Latini omnes.

(c) Καὶ τὸ ἁπλοῦς μὴ ἂν ἰζηυθῆσθε. Ita

impressi passim. Quidam omittunt μὴ, ut Steph. d. 5. in Psal. 1. Theophyl. Syr.

(d) Ita Latini passim. Alex. Lin. Barb. 1. Colb. 7. Clarom. & S. Germ. Lat. Berner. G. L. Hieronym. Ambrosiast. Cyrill. Alex.

(e) τίς ἦν ἡ ἡμῶν μακαρία ἡμέρα. Alii plures : Ἡ ἡμῶν μακαρία ἡμέρα.

17. *Æmulantur vos non bene: sed excludere vos volunt, ut illos amulemini.*

17. Ils vous aiment jusqu'à la jalousie: mais ce n'est pas d'une bonne affection, puisqu'ils veulent vous séparer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.

18. *Bonum autem æmulamini in bono semper; & non tantùm cum profens sum apud vos.*

18. Je veux que vous soyez zélés pour le bien dans le bien, en tout tems; & non pas seulement quand je suis parmi vous.

COMMENTAIRE.

vous nourrir des vérités de la Religion? Les faux Docteurs qui vous ont séduits, vous ont-ils plus aimez que moi? Méritoient-ils que vous me quittraissiez, pour vous attacher à eux?

¶ 17. *ÆMULANTUR VOS NON BENE.* *Ils vous aiment jusqu'à la jalousie; mais ce n'est pas d'une bonne affection.* Les faux Docteurs vous témoignent, je l'avoue, beaucoup d'affection; ils paroissent chercher avec zèle votre salut, & votre sanctification: mais s'ils vous aimoient véritablement, s'efforceroient-ils de vous séparer de nous, afin de vous attacher fortement à eux? Détruiraient-ils ce que nous avons bâti, pour élever sur nos ruines un édifice nouveau? Qu'ils prêchent parmi vous l'Évangile de JESUS-CHRIST; qu'ils vous instruisent; qu'ils s'attachent à vous, & vous à eux, je n'en serai point jaloux, pourvu que ce soit pour l'édification, & non pour la destruction. Or j'ai montré invinciblement qu'ils ne pouvoient vous engager à l'observation de la Loi, sans vous faire tomber dans la prévarication, & sans rendre votre foi inutile.

Quelques-uns traduisent ainsi le Grec: (a) *Ils veulent vous enfermer, & vous réduire en quelque sorte en tutelle, afin que vous vous attachiez à eux.* Ils veulent vous engager dans l'observance de la Loi, afin que vous soyez tout à eux; ils ne me veulent point souffrir, parce qu'ils me considèrent comme un rival. Après ces mots: *Afin, que vous vous attachiez à eux*, quelques anciens Manuscrits ajoutent: (b) *Mais attachez-vous aux dons du Saint-Esprit, les plus excellens.* Ce qui est pris de la première aux Corinthiens, XII. 31.

¶ 18. *BONUM AUTEM ÆMULAMINI IN BONO SEMPER.* *Soyez zélés pour le bien, dans le bien en tous tems.* Je n'ai nulle peine de voir que vous vous arrachiez aux gens de bien; loin d'en être jaloux, je vous y exhorte: mais que ce soit dans le bien, pour votre édification, & pour soutenir le bien qui est parmi vous. Le Grec: (c) *Il est avantageux d'avoir un ardens amour pour le bien en tous tems*, pourvu que ce que l'on aime

(a) *Καὶ ἐπιλαμβάνουσιν ἡμᾶς θύλακα, ἵνα ἀποθῶμεν ἐν αὐτοῖς.* XII. 31. Ita S. Germ. G. L. Berner. G. L. Clarom. G. L. Ambrosiast.

(b) *Ἄλλοι: Ἐγαλιῶσιν, eodem sensu.*

(c) *Καλὸν δὲ τὸ ἐπιλαμβάνειν ἐν καλῷ πάντοτε,*

(c) *Καλὸν δὲ τὸ ἐπιλαμβάνειν ἐν καλῷ πάντοτε,*

19. *Filioli mei, quos iterum parturio*,
donc formetur Christus in vobis,

20. *Vellem autem esse apud vos modò,*
& mutare vocem meam; quoniam con-
fundor in vobis.

19. Mes petits enfans, pour qui je sens de
nouveau les douleurs de l'enfantement, jus-
qu'à ce que JESUS-CHRIST soit formé
dans vous.

20. Je voudrois maintenant être avec vous,
pour diversifier mes paroles; car vôtre con-
duite me fait honte.

COMMENTAIRE.

soit certainement un bien, & que l'on soit sûr qu'il n'en a pas seulement l'apparence.

¶ 19. *FILIOLI MEI, QUOS ITERUM PARTURIO.* *Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que JESUS-CHRIST soit formé en vous.* On pourroit traduire le Grec dans un meilleur sens: (a) *Mes petits enfans, que je porte encore dans mon sein, jusqu'à ce que JESUS-CHRIST soit formé en vous.* Une mere n'enfante pas son fils, qu'il ne soit formé; mais elle le conserve dans son sein jusqu'à ce qu'il soit parfait. Saint Paul étoit à l'égard des Galates, comme une mere. Il les portoit dans son sein, & travailloit à les former dans la piété. Les faux Docteurs les lui arrachioient en quelque sorte des entrailles, pour les mettre au jour avant leur terme; ils vouloient les ravir à JESUS-CHRIST, pour les assujettir à la Loi. D'autres (b) expliquent *iterum parturio*, je souffre pour vous les douleurs de l'enfantement, de la peine qu'il souffroit, jusqu'à ce qu'il les vit retourner à Dieu par la pénitence, & abandonner les cérémonies légales, que les faux Docteurs leur avoient fait embrasser. C'étoit pour eux comme un enfantement nouveau: comme une nouvelle conversion.

¶ 20. *VELLEM MUTARE VOCEM MEAM.* *Je voudrois pouvoir diversifier mes paroles, car vôtre conduite me fait honte:* Je voudrois pouvoir comme une mere pleine de tendresse, prendre un ton de voix flatteur, & caressant, tendre, & compatissant, pour vous témoigner ce que souffre de vous voir ainsi séduits; car j'en suis confus pour vous. (c) Ou bien selon le Grec: (d) *Je voudrois changer, & diversifier ma voix, car je suis en peine, je suis dans le doute, dans la perplexité, à cause de vous.* Je ne sai comment m'y prendre: je doute si je dois parler avec fermeté, ou avec douceur; je voudrois voir vos dispositions, pour y proportionner mes discours, & le ton de ma voix.

(a) *Tantia me, ut videri adivm, adivm u' sup-
quòd exordio cò ipm.* Le verbe *adivm* dans le stile
des Hellenistes, se met quelquefois pour, cò
supra vrm, utro gestò. Vide Grot. hic. I. sai. xxvi.
17.

(b) *Theodoret, Ep. Men. Para.*

(c) *Grot. Ep. Men Tir. Vide Aug. hic.*

(d) *Eni adivm xis quòd me, ut adivm
de ipis.*

21. *Dicite mihi, qui sub Lege vultis esse, Legem non legistis?*

22. *Scriptum est enim: Quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, & unum de libera.*

23. *Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per repromissionem.*

24. *Quae sunt per allegoriam dicta. Haec enim sunt duo testamenta; unum quidem in monte Sina, in servitutem generans, quae est Agar.*

21. Dites-moi, je vous prie, vous qui voulez être sous la Loi, n'entendez-vous point ce que dit la Loi?

22. Car il est écrit qu'Abraham a eu deux fils; l'un de la servante, & l'autre de la femme libre.

23. Mais celui qui naît de la servante, naît selon la chair; & celui qui naît de la femme libre, naît en vertu de la promesse de Dieu.

24. Tout ceci est une allégorie: Car ces deux femmes sont les deux alliances, dont la première, qui a été établie sur le mont de Sina, & qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar.

COMMENTAIRE.

ψ. 21. LEGEM NON LEGISTIS? (a) *N'avez-vous pas lu la Loi? Il va leur commencer un nouveau raisonnement, pour montrer qu'ils ne doivent pas se soumettre à la Loi. C'est une démarche inutile, injurieuse à JESUS-CHRIST, contraire à notre liberté.*

ψ. 22. ABRAHAM DUOS FILIOS HABUIT. *Abraham a eu deux fils, l'un de sa servante, & l'autre de la femme libre. Isaac né de Sara, & Ismaël fils d'Agar. Ce dernier selon la chair, & Isaac selon la promesse.*

ψ. 22. Ismaël n'a rien qui le distingue. C'est un fils d'Abraham qui est venu selon l'ordre naturel, comme un autre homme né d'un homme, & de sa femme. Mais Isaac avoit été promis à Abraham, & Dieu lui avoit dit que ce seroit son véritable héritier, en faveur duquel s'exécutoient les promesses qu'il lui avoit faites: *Per repromissionem.* Tout cela a un sens plus relevé, *quae sunt per allegoriam dicta.* ψ. 24. Il y a dans l'histoire de ces deux fils une allégorie cachée, (b) un sens mystique, & figuré, que je vais vous développer. Les Juifs eux-mêmes ont reconnu une allégorie dans Ismaël, & Isaac, & dans Sara, & Agar. On peut voir Philon, qui lui donne un sens moral. (c)

ψ. 24. HÆC SUNT DUO TESTAMENTA. *Ces deux femmes, Sara, & Agar, sont les deux alliances, l'ancien, & le nouveau Testament. Agar marque l'ancienne alliance jurée à Sinai; Agar étoit une esclave, & ne produisoit que des esclaves. L'alliance qu'elle représente en est de même;*

(a) Græc. Τῶν νόμων ἃ ἐδέχθη: Legem non auditis. Alii: Οὐκ ἔμαθον τὴν Λόγον. Non legistis Ita Steph. in sancti Germ. Clar. Brner. G. L. Alii: Legistis. Hieron. qu. 8. ad Galat. Hieronymast. Ambrosiast.

(b) Theodoret. Ἀνεπαύθητος, ἀλλ' ἔτι καὶ ἐκ τῆς παλαιᾶς καὶ τῆς καινῆς διαθήκης ἀποδείκνυται, ἀλλὰ τὰ ἑστὶν ἱστορικῶς ἀποδείκνυται διδόντες.

(c) Philo lib. allegor. & lib. de Cherubim, & lib. de congressu orationis caustid.

25. *Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei, qua nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis.*

26. *Illā autem, qua sursum est Jerusalem, libera est; qua est mater nostra.*

25. Car Sina est une montagne d'Arabie, qui a beaucoup de rapport à la Jérusalem d'à présent, qui est esclave avec ses enfans :

26. Au lieu que la Jérusalem d'en haut est vraiment libre ; & c'est elle qui est nôtre mere.

COMMENTAIRE.

elle n'enfante que des observateurs serviles des Loix de Moÿse. Tels sont les Juifs, qui gemissent accablez sous le poids des cérémonies légales.

ψ. 25. SINA MONS EST IN ARABIA, QUI CONJUNCTUS EST EI, QUÆ NUNC EST JERUSALEM. *Sina est une montagne d'Arabie, qui a beaucoup de rapport à la Jérusalem d'à présent, qui est esclave avec ses fils.* Tout le monde fait que le mont Sina, ou Sinai, est dans l'Arabie p. trée, entre le golfe Elanitique, & la mer Rouge. Cette montagne, aussi-bien qu'Agar, mere des Arabes, ou des Ismaelites, est la figure des Juifs charnels soumis à la Loi. Saint Paul sembleroit dire que le mont Sina est joint à Jérusalem, *qui conjunctus Jerusalem.* Il en est bien éloigné, si l'on fait attention à la distance des lieux : mais il a une grande liaison, & un grand rapport avec elle, si l'on compare les qualitez d'Agar, qui étoit une servante, à celles des Juifs, représentez par Jérusalem : car ceux-ci sont autant esclaves dans leur observance, & dans leur culte, qu'Agar, & Ismaël l'étoient au regard d'Abraham leur maitre.

Le Grec porte : (a) *Car Agar est le mont Sina* ; elle représente le mont Sina en Arabie, & est dans le même rang, elle a rapport, elle répond à la Jérusalem d'aujourd'hui, qui est opposée à la Jérusalem Chrétienne, ou à la Jérusalem Céleste. La Jérusalem d'aujourd'hui en cet endroit, marque les Juifs, & l'ancien Testament. C'est le même peuple qui a vécu sous la Loi donnée à Sinai, il a la même note de servitude, le même attachement servile aux cérémonies légales. Ces mots, *elle a rapport*, ou *elle répond à la Jérusalem d'à présent*, regardent Agar, & non Sina ; comme le Texte de la Vulgate sembleroit l'insinuer. Agar représente le mont Sina, & elle est la mere des Juifs d'aujourd'hui. Quelques-uns (b) ont crû que le mont Sina s'appelloit Agar, en Arabe : mais ce sentiment ne se trouve dans aucun bon Géographe ; quoiqu'il soit vrai, comme le remarque Théodoret, que les descendans d'Agar ont possédé le pays où est située la montagne de Sina. Au reste on a fait voir que ces mots, *Agar est le mont Sina*, ne doivent pas s'entendre à la lettre. Agar représente les Juifs, la Loi, Jérusalem, Sina. Tout cela ne dit que la même chose.

(a) Τὸ γὰρ Ἄγαρ ὄρος ἐστὶν ἐν τῇ Ἀραβίᾳ, ἣν καὶ Ἀγαρ.
 ἡ Ἱερουσαλὴμ δὲ ἐστὶν ἡ Ἱερουσαλὴμ ἡ Ἰτα & ἡ Γερμ. & ἡ
 Κλαρομ. Lat. Agar enim. Græc. Τὸ δὲ Ἄγαρ.

(b) Chryst. Theophyl. Occum. Krafm. Zeger.
 Para.

27. *Scriptum est enim: Latere, sterilis, quæ non parit; serumpere, & clama, quæ non parituris; quia multi filii deserte, magis quam ejus quæ habet virum.*

28. *Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus.*

27. Car il est écrit : Réjouissez-vous, stérile, qui n'enfantiez point; poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mere; parce que celle qui étoit délaissée, a plus d'enfans que celle qui a un mari.

28. Nous sommes donc, mes freres, les enfans de la promesse, figurez dans Isaac.

COMMENTAIRE.

¶ 26. *ILLA AUTEM QUÆ SURSUM EST JERUSALEM, LIBERA EST.* Au lieu que la Jérusalem d'enhaut, est vraiment libre. Il ne faut pas l'entendre de la Jérusalem Céleste, dans le sens que nous l'entendons communément aujourd'hui: je veux dire la demeure du Ciel, le séjour des Bienheureux. Ici la Jérusalem d'enhaut, est opposée à la Jérusalem matérielle, où les Juifs demeuroient du tems de saint Paul, & qui fut détruite peu de tems après. Cette ville étoit terrestre, esclavage, périssable. Mais l'Eglise de JESUS-CHRIST, figurée par Sara, & par la nouvelle Jérusalem décrite par les Prophètes, (a) est libre, céleste, éternelle. Elle est céleste par son origine, par les graces dont elle est remplie, par l'Auteur qui l'a fondée, par l'objet qu'elle se propose, par l'Esprit qui l'anime, par le bonheur qu'elle attend, par le Chef qui la conduit, & qui la protège.

Cette Jérusalem est noire mere, (b) la mere des Fidelles, des Chrétiens, pourvu qu'ils demeurent comme elle dans la liberté des enfans de Dieu.

¶ 27. *SCRIPTUM EST ENIM: LÆTARE, STERILIS.* Car il est écrit: Réjouissez-vous, stérile. . . parce que celle qui étoit délaissée, a plus d'enfans que celle qui a un mari. Ces paroles d'Isaïe (c) dans le sens historique, & literal, semblent marquer le tems qui a suivi la captivité de Babylone: mais dans un sens plus relevé, & plus certain, elles désignent l'Eglise Chrétienne, dont la postérité s'est trouvée plus nombreuse, plus riche, plus glorieuse, que celle de la Synagogue son aînée, qui se vantoit de sa fécondité, & du grand nombre de ses enfans, ayant Dieu même pour Epoux depuis plusieurs siècles, dans le tems que l'Eglise Chrétienne n'étoit pas même encore formée, & n'avoit ni époux, ni enfans. Sara dans sa stérilité, figuroit l'Eglise de JESUS-CHRIST; & Agar dans sa fécondité, la Synagogue. La race de Sara est toutefois devenu plus nombreuse, & plus puissante que celle d'Agar.

¶ 28. *SECUNDUM ISAAC PROMISSIONIS FILII SUMUS.* Nous sommes les enfans de la promesse, figurez par Isaac. Ne soyez donc

(a) *Isai. LII. 1. 2. & seq. LX. 1. & seq. LXVI. 10. 11. & seq. Zach. VIII. 3. 4. & seq. XII. 2. & seq. Apoc. III. 12.*

(b) Le Grec lit: Elle est la mere de nous tous:

(c) *U' ut in mèry wai'us quon* Mais la plupart omettent tous, = *ai'or.* Vide Var. *Leit. Mill.*

(c) *Isai. LIV. 2.*

29. *Sed quomodo tunc is qui secundum carnem natus fuerat, persequabatur eum qui secundum spiritum; ita & nunc.*

30. *Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam, & filium ejus; non enim haeres erit filius ancilla cum filio liberae.*

31. *Itaque, fratres, non sumus ancilla filii, sed liberae; quâ libertate Christus nos liberavit.*

29. Et comme alors celui qui étoit né selon la chair, persécutoit celui qui étoit né selon l'esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui.

30. Mais que dit l'Écriture? Chassez la servante, & son fils; car le fils de la servante ne sera point héritier avec le fils de la femme libre.

31. Or, mes frères, nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la femme libre; & c'est JESUS-CHRIST qui nous a acquis cette liberté.

COMMENTAIRE.

p. 35 assez lâches pour renoncer à cette glorieuse prérogative, pour vous rendre volontairement enfans d'Ismaël, en prenant les cérémonies de la Loi.

ÿ. 29. *QUOMODO TUNC IS QUI SECUNDUM CARNEM. Comme celui qui étoit né selon la chair, persécutoit celui qui étoit né selon l'esprit.* Comme Ismaël persécutoit le jeune Isaac; ainsi aujourd'hui les Juifs charnels, & incrédules persécutent les Chrétiens. L'Écriture dans la Génèse, ne dit pas expressément qu'Ismaël ait persécuté Isaac; mais seulement qu'il jouoit avec lui; ou qu'il se moquoit de lui, ou peut-être que dans le jeu il le maltraitoit. (a) Voyez le Commentaire sur la Génèse. XXI. 9. Il faut qu'il y ait eu plus qu'un simple jeu, pour obliger Sara à faire chasser Agar, & Ismaël. Pour ce qui est de la haine des Juifs contre les Chrétiens, & de leurs persécutions, quand ils ont été en état de leur en faire, la chose n'est que trop connue par toutes les histoires. Saint Paul a éprouvé leur violence, & leur haine en plus d'une occasion; & les faux Docteurs qui troublaient l'Église de Galatie, lui causoient par-là une plus violente persécution, que s'ils lui eussent déclaré la guerre à lui-même.

ÿ. 31. *NON SUMUS ANCILLÆ FILII, SED LIBERÆ. Nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la femme libre.* Nous sommes les descendans d'Isaac, & non d'Ismaël. Celui-ci fut chassé de la maison d'Abraham, & n'hérita point. N'entrez donc point dans sa race, par l'imitation de sa servitude, en vous assujettissant aux cérémonies de la Loi. Conservez la liberté des enfans d'Isaac, que JESUS-CHRIST vous a procurée; (b) chassez du milieu de vous ces Ismaëls qui vous persécutent, ces faux Apôtres qui vous séduisent.

(a) Genes XXI. 9. *Chon vidisset Sara filium Agar Ægyptiâ ualentem cum Isaac filio suo, dixit ei Abraham: Ejice ancillam hanc, & filium ejus.*

(b) *Quâ libertate Christus vos liberavit.* Ces

mots manquent dans le Grec imprimé; mais ils se lisent dans plusieurs Manuscrits, & dans plusieurs Anciens. Les Grecs joignent quelque chose de semblable au commencement du Chap. suivant.



CHAPITRE V.

Liberté des Chrétiens. La circoncision oblige à toute la Loi. La foi nous sauve. Fausse liberté. La Loi consiste dans l'amour. Vices de la chair. Fruits de l'esprit.

†. 1. *S*TATE, & nolite iterum jugo servitutis comineri.

2. *Ecce ego Paulus dico vobis, quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.*

†. 1. **T**enez-vous-en là, & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude.

2. Car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, JESUS-CHRIST ne vous servira de rien.

COMMENTAIRE.

†. 1. **S**TATE, ET NOLITE ITERUM JUGO SERVITUTIS.

Tenez-vous-en là, & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude. A la lettre: Demeurez ferme; ou selon le Grec: (a) Demeurez ferme dans la liberté que JESUS-CHRIST vous a procurée, & ne vous mettez point de nouveau sous le joug de la Loi. La première partie du verset se lit à la fin du Chapitre précédent de cette sorte: Vous êtes les enfans de la femme libre; & c'est JESUS-CHRIST qui vous a acquis cette liberté. Chap. v.

1. Demeurez ferme. Ces variétés ne changent rien au sens. La liberté dont saint Paul parle, est celle qui nous exempte de l'observation de la Loi de Moÿse. (b) Les Galates n'y avoient jamais été soumis; & quand il leur dit de ne s'y pas soumettre de nouveau, il l'entend comme on l'a vû Chap. iv.

†. 9. Ne vous imposez pas un nouveau joug, une Loi à laquelle vous n'avez pas été soumis jusqu'à présent.

†. 2. ECCE EGO PAULUS DICO VOBIS, &c. Je vous dis moi Paul, que si vous vous faites circoncire, JESUS-CHRIST ne vous servira de rien. La circoncision charnelle est une profession publique du Judaïsme. Si vous la recevez, vous renoncez au Christianisme. JESUS-CHRIST ne vous servira plus de rien. Et ne me dites point que vous voulez allier le Judaïsme avec le Christianisme. Je vous déclare qu'à vôtre égard, cette alliance

(a) τῆ ἐλευθερίας ἣν ἡ χάρις ἡμῶν ἐκάλυψε, ἵνα ὑμεῖς ἄλλο ἔπι ζυγὸν μὴ ἐπιβάλητε, ὅτι ἡ ἐλευθερία ἡμῶν ἐκ τῆς χάριτος τοῦ υἱοῦ τοῦ θεοῦ ἐκλήθη. *Alex. Clar. Germ.*

Bern. alii. Vide Mill. (b) Theodoretus Galatas τὸν τῆσιν ἡμῶν ἐπιβάλλει κατὰ τὸν νόμον διὰ δούλους, τὸν κατὰ νόμον ζυγόν.

3. *Testificor autem rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est univérse Legis faciendæ.*

3. Je déclare de nouveau à tout homme qui se fera circoncire, qu'il est obligé de garder toute la Loi.

COMMENTAIRE.

est mortelle. On permet aux Juifs de vivre selon la Loi, sans quitter l'Évangile; mais on vous défend d'embrasser la Loi, sous peine de défection. On permet à un homme de recevoir, s'il veut, la circoncision, (a) pourvu qu'il ne la regarde pas comme nécessaire au salut, ni comme une cérémonie salutaire. Saint Paul lui-même circoncit Timothée, (b) & pratiqua depuis sa conversion plusieurs cérémonies légales. Mais il les pratiqua simplement par bienséance, pour ne pas choquer les Juifs, & pour ensevelir la Synagogue avec honneur. Pour les Galates, la chose étoit fort différente. Les faux Apôtres vouloient leur persuader que sans les pratiques de la Loi, le Christianisme ne leur seroit de rien. Saint Paul s'ouvenoit au contraire, que non seulement le Judaïsme ne seroit de rien aux Gentils convertis, mais qu'il leur étoit pernicieux.

ψ. 3. TESTIFICOR RURSUS OMNI HOMINI CIRCUMCIDENTI SE. *Je déclare de nouveau, ou de plus je déclare, (c) ou je vous déclare aujourd'hui, ce que je vous ai déjà dit lorsque j'étois chez vous, que tout homme qui se fait circoncire, est obligé de garder toute la Loi. Il y a beaucoup d'apparence que les faux Apôtres vouloient persuader aux Galates que la circoncision ne les engageoit pas à toutes les cérémonies légales; qu'ils ne seroient obligés ni aux sacrifices, ni aux purifications, ni aux autres petites pratiques de la Loi, & qu'on ne demandoit d'eux que la circoncision, l'observation du sabbat, la distinction des viandes; que pour le reste, on leur faisoit grace, & qu'on n'empêchoit pas qu'ils ne fissent en même tems profession du Christianisme. Ces Docteurs eux-mêmes n'étoient pas exacts observateurs de la Loi. (d)*

L'Apôtre leur dénonce donc ici que la circoncision étant une profession publique du Judaïsme, il n'étoit pas en leur pouvoir d'en prendre, ou d'en rejeter ce qu'ils voudroient. La Loi ne souffroit point ces partages; elle dit malédiction contre quiconque ne la garde pas dans toutes les parties. (e) Si elle est une voye nécessaire pour arriver au salut, il faut l'observer toute entière. Grotius conjecture que ces faux Apôtres se conten-

(a) Vide Hieronym. *Est. Grot. Vide 1. Cor. VII. 19. 20.*

(b) *Act. XVII. 3. Circumcidit eum propter Judæos qui erant in illis locis.*

(c) *Testificor rursus. Gr. Μαρίγγω δὲ πάλιν. Sed illud a dicitur deest in Clarom. S. Germ. Berner.*

G. L. Arab. Chrysost. Hieron. Ambr. rosb. d.

(d) *Galat. VI. 12. Neque enim qui circumcidentur, Legem custodiunt; sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorificentur.*

(e) *Deut. XXVII. 26. Galat. III. 13.*

4. *Evacuati estis à Christo, qui in Lege justificamini ; à gratia excidistis.*

5. *Nos enim spiritu ex fide, spem justitia expectamus.*

6. *Nam in Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium ; sed fides, qua per charitatem operatur.*

4. Vous qui mettez vôtre justice dans la Loi, vous n'avez plus de part à JESUS-CHRIST ; vous êtes déchu de la grace.

5. Mais pour nous, c'est en vertu de la foi que nous attendons la justice, par le Saint-Esprit.

6. Car en JESUS CHRIST ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien ; mais la foi qui est animée de la charité.

COMMENTAIRE.

toient de la circoncision, & de quelque peu de pratiques extérieures, afin qu'étant confondus avec les Juifs, on ne les inquiétât pas comme gens qui introduisoient de nouvelles religions dans l'Empire. Car la Religion des Juifs y étoit soufferte par les Loix. Cette conjecture est prise de saint Jérôme sur le Chap. vi. §. 13. de cette Epître, & elle est tout à fait probable.

§. 4. *EVACUATI ESTIS A CHRISTO, QUI IN LEGE JUSTIFICAMINI.* Vous qui mettez vôtre justice dans la Loi, vous n'avez plus de part à JESUS-CHRIST. Si vous croyez que la Loi peut vous justifier, JESUS-CHRIST vous est inutile. Vous renoncez en quelque sorte à sa justice, & à sa grace. Vous ne devez plus rien attendre de sa part. Il vous renonce pour siens, il vous répudie comme une épouse infidèle. On peut traduire le Grec : (a) JESUS CHRIST vous est devenu inutile, (b) vous regardez désormais sa Religion comme superflue, & incapable de vous justifier.

§. 5. *NOS ENIM SPIRITU EX FIDE, &c.* C'est en vertu de la Foi que nous attendons la justice par le Saint-Esprit. Nous autres Chrétiens nous n'attendons pas nôtre justice de la Loi, ni des œuvres ; mais de la Foi, & du Saint Esprit. C'est le Saint-Esprit qui a mis dans nous cette confiance, qui nous fait crier : Mon Pere, mon Pere, & qui nous fait regarder le Ciel comme nôtre héritage. A condition toute fois que nous vivrons de cet Esprit, que nous conserverons la Foi vivante, & active par la pratique des vertus Chrétiennes. *Fide spem justitia expectamus*, est mis pour *expectamus mercedem justitia speratam.* (c)

§. 6. *NAM IN CHRISTO JESU, NEQUE CIRCUMCISIO ALIQUID VALET, NEQUE PRÆPUTIUM.* Car en JESUS-CHRIST,

(a) Καρρηθῆναι ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ.

(b) Hieronym. hic, Erasmi. Patab. Pagn. Est.

Tig. Gt.

(c) Est. Grot. Gomar. Men. alii.

7. *Currebatis bene; quis vos impeditur veritati non obedire?*

8. *Persuasio hac non est ex eo qui vocat vos.*

7. Vous couriez si bien; qui vous a arrêtés, pour vous empêcher d'obéir à la vérité?

8. Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient pas de celui qui vous a appelés.

COMMENTAIRE.

ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien pour le salut; ce sont de choses purement indifférentes, dans la Religion de JESUS-CHRIST, *in Christo*. La circoncision, & les autres cérémonies de la Loi ne donnent point la justice; l'incirconcision n'en exclut point. Ce qui nous justifie, est la Foi qui est animée de la charité. Voilà l'explication de ce que saint Paul a dit si souvent, que le Juste vit de la Foi, que c'est la Foi qui justifie; il faut l'entendre de la Foi animée, ou perfectionnée par la charité, ou agissante par la charité; car le Grec signifie également l'un, & l'autre; (a) & l'un, & l'autre reviennent au même. La Foi même en cet endroit, renferme l'espérance, comme le remarque Grotius; (b) & lorsque la foi, l'espérance, & la charité se rencontrent, c'est tout ce qu'on peut désirer pour le salut. La Foi agissante par la charité, en cet endroit est la même chose que ce qu'il appelle au Chapitre suivant, *ψ. 15. La nouvelle créature*, ou l'être nouveau que Dieu a créé en nous; & ce qu'il dit aux Corinthiens: (c) *Que ni la circoncision, ni l'incirconcision ne sont rien, mais l'observation des préceptes*, c'est-à-dire, de la Loi Evangélique. Voilà tout le Christianisme; croire, aimer, pratiquer.

ψ. 7. CURREBATHS BENE; QUIS VOS IMPEDIVIT? (d) Vous couriez si bien: qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la vérité? Ces derniers mots, pour vous empêcher d'obéir à la vérité, ne se trouvent pas dans S. Chrysostome, dans Tertullien, dans S. Jérôme, dans l'Ambrosiaster. S. Jérôme remarque toutefois qu'ils se lisoient dans les Exemplaires Grecs. Quelques Livres Grecs, & Latins ajoutent: *Neminis consenseritis. (e)* Ne vous laissez persuader de personne, n'écoutez pas les étrangers, & les faux Docteurs.

ψ. 8. PERSUASIO HÆC (f) NON EST EX EO QUI VOCAT VOS. Ce sentiment, dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient point de celui qui vous a appelés. Ce n'est ni Dieu, ni son Esprit qui vous ont inspiré

(a) *Αὐτὸ ἄνευ τοῦ ἀγαθοῦ ἐπιτηδεύειν.*

(b) *Grot. hic. Fides hic sœm etiam comprehendit, quibus si accedat dilectio operans, nihil desideratur amplius ad obtinendam salutem æternam, &c.*

(c) 1. *Cpr. vii. 19.*

(d) *G. ac. Τίς ἴπας ἀπέχετο. Alii: Ἐπέχετο.*

(e) *Μήδεν κενώσῃς. Borner. Ita H. ron. Calvin. Ambrosiast. Hieronymiaster. Vide Mill. hic.*

(f) *Quidam: Persuasio vestra. Syr. Calaric. Aug. Ambr. Codd. quidam, teste Hieronymo.*

9. *Modicum fermentum totam massam corrumpit.*

10. *Ego confido in vobis in Domino, quid nihil aliud sapietis: qui autem contristat vos, portabit iudicium, qui cumque est ille.*

9. Un peu de levain corrompt toute la pâte.

10. J'espère de la bonté du Seigneur, que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens: mais celui qui vous trouble, en portera la peine, quel qu'il soit.

COMMENTAIRE.

cette envie d'embrasser la Loi de Moyse; nous n'avons eu garde de vous suggérer de tels sentimens. De qui cela peut-il donc venir, sinon de vôtre ennemi, & de ses suppôts, qui cherchent à vous éloigner de la vérité ? Quelques anciens Exemplaires (a) lisent sans négation: *Cette persuasion vient-elle de celui qui vous a appelés ?* C'est toujours le même sens, en lisant avec une interrogation.

Ÿ. 9. MODICUM FERMENTUM TOTAM MASSAM CORRUM-
PIT. *Un peu de levain corrompt la pâte.* C'étoit un proverbe parmi les Hébreux, qu'un peu de levain rendoit impure toute la pâte où il se trouvoit dans les jours de la Pâque, où le peuple étoit obligé de ne manger que des pains sans levain. On a déjà vu la même exprellion dans l'Épître aux Corinthiens. (b) Le Grec imprimé lit: (c) *Un peu de levain aigrit, ou fait lever toute la masse; & plusieurs Interprètes (d) ont crû que c'étoit la vraie manière de lire en cet endroit. Mais d'autres Exemplaires sont semblables à la Vulgate, & lisent: (e) Un peu de levain corrompt, ou souille toute la pâte; ce qui nous paroit beaucoup meilleur, suivant l'explication que nous lui avons donnée au commencement.*

Ÿ. 10. CONFIDO IN VOBIS IN DOMINO, QUOD NIHIL ALIUD SAPIETIS. *J'espère de la bonté du Seigneur que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens, que ceux que je vous ai inspiré, & que ceux de la vérité. Je ne fais'il ne continuë pas dans l'allégorie du levain: J'espère que vous ne sentirez plus le vieux levain, & que vous aurez soit de vous en nettoier, en rejetant jusqu'à la moindre partie qui pourroit vous souiller. Comparez 1. Cor. v. 6. 7. Mais celui qui vous trouble, en portera la peine, quel qu'il soit.* S. Jérôme fait mention de quelques-uns, qui disoient que l'Apôtre vouloit ici insinuer saint Pierre, comme s'il eût été auteur, ou occasion de trouble de l'Eglise de Galatie. Mais ce sentiment n'a aucun fondement. Quand les faux Apôtres se seroient autorisez du nom de saint Pierre, qui joignoit l'observation de la Loi, à celle de l'Évangile, il

(a) *Clarem. G. L. S. Germ. Lat. Cor. 3. v. 10. Clarit. quid. codd. apud Hieron. lit.*

(b) 1. Cor. v. 6.

(c) *Μικρον ζυμην ἕνα το φλογον ζυμι.*

(d) *Hieronym. alij plures*

(e) *Μικρον ζυμην ἕνα το φλογον δελαϊ. Ita Geron. Clarit. Galatit. Confit. Apost. 1. c. 17. Ambrosiast. Hieronymiast. Vide ad 1. Cor. v. 6.*

11. *Ego autem, fratres, si circumcisonem adhuc prædico, quid adhuc persecutionem patior? Ergo evacuatam est scandalum crucis.*

12. *Utinam & abscindantur qui vos conturbant.*

11. Et pour moi, mes frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persécutions ? Le scandale de la Croix est donc anéanti.

12. Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, fussent eux-mêmes retranchés.

COMMENTAIRE.

ne s'enfuivroit pas que saint Pierre ait eu part à leur malice, & au trouble qu'ils causoient dans les Eglises des Gentils convertis. Il y plus d'apparence qu'il en veut au plus factieux des faux Apôtres, ou au plus turbulent des Galates, qu'il veut bien ne pas nommer par prudence.

¶ 11. *SI CIRCUMCISIONEM ADHUC PRÆDICO, &c.* Si je prêche encore la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre encore tant de persécutions ? Ou plutôt : Si je voulois prêcher la nécessité de la circoncision, & de la Loi de Moïse, serois-je comme je le suis, exposé aux persécutions de la part des Juifs ? *Le scandale de la Croix est donc anéanti.* Les Juifs regardoient la Croix de JESUS-CHRIST comme un scandale. (a) Rien ne leur donnoit plus d'éloignement d'embrasser la Religion Chrétienne, que d'entendre prêcher un Messie crucifié, humilié, méprisé ; au lieu d'un Libérateur triomphant, magnifique, puissant, &c. Si je prêchois la compatibilité du Judaïsme, & du Christianisme, bien-tôt les Juifs quitteroient cette étrange prévention qu'ils ont conçüe contre nous, & contre JESUS-CHRIST. La Croix ne seroit plus un obstacle presque invincible à leur conversion ; ils n'auroient pas de peine à reconnoître JESUS CHRIST, pourvu qu'on ne quitât pas les observances de la Loi. (b)

¶ 12. *UTINAM ET ABCINDANTUR QUI VOS CONTURBANT.* Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, soient eux-mêmes retranchés. Quelques-uns (c) l'entendent du retranchement de l'excommunication. De tels gens ne sont pas mêmes dignes du nom de Chrétiens, ni de demeurer dans l'Eglise. Il faudroit que ceux chez qui ils se trouvent, les traitassent comme des excommuniés, comme des gens dont il est dit dans l'ancien Testament : (d) *Ils seront retranchés de leur peuple, soit par l'excommunication, ou par la mort corporelle.* D'autres (e) l'expliquent

(a) 1. Cor. 1. 18. 11. *Prædicamus Christum crucifixum, Judaïs quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam*

(b) *Vide Ep. Men. Gret. Theodorst. alior.*

(c) *Erasm. Ep. Hamm. Gemar. Para. Pise. Men. Merstanay, &c.*

(d) *Genes. xviii. 14. Exod. xii. 15. xxx. 33. & passim*

(e) *Ambrosi. s. Aug. Christ. li. 1. Et p. d. 20. 7m, μὲ ἀποτίμωσεν τὸν ἄνομον μέτρον, ἀλλὰ, ὡς ἀποτί-*

μωσεν τὸν Θεόν. Theophyl. Decum. Theoloret. Eide, ὡς ἔλατο ἰστέμωσεν τὸν ἄνομον, ὡς τὸν ἀνομίαν ἰστέμωσεν τὸν Θεόν. Cajet. Gret. Quandoquidem illi in pellicula abscissa ita gloriantur, utinam illis abscindatur insuper totum feminale membrum, quo magis triumphant. Hieronym. Si putant sibi hoc prodesse, non solum circumciantur sed etiam abscindantur : si enim expositio membrorum proficit, multo magis abscissio.

13. Vos enim in libertatem vocati estis, fratres. Tamèn ne libertatem in occasione detis carnis; sed per charitatem spiritus servite invicem.

13. Car vous êtes appelez, mes freres, à un état de liberté. Ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair : mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle.

14. Omnis enim Lex in uno sermone impletur: Diliges proximum tuum sicut te ipsum.

14. Car toute la Loi est renfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez vôtre prochain comme vous même.

COMMENTAIRE.

de la mutilation réelle, & de l'amputation totale. Que ces faux Docteurs qui ont tant d'envie de vous faire circoncire, puissent eux-mêmes être plus que circoncis. C'est une espèce d'imprécation, ou plutôt de menace, de prédiction de ce qui doit arriver à ces faux Apôtres. (a) Ce dernier sens est fort suivi par les Anciens.

ÿ. 13. VOS ENIM IN LIBERTATEM VOCATI ESTIS. Car vous êtes appelez à un état de liberté. Le Christianisme est un état de liberté, ou d'affranchissement par rapport au joug des cérémonies de la Loi. Mais JESUS-CHRIST n'a pas prétendu nous mettre dans un état de licence, ou d'une liberté dangereuse, par rapport au salut, ni nous permettre les œuvres de la chair, dont il fait le dénombrement ci-après. Ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair. Vous n'êtes délivré ni de la charité envers le prochain, ni de l'obligation de pratiquer les vertus morales, le Sauveur vous a même donné des conseils d'une perfection infiniment plus grande, que tout ce que la Loi de Moÿse prescrivoit; & il demande que vous observiez tout cela librement, volontairement, & non dans un esprit de servitude, comme les Juifs.

SED PER CHARITATEM SERVITE INVICEM. Mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle. Soyez libres des affections mauvaises, affranchissez vous du péché, ne vous assujettissez point aux cérémonies légales : mais ne craignez point d'être les serviteurs de Dieu, & de vôtre prochain par la charité. (b) Cette servitude est préférable à la plus heureuse liberté. C'est le plus glorieux des affranchissemens.

ÿ. 14. OMNIS LEX IN UNO SERMONE IMPLETUR. Toute la Loi est enfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez vôtre prochain comme vous-mêmes. Toutes les loix naturelles, morales, & positives qui regardent le prochain, sont renfermées dans celle de la charité qu'on lui doit.

[a] Vide Hieronym. Ep. Cajet.

[b] Chrysoſt. Οὐκ εἶπεν, ἀγαπᾶτε ἀλλήλους, |

ἀπ' αὐτῶν, ἀλλὰ ἐλάττει τὸν ἐκείνων ἀπὸ δαλῶν φίλων.

15. *Quid si invicem mordetis, & comeditis, videte ne ab invicem consumamini.*

16. *Dico autem: Spiritu ambulate, & desideria carnis non perficietis.*

17. *Caro enim concupiscit adversus spiritum; spiritus autem adversus carnem: hec enim sibi invicem adversantur; ut non quacumque vultis, illa faciatis.*

15. Que si vous vous mordez, & vous vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous consumiez les uns les autres.

16. Je vous le dis donc : Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair.

17. Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, & ils sont oppozés l'un à l'autre; de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez.

COMMENTAIRE.

Celui qui aime son prochain, a accompli la Loi, dit S. Paul aux Romains. (a) Nôtre Seigneur fait consister toute la Loi dans les deux préceptes de l'amour de Dieu, & du prochain. (b) Ailleurs, (c) il dit que la Loi, & les Prophètes consistent à faire à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fit.

ψ. 15. *QUOD SI INVICEM MORDETIS, ET COMEDITIS.* (d) *Que si vous vous mordez, & vous dévorez les uns les autres.* Il paroît par là qu'il y avoit parmi eux de la méfintelligence. Ils se mordoient par des médifances, & des calomnies; ils se dévorioient par des haines, & des chicances, des procez, & des violences. Prenez garde que vous ne vous consumiez les uns les autres. Car les haines, les médifances, & les procez se terminent d'ordinaire à la perte de la charité, à l'extinction de la piété, à la ruine des familles, à la perte du salut. C'étoit peut-être la venuë des nouveaux Docteurs qui avoit allumé ces dissensions entre les Galates.

ψ. 16. *SPIRITU AMBULATE, ET DESIDERIA CARNIS NON PERFICIETIS.* *Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair.* Marcher, ou se conduire par l'esprit, vivre selon l'Evangile, conserver la liberté Evangélique, & vivre de la foi, tout cela est la même chose. Accomplir les desirs de la chair, marcher selon la chair, être assujetti à la servitude de la Loi, être revêtu du vieil homme, suivre le penchant de la concupiscence, toutes ces expressions, & plusieurs autres consacrées par l'usage de l'Ecriture, & des Peres, signifient aussi une même chose. Nous en verrons une plus ample explication ci-après ψ. 19. 20. 21. où saint Paul fait le dénombrement des œuvres de la chair, & aux versets 22. 23. où il fait celui des œuvres de l'esprit.

[a] Rom. XIII. 8. 9.

[b] Mt. II. XXII. 39. 40.

[c] Matt. VII. 12.

[d] Alii: *Invicem mordetis, & accusatis.*

Clav. & Germ. L. vel, *incusatis*. Cyprian. *non eum: criminatis. Anobrosq. causarum inimicitiam. Gest. Parzot. Celsiani, & Feirci, t. 1. Concil. p. 1446.*

18. *Quid si spiritum ducimini, non estis sub Lege.*

19. *Manifesta sunt autem opera carnis; quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria.*

18. Que si vous êtes poussé par l'Esprit, vous n'êtes point sous la Loi.

19. Or il est aisé de connoître les œuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impudicité, l'impudicité, la dissolution,

COMMENTAIRE.

ÿ. 17. CARO CONCUPISCIT ADVERSUS SPIRITUM. *La chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit.* Dans ce passage, & dans les suivans, la chair, & l'esprit marquent les deux principes de toutes nos actions morales. (a) La chair, ou la concupiscence est le principe des mauvaises actions. L'esprit, ou le mouvement intérieur de la grace, est le principe de nos bonnes œuvres. Ces deux principes se combattent continuellement; en sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez; & vous sentez, comme il dit ailleurs, (b) dans vos membres une Loi qui combat celle de l'esprit, & qui vous fait crier: Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? Les plus grands Saints, tant qu'ils sont en cette vie, éprouvent ces contradictions, & ces combats. (c) Les bons résistent aux mouvemens de la concupiscence; & cette victoire fait leur mérite. Les méchans se rendent, & y succombent; & c'est-là la source de leur malheur. L'impression de ces deux mouvemens ne fait aucune violence à l'homme, & ne blesse en aucune sorte sa liberté; puisqu'avec le secours de Dieu, il peut toujours résister à la concupiscence, & qu'il ne suit l'attrait de la grace que par le choix tout libre de sa volonté, qui se détermine elle-même avec jugement.

ÿ. 18. QUOD SI SPIRITU DUCIMINI, NON ESTIS SUB LEGE. *Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes point sous la Loi.* La Loi de Moÿse ne donnoit point l'Esprit saint, ni la grace nécessaire pour pratiquer le bien; (d) & si quelques anciens Patriarches, ou les Prophètes qui ont vécu sous la Loi, ont eu part à la grace du Saint-Esprit, leur nombre est très-petit, en comparaison des Fidèles, qui l'ont tous reçu dans le Baptême; & ces Anciens ne l'ont reçu que comme membres de la nouvelle alliance, à laquelle ils appartennoient déjà par leur foi. Si donc les Galates étoient conduits par l'Esprit saint; s'ils l'avoient reçu dans le Baptême; s'ils avoient eu part à ses dons surnaturels, c'étoit une marque qu'ils n'étoient point sous la Loi, qu'ils appartennoient à l'Évangile, & que la Loi ne leur servoit de rien; & par conséquent que mal-à-propos ils vouloient s'y assujettir.

(a) The doct. *Engra dyon l'ou in. a xelou vte opores j'ou. No vna si vti i'ouoas xelou. ... Turi vno à il. ou à xelou, &c.*

(b) *Ro. vii. 23.*

(c) *Vide Concil. Trident. sess. 5. & 6. & Aug.*

possim. D. Thom. Cajet. Est. 11.

(d) *Aug. s'ém. 152. n. 5. Lex minari novit, non subvenire, jubere novit, non juvare. Et s'ém. 151. n. 6. & possim.*

20. *Idolorum servitus, veneficia, inimicitia, contentiones, emulationes, irarix, diffensiones, secta.*

21. *Invidia, homicidia, ebrietates, comestiones, & his similia. que prædico vobis, sicut prædixi. quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.*

22. *Fructus autem Spiritus est, charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas,*

20. L'idolâtrie, les empoisonnemens, les inimitiez, les dissensions, les jaloufies, les animositéz, les querelles, les divisions, les hérésies,

21. Les envies, les meurtres, les yvrogneries, les debauches, & autres choses semblables, dont je vous déclare, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne seront point héritiers du Royaume de Dieu.

22. Les fruits de l'esprit au contraire, sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la persévérance,

COMMENTAIRE.

ψ. 19. OPERA CARNIS, QUÆ SUNT FORNICATIO, (a) &c. *Les œuvres de la chair, sont la fornication, &c.* La chair dans le sens que nous l'avons dit, nous porte à toute sorte de désordres, & de péchez. Saint Paul en fait ici un grand dénombrement; & on pourroit encore le grossir, parce qu'il n'y en a aucun qui n'ait sa racine dans le fond de la concupiscence.

ψ. 21. PRÆDICO, SICUT PRÆDIXI. *Je vous déclare, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.* On ne voit point dans cette Epître que l'Apôtre leur ait déjà dit ce qu'il leur déclare ici: Mais il pouvoit le leur avoir dit, lorsqu'il prêchoit parmi eux. (b) Tous ceux donc qui se livrent aux mauvais desirs de leur cœur, & qui suivent le penchant de la concupiscence, seront exclus de la béatitude éternelle, quand même ils n'auroient pas consommé les actions dont ils ont formé le dessein; à moins que par une pénitence salutaire, ils ne satisfassent à la justice de Dieu.

ψ. 22. FRUCTUS SPIRITUS. *Les fruits de l'Esprit Saint, de la grace; les actions auxquelles l'Esprit de Dieu nous porte, sont la charité, &c.* *Benignitas, bonitas, longanimitas, mansuetudo.* Pour ces quatre vertus, il n'y en a que trois dans le Grec: (c) La patience, la douceur, la bonté; & au lieu de, *modestia, continentia, castitas*, il n'y a dans le Grec, (d) que la douceur, & la continence. Toutefois plusieurs Peres, & plusieurs anciens Manuscrits, ajoutent la chasteté. (e).

(a) Le Grec ajoute *porneia, adulterium*: mais ce terme manque dans plusieurs Anciens. Et au ψ. 21 *ἐπίσημα, invidia*, manque aussi dans saint Epiphane, & dans Théodore; & *ὄλις, homicidia*, dans plusieurs autres. Voyez Mill.

(b) Il a dit à peu près la même chose 1. Cor. vi. 9-10. Et Théodore étoit que c'est à cela qu'il fait attention en cet endroit. Mais nous

croions que cette Epître a été écrite avant celle aux Corinthiens.

(c) *Μετῴχη, ἡμερότης, ἀνδραγαθία.*

(d) *Ἐπιεικία, ἡμερότης.*

(e) *Ἄγνη. Addunt Clarom. & Germ. & Berner GG. LL. I. en l. 5. c. 11. Ambrosiast. Cyprian. l. 3. ad Quirin. 5. 6. Hieronymiast.*

23. *Manfuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hujusmodi non est Lex.*

24. *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, & concupiscentiis.*

25. *Si spiritum vivimus, spiritum & ambulemus.*

26. *Non efficiamur inanis gloria cupidi, invicem provocantes, invicem invidemus.*

23. La douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. La Loi n'est point contre ceux qui vivent de la sorte.

24. Or ceux qui sont à JESUS-CHRIST, ont crucifié leur chair avec ses passions, & ses désirs déréglés.

25. Si nous vivons par l'Esprit, conduisons-nous aussi par l'Esprit.

26. Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres.

COMMENTAIRE.

Ψ. 23. ADVERSUS HUIUSMODI NON EST LEX. *La Loi n'est point contre ceux qui vivent de la sorte.* La Loi n'ayant été donnée qu'à cause des prévarications, comme il l'a dit ci-devant, (a) & n'ayant été établie que contre les injustes, & non pas contre les justes, comme il le dit à Timothée, (b) il est aisé de concevoir que la Loi ne peut rien contre ceux qui ne suivent que les mouvemens du Saint-Esprit, & qui ne font que les œuvres qu'il leur inspire; & par conséquent que c'est fort mal-à-propos que les Galates veulent se soumettre aux observances légales, qui ne peuvent rien ni pour eux, ni contre eux, ni pour les punir, ni pour les menacer, ni pour les aider, ni pour les récompenser.

Ψ. 24. QUI AUTEM SUNT CHRISTI CARNEM SUAM CRUCIFIXERUNT. (c) *Or ceux qui sont à JESUS-CHRIST, ont crucifié leur chair avec ses passions.* Les vrais Disciples de JESUS-CHRIST; bien loin de suivre les mouvemens de la concupiscentie, & de faire les œuvres de la chair, dont il vient de parler, la crucifient cette chair, avec les passions. Ils la répriment, ils la combattent continuellement. Étant morts, & ensevelis avec JESUS-CHRIST par le Baptême, ils ne vivent plus que pour lui, ils ne sont animez que de son Esprit, & remplis de son amour, & de sa grace. Ils ne pensent plus à la Loi, qui n'a sçu former par elle-même que des esclaves. Ainzi, Ψ. 25. ô Galates, *Si nous vivons par l'esprit, conduisons-nous par l'esprit.* Suivons l'Évangile, & non la Loi. (d) Ne dégénérons point de la gloire de nôtre origine. N'attristons point par nos péchés l'Esprit saint qui est en nous. (e)

(a) Galat. III. 19.

(b) 1. Timot. I. 9. *Vide Theodoret. hic. Vat. Est. Gros*

(c) Origènes, selon saint Jérôme sur cet endroit, joignoit ceci à ce qui précède: *La Loi n'est point contre ceux là qui ont crucifié leur chair,*

Ch. L' Ambroisier prend Christi, au pluriel, pour Chrétiens.

(d) Theodoret. *Μέ παρά τῶν παλιτέρων, ἀλλά τῷ γὰρ ἁγίῳ ἐν ἑστί.*

(e) Ephes. IV. 30. *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis.*

Ÿ. 26. NON EFFICIAMUR INANIS GLORIÆ CUPIDI. *Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres.* On croit qu'il en veut & aux faux Apôtres, qui étoient animez de l'esprit d'orgueil, & qui vouloient établir leur propre réputation, sur la ruine de celle de saint Paul; (a) & à quelques-uns d'entre les Galates, qui se laissoient aller à des contestations, à des piques, & à des jalousies envers leurs freres. Mais on ne fait point assez l'état de cette Eglise, pour en dire quelque chose de plus.



CHAPITRE VI.

Préceptes moraux. Avertir ceux qui péchent. Se supporter les uns les autres. Obligation de fournir à la subsistance de ceux qui nous instruisent. Eviter les faux Docteurs. Leur caractère. Ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien.

Ÿ. 1. *F* Ratres, & si preoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, huiusmodi instruite in spiritu lenitatis; considerans te ipsum, ne & tu tenteris.

Ÿ. 1. *M* Es freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché; vous autres, qui êtes spirituels, ayez soin de l'instruire dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant réflexion sur soi même, & craignant d'être tenté aussi bien que lui.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 1. *E*T SI PRÆOCCUPATUS FUERIT HOMO IN ALIQUO DELICTO. *Si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché.* Saint Paul dans ce Chapitre continuë à exhorter les Galates à l'union, & à réparer les maux qu'avoit causé parmi eux la prédication des faux Apôtres. Le plus dangereux effet qu'elle y avoit produit, étoit la division; les uns s'étant laissé aller à leurs discours, & les autres s'y étant opposez. Il les exhorte donc à se supporter avec charité les uns les autres. Que si quelqu'un a eu la foiblesse de tomber dans quelque faute, soit par excès de condescendance, ou de crédulité envers les faux Apôtres, (b) ou par quelque autre raison, ceux qui sont spirituels, c'est-à-dire, ou les Prêtres, les Chefs de l'Eglise, qui sont plus instruits, & plus affermis dans le

{ a } *Theophylact. Confer Galat. vs. 13.*

{ b } *Hieronym. alii.*

2. Alter alterius onera portate ; & sic adimplebitis Legem Christi.

3. Nam si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.

2. Portez les fardeaux les uns des autres ; & vous accomplirez ainsi la Loi de JÉSUS-CHRIST.

3. Car si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien.

COMMENTAIRE.

bien ; ou même ceux des simples fidelles, qui ont plus de lumière, de sagesse, & de force que les autres, doivent les instruire, (a) les ramener, & les relever dans un esprit de douceur, & de charité, sans aigreur, & sans orgueil, (b) faisant réflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui ; car le plus fort doit toujours craindre de tomber, (c) qui stat, videat ne cadat ; & l'homme doit toujours appréhender la chute, & se défier de sa foiblesse. (d) Homo sum, humani nihil à me alienum puto. Car il n'y a aucun péché où un homme soit tombé, dans lequel un autre ne puisse tomber, si celui qui a créé l'homme, ne l'en empêche par sa grace. (e) Nullum est peccatum quod facis homo, quod non possit facere & alter homo, si desit peccator à quo factus est homo. Au lieu de ces mots : Considerans teipsum, ne & tu seneris ; quelques anciens Manuscrits lisent : (f) Considerans unusquisque seipsum, ne & ipsi sententur.

¶ 2. ALTER ALTERIUS ONERA PORTATE, ET SIC ADIMPLETIS, &c. (g) Portez les fardeaux les uns des autres, & vous accomplirez ainsi la Loi de JÉSUS-CHRIST. Chacun de vous a ses foibleses, & ses infirmités spirituelles ; & a besoin d'indulgence de la part de ses frères : (b) qu'il accorde donc de bon cœur aux autres, ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui refusât à lui-même : (i)

Æquum est

Peccatis veniam poscentem reddere rursus.

¶ 3. SI QUIS SE EXISTIMAT ALIQUID ESSE, CUM NIHIL SIT, IPSE SE SEDUCIT. Si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien. Ou bien : Si quelqu'un s'imagine

(a) Καραλήξειν τὸν ἄλλοτ' : Instruere, restituere, restituere. Ambrosius : Humiliate. Theodor. διαδιδάξει, ἐπέσει, τὸ ἴδιον ἀναδιδάξει.

(b) Hieron. Ubi peccator intelligens vulnus suum, tradit medicis se curandum, ibi non est virga necessaria, sed spiritus lenitatis.

(c) 1 Cor. x. 12.

(d) Tertul. Hoc autem timorem. Act. 1. Sec. 1.

(e) Ang. ser. 33. nov. Edit. c. 6. n. 6. Theodor. Ἄδυνατον ἢ ἄπειρον ἔχει τὸ φθῆναι, ἐνδύγεται τὸ ἀκούει ἡμετέρας.

(f) Clavam. S. Germ. Berner. Lat. Cyprian. In contemplationibus habentis unusquisque, ne etiam vos tentemini.

(g) Græc. Καὶ ὅτι οὐκ ἀνακαταφέρεται : Et sic adimplet. Alii : ἀνακαταφέρεται : Adimplere. Ita plerique antiqui. Vido M. II.

(h) Theodor. Τὸ εἶχεν τὸ ἐκαστὸν αὐτὸν, ἴδιον ἔχει. Ἐπιπέσει τὸ ἐπιπέσει, ἢ πέσει, ἢ ἔξει, ἢ ἔξει δι. Σὶ φέρε τὸ ἐκαστὸν, ἀνακαταφέρεται.

(i) Hierat. lib. 1. fol. 3.

4. *Opus autem suum probet unusquisque: sic in semetipso tantam gloriam habebit, & non in altero.*

5. *Unusquisque enim onus suum portabit.*

6. *Communicat autem ei qui catechizat, in omnibus bonis.*

4. Or que chacun examine bien ses propres actions; & alors il trouvera sa gloire dans lui-même, & non point dans les autres.

5. Car chacun portera son propre fardeau.

6. Que celui que l'on instruit par la parole, assiste de ses biens en toute manière celui qui l'instruit.

COMMENTAIRE.

Être quelque chose, n'étant rien, il se trompe lui-même. Le Grec, & le Latin offrent ces deux sens. L'homme n'a de lui-même que le péché, la foiblesse, le mensonge. (a) Pourquoi veut-il s'élever au-dessus de son frere, qui est aussi foible que lui? Voit-on deux aveugles se faire des reproches, & s'en faire accroire sur leurs bons yeux? Plus on est vain, & plus on est pauvre, & digne de compassion. (b)

5. 4. *OPUS AUTEM SUUM PROBET UNUSQUISQUE.* Que chacun examine bien ses propres actions, & alors il trouvera sa gloire dans lui-même, & non dans les autres. Voulez-vous avoir un sujet solide de vous glorifier, examinez-vous vous-même, considérez votre propre conduite, pesez vos actions au poids du Sanctuaire, & aux yeux de Dieu; comparez-les aux loix de l'Évangile, & alors glorifiez-vous, si vous l'osez, & si vous le pouvez. Que si Dieu vous a fait la grace de vivre de telle sorte que vous puissiez en concevoir quelque espèce de complaisance, par le bon témoignage de votre conscience: (c) *Gloria nostra hac est, testimonium conscientia nostra*, alors rendez-en toute la gloire à Dieu, & ne vous élevez point en vous comparant à d'autres qui ont été moins heureux, ou moins réglés. La foiblesse de votre frere, ne fait point votre force, & tout ce que vous avez de bien, vous le tenez de Dieu; ne vous glorifiez donc pas en vous-même: (d) *Quid enim habes quod non accepisti? si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?*

5. 5. *UNUSQUISQUE ENIM ONUS SUUM PORTABIT.* Car chacun portera son propre fardeau, & sera jugé de Dieu suivant ses œuvres bonnes, ou mauvaises; (e) chacun moissonnera ce qu'il aura semé. (f) On ne vous demandera pas compte de ce qu'aura été votre frere, mais de ce que vous aurez été vous-même. On vous confrontera avec vous-mêmes,

{ a } Aug. de Doctr. Christi prol. n. 8. & serm. 32. nov. Edit. n. 10. & serm. 177. c. 6. Eccl.
{ b } Theod. l'v. di. v. *eiusdem sui gloriae, ut
sua magnitudine his, qui alicuius sunt
nisi alicuius vobis, nisi alicui vobis et dei vobis.*
Vin. est. Græc. Alex.

{ c } 1. Cor. 1. 31.

{ d } 2. Cor. 12. 7.

{ e } Psalm. 121. 12. Jerem. XVII. 10. Matt. XVII. 27.

{ f } Infrâ 5. 7.

7. Nolite errare ; Deus non irridetur.

8. Quæ enim seminaverit homo hæc & metet : quoniam qui seminavit in carne sua, de carne & metet corruptionem ; qui autem seminavit in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.

7. Ne vous trompez pas, on ne se moque point de Dieu.

8. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé ; car celui qui seme dans la chair, recueillera de la chair la corruption, & la mort ; & celui qui seme dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

& non avec les autres. Le crime d'autrui ne vous justifiera pas.

¶ 6. COMMUNICET AUTEM QUI CATHÉCHIZATUR VERBO, &c. (a) *Que celui que l'on instruit par la parole, ou dans la doctrine de l'Evangile, assiste de ses biens celui qui l'instruit.* C'est une nouvelle instruction. L'apôtre craignoit peut-être que ce qu'il venoit de dire contre les faux Docteurs, ne portât les Galates à mépriser, ou à abandonner ceux qui parmi eux travailloient fidèlement, & utilement à l'œuvre de leur salut ; il leur ordonne de leur faire part de leurs biens temporels, comme ceux-là leur faisoient part de la science du salut : (b) *Qu'ils leur en fassent part avec libéralité, in omnibus bonis.* Quand on estime autant qu'on le doit les dons surnaturels de la Foi, & de l'instruction, on ne sauroit trop marquer sa reconnaissance à ceux dont Dieu se sert pour nous communiquer ces biens.

Quelques-uns (c) l'expliquent ainsi : *Que celui que l'on instruit dans la Foi, se conforme à son maître dans tout ce qu'il fait de bon, qu'il écoute ses bonnes instructions, qu'il en profite, mais qu'il se garde bien de prendre part aux mauvaises maximes qu'il lui entendra débiter.* Si c'est un Juif, un hérétique, un faux Docteur, qu'il se garde bien de prendre part à ses erreurs. Mais le premier sens est le seul qu'on doive suivre ici.

¶ 7. NOLITE ERRARE, DEUS NON IRRIDETUR. *Ne vous trompez pas, on ne se moque point de Dieu.* Il parle aux avarés, qui sous divers prétextes, se dispensoient de contribuer à la subsistance de leurs maîtres. Vos vains prétextes ne vous mettront point à couvert de la colère de Dieu : *Excusatio verisimilis hominibus potest ut cumque placere, Deum non potest fallere,* dit saint Jérôme. (d)

¶ 8. QUÆ ENIM SEMINAVERIT HOMO, HÆC ET METET. *L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé.* Ne croyez pas que ce que vous aurez donné à vos maîtres spirituels, soit une chose perdue ; c'est

(a) *Græc. Ο Κατεχόμενος τὰς λέξεις : Qui catechizatur verbis.*
 (b) *Chrysost. Πάρας ὀδύνη ὄσση πικρὰ τῶν δὲ μαθητῶν. Ταῦτα γὰρ ἀποδοτέον ἑαυτοῖς ὡς μισθῶν.*

ἀγαθῶν.
 (c) *Ambrôsio. Hieronym. ult. loco. D. Th. Liran.*
 (d) *Hieronym. Ep. Para. Gamara.*

9. Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficiemus.

9. Ne nous laissons donc point de faire le bien, puisque si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons le fruit en son tems.

10. Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes; maxime autem ad domesticos fidei.

10. C'est pourquoi pendant que nous en avons le tems, faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qui composent la famille des Fideles.

COMMENTAIRE.

une semence que vous jetez dans une terre féconde; elle vous produira du fruit au centuple. Vous moissonnerez à proportion de ce que vous aurez semé. (a) *Qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metes. Car celui qui sème dans sa chair, recueillera de sa chair la corruption, & la mort; & celui qui sème dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle.* On voit ici, comme au Chapitre v. l'esprit, & la chair, qui sont les deux principes de nos actions. La chair produit la corruption, le péché, la mort. L'esprit produit la vie, & le bonheur éternel. Si vous faites les œuvres de la chair, ci-devant Chap. v. 19. 20. 21. ce sera pour vous une semence de mort, & de corruption. Si vous pratiquez les œuvres de l'esprit, ψ. 22. 23. elles vous produiront la vie éternelle.

ψ. 9. *BONUM AUTEM FACIENTES, NON DEFICIAMUS. Ne nous laissons point de faire le bien, de semer des bonnes actions, de produire les œuvres de l'esprit; car si nous ne perdons point courage, & que nous persévérions jusqu'à la fin, nous en recueillerons le fruit en son tems. Metemus non deficientes.* (b) Il faut de la constance, & de la résolution pour continuer le travail: mais la récompense qu'on nous propose ne mérite-t'elle pas toute notre ardeur? Saint Chrysostome (c) l'entend autrement: *Ne nous laissons point de faire le bien, car en son tems nous moissonnerons sans être accablé de lassitude.* Le labourcur souffre de la fatigue, non seulement pendant le labour, mais aussi pendant la moisson. Mais ici, la moisson se fait sans peine, & sans travail.

ψ. 10. *DUM TEMPUS HABEMUS, OPEREMUR (d) BONUM AD OMNES, MAXIME AUTEM AD DOMESTICOS FIDEI. Pendant que nous en avons le tems, & que nous sommes en cette vie, & que le tems de la semence n'est pas passé; car vous aurez toujours des pauvres*

(a) 1. Cor. ix. 6. Vide & Theodoret. Πούρ πειρ ώς άνηρ ές ίσου τώ άνηρι κατάμυλα, ης άνηρ ώς σπύγες, ή εύς η διαίτης.
(b) Ούς έδωκεν Theod. Νόου άίμα διαίτησιν ή τή ευαγγελία τώ ο άνήρ ές, μή άνηρ άμας Απ. & Αποστολή v. ίνστιγίβίλες.
(c) Chrysost. Καί μή γάρ τώ γκαίω άνήρ έ

σπίρη μήν, άμα η έ διαίτησιν ποιών άνήρ ές τήν ποιών άνήρ ης κα ίσθη, ης πομή μασχών τήν ης έστ. Τέτι έλ άνηρ τήν ης ίν. Ιτα & Theod. & Theophrat.
(d) Έργαζόμεθα: Operemur. Αλλί: Έργαζόμεθα: Operabimur. Αλλί: Οικου. αλλί.

parmi

11. Videte qualibus litteris scripsi vobis meâ manu. | 11. Voyez quelle Lettre je vous ai écrite de ma propre main.

COMMENTAIRE.

parmi vous , dit le Sauveur ; (a) faisons du bien à tous , & principalement à ceux qui composent la famille des fidelles , & qui sont comme nous membres de l'Eglise , & enfans adoptifs du Pere Céleste. Ceux-là méritent sans doute d'être préférés aux autres dans la distribution de nos charitez : mais nous ne devons point aussi négliger les étrangers. Imitons la miséricorde du Pere Céleste , (b) qui fait lever son Soleil sur les bons , & sur les méchans , & qui fait pleuvoir sur les justes , & sur les injustes. La parfaite libéralité , dit saint Ambroise , (c) a égard au tems , au lieu , à la cause , au besoin de celui à qui elle se communique ; mais elle commence par ceux qui sont d'une même foi.

¶ II. VIDETE QUIBUS LITTERIS SCRIPSI VOBIS MEAM MANU. Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main. Ce passage est expliqué en bien des manières. Saint Chrysostome (d) dit qu'il marque que saint Paul , qui n'avoit pas accoutumé d'écrire ses lettres , mais de les dicter , se contentant de les souscrire , avoit écrit celle-ci d'un bout à l'autre , ce qui étoit une preuve de sa grande tendresse envers les Galates. Ce qu'il dit , voyez quelles grandes lettres , ne me paroît pas tant marquer la grandeur , que la difformité des caractères ; comme s'il disoit que quoiqu'il ne sçût pas même bien écrire , il leur écrivoit toutefois de sa main , pour fermer la bouche aux faux Apôtres. Théophylacte a abrégé saint Chrysostome à son ordinaire. Théodoret (e) croit aussi-bien que saint Chrysostome , que l'Apôtre écrivit de sa main toute cette Epître ; mais il ne décide pas si le terme Grec , que les autres entendent d'une mauvaise écriture , la signifie en effet , ou marque de grands traits , & des grandes lettres.

Saint Jérôme ne croit pas qu'il ait écrit toute la Lettre , mais seulement ce qui suit depuis ce verset ; car , ajoute ce Pere , comme il savoit que les faux Docteurs se méloient quelquefois de contrefaire ses Lettres , & d'en écrire en son nom , comme il en avertit les Thessaloniens : (f) Ne vous

(a) Joan. XII. 8.

(b) Matt. V.

(c) Ambros. l. 3. Offic. c. 3. *Beneficentia liberalitatis sine causa, loco, tempore commendatur, ut primò operetur circa domesticos fideles.*

(d) Chrysost. *Idcirco paulus epistolas scripsit Galatas ipse scripsit, ut ostenderet quod non scripsit per alios, sed ipse scripsit.*

ἡ γραμμάτις ἰσχυρὰ λίγος, καὶ ὡς ἐπὶ λίγος οὐκ ἔστι ἀρχὴ γράφει αὐτὸς, ὡς ἀποκρίσας δὲ ἰσχυρῶ γράφει, οὐκ τῶν συνουσιαστικῶν ἰσχυρῶν τὸ εἶδος.

(e) Theodoret. *Ti δὲ παλαιὸς γράμμασι, τίς δὲ παλαιὸς ἰσχυρῶν ἔγχε γὰρ. φωνὴ, ἡ γραμμά τὸ ἰσχυρῶν καὶ γράφει οὐκ ἀλλῶ.*

(f) 2. Thessal. II. 1. & seq.

12. *Quicumque enim volunt placere in carne, hi cognunt vos circumcidi, tantum ut crucis Christi persecutionem non patiantur.*

12. Tous ceux qui mettent leur gloire dans la chair, ne vous obligent à vous faire circoncire, qu'afin de n'être point eux-mêmes persécutés pour la croix de JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

laissez point effrayer ni par des discours, ni par une lettre, comme étant envoyée de ma part, &c. Il avoit soin de les fouscrire de sa main, afin qu'on ne s'y laissât pas surprendre. C'est ce qu'on voit dans la première aux Corinthiens, (a) dans la seconde aux Thessaloniens, (b) dans celle aux Colossiens, (c) & dans celle-ci aux Galates. Lors donc qu'il dit : *Videte qualibus litteris*, il ne veut pas dire de grands traits, ou de grands caractères : mais remarquez ma main, & mon caractère qui vous sont connus.

Saint Jérôme continuë : Je suis surpris qu'un homme de nôtre tems, qui est d'ailleurs fort habile, ait dit en cet endroit une chose tout-à-fait ridicule. Il croit que saint Paul qui étoit Hébreu, & ne savoit pas écrire en Grec, & voulant toutefois écrire aux Galates, leur traça comme il pût de grandes lettres courbées, & mal bâties : *Contra consuetudinem curvos tramises litterarum vix magnis apicibus exprimebat*. Que c'est dequoi il s'excuse en cet endroit, sa charité lui ayant fait faire un effort en considération des Galates : *Etiâ in hoc sua ad Galatas indicia charitatis ostendens, quod propter illos id quoque quod non poterat, facere conaretur*. Quelques-uns ont prétendu que saint Jérôme parloit en cet endroit de saint Chrysostome, sans le nommer. On en laisse le jugement au Lecteur, qui peut voir un peu plus haut le sentiment, & les paroles de saint Chrysostome sur cet endroit.

Quelques nouveaux Critiques (d) entendent le Texte, non de la grandeur des caractères, mais de la longueur de la Lettre ; quoiqu'elle soit bien moins grande que celles aux Romains, & aux Corinthiens. Mais nous croyons qu'alors il ne les avoit point encore écrites, du moins elles n'étoient pas connues aux Galates. Enfin celle-ci est assez longue pour une simple Lettre, & encore pour un homme qui pouvoit n'avoir pas beaucoup de facilité à écrire de sa main. D'autres (e) croyent après saint Jérôme, que l'Apôtre n'écrivit que les huit derniers versets de cette Epître, & qu'il seroit bon de les imprimer en plus gros caractères que le reste de la Lettre, de même que les autres endroits qui sont de sa main.

ψ. 12. QUICUMQUE VOLUNT PLACERE IN CARNE, (f)

(a) 2. Cor. XVI. 21.

(b) 2. Thessal. III. 17.

(c) Coloss. IV. 18.

(d) Vat. Cambr. Erasmi. Caset. Est. Menj. Brz. La Chère.

(e) Grot. sur cet endroit. Cene Projet de Traduct. p. 617. 618.

(f) Ευχαριστων εις ορασι. Chrysost. Έδοξεν αιματι ναυ διδωσθαι.

13. *Neque enim qui circumciduntur, Legem custodiant: sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur.*

13. Car ceux mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la Loi; mais ils veulent que vous receviez la circoncision, afin qu'ils se glorifient en votre chair.

COMMENTAIRE.

HI COGUNT VOS CIRCUMCIDI. *Tous ceux qui mettent leur gloire dans la chair, ne vous obligent à vous faire circoncire, &c.* Les faux Apôtres qui veulent s'acquérir auprès des Juifs leurs frères, la gloire d'avoir fait recevoir les cérémonies légales à un grand nombre de personnes, ne sont si ardens à vous presser de prendre la circoncision, que pour éviter la persécution, & pour ne point choquer les Juifs, qui ne peuvent souffrir l'abrogation de leurs cérémonies. Ne croyez point que ce soit le zèle de votre salut, ou l'amour de la vérité, ou la gloire de JESUS-CHRIST qui les anime: c'est la vanité, & l'amour propre. *Ils veulent se glorifier en votre chair, v. 13.* c'est-à-dire, ils veulent se faire honneur de vous avoir engagé dans la circoncision; une crainte lâche, & intéressée les empêche de prêcher comme nous la Croix de JESUS-CHRIST, & l'efficacité de la Foi; c'est afin de n'être pas persécutés des Juifs pour la Croix de JESUS-CHRIST.

Les Chrétiens étoient exposés aux persécutions des Juifs, & des Payens. Des Juifs, comme abrogeant les cérémonies légales, & adorant comme le Messie, un homme, que leurs peres avoient crucifié; des Payens, comme introduisant contre les Loix, une Religion nouvelle. Les faux Docteurs n'étoient proprement ni Juifs, ni Chrétiens, ni Payens. Ils soutenoient la nécessité des observances légales. Par ce moyen ils évitoient la persécution de la part des Juifs, dont ils pratiquoient la Loi; & de la part des Gentils, puisqu'ils suivoient la Religion de Juifs, qui étoit approuvée dans l'Empire Romain. (a) Pour se faire valoir auprès des Juifs, ils prêchoient la nécessité de la circoncision, & jetoient le trouble dans routes les Eglises des Gentils convertis, par ces nouveautez contraires à la saine doctrine des Apôtres.

V. 13. NEQUE QUI CIRCUMCIDUNTUR LEGEM CUSTODIUNT. *Ceux même qui se font circoncire, ne gardent point la Loi. Ces faux Apôtres n'observent pas eux-mêmes la Loi de Moïse; ils ne peu-*

(a) Hieronym. hic: Cæsar, Augustus, & Tiberius Leges promulgaverant ut Judæi qui erant in toto Imperii Romani orbe dispersi, propriam vitam viverent, & patriis ceremoniis adhererent. Quicumque igitur circumcissus erat, licet in Christum crederet, quasi Judæus habebatur à Gentilibus. Qui verò abique circumcissione se esse Judæum præputio præferbat, persecutionibus

tam Gentilium, quàm Judæorum fœdit obnoxius. His igitur persecutionibus hi qui Galatas deprævarerant, declinare cupientes, circumcissionem præ defensione Discipulis persuadebant: Nam ut Judæi persequi eos poterant, nec Gentiles, quos vitabant & presbyteros circumcidere, & istis Legis præcepta servare. Vide & Aug. in Gal. n. 62.

14. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.*

14. Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose, qu'en la croix de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, par qui le monde est crucifié pour moi, comme je suis crucifié pour le monde.

COMMENTAIRE.

vent éloignez comme ils font du Temple, & de la terre d'Israël, se trouver au Temple, offrir des sacrifices, se purifier de leurs souillures, conformément à la Loi. (a) C'est donc un vain prétexte dont ils se couvrent, que cette prétendue régularité à observer les pratiques marquées dans Moyse. Ils veulent se faire un mérite de vôtre obéissance, pour éviter la persécution. Voilà leur but.

Mais on ne peut ce me semble entendre ceci, que des Fidèles qui avoient la foiblesse de se laisser circoncrire; car pour les faux Apôtres, que nous supposons avoir été Juifs d'origine, & par conséquent circoncis le septième jour après leur naissance, on ne peut leur appliquer ces paroles: *Car ceux mêmes qui se font circoncrire, n'observent point la Loi.* Voici donc le raisonnement de S. Paul. Ce n'est pas le zèle de la Loi de Moyse qui anime ces faux Docteurs. Si cela étoit, ils en feroient observer toutes les cérémonies, à leurs prosélytes. Or il est constant qu'ils ne les observent pas, & ne les peuvent observer: ils ne prétendent pas même absolument les y engager; ils se contentent les uns de prêcher la circoncision, & les autres de la recevoir; non pour observer la Loi, mais pour éviter la persécution.

Ψ. 14. MIHI AUTEM ABSIT GLORIARI, NISI IN CRUCE DOMINI NOSTRI. *Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose, qu'en la Croix de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.* Que les faux Apôtres se vantent du grand nombre de leurs prosélytes, & qu'ils tirent leur gloire de vous avoir fait recevoir la circoncision: pour moi, je ne veux mettre ma gloire qu'à prêcher JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié, qui est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils, mais qui est la vertu, & la sagesse de Dieu pour tous les vrais fidèles. (b) Jene crains ni les persécutions des Payens, ni la haine, & les reproches des Juifs; je me glorifie dans la Croix de mon Sauveur, & dans les peines qu'elle m'attire de la part de ses ennemis. (c) *Placeo mihi in infirmitatibus meis, in persecutionibus, in angustiis pro Christo.* S'il faut se glorifier, je me glorifierai dans ce que j'ai souffert pour la Croix de mon Sauveur, & pour soutenir les intérêts de la Foi, & de l'Evangile. (d)

(a) Hieronym. Theodoret. alii.
(b) 1. Cor. 1. 23.

(c) 1. Cor. 11. 10.
(d) 1. Cor. 11. 30. 111. 5. 6.

15. *In Christo enim Jeshu neque circumcisio aliquid valet, neque praputium, sed nova creatura.*

15. Car en JESUS-CHRIST la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision; mais l'être nouveau que Dieu crée en nous.

COMMENTAIRE.

PER QUEM MUNDUS MIHI CRUCIFIXUS EST. *Par qui le monde est crucifié pour moi : comme je suis mort, & crucifié pour le monde.* Un homme persuadé de la vanité du monde, le méprise aisément. Un homme mort est insensible à tout ce que le monde a de plus beau, & de plus séduisant. Mais un homme crucifié a pour le monde de l'aversion, de l'horreur, de la haine. Tel étoit saint Paul à l'égard des commoditez de la vie, de l'estime des hommes, de la gloire du siècle : il la méprisoit, il y étoit insensible, il l'avoit en abomination. Le monde par un retour naturel ne le regardoit plus comme un sujet qui lui appartient, il le regardoit avec indifférence. Saint Paul le méprisoit, le décrioit, le combattoit, lui enlevoit ce qu'il avoit de plus précieux; ainsi le monde le traitoit à son tour comme un mort, comme un crucifié, comme le dernier, & le plus abominable des humains. Voilà un étrange portrait que saint Paul nous trace de lui-même. (a)

¶ 15. **NAM IN CHRISTO JESU NEQUE CIRCUMCISIO ALIQUID VALET, NEQUE PRÆPUTIUM, SED NOVA CREATURA.** *Car en JESUS-CHRIST la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais d'être une créature nouvelle, un homme nouveau; (b) marcher dans la nouveauté d'une vie toute sainte, (c) & renouvelée par le Saint-Esprit. Changer de conduite, vivre selon l'esprit, retracer dans soi-même la vie, & les vertus de JESUS CHRIST. Voilà ce qu'il appelle une nouvelle créature. On a déjà vu cette sentence Chap. v. 6. Neque circumcisio aliquid valet, neque praputium, sed fides.* Ici saint Paul lit, *nova creatura*; ce qui revient au même quant au fond, puisque c'est par la Foi que nous nous dépoüillons du vieil homme, pour nous revêtir du nouveau. C'est JESUS-CHRIST par sa grace qui crée dans nous cet homme nouveau; c'est lui qui selon la pensée de saint Prosper, (d) fait d'un vase rompu, un vase nouveau par sa création toute puissante.

Sed mutans intus mentem atque reformans,

Vasque novum ex fracto fingens virtute creandi.

Le Syncelle, (e) & quelques anciens Manuscrits Grecs, (f) rapportent

(a) Comparez *Matth. x. 18. Qui non accipit crucem suam, & venit post me, non potest meus esse Discipulus. Galat. v. 24. Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, & concupiscentiis. Vide Bernard. ser. 7. in Quadrages.*

(b) *Ephes. 11. 15. 17. 24.*

(c) *Rom. vi. 4.*

(d) *Prosper. eadm. de Ingratis, c. 14.*

(e) *Syncell. Chronogr. p. 29.*

(f) *Mss. duo ex Bibl. Reg. apud Ceteros. & Hunc. 1. in margine, & Cod. 11. sæculi. Basilian. apud D. Bern. de Monsau. Diar. Ital. c. 15.*

16. *Et quisquam hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, & misericordia, & super Israël Dei.*

17. *De cætero nemo mihi molestus sit; ego enim signata L'omni Jesu in corpore meo porto.*

16. Je souhaite la paix, & la miséricorde à tous ceux qui se conduiront selon cette règle, & à l'Israël de Dieu.

17. Au reste, que personne ne me cause de nouvelles peines; car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jésus.

COMMENTAIRE.

que ce passage de saint Paul est tiré d'un livre apocryphe nommé *l'Apocalypse de Moysè*. Je croirois plutôt que l'Auteur de cet Ecrit apocryphe auroit tiré ceci de saint Paul; car cette Apocalypse de Moysè n'a pas été connue aux Anciens.

¶ 16. *QUICUMQUE HANC REGULAM SECUTI FUERINT, PAX SUPER ILLIS.* Je souhaite la paix, & la miséricorde à tous ceux qui se conduiront selon cette règle; c'est-à-dire, qui sans se mettre en peine de la circoncision corporelle, & des cérémonies légales, travailleront à former en eux l'homme nouveau, la nouvelle créature, dont il a parlé; ou bien il étend cette règle à tout ce qu'il a dit dans son Epître, & à tout ce que l'Evangile nous apprend: & certes tout cela se trouve par récapitulation, & en abrégé dans le devoir de vivre d'une vie nouvelle, & de se renouveler par le Saint-Esprit.

¶ 17. *DE CÆTERO NEMO MIHI MOLESTUS SIT.* Au reste que personne ne me cause de nouvelles peines. Je vous prie de ne me pas donner la peine de vous écrire deux fois sur cette matière; que l'on éloigne ces faux Docteurs, & que l'on demeure dans la règle que jø vous ai prescrite. J'en ai assez dit; & si l'on ne se rend pas à mes raisons, je ne suis pas d'humeur à contester contre des esprits entêtés, & indociles. *Si quelqu'un est contentieux*, dit-il ailleurs, *(a) nous n'avons point une telle coutume, ni nous, ni l'Eglise de Dieu.* Il faut, s'il vous plaît, de la docilité, & de l'obéissance. Saint Paul fait prendre quand il veut, un air d'autorité, & d'empire, qu'il soutient parfaitement. *(b)*

Autrement: Je vous prie de ne me pas affliger d'avantage, j'ai assez d'autres peines; *(c)* vivez en paix, & tenez-vous-en à ce que je vous ai enseigné. Car je porte sur mon corps les marques du Seigneur Jésus. J'ai assez souffert jusqu'ici, & vous devez ménager un homme qui porte sur son corps les marques des coups, & des blessures qu'il a endurées pour JESUS-CHRIST. Que les faux Apôtres en montrent autant, eux qui veulent vous surcharger d'un joug insupportable. S'ils prêchent la circoncision, & s'ils se glorifient dans cette marque qui paroît sur leur chair, pour moi je ne

{ a } 1. Cor. XI. 16.

{ b } Hieronym. Ep. Para.

{ c } Gal. Ep. V. 22.

18. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro, fratres. Amen.*

18. Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, mes freres, demeure avec vôtre esprit. Amen.

COMMENTAIRE.

me glorifie que de porter les cicatrices que j'ai endurées pour l'Évangile. Voilà les marques que je montre pour faire voir à qui j'appartiens, & de qui je suis soldat. Anciennement on imprimoit sur le corps des soldats, (a) & des serviteurs, (b) certains caractères, pour les distinguer.

Ou suivant Théodoret: (c) Je ne veux plus désormais vous écrire sur cela. Au lieu de lettres, & de raisons, je vous montre mes playes, & mes cicatrices. Elles rendent témoignage à ce que je vous ai prêché, & je suis prêt de tout souffrir pour soutenir ce que je vous ai dit. Saint Chrysostome, Théophylacte, & Oecuménius l'entendent ainsi: J'ai dequoi me justifier contre ceux qui m'accusent d'hypocrisie, & qui avancent que je prêchais ici la circoncision, & là de demeurer incirconcis. Les marques des coups que j'ai souffert, & les dangers auxquels je me suis exposé, déposent en ma faveur, & démentent mes ennemis. On n'accusera pas de défection, & de lâcheté un soldat qui revient du combat tout couvert de playes, & teint du sang des ennemis.

¶ 18. GRATIA DOMINI... CUM SPIRITU VESTRO. Que la grace de nôtre Seigneur demeure avec vôtre esprit; avec vous-mêmes, dans vôtre ame. Il ne leur souhaite pas des biens, & des avantages temporels, mais les biens, & la paix de l'esprit. Cette manière de parler, que la grace soit avec vôtre esprit, ou que le Seigneur soit avec vôtre esprit, se remarque dans les anciennes Liturgies des Grecs, & dans celles des Latins. L'Épître de saint Barnabé finit de même que celle-ci.

(a) Veger. l. 1. c. 8. *Grat. ad Apoc. XIII. 16.*

(b) Vide Plutarch. in Nicias in fine. Philo de Monarch. Hefsch. & *Grat. loc. cit. & ad Apoc. VII. 3. & alii.*

(c) Theodoret. *Quæstio. quæ respicitur in vâ in d'Évang. Kêi di xeruphêton tûs mêtatos d'Évang. h' tûs mêtroph' tû xeruph' &c.*

Fin du Commentaire sur l'Épître aux Galates.



P R É F A C E
S U R L'ÉPÎT R E
D E S A I N T P A U L
A U X E P H E S I E N S .

EPHÈSE la Métropole de l'Asie Mineure, étoit une ville fort adonnée à l'idolâtrie, & sur tout au culte de Diane, qui y avoit un Temple fameux ; on voit aussi par les Actes que les Ephésiens étoient fort superstitieux, & fort adonnez à la magie, puisque saint Paul (a) fit brûler en un jour pour la somme de cinquante mille deniers (b) de livres magiques. La débauche, & le libertinage étoient grands dans toute l'Asie, & Ephèse qui en étoit la Capitale, l'emportoit encore par-dessus toutes les autres villes.

Saint Paul y vint pour la première fois prêcher l'Évangile vers l'an de JÉSUS-CHRIST 54. (c) Ayant prêché dans la Synagogue des Juifs, ils le prièrent de demeurer quelque tems avec eux : mais il s'en excusa, disant que si c'étoit la volonté de Dieu, il reviendrait. Il y laissa Aquila, & Priscille, qui avoient été ses premiers hôtes à Corinthe, & qui l'avoient accompagné à Ephèse. Peu de tems après le départ de saint Paul, un Juif d'Alexandrie, nommé Apollon, (d) homme éloquent, & habile dans les Écritures, zélé pour la foi Chrétienne, quoiqu'il n'eût reçu que le baptême de Jean, vint à Ephèse, & commença à y prêcher JÉSUS-CHRIST. Il fut instruit par Aquila, & Priscille, & passa ensuite à Corinthe, où il arrosa ce que saint Paul avoit planté. (e)

Sur la fin de l'année cinquante-quatre, saint Paul revint à Ephèse, &

(a) AB. XIX. 19.

(b) Les cinquante mille deniers font vingt-cinq mille livres ; en se prenant le denier que sur le pied de dix sols de France, qui est la valeur ordi-

naire du denier Romain.

(c) AB. XVIII. 19. 22.

(d) AB. XVIII. 24. 25.

(e) 1. Cor. XII. 5. 6.

y demeura trois ans. (a) On dispute si saint Jean l'Évangéliste y avoit été avant lui. Saint Chrysofome, (b) & quelques autres semblent croire que saint Jean l'Évangéliste y avoit le premier annoncé JÉSUS-CHRIST. Mais saint Irénée, (c) & Théodore (d) soutiennent avec beaucoup de raison, que saint Paul y planta le premier l'Évangile, & qu'il suivit à l'égard de cette Église, la règle qu'il s'étoit prescrite, de ne pas bâtir sur le fondement d'autrui, & de ne prêcher qu'aux lieux où JÉSUS-CHRIST n'étoit pas encore connu. (e) Il souffrit de très-grands travaux dans cette ville; tant de la part des Juifs, que de la part des Gentils. Il fut obligé d'en sortir à l'occasion d'une sédition causée par un orfèvre, nommé Démétrius, dont tout le trafic consistoit à faire des niches, ou des petits temples de Diane d'Ephèse. (f)

De là saint Paul passa dans la Grèce; il fut quelque tems à Corinthe, & enfin s'embarqua pour Jérusalem, où il porta les aumônes qu'il avoit recueillies dans l'Asie, & dans la Grèce. Ayant été arrêté dans le Temple par les Juifs, le Capitaine des Troupes Romaines le tira de leurs mains, & l'envoya à Césarée; d'où il passa à Rome, & y demeura dans les liens pendant deux ans, depuis l'an 61. de JÉSUS-CHRIST, jusqu'en l'an 63. C'est de là que nous croyons qu'il écrivit cette Épître aux Ephésiens, vers l'an 62. de JÉSUS-CHRIST. Les souscriptions qu'on lit dans les Exemplaires Grecs à la fin de cette Épître, marquent qu'elle fut écrite de Rome, & saint Paul y parle souvent de ses liens. (g)

Mais comme il y a été deux fois dans les chaînes; la première, après sa prise par les Juifs à Jérusalem, la septième année de Néron; & la seconde, lorsqu'étant venu à Rome, il y fut arrêté par les ordres du même Empereur la douzième année de son règne, & y souffrit le martyre un an après. Les Interprètes ne conviennent pas de laquelle de ces deux prisons saint Paul parle dans cette Épître. Les uns (h) croient que c'est de la première; & ce qui nous fait pencher vers ce sentiment, c'est que l'Apôtre ne dit rien de sa mort prochaine, & qu'il prie les Ephésiens de l'aider auprès de Dieu par leurs prières, afin que le Seigneur lui donne la force, & la confiance de prêcher l'Évangile avec liberté; (i) ce qui insinué qu'il avoit encore espérance d'être délivré, & de prêcher l'Évangile comme auparavant. De plus, il envoie cette Lettre, de même que celle aux Colossiens, par le Diacre Tychique; & dans l'une, & dans l'autre il se sert des mêmes termes pour recommander ce Disciple aux Ephésiens, & aux Co-

{ a } Act. XIX. 1. XX.

{ b } Chrysof. prolog. in Ep. ad Ephes.

{ c } Irén. l. 1. c. 1.

{ d } Theodoret. ad Ephes. prolog.

{ e } Rom. XV. 10. 21.

{ f } Act. XIX. 24.

{ g } Ephes. III. 1. IV. 1. VI. 10.

{ h } Theodoret. Grat. prolog.

{ i } Ephes. VI. 10.

loffiens à la fin de l'une, & de l'autre Lettre. (a) Or celle aux Coloffiens est constamment du premier voyage de saint Paul à Rome; donc celle aux Ephéfiens en est de même.

D'autres, comme Baronius, Estius, & M. de Tillemont, la placent sous le second voyage de saint Paul à Rome, un an avant sa mort. Ils veulent attirer saint Jérôme dans ce sentiment, (b) sur ce qu'il témoigne quelque doute si saint Paul n'avoit pas déjà été en Espagne, avant que d'écrire cette Lettre aux Ephéfiens. Ils ajoutent qu'Onétime n'est point ici joint à Tychique, comme dans celle aux Coloffiens, & que Timothée n'y est point nommé dans le titre, avec saint Paul, comme il l'est dans celle aux Coloffiens, & dans toutes les autres qui sont écrites du premier voyage de saint Paul à Rome. Voilà leurs raisons.

Quelques Anciens (c) ont crû que saint Paul n'avoit pas encore été à Ephèse, lorsqu'il écrivit cette Lettre, & que tout ce qui est raconté dans les Actes, de sa prédication, & de ses voyages dans cette ville, n'arriva que quelque tems après qu'il leur eut écrit celle-ci. Ils expliquent les liens de saint Paul, ou de quelque autre prison, que de la première où il fut arrêté à Rome, ou dans un sens spirituel, de la prison de son corps, (d) suivant cette parole du même Apôtre: (e) *Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort?* Mais ce sentiment est entièrement abandonné aujourd'hui; quoiqu'il y ait quelques passages dans cette Epître, qui lui paroissent assez favorables, par exemple: (f) *C'est pourquoi ayant appris votre foi en JESUS CHRIST, & votre charité à l'égard de tous les Saints, je rends sans cesse des actions de grâces à Dieu pour vous, &c.* Ce qui est très-semblable à ce qu'il disoit aux Romains lorsqu'il leur écrivit, (g) dans un tems où il ne les connoissoit que de réputation. Et ailleurs: (h) *C'est pour cela que moi Paul, je suis prisonnier pour JESUS-CHRIST, à cause de vous autres Gentils, si toutefois vous avez entendu parler du ministère de la grace de Dieu, qui m'a été confié par rapports à vous.* Mais on a montré dans le Commentaire, que ces manières de parler ne prouvoient pas absolument que saint Paul fût alors inconnu aux Ephéfiens, & qu'il n'eût pas prêché dans leur ville.

Marcion (i) prétendoit que cette Epître étoit adressée, non aux Ephé-

(a) Comparez Ephes. vi. 21. 22. & Coloss. 1v. 7. 8.

(b) Hieronym. in Ephes. 111. 1. Voyez la note 48. de M. de Tillemont sur saint Paul. Mais le même saint Jérôme sur le Chap. 111. §. 2. dit expressément que cette Epître a été écrite de Rome en même-tems que celles à Philémon, aux Coloffiens, & aux Philippéens, lesquelles sont indubitablement de son premier voyage à Rome.

(c) Vide Theodoret. prolog. ad Ephes. 1. 25.

& Oecumen. prolog.

(d) Hieronym. in Ephes. 111. imitio.

(e) Rom. vii. 24.

(f) Ephes. 2. 15.

(g) Rom. 1. 8. 9. 10.

(h) Ephes. 111. 1. 2.

(i) Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 11. Præterea & de alia Epistola, quam nos ad Ephosios præscriptam habemus, hæretici verò ad Laodicenses.

siens, mais aux Laodicéens. Il avoit retranché ce mot *Ephesi*, du premier verset, (a) & ce retranchement étoit passé des Exemplaires des Marcionites, dans ceux des Catholiques; en sorte que le grand saint Basile, (b) cite de fort anciens Livres, où il lisoit simplement: *Paul Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu, aux saints qui sont, & aux fidèles en JESUS-CHRIST*: au lieu de, *aux Saints qui sont à Ephèse*. S. Jérôme (c) fait aussi mention en passant de cette diversité, & il censure en passant l'opinion de S. Basile, en disant que quelques-uns faisoient une remarque plus curieuse que solide sur ces paroles: *Aux Saints qui sont*, comme si l'Apôtre vouloit marquer que les Ephésiens étoient en quelque sorte essentiellement saints, comme il est dit de Dieu, (d) *je suis celui qui est*. Saint Epiphane (e) dit que Marcion reconnoissoit une Epître aux Ephésiens, & une autre à ceux de Laodicée. Mais le passage qu'il rapporte comme cité par les Marcionites de l'Epître aux Laodicéens, se trouve dans celle aux Ephésiens Chap. iv. v. 5. 6.

Grotius (f) croit que saint Paul avoit écrit aux Laodicéens une Epître qui étoit toute semblable à celle-ci, & que Marcion la citoit sous le nom d'Epître aux Laodicéens, sur la foi apparemment de l'Eglise de Laodicée; car il n'avoit nul intérêt de mentir en cela. Grotius ajoute qu'il croit que c'est celle-là dont saint Paul parle, comme ayant été écrite à ceux de Laodicée, *Coloss. iv. 16*. Ussérius n'est pas éloigné de la pensée de Grotius. (g) Il suppose que cette Epître étoit circulaire, & pour toutes les Eglises d'Asie; en sorte que saint Paul n'avoit pas rempli le nom de l'Eglise à laquelle elle étoit adressée, s'étant contenté de marquer, *Paul Apôtre de JESUS-CHRIST, aux fidèles de.* (h) Mais que comme Ephèse étoit la Métropole de la Province, l'Epître demeura sous son nom dans la plupart des Exemplaires: ce qui n'empêcha pas qu'il ne s'en trouvât encore du tems de saint Basile, qui ne portoit le nom d'aucune Eglise, & que les Laodicéens ne prétendissent qu'elle leur étoit adressée; c'est-là peut-être ce qui avoit donné lieu à Marcion de soutenir qu'elle étoit effectivement adressée aux Laodicéens, & de la citer sous leur nom.

Ces conjectures sont ingénieuses, & ne manquent pas de probabilité, mais il y a dans cette Epître des traits qui paroissent propres à ceux d'Ephèse. On fait, par exemple, qu'ils avoient été fort adonnez à la magie.

(a) Tertull. l. 5. contra Marcion c. 17. Ec-
clesia quidem veritate Epistolam istam ad Ephesios
habemus emissam, non ad Laodicenos: sed Mar-
cion ei titulum aliquando interpolare gessit, quasi
& in isto diligentissimus explorator.
(b) Basile. l. 2. adversus Eunom. Ταῖς ἰστέρας
ἑπιστολάς, . . . ἔγραψεν, τοῖς Ἀγίοις οἷς ὄντι, ἡ μυσταίαν
ἐν Χρῆστῷ Ἰησοῦ. Οὗτος γὰρ, ἡ ἐν πνεύματι ἡμετέ-
ριστῶν, ἡ ἰστέρας ἐν τοῖς πάλαισι τῶν ἀποστόλων

ἑπιστολάς.
(c) Hieronym. in Ephes. 1.
(d) Exod. 311. 12.
(e) Epiph. hares. 42. c. 9. p. 310. & 371.
374.
(f) Grot. prol. in Ep. ad Ephes.
(g) Usser. ad an. 64.
(h) Ad. XIX. 19.

Saint Paul y fait allusion au Chap. II. 2. *Vous étiez autrefois morts par vos égarements, & par vos péchez, dans lesquels vous avez vécu selon le siècle, au gré du Prince des puissances qui sont en l'air, de l'esprit qui agit maintenant sur les incrédules. Voyez aussi Chap. I. 21. & Chap. V. 11. 12. & VI. 12.* & la l'réfate de saint Jérôme sur le premier Livre de son Commentaire sur cette Epître. Saint Ignace le Martyr (a) dit que saint Paul leur rend témoignage dans toute cette Epître; il ne doutoit donc pas qu'elle ne les regardât toute entière en particulier. De plus, saint Paul y attaque le libertinage, (b) qui n'étoit que trop commun dans Ephèse; il condamne les discours trop libres, & bouffons; il les précautionne contre les dangereux principes de certains Philosophes, (c) qui traitoient de la plupart des actions deshonnêtes, d'actions indifférentes. Ephèse étoit une ville de délices, où les Philosophes étoient en grand crédit.

Quelques-uns (d) ont ctû autrefois que saint Paul avoit déjà écrit une autre Lettre aux Ephésiens avant celle-ci, fondée sur ces paroles du Ch. III. ̄. 3. *Ce mystère m'a été découverts par une révélation particulière, ainsi que je vous l'ai écrit auparavant en peu de mots.* Mais les Commentateurs prétendent que l'Apôtte fait attention à ce qu'il leur avoit dit dans le Chapitre précédent, du mystère de leur vocation à la Foi, & de leur justification sans les œuvres de la Loi.

Les Peres, (e) & les Interprètes reconnoissent que cette Epître est une des plus difficiles, & peut-être la plus difficile de toutes les Epîtres de saint Paul. Le style en est embarrassé, l'expression dure, les périodes excessivement longues; ajoutez à cela la grandeur, & l'élevation de la matière qu'y est traitée. L'Apôtte y expose les principaux mystères de nôtre foi: la rédemption, & la justification par la mort de JESUS-CHRIST; la prédestination, & la vocation des Gentils à la Foi; la réunion des peuples qui étoient étrangers à l'alliance d'Abraham, avec les Juifs, qui étoient les premiers héritiers des promesses. C'est ce qu'il traite avec assez d'étendue dans les trois premiers Chapitres.

On croit qu'il avoit en vûe d'y combattre non seulement les Chrétiens qui Judaïsoient, mais aussi ceux qui étoient convertis du Paganisme, & qui n'étoient pas entièrement guéris de leur penchant à l'idolâtrie, à la magie, aux arts curieux, aux désordres du libertinage. Ces derniers dé-

(a) Ignat. ad Ephes. p. 24. Παῦλος δε ἐσὶ
 κἀντὺ ἰσχυροῦ μυστηρίου ἱμῶν. Vide Coteler. not. in
 hunc loc.

(b) Ephes. 17. 19. 22. v. 3. 4. 5.

(c) Ephes. v. 5. 6. 7.

(d) @uidam apud Theodoret. ad Ephes. 111. 3.

(e) Chrysoſt. prolog. in Ep. ad Ephes. Ἀγίασμα
 δὲ οὗ ἐὰν ἀναστῆτε τὰν νεκρῶν ἀποτίε ἱμῶν τῶν,

ἀπὸ ἀδὴ κατακαθάρσις. Καὶ δὲ νεκρῶν μετὰ ἡ
 ἰσχυροῦ ἰσχυροῦ, οὗ δογματισμῶν. Hieronym. prolog.
 in lib. 1. & in lib. 3. & pag 369. in cap. 17. Non
 vobis molestum sit, si diu in obscurioribus immo-
 veremur; causati enim in principio sumus inter omnes
 Pauli Epistolas hanc vel maximè & verbas, &
 sensibus involutam.

réglemens étoient appuyez par les Gnostiques, hérétiques qui vivoient alors, & par certains Philosophes, qui traitoient les impuretez au-dessous de l'adultère, de choses indifférentes. Il employe les trois derniers Chapitres, à prescrire aux Ephésiens des règles pour le réglemeut de leurs mœurs ; il les exhorte à l'union, à la paix, à éviter les désordres dont on vient de parler ; il donne aux maris, & aux femmes, aux peres, & aux enfans, aux maîtres, & aux serviteurs d'excellens préceptes pour leur conduite. Il finit en leur demandant leurs prières, afin que Dieu lui accorde le courage, & la liberté pour annoncer comme il faut l'Évangile, malgré les persécutions auxquelles il est exposé.





COMMENTAIRE LITTERAL
 SUR L'ÉPITRE
 DE SAINT PAUL
 AUX ÉPHÉSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Bénédictions que saint Paul donne au Seigneur, qui par JESUS-CHRIST nous a comblez de graces, & nous a prédestinez avant la création du monde. Prières qu'il fait à Dieu en faveur des Ephésiens, afin qu'ils connoissent tout ce que Dieu a fait pour eux.

COMMENTAIRE.

†. 1. *P* *Aulus, Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei; omnibus Sanctis, qui sunt Ephesi, & Fidelibus in Christo Jesu.*

†. 1. *P* *Aul, Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu; à tous les Saints, & Fidèles en JESUS-CHRIST, qui sont à Ephése.*

†. 1.  *AVLUS APOSTOLUS. Paul Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu. Saint Paul dans cette Epître, comme dans la plûpart des autres, s'applique à prouver sa qualité d'Apôtre, que ses ennemis, & ses jaloux lui contestoient, prétendant qu'il n'avoit point reçu sa mission ni de JESUS-CHRIST, ni des premiers Apôtres. Il soutient*

2. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

3. *Benedictus Deus, & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in caelestibus in Christo :*

2. Que Dieu notre Pere, & le Seigneur JESUS CHRIST vous donnent la grace, & la paix.

3. Béni soit le Dieu, & le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui nous a comblez en JESUS-CHRIST de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le Ciel :

COMMENTAIRE.

qu'il est Apôtre par la vocation de JESUS-CHRIST, & par la volonté de Dieu son Perc. *A tous les Saints, & Fidèles qui sont à Ephèse.* Quelques anciens Exemplaires Grecs portoient : (a) *A tous les Saints qui sont, & aux Fidèles en JESUS-CHRIST*, au lieu de : *A tous les Saints qui sont à Ephèse.* Ce qui venoit ou de ce que cette Epître étant circulaire pour toutes les villes d'Asie, on laissa en blanc le nom de la ville, pour le remplir de celle à qui on l'envoyeroit ; ou de ce que l'Apôtre en ayant envoyée une toute pareille à ceux de Laodicée, quelqu'un retrancha de celle-ci le nom d'Ephèse. Marcion la citoit sous le nom d'Epître aux Laodicéens. S. Basile (b) explique ces mots : *A tous les Saints qui sont, & aux Fidèles, &c.* comme si l'Apôtre avoit voulu dire que les Ephésiens étoient intimement unis à l'Être suprême par leur parfaite connoissance des plus sublimes vérités.

¶ 2. GRATIA VOBIS, ET PAX. *Que la grace, & la paix, &c.* Que Dieu vous comble de ses graces intérieures, de ses dons surnaturels, & extérieurs ; qu'il vous remplisse de la paix intérieure, & de prospérité, autant qu'il est avantageux pour sa gloire, & pour votre sanctification. Sous le nom de paix, les Hébreux entendent les plus solides biens extérieurs ; & souvent aussi la paix de l'âme, & de la conscience.

¶ 3. BENEDICTUS DEUS, ET PATER. (c) *Béni soit Dieu, qui est le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST.* Ou en considérant JESUS-CHRIST selon son humanité : *Béni soit le Dieu, & le Pere, &c.* Car JESUS-CHRIST comme homme, reconnoit le Seigneur comme son Dieu ; & comme Dieu, il le reconnoit comme son Pere. Le Seigneur nous a comblez en JESUS-CHRIST, par ses mérites, en sa considération, en vertu de la foi que nous avons en lui ; il nous a comblez de toutes sortes de bénédictions spirituelles ; de graces intérieures, de dons surnaturels, & extérieurs ; & cela pour le Ciel, (d) pour l'éternité. Voilà l'objet de tous les

(a) Τοῖς ἁγίοις τοῖς ὅσι, & πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ ; au lieu de : Τοῖς ἁγίοις τοῖς ὅσι ἐν Ἐφῆσοι. Ita Patres, & Exemplaria correctæ apud Basil. l. 2. contra Eunom. & quiddam apud Hieron. hic.

(b) Basil. loco citato : Τοῖς Ἐφῆσιος Ἐκκλησίαι, ἀπὸ ἁγίων ἀποστόλων ἢ ἀπὸ τοῦ ἀποστόλου Παύλου ἀποσταλῆναι ἰδιωτικῶς, ἢ ὡς τοῖς ἁγίοις τοῖς

ὅσι ; & πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. Οὕτω γὰρ ἔστιν ἡ ἀρχὴ ἡμῶν παροῦσιν ἀποστόλοις, ἢ ἡμῶν ἐν τοῖς ἀποστόλοις τῶν ἀποστόλων ἀποσταλῆναι.

(c) Εὐλογεῖται ὁ Θεὸς, & Πατὴρ τοῦ Κυρίου, &c. Plures omitunt ἢ.

(d) Ἐν τοῖς ἀποστόλοις Χριστῷ : In supercaelestibus Christo. Alii : ἐν Χριστῷ.

4. *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut effemus sancti, & immaculati in conspectu ejus in charitate.*

5. *Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundum propositum voluntatis suæ.*

4. Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints, & irrépréhensibles devant ses yeux ;

5. Nous ayant prédestinez par un effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfans adoptifs par JESUS-CHRIST ;

COMMENTAIRE.

biens que nous recevons de Dieu ; nous devons, suivant sa première intention, les rapporter au Ciel, & à la béatitude éternelle. Il distingue ces bienfaits que Dieu nous fait en JESUS-CHRIST, de ceux qu'il a faits aux Juifs, qui n'étoient que terrestres, & qui se bornoient à la terre. (a)

¶ 4. ELEGIT NOS IN IPSO ANTE MUNDI CONSTITUTIONEM. *Il nous a élus en lui avant la création du monde.* Le Pere nous a élus en JESUS-CHRIST, ou par JESUS-CHRIST : En JESUS-CHRIST, en tant que c'est par son moyen que nous avons acquis la grace de l'adoption des enfans de Dieu. Il nous a choisis par lui, par ses instructions, par le ministère de ses Apôtres, par sa parole, par la foi que nous avons en lui. JESUS-CHRIST est la voie, la vérité, & la vie, la source de toutes les grâces, le modèle de tous les Elus. Dieu par une miséricorde toute gratuite, a formé son décret de nous tirer de la masse de corruption, où nous étions tombez par le péché du premier homme ; il exécute ce décret par la grace de JESUS-CHRIST qu'il nous communique. C'est par elle qu'il nous appelle, qu'il nous fait croire, qu'il nous justifie. C'est par son moyen que nous arrivons jusqu'à la béatitude, qui est le terme, & la fin de notre prédestination : Il nous a élus, afin que nous fussions Saints, & irrépréhensibles devant ses yeux. Ce n'est point parce que nous étions Saints, mais afin que nous le devinssions, qu'il nous a élus. Son élection non-seulement à la foi, & à la grace, mais même à la gloire, est purement gratuite.

¶ 5. QUI PRÆDESTINAVIT NOS. *Nous ayant prédestinez par un effet de sa bonne volonté, ou, selon le bon plaisir de sa volonté ; (b) sans aucun mérite de notre part.* Saint Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, & saint Jérôme joignent ces mots, *in charitate*, du verbe précédent, à celui-ci : *Dieu nous a prédestinez par son amour, pour devenir ses enfans adoptifs, &c.* Ce qui ne change rien au sens. La prédestination que Dieu a faite des Fidèles, pour les appeler, & pour les rendre ses enfans adoptifs, est un pur effet de son amour, de sa bienveillance, de son bon plai-

(a) Chrysoſt. hī.

(b) Κατὰ τὴν ἰουδαίαν τὴν ἀληθείαν ἀπό τῆς ἐξουσίας τοῦ πατρὸς.

Theodoret Eudæicas γὰρ τὴν ἐν ἰουδαίᾳ βέβαιον,

6. *In laudem gloria gratia sua, in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo,*

6. Afin que la louange, & la gloire en soit donnée à la grace, par laquelle il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé;

7. *In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum, secundum divitias gratia ejus,*

7. Dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, & la rémission des péchez, selon les richesses de la grace,

COMMENTAIRE.

fir, & nullement l'effet de nos mérites. (a) *Per Jesum Christum in ipsum.* C'est par JESUS-CHRIST, & pour JESUS-CHRIST, & en JESUS-CHRIST que nous sommes prédestinez, comme on l'a déjà vu. Il est la cause finale, & exemplaire, & efficiente de nôtre vocation, & de nôtre élection; mais sous différens regards. *In ipsum*, peut marquer que c'est pour lui, ou par lui, ou dans lui, par ses mérites, par sa grace, afin que nous devenions semblables à lui; ou bien *in ipsum*, est mis pour *sibi*, (b) ou *in se*. Dieu n'a regardé que sa gloire, que sa bonté toute gratuite dans le choix qu'il a fait de nous pour lui, pour faire éclater en nous les richesses de sa gloire, & de sa grace. Ce dernier sens nous paroît le meilleur.

¶ 6. *IN LAUDEM GLORIÆ GRATIÆ SUÆ.* Afin que la louange, & la gloire en soient données à sa grace. Afin que tous les hommes lui en rendent la gloire, & reconnoissent sa pure miséricorde, dans la grandeur de la grace qu'il nous a faite. *In laudem gloria gratia sua*, est comme s'il y avoit: *In laudem gloriosam gratia sua*: Afin qu'on lui rende de magnifiques louanges pour un si excellent bienfait. C'est tout ce que nous pouvons faire pour reconnoître les faveurs que nous recevons de lui; car il n'a que faire de nos biens, ni de nos louanges. *Afin* ne marque donc pas l'objet qu'il se propose, mais ce qui est de nôtre devoir, & ce qui doit naturellement arriver après ce qu'il a fait pour nous, en nous rendant agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé, (c) ou par son Fils, ou pour son Fils JESUS-CHRIST. Dieu nous aime en lui, par lui, & pour lui. JESUS-CHRIST nous mérite l'amour du Pere, la qualité de fils adoptifs, la grace, qui nous rend justes, & amis de Dieu.

¶ 7. *IN QUO HABEMUS REDEMPTIONEM.* Dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang. C'est par le sang, & par la mort de JESUS-CHRIST que nous avons reçu de Dieu la rémission de nos péchez, selon les richesses de sa grace. Ce n'est point un vil prix que le sang d'un

(a) D. Th. hic. Aug. p. 117. E. B.

(b) E. B. Grot. Men. Syr. alii, Theodoret. T. 2. sic dicitur, et sic vultur legi, auti vultur sic legi, et sic vultur legi.

(c) E. B. 3. exordium in se et in se.

Chres. Exordium, in se et in se, et in se. Plusieurs Manuscrits ajoutent après *exordium*, ces mots, *in se et in se*, conformément à la Vulgate.

8. *Qua Superabundavit in nobis, in omni sapientia, & prudentia;*

8. Qu'il a répandu sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence, & de sagesse;

9. *Ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suae, secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo.*

9. Pour nous faire connoître ainsi le mystère de sa volonté, fondé sur son bon plaisir, par lequel il avoit résolu en soi-même,

COMMENTAIRE.

Dieu; le Tout-puissant a, pour ainsi dire, épuisé toute sa magnificence, & tous les trésors de sa grace; pour nous faire un tel présent. Les Juifs n'avoient que le sang des veaux, des boucs, & des taureaux, pour expier leurs souillures; (a) cette expiation ne passoit pas jusqu'à l'ame. Pour nous, nous avons le sang de l'Agneau sans tache, qui ôte les péchez du monde, (b) & qui nous purifie de nos offenses, & nous rend dignes de l'éternité bienheureuse.

ψ. 8. SUPERABUNDAVIT IN NOBIS, IN OMNI SAPIENTIA, ET PRUDENTIA. *En nous remplissant de prudence, & de sagesse.* Les Ephésiens se piquoient de science, & de Philosophie; les Juifs vantoient leur science de la Loi. Saint Paul remarque que la Foi Chrétienne, à laquelle Dieu les a appelez, leur a donné avec abondance la vraie sagesse, la solide science, la prudence des enfans de Dieu; non la prudence du siècle, & de la chair, mais la prudence de l'Evangile, qui nous fait estimer les choses autant qu'elles sont estimables par rapport à l'éternité. (c) Quelques-uns (d) expliquent cette sagesse, & cette prudence, de la souveraine Sagesse de Dieu, qui a sçu trouver des moyens si relevez, & dignes de sa grandeur, de sauver le genre humain, & de le conduire au bonheur éternel. Mais la première explication est plus suivie.

ψ. 9. SACRAMENTUM VOLUNTATIS SUAE. *Pour nous faire connoître le mystère de sa volonté, selon son bon plaisir.* Le terme Latin *sacramentum*, répond au Grec *mysterium*, (e) qui signifie mystère, secret; le mystère de la volonté, dans le langage des Hébreux, signifie une volonté, un dessein secret, & inconnu. Dieu a manifesté après la venue de son Fils, le mystère de l'Incarnation, celui de la Divinité de son Fils, & les autres mystères de la Religion Chrétienne: (f) *Je vous rends grâces, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens selon le monde, & de ce que vous les avez découvertes aux petits.* Enfin dans la vocation des Gentils à la Foi, il a révéle le grand Mystère de son Eglise, qui devoit être composée de vrais adorateurs en esprit, & en vérité, tirez

(a) Hebr. ix. 12. 13. & seq. x. 1. 2. & seq.

(b) Joan. 1. 29.

(c) Vide Ambrosiast. Chryf. alios Grac. Est. Men. &c.

(d) Grac. alii quidam.

(e) *Τὸ μυστήριον τοῦ πνεύματος.*

(f) Matt. xii. 25.

10. *In dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, que in caelis, & que in terra sunt, in ipso.*

10. Que les tems ordonnez par lui étant accomplis, il réuniroit tout en JESUS-CHRIST, comme dans le Chef, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est dans la terre.

COMMENTAIRE.

de toutes les nations du monde indifféremment, sans faire distinction du Juif, ou du Payen. (a) Ce sont là les mystères de la volonté de Dieu, fondez sur son bon plaisir, & non sur nos mérites, qu'il nous a révélés par JESUS-CHRIST. (b)

ÿ. 10. IN DISPENSATIONE PLENITUDINIS TEMPORUM, INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO. *Que les tems ordonnez étant accomplis, il réuniroit tout en JESUS-CHRIST.* Ou bien, *de rétablir toutes choses par JESUS-CHRIST.* Dieu est représenté ici comme un sage pere de famille qui distribue à ses serviteurs la nourriture dans le tems, & dans la mesure convenable. (c) Cette nourriture est la dispensation, & la révélation de ses mystères; de ses vérités, & de ses desseins éternels, dans les tems préordonnez, & réglez. Or ce tems est celui de la venue de JESUS-CHRIST, & de la nouvelle alliance. Il découvrit aux Patriarches une partie de ses mystères, il en révéla une autre partie aux Juifs, en leur donnant la Loi, & les Prophètes: mais tout cela étoit encore enveloppé sous des ombres, & des obscuritez. Dans la Religion Chrétienne, & à la venue de JESUS-CHRIST, tous les voiles sont tirez, & les obscuritez dissipées; au moins par rapport à l'incarnation, à la naissance, à la vie du Messie, à la vocation des Gentils, à la formation de l'Eglise Chrétienne: car il reste encore bien des mystères à développer par rapport à la résurrection, à la vie future, au bonheur des Justes, & aux peines des méchans, qui sont choses futures à nôtre égard.

Le Pere Céleste avoit résolu de réunir tout en JESUS-CHRIST, comme dans le Chef, tant ce qui est dans le Ciel, que ce qui est sur la terre. Le Grec (d) qui est traduit par *instaurare*, signifie proprement, *récapituler*, rassembler, réunir ensemble plusieurs choses, réduire en abrégé ce qui a été dit plus au long. Toutes choses se récapitulent, ou se voyent en raccourci en JESUS-CHRIST, & dans l'Evangile. Tout ce qui a été révélé aux Patriarches sous la Loi de nature, tout ce qui a été découvert aux Prophètes sous la Loi, tout ce qui a été figuré dans les types, & dans les

(a) Rom. x. 12. & xi. 26. 27. &c.

(b) Vide Græc. Ep. sm. Eph. &c.

(c) Εἰς ἕκαστον τῶν πληρώματων τῶν καιρῶν. Vide Græc. &c. Infra 311. 2. Cor. ix. 17. Coloss. 3. 25. 1. Timot. 1. 4.

(d) Ἀνακεφαλαιώσασθαι τὰ πάντα, &c. Chris-

tus omnia. Τὰ δὲ διὰ μακρῶ χρόνου ἐκτελεσθέντα ἀνακεφαλαιώσασθαι ἐν ταύτῳ, οὗ ἵε συνίσταται. ἢ ἢ καὶ ἀπὸ τῶν ἀρχαίων ἐκτελεσθέντων ἐν τῷ παλαιῷ Χριστῷ. Hieron. & Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 17. & Item Interp. l. 1. c. 1. Ἀνακεφαλαιώσασθαι, vertunt per, recapitulare.

11. *In quo etiam & nos sorte vocati sumus, predestinati secundum propositionem eius, qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suae;*

11. C'est aussi en lui que la vocation nous est échûe comme par sort, ayant été prédestinez par le décret de celui qui fait toutes choses selon le dessein, & le conseil de la volonté;

COMMENTAIRE.

symboles de la Loi, se trouve dans JESUS-CHRIST, & dans l'Evangile d'une manière plus parfaite, & plus relevée. De plus, *tout ce qui est dans le Ciel, & sur la terre, se voit comme par récapitulation dans JESUS-CHRIST.* Il a réuni, & réconcilié le Ciel avec la terre; les Anges avec les hommes; les hommes avec Dieu son Pere, l'Eglise militante avec la triomphante. Le même Sauveur qui a fait l'objet de l'espérance, & de l'attente des Patriarches, étant celui de la confiance, & de la créance des Fidèles, & ce même JESUS-CHRIST qui nous a racheté par son Sang, ayant aussi réparé les pertes que la chute de l'Ange prévaricateur avoit causées parmi les vertus Célestes, (a) puisque par son moyen plusieurs Fidèles occuperont les places, que les mauvais Anges occupoient avant leur rébellion. Enfin les saints Anges réunis pour la défense, & pour la garde de l'Eglise Chrétienne, composée de Juifs, & de Gentils convertis, ne composeront plus, pour ainsi dire, qu'un corps d'armée avec elle, sous JESUS-CHRIST qui est le Chef commun; il est à la tête des Anges dans le Ciel, comme il est à la tête de son Eglise sur la terre. (b)

¶ 11. *IN IPSO, IN QUO ETIAM NOS SORTE VOCATI SUMUS.* C'est en lui, & par lui, & par ses mérites, que la vocation nous est échûe comme par sort. Dans le sort, on n'a nul égard au mérite. Il n'y en a point non plus dans le choix que Dieu a fait de nos personnes pour nous donner sa grace, & pour nous appeler à la Foi. (c) Mais de peur qu'on ne crût qu'il détruit le libre arbitre, & que tout dépend du sort, & du hazard, il ajoute : *Ayant été prédestinez par le décret de celui qui fait toutes choses selon le dessein de sa volonté.* Dieu étant infiniment sage, & éclairé, fait toutes choses par des vûes supérieures, & toujors justes : il nous a choisis par le sort, & en JESUS-CHRIST; JESUS-CHRIST est le motif de notre élection. C'est par lui qu'il nous a conduit à l'éternité, c'est par ses mérites qu'il nous a appelé à la Foi, c'est par sa grace qu'il nous fait arriver au Ciel.

(a) Aug. Enchirid. de fide, spe, & charit. s. 29. Et. lib. xxiii. de civit. c. 3.

(b) Theophyl. ex Chryf. Πρώτου δὲ ἰ Πατρὸς ἀνακαταστάσεως τὰ ἁγία, ἢ τὰ ἁγία, οὐκ ἔστι μίαν κτηνὰν ἐπιδοσθαι τοῦτο τὸν Χριστὸν τοῦ πρὸ ἀγγέλων κατὰ τὴν ἀρχαίαν φύσιν. Τοῦτο δ'

ἀσθματικὸν κατὰ τὴν φύσιν. Est. alii non pauci.

(c) Chrysof. Ἐν τῷ ἡ ἡλικιωμένοι, ὁ χάρ' ἀλλοτρίῳ ἢ ἑαυτοῦ ἐστὶν, ἀλλὰ, ὡς ἂν τὸ ἀπὸ, οὐκ ἔστι. Ἐπεὶ ἂν οὐκ ἔστι, ἀλλὰ γὰρ ἑαυτοῦ ἡμεῖς ἰσχυρίζομεν. Vide Est. Men.

12. *Ut simus in laudem gloria ejus, nos qui ante speravimus in Christo.*

13. *In quo & vos, cum audissetis verbum veritatis (Evangelium salutis vestrae) in quo & credentes, signati estis Spiritu promissionis sancto,*

12. Afin que nous soyons la gloire, & le sujet des louanges de JESUS-CHRIST, nous qui avons les premiers espéré en lui.

13. Et c'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de vérité, l'Évangile de votre salut, & y avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint, qui avoit été promis,

COMMENTAIRE.

Quelques-uns traduisent ainsi le Grec : (a) *Nous avons été appellez à l'héritage par JESUS-CHRIST.* Il nous a acquis, & mérité par sa mort, non l'héritage de la terre de Canaan, mais l'héritage du Ciel ; ou même, il nous a rendu son héritage, ses serviteurs, son peuple, les enfans adoptifs. (b) Plusieurs anciens Exemplaires (c) au lieu de, *sorte vocati sumus*, lisent simplement, *vocati sumus*. Nous avons été appellez, ayant été prédestinez par le décret de Dieu ; ce qui fait un fort bon sens.

Ψ. 12. *UT SIMUS IN LAUDEM GLORIÆ EIUS. Afin que nous soyons la gloire, & le sujet des louanges de JESUS-CHRIST, nous qui avons les premiers espéré en lui.* Saint Paul a déjà marqué au Ψ. 6. que Dieu nous avoit prédestinez, afin que la louange, & la gloire en soit donnée à sa grace ; il répète ici la même chose. Dieu ne peut agir que pour lui-même. Le monde n'a été créé, & ne subsiste que pour la gloire du Créateur. (d) La réparation du genre humain, & toute l'économie de la prédestination des Justes, & de la réprobation des méchans, n'est pas pour une autre fin. Il est juste que Dieu soit béni, glorifié, & honoré en toutes choses : mais sur tout par les Elûs, & par les Saints qui ont la principale part à ses faveurs, & pour l'amour desquels on peut dire que tout le reste est créé, & subsiste. (e)

Il ajoute : *Nous qui avons les premiers espéré en lui*, ce que les Interprètes (f) expliquent des Juifs, qui ont espéré au Messie, & au Libérateur futur, plusieurs siècles avant sa venue, & dont un grand nombre a aussi espéré en lui depuis sa venue, & sa résurrection, avant que les Gentils reçussent la parole du salut. Car les premiers des croyans sont sortis de la Synagogue.

(a) Εἰς τὴν ἐκδοξασθῆναι In que hereditatem, seu jus hereditatis adepti sumus. Erasim. Vat. Gret. alii plures.
 (b) Vide Gret. Hamm.
 (c) Ἐκδοξασθῆναι, au lieu de, Ἐκδοξάσθησαν. Ita Germ. Clarom. Berner. GG. LL. & Ms. Alex.
 (d) Prop. XVI. 4. Universa propter sanctissimum operatus est Dominus ; impium quicque ad diem

malum.
 (e) Rom. VIII. 28. Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, his qui secundum propositum vocati sunt sancti.
 (f) Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 17. Qui ante speravimus in Deum, quam venisset, Judæi, quibus Christus pronuntiabatur ab initio. Ita Gret. Es. Men. Tir. alii plerique.

14. *Qui est pignus hereditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis, in laudem gloria ipsius.*

14. Lequel est le gage, & les arrhes de notre héritage, pour la délivrance du peuple, que Jésus-Christ s'est acquis pour la louange de la gloire.

COMMENTAIRE.

ψ. 13. *IN QUO ET VOS CUM AUDISSETIS, &c. C'est en lui, ou par lui, par JESUS-CHRIST que vous-mêmes, ô Ephétiens convertis du Paganisme, avez été scellez du sceau de l'Esprit Saint qui vous a été promis.* Au refus des Juifs, l'Évangile vous a été prêché, vous avez eu le bonheur de le recevoir, & de croire en JESUS-CHRIST. Vous avez été régénéréz dans le Bâême, & vous avez reçu le Saint-Esprit, & les dons surnaturels qu'il vous a communiqué, & dont il vous a comme imprimé le sceau de votre sanctification, & le caractère du salut; ce n'est point un sceau imprimé sur la chair, comme celui dont les Princes font marquer leurs soldats, & les maîtres leurs serviteurs, & les Prêtres des Idoles ceux qui sont initiez à leurs mystères, & qui sont dévouez aux faux Dieux, ni enfin comme la circoncision qui est la marque du peuple du Seigneur: ce caractère est au-dedans de vous-mêmes par la grace dont vous êtes remplis, & laquelle éclatte au-dehors par les dons miraculeux, & surnaturels que Dieu vous a communiqué. (a) L'Apôtre employe souvent cette similitude du sceau, dont les Fidèles sont comme scellez. (b)

ψ. 14. *QUI EST PIGNUS HEREDITATIS NOSTRÆ. (c) Lequel est le gage, & les arrhes de notre héritage.* Le Saint-Esprit que nous avons reçu, qui forme dans nos cœurs des gémissemens ineffables, & des prières vives, & efficaces, qui nous justifie, & nous remplit de douceur, & de consolation; enfin qui nous comble de ses dons extérieurs, de lumière, de connoissance, du don des miracles, des langues, &c. Cet Esprit est le gage du bonheur éternel, que nous devons un jour posséder dans le Ciel. C'est comme un avant-gout de la félicité que Dieu nous a promise. Saint Jérôme (d) distingue le gage, des arrhes; les arrhes se donnent pour engagement d'une marchandise qu'on doit prendre. Les gages sont ce que le créancier reçoit de son débiteur. Les arrhes ne doivent jamais égaler la valeur de la chose qu'on a achetée; mais on juge de la qualité, & du prix de la chose achetée, par celui des arrhes que l'on a données. Quelque grande que soit la sainteté dans un homme, quelques riches

(a) Vide Theodoret. Chrys. Theophyl. Grot. Eß. Men. alios. Tertull. loco citato, lib. 5. c. 27. contra Marcion.

(b) 1. Cor. 1. 4. 7. 2. Cor. 1. 21. 22. Ephes. 1. 30.

(c) C'est ici *ἀρρωτήριον* τῆς ἀγορασθῆσας ἁμῶν. D'autres: Ὁ *ἄρρωτήριον*, en le rapportant à *ἡμεῖς*, qui est du neutre.

(d) Hieronym. hic. D. Th. Eß.

15. *Propterea & ego audiens fidem vestram, que est in Domino Jesu, & dilectionem in omnes Sanctos,*

16. *Non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis;*

15. C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jesus, & votre amour envers tous les Saints,

16. Je ne cesse point de rendre à Dieu des actions de grâces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prières;

COMMENTAIRE.

que soient les dons du Ciel qu'il a reçu, quelque abondance de grâces, & de consolation, dont il ait été comblé, toutes ces choses ne sont que des arrhes de la béatitude qui nous est promise. *Si autem arrhabo tantus, quanta erit ipsa possessio?*

IN REDEMPTIONEM ACQUISITIONIS, IN LAUDEM GLORIÆ IPSIUS. (a) *Pour la délivrance, ou jusqu'à la délivrance, du peuple que JESUS-CHRIST s'est acquis pour la louange de sa gloire.* L'Écriture reconnoît trois espèces de rachat, ou de délivrance du peuple acquis par le Sang de JESUS-CHRIST. La première délivrance est celle de la servitude du péché. La seconde est celle de cette vie mortelle, toute environnée de misères, & de dangers; & la troisième est la parfaite, & dernière délivrance du corps de la puissance de la corruption, & de la mort, par la résurrection générale qui nous mettra dans une immutabilité éternelle. Le Saint-Esprit que nous recevons dans le Batême, est l'arrhe, & le gage de ces trois sortes de délivrances, mais sur tout de la dernière; puisque nous avons une ferme confiance que Dieu ressuscitera pour l'éternité, des corps qui ont été les temples du Saint-Esprit, & les instrumens par lesquels il a opéré une infinité d'actions agréables à Dieu. *Redemptio acquisitionis*, est la même chose que, *plebs redempta, & acquisita*; Saint Pierre l'appelle: (b) *Gens sancta, populus acquisitionis*; & ces mots: *In laudem gloria ipsius*, sont mis pour, *in laudem, & gloriam suam*, ou *in eximiam laudem suam*. Pour sa louange, & pour sa gloire. Ce sont des Hébraïsmes.

¶ 15. ET EGO AUDIENS FIDEM VESTRAM. *Ayant appris quelle est votre foi, &c.* C'est ce passage qui a fait croire à plusieurs Anciens, (c) que saint Paul avoit écrit cette Epître aux Ephésiens, de même que celle aux Romains, avant qu'il eût été dans leurs villes; ne les connoissant encore que de réputation. Mais l'opinion contraire est beaucoup mieux fondée. L'Apôtre étoit alors à Rome dans les liens; il apprit la constance, & la persévérance des Ephésiens dans la foi qu'ils avoient

(a) Eis interducenti vobis misericordiam in
 carnis vobis dilectione: In redemptionem acquisi-
 tionis. D'autres disent: In redemptionem adoptionis
 Clarom. & Ger. Loten Ambrosiast. Hierony-
 mist. antiqua Versio ante Hieronym. Vide His-

rem hic.

(b) 1. Petri 11. 9.

(c) Vide Occum. & Theoderet. hic, & in
 prolog.

17. *Ut Deus Domini nostri Jesu Christi, Pater gloria, det vobis spiritum sapientia, & revelationis, in agnitione ejus;*

18. *Illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, & quæ divitiis gloria hereditatis ejus in Sanctis,*

19. *Et quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, qui credimus secundum operationem potentia virtutis ejus.*

17. Afin que le Dieu de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, le Pere de gloire, vous donne l'esprit de sagesse, & de lumière pour le connoître;

18. Qu'il éclaire les yeux de vôtre cœur, pour vous faire savoir quelle est l'espérance à laquelle il vous a appellez, quelles sont les richesses, & la gloire de l'héritage, qu'il destine aux Saints,

19. Et quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons, selon l'efficace de sa force, & de sa puissance,

COMMENTAIRE.

yeûë; il en rend grâces à Dieu, & les exhorte à la persévérance.

ÿ. 17. **UT DEUS DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI.** *Afin que le Dieu de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, le Dieu de son humanité, le Pere de sa nature divine; le Pere de gloire, ou le Dieu de gloire, ou souverainement glorieux; la gloire se met assez souvent pour la Majesté Divine. (a)* Par exemple, JESUS-CHRIST est appelé *l'éclat de la gloire du Pere*: & le Pere est le *Roi de gloire.* (b) Que le Dieu tout-puissant, & tout glorieux vous donne *l'Esprit de sagesse, & de lumière pour le connoître*; ou plutôt, qu'il vous donne un nouvel accroissement de son Esprit, & de sa grace, pour vous éclairer, & pour continuer à le connoître, l'adorer, & l'aimer. Puisqu'il a dit auparavant qu'il avoit appris quelle étoit leur foi; cette foi n'étoit pas sans doute dénuée de l'Esprit Saint, puisqu'il la louë, & qu'il en rend grâces à Dieu. *L'Esprit de sagesse, & de révélation* qu'il leur souhaite, marque une connoissance plus étendue, plus parfaite, plus claire des mystères de la Religion, & des choses qui concernent le salut. (c)

ÿ. 18. **ILLUMINATOS OCULOS CORDIS VESTRI:** (d) **UT SCIATIS QUÆ SIT SPES VOCATIONIS.** *Qu'il éclaire les yeux de vôtre cœur, pour vous faire savoir quelle est l'espérance à laquelle il vous a appelle.* Que vous connoissiez par une lumière vive, & intérieure quelle est la grandeur de la gloire, & du bonheur qui vous est promis, & auquel vous êtes destinez par votre vocation au Christianisme; que vous connoissiez les voyes pour y parvenir, & que cette connoissance anime vôtre zèle, & réveille vôtre ardeur pour un si grand bien.

ÿ. 19. **QUÆ SIT SUPEREMINENS MAGNITUDO VIRTUTIS**

(a) Heb. 1. 3.

(b) Psalm. XXI. 7. 9.

(c) Psal. 1. Cor. XIV. 6. 14.

(d) Grec. impress. Τὸς ὀφθαλμοὺς τῆς διανοίας. Alii plerique, & antiquissimi: ὀφθαλμοὺς τῆς καρδίας.

20. *Quam operatus est in Christo, suscitans illum à mortuis, & constituens ad dexteram suam in caelestibus,*

21. *Supra omnem Principatum, & Potestatem, & Virtutem, & Dominationem, & omne nomen, quod nominatur non solum in hoc saeculo, sed etiam in futuro.*

20. Qu'il a fait paroître en la personne de JESUS-CHRIST, en le resuscitant d'entre les morts, & le faisant asseoir à sa droite dans le Ciel,

21. Au-dessus de toutes les Principautez, & de toutes les Puissances, de toutes les Vertus; de toutes les Dominationes, & de tous les titres qui peuvent être non seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir.

COMMENTAIRE.

DEUS IN NOS. *Que vous connoissiez quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons.* (a) Le plus grand miracle de la puissance de Dieu, est la conversion d'un pécheur, comme remarquent les Pères. (b) S. Chrysostome, & Théodoret comparent cette conversion à la résurrection d'un mort. Ils disent que la même puissance qui a tiré JESUS-CHRIST du tombeau, nous a aussi délivrés de la mort du péché. Un autre grand prodige de sa puissance, est la résurrection de JESUS-CHRIST, dont il parle au §. suivant, & la résurrection future de tous ses membres; (c) c'est en cela qu'éclatte principalement le pouvoir que Dieu a exercé, & qu'il doit un jour exercer sur nous. Il a fallu que la même puissance qui a resuscité JESUS-CHRIST, s'employât pour nous attirer à Dieu par la Foi; & elle doit s'employer encore un jour pour nous ressusciter, & nous glorifier dans le Ciel.

§. 20. CONSTITUENS AD DEXTERAM SUAM IN COELESTIBUS. (d) *En resuscitant JESUS-CHRIST, & le faisant asseoir à sa droite dans le Ciel.* Tout ceci s'entend de JESUS-CHRIST selon son humanité; car quant à sa divinité, il est resuscité par sa propre puissance, & a été assis pendant toute l'éternité à la droite du Père, dans une égalité parfaite de puissance, & dans l'unité d'une même essence avec lui. Comme la Résurrection de JESUS-CHRIST est la preuve de la nôtre, ainsi son règne, sa gloire, & sa séance dans le Ciel à la droite du Père, est une assurance des promesses qu'il nous a faites de nous y recevoir, de nous y com-

(a) *Græc. impress. Eis hanc vim credidistis. Alii: Eis hanc vim credidistis: Id est vos qui creditis, ou, qui creditistis. Ita Clarom & S. Germ G. L. & alii quidam.*

(b) *Chrysost. hi: Kai gar tis antio dndrioi af' ho vim xeloi' hntoi, & imoi' dndoi' pefo iouoi. Ita & Theophyl. Mndoi' dndoi' oi' fuxoi' paxoi' oi', & mndoi' vim paxoi', & vlxoi' oi', dndoi' oi' oi' paxoi' paxoi', &c.*

Vide & homil. 2. in Ephes. 21. & homil. 20. in 1. Cor. VIII §. 207.

(c) *Ambrosiast. Occumen. D. Th. Ep. Gros. alii.*

(d) *E' epouoi'ioi: In supercaelestibus; c'est-à-dire, dans le Ciel, ou dans le Ciel des Cieux, le plus haut des Cieux; au-dessus de tout ce qui paroît à nôtre vue.*

21. *Et omnia subiecit sub pedibus ejus, & ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam,* | 22. Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour Chef à toute l'Eglise,

COMMENTAIRE.

bler de gloire, & de nous y faire asseoir dans un rang proportionné au mérite de notre foi, & de nôtre vie. (a)

¶ 21. SUPRA OMNEM PRINCIPATUM, &c. *Au-dessus de toutes les principautez, & de toutes les puissances, &c.* Saint Jérôme (b) croit que saint Paul avoit tiré de la tradition secrète des Hébreux, ces noms de *principautez*, de *puissances*, de *versus*, & de *dominations*, qui ne se lient point dans les Livres sacrez, ou que pour se proportionner à la portée de ceux à qui il parloit, il a représenté le regne des Bienheureux dans le Ciel, sous l'idée d'un Royaume temporel, où il y a différentes classes d'officiers, & de dignitez subordonnées les unes aux autres. Mais il est très-difficile de se faire une juste idée de ces dignitez, & de ces rangs divers, qui ne semblent pas pouvoir subsister, sans qu'il y ait des sujets, & des personnes qui obéissent aux autres. Grotius (c) croit que ces noms sont imitez des dignitez qui se voyoient autrefois dans la Cour des Perles, & il est certain qu'en plus d'un endroit de l'ancien Testament, l'écriture se proportionne à cette idée des Hébreux, (d) en nous représentant sept Anges principaux, qui sont devant la face de Dieu, comme les sept principaux officiers de la Cour de Perse avoient l'honneur de voir le Roi, & d'approcher librement de sa personne. On peut voir nôtre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges.

¶ 22. OMNIA SUBIECIT SUB PEDIBUS EJUS. *Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour Chef à toute l'Eglise.* JESUS-CHRIST étant assis à la droite du Pere, & jouissant d'une puissance égale à la sienne, est au-dessus de toutes choses, & voit tout, non-seulement ce qui est dans la terre, mais aussi tout ce qu'il y a de plus élevé dans le Ciel, les Anges, les Archanges, les Dominations, les Trônes, &c. Il est le Chef de toute l'Eglise, tant de la militante, que de la triomphante; il exerce sur elle, non-seulement un empire absolu, & tout-puissant, mais il influë sur elle, il lui donne la vie, il fait sa gloire, & son bonheur, il est à son égard comme la tête à l'égard du corps qu'elle anime, qu'elle conduit, qu'elle éclaire. (e) L'Eglise est unie à JESUS-CHRIST, comme le corps est uni à la tête: elle dépend de lui, elle reçoit tout de lui, comme le corps reçoit

(a) *Matt. XIX. 28. Joan. XIV. 2.*

(b) *Hieronym. hic*

(c) *Grot. in Rom. v. 11 & in hunc loc.*

(d) *Tobia XII. 17. Dan. X. 13. Apoc. 1. 4.*

Confer. Esch. 1. 10. 14. 1. Esdr. VII. 14. & c. 3. Esdr. VIII. 12.

(e) *Vide Theodoret. D. Thom. Est. Justinian. alios.*

23. *Que est corpus ipsius & plenitudo eius, qui omnia in omnibus adimpletur.*

23. Qui est son corps, & la perfection de celui qui trouve son entier accomplissement en tous ses membres.

COMMENTAIRE.

tout du chef dont il dépend. Chacun de nous est membre de JESUS-CHRIST, en tant que membre de l'Eglise, qui est le Corps du Sauveur. Cette similitude se remarque en plus d'un endroit de S. Paul. (a)

¶ 23. PLENITUDO EIUS, QUI OMNIA IN OMNIBUS ADIMPLETUR. *L'Eglise est la perfection de celui, qui trouve son entier accomplissement en tous ses membres.* Saint Paul continue dans l'allégorie du corps, & du chef. JESUS-CHRIST est le Chef, l'Eglise est le Corps. Le Chef communique au Corps une gloire, & une perfection suréminente; mais aussi le Corps en un sens contribue à la gloire, & à la perfection du Chef, lorsque lui-même est d'une beauté, & d'une perfection digne d'un si excellent Chef. La gloire de l'un réjaillit sur l'autre. (b) Si le Corps est glorieux d'avoir un Chef tout divin, le Chef se glorifie aussi de la beauté, & de la perfection de son Corps, comme l'ouvrier se glorifie de la beauté de son ouvrage. C'est en ce même sens que saint Paul dit en un autre endroit, (c) qu'il se réjouissoit dans ses souffrances, parce qu'il accompliroit dans son corps ce que JESUS-CHRIST devoit souffrir en lui, comme dans l'un de ses membres. Et encore: (d) Qu'il porte les Galates comme dans son sein, jusqu'à ce que JESUS-CHRIST soit entièrement formé en eux: enfin que nous devons retracer dans nous-mêmes JESUS-CHRIST, jusqu'à ce que nous lui soyons semblables. (e)

(a) Ephes. 1v. 12. 15. 16. v. 23. Coloss. 11.

19 l. 12.

(b) Vide Ep. Grat. Tit. Men. &c.

(c) Coloss. 1. 24.

(d) Galat. 1v. 16.

(e) Rom. XIII. 14. Galat. 24. 27. Ephes. 2v. 24. Coloss. 111. 10. 12.





CHAPITRE II.

L'homme mort par le péché, est ressuscité en JESUS-CHRIST. Il est sauvé par la foi. Les Gentils étrangers aux promesses, sont devenus héritiers. Ils ne sont plus qu'un avec les Juifs, dans l'édifice de l'Eglise, qui est bâtie sur les Prophètes, & sur les Apôtres, & dont JESUS-CHRIST est la pierre angulaire.

¶ 1. *ET vos, cum essetis mortui delictis, & peccatis vestris.*

2. *In quibus aliquando ambulastis secundum seculum mundi huius, secundum Principem potestatis aeris huius; spiritibus, qui nunc operatur in filiis dissidentia.*

¶ 1. C'Est lui qui vous a rendu la vie, lorsque vous étiez morts par vos dérèglements, & par vos péchez,

2. Dans lesquels vous avez vécu selon la coutume de ce monde, selon le Prince des puissances de l'air; cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les incrédules, & les rebelles.

COMMENTAIRE.

¶ 1. **ET** **VOS** **CUM** **ESSETIS** **MORTUI** (a) **PECCATIS.** C'est lui qui vous a rendu la vie, lorsque vous étiez morts par vos dérèglements. L'Apôtre continué ici à nous décrire les grandes obligations que nous avons à JESUS-CHRIST. C'est lui qui nous a rendu la vie par la foi, par le Baptême, par sa grace, par son Saint-Esprit, par la lumière de son Evangile, lorsque nous étions morts par nos dérèglements, par nos péchez, & ensevelis, pour ainsi dire, dans les ombres de la mort, de l'erreur, de l'infidélité, de l'oubli de Dieu. Le péché est justement comparé à une mort, puisqu'il rend l'homme odieux à Dieu, & dignes des supplis éternels, qui sont nommez dans l'Ecriture, la seconde mort. (b)

¶ 2. **IN** **QUIBUS** **ALIQUANDO** **AMBULASTIS,** **SECUNDUM** **SÆCULUM** **MUNDI** **HUIUS.** Dans lesquels vous avez vécu selon la coutume de ce monde. A la lettre: (c) Selon le siècle de ce monde, selon le siècle présent. Vous étiez morts aux yeux de Dieu, mais vous viviez aux yeux du monde: & comment viviez-vous? selon les maximes du monde,

(a) Quelques Exemplaires lisent: Et vos convivisti vobis, cum essetis mortui. Ita E. l. l. Sixti V. Pelagius, alia quad. Editiones Brug.

(b) Apoc. 11. 11. Non cadetur à morte secundum da. Ita & xx. 6. 14. XXI. 8.

(c) Κατὰ τὴν αἰῶνα τῆ ἀσπίου αἰῶνα.

dans l'idolâtrie, dans le crime, dans la corruption des mœurs : *Corrumpti, & corrumpere seculum vocatur*, dit Tacite.

SECUNDUM PRINCIPEM POTESTATIS AERIS HUIUS *Secundum le prince des puissances de l'air* ; suivant les mauvaises maximes de l'empire de ténèbres, de l'ennemi de toute justice, qui se vante d'avoir l'empire sur l'air, & sur les corps sublunaires ; il y excite, dit-on, des tempêtes, il y cause divers changemens, qui influent sur nos corps, & sur nos santez. Heinsius (a) voudroit qu'on traduisit : *Les puissances des ténèbres*, au lieu de, *des puissances de l'air*. Dans les Auteurs Grecs, *aër* se met souvent pour les ténèbres. Les Apôtres saint Pierre, & saint Jude (b) disent que les Démonz sont reléguez dans les ténèbres. Théodore (c) dit qu'au commencement Dieu avoit donné aux Anges avant leur rébellion, l'empire de l'air : mais que depuis leur révolte, ils ont été dépouillez de cette domination, & réduits à tenter les hommes, & à exercer sur ceux qui se livrent à eux, leur malice, & leur pouvoir. Mais d'autres croyent qu'à la vérité le Démon avoit été privé de ce pouvoir aussitôt après sa chute, mais qu'après la défobéissance du premier homme, Dieu permit de nouveau à Satan d'exercer son empire sur l'air, & sur les corps sublunaires. Il y en a qui tiennent que depuis la mort de JESUS-CHRIST, les Démonz sont tous confinez au fond des enfers. D'autres soutiennent qu'il y en a encore une grande partie dans l'air, & dans le monde. Mais saint Chrysostome, (d) & la plupart des anciens Peres sont persuadéz que les Démonz sont répandus dans l'air, & qu'ils sont réellement princes, ou plutôt tyrans, & usurpateurs de ce siècle, parce qu'ils y exercent leur empire sur la plupart des hommes, qui préfèrent la domination du Diable, au juste empire de leur Seigneur. Il n'est pas proprement prince de l'air, mais il y demeure, & y exerce sa malice contre les hommes vicieux, & corrompus. *Hæc autem omnium Doctorum opinio est*, dit saint Jérôme, (e) *quod aër iste qui Cælum, & terram medius dividens inane appellatur, plenus sit contrariis forisaudinibus.*

Philon, Joseph, & les Docteurs Hébreux sont dans les mêmes sentimens que les anciens Peres à cet égard. (f) Ils tiennent que tout l'air est rempli d'esprits bons, ou mauvais. On peut les distinguer en trois classes : Les uns sont appellez : Gouverneurs du monde ténébreux, *mundi rectores senebrarum harum.* (g) Ce sont les Démonz infernaux. Les autres sont des

(a) Heinsius Exercit. sac. p. 433. 443.

(b) 1. Petri 11. & Jud. 6.

(c) Theodoret. *Συζήσε ἰδιώματι ἐν πάλαι ἀπὸ δὲ διδάσκον τὴ ἀγγελίᾳ ἐκτείνοντες ἐν ἡσυχίᾳ, ἐκείνην δὲ ταύτην διὰ τὴν ποικίλην διδάσκοντες ἀνεπίστατον, & ἀνεπίστατον ἡσυχίᾳ.*

(d) Chrys. *Ὁ αἶρ ὁ ἐν τῷ μέσῳ τῆρας, &*

πλήρης ἐστὶν ἰσχυρῶν αἰῶν, & ἀνάντων ἀπὸ ἐκείνων ἢ τῷ αἰῶνι. Κατὰ τὴν ἡσυχίαν αἰῶνι, τὴ ἀγγελίᾳ, τὴ ἀνεπίστατον, τὴν ποικίλην ἀνεπίστατον αἰῶνι τὴν ἀνεπίστατον ἡσυχίᾳ. Ita serm. & Theophyl.

(e) In Ephes. vi. 12.

(f) Vide Gret. & Druf. hic.

(g) Ephes. vi. 12.

malins esprits qui sont dans l'air ; *Spiritualia nequitiæ, in caelestibus.* (a) Les autres enfin sont répandus sur la terre. Ils nous tentent tous chacun en leurs manières. Les Démons infernaux sont principalement occupez à punir les méchans dans l'enfer ; les Démons de l'air nous inspirent des crimes plus spirituels, & plus subtiles, comme la vanité, l'ambition, l'orgueil, la vengeance ; enfin les Démons qu'on peut appeller terrestres, nous portent à des désordres grossiers, & charnels, où le corps a la principale part. (b)

Pfellus (c) distingue six sortes de mauvais Démons, suivant les principes des Caldéens. Les uns sont de la nature du feu ; leur demeure est dans la partie la plus élevée de l'air ; mais toutefois au-dessous de la lune : car les Démons sont exclus de l'espace qui est au tour de la lune ; comme étant des esprits trop impurs. Les autres sont répandus dans l'air qui nous environne, c'est là proprement ce qu'on appelle les Démons de l'air. La troisième espèce regne sur la terre, la quatrième sur les eaux, la cinquième sous la terre, la sixième dans des ténèbres affreuses. Ces trois dernières espèces sont les plus dangereuses, & les plus ennemies de l'homme. Ils ne se contentent pas de nous tenter, & de nous solliciter, ils nous attaquent avec violence, & à force ouverte. Il est bon de savoir quelle étoit l'idée des anciens peuples d'Orient sur le sujet des Démons. L'Écriture y fait souvent allusion. Les Ephésiens avoient été fort attachez à la magie, comme on le voit par les Actes. (d) L'Apôtre les fait souvenir ici de ce malheureux attachement, & leur donne des règles pour se conserver dans la foi, & pour résister aux Démons irrités de leur désertion.

QUI NUNC OPERATUR IN FILIIS DIFFIDENTIÆ. *Ces esprit exerce son pouvoir sur les infidèles, & les incrédules.* Ce n'est pas qu'il ne tente aussi les Justes : mais ils lui résistent ; il les attaque, mais il en est vaincu. Le Démon peut par la permission de Dieu affliger les Justes dans leurs biens, & dans leurs corps, comme il attaqua Job dans l'un, & dans l'autre ; il peut causer des maladies, des disgrâces, & la mort même. L'Évangile, & saint Paul même nous insinuent que souvent les péchés des hommes, sont punis par des obsessions du Démon, ou par d'autres incommoditez corporelles. Mais il ne peut jamais nous engager dans le péché, que par suggestion ; il ne peut nous y faire succomber, si nous n'y consentons. Il est vrai que sa malice, sa rage, ses artifices sont terribles : c'est ce qui fait que nous demandons tous les jours à Dieu, qu'il ne nous engage pas dans la tentation, & qu'il nous délivre du méchant. Mais nous pouvons toujours avec le secours de Dieu, résister à notre ennemi. C'est prin-

(a) Ephes. vi. 12.

(b) Voyez Giort. ici, & nôtre Dissert. sur les bons, & les mauvais Anges.

(c) Pfell. p. 63; Edit. Colonienf. in 12.

(d) Act. xix. 19.

3. *In quibus & nos omnes aliquando conversati sumus in desideriis carnis nostræ, facientes voluntatem carnis, & cogitationum; & eramus naturæ filii iræ, sicut & ceteri.*

3. Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes désordres, vivans selon nos passions charnelles, nous abandonnant aux délices de la chair, & de nôtre esprit; & par la naissance naturelle nous étions enfans de colère, aussi bien que les autres.

COMMENTAIRE.

cipalement sur les enfans de l'incrédulité (a) qu'il exerce son empire; sur les Juifs incrédules, (b) & sur les Payens qui rejettent la parole de la vérité. Ils lui donnent plus de prise par leur orgueil, leur présomption, leur désoberissance, d'ailleurs Dieu les abandonne plus à eux-mêmes, & ils méritent d'être privez des secours surnaturels, sans lesquels ils ne peuvent résister efficacement à leurs ennemis.

¶ 3. IN QUIBUS ET NOS OMNES ALIQUANDO CONVERSATI SUMUS. *Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes désordres, vivans selon nos passions charnelles.* Ou bien: Nous avons-mêmes été autrefois du nombre de ces enfans d'incrédulité; car ces mots, *in quibus*, (c) sont équivoques en cet endroit. Mais il vaut mieux l'entendre au premier sens. L'Apôtre par une figure de discours assez ordinaire, veut bien se communiquer aux choses odieuses, qu'il a à dire de ceux à qui il parle. Il s'explique comme s'il eût vécu dans le paganisme, dans l'idolâtrie, dans la magie, dans le désordre, ou même comme s'il eût été dans le Judaïsme, comme la plupart des autres Juifs, engagé dans des dérèglemens honteux, quoiqu'il nous dise ailleurs, (d) qu'il a vécu dans la Religion de ses peres d'une manière irréprochable. Nous étions autrefois tous sans exception dans le crime, & dans la disgrâce de Dieu; les Juifs comme les Gentils vivoient selon les desirs de la chair, & étoient par leur naissance enfans de colère, aussi-bien que les autres; justement haïs de Dieu, & objets de sa colère; & par conséquent enfans de la perdition, & dignes des supplices éternels. *Si filii iræ, ergo filii vindictæ, filii pænæ, filii gehennæ.* (e) Saint Augustin, (f) & les Peres Latins qui l'ont suivi, l'entendent du péché d'origine, qui nous rend tous coupables aux yeux de Dieu. C'est ce que l'Apôtre exprime par le terme: *Naturæ filii iræ.* Non que l'homme ait été créé de Dieu dans la corruption, & destiné au pé-

(a) Et vult dicitur in dicitur.

(b) Vide Coloss. 111. 6. Grot. hic.

(c) Et sic, vel magis dicitur, §. 2. vel dicitur in dicitur §. 2.

(d) Philipp. 111. 6.

(e) Aug. traît. 14. in Joan.

(f) Aug. l. 1. retrait. c. 10. n. 1. & c. 15. n. 6. & ferm. olim 14. de verbis Apostoli, nunc

104. n. 14. Non accusamus naturam; natura auctor Deus est; à Deo bona est in se ipsa natura, sed per malam voluntatem à serpente vitiatum est. Idem quod fuit in Adam culpa, non natura, nobis propagata; factum est jam natura. Vide & contra Pelag. passim Buda hic. Prosper. l. 2. de vocat. gent. c. 18. Fulgent de fide, c. 26. Vide & Hieron. Est. Tir. Men. alios passim.

4. *Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam charitatem suam quâ dilexit nos,*

5. *Et cum effemus mortui peccatis, convulsificavit nos in Christo, (cujus gratiâ fuis salvari.)*

6. *Et convulsificavit, & confedere fecit in caelestibus in Christo Jesu,*

7. *Ut ostenderet, in seculis superveniens abundantes divitiis gratiâ suâ, in bonitate super nos in Christo Jesu.*

4. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, poulle par l'amour extrême dont il nous aimez,

5. Lorsque nous étions morts par nos péchez, nous a rendu la vie en JESUS-CHRIST, par la grace duquel vous êtes sauvez ;

6. Et il nous a ressuscitez avec lui, & nous a fait asseoir dans le Ciel en JESUS CHRIST,

7. Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de la grace par la bonté qu'il nous a témoignée en JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

ché, & au supplice de l'enfer : mais il est devenu tel par la révolte du premier homme, dont la peine est passée à tous ses descendans.

D'autres (a) expliquent *naturâ*, par *verè, prorsus, omninò*. Nous étions vraiment enfans de colère. Saint Jérôme remarque que quelques Anciens l'entendoient dans ce sens ; mais il soutient qu'il faut l'entendre dans le premier sens que nous avons exposé. C'est ainsi que l'expliquent presque tous les Commentateurs. Et ce second sens n'a rien de contraire au premier, puisque par le péché originel nous sommes véritablement, entièrement, & par nôtre naissance enfans de colère. L'Apôtre oppose nôtre état naturel du péché, à l'état de grace, où nous avons été appelé par la bonté de JESUS-CHRIST. Voyez les *ÿÿ*. 5. & 8. *Gratiâ estis salvari*.

ÿ. 4. DEUS AUTEM, QUI DIVES EST IN MISERICORDIA. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, ... *ÿ*. 5. nous a rendu la vie en JESUS-CHRIST. Il nous a tiré de la mort du péché, du tombeau, de l'ignorance, & de l'oubli de Dieu. *ÿ*. 6. Il nous a ressuscitez avec JESUS-CHRIST, & fait asseoir avec lui dans le Ciel. La Foi, & le Baptême, & la grace que nous avons reçus, sont des gages si sûrs de nôtre résurrection future, de nôtre glorification dans le Ciel, qu'on peut dire en quelque sorte, que nous jouissons déjà de ces avantages. Nous les possédons en la personne de nôtre Chef, (b) qui ne permettra point que nous soyons séparés de lui dans l'éternité. Nôtre conversion est une espèce de résurrection, comme JESUS-CHRIST même nous l'insinué dans saint Jean, v. 25. *L'heure est venue que les morts entendront la voix du Fils de Dieu ; & ceux qui l'entendront, vivront*. Voyez S. August. traité 22. sur S. Jean. n. 7.

(a) *Τὸ πρῶτον ἄριστον ἰδὲ ἐστὶν, ἀγαθὸν, κ. γινώσκον. Κυρίως. Theophrastus. lib. Græc. Confer 8^o p. 1111. 1. Μάλιστα γὰρ γὰρ πάντες ἀσθενεῖ ἴσθον.*

(b) *Theodor. ἀπὸ γὰρ ἀνεκδήσει ἡμῶν τῷ*

ἰακῆτι ἀνιέρθη. καὶ ἀπὸ τῷ πάντοι συνεισέλθῃ, κ. μετῴσθη. ἢ ἡμῶν τῆς τιμῆς. Ἐπιπέθη γὰρ ἡμῶν ἰ συνεισέλθῃ. Καταρχὴ ἡμῶν ἰ συμβασιώται. Vide & Greg. Mag. l. 12. in Job, 6. 15.

8. *Gratiâ enim estis salvati per fidem; & hoc non ex vobis, Dei enim donum est.*

9. *Non ex operibus, ne ne quis gloriatur.*

10. *Ipſius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis que preparavit Deus, ut in illis ambulamus.*

8. Car c'est par la grace que vous êtes sauvés en vertu de la foi, & cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.

9. Cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie.

10. Car nous sommes son ouvrage, étant créés en J E S U S-C H R I S T dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchassions.

COMMENTAIRE.

ÿ. 7. *UT OSTENDERET IN NOBIS, Pour faire éclater les richesses de sa grace.* Il a déjà fait remarquer plus d'une fois, (a) que nôtre vocation, & nôtre élection étoient purement gratuites de la part de Dieu, & qu'il n'avoit point eu d'autre motif en cela, que de procurer sa propre gloire, tant dans l'éternité, que dans les siècles à venir, à la face de tous les hommes. *In ſaculis ſupervenientibus.*

ÿ. 8. *GRATIÂ ENIM ESTIS SALVATI PER FIDEM.* (b) *Car c'est par la grace que vous êtes sauvés, en vertu de la foi.* Par vôtre nature corrompue vous étiez enfans de colère; par la grace de JESUS-CHRIST, & par vôtre vocation à la foi, vous devenez enfans de Dieu. En qualité d'enfans d'Adam, vous avez contracté une dette qui vous rend ſujets à la mort, & au péché; par la grace, & la miséricorde de Dieu, vous êtes garanti de l'un, & de l'autre. C'est la foi qui vous ſauve, & la foi même est un don de Dieu. (c) Ainsi ÿ. 9. *cela ne vient pas de vos œuvres, afin que nul ne ſe glorifie* comme s'il avoit eu quelque mérite qui eût pû lui mériter la vocation, la foi, & la grace. Dieu veur que tout le bien qui est en nous, lui ſoit rapporté, comme à ſa première ſource. Il punit comme un ſacrilège, tout ce que nous nous en attribuons.

ÿ. 10. *IPſIUS ENIM SUMUS FACTURA, CREATI IN CHRISTO JESU.* *Car nous sommes son ouvrage, étant créés en J. C. dans les bonnes œuvres.* Il compare nôtre conversion, à la création, pour montrer que nous avons été appelez, & juſtifiez ſans aucun mérite précédent. De même que les choses que Dieu a tirées du néant, ne peuvent ſe glorifier de leur bonheur, comme ayant apporté quelque chose pour le mériter: ainſi dans nôtre juſtification, & dans nôtre vocation à la foi, nous n'avons rien contribué de nôtre part. (d) Dieu ſeul nous a prévenu, & nous

(a) Sup. c. 1. ÿ 4. 5. 6. 9. 10. 12.

(b) Τῆ χάριτι ἧς ἐσθε ἰσχυροὶ ἐν τῇ χάριτι αὐτοῦ ἐν ἔργοις ἁγίοις. *Clarem. & S. Germ. G. L. Syr.*

(c) Θεοδoret. Οὐ γὰρ ἀπομνησθησόμεθα, ἀλλὰ ἀποβλέψας προσευχόμεθα.

(d) Hieronym. hoc: Creatur ille qui non erat antequam fieret, aut cesset de eo quod erat, trans-

fortur in aliud: sicut et nos nunc creati dicimur in Christo Jesu. Creati utique nec quia non ſuimus, sed creati in operibus bonis. Chryſost. hic: Τῶν ἀνεπίστων ἐπιπέδημα τὸ πῦρ. Οὐκ ἔστιν ἔργον ἰσχύ. Ἐὰν τὸ πῦρ ἐστὶν αἷμα καὶ ἄνεμος, οὐκ ἔστιν πνεῦμα: ἀνεὶδόμεθα, τὰς δὲ ἐπιπέδους ἀνεμῶν. Οὕτως ἡ χάρις πνεῦματος ἁγίου, καὶ ἡ χάρις ἀποστολῶν. Οὕτως ἡ χάρις πνεῦματος ἁγίου καὶ ἡ χάρις ἀποστολῶν, καὶ ἡ χάρις ἰσχύ.

11. *Propter quod memores estote quòd aliquando vos Gentes in carne, qui dicimini præputium, ab ea qua dicitur circumcisio in carne, manu facta;*

12. *Quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati à conversatione Israël, & hospites testamentorum promissionis, spem non habentes, & sine Deo in hoc mundo.*

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine, & du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes;

12. Vous n'aviez point alors de part à JESUS-CHRIST; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël; vous étiez étrangers à l'égaré des alliances contenues dans la promesse, vivant sans espérance, & sans Dieu en ce monde.

COMMENTAIRE.

a tiré, pour ainsi dire, du néant du péché. Ce n'est pas à dire que nous n'ayons pas donné notre consentement avec une entière liberté, & que notre foi, & nos bonnes œuvres ne soient pas des actions libres, & délibérées; mais saint Paul fait principalement ici attention à l'action de Dieu, qui nous appelle, & qui nous donne sa grace. Or ce que nous contribuons ne précède point la vocation, & la miséricorde de Dieu. Notre consentement même, & notre bonne volonté, est un don de Dieu. *Fingimur ergo, id est, formamur, & creamur in operibus bonis, qua non præparavimus nos, sed præparavit Deus ut in ipsis ambulemus. (a)*

¶ II. MEMORES ESTOTE QUOD ALIQUANDO VOS ERATIS IN CARNE. *Souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine...*
 ¶ 12. *vous n'aviez point de part à JESUS-CHRIST.* Les Fidèles d'Ephèse étoient presque tous convertis du Paganisme à la Religion de JESUS-CHRIST. Il n'y avoit entre eux qu'un très-petit nombre de Juifs convertis. Saint Paul pour leur faire comprendre d'une manière plus sensible la gratuité de leur vocation, les fait souvenir que par leur naissance étant incirconcis, & éloignez de l'alliance de Dieu avec la race d'Abraham, ils n'avoient aucune part aux promesses faites aux Hébreux. Qu'ils étoient considérez comme un peuple maudit, & abandonné. Mais que par une miséricorde toute gratuite, JESUS-CHRIST avoit bien voulu leur faire part des privilèges accordez à la nation choisie, & les mettre au nombre des domestiques, & des enfans bien-aimés.

SINE DEO IN HOC MUNDO. Sans Dieu en ce monde. Sans vrai Dieu, sans aucune véritable Religion. Car les Payens adoroient plusieurs faux-Dieux. Peut-être même que plusieurs d'entre les Ephésiens étoient tombez dans l'athéisme. Le Grec: (b) *Αθεις dans ce monde.*

(a) *Aug. de grat. & lib. arbit. c. 8. n. 20.* | (b) *Αθεις εν τῷ νεπω.*

13. *Nunc autem in Christo Jesu, vos, qui aliquando eratis longè, facti estis propè in sanguine Christi.*

14. *Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, & medium parietem macerie solvens inimicitias in carne sua :*

15. *Legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem ;*

13. Mais maintenant que vous êtes en JESUS-CHRIST, vous qui étiez autrefois éloignez de Dieu, vous vous en êtes approchez en vertu du sang de JESUS-CHRIST.

14. Car c'est lui qui est nôtre paix ; qui des deux peuples n'en a fait qu'un ; qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié qui les divisoit ;

15. Et qui a abrogé la loi des préceptes par son ordonnance, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en mettant la paix entr'eux ;

COMMENTAIRE.

ÿ. 13. NUNC AUTEM IN CHRISTO JESU, VOS QUI ALIQUANDO ERATIS LONGE. *Mainienans que vous êtes en JESUS-CHRIST, vous qui étiez autrefois éloignez de Dieu*, par l'erreur, l'idolâtrie, les crimes où vous étiez engagez, *vous vous en êtes approchez*, par la foi en JESUS-CHRIST, & par la rédemption qu'il vous a procurée au prix de son Sang.

ÿ. 14. IPSE ENIM PAX NOSTRA, QUI FECIT UTRAQUE UNUM. *Car c'est lui qui est nôtre paix*, qui nous réconcilie avec le Pere Céleste, (a) & nous procure la grace de l'adoption, & qui des deux peuples du Juif, & du Gentil, (b) n'en a fait qu'un, en les réunissant par la même foi dans son Eglise, & qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié qui les divisoit. Des deux maisons, il n'en a fait qu'une, en faisant abattre le mur qui les séparoit. Ce mur de séparation étoit ou la haine, & le mépris mutuel des deux peuples, ou les cérémonies de la Loi. (c) Quelques Critiques (d) prétendent que l'Apôtre fait ici allusion aux murs qui dans le Temple de Jérusalem séparoit le parvis des Gentils, de celui des Israélites. Il étoit défendu aux étrangers sous peine de la vie de passer ce mur. (e) A présent le mur est abattu, la séparation est ôtée, les deux peuples réunis dans une même Eglise, ne font plus qu'une seule famille.

Mais comment J. C. a-t'il renversé ce mur ? Il l'a renversé dans sa chair, ou par sa chair, *in carne sua* : par sa passion, par sa mort, par le sacrifice de soi-même qu'il a offert au Pere Eternel. Dans les alliances ordinaires, on offroit le sang des animaux. Ici pour confirmer l'union entre les deux

(a) Confer 2. Cor. v. 19. Mich. v. 5.

(b) Tertull. l. 7. contra Marcion. c. 17. alii passim

(c) Theoderet. Chrysof. Es. Vorß. alii.

(d) Med. l. 1. Dissert. 3. Hamm & Lud. Ca-pell. hic.

(e) 3. Macc. 1x. 54. & Joseph antiq. l. xii. c. 3. & l. xv. c. ult.

16. Et reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.

17. Et veniens evangelizavit pacem vobis, qui longe fuistis; & pacem ist qui propè;

16. Et que les ayant réunis tous deux en un seul corps, il les reconciliait avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié.

17. Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous qui étiez éloignez de Dieu, qu'à ceux qui en étoient proches;

COMMENTAIRE.

peuples, il offre son propre sang : & pour les tenir encore dans une charité plus parfaite, il les nourrit de sa propre chair : *In carne sua.*

¶ 15. LEGEM MANDATORUM DECRETIS EVACUANS. *Qui a abrogé la Loi des préceptes par son ordonnance, ou par la doctrine de l'Evangile, (a) qu'il a donnée à ses Disciples, & qu'il a subrogée aux cérémonies de la Loi. Quand on dit que JESUS-CHRIST a abrogé la Loi des préceptes, on ne doit pas l'entendre des préceptes moraux; on fait que le Sauveur lui-même a déclaré qu'il ne venoit pas pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir, (b) & la perfectionner. Il faut donc restreindre ceci aux préceptes cérémoniaux. JESUS-CHRIST nous a délivré de ce joug insupportable, pour nous imposer le joug léger, & agréable de la charité. (c) Jugum enim meum suave est, & onus meum leve.*

UT DUOS CONDAT IN SEMETIPSO. *Afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples. Le Juif, & le Gentil convertis à la foi, & réunis en JESUS-CHRIST, forment en lui, en son Eglise, dans sa charité, un seul homme nouveau : comme une greffe entée sur le sauvageon, s'incorpore, & ne fait plus qu'un avec lui. JESUS-CHRIST est le centre dans lequel nous nous réunissons tous; il est le Chef qui influé sur tous les membres, & de qui tous les membres reçoivent la vie, le mouvement, & la lumière.*

¶ 16. RECONCILIET AMBOS PER CRUCEM, INTERFI- CIENS INIMICITIAS IN SEMETIPSO. *Il les réconcilie à Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié. Par le prix de son sang, & par sa mort sur la croix, il nous a réconcilié à Dieu son Pere, & a détruit l'inimitié réciproque qui séparoit le Juif, & le Gentil. Il l'a détruit en soi-même, ou par soi-même, par sa mort, en les réunissant en lui-même. Ou plutôt en suivant le Grec; (d) Il a détruit leur inimitié par sa croix.*

(a) Ita Patres, & Interpp. passim. Theodoret. Δέσμεται δὲ τῶν τυραννικῶν διατάξεων ἡμεῖς.

(b) Matt. v. 17.

(c) Matt. xi. 30.

(d) Ἀνεμίση τῶν ἔχθρῶν ἐν ἑαυτῷ; c'est-à-dire, *supp.*, dont il a parlé immédiatement auparavant.

tavant. Hieron. Syr. Grot. Pag. Pisc. Bez. &c. Alii: Ἐν αὐτῷ: In semetipso Ita Clarom. S. Germ. L. Ambrosiast. Fulgent. l. 2. ad Monach. Hieronymiast. Sed Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 17. In eo, *supple.*, corpore Christi.

18. Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno spiritu ad Patrem.

18. Parce que c'est par lui que nous avons accès les uns, & les autres vers le Pere dans un même esprit.

19. Ergo jam non estis hospites, & advena; sed estis cives Sanctorum, & domestici Dei:

19. Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays, & de leur maison; mais vous êtes citoyens de la même cité que les Saints, & domestiques de la maison de Dieu:

COMMENTAIRE.

¶ 17. ÉVANGELIZAVIT PACEM VOBIS QUI LONGE. Il est venu annoncer la paix, tant à vous, Gentils qui étiez éloignés, qu'aux Juifs, qui étoient plus près, par leur connoissance de la volonté de Dieu, par l'alliance que Dieu avoit faite avec leurs peres, par la promesse dont ils étoient les légitimes héritiers. Il a prêché la paix entre Dieu, & les hommes, entre les hommes entre eux, entre les Juifs, & les Gentils. Il a tout purifié, tout réuni, tout rassemblé dans son Eglise. Les Anges à sa naissance annoncèrent la gloire à Dieu, & la paix aux hommes (a). Le Sauveur dit en quelques endroits, (b) qu'il n'est pas venu apporter la paix, mais la guerre dans le monde. Mais il vouloir par là prédire ce qu'il prévoyoit qui arriveroit de la prédication de l'Evangile, par la malice des hommes, quoique contre son intention. Il a prêché à ceux qui étoient éloignés, aux Gentils, non par lui-même, mais par ses Apôtres, qu'il a envoyé enseigner toutes les nations: (c) Euntes docete omnes gentes.

¶ 18. PER IPSUM HABEMUS ACCESSUM AMBO IN UNO SPIRITU AD PATREM. C'est par lui que nous avons accès les uns, & les autres vers le Pere dans un même esprit. Les Juifs, & les Gentils convertis ont un accès égal auprès du Pere Céleste par le moyen du Fils; qui est nôtre Médiateur, & l'Auteur de nôtre réconciliation, & de nôtre paix. C'est par lui que nous avons tous reçu le même Saint-Esprit, qui forme dans nous des prières ardentes, & qui nous donne la confiance de dire à Dieu: Mon Pere, mon Pere. (d)

¶ 19. JAM NON ESTIS HOSPITES, ET ADVENÆ. Vous n'êtes donc plus des étrangers à l'égard de Dieu, & de l'alliance sainte, vous n'êtes plus des voyageurs, & des vagabonds qui n'ont point de demeure fixe, comme vous étiez avant vôtre conversion; ne sachant proprement à qui vous apparteniez, ne trouvant dans la Religion Payenne ni fondement solide, ni vérité, ni espérance pour l'autre vie, ni consolation pour celle-ci: mais à présent vous êtes citoyens de la même cité que les Saints,

(a) Luc. II. 14.

(b) Matt. X. 34. Luc. XII. 51.

(c) Matt. XXVIII. 19.

(d) Rom. VIII. 15. 28.

20. *Superædificati super fundamentum Apostolorum, & Prophetarum, ipso summo angulari lapide, Christo Jesu;*

21. *In quo omnis ædificatio constructa, crescit in templum sanctum in Domino:*

20. Puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres, & des Prophètes, & unis en JÉSUS-CHRIST, qui est lui-même la principale pierre de l'angle,

21. Sur lequel tout l'édifice étant posé, s'élève, & s'accroît dans ses proportions, & sa symétrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.

COMMENTAIRE.

vous avez droit de bourgeoisie dans l'Eglise de JÉSUS-CHRIST, vous êtes les domestiques de la Maison de Dieu. Sous le nom de domestique, ou de famille, sont compris non seulement les serviteurs, mais aussi les enfans. (a) La prérogative des Chrétiens, c'est d'être les enfans de Dieu. On pourroit entendre ces mots, *hospites sanctorum, & domestici Dei*, comme s'il y avoit, vous êtes citoyens du Ciel, (b) & domestiques de Dieu, vous êtes déjà en quelque sorte dans le Ciel, vous en êtes les citoyens, & les héritiers désignez par votre vocation à la foi, & à la Religion Chrétienne.

¶ 20. SUPERÆDIFICATI SUPER FUNDAMENTUM APOSTOLORUM, ET PROPHETARUM. Vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres, & des Prophètes. Les Prophètes de l'ancien Testament, & les Apôtres du nouveau, sont les bâtisseurs que Dieu a employez à l'édifice de son Eglise. Les premiers ont affermi l'ancienne alliance, & les seconds la nouvelle. Les uns, & les autres ont concouru à l'édifice de l'Eglise, qui est formée des Juifs, & des Gentils réunis en JÉSUS-CHRIST, qui est comme la pierre angulaire, qui lie, & qui rassemble les deux murs de l'édifice. Les Apôtres nous ont montré dans la personne du Sauveur l'accomplissement des anciennes prophéties; les Prophètes qui ont succédé les uns aux autres dans la suite de tant de siècles, ont formé une chaîne de tradition qui nous a conservé la connoissance de la vraie Eglise; il nous ont fournis des preuves de la vérité de notre Religion, en nous marquant les caractères auxquels nous devons reconnoître le Messie. Ainsi nous sommes fondez sur les Apôtres, & sur les Prophètes. Ceux-ci sont le fondement de l'Eglise, mais surbordonnez à JÉSUS-CHRIST, qui est le fondement premier, & essentiel (c) sur lequel elle est appuyée. C'est sur lui que les uns, & les autres ont bâti. Il est tout à la fois, & sans contradic-

(a) *Græc. hic.*

(b) *Sandæ se met souvent pour le Ciel. Psal.*

LVII. 6. 16. Heb. IX. 11. &c.

(c) 1. Cor. III. 11.

21. *In quo & vos coedificamini in habitaculum Dei in Spiritu.*

22. Et vous mêmes aussi, ô Gentils, vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu par le Saint-Esprit.

COMMENTAIRE.

tion, le fondement, le temple, (a) la porte, (b) la pierre angulaire, (c) l'architecte. (d)

ÿ. 21. IN QUO OMNIS ÆDIFICATIO CONSTRUCTA CRESCIT. *Sur lequel sous l'édifice étant posé, s'élève, & s'accroît, &c.* Tout ce qui n'est pas fondé sur JESUS-CHRIST, & sur la Foi, est comme la paille, & le bois qu'on met sur un fondement. Le feu consumera, & la paille, & le bois. (e) Tout édifice qui n'est pas appuyé sur le rocher, sera renversé dès que la tempête, & le débordement viendront donner contre lui. (f) Pour entrer dans le bâtiment du Temple de Dieu, il faut devenir des pierres vivantes, (g) taillées, & préparées par la main de JESUS-CHRIST même. S'il ne construit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui se mêlent de la bâtir. Dieu seul peut se former au dedans de nous une demeure digne de lui : mais il ne la formera pas sans nôtre coopération, sans nos soins, & sans nos travaux, aidez de sa grace.

(a) Joan. II. 19.

(b) Joan. X. 7. 9.

(c) Psalm. CXVII. 22. Matt. XXI. 42. Luc. XX. 17. Act. IV. 11. Rom. IX. 33.

(d) Matt. XVI. 18.

(e) I. Cor. III. 11. 12.

(f) Matt. VII. 25. 27.

(g) I. Petri II. 5. Vide Hieronym. loc.



CHAPITRE III.

Paul captif pour l'Évangile. Le mystère de la vocation des Gentils lui est révélé, & l'exécution lui en est confiée. C'est pour cela qu'il est dans les liens. Il prie Dieu d'affermir les Ephésiens dans la foi, la charité, & la science des choses célestes.

¶. 1. *H*ujus rei gratiâ, ego Paulus vinc-tus Christi Jesu, pro vo-bis Gemitus ;

2. *Si tamen audistis dispensationem gratiâ Dei, quæ data est mihi in vobis ;*

¶. 1. *C'*est pour ce sujet que j'ai reçu mon ministère, moi Paul, qui suis prisonnier de JESUS-CHRIST pour vous autres Gentils ;

2. Si toutefois vous avez appris quel est le ministère que Dieu m'a confié par la grace, pour l'exercer envers vous ;

COMMENTAIRE.

¶. 1. *H*UJUS REI GRATIA, EGO PAULUS VINCTUS CHRISTI. *C'*est pour ce sujet que moi Paul, qui suis prisonnier de JESUS-CHRIST. Cette proposition est suspendue ; & saint Paul n'y ayant pas mis le verbe, a laissé aux Interprètes la liberté d'y suppléer les uns d'une manière, & les autres de l'autre. Saint Jérôme : *C'*est pour cela que Dieu m'a fait connoître le mystère de vôtre vocation à la foi, afin que je vous le découvre. Quelques anciens Manuscrits Grecs : (a) *C'*est pour cela que moi Paul, . . . je suis envers vous la fonction d'ambassadeur pour JESUS-CHRIST. Quelques Manuscrits Latins : (b) *C'*est pour ce sujet que moi Paul je demande à Dieu pour vous : Ce qui semble regarder les versets 13. & 14. de ce Chapitre : *Propter quod peto ne deficiatis*. . . Et : *Hujus rei gratiâ, fle-togenua mea ad Patrem, &c.* D'autres : (c) *C'*est pourquoi je vous exhorte : Ce qui est pris du Chap. IV. 1. D'autres : (d) *C'*est pour cela que je me glorifie sur vôtre sujet. Ou enfin : (e) *C'*est pour cela que je vous écris. Ou même : *C'*est pour cela, pour la défense de ces vérités, & pour le soutien de la liberté évangélique, que je suis aujourd'hui dans les liens. Toutes ces manières de traduire ont leurs patrons, & leurs probabilités.

(a) Τῆς αἰτίας ἐν ᾧ δεσμεύω ὑμῶν ἰσχυρῶς ἕνεκα τοῦ Εἰς οὐρανὸν πατρὸς ἡμῶν. Ita Steph. in. Clusom S. Germ. Græc. Anabrosiæ ex Ephes. vi. 10. Ita & Castell. Vat.

(b) Clarom. & S. Germ. Lat. Pro vobis genti-

bis postulo. Vide §. 13. 14. Ita Zanch. Pise.

(c) Est. Hamm ex Ephes. IV. 1.

(d) Ita Mf. apud Steph. Κωνσταντινου. Boza ex Philipp. II. 16.

3. Quoniam secundam revelationem
notum mihi factum est sacramentum,
sicut suprascripti in brevis :

4. Proxi potestis legentes intelligere
prudentiam meam in mysterio Christi :

3. Car c'est par révélation que ce mystère ,
dont je vous ai déjà écrit en peu de paroles ,
m'a été découvert :

4. Où vous pouvez connoître par la lec-
ture que vous en ferez , quelle est l'intelli-
gence que j'ai du mystère du CHRIST ,

COMMENTAIRE.

Ÿ. 2. SI TAMEN AUDISTIS DISPENSATIONEM GRATIÆ DEI. *Si toutefois vous avez appris quel est le ministère que Dieu m'a confié par sa grace , pour l'exercer envers vous.* Saint Paul semble douter ici que les Ephésiens sçussent qu'il eût été destiné par les Eglises , & par JESUS-CHRIST même , pour être l'Apôtre des Gentils ; ce qui favoriseroit ceux qui croyent que cette Epître fut écrite avant qu'il fût jamais venu à Ephèse : Mais les termes Grecs se peuvent traduire par : (a) *Puisque vous avez appris sans doute la commission qui m'a été donnée spécialement de prêcher aux Gentils.*

Ÿ. 3. SECUNDUM REVELATIONEM NOTUM MIHI FACTUM EST SACRAMENTUM. *Car c'est par révélation que ce mystère de la vocation des Gentils à la foi , & de la rétinion du peuple Juif avec le Gentil dans une même Eglise , dont je vous ai écrit dans les Chapitres précédens (b) en peu de paroles , m'a été découvert.* Ce n'est point une invention de mon esprit , ni un emploi qui soit de mon choix ; c'est JESUS-CHRIST même qui m'a révélé le mystère dont je vous ai parlé ; c'est lui qui m'a destiné à l'emploi que j'exerce depuis tant d'années , & pour lequel je suis aujourd'hui réduit dans les fers. Saint Paul reçut sa vocation , & la révélation de ces secrets , non-seulement après sa conversion à Damas ; (c) mais aussi lorsque quelques années après , (d) il fut ravi au troisième Ciel , où il apprit des choses qu'il n'est pas permis à l'homme de découvrir. Quelques-uns ont inféré de ces paroles , que saint Paul avoit écrit une première Lettre avant celle-ci aux Ephésiens.

Ÿ. 4. POTESTIS LEGENTES INTELLIGERE PRUDENTIAM MEAM IN MYSTERIO CHRISTI. *Vous pouvez connoître par la lecture que vous en ferez , quelle est l'intelligence que j'ai du mystère du CHRIST.* Saint Paul dans les liens , & déjà âgé , voyant , pour ainsi dire , la mort devant ses yeux , parle ici avec une confiance qui paroît peu conforme à la modestie , & à la retenue qu'il a fait paroître en toute autre occasion. Mais l'état où il étoit réduit , doit le mettre assez à couvert de tout soupçon de vanité. Un homme aussi saint , & aussi grave , qui est dans les

(a) Etyl' dicitur : Siquidem audivistis.

(b) Theodoret. Ep. Grot. Zauch. Tit.

(c) AB. IX. 15. XXII. 21.

(d) 2. Cor. XII. 1. 4. 7.

5. *Quod aliis generationibus non est agnatum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus, & Prophetis in Spiritu;*

6. *Gentes esse coheredes, & concorporales, & omparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium,*

5. Qui n'a point été découvert aux enfans des hommes dans les autres tems, comme il est révélé maintenant par le Saint-Esprit à ses saints Apôtres, & aux Prophètes :

6. Qui est, que les Gentils sont appelés au même héritage que les Juifs; qu'ils sont les membres du même corps, & qu'ils participent à la même promesse de Dieu en JESUS-CHRIST par l'Evangile,

COMMENTAIRE.

fers, & qui n'attend que l'arrêt de sa mort, n'est guères tenté de présomption. L'humilité avec laquelle il parle de lui-même deux, ou trois versets plus bas, prouve qu'il étoit fort peu sensible à la vaine estime des hommes.

Il fait en passant remarquer à ses Disciples que s'il a dit quelque chose de relevé sur le mystère de la vocation des Gentils à la foi, ce n'est point le fruit de ses études, & de ses réflexions; mais un don de Dieu; *ψ. qui n'a pas été découvert aux enfans des hommes dans les autres tems; mais qui est révélé maintenant par le Saint-Esprit aux Apôtres, & aux Prophètes* du nouveau Testament. (a) C'est à Dieu seul à qui il rapporte la gloire de cette révélation. Il ne nie pas absolument que ce mystère n'ait été connu aux anciens Patriarches, & aux Prophètes; (b) mais ç'a été d'une manière bien différente de ce qui en est révélé aux Apôtres, & aux Fidèles. Les prophéties sont toujours enveloppées de quelque nuage; au lieu que les Apôtres voyoient de leurs yeux l'accomplissement des promesses faites aux Anciens. Le Saint-Esprit par une même vûe, leur faisoit appercevoir & les figures, & les promesses dans l'ancien Testament, & leur exécution dans le nouveau. Ils trouvoient dans JESUS-CHRIST, & dans ce qui se passoit à leurs yeux dans la conversion des Gentils, le dénouement d'une infinité de difficultez qui sont dans les Livres saints, & qui avant ce tems paroissent inexplicables.

ψ. 6. GENTES ESSE COHEREDES. Que les Gentils sont appelés au même héritage que les Juifs. Voilà le mystère dont il vient de parler. Les Juifs lisoient dans les prophéties que le Messie domineroit sur toutes les nations, que tous les peuples du monde le reconnoitroient, & lui rendroient hommage: mais ils ne pouvoient se mestre dans l'esprit que ces nations étrangères dussent composer l'église, & le peuple choisi du Seigneur, qu'elles dussent avoir part au parrage, & aux promesses faites à Abraham; enfin qu'elles dussent être égales aux premiers-nez, & les

(a) Est. Gen. Men. Tir. Porst. aliis.

(b) Hieronym. Chrysof. Theodoret. Es. aliis.

7. *Cuius factus sum minister, secundum donum gratia Dei, quae data est mihi secundum operationem virtutis eius.*

8. *Mihi omnium Sanctorum minimo data est gratia haec, in Gentibus evangelizare inuestigabiles divitias Christi,*

9. *Et illuminare omnes, quae sit dispensatio sacramenti absconditi à saeculis in Deo, qui omnia creavit;*

7. Dont j'ai été fait le ministre par le don de la grace de Dieu, qui m'a été conférée par l'efficace de sa puissance.

8. J'ai donc reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les Saints, cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles de JESUS-CHRIST,

9. Et d'éclairer tous les hommes, en leur découvrant combien est admirable l'économie du mystère caché dès le commencement des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses;

COMMENTAIRE.

précéder même dans le royaume de Dieu. Encore si les Gentils avoient embrassé la Loi de Moÿse, & qu'ils se fussent soumis à la circoncision, & aux autres cérémonies : mais que sans s'assujettir à tout cela, ils fussent reconnus pour héritiers des promesses, c'est ce que les Juifs n'ont jamais sçu comprendre, & ce qui fait encore aujourd'hui le sujet de leur scandale. (a) C'est ce mystère que saint Paul a connu, & qu'il a développé avec plus de force, de clarté, & d'étendue qu'aucun autre. C'étoit-là le principal objet de son Apostolat; *ψ. 7.*

ψ. 8. MIHI OMNIUM MINIMO DATA EST GRATIA HÆC. Moi qui suis le plus petit d'entre tous les Saints, j'ai reçu cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles de la miséricorde de JESUS-CHRIST. C'est-là le ministère qui m'a été confié. Mais comment s'appelle-t'il ici le plus petit des Saints, ou des Fidèles ? Pouvoit-il dire cela dans la sincérité ? Et remarquez qu'il ne dit pas comme ailleurs : (b) *Je suis le plus petit des Apôtres* ; mais *le plus petit des Saints*, (c) le dernier de l'Eglise, comme si en avançant en âge, il croissoit en humilité, ou qu'il décroût en mérite. Il ne se compare aux autres que par le malheur où il avoit été autrefois de persécuter JESUS-CHRIST dans ses membres, & par les excès où son faux zèle l'avoit emporté. (d) C'est en ce sens qu'il se croyoit le plus petit des Fidèles. C'est dans le sentiment d'une profonde humilité, dans laquelle il est toujours permis d'avancer : (e) *Que celui qui veut être le plus grand d'entre vous, devienne le moindre ; & que celui qui veut être le premier, devienne le dernier.*

ψ. 9. QUÆ SIT DISPENSATIO SACRAMENTI ABSCONDITI A SÆCULIS IN DEO. En découvrant aux hommes l'économie du

(a) Vide Ambrosiust. *Præf. alios ad ψ 5.*
(b) 1. Cor. xv. 9. *Chr. s. b. Οὐκ εἶμι τῶν ἀποστόλων. ὡς ἡγεῖσθαι τοῖς ἀποστόλοις.*

(c) *Erasm. Grat. Est. Men. &c.*

(d) *1. πῶς τῶν ἀποστόλων.*

(e) *Matth. xx. 26. 27. Vide Hieronym. hęc.*

10. *Ut innotescat principibus, & potestatibus in caelestibus per Ecclesiam, & multiformis sapientia Dei,*

10. Afin que les principautez, & les puissances qui sont dans les Cieux, conussent par l'Eglise la sagesse de Dieu si merveilleuse dans les ordres différens de sa conduite ;

COMMENTAIRE.

mystère caché dès le commencement des siècles en Dieu. Ce mystère n'est autre que celui dont il a parlé jusqu'ici ; la vocation des Gentils à la foi ; l'honneur qu'ils ont d'être les héritiers des promesses faites aux Patriarches, & de se trouver réunis dans l'Eglise de JESUS-CHRIST avec les Juifs convertis, pour ne composer qu'un seul peuple. *Ce mystère a été caché dans Dieu dès le commencement des siècles ;* dans le décret de sa préscience, & de sa prédestination ; & même quant aux circonstances de l'exécution, il n'a été manifesté aux Saints, & aux Prophètes que d'une manière assez vague, & assez confuse. Voyez le *ψ. 5.*

Ψ. 10. UT INNOTESCAT PRINCIPIBUS, ET POTESTATIBUS IN COELESTIBUS. Afin que les principautez, & les puissances qui sont dans les cieux, conussent dans l'Eglise, ou dans la conduite que Dieu a suivie en formant son Eglise, quelle est la profondeur de la sagesse de Dieu, dans les ordres différens de sa conduite. Ce n'est pas seulement les hommes qui loient, & qui admirent la sagesse de Dieu dans l'économie qu'il observe à l'égard de son Eglise, ce sont aussi les Anges, & les vertus célestes, qui ne savoient pas auparavant, (a) au moins d'une manière si distincte, le mystère de la réunion du peuple Juif avec le Gentil, dans une même foi, & dans une seule Eglise ; mais ils l'ont appris dans la conduite pleine de sagesse par laquelle Dieu a exécuté ce grand dessein. (b) C'est la manière dont les Peres, & les Interprètes expliquent communément ce passage.

Quelques Nouveaux (c) lui donnent un autre sens : Ils soutiennent que les puissances, & les principautez, dont il parle ici, sont les puissances temporelles, & séculières, (d) comme Hérodes, Félix, Festus Agrippa, & les Magistrats des villes où les Apôtres avoient prêché l'Evangile : ces Princes du monde ont connu la sagesse de Dieu dans la formation, & dans la conduite de son Eglise ; en sorte qu'il faut traduire : *Les Princes, & les Potentats connoissent présentement par le moyen de l'Eglise, la sagesse de*

(a) Theodoret. his : Οὐδὲ γὰρ οἱ ἀγγελοὶ δοξάζουσιν ἡμῶν τὸ μυστήριον, ἀλλὰ διὰ τῆς κλητῆς ἐκκλησίας ἀποκαταστῆναι τὸν ἄριστον τὸ θεῖον εὐαγγέλιον κατ'ἰκανοῦς, ἢ αὐτὸν Χριστῶς. Theophyl. Aug. Hieronym. D. Th. Es. Grot. alii.

(b) Vide 1. Timot. 117. 16. Magnum pietatis sacramentum quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit Angelis, pra-

dicatum est gentibus. Vide & 1. Petri 1. 12. In qua desiderant Angeli prospicere.

(c) Vide Knatchbull. Heinf. Gual. Zanch. Pife. Porst. Zeger.

(d) Saint Luc, xii. 2. & saint Paul, Tit. 112. 1. désignent les Princes temporels sous le nom de principautez, & de puissances.

11. *Secundum præfinitionem seculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro.*

11. Selon le dessein éternel qu'il a accompli par JÉSUS-CHRIST nôtre Seigneur,

COMMENTAIRE.

Dieu qui paroît en tant de formes différentes dans les choses qui concernent le Ciel. Mais cette explication a trois choses qui nous empêchent de la recevoir. La première est qu'elle s'éloigne du sentiment commun des Peres, & des Interprètes. La seconde, qu'elle sépare *in cælestibus*, du nom de puissances, & de principautés, quoique saint Paul montre assez en les unissant, qu'il veut déterminer le nom de puissances, & de principautés, qui est équivoque, à signifier, non les Princes temporels, mais les premiers ordres des Anges. 3°. Enfin parce que cette explication de *in cælestibus*, par les choses qui regardent le Ciel, paroît contraire à l'intention de l'Apôtre, qui dans cette Épître s'en sert en plus d'un endroit, (a) pour désigner le lieu de la demeure des Anges dans le Ciel.

MULTIFORMIS SAPIENTIA DEI. La sagesse de Dieu si admirable dans les ordres différents de sa conduite. A la lettre : (b) La sagesse de Dieu, qui n'a tant de formes différentes, ou qui est diversifiée en tant de manières. Elle se diversifie par ses effets, (c) par la prudence, la science, la prophétie, & les autres dons du Saint-Esprit qu'elle répand dans l'Eglise, par les différents moyens qu'elle employe pour procurer nôtre salut ; par la conduite qu'elle a tenuë envers ses Elûs dès le commencement du monde, & par les différents degrés par lesquels elle est parvenue à former son Eglise, en l'état où on l'a vuë dans les siècles qui ont suivi JÉSUS-CHRIST ; enfin par les diverses alliances qui sont intervenuës entre Dieu, & les hommes, avant que d'arriver à celle de JÉSUS-CHRIST avec la nature humaine, & avec son Eglise. Dieu fait d'abord alliance avec Adam, puis avec Noë, puis avec Abraham, enfin avec Moÿse. Cette dernière fut souvent renouvellee dans la suite de quinze siècles qu'a duré la Loi : tout cela n'étoit que figuratif, & provisionel, & en attendant la grande alliance que JÉSUS-CHRIST a fait avec nous, & qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. Voyez le verset suivant.

ÿ. II. SECUNDUM PRÆFINITIONEM (d) SÆCULORUM, QUAM FECIT IN CHRISTO. Selon le dessein éternel, qu'il a accompli par JÉSUS-CHRIST. De toute éternité Dieu vouloit se former une Egli-

(a) Ephés. 1. 3. 10. II. 6. VI. 12. Vide & Philipp. 11. 10. &c.

(b) Η' πολλοὶ καὶ ποικίλα τῷ Θεῷ

(c) Clem. Alex. l. 1. Strom. Πολυμερῆς, ἔκ πολλοῦ καὶ διὰ τῆς χάριτος, διὰ τῆς χάριτος, διὰ τῆς χάριτος,

διὰ τῆς χάριτος, τὸ ἐν αὐτῷ ἀεικαὶνῶν δόξαν ἢ τὸ ἐν αὐτῷ ἐκτελεσθῆναι.

(d) Κατὰ πρόθεσιν : Secundum præfinitum, ou decretum.

12. *In quo habemus fiduciam, & ac-
cessum in confidentia per fidem ejus.*

12. En qui nous avons par la foi en son
nom, la liberté, & la confiance de nous ap-
procher de Dieu.

COMMENTAIRE.

se parfaite, & composée de vrais adorateurs en esprit, & en vérité. Il a exécuté ce projet par la prédication de l'Évangile, & par la vocation des Gentils à la Foi. C'est ce mystère que les Anges, & les hommes admirent, & admireront dans tous les siècles. En effet, si l'on examine avec quelque attention la conduite que Dieu a tenuë envers les hommes, dans tous les tems qui ont précédé la venuë de JESUS-CHRIST, on y remarquera des traits bien marquez de sa profonde sagesse, & de l'économie admirable avec laquelle il dispensait toutes choses, pour disposer petit à petit les hommes à reconnoître leur foiblesse, & le besoin qu'ils avoient d'un Libérateur.

Adam dans le paradis tombe dans la défobéissance, & est dépouillé de toutes ses prérogatives : mais il se relève par la pénitence, & meurt dans l'espérance de la venuë du Messie. Toute sa race s'abandonne aux plus affreux déréglemens : ils sont tous enveloppez dans une perte commune par le déluge. Noë trouve grace aux yeux de Dieu, & devient la souche d'une nouvelle race. Les nations oublient le Seigneur, qui choisit Abraham, & sa race pout en faire son peuple choisi. Ce peuple se corrompt, & tombe dans l'idolâtrie dans l'Égypte ; Dieu le tire de ce pays, & fait alliance avec lui, en lui donnant sa Loi par l'entremise de Moÿse. La Loi ne pût arrêter le penchant qu'avoit Israël à l'idolâtrie, après diverses chûtes, & rechûtes, le Seigneur irrité de leur infidélité, les fait transporter au-delà de l'Euphrate, où les plus mutins, & les plus cortompus périrent après soixante & dix ans de captivité. Il ramène dans la Palestine une partie de son peuple, purgé de l'idolâtrie. Mais s'ils n'adorèrent pas les Idoles, ils tombèrent dans d'autres excez qui ne valoient pas mieux. L'orgueil, l'ypocrisie, la dépravation des mœurs, la corruption des Loix, la vaine confiance dans des pratiques toutes extérieures, regnoient parmi eux, lorsque JESUS-CHRIST y parut. Les Gentils d'un autre côté étoient plongez dans l'idolâtrie, dans des erreurs grossières, & dans les plus grands désordres. De ces deux peuples presque également vicieux, JESUS-CHRIST forme une Eglise sainte, pure & parfaite. Cela s'appelle le plus grand miracle de puissance, & de sagesse, que l'esprit de l'homme puisse concevoir.

¶ 12. *IN QUO HABEMUS FIDUCIAM.* En qui nous avons la confiance de nous adresser à Dieu, de l'appeller nôtre Pere, & de lui faire nos prières, assurez que tout ce que nous lui demanderons au nom de son Fils, nous l'obtiendrons par ses mérites ; suivant les promesses que le Sau-

13. *Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra.*

14. *Hujus rei gratiâ, flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi,*

13. C'est pourquoy je vous prie de ne point perdre courage, en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisqûe c'est-là vôtre gloire.

14. C'est ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST,

COMMENTAIRE.

veur nous en a faites dans l'Evangile, (a) & c'est ce qui oblige l'Eglise de conclure toutes ses prières en disant : Nous vous le demandons par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui vit, & regne avec vous dans tous les siècles.

ÿ. 13. PROPTER QUOD PETO NE DEFICIATIS IN TRIBULATIONIBUS MEIS PRO VOBIS. Je vous prie de ne pas perdre courage, en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisqûe c'est-là vôtre gloire. Les maux que nous souffrons contribuent à vôtre gloire, puisqûe vous pouvez vous vanter que vôtre Apôtre ne vous a rien prêché, dont il ne soit prêt de rendre témoignage au dépens de sa vie. Ma force, & ma constance sont une preuve de la vérité que je soutiens. Le Grec peut s'expliquer de cette sorte : (b) Je prie Dieu de ne pas permettre que je tombe dans le découragement au milieu des maux que je souffre pour l'amour de vous, car c'est-là vôtre gloire. Mes souffrances, ou ma patience sont vôtre gloire. Saint Jérôme, Théodoret, & le Syriaque l'expliquent en ce dernier sens : Je prie Dieu de ne pas permettre que je succombe à mes souffrances. Mais la plupart des Peres, & des Interprètes le prennent dans le premier sens : Je vous prie de ne vous point laisser abattre par les maux que je souffre. (c)

ÿ. 14. HUIUS REI GRATIA FLECTO GENUA MEA. C'est ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Pere. C'est pour vous obtenir la force, & la constance au milieu des peines que vous me voyez souffrir, afin que vous ne regardiez pas cela comme un mal, mais comme un bonheur, & un effet de la bonté de Dieu sur moi. Car ce que les infidèles regardent comme une disgrâce, nous le recevons comme une faveur. *Quis enim pressura apud incredulos pena sunt, apud fideles gloria atque victoria*, dit saint Jérôme. (d) La posture que saint Paul prend, en fléchissant les

(a) Joan. XIV. 13. Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam Et xv. 16. Ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis. Et xvii. 23. Amen dico vobis si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

(b) Διὸ δέχομαι πρὸ θανάτου ἐν ταῖς θλίψεσι μου κατ' ἰμῶν, ἵνα ἴσθαι δέξῃ ἰμῶν. Theodoret.

Δείκνυμι τὸν φόβον τοῦ Θεοῦ ἀποδοῦναι ἰσχυρῶς, ἵνα γενήσῃτε εὐχαρῆσαι τὰς περιστάσεις μου ὡς ἄνθη διὰ τοῦ ἰμῶντος καὶ ἐπιπέσου. Ἰσακίου γὰρ δέξῃ, ὃ ἐν τῶτοντο μου κατ' ἰμῶν.

(c) Chrysost. Nunc de hęcudano, ἀπὸ θλίψεως καὶ τοῦ φόβου, ἰσχυρῶς ἰσχυρῶς.

(d) Hieronym. ad 3. 13.

15. *Ex quo omnis paternitas in Coelis, & in terra nominatur;*

15. Duquel prend son nom tout ce qui porte le nom de pere, dans le Ciel; & dans la terre;

COMMENTAIRE.

genoux, marque l'ardeur de sa prière; l'Eglise prie à genoux dans les tems de pénitence. Saint Paul a souvent prié à genoux. (a) Saint Etienne pria dans cette posture, pour ceux qui le lapidoient; (b) & saint Pierre lorsqu'il ressuscita Tabite. (c)

Ψ. 15. *EX QUO OMNIS PATERNITAS IN COELIS, ET IN TERRA.* Duquel prend son nom tous ce qui porte le nom de pere, dans le Ciel, & dans la terre. Cela revient à ce que dit JESUS-CHRIST dans l'Evangile: (d) *N'appellez point qui que ce soit votre pere sur la terre; car vous n'avez qu'un pere qui est dans le Ciel.* Tous ceux qui portent sur la terre le nom de pere, ne le portent que par un écoulement de l'autorité du Pere Céleste, & par la participation de sa paternité suréminente. Le Grec se traduit autrement: (e) *Duquel prend son nom toute la famille qui est dans le Ciel, & celle qui est sur la terre.* On dispute si ceci se doit rapporter au Pere Céleste, ou à JESUS-CHRIST, qui sont nommez l'un; & l'autre immédiatement auparavant. Quelques anciens Manuscrits omettent le nom de *notre Seigneur JESUS-CHRIST* au Ψ. précédent; (f) ce qui a déterminé la plupart des anciens, & des nouveaux Interprètes; (g) à rapporter ces mots, *ex quo omnis paternitas*, au Pere Céleste; il est la source, le Chef, & le Pere de toute la famille céleste, & de la terrestre; tous les hommes, & tous les Anges le reconnoissent pour leur Pere, & leur Seigneur.

Mais on peut aussi fort bien les rapporter au Fils, à *notre Seigneur JESUS-CHRIST*, qui est nommé immédiatement auparavant, dans la Vulgate, dans presque tous les Exemplaires Grecs, & dans tous les Latins; (h) il est vraiment le Chef, & le Pere de toute la famille terrestre, & céleste, de l'Eglise militante, & de la triomphante, des Anges, & des hommes; c'est ce qu'il a déjà voulu exprimer au Chap. 1. Ψ. 10. en disant que tout se réunit, & se rapporte à lui; (i) & qu'il est établi *sur toutes les puissances, & les principautés, non seulement dans ce monde, mais aussi dans l'au-*

(a) *Ab. xx. 36. xxi. 5.*

(b) *Ab. vii. 59.*

(c) *Ab. ix. 40.*

(d) *Mat. xxiii. 9.*

(e) *Ἐξ ἧς ἡ πάντα πατρὶς ἐκ ἐξουσίας, ἣν αὐτὸς ἔχει ἐν οὐρανῷ.*

(f) *Grac. Nō est rōs Πατρὸς τῆς Κουῆς ἡμῶν*

l'οὐ τοῦ Χριστοῦ. Omittunt rō Κουῆς ἡμῶν l'οὐ τοῦ Χριστοῦ Alex. Colb. 7. Eth. Ceph. Hieronym. Codd. Graci tempora Hieronymi.

(g) *Ita Patres, & Interpp. passim.*

(h) *Vide var. Lat. Mill.*

(i) *Ephes. i. 10. Ἀναστήσασθαι αὐτὸν ἐν τῷ αἰῶνι ἐν τῇ Κουῆ.*

16. Ut det vobis secundum divitias gloriae suae, virtute corroborari per Spiritum eius in interiorum hominum;

17. Christum habitare per fidem in cordibus vestris; in carnate radicati, & fundati,

18. Ut possitis comprehendere cum omnibus Sanctis, quae sit latitudo, & longitudo, & sublimitas, & profundum,

16. Afin que selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie dans l'homme intérieur par son Saint-Esprit;

17. Qu'il fasse que JESUS-CHRIST habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinez, & fondez dans la charité,

18. Vous puissiez comprendre avec tous les Saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur de ce mystère,

COMMENTAIRE.

tre; que Dieu a mis toutes choses sous ses pieds, & l'a donné pour Chef à l'Eglise. (a)

ÿ. 16. VIRTUTE CORROBORARI (b) PER SPIRITUM EIUS, IN INTERIOREM HOMINEM. (c) Qu'il vous fortifie dans l'homme intérieur, par son Esprit saint. Que le Pere Céléste par sa miséricorde vous donne son Saint-Esprit, & vous remplisse de force pour vous soutenir au milieu des maux que vous souffrez, & de ceux que nous souffrons; qu'il vous fasse connoître l'avantage des souffrances, & qu'il vous donne le courage de mépriser les insultes, & les outrages des méchans. L'homme intérieur, est l'ame, l'esprit. Que si à l'extérieur votre corps est accablé d'afflictions, votre ame intérieurement soit dans la joye, & dans la paix.

ÿ. 17. CHRISTUM HABITARE PER FIDEM IN CORDIBUS VESTRIS. Qu'il fasse que JESUS-CHRIST habite par la foi dans vos cœurs. JESUS-CHRIST habite dans nos cœurs par la foi, lorsque nous avons une ferme créance en tout ce qu'il nous a révélé, & que nous vivons de telle manière, que nous soyons dignes d'être ses temples, par la charité, & par l'innocence de nôtre vie. Le Syriaque, & plusieurs Peres Grecs joignent ceci avec le verbe précédent: Que selon l'homme intérieur JESUS-CHRIST habite dans vos cœurs. (d) Qu'il n'y demeure pas d'une manière passagère, & superficielle, mais pour toujours, & profondément.

ÿ. 18. UT POSSITIS COMPREHENDERE CUM OMNIBUS SANCTIS QUÆ SIT LATITUDO, ET LONGITUDO, ET SUBLIMITAS, ET PROFUNDUM. Que vous puissiez comprendre avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur de ce mystère. Le Texte n'exprime pas quelle est la chose dont il sou-

(a) Eph. 1. 22 23.

(b) Alii: Virtus in corroborari. Ita Clarom.
(c) S. G. em. Lat. Ambrasiast. Hieronymiast. Sixti
V. Sed Grat. Quæritur quæritur: Virtute corrob-
borari.

(d) Alii: In interiori homine. Ita Sixti V.
Eph. Sed Grat. Sic est in interiori.

(d) Theopyl. Κατανοήσας τὴν Κεχρησθεῖσθε τὴν ἐν τῷ ἡμῶν καρδίᾳ, ὡς ἵσθησθε τὴν ἐν τῷ ἡμῶν καρδίᾳ, ὡς ἵσθησθε τὴν ἐν τῷ ἡμῶν καρδίᾳ, ὡς ἵσθησθε τὴν ἐν τῷ ἡμῶν καρδίᾳ.

haite que les Ephésiens, & tous les Saints, ou tous les Fidèles, connoissent la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur. Nous avons suppléé le mystère de la vocation des Gentils, dont il a parlé jusqu'ici. (a) Nous en comprenons la longueur, lorsque nous faisons attention que Dieu l'a voit prévu, & préordonné de toute éternité. La largeur, en ce qu'il s'étend à toutes les nations, dont il n'y a aucune qui ne puisse entrer dans l'alliance. La profondeur peut marquer, ou la profondeur de ce mystère, ou l'ignorance où l'on a été sur cela jusqu'à la résurrection de JÉSUS-CHRIST, (b) ou la résurrection de JÉSUS-CHRIST, sa descente aux enfers, & la résurrection des morts qu'il doit opérer par sa vertu; la hauteur, désigne ou l'élévation du mystère au-dessus de nos connoissances avant qu'il eût été révélé; ou l'Ascension de JÉSUS-CHRIST au-dessus des Cieux.

Job (c) dit à peu-près dans le même sens: *Que le Tout-puissant est plus élevé que le Ciel; & que ferez-vous contre lui? Il est plus profond que l'enfer; & comment le connoirez-vous? Il est plus étendu que toute la terre, & plus vaste que la mer.* Saint Paul semble avoir voulu faire allusion à cet endroit de Job.

D'autres (d) l'entendent ainsi: Puissiez-vous bien comprendre quelle est la longueur, la largeur, la profondeur, & la hauteur de la charité que Dieu a eue pour vous, & de la miséricorde qu'il a exercée envers vous. Ce sens revient au premier quant au fond, puisque la vocation de Dieu est un effet de sa pure miséricorde, & que nous ne pouvons faire attention à la grandeur du mystère de la vocation des Gentils à la foi, que nous ne concevions que c'est un bienfait purement gratuit de la part du Père Céleste.

Saint Augustin, (e) saint Grégoire de Nyse, (f) saint Jérôme, saint Bernard, (g) saint Anselme, le Vénérable Bède, & plusieurs autres l'ont souvent expliqué de la Croix de nôtre Seigneur, qui dans ses quatre parties donne les quatre dimensions marquées ici par l'Apôtre. Hilaire Diacre, saint Grégoire le Grand, (h) le même saint Bernard, (i) & plusieurs autres l'entendent de la Divinité, dans laquelle on trouve la longueur, la largeur, la profondeur, la hauteur; dans l'éternité, la charité, la majesté, & la sagesse: ou la charité, la patience, l'incompréhensibi-

(a) Photius, Chrysof. Theodor. Theophyl. Ἦν ἰσχυρότερον κερὰν βλάσφημιὰν τὸ μυστήριον τοῦ ἁγίου ἰσχυρὸν ἐστὶν ἰσοδυναμῶν, ἢ τὸ μέτρον ἢ, ἢ τὸν καιρὸν τὸν καταστάσαντα ἴτα Est. Zanch.

(b) Voyez ci-devant §. 5. 9. 10.

(c) Job. xi. 8. 9.

(d) Chrysof. Pat. Gros. Camerar. Mem. alii plures.

(e) Aug. de Doctrina Christi. l. 2. c. 41. in Joan. traç. 118. serm. 7. de verbis Apostoli, & Ep. olim 13. nunc 147.

(f) Gregor. Nyssen orat. 3.

(g) Bernard traç. de amore Dei, c. 11.

(h) Greg. Mag. l. xi. moral. c. 10. 11.

(i) Bernard. l. 5. de Considerato

19. *Scire etiam supereminentem scientia charitatem Christi; ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.*

20. *Ei autem qui potens est omnia facere superabundanter quàm petimus, aut intelligimus, secundùm virtutem qua operatur in nobis,*

21. *Ipsi gloria in Ecclesia, & in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.*

19. Et connoître l'amour de JESUS-CHRIST envers nous, qui surpasse toute connoissance; afin que vous soyez remplis selon toute la plénitude de Dieu même.

20. Que celui qui par la puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons, & tout ce que nous pensons,

21. Soit glorifié dans l'Eglise par JESUS-CHRIST, dans la succession de tous les âges, & de tous les siècles. Amen.

COMMENTAIRE.

tité, la justice: mais ces explications sont arbitraires, & plus morales, que littérales.

ÿ. 19. SCIRE ETIAM SUPEREMINENTEM SCIENTIÆ CHARITATEM CHRISTI. *Et savoir l'amour de JESUS-CHRIST envers nous, qui surpasse toute connoissance.* (a) Ou bien, *pour connoître l'excellente charité qui naît de la connoissance que nous avons de JESUS-CHRIST.* (b) Mais la première traduction est plus suivie. (c) Que Dieu vous remplisse de la connoissance de l'amour que JESUS-CHRIST vous a porté, & qui surpasse toutes nos connoissances, toutes nos idées, & toutes nos expressions. *Afin que vous soyez remplis selon toute la plénitude de Dieu même.* Qu'étant remplis de connoissance, vous puissiez aussi être comblez de la jouissance de Dieu même, (d) & des dons dont il favorise ses amis; (e) ou enfin de la parfaite connoissance de Dieu même; (f) de manière qu'on puisse dire de vous: (g) *Vous avez été enrichis de toutes sortes de biens, de tous les dons de la parole, & de la science, en sorte que vous ne manquez de rien en aucune sorte de dons, & de grâces.*

ÿ. 20. EI AUTEM QUI POTENS EST OMNIA FACERE... SECUNDUM VIIRTUTEM QUÆ OPERATUR IN NOBIS, (21.) IPSI GLORIA. *Que celui qui par la puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons, soit glorifié.* Nous devons louer Dieu, qui peut, qui veut, & qui donne plus que nous ne saurions demander. (b) *La puissance qui opère en nous, est son esprit, & la grâce qui nous éclairent,*

(a) Γνωσας τὴν ἀγάπην αὐτοῦ ἣν ἠγάπησεν ἡμᾶς ἐν σαρκὶ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ. Alex. ἠγάπησεν τὴν ἠγάπην. Syr. omittit ἠγάπην. Aug. Ambrosiast. Eth. Scientiam charitatis.

(b) Gros Hieronym. hic: Nec iste fit terminus habere notitiam supereminentis charitatis Christi, nisi addamus & aliud, ut supereminentem charitatis scientiam consequamur.

(c) Vat. Est. Men. Tir. Baz. Pifc. alii.

(d) Theodorat. ἵνα τελείως αὐτῶν ἵκανοὶ ᾖεν.

(e) Est. Gros. Men.

(f) Vat. D. Tb. Zanol. Tir. &c.

(g) 1. Cor. 1. 5.

(h) Theodorat. Ὑμῶν δὲ ἀπὸ τοῦ ἴου, καὶ ἀθανάτου ἁγίου πνεύματος, καὶ ἀγαπῆς καὶ ἀγαπῆς ἀγαπῆς.

qui nous animent, qui nous soutiennent, & par qui nous faisons tout le bien que nous faisons, & nous sommes tout ce que nous sommes.



CHAPITRE IV.

Exhortation à la charité. Divers dons du Saint-Esprit donnez pour l'édification de l'Eglise. Vanité de l'idolâtrie. Se revêtir du nouvel homme. Renoncer au mensonge, à la colère, à la vengeance.

†. 1. *O* *Obsecro itaque vos, ego vincetus in Domino, ut dignè ambuletis vocatione quæ vocati estis,*

2. *Cum omni humilitate, & mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate.*

†. 1. **J**E vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous avez été appelés ;

1. Pratiquant en toutes choses l'humilité, & la douceur, vous supportant les uns les autres avec charité,

COMMENTAIRE.

†. 1. **O**BSECRO VOS, EGO VINCETUS IN DOMINO. Je vous conjure, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière digne de votre vocation, de votre état, de JESUS-CHRIST qui vous a appelés dans son Eglise, afin que vous soyez saints, & parfaits en sa présence. (a) Il se qualifie ici le prisonnier du Seigneur, comme ci-devant, (b) le prisonnier de JESUS-CHRIST, faisant gloire de ses liens, & les rappelant à la mémoire des Ephésiens, pour les animer à la vertu, & les fortifier dans leur vocation, & dans leur foi. Quelques-uns rapportent *in Domino*, à *obsecro vos* ; je vous conjure dans le Seigneur, moi qui suis dans les liens : mais ce sens n'est pas fort suivi.

†. 2. CUM OMNI HUMILITATE, ET MANSUETUDINE. Pratiquant en toutes choses l'humilité, & la douceur. Il met avec raison l'humilité à la tête des vertus, dont il recommande la pratique aux Ephésiens, car c'est comme la mère, & la première des vertus ; elle est le fondement de l'édifice spirituel, & de la perfection Chrétienne ; (c) cette vertu inconnue aux Philosophes, (d) peu connue des Juifs, méprisée des mon-

(a) Ephes. 1. 4.

(b) Ephes. 111. 2.

(c) Aug. traçt. 40. in Joan. & ser. 69. nov.]

Edic. n. 2. Vide & Chrys. & Theoph. hic.

(d) Aug. in Psalm. 31. enarr. 2. n. 18.

3. *Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.*

4. *Unum corpus, & unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestre.*

5. *Unus Dominus, una fides, unum baptisma.*

3. Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.

4. Soyez un même corps, & un même esprit, comme vous avez été appelés à une même espérance.

5. Nous n'avons qu'un Seigneur, qu'une foi, & qu'un baptême;

COMMENTAIRE.

dains, est si nécessaire au salut, que sans elle, les vertus mêmes deviennent des vices. Théodoret croit que l'Apôtre leur recommande d'abord l'humilité, de peur qu'ils ne prissent intérieurement quelque secrète complaisance dans les dons surnaturels du Saint-Esprit, dont ils étoient remplis, & que ceux qui en avoient le plus, ne conçussent quelque espèce de mépris contre ceux qui en avoient moins. Il veut qu'ils vivent entr'eux dans une parfaite union, *se supportant les uns les autres avec charité.*

ÿ. 3. SOLLICITI SERVARE UNITATEM SPIRITUS. *Travaillant à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.* Vivez entre vous comme si vous n'aviez qu'une ame, & qu'un corps; comme si un même esprit vous animoit tous. On ne peut exprimer d'une manière plus forte la parfaite union qui doit regner parmi les Chrétiens. Ou bien: Que le même Saint-Esprit, que vous avez tous reçu dans le Baptême, vous anime, & vous conserve dans la paix. (a)

ÿ. 4. UNUM CORPUS, ET UNUS SPIRITUS, &c. *Soyez un même corps; & un même esprit, comme vous avez été appelés à une même espérance.* Trois grands motifs d'union entre les Chrétiens. Nous sommes tous un même corps, dont JESUS-CHRIST est le Chef; nous sommes tous animés, instruits, éclairés du même Saint-Esprit, que Dieu a répandu sur nous; nous vivons tous dans la même espérance de la vie éternelle. Comment pourrions-nous ne pas vivre dans l'union la plus intime? Quels liens plus étroits, plus sacrez, plus inviolables?

ÿ. 5. UNUS DOMINUS, UNA FIDES, UNUM BAPTISMA. *Nous n'avons tous qu'un Seigneur, qu'une Foi, qu'un Baptême.* Autres engagements pour vivre dans une parfaite union. Nous sommes tous les enfans, & les serviteurs du même Dieu; nous professons la même Foi, & la même Religion; nous avons reçu le même Baptême, qui est à notre égard comme le sein d'une même mère; puisque par le Baptême, nous renaissions tous en JESUS-CHRIST. Dieu pouvoit-il nous attacher par des liens plus ferrez?

(a) Zanch. Beza. Vide Theod. ad ÿ. seq.

6. *Unus Deus, & Pater omnium, qui est super omnes, & per omnia, & in omnibus nobis.*

7. *Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.*

8. *Propter quod dicit: Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem; dedit dona hominibus.*

6. *Qu'un Dieu pere de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous, & qui réside en nous tous.*

7. *Or la grâce a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don de JÉSUS-CHRIST.*

8. *C'est pourquoi l'Écriture dit, qu'étant monté en haut, il a emmené une multitude de captifs, & a répandu ses dons sur les hommes.*

COMMENTAIRE.

¶ 6. UNUS DEUS, ET PATER OMNIUM. *Qu'un Dieu Pere de tous*, qui a une providence égale pour nous tous, qui nous aime d'un amour paternel, qui réside en tous ses enfans. Etre d'une même famille, fils d'un même pere, d'une même condition, d'une fortune égale : voilà ce qui unit les hommes d'une façon plus intime. C'est ce que nous sommes entre nous, & ce que Dieu est envers nous. Si Dieu étoit un Pere injuste, dur, impitoyable, violent, qui n'eût pas pour ses enfans une charité réglée : nous pourrions nous plaindre de sa dureté, ou de son injustice, & concevoir de la jalousie contre nos freres. Mais Dieu nous traite tous avec une bonté pleine d'équité, & de douceur. Il est *au-dessus de tous* par sa souveraine puissance, (a) *il est par tous* par l'étendue de sa providence, *il est dans nous tous* (b) par sa grace, & par son amour.

¶ 7. UNICUIQUE NOSTRUM DATA EST GRATIA SECUNDUM MENSURAM. *La grace a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de JÉSUS-CHRIST.* Que personne ne s'afflige s'il a reçu moins que son frere ; que nul n'envie à un autre les dons surnaturels dont il le voit rempli. Chacun en a autant qu'il a plû à Dieu de lui en donner. Ce ne sont point des récompenses du mérite. Ce sont de purs dons de la bonté de Dieu. Il ne les doit à personne. Celui qui en a plus, ne doit pas s'en élever ; & celui qui en a moins, doit s'en consoler. On a déjà vu la même chose Rom. XII. 3. 4. . . 6. & 1. Cor. XII. II. 12. où l'Apôtre se sert de la comparaison du corps humain, où chaque membre exerce ses fonctions, sans que les autres en conçoivent de la jalousie.

¶ 8. PROPTER QUOD DICIT : ASCENDENS IN ALTUM. *C'est pourquoi l'Écriture dit : Etant monté en-haut, il a emmené une multitude de captifs, il a répandu ses dons sur les hommes.* Pour prouver que tous

(a) Theodoret. Τὸ ἄνω ἐνὶ πάντων, καὶ ἐν παντί. Τὸ δὲ διὰ πάντων, καὶ ἐν ἑαυτοῖς. Τὸ δὲ ἐν ἐαυτοῖς, καὶ ἐν ἑαυτοῖς.

(b) Ἐν ἑαυτοῖς. Mais plusieurs Anciens omettent ἐν. Voyez Mill.

9. *Quod autem ascendit, quid est, nisi quia & descendit primum in inferiores partes terra?* 9. Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il étoit descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre?

COMMENTAIRE.

oes dons, sont des faveurs de Dieu, & que JESUS-CHRIST les distribuë gratuitement, & comme il lui plait, l'Apôtre se sert d'un passage des Pseaumes, (a) où il est dit que le Messie étant monté au Ciel, a fait des largesses aux hommes; ce qui est conforme à ce que JESUS-CHRIST disoit dans saint Jean, (b) qu'il falloit qu'il s'en retournât à son Pere, afin qu'il envoyât son Saint-Esprit; & que s'il ne s'en retournoit point, le Saint-Esprit ne descendroit point. Il a pleinement exécuté sa promesse; il est monté au Ciel, & dix jours après le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres, & n'a pas cessé dans la suite de se répandre sur les Fidèles, qui se convertissoient au Christianisme. Les Ephésiens avoient comme les autres ressenti les effets de la largesse de Dieu, à cet égard.

Mais la grande difficulté du passage consiste en ce qu'au lieu que le Psalmiste lit: *il a reçu des présens*, saint Paul dit qu'il en a donné, *dedit dona hominibus*. Pour accorder cette différence, on dit que le verbe Hébreu (c) qui signifie prendre, ou recevoir, se met aussi quelquefois pour donner, présenter, offrir. S'il est de la grandeur d'un Prince, & d'un Conquérant de recevoir des présens, & des tributs des nations qu'il a conquises, il est de sa libéralité de faire des dons, & des largesses à ses troupes, & à ses serviteurs. Saint Paul lisoit apparemment dans les Exemplaires, *il a donné*, au lieu de, *vous avez reçu*; ou, comme il étoit habile en Hébreu, il a traduit le verbe qui signifie donner, & recevoir, d'une manière conforme à son dessein. Le Caldéen, le Syriaque, Abenezra, l'Arabe, S. Justin le Martyr, (d) saint Hilaire, (e) quelques anciens Pseaume-

(a) Psalm. LXXVII. 19. *Ascendisti in altum, super fls captivitatem, dediti dona hominibus.*

(b) *Jan.* XVI. 7.

(c) *קח* dare, offerre, adducere. *Genes.* XXXIV. 4. *קח לי את הילדה* קח לי את הילדה. Et *Genes.* XLVII. 11. *קחה נא אלי אתנניתי* vous deux fils. Et 1. *Reg.* XX. 31. *שלח וקח אתו אלי* Envoyez-le queir, & amenez-le-moi. Voyez aussi *Jerem.* XLVII. 10. 11. *Num.* XXXIII. 11. 14. 20. 21. 1. *Reg.* XIII. 19. *תקח אתה ענין ראש* Elle mit, elle donna de la cendre sur la tête. *Judic.* XIV. 21. *ויקחו מרים* Ils lui donneront trente compagnons. *Num.* XI. 16. *לקחה אתם אל אהל* Vous les présenterez à la tente de l'assemblée. *Exod.* XXIV. 12. *יקח יתרו* Jéthro offrit des sacrifices. *Exod.* XXV. 2. *יקחו לי תרומה* Ils me donneront les prémices. Et *XXVII.* 20. *אליך*

יקחו Ils vous offriront de la plus excellente huile d'olive. Et 3. *Reg.* XVII. 10. *קחה נא לי מים* Donnez-moi un peu d'eau.

J'avoue que la construction du Pseaume LXXVII. 19. est un peu différente: *קחה נתנתו כדור* Vous avez reçu des précieux parmi les hommes; Mais il est aisé de la rapprocher de celles que nous venons de rapporter, en disant: *Vous avez pris des précieux* pour les répandre parmi les hommes; ou, *vous avez distribuë des dons* parmi les hommes. Ce qui revient au sens de saint Paul.

(d) *Justin Dialog. cum Tryph. p. 258.* Μετα τῆς αὐτῆς λέξεως αὐτῶν ἀνέλεον περιεφύλαξεν ἀγαθότητων αὐτοῖς ἅμα ἀπὸ τῆς πλάτης, ἣ δὲν ἐν ἡμῶν δόγματι. ... *Κιβδη αὐτῶν* ... ἰδὼν δόγματα τοῖς ἀδελφῶν

(e) *Hilar in Psalm. LXXVII.*

12. *Ad consummationem Sanctorum, in opus ministerii, in edificationem corporis Christi :*

13. *Donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram araris plenitudinis Christi :*

12. Afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de JÉSUS CHRIST :

13. Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge, & de la plénitude, selon laquelle JÉSUS CHRIST doit être formé en nous ;

COMMENTAIRE.

relle ; mais il remplit tout par l'immensité de sa nature divine.

¶ II. DEDIT QUOSDAM QUIDEM APOSTOLOS. Il a donné à son Eglise quelques-uns pour être Apôtres, d'autres pour être Prophètes. Il reprend ce qu'il avoit commencé au §. 7. que Dieu donne à chacun ses dons comme il lui plaît. Il établit les uns pour être Apôtres de son Eglise, il accorde aux autres le don de prophétie ; soit qu'on entende sous ce nom le talent d'enseigner, & d'expliquer les Ecritures, ou celui de prédire l'avenir. Il y en avoit plusieurs de l'une, & de l'autre sorte au commencement de l'Eglise, (A). Les autres sont nommez *Evangelistes*, ou Prédicateurs d'un ordre inférieur aux Apôtres : tels étoient le Diacre Philippe, Jean-Marc, Apollon, Silas, Tite, Timothée, & plusieurs autres. Ceux-ci *Pasteurs*, ceux-là *Docteurs*, qualitez qui conviennent aux Evêques, aux Prêtres, aux Chefs des assemblées des Fidèles, auxquels il appartient de conduire, de gouverner, d'enseigner les peuples. On peut ranger sous cette classe les Catéchistes des grandes Eglises, comme Pantène, Origènes, saint Clément dans l'Ecole d'Alexandrie. On peut voir 1. Cor. XII. 28. 29. le même raisonnement, & la même gradation que saint Paul fait ici.

¶ 12. CONSUMMATIONEM SANCTORUM. Afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints. Tous les emplois, les dignitez, les fonctions Ecclésiastiques, n'ont point d'autre but, que de contribuer à la perfection, à l'édification, à la sanctification des Fidèles. C'est à quoi nous devons employer tous les talens que Dieu nous a confiés. Tous les membres du Corps mystique de JÉSUS-CHRIST doivent concourir à la conservation, à la beauté, à l'édification de ce Corps, auquel ils appartiennent ; mais dans des emplois subordonnez ; & différens les uns des autres.

¶ 13. DONEC OCCURRAMUS OMNES IN UNITATEM FIDEI. Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, & d'un-

(A) 1. Cor. XII. 28. Ab. XI. 27. XXI. 30.

ne même connoissance du Fils de Dieu. Nous devons nous ent'aider, & nous instruire les uns les autres dans un même esprit, & dans une parfaite union, afin que nous parvenions enfin à n'avoir qu'une même foi, un même langage sur les mêmes matières de nôtre foi, & que nous soyons tous chacun selon sa portée, & sa capacité, remplis d'une parfaite connoissance de la vie, des actions, de la doctrine de JESUS-CHRIST nôtre Maître, nôtre Sauveur, & nôtre modèle.

IN VIRUM PERFECTUM, IN MENSURAM ÆTATIS PLENITUDINIS CHRISTI. *Que nous parvenions à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge, & de la plénitude de JESUS-CHRIST.* Nous comprenons aisément qu'un Chrétien doit toujours tendre à la perfection, & travailler toute sa vie à former dans lui-même, & autant qu'il peut, dans les autres, l'homme nouveau, l'homme parfait, l'homme formé sur le modèle de JESUS-CHRIST même. Mais on n'entend pas si bien ce que veut dire l'Apôtre lorsqu'il nous exhorte à arriver à la mesure de la plénitude de JESUS-CHRIST. Les uns (a) croient qu'il veut marquer que dans l'autre vie nous ressusciterons tous, & nous paroîtrons dans l'âge où JESUS-CHRIST est ressuscité, c'est-à-dire, dans la force de l'âge viril, comme à trente-trois, ou trente-six ans. Ainsi ceux qui sont morts enfans, & ceux qui sont morts décrépits, ressusciteront également à l'âge d'un homme parfait. Saint Jérôme dit que c'est-là la tradition des Eglises. Il y en a qui veulent que les femmes ressusciteront dans le sexe viril, ou masculin. (b) Opinion justement rejetée par les Peres, & les plus sages Commentateurs. Voyez nôtre Dissertation sur la résurrection.

D'autres (c) l'entendent du Corps mystique de JESUS-CHRIST, qui est formé en cette vie par les Pasteurs, & les Prédicateurs de l'Évangile. Ils doivent travailler sans relâche jusqu'à ce que les membres de ce Corps mystique soient tous formés, & arrivés autant qu'il sera possible à la parfaite ressemblance de JESUS-CHRIST. Il ne suffit pas aux Fidèles d'être régénérés par le Baptême, de vivre dans l'Église, d'y être nourris de la parole du salut; ce n'est point assez qu'ils soient comme de petits enfans nourris de lait, & foibles dans la foi: ils doivent aspirer à la nourriture solide, & à l'état des hommes faits, à l'âge viril. JESUS-CHRIST se forme en nous par degrés; il est enfant, il est foible, il grandit, il est parfait, à proportion du progrès plus ou moins grand, que nous faisons dans la perfection; les Galates étoient encore en quelque sorte dans le sein de

(a) Vide Aug. l. 2. de civit. c. 15. & seq. Hieronym. in Epitaph. Paula. Anselm. D. Thom. li. priore loco.

(b) Quid. apud Aug. l. 22. de civit. c. 17. Hilari. in Matt. xxii. Athan. serm. 3. contra

Arianos. Scotus in 2. sent. dist. 20.

(c) Chrysost. Theophyl. Origen. Ambrosiast. Hieronym. hic. Haimo, Eß. Gagnai. Var. Vorß. Cornel.

14. Ut iam non simus parvuli fluctuantes, & circumferamur omni vento doctrinae, in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris.

14. Afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, & qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes, & par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur ;

COMMENTAIRE.

leur mere, lorsque saint Paul leur disoit : (a) *Mes chers enfans, que j'enfante une seconde fois, jusqu'à ce que JESUS CHRIST soit formé en vous.* Les Corinthiens étoient encore enfans, & avoient besoin de lait, au lieu de nourriture solide. (b) *Je n'ai pu vous parler comme à des hommes parfaits, mais comme à des enfans en JESUS-CHRIST. Je vous ai donné du lait, & non une nourriture solide ; car vous n'en étiez pas encore capables, & vous ne l'êtes pas même encore à présent.* L'Apôtre se plaint que les Hébreux qui devoient être formez, & parfaits en JESUS-CHRIST, soient encore réduits à avoir besoin de lait, & non d'une viande solide. (c) Cette dernière explication nous paroît la plus solide, & la plus conforme à l'esprit de saint Paul. Il aime cette comparaison des Fidèles revêtus de JESUS-CHRIST, & de JESUS-CHRIST qui se forme dans les Fidèles.

ÿ. 14. *UT IAM NON SIMUS PARVULI. Afin que nous ne soyons plus comme des enfans.* JESUS-CHRIST veut que ses Disciples soient simples, doux, & innocens comme des enfans. (d) S. Paul e) exhorte les Fidèles à être des enfans, quant à la malice, mais non pas quant à l'intelligence. Ici il nous découvre deux défauts de l'enfance spirituelle, qu'il veut que nous évitions. Le premier est la légèreté, & l'inconstance : *Ne soyez point comme des personnes flottantes, qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines.* Le second, est l'ignorance sujette à se laisser tromper par l'adresse, & l'artifice des hommes, (f) sur tout des faux Apôtres, & des séducteurs, contre lesquels il tient toujours ses Disciples fort en garde dans toutes ses lettres. Le terme dont il se sert pour exprimer les ruses, & les artifices de ces gens, est tiré du jeu de dez, & signifie, selon Oecuménius, (g) ceux qui enseignent tantôt une chose, & tantôt une autre, & qui passent artificieusement d'un sujet à un autre, pour engager dans leurs pièges leurs auditeurs peu attentifs.

(a) Galat. IV. 19.

(b) 1. Cor. III. 1. 2. 3.

(c) Hébr. V. 13. 14.

(d) Matt. XVIII. 2. 4. 5.

(e) 1. Cor. XIV. 20.

(f) Εἰς τὴν ἀσέβειαν τῶν ἀποστόλων, ὡς παραφύλακτος τῶν πειθεσίων τῶν ἀδελφῶν. Theodoret. hu-

βανος διὰ τῆς παραφύλακτος. Περικλεῖς διὰ ἀπὸ ἀσέβειας τῶν ἀποστόλων. Μετὰ τὴν ἀπὸ ἀσέβειας τῶν παραφύλακτος ἀποστόλων.

(g) Oecum. Kufivov λέγειν λέγειν, ὡς πᾶσι πρὸ τῆς, πᾶσι διὰ τῶν διδασκαλιῶν, ἢ μεταλλάσσας ἀπὸ ἀπὸ τῶν ἐπὶ τῶν παραφύλακτος.

15. *Veritatem autem facientes in charitate, crescimus in illo per omnia, qui est caput Christus:*

16. *Ex quo totum corpus compactum, & connexum per omnem juncturam subministrations, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in edificationem sui in charitate.*

15. Mais que pratiquant la vérité par la charité, nous croissons en toutes choses dans JESUS-CHRIST, qui est nôtre chef, & nôtre tête:

16. Et c'est de lui que tout le corps, dont les parties sont jointes, & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux, & toutes les liaisons qui portent l'esprit, & la vie, l'accroissement qu'il lui communique par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi, & s'édifie par la charité.

COMMENTAIRE.

ψ. 15. VERITATEM AUTEM FACIENTES IN CHARITATE, CRESCAMUS IN ILLO. *Mais que pratiquant la vérité par la charité, nous croissons en toutes choses dans JESUS-CHRIST.* Il nous dit ici, ce qu'il faut faire pour parvenir à l'âge de la plénitude de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à l'âge parfait du Christianisme. Il faut pratiquer la vérité par la charité. Vivre de la foi, & de la charité; conserver le dépôt de la foi dans toute sa pureté, conformer sa vie aux maximes de l'Évangile, avoir pour Dieu, & pour le prochain une charité tendre, & sincère. C'est-là tout le fond du Christianisme. C'est par là que nous nous rendons semblables à JESUS-CHRIST nôtre Chef, & que nous arrivons, autant qu'il se peut, à le retracer en nous; non dans son enfance, mais dans son âge parfait.

ψ. 16. EX QUO TOTUM CORPUS COMPACTUM. *C'est de lui que tout le corps, dont les parties sont si bien jointes ensemble, reçoit l'accroissement.* L'Apôtre continuë dans son allégorie du chef, & des membres. De même que la tête par le moyen du cerveau, & des nerfs qui y ont leur origine, répand le mouvement, & la vie dans tout l'animal, & qu'il entretient la liaison des parties, & leur action propre par l'efficace de son influence: (a) ainsi JESUS-CHRIST communique à ses membres, à tous les Fidèles, qui lui sont unis par la foi, & par la charité, comme il l'a marqué au ψ. précédent; il leur communique la vie, le mouvement, l'action, par l'infusion de son Esprit, & de sa grace; & cela selon la mesure qui est propre à chacun des membres, (b) afin que tout le corps se main-

(a) Theodoret. Καθέως ἡ κεφαλὴ καὶ τοῖς μέλεσι τὸ σῶμα ὡς χειρὶ τῆς αἰδέσεως τὴν ἐπιτροπὴν, κατὰ γὰρ τῆς αἰδέσεως διατάσσεται ἡ γυναικὶς. Οὕτως ἡ διακρίσις Χριστοῦ κεφαλῆς τοῦ σώματος καὶ τῶν μεμῆτων διακρίσις, &c.

(b) Ἐν μέτρῳ ἑκάστου μέλους: Secundum mensuram cujusque partis; alii, ἑκάστου μέλους, cujusque membri. Ita Vulg. Alex. Syr. Arab. Chryf. Basil. Hieron. alii.

17. Hoc igitur dico, & testificor in Domino, ut iam non ambuletis, sicut & Gentes ambulantes in vanitate sensus sui.

18. Tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati à vita Dei, per ignorantiam qua est in illis, propter cecitatem cordis ipsorum;

19. Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiae, in operationem immunditiae omnis, in avaritiam.

17. Je vous avertis donc, & je vous en conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les autres Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées;

18. Qui ont l'esprit obscurci; qui sont éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement de leur cœur.

19. Qui ayant perdu tout remords, & tout sentiment, s'abandonnent à la dissolution, pour se plonger dans toutes sortes d'impuretés, & ne songent qu'à l'avarice.

COMMENTAIRE.

tienne, & se conserve dans la paix & la charité, par la juste subordination, & proportion des membres entre eux.

ÿ. 17. UT IAM NON AMBULETIS, SICUT ET GENTES. (a) De ne vivre plus comme les autres Gentils, comme vous viviez avant votre conversion, & comme vivent encore ceux qui sont demeurez dans le Paganisme, qui n'ont point d'autre règle de conduite, que leur propre volonté, & la vanité de leurs pensées. Enchantez des vaines apparences du monde, ils ne cherchent qu'à remplir le vuide de leur cœur, par des objets qui les amusent, & les divertissent.

ÿ. 18. TENEBRIS OBSCURATUM HABENTES INTELLECTUM. Qui ont l'esprit obscurci. Saint Paul marque ici trois degrés d'obscurcissement dans l'esprit des Payens. Le premier est commun à tous. Ils ont l'esprit obscurci, puisqu'ils n'ont point la connoissance du vrai Dieu, ou du moins qu'ils ne l'adorent pas comme ils devoient. 2°. Ils sont remplis d'ignorance, & ne connoissent point la vie de Dieu; (b) ils ne savent pas les règles de la vraie morale, & la manière de régler leur vie selon Dieu. 3°. Ils sont dans l'aveuglement, dans l'endurcissement de leur cœur. L'extrême insensibilité où ils vivent, leur ôte la crainte, & l'espérance; ils n'ont aucun goût pour la vérité, ni pour la vertu.

ÿ. 19. QUI DESPERANTES, SEMETIPSO TRADIDERUNT, &c. Qui ayant perdu sous remord, s'abandonnent à la dissolution... & ne songent qu'à l'avarice. C'est ainsi que porte la Vulgate à la lettre. (c) Mais le mot Grec (d) qui est traduit par avaritia, & qui signifie en effet ordi-

(a) Græc. Καθὼς, ἢ τὰ ἄλλα ἴδη. Sed in multis desit διὰ τὴν ἰτα Alex. Germ. Clar. G. L. Etib. Zam. Alex. Calarit. Amb. Ang. alii.

(b) Vita Dei: id est, vita qua secundum Deum est. Theodoret. Ζῆσι δὲ τῷ Θεῷ, τὸν οὐ ἀπὸ τῶν πασην ἡμετέριον.

(c) Διὰ τὴν πείρασον τῶν καρδιῶν αὐτῶν. Theod.

Πέρασον δὲ καρδιῶν τῶν ἐκείνων ἀπαλλαγῆσαι ἑαυτοῦ.

(d) Εἰς ἕργα τῶν ἀνομιῶν καὶ τὴν οὐκ ἰσχυροῦς. Theodoret. Πονηρίας δὲ τῶν ἀνομιῶν ἑαυτοῦ. Vide & Hieronym. hic, & in c. v. ÿ. 3. Alii: Ἔς κλοπῆς: In aviditate. Erasmo Zamab. Vat. Tigur. Constantin. Pagn. Beza. Piste. Avidi. Voss. Cast. Eß.

20. Vos autem non ita didicistis Christum,

21. Si tamen illum audistis, & in ipso edoliti estis, sicut est veritas in Jesu;

22. Deponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris.

20. Mais pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'école de JÉSUS-CHRIST,

21. Si toutefois vous avez bien appris ce qu'on vous y a dit, selon la vérité de la doctrine;

22. A dépouiller le vieil homme selon lequel vous avez vécu dans votre première vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions;

COMMENTAIRE.

naiement ce vice, se met aussi pour toute sorte de passions déréglées, ou d'intempérance, soit qu'elles ayent pour objet les honneurs du monde, où les plaisirs de la chair. Ainsi on peut bien traduire : *S'abandonnent à la dissolution, & à toutes sortes d'impureté, avec une ardeur insatiable.*

Desperantes, marque ces pécheurs endurcis, obstinez, désespérez, que ni la crainte, ni les remords ne retiennent plus. Mais le Grec (a) signifie proprement un homme qui est tellement engourdi par le froid, qu'il ne sent plus rien, & ne peut plus se remuer; son froid même ne lui est plus sensible. Cet état représente assez bien celui d'un pécheur endurci. Mais l'ancien Interprète semble avoir lû autrement dans le Texte Grec, (b) & la Leçon qu'il a suivie, se trouve encore dans plusieurs anciens Exemplaires.

Ψ. 20. VOS AUTEM NON ITA DIDICISTIS CHRISTUM, (21.) SI TAMEN ILLUM AUDISTIS. Pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'Ecole de JÉSUS-CHRIST, si toutefois vous y avez bien appris ce qu'on vous y a dit selon la vérité de sa doctrine. Vous êtes à présent bien éloignez des maximes, & des sentimens des Payens, & vous ne pouvez regarder leur égarement qu'avec horreur, puisque vous avez été formez dans l'Ecole de JÉSUS-CHRIST, & que vous possédez ses maximes, & ses vérités. Ces mots, *si toutefois*, ne marquent pas ici du doute de la part de l'Apôtre. Il étoit trop informé de la foi, & de la vertu des Ephésiens. On peut traduire: *Puisqu'enfin*, ou *puisque certainement vous avez appris, &c.* (c) Voyez 2. Cor. v. 3. & 1. Coloss. 1. 23. Rom. VIII. 9. Toutefois d'autres croient que l'Apôtre parle exprès avec quelque espèce de doute, pour réveiller l'ardeur des Ephésiens, & parce qu'il s'étoit

(a) Græc. ἀπολυθεῖτε. Ἄρα καὶ ἀπολυθεῖτε ἀπὸν Πλαυτίν. ἢ πνεύματι δουρῶν. Ἀπὸν Πολυθὺν l. 1. ἀπολυθῶν distipationem significat.

(b) Ἀπολυθεῖτε: Desperantes. Ita Clarom. & Germ. G. L. Berner. G. L. Syr. Arab. Item, l. 1.

c. 4. Epiphani. l. 1. c. 4. Aur. Ambr Hieronym. l. 1. Chryso. Τὸ, ὡς αὐτὸς ἐπέσει, ἢ ἀπολυθεῖτε ἴσα, ἀνα, ἢ ἐπίθεν ἐπιθεσθεῖσθε. Vide & Theophyl. Est. Camer. Erasim.

23. *Renovamini autem spiritu mentis vestre.*

24. *Et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia, & sanctitate veritatis.*

23. A vous renouveler dans l'intérieur de votre ame,

24. Et à vous revêtir de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu dans une justice, & une sainteté véritable.

COMMENTAIRE.

glissé parmi eux de faux Apôtres, qui leur avoient inspiré une dangereuse liberté, dit Grotius.

Ÿ. 22. *DEPONERE VOS (a) SECUNDUM PRISTINAM CONVERSATIONEM VETEREM HOMINEM.* *A dépouiller le vieil homme, selon lequel vous avez vécu dans votre première vie.* Après avoir montré au long de quelle manière nous devons vivre en qualité de membres de JESUS-CHRIST, il nous dit ici que nous devons nous dépouiller du vieil homme, c'est-à-dire, de nos anciennes habitudes, du péché, de tout ce qui nous rendoit autrefois odieux à Dieu. Par le Baptême, nous prenons, pour ainsi dire, une naissance nouvelle, nous devenons des hommes nouveaux. Nous étions auparavant revêtus d'Adam; (b) nous nous en dépoüillons, pour nous revêtir de JESUS-CHRIST.

Ÿ. 23. *RENOVAMINI SPIRITU MENTIS VESTRE.* *A vous renouveler dans l'intérieur de votre ame.* Ou, *par l'Esprit saint qui habite en vous.* Le renouvellement que saint Paul demande, est un renouvellement spirituel, & tout intérieur, mais qui influé sur nos actions, & sur notre conduite extérieure; comme la santé, & la bonne constitution des humeurs éclatent sur le visage.

Ÿ. 24. *INDUITE NOVUM HOMINEM.* *A vous revêtir de l'homme nouveau;* de JESUS-CHRIST même, (c) dans lequel nous devons nous transformer, & que nous devons retracer en nous-mêmes par nos sentimens intérieurs, & par notre conduite extérieure. En sorte que ceux qui nous ont vû autrefois, nous prennent aujourd'hui pour d'autres hommes, en voyant l'heureux changement qui s'est fait en nous. Ce nouvel homme dont il parle, est fort différent d'Adam. Celui-ci est pécheur, & père des hommes corrompus, & méchans. Celui-là est créé selon Dieu, dans une justice, & une sainteté véritable. Il prend sa naissance de JESUS-CHRIST même, source, & modèle de toute justice, & de toute sainteté. Dieu dans ces derniers tems a fait pour nous une nouvelle création, dit saint Barnabé, (d) selon cette parole d'Ezéchiel: (e) *Je ferai les dernières choses semblables aux premières.*

(a) Sixti V. *Deponite vos. Ita Aug. in speculo,* & *alii quidam.*

(b) *Vide Rom. vi. 6. Coloss. iii. 9.*

(c) *Rom. XIII. 14.*

(d) *Verbal. Epist. n. 6. Διότι ἦν ἄδαν.*

(e) *Ezech. XXXVI. II.*

25. Oportet quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo; quoniam sumus invicem membra.

26. Irascimini, & nolite peccare. Sol non occidat super iracundiam vestram.

25. C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres.

26. Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher. Que le soleil ne se couche point sur votre colère.

COMMENTAIRE.

ÿ. 25. DEPONENTES MENDACIUM. En vous éloignant de tous mensonge. Le mensonge est une production du vieil homme, comme la vérité en est une du nouveau. Que l'on reconnoisse à vôtre droiture, & à vôtre sincérité, que vous êtes vraiment membres de JESUS-CHRIST.

ÿ. 26. IRASCIMINI, ET NOLITE PECCARE. (a) Si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher. Il ne permet pas de se mettre en colère, mais si cela arrive, il veut que l'on ne porte pas sa colère jusqu'à commettre le péché. Il n'est pas défendu de sentir les mouvemens de la colère, souvent ils s'élevent dans nous-mêmes, malgré nous; mais nous devons les réprimer, & empêcher qu'ils n'éclatent par nos paroles, ou par nos actions. *Que le soleil ne se couche pas sur votre colère.* Hâtez-vous de vous réconcilier avec celui contre qui vous avez conçu de la haine, & contre qui vous êtes en colère, & cela avant la fin du jour; le plutôt que vous pourrez. Ne donnez pas le tems à la colère de se fortifier dans vous. Etouffez-la dans sa naissance. *Ira sit brevis, nec in diem crassinum differatur*, dit ici saint Jérôme. Les Pythagoriciens avoient accoutumé de se réconcilier avant le coucher du soleil, lorsque dans la colère ils étoient allé jusqu'à se dire quelque injure. (b) On assure que les Juifs ont coutume avant les prières du soir, de se réconcilier avec leurs ennemis, & d'obliger ceux qui sont présens, de se réconcilier solennellement, & publiquement, lorsque leur inimitié est publique. Que s'il arrive que quelqu'un voulant se réconcilier, ne trouve pas la personne avec qui il est en inimitié, dans la Synagogue, où que cette personne étant présente, ne veuille pas se réconcilier, celui qui est en disposition d'entrer en réconciliation, s'avance au milieu de l'assemblée, & fermant son livre de prières, il frappe dessus, & dit à haute voix: J'interdis; & dès ce moment il n'est plus permis de réciter les prières. C'est une espèce d'excommunication, & d'interdit prononcé contre toute l'assemblée: il faut que celui qui est in-

(a) Psal. lv s. 70. *Ὁργίζεσθε, ἡ μὴ ἀμαρτανήτε.* L'Hébreu *מְרִיבֵימָה לֹא יִמְרָאוּ* se peut traduire par: *Tremblez, & ne réchiez point.* Tremblez de frayer devant Dieu, & gardez-vous de l'ouffenser.

(b) Plutarch. *Περὶ φιλονεικίας.* Πυθαγορεὺς καὶ ἄλλοι μὲν οὐκ ἠγορεύοντες, ἀπὸ ἀνομιῶν ἀπέχεσθαι, ἀλλὰ καὶ περὶ ἀποδοχῆς τῆς αἰσχρίας οὐκ ἔργον, καὶ ἐν τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ τὰς ἀλλήλους ἰσοδοχῆσαι ἀποδοχῆσαι, καὶ ἀποδοχῆσαι διὰ τοῦτο.

terpellé,

27. *Nolite locum dare Diabolo.*

28. *Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.*

29. *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad edificationem fidei, ut det gratiam audientibus.*

27. Ne donnez point de lieu, & d'entrée au Diable.

28. Que celui qui déroboit ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon, & utile, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence.

29. Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche; mais qu'il n'en sorte que de bons, & de propres à nourrir la foi, afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les écoutent.

COMMENTAIRE.

terpellé, se réconcilie, s'il est présent; s'il n'est pas présent, on interrompt les prières publiques jusqu'à ce qu'il se présente, & qu'il donne des marques d'une parfaite réconciliation. Quelquefois cet interdit dure plusieurs jours, & il n'est jamais levé, que quand la réconciliation est connue, & publique.

¶ 27. *NOLITE LOCUM DARE DIABOLO.* Ne donnez point de lieu, & d'entrée au Diable. Il frappe à votre porte par des mauvaises suggestions, ne lui ouvrez point en donnant votre consentement. Ne gardez pas votre colère, de peur que le Démon n'en prenne occasion de vous engager dans d'autres maux, comme la vengeance, les violences, le meurtre. (a) Autrement: *Ne donnez point de lieu au calomniateur.* Conduisez-vous de manière, que les Payens n'ayent pas lieu de vous accuser d'impieété, ou d'hypocrisie, ou de libertinage. (b) Théodoret le joint à ce qui suit: *Ne donnez point de prise au Démon;* 28. *Que celui qui déroboit, ne dérobe plus, mais plutôt s'il travaille de ses mains à quelque ouvrage bon, & utile.* Réparez par le travail, par la pénitence, par l'aumône, le mal que vous avez fait en volant. Il met le vol en général pour toutes les manières injustes de s'enrichir. *Furtum nominat, omne quod alterius damno quaritur*, dit saint Jérôme: Et le travail des mains, pour toutes les œuvres de pénitence, & propres à satisfaire à ce que nous devons à Dieu, & au prochain. Il ne se contente pas d'un travail tel quel: il veut qu'il soit bon, louable, utile. Il y a tel métier, & tel exercice qui est pire que le vol, & l'oïiveté.

¶ 29. *OMNIS SERMO MALUS.* Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche. Le Grec (c) signifie proprement un discours puant, corrompu, sale, honteux. Mais qu'il n'en sorte que de bons, propres à nourrir

{ a } Vide Est. Grat. Mem. alios. Vide Chrys. I. Theophyl.

{ b } Erasmi. Schin. Tigur.

{ c } Βάν Μγθ. εδοξεν.

30. *Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in diem redemptionis.*

30. Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu, dont vous avez été marquez comme d'un sceau, pour le jour de la rédemption.

COMMENTAIRE.

la foi. Le Grec : (a) Mais qu'il n'en sorte que de bons pour l'édification de l'utilité. On pourroit renverser l'ordre des mots, & dire : Utiles pour l'édification. Mais les anciens Peres, & les plus anciens Manuscrits ont lu comme la Vulgate : Pour l'édification de la foi. (b) C'est-à-dire, que vos discours soient assaisonnez du sel de la sagesse, & qu'ils servent à affermir, à entretenir, à édifier la foi de vos freres ; ou à appeler à la foi, & à la connoissance de la vérité, ceux qui sont encore dans l'infidélité.

ÿ. 30. NOLITE CONTRISTARE SPIRITUM SANCTUM DEI. N'attristez pas l'Esprit saint de Dieu, dont vous avez été marquez comme d'un sceau. Comment peut-on attrister le Saint-Esprit ? C'est par toutes sortes de paroles, & d'actions mauvaises, (c) & particulièrement par des discours sales, & deshonestes. (d) N'éloignez point de vous cet Esprit saint, ne l'éteignez point en vous, ne le chassez pas du cœur de vos freres. Il est assez croyable que dans ces premiers tems, où la plupart des Fidèles avoient des dons particuliers, & furnaturels du Saint-Esprit, lorsqu'il arrivoit à quelqu'un de tomber dans le péché, il sentoit notablement diminuer en lui, ou cesser entièrement, suivant la qualiré de la faute, les effets de la présence du Saint-Esprit. C'est la même chose qu'il exprime en disant aux Thessaloniciens : (e) N'éteignez point le Saint-Esprit. Comme le Démon se plaît à entendre des paroles sales, & impures ; ainsi l'Esprit de Dieu s'en afflige, & les a en horreur. La tristesse, l'inquiétude, la colere, les passions dérégées, nous ôtent aussi cette paix intérieure, & cette sérénité, qui sont la marque de la présence du Saint-Esprit. (f) On peut dire aussi que l'on afflige l'Esprit de Dieu, lorsqu'on afflige ses serviteurs remplis de son Esprit ; ainsi les Israélites en affligeant l'esprit de Moïse, (g) affligèrent l'Esprit du Seigneur, & l'irritèrent contre eux-mêmes. Dans l'ancien Evangile des Nazaréens, on mettoit parmi les plus grands crimes, de contrister l'esprit de son frere. (h)

(a) *Καὶ ἵνα οὐκ ἐκβάλῃς καλὰ ἐκδομῶν τῆς πίστεως. Οὐκὲν. Ταῖς, ἵνα ἐκδομῶν τῆς πίστεως, ἀσφαλτοῦ ἐν τῷ μακαρισμῷ χριστοῦ ἵνα ἐφελκυσθῆ, ἢ μὴ ἀσφαλτοῦ, ἢ ἀσπίδου.*

(b) *Ad edificationem fidei: ὡς ἐκδομῶν τῆς πίστεως. Ita Codd. omnes ante Hieronymum (qui emendavit, opportunitatē.) Claram. S. Germ. Berner. G. L. Tertull. Basil. Cyprian. Ambrosiast Aug. Hieronym. Primasf*

(c) *Theodoret. Ἄσπυ δὲ τὸ πῦρ καὶ τὸ ὕδωρ,*

τὸν ἀπὸ τῆς τῆς ἰουδαίας, ἡ μακαρισμῷ ἰησοῦ.

(d) *Est. Zaneb. Mem. alii*

(e) *1. Th. 5. 19.*

(f) *Tertull. de Spectaculis, c. 16. Dens precorū Spiritum sanctum, ut patet pro natura sua bono, tenerum, & delicatum, tranquillitate, & lenitate, & quiete, & pace tractare; non furare, non bilā, non irā, non dolere inquietare.*

(g) *Isai. XLIII. 10. & D. Th. hic.*

(h) *Hieronym. in Ezech. XLIII. 7.*

31. *Omnis amaritudo, & ira, & indignatio, & clamor, & blasphemia tollatur à vobis, cum omni malitia.*

32. *Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut & Deus in Christo donavit vobis.*

31. Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute crierie, toute médisance; enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.

32. Mais soyez bons les uns envers les autres; pleins de compassion, & de tendresse, vous entre-pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

Saint Paul ajoute que par le Saint-Esprit, nous avons été marquez comme d'un sceau; nous sommes devenus les brebis du troupeau de JESUS-CHRIST. Le divin Pasteur nous a imprimé sa marque. (a) Nous sommes devenus par le Bapême, les serviteurs, les soldats, l'héritage de Dieu; il nous a donné sa grace, ses dons surnaturels, son Esprit, pour nous distinguer de ceux qui n'ont pas l'honneur d'être à lui. Comparez 2. Cor. 1. 22. *Signavit nos, & dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.*

ÿ. 31. OMNIS AMARITUDO, ET IRA, &c. Que toute aigreur, sous emportement... soient bannis d'entre vous. Il semble insinuer que ces marques du vieil homme n'étoient pas entièrement bannies de l'Eglise d'Ephèse. Que l'on y voyoit des jalousies, des haines, des querelles, &c. *Blasphemia*, (b) marque ici la médisance, & les discours outrageux contre le prochain.

ÿ. 32. DONANTES INVICEM, SICUT ET DEUS IN CHRISTO DONAVIT VOBIS. Vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné en JESUS-CHRIST, par JESUS-CHRIST, par le mérite de sa mort, & de son sang: ou bien, *in Christo*; (c) dans le Christianisme, par le Bapême, par la Foi que vous avez embrassée, & par la Religion que vous avez professée.

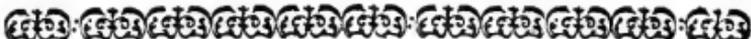
(a) Theodoret. *Αὐτὸ δὲ τὸ σφραγιστὴν τὴν ψυχὴν*
 ou *ὡς τὸ σφραγιστὴν τὴν ψυχὴν.*

(b) *Βλασφημία*: *Convictium, maledictio.*

(c) Quelques Exemplaires Grecs lisent: *Com-*

me J. C. vous a pardonné D'autres simplement: *Comme Dieu vous a pardonné*, (sans parler de J. C. Voyez Mill.





C H A P I T R E V.

Imiter Dieu , & JESUS-CHRIST. Bannir l'avarice , l'impudicité , les œuvres de ténèbres , l'excès du vin. Rachetter le tems. Devoirs du mari envers sa femme , & de la femme envers son mari.

¶. 1. *E* Stote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi ;

2. *Et ambulate in dilectione, sicut & Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem, & hostiam Deo in odorem suavitatis.*

3. *Fornicatio auem, & omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut deceet Sanctus :*

¶. 1. *S*oyez donc les imitateurs de Dieu , comme étant ses enfans bien-aimés ;

2. *Et marchez dans la charité , comme JESUS-CHRIST nous a aimés , & s'est livré pour nous , en s'offrant à Dieu comme une oblation , & une victime d'agréable odur.*

3. *Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication , ni de quelque impureté que ce soit , ni d'avarice , comme on n'en doit point oüir parler parmi des Saints :*

C O M M E N T A I R E.

¶. 1. *E* STOTE IMITATORES DEI , SICUT FILII CHARISSIMI. *Soyez les imitateurs de Dieu , comme étant ses enfans bien-aimés.* Vous avez reçu la grace de l'adoption , Dieu vous permet de l'appeller votre Pere ; ayez donc la tendresse , la confiance , la reconnoissance qui est dûe à un si bon Pere ; imitez sa douceur , & sa clémence , & comme il vous a pardonné , pardonnez à vos freres. (a)

¶. 2. *SICUT ET CHRISTUS DILEXIT NOS. Marchez dans la charité , comme JESUS-CHRIST nous a aimés.* Aimez JESUS-CHRIST comme il vous a aimés ; ou aimez vos freres , comme il les a aimés , & comme il vous a aimés vous-mêmes. Quand nous n'aurions point d'autre motif d'aimer nos freres , que par ce que JESUS-CHRIST les a aimés , & s'est livré à la mort pour eux , & pour nous , cela devoit nous suffire pour leur témoigner une charité parfaite. Dieu n'aime rien qui ne soit aimable , & qu'il ne rende aimable , par l'amour qu'il lui porte. (b) Et la mesure de son amour , est aussi celle du mérite qu'il met en l'objet qu'il aime.

(a) Vide Hieronymi hic.

(b) Aug. in Joan. traç. 110. *Novit Deus in unoquoque nostrum & edisse quod fecimus , &*

amare quod fecit. . . Amat suum etiam in vitiosis vel sanatione beneficium, vel damnatione iudicium.

4. *Aus turpitudinis, aus stultiloquium, aus scurrilitas, que ad rem non pertinet; sed magis gratiarum alio.*

4. Qu'on n'y entende point de paroles déshonnêtes, ni de folles, ni de bouffonnes, qui sont hors de propos; mais plutôt des paroles d'actions de grâces.

COMMENTAIRE.

¶ 3. FORNICATIO AUTEM, ET OMNIS IMMUNDITIA, ET AVARITIA. *Qu'on n'entende pas parler parmi vous de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice.* Plusieurs Critiques (a) soutiennent, après saint Jérôme, que le nom d'avarice en cet endroit, marque toute sorte de passions honteuses, & impures. Nous avons déjà vu ce terme en ce sens au Chap. IV. 19. Il veut que les Fidèles ayent un si grand éloignement de ces désordres, qu'on ne les connoisse pas même de nom.

¶ 4. AUT TURPITUDO, AUT STULTILOQUIUM, AUT SCURRILITAS. *Ni paroles deshonêtes, ni de folles, ni de bouffonnes.* Voilà quelle gravité il demande de ses Disciples. Point de ces discours trop libres, & qui blessent la pudeur, point de ces bouffonneries, & de ces plaisanteries impertinentes, ou de ces railleries qui aтраquent la Religion, ou qui traduisent en ridicule la piété des gens de bien. Le terme Grec (b) que l'on a traduit par des paroles bouffonnes, se prend dans les Auteurs profanes, (c) pour une vertu qui consiste à savoir plaisanter agréablement, & dire ce qu'on appelle de bons mots. La Religion Chrétienne ne condamne pas absolument toutes les facéties, & les plaisanteries; mais comme il est rare de se contenir dans les bornes de la raillerie permise, & de s'abstenir de rire au dépens du prochain, il est très-rare aussi que la raillerie soit permise; & il vaut mieux s'en abstenir absolument, que de s'exposer au péril de blesser la charité, ou de perdre la gravité qui convient à un Chrétien. (d)

Mais peut-être que saint Paul en cet endroit a principalement en vûe les paroles obscènes, les discours trop libres, les équivoques, les plaisanteries, & les bouffonneries qui ont rapport aux péchez dont il a parlé auparavant, à l'impudicité, & aux désordres grossiers. Telles sont les bouffonneries, & les plaisanteries des anciens comédiens, & d'autres livres nouveaux, où l'on ne trouve que trop de sel, & d'esprit, mais d'où l'esprit de

(a) Est. Ham. Heimhus, Erasmi. Zanchius: Platensis.

(b) Ἐπιθυμία, ou ἡ ἀπειρία.

(c) Aristoteles l. 4. Ethic. c. 14. Οἱ δὲ ἰμπυλῶς παίζοντες ἐν ἑαυτοῖς ἀποπροσηγορίαν, εἰσι ἰσχυροί. Il leur oppose ceux qui sont ἰσχυροί, πολυλογοί, ἑορμολογοί, lauvages, aulécres, bouffons.

(d) Hieronym. hic: Scurrilitas consilium appetit quoddam vel urbana verba, vel rustica, vel turpia, vel faceta, quam nos jocularitatem alio verbo possumus appellare, ut visum movent audientibus; verum & hac à sanctis viris penitus repellenda, quibus magis convenit flere, atque lugere. Vide & Chrysostr. hic in morali.

5. *Hec enim scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi, & Dei.*

5. Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie, ne sera héritier du royaume de JESUS-CHRIST, & de Dieu.

COMMENTAIRE.

Christianisme est entièrement banni. Les paroles suivantes: *Quæ ad rem non pertinent*, qui sont hors de propos, limitent encore le sens de la défense de l'Apôtre; car il y a certaines railleries honnêtes, polies, qui entretiennent la charité, l'amitié, & la piété même, qui ont quelquefois été employées par les Auteurs sacrez, (a) & par les Peres les plus sérieux, & les plus sages.

SED MAGIS GRATIARUM ACTIO. *Mais plutôt des paroles d'actions de grâces.* Entretenez-vous dans des discours de piété, & n'oubliez jamais les bienfaits de Dieu, & sur tout celui de votre vocation à la Foi. Le terme Grec (b) que l'on a traduit par, *action de grâces*, signifie en cet endroit, selon plusieurs sçavans Interprètes, (c) des discours pleins de grace, de pudeur, de politesse, d'honnêteté, de douceur; capables d'édifier ceux à qui on parle, & de leur faire plaisir. Ce qui est opposé aux discours sales, ridicules, bouffons, railleurs, par lesquels la charité est ordinairement blessée. *Fortasse gratiarum actio in hoc loco non ista nominata, juxta quam gratias agimus Deo, sed juxta quam grati sive gratiosi, & salvi apud homines appellamur*, dit saint Jérôme.

5. AUT IMMUNDUS, AUT AVARUS, QUOD EST IDOLORUM SERVITUS, &c. *Nul impudique, nul avare, ce qui est une idolâtrie, ne sera héritier du Royaume de JESUS-CHRIST.* Si l'on a entendu par *avaritia* du verset précédent, la passion déréglée de l'amour impudique, il faut en cet endroit prendre *avarus* dans le même sens. (d) Car l'Apôtre y fait visiblement allusion à ce qu'il vient de dire. Comme dans l'Ecriture l'idolâtrie est communément appelée fornication; (e) ainsi la fornication peut être appelée idolâtrie. Ceux qui dans l'un, & l'autre passage prennent les noms d'*avarice*, & d'*avare* à la lettre, montrent aisément que l'amour des richesses est une vraie idolâtrie, puisque l'argent est le Dieu de l'avare, & que JESUS-CHRIST dans l'Evangile (f) dit que l'on ne peut servir en même tems Dieu, & Mammon, ou les richesses.

(a) 1. Reg. xviii. 27. Illudens illis Elias, dicens: Clamite voce majore, &c. Et xxii. 25. Isai. xiv. 9-10. 11. 12. & Galat. v. 12.

(b) ἄν ἀμαρτῶν ἰσχυροῦς.

(c) Hieronym. ex Prov. xi. 16. Zanch. Eß.

Hainf. Hamm.

(d) Hieron. Eß Men. &c.

(e) Exod. xxxiv. 16. 16. Levit. xvii. 74. Deut. xxxi. 16. Judic. 11. 27. & passim.

(f) Matt. vi. 24.

6. *Nemo vos seducat inanibus verbis :
Propter hac enim venit ira Dei in filios
diffidentie.*

7. *Nolite ergo effici participes eorum.*

8. *Eratis enim aliquando tenebra ;
nunc autem lux in Domino. Ut filii lu-
cis ambulate :*

6. Que personne ne vous séduise par de
vains discours ; Car c'est pour ces choses que
la colère de Dieu tombe sur les hommes in-
crédules.

7. N'ayez donc rien de commun avec eux.

8. Car vous n'étiez autrefois que téné-
bres ; mais maintenant vous êtes lumière en
notre Seigneur. Marchez comme des enfans
de lumière.

COMMENTAIRE.

Quelques-uns (a) lisent : *Nul impudique, nul avare, nul idolâtre.* Les Editions Grecques portent : (b) *Nul avare qui est idolâtre.* Mais les plus anciens Manuscrits, & les Peres Latins sont conformes à la Vulgate.

¶ 6. NEMO VOS SEDUCAT INANIBUS VERBIS. *Que personne ne vous séduise par de vains discours.* Que les faux Apôtres, les Philosophes, les Gnostiques ne vous séduisent point en vous disant que ces actions, & ces discours contraires à la pudeur, & à la charité, ne sont point un mal. N'écoutez point leurs vaines raisons, sachez que Dieu a horreur de toutes ces abominations, & qu'il les condamnera au feu éternel. On fait quels étoient les principes des Cyniques sur les actions impudiques, & de la plupart des autres Philosophes sur le crime de pédérastie. La ville d'Ephèse étoit très-corrompue ; dès le commencement du Christianisme les Gnostiques, & les Nicolaites abusoient de la liberté Evangelique pour enseigner, & pour pratiquer une infinité d'actions honteuses, dont ils prétendoient même se faire un mérite devant Dieu. (c)

PROPTER HÆC ENIM VENIT IRA DEI IN FILIOS DIFFIDENTIÆ. *C'est pour ces choses que la colère de Dieu tombe,* menace, est prête de tomber (d) *sur les hommes incroyables,* sur ces faux Docteurs, sur ces hommes corrompus, qui non seulement ne croyent pas à la vérité, mais qui la corrompent, & la détruisent autant qu'il est en eux.

¶ 8. ERATIS ENIM ALIQUANDO TENEBRÆ. *Vous n'étiez autrefois que ténébres, mais maintenant vous êtes lumière en notre Seigneur.* Vous étiez autrefois dans les ténébres de l'idolâtrie, & de l'ignorance, mais à présent vous êtes éclairés de la lumière de la Foi. JESUS-CHRIST est votre lumière ; marchez comme des enfans de lumière, comme de

(a) Syr. *Æthiop.*

(b) Græc. impress. *Ὁς ἐστὶν ἰδωλολάτρης.* Borne. G. L. Vel: *Ὁ ἐστὶν ἰδωλολάτρης: Quia est idololum servitus.* Germ. *Clarem. S. Cypr. Ambro. Aug. alii.*

(c) Vide Epiphani. *heres. 26. Hieronym. hic. ad 1. 1. 4. Est. Sabbed. & Græc.*

(d) *διὰ ταῦτα γὰρ ἠγγέλθη ἰσχυρὸν ἐπὶ τοῖς τοῖς οὖν τῶν ἀνομίαν. Thero. Ἐς τὴν τὴν οὖν διὰ τὴν ἰσχυροτάτην τῶν ποταμῶν ἰσχυροτάτην.*

9. *Fruitus enim lucis est in omni bonitate, & iustitia, & veritate.*

10. *Probantes quid sit beneplacitum Deo;*

11. *Et nolite communicare operibus infructuosus tenebrarum; magis autem redarguite.*

12. *Qua enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est & dicere.*

9. Or le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de vérité.

10. Eprouvez ce qui est agréable à Dieu;

11. Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres; mais au contraire condamnez-les.

12. Car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.

COMMENTAIRE.

vrais Disciples de JESUS-CHRIST. ψ . 9. Or le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de vérité. Voilà à quoi on reconnoit les enfans de la lumière. Le Grec lit: (a) Or le fruit de l'esprit; au lieu du fruit de la lumière; mais cette dernière Leçon se trouve dans de très-anciens Manuscrits, & dans plusieurs Peres Grecs, & Latins.

ψ . 10. PROBANTES QUID SIT BENEPLACITUM DEO. Eprouvez ce qui est agréable à Dieu; discernez entre le bien, & le mal; ne vous laissez point aller aux vaines raisons des faux Apôtres, ni des Philosophes. ψ . 6. Eprouvez tout, & choisissez ce qui est le plus agréable à Dieu. (b) Imitez les changeurs, dit saint Jérôme, (c) qui éprouvent les pièces de monnoyes qu'ils reçoivent au poids, à l'œil, au son, à la pierre de touche.

ψ . 11. NOLITE COMMUNICARE OPERIBUS INFRUCTUOSIS. Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres. Ces œuvres de ténèbres sont toutes celles dont il a parlé aux ψ . 3. & 4. & qui sont opposées aux œuvres de lumière du ψ . 9. à la bonté, à la douceur, à la justice, à la vérité, à la sincérité. Il désigne sous ce nom principalement les actions honteuses, & contraires à la pudeur, comme le montre ce qui suit: ψ . 12. Car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce qu'ils font en secret. La débauche, les désordres honteux, la dissolution cherchent la nuit, & les ténèbres. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt; & qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt, dit-il aux Thessaloniens. (d) Peut-être aussi qu'il

(a) σ γὰρ καρπὸς τῆς φωτὸς ἐστὶν ἐν παντί καὶ ἐν ἅλλοις καὶ ἐν ἀληθείᾳ. Alii: σ γὰρ καρπὸς τῆς φωτὸς ἡ ἀγαθή, ἡ ἰσχυρὴ, ἡ ἀληθὴς. 11a Steph. c. 1a. Alex. Clarom. 3. Germ. Born. GG. LL. Barber. 1. Copt. Syr. Eth. Theumaturg. Theophylact. Calaris. Ambrosiast. Hieron. misc. Hieronym. Ang. Autor tract. de singul. Cleric. alii.

(b) Δοκιμάζετε. Le verbe δοκιμάζω, se prend souvent pour éprouver. Voyez Rom. xii. 2. xv. 22. 1. Cor. xi. 18. Theodor. 1. 1. ἀγαθὰ πιστεύετε.

11. ϵ τὴν κατὰ τὴν ἀγαθότητα καὶ τὴν ἀληθείαν ἰδίαν. Ἡ ἀγαθὴ καὶ ἡ ἀληθὴς ἡ ἀγαθὴ καὶ ἡ ἀληθὴς.

(c) Hieronym. hic: Omnia facienda cum consilio, ... in morem prudentissimi trapexita, qui sculptum unum non solum oculo, sed & ponderat, & sonitu probat.

(d) 1. Thessal. v. 7.

13. *Omnia autem quæ arguuntur, à lumine manifestantur; omne enim quod manifestatur, lumine est.*

14. *Propter quod dicit: Surge qui dormis, & exurge à mortuis, & illuminabit te Christus.*

13. Or tout ce qui mérite d'être repris, se découvre par la lumière, n'y ayant que la lumière qui découvre tout.

14. C'est pourquoi il est dit: Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & JESUS-CHRIST vous éclairera.

COMMENTAIRE.

insinuë par là les opérations de la magie, à laquelle les Ephésiens n'avoient été que trop attachés. Voyez *Act. xix. 19.*

ÿ. 13. *OMNIA AUTEM QUÆ ARGUUNTUR, A LUMINE MANIFESTANTUR.* *Tout ce qui mérite d'être repris, se découvre par la lumière.* Etant comme vous êtes enfans de la lumière, vous découvrez aisément les œuvres des ténèbres, & il ne tiendra qu'à vous avec le secours de Dieu, de les éviter.

ÿ. 14. *PROPTER QUOD DICIT: SURGE, QUI DORMIS, &c.* *C'est pourquoi il est dit: Levez-vous, vous qui dormez; sortez d'entre les morts, & JESUS-CHRIST vous éclairera.* La manière dont l'Apôtre s'exprime, fait juger qu'il a voulu ici citer un passage de l'Écriture. Mais comme on ne trouve pas dans les Livres sacrés de l'ancien Testament l'endroit qu'il allègue, quelques Anciens ont crû qu'il l'avoit tiré de quelque livre apocryphe. (a) Saint Epiphane (b) croit qu'il est pris d'une ancienne prophétie d'Élie, qui est perduë depuis plusieurs siècles. D'autres (c) veulent qu'il soit tiré d'un livre apocryphe de Jérémie. Il y en a qui soutiennent que saint Paul fait allusion à une coutume qui se pratiquoit parmi les Juifs; au premier jour de l'année civile: on crioit, dit-on, au son des trompettes: *Réveillez-vous, vous qui dormez;* ce qui marquoit qu'il falloit renoncèr à ses péchez, & faire une sincère pénitence. Quelques-uns dans Théodoret, croyoient qu'il étoit tité d'une hymne composée par quelque Prophète Chrétien. Saint Jérôme avouë qu'il n'a pû trouver ce passage dans aucun endroit de l'ancien Testament, mais il désapprouve ceux qui d'abord qu'ils ne trouvent pas une citation expresse dans les Livres canoniques, ont recourus à des ouvrages apocryphes, & sans autorité. Il remarque judicieusement que tout ce que les Apôtres allèguent, est tiré de l'ancien Testament; mais qu'ils ne suivent pas toujours les propres paroles des Auteurs sacrés; ils les adaptent à leur

(a) Epiphani. *heres. 42. & LVII. n. 3.*

(b) Ita Syncl. p. 27. & *Miss. duo Bibliot. Regia, teste Cotterio, & nota marginali Cod. Humani, & Codex XI. sacrali Basilianorum apud D. Bern. de Montf. *Diar. Italic. c. 15.**

(c) Hieronym. *hic: Scimus scripta quidem ea esse in veteri Testamento; si non ita ab Apostolis edita, & sensum magis usurpatum, nec faciliè nisi à studiosis posse ubi scripta sunt inveniri.*

15. *Videte itaque, fratres, quomodo cauti ambulatis; non quasi insipientes,* | 15. Ayez donc soin, mes frères, de vous conduire avec une grande circonspection; non comme des personnes imprudentes,

COMMENTAIRE.

sujet, en sorte qu'il est mal-aisé de reconnoître le lieu d'où elles sont tirées.

Quelques-uns (a) soutenoient que J. C. étant à la croix, avoit prononcé ces paroles : *Levez-vous, vous qui dormez, &c.* & qu'il les adressa à Adam, qui étoit enterré sur la montagne du Calvaire, en sorte que ce premier homme ressuscita étant arrosé du sang du Sauveur. Mais rien n'est plus doutoux que tout cela. Quoique plusieurs Anciens aient crû qu'Adam avoit été enterré sur le Calvaire, nul n'a sérieusement attribué ces paroles à JESUS-CHRIST. Saint Thomas, suivi d'un grand nombre de Commentateurs, (b) croit que saint Paul faisoit allusion à ce passage d'Isaïe : (c) *Levez-vous, Jérusalem, & soyez éclairée, parce que votre lumière est venue, & que son éclat a paru sur vous. Car les ténèbres vont couvrir la terre, & l'obscurité enveloppera les peuples; mais pour vous, le Seigneur se lèvera sur vous.* D'autres (d) les tirent de cet endroit du même Prophète : (e) *Que vos morts ressuscitent, & que leurs cadavres se relèvent, ... car votre rosée, est une rosée de lumière.* D'autres enfin les tirent de cet autre passage d'Isaïe : (f) *Le peuple qui étoit dans les ténèbres, a vu une grande lumière; ceux qui étoient dans les ombres de la mort, ont vu se lever sur eux un nouveau jour, &c.* L'Apôtre a pu envisager un, ou plusieurs de ces passages, & les accommoder à son dessein, en y ajoutant, & retranchant; en cela il ufoit de son droit, puisque lui-même étoit inspiré aussi-bien qu'Isaïe, & qu'il employoit cette citation plutôt pour l'ornement de son discours, que pour en tirer la preuve d'un dogme; auquel cas il auroit fallu citer d'une manière plus exacte.

Pour revenir au sens du passage, il veut marquer que les Fidèles doivent se considérer dans ce monde, comme des personnes ressuscitées, & sorties des ténèbres du tombeau; conduisez-vous d'une manière qui soit proportionnée à cette vie nouvelle que vous avez reçûe de JESUS-CHRIST. Au lieu de ces mots : *Illuminabit te Christus*, (g) quelques Anciens lisent : (h) *Et JESUS-CHRIST vous touchera*, ou il vous tâtera, comme ce qu'on tâte de la main; ou, *vous toucherez JESUS-CHRIST.* Il vous ressuscitera en

(a) Apud Hieronym. hic. Vide & ad Matt. xxvii.
 (b) B. x. Cajet. Grat. Est. Bodin. Mill. alii.
 (c) Isaï. lx. 1. 2.
 (d) B. x. Grot. Dod. Martianay.
 (e) Isaï. xxvi. 19.

(f) Isaï. lx. 1.
 (g) *Επιφάνειά σου ἰ Χριστοῦ*
 (h) *Alis: Ἐπιφανεία τοῦ Χριστοῦ: Cantinget te Christus Ita Germ & Claram GG. LL. Ambrosiast. Aug. in Psal. 3. Nolan. Ep ad Sever. Ep. 12. Theodorat. Quid apud Hieronym.*

16. *Sed ut sapiemus ; redimentes tempus ; quoniam dies mali sunt.*

17. *Propterea nolite fieri imprudentes ; sed intelligentes qua sit voluntas Dei.*

16. Mais comme des hommes sages ; rachettant le tems , parce que les jours sont mauvais.

17. Ne soyez donc pas indiscrets ; mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur.

COMMENTAIRE.

vous touchant. Mais la leçon de la Vulgate paroît bien meilleure.

ψ. 16. REDIMENTES TEMPUS, (a) QUONIAM DIES MALI SUNT. (b) Rachettant le tems, parce que les jours sont mauvais. On achete le tems, lorsqu'on sacrifie son repos, sa commodité, ses biens, ses plaisirs, pour se procurer le loisir de vaquer à son salut, à l'unique nécessaire en ce monde. C'est une métaphore tirée de ce que nous voyons pratiquer par les gens de trafic, qui sont attentifs à toutes les occasions qui se présentent de faire un bon marché, & d'acheter quelque chose de précieux. Ils ne négligent ni soins, ni travaux, ni veilles, ni voyages pourvu qu'ils achettent, & qu'ils vendent à profit. Il en est de même par proportion de ceux qui sont bien convaincus de l'importance du salut, & de la nécessité d'y travailler pendant les jours si courts, & si mauvais de cette vie : *Quoniam dies mali sunt*. Tout conspire à nous dérober ce tems si précieux, nos amis, nos ennemis, le soin du corps, celui des biens, nos emplois, nos affaires. Nous sommes exposés à mille dangers, mille tentations, mille scandales. Notre grande affaire donc doit être de racheter, de conserver, de gagner ce tems si précieux, & qui passe si vite. Le tems de cette vie n'est pas à vous. Vous n'êtes ici que comme des étrangers : usez-en avec sagesse, ménagez-le, rachettez-le au dépens de toutes choses. (c)

Voilà la manière la plus ordinaire d'expliquer ce passage. Mais en considérant l'intention de l'Apôtre en cet endroit, qui est d'inspirer aux Fidèles l'esprit de paix, & de prudence, pour se mettre à couvert des persécutions, & des violences des Payens, & des Juifs ; il paroît qu'il veut dire : Gagnez du tems, achetez la paix, souffrez plutôt quelque chose dans le silence, que de vous attirer une persécution déclarée, par votre indiscrétion. (d) C'est ainsi que dans Daniel, (e) il est dit que les Mages gagnoient du tems, ou qu'ils rachettoient le tems : *Certe novi quod tem-*

(a) *Et ut sapiamus ut nos.* On peut traduire : *Emite opportunitatem*, achetant le tems propre, l'occasion de bien faire. Comparez *Dan. 11. Scio quid tempus redimatis*.

(b) *Dies mali sunt*, est imité de ce que disoit Jacob à Pharaon, *Genes. XLVII. 9. Les jours de*

mon pèlerinage sont de cent trente ans, jours peccés, & mauvais. Voyez aussi *Psal. XLVII. 6.*

(c) *Theophyl. Theodoret.*

(d) *Vide Grot. Est. Hamm. Le Clerc. Vids & Epiphani. heres. 41.*

(e) *Dan. 11. 6.*

18. *Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria; sed implemini Spiritu sancto,*

19. *Loquentes vobismetipsis in psalmis, & hymnis, & canticis spiritualibus, cantantes, & psallentes in cordibus vestris Domino;*

18. Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, qui mènent à l'impudicité; mais remplissez-vous du Saint-Esprit;

19. Vous entretenant de psaumes, d'hymnes, & de cantiques spirituels, chantant, & psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur;

COMMENTAIRE.

pus redimissis. Vous cherchez à tirer cette affaire en longueur, afin que mon songe me revienne, ou que je per de l'envie de le découvrir. Mais je veux tout à l'heure une réponse précise. Saint Grégoire de Nazianze (a) dit que Julien l'apostat fut long-tems à racheter le tems, en cachant les mauvaises dispositions de son cœur, sous l'apparence d'une douceur affectée. Euripide (b) dit que celui qui a commis le crime, doit tâcher de gagner du tems, car il souffrira long-tems la peine de son péché.

Saint Paul veut donc en cet endroit que les Ephésiens usent de ménagement, & de discrétion envers tout le monde; & qu'ils ne publient pas imprudemment les vérités de la Religion, qu'ils ne déclament pas mal-à-propos contre les abus du Paganisme, & contre les défordres du siècle; en un mot, qu'ils ne se déclarent pas sans nécessité: mais qu'ils gagnent du tems, & qu'ils demeurent dans le silence, parce que les jours sont mauvais, & qu'ils vivent sous un Prince dérégé, & violent, qui ne garde aucune mesure, & qui pourroit faire un très-grand tort à la Religion, s'il portoit les choses aux extrêmes, & à une persécution générale. Il semble que l'expression dont il se sert, soit tirée de la coutume des pauvres débiteurs, qui rachettent le tems du paiement, & qui obtiennent quelque délai par quelques nouveaux intérêts auxquels ils s'engagent envers leur créancier. C'est dans le même esprit que le Sauveur défend à ses Apôtres de jeter les perles devant les poutceaux, (c)

¶ 18. *NOLITE INEBRIARI VINO, IN QUO EST LUXURIA.* Ne vous laissez point aller à l'excès du vin, qui mène à l'impudicité. L'yvrognerie est une œuvre de ténébres; elle conduit à toute sorte de dissolutions, & de défordres. Un homme échauffé par le vin, n'est plus retenu ni par la raison, ni par la pudeur, ni par la crainte, ni par la Religion. Saint Paul oppose à l'ivresse du vin, celle du Saint-Esprit, (d) qui nous

(a) Greg. Nazianz. Orat. 1. in Julian. O' ap' i'lois'po'is voi norego, n' ap'ulos do lunuanois wunp'ous'is'is'is'is'

(b) Euripid. apud Justin. de Monarchia Dei: X'is' di' va' u'g'io'ru' u'nos. Kav'is' m'ic'ro'us' vo' X'rist'ou' u'p'lo'us'io'us'. X'rist'ou' v'ap' d'os' d'is'io'is' d'os'tis' d'is'io'.

(c) Matth. VII. 6.

(d) Hieronym. Non possumus spiritum impleri pariter & vino. Qui enim spiritu implatur, habet prudentiam, & mansuetudinem, verecundiam, castitatem. Qui vino, habet insipientiam, furorrem, procacitatem, libidinem.

20. *Gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo & Patri.*

21. *Subjetti invicem in timore Christi.*

20. Rendant graces en tout tems, & pour toutes choses à Dieu le Pere, au nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST;

21. Et vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

enivre saintement, & nous rend sages, prudens, chastes, modérez.

ψ. 19. LOQUENTES VOBISMETIPSIS IN PSALMIS, &c. Vous entretenez de Pseaumes. Au lieu que le vin excite à causer, à chanter, à se divertir; l'yvresse du Saint-Esprit porte ceux qui en sont remplis, à chanter des Pseaumes, & des Cantiques en l'honneur de Dieu. La Religion Chrétienne n'exclut pas la joye, & les plaisirs; mais elle les change. Au lieu des plaisirs charnels, sensibles, grossiers, elle nous offre des plaisirs spirituels, utiles, infiniment plus doux, & plus solides que ceux que le monde présente à ceux qui l'aiment, & qui en sont enchantez. L'Eglise remplie de cet Esprit, a mis de tout tems dans la bouche des Fidèles des Cantiques spirituels, pour entretenir leur piété, & leur joye intérieure. Elle les entretient du chant des Pseaumes dans ses assemblées, elle les exhorte de s'en occuper dans leur particulier.

ψ. 20. GRATIAS AGENTES SEMPER PRO OMNIBUS. Rendant graces en toutes choses, & pour toutes choses, à Dieu. Dès qu'on est persuadé que rien n'arrive que par un ordre de la Providence, on comprend aisément que l'on doit rendre graces à Dieu de tout ce qui arrive, soit qu'il nous soit contraire, ou avantageux; persuadé que tout contribué à la gloire du Seigneur, & à l'utilité de ses Elus. C'est la propre vertu des Chrétiens, dit saint Jérôme, (a) de rendre graces à Dieu, même dans les choses qui paroissent les plus désavantageuses. Il faut le glorifier même des supplices qu'il fait souffrir aux damnez, dit saint Chrysostome, (b) il faut lui en rendre graces, puisque ces supplices sont d'une si grande utilité pour réprimer les méchans, & qu'ils sont comme un frein, qui les retient.

ψ. 21. SUBJECTI INVICEM IN TIMORE CHRISTI. Vous soumettant les uns aux autres par la crainte de JESUS-CHRIST, ou par la crainte de Dieu, comme porte le Grec imprimé; mais plusieurs excellens Manuscrits sont entièrement conformes à la Vulgate. Que chacun de vous demeure dans la juste subordination où il se trouve engagé par son état;

(a) Hieronym. hic: Christianorum propria virtus est, etiam in his qua adversa putantur, reddere gratias Creatori.

(b) Chrysost. hic: Υπίρ τῶν γίνεται αὐτοῖς

τοῦ κακοῦ δὲ τῷ Θεῷ, ὑπὲρ τῶν καλῶν τῶν ἰσθῶν, ὑπὲρ τῶν τιμῶν, πᾶν γὰρ τὸ πῶποτε ἰμᾶς ἐδίδοται τὰς προσευχάς, εἰς χάριν τῆς χάριτος φέρου ταῖς καρδίαις ἡμῶν εἰς ἑσπέρην.

22. *Mulieribus viris suis subdita sint, sicut Domino :*

23. *Quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesia : ipse salvator corporis eius.*

24. *Sed sicut Ecclesia subiecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus.*

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ;

23. Parce que le mari est le chef de la femme, comme JÉSUS-CHRIST est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur.

24. Comme donc l'Eglise est soumise à JÉSUS-CHRIST, les femmes doivent aussi être soumises en tout à leurs maris.

COMMENTAIRE.

soit dans l'Eglise, ou dans l'état politique, (a) & naturel. Il va descendre dans la suite de ce Chapitre, & du suivant, dans le détail des devoirs des maris envers leurs femmes, des femmes envers leurs maris ; des peres envers leurs fils, & réciproquement des fils envers leurs peres ; des maîtres envers leurs serviteurs, & des serviteurs envers leurs maîtres. Saint Paul propose à ceux qui sont supérieurs, des motifs de douceur, de modestie, & d'humilité ; & aux inférieurs, des motifs de soumission, d'obéissance, & de patience. De sorte qu'en suivant ses avis, ils peuvent exécuter ce qu'il leur dit ici, de se soumettre les uns aux autres par la crainte de Dieu.

¶ 22. MULIERIBUS VIRIS SUIS SUBDITÆ SINT. (b) *Que les femmes soient soumises à leur maris, comme au Seigneur.* On ne peut demander une soumission plus grande, ni lui donner un motif plus relevé. Que les femmes considèrent leur maris, comme tenant à leur égard la place, & l'autorité de Dieu ; il ajoute au verset suivant, que la femme est à l'égard de son époux, ce que l'Eglise est à l'égard de JÉSUS-CHRIST ; & comme l'Eglise a une soumission de respect, d'amour, d'obéissance envers JÉSUS-CHRIST qui est son Chef, ainsi l'épouse doit avoir pour son époux des sentimens de tendresse, de respect, de déférence, fondez sur la crainte, & l'amour de Dieu. Il n'y a que le Christianisme qui puisse fournir de semblables raisons ; la philosophie, la raison, la loi n'ont rien qui en approche. Une femme par raison, & par inclination peut aimer, & respecter son mari, mais il n'y a qu'une femme chrétienne qui le puisse faire par ces motifs saints, & surnaturels, que saint Paul vient de proposer.

¶ 23. IPSE SALVATOR CORPORIS EIUS. JÉSUS-CHRIST est le sauveur de l'Eglise, comme il en est aussi le chef. C'est ainsi que les Peres Latins l'entendent ordinairement. Les Grecs le rapportent au mari, qui est le chef, & en quelque sorte le sauveur de son épouse. Il doit re-

(a) Theodor. καὶ ἐν τῷ κόσμῳ τὰς γυναῖκας ὡς τὴν ἐκκλησίαν σώζει ὡς ἑαυτήν, ὡς ἡ ἐκκλησία παραμένει τῷ σώσει ἑαυτήν.

(b) Grat. Theodoretus : Subdita efficit. Sed

plures Mss. & PP. Theodoretus. Subdita efficit. Quod Hieron. notat in quibusdam Græcis non haberi.

25. *Viri, diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro ea;*

26. *Ut illam sanctificaret, mundans lavacro aqua in verbo vite;*

27. *Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi; sed ut sit sancta, & immaculata.*

25. Et vous, maris, aimez vos femmes, comme JÉSUS-CHRIST a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même à la mort pour elle;

26. Afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie;

27. Pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable; mais étant sainte, & irrépréhensible.

COMMENTAIRE.

présenter dans sa personne JÉSUS-CHRIST, non-seulement comme chef, mais aussi comme fauveur. Comme chef, il exerce sur elle une autorité supérieure : Comme fauveur, il doit lui procurer tous les secours qu'il peut pour son salut, & pour sa sanctification. Il doit l'aimer comme JÉSUS-CHRIST a aimé son Eglise, pour laquelle il a donné son sang, & sa vie. Le premier sens est meilleur. Saint Paul parle du devoir des maris aux versets 25. 26. &c.

¶ 25. VIRI, DILIGITE UXORES VESTRAS. *Maris, aimez vos femmes, comme JÉSUS-CHRIST a aimé l'Eglise.* Aimez-les d'un amour tendre, chaste, constant, sincère, raisonnable; en un mot pareil à l'amour que JÉSUS-CHRIST a eu pour son Eglise, pour laquelle il a donné son sang. Il l'a rachetée au prix de sa vie; il l'a nettoyée dans le baptême; il l'a ornée des dons surnaturels; il l'a comblée des richesses spirituelles : En un mot il l'a rendue une épouse pure, sans rides, ni sans tache, ni sans rien de semblable. Voilà le modèle que saint Paul propose aux maris Chrétiens. Il est inutile d'en faire le Commentaire; on en sent assez toute la grandeur, & toute la majesté.

¶ 26. MUNDANS LAVACRO AQUÆ IN VERBO VITÆ. *Après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie; c'est-à-dire, par ces paroles que l'on prononce en plongeant le Chrétien dans le sacré bain : Au nom du Père, du Fils, & du Saint-Esprit.* (a) Quelques-uns (b) l'entendent de la parole de l'Evangile, qui étant reçue avec la foi, nous purifie dans le baptême de l'eau.

¶ 27. GLORIOSAM ECCLESIAM. *Pour la faire paroître pleine de gloire; revêtuë des ornemens les plus riches, & les plus magnifiques; je veux dire, de la grace intérieure, & des dons surnaturels, & extérieurs*

(a) Theodor. Τὸ δὲ καθάρσιον τῆ ἀληθείας | Græci, & Latini fluites.

τῆ βίτης ἢ τῆ φωνῆς, αὐτὸ τῆ ἐκ ἁπλῆς Πνεύματος, | (b) Aug. tract. 80 in Joan. Grot. alii. Vide

ἐν τῷ, ἐν ᾧ ἐστὶν ἡ ἐκκλησία. Ita Chrysoſt. aut. Est.

28. *Ita & viri debent diligere uxores suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit*

29. *Nemo enim unquam carnem suam odio habuit; sed nutrit, & fovet eam, sicut & Christus Ecclesiam;*

28. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même.

29. Car nul ne hait sa propre chair; mais il la nourrit, & l'entretient, comme JESUS-CHRIST fait l'Eglise;

COMMENTAIRE.

dont les Fidèles ont été comblez par le Saint-Esprit. Le terme de *gloire*, se prend souvent dans le sens de magnificence, de parures, d'ornemens; comme quand JESUS-CHRIST dit que Salomon *dans toute sa gloire*, n'étoit pas vêtu si magnifiquement que les lys de la campagne. (a) Et dans le Pseaume, (b) où l'on décrit les ornemens de l'épouse de ce Prince, on dit que *toute sa gloire est au dedans*. Tout ce qui en paroît au dehors, est peu de chose en comparaison des richesses qui ne paroissent point. Les maris ne doivent pas espérer de trouver des épouses telles que saint Paul nous décrit ici l'Eglise: mais aussi JESUS-CHRIST ne l'a pas trouvée telle; il l'a renduë belle, ornée, sans rides, & sans tache. Les maris doivent être jaloux de la beauté intérieure, & de la sanctification de leurs épouses, comme JESUS-CHRIST l'a été de celle de l'Eglise. Cette parfaite sanctification de l'Eglise, que saint Paul vient de nous décrire, se commence dans cette vie, dans la personne des Fidèles qui la composent: mais elle ne s'achevera que dans le Ciel, où elle sera véritablement en elle-même, & dans tous ses membres, sainte, irrépréhensible, sans tache, ni rides, ni rien de semblable. (c)

ÿ. 28. VIRI DEBENT DILIGERE UXORES SUAS UT CORPORA SUA. *Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps; comme eux-mêmes, comme leur vie; comme les membres de leur corps. En effet l'homme, & la femme ne font en quelque sorte qu'un même corps; (d) Erunt duo in carne una. Le corps de la première femme fut formé de la substance de celui du premier homme.*

ÿ. 29. NEMO CARNEM SUAM ODIO HABUIT. *Nul ne hait sa propre chair. Chacun de vous a un amour naturel pour son propre corps. Si quelqu'un hait sa chair, & se donne la mort, comme on voit en effet des personnes qui étant attaquées de maladies longues, habituelles, honorables, incurables, lentes, fâcheuses, se déplaisent dans la vie, & souhaitent la mort; si l'on voit des gens dans la fureur, & dans le désespoir se précipiter*

(a) Matth. vi. 29.

(b) Psalm. xlii. 14.

(c) Aug. l. 1. Retract. c. 7. lib. 1. de nuptiis, & concup. c. 34. l. 4. contra duas Epist. Pelag.

c. 7. &c. Vide & Hieron. l. 3. Dialogi contra Pelag. Pr. mas. D. Th. Eß. hic.

(d) Genes. ii. 24.

30. *Quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus, & de ossibus ejus.*

31. *Propter hoc relinquet homo patrem, & matrem suam, & adhaerebit uxori suae, & erunt duo in carne una.*

32. *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo, & in Ecclesia.*

30. Parce que nous sommes les membres de son corps, formez de sa chair, & de ses os.

31. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père, & sa mère pour s'attacher à sa femme, & de deux qu'ils étoient, ils deviendront une même chair.

32. Ce sacrement est grand, je dis en JESUS-CHRIST, & en l'Eglise.

COMMENTAIRE.

pter, & se ravit la vie d'une manière violente, ce n'est ni la vie, ni leur fort qu'ils haïssent, ce sont les maux, & les douleurs qu'ils souffrent, qui leur sont insupportables. (a)

Sed nutrit et fovet eam, sicut et Christus {b} Ecclesiam. Il nourrit, & entretient sa chair, comme JESUS-CHRIST fait l'Eglise. Le Sauveur nourrit son Eglise de son Corps, il l'abreuve de son Sang, il l'instruit par sa parole; (c) ainsi elle devient un même corps, & un même sang avec lui: elle lui est unie de l'union la plus intime. Un époux n'en peut faire autant pour son épouse: mais cet exemple montre au moins à quel point il doit l'aimer, & quelle doit être son union avec elle.

ψ. 30. **QUIA MEMBRA SUMUS CORPORIS EIUS.** Nous sommes les membres du Corps de JESUS-CHRIST, de son Eglise; de même qu'Ève fut formée du corps d'Adam, ainsi nous sommes formés du Corps de JESUS-CHRIST. Nous mangeons son Corps, & son Sang, nous sommes ensevelis avec lui dans le Baptême, nous sommes crucifiés avec lui par la Foi, nous ressuscitons avec lui par la vie nouvelle, que nous devons mener dans le Christianisme.

ψ. 32. **SACRAMENTUM HOC MAGNUM EST.** Et Sacrement est grand; je dis en JESUS-CHRIST, & en l'Eglise. (d) L'union de l'homme, & de la femme attache l'un à l'autre par les liens indissolubles du mariage, & ne faisant, pour ainsi dire, qu'une chair de deux personnes, cette union est un sacrement, ou un mystère qui est grand, en ce qu'il représente l'union, & le mariage sacré, & spirituel de JESUS-CHRIST avec l'Eglise. Et de même que l'homme quitte son père, & sa mère pour s'atta-

(a) Vide Hieron. & Est. hic.

(b) Græc. καὶ τὸν καὶ τὴν ἐκκλησίαν.

Alii plures: καὶ τὸν καὶ τὴν ἐκκλησίαν, &c.

(c) Hieronym. Theod.

(d) Græc. Est ἡμεῖς, καὶ ἡ ἐκκλησία.

Ita Tertull. Aug. Bed. apud Est. alii: In Christo, & in Ecclesia. Ita Clarom. S. Germ. Lat. Iren. l. 2. c. 2. Hieronym. Amb. Aug. Tertull. apud Mill.

33. *Verumtamen & vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligat; uxor autem timeat virum suum.*

33. Mais que chacun de vous aime aussi la femme comme lui-même, & que la femme craigne, & respecte son mari.

COMMENTAIRE.

cher à sa femme, & qu'il lui demeure lié par une union qui dure autant que la vie : Ainsi JÉSUS-CHRIST par son Incarnation quitte en quelque sorte le sein de son Père, & vient s'unir à l'Eglise, avec qui il demeure dans cette vie jusqu'à la fin des siècles, & ne s'en sépare pas même dans l'éternité. (a) Le mariage d'Adam, & d'Eve, étoit le type de celui de JÉSUS-CHRIST, & de l'Eglise ; celui de JÉSUS-CHRIST, & de l'Eglise, est la forme, & le modèle du mariage Chrétien. Le Sauveur l'a élevé à la dignité de Sacrement, & lui a donné sa grace, ou lorsqu'il assista aux noces de Cana, ou lorsqu'il nous a appris par lui-même, ou par ses Apôtres, que le mariage des Chrétiens étoit la représentation de son union avec l'Eglise.

Ÿ. 33. UNUSQUISQUE UXOREM SUAM. *Que chacun aime sa femme comme lui-même, & que la femme craigne son mari.* C'est la conclusion de ce qu'il vient d'enseigner sur les devoirs réciproques de l'homme, & de la femme. Que le mari aime sa femme comme son propre corps ; que la femme craigne son mari, & le respecte comme son chef, (b) & celui à qui Dieu l'a soumise. Dans le Chapitre suivant il va nous expliquer les devoirs des pères, & des enfans, des maîtres, & des serviteurs.

(a) *Vide Theodoret. Est.*

(b) *Timorem pro reverentia dicitur puta...*

Potest enim uxori reverentia convenire, ut reverenter timeat virum. Hieronym. ad Ephes. vi. 5.



CHAPITRE VI.

Devoirs des enfans envers leurs peres, & leurs meres; & de ceux-ci envers leurs enfans. Devoirs réciproques des serviteurs, & des maîtres. Armes du Chrétien contre le Démon. Saint Paul demande les prières des Ephéfiens. Il leur envoie Tychique.

ψ. 1. *F*ilii, obedite parentibus vestris in Domino; hoc enim justum est.

2. *Honora patrem tuum, & matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione;*

3. *Ut bene sit tibi, & sis longevus super terram.*

ψ. 1. **V**ous, enfans, obéissez à vos peres, & à vos meres, en vûë du Seigneur; car cela est juste,

1. Honorez votre pere, & votre mere; (c'est le premier des commandemens auquel Dieu ait promis une récompense;)

3. Afin que vous soyez heureux, & que vous viviez long tems sur la terre.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **F**ILII, OBEDITE PARENTIBUS IN DOMINO. (a) *Enfans, obéissez à vos peres, & à vos meres en vûë du Seigneur, ou selon le Seigneur; (b) à la lettre, dans le Seigneur, pour son amour, pour sa crainte, pour obéir à sa Loi, & non pas simplement par un motif de crainte, ou d'intérêt; comme seroit de peur que vos peres ne vous châtient, & ne vous deshéritent. Que votre obéissance ait un motif surnaturel, & fondé sur la Religion, & sur la justice. Hoc enim justum est; conforme au droit divin, au droit des gens, & à la nature; commandé expressement dans la Loi du Seigneur. ψ. 2. Honora patrem tuum, &c.*

ψ. 2. **HONORA PATREM TUUM, &c.** *Honorez votre pere, & votre mere, non seulement d'un honneur de respect intérieur, & extérieur: mais par tous les secours spirituels, & temporels que vous êtes capables de leur procurer. Car sous le nom d'honneur, l'Écriture entend non seulement les marques de respect, mais aussi les secours effectifs. (c) L'Apôtre dit que ce commandement est le premier auquel Dieu ait promis une récompense. En effet, de tous les préceptes du Décalogue, c'est le premier au-*

(a) *In Domino: Έν Κυρίῳ, ne se lit point dans le Manuscrit de Clermont, ni de saint Germain, ni dans saint Cyprien, 1. 3. § 70. ni dans l'Anabrosiast.*

(b) *Chryf. Έν Κυρίῳ, πούτεσιν κατὰ νόμον, c'est à dire par les moyens de la Loi.*

(c) *Num. xxii. 17. xxiv. 11. Tob. 1. 16. Prov. xii. 9. 1. Timot. v. 17.*

4. *Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros; sed educate illos in disciplina, & correptione Domini.*

5. *Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, & iremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo:*

4. Et vous, peres, n'irritez point vos enfans; mais ayez soin de les bien élever, en les corrigeant, & les instruisant selon le Seigneur.

5. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte, & avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à JESUS-CHRIST même.

COMMENTAIRE.

quel le Seigneur ait attaché une promesse. La longue vie que Dieu promet aux Juifs qui honorent leurs peres, & leurs meres, est une figure de la vie éternelle qui est l'objet de l'espérance des Chrétiens. (a)

Ψ. 4. PATRES, NOLITE AD IRACUNDIAM PROVOCARE FILIOS VESTROS.. Vous, peres, n'irritez point vos enfans. Ne les traitez point avec dureté, avec hauteur, de peur, comme il le dit ailleurs, (b) qu'ils ne tombent dans le découragement, & dans le désespoir. (c) S'ils tombent dans quelque faute, reprenez-les, & les corrigez selon le Seigneur, dans sa crainte, & dans sa charité; avec sagesse, & discrétion.

Ψ. 5. SERVI, OBEDITE DOMINIS CARNALIBUS. Serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair. Ne me dites pas que vous ne connoissez qu'un seul maître sur la terre, qui est JESUS-CHRIST. Vous avez d'autres maîtres selon la chair, auxquels ce souverain Maître ordonne que vous obéissiez avec crainte, & respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à lui-même. S'il vous commande quelque chose qui soit contraire à ce que le souverain Maître demande de vous, gardez-vous de lui obéir. Il ne mérite point d'obéissance dès-là qu'il oublie ce qu'il doit à son Dieu, & au vôtre. (d) Mais hors ce cas, obéissez-lui avec crainte, avec soumission, avec respect, & avec la simplicité de cœur, convenable aux Disciples du Maître de la patience, & de la douceur. Les esclaves sont sujets à friponner, à mentir, à tromper. Saint Paul exclut tous ces vices, en disant qu'il veut qu'ils rendent une obéissance simple, (e) respectueuse, accompagnée de la crainte de Dieu. Il ajoute: *Obéissez comme à JESUS-CHRIST même*; sachant que vous en recevez la récompense, & que vos services ne seront pas inutiles à votre salut, si vous les rendez dans

[a] Vide Hieronym. D. Thom. Es.

[b] Coloss. III. 21.

[c] Chrysoſt. Μη μαροῦργητε τὰ τέκνα ἰησοῦ, διότι ἐν τῷ φόβῳ τοῦ κυρίου ἀπεκαταστήσαμεν ἱεροῦζῆλοι, ὡς ἀκαταρτίους παιδία.

[d] Hieronym. hic: Servus necessitatem involuntariam veritat, & facias de servitute mercedem; maximi cum Dominus carnis à Domino spi-

ritus diversa non imperet... Adhuc, quasi Christo, ut scilicet non audiat servus carnalem Dominum, si contraria Dei preceptis voluerit imperare.

[e] Theoderet. Πιστοῦν, ὡς ἀκαταρτίους ἀγγελῶν, τότε γὰρ ἔπεισεν ὁ ἀλλότῃ τῇ παρτίσιν ἰησοῦ.

6. *Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo,*

7. *Cum bona voluntate servientes, sicut Domino, & non hominibus.*

8. *Scientes quoniam unusquisque quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet à Domino, sive servus, sive liber.*

9. *Es vos, domini, eadem facite illis, remittentes vinas; scientes quia & illorum, & vester Dominus est in Cælis, & personarum acceptio non est apud eum.*

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de JÉSUS-CHRIST.

7. Et servez les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes;

8. Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, usez-en de même à l'égard de vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse, & avec menaces, sachant que vous avez les uns, & les autres un Maître commun dans le Ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

COMMENTAIRE.

la vûe de Dieu, & pour satisfaire à l'ordre de sa Providence.

¶ 6. **NON AD OCLUM SERVIENTES.** *Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous.* Soyez-leur fidèles, non seulement en leur présence, mais aussi en leur absence; (a) ne cherchez pas seulement à leur plaire, & à éviter leur indignation, cherchez à plaire à Dieu, & à faire de bon cœur sa volonté, comme étant serviteurs de JÉSUS-CHRIST. Voilà des motifs dignes de la grandeur de la Religion Chrétienne, & de l'Esprit saint qui animoit saint Paul.

¶ 8. **UNUSQUISQUE QUODCUMQUE FECERIT BONUM.** *Chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait.* Votre servitude ne durera pas toujours. Le tems viendra que le souverain Maître des maîtres, & le Seigneur des seigneurs traitera sans acception de personnes le maître comme le serviteur, selon ses mérites.

¶ 9. **EADEM FACITE ILLIS.** *Et vous, maîtres, usez-en de même à l'égard de vos serviteurs.* S'ils doivent vous servir en vûe de Dieu, & comme s'ils servoient JÉSUS-CHRIST même, commandez-les donc, & usez de votre autorité envers eux comme envers des serviteurs de JÉSUS-CHRIST, & comme ayant le même Maître, & le même Juge qu'eux; traitez-les avec douceur, & avec charité, sans rudesse, sans aigreur, & sans menaces. En un mot, soyez envers eux ce que vous souhaitez que Dieu soit envers vous, ou même ce que vous voudriez que fut envers

(a) Theodorat. ὁφθαλμοεικίας δι' αὐτῶν τῶν ἀντὶ τῶν ἄλλων ἐκζητῶντων. ἢ ἐξ ἐπιβολῆς καρδίας περὶ τῶν ἄλλων, ἢ ἐκ τῆς ἀνάγκης ἀποφυγεῖν.

10. De cetero, fratres, confortamini in Domino, & in potentia virtutis ejus.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias Diaboli.

12. Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem, & sanguinem; sed adversus principes, & potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitia in cœlestibus.

10. Enfin, mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu toute-puissante.

11. Revêtez vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embûches, & des artifices du Diable.

12. Car nous n'avons pas à combattre contre la chair, & le sang; mais contre les principautez, contre les princes du monde, c'est-à-dire, de ce siècle rénebreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

COMMENTAIRE.

vous votre supérieur, si Dieu vous avoit réduit dans leur écar. (a) *Sic cum inferiore vivas, quemadmodum tecum superiorem velles vivere.* Dieu ne distingue pas le maître du serviteur, l'un, & l'autre est sa créature; (b) tous les hommes sont freres, & fils du même Pere commun; à plus forte raison les Chrétiens, qui ont tant d'engagemens particuliers, outre ceux qui sont communs à tous les hommes.

ψ. 10. CONFORTAMINI IN DOMINO. Fortifiez-vous dans le Seigneur, & dans sa vertu toute-puissante. Après avoir donné des instructions particulières à chaque condition, il s'adresse à tous les Fidèles d'Éphése en commun: il les exhorte à la patience, & à prendre courage contre les ennemis de dedans, & de dehors. Que ni les liens que je porte, ni les persécutions que je souffre, ni celles que le Démon sulcitera contre vous, ne vous effrayent point. Mettez en Dieu toute votre confiance.

ψ. 11. INDUITE VOS ARMATURAM DEI. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu. De toutes les armes spirituelles que Dieu fournit dans son secours, & dans sa vérité. Saint Paul employe volontiers cette métaphore, (c) qui est prise de la guerre, & des armes. Il veut que les Fidèles se considèrent dans cette vie, comme dans une guerre continuelle contre le monde, la chair, & le Démon. Dans les guerres ordinaires, on n'arme que les hommes capables de soutenir les fatigues de la guerre. Ici saint Paul veut que tous les Fidèles, hommes, femmes, jeunes, & vieux, soient armez, pour attaquer l'ennemi, & pour se défendre dans cette milice spirituelle. (d) Le Démon nous attaque plutôt par surprise, & par artifices, (e) qu'à force ouverte; il s'agit plutôt ici de vigilance, d'atten-

(a) Senec. Ep. 47.

(b) Theodor. Οὐκ ἔστιν ἰσχυρὸν τὸ ἐν ἑαυτῷ ζῆναι καὶ ἐν ἑαυτῷ ζῆναι, ἀλλὰ καὶ ἐν ἑαυτῷ ζῆναι καὶ ἐν ἑαυτῷ ζῆναι.

(c) 1. Cor. x. 4. 1. Thessal. v. 8.

(d) Theodor. hic.

(e) Hieronym. Volens Apostolus multimoda Diaboli ingenia ostendere, quibus nos capere nititur, methodus est ista, id est, adventiones, vel versutias nominavit. Theodor. Μαδιδίαις γὰρ τοῦ πομπῆς ἰσχυρῶς.

tion, de zèle, & de ferveur, que de force pour attaquer. Nos armes font la foi, la charité, la vérité, JESUS-CHRIST même.

¶ 12. NON EST NOBIS COLLUCTATIO ADVERSUS CARNEM, ET SANGUINEM. *Nous n'avons pas à combattre contre la chair, & le sang, mais contre les principautés, contre les princes du monde.* La chair, & le sang ne se prennent pas ici comme en quelques autres endroits, pour la concupiscence, & les hommes charnels, pervers, & sensuels; car ce sont-là des ennemis contre lesquels nous avons à combattre. Ils se prennent pour des hommes ordinaires, des ennemis foibles, composez de chair, & d'os. Ce n'est pas là ce que nous avons à combattre, ce sont les Démon, ces princes, ou plutôt ces tyrans du monde, qui y exercent un empire usurpé; ce sont les esprits malins répandus dans l'air. Nous avons déjà vu ci-devant, (a) que saint Paul appelle les Démon princes de l'air, & que les anciens Peres, Joseph, Philon, les Rabbins, les Caldéens mêmes, étoient persuadez que l'air étoit tout rempli de génies bons, & mauvais. Que les mauvais nous faisoient une guerre continuelle, & nous attaquoient en une infinité de manières. (b)

Il dit que les Démon sont les princes du monde de ce siècle ténébreux. *Adversus mundi reftores tenebrarum harum*, c'est-à-dire, selon quelques-uns, princes du monde, princes ténébreux, anges de ténèbres. Ou bien: Princes de ce monde, de ces ténèbres, de cet air ténébreux, ou de ce monde plein d'obscurité, en comparaison de l'autre vie, qui est un monde de lumière, & de clarté. On a remarqué ailleurs que souvent l'air est mis pour les ténèbres. Enfin dans un sens moral, le monde est un siècle de ténèbres, parce qu'il est rempli pour la plus grande partie d'ensans d'incrédulité, & de ténèbres, opposez aux enfans de lumière. Il ajoute: Contre les esprits de malice répandus dans l'air, *contra spiritualia nequicia in caelestibus*; (c) ou, *contre cette malice spirituelle, qui est dans les lieux célestes*, dans le Ciel, dans l'air. Ou selon les Peres Grecs: (d) Nous avons à combattre contre les esprits de malice, qui nous font la guerre *pour les choses célestes*, pour le Royaume des Cieux. Il ne s'agit point ici d'une conquête indifférente, mais de la conquête du Ciel.

D'autres (e) l'expliquent tout autrement: *Nous n'avons point seulement à combattre contre des hommes foibles, de chair, & de sang; mais contre les Princes, les Potentats, contre les Seigneurs du monde, contre les esprits*

(a) Ephes. 11. 2.

(b) Prudent. Hamartigenia:
Sed cum spiritibus tenebrosis nocte, dique
Congredimur, quorum dominatibus humidus
est.

Et pigris densas nebulis obtemperat aër. &c.

(c) Illego vā vrispūrnā vīs vrispūrnā cō vīs

irispūrnā.

(d) Chrysof. Ος vισl xpīματον, ος vισl δl-
ξες, . . . vō γὰρ ος vīs irispūrnā αλλi vā, vισp
vū irispūrnā icr. Ita Theodor. Theophyl. &c.

(e) Voyez Castal. Zacch. Knatchbull. ici, & sur Ephes. 11. 2. &c.

13. *Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, & in omnibus perfecti stare.*

14. *State ergo succincti lumbos vestros in veritate, & induti lorica[m] iustitia,*

13. C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais résister, & demeurer fermes.

14. Soyez donc fermes. Que la vérité soit la ceinture de vos reins; que la justice soit votre cuirasse.

COMMENTAIRE.

malins pour les choses célestes. Nous avons à défendre la vérité de l'Evangile, & la doctrine céleste que nous prêchons, non seulement contre les ennemis communs, & ordinaires, mais aussi contre les Princes, les Potentats, les Démon. Si le Démon, si les élémens, si les puissances de la terre nous attaquent, ils ne servent que d'instrumens à la rage du Démon, qui est vôtre premier, & principal ennemi. (a) *Non est nobis colluctatio adversus carnem, & sanguinem, id est, adversus homines quos videtis servire in vos. Vasa sunt, alius utitur; organa sunt, alius tangit.*

ψ. 13. ACCIPITE ARMATURAM DEI, UT POSSITIS RESISTERE IN DIE MALO. Prenez toutes les armes de Dieu, prenez l'armure complete, armez-vous de toutes pièces, afin qu'au jour mauvais vous puissiez résister, étant munis de tout. Ces mots, *perfecti stare*, marquent des troupes à qui il ne manque rien pour se bien défendre; (b) ou bien, des troupes qui ont rempli exactement tous leurs devoirs, & qui se sont mis en état de faire une bonne, & vigoureuse défense. (c) *Le jour mauvais*, est le jour du combat, (d) le jour de la tentation, le tems du danger. Saint Jérôme (e) dit que nous n'avons pas seulement à combattre durant cette vie, mais aussi après la mort, *lor. que nous aurons tout fait*; car c'est ainsi qu'il traduit le Grec, *omnia operari stare*, au lieu de, *in omnibus perfecti stare*: Alors les Démon redoubleront leurs efforts, & alors nous combattrons, non plus contre des ennemis invisibles, mais contre des ennemis visibles, & pour ainsi dire, de main à main.

ψ. 14. STATE SUCCINCTI LUMBOS VESTROS IN VERITATE. Que la vérité soit la ceinture de vos reins. La vérité, la sincérité, la bonne foi, la droiture, est comme un baudrier qui ceint le soldat de JESUS-CHRIST. Sain Paul fait allusion à ce passage d'Isaïe: (f) *La justice sera son baudrier, & la vérité, ou la bonne foi, la ceinture de ses reins.* Le nom de vérité peut aussi marquer la foi, la saine doctrine, la parole de Dieu.

(a) Aug. serm. olim 3. de verbis Domini; hunc 67. n. 4.

(b) Eß. Men Tyr. Syr. Tremel.

(c) καὶ ἐκείνη ἀνατιγνασκόμενοι σήμερον. Vide Chryß. Epist. etc.

(d) Theodoret. Ἡ πόλις ἡμετέρη ἐστὶν ἡ πόλις ἀπορίας ἢ ἡ πόλις ἀσπίδος, ἀπὸ τῆς ἐμπύρου ἀπὸ ἀσπίδος τὸ ἕρπον ἡ δὲ πόλις.

(e) Hieronym. loc.

(f) Isai. xl. 5. Vide Eß. & Grot. loc.

15. *Et calceati pedes, in preparatione Evangelii pacis :*

16. *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguerè.*

17. *Et galeam salutis assumite ; & gladium spiritus, (quod est verbum Dei)*

15. Ayez la chaussure aux pieds, comme étant tout disposé à aller annoncer l'Évangile de paix.

16. Servez-vous sur tout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin esprit.

17. Prenez encore le casque du salut, & l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu ;

COMMENTAIRE.

LORICAM IUSTITIÆ. *Que la justice soit votre cuirasse.* La justice est la vertu qui rend à chacun ce qui lui est dû ; on la prend aussi pour l'assemblage de toutes les vertus, & pour la pratique de toutes les bonnes œuvres. En ce dernier sens, elle est fort étendue, & est justement comparée à la cuirasse, qui couvre la plus grande partie de l'homme.

ÿ. 15. **CALCEATI PEDES.** *Ayez la chaussure aux pieds, comme étant tout disposé à aller annoncer l'Évangile de paix.* Ceux qui veulent se mettre en campagne pour un long voyage, se chaussent, & se munissent les pieds contre les pierres, & les épines. Tous les Chrétiens doivent toujours être prêts à rendre témoignage à la vérité, & annoncer la foi aux infidèles, chacun suivant sa capacité, & son talent. (a) On peut dire aussi qu'ils doivent avoir les pieds munis contre tout ce qui se peut rencontrer dans leur chemin, dans la pratique de l'Évangile, dans la course qu'ils se font engager de fournir. (b) En ce dernier sens, ce n'est pas tant une chaussure ordinaire, dont il s'agit, que de ces grèves, ou de ces bottines qu'on mettoit autrefois sur les jambes dans la guerre. (c)

ÿ. 16. **SCUTUM FIDEI, IN QUO POSSITIS OMNIA TELA NEQUISSIMI IGNEA EXTINGUERE.** *Servez-vous du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre sous les traits enflammés du malin esprit.* Autrefois dans la guerre, on se servoit quelquefois de traits enflammés, comme on l'a prouvé ailleurs. (d) Les traits enflammés du Démon sont les mauvaises pensées, & les mauvais désirs, (e) qui allument nos passions. C'est par la foi que nous les éteignons, que nous les réprimons. La foi nous persuade la vérité des promesses, & des menaces de Dieu. Il n'en faut pas d'avantage pour nous faire mépriser les douceurs, & les plaisirs de ce monde, & pour nous faire supporter la privation des biens, & des honneurs que le Démon nous présente.

(a) Chrysost. Est. Vat Men Zanch. Tir.

(b) Theodorat. Μὴ ἔσθ' ἀπίστεως πόδες τὸν πάλαιον καὶ τὸν ἰσχυρὸν ἀποστόλου πάλαιον. Men. Bod. alii.

(c) Voyez ce qui a été remarqué sur 1. Reg.

XVII. 6.

(d) Voyez le Commentaire sur Psalm. VII.

14. LXXV. 3. CXIX. 4.

(e) Vide Hieronym. Theodoret alios.

18. *Per omnem orationem, & obsecrationem orantes omni tempore in spiritu, & in ipso vigilantes in omni instantia, & obsecratione pro omnibus Sanctis.*

19. *Et pro me; ut datur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii.*

18. Invoquant Dieu en esprit, & en tout tems, par toute sorte de supplications, & de prières, & vous employant avec une vigilance, & une persévérance continuelle à prier pour tous les Saints,

19. Et pour moi aussi; afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile,

COMMENTAIRE.

ψ. 17. GALEAM SALUTIS. *La casque du salut.* Ou le casque salutaire, (a) qui nous garde contre les coups de nos ennemis. JESUS-CHRIST est souvent appelle *le salut*, ou *le Sauveur*. Il est nôtre casque lorsque nous sommes remplis de son Esprit, animez de son amour, remplis de ses vérités, munis de sa protection.

GLADIUM SPIRITUS. *L'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu.* Ou même, *l'épée de l'Esprit*, que le Saint-Esprit nous met en main pour nous défendre contre le Démon. Cette épée n'est autre que la parole de Dieu, qui nous instruit, nous éclaire, nous rend terribles au Démon même. JESUS-CHRIST n'employa que la parole de Dieu pour charger de confusion le Démon qui le tentoit. (b) C'est là cette épée à deux tranchans, dont il est parlé ailleurs dans l'Écriture, (c) qui pénètre jusqu'au fond du cœur.

ψ. 18. ORANTES OMNI TEMPORE IN SPIRITU. *Invoquant Dieu en esprit en tout tems.* Ce n'est pas assez d'être bien armé, & de connoître le danger où l'on est, si l'on ne combat pas avec force, & si l'on ne vit dans une vigilance continuelle. C'est par la prière que nous devons veiller, c'est avec elle que nous combattons, & que nous vainquons. Sans elle, nos prières ne nous servent de rien. Le Démon ne nous craint guères quand nous sommes seuls. Mais il nous fuit quand par la prière nous attirons sur nous le secours tout-puissant du Seigneur.

ψ. 19. PRO OMNIBUS SANCTIS, ET PRO ME. *Pour tous les Saints, & pour moi aussi.* Remarquez l'humilité, & la sainte avarice de saint Paul. (d) Il ne s'oublie pas lorsqu'il s'agit d'avoir part aux prières des Fidèles. *Priez pour tous les Saints, & pour moi.* Et que demanderons-nous pour vous? *Que Dieu m'ouvre la bouche, & qu'il me donne des paroles, pour annoncer librement l'Évangile.* Obtenez-moi de Dieu, la force, la

(a) Comparez Isai. LIV. 17. Πικριφάλαιον ἄσπίδα.

(b) Matt. IV.

(c) Hebr. IV. 11. Apoc. I. 16. II. 12.

(d) Theodoret. Δόκουν δὲ, ἢ τὴν δικαίαν καταστροφὴν, ἐμὴ, ἢ ἀλλοτρίαν. Κατὰ τούτοις γὰρ, ἢ καταστροφῆν, ἢ ἀλλοτρίαν.

20. *Pro quo legatione fungor in catena ; ita ut in ipso audeam , prout oportet me loqui.*

21. *Ut autem & vos sciatís que circa me sunt , quid agam , omnia vobis nota faciet Tychicus , charissimus frater , & fidelis minister in Domino :*

22. *Quem misi ad vos in hoc ipsum , ut cognoscatis que circa nos sunt , & consoletur corda vestra.*

20. Dont j'exerce la légation , & l'ambassade , même dans les chaînes ; & que j'en parle avec la liberté , & la hardiesse que je dois.

21. Quant à ce qui regarde l'état où je suis , & ce que je fais , Tychique nôtre cher frere , qui est un fidèle ministre du Seigneur , vous apprendra toutes choses :

22. Et c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous , afin que vous sachiez ce qui se passe à nôtre égard , & qu'il console vos cœurs.

COMMENTAIRE.

confiance , la liberté de parler , & l'éloquence nécessaire pour toucher , & pour persuader. *ψ. 20. Que même dans les chaînes où je suis , je parle avec la liberté , & la hardiesse que je dois , sans craindre les puissances , sans rougir de mes liens.*

Les Ambassadeurs ordinaires se distinguent par leur magnificence , & par la grandeur de leur train. Saint Paul n'a rien de plus précieux pour orner son ambassade , que ses chaînes. *Legatione fungor in catena.* Il les représente aux Ephésiens comme un sujet de gloire , & pour lui , & pour eux. (*a*) Saint Chrysostome remarque que les Ambassadeurs étant inviolables parmi toutes les nations , saint Paul insinué ici qu'on a violé à son égard le droit des gens , en mettant dans les liens un Ambassadeur de JESUS-CHRIST. (*b*) Il prie les Ephésiens de demander à Dieu pour lui , que ses liens ne l'empêchent pas de satisfaire à ce que sa qualité d'Ambassadeur demande de lui. En effet , nous apprenons que malgré ses liens , il ne cessa point de prêcher , & que , comme il le dit lui-même , (*c*) si son corps étoit enchaîné , la parole de Dieu ne l'étoit point. Il étoit attaché par une chaîne à un soldat qui le suivait , & l'accompagnait par tout. (*d*) Mais il n'étoit point enfermé dans une prison.

ψ. 21. OMNIA VOBIS NOTA FACIET TYCHICUS. Tychique vous apprendra toutes choses. Tychique étoit de la province d'Asie , & avoit accompagné saint Paul , lorsqu'il fit le voyage de Corinthe à Jérusalem , en l'an 58. (*e*) Il servit utilement l'Apôtre dans le cours de ses prédications , & fut envoyé pour porter ses Lettres aux Colossiens , & aux Ephésiens. Quelques-uns croient que ce fut lui qui fut aussi chargé de la première Épitre à Timothée. Saint Paul fait son éloge , en disant qu'il est son cher frere , & un fidèle Ministre du Seigneur.

(*a*) *Vide Theodoret.*

(*b*) *Vide Chrys. Theophyl. Ep. htc.*

(*c*) 2. *Timot. 11. 9.*

(*d*) *AB. xxviii. 16. 30. 31.*

(*e*) *AB. xx. 4.*

23. *Pax fratribus, & charitas cum fide à Deo Patre, & Domino Jesu Christo.*

24. *Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.*

23. Que Dieu le Pere, & le Seigneur JESUS CHRIST donnent à nos freres la paix, & la charité avec la foi.

24. Que la grace soit avec tous ceux qui aiment nôtre Seigneur JESUS CHRIST d'un amour constant, & inviolable. Amen.

COMMENTAIRE.

ÿ. 22. *UT COGNOSCATIS QUÆ CIRCA NOS SUNT.* *Afin que vous sachiez ce qui se passe à nôtre égard.* Je l'ai chargé de vous instruire de la situation de ma personne, & des affaires de l'Evangile dans cette ville. Quelques-uns lisent. (a) *Afin qu'il connoisse ce qui se passe à vôtre égard,* & qu'il me fasse un rapport fidèle de l'état de vôtre Eglise. Comparez les versets 21. & 22. de cette Epître, & la fin de celle aux Colossiens. Ce sont presque les mêmes termes. Ces deux Lettres furent écrites vers le même tems.

ÿ. 23. *PAX, CHARITAS, CUM FIDE.* *Que Dieu vous donne la paix, & la charité, avec la foi.* Ce sont les trois plus grands dons que Dieu puisse accorder aux hommes. La paix intérieure, & extérieure, & la foi animée de la charité. Il ne sépare point ces vertus, & ces dons, que le Saint-Esprit ne donneroit qu'imparfaitement s'il les donnoit l'un sans l'autre.

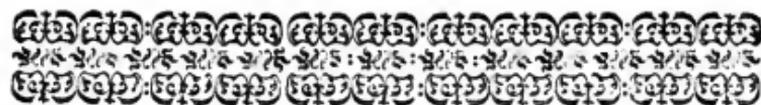
ÿ. 24. *QUI DILIGUNT DOMINUM NOSTRUM. . . IN INCORRUPTIONE.* *Qui aiment nôtre Seigneur JESUS-CHRIST d'un amour constant, & inviolable.* A la lettre: (b) *Dans l'incorruption*; dans la pureté de cœur, & de corps, dans la sainteté, dans la sincérité. (c) *Qui aiment JESUS-CHRIST, & se conservent purs de la corruption de ce siècle.* (d) *Car l'amour de ce siècle est incompatible avec celui de JESUS-CHRIST. Amicitia hujus mundi, inimica est Dei.*

Les Exemplaires Grecs lisent à la fin de cette Epître: *Qu'elle a été écrite de Rome par Tychique.* C'est sur quoi les Commentateurs sont d'accord entr'eux, comme on l'a vû dans la Préface.

(a) Ald. Mss. Theophylast. Ambrosiast. l'ou
 γινῆτε τὰ περὶ ἡμῶν: Ut cognoscatis quæ circa nos
 sunt. Græc. impress. l'ou γινῆτε τὰ περὶ ἡμῶν.
 (b) Εἰς ἀφθαρσίαν.

(c) Hieron. Est. Pat. Erasim. Men. Tir. alii
 Vide Chrysost. Theophyl.
 (d) Jacobi xv. 4.

Fin du Commentaire sur l'Epître aux Ephésiens.



P R É F A C E

SUR L'ÉPIÎTRE

DE SAINT PAUL

AUX PHILIPPIENS.

SAINT Paul ayant été appelé de Dieu en Macédoine, l'an 52. de JESUS-CHRIST, s'embarqua à Troade, vint à Samothrace, le lendemain aborda à Naples, ville maritime de Macédoine, & de là à Philippes, colonie Romaine, & capitale de cette partie de la Macédoine. (4 Il y séjourna, & y convertit d'abord une marchande de pourpre, nommée Lydie. Quelques jours après ayant chassé le Démon du corps d'une jeune Pythonille, qui étoit d'un grand profit à ses maîtres, ceux-ci accusèrent Paul devant les Magistrats de vouloir introduire dans la ville une Religion nouvelle. Les Magistrats le firent battre de verges lui, & Silas, & les envoyèrent en prison. Durant la nuit il se fit un tremblement de terre qui ébranla le lieu où ils étoient jusqu'aux fondemens. Les portes de la prison furent ouvertes, & les liens des prisonniers se rompirent. Le geolier étant accouru, & croyant que les prisonniers s'étoient sauvés, vouloit se percer de son épée. Mais saint Paul le rassura, le convertit, & le baptiza avec toute sa famille. Le jour étant venu, les Magistrats envoyèrent dire au geolier de laisser aller Paul, & Silas. Mais saint Paul leur fit dire qu'on ne traitoit point de cette sorte des citoyens Romains, & qu'ils vinssent eux-mêmes les tirer de prison. Les Magistrats donc vinrent à la prison, lui firent des excuses, & le prièrent de se retirer de leur ville. Paul alla de Philippes à Thessalonique.

L'Apôtre conserva toujours beaucoup de tendresse, & de bonté pour les Philippiens. Il dit lui-même qu'il se souvenoit toujours d'eux dans ses

(4) Vide *Act.* xvi. 12. 13. & sequ.

prières. (a) De tous ceux à qui il avoit prêché la parole de salut, & qu'il avoit converti, aucuns n'avoient témoigné plus de reconnoissance, & de générosité envers lui, que les Philippiens. Ils furent les seuls qui lui envoyèrent des secours d'argent dans les lieux où il prêchoit. (b) Ils lui en firent tenir jusqu'à deux fois à Thessalonique. (c) Et c'est eux apparemment qui lui en apportèrent encote à Corinthe. (d) Enfin ils firent la même chose long-tems après, vers l'an 62. de JESUS-CHRIST, lorsqu'il étoit prisonnier à Rome. Aussi-tôt qu'ils eurent appris qu'il étoit dans les liens, ils lui députèrent Epaphrodite leur Evêque, ou simplement Ministre de leur Eglise, car on ne convient pas des qualitez d'Epaphrodite, (e) tant pour lui porter de l'argent, que pour l'aider de sa personne en leur nom. (f)

Epaphrodite étant arrivé à Rome, chercha saint Paul, & le servit au péril de sa vie. (g) Il tomba dangereusement malade, & fut obligé de demeurer assez long-tems à Rome. Les Philippiens ayant été informez de sa maladie, en furent fort affligez: c'est pourquoi il se hâta de s'en retourner à Philippes. Saint Paul en le renvoyant, le chargea de la Lettre que nous allons expliquer. Elle est adressée aux Evêques, & aux Diacres de Philippes. On croit que sous le nom d'Evêque, il entend, ou les Prêtres de cette Eglise, ou l'Evêque de Philippes, & ceux des Eglises voisines. (h) Il joint Timothée avec lui dans le titre de la Lettre, & fait espérer aux Philippiens de le leur envoyer, aussi-tôt qu'il aura vû quelque jour dans ses affaires; (i) se flattant d'aller aussi lui-même les voir dans quelque tems; (k) car on voit par toute cette Epître, qu'il ne doutoit point que Dieu ne le tirât de ses liens, & qu'il ne fut remis en liberté. Saint Chrysostome (l) croit même que Dieu lui avoit laissé le choix de vivre, ou de mourir.

Cette Epître est d'un style plus coulant, & plus aisé, écrite avec un esprit plus ouvert, & plus content que les autres, quoique saint Paul fut alors dans les liens. Il y découvre toute la bonté de son cœur, avec une entière effusion. Il ne mêle ici ni reproche, ni réprimande, ce qui est une marque, dit saint Chrysostome, (m) que les Philippiens étoient d'une vertu consommée. Ils avoient eu l'avantage, non seulement de croire en J. E.

(a) Philipp. 1. 4.

(b) Philipp. 1v. 15.

(c) Philipp. 1v. 16.

(d) 1. Cor. xi. 9.

(e) Voyez le Comment. sur Philipp. 11. 25.

(f) Philipp. 11. 26.

(g) Philipp. 11. 27. 28. 29. 30.

(h) Vide Hammond ad Philipp. 1. pag. 210.

211.

(i) Philipp. 11. 19. 23. 24.

(k) Il y vint en effet deux ans après, en la 64.

année de J. C. Voyez Philipp. 21. 24.

(l) Chrysost. homil. 1 p. 30. Τις τίνος, εἰς μέν μὲν ἃ Παῦλος ἵδεν ἡρωδῆος, καὶ ἀπορία ἰουδαίου ἡρώδα ἀπελάσει πορεύσει, ἵνα ἀκούσῃ ἢ τῷ ἀπελάσει.

(m) Chrysost. in Philipp. Pro' or. Ουδένως δὲ καὶ πικρὰ μακρὰ ἀλλοίως μάστιγι γράφουσιν τιμῆς, καὶ ἀλλοίως παρακαλοῦσιν ἰερολαλοῦντες ἐνδοκίμῳ, ἵνα τῷ ἐπιμύσειον τῶν ἀμάρτιων, καὶ πορεύσειον δίκης τῷ δειδοκίμῳ λαβῆς.

SUS-CHRIST, mais aussi de souffrir pour lui. (a) Il les console, en leur disant que ses liens devoient être leur joye, & leur gloire, comme ils font la sienne, & qu'il seroit ravi que son sang pût servir comme de libation au sacrifice qu'ils offrent à Dieu de leur toi. (b) Il les avertit que ses liens n'ont servi qu'à la plus grande gloire de Dieu, & au progrès de l'Évangile. (c) Les faux Apôtres avoient été à Philippes, aussi-bien qu'aux autres villes, ils prêchoient par tout la nécessité d'observer les loix cérémonielles, & de recevoir la circoncision. Saint Paul s'élève ici contre eux avec beaucoup de véhémence, & ne les épargne en aucune sorte; il les appelle des chiens, de mauvais ouvriers, qui ne prêchent que par intérêt, ou par ambition, & qui font leur Dieu de leur ventre.

Il exhorte les Philippiens à l'union, & souhaite sur tout qu'on ait soin de la réconciliation de deux femmes de mérite, Evodie, & Synryche, qui avoient beaucoup travaillé avec lui dans la prédication de l'Évangile. Il parle des secours d'argent que les Philippiens lui avoient envoyé, d'une manière qui fait voir la grandeur de sa charité, & de son déintéressement. (d) Il les en remercie d'une manière très-gracieuse; mais il leur dit qu'il fait bien moins de cas de leur don, que du mérite qu'ils se sont acquis par là devant Dieu. Que pour lui, il est fait à tout, à vivre dans l'abondance, & dans la dernière disette, enfin à se contenter toujours dans quelque état qu'il se trouve; qu'il peut tout avec le secours de Dieu qui le fortifie. Mais qu'enfin il a été bien-aise de voir leur ancienne libéralité refleurir de nouveau à son égard, & prendre avec ardeur cette occasion qui s'est présentée de le soulager dans son affliction. Il les salue de la part des Fidèles de Rome, & en particulier de ceux de la Cour de l'Empereur; (e) ce qui fait voir qu'il avoit prêché même dans le palais, (f) & qu'il y avoit fait des Disciples.

Saint Polycarpe dans l'Épître qu'il écrivit aux Philippiens, semble dire que S. Paul leur avoit écrit plusieurs Lettres. (g) Je ne me flatte point, dit-il, de pouvoir vous parler, après ce que le bienheureux, & le glorieux Paul vous a écrit par sa sagesse; il vous a instruit de paroles étant présent, & étant absent, par les Lettres qu'il vous a écrites, dans lesquelles vous pourrez trouver de quoi édifier voire foi, qui est la mere de toutes les vertus. Il y a un endroit dans cette Epître qui pourroit favoriser la pensée de saint Polycarpe. C'est au commencement du Chap. 111. Au reste,

(a) Philipp. 1. 29.

(b) Philipp. 11. 17.

(c) Phi. ipp. 1. 12.

(d) Philipp. 1v. 10. 11. 12. 13.

(e) Ibidem 5. 22.

(f) Philipp. 1. 13.

(g) Polycarp. Ep. ad Philipp. Us 23. 24.

αὐτὸν ἔγραψεν ἰεροσολαίμῃ, ἡς αἱ τὴν ἰεροσολαίμῃ
 διέτριβεν ἀποδημιώσας αὐτὸν τὸν δεσπότην αὐτὸν πάλιν.
 Himm. sur le Chap. 1v. des Colossiens, et où que
 les deux Epîtres aux Thessaloniens étoient aussi
 pour les Philippiens, & que c'est pour cela que
 saint Polycarpe parle des Epîtres aux Philippiens
 en nombre pluriel.

mes freres, réjouïſſez-vous au Seigneur ; ou, je vous dis adieu dans le Seigneur: *Il ne m'eſt point pénible de vous écrire les mêmes choſes, & il vous eſt avantageux, ou néceſſaire que je vous les écrive.* Ce qui ſemble inſinuer qu'il leur avoit déjà écrit quelque choſe de pareil à ce qu'il va leur répéter; toutefois nous ne connoiſſons qu'une ſeule Lettre de ſaint Paul aux Philippiens, aucun des anciens, ni des nouveaux Commentateurs n'en a reconnu plus d'une. Et le Texte de ſaint Polycarpe n'emporte pas néceſſairement l'idée de deux Lettres: puisqu'en Grec, & en Latin, & même en François, on parle ſouvent d'une Lettre au pluriel. A l'égard du paſſage du Chap. 111. nous y avons répondu dans le Commentaire.

Grotius croit que les Chapitres 111. & 1v. ſont une eſpèce d'addition à la Lettre aux Philippiens. L'Apôtre n'avoit pas eu deſſein d'abord de leur en dire plus que ce qui eſt contenu dans les deux premiers Chapitres, mais en ſuite il ajouta ce que nous liſons depuis le troiſième, juſqu'à la fin. Cet Auteur croit auſſi que les faux Apôtres, dont l'Apôtre fait ici une ſi laide peinture, étoient, non des Juifs convertis, ou des Chrétiens Juifaiſans, mais des Gentils, qui par une prudence toute charnelle vouloient perſuader aux Gentils convertis, de ſe déclarer Juifs, & de prendre la circoncifion, afin d'éviter les perſécutions auxquelles étoit expoſée la Religion Chrétienn. Nous avons déjà réfuté ce ſentiment ſur l'Épître aux Galates. Saint Paul montre aſſez clairement qu'il avoit affaire à des Juifs dans tout ce qu'il dir ici Chap. 111. 2. 3. 4. 5. 6. *Gardez-vous des chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des faux circoncis: c'eſt nous qui ſommes les vrais circoncis. . . Si quelqu'un oſe prendre quelque avantage du côté de la chair, je le puis auſſi, ayant été circoncis au huitième jour, étant de la race d'Iſraël, de la tribu de Benjamin, né Hébreu, de peres Hébreux.*





COMMENTAIRE LITTERAL
 SUR L'ÉPI TRE
 DE SAINT PAUL
 AUX PHILIPPIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Affection de saint Paul pour les Philippiens. Ses liens ont donné aux autres la confiance de prêcher JESUS-CHRIST. Les uns le prêchent de bonne-foi, & les autres par envie contre saint Paul. Il ne laisse pas de s'en réjouir. Il espère d'être délivré de ses liens pour le bonheur des Philippiens.

| | |
|---|--|
| <p>†. 1. P <i>Aulus, & Timotheus, servi Jesu Christi, omnibus Sanctis in Christo Jesu qui sunt Philippis, cum Episcopis, & Diaconibus.</i></p> | <p>†. 1. P <i>Aul, & Timothée, serviteurs de JESUS-CHRIST, à tous les Saints en JESUS-CHRIST qui sont à Philippi, aux Evêques, & aux Diacres.</i></p> |
|---|--|

COMMENTAIRE.

†. 1.  **AULUS, ET TIMOTHEUS.** *Paul, & Timothée.* Saint Timothée étoit alors à Rome avec l'Apôtre. Il étoit fort connu, & fort chéri des Philippiens, comme ayant été chez eux plus d'une fois. Saint Paul l'associe dans cette Épître, non comme Auteur de la Lettre, mais peut-être comme Secrétaire, ou plutôt comme ami commun, qui avoit

Y

éprouvé aussi-bien que lui, les effets de la bienveillance, & de la libéralité des Philippiens, & qui prenoit part comme lui, à leur charité, & à leur persévérance dans la foi. Ils prennent en commun la qualité de *serviteurs de JESUS-CHRIST*, ou plutôt de ses Ministres dans l'Apostolat; en quoi saint Paul par une modestie singulière, semble égaler saint Timothée à lui-même, quoique ce saint ne fut que son disciple, & fort inférieur à lui en toute manière.

OMNIBUS SANCTIS IN CHRISTO JESU, CUM EPISCOPIS, ET DIACONIBUS. *Aus les Saints en JESUS-CHRIST qui sont à Philippiés, aux Evêques, & aux Diacres.* Les premiers Chrétiens étoient saints, non seulement par leur vocation, & dans le dessein de Dieu, qui les appelloit à la sainteté, mais aussi par la pureté, & la sainteté de leur vie. *Les Saints en JESUS-CHRIST*, sont les Chrétiens, qui font profession de la Foi de JESUS-CHRIST. *Les Evêques, & les Diacres*, marquent l'Evêque, & les Prêtres de cette Eglise, & tous les Ministres factez. Anciennement le nom d'Evêque, & celui de Prêtre étoient communs, & réciproques. On appelloit assez indifféremment les Prêtres Evêques, & les Evêques Prêtres. (a) Il ne pouvoit y avoir à Philippiés qu'un seul Evêque, & encore étoit-il alors à Rome, supposé que ce fut Epaphrodite, comme on le croit assez communément, (b) & par qui saint Paul envoya cette Epître aux Ephésiens. Quoiqu'il en soit, on prouve aisément que les Evêques étoient souvent compris sous le nom de Prêtres, parce que les Apôtres eux-mêmes sont quelquefois appelez de ce dernier nom. Saint Pierre, & saint Jean l'Evangéliste à la tête de leurs Epîtres, prennent le nom d'Anciens, ou de Prêtres. Saint Paul ayant fait venir d'Ephèse les Prêtres, ou les Anciens de cette Eglise, & apparemment des Eglises voisines, leur donne le nom d'Evêques dans le discours qu'il leur fait. (c) Et écrivant à Tite, (d) il lui dit d'établir des Prêtres dans les villes; & ensuite il les nomme Evêques, dans le dénombrement des bonnes qualitez qu'ils doivent avoir. *Oportet enim Episcopum sine crimine esse, &c.*

Quelques-uns (e) croyent que la ville de Philippiés étoit alors comme la Métropole de la Macédoine, & que cette Epître étoit non seulement pour l'Eglise de Philippiés, mais aussi pour celles de la province, & des villes voisines. Soit que celle de Philippiés ait eu sur elles quelque jurif-

(a) *Vide Chrysoſt. Theodorac. Oecumen. alios.*

(b) *Theodorac. hic. Comparat Philipp. 11. 25.* où saint Paul appelle Epaphrodite Apôtre des Philippiens. Or il ne pouvoit être leur Apôtre qu'en qualité de leur Evêque; à moins qu'on ne prenne en cet endroit Apôtres, pour un simple envoyé. Voyez le Commentaire. Voyez Eſt. Grot. Cernel, &c.

(c) *Act. xx. 17. 28. Vocavit majores natu Ecclesia. . . Dixit eis: Attendite vobis, & universis grati, in quo vos Spiritus sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei, &c.*

(d) *Tit. 1. 5. 7.*

(e) *Vide Hamn. & Clerici not. in eundem, hic, & Eſt. Zanch.*

1. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre
nostro, & Domino Jesu Christo.*

3. *Gratias ago Deo meo in omni me-
moriam vestri,*

1. Que Dieu nôtre Pere, & JESUS-CHRIST
nôtre Seigneur vous donnent la grace, & la
paix.

3. Je rends grâces à mon Dieu toutes les
fois que je me souviens de vous ;

COMMENTAIRE.

diction, ou autrement ; car ce n'est pas là de quoi il s'agit en cet endroit. Ainsi les Prêtres dont il parle, & auxquels il adresse son Epître, ne désignent pas seulement les premiers du Clergé de Philippi, mais aussi les Evêques des Eglises voisines : de même que dans le passage que nous avons cité des Actes, où saint Paul parle des Evêques, ou des Prêtres d'Ephèse, au pluriel ; (a) il veut marquer l'Evêque d'Ephèse, & ceux des autres villes du voisinage.

Quelques Exemplaires Grecs lisent ici : (b) *A tous les Saints en JESUS-CHRIST qui sont à Philippi, aux Coévêques, & aux Diacres.* C'est-à-dire, aux Fidèles de Philippi, & aux Evêques avec qui nous partageons cette glorieuse qualité de Pasteurs, d'Inspecteurs, de Chefs de l'Eglise de JESUS-CHRIST. Mais la plupart des Exemplaires Grecs sont conformes aux imprimez, & à la Vulgate. L'autre leçon ne paroît venir que d'une faute de Copistes, qui de deux mots, n'en ont fait qu'un.

Quant aux Diacres, on en a parlé sur le Chap. vi. 3. 4. des Actes. Ces Ministres avoient beaucoup de rapport avec les *Chazanim* des Synagogues des Juifs. C'étoient les Ministres des Chefs de la Synagogue ; ils étoient occupez à tous les ministères auxquels on vouloit les destiner. Ils tenoient rang au-dessous des Sages, & des Docteurs. Dans l'Eglise Chrétienne, les Diacres servoient non seulement aux tables communes dans les repas de charité, & distribuoient les aumônes ; ils servoient aussi à la table sacrée, & à la distribution de l'Eucharistie, ils prêchoient mêmes quelquefois, comme saint Etienne, (c) & le Diacre Philippe ; ce dernier baptiza, &c. athéchisa l'Eunuque de la Reine Candace, (d) & convertit les Samaritains ; (e) en un mot, ils étoient sous la main de l'Evêque, & toujours prêts à lui obéir. Dans l'ordre Hierarchique ils ont toujours rang au-dessous des Prêtres immédiatement. Lorsque l'Eglise se fut augmentée, ils eurent au-dessous d'eux d'autres Ministres nommez Souddiacres, & ensuite encore d'autres, dont les noms ne se lisent pas dans l'Ecriteure, & qu'on trouve seulement dans les anciens Auteurs Ecclésiastiques.

(a) *AB. XX. 17. 28.*

(b) *Evangelium II, & Diacrisis Ita Chrysof.*
Theophyl. Oecum. in Commentar. S. Germ. Gr.
alii apud Er. sm. & Mill.

(c) *AB. VIII. 8.*

(d) *AB. VIII. 29. 30.*

(e) *AB. VIII. 5. 6.*

4. *Semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecationem faciens*

5. *Super communicatione vestra in Evangelio Christi, à primâ die usque nunc.*

6. *Confidens hoc ipsum, quia qui coepit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu.*

4. Et je ne fais jamais de prières, que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie,

5. De ce que vous avez participé à l'Évangile, depuis le premier jour jusqu'à maintenant.

6. Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé le bien en vous, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de JÉSUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

Ψ. 3. IN OMNI MEMORIA VESTRI. *Toutes les fois que je me souviens de vous. Ou : (a) Je rends grâces à Dieu en me souvenant de vous toujours, & en toute manière, ou même : (b) Je rends grâces à Dieu de ce que vous vous souvenez de moi.*

Ψ. 4. SUPER COMMUNICATIONE VESTRA IN EVANGELIO CHRISTI. *De ce que vous avez participé à l'Évangile, depuis le premier jour, jusqu'à maintenant. Je rends grâces à Dieu de votre foi, & de ce qu'ayant reçu l'Évangile par nôtre prédication, vous y avez persévéré depuis le premier jour, jusqu'aujourd'hui. Autrement : (c) Je rends grâces à Dieu de ce que vous avez participé, & contribué à la propagation de l'Évangile, en nous faisant part de vos biens, depuis le premier jour, jusqu'aujourd'hui. (d) Dans saint Paul, les secours que l'on rend aux Apôtres, ou aux pauvres Fidèles, sont connus sous le nom de communication, ou de communion de biens. (e) Ce dernier sens est fort naturel ; mais le premier paroît mieux lié à ce qui suit.*

Ψ. 6. QUI COEPIT IN VOBIS OPUS BONUM, PERFICIET USQUE IN DIEM CHRISTI. *Celui qui a commencé le bien en vous, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de JÉSUS-CHRIST. Dieu qui vous a ouvert le cœur, & les oreilles pour entendre, & pour croire en l'Évangile ; qui a mis dans vous sa Foi, & son Saint-Esprit, continuera à vous combler de ses lumières, & de ses grâces, jusqu'à ce que vous soyez heureusement arrivés à la fin de vôtre carrière, à la mort, au jugement particulier que Dieu doit porter sur vôtre état bienheureux pour l'éternité. (f) Il perfectionnera en vous son ouvrage ; après vous avoir appela-*

(a) *Εὐχαριστῶ πάντοτε ὑμῖν ἐν ᾧ ὄνομα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Vide Bez. Zanch.*

(b) *Arab. Mem.*

(c) *Theodoret. Κοινωνία δὲ τῶ ἐὺεγγαλίῳ, τὸ μέτρο ἰσότητος. Vide Erasmi. Tir. Eß.*

(d) *Chrysof. Theophyl. Dicit δὲ κοινωνίας ;*

μεταδίδοι μοι τὸ μέρος χάριτος, ἧ ἀποδοῦμί μοι ἔσθ.

(e) *Rom. XII. 13. 1. Cor. VIII. 4. Galat. VI. 6. Philipp. IV. 14. 15. Heb. XII. 16.*

(f) *Eß. Mem. alii.*

7. *Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, eò quòd habeam vos in corde, & in vinculis meis, & in defensione, & confirmatione Evangelii, socios gaudii mei omnes vos esse.*

7. Et il est juste que j'aye ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez prise à mes liens, à ma défense, & à l'affermissement de l'Évangile.

COMMENTAIRE.

lé, il vous a justifié ; & après vous avoir donné la justice, il vous accordera la gloire. (a) Car, selon le saint Concile de Trente, (b) Dieu qui opère dans nous le vouloir, & le faire, achèvera la bonne œuvre qu'il y a commencée, à moins que nous ne manquions à sa grace.

¶ 7. SICUT ET MIHI JUSTUM HOC SENTIRE PRO OMNIBUS VOBIS. *Et il est juste que j'aye ce sentiment de vous tous.* Saint Paul regarde tous les Philippiens comme des prédestinez. L'ardeur que ces Fidèles avoient témoignée au commencement de leur conversion, & la fidélité avec laquelle ils avoient persévéré jusqu'alors, dans la foi, & dans la charité, étoient les motifs qui inspiroient à l'Apôtre cette juste confiance. Mais il en donne ici une autre raison : *C'est, dit-il, que je vous ai dans le cœur.* Mais cela seul suffisoit-il pour lui faire dire, qu'il est juste qu'il ait pour eux ce sentiment, que Dieu achèvera dans eux par sa grace, l'œuvre qu'il y a commencée ? Aimer une personne, & désirer son salut, ne sont pas des raisons pour croire qu'elle sera sauvée. Mais l'Apôtre ajoute qu'il les aime, *parce qu'ils ont pris part à sa joie, à ses liens, à sa défense, à l'affermissement de l'Évangile.* Cela change le motif du simple amour, en une amitié fondée sur la vertu, sur la charité, sur la foi, sur les bonnes œuvres. Or dans ces cas, il est juste de croire que Dieu continuera à combler de ses graces, ceux dans qui il a mis de si bonnes dispositions, & qu'il leur accordera la persévérance dans le bien jusqu'au dernier moment de leur vie. C'est déjà une marque d'une grande vertu que d'être bien dans le cœur de saint Paul. (c)

On pourroit traduire le Grec de cette sorte : (d) *Il est juste que j'aye ce soin de vous tous*, que je prie Dieu continuellement pour vous, & que je lui rende de continuelles actions de graces. *Parce que je vous ai dans mon*

(a) Rom VIII. 30.

(b) Concil. Trid. sess. 6. c. 13. *Deus enim, nisi ipsi homines illius gratia defuerint, sicut capic opus bonum, ita perficiat, operans velle, & perficere.* Vide & Aug. l. de corrupt. & grat. c. 6. & l. 2. contra 2. Epist. Pelag. c. 8. & Chryf. hic.

(c) Chrysof. hic : *Ἐστὶν τὸ ἀγαπᾶσθαι καὶ τὸ εὐχεσθαι ἵνα ἐπιτύχῃ, καὶ τὸ εὐχαριστῆσαι τῷ θεῷ ἵνα ἴσται μὴ*

γὰρ, ἢ διαγοῦν. Vide & Theodor. & Theophyl. & Grat. Est. Men. Tir.

(d) *Καθὼς ἐστὶν θέλημα ἰσοῦ τῶν ὀφειλῶν ὑμῶν, καὶ τὸ ἐξῆς μετὰ τὸ ἐν κατὰ ἰσοῦ, ἵνα τὸν θεόν ἵνα μὴ... Ἐργασίαν μετὰ τὸν γὰρ τῶν. Αἱ δὲ χάρις ἔστιν. Ita Vulg. Claram & Ger. & Berner. Latin. non Grat. Ambrosiast. Hieronymiast. Primas. Sedul.*

8. *Testis enim mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in viscibus Jesu Christi.*

9. *Et hoc oro ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia, & in omni sensu;*

8. Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de JESUS-CHRIST.

9. Et ce que je lui demande est, que votre charité croisse de plus en plus en lumière, & en toute intelligence;

COMMENTAIRE.

cœur, & dans ma mémoire; dans mes liens, dans ma défense, dans le témoignage que je rends de l'Évangile, (a) comme prenant sous part à ma grâce, ou à la faveur que Dieu me fait; à mes souffrances. (b) On fait la part que les Philippiens prirent aux liens de saint Paul, en lui envoyant Épaurodite pour lui porter de Macédoine à Rome, de l'argent, & les secours dont il pouvoit avoir besoin. Ils s'intéressèrent aussi à sa défense devant Néron, ou contre les Juifs, qui lui furent toujours opposés; & enfin à la manière pleine de force, & de constance avec laquelle il soutint la vérité, & prêcha l'Évangile, malgré les persécutions qu'on lui suscita. Saint Chrysostome l'explique ainsi: Je ne vous ai point oublié même au milieu de la prison, & de mes liens, & dans le tems que j'ai paru devant l'Empereur, & que j'y ai rendu témoignage à la vérité de l'Évangile, persuadé que vous preniez sous part à mes souffrances.

ψ. 8. TESTIS ENIM MIHI EST DEUS. *Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime.* Il prend Dieu à témoin de l'amour spirituel qu'il porte aux Philippiens. Ce n'est point un serment vain. Ne croyez point que je ne vous aime que parce que vous entrez dans mes besoins, & dans mes peines; & que mon amitié ne soit fondée que sur la chair, & le sang. Je vous aime dans l'esprit, je vous aime dans les entrailles de JESUS-CHRIST, comme étant ses vrais Disciples, & ses amis. Je vous chéris, parce qu'il vous aime, & que vous l'aimez tendrement.

ψ. 9. UT CHARITAS VESTRA MAGIS ABUNDET. *Que votre charité croisse de plus en plus en lumière, & en parfaite intelligence.* Ne croyez pas que je demande à Dieu pour vous des biens, ou des avantages temporels; je récompenserois trop mal votre charité tendre, & désintéressée: je prie le Seigneur de vous accorder une augmentation de charité éclairée, prudente, intelligente; (ψ. 10.) *Afin que vous sachiez discerner ce qui est meilleur, (c) & plus utile à votre sanctification, au salut de vos frères, & à la gloire de Dieu. Une charité imprudente, mal réglée, & mal entendue peut souvent faire plus de mal que de bien dans l'Église. Il*

(a) Theodorētus περιέλαβε τὸ εὐαγγέλιον τὰ πάθημα ὑπομένοντι.

(b) Theodorētus. Ἄλλοι δὲ πάλαι τὰ πάθημα ἴτα & Chryf. β.

(c) Εἰς τὸ διακρίνειν ἡμῶς τὰ διαφέροντα, δι-
versā. Alii: Σοφίαν, ἡθλοῦ. Vat. 7. Carol.
Erasm. Pisc. Voss. Hainf. Syr. Ambrosiast. Chryf.
Theoph. Occum. alii.

10. *Ut probetis potiora ; nisi sitis sinceri , & sine offensa in diem Christi ;*

10. Afin que vous sachiez discerner ce qui est meilleur , & plus utile : que vôtre conduite soit pure , & innocente jusqu'au jour de JESUS-CHRIST ;

11. *Repleti fructu justitia per Jesum Christum , in gloriam , & laudem Dei.*

11. Et que pour la gloire , & la louange de Dieu , vous soyez remplis des fruits de justice par JESUS-CHRIST.

12. *Scire autem vos volo , fratres , quia quæ circa me sunt , magis ad profectum venerunt Evangelii :*

12. Or je veux bien que vous sachiez , mes frères , que ce qui m'est arrivé , a beaucoup servi au progrès de l'Évangile.

COMMENTAIRE.

y a quelquefois de la charité de refuser des secours même nécessaires à certaines personnes. Saint Paul insinuë ici les faux Apôtres. (a) Il ne souhaite pas que les Philippiens exercent envers eux une charité bienfaisante. Il vaut mieux les réprimer , les faire connoître , & les chasser des lieux où ils veulent s'introduire. C'est leur faire une vraie charité de les charger d'une salutaire confusion.

ÿ. 10. UT SITIS SINCERI , ET SINE OFFENSA. *Que vôtre conduite soit pure , & innocente jusqu'au jour de JESUS-CHRIST.* Le Grec à la lettre : (b) *Que vous soyez sincères* , purs , sans mélange , ni corruption dans vôtre conduite , dans vôtre foi , dans vos mœurs ; & sans chute , ni scandale ni actif , ni passif. Que vôtre conduite soit telle , que personne n'en prenne sujet de scandale , (c) & que vous soyez assez heureux pour ne pas rencontrer de pierre de scandale dans vôtre chemin ; (d) *jusqu'au jour de JESUS-CHRIST* , jusqu'à la fin de vôtre vie , & jusqu'au jour auquel vous paroîtrez en jugement devant JESUS-CHRIST.

ÿ. 11. REPLETI FRUCTU JUSTITIÆ. *Remplis des fruits de justice par JESUS-CHRIST.* Que JESUS-CHRIST par la grace vous fasse produire des fruits de justice ; des bonnes œuvres en général , ou des aumônes en particulier ; afin que Dieu soit glorifié par tous ceux qui seront témoins de vos bonnes actions. Nos œuvres sont nos fruits ; nous sommes comme la branche qui les porte ; JESUS-CHRIST est l'arbre ; Dieu est le propriétaire. Pour porter du fruit utile , & méritoire au salut , il faut être uni à JESUS-CHRIST par la foi , & par la charité. (e)

ÿ. 12. QUÆ CIRCA ME SUNT. *Ce qui m'est arrivé , a beaucoup servi au progrès de l'Évangile.* Mes liens , ma prison , les persécutions que j'ai souffertes , ont beaucoup servi au progrès de l'Évangile. Lorsqu'on vit

(a) Theodorat. Est Zeger.

(b) Γ'ν' ð'ε' ð'α'ν'α'ν'η'σ' ð'ε' ð'α'ρ'α'ν'η'σ' ð'ε' ð'α'ν'η'σ'.

(c) Erasmi Illyric. Men. Est. Tig. Zanch. ex

Christ.

(d) Pagni. Zanch. Est. Men.

(e) Joan. xv. 1. 2. 3. 4.

13. *Ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni Pratorio, & in cæteris omnibus,*

13. En sorte que mes liens sont devenus célèbres dans toute la Cour de l'Empereur, & parmi tous les habitans de Rome, à la gloire de JESUS-CHRIST,

COMMENTAIRE.

saint Paul arrêté à Jérusalem, & livré aux Romains, les gens de bien s'en affligèrent, croyant que ce seroit un grand obstacle à la propagation de la foi: Mais Dieu sçut en tirer sa gloire. Saint Paul ne perdit rien de sa liberté à annoncer JESUS-CHRIST. L'état où il se trouvoit, ne servit qu'à inspirer plus de courage à ses Disciples, & à donner plus de poids à sa prédication. Voit-on des hypocrites, & des séducteurs exposer leur vie, & leur liberté pour soutenir le mensonge, disoient les premiers Chrétiens?

ÿ. 13. MANIFESTA FIERENT IN CHRISTO, ET IN OMNI PRÆTORIO. *Mes liens sont devenus célèbres dans la Cour de l'Empereur, à la gloire de JESUS-CHRIST; ou bien, JESUS-CHRIST les a rendus fameux dans le Préttoire. Ou: Les liens que je porte pour le nom de JESUS-CHRIST, & en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, sont devenus célèbres, &c.* On demande ce que saint Paul entend ici sous ce nom de *Préttoire*? Les Peres Grecs, & la plupart des Commentateurs (a) croyent qu'il veut marquer le Palais de l'Empereur. C'étoit Néron qui regnoit alors. Saint Paul parut devant lui, & la singularité de sa cause excita la curiosité de plusieurs, qui voulurent savoir ce que c'étoit que la Religion qu'il prêchoit, & pour laquelle il témoignoit tant de constance. On voit ci- près (b) qu'il fit des conversions même dans la Cour de Néron. Dans la rigueur le nom de *Préttoire* ne convenoit pas au Palais de l'Empereur; Mais comme on étoit accoutumé à donner ce nom à l'Hôtel des Gouverneurs des Provinces, où l'Empereur lui-même logeoit lorsqu'il étoit dans ces lieux; on appella de même le Palais où il demouroit étant à Rome.

D'autres (c) ont essayé de montrer que *Prætorium* étoit le lieu où le Préteur de Rome avoit son tribunal, & où il rendoit la justice. On trouve le nom de *Préttoire* en ce sens dans Cicéron; (d) & saint Paul put être renvoyé devant le Préteur pour être jugé, quoiqu'il eût appelé à l'Empereur. D'autres (e) enfin ont soutenu qu'en parlant du *Préttoire* de Rome, on

(a) Εἰς Ἰησοῦν καὶ ἐν παντί. Theodoret. Τὰ βασίλια γὰρ κτισθέντα ἀπεργασίευσεν Ἰησοῦς & Χρυσ. Theophyl. Est. Erasim. Men. Ter. alii. Numer. D. fert. singular. in hunc legum.

(b) Phil. pp. 1v. 22. Salutate vos maximè qui de Cæsaris domo sunt.

(c) Vide Hamon. & Favorin. his.

(d) Cicero Orat. v. in Verrem. c. ult. Vos omnium rerum forensium, Legum... arbitri, & testes celeberrimi in loco Prætorii locati, Castor, & Pollux, &c.

(e) Perizon. Dissert. de prætorio. Cleric. hist. not. ad Hamon.

14. Et plures à fratribus in Domino
confidentibus vinculis meis, abundantius
auderent sine timore verbum Dei loqui.

15. Quidam quidem & propter invidiam,
& contentionem; quidam autem
& propter bonam voluntatem, Christum
predicant.

16. Quidam ex charitate, scientes
quoniam in defensionem Evangelii pos-
tulus sum.

17. Quidam autem ex contentione
Christum annuntiant non sincere, existi-
mantes pressuram se suscitare vinculis
meis.

14. Et que plusieurs de nos freres en nôtre
Seigneur se feroient par mes liens, ont
osé une hardiesse nouvelle pour annoncer
la parole de Dieu sans aucune crainte.

15. Il est vrai que quelques-uns prêchent
JESUS-CHRIST par un esprit d'envie, & de
contention, & que les autres le font par une
bonne volonté.

16. Les uns prêchent JESUS-CHRIST par
charité, sachant que j'ai été établi pour la
défense de l'Évangile;

17. Et les autres le prêchent par un esprit
de pique, & de jalousie, avec une intention
qui n'est pas pure, croyant me causer de l'aff-
liction dans mes liens.

COMMENTAIRE.

doit entendre le camp des soldats Prétoriens; & que le soldat auquel
saint Paul étoit attaché par une chaîne, a dû y mener cet Apôtre, & lui
faire naître l'occasion d'y annoncer JESUS-CHRIST. C'est une dispute qui
ne doit pas nous embarrasser beaucoup en cet endroit.

§. 14. ET PLURES E FRATRIBUS. Plusieurs de nos freres, des
Chrêtiens de Rome encouragez par les liens, & par l'intrépidité de saint
Paul, ont osé parler, & annoncer l'Évangile devant les Payens.

§. 15. QUIDAM QUIDEM ET PROPTER INVIDIAM. Quel-
ques-uns prêchent JESUS-CHRIST par un esprit d'envie. . . (§. 16.) Les uns
le prêchent par charité; . . . (§. 17.) Et les autres par un esprit de pique,
& de jalousie. Le Grec met le §. 17. avant le 16. de cette sorte: (§. 16.)
Les uns prêchent JESUS-CHRIST dans un esprit de constance; . . . (§. 17.)
Et les autres le prêchent par charité, &c. Mais le Syriaque, le Copte,
l'Éthiopien, saint Basile, Tertullien, l'Ambrosiaster, de très-anciens Ma-
nuscripts Grecs, & Latins, & en très-grand nombre, (a) suivent l'ordre
marqué dans la Vulgate.

Quelques Chrêtiens jaloux de la gloire de saint Paul, (b) vouloient se
faire un nom, & un mérite d'imiter sa générosité. D'autres prêchoient
de bonne-foi, & sincèrement; (c) d'autres, par charité, pour la gloire
de JESUS-CHRIST, & pour l'amour de saint Paul; se faisant un honneur

(a) Borer G. I. Germ & Claram Lat Hie-
ronymus aliis apud Meli

(b) Christ. Deo & do, velle & dicitur velle
dicitur tamen, & tamen dicitur, & tamen dicitur
dicitur, & tamen dicitur, & tamen dicitur.

(c) Si iudicium: Bene animo, i-benter i seu
quod Christianum dogma probatum habent.
Græc. Chryf. Si iudicium, velle & dicitur
dicitur, & tamen dicitur dicitur.

18. *Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur; & in hoc gaudeo, sed & gaulebo.*

19. *Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestram orationem, & subministracionem Spiritus Jesu Christi,*

18. Mais qu'importe, pourvu que JESUS-CHRIST soit annoncé en quelque manière que ce soit; soit par occasion, ou par un vrai zèle? Je m'en réjouis, & n'en réjouirai toujours.

19. Car je sai que l'événement m'en fera salutaire par vos prières, & par l'infusion de l'Esprit de JESUS-CHRIST,

COMMENTAIRE.

de concourir à cette action, dont ils savoiēt qu'il avoit été établi le ministre en qualité d'Apôtre des Gentils : *Scientes quoniam in defensionem Evangelii positus sum; & qu'il n'étoit dans les liens que pour la défense de l'Évangile, & de la vérité.* Enfin il y en avoit d'autres, qui ne prêchoient que dans un esprit de contradiction, & de jalousie; s'imaginant lui causer de l'affliction dans ses liens, soit en irritant de plus en plus ses persécuteurs contre lui, (a) soit en prétendant le piquer de jalousie, & lui ravir la gloire d'avoir porté la lumière de l'Évangile dans toute cette grande ville. Mais ils ne connoissoient guères l'esprit de ce grand Apôtre, son désintéressement, & son humilité : (ψ. 18.) *Qu'importe; pourvu que JESUS-CHRIST soit annoncé en quelque manière que ce soit, ... je m'en réjouis, & je m'en réjouirai toujours.*

ψ. 18. SIVE PER OCCASIONEM, SIVE PER VERITATEM. *Pourvu que JESUS-CHRIST soit annoncé, soit par occasion, ou par un vrai zèle; soit par hazard, & sans y penser sérieusement; soit par un bon zèle, & par une volonté délibérée.* L'occasion se met ici par opposition à ce qui se fait avec dessein, & par réflexion. Les ennemis de saint Paul n'avoient dessein que de lui faire de la peine. C'étoit-là leur but dans leur prédication. Ils ne prêchoient JESUS-CHRIST que par occasion, & par accident. On peut aussi traduire le Grec : (b) *Soit par prétexte, ou en vérité.* Qu'ils prêchent JESUS-CHRIST tout de bon, ou qu'ils prennent ce prétexte pour me faire de la peine, que m'importe, pourvu que JESUS-CHRIST soit annoncé? Que ce soit là leur intention, ou seulement leur prétexte, je ne m'en informe point; mais je me réjouis du succès.

ψ. 19. SCIO ENIM QUIA HOC MIHI PROVENIET AD SALUTEM. *Je sai que l'événement m'en sera salutaire par vos prières.* La jalousie, & la malice de mes ennemis au lieu d'augmenter le poids de mes liens, ne serviront qu'à me procurer la liberté, & à me délivrer de ces

(a) Chryf. hic. Ep. Græc.

(b) Εἴτε ἡσυχῆ, εἴτε ἀντιθέτου. Tertull. l. 5.

contra Marcion. c. 20. Sive causatione, &c.

20. *Secundùm expectationem, & spem meam, quia in nullo confundar; sed in omni fiducia sicut semper, & nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.*

21. *Mihi enim vivere Christus est, & mors lucrum.*

20. Selon la ferme espérance où je suis, que je ne recevrai point la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attens; mais que parlant avec toute sorte de liberté, JÉSUS-CHRIST sera encore maintenant glorifié dans mon corps, comme il l'a toujours été, soit par ma vie, ou par ma mort.

21. Car JÉSUS-CHRIST est ma vie, & la mort m'est un gain.

COMMENTAIRE.

chaines. (a) Ou même cela ne fera qu'augmenter ma gloire, qu'ils tâchent d'obscurcir, & ne servira qu'à relever mon courage pour prêcher avec plus de liberté. Je me flatte de ce succès avec le secours de vos prières, & par l'assistance du Saint-Esprit, qui me soutiendra, & m'éclairera par sa grace.

Ψ. 20. SECUNDUM EXPECTATIONEM, ET SPEM MEAM. (b) Selon la ferme espérance où je suis. Il le faut joindre à ce qui précède: Je fais beaucoup de fond sur le secours de vos prières, & j'ai une ferme confiance que Dieu me donnera la force de prêcher avec toute sorte de liberté, & de glorifier JÉSUS-CHRIST par mes souffrances, comme j'ai fait jusqu'ici, soit par ma vie, ou par ma mort; soit qu'il permette que je succombe à l'injustice de mes ennemis, ou que je sois mis en liberté pour continuer à le servir. Si je meurs, j'offrirai à Dieu la vie de mon corps comme une hostie d'expiation, & je scèlerai de mon sang l'Evangile que je prêché. Si je demeure en vie, je lui ferai un sacrifice de mes travaux, & de mes services. Ou, selon Théodoret: (c) Si je sors de ce danger, tout le monde admirera la force de celui qui a scû m'en délivrer; & si j'y perds la vie, on admirera la vertu de l'Evangile, qui inspire un si grand mépris de la mort à ceux qui le prêchent.

Ψ. 21. MIHI VIVERE CHRISTUS EST, ET MORTI LUCRUM. JÉSUS-CHRIST est ma vie, & la mort m'est un gain. La vie, & la mort ne peuvent que m'être avantageuses. Si je vis, je suis à JÉSUS-CHRIST, & je m'acquitte de ce que je lui dois. Si je meurs, je vais à lui, & je lui fais une offrande de mon sang. (d) Autrement: Je ne crains point la mort, parce que je ne vis que pour JÉSUS-CHRIST. S'il permet que je vive, j'employerai ma vie à la prédication de son Evangile. Si je meurs, je ga-

(a) Vide Christ. Est. Tir. Men.

(b) Κατὰ τὴν ὑπομονὴν ἐπιπέμω καὶ ὀπίσσω καὶ ὀπίσσω. Ἀπολαύσονται, ὡς ποτὶ καὶ ἐν ἡμετέροις ἡμέραις ἐν τῷ ἔργῳ τοῦ κυρίου καὶ ἐν τῇ ἀποκατάστασι.

(c) Theodoret. Εἰς τὸν γὰρ κίνδυνον ὑποπέμω.

τὴν ἀποκατάστασιν, ὡς ποτὶ καὶ ἐν ἡμετέροις ἡμέραις ἐν τῷ ἔργῳ τοῦ κυρίου καὶ ἐν τῇ ἀποκατάστασι. (d) Vide Theodoret. Vat. Zurich. Grec.

22. *Quid si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, & quid eligam ignoro.*

23. *Coarctor autem à duobus; desiderium habens dissolvi, & esse cum Christo, multò magis melius;*

24. *Permanere autem in carne, necessarium propter vos.*

22. *Que si demeurer plus long-tems dans ce corps mortel, ce m'est un fruit de mon travail, je ne sai que choisir.*

23. *Je me trouve pressé de deux côtés; car d'une part je désire d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec JESUS-CHRIST, ce qui est sans comparaison le meilleur;*

24. *Et de l'autre, il est plus utile pour vôtre bien que je demeure encore en cette vie.*

COMMENTAIRE.

gnerai tout d'un coup le Ciel, & je serai garanti de tous les maux de ce monde; ou même, je gagnerai encore par ma mort quelque'un à JESUS-CHRIST. Quelques-uns traduisent: (a) JESUS-CHRIST m'est un gain; soit que je vive, ou que je meure, lui seul peut me rendre heureux, & à la vie, & à la mort. Mais le premier sens est plus littéral, & plus conforme au Grec. (b)

¶ 22. *QUOD SI VIVERE IN CARNE HIC MIHI FRUCTUS OPERIS EST.* (c) *Que si demeurer plus long-tems dans ce corps mortel, ce m'est un fruit de mon travail.* Si la vie me donne occasion de remplir les devoirs de mon ministère, & de procurer la gloire de Dieu, & l'utilité de l'Eglise, je ne sai que choisir. Je ne sai si je dois souhaiter la vie, ou la mort. La mort me délivre de tous mes maux, & glorifie mon Dieu. Mais ma vie n'est point inutile à son service, & à l'avancement de sa gloire. Saint Chrysostome croit que Dieu l'avoit laissé le maître de mourir, ou de ne pas mourir dans cette occasion.

¶ 23. *COARCTOR AUTEM E DUOBUS.* *Je me trouve pressé de deux côtés.* D'une part par le désir de l'immortalité, & de la vie bienheureuse; & de l'autre par l'envie que j'ai de vous être utile en demeurant dans la vie.

DISSOLVI, ET ESSE CUM CHRISTO. *Etre dégagé des liens du corps, & être avec JESUS-CHRIST.* On dispute sur la signification littérale du terme Grec qui est traduit par *dissolvi*; (d) être dégagé, ou délivré de la prison du corps. Les uns croyent qu'il signifie la résolution, ou la dissolution qui arrive à la mort, lorsque l'ame se sépare du corps, &

(a) Pagn. Bez. Calo. Gomar.

(b) Ἐπι γὰρ τὸ ζῆν, καὶ εἰς τὸ ἀποθανεῖν, αἰρέθη. Theodoret. Οὐκ οἶδ' ἔγωγε μὴ ἀμφότερα, ἢ τὸ ζῆν, ἢ τὸ θάνατον. καὶ τὴν ζωὴν γὰρ τοῖς τῷ Χριστῷ ἰσχυρῶς διακονοῦν, ἢ τὸν θάνατον δι' αὐτὸς αἰρέθημα μὴ ἔδωκεν.

(c) Τὸν μὴ παρὰ τὸ ἔργον ἰδὲ μὴ οὐρα φρονίμων ἐστὶν. Res admodum utilis & mihi, & Ecclesie.

(d) Τὸ ἐκ τῶν ἰσχυρίων ἔχει αἰετὸν τὸ ἀλόγιστον. Tertull. Recipi jam, ou, recipi ad Dominum. De patienti. 9. & l. de spectacul. c. 28.

25. *Et hoc confidens scio quia manebo, & permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum, & gaudium fidei :*

26. *Ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per mentem adveniens aeternum ad vos.*

27. *Tantum dignè Evangelio Christi conversamini ; ut sive cum venero, & videro vos, sive absens audiam de vobis, quia statis in uno spiritu unanimes, consolabrames fidei Evangelii ;*

25. C'est pourquoi j'ai une certaine confiance, qui me persuade que je demeurerai encore avec vous tous, & que j'y demeurerai même assez long-tems pour votre avancement, & pour la joie de votre foi ;

26. Afin que lorsque je serai de nouveau présent parmi vous, je vous donne lieu de vous glorifier de plus en plus en JESUS-CHRIST.

27. Ayez soin seulement de vous conduire d'une manière digne de l'Évangile de JESUS-CHRIST ; afin que je voye moi-même étant présent parmi vous, ou que j'entende dire en étant absent, que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant tous d'un même cœur pour la foi de l'Évangile ;

COMMENTAIRE.

que le corps inanimé se dissout, ou se résout en pourriture. D'autres soutiennent qu'à la lettre ce terme signifie *le départ*, le retour dans sa maison, la sortie de l'hôtellerie où l'on a passé la nuit. Et c'est à mon avis le vrai sens du Texte. (a) La mort est pour ainsi dire, le départ d'un voyageur, qui sort de son gîte pour retourner dans sa maison.

ψ. 25. HOC CONFIDENS SCIO. *J'ai une certaine confiance que je demeurerai.* Saint Paul sortit en effet de ce premier danger. Il fut renvoyé absous après avoir été deux ans à Rome dans les liens. Il avoit un pressentiment intérieur, & une espèce d'assurance de son prochain affranchissement.

ψ. 26. UT GRATULATIO VESTRA ABUNDET IN CHRISTO JESU. *Afin que je vous donne lieu de vous glorifier de plus en plus en JESUS-CHRIST.* Afin que ma délivrance vous donne lieu d'en rendre de très-humbles actions de grâces à JESUS-CHRIST, & de louer sa puissance infinie, qui a sçu me garantir d'un si grand danger. Les Peres Grecs (b) l'entendent autrement : Afin qu'étant de retour chez vous, je trouve de nouveaux sujets de me glorifier en JESUS-CHRIST, en voyant le progrès que vous aurez fait dans la perfection du Christianisme.

ψ. 27. TANTUM DIGNÈ EVANGELIO CHRISTI CONVERSAMINI. *Ayez soin seulement de vous conduire d'une manière digne de*

(a) Διαλύειν, pour discedere, migrare. Voyez Luc. xii. 36. Sap. i. 1. 2. Marc. xii. 7. Jucit xiiii. Vide Chrysost. Erasim. Gatak, Voss. Zanch. Casal. Hamm. Pisc.

(b) Chrysost. hom. 4. Γνω τὸ κέρημα ἡμῶν ἀπελευθερίῃ Τούτων, ἵνα ἔχω καυχῶσθαι ἐν ἑμῶν μισθῶν. . . μισθῶν γὰρ ἔχω καυχῶσθαι, ἑμῶν ἰσθῶν ἀβίων.

28. *Et in nullo terreamini ab adversariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis : & hoc à Deo.*

29. *Quia vobis donatum est pro Christo, non solum ut in eum crederetis, sed ut etiam pro illo patiamini.*

30. *Idem certamen habentes quale & vidistis in me, & nunc audistis de me.*

28. Et que vous demeuriez intrépidés au milieu de vos adversaires, ce qui est pour eux le sujet de leur perte, comme pour vous celui de votre salut : & cet avantage vous vient de Dieu.

29. Car c'est une grâce qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en JÉSUS-CHRIST, mais encore de ce que vous souffrez pour lui ;

30. Vous trouvant dans les mêmes combats où vous m'avez vû, & où vous entendez dire que je suis encore maintenant.

COMMENTAIRE.

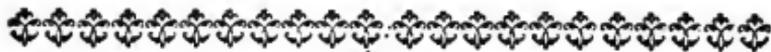
l'Évangile. Mais soit que je vive, ou que je meure, vivez en repos là-dessus. La seule chose que je vous recommande, c'est de vivre d'une manière digne de l'Évangile. Ne deshonnez point le caractère de Chrétien, faites en sorte que l'Évangile soit honoré dans vos personnes. Car il y en a plusieurs qui vivent d'une manière qui fait honte à leur profession, gens ennemis de la Croix du Sauveur, qui font leur Dieu de leur ventre, & qui mettent leur gloire en ce qui devrait causer leur confusion. (a)

ψ. 28. *ET IN NULLO TERREAMINI AB ADVERSARIIS.* Que vous demeuriez intrépidés au milieu de vos adversaires, au milieu des persécutions des infidèles, & des calomnies des Juifs, & des mauvais services des faux frères, & de l'obstination des hérétiques, & des pièges des faux Docteurs. Ce sera pour eux un sujet de perte, & de malheur, & pour vous un moyen de salut. *Et hoc à Deo.* Tout cela vient de Dieu. C'est par sa faveur que tous ces maux contribuent à votre salut ; car, ajoute-t'il au ψ. 29. *c'est une grâce qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en JÉSUS-CHRIST, mais aussi ce que vous souffrez pour lui.* Voilà l'idée que le Christianisme nous donne des souffrances de cette vie, quand on les prend comme de la main de Dieu, & qu'on a l'avantage d'en faire profit pour l'éternité. Tout cela est un don de Dieu. Nous ne pouvons rien de bon sans son secours ; mais aussi il ne fait rien sans nous, dit Théodoret. (b)

(a) Philipp. 111. 19.

(b) Theodoret. Δὲ δὲ ἄνθρωποι οὐκ ἐστὶν ἰσότης ἡμῶν, ὡς ἡμεῖς οὐκ ἐστὶν ἰσότης ἡμῶν.

καταπόνησεν τὸν ἀγῶνα. Ἀποβλήσας γὰρ τὴν ψυχὴν ἡμῶν ὡς ἡμεῖς οὐκ ἐστὶν ἰσότης ἡμῶν, ὡς ἡμεῖς οὐκ ἐστὶν ἰσότης ἡμῶν.



CHAPITRE II.

JESUS-CHRIST exemple de la plus profonde humilité. Son nom au-dessus de tout nom. Travailler à son salut en tremblant. Louange de Timothée, & d'Epaphrodite. Il renvoye ce dernier à Philippes.

¶ 1. *S* I qua ergo consolatio in Christo ; si quod solatium charitatis ; si qua societas spiritus ; si qua viscera misericordiae ,

1. *Implete gaudium meum , ut idem sapiatis , eandem charitatem habentes , unanimes , idipsu sentientes .*

3. *Nihil per contentionem , neque per inanem gloriam , sed in humilitate superiores sibi invicem arbitantes .*

¶ 1. **S** I donc il y a quelque consolation en **JESUS-CHRIST** ; s'il y a quelque douceur, & quelque soulagement dans la charité ; s'il y a quelque union dans la participation du même esprit ; s'il y a quelque tendresse, & quelque compassion *parmi vous* ,

2. Rendez ma joie parfaite, vous tenant tous unis ensemble, n'ayant tous qu'une même ame, & que les mêmes sentimens.

3. En sorte que vous ne sachiez rien par un esprit de contention, ou de vaine gloire ; mais que chacun par humilité croye les autres au-dessus de soi.

COMMENTAIRE.

¶ 1. **S** I **QUA ERGO CONSOLATIO IN CHRISTO.** *S'il y a quelque consolation en JESUS-CHRIST.* Si **JESUS-CHRIST** vous inspire quelque tendresse, & quelque compassion pour vos amis, & pour ceux qui vous ont fait du bien, faites-la paroître envers moi, & donnez-moi la consolation de vous voir bien unis entre vous. *S'il y a quelque union dans la participation du même esprit*, si nous avons entre nous quelque union spirituelle, fondée sur la participation du même Esprit saint que nous avons reçu, ou sur la charité qui nous unit, ou sur les mêmes sentimens où nous sommes, ou sur le même Chef, dont nous sommes les membres. ¶ 2. *Rendez ma joye parfaite, vous tenant tous unis ensemble, n'ayant tous qu'une même ame, & que les mêmes sentimens.* Saint Paul ne pouvoit intéresser les Philippiens par des motifs plus pressans à vivre dans une parfaite charité. Il y employe ce que la Religion a de plus sacré, ce que l'amitié a de plus tendre, & ce que la reconnoissance a de plus juste. Il savoit tout le mérite de la charité, & de l'union spirituelle dans les sociétés Chrétiennes.

§. 3. Nihil per contentionem. *Que vous ne fassiez rien par un esprit de contention, ou de vaine gloire.* Il leur donne ici des moyens sûrs pour conserver cette union parfaite, & pour éviter les dissensions, & les brouilleries. Ces maux ne viennent que de l'orgueil, des contestations, des intérêts particuliers, de l'ambition, & de l'amour de la gloire. Evitez ces désordres, & bien-tôt vous verrez regner parmi vous une paix profonde.

IN HUMILITATE SUPERIORES SIBI INVICEM ARBITRANTES. *Que chacun par humilité croie les autres au-dessus de lui.* Qu'il les croie meilleurs, plus parfaits, plus dignes de respect, & d'estime. Mais comment le peut-il sans erreur ? Un homme sage, éclairé, réglé, vertueux, peut-il sincèrement se croire moins parfait, que celui qu'il voit dans le désordre, dans l'ignorance, dans le vice ? 1°. On peut avoir quelque chose au-dessus d'un autre, mais l'humilité doit nous persuader que nous avons d'autres défauts, ou d'autres besoins, qui nous rabaisent au-dessous de ceux, que nous surpassons dans le reste. 2°. Il ne s'agit point ici de faire un parallèle des qualitez extérieures, qui aux yeux de Dieu ne sont d'aucune considération ; comme la naissance, les emplois, la science, l'éloquence. Mais des qualitez intérieures, & spirituelles, dont il n'y a que Dieu qui puisse bien juger. Quand on est vraiment humble, & qu'on s'applique sérieusement à connoître ses défauts cachez, & intérieurs, il est impossible qu'on n'ait pas beaucoup de mépris pour soi-même, & qu'on ne se mette fort au-dessous de tout le monde. (a) 3°. Cette pensée qui fait que nous croyons tous les autres au-dessus de nous, n'est pas un jugement déterminé, & absolu ; mais un jugement douteux, & suspendu. (b) Cet homme a des foiblesses que, par la grace de Dieu, je n'ai pas ; mais aussi n'en ai-je pas plusieurs qu'il n'a pas ? Je vois ses défauts ; mais je ne dois pas oublier les miens. 4°. Quand on se considère indépendamment du secours surnaturel de Dieu, il n'y a personne qui ne doive convenir qu'il n'a de lui-même que la corruption, le péché, & le mensonge ; & sous cette vûe, à qui pouvons-nous nous préférer ? Y a-t'il quelque chose, quelque péché, quelque foiblesse, dont nous ne soyons capables ? (c) 5°. Enfin on peut dire que chacun de nous doit considérer son prochain, comme son supérieur dans l'affaire du salut, en sorte que nous nous soumettions à lui, que nous le servions, que nous le préférions à nous-mêmes, autant que la gloire de Dieu, & le besoin de son salut le pourroient demander.

(a) Vide Aug. lib 83 quest 71. & de sancta virg. c. 43. Greg. Mag. homil. 10. in Ezech.
(b) Est iii: Z. iuch.

(c) Aug. ser. 254. n. v. Edit. n 7. & serm. 257. n. 2. & c.

4. Non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum.

5. Hoc enim sentite in vobis, quod & in Christo Jesu.

6. Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo :

4. Que chacun ait égard, non à ses propres intérêts, mais à ceux des autres.

5. Soyez dans la même disposition, & dans le même sentiment où a été JESUS-CHRIST,

6. Qui étant l'image de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu :

COMMENTAIRE.

ÿ. 4. NON QUÆ SUA SUNT SINGULI CONSIDERANTES. Que chacun ait égard, non à ses propres intérêts, mais à ceux des autres. Le propre intérêt, & l'amour propre, sont les sources ordinaires des divisions, & des procez. La Religion Chrétienne ne connoit qu'un intérêt essentiel, qui est celui de la gloire de Dieu, & de nôtre salut. Tout doit céder à cet unique intérêt. Quelques-uns prennent ainsi ce verset : Que chacun considère, non ses bonnes qualitez, mais celles des autres, pour conserver une parfaite humilité. (a)

ÿ. 5. HOC ENIM SENTITE IN VOBIS, QUOD ET IN CHRISTO JESU. Soyez dans la même disposition où a été JESUS-CHRIST. On l'entend de deux manières : 1°. Imitez envers vos freres la charité que JESUS-CHRIST a eue envers vous, lorsqu'il a daigné s'incarner pour vous sauver. (b) Il a en quelque sorte quitté le sein de son Pere, & l'éclat de la gloire où il étoit, pour se revêtir de la nature humaine, & pour prendre la forme de serviteur. 2°. Ayez donc dans vous-mêmes les mêmes sentimens d'humilité, & de patience, qu'a eu JESUS-CHRIST dans le cours de sa vie mortelle, (c) durant laquelle il a paru comme anéanti, prenant la forme, & la nature de serviteur, & s'étant rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix.

ÿ. 6. QUI CUM IN FORMA DEI ESSET, NON RAPINAM ARBITRATUS EST, &c. Qui étant l'image de Dieu, à la lettre, ayant la forme de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu. Quand saint Paul dit que JESUS-CHRIST a la forme de Dieu, ou qu'il est l'image de Dieu, il n'entend pas une image vuide de réalité, une forme qui donne simplement l'apparence, & la ressemblance, sans donner l'être, & l'essence. JESUS-CHRIST est vrai Dieu, consubstantiel, & coéternel au Pere. (d) En descendant dans le sein d'une Vierge, en prenant sur lui nôtre nature, & nos infirmités, il n'a pas cessé d'être Dieu, il ne s'est point dépouillé de sa nature, de sa gloire, de sa puissance infi-

(a) Zanchur hic.

(b) Vide Theodoret hic, & ad ÿ. 6. Vide & Chrys & Theophyl. alios.

(c) Ambrosi. & Erasmi &c.

(d) Ita Patres omnes, & Interpretes plerique.

nie. Il n'a pas quitté ni la droite, ni le sein de son Pere. Il a pris la nature, & la forme humaine, sans quitter la nature divine. L'Apôtre établit la divinité du Verbe en tant d'endroits, qu'on ne peut le soupçonner de lui avoir donné atteinte en celui-ci. Il donne au Fils le nom d'*image*, & de *splendeur* du Pere en quelqu'autres passages de ses Epîtres. (a) Ces manières de parler sont très-propres pour exprimer la gloire du Fils, sa ressemblance, son égalité, sa consubstantialité avec le Pere. Le rayon est de même nature que le corps lumineux. L'image essentielle, & substantielle d'une chose, est la chose même. JESUS-CHRIST n'est pas une image, ou une représentation différente, & séparée du Pere.

JESUS-CHRIST étant donc tel que nous le venons de dire, *n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu.* (b) Il s'est trouvé égal à Dieu par sa nature; il n'a eu garde de regarder cette égalité comme une usurpation, & un attentat; il auroit pu demeurer dans le Ciel, & ne pas paroître aux yeux des hommes sous la forme de serviteur; il s'est humilié jusqu'à se revêtir de nôtre nature: ce n'est point une peine de son usurpation, ou un châtiment de son orgueil; il n'est descendu, il ne s'est humilié, que parce qu'il l'a bien voulu. Saint Paul fait ici allusion à la chute de Lucifer, & du premier homme. (c) L'un, & l'autre sont tombez dans un état fort au-dessous de celui où ils avoient été créez. Ce dernier état est une juste punition de leur orgueil, & de l'usurpation qu'ils ont voulu faire de la gloire de Dieu, qui ne leur appartenait pas. (d) *Je monterai au haut du Ciel, je serai semblable au Très-haut*, dit Lucifer. Et le Démon dit à Adam, & à Eve: (e) *Vous serez comme des Dieux, connoissant le bien, & le mal.*

Dans l'Évangile, (f) Pilate ayant demandé à JESUS-CHRIST s'il étoit Roi. Le Sauveur lui répondit: *Vous le dites, je le suis; & je suis né pour cela, afin que je rende témoignage à la vérité.* Comme s'il disoit: J'use de mon droit quand je me qualifie Roi. Ce n'est point une usurpation, & un vol. Et dans les Actes, (g) un Tribun Romain ayant dit à saint Paul: J'ai acheté le droit de citoyen Romain pour une grande somme, saint Paul répondit: *Et moi, je suis né tel.* Ce n'est point par achat, mais par ma naissance que je le suis. Ainsi en cet endroit, JESUS-CHRIST n'a point ravi, ni usurpé sa qualité de Fils de Dieu, & d'égal au Pere: il l'a par sa nature. (h) Il ne ressemble pas à ces fausses Divinitez, qui ne le

(a) Coloss. 1. 15. *Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creatura.* Heb. 1. 3. *Qui cum sit splendor gloria, & figura substantia ejus.*

(b) *Ὁὐκ ἀπαλαμῖν ἠγάρα τὸ ἕνω ἰου Θεῷ.*
Chryf. *Ὁὐκ ἠγάρα τὸ ἕνω ἰου Θεῷ.*

(c) Est. Zanch. Genes.

(d) Isai. XLV. 14.

(e) Genes. 31. 5.

(f) Joan. XVII. 17.

(g) Act. XXI. 28.

(h) Theophyl. *Ὁ ὁὐο τῷ Θεῷ ἕνω ἰσφύθη ναυδῆτα τῷ ἰσῶν ἀῖτα ἰσῶ, διὰ ἰσῶ ἰσῶ ἰσῶ ἀμῶτα. Ἀλλὰ φῶτα ἰσῶ ἀῖτα τῶ ἰσῶ ἰσῶ.*

7. *Sed semetipsum exinaniuit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, & habitum inventus ut homo.*

8. *Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.*

7. Mais il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme de serviteur, en se rendant semblable aux hommes, & étant reconnu pour homme, par tout ce qui a paru de lui au-dehors.

8. Il s'est rabaisé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix.

COMMENTAIRE.

font pas par leur nature, (a) mais par usurpation, par abus, par erreur.

ψ. 7. SEMETIPSUM EXINANIVIT FORMAM SERVI ACCIPIENS. *Il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme de serviteur.* JESUS-CHRIST en s'incarnant, s'est en quelque sorte réduit au néant, c'est-à-dire, dans l'état le plus bas, le plus obscur, le plus méprisable, le plus pénible, comparé à la gloire, à la majesté, à la grandeur où il étoit dans le Ciel. Ce n'est pas qu'il ait absolument quitté son premier état, car en se faisant homme, il n'a pas cessé d'être Dieu; mais il a paru à nos yeux comme réduit au néant; ou suivant la force du Grec, (b) il s'est épuisé, appauvri, dépouillé, en prenant la forme de serviteur.

On pourroit encore abuser de ces derniers termes, en les prenant comme s'il n'avoit pris que la forme, & non la nature de l'homme: il en a pris la réalité, les infirmités, les marques. *La forme* ici, comme au verbe précédent, n'est point opposée à la chose. C'est la chose même avec sa forme, & ses qualitez essentielles. JESUS-CHRIST s'est uni hypostatiquement à notre nature, pour ne faire de la divinité, & de l'humanité réunies, qu'une seule personne. Il auroit pu prendre naissance dans une famille puissante, & illustre; il a préféré *la forme de serviteur*, ou d'esclave; il a choisi une famille pauvre, obscure, méprisée selon le monde. Il a paru homme parmi les hommes, *habitu inventus ut homo*. Il a pour ainsi dire anéanti sa divinité, en la cachant dans la forme humaine. Et quoiqu'il fût homme-Dieu, tout ce qui patoissoit de lui au-dehors, n'étoit que d'un simple homme. *Habitu inventus ut homo*.

ψ. 8. HUMILIAVIT SEMETIPSUM FACTUS OBEIDIENS. *Il s'est rabaisé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort.* Saint Paul ne manque pas de marquer dans tout ce qu'il dit ici du Sauveur, que ses humiliations, ses souffrances, son anéantissement aux yeux des hommes, étoient purement de son choix. Il s'est anéanti lui-même, il s'est tabbaissé lui-même. Il est vrai qu'il l'a fait pour obéir à son Père, & pour satisfaire

(a) Galat. 11. 8. Τῶν μὴ φύσιν ἑῶν θεῶν.

(b) Αὐτὸν ἰσθὺς ἰσθῶν.

9. *Propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen quod est super omne nomen :*

9. C'est pourquoi Dieu l'a élevé par-dessus toutes choses, & lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom ;

COMMENTAIRE.

à sa justice. Mais étant égal au Père, son obéissance ne peut être que de choix, & toute volontaire. Il a obéi non seulement à son Père, mais aux hommes mêmes, à Joseph, à Marie, & *erat subditus illis* : (a) aux Princes séculiers à qui il a payé la capitation, (b) aux juges, aux bourreaux ; & cela jusqu'à souffrir la mort, & une mort douloureuse, & ignominieuse, un supplice destiné aux esclaves. On fait que la croix étoit le supplice des plus vils esclaves. (c)

ÿ. 9. PROPTER QUOD ET DEUS EXALTAVIT ILLUM, &c. C'est pourquoi Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom. Pour récompenser les humiliations de JESUS-CHRIST, & son obéissance à son Père, & pour réparer l'injure qu'il s'étoit faite en quelque sorte à lui-même, en se réduisant à la forme, & à la nature de serviteur, Dieu son Père l'a élevé au-dessus de toutes choses, & lui a donné un nom, une gloire, (d) une réputation, une élévation supérieure à tout ce qu'on peut concevoir de grand, de glorieux, & d'illustre ; ou plutôt, il lui a donné le nom de Dieu, (e) de Sauveur, & de Juge des vivans, & des morts ; qualitez au-dessus de toutes les qualitez qu'il auroit pu posséder, quand il auroit paru aux yeux du monde dans un état de gloire, & de majesté.

Quand on dit qu'il a mérité cette élévation pour récompense de ses humiliations, on ne prétend pas qu'il ne l'ait pas eue, ni méritée auparavant. En qualité de Dieu, il possédoit un nom au-dessus de tout nom. Mais cela lui étoit en quelque sorte trop dû ; il vouloit le mériter. Il vouloit ajouter par là un nouveau degré à sa grandeur ; & ne pouvant croître en grandeur, il s'est humilié, & anéanti pour mériter, s'il étoit possible, un nouvel accroissement de gloire. De plus, si c'est un surcroit de gloire, & d'élévation de rendre sa gloire, & son élévation communes à plusieurs : le Fils de Dieu a encore mérité par cet endroit un surcroit de gloire infinie, en élevant notre nature unie à sa divinité, au-dessus de toutes choses, & en nous méritant à tous une gloire au-dessus de toute gloire. Ainsi par son humilité sage, & industrieuse, il a trouvé le secret d'ajouter, s'il est

(a) Luc. 11. 31.

(b) Matt. XVII. 24.

(c) Vide Grot. hic. Appian. *Expositio* *Evangelii* *secundum* *Matthæum*. Et *servus* *apud* *Plant.* *Scio* *ego* *crucem* *fore* *mibi* *sepulcrum*.

(d) Vide Dent. XXV. 19. Sophon. III. 19. 20.

Eccli. XXXIV. 19. Jerem. XIII. 11. XXXII. 20. XXXIII. 9. &c. Vide & Ephes. 1. 21.

(e) Chrys. Theopyl Theod Aug, Eph Zanch. Men. Vide Heb. 1. 5. *Tanto* *melior* *Angelis* *esset* *factus*, *quantis* *inferentibus* *pra* *illis* *nomen* *hauriditavit*.

10. *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur, caelestium, terrestrium, & infernorum;*

11. *Et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.*

12. *Itaque, charissimi mei, (ficus semper obediatis,) non ut in praesentia mei tantum, sed multo magis nunc in absentia mea, cum metu, & tremore vestram salutem operamini.*

10. Afin qu'au nom de Jesus tout genou fléchisse dans le Ciel, dans la terre, & dans les enfers;

11. Et que toute langue confesse que le Seigneur JESUS-CHRIST est dans la gloire de Dieu son Pere.

12. Ainsi, mes chers freres, comme vous avez toujours été obéissans, ayez soin non seulement lorsque je vous suis présent, mais encore plus lorsque j'en suis éloigné, d'opérer votre salut avec crainte, & tremblement.

COMMENTAIRE.

permis de le dire, quelque chose à sa gloire infinie, & de mettre en quelque sorte l'Homme-Dieu, au-dessus du Verbe-Dieu.

ÿ. 10. UT IN NOMINE JESU OMNE GENU FLECTATUR. Afin qu'au nom de Jesus tout genou fléchisse dans le Ciel, les Anges, & les Bienheureux; dans la terre, les hommes vivans, & dans les enfers, les morts, (a) & même les Démons, & les dannez, (b) en un mot, toutes les créatures, en quelque état, dans quelque lieu, de quelque condition qu'elles soient, doivent reconnoître la souveraine Majesté de JESUS-CHRIST Dieu, & Homme; soit d'un culte, & d'un respect libre, & volontaire, comme les Anges, les Saints qui sont dans le Ciel, ceux qui attendent leur bonheur dans le purgatoire, les hommes vivans qui connoissent, & qui aiment Dieu sur la terre; soit d'une connoissance, & d'un respect violent, & forcé, comme les Démons répandus dans l'air, sur la terre, & dans les enfers; les dannez, & les méchans qui vivent, & qui le blasphément aujourd'hui, mais qui au jour du Jugement seront forcez de le reconnoître, & de l'adorer comme leur Dieu, & comme leur Juge.

ÿ. 11. ET OMNIS LINGUA CONFITEATUR. Et que toute langue confesse que le Seigneur JESUS-CHRIST est dans la gloire du Pere. Tous les peuples du monde, (c) de quelque langue, & nation qu'ils soient, confesseront au jour du Jugement, que JESUS-CHRIST est à la droite du Pere Céleste, & qu'il est le juste Juge des vivans, & des morts, des bons, & des méchans. Ou, toute langue, toutes les créatures dans le Ciel, dans la terre, & dans les enfers, (d) confesseront que JESUS-CHRIST Dieu, & Homme, est véritablement dans le Ciel, au-dessus de toutes choses, & jouissant de la gloire qui lui est dûe comme Dieu, & de celle qu'il s'est justement acquise par ses humiliations, & par ses souffrances.

(a) Theodorus. Gemar. Zach. Menoch.

(b) Ch. syst. Eth. Mon. Tir. Gemar. alii.

(c) Theod. ὅλην γλῶσσαν, αἰεὶ τε, πάντα τε

ἴδου. Ita Zach.

(d) Eß. Gret. Man. Tir. Gem. Zach.

13. *Deus est enim qui operatur in vobis & velle, & perficere, pro bona voluntate.*

13. Car c'est Dieu qui opère en vous & le vouloir, & le faire, selon qu'il lui plaît.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 12. *ITAQUE SICUT SEMPER OBEDISTIS.* Ainsi comme vous avez toujours été obéissans, ayez soin d'opérer votre salut avec crainte, & tremblement. Comme vous m'avez toujours témoigné une parfaite obéissance, tant durant mon absence, qu'en ma présence, je vous conjure qu'à l'imitation de JÉSUS CHRIST, vous continuiez à m'obéir encore plus en mon absence, que lorsque j'ai été présent parmi vous, parce qu'à présent le danger est plus grand, & les secours le sont moins. Vous êtes plus exposés à vos ennemis, aux séducteurs, aux faux frères. Ainsi opérerez votre salut avec crainte, & tremblement. Craignez, mais sans tomber dans le découragement, & dans la défiance; tremblez, mais ne vous laissez point abattre. Craignez Dieu, & espérez en lui; redoutez sa justice, & implorez sa clémence. Défiez-vous de vous mêmes, avouez votre faiblesse, mais attendez tout de son secours, & de sa protection. Travaillez comme si tout dépendoit de votre travail; priez comme si tout dépendoit de la grace de Dieu. Soyez également en garde, contre la présomption, & contre la défiance.

Ÿ. 13. *DEUS EST ENIM QUI OPERATUR IN VOBIS VELLE, ET PERFICERE.* Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir, & le faire, selon qu'il lui plaît. Si vous êtes bien convaincus du besoin continu que vous avez du secours de Dieu, vous opérerez votre salut avec crainte, & tremblement; car c'est Dieu qui par l'efficacité de sa grace opère en nous la volonté de faire le bien utile au salut; c'est la même grace qui le fait en nous. C'est nous qui le voulons, mais c'est Dieu qui opère en nous le vouloir; c'est nous qui le faisons, mais c'est Dieu qui opère en nous le faire. (a) *Nos ergo volumus, sed Deus in nobis operatur, & velle; nos ergo operamur, sed Deus in nobis operatur, & operari.* Et comment Dieu opère-t'il cela en nous-mêmes? C'est en éclairant nos esprits, & en portant efficacement, mais doucement, & librement nos volontés vers le bien qu'il nous a fait connoître, & dont il nous a inspiré l'amour par sa grace: (b) *Per adjutorium bene agendi adjunctum natura atque doctrina, per inspirationem flagrantissimam, & luminosissimam charitatis.* Lors donc que nous lui demandons son secours pour vouloir, & pour faire le bien, que nous lui demandons nous autre chose, sinon qu'il nous découvre ce que nous ne

(a) Aug. de dono persever. c. 13.

(b) Aug. de gratia Christi contra Pelag. & Celest. t. 35. n. 32.

14. *Omnia autem facite sine murmurationibus, & hesitationibus ;*
 15. *Ut sitis sine querela, & simplices filii Dei, sine reprehensione, in medio nationis prave, & perversa, inter quas lucetis sicut luminaria in mundo.*

14. Faites donc toutes choses sans murmures, & sans disputes ;
 15. Afin que vous soyez irrépréhensibles, & sincères, & qu'étant enfans de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation dépravée, & corrompue, parmi laquelle vous brilliez comme des astres dans le monde ;

COMMENTAIRE.

ne voyions pas, & qu'il nous rende doux, & aimable, ce que nous n'aimions pas ? (a) *Quid aliud deprecamur quam ut aperiat quod latebat, & suave faciat, quod non delectabatur ?*

Dieu ne détruit pas en nous le libre arbitre par l'opération de sa grace, il le guérit au contraire, il le perfectionne. (b) *Hac autem voluntas libera tanto erit liberior, quanto sanior : tanto autem sanior, quanto divina misericordiae gratia subjektor.* Ainsi quand nous disons après l'Apôtre, que Dieu opère en nous le vouloir, ce n'est pas à dire que nôtre volonté n'ait plus de part à l'action. La grace prévient le mouvement de la volonté vers le bien, mais la volonté accompagne la grace, & coopère au bien. (c) La bonne œuvre est tout à la fois un don de Dieu, & une action méritoire de l'homme prévenu de la grace. L'homme peut toujours résister à l'attrait, qui l'appelle, & qui l'invite. Dieu ne nous fait pas vouloir, si nous ne voulons, dit saint Chrysostome, (d) mais si nous voulons, il nous donne la bonne volonté, & il l'augmente.

ψ. 14. OMNIA AUTEM FACITE SINE MURMURATIONIBUS. *Faites toutes choses sans murmures.* Demeurez dans une soumission parfaite envers vos supérieurs, & dans une véritable union avec vos frères. Par ce moyen vous éviterez tout murmure contre Dieu, & contre ceux qu'il a mis au-dessus de vos têtes, & toutes disputes avec vos égaux. Ces défauts ont leur source dans l'orgueil, & dans un défaut de charité qui font au-dedans de nous-mêmes.

ψ. 15. UT SITIS SINE QUERELA, ET SIMPLICES. *Afin que vous soyez irrépréhensibles, & sincères, & sans tache.* Le Grec à la lettre : (e) *Irrépréhensibles, simples, & sans reproche.* D'une vie irrépréhensible, d'une conduite pure, & sans tache, d'une candeur pleine de sim-

[a] Aug. l. 1. de peccatorum meritis. c. 19.

[b] Aug. Ep. 117. n. 8.

[c] Vide Theophyl. hic. *Κι γαρ ωσπερ οτις, ο θεος, τα πειρα εργαζεται. Αι δε γαρ ενι ε ης πρσθουμιαν διδουσι αυτοι, ουκ εστιν το αγαθον, ης τιν εργασιον αυτῶν ης ελαθη αγαν. Εργα γαρ ο ουκ εσθιεν το εθελον. Τυλιεν ουτε γαρ ημιν πρσθ*

το εθελον τα αγαθα, ης ουκ εν αγαθῶν εθελον ημῶν, ης ουτε αυτῶν εθελουσι.

[d] Chrysost. hic : *Α διαλετες, εστι ευαγγελου το εθελον. Μη σεβασθε, ης κλιεν κρηνη. Και πρσθουμιαν αυτῶν αυτοι διδουσι η εργασιαν. Οταν γαρ διαλεσθη, αυτη το εθελον ημῶν λυπη.*

[e] *Αμωμοτοι, ης απροσβλητοι.*

16. *Verbum vita continentes ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurreris, neque in vacuum laboravi.*

17. *Sed et si immolor supra sacrificium, & obsequium fidei vestra, gaudeo, & congratulor omnibus vobis.*

16. Portant en vous la parole de vie, pour m'être un sujet de gloire au jour de JESUS-CHRIST, comme n'ayant pas couru en vain, ni travaillé en vain.

17. Et si je dois répandre mon sang sur le sacrifice, & la soumission de votre foi, je m'en réjouis en moi-même, & je m'en congratule avec vous tous :

COMMENTAIRE.

plicité, & de droiture. Simples comme des colombes, irrépréhensibles comme des enfans de Dieu; brillans comme des astres, au milieu des Payens; ou comme des flambeaux, (a) au milieu des ténèbres.

ψ. 16. VERBUM VITÆ CONTINENTES. *Portant en vous la parole de vie.* Il continué dans l'allégorie des flambeaux dont il a parlé; vous portez la lumière de la parole de Dieu, qui luit dans le monde, & qui se manifeste dans votre conduite, comme l'éclat d'un flambeau dans une nuit obscure. (b) Théodoret (c) traduit le Grec: *Vous appliquant à la parole de vie.* Donnez toute votre attention à la parole de vie, & à la prédication, qui doit vous procurer la vie de l'ame, & qui doit faire ma gloire au jour auquel je dois paroître devant mon Dieu, comme ayant élevé des Disciples dignes de JESUS-CHRIST, de fidèles exécuteurs de ses commandemens.

ψ. 17. SED ET SI IMMOLOR SUPER SACRIFICIUM. *Et si je dois répandre mon sang sur le sacrifice, & la soumission de votre foi, je m'en réjouis.* Le Grec: (d) *Quand je serois comme une victime sur laquelle on a déjà répandu le vin pour l'immolation, & que je devrois être immolé pour le sacrifice de votre foi, je m'en réjouis.* Autrement: *Quand je serois comme la libation qui doit être répandue sur le sacrifice, & sur la victime de votre foi, je m'en estimerois heureux.* Le verbe Grec *spendomai*, signifie, ou l'effusion de la liqueur, ou du grain mêlé avec le sel, qui se fait sur la victime qui est sur le point d'être immolée, ou celle qui se fait sur l'hostie déjà immolée, & mise sur l'autel. Grotius croit que S. Paul dans l'Épître à Timothée, (e) fait allusion à la première sorte de libation, par ces mots: *Ego enim jam delibor*; & qu'ici il semble plutôt faire allusion à la seconde

(a) Ἐν ἵσθις περιπατεῖς ὡς φαινίτις.
 (b) λόγον ζωῆς κηρύττετε. Vide Grot. Ep. Zancib. Gemar. Erasim. alias Vide & Th. apyl. hic.
 (c) Theodoret. Τὸ δὲ λόγον ζωῆς κηρύττετε, αὐτὸ τὸ τὸ λόγον προσφορῆτε, ἢ ὡς γὰρ καὶ περιπατεῖτε ἡρώδης ἵψη. Ἐκίχη στανῶν καὶ τῆ διδασκαλίᾳ,

αὐτὸ τὸ προσέτιχε στανῶν, καὶ τῆ διδασκαλίᾳ.
 (d) Ἄλλ' εἰ κ' ἐκτεταχῆσαι ἐπὶ τῆ ζωῆς καὶ διδασκαλίᾳ αἰσίου ἡμῶν.
 (e) 2. Timot. iv. 6. Ἴδὲν ἐκτεταχῆσαι. Il faut voir ce que j'ai remarqué sur cet endroit. Je doute que la remarque de Grotius soit vraie.

18. *Idipsum autem & vos gaudete , & congratulamini mihi.*

19. *Spero autem in Domino Jesu, Timotheum me cito mittere ad vos ; ut & ego bono animo sim , cognitis qua circa vos sunt.*

20. *Neminem enim habeo tam unanimum , qui sincerâ affectione pro vobis sollicitus sit.*

18. Et vous devriez aussi vous en réjouir , & vous en conjoûir avec moi.

19. J'espère qu'avec la grace du Seigneur Jesus , je vous enverrai bien-tôt Timothée , afin que je sois aussi consolé apprenant de vos nouvelles ;

20. N'ayant personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit , & de cœur , ni qui se porte plus sincèrement à prendre soin de ce qui vous touche :

COMMENTAIRE.

forte d'effusion de liqueur , qui étoit la seule usitée parmi les Hébreux. Il envisage son martyre comme un sacrifice , & la foi des Philippiens , comme une hostie qui doit être arrosée de son sang , afin qu'il ne manque rien à son oblation. (a)

ÿ. 18. IDIPSUM ET VOS GAUDETE. *Vous devriez aussi vous en réjouir.* Saint Paul ne souffrit pas le martyre dans ce premier voyage qu'il fit à Rome : mais la manière dont il parle ici , fait juger de l'ardeur avec laquelle il le désiroit. Il dit aux Philippiens que bien loin de s'affliger de le voir exposé aux persécutions , & aux dangers de la mort , ils devroient s'en réjouir , puisque son sang devoit être en quelque sorte la consommation de leur sacrifice.

ÿ. 19. SPERO TIMOTHEUM ME CITO MITTERE. *J'espère que je vous enverrai bien-tôt Timothée.* Saint Paul renvoyoit alors Éphrodité à Philippiques , avec cette Lettre ; mais il devoit bien-tôt y envoyer Timothée , afin qu'il lui rapportât l'état de l'Eglise de Philippiques. On ne fait s'il exécuta cette promesse ; il ne pouvoit se passer de Timothée , tandis qu'il étoit dans les liens. Mais ce qui fait juger qu'il l'envoya véritablement à Philippiques , & que Timothée demeura même assez long-tems en prison dans cette ville , c'est qu'il n'étoit plus avec saint Paul l'année suivante 63. de JESUS-CHRIST , lorsque l'Apôtre écrivit son Epître aux Hébreux. (b)

ÿ. 20. NEMINEM HABEO TAM UNANIMUM , &c. *N'ayant personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit , & de cœur.* Voilà un éloge bien glorieux à saint Timothée : être une même ame , un même cœur , un même esprit avec saint Paul , (c) *unanimem*. Il ajoute que personne ne prend plus de part que Timothée à ce qui regarde les Philippiens. Saint Timothée connoissoit fort cette Eglise , y ayant été plus d'une fois , & en

(a) Vide Ambrosi. s. Theophyl. Oecumen. note 67.
ÿ. Groe Erasmi Zanch. alios.

(b) Tillemont S. Timot. n. 4. S. Paul

(c) ἑὐψυχος : Pari animo præsidium.

21. *Omnes enim que sua sunt quaerunt, non que sunt Jesu Christi.*

21. *Experimentum autem ejus cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servavi in Evangelio.*

23. *Hunc igitur spero me mittere ad vos mox ut videro que circa me sunt.*

24. *Confido autem in Domino, quoniam & ipse veniam ad vos citò.*

21. Car tous cherchent leurs propres intérêts, & non ceux de JESUS-CHRIST.

22. Jugez de lui par l'épreuve que j'en ai faite, puisqu'il a servi avec moi dans la prédication de l'Évangile, comme un fils sert à son père.

23. J'espère donc vous l'envoyer, aussi-tôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde ;

24. Et je me promets aussi de la bonté du Seigneur, que j'irai moi-même vous voir bien-tôt.

COMMENTAIRE.

ayant reçu plusieurs marques d'estime, & de respect. Le Grec : (a) *Je vous enverrai Timothée, (car je n'ai personne qui me soit aussi uni de cœur que lui,) & il prendra un soin sincère, & véritable de ce qui vous touche.* Il vous aime tendrement, & prend très-à-cœur vos véritables intérêts, c'est-à-dire, ceux qui regardent votre salut.

Ψ. 21. *OMNES ENIM QUÆ SUA SUNT QUÆRUNT.* Car tous cherchent leurs intérêts. Timothée n'est pas comme ; à plupart des autres, qui dans la prédication de l'Évangile, ne cherchent que leurs intérêts ; il ne ressemble pas aux faux Apôtres, qui ne prêchent que pour leur profit temporel. Il ne désire que votre instruction, votre sanctification, votre salut.

Ψ. 22. *EXPERIMENTUM EJUS COGNOSCITE.* Jugez de lui par l'épreuve que j'en ai faite. Je ne veux pas que vous en jugiez sur ma parole ; jugez-en par les effets. Il a eu pour moi dans la prédication de l'Évangile, un attachement pareil à celui d'un fils pour son père. Attachement de respect, d'obéissance, de tendresse, de confiance :

Ψ. 23. *MOX UT VIDERO QUÆ CIRCA ME SUNT.* Aussi-tôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde. Aussi-tôt que je verrai quelque jour à ma délivrance, & que mes affaires seront en terme d'être finies. (b) Saint Paul ne pouvoit s'en passer tandis qu'il étoit dans le doute de la vie, ou de la mort ; tout le tems qu'il fut dans les liens, Timothée eut soin de sa personne, & de ses affaires.

Ψ. 24. *CONFIDO IN DOMINO.* Je me promets de la bonté du Seigneur, que j'irai moi-même vous voir bien-tôt. Il y alla en effet deux ans après, en l'an 64. de JESUS-CHRIST, mais ce ne fut qu'après avoir été en

(a) Ότι γινώσκω τὰ περί ἡμῶν μελετήσας.

(b) Ὡς ἂν ἴδω τὰ περί ἡμῶν. Ἐὶ ἀλλῶτε. *Christ. Et tunc iterum, et postquam veni ad vos citò.*

ἡμῶν. Theodoret. Έαν εἴδω λάβω λόγον τῶ δεχθῆναι ἡμῶν.

25. *Necessarium autem existima-
vi Epaphroditum fratrem, & cooperato-
rem, & commilitonem meum, vestrum
autem Apostolum, & ministrum neces-
sarium meum, mittere ad vos;*

25. Cependant j'ai cru qu'il étoit néces-
saire de vous renvoyer mon frere Epaphro-
dite, qui est mon aide dans mon ministère,
& mon compagnon dans mes combats, qui
est votre Apôtre, & qui m'a servi dans mes
besoins;

COMMENTAIRE.

Candie, en Judée, à Ephèse, & peut-être en Espagne. On croit (a) qu'il étoit en Macédoine lorsqu'il écrivit à Timothée sa première Epître.

ÿ. 25. NECESSARIUM AUTEM DUXI. J'ai cru qu'il étoit nécessaire de vous renvoyer mon frere Epaphrodite. J'ai cru que je fetois bien de vous le renvoyer pour votre consolation, & pour vous informer de l'état de mes affaires; sur tout ayant Timothée auprès de moi, & pouvant me passer des services d'Epaphrodite. Nous avons déjà vu que les Philippiens l'avoient envoyé à saint Paul pour lui porter quelque secours d'argent, (b) & pour le servir durant sa prison. (c) Il le fit avec tant de zèle, & d'empressement, qu'il tomba dangereusement malade; (d) ce qui l'obligea de demeurer long-tems à Rome. Les Philippiens ayant sçu sa maladie, en furent très affligés; c'est pourquoi saint Paul se hâta dès qu'il fut en état d'entreprendre le voyage, de le renvoyer en Macédoine, pour tirer les Philippiens d'inquiétude, tant sur son propre sujet, que sur celui d'Epaphrodite.

La manière dont saint Paul en parle, a fait juger à plusieurs (e) qu'il étoit Evêque de Philippi: *Je vous renvoie Epaphrodite, qui est mon aide dans mon ministère, & mon compagnon dans mes combats; qui est votre Apôtre, & qui m'a servi dans mes besoins.* Le nom d'Apôtre ne lui convient point, pour leur avoir porté le premier l'Évangile; c'est donc apparemment en qualité d'Evêque que saint Paul lui donne ce nom. Les Grecs le mettent au nombre des septante Disciples, & le font Evêque d'Adriaque, ou d'Andraque. Un discours attribué à Métaphraste, veut qu'il ait été ordonné par saint Pierre, Evêque de Terracine, qui est dans la campagne de Rome. (f) S'il a été Evêque, c'est assurément plutôt de Philippi, que d'aucune autre ville: mais son Apostolat, de même que son Episcopat, sont fort douteux, puisque le nom Grec *Apostolos*, (g) signifie tout homme député, ou envoyé, & en particulier celui qu'on envoyoit porter

(a) *Arhan: in Synopsi. Theodor. prolog. in Rom. p. 4.* Tillemont S. Paul, art. 47.
(b) *Philipp. 1v. 18.*
(c) *Philipp. 11. 30. Chrysost. p. 87.*
(d) *Philipp. 11. 26.*
(e) *Theodor. hic, & prolog. in Philipp. Ba-*

ren. Hamm. Tir. Est. alii.

(f) Voyez Bolland. 22. Mars. Tillemont not. 65. sur S. Paul.

(g) *Ἀποστόλος, Πῦθω* *Græc. ex Ignatio S. Suidæ, in ἰεροσολαίμ. Vide Zanch. Ep. Bæz. Pagn. Pisc. Verf. alios.*

26. *Quoniam quidem omnes vos defiderabat; & moestus erat propterea quod audieratis illum infirmatum.*

27. *Nam & infirmatus est usque ad mortem: sed Deus misericors est ejus; non solum autem ejus, verum etiam & mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.*

26. Parce qu'il desiroit de vous voir tous; & il étoit fort en peine de ce que vous aviez su sa maladie.

27. Car il a été en effet malade jusqu'à la mort: mais Dieu a eu pitié de lui; & non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction.

COMMENTAIRE.

des aumônes, ou des présens aux Eglises; & c'est en ce sens que plusieurs bons Interprètes l'entendent en cet endroit. Grotius croit que c'est le même qu'Epaphras, dont il est parlé dans l'Épître aux Colossiens. (a) Mais Epaphras étoit compagnon des liens de saint Paul à Rome, (b) ce que je ne crois pas qu'on puisse dire d'Epaphrodite.

ψ. 26. *ET MOESTUS ERAT PROPTEREA QUOD AUDIERATIS. Il étoit fort en peine de ce que vous aviez su sa maladie.* Rien ne fait mieux voir quelle étoit l'union des premiers Fidèles, que ces particularitez que nous apprenons des Épitres de saint Paul. Dès que les Philippiens apprennent que l'Apôtre est à Rome dans les liens, ils lui envoient du fond de la Macédoine un homme exprés pour le servir, & pour lui porter de l'argent. Cet homme tombe malade; voilà toute l'Eglise de Philippes dans l'inquiétude. Epaphrodite en est informé, & il n'a pas de repos qu'il ne les revoie, pour les rassurer, & pour les consoler. Saint Paul quelques secours qu'il reçût d'Epaphrodite, le renvoie pour leur mettre l'esprit en repos aux uns, & aux autres.

ψ. 27. *INFIRMATUS EST USQUE AD MORTEM. Il a été malade jusqu'à la mort.* Sa maladie étoit telle, que nous en désespérions, mais Dieu par sa miséricorde nous l'a rendu, afin que je n'eusse pas tristesse sur tristesse; & qu'après avoir été accablé de douleur pour sa maladie, je ne fusse pas frappé d'une nouvelle affliction, s'il étoit mort auprès de moi. (c) Ou bien, de peur que l'affliction que je sentoits dans mes liens, ne reçût un nouveau surcroit par l'enlèvement d'une personne qui m'étoit si chère. (d) Car quelque force, & quelque grace qu'eût l'Apôtre, il ne laissoit pas de ressentir selon la nature, toute la peine de la prison, & de la perte de ses amis. Quelques-uns croient que saint Paul obtint par ses prières la guérison d'Epaphrodite, quoique par modestie il n'en témoigne rien en cet endroit.

(a) Coloss 1. 7. vv. 12.

(b) Philemon, ψ. 23. Epaphras concepitur in Christo Jesu.

(c) Chryf. Ἦν μὲν ἰσὶν ἰσὶν ἰσὶν. Τὰ ἄνω τῶν νεανύων, ἐπὶ τῷ θεῷ τῶν ἀγγέλων ἡμετέρων.

(d) Vide Est. Zanch.

28. *Festinantius ergo mihi illum, ut viso eo iterum gaudeatis, & ego sine tristitia sim.*

29. *Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, & ejusmodi cum honore habetote.*

30. *Quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impletes id quod ex vobis decerat erga meum obsequium.*

28. C'est pourquoi je me suis hâté de le renvoyer, pour vous donner la joie de le revoir, & pour me tirer moi-même de peine.

29. Recevez-le donc avec toute sorte de joie en nôtre Seigneur, & honotez de telles personnes.

30. Car il s'est vû tout proche de la mort, pour avoir voulu servir à l'œuvre de JESUS-CHRIST, exposant sa vie afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.

COMMENTAIRE.

ÿ. 28. **UT ET VOS CAUDEATIS, ET EGO SINE TRISTITIA SIM.** *Pour vous donner la joie de le revoir, & pour me tirer moi-même de peine.* Le Grec: (a) *Et afin que j'aye moins de douleur, ou d'inquiétude.* Je souffre plus de vous sentir dans la peine, que je ne souffrirai de l'absence d'Epaphrodite.

ÿ. 29. **EJUSMODI CUM HONORE HABETOTE.** *Honorez de telles personnes.* Un homme comme Epaphrodite est digne de respect, & d'honneur; quand même il n'auroit pas été Evêque de Philippes, sa charité, son zèle, ses travaux, le rendoient digne de beaucoup de considération. L'honneur peut aussi marquer en cet endroit, la récompense. (b) Il est digne qu'on lui tienne compte des travaux, & des périls de son long voyage.

ÿ. 30. **QUONIAM PROPTER OPUS CHRISTI, USQUE AD MORTEM ACCESSIT.** *Il s'est vû tout proche de la mort, pour avoir voulu servir à l'œuvre de JESUS-CHRIST.* Pour s'être exposé à un long, & pénible voyage, & pour m'avoir servi avec une ardeur, & une assiduité, qui ont failli à lui causer la mort; il a fait tout cela pour contribuer à l'œuvre de JESUS-CHRIST, au progrès de l'Évangile; s'imaginant que je pouvois encore être de quelque utilité à l'ouvrage de la prédication, & s'intéressant à ma conservation, comme à celle d'un Ministre du Seigneur; considérant moins ma personne, que les services que je pourrois rendre à l'Église.

TRADENS ANIMAM SUAM. *Exposant sa vie, afin de suppléer au service que vous ne pouviez pas me rendre vous-même, à cause de vôtre absence, & de l'éloignement des lieux.* Le Grec (c) est plus fort: *Il a méprisé sa vie, il n'a eu nul égard à sa propre conservation.* Ou plutôt :

(a) *Káyo ánterigō á*

(b) *Confer 1. Timot. v. 17. Vide Est. Gret.*

(c) *Παραβουλεύθη τῷ ψυχῇ; Parabolatur*

de anima sua Clarom & Berner. & S. Ger. L. 11. Græc. Παραβουλεύθη, optime. Vide Mill. Græc. Salmas Casaubon.

Il s'est jessé dans le péril, pour ainsi dire, à l'aveugle, sans se mettre en peine de sa vie. L'ancien Interprète Latin avoit traduit par: *Parabolatus est de anima sua*. On appelloit autrefois en Latin, *parabolani*, ceux qui se sacrifioient au service des malades au péril de leur vie. Et dans Aristophane, *a: parabolos*, se dit de celui qui se jette à corps perdu dans le danger. (b) Théodoret (c) croit que saint Paul étant en prison, & ferré de fort près, Epaphrodite sans rien craindre, ni de la part des gardes, ni de celle de l'Empereur, s'exposa à tout, & vint à bout de le visiter dans les liens. Il se peut faire que l'Apôtre ait en effet été quelque jour resserré dans une prison, avant qu'il parut devant Néron. Mais il est certain qu'au commencement on lui permit de demeurer dans un logement qu'il louoit, mais étant toujours gardé à vûe, & accompagné par tout par le soldat qui étoit enchainé avec lui. Voyez *Act. xxviii. 16. 30.*



CHAPITRE III.

Faux Apôtres. Vrais, & solides avantages du Christianisme au-dessus de la Loi. Saint Paul exhorte les Philippiens à l'imiter. Il invective contre les faux Apôtres.

| | |
|--|--|
| <p>†. 1. D Ecatero, fratres mei, gaudete in Domino. Eadem vobis scribere mihi quidem non pigram, vobis autem necessarium.</p> | <p>†. 1. A U reste, mes freres, réjouissez-vous en nôtre Seigneur. Il ne m'est pas pénible, & il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses.</p> |
|--|--|

COMMENTAIRE.

†. 2. **G**AUDETE IN DOMINO. Réjouissez-vous en nôtre Seigneur. Les Philippiens avoient été affligés de la prison de saint Paul, des persécutions qu'il souffroit, de la maladie d'Epaphrodite; l'Apôtre les ayant consolés sur tous ces articles, & leur ayant dit, que pour lui il s'estimeroit heureux de donner sa vie pour l'Evangile, mais qu'il espéroit que Dieu le conserveroit encore quelque tems, que l'Evangile n'avoit rien souffert de sa prison, qu'Epaphrodite non seulement se portoit bien, mais qu'il le leur rendoit en parfaite santé; il conclut: *Réjouissez-vous donc au*

(a) Aristophan. Παρολοσ, id est, περιουλοσ. Theodoret. Τὸ ἀνδρὸς παραβολήσ. Ita & Theophyl.
 (b) Chryf. Ἐξέλασται τὰν τῶν ἐν τῶν δεσφῶν. (c) Ita Graci, Men. Est. Tir. alii.

2. Videte canes, videte malos operarios, videte concisionem.

2. Gardez vous des chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez vous des faux circoncis.

COMMENTAIRE.

Seigneur ; rendez-lui graces de ses bienfaits, mettez en lui vôtre confiance, & au lieu de vous affliger de ce que nous souffrons, réjouissez-vous-en, & glorifiez-vous dans le Seigneur.

ÈADEM SCRIBERE VOBIS, MIHI QUIDEM NON FIGRUM, VOBIS AUTEM NECESSARIUM. *Il ne m'est pas pénible, & il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses.* Le Grec : (a) *Il ne m'est pas pénible de vous écrire les mêmes choses ; mais il vous est sûr que je le fasse ; je dois le faire pour vous assurer, & pour vous précautionner contre les faux Apôtres. Etiam aperta monstrare plurimum prodest. Interdum enim scimus, nec attendimus,* dit Sénèque. (b) Ceci ne veut pas dire que saint Paul leur eût déjà écrit les mêmes choses dans une Lettre précédente, ou dans celle-ci même : mais il veut marquer qu'il ne feint pas de leur répéter ce qu'il leur avoit déjà dit plusieurs fois étant au milieu d'eux ; (c) ou qu'il ne craint point de tomber dans quelques redites, quand il s'agit de leur instruction. Grotius croit qu'il avoit voulu finir sa Lettre à la fin du Chapitre précédent ; mais que s'étant trouvé de loisir, ou s'étant souvenu qu'il avoit encore quelque chose à dire aux Philippiens, il y ajouta ces deux derniers Chapitres.

ÿ. 2. VIDETE CANES. *Gardez-vous des chiens.* Il veut parler des faux Apôtres, qui étoient des Juifs mal convertis, ou mal instruits du fond de la Religion Chrétienne, lesquels vouloient que les Gentils qui embrassoient le Christianisme, se soumissent à la circoncision, & aux autres pratiques de la Loi. Il les appelle *chiens*, à cause de leur impudence, & de leurs criaileries continuelles contre ceux qui n'observoient pas les cérémonies légales ; ou à cause de leur acharnement à déchirer par leurs médisances les vrais Apôtres de JESUS-CHRIST, sur tout saint Paul, qui étoit le plus ardent défenseur de la liberté Evangélique. Le Sauveur avoit donné le nom de chiens aux Payens : (d) *Il ne faut pas prendre le pain des enfans pour le donner aux chiens.* Ici saint Paul le donne aux Juifs opiniâtres, & ennemis de l'Evangile. Saint Ignace le Martyr (e) appelle des chiens enragez, & qui mordent sans japper, ceux qui portant le nom de Chré-

(a) Τὰ αὐτὰ γράφω ἑπὶ ἑμοῖς ἢ ἐν ἀποστόλῃ, ἢ ἐν ἐπιστολῇ. *Velex. Anonymus. Vulg. Necessarium. Germ. & Clarom. Lat. Manifestatum est ;* comme s'ils avoient lû, *imparis.*

(b) Senec. Ep. 95.

(c) Voyez ci-après le ÿ. 18.

(d) Matt. xv. 26.

(e) Ignat. Ep. ad Ephes. Ἐπίδοτε τῆς δόξης ἀποστόλων τὴν ἰσομορφίαν, ἀλλὰ ἴσα πρῶτον αἰετῶν ἄλλα θῶν, ἢ ἐν ἑσπέρῃ ἐν στροφίαις. *Eritis γὰρ ὡς οἱ κύνες ἐν στροφίαις, ἢ ἐν ἑσπέρῃ φιλῶντες.*

3. *Nos enim sumus circumciso, qui spiritua servimus Deo, & gloriamur in Christo Jesu, & non in carne fiduciam habentes :*

3. Car c'est nous qui sommes les vrais circoncis, puisque nous servons Dieu en esprit, & que nous nous glorifions en JÉSUS-CHRIST, sans nous flatter d'aucun avantage charnel.

COMMENTAIRE.

tiens, font voir par leurs actions qu'ils ne sont rien moins que Disciples de JÉSUS-CHRIST. On doit extrêmement se défier de ces fortes d'ennemis.

VIDETE MALOS OPERARIOS, VIDETE CONCISIONEM. *Gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des faux circoncis.* Il les appelle des ouvriers trompeurs, operarii subdoli, dans la deuxième Epître aux Corinthiens; (a) des prédicateurs qui corrompent la saine doctrine; des ouvriers de mauvaise foi, qui détruisent, au lieu d'édifier, qui veulent établir le Judaïsme, sur les ruines du Christianisme; qui seignent de désirer la gloire de Dieu, & ne cherchent que leur propre intérêt. *Gardez-vous des faux circoncis; à la lettre, des coupeurs.* (b) Ils se font honneur de leur circoncision, qui n'est plus d'aucune utilité, & qui est un simple retranchement d'une pellicule; retranchement sans vertu, & sans mérite; pendant qu'ils manquent de la circoncision du cœur, qui est la seule véritable, & utile aux yeux de Dieu: (c) *Circumciso cordis in spiritum, non littera; cuius laus non ex hominibus, sed ex Deo est.* Prenez la circoncision du cœur, dit Jérémie, (d) & rendez-vous agréables au Seigneur. *Circumcidimini Domino, & auferite praeputia cordium vestrorum.* Autrement; Donnez-vous de garde de ce retranchement, ou de ces retranchements, qui ne cherchent qu'à jeter la division dans l'Eglise. (e)

ψ. 3. NOS ENIM SUMUS CIRCUMCISIO. *C'est nous qui sommes les vrais circoncis.* S'il faut faire valoir la circoncision, & si c'est un honneur d'être circoncis, c'est nous qui avons cette prérogative; nous sommes les vrais circoncis du cœur, & de l'esprit, nous qui servons Dieu en esprit, & qui nous glorifions en JÉSUS-CHRIST. En effet, si la circoncision corporelle est la marque de l'alliance de Dieu avec Abraham, & le caractère qui distingue le fidèle, de l'infidèle, nous pouvons dire que par la foi en JÉSUS-CHRIST, & par la circoncision du cœur, nous entrons dans cette alliance, & que nous jouissons de tous ses avantages: nous sommes distingués, non seulement du peuple payen, & étranger aux promesses faites au fidèle Abraham, mais même des enfans bâtards, des Juifs endurcis, qui

(a) 2 Cor. xi. 13.

(b) *Quia non est nisi exteriorum*

(c) Rom. 11. 29.

(d) Jerem. 10. 4.

(e) *Græc. hinc.*

4. *Quamquam ego habeam confidentiam & in carne. Si quis alius videtur confidere in carne, ego magis.*

5. *Circumcisus octavo die, ex genere Israël, de tribu Benjamin, Hébreus ex Hébreis, secundum Legem Phariseus.*

4. Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage du côté de la chair ; & si quelqu'un croit le pouvoir faire, je le puis encore plus que lui ;

5. Ayant été circoncis au huitième jour, étant de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, né Hébreu de peres Hébreux ; pour ce qui est de la manière d'observer la Loi, ayant été Pharisien ;

COMMENTAIRE.

ayant dégénéré de la foi, & du mérite de leur pere, sont exclus de l'alliance de l'Israël de Dieu. (a)

Au lieu de ces mots, nous qui servons Dieu en esprit, *qui spiritu servimus Deo*, plusieurs Exemplaires Grecs lisent : (b) *Nous qui servons l'Esprit de Dieu. Qui Spiritui Dei lauriam exhibemus.* Saint Ambroise (c) soutient que c'est la vraie leçon de cet endroit, qu'elle prouve clairement la divinité du Saint-Esprit. Il dit que les Exemplaires Latins varient, les uns portant, *Spiritui Dei*, & les autres, *Spiritu Deo* ; mais que ces derniers sont corrompus. Saint Augustin (d) se sert du même passage pour prouver la divinité du Saint-Esprit ; il dit que la plupart des Exemplaires Latins, & tous, ou presque tous les Grecs portent : *Qui Spiritui Dei servimus.* Mais qu'il y avoit seulement quelques Exemplaires Latins qui lisoient : *Spiritu Deo servimus.* Aujourd'hui la plupart des Exemplaires Grecs, & tous les Latins lisent : *Spiritu Deo servimus*, ou *Spiritu servimus Deo.* Et les Peres Grecs, (e) aussi-bien que les Commentateurs Latins, l'expliquent de la manière dont nous servons Dieu ; c'est-à-dire, d'un culte spirituel ; & non pas de l'objet de nôtre culte ; comme si le passage vouloit dire que nous rendons nos adorations au Saint-Esprit. Nous le reconnoissons pour Dieu, & nous l'adorons en cette qualité, mais ce n'est pas en vertu de ce passage.

ÿ. 4. *SI QUIS VIDETUR CONFIDERE IN CARNE. Si quelqu'un croit pouvoir se prévaloir du côté de la chair, je le puis encore plus que lui.* Si être né Juifs, & être circoncis, donne quelque avantage au-dessus

(a) Justin Dialog. cum Trypho Ἰσραηλιτῶν τὸ ἀθεοῦν περιμαρῶν, ἢ τὸ δὴ ἡλιθίον, ἢ τὸ ἀκόσμιον, ἢ τὸ ἄσκητον, ἢ τὸ ἄκαρπον, ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα, ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα, ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα. ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα.

(b) Grat. in press. Si Spiritui Dei lauriam exhibemus. Ita Sierph. a. d. ca. 11 Alex. Levd. Lin. Bates, &c. Borner. G. L. Theodorot. Alii.

(c) Ambros. l. 2 de Spiritu sancto, c. 6.

(d) Aug. l. 1. de Trinit. c. 6. & serm. 169. nov. Edit. c. 3. n. 4. olim serm. 15. de verbis Apostoli.

(e) Chrysost. Si περιμαρῶν ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα, ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα, ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα, ἢ τὸ ἀκατακτάτως ἐπιτελεῖν τὰ ἡγιασμένα.

6. *Secundum amulationem, persequens Ecclesiam Dei, secundum justitiam qua in Lege est, conversatus sine querela.*

7. *Sed qua mihi fuerunt lucra, hec arbitratus sum propter Christum detrimenta.*

6. Pour ce qui est du zèle du Judaïsme, en ayant eu jusqu'à persécuter l'Eglise ; & pour ce qui est de la justice de la Loi, ayant mené une vie irréprochable.

7. Mais ce que je considérois alors comme un gain, & un avantage, m'a paru depuis, en regardant JESUS CHRIST, un désavantage, & une perte.

COMMENTAIRE.

des autres, je pourrai m'en prévaloir autant, ou plus que personne. Mais certainement cela est si peu de chose, qu'il ne merite pas qu'on le relève. Je suis né Hébreu, de la tribu de Benjamin, & d'une famille Juive dès le commencement, *ψ. 5. Hebraus ex Hebrais.* J'ai été circoncis au huitième jour ; & non pas comme quelques-uns des faux Apôtres, qui dans un âge avancé, ont reçu la circoncision, & ont été en quelque sorte entez dans le Judaïsme. *Circumcisus octavo die.* Je ne suis pas ignorant dans la Loi de mes peres ; j'en connois toutes les obligations, & toutes les cérémonies, ayant été élevé dans la secte des Pharisiens, la plus exacte, & la plus ponctuelle de toutes les sectes du Judaïsme : (a) *Secundum Legem Pharisaeus.* Ce n'est ni l'intérêt, ni l'ambition, ni le préjugé qui m'ont fait embrasser le Christianisme. (b) J'en avois au commencement une si grande horreur, que je le persécutois ouvertement : *ψ. 6. Secundum amulationem persequens Ecclesiam Dei.* Enfin on ne me reprochera pas d'être passé par libertinage dans la profession de l'Evangile, & dans le ministère de l'Apostolat. On sait de quelle sorte j'ai vécu sous la Loi : *Secundum justitiam qua in Lege est, conversatus sine querela.* Je l'ai toujours observée sans reproche ; & si je prêche aujourd'hui l'abrogation de ses cérémonies, c'est que je suis convaincu de leur inutilité.

ψ. 7. SED QUAE MIHI FUERUNT LUCRA. Mais ce que je considérois alors comme un gain, m'a paru depuis comme une perte. Ma naissance, mon zèle pour la Loi, ma circoncision, & les autres qualités que je pouvois dans le Judaïsme considérer comme quelque chose, je les ai regardées depuis que je suis à JESUS-CHRIST, & que j'ai ouvert les yeux à sa lumière, comme des choses qu'il m'étoit avantageux de perdre ; j'en ai fait avec joye un sacrifice au Seigneur, pour acquérir la connoissance de l'Evangile. Je me suis dépouillé sans peine de cette justice de la Loi, (c)

(a) *Joseph. l. 1 c. 4 de Bellis: Φαρισαιοί, νόμιμον τε ἰσχυροί θεοῦ ἀγαθῶς ἔργοι ἴσθη τῶν ἁγίων Αἰ. XXXI. Secundum certissimam fidem nostra Religionis vixi Pharisaeus.*

(b) *Theodoret. Οὐ διὰ τὸ φιλοτιμῶν, οὐδὲ διὰ δόξης κρείς, οὐδὲ φθόνου διακρίθησθε, ἀλλὰ τῷ οὐκ εἶναι τῷ νόμῳ φιλοτιμῶν ζῆλον.*
(c) Voyez ci-après le *ψ. 9.*

8. *Verumtamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter quem omnia detrimentum feci, & arbitror me stercora, ut Christum lucrificiam,*

9. *Et inveniar in illo, non habens meam justitiam, qua ex Lege est; sed illam qua ex fide est Christi Jesu; qua ex Deo est justitia in fide,*

8. Je dis plus : Tout me semble une perte au prix de cette haute connoissance de JESUS-CHRIST mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, les regardant comme des ordures, afin que je gagne JESUS-CHRIST;

9. Que je sois trouvé en lui, n'ayant point la justice qui me soit venue de la Loi; mais ayant celle qui naît de la foi en JESUS-CHRIST, cette justice qui vient de Dieu par la foi;

COMMENTAIRE.

qui étoit plus propre à nourrir ma présomption, qu'à augmenter ma foi, & non humilité, pour ne mettre ma confiance que dans JESUS-CHRIST.

¶ 8. EXISTIMO OMNIA DETRIMENTUM. *Tout me semble une perte au prix de cette haute connoissance de JESUS-CHRIST.* Je crois avoir travaillé à pure perte, tandis que je n'ai pas gagné JESUS-CHRIST, & que je n'ai pas acquis la connoissance de ses vérités. Le Sauveur dans l'Évangile (a) compare le Royaume des Cieux à un trésor caché dans un champ. Celui qui l'a trouvé vend d'abord tout ce qu'il a pour acquérir ce champ. Saint Paul est cet homme qui a trouvé le trésor. Il compte pour rien tout le reste de ses biens, il s'en défait sans peine, pour se rendre maître du champ, & du trésor qui y est caché : *Omnia arbitror ut stercora, ut Christum lucrificiam.* Je regarde tous les biens du monde, & de la fortune, tous les avantages de la naissance, & de l'esprit, comme des ordures, de la lie, de la rouille, en un mot, tout ce qu'il y a de plus vil, & de plus dégoûtant, car c'est la signification du Grec *scybalon*, (b) quand je les compare à JESUS-CHRIST, à sa vérité, à sa foi, à sa grace.

¶ 9. UT INVENIAR IN ILLO NON HABENS MEAM JUSTITIAM. *Que je sois trouvé en lui n'ayant pas la justice qui me soit venue de la Loi, mais ayant celle qui naît de la foi en JESUS-CHRIST.* Les Juifs s'imaginoient pouvoir par leurs propres forces, & avec l'observation de la Loi seule, acquérir une parfaite justice; ils ne croyoient pas avoir besoin d'autre chose que de la Loi pour se rendre agréables à Dieu. Ainsi en voulant établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à celle qui vient de Dieu; c'est ce que remarque saint Paul dans l'Épître aux Romains. (c) *Ignorantes justitiam Dei, & suam quærentes statuerè, justitia Dei non sunt:*

(a) Matt. XIII. 44.

(b) Καὶ ἴσχυμαι σκύβαλα ἵναυ. Le mot σκύβαλα se traduit par *stercus, excrementum, faces, quisquilia, rejezamenta, purgamenta, scoria,*

¶ c. Theodoret. Εκτάλει γὰρ τὸ παχύτερον, καὶ σκυλάβριον ἀχέειν ἀπομαζῆται.

(c) Rom. X. 3.

10. *Ad cognoscendum illum, & virtutem resurrectionis ejus, & societatem passionum illius, configuratus morti ejus:*

11. *Si quo modo occurram ad resurrectionem, quæ est ex mortuis.*

12. *Non quædam acceperim, aut jam perfectus sim: sequor autem, si quomodo comprehendam in quo & comprehensus sum à Christo Jesu.*

10. Et que je connoisse JESUS CHRIST, avec la vertu de sa résurrection, & la participation de ses souffrances, étant rendu conforme à sa mort;

11. Pour tâcher enân de parvenir à la bienheureuse résurrection des morts.

12. Ce n'est pas que j'aye déjà reçu ce que j'espère, ou que je sois déjà parfait; mais je poursuis ma course pour tâcher d'atteindre au terme où le Seigneur JESUS-CHRIST m'a destiné, en me preuant.

COMMENTAIRE.

subjecti. C'est ce défaut que saint Paul dit qu'il a toujours soigneusement évité depuis qu'il a eu connoissance de l'Évangile. Je me suis dépouillé de toute la confiance que j'aurois pû prendre dans l'observance de la Loi cérémonielle, pour ne fonder ma justice, que dans la foi de JESUS-CHRIST, antérieurement par la charité, & soutenuë par l'humilité.

ÿ. 10. AD COGNOSCENDUM ILLUM. *Que je connoisse JESUS-CHRIST.* Voici en quoi consiste cette suréminente connoissance de JESUS-CHRIST, que j'ai acquise au prix de tout ce que j'avois autrefois de plus précieux. Connoître JESUS-CHRIST lui-même, sa divinité unie à l'humanité, l'étenduë de son pouvoir infini, les droits; & les prérogatives de sa qualité de Médiateur, & de Sauveur, *la vertu de sa résurrection, la participation de ses souffrances, la conformité que nous devons avoir à sa mort,* étant par la foi, & par le baptême attaché en quelque sorte à la croix comme lui, descendu dans le tombeau, & ressuscité avec lui. Mystère qu'il explique en plus d'un endroit de ses Epîtres, (a) & qu'il avoit apparemment appris de JESUS-CHRIST même. Voilà ce qu'il estime infiniment plus que tous les avantages qu'il avoit dans la Synagogue.

ÿ. 11. SI QUOMODO OCCURRAM. *Pour tâcher de parvenir à la bienheureuse résurrection.* Un Chrétien qui a bien compris *la vertu de la résurrection de JESUS-CHRIST,* ÿ. 10. & qui sait que JESUS-CHRIST en ressuscitant, nous a donné des gages, & des assurances de nôtre résurrection future, n'aspire plus qu'à ce bonheur, qui met fin à toutes ses peines. Cette manière de parler, *si quomodo occurram,* ne marque pas la défiance, mais elle insinüe la grandeur, & la difficulté de l'entreprise, l'incertitude du succès, (b) & l'ardent désir de l'Apôtre, (c) qui cherchoit par tout le moyen de parvenir à ce bonheur, ou par le martyre, ou par ses travaux, &c.

{ a } Rom. vi. 3. 4. 5. 6. & seq. Galat. 221. 17. Colos. 22. 22. Ephes. 17. 23.

{ b } Chrysost. Oecumen. Theophylact. { c } Eß. Gros. Zanch. alii.

13. *Frates, ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retro sum obliuiscens, ad ea verò quæ sunt priora, extendens meipsum.*

13. Non, mes freres, je ne pense point avoir encore atteint où je tends. Mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derrière moi, & m'avançant vers ce qui est devant moi,

COMMENTAIRE.

¶ 12. *NON QUOD IAM ACCEPERIM, AUT IAM PERFECTUS SIM.* (a) *Ce n'est pas que j'aye déjà reçu ce que j'espère.* Ou bien, ce n'est pas que j'aye déjà atteint jusques-là. Je ne regarde pas ce bonheur comme un bien qui ne me puisse manquer, & qui me soit acquis. JESUS-CHRIST par sa mort, & par la résurrection, m'a mérité le droit à l'immortalité, & à la résurrection; mais à condition que je le suivrai, & que j'exécuterai fidèlement l'ouvrage qu'il m'a confié, & que je ferai un bon usage des secours qu'il m'a mis en main; ainsi je suis comme un athlète; je me hâte d'atteindre au terme où JESUS-CHRIST m'a destiné, (b) & où il m'a ordonné de me rendre: (c) *Seqnor autem si comprehendam in quo, & comprehensus sum.* Comme s'il disoit: Je courrois autrefois dans une autre lice; mais depuis que JESUS-CHRIST m'a comme tiré de la foule, & m'a engagé dans cette nouvelle course, je cours pour atteindre au terme qu'il m'a montré, & pour acquérir la couronne qu'il m'a proposée. (d) Ou selon Théodoret: (e) C'est lui qui m'a le premier pris dans ses liens; je le fuiois autrefois, & je l'avois pour ainsi dire, en horreur. Mais il m'a pris dans ma fuite. A présent je le poursuis, désirant le prendre à mon tour, de peur que je ne manque mon salut.

¶ 13. *UNUM AUTEM, QUÆ QUIDEM RETRO SUNT OBLIVISCENS.* *Tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant tout ce qui est derrière moi, & m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours vers le bout de la carrière.* Je n'ai garde de m'endormir dans une vaine sécurité, comme si JESUS-CHRIST étant mort pour moi, il ne me restoit plus rien à faire. Je me considère comme un athlète dans sa course: Je ne pense plus à ce que j'ai fait par ci-devant; je n'ai les yeux que sur le terme de la carrière, & sur la récompense qui m'est promise; je compte pour rien tout le chemin que j'ai fait, tandis qu'il me reste encore quelque chose à faire. Comme dans une course de chevaux, le cocher ne pense qu'à ceux qui

(a) *Græc. Οὐκ ἔτι ἔδο ἴσχυος, ἢ ἔδο τι τιμῶ μιν. Quilam addunt: ἢ ἔδο δίδουμιον. Ita S. Germ. & Clar. G. L. Iren. l. 4. c. 22. Berner. G. L. Ambrosiuss. Auth. tradit. de singularit. Clonit.*

(b) *Est Men. Tir.*

(c) *Διακὸν δὲ εἰς τὴν καταλήξιν, ἢ ἢ τὴν κατα-*

λήξιν.

(d) *Vide Græc. Erasmi Vatab.*

(e) *Theodorat. Ἄνετι μοι πενήτηξ κατὰ τὸν ἰσχυοτιον ἐφ' ὧμοι γὰρ ἀντί, ἢ λίαν ἀπερσιόμην, ἀντί δὲ κατὰ τὴν φέβουσα. Διότι ταῖς καταλήξιν ἀντί ἰσχυοτιον, οὐ μὲ διαμαρτὸν τὴν ευτηξίας.*

14. *Ad destinatum persequor, ad
bravium superna vocationis Dei in
Christo Jesu.*

15. *Quicumque ergo perfecti sumus,
hoc sentiamus: & si quid aliter sapitis,
& hoc vobis Deus revelabit.*

14. Je cours incessamment vers le bout de
la carrière, pour remporter le prix de la féli-
cité du Ciel, à laquelle Dieu nous a appellez
par J E S U S - C H R I S T.

15. Tout ce que nous sommes donc de par-
faits, soyons dans ces sentimens. Et si vous
en avez d'autres, Dieu vous découvrira aussi
ce que vous en devez croire.

COMMENTAIRE.

font devant lui, il met toute son industrie à les surpasser. (a)

Ut cum carceribus missos rapit ungula currus,

Instat equis auriga suos vincensibus, illum

Præteritum semmens, extremos inter euntem.

Dans la voie du salut, & de la perfection, il faut faire de continuels efforts, pour faire du progrès. Dès qu'on n'y avance pas, on recule. Nous savons bien que Dieu promet la gloire à ceux qui persévèrent; mais nous ne sommes pas sûrs d'avoir la grace de la persévérance.

ÿ. 15. *QUICUMQUE ERGO PERFECTI SUMUS, HOC SENTIAMUS.* *Tout ce que nous sommes donc de parfaits, soyons dans ces sentimens.* Il vient de dire qu'il n'étoit pas parfait; comment donc avance-t'il ici le contraire? Il veut peut-être porter ce coup aux faux Apôtres, qui se croyoient justes, & qui se donnoient pour maîtres de la perfection, prétendant qu'on n'y pouvoit arriver, sans se soumettre aux observances de la Loi. Il oppose à ces prétendus parfaits, la vraie, & solide perfection du Christianisme, qui consiste non pas à se croire arrivé au terme, mais à y tendre avec ardeur, à rechercher avec zèle la connoissance des vérités de l'Évangile, à les pratiquer avec fidélité, & persévérance. Voilà ce que nous devons faire, tant que nous sommes de Chrétiens qui aspirons à nôtre perfection. (b) *Quicumque perfecti sumus*, ou qui sommes parfaits, & exercez dans les voies de Dieu. Une grande partie de nôtre perfection, est de croire qu'il nous manque beaucoup, & que nous devons faire de continuels efforts pour devenir tous les jours plus justes, & plus parfaits.

Que si quelqu'un d'entre vous est dans d'autres sentimens; s'il s'imagine qu'il soit déjà parfait, & qu'il ne doive pas travailler à acquérir tous les jours de nouveaux degrés de perfection; ou, ce qui seroit encore plus triste, s'il s'étoit laissé tromper aux faux Apôtres, en sorte qu'il ne crût pas que l'on pût parvenir à la perfection sans les œuvres de la Loi; j'ai une ferme confiance que Dieu ne permettra pas qu'il persévère dans

(a) Horat. *form. 1. sat. 2.*

]. (b) Men. *Titin.*

16. *Verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, & in ea'em permaneamus regula.*

17. *Imitatores mei estote, fratres, & observate eos qui ita ambulantes, sicut habetis formam nostram.*

18. *Multi enim ambulantes, quos sapē dicebam vobis (nunc autem & sicut dico) inimicos crucis Christi;*

16. Cependant pour ce qui est des choses auxquelles nous sommes déjà parvenus, ayons les mêmes sentimens, & demeurons dans la même règle.

17. Mes frères, rendez-vous mes imitateurs, & proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modèle que vous avez vû en nous.

18. Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, & dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix de JESUS-CHRIST;

COMMENTAIRE.

cette erreur, mais qu'il lui découvrirait ce qu'il en doit croire, ou en lui découvrant la vérité par une révélation intérieure, ou en lui ouvrant les yeux sur les vérités que je viens de vous dire.

¶ 16. VERUMTAMEN AD QUOD Pervenimus. . . IN EADEM PERMANEAMUS REGULA. Mais pour ce qui est des choses auxquelles nous sommes déjà parvenus, demeurons dans la même règle. Cependant demeurons fortement attachés à ce que nous avons appris, & aux pratiques que nous avons reçues. Que nulle autorité ne nous en fasse écarter. N'écoutons ni les Juifs convertis, ni les Chrétiens relâchés. Que les premiers ne nous engagent point dans l'observance des cérémonies légales; (a) ni les autres dans la tiédeur, & dans le relâchement. Demeurons dans la règle qui nous a été prescrite dès le commencement, & vivons dans une parfaite union de cœur, & de sentimens.

¶ 17. IMITATOIRES MEI ESTOTE. Rendez-vous mes imitateurs, & les imitateurs de ceux qui se conduisent comme moi. Ayez sur les observances légales les mêmes sentimens que moi-même. & prenez pour modèles ceux qui sont imbus de mes principes, & imitateurs de ma conduite: Toujours dans la défiance de leur propre mérite, toujours zélés pour s'avancer de plus en plus dans la perfection, & toujours remplis de l'esprit de paix, & de charité envers tout le monde.

¶ 18. MULTI ENIM AMBULANT. Car il y en a plusieurs dont je vous ai souvent parlé, qui se conduisent en ennemis de la Croix de JESUS-CHRIST. Ce sont les faux Apôtres convertis du Judaïsme, qui pour éviter les persécutions des Payens, & la haine des Juifs, vouloient mêler le Judaïsme avec le Christianisme, & faire passer les Chrétiens, pour

(a) Theodoret. Τῶ ἀνοψ̄ τὸ ἐπιθεῖν κατ'αὐτοῖς, τὸ ἀντιθεῖν κατὰ τὸ διὰ τὸ ἰουδαϊκὸν ἐκείνου κέρμα. Ὁ δὲ κατὰ ἰουδαϊκῶν ἔργων ἔστιν ἀρχαῖος. Παροργισθεὶς αὐτοῖς μὴ ἀπέλιπε τὰς τὰ ἔθνη τῆς ἰουδαίας παρεμυρίστου.

19. *Quorum finis interitus; quorum Deus venter est, & gloria in confusione ipsorum qui terrena sapiunt.*

19. Qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre; qui mettent leur gloire dans leur propre honte, & qui n'ont de goût que pour la terre.

COMMENTAIRE.

une secte de Juifs réformez. (a) Or comme on ne peut être Juif sans la circoncision, sans le sabbat, & sans le reste des obervances légales, ils vouloient que les fidèles joignissent tout cela à l'Évangile. Les Juifs n'avoient garde de persécuter des gens qui professoient publiquement leur Religion, & les Payens n'avoient rien à dire contre une Religion soufferte dans l'Empire, & autorisée par les Loix Impériales. De cette sorte le scandale de la Croix étoit anéanti par rapport aux Juifs, & la folie de JESUS-CHRIST crucifié ne subsistoit point par rapport aux Gentils. Voyez ce qu'on a dit sur l'Épître aux Galates. (b) Saint Paul appelle ici avec raison ceux qui prêchoient cette doctrine, *des ennemis de la Croix de JESUS-CHRIST*, puisqu'en effet ils en détruisoient la vertu, & la gloire. (c)

¶ 19. *QUORUM FINIS INTERITUS. Qui auront pour fin la damnation.* Les ennemis de la Croix du Sauveur ne doivent espérer dans l'autre vie, que les plus terribles supplices, s'ils persévèrent dans ces dispositions. Ils affectent des airs de réformateurs, & d'Apôtres; ils se transforment en quelque sorte en Anges de lumière, (d) mais au fond ils ne prêchent que par intérêt. *Ils font leur Dieu de leur ventre*: parcourant les Eglises, & intimidant les foibles, pour vivre plus à leur aise. Voyez ci-devant l'Épître aux Romains, (e) & celle de saint Pierre: (f) *Gens qui mettent leur gloire dans leur propre honte*; qui se glorifient dans la bonne chère, & dans les festins, ou même dans la circoncision qu'ils font recevoir à plusieurs Gentils convertis; (g) *us in carne vestra gloriantur*, disoit-il aux Galates, (h) ce qui devoit les couvrir de confusion: *Gloria in confusione ipsorum*. Saint Augustin, (i) & le faux saint Ambroise (k) lisent: *In pudendis ipsorum*. Enfin le dernier trait qu'il leur donne, est qu'ils n'ont de goût que pour les choses de la terre; pour la vie animale, pour les biens, les douceurs, les commoditez de la vie. Voilà le portrait des faux Apôtres; contre lesquels l'Apôtre a presque toujours été aux mains.

(a) 1. Cor. 1. 23.

(b) Galat. vi. 12.

(c) Theoderet. *Εχθρὸν τῷ αὐτῷ μακαριότητι αὐτοῦ, ὡς δίδρακτοῦς ἢ διὰ τῶν ἰουδαίων νόμων ἀδύνατον εὐαγγελίζεσθαι.*

(d) 2. XI. 15. & 2. Petri 11. 3. 4.

(e) Rom. xvi. 18. *Hijusmodi enim Christo Domino non servant, sed sui ventri.*

(f) 2. Petri 11. 11. *Coinquinationes, & macula, delictis affluentes, in convivio suis luxuriantes vestisum, &c.*

(g) *Quid. apud Chrys. Theophyl. Occum.*

(h) Galat. vi. 12.

(i) *Aug. ser. olim 15. de verbis Apostoli: numc 169 nov. Edit. t. 3.*

(k) *Ambrassi. b. b.*

20. *Nostra autem conversatio in Cœlis est: unâ etiam Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum.*

21. *Qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ, secundùm operationem, quâ etiam possit subicere sibi omnia.*

20. Mais pour nous, nous vivons déjà dans le Ciel: & c'est de-là aussi que nous attendons le Sauveur, qui est nôtre Seigneur JESUS-CHRIST,

21. Qui transformera nôtre corps, tout vil, & abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son Corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.

COMMENTAIRE.

¶ 20. *NOSTRA AUTEM CONVERSATIO IN CŒLIS EST.* Nous vivons déjà dans le Ciel. Nous en sommes, pour ainsi dire, citoyens, nous le regardons comme nôtre patrie, (a) nous y sommes en quelque sorte déjà en esprit. C'est-là où est nôtre espérance, nôtre trésor, nôtre cœur. C'est la même chose qu'il dit ailleurs: (b) *Mes freres, vous n'êtes plus étrangers, & voyageurs* par rapport au Ciel, *mais vous êtes citoyens des Saints, & domestiques du Seigneur.* Et encore: (c) *Si vous êtes ressuscitez avec JESUS-CHRIST, n'ayez de sentiment, & de goût que pour les choses du Ciel, où JESUS-CHRIST est assis à la droite du Pere; & non pour les choses de la terre.*

UNDE ET SALVATOREM EXPECTAMUS. C'est de là que nous attendons nôtre Sauveur, ¶ 21. *qui transformera nôtre corps, &c.* N'est-il pas naturel que nous portions nos affections vers le Ciel, puisque c'est-là où demeure nôtre Sauveur, que c'est de là d'où il descendra pour nous ressusciter, & pour nous récompenser, & qu'enfin c'est-là où nous devons regner éternellement avec lui. *Il transformera nôtre corps, tout vil, & abject qu'il est, pour le rendre semblable à son Corps glorieux.* Ce corps mortel doit mourir, & être réduit en pourriture, & en corruption, mais Dieu par sa puissance infinie le ressuscitera, & le mettra en l'état où est le Corps de JESUS-CHRIST même depuis sa résurrection, non dans un égal degré de gloire, mais dans une gloire pareille. (d) Nôtre corps sera glorieux, immortel, impassible, exempt de toutes les foiblesses auxquelles nous sommes assujettis dans cette vie. Ce sera le même corps, mais transformé, & changé quant à sa condition, & à ses qualitez.

(a) *Grot. Zanch Est. Vat. Hamm. Tertull. Hæret. multiplicatus. Græc. ἑμῶν τὸ πολιτεῖον.*

(b) *Éphes 11. 19.*

(c) *Coloss. 111. 2. 3.*

(d) *Theodoriti. Τὸ δὲ μεταχρηστικόν, ὡς ἐστὶν*

τῆς μεταχρηστικῆς τῆ ἡμέρας τῶν ἁγίων, ἀλλ' ἐστὶ τῆς ἀκαταγῆς τῆς εὐδοχῆς Σήμερον δὲ τῆ ἡμέρας τῆς δόξης αὐτῶν τὸ ἡμέρας ἰσθ' ἡμερῶν αὐτῶν, ὡ κατὰ τῆς πορείας τῆς δόξης, ἀλλ' κατὰ τῆς κτίσεως.



CHAPITRE IV.

Saint Paul exhorte les Philippiens à la joie, à la modestie, à la prière; aux actions de grâces, à toutes choses louables, & saintes. Il louë leur libéralité. Il finit par les louanges de Dieu, & par des salutations.

ψ. 1. *Itaque, fratres mei charissimi, & desideratissimi, gaudium meum, & corona mea, sic state in Domino, charissimi.*

1. *Evodiam rogo, & Syntychem deprecor idipsum sapere in Domino.*

ψ. 1. **C**'Est pourquoy, mes très-chers, & très-aimés freres, qui êtes ma joie, & ma couronne, continuez, mes bien-aimés, & demeurez fermes dans le Seigneur.

2. Je prie instamment Evodie, & je conjure Syntique de s'unir dans les mêmes sentimens en nôtre Seigneur.

COMMENTAIRE.

ψ. 1. **G**AUDIUM MEUM, ET CORONA MEA, SIC STATE IN DOMINO. *Mes freres, qui êtes ma joye, & ma couronne, demeurez fermes dans le Seigneur.* Vous dans qui je mets ma gloire, & de qui je tire toute ma réputation. Cet éloge fait beaucoup d'honneur aux Philippiens, & saint Paul ne pouvoit les louer d'une manière plus fine, & plus delicate. Il les exhorte de *demeurer fermes dans le Seigneur, comme ils le sont.* (a) Persévérez dans la foi où le Seigneur vous a établis, demeurez dans sa crainte, & dans son amour.

ψ. 2. **EVODIAM ROGO, (b) ET SYNTYCHEN.** *Je prie instamment Evodie, & je conjure Syntique.* C'étoit, dit-on, deux femmes de l'Eglise de Philippi, qui avoient entr'elles, ou avec le reste des Fidèles, quelque broüillerie, soit pour des affaires domestiques, ou pour quelque article de leur créance, ou enfin pour quelque pratique de religion, car l'Apôtre ne marque pas en quoy consistoit leur différent. Il les exhorte simplement à la paix, & à l'union. Saint Chrysostome, Théodoret, & plusieurs autres (c) croient qu'elles étoient illustres par leur vertu, & par leurs bonnes œuvres, qu'elles étoient comme à la tête de l'Eglise de Phi-

(a) Ὁ ὡς ἐστάθη; Ὁρκεται. ἡ δὲ; ἀναστῆς, ὡς
ἐδύναται ἐν τῷ κυρίῳ Ἰησοῦ
(b) Ἐβωδιᾶν παρακαλῶ. Quidam: Ἐβωδιᾶν.

Alii: Evodias. Dorothei. in Mss. Evodiam Nether.
apud Canis.
(c) Est. Zanch. Men.

3. *Etiam rogo & te, germane compar, adjuva illas qua mecum laboraverunt in Evangelio, cum Clemente, & cæteris adistoribus meis, quorum nomina sunt in libro vita.*

3. Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidèle compagnon de mes travaux, d'assister celles qui ont travaillé avec moi dans l'établissement de l'Évangile, avec Clément, & les autres qui m'ont aidé dans mon ministère, dont les noms sont écrits au livre de vie.

COMMENTAIRE.

lisses. Dans le verset suivant on voit qu'elles avoient eu part aux travaux de saint Paul, & à ses combats pour l'Évangile; car c'est d'elles dont on explique ces paroles: *Assistez celles qui ont travaillé avec moi dans l'établissement de l'Évangile.* *Syntique* est marquée au nombre des saintes, le 22. Juillet, & on lit dans les Martyrologes que son corps repose à Philippi.

Il est bon de remarquer ici que dans les pays où les femmes ne paroissent point en public, comme dans la Grèce, & dans presque tout l'Orient, les Apôtres ne pouvoient guères travailler à la conversion des personnes du sexe, que par l'entremise de leur époux, ou de quelques femmes déjà Chrétiennes, sages, & prudentes; & c'est peut être un des principaux motifs qui engageoit la plupart des Apôtres de mener avec eux des femmes, ou comme le appelle saint Paul 1. Cor. ix. 5. des sœurs, *mulierem sororem*, pour leur aider dans la conversion des femmes, auxquelles ils ne pouvoient parler; & c'est apparemment en ce sens que l'Apôtre dit ici en parlant d'Evodie, & de Syntique, qu'elles avoient beaucoup travaillé avec lui pour l'avancement de l'Évangile. Il veut qu'on les secoure, qu'on leur donne les choses nécessaires à la vie, & qu'elles se réconcilient, afin que de concert elles continuent à travailler à l'œuvre de Dieu.

Quelques Critiques (a) ont crû avec beaucoup de vraisemblance, que *Syntique* étoit ici un homme, & non une femme. Il est certain que ce nom chez les Grecs, convient plutôt à un homme, qu'à une femme, de même que celui d'*Euxyche*, ou d'*Euxyque*. Il y avoit donc quelque division entre un homme, & une femme, nommez Evodie, & Syntique, & peut-être que ce dernier étoit l'époux d'Evodie, & que c'est lui-même qui au verset suivant est appelé *germane compar*, ou *vrai, & fidèle époux*.

ψ. 3. *ETIAM ROGO, ET TE, GERMANE COMPAR.* Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidèle compagnon de mes travaux. Il y en a (b) qui croient que celui à qui saint Paul parle, étoit l'époux, ou le frère de l'une de ces deux personnes qu'il a nommées dans le verset précédent. D'autres (c) ont dit que saint Paul y parloit au geolier qu'il avoit

(a) *Græ. Hamm. & Martiansy hic.*

(b) *Quidam apud Theophyl. Vide & Erasmi.*

(c) *Alii apud Theophyl.*

converti à Philippes. (a) Quelques Anciens, & quelques Nouveaux (b) ont dit que saint Paul étoit marié, & qu'il s'adresse ici à sa femme. Ils traduisent : *Je vous en prie aussi, ma chère compagne*. Mais nous avons déjà examiné, & réfuté ailleurs (c) cette opinion. Il faut convenir que le Texte Grec se pourroit traduire au féminin, (d) & que saint Paul auroit pu prier une femme de considération de Philippes, de travailler à rétablir la paix entre Evodie, & Syntyque.

Mais les Peres, & les meilleurs Interprètes croient que c'est un homme, lequel, selon l'opinion de quelques-uns, s'appelloit *Syzyque*; (e) de sorte qu'il faudroit traduire : *Je vous prie aussi, mon cher Syzyque*. Quelques Latins (f) ont crû que son nom étoit *Germain*, mais ils n'avoient pas lu le Grec. D'autres (g) veulent que ce soit Epaphrodite lui-même; d'autres (h) que ce soit *Silas*, ou saint Barnabé, ou Timothée; en un mot, chacun devine, & propose ses conjectures à sa manière. Il y auroit plus d'apparence que saint Paul s'adresseroit à l'Evêque de Philippes; c'étoit le seul à qui il convenoit plus naturellement d'aider ces deux personnes, & de rétablir entre elles l'union qui y étoit altérée; mais si Evodie étoit l'épouse de Syntyque, comme nous l'avons dit ci-dessus, rien n'empêche que saint Paul ne parle ici à Syntyque.

CUM CLEMENTE. Avec Clément. Saint Jérôme, (i) Primasius, (k) Estius, (l) & quelques autres ont crû que ce saint Clément étoit celui qui succéda à saint Pierre, après saint Lin, & saint Clet, dans la chaire de Rome. L'Eglise semble marquer la même chose, lorsqu'elle fait réciter cet endroit de l'Épître aux Philippiens au jour de la fête de saint Clément. Origènes, (m) Eusébe, (n) saint Epiphane, (o) Rufin, (p) le disent, ou le supposent comme une chose indubitable. Il est vrai que ni saint Chrysostome, ni Théodoret n'en disent rien en cet endroit, mais sur la première Épître à Timothée, saint Chrysostome (q) dit que saint Clément étoit un des compagnons de saint Paul, & qu'il le suivoit dans ses voyages, de même que saint Luc, & saint Timothée. Suivant cette hypothèse, on pourra dire avec assez de vraisemblance, que saint Clément étoit à Philippes, lorsque saint Paul écrivit cette Épître. Grotius croit

(a) Act. xvi. 27. 28. & sequ.

(b) Clem. Alex. l. 3. Strom. Quidam apud Chrys. & Theophyl. & Theodoret. Erasmi Zanch. Ceter. &c.

(c) Voyez le Commentaire sur 1. Cor. ix. 5.

(d) Κοί (aliàs Νύξ) ἰσουλῶ, ἢ ἐν Σύζυγῳ γρά-
εσ. Il a pu mettre γράεσ, au lieu de γράμα, à la
manière des Athéniens; comme αἰσίε, pour
αἰέν, εὐαίε, pour εὐαίερα Erasmi.

(e) Vide Gemar. hic.

(f) Primas. Hieronymias. Liv. Carthusian.

(g) Grotius.

(h) Vide Ligost. & Est.

(i) Hieronym. lib. de Script. Eccles.

(k) Primas. in Comment. hic.

(l) Est. Cornel. alii hic.

(m) Origen. in Joan. Edit. Huet. p. 143.

(n) Euséb. l. 3. c. 13. Hist. Eccles.

(o) Epiphane. hazef. 27.

(p) Rufin de adulter. Origenis.

(q) Chrysost. in 1. Timot. prolog. p. 403.

4. *Gaudete in Domino semper ; iterum dico, gaudete.*

4. Réjouissez-vous sans cesse en votre Seigneur ; je le dis encore une fois , réjouissez-vous.

5. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus. Dominus prope est.*

5. Que votre modestie soit connue de tous les hommes. Le Seigneur est proche.

COMMENTAIRE.

que ce Clément étoit un Prêtre de l'Eglise de Philippes , de même que les autres que désigne ici saint Paul , & que Clément pouvoit être quelque Romain établi à Philippes , qui ayant reçu de bonne heure la foi de JESUS-CHRIST , s'employa dans la suite avec saint Paul , à la faire connoître aux Gentils.

L'Apôtre ajoute que le nom de Clément , & ceux de ses semblables , sont écrits au Livre de vie. Manière de parler commune dans l'Ecriture, (a) pour marquer qu'un homme est du nombre des prédestinez , & des amis de Dieu. Ce qui est pris de la pratique des Princes qui tiennent un état de leurs officiers , & de ceux qui ont part à leurs faveurs. La charité que saint Paul avoit pour ces personnes , & les services qu'ils avoient rendu à l'Eglise , lui persuadoient qu'ils étoient du nombre des prédestinez : mais cette simple présomption , toute bien fondée qu'elle put être , n'en étoit pas une preuve infaillible , à moins qu'il n'en eût une révélation particulière. (b)

Quant à celles qui avoient travaillé avec lui à la propagation de l'Evangile , on en doit raisonner suivant le système qu'on aura suivi dans ce qui précède. Si l'on veut que Syntyque soit un homme , & Evodie une femme , il faudra dire que celles dont parle ici saint Paul , sont apparemment des veuves , ou des personnes d'une prudence , & d'une vertu singulières , que l'Apôtre avoit employé à instruire les personnes de leur sexe , comme nous l'avons remarqué. Si l'on suit l'hypothèse de ceux qui veulent qu'Evodie , & Syntyque sont deux femmes de Philippes , on pourra croire que c'est celles que saint Paul recommande , & dont il fait l'éloge en cet endroit.

ψ. 4. GAUDETE IN DOMINO , &c. Réjouissez-vous sans cesse, &c. On peut prendre ceci comme un adieu ; car au lieu que nous disons adieu , les Grecs disent : (c) Réjouissez-vous , & les Latins : Portez-vous bien.

ψ. 5. MODESTIA VESTRA NOTA SIT OMNIBUS HOMINIBUS. Que votre modestie soit connue de tous les hommes. Le Grec : (d) Que votre douceur , votre modération , votre bonté , votre patience dans

(a) Vide Exod. XXXII. 32. Psalm. LXVII. 1. 29. Dan. XII. 10. Luc. X. 10. Apoc. XIII. 8.

(b) Vide Est. Zanch. Grat. Hamm.

(c) Χαίρειτε εις Ευχης υμῶν. &c.

(d) Τὸ ἰσχυρὸν ἰσχυρῶν. Theodor. Ὁ ἴσχυρὸς ὑμῶν τῶν ἰσχυρῶν τῶν ἀγαθῶν, καὶ ἀποκαθάρσει τὸ ἴσχυρῶν.

6. *Nihil solliciti sitis : sed in omni oratione , & obsecratione , cum gratiarum actione , petitiones vestrae innotescant apud Deum.*

7. *Et pax Dei , quae exsuperat omnem sensum , custodiat corda vestra , & intelligentias vestras in Christo Jesu.*

8. *De cetero , fratres , quaecumque sunt vera , quaecumque iudicia , quaecumque iusta , quaecumque sancta , quaecumque amabilia , quaecumque bona fama , si qua virtus , si qua laus disciplinae , hac cogitate.*

6. Ne vous inquiétez de rien : mais en quelque état que vous soyez , présentez à Dieu vos demandes par des supplications , & des prières accompagnées d'actions de grâces.

7. Et que la paix de Dieu qui surpasse toutes pensées , garde vos cœurs , & vos esprits en JÉSUS-CHRIST.

8. Enfin , mes frères , que tout ce qui est véritable , & sincère , tout ce qui est honnête , tout ce qui est juste , tout ce qui est saint , tout ce qui vous peut rendre aimables , tout ce qui est d'édification , & de bonne odeur , tout ce qui est vertueux , & tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs , soit l'entretien de vos pensées.

COMMENTAIRE.

les maux , dans les injures qu'on vous fait , dans les calomnies qu'on répand contre vous , *satis connue à tout le monde*. Souvenez-vous que le Seigneur est proche , il viendra à votre secours , & vous vengera contre vos ennemis. Sa vengeance doit bien-tôt éclater contre les Juifs , cette nation perverse , & toujours opposée au progrès de l'Évangile. En effet , la guerre des Juifs commença six , ou sept ans après le tems de cette Épître.

¶ 6. *NIHIL SOLLICITISITIS , SED IN OMNI ORATIONE , &c.* Ne vous inquiétez de rien. Mais en quelque état que vous soyez , présentez à Dieu vos prières , &c. On le peut joindre à ce qui précède : Le Seigneur est proche , il est tout prêt à venir à votre secours : ainsi ne vous inquiétez de rien. Mettez en lui toute votre confiance ; reposez-vous sur sa justice , & sur sa providence ; ne craignez rien ni de la part de vos ennemis , ni de la part du Démon ; Dieu saura vous secourir quand il sera tems. Ou bien : N'ayez nulle inquiétude sur vos besoins temporels. Représentez-les avec humilité , & confiance au Seigneur , dans vos prières accompagnées d'actions de grâces ; & il y pourvoira.

¶ 7. *ET PAX DEI QUAE SUPERAT OMNEM SENSUM , CUSTODIAT (a) CORDA VESTRA.* Et que la paix de Dieu qui passe toute pensée , qui est un bien inestimable , & au-dessus de tout ce qu'on en peut dire , & penser , garde vos cœurs , & vos esprits en JÉSUS-CHRIST. Elle fera comme une forteresse dans laquelle vous demeurerez fermes , & iné-

(a) *Græc. ἐπιπέρι , custodiat. Sed Theodor. Hieronymus Clavam Germ Lat. Comment. ἐπιπέριος , custodiat. Ita Ambrosius.*

9. *Quæ & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hæc agite; & Deus pacis erit vobiscum.* | 9. Pratiquez ce que vous avez appris, & reçu de moi, ce que vous avez vu ouï dire de moi, & ce que vous avez vu en moi, & le Dieu de paix sera avec vous.

COMMENTAIRE.

branlables, au milieu de tous les troubles de cette vie; supposé, comme il l'a dit dans le verset précédent, que vous vous reposiez entièrement sur la bonté de Dieu, & que vous lui remontriez avec confiance tous vos besoins dans la prière. Voilà le partage des Saints, & un bonheur inconnu aux impies; (a) *non est pax impiis.*

ÿ. 8. DE CÆTERO, QUÆCUMQUE SUNT VERA, &c. *Enfin, que tout ce qui est véritable, & sincère, soit l'entretien de vos pensées.* Saint Paul dans ce verset a renfermé tous les devoirs de la vie Chrétienne, & la pratique de toutes les vertus. Il recommande la vérité, la sincérité, la droiture, *quæcumque vera.* La pudeur, l'honnêteté, la gravité, la chasteté, *quæcumque pudica;* (b) la justice, l'équité; *quæcumque justa,* la sainteté, la pureté; d'éviter toute sorte d'excez, & de dérèglemens; *quæcumque sancta,* ou pure selon le Grec. (c) Faire tout ce qui peut nous rendre aimables, & agréables dans le bien, obliger tout le monde, vivre bien avec tout le monde, *quæcumque amabilia.* (d) Tout ce qui peut nous mériter, ou nous conserver en bonne réputation, *quæcumque bona fama.* (e) Toute sorte d'action vertueuse, & louable; *si qua virtus.* Tout ce qui est louable dans le réglemeut des mœurs, & dans la conduite de la vie; *si qua laus disciplina.* Le Grec lit simplement, (f) *si qua laus;* & Primatius, Sédulius, & quelques autres, ont lu de même. Mais le Syriaque, l'Éthiopien, quelques anciens Exemplaires Grecs, & presque tous les Latins, sont conformes à la Vulgare.

ÿ. 9. QUÆ ET DIDICISTIS, HÆC AGITE. *Pratiquez ce que vous avez reçu de moi, ce que vous avez vu, ce que vous avez appris touchant ma personne, & ma conduite. Il faut qu'un Prédicateur, & un Pasteur se sente bien irrépréhensible pour oser parler comme fait ici saint Paul: Suivez ma doctrine, & mes exemples. Les faux Apôtres n'en auroient pu dire autant, eux qui faisoient leur Dieu de leur ventre, ci-devant Chap. III. 19. Il s'est déjà proposé pour modèle aux Philippiens;*

(a) *Isai. XLVIII. 22.*(b) *Græc. τιμὰ, gravia, veneranda, magnifica. Ambrosiust.*(c) *Καία, pura. Vulg. Diva. sancta. Ita Clarom. S. Ger. & Ambrosiust.*(d) *Græc. μεγαλὸν, grata, accomoda, benigna, gratiosa.*(e) *Ἐὐδοκία, fausta, boni ominis, bona fama; laudabilia.*(f) *Græc. Ἐὐ τὸ ἰσχυρὸν. Clarom. Etrog. τὸ ἰσχυρὸν ἰσχυρὸν. Ita & Berner. Gr. Veloz. Ἐὐ τὸ ἰσχυρὸν ἰσχυρὸν, disciplina. Vulg. Clarom. S. Germ. Bor. Lat. Ambrosiust. Hieronymi. S. Syr. Ait.*

10. *Gavisus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando refleuruistis pro me sentire, sicut & sentiebatis : occupati autem eratis.*

11. *Non quasi propter penuriam dico ; ego enim didici in quibus sum sufficiens esse.*

12. *Scio & humiliari ; scio & abundare. (Ubique, & in omnibus institutus sum,) & satiari, & esurire, & abundare, & penuriam pati.*

10. Au reste, j'ai reçu une grande joie en nôtre Seigneur, de ce qu'enfin vous avez renouvelé les sentimens que vous aviez pour moi ; non que vous ne les eussiez toujours dans le cœur, mais vous n'aviez pas occasion de les faire paroître.

11. Ce n'est pas la vûe de mon besoin qui me fait parler de la sorte ; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.

12. Je sai vivre pauvrement ; je sai vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, au bon traitement, & à la faim, à l'abondance, & à l'indigence.

COMMENTAIRE.

ci-devant Chap. III. 17. Et ailleurs aux Corinthiens : (a) *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de JESUS-CHRIST.* Cela séoit bien à Paul dans les liens pour la défense de la vérité.

ψ. 10. *TANDEM ALIQUANDO REFLEURUISTIS PRO ME SENTIRE.* De ce qu'enfin vous avez renouvelé les sentimens que vous aviez pour moi. A la lettre : (b) *Vous avez fait refleurir vos premiers sentimens pour moi.* Il n'accuse pas les Philippiens d'avoir manqué de tendresse pour lui, ou de l'avoir oublié dans les besoins : il veut dire (c) que jusques-là n'ayant point eu d'occasion de lui marquer leur reconnoissance, & leur attachement par des bienfaits sensibles, les sentimens de leur cœur étoient demeurez comme amortis au-dedans d'eux-mêmes. Mais qu'aussi-tôt qu'ils l'ont sçu dans les liens, leur bonne volonté a pour ainsi dire refleurie, elle a fait paroître au-dehors, tout ce qu'elle étoit au dedans : comme ces arbres qui pendant l'hiver semblent n'avoir point de vie, & que l'on voit reverdir, & produire leurs fleurs, & leurs fruits, à mesure que la chaleur commence à se faire sentir.

ψ. 11. *NON QUASI PROPTER PENURIAM.* Ce n'est pas la vûe de mon besoin qui me fait parler. Je suis bien moins sensible au besoin où je pouvois être, ou au secours que vous m'avez donné, qu'à votre charité, & au plaisir que je ressens de vous voir attaché à votre Apôtre, & à votre pere en JESUS-CHRIST. Ce n'est point l'intérêt, ou la nécessité qui me font parler. J'aurois pû me passer de ce que vous m'avez envoyé ; je suis fait depuis long-tems à souffrir, & à me passer de tout ; je sai me contenter dans quelque état que je sois. Mais j'ai été bien-aîsé de voir votre bon cœur, & votre amitié.

(a) 1. Cor. XI. 1. 1v. 16.

(b) ὅτι ἔτι καὶ ἐν τοῖς δεσμοῖς ἐν ἑμοῖς ἔσθ' ἵνα ἴδωμαι ὑμῶν.

(c) Theodoris. Πάντα γὰρ ἰσχυροῦς ἐστὶν ἵνα ἴδωμαι ὑμῶν διὰ τὴν ἀγάπην ἣν ἔχετε ἐν ἐμοῖς. Vide Theophyl. Ep. &c.

13. *Omnia possum in eo qui me confortat.*

14. *Verumtamen bene fecistis, communicantes tribulationi meae.*

15. *Scitis autem & vos, Philippienses, quod in principio Evangelii, quando profectus sum à Macedonia, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dati, & accepit, nisi vos soli.*

13. Je puis tout en celui qui me fortifie.

14. Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.

15. Or vous savez, mes frères de Philippes, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Évangile, ayant depuis quitté la Macédoine, nulle autre Église ne m'a fait part de ses biens, & que je n'ai rien reçu que de vous seuls.

COMMENTAIRE.

¶ 12. SCIO ET HUMILIARI, SCIO ET ABUNDARE. *Je sais vivre pauvrement, je sais vivre dans l'abondance.* A la lettre: *Je sais demeurer dans la bassesse, & l'humiliation, & je sais vivre dans l'abondance.* Mais l'humiliation en cet endroit, marque apparemment l'indigence, & la pauvreté. (a) Le terme Hébreu (b) qui signifie l'humilité, se prend aussi pour la pauvreté, ou plutôt pour l'état humble, & méprisé des pauvres. On peut aussi l'entendre de l'humiliation réelle. Je sais vivre dans la bassesse, lorsque Dieu m'y réduit; je sais me contenir, & me contenter de peu, lorsqu'il me met dans l'abondance. J'ai sur tout cela une longue expérience.

¶ 13. OMNIA POSSUM IN EO QUI ME CONFORTAT. *Je puis tout en celui qui me fortifie.* Je puis tout souffrir, & tout entreprendre aidé du secours de Dieu, qui est toute ma force. Si je fais tout cela, je n'en rapporte la gloire qu'à Dieu seul; je ne m'en dois rien imputer. (c)

¶ 14. VERUMTAMEN BENE FECISTIS. *Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.* Je vous suis toutefois très-obligé des secours que vous m'avez donné dans mes liens. Ne croyez pas que ce que je viens de dire, soit pour exténuér vos services, ou pour marquer que j'y sois peu sensible. Je les ai reçus avec toute la reconnoissance que je dois.

¶ 15. QUANDO PROPECTUS SUM A MACEDONIA, NULLA MIHI ECCLESIA COMMUNICAVIT. *Vous savez qu'ayant quitté la Macédoine, nulle autre Église ne m'a fait part de ses biens.* Il rappelle aux Philippiens les anciens bienfaits qu'il a reçus d'eux. Lorsqu'après avoir été mis en prison à Philippes, je fus à Amphipollis, à Apollonie, & à Thessalonique, & qu'après cela je fus contraint de quitter précipitamment la Macédoine, (d) nulle autre Église que la vôtre ne me fit part de ses

(a) Est. Men. Bez. Zach. alii.

(b) חַיְיָ humiliatus, אִיֵּשׁ אִישׁ pauper.

(c) Theophyl. Οὐκ ἔστιν ἐν ἀνθρώποις, ἀλλὰ ἐν τῷ θεῷ.

(d) εὐχὴ τῶν ἐκείνων ἁγίων.

(d) Vide Act. XVI. XVII. XVIII.

16. *Quia & Thessalonicam semel, & bis in usum mihi missis.*

17. *Non quia quero datum; sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.*

18. *Habeo autem omnia, & abundo. Repletus sum, acceptis ab Epaphrodito que missis, odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.*

19. *Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundum divitias suas, in gloria in Christo Jesu.*

16. Qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.

17. Ce n'est pas que je désire vos dons; mais je désire qu'il en revienne pour votre compte, un profit considérable.

18. Or j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, & je suis dans l'abondance. Je suis rempli de vos biens, que j'ai reçus d'Epaphrodite, comme une oblation d'excellente odeur, comme une hostie que Dieu accepte volontiers, & qui lui est agréable.

19. Je souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos desirs, & vous donne encore sa gloire par JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

biens. J'allai à Athènes conduit par quelques freres de Thessalonique: mais je ne reçus rien que de vous seul. *ψ. 16. Vous m'envoyâtes deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.* Saint Luc ne dit rien dans les Actes de tous ces petits détails, qui ne devoient point entrer dans son histoire. Saint Paul fait remarquer aux Thessaloniens, (a) qu'étant chez eux, il leur a donné l'exemple de gagner leur vie par le travail de leurs mains; ce qui revient à ce qu'il dit ici du secours qu'il y reçut des Philippiens.

ψ. 17. NON QUIA QUÆRO DATUM, SED REQUIRO FRUCTUM ABUNDANTEM IN RATIONE VESTRA. Ce n'est pas que je désire vos dons, mais je désire qu'il en revienne pour votre compte un profit considérable. Je me mets assez peu en peine de vos dons. Quelque besoin que j'en eusse, j'aurois pû m'en passer; mais vous y auriez trop perdu. J'ai été bien-aise de voir grossir vos comptes d'une pareille dette que je contracte envers vous, & dont Dieu sera mon garant, & vôtre principal débiteur. (b)

ψ. 18. HABEO AUTEM OMNIA, ET ABUNDO. J'ai maintenant ce que vous m'avez envoyé, & je suis dans l'abondance. Le Grec lit: (c) *J'ai reçu toutes choses.* Comme s'il vouloit donner une décharge générale à Epaphrodite de ce qui lui avoit été envoyé de la part des Philippiens. (d)

ODOREM SUAVITATIS, &c. Comme une oblation d'excellente odeur. Ce que vous m'avez donné est devant Dieu comme un sacrifice

(a) 1. Thessal. II. 7. 9. & IV. II. & 1. Thess. III. 7. 8.

(b) Theodoret. Grat. alii.

(c) *Λήξω δι' πάντα.*

(d) Grat. Zanch. Strigel.

20. *Deo autem & Patri nostro gloria in secula ſaculorum. Amen.*

21. *Salutate omnem Sanctum in Christo Jefu.*

22. *Salutant vos qui mecum ſunt fratres. Salutant vos omnes Sancti; maxime autem qui de Cæſaris domo ſunt.*

20. Gloire ſoit à Dieu nôtre Pere dans tous les ſiècles des ſiècles. Amen.

21. Saluez de ma part tous les Saints en JESUS-CHRIST.

22. Les freres qui ſont avec moi vous ſaluënt. Tous les Saints vous ſaluënt; mais principalement ceux qui ſont de la maiſon de Cæſar.

COMMENTAIRE.

d'agréable odeur, comme un parfum délicieux. Telle eſt l'aumône des perſonnes de piété.

Ï. 19. DEUS AUTEM MEUS IMPLEAT OMNE DESIDERIUM VESTRUM. *Je ſouhaite que mon Dieu rempliſſe tous vos deſirs.* Qu'il vous accorde l'eſſet de vos prières, & de vos juſtes demandes. Le Grec: (a) *Tous vos beſoins*; qu'il récompenſe vôtre libéralité par une abondance de toutes les choſes dont vous avez beſoin, & qu'à la fin il vous donne ſa gloire, & le bonheur éternel. Comparez 2. Cor. IX. 6. 7. 8. 10.

Ï. 20. DEO AUTEM GLORIA. *Gloire ſoit à Dieu.* Que Dieu ſoit loué pour tous les biens dont vous nous avez comblez, & pour toutes les grâces qu'il vous a faites, en vous mettant dans le cœur des ſentimens ſi généteux.

Ï. 21. SALUTATE OMNEM SANCTUM. *Salüez de ma part tous les Saints*; tous les Fidèles de Philippes; ſalüez-les en JESUS-CHRIST, embraſſez-les dans le ſaint baiſer de paix; comme il a accouûtumé de le dire dans ſes autres Lettres. (b)

Ï. 22. SALUTANT VOS OMNES SANCTI. *Tous les Saints vous ſaluënt*, tous les Chrétiens de la ville de Rome; mais principalement ceux qui ſont de la maiſon de Cæſar; de l'Empereur Néron, qui regnoit alors. Saint Paul avoit fait des conversions conſidérables dans la Cour de ce Prince. (c) Les nouveaux Grecs (d) prétendent que ce Cæſar n'eſt nullement l'Empereur, mais un Chrézien de ce nom, dont ils font la fête, & qu'ils croyent avoir été un des ſeptante Diſciples, & enfin Evêque de Corone. Mais ce ſentiment eſt réfuté par le conſentement unanime des Peres Grecs, & Latins, & de tous les Commentateurs, qui l'entendent de Néron. Quelques-uns ont prétendu que ces Fidèles de la maiſon de Cæſar, pouvoient être Sénèque, & Lucain. On a quelques lettres qui portent le

(a) Πάντα ὑποτάξαι ἑαυτῷ.

(b) Rom. XVI. 16. 1. Cor. XVI. 20. 2. Cor. XII. 11. 2. Theſſal. V. 26.

(c) Hieron. in Philom. N. 1. A Cæſare miſſus

in carcerem, notior familia ejus factus, perſecutoris domum Chriſti fecit & celeſtiam.

(d) Vide Deroth. in Synopſi. Boſland. 227. MARI, Eſt. hic, Baron, &c.

23. *Gratia Domini nostri Jesu Christi* } 23. La grace de nôtre Seigneur JESUS-
cum spiritu vestro. Amen. } CHRIST soit avec vôtre esprit. Amen.

COMMENTAIRE.

nom de Sénèque, & qui sont adressées à saint Paul : mais les Savans con- viennent aujourd'hui qu'elles sont fausses, de même que celles de saint Paul à Sénèque. Grotius veut que ces nouveaux convertis, fussent quelques affranchis de ce Prince. Estius croit que de ce nombre pouvoient être Evellius, & Torpes, domestiques de Néron, qui souffrirent le martyre sous son regne. (4)

¶ 23. GRATIA DOMINI CUM SPIRITU VESTRO. *Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vôtre esprit. Qu'il vous comble de ses lumières, & de la douce impression de sa grace, pour vous faire connoître, aimer, & pratiquer le bien.*

Le Grec, & le Syriaque portent : (b) *Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous sous.* Mais les plus anciens Manuscrits Grecs, & Latins, le Copte, & l'Ethiopien, sont conformes à la Vulgate.

A la fin de cette Epître on lit dans les Exemplaires Grecs : *L'Epître aux Philippiens a été écrite de Rome, & envoyée par Epaphrodite. Le Copte : Par Timothée, & Epaphrodite.* On a vû dans la Préface, & par toute la suite de la Lettre, qu'elle fut en effet écrite de Rome, pendant que saint Paul y étoit dans les liens pour la première fois, & qu'elle fut apportée par Epaphrodite aux Philippiens.

(a) Martyrol. Rom. XI. & XVII. Maii.

(b) *Grac. impress. Η χάρις τῷ πνεύματι ὑμῶν* | *wisipul' & ipū. Ita Steph. s. Clarem. s. Germ.*
ἡ χάρις τῷ πνεύματι ὑμῶν. Alii : Mirā vū | *Alex. Colb. 7. Barb. 1. Copt. Mth. alii. Ambros.*
ἡ χάρις τῷ πνεύματι ὑμῶν. Alii : Mirā vū | *siab. Hieronymiabi, &c.*

Fin du Commentaire sur l'Epître aux Philippiens.



P R É F A C E
SUR L'ÉPI TRE
DE SAINT PAUL
AUX COLOSSIENS.

LA ville de Colosses étoit une des principales de Phrygie, assez près de Laodicée, qui étoit la Capitale de cette Province. On dispute si son vrai nom étoit *Colosses*, ou *Colasses*. Allatius, (a) & quelques autres (b) soutiennent qu'il faut lire *Colasses*; & il est certain que de très-bons, & de très-anciens Manuscrits lisent de cette sorte. (c) Saint Chrysostome, Oecuménien, & Théodoret lisent de même, aussi bien qu'un grand nombre d'excellentes Editions Grecques. (d) Mais Strabon, (e) Hérodote, (f) Xénophon, (g) Pline (h) lisent *Colosset*. Théophraste lit de même, & dit que de son tems cette ville s'appelloit Chônes. Plusieurs bons Manuscrits lisent aussi *Colosses*. (i) Cellarius (k) ne marque qu'un seul monument géographique qui porte *Calase*. C'est une Notice de l'Empire d'Orient, attribuée à Hiérocle, & imprimée sur un Manuscrit du Vatican. Les Latins ne varient point du tout; ils portent uniformément: *Les Colossiens*: Et il s'est même trouvé des Auteurs Grecs, & des Latins, (l) qui se sont imaginez que saint Paul avoit écrit cette Epître aux Rhodiens, fameux par leur Colosse du soleil. Mais il est

(a) Allat. observat. in Geograph. sacr. Caroli à sancto Paulo. p. 141. 142.

(b) Ita Bodin. de additis verum sublimium arcanis. Thom. de Pinedo.

(c) Codex Vatic. admiranda vetust. & alius minor apud Allat. Clarom. & S. Germ. & alii passim.

(d) Ita Editio Roberti Steph. in fol. 1550. & alia in 8. 1549. Edit. Millii, & alia quamplurima.

(e) Strabo l. XII. sub finem.

(f) Herodot. l. 7. c. 30.

(g) Xenophon l. 1. Exped. Cyri junioris.

(h) Pline l. 5. cap. ult.

(i) Bornet. G. L. Steph. n. 5. 19. & alii apud Mill.

(k) Cellar. l. 3. c. 4. Geogr. antiq. p. 133.

(l) Suidas, Zonar. G'ycat. Euphras. Calop. Muuff.

certain par toute la suite de l'Épître, qu'elle est adressée aux Colossiens de Phrygie.

Presque tous les Commentateurs (a) conviennent que saint Paul n'avoit point prêché à Colosses, quoiqu'il eût été dans la Phrygie. Il insinua assez qu'il n'avoit jamais vu les Colossiens, lorsqu'il leur dit : (b) *Je suis bien-aise que vous sachiez combien est grand le soin que j'ai pour vous, pour ceux de Laodicée, & pour tous ceux qui ne m'ont point vu.* Théodoret, & Baronius ont crû le contraire : mais leur sentiment a très-peu de sectateurs. On croit que c'est Epaphras qui les avoit instruits, & convertis à la foi. L'Évangile y avoit produit beaucoup de fruits. Les Colossiens étoient remplis de charité envers tous les Saints, & avoient embrassé la vérité avec une ardeur toute spirituelle. (c)

Les faux Apôtres convertis du Judaïsme, qui couroient par toutes les Églises des Gentils, pour y faire des prosélytes, vinrent à Colosses, & y prêchèrent la nécessité de la circoncision, & des observances légales ; & mêlant la Philosophie Platonicienne avec le Judaïsme, ils inspirèrent à ces Fidèles encore simples, & nouvellement convertis, un culte superstitieux des Anges, & des sentimens d'une fausse humilité, en leur faisant entendre que Dieu étant infiniment au-dessus de nous, il falloit adresser nos prières non à Dieu, ni à JÉSUS-CHRIST ; mais aux Anges, par la médiation desquels Dieu avoit autrefois donné la Loi à Moïse ; & qu'il continuoit sous l'Évangile par leur moyen, de recevoir nos prières, & de nous accorder les effets de ses miséricordes.

Saint Paul ayant appris tous ces abus, ou de la bouche d'Epaphras, qui étoit alors à Rome dans les liens avec lui, ou par une Lettre que ceux de Laodicée lui avoient écrite, & dont il parle au Chap. iv. §. 16. de cette Épître, ordonnant qu'on la lise dans l'Église de Colosses, il crut qu'en qualité d'Apôtre des Gentils, il devoit employer son autorité, & ses lumières à soutenir la foi des Colossiens, & à réprimer la hardiesse des faux Apôtres, qui répandoient par tout leurs pernicieuses maximes. Il relève d'abord la grandeur de JÉSUS-CHRIST, qui est l'image du Père, le médiateur, & le réconciliateur des hommes avec Dieu, le Chef de l'Église, qui répand dans tous ses membres l'action, le mouvement, l'esprit, & la vie. Il leur dépeint les faux Apôtres, & leur montre que JÉSUS-CHRIST est le seul Auteur de leur salut, qu'en lui subsiste la Divinité essentiellement, qu'il est au-dessus de toutes les puissances, & de toutes les vertus célestes ; que dans lui ils ont reçu la vraie circoncision du cœur ; qu'ils ont été crucifiés, ensevelis ; & qu'enfin ils sont ressuscitez avec lui par le

(a) Hieronym. in Ep. ad Philem §. 22.]
Euseb. Theophyl. Athanas. in Synops. Ep.]
Zan. b. Cornet. hęc. Tillæmont note 68. alid.

(b) Coloss. 11. 1.
(c) Coloss. 1. 6. 7. 8.

Baptême. Il infère de tout cela l'inutilité des cérémonies légales, & la nécessité de vivre d'une manière toute divine, comme des hommes refuscitez avec JÉSUS-CHRIST, & dont le Chef est déjà dans le Ciel, où il les attend pour les couronner. Il veut qu'ils se dépotuillent du vicil homme, & qu'ils se revêtent de l'homme nouveau. A l'occasion de ces véritez, il leur debite la plus solide, & la plus sublime morale.

Il envoya cette Lettre par Tychique son fidèle ministre, & par Onésime, qui lui avoit été renvoyé par Philémon. Saint Paul étoit alors à Rome (a) dans les liens, l'an 62. de JÉSUS-CHRIST, au premier voyage qu'il y fit, & un peu avant sa délivrance. Il avoit auprès de lui Épa-phras, prisonnier comme lui pour l'Évangile, Timothée, nommé dans le titre de la Lettre, Aristarque, Jean Marc cousin de Barnabé, saint Luc, Démas, & Jésus surnommé le Juste, qui étoient toute sa consolation. Nous parlerons dans le Commentaire de la prétenduë Epître que l'on veut qu'il ait écrite dans ce même tems aux Laodicéens.

Saint Chrysostome (b) remarque avec beaucoup de raison, que de toutes les Epîtres de saint Paul, les plus belles, & les plus touchantes, sont celles qu'il a écrites dans les liens; comme celles aux Ephésiens, aux Philippiens, à Philémon, à Timothée, & celle-ci en particulier. Elle est pleine de sentimens, & d'expressions vives, nobles, relevées, & de maximes d'une morale toute divine. Saint Chrysostome compare saint Paul, qui écrit dans ses liens, à un Général victorieux, (c) qui envoie ses dépêches au milieu des trophées, & des monceaux de corps morts de ses ennemis.

(a) S. Greg. l. 10. c. 8. *merit in Jesh*, étoit qu'il l'écrivit d'Ephèse, où il étoit en prison. Le Coptite dit qu'il l'écrivit d'Athènes: Mais ces opinions sont infoutenables.

(b) Chrysost. *proleg. in Ep. ad Coloss.*

(c) Ως δὲ ἐν ἀγαστιῶν ἀγαστῶν στρατῶ, ἢ ῥεφ-
 ἀνα ἰσῶν ἰαίχμα: Οὕτω δὲ ἰαίχμ, ἢ ἀναστ.





COMMENTAIRE LITTERAL
 SUR L'ÉPIÎTRE
 DE SAINT PAUL
 AUX COLOSSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

JESUS CHRIST *image de Dieu , Créateur de toutes choses ,
 Chef de l'Eglise , pacificateur entre Dieu , & les hommes. Paul
 est son ministre , pour annoncer son mystère , inconnu jus-
 qu'à alors.*

¶. 1. *P* *Aulus , Apostolus Jesu Christi
 per voluntatem Dei , & Timo-
 theus frater ,*

¶. 1. *P* *Aul , par la volonté de Dieu Apôtre
 de JESUS-CHRIST , & Timothée son
 frere ,*

COMMENTAIRE.

¶. 1. **P** *AULUS APOSTOLUS JESU CHRISTI , ET
 TIMOTHEUS FRATER. Paul par la volonté de
 Dieu , Apôtre de JESUS-CHRIST , & Timothée son frere.*
 Saint Paul appuye ici sur sa qualité d'Apôtre , & sur sa
 vocation surnaturelle , parce que n'ayant pas prêché
 aux Colossiens , il avoit besoin d'établir son autorité dans leur esprit. Il
 nomme aussi dans le titre Timothée , qui apparemment leur étoit connu ,
 au

2. *Eis qui sunt Colossis, sanctis, & fidelibus fratribus in Christo Jesu.*

3. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo. Gratias agimus Deo, & Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes,*

4. *Andientes fidem vestram in Christo Jesu, & dilectionem quam habetis in Sanctis omnibus,*

5. *Propter spem qua reposita est vobis in Cælis, quam audistis in verbo veritatis Evangelii,*

6. *Quod pervenit ad vos, sicut & in universo mundo est, & fructificat, & crescit sicut in vobis, ex eâ die quâ audistis, & cognovistis gratiam Dei in veritate.*

2. Aux saints, & fidèles freres en JESUS-CHRIST qui sont à Colosses.

3. Que Dieu nôtre Pere, & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace, & la paix. Nous rendons grâces à Dieu, Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & nous le prions sans cesse pour vous,

4. Depuis que nous avons appris quelle est vôtre foi en JESUS-CHRIST, & vôtre charité envers tous les Saints,

5. Dans l'espérance des biens qui vous sont réservés dans le Ciel, & dont vous avez déjà reçu la connoissance par la parole de la vérité de l'Évangile,

6. Qui est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi répandu dans tout le monde, où il fructifie, & croit ainsi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour que vous avez entendu, & connu la grace de Dieu selon la vérité,

COMMENTAIRE.

au moins de réputation, afin de donner encore un nouveau poids à sa doctrine.

ÿ. 2. *EIS QUI SUNT COLOSSIS, SANCTIS. Aux Saints qui sont à Colosses.* Les meilleures Editions Grecques (a) lisent, *Colassés*, au lieu de *Colosses*; & au titre, aux *Colassiens*, au lieu des *Colojens*. On a examiné dans la Préface quelle étoit la meilleure leçon.

ÿ. 3. *GRATIAS AGIMUS DEO. Nous rendons grâces à Dieu... & nous le prions sans cesse pour vous.* Il s'infinuë doucement dans leur esprit, & gagne leur confiance; & leur affection, en leur témoignant la part qu'il prend à leur avantage, & à leur progrès spirituel. Je vous félicite, & je rends grâces à Dieu, ÿ. 4. *apprenant quelle est vôtre foi en JESUS-CHRIST, & vôtre charité envers tous les Saints*, ou envers tous les Fidèles répandus dans tout le monde; elle est fondée cette charité, ÿ. 5. *sur l'espérance des biens qui vous sont réservés dans le Ciel, & dont vous avez reçu en quelque sorte des arrhes, & des assurances, par la connoissance de la vérité de l'Évangile*, que Dieu a permis qui vous ait été annoncé, & auquel il vous a fait la grace d'adhérer par une ferme foi.

ÿ. 6. *QUOD PERVENIT AD VOS, SICUT IN UNIVERSO MUNDO EST. Qui est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi répandu*

(a) Τοῦ ἐκ Καλασσιῶν ἀγίου. Mais plusieurs Cod. 3. Velen. Cant. Lud. lisent Καλασσιῶν Steph. a. c. 17. Sib. Hunt. 1.

7. *Sicut didicistis ab Epaphra charissimo conseruo nostro, qui est fidelis pro vobis ministrer Christi Iesu,*

7. Comme vous en avez été instruits par notre cher Epaphras, qui est notre compagnon dans le service de Dieu, & un fidèle ministre de JESUS CHRIST pour le bien de vos ames,

8. *Qui etiam manifestauit nobis dilectionem vestram in spiritu.*

8. Et de qui nous auons appris aussi votre charité toute spirituelle.

COMMENTAIRE.

dans tout le monde. Lorsque saint Paul écrivit cette Lettre, c'est-à-dire, vers l'an de JESUS-CHRIST 62. l'Évangile se répandoit par tout le monde, non seulement par la prédication des Apôtres, mais aussi par celle de leurs Disciples, & par le bruit que faisoit cette nouvelle Religion, & par la bonne odeur que répandoit la vie des premiers Chrétiens. La parole de vie, comme une excellente semence jetée dans une bonne terre, y produisoit des fruits de salut; les Colossiens s'étoient distingués parmi les autres, par leur docilité à recevoir, & par leur fidélité à conserver la vérité qui leur avoit été annoncée.

ÿ. 7. *SICUT DIDICISTIS AB EPAPHRA.* Comme vous en avez été instruits par notre cher Epaphras. Epaphras étoit apparemment de Colosse. On ne sait ni quand, ni à quelle occasion il fut converti; mais il le fut apparemment par saint Paul, lorsque cet Apôtre prêchoit dans la Phrygie, dont Colosse étoit une des principales villes. Epaphras fit part à ses Compatriotes de la connoissance de l'Évangile qu'il avoit reçû, & en convertit un assez grand nombre. Il vint à Rome, & il y étoit, aussi bien que saint Paul, dans les liens, lorsque l'Apôtre écrivit cette Epître. Ce fut à la sollicitation qu'il l'écrivit; car ayant appris que pendant son absence de faux Apôtres avoient semé l'ivraye sur le bon grain dans son Église, il engagea l'Apôtre, dont le nom, & l'autorité étoient grandes dans la province de Phrygie, & dans la ville de Colosse, de leur écrire pour les détromper. On peut juger du mérite d'Epaphras par les éloges que saint Paul lui donne en cet endroit. Les Martyrologes marquent sa fête le 19. de Juillet, & disent qu'il souffrit le martyre à Colosse, dont il étoit Evêque. Saint Paul pour soutenir l'autorité de ce saint homme, & pour donner plus de poids à ses discours, dit qu'il lui est *très-cher*, qu'il est son *fidèle Compagnon dans le service de Dieu*, & un *fidèle Ministre de JESUS-CHRIST*. Dans l'Epître à Philémon, (a) il l'appelle Compagnon de ses liens, *Concaptivus meus*.

ÿ. 8. *DILECTIONEM VESTRAM IN SPIRITU.* Votre charité toute spirituelle. Fondée sur l'amour de Dieu, & produite par l'inspiration

(a) Philémon. ÿ. 13.

9. *Ideo & nos ex qua die audivimus, non cessamus pro vobis orantes, & postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia, & intellectu spiritali;*

10. *Ut ambuletis digni Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & crescetes in scientia Dei;*

11. *In omni virtute confortati, secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia, & longanimitate cum gaudio;*

9. C'est pourquoi depuis le tems que nous avons sù ces choses, nous ne cessons point de prier pour vous, & de demander à Dieu qu'il vous remplisse de la connoissance de sa volonté, en vous donnant toute la sagesse, & toute l'intelligence spirituelle;

10. Afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu, tâchant de lui plaire en toutes choses, portant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croissant en la connoissance de Dieu;

11. Que vous soyez en tout remplis de force, par la puissance de sa gloire, pour avoir en toutes rencontres une patience, & une douceur persévérante accompagnés de joie;

COMMENTAIRE.

intérieure du Saint-Esprit. Il oppose cette charité spirituelle, à l'amour charnel des mondains. Saint Chrysostome (a) l'entend de la tendresse que les Colossiens avoient pour saint Paul.

¶ 9. UT IMPLEAMINI AGNITIONE. *Qu'il vous remplisse de la connoissance de sa vérité.* Il insinué qu'ils n'avoient pas toute la connoissance, la prudence, le discernement nécessaires (b) pour voir la malice des faux Apôtres, & pour se délier de leurs pièges. Ils ne péchoient que par trop de simplicité, & de respect pour JESUS CHRIST. On les rendoit trop timides. On vouloit leur faire croire qu'il ne convenoit pas à des hommes pécheurs de s'adresser à JESUS-CHRIST, comme étant trop élevé au-dessus de nous, mais qu'il falloit employer la médiation des Anges. On vouloit les charger du joug de la Loi.

¶ 10. UT AMBULETIS DIGNE DEO. *Que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu,* digne de l'Évangile, (c) digne de JESUS-CHRIST, digne de votre vocation; (d) comme de parfaits Chrétiens, par la pratique des bonnes œuvres, & en vous élevant de vertu en vertu, de connoissance en connoissance, de perfection en perfection.

¶ 11. IN OMNI VIRIUTE CONFORTATI. (e) *Que vous soyez en tout remplis de force; par la puissance de sa gloire,* ou par sa puissance glorieuse, par son insigne puissance. En quoi consiste cette force qu'il

(a) *Αὐτὸν ἐκ τῆς ἡμετέρας ἀγάπης, ἀνεπιλείπτως τὴν εἰς αὐτὸν*

(b) *Theodoret. Ἐπειδὴ δὲ ἡμεῖς οὐκ ἔμελλομεν εἶναι ἰσχυροὶ ἐν τῷ πνεύματι ἀπολαύοντες τὴν ἀγαπῆναι*

(c) *Philipp. 1. 17.*

(d) *Ephes. 1. 1.*

(e) *Ἐν παντί ἐν δυνάμει δόξης αὐτοῦ ὅλην ὑμᾶς ἰσχυροποιῶν.*

11. *Gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis Sanctorum in lumine;*

11. Rendant grâces à Dieu le Père, qui en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir part au sort, & à l'héritage des Saints;

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum, & transfultit in regnum Filii dilectionis sue,*

13. Qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, & nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé,

14. *In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum;*

14. Par le sang duquel nous avons été rachetés, & avons reçu la rémission de nos péchés;

COMMENTAIRE.

leur souhaite ? A avoir en toute rencontre une patience, & une douceur persévérante, accompagnée de joye. A souffrir non seulement humblement, & patiemment, mais aussi avec joye tout ce qui peut leur arriver de triste, & de fâcheux.

ÿ. 12. QUI DIGNOS NOS FECIT IN PARTEM SANCTORUM IN LUMINE. *Qui en nous éclairant de sa lumière*, en nous appelant à l'Evangile, & à la foi, (a) nous a rendu dignes d'avoir part au sort des Saints, des Patriarches, des vrais Israélites. Nous étions ci-devant étrangers, éloignez, haïs. Le Fils de Dieu nous a mérité la grâce de l'adoption, l'héritage du Ciel, la gloire, & l'immortalité. Les Juifs qui étoient les enfans, & les légitimes héritiers, ont été par leur faute, & par leur incrédulité exclus du bonheur auquel nous avons été appelez, par une faveur toute pure de la miséricorde de Dieu.

ÿ. 13. QUI ERIPUIT NOS DE POTESTATE TENEBRARUM. *Qui nous a arraché de la puissance des ténèbres*, du Démon prince des ténèbres, (b) de la nuit du paganisme, de l'erreur, du péché, & nous a fait passer dans le Royaume de son Fils bien-aimé, ou, de son Fils unique. Car dans les Auteurs Grecs, & dans le style de l'Écriture, le Fils bien-aimé est souvent mis pour le Fils unique. (c) Le Grec à la lettre: (d) Le Fils de son amour.

ÿ. 14. IN QUO HABEMUS REDEMPTIONEM. *Par le sang duquel nous avons été rachetés*. C'est JESUS-CHRIST qui nous a rachetés de la mort, & non pas la Loi de Moÿse. Si la Loi eût pu nous sauver, il auroit été inutile que le Fils de Dieu vint au monde. Voyez donc s'il vous convient de vous engager sous une Loi si inefficace, & si impuissante. (e) *Reprobatio*

(a) 1. Petri II. 9. De tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.

(b) Chrysoſt. Τῶν τῆς νύκτος τῶν ἀμαρτιῶν ἀπὸ τῆς ἀγάπης τοῦ Θεοῦ. Ita Theodoret. alii.

(c) Vide Heinſ. Exercit. ſacr. p. 94. 95. Eufat. ad Homer. Iliad. 1. de Andromacha.

70. in Genes. XXII. 12. 16. Jerem. VI. 26. Amos VII. 10. Prov. IV. 3. Zach. XII. 10. où ἀγαπή est mis pour fils unique.

(d) Τὸ αὐτὸ τῆς ἀγάπης αὐτοῦ.

(e) Heb. VII. 18.

15. *Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creatura :* 15. Qui est l'image du Dieu invisible, & qui est né avant toutes les créatures.

COMMENTAIRE.

quidem sit precedentis mandati propter infirmitatem ejus, & inutilitatem.

¶ 15. QUI EST IMAGO DEI INVISIBILIS. *Qui est l'image du Dieu invisible.* C'est la même chose que ce qu'il a dit ci-devant : (a) *Qui cum in forma Dei esset*, qu'il avoit la forme de Dieu. Et dans la première aux Corinthiens, (b) *qu'il est l'image de Dieu* ; & aux Hébreux : (c) *l'éclat de la gloire, & la figure de sa substance.* Et le Sauveur dans l'Évangile : (d) *Celui qui me voit, voit mon Père. Et comment me dites-vous : Faites-vous voir le Père ? Ne croyez-vous pas que je suis dans le Père, & le Père dans moi ?* JESUS-CHRIST est vraiment l'image du Père, & la plus ressemblante que l'on puisse concevoir ; puisqu'il est semblable au Père en essence, en puissance, en connoissance, coéternel, consubstantiel, égal en toutes choses.

PRIMOGENITUS OMNIS CREATURA. *Qui est né avant toutes les créatures.* Le Texte (e) semble dire qu'il est le *premier-né des créatures* ; ce qui peut recevoir deux sens : l'un hérétique, en disant que JESUS-CHRIST est une créature, qui n'a pardessus les autres que la prééminence de la nature, ou la primauté d'ordre, ou de tems. Le second catholique, en disant qu'il est le *premier-né de tout ce qui a été créé*, c'est-à-dire, qu'il est engendré de toute éternité, & avant toutes choses. Ou bien : *Premier-né*, c'est-à-dire, Seigneur, maître de toutes les créatures. Le nom de premier-né se met souvent pour ce qui est suréminent, & supérieur aux autres. Ainsi, le *premier-né des Rois*, (f) c'est-à-dire, élevé au-dessus de tous les Rois. *Primogenitum ponam illum, excelsum pra Regibus terra.* Et dans Job : (g) *Le premier-né de la mort* ; celui qui préside à la mort, & qui lui commande. Et dans l'Apocalypse : (h) *Le premier-né des morts* ; le plus illustre de tous ceux qui sont ressuscitez ; le premier, & le seul qui soit ressuscité par sa propre force, & qui soit ressuscité pour ne plus mourir.

En cet endroit, le premier-né de toute créature, marque celui qui exerce une puissance absolue sur toutes les choses créées : dans le même sens que la Sagesse (i) dit qu'elle est la *première-née des créatures* ; c'est-

(a) Phil. pp. 11. 6.

(b) 2. Cor. 1v. 4.

(c) Heb. 1. 3.

(d) Joan. xiv. 9.

(e) Πρωτόγονος πάντων κτισμάτων. Theoderet. Πρωτόγονος πάντων ἢ πάντων κτισμάτων, ἢ ὅτι ὁ ἰσχυρὸς πάντων κτισμάτων.

etiam γεννητός.

(f) Psal. lxxxviii. 28.

(g) Job xviii. 14.

(h) Apoc. 1. 5.

(i) Eccli. xxiv. 3. Primogenitus ante omnem creaturam.

15. *Quoniam in ipso condita sunt universa in caelis, & in terra, visibilia, & invisibilia, sive throni, sive dominationes, sive principatus, sive potestates; omnia per ipsum, & in ipso creata sunt.*

16. Car tout a été créé par lui dans le ciel, & dans la terre, les choses visibles, & les invisibles, soit les trônes, soit les dominations, soit les principautez, soit les puissances, tout a été créé par lui, & pour lui.

COMMENTAIRE.

à-dire, qu'elle a été dans Dieu de toute éternité, & qu'elle a présidé à la création de tous les êtres créés. *Primogenitus omnis creatura*, est mis pour, *genitus ante omnes creaturam*; de même que dans saint Luc : (a) *Hac descriptio prima facta est praeside Syriae Cyrino, c'est à-dire, facta est antequam Cyrinus esset praeses Syriae.* Voyez le Commentaire sur cet endroit.

¶ 15. *QUONIAM IN IPSO CONDITA SUNT UNIVERSA.* Car tous a été créé par lui. Dieu a créé toutes choses par son Verbe, par sa Sagesse, par son Fils. *Omnia per ipsum facta sunt.* b) Les choses visibles, & invisibles; les célestes, & les terrestres. *JESUS-CHRIST* partage avec son Père la qualité de Créateur. Il les a créés, il les conserve, il les gouverne par sa souveraine Sagesse : (c) *Tous a été créé par lui, & pour lui;* pour sa gloire, pour son service, afin qu'il y exerçât son empire. Le Grec : *Omnia per ipsum, & ad ipsum creata sunt;* & non pas, *per ipsum, & in ipso.*

SIVE THRONI, SIVE DOMINATIONES, &c. Soit les trônes, soit les dominations, soit les principautez, soit les puissances. Quelques-uns (d) entendent par ces quatre noms, toutes les puissances temporelles, de quelque nature qu'elles soient. *Les trônes*, marquent les Rois; *Les dominations*, les petits Rois, les Ethnarques, les Tétrarques, & semblables; *Les principautez*, les Gouverneurs des provinces, & des villes; *Les puissances*, les Magistrats, & les puissances inférieures à celles qu'on vient de nommer.

Mais les anciens, & les modernes (e) les expliquent communément des puissances célestes, & des divers ordres des Anges entre eux. *Les trônes*, marquent les Chérubins, selon Théodoret. Dans l'Écriture il est souvent dit que les Chérubins servent de trône à la Majesté divine. *Les puissances* sont les Anges qui président aux Provinces, comme saint Michel, saint Gabriel, &c. Mais à l'égard de l'application de ces termes aux différents ordres des Anges, les Interprètes ne conviennent pas entre eux.

(a) Luc. 11. 1.

(b) Joan. 1. 1.

(c) *Christus.* *Et ante omnia saecula cum patre & spiritu sancto sedens & regnans cum patre & spiritu sancto simul & deo.*

(d) rñ.

(d) *Hamm Quid. in Z'isch. Gemar.* Voyez Ephes. 111. 10. v. 11.

(e) *Les Pères, & Interprètes passim.*

17. *Et ipse est ante omnes, & omnia in ipso constant.*

18. *Et ipse est caput corporis Ecclesie, qui est principium, primogenitus ex mortuis; in sui in omnibus ipse primatum tenens.*

17. Il est avant tous, & toutes choses subsistent en lui.

18. Il est le chef, & la tête du corps de l'Eglise. Il est le principe, & le premier-né d'entre les morts, afin qu'il soit le premier en tout;

COMMENTAIRE.

On n'a sur tout cela que des conjectures. On n'est pas même d'accord du véritable ordre de la Hiérarchie Céleste. Saint Grégoire le Grand (a) croit que l'ordre marqué ici, est le véritable, tel que saint Paul l'avoit vu dans son ravissement au troisième Ciel. (b) L'Auteur de la Céleste Hiérarchie, sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, (c) préfère l'ordre qui se lit dans l'Épître aux Ephésiens. (d) On est persuadé que tout cela se met dans l'Écriture à l'imitation de ce que nous voyons dans les États, & dans les Monarchies temporelles. Le Saint-Esprit se proportionne à notre idée, & à notre portée, dans la révélation qu'il nous fait de la subordination des Anges les uns aux autres.

¶ 17. IPSE EST ANTE OMNES, ET OMNIA IN IPSO CONSTANT. *Il est avant tous, & toutes choses subsistent en lui.* JESUS-CHRIST est avant toutes choses, puisqu'il est engendré de toute éternité, & comme il vient de dire, tout a été créé par lui, & pour lui; toutes choses ont reçu de lui leur être, & leur substance, & ne se conservent que par lui, par le concours, & l'influence continuelle de sa puissance infinie.

¶ 17. IPSE EST CAPUT CORPORIS ECCLESIE. *Il est le Chef du corps de l'Eglise;* ou comme il parle dans l'Épître aux Ephésiens: (e) *Dieu l'a établi Chef de son Eglise, laquelle est son Corps.* JESUS-CHRIST comme Dieu exerce son empire sur tous les hommes, comme Chef de l'Eglise il l'exerce d'une manière plus intime, & plus particulière sur l'Eglise, qui est son Corps mystique, & sur les Fidèles qui sont ses membres. De même que la tête donne la vie, & le mouvement au corps, ainsi JESUS-CHRIST influë sur nous un esprit de vie, & de charité. Il est le commencement, ou le principe de toutes les créatures, & en particulier de son Eglise; il est le premier-né d'entre les morts; premier par sa dignité, par sa puissance; cause de la résurrection de tous les hommes, même de ceux qui étoient ressuscitez avant lui; seul d'entre les morts qui soit ressuscité pour ne plus mourir; (f) seul qui ait été maître de prendre son ame, ou de

(a) Gregor. Mag. homil. 14. in Evangel.

(b) Idem homil. 8. in Excehrib.

(c) Dionys. de celesti Hierarch.

(d) Ephes. 1. 22.

(e) Ephes. 1. 22.

(f) Aurb. Respons. ad Orthodox. Resp. 25. E'is γὰρ ἀνδράσιν τῆς ἀποθανῆος ἑστὶν ἕνα γένος τῶν ἁγίων, ὁ ἀνάστων ἅπασ τῶν νεκρῶν ἰσὺς Χριστῶν.

19. *Quia in ipso complacuit omnem plenitudinem inhabitare.*

20. *Et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus, sive qua in terris, sive qua in caelis sunt.*

21. *Et vos cum effectis aliquando alienati, & inimici sensu in operibus malis :*

22. *Nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos sanctos, & immaculatos, & irreprehensibiles coram ipso.*

19. Parce qu'il a plu au Pere que toute plénitude résidât en lui ;

20. Et de réconcilier toutes choses par lui, & en lui-même, ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est en la terre, que ce qui est au ciel.

21. Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignez de Dieu, & votre esprit abandonné à des œuvres criminelles, vous rendoit ses ennemis.

22. Mais maintenant JESUS-CHRIST vous a réconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs, & irrépréhensibles devant lui :

COMMENTAIRE.

la laisser quand il l'a voulu. (a) On pourroit traduire le Grec : (b) *il est les premières, & le premier-né d'entre les morts.* Ce qui revient à ce qu'il a dit aux Corinthiens : (c) *Il est ressuscité, & il est les premières des morts.* Saint Paul considère la résurrection comme une nouvelle naissance. JESUS-CHRIST est comme le premier-né ; ceux qui ressuscitent après lui, sont comme ses cadets.

¶ 19. IN IPSEO CUMPLACUIT OMNEM PLENITUDINEM INHABITARE. *Il a plu au Pere (d) que toute plénitude habitât en lui.* Toute la plénitude de la divinité, (e) de la sagesse, de la puissance, des graces, habite en J. C. C'est de-lui que tous les Saints reçoivent ce qu'ils ont de graces, & de lumières : *De plenitudine ejus omnes accepimus.* (f)

¶ 20. PER IPSUM RECONCILIARE OMNIA. *De réconcilier toutes choses par lui, & en lui-même.* Ou bien : *De réconcilier toutes choses par lui envers le Pere.* (g) JESUS-CHRIST a réconcilié toutes choses à Dieu son-Pere, par son sang, & par sa mort ; mais la première traduction vaut mieux. Il a réconcilié par soi-même, tant ce qui est sur la terre, que ce qui est au Ciel ; les hommes, & les Anges. Mais comment a-t'il réconcilié les Anges, puisque les bons Anges n'ont jamais péché, & n'ont pas besoin de réconciliation, & que les mauvais Anges sont demeurez incorrigibles, & sans espérance de retour, & de réconciliation ? Saint Augu-

(a) Joan. x. 12.

(b) Ος ἔστι ἀρχὴ, καὶ πρῶτος ἐκ τῶν νεκρῶν. Theophyl. Ἀρχὴ νεκρῶν, ἔστι τις ἀκαταρτος, καὶ ἄκαταρτος ἄνθρωπος.

(c) 1. Cor. xv. 10.

(d) Ita Ambrosius. Erasmus. Est Greec. ἄλλῃ.

(e) Vide Coloss. II. 9. Chrysost. Τὸ πλήρες

ἄλλῃ ἄλλῃ ἄλλῃ.

(f) Joan. I. 16. Vide Est. Zench. Gret. Ciceron. 2. id. Codd. Latini addunt, Divinitatis. Ita Hieronymus Theophyl. Τὸ πλήρες τῶν θεῶν. Comment.

(g) In ipsum, id est, in Patrem Est. Vide Rom. v. 10. 2. Cor. v. 18. 19.

22. *Si tamen permanetis infide fundati, & stabiles, & immobiles à spe Evangelii, quod audistis, quod predicatum est in universa creatura qua sub celo est, cuius factus sum, ego Paulus, minister,*

24. *Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, & adimpleo ea qua desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia,*

23. Si toute fois vous demeurez fondez, & affermis dans la foi, & inébranlables dans l'espérance que vous donne l'Évangile, qu'on vous a annoncé, qui a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel, & dont j'ai été établi ministre :

24. Moi Paul, qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous, & qui accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à JESUS-CHRIST, en souffrant moi-même pour son corps, qui est l'Eglise,

COMMENTAIRE.

stin, (a) & Théodoret (b) répondent que JESUS-CHRIST par son sang a levé l'inimitié qui étoit entre les Anges, & les hommes. Il a réconcilié toutes choses par soi-même, & dans soi-même, & pour soi-même, pour sa gloire, &c. Hammond entend par ces mots, *tant ce qui est sur la terre, que ce qui est au Ciel*, tous les hommes, sans exception, tant les Juifs, que les Gentils. Mais cette explication est violente. Comparez *Ephes. 1. 10. Dieu a rétabli par JESUS-CHRIST tout ce qui est au Ciel, & en la terre.* Sainct Paul insiste sur la réconciliation, & sur la rédemption qui nous a été procurée par JESUS-CHRIST, pour disposer les Colossiens à abandonner la vaine Théologie des mauvais Docteurs, qui vouloient les engager dans l'observation de la Loi cérémonielle, & dans le culte des Anges.

¶ 23. SI TAMEN PERMANETIS IN FIDE. *Si toute fois vous demeurez fondez dans la foi.* Il insinué qu'ils étoient chancelans dans leur créance, & dans les pratiques qui leur avoient d'abord été prescrites par Epaphras. Il ajoute pour les affermir, que l'Évangile qui leur a été prêché, est annoncé à toutes les créatures qui sont sous le Ciel ; d'où il est aisé d'inférer que s'ils s'en éloignent, ils se séparent de toutes les Eglises du monde, & que les faux Apôtres qui sont venus leur prêcher un nouvel Évangile, ne peuvent être que des ouvriers d'iniquité, qui n'ont reçu la mission ni de JESUS-CHRIST, ni de ses Apôtres. Enfin pour se concilier l'autorité nécessaire dans ce qu'il a à leur dire, il les avertit qu'il a été établi le Ministre de l'Évangile, & qu'il a droit de leur parler, de les instruire, & de s'opposer à ceux qui les détournent du chemin de la vérité. Votre réconciliation, la rédemption du Sauveur, son sang, vous deviendront inutiles, si vous ne persévérez jusqu'à la fin dans la foi que vous avez embrassée, qu'Epaphras vous a prêchée, & que je confirme autant que je puis, par mon autorité.

(a) Aug. Enchirid. c. 62. 63.

(b) Theodoret. hic : Αναμνησθησθε τὴν χάριν ἣν ἔχετε ἐν

ἐν τῷ ἀγγέλιῳ ὃν ἔδωκεν ὑμῖν ὁ κύριος ἡμεῶν ἰησοῦς χριστός.
Fide & Chryf. & alios.

Ψ. 24. ADIMPLEO QUÆ DESUNT PASSIONUM CHRISTI IN CARNE MEA. *J'accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à JESUS-CHRIST, en souffrant pour son Corps, qui est l'Eglise.* La passion de JESUS-CHRIST n'a rien d'imparfait, rien qui demande qu'on y supplée, ou qu'on l'accroisse. Le Sauveur a parfaitement accompli l'ouvrage qui lui avoit été ordonné par son Père; (a) il ne rendit l'esprit sur la croix, qu'après avoir dit: (b) *Tout est achevé.* Le mérite de sa passion, & de son sang est infini, & tous les mérites, toutes les vertus, toutes les souffrances des hommes, ne sont pas capables d'y donner le moindre accroissement, puisque c'est ce même sang qui donne le mérite à tout ce que les hommes peuvent faire de bon, & de méritoire. Qu'est-ce donc que saint Paul peut accomplir dans sa chair? Que peut-il ajouter aux souffrances de JESUS-CHRIST?

On répond que JESUS-CHRIST en souffrant pour nous, n'a pas entendu nous dispenser de souffrir, de porter nôtre croix, de pratiquer la vertu, d'expier nos fautes par la pénitence. Saint Pierre (c) nous avertit qu'il a souffert pour nous donner l'exemple, afin que nous suivions ses traces. En ce sens, on peut dire qu'il lui reste encore quelque chose à faire, & à souffrir, non dans sa personne, mais dans ses membres. (d)

La Passion du Sauveur, dit saint Léon, (e) se continuë jusqu'à la fin des siècles: car de même qu'il est honoré, aimé, nourri, vêtu dans ses Saints, ainsi il souffre avec tous ceux qui sont persécutés pour la justice. *Passio Domini usque ad finem perducitur mundi... in omnibus qui pro justitia adversa tolerant, ipse compatitur.*

Saint Chrysostome, & Théophylacte remarquent ici que JESUS-CHRIST nous a tant aimé, qu'il ne s'est pas contenté de souffrir la mort pour nôtre salut, il a encore voulu continuer à souffrir dans ses membres. Comme un Roi qui chargé de glorieuses blessures, ne quitteroit le champ de bataille, que pour laisser en sa place un Lieutenant, qui s'exposeroit pour lui à tous les dangers. (f) D'autres (g) expliquent ainsi le passage de S. Paul: Moi qui ai fait autrefois souffrir l'Eglise de JESUS-CHRIST, je souffre à mon tour pour elle, ce qui manque encore aux afflictions auxquelles JESUS-CHRIST m'a appelé. *Les souffrances de JESUS-CHRIST en cet endroit, ne marquent pas ce que JESUS-CHRIST souffre, mais ce qu'il a prédit que saint Paul souffriroit pour son nom.* Act. ix. 16.

(a) Joan. xvii. 4.

(b) Joan. xix. 30.

(c) 1. Petri. ii. 21.

(d) Vide Aug. in Psalm. lxi. & lxxxvi.

Greg. Mag. l. 3. Moral. c. 11. Anselm. Cajet. Es. alii passim.

e) Leo Mag. ser. ult. de passione Domini.

(f) Chrys. Theophyl. λέγειν ὅτι αὐτὸ συνέβη ἀποθανεῖν, ἢ ἰναποθνῆσκειν τῆς φιλίας ὅτι ἰουδαίων, οὐκ ἐν ἰαυτῷ τῶν αὐτῶν τὰ ἰαυτῶν ἔργα πάντα εὐτίς ἀναδύσασθαι.

(g) M. le Clerc note sur cet endroit, & artis critic. parte 1. sect. 2. c. 22.

25. *Cujus factus sum ego minister, secundum dispensationem Dei que data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei:*

26. *Mysterium, quod absconditum fuit à sæculis, & generationibus, nunc autem manifestatum est Sanctis eius,*

27. *Quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in Gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ.*

25. De laquelle j'ai été établi ministre, selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous, afin que je m'acquitte pleinement du ministère de la parole de Dieu;

26. Vous prêchant le mystère qui a été caché dans tous les siècles, & dans tous les âges, & qui maintenant a été découvert à ses Saints;

27. Auxquels Dieu a voulu faire connoître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère dans les Gentils, qui n'est autre chose que JESUS-CHRIST reçu de vous, & devenu l'espérance de votre gloire.

COMMENTAIRE.

¶ 25. CUIUS FACTUS SUM EGO MINISTER. *De laquelle j'ai été établi le Ministre.* Il insiute sur cela, comme on l'a déjà remarqué, de peur que les Colossiens ne lui disent de quoi il se mêloit de leur venir donner des leçons, n'étant pas leur Apôtre.

¶ 26. MYSTERIUM QUOD ABSCONDITUM FUIT A SÆCULIS. *Le mystère qui a été caché dans tous les siècles.* La génération éternelle du Verbe, l'incarnation, la naissance, la vie, la mort, la résurrection de JESUS-CHRIST; la prédication de l'Évangile, la vocation des Gentils, la réprobation des Juifs, sont des mystères qui ont été connus à quelque égard aux Hébreux: mais ils leur étoient connus d'une façon si confuse, que saint Paul a pu dire, qu'au moins quant à la manière dont ils devoient s'exécuter, c'étoit des mystères inconnus à tous les siècles; & qui n'ont été proprement découverts qu'aux Saints dans le tems de la prédication des Apôtres. L'Évangile de JESUS-CHRIST est donc éternel; (a) il a été caché dans les secrets de Dieu, jusqu'au tems ordonné dans les desseins de sa Providence.

¶ 27. DIVITIIS GLORIÆ SACRAMENTI HUIUS. *Quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère.* Ou, quelle est la majesté, la grandeur, la gloire de ce mystère, de l'Évangile prêché aux Gentils, par lequel ils deviennent les enfans de Dieu, les cohéritiers de JESUS-CHRIST, membres de son Corps, animés de son Esprit, participans de sa grâce, & de sa gloire: (b) *Gentes esse coheredes, & concorporales, & participes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium.* Ce mystère ne consiste

(a) Apoc. XIV. 6. *Habentem Evangelium æternum, &c.*

(b) Ephes III. 6.

28. *Quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, & docentes omnem hominem in omni sapientia; ne exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu:*

29. *In quo & laboro, certando secundum operationem ejus, quam operatur in me in virtute.*

28. C'est lui que nous prêchons, reprenant tout homme, & l'instruisant dans toute la sagesse; afin que nous en rendions tout autant que nous pourrions, parfaits en JESUS-CHRIST.

29. C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux, combattant par l'efficace de sa vertu, qui agit puissamment dans moi.

COMMENTAIRE.

donc qu'à croire en JESUS-CHRIST, & à mettre en lui son espérance.
Quod est Christus in vobis, spes gloria.

¶ 28. *QUEM NOS ANNUNTIAMUS, CORRIPIENTES OMNEM HOMINEM.* C'est lui que nous prêchons, reprenant tous hommes, &c. Etant Ministre de l'Evangile, & revêtu de l'autorité Apostolique, nous reprenons, nous corrigeons, nous instruisons tous ceux que nous croyons avoir besoin de nos instructions; soit qu'ils soient originairement nos disciples, ou non. Puisque les ennemis de la vérité, & de la saine doctrine osent semer l'ivraye parmi le bon grain, pourquoi n'oserions-nous pas parler contre eux, & reprendre avec liberté, ceux qui ont eu la foiblesse de les écouter?

¶ 29. *IN QUO ET LABORO CERTANDO.* C'est ce que je me propose dans mes travaux. Je me propose de rendre tous les hommes parfaits, autant que je le puis par le secours de la grace de Dieu, qui agit puissamment en moi, & qui me donne la force de surmonter tout ce qui s'oppose à la vérité.





CHAPITRE II.

Faux Docteurs. Grandeur de JESUS-CHRIST. Vraie circoncision. Les Démons vaincus par la croix. Inutilité du culte des Anges, & des cérémonies de la Loi.

¶. 1. *V*Olo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, & pro iis qui sunt Laodicæ, & quicumque non viderunt faciem meam in carne :

¶. 1. **C**AR je suis bien-aïse que vous sachiez combien est grande l'affection, & le soin que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, & pour tous ceux qui ne me connoissent point de visage, & ne m'ont jamais vû ;

COMMENTAIRE.

¶. 1. **Q**UALEM SOLLICITUDINEM HABEAM PRO VOBIS. *Que vous sachiez combien grande est l'affection que j'ai pour vous, & pour tous ceux qui sont à Laodicée.* Après avoir établi son autorité sur l'esprit des Coloïsiens, il leur donne des marques de sa tendresse, & de son estime. Le Grec se peut traduire ainsi : (a) *Je suis bien-aïse que vous sachiez quel combat je soutiens pour vous, & pour ceux de Laodicée.* Il soutenoit des combats intérieurement, & extérieurement pour leur salut, & pour leur correction. Il s'exposoit à toute la malice, & à toute la rage de ces faux Docteurs, dont il combattoit la doctrine. Il s'engageoit dans une affaire difficile, en voulant corriger des personnes qu'il ne connoissoit qu'imparfaitement, & sur lesquelles il n'avoit pas le même ascendant, que sur ceux qu'il avoit instruit dès le commencement ; enfin sa charité, son zèle, son empressement pour procurer le salut de tous les Fidèles, lui causoient encore intérieurement d'autres combats, & d'autres inquiétudes.

Il joint ceux de Laodicée à ceux de Colosses, parce que ces deux villes étoient voisines, & qu'apparemment les faux Docteurs avoient répandus leurs dangereuses maximes dans l'une, & dans l'autre. Quelques Manuscrits (b) y ajoutent *Hieraple*, ce qui est pris du §. 13. du Chap. IV. où l'on voit qu'Épaphras s'intéressoit beaucoup pour Laodicée, & pour

(a) *Ἡδύνατο ἀγαπᾶν Ἰησοῦ μετὰ πόθου.*

(b) *Καὶ τῶν ἐκ τῆς Ἱερᾶπλης, addunt Steph. in.* | *Cru. 2.*

2. *Ut consoletur corda ipsorum, infirmitati in charitate, & in omnes divitias plenitudinis intellectus, in agnitionem mysterii Dei Patris, & Christi Jesu.*

3. *In quo sunt omnes thesauri sapientiae, & scientia absconditi.*

4. *Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.*

2. Afin que leurs cœurs soient consolez, & qu'étant unis ensemble par la charité, ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connoître le mystère de Dieu le Pere, & de JESUS-CHRIST,

3. En qui tous les trésors de la sagesse, & de la science sont renfermez.

4. Or je dis ceci, afin que personne ne vous trompe par des discours subtils, & élevez :

COMMENTAIRE.

Hiéraple, de même que pour Colosses; & il n'est pas sans apparence qu'il ait prêché dans toutes ces trois villes. Saint Paul n'avoit pas fondé ces Eglises, & il les comprend toutes sous ces paroles: *Tous ceux qui ne me connoissent point de visage, & qui ne m'ont jamais vu.*

ÿ. 2. **UT CONSOLETUR CORDA IPSORUM.** (a) *Afin que leurs cœurs soient consolez.* Ils ne pouvoient être insensibles aux marques de tendresse, & d'amitié d'un Apôtre du mérite, & de la réputation de saint Paul; & si quelque chose étoit capable de les rassurer dans les vaines frayeurs que les faux Apôtres leur avoient inspirées, & dans le trouble où ils les avoient jettez, c'étoit sans doute de voir que la doctrine d'Epaphras leur Apôtre, étoit confirmée, & approuvée par saint Paul. Il va donc s'employer à les instruire, afin qu'ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connoître le mystère de Dieu le Pere, & de JESUS-CHRIST, & qu'ils apprennent que ce n'est ni de la Loi, ni du culte, & de la médiation des Anges, mais de la foi en JESUS-CHRIST, qu'ils doivent attendre leur perfection, & leur salut. (b)

ÿ. 3. **IN QUO SUNT OMNES THESAURI.** *En qui tous les trésors de la sagesse sont renfermez.* JESUS-CHRIST est la lumière, & la sagesse; il il est la vérité, & la vie; on ne peut que s'égarer en ne le suivant pas. On ne peut se tromper en le suivant, & en l'écoutant. N'écoutez donc ni la philosophie, ni la science de la Loi, ni les prétendus mystères de ceux qui se vantent de vous découvrir de nouvelles routes; il n'y a qu'une voye, qui est JESUS-CHRIST.

ÿ. 4. **NEMO VOS SEDUCAT IN SUBLIMITATE SERMONUM.** *Que personne ne vous trompe par des discours subtils, & élevez.* Ces faux Docteurs méprisant la doctrine de l'Evangile, qui leur paroissoit trop simple, & trop commune, affectoient des discours mystérieux; étu-

(a) *Εἰς τὴν ἐκκλησίαν αὐτῶν ἐβίβη.*

(b) *Theodoret. hic.*

5. Nam etsi corpore absens sum, sed Spiritu vobiscum sum, gaudens, & videns ordinem vestrum, & firmamentum eius, que in Christo est, fidei vestra.

6. Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulate,

7. Radicati, & superedificati in ipso, & confirmati fide, sicut & didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

5. Car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qui se garde parmi vous, & la solidité de votre foi en JÉSUS-CHRIST.

6. Continuez donc à vivre en JÉSUS-CHRIST nôtre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçûë;

7. Étant attachez à lui comme à votre racine, & édifiez sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, & croissant de plus en plus en JÉSUS-CHRIST par de continuelles actions de grâces.

COMMENTAIRE.

diez, relevez, mêlant les raisonnemens de la philosophie, aux charmes de l'éloquence; relevant l'excellence de la Loi, & la suprême majesté de Dieu, comme inaccessible à nos connoissances, & même à nos prières. Le Grec: (a) *Que nul ne vous séduise par des discours spécieux, & propres à persuader.* Gardez-vous bien d'écouter ces discoureurs qui vous disent des choses qui ont quelque apparence de vérité, mais qui au fond n'ont aucune réalité, & ne sont propres qu'à vous engager dans l'erreur.

ÿ. 5. NAM ETSI CORPORE ABSENS SUM. *Car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit.* Il étoit alors à Rome dans les liens; & il ne les avoit jamais vû: mais il veut leur faire remarquer sa tendresse, & son affection pour eux, & la part qu'il prend à tout ce qui regarde leur perfection; il dit qu'il voit en esprit *le bel ordre (b) qui regne parmi eux, & la solidité de leur foi en JÉSUS-CHRIST;* la bonne discipline, le bon ordre, l'union, le réglemeut des mœurs, &c. & l'attachement ferme, & sincère à la foi qu'ils ont reçûë. Quelques Anciens au lieu de la *solidité de votre foi en JÉSUS-CHRIST,* lisent: *Ce qui manque à l'utilité de votre foi.* Leçon qui est venuë d'un Texte Grec corrompu, & mal traduit. (c)

ÿ. 6. SICUT ACCEPISTIS... IN IPSO AMBULATE. *Continuez selon l'instruction que vous en avez reçûë.* Demeurez fermes dans la foi qu'Épaphras vous a prêchée, & rejetez toute nouveauté, de quelque nature qu'elle soit, & de quelque prétexte qu'on la revête.

(a) Μὴ τις ὑμᾶς μαγεύει· ἢ ἐν κενῶν λόγων κλάσει. Clarem. S. Germ. & Clarom Lafa. In subtilitate sermonum, vel, verborum. Vulg. Æth. Calarit. Hieronymus. In sublimitate. Theodoret. Καταλαλεῖτε μὴ ἐν ἀδύνατον λόγων

(b) Τὸν οὐτον; id est, ierazlas. Chyff.

(c) Græc. impress. & Mss. Καὶ τὸ ὑπερμα τῆς χάριτος ἡμῶν.

ὡς χάριτος μετὰ ὑμῶν. S. Germ. & Clarom Lafa. Et id quod deest utilitatis (vel utilitati) fidei vestrae. Ita & Facund. l. 12. c. 1. Et Ambrosius. Suppletis id quod deest utilitati fidei vestrae. Quasi legissent: Καὶ τὸ ὑπερμα τῆς χάριτος ἡμῶν.

8. *Videte ne quis vos decipiat per Philosophiam, & inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, & non secundum Christum:*

8. Prenez garde que personne ne vous surprenne par la Philosophie, & par des discours vains, & trompeurs, selon les traditions des hommes, selon les principes d'une science mondaine, & non selon JÉSUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

ÿ. 7. **ABUNDANTES IN ILLO IN GRATIARUM ACTIONE:**
Croissant de plus en plus en JÉSUS-CHRIST par de continuelles actions de grâces. Ou selon le Grec : (a) *Croissant de plus en plus*, comme une rivière qui se répand par-dessus ses bords, dans elle, dans la foi, par des actions de grâces. Que votre foi s'augmente de plus en plus, & rendez de continuelles actions de grâces au Seigneur de ce qu'il a daigné vous y appeler. Gardez-vous bien d'y faire le moindre changement, d'y donner la moindre atteinte.

ÿ. 8. **PER PHILOSOPHIAM, AUT INANEM FALLACIAM.**
Par la Philosophie. Les faux Apôtres contre lesquels il précautionne les Colossiens, se servoient des raisonnemens philosophiques, & en particulier des principes de Platon, qui étoient alors en grand crédit, pour altérer leur créance. On trouve dans les livres des Hébreux, que du tems des Asmonéens, c'est-à-dire, sous les Princes Maccabées, qui gouvernèrent la Judée après la persécution d'Antiochus Epiphane, on fit un règlement qui portoit : *Mandis soit celui qui fait apprendre à son fils la Philosophie des Grecs.* Mais ou ce règlement est supposé, ou il fut très-mal observé ; car les Juifs des derniers tems furent fort attachez aux sciences des Grecs. On en voit des preuves dans Philon, dans Joseph, dans l'Auteur de la Sageffe, dans Jésus fils de Sirach, & dans l'Ecrivain du Livre de l'empire de la raison. On ne croyoit pas alors qu'un homme sçût quelque chose, s'il n'étoit instruit de la Philosophie. C'étoit-là ce que les Grecs estimoient le plus. Il n'est donc pas extraordinaire que ces mauvais ouvriers, contre lesquels l'Apôtre s'élève ici, ayant à parler à des Grecs, se soient parez du manteau de la Philosophie payenne.

INANEM FALLACIAM. *Des discours vains ; & trompeurs*, de vaines subtilitez. On peut entendre par là les raisonnemens des Philosophes, ou les discours étudiez des Orateurs. Le Grec à la lettre : (b) *Une vaine tromperie.* L'éloquence étoit fort en estime parmi les Grecs ; les vrais Apôtres en avoient peu, & la méprisoient. Mais les faux Docteurs employoient pour se faire écouter, tout ce qui pouvoit flatter leurs auditeurs.

(a) Πλεονεξία ἐκ ἀπὸς ἐκ ἡμετέρας.

(b) Κατὰ ἀνάτρον.

9. Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter :

9. Car toute la plénitude de la Divinité habite en lui corporellement.

COMMENTAIRE.

SECUNDUM TRADITIONEM HOMINUM. Selon les traditions des hommes. Cela désigne visiblement les traditions que les Pharisiens avoient ajoutées à la Loi de Moÿse, & contre lesquels JESUS-CHRIST a tant crié dans l'Évangile. On vouloit engager les Colossiens à l'observation de la Loi, & de toutes les cérémonies autorisées par la tradition des anciens.

SECUNDUM ELEMENTA MUNDI. Selon les principes d'une science mondaine. A la lettre : (a) Suivant les élémens du monde. On l'entend ou des élémens de la science séculière, de la philosophie, de la politique, des connoissances curieuses, de l'astronomie ; ou même des pratiques des Philosophes les plus célèbres, comme les Stoïciens, les Platoniciens, les Pythagoriciens, qui avoient des règles de morales, & des pratiques particulières, des abstinences, des lustrations, & autres cérémonies profanes. Ou enfin des principes des Juifs, ou des Judaïsans, qui mêloient aux cérémonies de la Loi, une infinité de pratiques toutes humaines, fondées sur leurs traditions. L'Apôtre a pû appeler tout cela, *éléments du monde*, par opposition aux principes de la Religion Chrétienne, qui sont simples, dégagez de superstitions, d'un ordre fort élevé au-dessus de ce monde sensible, & des connoissances séculières.

Les Peres Grecs (b) par ces élémens du monde, entendent le soleil, la lune, les astres, sur le mouvement desquels se réglent les observations des tems, & les fêtes des Juifs ; on peut ajouter aussi les influences des Astres ; toutes choses vaines, & dont les unes sont absolument condamnées par la Religion Chrétienne, comme les prétendues influences des astres ; les autres sont devenuës inutiles depuis la prédication de l'Évangile ; je veux dire les fêtes, & les autres observations cérémonielles de la Loi.

ÿ. 9. QUIA IN IPSO INHABITAT OMNIS PLENITUDO DIVINITATIS CORPORALITER. (c) Car toute la plénitude de la Divinité habite en lui corporellement. Il est fort inutile d'écouter ni la philosophie, ni la doctrine des Hébraïsans, puisque vous avez crû en JESUS-CHRIST, en qui résident tous les trésors de la sagesse, & de la science, & toute la plénitude de la Divinité ; il est vraiment, réellement, pleine-

(a) Κατὰ τὰ στοιχία τοῦ κόσμου, ἢ ὡς κατὰ στοιχία.

(b) Chrysoſt. Theodoret. Confer Galat. 1v. 3.

(c) Ὅτι ἐν αὐτῷ κατοικεῖ πᾶς τὸ πλήρες τῆς θεότητος. Non legunt, ὡς πᾶς τῆς θεότητος. l. 1. c. 2. Cyprian. de bono patienti. a.

ment, essentiellement Dieu ; la Divinité réside en lui *corporellement* ; en sorte que de la nature divine, & de la nature humaine unies hypostatiquement, il ne résulte qu'une seule personne. (a) La divinité du Verbe est unie non seulement à l'Âme, mais aussi au Corps de JESUS-CHRIST. Ainsi de l'humanité composée d'un corps, & d'une âme, & de la divinité de JESUS-CHRIST, il ne se fait qu'un seul Dieu-Homme, & un Homme-Dieu. (b) Dans l'Écriture, le corps se met souvent pour tout ce qui est opposé à ce qui n'a que l'apparence, ou le dehors. Comme l'ombre est opposée au corps, la figure à la vérité, le corps solide au corps apparent, ainsi *corporellement* est opposé à ce qui n'a que l'apparence, la figure, l'image, &c.

D'autres (c) prennent *corporellement*, comme si l'Apôtre avoit voulu marquer l'union de JESUS-CHRIST, comme Chef de l'Eglise, à l'Eglise qui est son Corps mystique, & aux Fidèles qui sont ses membres. Il leur est uni en qualité d'Homme-Dieu, qui renferme en lui-même réellement toute la plénitude de la Divinité. Saint Cyrille cité dans Théophraste : (d) La Divinité demeure en JESUS-CHRIST corporellement, c'est-à-dire, de la même manière que l'âme est unie avec le corps, essentiellement, sans division, & sans mélange : mais avec cette différence, que l'âme peut être séparée du corps, au lieu que la Divinité n'a jamais quitté le Corps de JESUS-CHRIST, auquel elle s'est une fois unie ; elle ne le quitte pas, ni à la mort, ni dans le tombeau. S. Augustin (e) l'explique à peu près de même : *Corporaliter dictum est, quia in Christi corpore, quod assumpsit ex virgine, samquam in templo habitabat Deus.*

Mais l'explication qui entend le mot *corporellement*, comme équivalent à *essentiellement*, paroît la meilleure. Le corps d'une chose, dans le style des Hébreux, est la chose même prise suivant sa réalité. Le corps du jour, (f) le corps de la pureté, (g) le corps du péché, (h) le corps de la mort, (i) le corps de l'Eglise, (k) sont mis pour le jour, la pureté, ou l'innocence, le péché, la mort, l'Eglise dans leur essence. Ainsi la plénitude, la perfection, l'intégrité de la Divinité réside en JESUS-CHRIST corporellement, réellement, & essentiellement, d'une manière fort différente de celle

(a) Vido Davernant. Zanch. Piscat. Theophyl. Συμαίνας τούτου, ἢ καὶ ἰστέτυνα τῆς αὐτῆς ἰστίης, ἢ ὡς συναΐθους, ἢ μὴ ὑπάρχουσ ἀπομὴ τῷ προσώπῳ.

(b) Est. Min. Camer.

(c) Chryst. Συμαίνας ὡς ἐν κεφαλῇ σώματος. Θεοδoret. Ἡ γὰρ τῆς ἐκκλησίας κεφαλὴ τῆς ἐκκλησίας αὐτῆς τῶν ἁγίων. ὁ δὲ θεὸς ἐστὶν κατὰ τὸ ἀσώματον ἰστίως ἐν κεφαλῇ, ὡς ἢ κεφαλὴ σώματος ἢ τὰ ἄλλα ἰστίως, ἢ ὡς ἐν κεφαλῇ τῆς ἐκκλησίας.

(d) Cyrill. apud Theophyl. Συμαίνας. ὡς ἐν κεφαλῇ σώματος σώματος. Ἐποῦν δὲ αὐτῷ σώματι ὑποσῶν, ἢ ἀσώματων, ἢ ἀσώτων.

(e) Aug. Ep. olim 57. nunc 187. n. 39.

(f) Genes. vii. 13. xviii. 23. Exod. xii. 17. Levit. xxiii. 4.

(g) Job. xxi. 23.

(h) Rom. vii. 6.

(i) Rom. vii. 23.

(k) Coloss. i. 18.

10. *Et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus, & potestatis :*

10. Et c'est en lui que vous en êtes remplis, puisqu'il est le chef de toutes principautés, & de toutes puissances :

11. *In quo & circumcisistis circumcisione non manu factâ, in exspoliatione corporis carnis, sed in circumcisione Christi :*

11. Comme c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme, par le retranchement de la chair du corps, mais de la circoncision de JESUS-CHRIST ;

COMMENTAIRE.

dont Dieu habite en nous. *Il y habite véritablement*, comme dit l'Apôtre aux Corinthiens : (a) *Nous sommes remplis de la plénitude de Dieu*, comme il dit aux Ephésiens. (b) *Nous sommes les temples de Dieu* ; que nos corps sont les temples du Saint-Esprit, comme il le dit en d'autres endroits ; (c) mais il n'y a que J. C. dont il soit vrai de dire que *toute la plénitude de la Divinité*, ou de la Dèité, demeure en lui corporellement.

Ÿ. 10. *ET ESTIS IN ILLO REPLETI, QUI EST CAPUT CHRISTUS. Et c'est en lui que vous êtes remplis, puisqu'il est le Chef de toutes principautés.* C'est par JESUS-CHRIST que vous recevez la plénitude de la science, de toutes les grâces, & de toute la justice ; en sorte que hors de lui vous n'ayez besoin ni des lumières de la philosophie, ni des pratiques de la Loi, ni des connoissances humaines pour atteindre à la perfection. Vous rrouvez tout dans JESUS-CHRIST, dans l'Évangile, dans l'Eglise. Ainsi n'écoutez personne ; contentez-vous de vôtre souverain Maître, & de vôtre Chef, qui est JESUS-CHRIST. Il est au dessus de toutes principautés, & de toutes puissances. Il est infiniment relevé au-dessus de ces vertus célestes, dont les faux Apôtres veulent vous faire embrasser le culte, & dont ils veulent que vous employiez la médiation dans vos prières auprès du Pere. JESUS-CHRIST est le Chef des Anges, comme il est celui de l'Eglise. C'est par lui que les Anges mêmes ont accès au trône de la Majesté. (d)

Ÿ. 11. *IN QUO CIRCUMCISI ESTIS, &c. C'est en lui que vous avez été circoncis, d'une circoncision qui n'est pas faite de la main des hommes.* On veut vous obliger à recevoir la circoncision, & à faire profession des cérémonies légales ; gardez-vous bien d'écouter de telles propositions. Les Juifs n'ont que la circoncision de la chair, vous avez celle de l'esprit ;

(a) 1. Cor. XIV. 25. Ὁ Θεὸς ἔνωσ ἐν ἡμῖν ἔστιν.

(b) Ephes. III. 19. Ἦν ἡμεῖς ἀπὸ τῆς πληροῦς τοῦ Θεοῦ.

(c) 1. Cor. III. 17. VI. 19. 2. Cor. VI. 16.

(d) Ephes. 1. Constituenti Christum ad dexteram suam, in caelestibus, super omnem principatum, & potestatem, & virtutem, & dominationem, &c. Vide Est. Gros. Zanch. Chrysostr. Theodoret. &c.

12. *Consepulti ei in baptismo, in quo & resurrexistis per si lem operationis Dei, qui suscitavit illum à mortuis.*

12. Ayant été ensevelis avec lui par le baptême, dans lequel vous avez aussi été ressuscitez par la foi que vous avez eue, que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficace de sa puissance.

COMMENTAIRE.

La leur est faite de la main des hommes, la vôtre est par la vertu de l'Esprit Saint, & de JESUS-CHRIST. Celle-là ne retranche qu'une partie superflue de la chair; celle-ci vous dépouille du péché. C'est donc vous qui avez la vraie, l'utile, la bonne circoncision; celle des Juifs ne sert plus à rien.

IN EXPOLIATIONE CORPORIS CARNIS. *Par le retranchement de la chair du corps.* La circoncision des Juifs se fait par la main des hommes, & ne consiste qu'à retrancher une petite partie du corps. Mais la vraie circoncision, est celle que JESUS-CHRIST nous a enseignée, & que nous recevons d'une manière spirituelle dans le Baptême. Cette explication est suivie par plusieurs Interprètes Latins; (a) mais la première que nous avons rapportée, & qui explique *in expoliatione corporis carnis*, du dépouillement de la chair, du vieil homme, suivant ces paroles de l'Apôtre aux Romains, (b) *notre vieil homme est crucifié avec JESUS-CHRIST, afin que le corps du péché soit détruit*, est la plus suivie par les Peres, & par les meilleurs Interprètes. (c) Le Grec (d) au lieu de ces mots, *du dépouillement du corps de la chair*, lit: *Du dépouillement du corps des péchez de la chair*. Mais ni le Syriaque, ni de très-bons, & anciens Manuscrits, tant Grecs, que Latins, ne lisent pas ces mots, *des péchez*, & sont tous conformes à la Vulgate. (e)

ÿ. 12. *CONSEPTI EI IN BAPTISMO.* *Ayant été ensevelis avec lui par le baptême.* Vous vous êtes dépouillé du vieil homme, vous êtes morts à vous-mêmes, vous avez en quelque sorte été attachez avec JESUS-CHRIST à la croix, vous avez été comme ensevelis avec lui dans le baptême; enfin vous êtes ressuscitez en sortant de ce bain salutaire, comme un homme qui reçoit une vie nouvelle, & qui devient un autre homme. On a déjà vu les mêmes vérités dans l'Épître aux Romains. (f) Quelle honte donc pour vous, ô Colossiens, de vouloir à présent renoncer

(a) Ita Latini plures, Cornel. hij. Vide Aug. l. 34. de Trinit.

(b) Rom. vi. 6.

(c) Ita PP. Græci, Est. ali.

(d) Εἰς τὴν ἀποδόξιν τοῦ σώματος τῶν ἁμαρτιῶν τῶν σαρκῶν.

(e) Εἰς τὴν ἀποδόξιν τοῦ σώματος τῶν ἁμαρτιῶν. Ita Germ. Clarom. Berner. G. L. Alex. Barb. 1. Æthiop. Copti. Clem. Alex. Ambrosiast. Hieronymiast.

(f) Rom. vi. 3. 4.

13. Et vos, cum mortui effectis in delictis, & prapatio carnis vestra, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta.

14. Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, & ipsum tulit de medio, affigens illud cruce:

13. Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchez, & dans l'incirconcision de vôtre chair, JESUS-CHRIST vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchez.

14. Il a effacé la cédule qui nous étoit contraire; l'arrê de nôtre condamnation, en l'attachant à sa croix.

COMMENTAIRE.

À toutes ces prérogatives, pour vous assujettir au joug de la Loi, & à de vaines pratiques, qui n'ont ni vertu, ni mérite:

ψ. 13. ET VOS CUM MORTUI ESSETIS. Lorsque vous étiez dans la mort de vôtre péché, & dans l'incirconcision de vôtre chair, JESUS-CHRIST vous a rendu la vie. Qu'attendez-vous donc de la circoncision, & des autres cérémonies que l'on veut vous faire embrasser? Vous rendront-elles une autre vie, & vous nettoyeront-elles de nouveau de vos péchez? Rien n'est plus convaincant que ce raisonnement, pour montrer l'inutilité de la Loi, & de la circoncision. Par le baptême, & par la foi en JESUS-CHRIST, vous avez été purifiés de vos péchez, dans un tems où vous n'aviez ni la circoncision, ni les autres cérémonies légales. Ces cérémonies ne sont donc pas nécessaires au salut.

ψ. 14. DELENS QUOD ADVERSUS NOS ERAT CHIROGRAPHUM DECRETI, (a) QUOD ERAT CONTRARIUM NOBIS. Il a effacé la cédule qui nous étoit contraire; l'arrê de nôtre condamnation. Un créancier qui efface la cédule de son débiteur, & qui déchire l'acte, ou le titre de sa dette, témoigne assez qu'il la lui remet. Nous étions tous les débiteurs de Dieu, & des débiteurs insolvables; JESUS-CHRIST s'est chargé de nôtre dette, a rompu nôtre obligation, & a satisfait à son Pere, en lui donnant sa vie, pour nous sauver. Mais quelle est cette cédule, cet acte qui nous convainquoit d'être les débiteurs de Dieu? Et en quel sens JESUS-CHRIST nous a-t'il déchargés de nôtre dette? On ne peut pas dire qu'il nous ait délivrés de l'obligation d'aimer, & de servir Dieu; ce sont des dettes dont la créature ne peut jamais être déchargée: mais il nous a délivrés de nos péchez, sous la condition que nous les détesterons, & que nous employerons les moyens qu'il a établis pour cela; c'est-à-dire, que nous recevrons le baptême, & la pénitence,

{ a } Quidam: In decretis. Ita Ambrosiast. & Ang. Ep. 59. qu. 7. Alii: Decretis. Græc. Tois déypan. Col. 7. Σει τοis déypan. Velez: Δέy-pan. On peut traduire le Grec: Effaçant par ses décrets la cédule qui nous étoit contraire.

15. *Et expoliatis principatus, & potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso.*

15. Et ayant désarmé les principautés, & les puissances, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincues par lui-même.

COMMENTAIRE.

& que par-là nous nous rendrons propres les graces que JESUS-CHRIST nous a méritées par sa mort.

La cédule qui nous étoit contraire, étoit ou l'alliance que Dieu avoit faite avec Adam, par le violement de laquelle, le premier homme, & tous ses descendans étoient déclarez coupables de mort; (a) ou l'alliance que Dieu avoit faite avec Moyse, & le peuple d'Israël sur le mont Sinai, (b) à condition que si le peuple demeueroit fidèle, & obéissant, Dieu le combleroit de biens; sinon, qu'il le rejetteroit, & choisiroit en sa place un peuple plus docile, & plus fidèle. Israël, du moins pour la plus grande partie, avoit violé cette alliance, & avoit mérité d'être déchû des promesses. La Loi étoit le titre qui le condamnoit. JESUS-CHRIST a annullé ce titre qui nous étoit contraire, par la Loi évangélique, qu'il nous a donnée. Le Grec demande qu'on l'explique ainsi: *il a effacé par ses décrets, par sa doctrine, la cédule qui nous étoit contraire.* Il faut comparer ce passage à celui-ci de l'Épître aux Ephésiens, 11. 15. *Legem mandatorum decretis evacuans.* C'est tout le même sens. Il a substitué l'Évangile à la Loi; ses décrets à ceux de Moyse.

AFFIGENS ILLUD CRUCI. *En l'attachant à la croix; comme pour faire voir qu'il l'annulloit.* Grotius remarque qu'en quelques endroits on perce d'un clou les Edits que l'on annulle, ou que l'on révoque. Il croit que cet usage étoit alors pratiqué dans l'Asie, & que l'Apôtre y fait ici allusion. Mais la plupart (c) croient plutôt qu'il fait allusion à la mort du Sauveur. Il fut attaché à la croix, & y attacha en quelque sorte la Loi de Moyse, qui étoit comme la cédule de nôtre dette, pour montrer qu'il y satisfaisoit par sa mort, & qu'il l'annulloit, en lui substituant la nouvelle alliance. On mettoit d'ordinaire sur la croix des criminels le sujet de leur condamnation. Voyez ce qui a été remarqué sur *S. Matth. XXVII. 37.*

¶ 15. *EXPOLIANS PRINCIPATUS, ET POTESTATES. (d) Ayant désarmé les principautés, & les puissances, il les a menées hautement en triomphe. (e) Non-seulement nous étions les débiteurs de Dieu; nous*

(a) Theodoret. & Chrysost. Theophyl. Cornel. Men. Tirin.

(b) Vet. Grot. Zege. Vorst. Hamm. Zanch. Davemant. Gomar. Vide & Est.

(c) Theodoret. alii passim.

(d) Berner. G. L. *Κενώσας τὰς ἐν ἐξουσίαις, & c. Latin, Exutus carnem, princi-*

patus, & potestates. Ita Syr. Novatian. de Trinit. c. 16. Aug. Hilar. Pacian. Amb. l. 3. de fidet. c. 2. Eximus se carne.

(e) *Ἐδυσπολίους ἢ νικητορίας. August. l. 4. de Trinit. c. 13. l. de agene Christiano. c. 2. Eximus plavit, & c.*

16. *Nemo ergo vos iudicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomenia, aut sabbatorum;*

16. Que personne donc ne vous condamne pour le manger, & pour le boire, ou sur le sujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes, & des jours de sabbat;

COMMENTAIRE.

étions aussi les esclaves du Démon: JÉSUS-CHRIST ne s'est pas contenté de satisfaire pour nous à la justice de son Père; il a vaincu, terrassé, défarmé nos ennemis; les Démons, ces maîtres cruels, qui nous opprimoient sous leur empire; il les a menés comme en triomphe à la face de tout le monde. Comparez ce que dit le Sauveur du fort armé, vaincu par un guerrier plus fort; *Luc. xi. 21.* Saint Paul fait allusion à ce qui se passoit dans les triomphes chez les Romains. On y menoit les Chefs des vaincus chargés de chaînes:

. . . *Capto ostendere civibus hostes.*

TRIVMPHANS ILLOS IN SEMETIPSO. *Après les avoir vaincues par lui-même.* Le Grec: (a) *Après les avoir vaincues par elle;* par la croix. C'est ainsi que l'entendent plusieurs Anciens. (b) Mais d'autres en grand nombre sont semblables à la Vulgate. La différence ne consiste qu'en un accent. Or on fait qu'anciennement on ne les marquoit pas dans les Exemplaires Grecs.

ψ. 16. NEMO ERGO VOS IUDICET IN CIBO, AUT IN POTU. *Que personne donc ne vous condamne pour le manger, ou pour le boire?* Ne vous laissez point aller aux discours des Juifs, qui disent: Cette viande est défendue; cette boisson n'est pas permise; ceci est pur, & cela ne l'est pas. Rien n'est impur par lui-même; tout est pur pour ceux qui sont purs. (c) Les Hébreux avoient plusieurs sortes de viandes défendues; & pendant la durée du Nazaréat, on ne se permettoit point l'usage du vin.

AUT IN PARTE DIEI FESTI, AUT NEOMENIÆ. *On sur le sujet des jours de fêtes, ou des nouvelles lunes.* In parte dans cet endroit, n'est autre chose, que *in negotio, in causa.* (d) Que personne ne vous donne du scrupule sur l'article des fêtes des Juifs, prétendant que vous êtes obligés à les observer. D'autres (e) croient que *in parte diei festi*, veut marquer certains jours de fêtes, & non pas tous; car on comprenoit bien

(a) Θεσιπλιόμε ἀλλῶς ἐν αὐτῷ; suppl. εὐαγγ. ἢ: *In ista cruce.* Alii: Ἐν αὐτῷ: *In seipso.*

(b) Origen. l. 1. contra Gels. & in Commentariis super: Ἐν αὐτῷ; vel, ἐν ἑαυτῷ. Ita & Athanas. de incarnat. Verbi. Chrysost. Macar. homil. 1. Epiph. Rusin. homil. 8. Origenis in Iosue. Vide Theodoret. Theophyl. Oecum. Arab. Æth.

(c) Tit. 1. 15. Rom. xiv. 10.

(d) Confer 1. Petri. iv. 16. Ἐν ἰδῷ πύλου τῆρου. Αἰ. xix. 17. 2. Cor. iii. 10. Ἐν τῆρου τῷ μέτρη. ix. 1. Ἐν τῷ πύλου τῆρου. Vide Grot. Vat. Zeger.

(e) Theodoret. Chrysost. Theophyl. Ep. Mem. Zansh.

17. *Quæ sunt umbra futurorum, corpus autem Christi.*

17. Puisque toutes ces choses ne sont que l'ombre des choses à venir, & que JESUS-CHRIST en est le corps, & la vérité.

COMMENTAIRE.

que les Colossiens ne pouvoient pas observer toutes les fêtes d'Israël dans toutes leur étendue, & de la manière qu'elles sont prescrites dans Moïse. Les Judaïsans se seroient, dit-on, contentez qu'ils les observassent en partie. Or si on étoit obligé de les observer, pourquoi ne les pas observer toutes ? Et si elles ne seroient de rien, pourquoi les observer même en partie ? Hammond (a) propose une autre manière d'expliquer, qui me paroît un peu contrainte : Que personne ne vous condamne sur la section qui traite des fêtes ; sur l'article des livres Hébreux, qui concernent les fêtes de leur Religion. M. le Clerc : (b) Que personne ne vous condamne de ce que vous ne mettez pas au nombre des fêtes, celles des Juifs, les néoménies, & les sabbats. La première explication me paroît la plus simple, & la plus littérale.

ÿ. 17. QUÆ SUNT UMBRA FUTURORUM, CORPUS AUTEM CHRISTI. *Puisque ces choses ne sont que l'ombre des choses à venir, & que JESUS-CHRIST en est le Corps.* Les fêtes Judaïques, & les autres cérémonies de la Loi, ne sont que des figures, & des ombres, qui doivent avoir leur réalité dans JESUS-CHRIST, & dans son Eglise. Le Christianisme est une fête continuelle, comme disoit Origènes contre Celse. (c) *Corpus autem Christi.* La réalité, la vérité, le corps de ces fêtes est à JESUS-CHRIST, tout cela s'accomplit en sa Personne, dans son Eglise, dans ses Fidèles. (d) Quelques Anciens (e) joignent ceci au ÿ. suivant. *Corpus autem Christi, nemo vos seducat.* Pour vous qui êtes le Corps mystique de JESUS-CHRIST, que personne ne vous séduise ; ou selon le Grec : *Que personne ne vous fraude, & ne vous prive de la récompense qui vous est dûe.* La métaphore est prise de ce qui se pratiquoit dans les jeux publics. Il y avoit des Juges qui distribuoient les prix, & les couronnes. Quelquefois par faveur, ou par jalousie ils les donnoient à ceux qui ne les avoient pas mérités, ou les ravissoient à ceux à qui ils étoient dûs. (f) Saint Paul

(a) Hamm. ex Joseph. Scalig. & Isaac Casaub. ep. 24. quasi nisi idem sit ac ΠΡΩΤΗ seu ΠΡΩΤΗ

(b) Cleric. not. in Hamm. Foban. de pñs. capite ; id est, ut à videtur de pñs. aylas qñlas isyvas indūnas, &c.

(c) Origens. contra Cels. l. 6 §. p. 404.

(d) Τὸ δὲ σῶμα, τὸ Χριστοῦ. Phot. Turles ἰ ἀποστολῆ. Ita Chryst. H. di. ἀποστολῆ ἰσ Χριστοῦ 2/24

(e) Τὸ δὲ σῶμα τὸ Χριστοῦ μὴδὲ ἰσὺς νεο-θεοποιῦν. Ita Cod. Alex. & alii quid. libri, ut testantur Chryst. Theophyl. hic. H. sych. in Levit. xv. 21. Aug. 17. ad Paulin.

(f) Καταβεβήκει δὲ ἰσὺς ἀδύναμ. Θεοδoret. Καταβεβήκει δὲ ἰσὺς, ἔστω ἰσὺς ἀποστολῆ, ἰσὺς δὲ ἀποστολῆ τὸ θεοποιῦν. Ita Theophyl. Chryst. Erasim. Est. Vas. Zeger. M. alii.

18. *Nemo vos seducat, volens in humilitate, & religione Angelorum, que non vidit ambulans, frustra inflans sensu carnis sue,*

18. Que nul ne vous ravisse le prix de vôtre course, en affectant de paroître humble par un culte superstitieux des Anges, se mêlant de parler des choses qu'il ne fait point, étant enflé par les vaines imaginations d'un esprit humain, & charnel,

COMMENTAIRE.

ne veut pas que les Fidèles ayent la foiblesse de se les laisser ravir injustement, ce qu'ils faisoient en se laissant séduire par de faux Docteurs.

ÿ. 18. *VOLENS IN HUMILITATE, ET RELIGIONE ANGELORUM.* En affectant de paroître humble par un culte superstitieux des Anges, se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point. Le Grec à la lettre: (a) Prenant plaisir de paroître humble; & par le culte des Anges, s'emparant de ce qu'ils n'ont jamais vu. L'Apôtre attaque l'orgueil, la témérité, & la superstition de ces hommes qui veulent paroître humbles, pendant qu'ils sont remplis de vanité; qui rendent aux Anges un culte superstitieux, & se mêlent de parler de choses qu'ils n'entendent pas. Ils veulent que l'on adresse les prières aux Anges, sous prétexte que la Majesté de Dieu est invisible, & inaccessible aux mortels. Ils relèvent la Loi de Moÿse, & veulent qu'elle soit nécessaire au salut, comme ayant été donnée de Dieu aux hommes par le ministère des Anges. (b)

Quant au culte des Anges, on n'en voit rien ni dans la Loi, ni dans les Prophètes, ni dans la pratique des Saints de l'ancien Testament. Il est vrai que lorsque les Anges ont apparu, & qu'ils ont parlé au nom, & comme représentant la personne de Dieu, ils ont reçu des hommages, & une adoration de latric; mais cette adoration, & ce culte se rapportoient à Dieu, dont ils étoient les Ministres, & les Ambassadeurs. (c) Depuis le retour de la captivité, les Juifs furent plus curieux de connoître les Anges, de les distinguer par leurs fonctions, & par leurs noms, & petit à petit ils vinrent à leur rendre quelque culte. On peut voir nôtre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges, & les preuves qu'on y a apportées du culte que les Hébreux modernes rendent aux Anges, quoiqu'ils ne veulent pas en convenir. M. Gaulmin (d) dans ses Notes sur l'Histoire de Moÿse, montre que les Juifs croyent l'intercession des Saints, & des Anges, & qu'ils adressent leurs prières aux uns, & aux autres. Il cite en particulier un Livre composé par le Rabin Abraham Salomon, où il y a une oraison directe à l'Archange saint Michel.

(a) Θέλων ἐν ταπεινοφροσύνῃ καὶ ὀφρασίῃ τῶν ἀγγέλων, ἀ πρὸ ἰδέντων ἰσχυρισθῆναι.

(b) Vide Theodorici. hic. Theophyl. Gret. Men. Eff. alios.

(c) Exod. 311. 4. 5. Jofue. v. 16. Genes. xviii. 2. &c.

(d) Gaurimin. not. in Peiratō Moÿse. c. 4. p. 302.

On voit dans Philon des discours sur leur nature, sur leurs offices, sur la distinction des bons, & des mauvais Anges; il dit en un endroit que la connoissance de leur nature nous délivre d'un fardeau insupportable, qui est la superstition. (a) Joseph, (b) & après lui Porphyre, (c) nous apprennent que les Esséniens dans leur profession, s'engageoient par serment à conserver religieusement les Livres de leurs sectes, apparemment les Livres sacrés, & les noms des Anges: ce qui fait conjecturer qu'ils leur rendoient quelque culte. L'Auteur du Livre de la prédication de saint Pierre, Livre très-ancien cité dans saint Clément d'Alexandrie, (d) dit que les Juifs rendent un culte Religieux aux Anges, & aux Archanges, & même au mois, & à la Lune. Celse (e) accusoit les Juifs d'adorer non seulement les Anges, mais aussi le Ciel. Tertullien (f) assure que Simon, & Cérinthe préferoient la médiation des Anges, à celles de JESUS-CHRIST; & saint Jérôme (g) soutient qu'ils juroient non seulement par le Ciel, mais aussi par les Anges. Les Juifs modernes se défendent du culte que l'on prétend qu'ils rendent aux Anges. On peut voir nôtre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges.

Théodoret (h) remarque ici que le culte des Anges, que les faux Apôtres avoient fait recevoir dans la Phrygie, & dans la Pisidie, y avoit jetté de si profondes racines, que le Concile de Laodicée, qui se tint en l'an 357. ou 367. leur défendit expressément d'adresser leurs prières aux Anges, & encore aujourd'hui, ajoute Théodoret, on voit chez eux, & dans les provinces voisines, des oratoires dédiés à saint Michel. Mais le Concile qui est cité par Théodoret, n'est pas si fort; il porte simplement, (i) qu'il ne faut pas que les Chrétiens abandonnent l'Eglise de Dieu, ni qu'ils s'en aillent, & qu'ils invoquent les Anges, & qu'ils fassent des assemblées à part.

Au lieu de ces mots: *Qua non vidit ambulans, se mêlent de parler de ce qu'ils n'ont jamais vû*; le Grec comme nous l'avons déjà remarqué, porte: *S'emparant de ce qu'il n'a jamais vû*; ou, empiétant sur ce qu'il n'a jamais vû. Quelques anciens Exemplaires Grecs, & Latins omettent la négation, & lisent: *S'élevant dans les choses qu'il voit*, apparemment dans la connoissance prétendue des astres, & de leurs influences: mais il est

(a) Philo de Girasib. p. 286. τοὺς ἐν δαίμονι, καὶ ἀγγέλους ἐπέμειλεν ἀπὸ διανοήσεως, ἵνα δὲ καὶ ταῦτ' ὑποκαίρων διακινῶνται ἕξθ' ἀρετῶνται ἀνδρῶν διακινῶνται.

(b) Joseph. l. 2. de Bell. c. 12.

(c) Porphyr. lib. 4. de abst. p. 391.

(d) Clem. Alex. l. 6. Strom. p. 635. 636.

Μοῦτι κατὰ τὸς ἰουδαίους σέβονται, καὶ γὰρ ἑαῖον μὴν ἰεῖδμεν τὸν Θεὸν γινώσκον, ὡς ἰσχυρῶς λατρεύοιεν ἀγγέλους καὶ ἀρχαγγέλους. Μαρι καὶ σελήν.

66.

(e) Origen. contra Cels. l. 5.

(f) Tertull. lib. de prescript. c. 43.

(g) Hieron. in Matth. v. & qu. 10. ad Alzibam.

(h) Théodoret. hic: ὅτι δὲ χάρις καὶ ἐντελέχεια σέβεται ἐν λαοδικίᾳ τῆς ἐφυλάξας τὸν μὴ κινῶνται τὸ τοῖς ἀγγέλους προσεύχεσθαι.

(i) Concil. Laodicen. can. 35. Ὅτι ἂν δὲ Χριστιανὸς ἐγκαταλείψει ἰακωβίαν τὸν Θεὸν, καὶ ἀπίστη, καὶ ἀγγέλους ἐκμαίηται, καὶ ἐνθεῶν κινῶνται.

19. *Et non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus, & conjunctiones subministratum, & constructum, crescit in augmentum Dei.*

20. *Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis huius mundi, quid adhuc tamquam viventes in mundo decernitis?*

19. Et ne demeurant pas attaché à la tête, de laquelle tout le corps recevant l'influence par les vaisseaux qui en joignent, & lient toutes les parties, s'entretient, & s'accroît par l'accroissement que Dieu lui donne.

20. Si donc vous êtes morts en JESUS-CHRIST à ces premiers éléments du monde, comment décidez-vous, comme si vous viviez encore dans le monde?

COMMENTAIRE.

inutile de se fatiguer à chercher le sens d'une leçon qui est indubitablement vicieuse. L'Apôtre veut marquer que ceux contre qui il parle, se mêloient de donner des noms aux Anges, de les distribuer par classes, comme s'ils avoient vécu dans le Ciel.

FRUSTRA INFLATUS SENSU CARNIS SUÆ. *Enflé par les vaines imaginations d'un esprit humain, & charnel.* Au lieu de suivre la révélation de l'Esprit saint dans les Ecritures, ils se livrent follement à leur propre esprit, & se vantent de savoir des choses, que la chair, & le sang, dont ils sont tout paitris, ne peuvent certainement pas leur découvrir.

ÿ. 19. ET NON TENENS CAPUT. *Ne demeurant point attaché à la tête, de laquelle tous ce corps reçoit l'influence.* Ils s'évanouissent dans leurs propres pensées, & se repaissent de vaines imaginations, au lieu de s'en tenir à JESUS-CHRIST qui est le Chef de l'Eglise, & qui communique à tous les membres de ce Corps mystique, l'influence, & la vie, soit par lui-même immédiatement, soit par le canal des Apôtres, des Prédicateurs, & des Ministres. Ce sont eux qui sont comme les vaisseaux, & les nerfs, qui portent par tout le corps la nourriture, la chaleur, & la vie. (a) *Quo totum corpus per nexus, & conjunctiones subministratur.* Il oppose JESUS-CHRIST qui est le Chef de l'Eglise, aux Anges, & aux puissances célestes, qui ne sont que les Ministres de ses volontez. Comparez ce passage à Ephés. IV. 15. 16. *Croissons dans JESUS-CHRIST qui est le Chef de l'Eglise, de qui le corps bien formé, & bien lié dans ses parties par les vaisseaux, & les nerfs, reçoit l'accroissement en vertu d'une opération proportionnée au besoin de chaque membre.*

ÿ. 20. SI ERGO MORTUI ESTIS CUM CHRISTO IN ELEMENTIS HUIUS MUNDI. *Si donc vous êtes morts en JESUS-CHRIST à ces premiers éléments du monde, dont il a déjà parlé ci-devant ÿ. 8. Soit*

(a) *À id est in substantiis. Ita Cod. Alex. Clav. & contra Gals. Ambrosiast. Cal. vit. Quidam. Codd. S. Germ. G. L. Baroc. Cant. 3. Origen. l. 5. j. sive Aug. Ep. ad Paulinum.*

21. *Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis :*

22. *Qua sunt omnia in meritum ipso usu, secundum praecepta, & doctrinas hominum,*

21. Ne mangez pas, vous dit-on, d'une telle chose ; ne goûtez pas de ceci ; ne touchez pas à cela.

22. Cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage, & en quoi vous ne suivez que des maximes, & des ordonnances humaines,

COMMENTAIRE.

qu'on entende sous ce nom les sciences humaines, comme la philosophie, l'astronomie, & les autres ; ou les traditions, & les pratiques des Juifs. Les Chrétiens sont morts à tout cela en JÉSUS-CHRIST ; ils ont renoncé, & aux sciences curieuses que le monde admire, & aux vaines cérémonies des Juifs. Pourquoi donc, ô Colossiens, décidez-vous comme si vous étiez encore dans le monde ? *Quid adhuc tamquam viventes in mundo decernitis.* (a) Pourquoi vous entend-on dire : *Ÿ. 21. Ne mangez pas de cela ; ne goûtez pas de ceci ; ne touchez pas à cela ?* Ces distinctions, ces servitudes conviennent-elles à des Chrétiens, que JÉSUS-CHRIST a délivré du joug de la Loi cérémonielle, & à qui il a appris qu'il n'y a que la science de la croix qui soit utile, qu'il n'y a que la foi qui rende pur, ou impur ; que les différences d'alimens ne subsistent plus ? Pourquoi voulez-vous comme de petits enfans vous réduire à apprendre les éléments du monde, les premiers principes d'une vaine science, vous qui étiez heureusement passé à la sublime philosophie de la foi, à la connoissance de JÉSUS-CHRIST.

Les Peres, & plusieurs Interprètes prennent le Texte original (b) en un sens passif : *Pourquoi permettez-vous qu'on dogmatise parmi vous ? Ou, pourquoi vous laissez-vous assujettir à de nouvelles loix, comme si vous étiez encore sous les éléments du monde ? Pourquoi recevez-vous la leçon de ces nouveaux Docteurs, comme si vous n'étiez pas assez instruits des voyes de Dieu, & des principes du Christianisme ?* Mais je ne vois pas de nécessité de changer la signification que lui a donnée l'Auteur de la Vulgate, & les anciens Peres Latins.

Ÿ. 21. NE TETIGERITIS. . . 22. QUAE SUNT OMNIA IN MERITUM IPSO USU. (c) *Ne mangez pas d'une telle nourriture, &c.* Ce sont les paroles ou des Colossiens entr'eux, qui s'avertissent mutuellement, selon les sentimens de leurs nouveaux Docteurs, de ce qui étoit

(a) *Τί δε ζώετε ἐν κόσμῳ δογματίζοντες.*
 (b) *Τί δογματίζετε :* *Quid decretis oneramini, vel tenemini ? Quid doceri vos sinitis ?* Cyprian ad Quirin. l. 3. § 11. *Quid vana sellamini ?*
 (c) *Κ' ἵνα μὴ ἐν τοῖς φθαρτοῖς ἡ ἀσκήσιον :*

Qua sunt omnia in corruptionem ex abusu ; alii, ἐν ἀσκήσιον, in agitione. Theodorot. Ozium. Theophyl. *ἄσκησιον γὰρ ἐστὶ τῶ γυσεῖ, ἐπὶ τῷ ἰσθμῷ ὡς ἀσκήσιον.*

23. *Quæ sunt rationem quidem habentia sapientia, in superstitione, & humilitate, & non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad fastuosam carnis.*

23. Quoiqu'elles ayent quelqu'apparence de sagesse, dans une superstition, & une humilité affectée, dans un rigoureux traitement qu'on fait au corps, & dans le peu de soin qu'on prend de rassasier la chair.

COMMENTAIRE.

pur, ou impur, de ce qu'il étoit permis, ou défendu de manger; ou ce sont les paroles des Docteurs Judaisans, qui donnent ces leçons aux Colossiens. Mais à quoi servent toutes ces précautions, dit l'Apôtre, puisque ce qui sert à la nourriture de l'homme, se corrompt, & périt par l'usage? *Quæ sunt omnia in interitum.* Ce n'est donc pas ce qui entre dans le corps de l'homme, qui le rend pur, ou impur, comme dit le Sauveur dans l'Évangile (a) mais c'est ce qui sort de la bouche, & qui a son origine dans le cœur; ce sont les mauvais desirs, les mauvais discours, les calomnies, &c.

Toutes ces distinctions de viandes pures, ou impures, ne sont, ajoute-t'il, que des maximes, & des ordonnances humaines. Ce n'est pas à dire que ce qu'on lit dans Moÿse sur l'abstinence, ou l'usage de certaines viandes, (b) ne soit pas venu de Dieu, comme le reste de la Loi; mais c'est que ces réglemens ou ne sont que de simples confirmations d'anciens usages déjà établis parmi les Juifs avant la Loi, & en ce sens ce ne sont dans leur première institution que des ordonnances purement humaines. On peut se souvenir que dès le tems de Noé, on distinguoit déjà les animaux purs, des animaux impurs. (c) Ou que ces réglemens qu'on prêchoit aux Colossiens, & auxquels on vouloit les assujettir, n'étoient à leur égard que des ordonnances humaines, puisqu'ils n'étoient pas Juifs, & que ceux qui les leur prêchoient, n'avoient aucune mission de la part de Dieu, ni aucune autorité sur eux pour les y soumettre. Enfin Tertullien (d) prétend que ces instructions des faux Docteurs étoient fondées, non sur la Loi de Moÿse, mais sur de prétendues visions qu'ils disoient avoir eues, où les Anges leur interdisoient l'usage de certaines viandes.

¶ 23. QUÆ SUNT RATIONEM QUIDEM HABENTIA SAPIENTIÆ. Quoiqu'elles ayent quelque apparence de sagesse dans une superstition, & une humilité affectée. Dans un rigoureux traitement qu'on fait au corps, & dans le peu de soin que l'on prend de rassasier sa chair. Les abstinences, les jeûnes, les macérations de la chair ont toujours été considérées, non seulement chez les Juifs, & chez les Chrétiens, mais chez

(a) Matt. xv. 11. 18.

(b) Levit. xi.

(c) Genes. vii. 2. & sequ. Vide Grot. Est.

(d) Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 19. Aliquos taxat qui ex visionibus angelicis, dicebant sibi abstinendum. Vide & Erasmo hic.

les Payens mêmes . comme des pratiques de Religion estimables ; & tous ceux qui ont voulu aspirer à une plus grande perfection que le commun des hommes , n'ont jamais manqué de retrancher quelque chose aux appétits de la chair , & aux commoditez du corps . Ainsi ce n'est pas sans raison que saint Paul dit que les abstinences , & les distinctions de viandes qu'on vouloit introduire parmi les Colossiens , avoient quelque apparence de sagesse , ou de Religion . Ce n'étoit point ni à ces abstinences , ni à ces distinctions qu'il en vouloit . En elles-mêmes , elles peuvent être très-bonnes , & très-utiles : mais il en condamnoit l'abus , qui consistoit en ce que ces Docteurs Hébraïsans soutenoient que ces observances étoient nécessaires au salut .

On peut traduire le Grec de cette sorte : (a) Ces choses ont quelque apparence de sagesse , si on les entreprend volontairement , (b) & dans des sentimens de modestie , & d'humilité ; sans condamner ceux qui n'en usent pas de même ; Si on les fait dans un esprit de mortification , & pour refuser à son corps les commoditez dont il pourroit abuser . Mais si on les entreprend dans un autre esprit , par exemple , en rejetant comme impure la créature de Dieu , ou en méprisant ceux qui ne suivent pas nôtre exemple , ou enfin en regardant ces observances comme nécessaires au salut ; alors non seulement ces pratiques seront inutiles , mais elles deviendront nuisibles , & pernicieuses (c)

D'autres (d) l'entendent ainsi : Ces choses ont à la vérité quelque apparence de sagesse , & de Religion , en ce qu'elles portent à la mortification , & à l'abstinence ; mais elles sont corrompues par la superstition , & par une humilité feinte , & affectée ; & parce qu'elles refusent au corps la juste nourriture dont il a besoin pour faire ses fonctions , & pour remplir ses devoirs . Le premier sens me paroît plus naturel , & plus conforme au Texte de l'Apôtre . Il met , ce me semble , le refus qu'on fait au corps des alimens dont il se pourroit remplir , *non in honore aliquo ad saturitatem carnis* , au nombre de ces choses qui ont l'apparence de sagesse ; au lieu que dans cette dernière explication , c'est cette privation même qui fait voir que tout le reste n'est que superstition , & hypocrisie . Au reste , *honor corporis* , est mis ici pour la sustentation , & la nourriture qu'on lui donne . (e) Voyez I. Cor. XII. 23. I. Timos. v. 17. Matt. XV. 3. Marc. VII. 12.

(a) *Κατὰ τὴν ἐν λόγῳ ἃς ἔχουσι σοφίας ἐν ἰδιαιότητάσῃ ἢ ταπεινοφροσύνῃ , ἢ ἀουδίᾳ ἐν ἑαυτοῖς ὅσα ἐστὶν τοῖς περὶ πλεονεξίας τῆς σαρκός .*

(b) *Ἐπιεικεῖα* , ne se prend pas toujours en mauvaise part ; à la rigueur elle ne signifie qu'un culte volontaire , & non commandé .

(c) *Vide Græc.*

(d) *Erasm. Eß. Men. alii, Theodoret. Τὴν δὲ προφρονεῖ διὰ τὴν , ἢ τῆς τοῦ σώματος διδασκαλίας ἀπαιτεῖται . Γνωστὴ γὰρ ἀπὸ τῆς αἰτίας αὐτῆς , ὡς ἂν βέλτερον , ἢ ἂν ἴσθαι .*

(e) *Erasm. Vat. Græc. Eß. Men. Tir. Zanch. J. Capell. Vorß. alii.*



CHAPITRE III.

Rechercher les choses du Ciel. Nous sommes morts en JESUS-CHRIST. Nous devons mortifier nôtre corps, & nous revêtir de l'homme nouveau, & aimer la paix, & la charité. Devoirs réciproques des maris, des femmes, des peres, des enfans, des maîtres, & des serviteurs.

†. 1. *Igitur, si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt querite, ubi Christus est in dextera Dei sedens:*

2. *Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram.*

3. *Mortui enim estis, & vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.*

†. 1. **S**I donc vous êtes ressuscitez avec JESUS-CHRIST, recherchez ce qui est dans le Ciel, où JESUS-CHRIST est assis à la droite de Dieu,

2. N'ayez de goût que pour les choses du Ciel, & non pour celles de la terre;

3. Car vous êtes morts, & vôtre vie est cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

†. 1. **S**I CONSURREXISTIS CUM CHRISTO, QUÆ SURSUM SUNT QUÆRITE. Si donc vous êtes ressuscitez avec JESUS-CHRIST, recherchez ce qui est dans le Ciel. Dans le Chapitre précédent

†. 12. 13. 14. 15. & 20. il a montré que les Chrétiens étoient morts, & ressuscitez en JESUS-CHRIST par le Baptême qu'ils avoient reçu en son nom; il a pris occasion de ces vérités de réfuter l'erreur des faux Apôtres, qui vouloient assujettir les Colossiens aux pratiques de la Loi, & au culte des Anges. Ici il revient à son premier objet, qui est de relever la grandeur de JESUS-CHRIST, & de montrer que c'est de lui seul que nous devons tout attendre; & non pas des pratiques de la Loi, ni de la médiation des Anges. Si vous êtes morts, & ressuscitez en JESUS-CHRIST par le Baptême, menez une vie toute nouvelle, & en quelque sorte toute céleste, comme étant les membres d'un Chef, qui est dans le Ciel, & qui doit un jour vous y recevoir, & vous y faire regner avec lui.

†. 3. **MORTUI ENIM ESTIS, ET VITA VESTRA ABSCONDA EST CUM CHRISTO.** Car vous êtes morts pour le monde, & pour le péché, vous ne vivez plus qu'en JESUS-CHRIST; vôtre vie est cachée en Dieu. Le monde voit en vous une vie ordinaire, & commune; ce n'est pas celle-là dont je parle; je parle d'une vie toute spirituelle, & ca-

4. *Cum Christus apparuerit, vita vestra, tunc & vos apparebitis cum ipso in gloria.*

5. *Mortificate ergo membra vestra que sunt super terram; fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, & avaritiam, que est simulachrorum servitus.*

4. Lorsque JESUS-CHRIST, qui est votre vie, viendra à paroître, vous paroîtrez aussi avec lui dans la gloire.

5. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais desirs, & l'avarice, qui est une idolâtrie;

COMMENTAIRE.

chée aux yeux des hommes, qui est connuë de Dieu seul. C'est la vie de la justice, de la foi, de la charité, qui anime vos actions, & les rend agréables à Dieu. Quand le Sauveur disoit à Nicodème (a) qu'il falloit que ses Disciples véussent d'une vie nouvelle, comme des hommes ressuscitez, & qui auroient reçu une nouvelle naissance, ce maître en Israël ne comprit pas ce qu'il vouloit dire. Ainsi quand saint Paul dit aux Fidèles de Colosses qu'ils doivent vivre comme des hommes ressuscitez, il leur parle un langage inconnu au reste du monde; il entend une vie qui n'est connuë que de Dieu, & des Saints. On peut aussi l'expliquer de l'espérance de la résurrection, (b) qui fait que nous vivons déjà en quelque sorte dans le Ciel, mais cette vie est cachée en Dieu, en attendant qu'elle se manifeste à la fin des siècles. *ψ. 4. Car lorsque JESUS-CHRIST qui est nôtre vie, viendra à paroître, nous paroîtrons aussi avec lui dans la gloire.*

ψ. 5. MORTIFICATE ERGO MEMBRA VESTRA. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous. Pour mener cette vie cachée en Dieu, & pour mourir en ce monde avec JESUS-CHRIST, afin de ressusciter, & de regner avec lui dans le Ciel, commencez à faire mourir en vous ce qui y est de charnel, de terrestre, de corrompu; l'impureté, l'abomination, les mauvais desirs, l'avarice, & tous les autres maux qui sont les membres du vieil homme. Rien de tout cela n'entrera dans le Ciel; rien de charnel, de corrompu, d'impur ne ressuscitera, & ne regnera avec JESUS-CHRIST. C'est par cette mortification que vous acquérerez, & que vous entretiendrez la vie intérieure, & cachée, dont je vous ai parlé. A mesure que vous mourrez au péché, vous ressuscitez en JESUS-CHRIST, & vous vivrez de la vie de la justice.

LIBIDINEM. Les abominations. Plusieurs expliquent le Grec, (c) des actions abominables, & contre nature. D'autres l'entendent en général de la passion déréglée du plaisir.

(a) Joan. 1. 13 c.

(b) Chryf. Theodorat. Theophyl. Grat. Vorst.

(c) *libido prapostera, iam masculis*

surpia patientur. Ita Syr. Grat. Vat. Est. Men. Gemar. Vorst.

6. *Propter quæ venit ira Dei super filios incredulitatis :*

7. *In quibus & vos ambulastis aliquando, cum viveretis in illis.*

8. *Nunc autem deponite & vos omnia ; iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.*

6. Puisque ce sont ces excès qui sont tombés la colère de Dieu sur les hommes rebelles à la vérité.

7. Et vous avez vous-mêmes commis autrefois ces actions criminelles, lorsque vous viviez dans ces désordres.

8. Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchez, la colère, l'aigreur, la malice, la médisance. Que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche.

COMMENTAIRE.

AVARITIAM, QUÆ EST IDOLORUM SERVITUS.. (a) *L'avarice qui est une idolâtrie.* L'avarice est une espèce de culte qu'on rend au dieu de l'argent, comme JESUS-CHRIST l'insinüe dans l'Évangile : (b) *Vous ne sauriez servir Dieu, & Mammone.* Comme le culte des Idoles est le plus grand péché que l'on puisse commettre contre Dieu, puisque c'est attaquer directement sa Divinité : l'avarice blesse de même la Divinité dans ce qu'elle a de plus inviolable, puisqu'elle lui ravit le cœur, le culte, & les hommages de l'homme, qui est attaché à l'argent. Plusieurs bons Interprètes (c) prennent ici le nom d'avarice, pour la passion déréglée des plaisirs sensuels, de même qu'on l'a vû ci-devant Ephés. v. 5. Dans l'Écriture, l'idolâtrie est souvent appelée fornication, & les infidélitez du peuple Hébreux, nous sont presque continuellement représentées sous l'idée d'adultère ; ainsi on peut dire réciproquement que les désordres qui blessent la pudeur, & l'honnêteté, sont des idolâtries, puisque c'est prostituer à l'idole du plaisir, les membres de JESUS-CHRIST ; c'est outrager la sainteté de ce divin Chef, de la manière la plus insultante.

ÿ. 6. **PROPTER QUÆ VENIT IRA DEI SUPER FILIOS INCREDULITATIS.** *Ce sont ces excès qui ont fait tomber la colère de Dieu sur les hommes rebelles à la vérité.* A la lettre : *Sur les enfans d'incredulité.* Il peut marquer, ou les hommes qui vivoient avant le déluge, car saint Pierre dans sa première Epître, (d) les désigne sous le nom d'*incrédulés* : ou les peuples de Canaan, qui furent exterminés par Josué ; ils sont aussi nommez *incrédulés* dans l'Épître aux Hébreux. (e) Leurs crimes étoient l'impudicité, & les actions eontre nature.

ÿ. 7. **IN QUIBUS ET VOS AMBULASTIS.** *Vous avez vous-mêmes autrefois vécu dans ces désordres, ayant votre conversion.* Le Paganisme

(a) καὶ πλοσθη̄ν ἔτις ἐστὶν ἰδωλατρικία.

(b) Matt. vi. 24.

(c) Hieronymi in Ephes. v. 5. Eß. Ham.

(d) 1. Petri. iii. 20.

(e) Heb. xi. 31.

9. *Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis.*

10. *Et induentes novum, cum qui renovatur in agnitionem, secundum imaginem ejus qui creavit illum.*

11. *Ubi non est Gentilis, & Judæus, circumcisio, & praputium, Barbarus, & Scythæ, servus, & liber: sed omnia, & in omnibus Christus.*

9. N'usez point de mensonge les uns envers les autres; dépouillez le vieil homme avec ses œuvres,

10. Et revêtez-vous du nouveau, qui se renouvelle pour connoître Dieu selon l'image de celui qui l'a créé;

11. Où il n'y a différence ni de Gentil, & de Juif, ni de circoncis, & d'incirconcis, ni de barbare, & de Scythe, ni d'esclave, & de libre; mais où JESUS-CHRIST est tout en tous.

COMMENTAIRE.

ou autorisoit, ou toléroit les plus affreux défordres, même dans l'exercice de la Religion.

¶ 8. NUNC AUTEM DEPONITE. *Maintenant quittez, sous ces péchés.* Dépouillez-vous de toutes ces souillures, comme aussi de la colère, de l'aigreur, de la malice, de la médisance, des paroles deshonnêtes: tout cela forme les membres du vieil homme. ¶ 9. *Expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis.* Voilà ce que vous étiez autrefois. Qu'on ne trouve plus en vous le moindre trait de ces anciennes souillures. Retracedans vous-mêmes JESUS-CHRIST, qui est l'homme nouveau. (a) Paraissez comme des personnes qui ont pris dans lui une nouvelle naissance. ¶ 10. *Induentes novum, cum qui renovatur in agnitionem.* Forinez-vous sur l'image de celui qui vous a créé, *secundum imaginem ejus qui creavit illum.* JESUS-CHRIST est nôtre Créateur, non seulement selon l'état naturel par lequel nous sommes hommes, mais encore selon l'état moral, par lequel nous sommes Chrétiens, fils adoptifs du Père, & membres du Sauveur, qui est le Chef de l'Eglise.

¶ 11. UBI NON EST GENTILIS, ET JUDEUS. *Où il n'y a différence ni de Gentil, ni de Juif.* Plusieurs anciens Manuscrits Grecs, & Latins, (b) lisent: *Où il n'y a ni mâle, ni femelle, ni Gentil, ni Juif.* Dans JESUS-CHRIST, dans l'Eglise, dans le Christianisme, Dieu ne fait acception de personne; tout lui est égal; il appelle tout le monde, il reçoit tout le monde, il se communique à tous. Venez, croyez, aimez, revêtez-vous de JESUS-CHRIST par le Baptême, il vous reçoit au nombre de ses enfans. Ainsi ne vous laissez point séduire par les discours des Juifs, qui veulent vous faire croire qu'on ne peut être admis dans l'alliance sain-

(a) Vide Ephes. 2v. 23. 24. Rom. 7. 4.

(b) *Gen in aperi, & Sên. Ita Clarom. S. Sym. Berner. G. L. Hieronymiaff. & Ambrosiaff.*

Sedul. Edit. Sixti V. Codd. Lat. multi: Masculus, & femina, ex Gal. 3. 28.

11. *Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti, & dilecti, viscera misericordie, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam :*

13. *Supportantes invicem, & donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam : sicut & Dominus donavit vobis, ita & vos.*

14. *Super omnia autem hæc, charitatem habete, quod est vinculum perfectionis :*

12. Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints, & bien-aimez, de tendresse, & d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience ;

13. Vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frere tous les sujets de plainte qu'il pourroit avoir contre lui, & vous entrepardonnant, comme le Seigneur vous a pardonné.

14. Mais sur tout revêtez vous de la charité, qui est le lien de la perfection.

COMMENTAIRE.

te, que par la circoncision, & par la pratique de la Loi. JESUS-CHRIST nous a ouvert de nouvelles voyes, il a rompu le mur de séparation, (a) il est mort pour tous les hommes, & les a rendus tous capables de participer à ses mérites, s'ils veulent répondre à ses bontez.

Le Grec est ordinairement opposé au Juif, (b) il est rhis pour tous les Gentils ; parce que du tems des Apôtres, les peuples qui les environnoient, & qui parloient Grec depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand, étoient tous Payens. Les Barbares sont opposés aux Grecs pour le langage. Les Scythes passioient pour les plus farouches de tous les Barbares. (c) Il n'oppose le Barbare au Scythe, que comme le plus barbare au moins barbare.

OMNIA IN OMNIBUS CHRISTUS. JESUS-CHRIST est tous en tous. Nous trouvons en lui tout ce que nous pouvons désirer pour le salut. Nous y trouvons la vie, la sainteté, la grace, le modèle de toutes les vertus, la source de tous les mérites, un Avocat, un Médiateur, un Sauveur, un Maître, un Chef, un Pere, un Frere. Il est nôtre nourriture, nôtre consolation, nôtre force, nôtre salut. Ainsi c'est en vain qu'on veut vous faire chercher hors de lui des médiateurs dans les Anges, ou une source de justice dans la pratique de la Loi. Vous avez tout cela en JESUS-CHRIST.

¶ 12. INDUI TE VOS SICUT ELECTI DEI. Revêtez-vous comme des élus de Dieu. Revêtez-vous de l'homme nouveau. C'est le seul moyen de trouver grace aux yeux du Pere, & de mériter qu'on vous reçoive dans le Ciel au nombre de ses élus, & de ses enfans.

¶ 14. SUPER OMNIA. Mais sur tous revêtez-vous de la charité.

(a) Ephes. 11. 14. Confer Ephes. vi. 8. Rom. 1. 14. 16. 11. 9. 10. 111. 9. &c.
X. 12. 1. Cor. xii. 13. Galat. 113. 23.
(b) AB. xiv. 1. xvii. 4. xix. 10. xx. 21. | (c) Vide ad 2. Macc. 14. 47.

15. *Et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua & vocati estis in uno corpore; & grati estote.*

16. *Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes, & commonez vosmetipsos psalmis, hymnis, & canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris D:º.*

15. Que la paix de JESUS CHRIST triomphe dans vos cœurs, à laquelle vous avez été appelez, comme ne faisant tous qu'un corps; & soyez-en reconnoissans.

16. Que la parole de JESUS-CHRIST demeure en vous avec plénitude, & vous comble de sagesse. Instruisez-vous, & exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes, & des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur.

COMMENTAIRE.

C'est la première, & la plus importante de toutes les vertus. *C'est le lien de la perfection.* Sans elle toutes les autres vertus ne font rien devant Dieu; (a) elle unit les Fidèles à l'Eglise, elle les unit entre eux; enfin elle les unit à JESUS CHRIST qui est leur Chef. Ainsi c'est le plus parfait de tous les liens. *Vinculum perfectionis, ou perfectissimum vinculum.* (b) Quelques Anciens (c) lisent; *Qui est le lien d'union*, au lieu de, *lien de perfection.*

ÿ. 15. PAX CHRISTI EXULTE. *Que la paix de JESUS-CHRIST triomphe dans vos cœurs.* Le Grec à la lettre: (d) *Que la paix de Dieu*, ou selon d'autres, *que la paix de JESUS-CHRIST remporte le prix*, ou distribué le prix dans vos cœurs. Conservez une paix inaltérable au milieu des persécutions, & de vos ennemis. Considérez cette paix comme la palme de votre victoire, comme le prix de votre course. Vous serez assez richement récompensez, si vous conservez la paix, & l'union avec tout le monde. C'est là le premier esprit de votre vocation. *In pace vocavit nos Deus*, dit-il dans un autre endroit. (e)

ET GRATI ESTOTE. (f) *Soyez-en reconnoissans.* Rendez à Dieu de continuelles actions de grâces de votre vocation. Ou bien: Vivez avec tout le monde avec douceur, & d'une manière qui vous attire leur amitié, leur bienveillance. (g) Cela revient à ce qu'il vient de leur recommander, de vivre en paix avec tous les hommes.

ÿ. 16. VERBUM CHRISTI HABITET IN VOBIS ABUNDANTER. *Que la parole de JESUS-CHRIST demeure en vous avec plé-*

(a) 1. Cor. XIII. 1. Rom. XIII. 8. Galat. v. 14.
(b) Pat. Gros. Men. Le Clerc.
(c) Grec. Συνδιεσθη τῶν υἱοῦντων. Alii, τῶν ἰσταντων. S. Germ. Clarem. Forner. G. L. Ambrosiast. fortè ex Ephes. 2v. 3.

(d) Καὶ ἡ εἰρήνη τοῦ Θεοῦ ὑπερβῆτε. Alii plures, τὴν Χριστοῦ.
(e) 1. Cor. VII. 15.
(f) Καὶ ἰσχαριστοι.
(g) Erasmi. Pat. Pag. Men. Zanch. Gem.

17. *Omne quodcumque facitis in verbo, aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo & Patri per ipsum.*

17. Quoi que vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur JESUS-CHRIST, rendant grâces par lui à Dieu le Père.

COMMENTAIRE.

nitude. Occupez-vous continuellement de la parole de Dieu, (a) en la lisant, la méditant, l'étudiant; (b) en chantant des hymnes, & des cantiques spirituels. Repassez continuellement dans votre esprit, les paroles, & les instructions de JESUS-CHRIST, que vous avez apprises d'Épaphras votre Apôtre, & fermez les oreilles aux profanes nouveautez que les faux Docteurs veulent vous faire goûter. C'est à faux que les ennemis de l'Eglise (c) l'accusent d'interdire à ses enfans la lecture de l'Écriture sainte. Elle n'a jamais eu cette intention. Mais dans la crainte qu'en voulant boire la coupe de JESUS-CHRIST, ils ne boivent la coupe de Babylone, elle a sagement ordonné, sur tout dans les tems de confusion, que l'on s'adressât aux Pasteurs, pour recevoir de leurs mains, les Textes, ou les Versions qu'ils croyoient les plus propres à édifier, & pour leur ôter celles qui pouvoient les séduire, & les corrompre.

Ψ. 17. OMNE QUODCUMQUE FACITIS IN VERBO, AUT IN OPERE. *Quoique que vous fassiez, en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur JESUS-CHRIST.* (d) Il dit la même chose dans la première Epître aux Corinthiens: (e) *Soit que vous buviez, ou que vous mangiez, ou que vous fassiez, quelqu'autre chose que ce soit, faites-la pour la gloire de Dieu.* Que ce soit là la fin, & l'objet de vos actions: Vous ne devez rechercher ni les biens, ni l'honneur, ni la réputation, ni votre satisfaction, mais uniquement la gloire, & la volonté de Dieu en toutes choses. Si votre esprit ne peut pas toujours avoir une intention actuelle de plaire à Dieu, il faut que cette intention soit toujours habituellement au fond de votre cœur, (f) si vous voulez agir d'une manière méritoire, & digne de la sainteté de votre vocation.

GRATIAS AGENTES DEO PER IPSUM. *Rendant graces par lui à Dieu le Père; ou comme il dit aux Ephésiens: (g) Rendant toujours, & en toutes choses graces à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, comme Médiateur, sans lequel nos actions de graces ne pour-*

(a) ὁ λόγος ἢ ἔργον. Alii, ἢ οὐδὲ. Ita Cod. Alex. Arab. Theod. Calb. 7. alii quidam. Alii, ἔργον. Ceph. Clem. Alex.

(b) Vide Chryf. Theophyl. Theod. alios.

(c) Zanchius, & Davenant. hic.

(d) Plusieurs Exemplaires Latins portent: In

nomine Domini Jesu Christi facite: mais ni le Grec, ni les meilleures Éditions ne lisent point facite.

(e) 1. Cor. x. 31.

(f) D. Thom. Eff.

(g) Ephes. v. 4. 10.

18. *Mulieres, subdita estote viris, sicut oportet, in Domino.*

19. *Viri, diligite uxores vestras, & nolite amari esse ad illas.*

20. *Filii, obedite parentibus per omnia; hoc enim placitum est in Domino.*

21. *Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pufillo animo fiant.*

22. *Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placemes; sed in simplicitate cordis, timeantes Deum.*

23. *Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, & non hominibus;*

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, selon le Seigneur.

19. Maris, aimez vos femmes, & ne les traitez point avec rigueur, & avec rudesse.

20. Enfants, obéissez en tout à vos pères, & à vos mères; car cela est agréable au Seigneur.

21. Pères, n'irritez point vos enfans, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement.

22. Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais avec simplicité de cœur, & crainte de Dieu.

23. Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, & non pour les hommes;

COMMENTAIRE.

roient être d'aucun mérite devant Dieu; ainsi il est inutile de chercher d'autre Médiateur à l'exclusion de celui-ci; JESUS-CHRIST vous suffit, & hors de lui, nul autre ne vous suffit. (a)

ψ. 18. MULIERES, SUBDITÆ ESTOTE VIRIS. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est raisonnable, selon le Seigneur. Soyez leur soumises selon le Seigneur, comme il convient à des femmes Chrétiennes, & comme le Seigneur l'ordonne; & non pas dans les choses qui sont contraires à la volonté, & aux Loix du Seigneur. Voyez ce qu'on a dit sur Ephés. v. 22. 24. 25. pour ce verset, & le suivant.

ψ. 20. FILII, OBEDITE. Enfants, obéissez en tout à vos pères, &c. Voyez Ephés. vi. 1. 2. 3. En tout, se doit restreindre par ce qui précède ψ. 18. In Domino. Dans tout ce qui n'est pas contraire aux loix, & à la volonté de Dieu. On doit dire la même chose des serviteurs, ψ. 22.

ψ. 21. PATRES, NOLITE AD IRACUNDIAM PROVOCARE FILIOS. Pères, n'irritez point vos enfans. Voyez Ephés. vi. 4.

ψ. 22. SERVI, OBEDITE. Serviteurs, obéissez en tout à vos maîtres. Voyez Ephés. vi. 5. 6. 7. 8.

ψ. 23. QUODCUMQUE FACITIS EX ANIMO OPERAMINI,

(a) Θεολογικ. δι' αὐτῶ, πρὸς δι' ἀγγέλων.

24. *Scientes quod à Domino accipietis retributionem hereditatis. Domino Christo servite.*

25. *Qui enim injuriam facit, recipiet id quod iniquè gessit; & non est personarum acceptio apud Deum.*

24. Sachant que c'est du Seigneur que vous recevrez l'héritage du Ciel pour récompense. Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit donc le maître que vous servez.

25. Mais celui qui agit injustement, recevra la peine de son injustice; & Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes.

COMMENTAIRE.

Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur.

Il parle aux serviteurs; il veut qu'ils demeurent dans l'état de servitude, & qu'ils en fassent les fonctions avec humilité, & en se soumettant de bon cœur à l'ordre de la Providence, qui les a réduit en cet état; & dans la ferme espérance qu'en servant dans cet esprit à leurs maîtres temporels, ils recevront du souverain Seigneur la récompense de leurs travaux. *ÿ. 24. Scientes quod à Domino accipietis retributionem hereditatis.* A la lettre: *La récompense de l'héritage.* L'esclave n'hérite point selon les loix humaines: mais en JESUS-CHRIST il n'y a ni libre, ni esclave. (a) Tous sont enfans du Très-haut, & ont part à l'héritage du Ciel, suivant l'étendue de leurs mérites, & de leurs services.

DOMINO CHRISTO SERVITE. (b) *Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit donc le maître que vous servez.* Regardez dans la personne de vos maîtres, celle de JESUS-CHRIST. Le Grec: (c) *Car c'est le Seigneur JESUS-CHRIST que vous servez.* Ou selon d'autres Exemplaires: (d) *La récompense de l'héritage de notre Seigneur JESUS-CHRIST auquel vous servez.*

ÿ. 25. QUI ENIM INJURIAM FACIT. Car celui qui agit injustement, recevra la peine de son injustice. Soit le maître envers son serviteur, (e) soit le serviteur envers son maître. (f) Dieu juge les injustices sans acception de personne, de quelque part qu'elles viennent. Si le serviteur doit l'obéissance à son maître, le maître doit la justice à son serviteur. Voyez le *ÿ. du Chap. IV.* où il paroît que cet avertissement regarde principalement les maîtres.

(a) Coloss. III. II.

(b) Ita Alex. Clarom. S. Germ. Grac. Ath. Hieronymiast.

(c) Τὸ γὰρ κυρίου Ἰησοῦ δουλεύει.

(d) ... δουλεύει τῷ κυρίῳ ἡμῶν Ἰησοῦ

Ἰησοῦ ἡ δουλεύει. Ita Clarom. & S. Germ. Lat. Ambros. Berner. G. L.

(e) Ansel. Cajet. D. Thom. Est. Gret. Davim.

(f) Graci, Ambrosiast.





CHAPITRE IV.

Vigilance dans la prière. Sageſſe envers les étrangers. Tychyque leur apprendra ce qui le regarde. Diverſes ſalutations. Que cette Epître ſoit luë à ceux de Laodicée. Qu'Archippe ſ'acquitte de ſon miniſtère.

ÿ. 1. *D*omini, quod juſtum eſt, & æquum, ſervis præſtate, ſcientes quòd & vos Dominum habetis in Cælo.

ÿ. 1. *V*ous, maîtres, rendez à vos ſerviteurs ce que l'équité, & la juſtice demandent de vous, ſachant que vous avez auſſi-bien qu'eux, un maître qui eſt dans le Ciel.

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. *D*OMINI, QUOD IUSTUM EST, &c. *Maîtres, rendez à vos ſerviteurs ce que la juſtice demande de vous.* Ce verſet devoit être joint au Chap. précédent. C'eſt une ſuite naturelle de ce qu'il a dit Chap. III. ÿ. dernier : *Que celui qui commet l'injuſtice, en portera la peine.* Ainſi, maîtres, traitez vos ſerviteurs avec équité, car vous avez dans le Ciel un Maître qui vous jugera comme vous aurez jugé les autres ; il ne vous jugera pas injuſtement, quoique vous ayez jugé avec injuſtice : mais il vous traitera ſans miſéricorde, ſi vous avez agi de cette ſorte avec vos eſclaves. Il faut ſe ſouvenir que les maîtres étoient les juges de leurs eſclaves, & que les Loix leur laiſſoient la liberté de les punir, & de les traiter comme ils vouloient, ſans que les eſclaves euſſent aucune action en juſtice contre leurs maîtres. (a) Les plus modérez (b) recomman- doient ſeulement la clémence, & la douceur à leur égard ; & quand il s'agiſſoit de les condamner à mort, ils vouloient qu'on y obſervât quelques eſpèces de formalitez de juſtice. Mais le maître en étoit toujors le juge. Saint Paul fait ici ſouvenir les maîtres, que ſi les hommes ne leur demandent point de compte de leur conduite envers leurs eſclaves, ils ont

(a) Seneca pater, l. 1. controverſ. c. 5. In ſervum Domino nihil aon licere. Crjus L. 1. D. De his qui ſui ſunt Juris : Apud omnes per aquè gentes animadverſere poſſumus, Dominus in ſervos vita, neciſque poteſtatem ſuſſe.

(b) Senec. l. 1. de Clementia, c. 18. Cùm in

ſervum omnia liceant, eſt aliquid quod in hominem licere commune jus animantium veter. Idem ibidem : In manſipio cogitandum non quantum illud impuni pari poſſit, ſed quantum tibi permit- tat equi, ben:que natura.

2. *Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione :*

3. *Orantes simul & pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis, ad loquendum mysterium Christi, propter quod etiam vincitus sum ;*

2. *Persévérez, & veillez dans la prière, en l'accompagnant d'actions de graces.*

3. *Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour prêcher sa parole, & pour annoncer le mystère de JESUS CHRIST, pour lequel je suis dans les liens ;*

COMMENTAIRE.

au Ciel un Maître qui les vengera. Comparez *Job. xxxi. 13. 14. Si j'ai refusé d'entrer en jugement avec mon serviteur, ou avec ma servante, lorsqu'ils contestoient avec moi ; car que ferai-je lorsque le Seigneur paroîtra en jugement, & que lui répondrai-je, lorsqu'il m'interrogera ?* Voyez aussi *Ephés. vi. 9.*

¶ 2. *ORATIONI INSTATE. Persévérez, & veillez dans la prière.* Les termes Grecs (a) signifient, & la constance, & l'assiduité, & l'instance, & la persévérance dans la prière ; & la vigilance, l'attention, l'activité qui doivent l'accompagner. Toutes qualitez nécessaires pour obtenir de Dieu ce que nous lui demandons. Il y ajoute *l'action de graces.* C'est par là que nous devons commencer nos prières, pour mériter que Dieu continuë à nous combler de ses graces. (b)

¶ 3. *ORANTES SIMUL ET PRO NOBIS. Priez aussi pour nous.* Admirez l'humilité de saint Paul, & sa déliance en ses propres mérites. Afin que Dieu nous ouvre une entrée pour prêcher sa parole. Qu'il dispose les choses, & les esprits de manière que la parole de Dieu soit écoutée favorablement. Qu'il ouvre les cœurs des peuples, (c) & qu'il adoucisse l'humeur des Princes, & des Magistrats, afin que nous puissions annoncer les mystères du Royaume de Dieu sans contradiction. C'est dans ce sens qu'il dit aux Corinthiens, (d) que Dieu lui a ouvert une grande porte, pour annoncer l'Evangile dans l'Asie. Et ailleurs : (e) Qu'étant arrivé à Troade, il y trouva une grande ouverture pour la parole de Dieu, & dans les Actes, (f) saint Paul étant arrivé à Antioche, raconte de quelle manière Dieu avoit ouvert la porte aux Gentils.

D'autres (g) par *ostium sermonis*, entendent la facilité de parler, l'éloquence, la hardiesse, la liberté. Priez que Dieu m'ouvre la bouche, & qu'il m'accorde la grace de la persuasion. Dieu envoyant Moÿse à Pharaon, lui dit : (h) *Qui est ce qui a créé le sourd, & muet, le clairvoyant, & l'a-*

(a) ἰστάτωσιν ἐπιμένοντες, ὑπογρηγοροῦντες

(b) Theodorot. Δὴ γὰρ ἀπέχων τῶν διδασκάλων ἰσοπεποιθεὶς ἐπὶ τῷ λόγῳ, καὶ τὴν ἀνομίαν τῶν ἰσχυρίων ἐπὶ τῷ λόγῳ.

(c) Act. xvi. 14 *Cujus Dominus aperuit cor.* Et 1. Reg. x. 16.

(d) 1. Cor. xvi. 9.

(e) 1. Cor. ii. 12.

(f) Act. xiv. 16.

(g) Vat. Davinart. Vorst. Martianay, aliis quid.

(h) Exod. 10. 21. 22.

4. *Ut manifestem illud ita ne oportet me loqui.*
 5. *In sapientia ambulate ad eos qui foris sunt, tempus redimentes.*

4. Et que je le découvre aux hommes en la manière que je le dois découvrir.
 5. Conduisez vous avec sagesse envers ceux qui sont hors de l'Eglise, en rachettant le tems.

COMMENTAIRE.

vengle ; n'est-ce pas moi ? Allez, je serai dans votre bouche. Et le Sauveur donnant la mission à ses Apôtres, promet (a) de leur donner une éloquence, & une sagesse, à laquelle leurs ennemis ne pourront ni résister, ni contredire. Le Sage veut qu'on fasse une barre, & une serrure à la porte de la bouche. (b) Et Michée : Gardez l'entrée de votre bouche. (c) Saint Paul demande donc les prières des Colossiens, afin que Dieu lui fasse connoître ψ. 4. la manière dont il doit annoncer les vérités du salut, pour les rendre aimables, & respectables. Quelques-uns joignent les ψ. 3. & 4. de cette sorte : *Pour lequel je suis dans les liens, (ψ. 4.) Afin que je prêche la parole de Dieu.* Chrysost. Théodoret.

ψ. 5. *IN SAPIENTIA AMBULATE. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors de l'Eglise.* Envers les Juifs, & les infidèles. Il les appelle *ceux de dehors*, (d) par opposition aux Fidéles, qui sont *les domestiques de la foi.* (e) Conduisez-vous envers eux de manière qu'ils soient édifiés, & attirez à la connoissance de l'Evangile. Gardez-vous de les irriter, d'aliéner leurs esprits, de leur donner le moindre sujet de scandale.

REDIMENTES TEMPUS. Rachettant le tems. On a déjà vu cette expression dans l'Épître aux Ephésiens. (f) Le tems présent n'est point à nous. (g) Dieu nous en a laissé l'usage, pour l'employer à sa gloire, & à nôtre salut. C'est à nous à nous le rendre propre, en l'achettant par la pratique des bonnes œuvres. Nous le perdons, si nous l'employons mal ; & si nous en abusons, nous en rendrons un compte rigoureux à la justice du Seigneur. La circonstance où l'Apôtre employe cette expression ici, & dans l'Épître aux Ephésiens, me persuade qu'il veut principalement marquer l'attention pleine de prudence que les Fidéles doivent apporter pour se tirer des tems fâcheux, & pour éviter les persécutions. N'irritez point mal-à-propos les infidèles, conduisez-vous avec sagesse, rachetez le tems, gagnez du tems, achetez la paix, (h) demeurez dans le silence, car les

(a) Luc. XXI. 15.

(b) Eccli. XXV. 11. 16.

(c) Mich. VII. 5.

(d) I. Cor. V. 12. 11.

(e) Galat. VI. 10.

(f) Ephés. V. 16.

(g) Théodoret. *Don't enim impetrat à παρὰ*

αὐτῶν, χρεώσασθε τὸν χρόνον ὃν δίδωκε, καὶ ἐκείναις κατέχευε, διὰ τὸν ἀγαθὸν ἀποὺν ἀνθρώπων ἐπιπέσειν.

(h) Grat. Epi. Davon. Cleric. Hamm. Vide ad Ephés. V. 16. Chrysost. hic : *Αυτοὶ οὐαὶ γινώσκουσι, μαθηματῶν λαβῆναι διότι οὐκ αὐτῶν ἐπιπέσειν.*

6. *Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.*

7. *Que circa me sunt, omnia vobis mea faciet Tychicus, charissimus frater, & fidelis minister, & conservus in Domino :*

6. Que vos paroles soient toujours accompagnées de douceur, & soient assaisonnées du sel de la sagesse, en sorte que vous sachiez comment vous devez répondre à chaque personne.

7. Mon cher frere Tychique, fidèle ministre du Seigneur, & mon compagnon dans le service que je lui rends, vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis.

COMMENTAIRE.

tems sont mauvais. Ils vivoient sur la fin de l'empire de Néron, le Prince le plus cruel, & le plus violent qui fut jamais.

ÿ. 6. SERMO VESTER SEMPER IN GRATIA SALE SIT CONDITUS. *Que vos discours soient toujours accompagnez de douceur, & soient assaisonnez du sel de la sagesse.* (a) Ou, *que vos discours soient toujours assaisonnez d'un sel agréable.* Le Sauveur dans l'Évangile (b) ordonne à ses Disciples d'avoir toujours du sel dans eux-mêmes, & de conserver la paix entre eux. Le sel marque la sagesse, & la discrétion. Le Seigneur avoir commandé (c) que l'on ne lui offrit jamais de sacrifice sans sel; & JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres, (d) qu'ils doivent être le sel de la terre. Toutes ces expressions marquent la prudence avec laquelle les Prédicateurs, & même les simples Fidèles doivent parler des choses de Dieu. Le sel est bon, & sans lui les viandes les plus délicates deviennent insipides: mais si on en met trop, & à contre-tems, il gâte les plus excellentes choses. Ainsi la prédication de l'Évangile est tout ce qui peut arriver de plus avantageux aux hommes, toutefois s'il n'est prêché avec sagesse, au lieu de se faire aimer, & respecter des hommes, il irritera leur fureur, & attirera les dernières disgraces à ceux qui l'annonceront, & à ceux à qui il est annoncé. Il faut donc employer le sel de la discrétion, pour savoir le proportionner aux besoins, & aux dispositions de ceux à qui on parle. Car il est nécessaire de parler autrement à un fidèle, qu'à un infidèle. Autrement, à un imparfait, & à un foible, qu'à un parfait, & à un fort. (e)

ÿ. 7. QUÆ CIRCA ME SUNT. *Mon cher frere Tychique vous apprendra tous ce qui me regarde.* On a déjà vû que Tychique (f) étoit un

(a) Ο λέγει ἑπιθεωρεῖτε ἑαυτοὺς ὡς ἂν ἴνα ἀποκριθῆτε ἑκάστῳ ὡς ἔσται.

(b) Marc. IX. 49. Habete in vobis sal, & pacem habete inter vos.

(c) Levit. II. 13. Quicquid obtuleritis sacrificiis, sale crasietis.

(d) Matt. V. 13.

(e) Theodor. hic: ἄμας τῶν ἡμῶν ἡμῶν τῶν ἡμῶν, ἢ ἄμας τῶν ἡμῶν, ἢ ἐπιθεωρεῖτε τὰ ἑαυτῶν, ἢ ἄμας τῶν ἡμῶν, ἢ ἐπιθεωρεῖτε τὰ ἑαυτῶν.

(f) Ephes. VI. 21.

8. *Quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscatur quæ circa vos sunt, & consuletur corda vestra,*

9. *Cum Onesimo charissimo, & fidei fratre, qui ex vobis est. Omnia quæ hic aguntur, nota faciemus vobis.*

10. *Salutat vos Aristarchus captivus meus, & Marcus consobrinus Barnabæ, de quo accepistis mandata: si venerit ad vos, excipite illum.*

8. Et je vous l'ai envoyé, afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes, & qu'il console vos cœurs.

9. J'envoie aussi Onésime, mon cher, & fidèle frère, qui est de votre pays. Vous saluez par eux tout ce qui se passe ici.

10. Aristarque, qui est prisonnier avec moi, vous salue, aussi-bien que Marc cousin de Barnabé; sur le sujet duquel on vous a écrit: S'il vient chez vous, recevez le bien.

COMMENTAIRE.

homme de confiance, dont saint Paul se servoit pour porter ses Lettres. Voyez ce qu'on a dit de sa personne *Ephes. vi. 17. & Act. xx. 4.* Il y a apparence que de Rome il vint droit à Ephèse, & que de là il alla à Colosses de Phrygie.

ψ. 8. *UT COGNOSCAT QUÆ CIRCA ME SUNT. Afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes.* Plusieurs Manuscrits Grecs lisent: (a) *Afin que vous appreniez ce qui nous regarde.* Mais il y a apparence que c'est ici une faute de copiste, puisqu'il a déjà dit la même chose au ψ. précédent: *Quæ circa me sunt omnia nota vobis faciet Tychicus.*

ψ. 9. *CUM ONESIMO. Avec Onésime.* Onésime étoit un esclave de Philémon, qui étant allé trouver saint Paul à Rome dans ses liens, se convertit, & devint un homme célèbre dans l'Eglise. On en parlera plus au long sur l'Épître à Philémon. Philémon son maître l'ayant renvoyé quelque temps après son retour, à saint Paul qui étoit encore à Rome, cet Apôtre chargea Tychique, & Onésime de cette Lettre, & de quelques autres qu'il écrivoit en Asie. L'emploi que l'Apôtre lui donne, fait voir la confiance qu'il avoit en lui. Onésime étoit de Phrygie, & peut-être même de Colosses. *Qui ex vobis est.*

ψ. 10. *SALUTAT VOS ARISTARCHUS. Aristarque, qui est prisonnier avec moi, vous salue.* Aristarque étoit Juif de naissance, & natif de Macédoine; il fut converti par saint Paul dans son premier voyage à Thessalonique. (b) Il accompagna l'Apôtre à Ephèse, & fut entrainé au théâtre dans la sédition de l'orfèvre Démètre. Il le suivit aussi en Judée, & fut mené à Rome avec lui; il y étoit encore dans les liens lorsque l'Apôtre écrivit cette Épître, & celle à Philémon. (c) On peut voir ce que nous avons dit de lui dans les Actes, Chap. XIX. 29.

(a) *Græc. ἵνα γινῆτε τὰ περὶ ἡμῶν. Alii: ἵνα γινῆτε τὰ περὶ ἡμῶν. Steph. in. Alex. Pet. 2. Ro. 2. Col. 7. Cov. 4. Genev. Clavem. & Germ. G. L. Berner. G. L. Æth. Ou a pû voir*

quelque chose de semblable *Ephes. vi. 22,*
(b) *Act. XIX. 29. XX. 4.*
(c) *Philém. ψ. 24.*

11. *Et Jesus, qui dicitur Justus: qui sunt ex circumcissione. Hi soli sunt adiutores mei in regno Dei, qui mihi fuerunt solatio.*

12. *Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Jesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut stetis perfecti, & pleni in omni voluntate Dei.*

11. Jésus aussi, appelé le Juste, vous saluë. Ils sont du nombre des fidèles circoncis. Ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi, pour avancer le royaume de Dieu, & qui ont été ma consolation.

12. Epaphras, qui est de votre ville, vous saluë. C'est un serviteur de JESUS-CHRIST qui combat sans cesse pour vous dans les prières, afin que vous demeuriez fermes, & parfaits, & que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous.

COMMENTAIRE.

MARCUS CONSOBRINUS BARNABÆ. *Marc cousin de Barnabé.* C'est le même Jean-Marc dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, (a) à l'occasion duquel saint Paul se sépara de Barnabé, & qui dans la suite se réconcilia avec saint Paul, & lui fut très-utile dans le ministère Apostolique. Il en parle encore dans la seconde à Timothée en ces termes : (b) *Prenez Marc avec vous, & me l'amenez, car il m'est utile dans les fonctions de mon ministère.*

DE QUO ACCEPISTIS MANDATA. *Sur le sujet duquel on vous a écrit.* L'on ne fait ici en faveur de Jean-Marc. Peut-être que ce fut l'Apôtre lui-même, ou Epaphras, qui le leur avoit recommandé dans quelque Lettre précédente ; ou que les Fidèles de Rome avoient écrit en sa faveur. Quelques-uns (c) croient qu'il s'agit ici de ces lettres de recommandation, ou de ces lettres formées que les Eglises donnoient autrefois aux personnes qu'elles envoyoient dans d'autres villes. Mais il paroît que ces lettres-ci avoient été envoyées auparavant le départ de Marc ; ou les lettres de créance, ou de communion, ou de recommandation, se donnoient au porteur, en faveur de qui elles étoient.

¶ 11. ET JESUS QUI DICITUR JUSTUS. *Jésus appelé le Juste, vous saluë.* Jésus étoit Juif, & on ne le connoît que par l'éloge que l'Apôtre fait de lui en cet endroit, qu'il travailloit avec lui pour l'Évangile, & qu'il étoit sa consolation dans ses liens.

¶ 12. EPAPHRAS QUI EX VOBIS EST. *Epaphras qui est de votre ville.* Il étoit l'Apôtre, & l'Évêque des Colossiens, ainsi qu'on l'a vu ci-devant. (d) Il étoit leur compatriote, & fort zélé pour leur salut. C'est lui qui avoit engagé l'Apôtre à leur écrire cette Epître. *Il combattoit sans cesse pour eux dans ses prières, afin qu'ils demeurassent fermes, & parfaits.*

(a) Act. xv. 37. 38. 39.

(b) 2. Timot. iv. 11.

(c) Est Men. Tirin. Græc.

(d) Coloss. i. 7.

13. *Testimonium enim illi perhibeo, quod habet multum laborem pro vobis, & pro iis qui sunt Laodicæ, & qui Hierapoli.*

14. *Salutat vos Lucas, medicus clarissimus, & Demas.*

13. Car je puis bien lui rendre ce témoignage, qu'il se donne beaucoup de peine pour vous, & pour ceux de Laodicée, & d'Hierapolis.

14. Luc médecin, nôtre cher frere, & Démas vous saluent.

COMMENTAIRE.

Son inquiétude étoit qu'ils ne se livrassent aux nouveautez des faux Apôtres, & qu'ils ne retournaissent en arrière après avoir reçu de lui l'Evangile dans la pureté, sans aucun mélange du Judaïsme. *Us stetis perfecti, & pleni in voluntate Dei.* (a)

ÿ. 13. *QUOD HABET MULTUM LABOREM PRO VOBIS.* Qu'il se donne beaucoup de peine pour vous, & pour ceux de Laodicée, & d'Hierapolis. Le Grec imprimé lit : (b) *Qui a beaucoup de zèle pour vous.* Mais plusieurs Manuscrits lisent : *Qu'il se donne beaucoup de peine pour vous.* D'autres : *Qui a beaucoup de desirs de vous voir.* Les villes de Colosses, de Laodicée, & d'Hieraple, dont il parle ici, étoient voisines, & toutes trois dans la Phrygie. Il est fort possible qu'Epaphras, qui étoit du pays, eût prêché dans toutes les trois. (c)

ÿ. 14. *LUCAS MEDICUS.* Luc médecin. On croit communément que c'est l'Evangéliste saint Luc, (d) compagnon des voyages de saint Paul. Il le joint à Démas, non seulement dans cette Epître, mais aussi dans celle à Philémon, & dans celle à Timothée. On fait que saint Luc alla à Rome avec saint Paul dans son premier voyage, & c'est lui-même qui nous a décrit l'histoire de ce voyage dans les Actes. Quelques-uns ont douté si saint Paul parloit ici de l'Evangéliste saint Luc, sur ce qu'il le désigné par la qualité de médecin, dont il ne parle point ailleurs : mais cette preuve est toute des plus foibles. Saint Luc pouvoit exercer la médecine à Rome pendant que l'Apôtre y étoit dans les liens ; & peut-être étoit-il connu par cette profession à ceux de Colosses, & que c'est pour cela que l'Apôtre le désigne sous le nom de Luc le médecin.

Démas fut d'abord un disciple zélé de l'Apôtre, il le servit utilement à

(a) *Ἦν ἐστὶν τέλει, καὶ πληροῦσθε ἐν τῷ θεῷ.* *Alia* : *Ἦν ἐστὶν ἐν πληροῦσθε τῷ θεῷ.* *Ita* *St. ob. in Alex Clarom. Berk. 1 Colb. 7. Romer. L. Pleni*, *πληροῦσθε τῷ θεῷ*, signifie parfaitement instruits, pleinement peñonnés.

(b) *Græc.* *Ὁν τὸν ἔσασ πάθος* : d'autres, *ἔσασ πάθος*, un grand désir : d'autres, *ἐγγὺν*

πάθος, un grand travail : d'autres, *ἔσασ πάθος*, une grande fatigue. *Alex Copte* D'autres, *πάθος κίνοι.* *Clar Germ. Bern G. L. Ambrosiaß. Hieronymiaß* *Vulg* *Multum laborem.*

(c) *Est. ut hic.*

(d) *Hieronym. de Scripturib. Eccles Paulin. Epigram. Theodoret Ambros. alii passim. Græc. Est. Daven. Mald. Men &c.*

15. *Salutate fratres qui sunt Laodicia, & Nympham, & que in domo eius est, Ecclesiam.*

16. *Et cum lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut & in Laodicensium Ecclesia legatur: & eam que Laodicensium est, vos legatis.*

15. *Saluez de ma part nos freres de Laodicée, & Nymphas, & l'Eglise qui est dans sa maison.*

16. *Et lorsque cette Lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'Eglise de Laodicée, & qu'on vous lise de même celle des Laodicéens.*

COMMENTAIRE.

Rome: mais quelques années après (a) il le quitta, pour suivre le siècle, (b) & se retira à Thessalonique, d'où il étoit. Quelques-uns (c) croyent que Démas ayant d'abord abandonné saint Paul, ainsi qu'il le dit dans la seconde à Timothée, il revint ensuite à lui, & le servit pendant sa prison. Mais il est indubitable que la seconde à Timothée, où il parle de son apostasie, est postérieure à celle-ci; & par conséquent ce système ne peut se soutenir.

ÿ. 15. ET NYMPHAM, ET QUÆ IN DOMO EIUS EST, ECCLESIAM. *Saluez Nymphas, & l'Eglise qui est dans sa maison.* Quelques Latins (d) ont crû que *Nymphas* étoit le nom d'une femme: mais le Texte Grec (e) démontre que c'étoit un homme. Il avoit donné sa maison pour y tenir les assemblées des Fidèles; ou il avoit réglé sa famille d'une manière qui la rendoit une vraie Eglise, par la piété dont elle étoit ornée. (f) Les Grecs font la fête de S. Nymphas le 28. de Février, & lui donnent le nom d'Apôtre. Ils ajoutent qu'il mourut en paix. Grotius conjecture que Nymphas demuroit à la campagne, à cause qu'il est parlé ici de son Eglise domestique: car dans la ville de Colosses, il n'est pas croyable qu'un bourgeois particulier ait fait une Eglise, ou une assemblée à part dans sa maison. Voyez une expression pareille *Rom. XVI. 5. I. Cor. XVI. 19.* Théophylacte (g) croit que toute sa famille qui étoit nombreuse, étant Chrétienne, elle seule faisoit en quelque sorte une Eglise.

ÿ. 16. ET CUM LECTA FUERIT APUD VOS EPISTOLA HÆC, FACITE, UT ET IN LAODICENSIVM ECCLESIA LEGATUR. *Et lorsque cette Lettre que je vous écris, aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit aussi lue dans l'Eglise de Laodicée.* Laodicée étoit voisine de Colosses, & il y a beaucoup d'apparence que les faux Docteurs, qui

(a) Cette Lettre est de l'an 61. ou 62. Celle à Timothée, où S. Paul parle de l'apostasie de Démas, est de l'an 65. de J. C.

(b) 2. *Timot. 17. 10.*

(c) Est ex Baronio, ad an. 59.

(d) Ambrosiæ. Aufelm. Liran. alii Latini passim.

(e) Καὶ Νυμφῶν, ἣν τὴν κατ' οἶκον αὐτοῦ Ἐκκλησίαν. Quelques anciens Manuscrits: Καὶ τὴν κατ' οἶκον Ἐκκλησίαν; L'Eglise qui est chez eux. Cod. Alex. Ceph. Steph. 1. 2. Lin Sin.

(f) Theoderet Zancb. Ell. Grot.

(g) Μέγας ἱεροῦ ἐπίσκοπος, οὗτος ἦν τὴν κατ' οἶκον αὐτοῦ πάλαι πικρὰ ἔχων, ὡς τὴν Ἐκκλησίαν καλλιῶσεν.

avoient prêché à Coloïses, & qui avoient essayé d'y répandre le levain de leurs nouveutes, avoient de même prêché à Laodicée. L'Apôtre pour ne pas multiplier les lettres sans nécessité, ordonne que celle-ci serve aussi pour les Laodicéens qui se trouvoient dans les mêmes circonstances, & dans les mêmes besoins.

ET EAM QUÆ LAODICENSIVM EST, VOS LEGATIS. Et qu'on vous lise de même celle des Laodicéens; ou celle qui a été écrite de Laodicée, comme porte le Grec. (a) La manière dont la Vulgate est conçue, a fait croire à plusieurs Ecrivains (b) que saint Paul avoit écrit une Lettre aux Laodicéens. Saint Epiphane hérésic. dit que Marcion reconnoissoit une Lettre à ceux de Laodicée, différente de celle aux Ephésiens. Toutefois le passage qu'il rapporte cité par les Marcionites, comme étant de l'Épître à ceux de Laodicée, se trouve dans celle aux Ephésiens: & en effet Marcion ne distinguoit pas la Lettre aux Laodicéens, de celle aux Ephésiens, comme le montre Tertullien liv. 5. conte Marcion, ch. 41. *Quam nos ad Ephesios præscriptam habemus, hæretici verò ad Laodicenos.* Et c. 17. *Ecclesie quidem veritate Epistolam istam ad Ephesios habemus missam, non ad Laodicenos.*

Cela fait juger que du tems de Marcion on n'avoit pas encore forgé la Lettre que l'on a vû depuis sous le nom de l'Épître aux Laodicéens. Théodoret, (c) & saint Jérôme (d) remarquent que de leurs tems, on en voyoit une sous ce titre: mais l'un, & l'autre l'ont regardée comme supposée. Les Pères (e) du septième Concile avoient que les anciens ont connu une Lettre à ceux de Laodicée, mais aussi qu'ils l'ont rejetée, comme fausse. On en connoit une aujourd'hui qui se trouve dans quelques anciens Manuscrits, & qui est imprimée dans le Commentaire sur saint Paul sous le nom de saint Anselme, & dans Staplétou, dans Stapulensis, dans Sixte de Sienne, dans Prætorius, dans Cornélius à Lapidé, &c. On la trouve aussi dans diverses Bibles imprimées en Allemagne, à Aulbourg, à Vormes, à Amsterdam; saint Grégoire le Grand, & Philastrius parmi les anciens, & plusieurs nouveaux ont crû que saint Paul avoit véritablement écrit une Lettre à ceux de Laodicée.

Pour ne rien laisser à désirer aux curieux, nous la donnerons ici en Latin, & en François, quoique nous soyons convaincus de sa fausseté.

Paulus Apostolus, non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum

[a] Χαί ρε ἐν Λαοδικίαις ἢ ἐν ἑσὶν ἀναγρῶσι.

[b] Græg. Mag. l. 31. c. 15. moral. in Job. Philastr. de hæres. c. 88. Hymn. Hervæ. Sixt. Sen. l. 2. Biblioth. Stapulens. Script. Camer. Stunica, Prætorius, Mald. in voc. ms. apud Cornel. à Lapidé.

[c] Θεολογικῶν. Τριῶν ἐπιτομῶν ἐν πρῶτῳ Ἀποδευ-

κτασ ἀπὸ τοῦ γρηγορίου, ἀπὸ τοῦ τερτυλίου ἐν πρῶτῳ ἐπιτομῶν ἐν τριῶν ἐπιτομῶν.

[d] Hieronym. in Catalog. Legunt quidam & ad Laodicenses Epistolam; sed ab omnibus exploratur.

[e] Septima Synod. Oecum. an. 787. seu Nicæan. 2. Sess. 6. C. 4.

Christum,

Christum, fratribus qui estis (a) Laodicea, gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo. Gratias ago Christo per omnem orationem meam, quod permanentes estis, & perseverantes in operibus bonis promissionem expectantes in die judicii. Neque disturbent (b) vos quorundam vaniloquia, insimulantium veritatem, (c) ut vos advertant à veritate Evangelii quod à me pradicatur. Et nunc faciet Deus ut qui sunt ex me ad perfectum veritatis Evangelii sint deservientes, & benignitatem operum facientes, quæ sunt salutis vitæ aeternæ. Et nunc palam sunt vincula mea, quæ patior in Christo, in quibus lætor, & gaudeo. Et hoc mihi est ad salutem perpetuam, quod factum est in orationibus vestris, (d) & administrante Spiritu sancto, sive per vitam, sive per mortem. Est enim mihi vivere vitæ in Christo, & mori gaudium; (e) & ipse in vobis faciet misericordiam suam, ut eandem dilectionem habeatis, & sitis unanimes.

Ergo, dilectissimi, ut audistis præsentiam Domini, ita sentite, (f) & facite in timore, (g) & erit vobis vitæ in æternum; est enim Deus qui operatur in vobis: & facite sine peccato quacumque faciis, (h) & quod est optimum. Dilectissimi, gaudete in Domino Jesu Christo, & cavete omnes sordes (i) in omni lucro. Omnes petitiones vestrae sint palam apud Deum. Eflote firmi in sensu Christi, & quæ integra, vera, & pudica, & casta, & iusta, & amabilia sunt, facite: & quæ audistis, & accepistis in corde retinete, & erit vobis pax. Salutant vos omnes sancti. (k) Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen. (l) Et hæc facite legi Colossensibus & eam quæ est Colossensium vobis.

Les différentes leçons que nous avons marquées au bas de la page, sont tirées d'un très-ancien Manuscrit de saint Aubin d'Angers. La Lettre qui a été donnée par Pratorius, est assez différente de celle-ci. Voici la même Lettre en François.

Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par JESUS-CHRIST, aux freres qui sont à Laodicée. Que la grace, & la paix vous soient données par Dieu nôtre Pere, & par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Je rends grâces à Dieu dans toutes mes prières de ce que vous êtes fermes, & persévérans dans les bonnes œuvres, attendant la promesse de Dieu au jour du Jugement. Ne vous laissez point ébranler par les vains discours de ceux qui accusent la vérité, pour vous faire quitter la vérité de l'Évangile que j'ai prêché. J'espère que Dieu fera en

(a) Ms. sancti Albini Andegav. Qui sunt Ita Pratorius.

(b) Ms. Neque desiciunt vos.

(c) Ms. Insimulantium.

(d) Ms. Quod ipsum factum est orationibus vestris.

(e) Ms. Gaudium, & lucrum.

(f) Manuscript. Ita retinete.

(g) Ms. In timore Domini.

(h) Ms. Sine vestro.

(i) Ms. Sordidos.

(k) Ms. Adicit: Salutant omnes sancti in celo sancto.

(l) Ms. omittit: Amen.

« forte que mes Disciples demeurent attachez à la perfection de la vérité
 « Evangélique, & dans la pratique des bonnes œuvres, qui leur mériteront
 « la vie éternelle. Les liens que je porte pour JESUS-CHRIST, sont connus
 « de tout le monde, je m'en réjouis, & je m'y plais; & cela me servira
 « pour le salut éternel, par le moyen de vos prières, & par le secours du
 « Saint-Esprit, soit pour la vie, ou pour la mort. Ma vie est en JESUS-
 « CHRIST, & ma mort est ma joye. Il vous accordera par sa miséricorde
 « que vous soyez toujours unis par une charité parfaite.
 « Ainsi, mes très-chers freres, comme vous avez appris que le Seigneur
 « doit venir, demeurez dans les mêmes sentimens, & conduisez-vous dans
 « sa crainte, & vous aurez la vie éternelle; car c'est Dieu qui opère en
 « vous; faites donc tout ce que vous faites sans péché, & pratiquez tou-
 « jours ce qui est plus parfait. Mes très-chers freres, réjouissez-vous en
 « nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & évitez tout gain fordidé. Adressez à
 « Dieu toutes vos demandes. Demeurez fermes dans les sentimens que
 « vous avez de JESUS-CHRIST, & pratiquez toujours ce qu'il y a de plus
 « parfait, de plus vrai, de plus pur, de plus juste, de plus aimable. Retenez
 « dans vôtre cœur, ce que vous avez appris, & vous joüirez de la paix.
 « Tous les Saints vous saluënt. Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-
 « CHRIST soit avec vôtre esprit. Amen. Faites lire celle-ci aux Colossiens,
 « & lisez celle qui est adressée aux Colossiens.

Voilà la prétendue Epître de S. Paul aux Laodicéens. La seule différence
 du style, la stérilité qu'on y voit, le peu d'ordre qui y regne, persuadent assez
 que l'Apôtre n'en fut jamais l'Auteur. On n'y voit ni son beau feu, ni son
 élévation, ni sa force. Il y a même sujet de douter que ce soit celle qui a
 été connue des Anciens. Saint Philastre dit que les Hérétiques y avoient
 ajouté quelque chose. Or on ne trouve rien ici qui sente l'hérésie. Elle ne
 paroît pas non plus avoir jamais été écrite en Grec. Toutefois les Grecs
 connoissoient la Lettre apocryphe aux Laodicéens. Timothée Prêtre de
 Constantinople, (a) dit qu'elle avoit été forgée par les Manichéens.
 Mais dans celle que nous avons, nous ne voyons aucun vestige de Ma-
 nichéisme. Hutterus nous l'a donnée en Grec, avec d'autres traduc-
 tions en langue vulgaire, mais c'est du Grec de sa façon, & il en a fait la
 traduction sur le Latin ordinaire.

Mais quelle est donc l'Epître que saint Paul veut qu'on lise aux Co-
 lossiens? Marcion (b) prétendoit que c'étoit celle aux Ephésiens; & Grotius
 le croit de même. Il conjecture que saint Paul avoit écrit aux Ephésiens,

(a) *Timoth. Prasbit. Cpolit. libel. de his qui ad Eccles. accedunt. apud Muent. var. Divin. p.*

317.

(b) *Tertull. l. 5. c. 21. Præterea hæc, & de alia Epistola, quam nos ad Ephesios præscriptam*

habemus, hæretici verò ad Laodicenos Et ibid. c. 17. Ecclesia quidem veritate Epistolam istam ad Ephesios habemus emissam, non ad Laodicenos. Sed Marcion aliquando ei titulum interpolare gessit.

& aux Laodicéens deux Épîtres d'une même teneur ; il souhaitoit que cette Épître fût en quelque forte circulaire , & que des Ephésiens , & des Laodicéens , elle se répandit dans les autres Églises de la Province d'Asie. Comme Colosses étoit plus proche de Laodicée , que d'Ephèse , l'Apôtre aime mieux que les Colossiens prennent une copie de celle de Laodicée , que de celle d'Ephèse , quoiqu'au fond ce fût la même Épître.

Hammond , & M. le Clerc (a) sont de même sentiment que Grotius ; ils traduisent le Grec par : *Faites-vous lire la Lettre qu'on vous apportera de Laodicée ;* ou , *la Lettre de Laodicée ;* c'est-à-dire , celle que je leur ai adressée. Le même Hammond croit avec assez de vrai-semblance que la plupart des Lettres que l'Apôtre envoyoit aux grandes Églises , & aux villes capitales des Provinces , étoient circulaires , & pour toute la Province. Ainsi celle aux Corinthiens , étoit pour toute l'Achaïe : celle aux Thessaloniens , pour toute la Macédoine : celle aux Ephésiens , pour toute l'Asie Mineure.

Théophylacte a crû que c'étoit la première de saint Paul à Timothée , le fondement de cette opinion est que dans les Exemplaires Grecs de la première à Timothée , on lit à la fin une souscription qui porte qu'elle a été écrite à Laodicée. Mais on fait en général qu'on ne peut faire aucun fond sur ces souscriptions , & on veïta en particulier sur la première à Timothée , que les anciens Exemplaires Grecs ne sont pas uniformes dans cela , & que l'on ne peut raisonnablement soutenir que l'Apôtre , qui apparemment ne fut jamais à Laodicée , ait écrit de là cette Épître à son Disciple.

Plusieurs , tant anciens que nouveaux , (b) soutiennent que c'est une Lettre que ceux de Laodicée avoient écrite à saint Paul , & que l'Apôtre souhaitoit qu'il fût lûe à ceux de Colosses ; apparemment parce qu'il y avoit quelque chose qui concernoit ceux de Colosses , & qui pouvoit leur être utile , ou simplement parce que ceux de Laodicée y parloient d'une manière pleine de foi , & de charité , qui pouvoit édifier ceux de Colosses. On n'a rien de bien sûr sur cet article. Mais une preuve indubitable que saint Paul n'écrivit pas alors à ceux de Laodicée , c'est que dans cette même Épître aux Colossiens , il prie qu'on saluë de sa part les freres de Laodicée.

D'autres (c) croient que saint Paul avoit écrit une Épître à ceux de Laodicée en même tems qu'il écrivit celle aux Colossiens ; mais que cet-

(a) Voyez aussi Usser sur l'an 64. & la Dissertation qu'on a imprimée après sa mort à la fin de son Hist. dogm. de Scripturis, & sacris ver-
maculis.

(b) Ita Chrysoſt. Theodor. Phot. Oecumen.

Est Men Tillemont. Baran. Corné. Bez. Davan. Verſt. Ligf. alii.

(c) S. Anselm seu alius, D. Thom Cajet. Bellarm. l. 4. c. 4. de verbo Dei.

17. *Et dicite Archippo: Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.*

18. *Salusatio mea manu Pauli: Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.*

17. Dites à Archippe ce mot de ma part: Considérez bien le ministère que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs.

18. Voici la salutation que j'ajoute ici, moi Paul, de ma propre main: Souvenez-vous de mes liens. La grace soit avec vous. Amen.

COMMENTAIRE.

te Lettre n'est pas venué jusqu'à nous. Si ce fait étoit fondé sur quelques preuves de l'antiquité, on pourtoit le proposer comme le plus probable, puisqu'il concilieroit les difficultez, & les contrariétéz des autres opinions. Mais comme aucun des Anciens n'a connu cette prétendue Lettre écrite à ceux de Laodicée, & qu'il n'y a nulle apparence qu'elle se soit perduë, fut tout dans la supposition qu'elle ait été en quelque sorte commune à ceux de Laodicée, & de Colosses, comme celle de Colosses étoit aussi pour ceux de Laodicée, nous aimons mieux dire que l'Apôtre parle ici de la Lettre que ceux de Laodicée lui avoient écrite, & qu'il la propose à ceux de Colosses, comme un sujet propre à les édifier. Ce sentiment est le plus suivi parmi les anciens, & les modernes, & le plus conforme au Texte Grec. Cette Lettre des Laodicéens à saint Paul, est perduë; & on ne doit pas en être étonné, comme on le seroit si les Fidèles d'une Eglise Chrétienne avoient laissé perdre une Epître, qui leur autoit été écrite par l'Apôtre saint Paul.

¶ 17. DICITE ARCHIPPO. Dites à Archippe: Considérez bien le ministère que vous avez reçu du Seigneur. Quelques-uns (a) croyent qu'Archippe étoit Evêque de Colosses. D'autres (b) veulent qu'Epaphras, dont on a parlé ci-devant, & qui étoit alors prisonnier à Rome avec saint Paul, possédoit la dignité d'Evêque de Colosses, & qu'Archippe y exerçoit simplement la charge de Prêtre, ou de Diacre. L'Auteur des Constitutions Apostoliques (c) veut qu'Archippe ait été Evêque de Laodicée en Phrygie. Les termes dont se sert ici S. Paul, semblent insinuer qu'Archippe n'avoit pas tout-à-fait assez de zèle. Les Grecs font sa fête le 22. de Novembre, (d) & disent qu'il fut martyrisé à Colosses, sous Néron. Les Latins l'honorent le 20. de Mars. (e)

¶ 18. SALUTATIO MEA MANU. J'ai mis ma salutation de ma

(a) Hieronym in Epist. ad Philemon. Ambrosiust. in Coloss. p. 550. d.

(b) Usuard. Adon. 19. Jul. Vide Coloss. 1. 7. xv. 12. Pistor. 13. Vide Primas. Eß.

(c) Constit. Apostol. 1. 7. c. 46.

(d) Menas p. 355.

(e) Bolland. xx. Mart.

propre main. Le reste étoit de la main d'un Secrétaire. Il écrivit ce dernier verset de sa propre main, afin que les Colossiens ne s'imaginassent point qu'on le faisoit parler contre son intention, & qu'ils ne pussent douter de la vérité de ses sentimens. Voyez 1. Cor. xvi. 21. & 2. Theſſalon. III. 17.

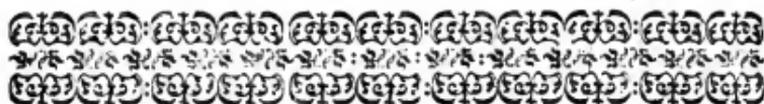
GRATIA VOBISCU. AMEN. *La grace soit avec vous. Amen.* Quelques Manuscrits, & quelques Imprimez Latins lisent : (a) *Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.*

Les Exemplaires Grecs lisent à la fin de cette Épître, (b) qu'elle a été écrite de Rome, & envoyée par Tychique, & Onésime. La Version Copte dit qu'elle a été écrite d'Athènes, & portée par Tychique, Achaique, Onésime, & Marc. Le Manuscrit Alexandrin, met simplement qu'elle a été écrite de Rome. Le Syriaque ne parle pas d'Onésime. Dans les Manuscrits Grecs, & Latins de Clermont, & de S. Germain des Prez, cette Épître est avant celle aux Philippiens ; & M. Mille infère du Livre 5. ch. 20. de Tertullien contre Marcion, que Marcion suivoit le même ordre dans ses Exemplaires.

(a) Codd. aliqui, teste Brug. Hieronymiaſt. } (b) Προς Κολλοσσαίους ἐγγράφη ἀπὸ Ρώμης διὰ
 Edit. Santsi V. } Τυχικῶν, καὶ Οὐνεσίμου.

Fin du Commentaire sur l'Épître aux Colossiens.





P R E F A C E

SUR LA I. EPITRE

DE SAINT PAUL

AUX THESSALONIENS.

L'EPITRE que nous allons examiner, est la première de toutes celles que l'Apôtre ait écrites aux Eglises. (a) On croit communément que ce fut l'an 52. ou 53. de JESUS-CHRIST qu'elle fut écrite. On est partagé sur le lieu d'où elle fut envoyée. Les anciennes souscriptions Grecques, le Syriaque, l'Arabe, le Copte, Théodoret, l'Auteur de la Synopse sous le nom de saint Athanase, les inscriptions Latines qui se lisoient à la tête de cette Epître, portent uniformément qu'elle a été écrite d'Athènes; & c'est apparemment ces paroles du Chapitre 111. (b) qui ont donné lieu à ce sentiment : *Ne pouvant demeurer davantage, nous avons jugé à propos d'attendre seul à Athènes.*

Mais les plus habiles (c) soutiennent que c'est non à Athènes, mais à Corinthe, qu'elle a été écrite; & il est aisé de le démontrer par l'histoire des Actes, & par le Texte même de cette Epître. Saint Paul ayant prêché quelque tems avec beaucoup de succès à Thessalonique, (d) fut obligé de quitter cette ville, par la malice, & la jalousie des Juifs, qui l'accusèrent de rébellion, & de prêcher un nouveau Roi, qui étoit JESUS. De Thessalonique l'Apôtre alla avec Silas à Bérée. Il y prêcha, & y fit quelques conversions: Mais les Juifs de Thessalonique en ayant été informez, y vinrent pour les en faire sortir, sous les mêmes faux prétextes qu'ils avoient employez à Thessalonique. Les freres conduisirent donc saint Paul jusqu'à la mer, & de-là le menèrent jusqu'à Athènes.

(a) Chr. f. Theodoret. alii.

(b) 1. Thessal. 111. 2.

(c) G. MULL. Eß. Baron. Tillemont. alii

plures.

(d) Act. XVII. 1. 2. 3. & sequ.

Silas, & Timothée demeurèrent à Bérée, pour confirmer la nouvelle Eglise qui venoit d'y être fondée.

D'Athènes saint Paul écrivit à Silas, & à Timothée de le venir trouver incessamment : mais avant leur arrivée, il sortit d'Athènes, & alla à Corinthe, où il les attendit. Il étoit cependant dans d'extrêmes inquiétudes sur l'état des nouveaux convertis qu'il avoit faits en Macédoine, & qu'il n'avoit pas eu le tems d'élever, ni de fortifier. D'ailleurs il souffroit à Corinthe beaucoup de nécessitez, & de travaux. (a) Enfin Silas, & Timothée arrivèrent de la Macédoine, (b) & le comblèrent de joye, & de consolation, en lui apprenant l'état des Fidèles de Thessalonique, & de toute la Province. Ils lui rapportèrent qu'ils persévéroient constamment dans la foi, & dans la charité, malgré leurs souffrances, & les persécutions qu'on leur suscitoit ; (c) en sorte qu'ils avoient souffert de la part de leurs concitoyens, les mêmes traitemens que les Fidèles de la Judée avoient soufferts de la part des Juifs.

Ils lui dirent aussi qu'il y en avoit parmi eux qui s'affligeoient trop de la mort de leurs proches, & qui n'étoient pas bien instruits sur ce qui regarde l'avènement du Seigneur, & le Jugement dernier. (d) Il paroît aussi par sa Lettre, que quelques-uns vivoient dans l'oïiveté, (e) curieux, inquiets. Il les reprend d'une manière pleine de prudence, mêlant toujours des traits de douceur, & de louange, avec les répréhensions qu'il employe. Il les exhorte à vivre dans la chasteté, & à éviter toutes fortes de souillures, & d'impuretez. Il les instruit sur le Jugement dernier, & sur la manière dont les Chrétiens doivent s'affliger à la mort de leurs proches. Il leur témoigne par tout une très-grande affection, & un ardent désir de les aller voir.

Les Marcionites avoient altéré les deux Epîtres aux Thessaloniens, selon saint Epiphane : (f) mais il ne nous apprend pas précisément quels endroits ils avoient corrompus. Grotius (g) prétend que la première Epître aux Thessaloniens est faussement nommée la première ; mais qu'elle est véritablement la seconde, & la seconde la première. On examinera, & on réfutera ses raisons à la tête de la seconde aux Thessaloniens.

(a) 1. *Thessal.* 2. 7. 1. *Cor.* 12. 3.

(b) *Act.* xviii. 5.

(c) 1. *Thessal.* 2. 6. 11. 14.

(d) 1. *Thessal.* 2. 12. 13. & seq. & v. 1. 2.

(e) 1. *Thessal.* 2. 12.

(f) *Ep. hær.* hær. 42.

(g) *Grot. prol.* in 1. *Thessal.*



COMMENTAIRE LITTERAL
SUR LA I. EPI TRE
DE SAINT PAUL
AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Eloge des Thessaloniens. Ils ont imité par leur patience le Seigneur, & son Apôtre. Leur exemple a servi aux autres pays. Ils sont une preuve de l'heureux succès des prédications de saint Paul.

¶ 1. **P** *Aulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesia Thessalonicensium, in Deo Patre, & Domino Jesu Christo: Gratia vobis, & pax.*

¶ 2. **P** *Aul, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, qui est en Dieu le Pere, & en JESUS CHRIST notre Seigneur: Que la grace, & la paix vous soient données.*

COMMENTAIRE.

¶ 1.  **AULUS, ET SILVANUS, ET TIMOTHEUS.** *Paul, Silvain, & Timothée à l'Eglise de Thessalonique.* Silvanus est le même que *Silas*, dont on a déjà parlé plus d'une fois. (a) Il étoit avec Timothée à Corinthe, lorsque cette Lettre fut écrite. L'Apôtre joint leur nom avec le sien à la tête de cette Epître, parce qu'ils étoient fort connus

(a) S. Jérôme Ep. 144. soutient que Sylvanus n'est que le même nom que Silas, & qu'il faut lire *Silas*. Mais ce dernier nom ne se lit dans aucun Manuscrit.

2. *Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione.*

3. *Memores operis fidei vestra, & laboris, & charitatis, & sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum & Patrem nostrum :*

2. Nous rendons sans cesse grâces à Dieu pour vous tous, nous souvenant continuellement de vous dans nos prières ;

3. Et nous représentant devant Dieu, qui est notre Père, les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité, & la fermeté de l'espérance que vous avez en notre Seigneur JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

à Thessalonique, (a) & qu'ils y avoient été avec lui, lorsqu'il y prêcha pour la première fois, l'année précédente. Saint Paul laissa Silas, & Timothée en Macédoine lorsqu'il fut obligé d'en sortir par les persécutions des Juifs. (b) Ainsi ces deux Saints étoient comme les seconds Apôtres de ce pays. Quelques-uns (c) croient que Timothée servit de secrétaire à saint Paul dans cette Epître.

A l'Eglise de Thessalonique, qui est en Dieu le Père, & en JESUS-CHRIST ; fondée, & établie par JESUS-CHRIST, & par la grâce de Dieu son Père. Ou bien, qui est établie dans la foi en Dieu le Père, & en JESUS-CHRIST.

GRATIA VOBIS, ET PAX. Que la grâce, & la paix vous soient données. Le Grec ajoute : (d) De la part de Dieu notre Père, & de notre Seigneur JESUS-CHRIST. Mais ni le Syriaque, ni l'Ethiopien, ni plusieurs autres, ne lisent point cette addition.

ÿ. 3. MEMORES OPERIS VESTRI. En nous représentant les œuvres de votre foi ; votre fermeté dans les dangers, & dans les persécutions. (e) C'est dans ces rencontres que la foi paroît dans toute sa force, c'est là où paroît son utilité, & où il faut principalement en faire usage. Il ajoute : Laboris, & charitatis. Vos travaux, & votre charité ; ou selon le Grec : (f) Et des travaux de votre charité. Car la charité n'a pas seulement pour objet d'aimer, & de secourir le prochain ; elle doit aussi souffrir les faiblesses, compatir à ses défauts, & pardonner les fautes que nos frères commettent contre nous, soit par orgueil, ou par envie ; ou par ingratitude, ou par violence. Ce sont là proprement les travaux de la charité, (g) qui souffre tout, selon l'Apôtre, (h) omnia suffert. Quelques-uns l'expliquent des travaux, & des persécutions que les Thessalo-

(a) Act. xviii. 4.

(b) Act. xviii. 14.

(c) Zanchini hic.

(d) Ἰδοὺ ἰμῶν καὶ ἀγάπης ἀπὸ τοῦ Πατρὸς ἡμῶν καὶ Κυρίου ἡοῦ Ἰησοῦ

(e) Theodoret. Ἐργα τῆς πίστεως, τὸ δὲ κενό-
μας ἡβήτων. Οὐ γὰρ μόνον ἐν κίβητι καὶ γυμνάσι-
οις ἀλλὰ καὶ ἐν κινδύνοις καὶ ἐν θανάτοις.

καὶ ἐν κινδύνοις καὶ ἐν θανάτοις, καὶ ἐν κινδύνοις καὶ ἐν θανάτοις.

(f) Καὶ τῶν ἔργων τῆς ἀγάπης. Vellet : τῶν ἔργων καὶ τῆς ἀγάπης. Ita Vulg. & Hieronymus.

(g) Theodoret. Zanch. Est.

(h) 1. Cor. xiii. 4.

4. *Sciemes, fratres dilecti à Deo, electionem vestram:*

5. *Quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed & in virtute, & in Spiritu Sancto, & in plenitudine multa, sicut fecit quales fuerimus in vobis propter vos.*

4. Car nous savons, mes freres chéris de Dieu, quelle a été vôtre élection;

5. La prédication que nous vous avons faite de l'Évangile, n'ayant pas été seulement en parole, mais ayant été accompagnée de miracles, de la vertu du Saint-Esprit, d'une pleine abondance de ses dons. Et vous savez aussi de quelle manière j'ai agi parmi vous pour vôtre salut.

COMMENTAIRE.

nicieus avoient soufferts pour l'amour de saint Paul, pour conserver la foi, pour tirer saint Paul du péril auquel il avoit été exposé dans leur ville. (a)

ET SUSTINENTIAE SPEI DOMINI NOSTRI. *La fermeté de l'espérance; ou, la ferme espérance que vous avez eue en nôtre Seigneur; (b) ou, la constance avec laquelle vous avez souffert toutes choses pour JESUS-CHRIST, en considération des biens qu'il vous promet dans l'autre monde; car c'est-là ce qui soutient l'espérance des Chrétiens, & ce qui fait toute leur force, & leur consolation au milieu des maux de cette vie.*

ANTE DEUM, ET PATREM NOSTRUM. *Devant Dieu qui est nôtre Pere. On peut joindre ces paroles, ou à, nous représentant devant Dieu, &c. ou à ce qui précède immédiatement, la fermeté de vôtre espérance que vous avez en JESUS-CHRIST devant Dieu. Ce sont des vertus réelles, & sans fard, dont Dieu même est témoin. Il n'y a ni hypocrisie, ni déguisement dans vôtre charité, ni dans vôtre patience.*

ÿ. 4. SCIENTES ELECTIONEM VESTRAM. *Nous savons quelle a été vôtre élection.* Nous rendons de continuelles actions de grâces à Dieu, de la faveur qu'il vous a faite de vous choisir du milieu de tant d'autres, pour vous appeller à la foi, & à la connoissance de son nom.

ÿ. 5. NON IN SERMONE TANTUM, SED ET IN VIRTUTE. *Nôtre prédication n'a pas été seulement en paroles, mais elle a été accompagnée de miracles, & d'une très-grande abondance de dons du Saint-Esprit, in Spiritu sancto, & in plenitudine multa.* Ou en suivant le Grec: (c) Elle a été accompagnée de la vertu du Saint-Esprit, & de tout ce qui pouvoit vous la rendre croyable. Il n'a rien manqué à ma prédication de tout ce qui pouvoit vous persuader de sa vérité, & de sa certitude. L'Histoire des Actes ne nous dit rien en particulier sur tout cela, quoiqu'elle

(a) Act. xvii. 5. 6. 7.

(b) καὶ εἰς ἰσχυρίαις εἰς θεοῦ τῷ κυρίῳ.

(c) Ἐν Πνεύματι ἁγίῳ, καὶ ἐν πληθυνθείσιν ἰσχυρίαις.

6. *Et vos imitatores nostri facti estis, & Domini; excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti:*

7. *Ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia, & in Achaia.*

6. Ainsi vous êtes devenus nos imitateurs, & les imitateurs du Seigneur, ayant reçu la parole parmi de grandes afflictions avec la joie du Saint-Esprit.

7. De sorte que vous avez servi de modèle à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macédoine, & dans l'Achaïe.

COMMENTAIRE.

nous apprenne la conversion des Thessaloniens par la prédication de saint Paul. Mais comme les miracles, & les dons du Saint-Esprit étoient ordinaires dans ces premiers tems, les Historiens facez ne les remarquent que rarement, & saint Paul n'en auroit pas même fait mention en cet endroit, si la chose n'eût été remarquable par quelque circonstance extraordinaire, & propre à soutenir la foi, & à animer la charité des Thessaloniens.

QUALES FUERIMUS IN VOBIS PROPTER VOS. *Vous savez de quelle manière j'ai agi parmi vous, pour votre salut.* Vous êtes témoins de mon zèle, de mes soins, de mes travaux, de mon désintéressement, de quelle manière j'ai travaillé de mes mains parmi vous, pour ne vous être point à charge, & pour vous montrer que je ne cherchois uniquement que votre salut. (a) Autrement: Vous savez avec quelle force, quelle confiance, quel zèle, quel éclat nous vous avons prêché; de combien de prodiges Dieu a accompagné notre prédication. Ou bien: Vous savez combien nous avons souffert en vous annonçant l'Evangile. (b) Le ver. et suivant favorise beaucoup cette dernière explication.

ÿ. 6. ET VOS IMITATORES NOSTRI FACTI ESTIS. *Vous êtes devenus nos imitateurs, & les imitateurs du Seigneur.* Nous avons eu la consolation de voir que nos travaux, & notre zèle n'ont pas été inutiles. Vous vous êtes proposé de nous imiter, ou plutôt d'imiter le Seigneur JESUS-CHRIST, en recevant sa parole au milieu des afflictions, avec la joie du Saint-Esprit. C'est ainsi que JESUS-CHRIST a souffert pour vous, & c'est ainsi que nous souffrons pour lui, & pour vous; avec joie, avec force, avec persévérance. C'est par la croix que JESUS-CHRIST est entré dans sa gloire; c'est par les travaux que les Apôtres ont planté l'Evangile; c'est par les souffrances que les Chrétiens se perfectionnent, & qu'ils arrivent au bonheur qui leur est préparé. L'Apôtre marque ci-après Chapitre 11.

ÿ. 14. *Qu'ils sont devenus les imitateurs des Eglises de Dieu, qui ont embrassé la foi de JESUS-CHRIST dans la Judée, ayant souffert de la part de*

(a) Eß Zanch. alii.

(b) Chryf. Theodoret. Pat. etc.

8. *A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solum in Macedonia, & in Achaia; sed & in omni loco fides vestra, quae est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui.*

9. *Ipsi enim de nobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos, & quomodo conversi estis a Deo à summi-lacris, servire Deo vivo, & vero,*

10. *Et expectare Filium ejus de Coelis (quem suscitavit ex mortuis) Jesum, qui eripuit nos ab ira ventura.*

8. Car non-seulement vous êtes cause que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macédoine, & dans l'Achaïe; mais même la foi que vous avez en Dieu est devenu si célèbre par tout, qu'il n'est point nécessaire que nous en parlions;

9. Puisque tout le monde raconte quel a été le succès de notre arrivée parmi vous, & comme ayant quitté les Idoles, vous vous êtes convertis à Dieu, pour servir le Dieu vivant, & véritable,

10. Et pour attendre du Ciel son fils JESUS, qu'il a ressuscité d'entre les morts, & qui nous a délivrés de la colère à venir.

COMMENTAIRE.

leurs citoyens de Thessalonique, les mêmes persécutions que les Eglises de Judée ont souffertes de la part des Juifs.

¶ 7. *ITA UT FACTI SITIS FORMA.* En sorte que vous avez servi de modèle à tous ceux qui ont embrassé la foi, non seulement dans la Macédoine, dont Thessalonique étoit la capitale, mais aussi dans l'Achaïe, où saint Paul étoit alors, prêchant à Corinthe, qui étoit la capitale de cette Province, & allant de tems en tems dans les villes voisines.

¶ 8. *A VOBIS ENIM DIFFAMATUS EST (A) SERMO DOMINI.* Vous êtes cause que la parole de Dieu s'est répandue avec éclat dans la Macédoine, & dans l'Achaïe. L'éclat de votre vertu, & le bruit de votre heureux changement, s'est répandu non seulement dans la Macédoine, mais aussi dans l'Achaïe, on parle de tout côté de l'Eglise de Thessalonique, & tout le monde veut savoir ce que c'est que l'Évangile, qui a produit dans vous des fruits si excellens de vertu. Rien ne contribua plus dans les commencemens au progrès de l'Évangile, que la bonne vie des premiers Fidèles.

¶ 9. *IPSI ENIM DE NOBIS ANNUNTIANT.* Tout le monde raconte quel a été le succès de notre arrivée parmi vous. Le bruit de votre conversion nous a fait connoître dans tout ce pays. On dir de nous: Ce sont ces Prédicateurs qui ont fait tant de merveilles à Thessalonique, & qui y ont formé une Eglise si sainte, & si parfaite.

¶ 10. *ET EXPECTARE FILIUM EJUS DE COELIS.* Pour attendre du Ciel son Fils JESUS. On s'informe de votre créance, & on se raconte l'un à l'autre que vous avez quitté les idoles qui n'ont ni vie, ni réalité, pour servir le Dieu vivant, & véritable, & pour vivre dans l'espé-

{ A } ἡ ἐξ ὑμῶν γὰρ ἐβλάστησεν ἡ λέξις τῷ Θεῷ. Innotuit, personit, divulgatus est.

rance d'une vie immortelle, & d'une résurrection glorieuse, que JESUS-CHRIST doit vous procurer dans son avènement glorieux, lui qui est ressuscité des morts, & qui nous a délivré de la colère à venir. Il nous a délivré par sa mort de la mort éternelle, & de la damnation qui attend les impies, & les infidèles. Voilà ce que l'on publie par tout, à l'occasion de votre conversion au Christianisme. Voilà les heureux fruits de votre foi en JESUS-CHRIST.



CHAPITRE II.

Manière dont saint Paul leur a annoncé l'Evangile. Soin avec lequel ils l'ont conservé. Persécutions qu'ils ont souffertes. Tendresse de saint Paul pour les Thessaloniens.

¶ 1. *N* Am ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit :

2. *Sed ante passi, & contumeliis affecti (sicut scitis) in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine.*

¶ 1. *C* Ar vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes freres, que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine, & sans fruit :

2. *Mais après avoir beaucoup souffert auparavant, comme vous savez, & avoir été traité avec outrage dans Philippes, nous ne laissâmes pas, en nous confiant en Dieu, de vous prêcher hardiment l'Evangile de Dieu parmi beaucoup de peines, & de sollicitudes.*

COMMENTAIRE.

¶ 1. *S* CITIS INTROITUM NOSTRUM AD VOS. *Vous n'ignorez pas que notre arrivée vers vous, n'a pas été vaine, & sans fruit.* Après avoir rendu témoignage à la foi, & à la vertu des Thessaloniens, il est obligé de parler aussi de la manière dont il s'est conduit parmi eux, pour venir aux instructions qu'il doit leur donner dans la suite. Mon arrivée à Thessalonique n'a pas été infructueuse. Je rends grâces à Dieu de votre foi, & de votre constance dans les persécutions. Mais vous savez combien nous avons souffert nous-mêmes ; Et ¶ 2. *L'après avoir été traité avec outrage à Philippes, nous ne laissâmes pas, nous confiant en Dieu, de vous prêcher hardiment l'Evangile à Thessalonique, bien persuadez que les persécutions ne nous manqueroient pas dans cette dernière ville, non plus que dans la première.* On peut voir dans les Actes ce que

3. *Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo:*

4. *Sed sicut probati sumus à Deo, ut crederetur nobis Evangelium, ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.*

5. *Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut fecimus, neque in occasione avaritia; Deus testis est:*

3. Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur, ou d'impureté; & nous n'avons point eu dessein de vous tromper.

4. Mais comme Dieu nous a éprouvez, pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu, qui voit le fond de nos cœurs.

5. Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie, comme vous le savez, & n'avons cherché aucun prétexte d'avarice; Dieu est témoin.

COMMENTAIRE.

Saint Paul souffrit dans l'une, & dans l'autre. (a) Les persécutions, & les souffrances ne sont pas toujours les caractères certains de la vérité, mais il est pourtant vrai qu'un Apôtre de JESUS-CHRIST ne peut guères donner de meilleures preuves de la vérité de sa prédication, que les maux auxquels il s'expose pour la soutenir. (b) Un séducteur ne va guères jusqu'à s'exposer à la mort pour défendre le mensonge. Le masque tombe à l'approche du danger.

ÿ. 3. EXHORTATIO ENIM NOSTRA NON DE ERRORE. *Nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur, ou d'impureté.* Notre prédication n'a point été une doctrine pareille à celle des Poètes, & des Theologiens du Paganisme, qui n'inspiroient que le libertinage, & le dérèglement; (c) ni une leçon d'erreur, comme celle des faux Docteurs du Judaïsme, qui voulaient allier le Judaïsme, & la Philosophie avec le Christianisme, en composant un mélange monstrueux de superstitions, d'erreurs, & de confusions; enfin nous n'avons point eu dessein de vous tromper, par des apparences séduisantes, & par une vaine hypocrisie, cherchant, non votre avancement, ou votre bonheur, mais nos commoditez, ou nos intérêts.

ÿ. 4. SED SICUT PROBATI SUMUS A DEO. *Comme Dieu nous a éprouvé pour nous confier son Evangile;* ou, comme il nous a choisis, & rendu dignes d'annoncer son Evangile, nous tâchons de répondre à sa bonté, & à ses desseins, en le prêchant dans un esprit de déintéressement, & sans rechercher de plaire aux hommes; *Non quasi hominibus placentes, sed Deo.* N'ayant été choisis que de Dieu, nous n'avons à rendre compte qu'à Dieu, nous ne désirons de plaire qu'à lui seul.

(a) *1^{re} Cor. xv. 31.*

(b) *Theodor. 1^{er} Cor. xv. 31. τὸν ἑαυτοῦ ἰσχυρισμὸν, ἡδὲ τὸν μαρτύριον τῆς ἀπειθείας ἐπιπέσειν.*

(c) *1^{er} Cor. xv. 31. τὸν ἑαυτοῦ ἰσχυρισμὸν, ἡδὲ τὸν μαρτύριον τῆς ἀπειθείας ἐπιπέσειν.*

(c) *Vide Theodor. hic.*

6. *Nec querentes ab hominibus gloriam, neque à vobis, neque ab aliis.*

7. *Cùm possemus vobis oneri esse, ut Christi Apostoli, sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nateris foreat filios suos.*

6. Et nous n'avons point non plus recherché la gloire des hommes, soit de votre part, ou d'aucune autre.

7. Quoique nous eussions droit, comme Apôtres de JESUS-CHRIST, de vous charger de notre subsistance, nous nous sommes conduits parmi vous avec une douceur d'enfans, comme une nourrice qui a soin de ses enfans.

G O M M E N T A I R E.

ψ. 5. NEQUE IN SERMONE ADULATIONIS, NEQUE IN OCCASIONE AVARITIÆ. *Nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie, ni cherché aucun prétexte d'avarice.* Vous avons-nous déguisé la vérité évangélique, pour vous en cacher l'austérité? Avons-nous essayé de vous séduire par des discours flatteurs, & complaisans? Vous le savez, nous pouvez nous rendre témoignage. Avons-nous cherché à colorer votre avarice, par des apparences de piété? Dieu fait le fond de nos cœurs. Il est témoin de nos sentimens. Ceci tombe indirectement sur les faux Apôtres, qui étoient d'un caractère tout différent. On peut traduire le Grec: (a) *Nous n'avons jamais été en réputation de flatterie, ni accusés d'avarice.* (b) C'est la meilleure explication.

ψ. 7. CUM POSSEMUS VOBIS ONERI ESSE, UT APOSTOLI CHRISTI. *Quoique nous eussions droit comme Apôtres de JESUS-CHRIST de vous charger de notre subsistance, & d'exiger de vous les choses nécessaires à notre entretien, puisque le Sauveur en nous envoyant, nous en a donné la liberté, disant que l'ouvrier est digne de son salaire.* (c) *Dignus est operarius mercede sua.* Nous n'avons pas voulu user de notre droit, & beaucoup moins en abuser, en faisant de notre ministère un commerce d'avarice: ce qui a rapport à ces mots du ψ. 5. *Neque in occasione avaritiæ.*

Quelques-uns (d) traduisent le Grec de cette sorte: (e) *Quoique nous pussions prendre avec vous des airs d'autorité, & vous commander avec hauteur, comme vos maîtres, & vos Apôtres, toutefois nous nous sommes conduits avec une douceur d'enfans.* Cette explication est assez bien liée avec ce qui précède, & ce qui suit; mais la comparaison de ce passage

(a) Οὐτε γὰρ ποτε ἐν λόγῳ κατακρίθη ἐπιτί-
σιμα.

(b) Heinf. Hamm.

(c) Luc x. 7.

(d) Græc. Hamm. Erasmi Zanch. Pile.

(e) Δυναμίσει ἐν βάρει λόγῳ. Occumen. Et

βάρει λόγῳ, ἢ ἐν ἰσχύϊ, ἢ ἐν δυνάμει ἢ ἐν βαρύνει, κατακρίθη, ἢ τιμωρήθη. Gildas: In honore.

Ita Rom. Edis Ambrosi Et Mf. apud Brug. nec.

Edis Honoris esse. L'Hebreu כבוד gloriosus, hon-

norabilis, se traduit aussi par, gravitas, onerositas

8. *Ita desiderantes vos cupidè, volumus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras; quoniam charissimi nobis facti estis.*

9. *Memores enim estis, fratres, laboris nostri, & fatigationis: nocte, ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, predicavimus in vobis Evangelium Dei.*

8. Ainsi dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connoissance de l'Évangile de Dieu, mais aussi nôtre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions.

9. Car vous n'avez pas oublié, mes frères, quelle peine, & quelle fatigue nous avons souffertes, & comme nous vous avons prêché l'Évangile de Dieu, en travaillant jour, & nuit, pour n'être à charge à aucun de vous.

COMMENTAIRE.

avec ceux où il est parlé de la même chose, (4) & où saint Paul employe des termes qui ont rapport à ceux-ci, nous persuade qu'il veut marquer, qu'il n'a pas voulu être à charge aux Thessaloniens, en exigeant d'eux les choses nécessaires à sa subsistance.

FACTI SUMUS PARVULI. Nous nous sommes conduits avec une douceur d'enfans. A la lettre: (b) *Nous nous sommes faits enfans.* Mais le Grec imprimé, & plusieurs Manuscrits (c) *Nous avons été doux*, benins, *comme une nourrice qui a soin de ses enfans.* L'Apôtre ne se compare pas à des enfans, mais à une nourrice. Dans cette similitude ce sont les Thessaloniens, qui sont regardez comme des enfans, que leur nourrice traite avec douceur, & avec tendresse. Ainsi cette leçon paroît la plus naturelle. Toutefois celle qui porte: *Nous nous sommes conduits comme des enfans*, est autorisée par plusieurs excellens Manuscrits.

ψ. 8. *ITA DESIDERANTES VOS.* Dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions désiré vous donner non seulement l'Évangile, mais même nos vies. Bien loin de penser à vous être à charge, & à vous incommoder en exigeant de vous nôtre subsistance, nous aurions souhaité vous donner nôtre vie. La similitude d'une nourrice qui donne son lait à son nourrisson, fait bien en cet endroit.

ψ. 9. *NOCTE, ET DIE OPERANTES, NE QUEM VESTRUM GRAVAREMUS.* Travaillant jour, & nuit, pour n'être à charge à personne. Saint Paul ne dit pas ceci pour en faire un reproche aux Thessaloniens; mais pour leur faire appercevoir la différence qu'il y a entre lui, & les faux Apôtres, qui ne prêchoient que par intérêt, & qui exertoient

(a) 1. Timot. v. 16. Καὶ μὴ ἀναρῶσα ἡ Ἐκκλῆσια. 2. Cor. xi. 9. Ἐν ᾧ ἡμεῖς ἀπορῶ ὅτι ἐπιποιοῦμεν ὑμῖν.

(b) Ἐπιποιοῦμεν ὑμῖν ἐν πλείον ἡμεῖς.

(c) Ἐπιποιοῦμεν ὑμῖν. Ita Steph. d. S. Clerm. S. Germ. Borner G. L. Aeth. Theodorot. Occumen. Amb. Aug. Gildas, nisi plures.

10. Vos testes estis, & Deus, quàm sanctè, & justè. & sine querela, vobis, qui credidistis, sumus :

10. Vous êtes témoins vous-mêmes, & Dieu l'est aussi, combien la manière dont je me suis conduit envers vous, qui avez embrasé la foi, a été sainte, juste, & irréprochable.

11. Sicut scitis qualiter nunquamque vestrum (sicut pater filios suos,)

11. Et vous savez que j'ai agi envers chacun de vous comme un père envers ses enfans,

1. Deprecantes vos, & consolantes, testificati sumus, ut ambularetis dignè Deo, qui vocavit vos in suum regnum, & gloriam.

12. Vous exhortant, vous consolant, & vous conjurant de vous conduire d'une manière digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume, & à sa gloire.

13. Idè & nos gratias agimus Deo sine intermissione, quoniam cum accepissetis à nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est verè) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

13. C'est pourquoi aussi nous rendons à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçûë, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, qui opère en vous, qui êtes fidèles.

COMMENTAIRE.

une domination pleine d'orgueil sur ceux à qui ils annonçoient l'Évangile.

ÿ. 10. QUAM SANCTE, ET JUSTE, ET SINE QUERELA. Combien la manière dont je me suis conduit envers vous, a été sainte, juste, & irréprochable. Il faut que les faux Docteurs ayent affecté de décrier non-seulement la doctrine, mais aussi la conduite de saint Paul, pour l'obliger à parler ainsi de sa personne; & il faut que sa vie ait été bien pure, puisqu'il ose prendre à témoin les Thessaloniciens, & Dieu même, de la vérité de ce qu'il leur dit.

ÿ. 11. SICUT PATER FILIOS... (ÿ. 12.) DEPRECANTES... UT AMBULARETIS DIGNE DEO. Vous exhortant comme un père fait ses enfans, de vous conduire d'une manière digne de Dieu. Il a déjà fait la même exhortation aux Colossiens. (a) Marcher, ou se conduire d'une manière digne de Dieu, ou digne de la vocation de Dieu, comprend tous les devoirs du Christianisme, tout ce que nous devons à Dieu, au prochain, à nous-mêmes.

ÿ. 13. NON UT VERBUM HOMINUM, SED SICUT EST VERE VERBUM DEI, QUI OPERATUR IN VOBIS. Vous l'avez reçûë, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi

(a) Coloss. 1. 10.

14. Vos enim imitatores facti estis, fratres, Ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa in Christo Jesu; quia eadem passis estis & vos à contribulibus vestris, sicut & ipsi à Judæis:

15. Qui & Dominum occiderunt Jesum, & Prophetas, & nos persecuti sunt, & Deo non placent, & omnibus hominibus adversantur;

14. Car, mes freres, vous êtes devenus les imitateurs des Eglises de Dieu, qui ont embrasé la foi de JESUS-CHRIST dans la Judée, ayant souffert les mêmes persécutions de la part de vos concitoyens, que ces Eglises ont souffertes de la part des Juifs;

15. Qui ont tué même le Seigneur JESUS, & ses Prophètes, qui nous ont persécutés; qui ne plaisent point à Dieu, & qui sont ennemis de tous les hommes;

COMMENTAIRE.

qu'elle est véritablement, la parole de Dieu, qui opère en vous. La parole de Dieu, & Dieu même (a) par sa parole opère en l'ame des Fidèles, par la lumière, & la grace du Saint-Esprit, qui les éclaire, les échauffe, & leur fait aimer la vérité, & pratiquer le bien. Théodore fait consister cette opération dans les miracles que les premiers Fidèles opéroient, dans les dons spirituels qu'ils recevoient. Saint Chrysostome, & Théophylacte l'entendent des souffrances, & des persécutions auxquelles ils résistoient si courageusement. La fuite est favorable à cette explication.

¶ 14. IMITATORES FACTI ESTIS ECCLESJARUM QUÆ SUNT IN JUDEA. Vous êtes devenus les imitateurs des Eglises qui sont en Judée. Les Eglises de Judée avoient beaucoup souffert de la part des Juifs incrédules. Aussi-tôt après la Pentecôte, dès que les Apôtres commencèrent à paroître, & à prêcher, on les mit en prison, (b) on les persécuta. Le Sanhédrin prit la résolution de les faire mourir, & n'en fut empêché que par les remontrances de Gamaliel. (c) Saint Etienne fut la première victime de leur cruauté. (d) A l'occasion de sa mort, il s'éleva une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem; (e) en sorte que les Fidèles furent obligés de se retirer, & de se cacher en divers endroits du pays, dans la Samarie, à Damas, en Phénicie, en Syrie, & en Cypre. Les Juifs pillèrent les biens de ceux qui s'étoient sauvés; (f) & c'est ce qui fit que les Apôtres assemblés au Concile de Jérusalem, chargèrent S. Paul de recueillir quelques aumônes pour les pauvres Chrétiens de Jérusalem. (g) Les Fidèles de Thessalonique souffrirent à proportion les mêmes choses des citoyens de Thessalonique, que les Chrétiens de Judée avoient souffert des Juifs de leur pays.

(a) Οὗτος ὁ Θεὸς ὁ ὁμιλοῦν ἡμᾶς. Le relatif de se peut rapporter à Θεὸς, verbum, ou à Θεὸς. ὁμιλοῦν marque la force, & l'efficacité de cette action de Dieu sur nous, dans nous, & avec nous, par la charité, qui anime notre foi. Galat. v. 6.

(b) Act. v. 17. 18.

(c) Act. v. 13. 34.

(d) Act. v. 11.

(e) Act. v. 11. 1. & seq.

(f) Heb. x. 34.

(g) Act. xv. Galat. 11. 10.

16. *Prohibentes nos genibus loqui ut salva fiant, ne impleant peccata sua semper: Pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.*

16. Qui nous empêchent d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit sauver; pour combler aussi la mesure de leurs péchez: Car la colère de Dieu est tombée sur eux, & y demeurera jusqu'à la fin.

COMMENTAIRE.

ÿ. 15. DEO NON PLACENT, 'ET OMNIBUS HOMINIBUS ADVERSANTUR. *Ils ne plaisent point à Dieu, & sont ennemis de tous les hommes.* Les Juifs sont odieux à Dieu, & aux hommes: A Dieu, pour leur endurcissement, pour leur infidélité, & pour leur haine contre les Chrétiens; aux hommes, pour leur perfidie, pour leur humeur insociable, pour leurs révoltes continuelles, pour leur orgueil qui méprisoit tout le monde, pour leur haine contre les autres nations: *Adversus omnes alios hostile odium.* (a) On voit par l'Histoire de Joseph, de quelle manière la haine générale de tous les peuples éclatta contre les Juifs dans tous les pays du monde, peu de tems avant la guerre des Romains, qui acheva de les atterrer.

ÿ. 16. PROHIBENTES NOS. *Qui nous empêchent d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit sauver.* Les Juifs avoient envoyé par tout le monde des hommes de leur nation, pour décrier JESUS-CHRIST, & ses sectateurs. (b) Ils répandoient par tout que les Chrétiens soutenoient l'athéisme, & détruisoient toutes les Loix; & que ce qu'ils disoient de JESUS-CHRIST, étoit faux; que leur Doctrine étoit impie, détestable, sacrilège. C'est de ces envoyez des Juifs que venoient les calomnies qui se répandoient contre les Chrétiens, & contre leurs assemblées, pendant les premiers siècles. Origènes témoigne que de son tems ces fausses impressions n'étoient pas encore effacées. Tertullien (c) attribué aux Juifs les faussetez, par lesquelles on décrioit la foi, & la conduite des premiers Fidèles. Il dit qu'ils sont les premiers auteurs de la mauvaise idée qu'ont les Payens de notre Religion. (d) Ainsi ils ne se contentoient pas de blasphémer contre la Doctrine de l'Evangile, & de la rejeter avec opiniâtreté; ils empêchoient, autant qu'ils le pouvoient, que les Gentils ne la reçussent, comme le dit ici saint Paul.

Ainsi ils combloient petit-à-petit la mesure de leurs péchez; & la colère de Dieu étoit prête à tomber sur eux, & y devoit demeurer jusqu'à la fin: (e) *Pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.* Bien-tôt le Sci-

(a) Tacit. hist. l. 5. Vide Joseph. l. 2. contra Apion.

(b) Jerem. Dialog. p. 335. & sequ. Origen. l. 6. contra Celsum. Tertull.

(c) Tertull. ad nationes. l. 2. c. 14.

(d) Idem l. 3. contra Marcion. c. 25.

(e) Eß. idem Tir.

17. *Nos autem, fratres, desolati à vobis ad tempus hora, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre, cum multo desiderio :*

18. *Quoniam volumus venire ad vos. Ego quidem Paulus, & semel, & iterum ; sed impedit nos satanas,*

17. Aussi, mes freres, ayant été pour un peu de tems séparé de vous, de corps, non de cœur, nous avons détié de d'autant plus d'ardeur, & d'empressement de vous revoir.

18. C'est pourquo nous avons voulu vous aller trouver. Et moi, Paul, j'en ai eu le dessein plus d'une fois ; mais satan nous en a empêché.

COMMENTAIRE.

gneur devoit les visiter dans sa fureur, les disperser parmi toutes les nations, en exterminer la plus grande partie, & faire porter aux restes de ce malheureux peuple, les marques les plus sensibles de son extrême indignation. C'est ce qu'on vit arriver dix sept ans après que saint Paul eut écrit cette Epître, l'an 70. de JESUS-CHRIST.

Au lieu de *Pervenit ira Dei*, le Grec (a) demande qu'on traduise : *Prævenit ira Dei* : La colère de Dieu a prévenu contre eux le tems auquel elle doit se manifester. Leurs crimes l'ont en quelque sorte forcé d'anticiper le tems de sa venue pour les punir. En effet la ruine de Jérusalem est un des plus terribles effets de la colère de Dieu, & une des plus vives images du Jugement dernier. Aussi dans l'Écriture en plusieurs endroits, (b) cet événement nous est dépeint comme le jour du Seigneur, le jour de sa dernière vengeance. L'Apôtre ajoute, que la colère demeure sur eux *jusqu'à la fin*, (c) Ce ne sera plus comme autrefois de ces châtimens passagers, qui finissoient après un certain tems ; celui-ci durera autant que le monde. A la fin des siècles Dieu leur ouvrira les yeux, (d) ils gémiront, & pleureront en voyant celui qu'ils ont percé de coups. (e)

¶ 17. NOS AUTEM DESOLATI A VOBIS. *Ayant été pour un peu de tems séparé de vous, de corps, non de cœur*, nous ne vous avons pas oublié ; mais nous avons désiré avec d'autant plus d'ardeur de vous revoir. On ne peut rien ajouter aux marques de tendresse, que saint Paul donne aux Thésaloniens. Il s'est comparé ci-devant à une nourrice, & à un pere ; (f) ici il dit qu'il demeure éloigné de leur présence, dans les mêmes inquiétudes, & les mêmes empressements de les revoir, qu'un pere

(a) Ἐφθοτος γὰρ ἰσ' αὐτὸς ἢ ἡμέρῃ εἰς εἴλω. Plusieurs anciens Exemplaires Latins de la Vulgate, l'Ambrosiaster, S. Anselme, Haymon, Estius, & plusieurs autres lisent, *prævenit*, au lieu de, *pervenit*.

(b) Matt. XXIV. Marc. XIII. Luc. XXI. &c.

(c) Theodoret. Οὐκ εἶς, ὡς τις πενήτης,

ἐπέσειδ' ἀπὸ τῆς ἀρχαίας, ἢ κατὰ τὴν τῆς γῆς, ἀπ' αἰς εἴλω ἢ ἡμέρῃ τῆς αἰῶνός, τῆς αἰῶνός ἢ ἡμέρῃ τῆς αἰῶνός.

(d) Rom. XI. 26.

(e) Zach. XII. 10.

(f) ¶ 7. & 11,

19. *Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloria? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus?*

20. *Vos enim estis gloria nostra, & gaudium.*

19. Et certes quelle est nôtre espérance, nôtre joie, & la couronne de nôtre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant nôtre Seigneur JESUS CHRIST, pour le jour de son avènement?

20. Car vous êtes nôtre gloire, & nôtre joie.

COMMENTAIRE.

en a de revoir ses enfans (a) qu'il a laissé dans la peine, & exposé à la malice, & à la haine de ses ennemis: car c'est là la situation où étoient les Thessaloniens, au milieu des Juifs, & des Payens de leur ville.

¶ 18. VOLUIMUS VENIRE AD VOS, SED IMPEDIVIT NOS SATANAS. *Nous avons voulu vous aller trouver, mais Satan nous en a empêché.* Quels sont ces empêchemens de Satan, dit saint Chrysostome, (b) sinon quelques tentations dangereuses, violentes, & imprévûës? Ou bien, le Démon avoit tellement animé contre lui les Payens, & les Juifs de Thessalonique, que ses amis ne purent se résoudre à lui permettre d'y aller.

¶ 19. QUÆ EST ENIM NOSTRA SPES, AUT GAUDIUM... NONNE VOS ANTE DOMINUM? *Quelle est nôtre espérance, nôtre joye, & la couronne de nôtre gloire, n'est-ce pas vous?* Lorsque je paroîtrai devant JESUS-CHRIST au jour de son jugement, & dans son avènement glorieux, quelle sera ma joye, ma confiance, & le sujet de mes récompenses dans l'éternité, si ce n'est de vous avoir formé en JESUS-CHRIST, & de vous avoir annoncé son Evangile? Je me présenterai avec confiance devant mon Dieu, & je lui dirai: Me voici, moi, & mes enfans; voici les fruits de mes travaux, les preuves de ma fidélité, & de mes services.

(a) Καίριστον ὄστιν ἀφ' ἡμῶν πρὸς καὶ αὐτῶν ἕνεκα.

(b) Chryf. Τίνα λυγὰ ἰσχυρὰ τὸ Σατανᾶ; μισσηταὶ τοὺς ἀγαθηδέκτους, ἢ ἐπιδόξαι.





CHAPITRE III.

Timothée ayant été envoyé aux Thessaloniens de la part de saint Paul, lui fait un rapport avantageux de leur foi, & de leur charité. Saint Paul a un grand désir de les voir. Il souhaite qu'ils se forissent de plus en plus dans le bien.

ÿ. 1. *P* *Propter quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis solis.* | ÿ. 1. *A* *Insi ne pouvant souffrir plus long-tems de n'avoir point de vos nouvelles, j'aimai mieux demeurer tout seul à Athènes.*

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **N**ON SUSTINENTES AMPLIUS, PLACUIT NOBIS REMANERE ATHENIS SOLIS. *Né pouvant souffrir plus long-tems de n'avoir point de vos nouvelles, j'aimai mieux demeurer tout seul à Athènes.* Saint Paul raconte aux Thessaloniens ce que son amour, & son inquiétude pour eux, l'avoient obligé de faire. Après avoir prêché à Thessalonique, il fut obligé d'en sortir précipitamment, à cause d'une sédition que les Juifs incrédules y excitèrent. (a) De là étant passé à Bérée, (b) il se vit aussi obligé bien tôt après de quitter cette ville pour se retirer à Athènes. Quelque tems après Timothée, qu'il avoit laissé à Bérée avec Silas, vint l'y trouver, & lui rapporta apparemment les persécutions auxquelles ces nouveaux convertis de Thessalonique, & de Bérée, étoient exposez. C'est ce qui donna à saint Paul les inquiétudes qu'il vient de nous décrire dans le Chapitre précédent. Comme il ne pouvoit aller lui-même en Macédoine, il y renvoya aussi tôt Timothée, comme nous le lisons ici; aimant mieux se priver du secours qu'il en attendoit, que de laisser plus long-tems ces Eglises sans consolation. Ainsi il demeura seul à Athènes, attendant des nouvelles de ces nouveaux Disciples. Durant cet intervalle, il quitta Athènes, & vint à Corinthe, où Timothée, & Silas vinrent le trouver quelque tems après son arrivée. Voyez le ÿ. 6. Ce fut ensuite de ce qu'il apprit d'eux, qu'il écrivit cette Epître, où les noms de Silas, & de Timothée paroissent à la tête, avec le sien.

(a) *Ab. xvii. 9. 10.*| (b) *Ab. xvii. 13. 14. 15.*

2. Et misimus Timotheum, fratrem nostrum, & ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, & exhortandos pro fide vestra;

3. Ut nemo moveatur in tribulationibus istis: Ipsi enim scitis quid in hoc positis sumus.

2. Et je vous envoyai Timothée, nôtre frere, & ministre de Dieu dans la prédication de l'Evangile de JESUS-CHRIST, afin qu'il vous foitinhâr, & qu'il vous exhortât à demeurer fermes dans vôtre foi;

3. Et quo personne ne fût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent: Car vous savez que c'est à quoi nous sommes destinez.

COMMENTAIRE.

¶ 2. MISIMUS TIMOTHEUM. . . MINISTRUM DEI IN EVANGELIO CHRISTI. Je vous ai envoyé Timothée Ministre de Dieu, dans la prédication de l'Evangile de JESUS-CHRIST. Il relève le mérite de Timothée, pour donner plus de poids à sa prédication, & aux instructions qu'il avoit données aux Thessaloniciens, & aux autres Eglises de Macédoine, dont il étoit comme le second Apôtre après saint Paul. Il lui donne aussi à peu-près les mêmes éloges dans l'Épître aux Romains, (a) & dans la première aux Corinthiens. (b) Le Grec de cet endroit lit: (c) *Timothée nôtre frere, & le Ministre de Dieu, & nôtre Coadjuteur dans l'Evangile de JESUS-CHRIST.* D'autres lisent: (d) *Nôtre frere, & le Coopérateur de Dieu dans l'Evangile de JESUS-CHRIST.* D'autres omettent: (e) *Nôtre Coadjuteur,* & sont tout conformes à la Vulgate.

¶ 3. NEMO MOVEATUR IN TRIBULATIONIBUS ISTIS. Que personne ne fût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent. Le terme Grec (f) marque proprement une agitation, & un mouvement semblable à celui d'un chien, qui caresse son maître. Que personne ne soit ému, agité, troublé, pour les traverses qui nous arrivent. Le Syriaque: *Que nul ne perde courage; car vous savez que c'est à quoi nous sommes destinés.* JESUS-CHRIST ne nous a prédit que des maux, des afflictions, des persécutions. Vous devez vous estimer heureux, lorsqu'à cause du Fils de l'homme, vous serez haïs des hommes, qu'ils vous retrancheront de leur compagnie, qu'ils vous chargeront d'opprobres, &c. (g) Il faut qu'un Chrétien entre dans le Ciel par la voye des tribulations, disoit saint Paul aux nouveaux convertis. (h) Et ailleurs parlant à Timothée: (i) *Tous ceux*

(a) Rom. XVI. 11.
 (b) 1 Cor. IV. 17.
 (c) Τιμόθεον τὸν ἀδελφὸν ἡμῶν, καὶ διάκονον τοῦ Θεοῦ, καὶ συνεργὸν ἡμῶν ἐν τῷ εὐαγγελίῳ τοῦ Χριστοῦ.
 (d) Καὶ συνεργὸς τοῦ Θεοῦ ἐν εὐαγγελίῳ. Ita Clericem. Et S. Germ. G. L. Ambrosiæ Colb 6 alii: Διάκονος, καὶ συνεργὸς τοῦ Θεοῦ. Bornet. Gr L.

alii om'trun: Διάκονος τοῦ Θεοῦ.
 (e) Al. x. Vel. Copt. Æthiop.
 (f) τὸ μὴ εἶναι εὐχάρισμα. Occam. Σαϊνῶν, & Ἰερουζαλήμ, καὶ Ἰερουζαλήμ.
 (g) Luc. VI. 22.
 (h) Act. XIV. 22.
 (i) 1 Timot. III. 11.

4. Nam & cum apud vos essemus, prædicabamus vobis passuros nos tribulationes, sicut & factum est, & scitis.

5. Propterea & ego amplius non sustinens, nisi ad cognoscendam fidem vestram; ne fortè tentaverit vos is qui tentat, & inanis fiat labor noster.

6. Nunc autem veniente Timotheo ad nos à vobis, & annuntiante nobis fidem, & charitatem vestram, & quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut & nos quoque vos :

4. Dès-lors même que nous étions parmi vous, nous vous prédîmes que nous aurions des afflictions à souffrir; & nous en avons eu en effet, comme vous le savez.

5. Ne pouvant donc attendre plus longtemps, je vous l'ai envoyé pour reconnoître l'état de votre foi, ayant appréhendé que le tentateur ne vous eût tenté, & que nôtre travail ne devînt inutile.

6. Mais Timothée étant revenu vers nous, après vous avoir vus, & nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi, & de votre charité, & du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui vous porte à désirer de nous voir, comme nous avons aussi le même désir pour vous ;

COMMENTAIRE.

qui veulent vivre dans la piété selon JÉSUS-CHRIST, souffriront la persécution.

Ψ. 4. PRÆDICABAMUS VOBIS PASSUROS NOS TRIBULATIONEM. *Nous vous prédîmes que nous aurions des afflictions à souffrir.* Saint Paul n'oublie jamais ce qui lui fut dit au jour de sa conversion : (a) *Cet homme est pour moi un vase d'élection qui prêchera mon nom devant les Rois, devant les nations, & devant les enfans d'Israël; & je lui montrerai combien il aura à souffrir pour mon nom.* Prévenu de cette pensée, il ne s'effrayoit de rien, & ne croyoit pas qu'il y eût au monde un plus grand bonheur, que de souffrir quelque chose pour JÉSUS-CHRIST. Il rappelle ici aux Thessaloniens ce qu'il souffrit, tant à Thessalonique, qu'à Bérée. Voyez Act. XVII.

Ψ. 5. EGO AMPLIUS NON SUSTINENS. *Ne pouvant attendre plus longtemps,* dans l'impatience où j'étois de savoir de vos nouvelles, & dans la crainte que les persécutions ne vous eussent ébranlez dans la foi, & que Satan ne vous eût tenté, & n'eût rendu nôtre travail inutile. Voilà les motifs de ses inquiétudes. Il ne doutoit pas qu'ils n'eussent été exposés à la tentation : mais il craignoit qu'ils n'y eussent succombé; (b) c'est ce qu'il veut dire par ces mots : *Ne fortè tentaverit vos is qui tentat.*

Ψ. 6. VENIENTE TIMOTHEO AD NOS A VOBIS. *Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vus.* Timothée ne trouva plus saint Paul à Athènes, il le vint trouver à Corinthe, & lui rendit compte des

(a) Act. ix.

(b) Theodoros. Μέ τις ήμῶν ἐν τῷ πειρασμῷ | πειραγέτω βλάβη.

7. *Idē consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate, & tribulatione: vestra, per fidem vestram:*

8. *Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.*

9. *Quam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere pro vobis, in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum?*

10. *Noīte, ac die abundantius orantes, ut videamus faciem vestram, & compleamus ea que desunt fidei vestra.*

7. Il est vrai, mes freres, que dans toutes les afflictions, & dans tous les maux qui nous arrivent, vôtre foi nous fait trouver nôtre consolation en vous.

8. Car nous vivons maintenant, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.

9. Et certes quelles assez dignes actions de graces pouvons nous rendre à Dieu pour la joie dont nous nous faisons comblez devant lui à cause de vous?

10. Ce qui nous porte à le conjurer jour, & nuit avec une ardeur extrême de nous permettre de vous aller voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à vôtre foi.

COMMENTAIRE.

bon état des Eglises de Macédoine, & en particulier de celle de Thessalonique. Il relève trois choses dans l'éloge qu'il fait des Thessaloniens; leur foi inébranlable, leur charité parfaite, le souvenir plein d'affection qu'ils conservoient pour lui.

¶ 7. CONSOLATI SUMUS IN VOBIS. *Vôtre foi nous fait trouver nôtre consolation en vous.* Au milieu des travaux de l'Apostolat, & des afflictions qui nous environnent, nous trouvons nôtre joye, & nôtre consolation en apprenant que vous êtes constans dans la foi que vous avez reçue de nous. Cela seul est capable de tempérer toutes nos peines. ¶ 8. *Nous vivons véritablement, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.* Voilà ce qui fait ma vie, ma joye, mon bonheur; cette nouvelle me ranimeroit, & me ressusciteroit en quelque sorte, quand je serois dans l'ombre de la mort. Les Hébreux, de même que les Grecs, & les Romains, se servent souvent du verbe, *je vis*, je ressuscite, pour marquer un grand bonheur, un bonheur inespéré, une nouvelle heureuse.

¶ 9. QUAM ENIM GRATIARUM ACTIONEM. *Quelles assez dignes actions de graces. . . pour la joye dont nous nous sentons comblez.* La joye de saint Paul est extrême; mais elle se termine à Dieu, elle se borne à lui rendre graces, elle n'a pour objet que la sanctification de ses Disciples, & la gloire de son Seigneur.

¶ 10. UT COMPLEAMUS EA QUÆ DESUNT FIDEI VESTRÆ. *Ajouter ce qui peut manquer à vôtre foi.* (a) Ce n'est point l'ouvrage d'un homme de perfectionner la foi d'un autre, ou d'y ajouter. Cela est réservé à Dieu seul. C'est le Saint-Esprit qui est l'auteur de nôtre foi, & qui la met dans nos cœurs. Saint Paul veut dire seulement qu'il désire-

(A) Καταρτίζω τὰ ἐπιλείποντα τῆς πίστεως ὑμῶν. Theodor. Τούτοις τὰ ἐπιλείποντα πληρῶσαι.

11. *Ipse autem Deus, & Pater noster, & Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.*

12. *Vos autem Dominus multiplicet, & abundare faciat claritatem vestram in invicem, & in omnes, quemadmodum & nos in vobis :*

13. *Ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum & Patrem nostrum in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus Sanctis ejus. Amen.*

11. Je prie donc nôtre Dieu, & nôtre Pere, & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.

12. Que le Seigneur vous multiplie, & qu'il fasse croître de plus en plus en vous la charité que vous avez les uns pour les autres, & envers tous, & qu'il la rende telle que la nôtre est envers vous.

13. Qu'il affermissé vos cœurs, en vous rendant irréprochables par la sainteté devant Dieu nôtre Pere, au jour que JESUS-CHRIST nôtre Seigneur paroitra avec tous ses Saints. Amen.

COMMENTAIRE.

roit pouvoir se transporter à Thessalonique, pour les cathéchiser plus à fond, & plus parfaitement de ce qu'ils devoient croire. Le peu de tems qu'il avoit été parmi eux, ne lui avoit pas permis de les instruire avec toute la plénitude qu'il auroit voulu; peut-être aussi qu'alors ils n'étoient pas encore capables de tout ce qu'il auroit pû leur dire. Il venoit d'apprendre qu'il y avoit parmi eux quelques difficultez sur la résurrection des morts. C'est ce qui lui fait désirer d'ajouter quelque chose à leur foi; (a) ou quant à son objet, en leur découvrant ce qu'ils ne savoient pas encore; ou quant à sa forme, & à sa qualité, en l'affermissant par ses exhortations, & par ses consolations. (b)

ÿ. II. DIRIGAT VIAM NOSTRAM AD VOS. *Qu'il lui plaise de nous conduire vers vous*; qu'il lève les obstacles qui nous empêchent d'y aller; qu'il réprime le Démon, qui fait naître des difficultez à l'exécution de mes projets; (c) qu'il tourne les cœurs des Macédoniens, & qu'il les dispose à nous recevoir favorablement.

ÿ. 12. VOS MULTIPLICET. *Que le Seigneur vous multiplie*, qu'il augmente vôtre nombre par la conversion des infidèles; (d) & qu'il fasse croître en vous de plus en plus la charité, que vous avez les uns pour les autres, & envers tous, même envers les étrangers, & ceux qui vous persécutent. C'est en cela que consiste la plénitude de la Loi. *Pleniudo Legis, dilectio.* (e)

ÿ. 13. AD CONFIRMANDA CORDA VESTRA. *Qu'il affermissé vos cœurs dans la foi, & dans la charité, & par une conduite irréprochable, sine querela in sanctitate*, dans une sainteté, & une pureté de corps,

(a) Vide Theophyl.

(b) Ep. Zan. b.

(c) Sup. 11. 18. Hieronym. hic. Zanck. Ep.

(d) Theodoret. Έρχεται υμῶν αἰὲς ἡ τῆ ἀγάπης πληρότης, ἡ τῆ ἀγάπης περισσότης.

(e) Rom. XII. 10.

&c. le cœur ; afin que vous paroissiez sans tache devant Dieu nôtre Père, au jour que JESUS-CHRIST paroîtra avec tous les Saints ; au dernier jour du Jugement, où il viendra dans sa gloire, & dans sa majesté, accompagné de tous les Saints, & de tous les Anges. Les Saints qui auront crû en lui, & qui auront vécu suivant les ordonnances, & ses conseils, seront assis avec lui pour juger les vivans, & les morts ; les Anges exécuteront ses jugemens, & formeront la compagnie qui l'accompagnera par honneur. Moysé dans le Deutéronome nous représente Dieu qui donne sa Loi accompagné d'un million d'Anges, (a) & cum eo Sanctorum millia. Les Evangelistes nous dérivent de même le second avènement de JESUS-CHRIST : (b) *Filius hominis venturus est in gloria Patris sui cum Angelis suis.* Ou selon saint Marc : (c) *Cum Angelis Sanctis.* Le Grec imprimé ne lit pas *amen* en cet endroit : mais il est dans d'excellens Manuscrits (d)



CHAPITRE IV.

Préceptes de morale. Fuir la fornication, garder la chasteté conjugale, s'entr'aimer tous, travailler de leurs mains, se consoler de la mort de leurs proches. Ordre dans lequel la résurrection se doit faire.

ÿ. 1. **D**E cætero ergo, fratres, rogamus vos, & obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis à nobis, quomodo oporteat vos ambulare, & placere Deo, sic & ambulatis, ut abundetis magis :

ÿ. 1. **A**U reste, mes freres, nous vous supplions, & vous conjurons par le Seigneur JESUS, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle sorte, que vous vous y avanciez de plus en plus.

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **R**OGAMUS VOS... UT QUEMADMODUM ACCEPTISTIS A NOBIS. Nous vous conjurons qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu, vous y marchiez en effet Saint Paul continué à donner aux Thessaloniciens des préceptes de morale, & à les exhorter à vivre dans la piété, comme ils avoient com-

(a) Deut. xxxiii. 2.

(b) Matt. xvi. 27. Voyez aussi Matt. xxv.

(c) Marc. viii. 32.

(d) Cod. Alex. Clarom. Germ. G. L. Copl. Arab. Eth. alii.

2. *Sciitis enim que precepta dederim vobis per Dominum Jesum.*

3. *Hac est enim voluntas Dei sanctificatio vestra ; ut abstineteis vos à fornicatione ;*

4. *Ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione , & honore ;*

2. Vous savez quels préceptes nous vous avons donnez de la part du Seigneur JÉSUS.

3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints, & purs ; que vous vous absteniez de la fornication ;

4. Que chacun de vous sache user de son corps saintement, & honnêtement ;

COMMENTAIRE.

mené. Le Grec ne lit pas ces mots ; *Sic & amouletis ; Que vous y marchiez en effet.* Plusieurs anciens Manuscrits lisent : (a) *Comme vous y marchez en effet, sicut & ambulatis.* Mais le Grec dans nos imprimez, lit simplement : (b) *Nous vous conjurons par nôtre Seigneur JÉSUS, que comme vous avez appris de nous comment vous devez marcher , & plaire à Dieu , vous vous avanciez de plus en plus.*

ÿ. 2. *QUÆ PRÆCEPTA DEDERIM (c) VOBIS PER DOMINUM JESUM.* *Quels préceptes nous vous avons donné de la part du Seigneur JÉSUS ;* ou dans le Seigneur JÉSUS-CHRIST : suivant son Esprit, par son ordre, en son nom. Vous vous en souvenez, il n'est pas nécessaire de vous les répéter.

ÿ. 3. *HÆC EST ENIM VOLUNTAS DEI.* *Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints.* Il l'ordonne ainsi, il vous appelle à la sainteté ; tel a été son dessein lorsqu'il vous a appelé à son service. D'où vient qu'en plus d'un endroit il exhorte ses Disciples à vivre d'une manière digne de Dieu, digne de leur vocation ; dans la sainteté, & dans la pureté du cœur, & du corps ; il veut qu'ils s'abstiennent de la fornication, (d) ou selon plusieurs Exemplaires Grecs : (e) *De toute sorte de fornication,* parce qu'il y a un très grand nombre de crimes compris sous ce nom, & que les Grecs n'en avoient pas toute l'horreur qu'il mérite. (f)

ÿ. 4. *UT SCIAT UNUSQUISQUE VAS SUUM POSSIDERE.* *Que chacun de vous sache user de son corps saintement , & honnêtement.* Un Chrétien doit avoir une espèce de respect, & de vénération pour son corps, qui est le membre de JÉSUS-CHRIST, qui est, ou qui doit être le temple de Dieu, (g) la demeure du Saint-Esprit, & qui est destiné à être

(a) Καθὼς ἔχει παρατετα. Ita Steph. 3. Alex. Clarom. & S. Germ. G. L. Berner. G. L. Euthal. Ambrosiast. Hieronymiast. Copti. Eth. alii.

(b) Πνευματικῶς ὡς ἔσχετε τὸν θεόν, καθὼς παραδέχθητε τὸν ἵπνον, ἵνα ἵπνον τοῦ θεοῦ περιπατεῖτε ὡς ἀγαπᾶτε τὸν θεόν, ἵνα περιπατεῖτε ἡμίμακρον.

(c) Τίνας παραγγέλματα ἰδοὺμεν ἵπνον : Dedit

quidem vobis. Alii: Ἐδόμα ἵπνον ἵπνον: Dedit quidem vobis.

(d) Græc. impress. κατέχευται ἵπνον ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ.

(e) Λύε τὸν ἵπνον περιπατεῖτε. Ita Syr. Chrysf. Theodoret. Theophyl.

(f) Vido Est. Grot. & diſſa ad Act. xv. 30.

(g) 1. Cor. 13. 16. 17. vi. 19.

5. *Non in passione desiderii, sicut & Genes, quæ ignorant Deum.*

6. *Et ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum; quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis, & testificati sumus.*

5. Et non point en suivant les mouvemens de la concupiscence, comme les Payens, qui ne connoissent point Dieu.

6. Que personne n'opprime son frere, ni ne lui fasse tort dans aucune affaire, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces péchez, comme nous vous l'avons déjà déclaré, & assuré de sa part.

COMMENTAIRE:

un jour glorieux dans le Ciel après la résurrection. Nos corps ne sont plus à nous; depuis que nous sommes revêtus de JESUS-CHRIST, ils sont à lui. (a) C'est une profanation punissable, que de les souiller par l'impudicité. Le Texte lit simplement: (b) *Que chacun sache posséder son corps en sainteté, & en honneur.* Par ce vase, quelques-uns (c) ont entendu la femme. Que les hommes mariez usent saintement, & purement du mariage. Saint Pierre (d) veut que les hommes portent honneur à leur femme, comme au vase le plus foible: *Quasi infirmiori vasculo muliebri impertientes honorem.* Mais la plupart l'entendent du corps de l'homme, ou des parties que la pudeur défend de nommer. Conservez vos corps dans une exacte pureté, n'usez de vos membres qu'avec une décence, & une honnêteté dignes de la Religion que vous avez embrassée. Saint Paul (e) dit que ceux qui se laissent aller aux crimes contre la pudeur, deshonnorent leurs corps; qu'ils péchent contre leurs corps, (f) qu'ils l'outragent, & en violent la sainteté. Voyez saint Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, & les Commentateurs sur cet endroit:

¶ 5. NON IN PASSIONE DESIDERII. *Et non pas en suivant les mouvemens de la concupiscence, comme les Payens, qui n'ont point d'autre règle que leurs passions, & qui comptent pour rien les plus honteuses impudicités, comme saint Paul l'a montré dans le Chapitre premier de l'Épître aux Romains.* Peut-être qu'en cet endroit il n'en veut qu'aux desirs déréglés, aux sentimens intérieurs, à l'ardente passion de l'amour, dont la plupart des Payens ne se faisoient point de scrupule, (g) non plus que plusieurs Juifs, tandis qu'elle n'étoit point produite au dehors, ni exécutée. L'Apôtre a déjà condamné la fornication, & tout ce qui y a rapport, dans le §. 3. D'autres (h) ctoient qu'il veut ici matquer les actions honteuses, & contre nature.

(a) 1. Cor. vi. 15. 19.

(b) Τὸ κατὰ φύσιν ἢ κατὰ νόμον ἢ κατὰ ἀρετὴν ἢ

(c) Aug. l. 2. de nupt. & concup. c. 2. & l. contra Julian. c. 20. D Thom hic. Quid. apud Occum. & Theodoret. Zeger. Est.

(d) 1. Petri 2. 7.

(e) Rom. 7. 24.

(f) 1. Cor. vi. 18. xii. 23.

(g) Vide Bohes. 29. 29.

(h) Hamm. hic. Vide & Estium.

7. *Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.*

8. *I aque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.*

7. Car Dieu ne nous a pas appelés pour être impurs, mais pour être saints.

8. Celui donc qui méprise ces règles, méprise non un homme, mais Dieu, qui nous a même donné son Saint-Esprit.

COMMENTAIRE.

ÿ. 6. NE QUIS SUPERGREDIATUR, NEQUE CIRCUMVENIAT IN NEGOTIO FRATREM SUUM. *Que personne n'opprime son frere, ni ne lui fasse tort en aucune affaire.* Gardez entre vous la justice, la droiture, la bonne foi que JESUS-CHRIST vous a recommandées. Point de fraude, de supercherie, de tromperie, d'injustice, de calomnie, d'artifice, dans vos promesses, vos paroles, vos contrats, vôtre commerce, vos affaires. C'est ainsi que l'entendent la plupart des Latins. (a) Mais les Peres Grecs, (b) saint Jérôme, (c) & quelques Latins l'expliquent comme une suite de ce qu'il vient de dire contre l'impureté, & les péchez qui y ont rapport. Que personne ne fasse outrage à son prochain, en sollicitant sa femme à lui manquer de fidélité; que nul n'attente à l'honneur de son frere dans l'endroit le plus sensible, en débauchant son épouse. On a déjà vu en plus d'un passage que saint Paul donne le nom d'avarice, à la débauche, & aux voluptez criminelles. (d)

ÿ. 8. QUI HÆC SPERNIT, NON HOMINEM SPERNIT. *Celui qui méprise ces règles, ne méprise point un homme; ce n'est pas sur nous que tombe ce mépris, mais sur Dieu même qui nous a envoyé, & qui nous a mis ces vérités dans la bouche. JESUS-CHRIST disoit de même à ses Apôtres: (e) Celui qui vous méprise, me méprise; & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.* Ceux qui rejettent, & qui persécutent les Prophètes, & les Apôtres, outragent celui au nom duquel ils parlent. Ceux qui tombent dans l'impureté, & dans l'adultère, font quelque chose de plus criminel, puisqu'ils font outrage à leur propre corps; ils éteignent l'Esprit de Dieu qui étoit en eux, & irritent le Seigneur par le mépris qu'ils font de ses dons. *Qui dedit Spiritum sanctum suum in nobis,* peut se rapporter, ou à l'Apôtre qui ne parle ici que par l'inspiration du Saint-Esprit, (f) ou aux Fidèles qui ont reçu le Saint-Esprit, & qui l'artristent par leurs crimes. Ce dernier sens est suivi par plusieurs Grecs, qui

(a) Ita Latini plerique, Græc. Zanch. Vorst. Bez. Pfs.

(b) Chrys. Ἐπιτιμία καὶ αὐστηρία ἀγν. Theodoret. Ἰστορίαις ἐπιτιμία καὶ αὐστηρία ἐπιτιμία.

(c) Hieronym. in Ephes. iv. Erasmo. his Cajet. Est. Vas M. n. Lud. de Dieu, Zeger.

(d) Ephes. iv. 19. v. 3. Coloss. iii. 5.

(e) Luc. x 16.

(f) Est. M. n. Zanch.

9. De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis ; ipsi enim vos à Deo didicistis ut diligatis invicem.

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos , fratres , ut abundetis magis ;

11. Et operam detis ut quieti sitis , & ut vestrum negotium agatis ; & operemini manibus vestris , sicut præcepimus vobis ;

9. Quant à ce qui regarde la charité fraternelle , vous n'avez pas besoin que je vous en écrive , puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres.

10. Et vraiment vous le faites à l'égard de tous nos freres qui sont dans toute la Macédoine. Mais je vous exhorte , mes freres , de vous avancer de plus en plus dans cet amour ;

11. De vous étudier à vivre en repos ; de vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire ; de travailler de vos propres mains , ainsi que nous vous l'avons ordonné ;

COMMENTAIRE.

lisent : *Qui a mis dans vous son Saint-Esprit. (a)*

¶ 9. DE CHARITATE FRATERNITATIS. *Quant à la charité fraterne*lle , il est inutile que je vous donne des leçons là-dessus , puisque Dieu même vous a appris , (b) par le Saint-Esprit qui habite dans vos cœurs , & par la lumière intérieure dont il vous éclaire , non seulement que vous devez aimer vos freres comme vous-mêmes , ce qui est le second précepte de la Loi , (c) mais aussi comment vous devez l'aimer , dans quelle circonstance , jusqu'à quel point vôtre charité doit s'étendre , & quels sont les devoirs auxquels cette vertu vous engage. Vous n'avez qu'à vous consulter vous-même , qu'à écouter la voix intérieure du Saint-Esprit qui vous parle. Théodoret remarque que l'Apôtre fait principalement consister cette charité mutuelle dans les secours que les riches donnent aux pauvres , & dans l'assistance réciproque que les Fidèles se rendent dans leurs besoins. La suite conduit à ce sens.

¶ 11. OPERAM DETIS UT QUIETI SITIS. *De vous étudier à vivre en repos* ; à vivre en paix avec tout le monde , de ne troubler personne , de n'être à charge à personne , de ne vous mêler pas , de ce qui ne vous regarde point : *De vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire*. Il condamne deux vices qui ne vont guères l'un sans l'autre ; la curiosité , & l'oisiveté. Voyez ci-après 2. *Thessal.* III. II. *Nous avons appris qu'il y en a parmi vous , qui ne s'adonnent à aucun travail , & qui veulent se mêler de tout*.

ET OPEREMINI MANIBUS. *De travailler de vos mains , ainsi que*

(a) Græc. impress. Τὸν δὲ θεῶν τὸ πνεῦμα ἐστὶν ἐν ὑμῖν ὡς ἐπὶ ἅπασιν ἄλλοις : Εἰς ὑμᾶς ἰτα Steph. omnes. Clarom. S. Germ. Berner. G. L. Ald. Froben Syr. Arab. Ambr. Mss. plures in Mill. Ita

Chryf Theophyl.

(b) Κεῖν ἐν ὑμῖν θεὸς δυνάτω ἰτα.

(c) Matt. XXII. 39.

11. *Et ut honestè ambuletis ad eos qui foris sunt, & nullius aliquid desideritis.*

13. *Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus; ut non contristemini, sicut & ceteri, qui spem non habent.*

12. Afin que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise, & que vous vous mettiez en état de n'avoir besoin de personne.

13. Or nous ne voulons pas, mes freres, que vous ignoriez ce que vous devez savoir, touchant ceux qui dorment; afin que vous ne vous attristiez pas, comme font les autres hommes qui n'ont point d'espérance.

COMMENTAIRE.

nous vous l'avons ordonné. Que sous prétexte de vaquer à la prière, à l'instruction, & à l'étude, vous ne viviez pas dans la paresse, inutiles, & à charge à vos freres, & au public. Travaillez de vos mains, comme je vous l'ai ordonné quand j'étois parmi vous, & comme je vous en ai donné l'exemple. Les premiers Chrétiens étoient pour la plupart des pauvres, & des artisans. On verra par la seconde Epître aux Thessaloniciens, que ces avis leur étoient nécessaires, & qu'il y avoit parmi eux trop de faiblesse, & de curiosité.

ÿ. 12. **UT HONESTE AMBULETIS AD EOS QUI FORIS SUNT.**
Que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise; envers les infidèles; que vous ne leur donniez aucun sujet de scandale, ou de mépris pour vos personnes, ou pour l'Eglise. Il est honteux d'être réduit à manquer des choses nécessaires, & de les aller demander à d'autres, lorsqu'on est tombé dans cet état par sa faute, & par sa paresse. L'honnêteté publique demande que chacun s'occupe de sa profession, & ne soit à charge à personne. (a) JESUS-CHRIST ne louë que la pauvreté volontaire, (b) de cœur, ou de choix: il condamne la paresse, & l'inutilité.

Mettez-vous en état de n'avoir besoin de personne. La pauvreté involontaire est un des plus grands pièges, & une des plus dangereuses tentations pour le salut. Elle engage à mille lâchetés, à mille bassesses; elle conduit à la fraude, au vol, au mensonge, à l'impudence, à l'endurcissement, à l'oubli de Dieu. Heureux les pauvres d'esprit: mais les pauvres involontaires sont bien à plaindre, non seulement à cause de la tristesse, de l'humiliation, des besoins; & des incommodités de leur état, mais principalement à cause des dangers qui les environnent par rapport à leur salut; & au dérèglement de leurs mœurs, & au désordre de leur conduite. Seigneur, ne me donnez ni les richesses, ni la pauvreté, disoit le Sage, (c) mais accordez-moi seulement ce qui est nécessaire à ma subsistance, de peur

(a) Eph. Zivrh.

(b) Matt. v. 3.

(c) Prov. xxx. 8.

qu'étant trop à mon aise, je ne sois porté à renoncer au Seigneur, & à dire: Qui est le Seigneur? Ou que pressé par la pauvreté, je ne vole, & je ne parjure le nom de mon Dieu.

¶ 13. NOLUMUS (a) VOS IGNORARE DE DORMIENTIBUS. (b) Nous ne voulons pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment, ou touchant ceux qui sont morts; car les Hébreux donnoient souvent à la mort le nom de sommeil; soit pour éviter la prononciation du terme funeste de mort, soit pour donner à entendre que la mort n'étoit qu'une espèce de sommeil, qui devoit être suivie de la résurrection. Ces expressions sont devenues beaucoup plus communes depuis le Christianisme; en sorte qu'on a donné communément le nom de *cimetière*, ou de dortoir, aux lieux où reposent les corps des Fidèles. L'Apôtre ne veut donc pas que les Thessaloniens s'abandonnent à la douleur, comme les Payens, à la mort de leurs proches qui se sont endormis en JESUS-CHRIST de la mort des Justes, & dans l'espérance de la résurrection; il ne défend pas absolument de s'affliger, & d'avoir de la douleur, (c) mais d'en avoir à la manière des Payens, qui n'ont aucune espérance certaine d'une meilleure vie après celle-ci. (d) Il seroit malaisé, & quelquefois même impossible de ne pas ressentir de la douleur à la mort de nos parens, & de nos amis: mais il faut que cette douleur soit modérée par la ferme assurance qu'ils ne sont pas perdus pour nous, qu'ils sont entrez dans une meilleure vie, qu'un jour nous les posséderons de nouveau pour ne les plus perdre, & que tous ensemble nous ressusciterons au jour du Seigneur, pour n'en plus mourir.

Les Juifs espéroient comme nous la résurrection; au moins c'étoit la foi commune des Pharisiens, & du commun du peuple: mais ils ne laissoient pas de se livrer à la douleur, & à des lamentations excessives à la mort de leurs proches. Les Saducéens parmi eux ne croyoient ni l'immortalité de l'ame, ni la résurrection. (e) Et cette secte ne laissoit pas d'être soufferte, & unie de communion avec les autres Juifs. Parmi les Payens, nul ne croyoit la résurrection, quoique plusieurs crussent l'immortalité de l'ame, & une autre vie. Mais combien de doutes, & d'incertitudes parmi leurs Philosophes sur cet article? Les Epicuriens croyoient l'ame mortelle, comme le corps. Platon (f) n'a jamais été bien persuadé de l'immortalité de l'ame, & de l'autre vie. Sénèque, (g) Cicéron, (h) & les autres ne

(a) Græc. *impref. Ου θέλω: Nolo. Alii: Ου θέλω: Nolumus. Ita Cod. Alex. S. Germ. Clarom. Ath. Hippolyt. Chryf. Origen. Theod. Theoph. Cyprian Ambrosiast. &c.*

(b) *Περί τῶν κοιμῶντων. Ita Steph. 17. Alex. Barb. 2. alii plures. Sed impref. Περί τῶν κοιμῶντων: De his qui dormierunt.*

(c) *Theodoret. Ου κωλύει κωλύει τὸν πόνο,*

ἀλλά τὸν ἀποθνήσκον ἐπιβάλλει, καὶ τὸν εἶς ἀνίσταται ἰσχυρὰ προσηγορεύει.

(d) *Ephes. 11. 12.*

(e) *Matt. XXIII. 23. AB. XXIII. 8 Joseph. de Saducæis, Antig. I. 18. c. 1.*

(f) *Plato in Phædon.*

(g) *Seneca, Ep. 64.*

(h) *Tull. Tuscul. 1.*

14. *Si enim credimus quod Jesus mortuus est, & resurrexit, ita & Deus eos qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.*

15. *Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos, qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non preveniemus eos qui dormierunt.*

14. Car si nous croyons que JÉSUS est mort, & ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu amènera avec JÉSUS ceux qui se seront endormis en lui.

15. Aussi nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, & qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort.

COMMENTAIRE.

l'ont eût qu'en hésitant. C'étoit plutôt une belle, & magnifique opinion, qu'une ferme créance. (a)

Ψ. 14. SI ENIM CREDIMUS QUOD JESUS MORTUUS EST, ET RESURREXIT. Car si nous croyons que JÉSUS est mort, & ressuscité, nous devons croire aussi que nous ressusciterons. La résurrection du Sauveur est tout à la fois le modèle, le gage, la preuve, le prix, l'assurance de nôtre résurrection future. Si JÉSUS-CHRIST est ressuscité, la résurrection n'est point absolument impossible. Dieu a pu le ressusciter, il pourra nous ressusciter aussi. JÉSUS-CHRIST nous l'a promis, il nous a mérité cette grâce; nous ne pouvons donc pas douter de nôtre résurrection future. *Dormientes per Jesum*, (b) signifie ceux qui meurent en JÉSUS-CHRIST, ceux qui s'endorment dans le Seigneur, *qui in Domino moriuntur*; comme il est dit dans l'Apocalypse: (c) ceux qui persévèrent jusqu'à la fin dans la foi, l'espérance, & la charité, & dans la pratique des vertus chrétiennes. (d) Ceux-là ressusciteront avec JÉSUS-CHRIST, & jouiront avec lui de la gloire éternelle. Les autres ressusciteront aussi, mais Dieu ne les amènera point dans le Ciel avec JÉSUS. Ils seront relégués dans les flammes éternelles préparées au Démon, & à ses Anges. (e)

Ψ. 15. HOC ENIM VOBIS DICIMUS IN VERBO DOMINI. Nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur. Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas en mon nom, ni par mon propre esprit; je vous le dis suivant la révélation expresse qui m'en a été faite; je vous l'annonce par l'ordre de Dieu même, en son nom, ainsi que je l'ai appris dans le tems que j'ai été ravi au troisième Ciel. (f) Je vous dis donc que nous qui vi-

(a) Vide Grat. l. 2. de veritate Relig. Christ. met. in c. 8.

(b) Καμνήσκοντες διά τῦ ἰ'ου̅ου̅ Ο̅ου̅ου̅. & ἡ̅

μ̅ε̅ου̅ τῦ ἰ'ου̅ου̅.

(c) Apoc. xiv. 13.

(d) Joann. v. 29.

(e) Theodorst. Ὁ̅ν̅ γὰρ̅ ἀνο̅ί̅ου̅ χ̅ρ̅ι̅σ̅του̅ ἀνο̅ί̅ου̅ μα̅τε̅ ἀ̅ν̅' ο̅ν̅ δ̅ου̅α̅ ἰ̅μ̅ι̅ν̅ ἀ̅νο̅ί̅ου̅. (3c.)

(f) 2. Cor. xii. 2. 4. Theophyl. Τῦ̅ρο̅ ἰ̅ου̅ου̅ ἰ̅ου̅ου̅ μα̅τε̅ τῦ̅ δ̅ιδ̅ου̅α̅δ̅ου̅, τῦ̅ δ̅' ἀ̅μα̅ π̅ρ̅ο̅ί̅ου̅ ἰ̅ψ̅ι̅γ̅γ̅ου̅.

16. *Quoniam ipse Dominus in iussu, & in voce Archangelis, & in tuba Dei, descendet de Cælo; & mortui qui in Christo sunt, resurgent primi.*

16. Car aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du Ciel, & ceux qui seront morts en JESUS-CHRIST, ressusciteront les premiers.

COMMENTAIRE.

vous, qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort. Saint Paul parle ici comme si lui-même, & ceux à qui il écrit, devoient être témoins durant leur vie, de la résurrection générale, comme si ce grand événement devoit arriver de leur tems : & c'est ce qui a fait croire à tant d'anciens, que le jour du Jugement étoit proche. Mais les meilleurs Interprètes croyent avec beaucoup de raison, que l'Apôtre ne s'est exprimé de la sorte, que pour se proposer comme exemple de ce qui arrivera à ceux qui seront alors. (a) Posons que cela arrive de votre tems, ni vous, ni moi ne précéderons pas ceux qui sont morts depuis long-tems ; tous les hommes ressusciteront ensemble, dans un moment, dans un clin d'œil, au premier son de la trompette ; les plus anciens morts, comme les derniers ; & enfin nous qui vivons, & que nous supposons être réservés en vie jusqu'à ce jour terrible, nous ferons changez dans un moment, (b) & deviendrons comme ceux qui sont morts depuis plusieurs siècles, & qui viennent de ressusciter.

Quelques-uns (c) ont prétendu que l'Apôtre avoit crû véritablement que le jour du Seigneur arriveroit de son tems, & qu'il seroit du nombre de ceux qui devoient en être témoins avant leur mort, ou du moins avant ce changement qui doit arriver au corps de ceux mêmes qui vivront en ce tems-là : (d) *Omnes immutabimur*. On croit qu'il a encore marqué le même sentiment dans l'Épître aux Corinthiens, (e) où il dit que lorsque les morts ressusciteront, nous serons changez : *Mortui resurgent, & nos immutabimur*. Et encore : *Nous gémissons dans le désir que nous avons d'être revêtu de nôtre demeure céleste, comme d'un second vêtement*. Mais saint Paul détruit lui-même ce sentiment dans la seconde Lettre aux Thessaloniens, (f) où il montre que ce jour n'est point si prochain, & qu'on doit voir encore bien des choses, avant qu'il arrive. De plus, comment se fe-

(a) Vide Aug. l. xx. de civit. c. 20. & Theodoret. hic : Οταν Ιησους εν τω αγγελω κηρυχθη εν τω ουρανω, αμα εν τω αυτω και οι νεκροι εν Χριστω αναστησονται πρωτοι. Ita Est. Men. Tir. Zanchi Vossii. Esf.

(b) Voyez 1. Cor. xv. 51. 52. &c.

(c) Vide Grot. hic.

(d) 1. Cor. xv. 51.

(e) 1. Cor. xv. 51. 52. & 2. Cor. v. 2. 3.

(f) 2. Thessal. 2.

roit-il trompé dans une chose qu'il dit avoir apprise du Seigneur, & qu'il annonce *in verbo Domini* ?

ÿ. 16. QUONIAM IPSE DOMINUS IN IUSSU, ET IN VOCE ARCHANGELI. *Car le Seigneur lui-même descendra du Ciel, aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le son de la trompette.* Il est parlé de la trompette presque dans tous les passages, où il est fait mention de la venue du Seigneur, & du Jugement dernier. JESUS-CHRIST dit que (a) quand le Fils de l'homme paroitra dans les nuës dans toute sa majesté, *il envoyera ses Anges avec la trompette, & une voix éclatante.* Et saint Paul dans la première aux Corinthiens, (b) dit que la trompette sonnera avant que les morts ressuscitent, & que ce sera là comme l'ordre, & le signal de la résurrection; comme quand un Prince rassemble ses troupes, & leur donne le signal du départ, ou l'ordre de se rassembler au tour de lui. *In jussu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei.* (c) Tout cela peut signifier le commandement que l'Angé fera aux morts de la part de Dieu, de se lever de la poussière; l'éclair de sa voix terrible, semblable à un tonnerre, & au son perçant d'une trompette; ou bien cela marque l'ordre de Dieu, & le bruit de la trompette de l'Ange, qui sera accompagné de paroles, & d'un commandement de la part du Seigneur. Le Sauveur dans saint Jean, (d) dit que *les morts entendront la voix du Fils de Dieu, & que ceux qui l'entendront, vivront.* La voix de JESUS-CHRIST accompagnera donc celle de l'Ange.

Tuba Dei, marque une trompette d'un son extraordinaire, & qui se fera entendre à tous les hommes: comme une voix de Dieu, une tempête de Dieu, sont mises pour des choses terribles, & au-dessus de l'homme. Saint Chrysostome, (e) & Théophylacte lisent ici: *A la dernière trompette*, de même que 1. Cor. xv. 52. Ils croient que la trompette sonnera plusieurs fois, & qu'au dernier coup seulement, le Juge descendra. Lorsque Dieu parut sur le mont Sinaï pour y donner sa Loi à Moïse, il y fit entendre des voix, des tonnerres, & le son de la trompette. (f) Le Sauveur dans l'Évangile, (g) dans la parabole des dix Vierges, dit que tout d'un coup lorsqu'elles y pensoient le moins, elles entendirent un bruit qui disoit: *Voilà l'Époux qui vient, allez au-devant de lui.* Cela nous marque la voix de l'Ange, qui commandera aux morts de se lever; ceux-ci ressusciteront aussi-tôt, & cela avec tant de promptitude, qu'ils prévien-

(a) Matt. xxiv. 31.

(b) 1. Cor. xv. 52.

(c) Ἐν κλιθήσονται, ὃ ἐστὶ φωνὴ ἀρχαγγέλου, καὶ ἐν τῇ φωνῇ αὐτοῦ Θεοδότης. Κλιθήσονται ὑπὸ ἀρχαγγέλου θεοῦ, &c.

(d) Jean. v. 28.

(e) Chrysostr. Ἐν τῇ ἑσχατῇ τρῦβῳ, δὲ λήσονται πάντα τὰ νεκρὰ καὶ οὐρανὸς καὶ γῆ καὶ ἕσονται ἐν τῇ φωνῇ καταβαλίσσῃ τοῦ αὐτοῦ.

(f) Exod. xx. 18.

(g) Matt. xxv. 1. & seq.

17. Deindè nos qui vivimus, qui relinquitur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aëra; & sic semper cum Domino erimus.

17. Puis nous autres qui sommes vivans, & qui serons demeurez jusqu'alors, nous serons emportez avec eux dans les nuées, pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air; & ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur.

COMMENTAIRE.

dront ceux mêmes qui sont encore en vie. (a) Il est inutile de rechercher de quel métal fera cette trompette, puisqu'il n'est pas même nécessaire qu'il y ait une trompette réelle, pourvu qu'on entende comme le son d'une trompette. (b)

ET MORTUI QUI IN CHRISTO SUNT, RESURGENT PRIMI. Ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST, ressusciteront les premiers. Les Fidèles, les Chrétiens qui sont morts dans la foi, & dans l'espérance en la résurrection promise par JESUS-CHRIST; ou même ceux qui sont morts pour le nom de JESUS-CHRIST, pour la défense de sa Religion; (c) ceux-là ressusciteront les premiers. Comment cela, puisque tous doivent ressusciter dans un moment, & dans un clin d'œil? (d) Les uns (e) croient que les Fidèles, & les Elûs ressusciteront les premiers, non suivant l'ordre du tems, puisque tous les hommes ressusciteront ensemble, mais selon l'ordre de leur dignité. Ils seront préférés aux autres par le rang qu'ils tiendront au-dessus d'eux. Saint Chrysostome, (f) & Théophylacte croient que les Elûs ressusciteront avant les réprouvez, pour pouvoir venir au devant de JESUS-CHRIST; au lieu que les réprouvez ne viendront pas au-devant de lui, & ne ressusciteront que pour comparoître en jugement en sa présence. Mais la plupart des Commentateurs (g) traduisent le Grec: *h*, Ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST, ressusciteront premièrement, avant que de s'avancer pour aller au-devant du Seigneur qui viendra dans les nuës. Tous les hommes ressusciteront ensemble, mais il n'y aura que les Elûs qui iront au-devant de JESUS-CHRIST par honneur. Les réprouvez demeureront sur la terre, attendant avec frayeur la venue de leur Juge. Ce qui revient à peu-près au sentiment de saint Chrysostome.

(a) Theodoret. Εἰς φάσιν ἀρχαγγέλου. Τὸν σφαιροῦν ἐπὶ αἰσιοῦσιν τοῖς τῶν ἀρχαγγέλων παρομοιωθέντων τοῖς κρουσῶν. Οἱ δὲ πικρῶς ἴσα ἀκούσιν, ἢ μὴτὰ τρεπίπτη ἐξέρται, ἢ σφαιροῦσιν τῶν ἐπὶ πικροῦσιν.

(b) Gregor. Concordiâ, etc. qu. 17.

(c) Medius l. 3. p. 647.

(d) 1. Cor. xv. 52.

(e) Sedulius lib.

(f) Chrysof. Theophyl. Οἱ κατὰ τὸ Χριστὸν τελευτήσαντες ἀναστήσονται πρῶτοι. Καὶ γὰρ μὴ πάντες ἀναστήσονται ἐν τῷ ἴσθμῳ, ἢ πρῶτοι ἀναστήσονται. Οἱ δὲ λοιποὶ ἔρχονται, ἢ μὴτὰ ἀπαγγελίᾳ, ἢ μὴτὰ ἀπαγγελίᾳ μὴ πρώτοι.

(g) Pagn. Erasmo. Vat. Mân. Tir. Est. Grot. alii.

(h) Οἱ κατὰ τὸ Χριστὸν ἀναστήσονται πρῶτοι.

18. *L'aque consolamini invicem in verbis istis.*

18. Consolerez-vous donc les uns les autres par ces vérités.

COMMENTAIRE.

ψ. 17. DEINDE NOS QUI VIVIMUS. Puis nous autres qui sommes vivans, & qui serons demeurez jusqu'alors, nous serons emportez avec eux dans les nuës, pour aller au-devans du Seigneur, qui viendra juger, & les vivans, & les morts; tant ceux qui seront ressuscitez des morts, que ceux qui seront encore en vie, & qui seront transfinuez dans un moment, comme il le dir dans la première aux Corinthiens. (a) JESUS-CHRIST viendra donc accompagné de ses Anges, & dans tout l'éclat de sa Majesté dans les nuës, comme il le dir dans l'Évangile; (b) les Elûs accourront pour lui rendre hommage, & pour l'accompagner par honneur dans le jugement qu'il fera de tous les hommes. Il demeurera apparemment élevé sur un nuage éclattant, comme sur son Tribunal, & environné de ses Anges, & de ses Saints, pendant qu'il exercera son jugement envers les pécheurs: car il a promis aux Apôtres, & à ceux qui avoient tout abandonné pour le suivre, qu'ils seroient assis avec lui sur des trônes pour juger les Tribus d'Israël. (c)

Ceux qui seront demeurez en vie jusqu'alors, ou passeront subitement de la vie à la mort, & incontinent après de la mort à la vie, afin que l'arrêt de mort qui a été prononcé contre le premier homme, n'execute sur tous ses descendans sans exception; (e) ou ils seront transfinuez, sans souffrir la mort, & passeront tout d'un coup d'une vie mortelle, à une vie immortelle; & leur corps, qui étoit de lui-même sujet à la corruption, & à la mort, en sera préservé, & sera revêtu de l'immortalité, & passera tout d'un coup à un état glorieux. Ce dernier sentiment est celui de plusieurs Peres Grecs; (f) & le premier est ordinairement suivi par les Latins. Ni l'un, ni l'autre n'ont rien de contraire à l'analogie de la foi.

ET SIC SEMPER (g) CUM DOMINO ERIMUS. Ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. Depuis qu'une fois nous l'aurons joint, nous ne nous en séparerons jamais. Nous remonterons au Ciel après le Jugement, & nous y regnerons pour toujours avec lui dans sa gloire. Ainsi nous devons nous consoler à la mort de nos proches, & re-

(a) 1. Cor. xv. 51. 52.

(b) Matt. xxiv. 30. xxv. 31.

(c) Matt. xix. 28.

(d) Genes. 22. 19.

(e) Aug. l. 10. de civit. c. 20. Ambrosiast. Basil. D. Thom. &c.

(f) Origen. l. 2. contra Cels. Epiph. hares.

64. Vide Chrys. Theodor. Theophyl. hic & Aug. ad Dulcit. qu. 3. & lib. 2. de peccatorum meritis. c. 31. Justin. seu alius, qu. 109. Hieronymiast. Cajet.

(g) Kai ōra wai'ēti, &c. Et sic semper, &c. Alis: Et sic omnes cum Domino erimus. Ita Clarom. & S. Germ. Lat.

garder nôtre propte mort comme un objet plutôt désirable, que formidable, puisqu'elle nous place dans un état permanent, & éternellement heureux, si Dieu nous fait la grace de persévérer dans la foi, dans l'espérance, & dans la charité jusqu'à la fin.



C H A P I T R E V.

Heure du Jugement incertaine. Vigilance nécessaire pour n'être pas surpris. Obéissance qui est due aux pasteurs. Divers préceptes de piété.

ŷ. 1. **D**E temporibus autem, & momentis, fratres, non indigetis inscribamus vobis;

2. *Ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini sicut fur in nocte ita veniet.*

ŷ. 1. **O**R pour ce qui regarde le tems, & les momens, il n'est pas besoin, mes freres, de vous en écrire;

2. Parce que vous savez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit.

C O M M E N T A I R E.

ŷ. I. **D**E TEMPORIBUS AUTEM, ET MOMENTIS. *Pour ce qui regarde les tems, & les momens, il n'est pas besoin de vous en écrire*, après ce que je vous en ai dit lorsque j'étois parmi vous. (a) Vous devez vous en souvenir : je vous en ai dit assez ; il est inutile d'en vouloir savoir davantage. Autrement : Vous savez que le Sauveur a dit que les Anges mêmes ne favoient pas le moment précis de sa venue, & du jour du Jugement, (b) & qu'il n'a pas jugé à propos de le découvrir aux Apôtres, qui le lui demandoient. (c) Il n'est pas impossible que saint Paul l'ait appris dans le tems de son ravissement au troisième Ciel, (d) & que cela ne soit une des choses qu'il n'est pas permis de déclarer aux hommes. C'est pourquoi il dit qu'il n'est pas besoin de leur en parler ; qu'il suffit qu'ils sachent, (ŷ. 2.) *Que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit.* Je ne vous en dirai pas davantage que ce que le Seigneur lui-même vous en a dit. (e) Il vous exhorte à la vigilance, comme un pere de famille qui est avetti qu'un voleur doit venir la nuit pour pecter sa maison. Il veille sans se lasser, parce qu'il ne fait pas

(a) Voyez le Chap. II. ŷ. 5.

(b) *Mat. XXIV. 36. Marc. XIII. 32.*

(c) *Ab. I. 7. Mat. XXIV. 3.*

(d) *1. Cor. XIII. 1. 2. 3. 4. 5.*

(e) *Luc. XII. 39.*

3. *Cum enim dixerint : Pax, & securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in vtero habentis, & non effugiet.*

3. Car lorsqu'ils diront : *Nous voici en paix, & en sûreté*, ils se trouveront surpris tout d'un coup d'une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse des douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.

COMMENTAIRE.

l'heure où le larçon doit venir. Faites-en de même, puisque vous êtes informez que le Fils de l'homme doit venir, lorsque vous y penserez le moins : *Et vos estote parati, quia quâ hora non putatis, Filius hominis veniet.* Et ailleurs : (a) *Tout ainsi qu'au tems de Noé, les hommes buvoient, & mangeoient, se marioient, & aûnoient leurs filles en mariage. Jusq'au jour que Noé entra dans l'Arche, & que le déluge vint, & les enleva tous ; il en seta de même à la venuë du Fils de Dieu. Il est donc inutile de vous en écrire davantage. S'il eût fallu vous donner de plus amples instructions sur cela, JESUS-CHRIST n'auroit pas manqué de le faire.*

Saint Chrysofote (b) remarque fort bien qu'il nous est très-inutile de savoir le tems de la fin du monde. Quand nous saurions qu'elle arriveroit dans mille ans, ou dans cent ans, que cela nous feroit-il, puisqu'à nôtre égard la fin du monde est la fin de nôtre vie, & que nous savons que nôtre vie ne peut être que très-courte ? Il ne seroit pas même avantageux au commun des hommes de savoir le jour de leur mort. Il s'en trouveroit qui se plongeroient dans toutes sortes de déréglemens, & qui attendroient le dernier moment pour se faire baptiser. Les méchans ne seroient plus retenus par aucune crainte, & opprimeroient impunément les gens de bien. Ceux qui aiment trop la vie, tomberoient dans une tristesse mortelle, lorsqu'ils approcheroient de leur terme. Enfin les Justes auroient moins de mérite, puisqu'ils auroient moins d'exercice de leur foi, & de leur espérance.

ÿ. 3. *CUM ENIM DIXERINT : PAX, ET SECURITAS, &c. Lorsqu'ils diront : Nous voici en paix, & en sûreté, ils se trouveront surpris tout d'un coup, comme l'est une femme grosse.* Une femme enceinte fait bien qu'elle doit passer par les douleurs de l'enfantement, mais elle n'en fait ni le tems, ni le moment. On voit des meres qui enfantent au septième mois de leur grossesse, & d'autres au dixième. Les unes sont surprise en voyage, à la campagne ; les autres lorsqu'elles s'y attendent le moins. Ainsi les méchans seront surpris par le Jugement dernier, lorsqu'ils croiront être le plus en paix, & en sûreté ; ils auront beau se cacher,

(a) *Matt. XXIV 37. Luc. XVII. 26.*

(b) *Chrysof. hic. homil. 9. & Theophyl.*

4. Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dicit illa tamquam fur comprehendat.

5. Omnes enim vos filii lucis estis, & filii diei. Non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut & ceteri; sed vigilemus, & sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt; & qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, induti loricas fidei, & charitatis, & galeam spem salutis:

4. Mais quant à vous, mes freres, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour être surpris de ce jour, comme d'un voleur.

5. Vous êtes tous des enfans de lumière, & des enfans du jour. Nous ne sommes point enfans de la nuit, ni des ténèbres.

6. Ne dormons donc pas comme les autres; mais veillons, & gardons nous de l'en-yvrement.

7. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit, & ceux qui s'enyvrent, s'enyvrent durant la nuit.

8. Mais nous qui sommes enfans du jour, gardons-nous de cet assoupissement, & de cette yvresse; & armons nous, en prenant pour cuirasse la foi, & la charité, & pour casque l'espérance du salut.

COMMENTAIRE.

& se déguiser à eux-mêmes la nécessité de ce jour, & de ce moment fatal; ils ne l'éviteront point, & non effugient.

¶ 5. VOS AUTEM NON ESTIS IN TENEBRIS. QUANT À VOUS, vous n'êtes pas dans les ténèbres. Vous n'êtes pas de ces gens qui étant endormis, sont exposés à être surpris de ce jour qui doit venir comme un voleur. Vous êtes des enfans de lumière, éclairez par la foi, par la connoissance des vérités célestes, par la clarté intérieure du Saint-Esprit, qui habite dans vos cœurs. Vous êtes vigilans, & attentifs à la venue du Seigneur, vous êtes comme ces Vierges sages de l'Évangile, (a) qui tienent toujours leurs lampes allumées dans l'attente de l'Époux céleste.

¶ 6. NON DORMIAMUS. Ne dormons pas comme les autres, comme les Payens; & les Infidèles, qui sont plongés dans les ténèbres de l'ignorance, & dans l'assoupissement du vice, & du péché. Vivans dans une aussi grande sécurité, que s'ils n'avoient ni ennemis à combattre, ni dangers à éviter, ni jugement à subir.

¶ 7. QUI ENIM DORMIUNT, NOCTE DORMIUNT. CAR CEUX qui dorment, dorment pendant la nuit. Il y a ici une comparaison enveloppée. De même que ceux qui dorment, & qui s'enyvrent, choisissent d'ordinaire pour cela le temps de la nuit: ainsi ceux qui sont dans cette vaine sécurité, & dans cet affreux assoupissement, sont dans les ténèbres de l'ignorance, ou de l'endurcissement. Il faut ou ne pas connoître, ou ne pas croire le Jugement dernier, pour n'en être pas effrayé. Celui qui ne

(a) MATH. XXV. 1. & seq.

9. *Quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis, per Dominum nostrum Jesum Christum,*

10. *Qui mortuus est pro nobis; ut sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.*

11. *Propter quod consolamini invicem, & edificate alterutrum, sicut & factis.*

9. Car Dieu ne nous a pas destinez pour être des objets de sa colére, mais pour nous faire acquérir le salut par nôtre Seigneur JESUS CHRIST,

10. Qui est mort pour nous, afin que soit que nous veillions, ou que nous dormions, nous vivions toujours avec lui.

11. C'est pourquoi consolez-vous mutuellement, & edifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous le faites.

COMMENTAIRE.

s'éveille point au bruit de ce tonnerre, est plus qu'endormi, il est mort.

ÿ. 8. NOS AUTEM QUI DIEI SUMUS. (a) *Nous qui sommes enfans du jour*, qui avons l'avantage de connoître Dieu, & d'être éclairés de la lumière de la foi, *gardons-nous de ces assoupissemens, & de cette yvresse des enfans des ténèbres, des infidèles, des enfans du siècle, armons-nous contre le Démon, contre la paresse, & prenons la cuirasse de la foi, & de la charité, &c.* Saint Paul aime cette métaphore, comme on l'a pu remarquer auparavant. (b) On la voit aussi dans *Isai. LIX. 17.*

ÿ. 9. NON POSUIT NOS DEUS IN IRAM. *Dieu ne nous a pas destinez pour être les enfans de sa colére, pour nous traiter dans sa rigueur; sa première intention en nous appellant à la foi, a été de nous conduire au bonheur éternel, & nous répondrions bien mal à ses intentions, si nous vivions comme les enfans de ténèbres, qu'il a laissé marcher dans leurs voyes corrompues. Il veut nous faire acquérir le salut par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST; Car il n'y a point d'autre nom sous le Ciel, qui puisse nous mériter le salut, que le nom de JESUS-CHRIST; Act. IV. 12.*

ÿ. 10. UT SIVE VIGILEMUS, SIVE DORMIAMUS. *Afin que soit que nous veillons, ou que nous dormions, nous vivions toujours avec lui.* JESUS-CHRIST est mort pour nous procurer le salut, & il veut qu'en cette vie, soit que nous veillions, ou que nous dormions, en quelque état que nous soyons, nous soyons à lui, & que nous vivions pour lui. Ou plutôt: (c) Soit que nous soyons du nombre de ceux que JESUS-CHRIST trouvera encore en vie, lorsqu'il viendra pour juger le monde, soit que nous soyons du nombre de ceux qui dormiront, & qui s'etont réduits en poussière, il veut que nous soyons avec lui, & que nous possédions la gloire qu'il nous a préparée.

(a) *Græc. Ἡμεῖς δὲ ἐπινοῦντες οὐδὲν. Alii: Ἡμεῖς οὐκ ἐπινοῦντες. Ita Syr. Arab. Heb. Lat. & Petit. &c.*

(b) *Ephes. vi. 10-17.*

(c) *Theodoret. hic: Ἐγγυσιότας ἑαυτοῖς ἐν ᾧ κατ' ἐκείνην τὴν κατὰ πνεῦμα. Καθ' ἑαυτοῦ δὲ, τὴν τιμολογήσας. Vide Græc.*

12. *Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, & præsunt vobis in Domino, & monent vos;*

13. *Ut habeatis illos abundantius in charitate, propter opus illorum. Pacem habete cum eis.*

14. *Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.*

12. Or nous vous supplions, mes freres, de considérer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, & qui vous avertissent de vôtre devoir;

13. Et d'avoir pour eux une particulière vénération par un *sentiment* de charité, à cause qu'ils travaillent pour vôtre salut. Conservez toujours la paix avec eux.

14. Je vous prie encore, mes freres, reprenez ceux qui sont déréglez, consolez ceux qui ont l'esprit abattu, supportez les foibles, soyez patiens envers tous.

COMMENTAIRE.

ÿ. II. CONSOLAMINI (A) INVICEM, ET ÆDIFICATE ALTERUTRUM. *Consolez-vous mutuellement, & édifiez-vous les uns les autres.* Que ces vérités servent à vôtre consolation, & à vôtre édification mutuelle. Que chacun de vous employe ces considérations pour consoler ceux de vos freres qui tombent dans l'abattement, à cause de la mort de leur proche. Edifiez-vous, en vous exhortant à la vigilance, & à la pureté de vie, dans l'attente du terrible avènement du Fils de Dieu.

ÿ. 12. UT NOVERITIS EOS QUI LABORANT INTER VOS. *Considérez beaucoup ceux qui travaillent parmi vous* Ayez pour eux de grands égards, beaucoup de respect, d'obéissance, de soumission, de reconnaissance, d'attention à leur procurer les secours nécessaires pour leur entretien honnête. Sous ce terme, *ut noveritis*, saint Paul a compris tous les devoirs des Fidèles envers leurs Pasteurs, de quelque rang, & dans quelques emplois qu'ils soient dans l'Eglise. Les Fidèles doivent les reconnoître, & leur donner des preuves effectives de leur estime, & de leur considération. Comparez *Rom. xv. 27. I. Cor. ix. 11. Galat. vi. 6. Philipp. ii. 29. I. Timot. v. 17. Heb. xiii. 7.*

ÿ. 13. PACEM HABETE CUM EIS. *Conservez toujours la paix avec eux*, avec vos Pasteurs. Que rien ne soit capable de rompre l'union qui doit être entre vous. Ce seroit le moyen de rendre inutiles tous leurs travaux pour vous. Et si une fois le Pasteur, & le troupeau étoient séparés entre eux, bien-tôt Dieu se sépareroit des uns, & des autres. Son Esprit ne se trouve pas dans les sociétés dont la paix est bannie. Autrement selon le Grec: (b) *Ayez la paix entre vous*, avec vos freres, avec les au-

(A) Παροικαλίητι: Consolcz-vous, ou exhortez-vous, animcz-vous les uns les autres.

(B) Συνήκεις ἐν ἀγαπῆῃ.

tres Fidèles. Ce sens paroît plus naturel. Toutefois la leçon de la Vulgate est suivie par de fort bons Manuscrits, (a) & par plusieurs Peres.

ÿ. 14. CORRIPITE INQUIETOS. Reprenez les broüillons, les esprits turbulens, & inquiets. Quelques-uns (b) l'entendent des fainéans, qui par leur curiosité, & leur oisiveté, mettent le trouble par tout, s'ingérant par tout, se mêlant des affaires d'autrui, & négligeant les leur. Ce sont de vrais pestes des républiques, & de toutes les sociétés. Les ÿÿ. 6. 7. 8. & 11. du Chap. III. de l'Épître suivante, montrent assez que c'est-là le vrai sens du Texte. *Séparez-vous de ceux de vos freres qui ont une conduite déréglée, & peu conforme à la tradition qu'ils ont reçüe de nous. Car vous savez comment vous devez nous imiter, puisq'ne nous n'avons point causé de trouble parmi vous, n'ayant rien reçu gratuitement de qui que ce soit, & ayant travaillé jour, & nuit pour n'être à charge à personne, &c.*

D'autres (c) entendent le Texte, des hommes déréglez, qui troublent la paix publique par la dissolution de leurs mœurs, & par leur dérèglement; il veut qu'on les reprenne avec force. Le terme Grec peut marquer toutes sortes de désordres, mais il semble que les conjonctures demandent qu'on le restreigne à la fainéantise, & aux inconveniens qui en sont des suites.

CONSOLAMINI PUSILLANIMES. Consolerez ceux qui ont l'esprit abattu; ou plutôt, ceux qui manquent de courage, les pusillanimes, les ames foibles, qui ne sont capables ni d'entreprendre de grandes choses, ni de soutenir de violentes tentations, ni de résister aux maux, & aux persécutions, ni enfin de se soutenir contre les frayeurs de la mort, & du Jugement dernier; rassurez-les, en leur représentant la clémence du Seigneur, la grandeur des récompenses, la force de celui qui les soutient, & qui les engage au combat.

SUSCIPITE INFIRMOS. Supportez les foibles. (d) Soutenez-les par vos conseils, & par vos exhortations; ou plutôt, souffrez ceux qui sont encore foibles dans la foi, ayez-en compassion, ne les scandalisez pas par vos libertez indiscrettes, ménagez leur foiblesse, ayez égard à leur scrupule. Sous le nom de foibles en cet endroit, & dans les Epîtres aux Romains, (e) & aux Corinthiens, (f) il entend apparemment ceux qui ne sachant pas quelle est la liberté de l'Évangile, avoient des scrupules, & des inquiétudes sur le choix des viandes, & sur d'autres observances qu'ils croyoient d'obligation.

(a) Εἰρηνοὶ καὶ ἀνοεῖς Ἰτα Cistern. S Germ. Berner. G. L. Froben. Athiop. Chrysof. Theod. Theophyl. alii plures.

(b) Θεωρεῖτε Νουθενῶνας τὰς ἀνάλογας. Τὰς ἀργύρας ἐν ἑαυτοῖς ὅπως ἐκείνοι. Ἰτα Est. Verff.

(c) Pagn. Var. Erasmi Mont. Zanch. alii.

(d) Ἀνεχέτωσαν τὸν ἀδελφόν.

(e) Rom. XIV. 1. 2. Infirrum in fide suscipite.

(f) 1. Cor. VII. 7. 11. 12.

15. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat; sed semper quod bonum est sectamini in invicem, & in omnes.

16. Semper gaudete.

17. Sine intermissione orate.

18. In omnibus gratias agite; hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.

15. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal; mais soyez toujours prêts à faire du bien, & à vos freres, & à tout le monde.

16. Soyez toujours dans la joie.

17. Priez sans cesse.

18. Rendez grâces à Dieu en toutes choses; car c'est-là ce que Dieu veut que vous fassiez tous en JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

¶ 15. NE QUIS MALUM PRO MALO ALICUI REDDAT. Que nul ne rende à un autre le mal pour le mal. Point de vengeance, & d'animositez. Laissez au Seigneur la poursuite de vos injures, ne vous laissez point vaincre par le mal, mais surmontez le mal qu'on vous fait, par le bien que vous ferez aux autres. Ce sont les leçons qu'il donne aux Romains, (a) presque dans les mêmes termes qu'ici : *Soyez toujours prêts à faire le bien.* Le Grec à la lettre : (b) *Poursuivez le bien*, cherchez avec empressement à faire plaisir, & à rendre service à tout le monde.

¶ 16. SEMPER GAUDETE. *Soyez toujours dans la joie* en quelque état que vous vous trouviez, dans la pauvreté, dans l'adversité, dans les persécutions, dans les travaux, réjouissez-vous au Seigneur; (c) souffrez patiemment ce qui vous arrive, soyez dans la paix, & dans la joie du Saint-Esprit. (d)

¶ 17. SINE INTERMISSIONE ORATE. *Priez sans cesse.* Elevez vos cœurs à Dieu aussi souvent que vous le pouvez par une attention actuelle; & lorsque vous ne pouvez pas prier de cette sorte, rapportez-lui vos actions par une intention habituelle; faites tout pour sa gloire, offrez-lui ce que vous commencez. Ce précepte de l'oraison continuelle est souvent inculqué, & dans l'Evangile, & dans saint Paul. (e)

¶ 18. IN OMNIBUS GRATIAS AGITE. *Rendez grâces à Dieu en toutes choses.* Dans l'adversité comme dans la prospérité : adorez la providence, & les desseins de Dieu dans tout ce qui arrive dans le monde; car sa sagesse fait tirer du bien des plus grands maux, & fait procurer sa gloire par les choses qui lui paroissent plus contraires. Car Dieu veut que nous vivions dans de continuelles actions de grâces, & que nous priions sans cesse en JESUS-CHRIST, & par JESUS-CHRIST. *Hæc est enim voluntas Dei*

(a) Rom XII. 17. 19. 21.

(b) Πάποτε το αγαθο διότερι, &c. Theodor. ad. Thessalon. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

(c) Theodor. Ep. Men. Tir.

(d) Voyez Rom. XII. 12. 2. Cor. VI. 10. 1. Petri IV. 11. Matt. V. 11.

(e) Voyez Luc. XXIII. 1. XXI. 36. Rom XII. 11. Ephes. VI. 18. Coloss. IV. 2.

19. Spiritum n nolite extinguere.

20. Prophetias nolite spernere.

19. N'éteignez pas l'Esprit.

20. Ne méprisez pas les prophéties.

COMMENTAIRE.

in Christo Jesu. C'est le moyen de plaire à Dieu par JESUS-CHRIST, (a) ou, selon Théodoret, tout ce qui arrive, n'arrive que par la volonté de Dieu; s'il vouloit, il lui seroit aisé de dissiper ces tempêtes. Mais il veut nous sauver par de grandes tribulations.

¶ 19. SPIRITUM NOLITE EXTINGUERE. *N'éteignez pas l'Esprit.* On l'entend de deux manières, ou des dons surnaturels, & extérieurs du Saint-Esprit, ou de ses grâces, & de ses inspirations intérieures, ou même de sa présence habituelle dans nos cœurs. On peut éteindre le Saint-Esprit, & le priver des dons surnaturels des langues, de la prophétie, de la guérison des maladies, & des autres, en s'abandonnant au péché, en abusant de ces dons par la vanité, & par l'avarice; en les négligeant, en se livrant aux soins du siècle. (b) Car encore que ces dons fussent purement gratuits, toutefois Dieu les accordoit souvent aux prières, & à la piété des Fidèles, (c) ou du moins il leur en accordoit l'accroissement, & les leur ôtoit en tout, ou en partie, à mesure que leur foi, & leur charité diminuoient. Voilà comme chacun pouvoit éteindre en soi le Saint-Esprit. Il pouvoit encore l'éteindre dans les autres lorsqu'il empêchoit qu'ils n'employassent au service de l'Eglise les dons qu'ils avoient reçu; par exemple, la prophétie, le don des langues, celui d'interpréter les Ecritures. Quiconque s'oppose à l'exercice de ces dons surnaturels, éteint autant qu'il est en lui le Saint-Esprit dans le cœur de ses freres. (d)

Quant à la grace, & à la lumière intérieure du Saint-Esprit, on peut l'éteindre en deux manières, ou lorsque l'on résiste à l'inspiration, & au mouvement que Dieu nous imprime par sa grace; ou lorsque par le péché nous nous rendons indignes que le Saint-Esprit demeure en nous, & que nous le forçons de nous quitter, après l'avoir nous-mêmes quitté les premiers. (e) C'est dans un sens à peu-près pareil que l'on dit ailleurs: (f) *N'arrivitez point l'Esprit de Dieu; & ailleurs (g) dans un sens contraire: Ressuscitez l'Esprit saint qui est en vous.*

¶ 20. PROPHETIAS NOLITE SPERNERE. *Ne méprisez pas les prophéties.* Cela a rapport à ce qui précède. N'éteignez point la lumière du Saint-Esprit dans les cœurs de vos freres, ni dans les vôtres, en mé-

(a) Est. Men. Grat.

(b) Vide Chryl. Theophyl. Vat. Men. Tir. Est. Grat. Zanch. Vorst.

(c) Marc. xvi. 17. 1. Cor. xiv. 1. 5. Vide Est.

(d) Vide Est.

(e) Concil. Trident. sess. 6. de Justif. c. 17. Vide Aug. l. 2. c. 13. contra Parmenian. & lib. de Nat. & Grat. c. 26. Men. Tir. hic.

(f) Ephes. iv. 30.

(g) 2. Timot. 1. 6.

21. *Omnia autem probate; quod bonum est tenete.*

22. *Ab omni specie mala abstinete vos.*

21. Epreuvez tout, & approuvez ce qui est bon.

22. Abstenez vous de tout ce qui a quelque apparence de mal.

COMMENTAIRE.

prisant les prophéties, & les autres dons du Saint-Esprit. Les Peres Grecs (a) croyoient qu'alors il y avoit dans l'Eglise de Thessalonique de faux Prophètes, aussi-bien que de vrais: ce qui faisoit que quelques-uns sans se donner la peine de discerner les uns des autres, les rejettoient, & les méprisoient tous également. Saint Paul corrige cet abus. Etudiez-vous à discerner les esprits, distinguez les bons des mauvais. Mais sous prétexte de rejeter les faux Prophètes, gardez-vous bien de mépriser ceux qui sont inspirés du Saint-Esprit. Cela donneroit occasion à éteindre entièrement parmi vous le don de prophétie, & la vraie inspiration. D'autres l'entendent d'une manière plus générale: Ayez un profond respect pour les divines Ecritures, & pour les prophéties de l'ancien Testament; elles contiennent les titres de la Religion Chrétienne, & les caractères qui nous font connoître JESUS-CHRIST.

¶ 21. OMNIA PROBATE, QUOD BONUM EST, TENETE. *Epreuvez tout, & approuvez ce qui est bon.* Epreuvez les esprits, (b) & assurez-vous si ceux qui se vantent d'être inspirés, le sont véritablement: s'ils sont remplis du Saint-Esprit; & prenez garde si peut-être ce n'est pas l'esprit d'erreur, & de séduction qui les anime. Et lorsque vous aurez des preuves certaines de leur véritable inspiration, alors recevez-les avec estime, & avec respect. Mais comment discerner entre le vrai, & le faux Prophète? c'est par la doctrine, par la bonne vie, & par l'analogie de la foi. (c) Nul vrai Prophète ne dira anathème à JESUS-CHRIST, (d) & ne s'opposera à sa doctrine. (e) Saint Cyrille d'Alexandrie citant ce passage de saint Paul, lit: *Soyez comme de bons changeurs: éprouvez tout, retenez ce qui est bon.*

¶ 22. AB OMNI SPECIE MALA ABSTINETE VOS. *Abstenez-vous de tout ce qui a apparence de mal.* Les Chrétiens doivent éviter, non seulement le mal grossier, & reconnu; le crime, tout ce qui est contraire à la Loi de Dieu; mais aussi tout ce qui a l'apparence du mal, tout ce qui est capable de faire de la peine, ou de causer du scandale aux autres. Fuyez les compagnies suspectes, & dangereuses. Il ne vous suffit pas d'être

(a) Chrysoſt. Theophyl. Theodoret. Men. Zanch.

(b) 1. Cor. xii. 10. & xiv. 29. 1. Jean. iv. 1.

(c) Rom. xii. 6.

(d) 1. Cor. xii. 3.

(e) Vide Esſ. Zanch. Grat. Erasmo. Theodoret. alios.

† 23. *Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia ; ut integer spiritus vester , & anima , & corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.*

24. *Fidelis est qui vocavit vos ; qui etiam faciet.*

23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute manière ; afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'ame, & le corps, se conserve sans tache pour l'avènement de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

24. Celui qui vous a appelés, est fidèle ; & c'est lui-même qui l'accomplira en vous.

COMMENTAIRE.

tre exempt de fautes, il faut que vous soyez même hors de tout soupçon. Un bon changeur éprouve tout, & ne se charge pas même d'une monnoye douteuse, & dont le poids, & l'alloy ne lui soient pas bien connus. (a)

Le Grec se traduit fort bien par : (b) *Abstenez-vous de toute sorte de mal.* Ce qu'on peut expliquer dans un sens général, conformément à ce que nous venons de dire : ou en le restreignant aux vrais, & aux faux Prophètes, selon les versets précédens : Si un Prophète ne vous donne que des marques douteuses, & incertaines de sa mission, ou de son inspiration, évitez-le, & craignez d'y être trompé ; il vaut mieux dans le doute rejeter un vrai Prophète, que d'en écouter un faux. En rejetant un vrai Prophète, on se prive d'un bien : lorsqu'on en reçoit un faux, on s'expose aux derniers malheurs.

UT INIEGER SPIRITUS VESTER. *Afin que votre esprit se conserve sans tache.* Afin que le Saint-Esprit, & la grace qu'il a répandue dans vos ames, se conservent entiers, & sans diminution, jusqu'au jour du Jugement. (c) *L'esprit, & l'ame* sont distingués ici, comme celui qui remplit, & celle qui est remplie ; comme l'auteur des dons, & celle qui les reçoit ; c'est par la foi, la charité, l'innocence, la piété que l'ame conserve la grace, & les dons du Saint-Esprit.

D'autres (d) croient que *l'esprit* marque ici l'ame raisonnable ; & *l'ame*, la vie, ou ce qu'on appelle l'ame sensitive, qui nous anime, & qui nous est commune avec les autres animaux. Ainsi pour marquer tout l'homme, il a mis *l'esprit, l'ame, & le corps* ; parce que la pureté de l'ame raisonnable ne peut subsister sans la pureté du corps, & de cette partie de nous-mêmes qui nous est commune avec les animaux. Nous sommes donc purs d'esprit, d'ame, & de corps, lorsque nous ne pensons, ni ne désirons, ni ne faisons rien au dehors qui soit capable de nous souiller.

(a) Vide Basil. in init. Proverb. Theophyl. hic. Ham. Le Clerc. Zanch.

(b) *Αὐτὸ κατὰ τὸ ἄνευ κερταῖς ἀνεχρῆσται.*

(c) Vide Chryf. & Theodorat. Πνεῦμα τὸ ἅγιον

ἕρμα κέλευε. Ita & Iren. Tatian. Clement. Strom. Tertull. in Grot.

(d) Vide Est. Zanch. aliosq.

25. *Fratres, orate pro nobis.*
 26. *Salutate fratres omnes in osculo sancto.*
 27. *Adjuro vos per Dominum, ut legatur Epistola hac omnibus sanctis fratribus.*
 28. *Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.*

25. Mes freres, priez pour nous.
 26. Saluez tous nos freres, en leur donnant le saint baiser.
 27. Je vous conjure par le Seigneur, de faire lire cette Lettre devant tous les saints freres.
 28. Que la grace de nôtre Seigneur JESUS CHRIST soit avec vous. Amen.

COMMENTAIRE.

ÿ. 24. FIDELIS EST QUI VOCAVIT VOS, QUI ETIAM FACIET. *Celui qui vous a appelé, est fidèle, & c'est lui même qui l'accomplira en vous.* Il accomplira en vous l'œuvre de votre sanctification qu'il y a commencée : Car, comme il dit Rom. VIII. 30. il a appelé ceux qu'il a prédestinez, & il a justifié ceux qu'il a appellez, & il a glorifié ceux qu'il a justifiez. Si vous lui êtes fidèles, il ne manquera point à ses promesses, il ne vous abandonnera pas le premier. (a) *Deus enim nisi ipsi illius gratia desuerint, sicut cepit opus bonum ita perficiet, operans velle, & perficere.* Comparez 1. Cor. I. 8. X. 13. & 2. Cor. I. 18. 2. *Theff. III.*

ÿ. 25. ORATE PRO NOBIS. *Priez pour nous.* Saint Paul se recommande ordinairement (b) aux prières des Fidèles, tant pour nous donner des exemples d'humilité, que pour nous faire comprendre le besoin que nous avons tous des prières les uns des autres. (c)

ÿ. 27. ADIURO VOS UT LEGATUR EPISTOLA HÆC. *Je vous conjure par le Seigneur de faire lire cette Lettre devant tous les saints freres.* Il craignoit apparemment ou que les Chefs de l'Eglise de Thessalonique ne recussent la Lettre, sans la lire aux Fidèles ; ou que ceux de Thessalonique ne la communiquassent pas aux autres Eglises de la campagne, & à celles de toute la Macédoine : car comme on l'a déjà remarqué ci-devant, (d) l'intention de l'Apôtre en écrivant à ces premières Eglises des Provinces, étoit qu'on répandit des copies de ses Lettres dans toutes les Eglises du pays.

Les Exemplaires Grecs mettent ici cette souscription : (e) *La première Epître aux Thessaloniens a été écrite d'Athènes.* Les prologues qui se lisent dans les Bibles Latines, le Syriaque, & l'Arabe, lisent de même. Les pro-

(a) Concil. Trident. sess. 6. c. 11. & 13.

(b) Coloss. IV. 3. & 2. *Theff. III. I. Heb.*

XIII. 18.

(c) Vide Theodoret.

(d) Voyez le Comment. sur Coloss. IV. 16. & Hamm. sur le même endroit.

(e) *Ἡ πρώτη ἐπιστολὴ πρὸς θεσσαλονικεῖς ἐγράφη ἐν ἀθῆναις.* Ita Codd. Græci constantissimi.

logues Latins ajoutent qu'elle fut envoyée par *Tychique*, & *Onésime*. Le Syriaque, & l'Arabe, par *Timothée*; le Copte, par *Silvain*, & *Timothée*. Mais on a fait voir dans la Préface, qu'elle étoit écrite d'Athènes. Lettre même où les noms de *Silas*, & de *Timothée* se lisent, fait assez voir qu'elle n'a été envoyée ni par l'un, ni par l'autre. Et pour *Onésime*, il ne fut converti que long-tems après que cette Lettre a été écrite.

Fin du Commentaire sur la première Epître aux Theſſaloniens.



P R É F A C E
SUR LA II. EPITRE
DE SAINT PAUL
AUX THESSALONIENS.

LA deuxième Epître de saint Paul aux Theſſaloniens fut écrite de Corinthe, peu de tems après la première, l'an 52. ou 53. de JESUS-CHRIST. La conformité de la matière qui est traitée dans l'une, & dans l'autre, les explications qui se trouvent dans celle-ci, & qui sont des suites de ce qui est marqué dans la première; enfin les noms de Silvain, & de Timothée qui se lisent à la tête de l'une, & de l'autre Epître, font juger qu'elles sont toutes deux écrites du même lieu, & à peu de distance l'une de l'autre. Saint Paul ayant demeuré dix-huit mois à Corinthe, a eu le loisir d'y recevoir des nouvelles de l'Eglise de Theſſalonique, & de satisfaire aux difficultez que les Fidèles lui propoſoient. L'Apôtre leur avoit témoigné par sa première Lettre une grande envie de les aller voir; (a) n'ayant pu exécuter ce deſſein, il y suppléa en quelque sorte par celle-ci qu'il leur écrivit.

Les inscriptions Grecques qui se lisent à la fin de cette Epître, portent qu'elle fut écrite d'Athènes, de même que la première; mais nous avons montré sur la première, que cela ne pouvoit être de celle-là, & que saint Paul étoit parti d'Athènes lorsque Timothée revint de Macédoine; & par conséquent celle-ci, qui est postérieure à la première, ne peut avoir été écrite d'Athènes, où saint Paul ne paroît pas avoir retourné. L'Auteur de la Synopſe attribuée à saint Athanaſe, Oecuménien, & quelques Manuscrits Grecs, (b) portent qu'elle a été envoyée de Rome. Mais on ne

(a) 1. *Theſſal.* 11. 17. 28. 111. 10. Vide *Chryſoſt. in 1. Theſſal.* 1. homil. 1. p. 361. (b) Vide *vagr. Græc. Mss. ad calcem hujus Epistolæ.*

trouve dans cette Epître aucun caractère, qui favorise cette prétention. L'Apôtre n'y parle point de ses liens, d'ailleurs cela éloigne trop cette Epître de la première, qui fut constamment écrite de Corinthe, comme on l'a montré. Le Syriaque porte qu'elle fut envoyée de Laodicée de Pifidie par Tychique. Mais ce sentiment n'est fondé sur aucune preuve. Les inscriptions qui se lisoient dans les Exemplaires Latins, portent qu'elle fut envoyée par Tite Diacre, & par Onésime. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pu être écrite par Onésime esclave de Philemon, puisqu'Onésime ne fut converti que long-tems après l'envoi de celle-ci.

Grotius (a) a foriné un système tout nouveau sur le sujet de cette Epître. Il prétend qu'elle a été écrite long-tems avant celle qui porte le titre de première aux Thessaloniens. Ce qui l'a fait mettre au second rang, c'est qu'elle ne fut rendue publique que sous l'empire de Galba, & après l'extinction de la famille de Claude, dont étoit Caius, qui est marqué dans cette Epître sous le nom odieux d'homme d'iniquité, & qui a été pris jusqu'ici par les Commentateurs, pour l'Ante-Christ. La crainte qu'on avoit de cette redoutable famille, empêcha qu'on ne publiât si-tôt cette Epître. Et lorsqu'elle devint publique, on ne la plaça qu'à la fin du Recueil qui avoit déjà été fait des Epîtres écrites par saint Paul à des Eglises, & avant celles qui ne sont écrites qu'à des particuliers, lesquelles composoient comme un autre Volume.

Il croit qu'elle a été écrite à Jason Juif, parent de Silas, & de Timothée, & aux autres Chrétiens Judaisans, qui s'étoient retiré de la Syrie, & de la Palestine, après la persécution excitée à la mort de saint Etienne, (b) & qui étoient venus jusqu'à Thessalonique. Il prétend de plus que saint Paul avoit écrit quantité d'autres Epîtres que celles que nous avons, & qu'en particulier l'Apôtre en cite ici une qui étoit perdue; (c) *Gardez les traditions que vous avez reçues de nous, soit par nos discours, soit par notre Lettre.* Il tire une preuve que cette Epître est la première de toutes celle de saint Paul, (d) de ce qu'à la fin il dit à ceux qu'il écrit, de remarquer sa signature, & qu'il écrit ainsi à la fin de toutes ses Epîtres; (e) ce qu'il auroit été superflu de faire remarquer à des gens qui auroient été accoutumés à voir de ses Lettres. Grotius ajoute que S. Paul étoit persuadé que le Jugement dernier arriveroit bien-tôt, & durant sa vie; il regardoit Caius Caligula comme le précurseur de l'Ante-Christ, & Simon le Magicien comme l'Ante-Christ même, qui devoir se faire adorer, & s'élever sur tout ce qui porte le nom de Dieu. Il fixe l'époque de cette Epître à la seconde année de Caius.

(a) Grot. prolog. in 1. ad Thessal.
 (b) Act. viii. 4. *Confer* 2. Thess. 11. 17.
 (c) 2. Thessal. 11. 17.

(d) Grot. prolog. in 2. Thessalon.
 (e) 2. Thessal. 111.

Il faudroit un long discours pour renverser tout ce système de Grotius. Des Auteurs Proteftans même l'ont fait avec succès. (a) Il n'est suivi, que je sache, de personne dans toutes ses parties. Il est évident par le Texte de cette seconde Epître, qu'elle est une suite, & une dépendance de la première, & qu'elle a été écrite peu de tems après elle. On a démontré que la première avoit été écrite de Corinthe, & sous l'empire de Claude. Il faut donc inettre celle-ci vers le même tems. Toute l'antiquité Chrétienne, a reconnu ici l'Ante-Christ, qui doit paroître avant le Jugement dernier. Grotius n'y reconnoît que Caligula, & Simon le Magicien, qui doivent persécuter l'Eglise, l'un par la force, & l'autre par les prestiges, & ses faux miracles, avant le jour de la ruine de Jérusalem, qu'il prétend être ici désignée sous le nom de *jour du Seigneur*. (b)

Nous avons montré dans le Commentaire, que Néron, & Simon le Magicien, sont la figure, l'un du méchant, qui opère le mystère d'iniquité, (c) & l'autre de l'ennemi de Dieu, qui doit s'élever au-dessus de tous ce qui est appelé Dieu; (d) & que la révolte des Juifs contre les Romains, est la figure de la dernière révolte des peuples contre l'Empire Romain, & de l'apostasie des Chrétiens contre JESUS-CHRIST, & contre son Eglise; (e) comme la guerre des Romains contre les Juifs, & la ruine de leur ville, & de leur temple, sont les symboles de la vengeance que le Seigneur doit exercer contre les méchans à la fin du monde. (f) Ces symboles, & ces figures bien loin de diminuer, ou d'affoiblir la certitude de ce terrible événement que nous attendons, en est au contraire une preuve indubitable. Il est peu de grands événemens de la Religion Chrétienne, que Dieu n'ait fait représenter en figure dans des faits de l'ancien Testament. Ainsi nous avons des prophéties de deux sortes qui prouvent la certitude du Jugement dernier; des prophéties verbales, & des faits prophétiques; les prophéties verbales sont dans les écrits des Prophètes, dans l'Evangile, & dans saint Paul; les faits prophétiques nous sont conservés dans l'histoire de Joseph, & dans les autres qui ont écrit de la guerre des Juifs.

Ce système se soutient parfaitement. Cette seconde Epître fut écrite à Corinthe quelques mois après la première aux Thessaloniens, l'an 52. ou 53. de JESUS-CHRIST, & 13. de Claude. La ruine de Jérusalem n'étoit pas si proche que la croyoient les Thessaloniens. Elle ne devoit arriver qu'à dix-sept, ou dix-huit ans de là. Le mystère d'iniquité s'opéroit dès le tems de Claude dans Néron, & dans Simon le Magicien, qui parurent

(a) Vide Bechari Esiff. ad D. Sav. av. inter
Opera t. 1. p. 1044. Edit. Leid. Vide & Henric.
Morus, l. 2. c. 21. Simplificum, pag. 7. Uffer.
(b) 2. Thessal. 11. 1.

(c) 2. Thessal. 11. 7.
(d) Ibidem 1. 3. 4.
(e) 2. Thessal. 11. 3.
(f) Ibidem 7. 2.

dans la fuite. Néron dans les commencemens de son regne, fut comparable aux meilleurs Princes. Son iniquité demeura cachée pendant quelques années. Mais enfin elle se déclara. Le mystère d'iniquité fut révélé à tout le monde. Alors parut Simon le Magicien, (a) *ces homme de péché, ces enfans de perdition, qui s'éleva au-dessus de tous ce qui est appelé Dieu, jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu, voulans lui-même passer pour Dieu.* Mais qui fut enfin (b) *détruit par le souffle de la bouche du Seigneur, & renversé par l'éclat de sa présence.* Après quoi viendra le Seigneur dans sa colère, (c) *& sous ceux qui n'ont point crû à la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, seront condamnés.* C'est ce qui devoit arriver en figure, dans la destruction de Jérusalem, avant qu'il arrivât en réalité avant le dernier jour, & au jour même du Seigneur.

Voilà ce qui fait le principal objet de la seconde Epître aux Thessaloniciens. Saint Paul les y rassure contre les frayeurs que certaines personnes leur avoient inspirées sur une fausse interprétation de sa première Lettre, comme s'il eût dit que le jour du Seigneur étoit proche; ou même en lui supposant une fausse Lettre, & en lui attribuant des discours auxquels il n'avoit point pensé. Comme il s'étoit autrefois expliqué de vive voix sur cette matière, étant parmi eux, (d) il n'avoit pas jugé à propos de s'étendre sur cela dans celle qu'il leur écrivit la première. (e) Mais comme son silence avoit donné lieu aux mauvaises explications dont nous avons parlé, il s'explique ici avec plus d'étendue, & de clarté.

Il les exhorte à demeurer fortement attachez à la doctrine, & aux traditions qu'il leur avoit enseignées, (f) & à souffrir courageusement les persécutions auxquelles ils se trouvoient exposez pour la défense de la vérité. (g) Il reprend, mais avec plus de force qu'il n'avoit fait dans sa première Epître, ceux qui demuroient dans l'oïveté, se mêlant des affaires des autres, curieux, inquiets, & aimant mieux vivre du travail des autres, que du leur. (h) Il veut qu'on marque ces sortes de gens, & qu'on se sépare d'eux, afin qu'au moins ils aient honte de leur fainéantise, & qu'ils s'en corrigent. Il signe sa Lettre de son seing, (i) & les avertit d'y prendre garde, de peur qu'on ne leur imposât, en faisant passer sous son nom, des Lettres qu'il n'auroit point écrites.

{ a } 2. Th. eff. 11. 3. 4.

{ b } Ibidem 11. 8.

{ c } 2. Th. eff. 11. 22.

{ d } 2. Th. eff. 11. 5.

{ e } 2. Th. eff. 11. 1. 2.

{ f } 2. Th. eff. 11. 14.

{ g } 2. Th. eff. 1. 12.

{ h } 2. Th. eff. 11. 6. 15.

{ i } 2. Th. eff. 11. 17. 18.



COMMENTAIRE LITTERAL
 SUR LA II. EPITRE
 DE SAINT PAUL
 AUX THESSALONIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul rend graces à Dieu de la foi des Theſſaloniens, & de leur conſtance dans les maux. Il leur en promet la récompense de la part de Dieu, & menace leurs adverſaires de la colère du Seigneur.

¶. 1. *P* *Aulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesia Theſſalonicenſium, in Deo Patre noſtro, & Domino Jeſu Chriſto.*

2. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre noſtro, & Domino Jeſu Chriſto.*

¶. 1. *P* *Aul, Silvain, & Timothée, à l'Egliſe de Theſſalonique, qui eſt en Dieu nôtre Pere, & en JEſUS-CHRIST nôtre Seigneur.*

2. *Que Dieu nôtre Pere, & le Seigneur JEſUS-CHRIST vous donnent la grace, & la paix.*

CO M M E N T A I R E.

¶. 1. **P** *AULUS, ET SILVANUS, ET TIMOTHEUS. Paul, Silvain, & Timothée.* Cette Epître fut écrite peu de tems après la première, & ſaint Paul y met à la tête les mêmes noms qu'à celle-là. *Silas*, ou *Silvain*, & *Timothée* avoient travaillé avec lui à l'inſtruction des Fidèles de Theſſalonique.

3. *Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est; quoniam supercrevit fides vestra, & abundat charitas uniuscujusque vestrum in invicem:*

4. *Ita ut & nos ipsi in vobis gloriamur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, & fide, & in omnibus persecutionibus vestris, & tribulationibus, quas sustinetis.*

5. *In exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo & patimini.*

3. Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces; & il est bien juste que nous le faisons, puisque vôtre foi s'augmente de plus en plus, & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience, & de la foi avec lesquelles vous demeurez fermes dans toutes les persécutions, & les afflictions qui vous arrivent,

5. Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez.

COMMENTAIRE.

¶ 3. GRATIAS AGERE DIGNUM EST. *Nous devons rendre graces à Dieu, de ce que vôtre foi s'augmente de plus en plus.* Nous devons rendre graces à Dieu des vertus que nous pratiquons, & de celles que nous voyons pratiquer aux autres, puisqu'elles sont des dons de sa miséricorde, & des fruits de sa grace. (a) La foi, & la charité que fait Paul louë dans les Thessaloniens, sont les fondemens de toute la vie Chrétienne.

¶ 4. ITA UT IN VOBIS GLORIAMUR. *De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu.* Nous nous faisons une gloire de vous proposer aux autres Eglises, comme des modèles de la foi, & de la constance avec lesquelles on doit supporter les peines, & les persécutions. Les Thessaloniens eurent beaucoup à souffrir dans les commencemens, de la part de leurs propres concitoyens, comme on le verra ci-après, (b) & comme on l'a déjà vû ci-devant. (c) L'Apôtre leur rend ce glorieux témoignage dans la première Epître qu'il leur écrit, que leur foi étoit si connue dans toute l'Achaïe, que tout le monde lui en parloit, & le félicitoit de l'heureux succès de sa prédication dans la Macédoine.

¶ 5. IN EXEMPLUM JUSTI JUDICII DEI. *Qui sont les marques du juste jugement de Dieu.* Les peines que souffrent les bons en cette vie, sont les marques sensibles du jugement terrible que Dieu doit un jour exercer contre les méchans: Car s'il ne remet pas toujours les peines temporelles du péché même aux justes, à qui il a accordé le par-

(a) Theodoly' Ep' 1re. ἀνομιάντων, ἀνομιαν ἔχοντων ἢ ἀνομιαν ἔχοντων, ἀνομιαν ἔχοντων ἢ ἀνομιαν ἔχοντων.

(b) 2. Thessal.

(c) 1. Thessal. 1. 3. 6. 7.

don de la coulpe, & la rémission des peines éternelles, & si pour achever de les purifier, & de les perfectionner, il permet qu'ils soient exposez aux calomnies, aux persécutions, & quelquefois même à la mort; que ne doivent pas craindre les méchans dans l'autre vie, lorsque Dieu déployera contre eux toute la force de son bras vengeur? (a) *Si quelqu'un souffre comme Chrétien, qu'il n'en rougisse point*, dit l'Apôtre saint Pierre; (b) *mais qu'il en glorifie Dieu: Car voici le tems que le jugement commence par la maison de Dieu; & si c'est par nous qu'il commence, quelle sera la fin de ceux qui n'ont pas crû en l'Evangile?*

D'autres (c) l'expliquent ainsi: Dieu permet que les justes soient affligés, & maltraités en ce monde, afin qu'un jour il ait lieu de faire éclatter contre les méchans la rigueur de sa justice. Il leur laisse remplir la mesure de leurs crimes, en persécutant les gens de bien, afin qu'au dernier jour la vertu, & la patience des uns soient couronnées, & l'injustice, & l'infidélité des autres soient punies: Et dans l'un, & dans l'autre paroîtra la grandeur de la justice, & de la sagesse de Dieu. Si les gens de bien n'avoient d'espérance qu'en ce monde, ils seroient les plus malheureux de tous les hommes, (d) puisque pour l'ordinaire ils sont plus exposez que les autres, aux traits de la mauvaise volonté des méchans. Rien ne prouve plus invinciblement la nécessité du jugement de Dieu dans l'autre vie, que cette conduite qu'il tient à l'égard de ses élus. Il est impossible qu'étant juste comme il l'est, il laisse la patience, & la foi sans récompense, & le crime, & l'injustice sans châtement.

L'Apôtre ajoute que ces peines que les bons souffrent, *les rendent dignes du royaume de Dieu*, en ce qu'elles les épurent, & les perfectionnent, & les mettent dans l'occasion perpétuelle de pratiquer les plus solides vertus. Le Fils de Dieu ne nous a promis le royaume des Cieux, que sous la condition de beaucoup souffrir; (e) nous ne pouvons y parvenir que par la voie des peines, & des croix. Dans la rigueur nulles souffrances de cette vie ne peuvent par elles-mêmes nous rendre vraiment dignes de la béatitude: (f) *Non sumus condigna passiones hujus temporis ad futuram gloriam qua revelabitur in nobis*. Mais depuis la promesse de Dieu, il y a entre nos bonnes

(a) Aug. Exposit. in eboctis in Ep. ad Rom. & lib. 23. contra Faust. p. 2. & l. 11. de civit. e. 1. & in Psal. cxviii. v. 151. Prosper in eundem locum Psalms, & Sentent. 148. Beda, Anselm. D. Thom. hic.

(b) 1. Petri iv. 16. 17.

(c) Grat. Evidencia vñs divinis peccatis tñ
Θεω. Alii: Eus vñdymu. Ita Syr. Ambrosiast.
Theophyl. Αντιπαθητων τω θελουσι οτι το δεχθησιν
των δυνατων κελουσι τω Θεω, και ισα καταρωσθησιν

επις τω σωτηριου. Οταν γαρ ισα μη τας θελου-
μενους εισησιν. Κακους δε πολεμει τας ελθουσας,
το δυνατοι αυτου καιουσι. Vide & Occum & Theo-
doret & Gros. Vat. Tir.

(d) 1. Cor. xv. 19. Si in hac vita tantum in
Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus
omnibus hominibus.

(e) ΑΒ. xiv. 21. Per multas tribulationes
operiet nos intrare in regnum Dei.

(f) Rom. viii. 18.

6. *Si tamen iustum est apud Deum retribuere tribulationem his qui vos tribulant;*

7. *Et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de Cælo, cum Angelis virtutis ejus,*

6. Si toutefois il est juste devant Dieu qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant;

7. Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur Jesus descendra du Ciel, & paroîtra avec les Anges, qui sont les ministres de sa puissance,

COMMENTAIRE.

œuvres, & la béatitude une égalité de pacte, s'il n'y a pas une égalité de chose, & de mérite.

ÿ. 6. **SI TAMEN IUSTUM EST.** *Si toutefois il est juste devant Dieu, qu'il afflige ceux qui vous affligent.* Ces termes, *Si toutefois*, ne marquent point du doute en cet endroit; ils signifient plutôt que la chose est indubitable. (a) Saint Paul dit par une espèce d'ironie: Si toutefois Dieu, qui est infiniment juste, ne ferme pas les yeux sur de pareilles injustices. Or on juge tout d'un coup, & on répond, que certainement il ne peut pas fermer les yeux sur la conduite des méchans; d'où l'on infere qu'il les châtierra donc dans toute sa rigueur, & qu'il fera fur eux un exemple de sa justice. La plupart (b) croyent que les termes de l'Original signifient: *Puisqu'il est juste; & non pas: Si toutefois il est juste.* La suite du discours demande ce sens. Dieu, tout maître absolu qu'il est de sa créature, ne peut toutefois lui faire aucune injustice, ni la punir, si elle ne l'a pas mérité: au contraire il ne peut ne pas punir ceux qui l'ont mérité; à moins qu'ils ne réparent leur faute, & ne satisfassent par la pénitence à sa justice qu'ils ont offensée.

ÿ. 7. **ET VOBIS, QUI TRIBULAMINI, REQUIEM.** *Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction.* Dieu est en quelque sorte obligé, en vertu de ses promesses, & par sa justice infinie, de vous consoler, même en ce monde, tant par l'espérance d'une vie plus heureuse, que par la confiance en son secours, & par la force, & la constance qu'il vous inspire; ou par la victoire qu'il vous fait remporter sur vos ennemis; ou enfin en proportionnant ses secours à la violence de vos tentations. Il est juste qu'il en use de cette sorte; son honneur, sa justice, & sa gloire y sont intéressées. Et comme nous prenons part à tout ce qui vous arrive, & que ce qui vous afflige, nous afflige; aussi nous avons une fer-

(a) Theodoret. Τὸ ὅτι, ἢ ἢ ἐπὶ ἀσπίδων
ἐπὶ τῶν, ἢ ἐπὶ τῶν ἀσπίδων. Καὶ γὰρ ἐπὶ τῶν
ἐπὶ τῶν ἀσπίδων ἐπὶ τῶν ἀσπίδων
ἐπὶ τῶν ἀσπίδων. Ita Theophyl. alii,

(b) Ἐπει, pour ἐπὶ τῶν ἀσπίδων: Si tamen, pour
siquidem Erasmi. Vat. Græc. Eß. Pagnini. Theo-
phyl. alii passim.

8. *In flamma ignis dantis vindictam* |
 is qui non noverunt Deum, & qui non
 obediunt Evangelio Domini nostri Jesu
 Christi ;

8. Lorsqu'il viendra au milieu des flammes
 se venger de ceux qui ne connoissent point
 Dieu, & qui n'obéissent point à l'Evangile de
 nôtre Seigneur JESUS-CHRIST ;

COMMENTAIRE.

me assurance que Dieu nous consolera , & nous comblera de joye , lorsqu'à son second avènement il descendra du Ciel , & paroitra avec les Anges de sa puissance ; c'est-à-dire , qui sont les Ministres de sa puissance , ou plutôt , qui le servent , & qui l'accompagnent dans sa Majesté.

On a déjà remarqué (a) que dans l'Ecriture on nous décrit toujours la venue du Seigneur , dans la compagnie des Anges , qui composent comme sa cour , & son armée. Souvent aussi la puissance se met pour Dieu même. JESUS-CHRIST paroitra assis au Jugement , (b) à la droite de la puissance. Ainsi , les Anges de la puissance , peuvent marquer simplement les Anges du Seigneur.

ÿ. 8. *IN FLAMMA IGNIS.* Lorsqu'il viendra au milieu des flammes. Dans tous les endroits , tant de l'ancien , que du nouveau Testament où il est parlé de la venue de Dieu dans son dernier Jugement , on nous parle toujours du feu qui le précède , ou qui l'accompagne. (c) C'est le symbole de la vengeance , & de la colère , & même de la majesté de Dieu. On croit que le monde sera purifié par le feu au dernier jour. Mais je remarque quelques variétez de sentimens sur le tems auquel arrivera l'incendie général. Si c'est avant la venue du souverain Juge , comment y pourra-t'il encore avoir des personnes en vie , lorsque le Seigneur paroitra ? (d) Et si c'est après sa venue , comment viendra-t'il au milieu des flammes ? Mais on n'est pas obligé de dire que le feu qui accompagnera sa venue , soit le même qui brûlera le monde , ou qui purifiera la terre , sans la consumer. L'air paroitra tour en feu , les astres retireront leur lumière , le soleil se couvrira de ténèbres , & la lune sera éclipsée. C'est ainsi que les Ecrivains sacrez nous parlent de ce dernier jour.

DANTIS VINDICTAM. (e) Pour se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu. On comprend sous ce nom , non seulement les athées , & les infidèles , mais aussi ceux qui ne connoissent pas la très-sainte Trinité , un seul Dieu en trois personnes ; & même les Chrétiens qui con-

(a) Vide ad 1. Thissal. III. 13. & ad Matt. XXVI. 64.

(b) *Et dextera dantis.* Matt. XXVI. 64. Marc. XIV. 62. Luc. XXII. 69.

(c) Psalm. XLIX. 3. XCVI. 3. Isai. LXVI. 15. 16. 24. &c. Matt. V. 22. XVIII. 8. XXV. 4. 2. Petri III. 7. & Juda ÿ. 7.

(d) 1. Thissal. IV. 16.

(e) Ce verset dantis , se rapporte non à ignis , qui précède , mais à J. C. comme il paroît par le Grec : *Et vultu dantis dantis dantis dantis.* &c. *Quidam :* *Et dantis vultu dantis dantis.* Ita *Clarom. S. Germ. Born. G. L.*

9. *Qui poenas dabunt in imeritis aeternas à facie Domini, & à gloria virtutis eius :*

10. *Cum veneris glorificari in Sanctis suis, & admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.*

9. Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, à la vûë de la face du Seigneur, & de la gloire de sa puissance,

10. Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, & pour se faire admirer dans tous ceux qui auront crû en lui, puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous touchant ce jour-là.

COMMENTAIRE.

noissent Dieu d'une connoissance stérile, & spéculative, mais qui démentent leur créance par leur mauvaise vie, & qui n'obéissent point à l'Évangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

ψ. 9. QUI POENAS DABUNT IN INTERITU. *Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation.* (a) Tous les infidèles, les incrédules, les pécheurs. les mauvais Chrétiens, qui mourront dans l'impénitence, souffriront la peine éternelle, mais d'une manière proportionnée à la grandeur, & à la qualité de leurs fautes. Quant à l'éternité, tout sera égal : l'inégalité ne tombera que sur la qualité, & la quantité du supplice.

A FACIE DOMINI, ET A GLORIA VIRTUTIS EIUS. *A la vûë de la face du Seigneur, & de la gloire de sa puissance.* La présence seule du Seigneur fait leur supplice, comme elle fera le bonheur des Justes. (b) Concevez un objet infiniment aimable, & qui seul peut causer notre bonheur éternel, dont nous connoissons toute la beauté, & dont nous sentions toute l'importance, & la grandeur. Si cet objet nous hait souverainement, qu'il soit présent, & qu'il nous dénonce une haine éternelle, quel désespoir, quelle chute, quel regret, quelle peine, & quel redoublement de douleurs lorsque nous concevons que la perte que nous en faisons est sans remède, & que le malheur où nous tombons, est sans ressource. Ajoutez, si vous voulez, que celui qui forme ces réflexions, est d'une pénétration, d'une vivacité sans comparaison plus grande que toute celle dont nous pouvons être capables en ce monde. Voilà une petite idée du souverain malheur d'un réprouvé au jour du Jugement. Perdre un bien infini, le perdre pour toujours, & connoître sa perte dans toute son étendue. S'être attiré volontairement la haine d'un Être infiniment aimable, connoître combien il mérite d'être aimé, sans pouvoir l'aimer, ne pouvoit se dérober à sa vûë, ni à sa présence, ni à sa vengeance; quel désespoir!

ψ. 10. CUM VENERIT GLORIFICARI IN SANCTIS EIUS.

(a) Græc. *Si vultis diu vivere salutem salutem.* Ambrosiast. *In interitum, Iren. Interitum.*

(b) Chryf. *Η' μαρτυρία δι' τῆς τοῦ φθῆς ἰσχύος τοῦ δι' τῆς ἰσχύος. Ita & Theophyl.*

Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints. Le malheur des damnés recevra encore un nouvel accroissement à la vûe de la gloire des Saints. La comparaison qu'ils feront du bonheur des prédestinez, avec leur propre malheur, les chargera d'une confusion, & les pénétrera d'une douleur infinie. Dieu tirera sa gloire du bonheur des Saints, comme du malheur des méchans. La grandeur de sa justice, & la rigueur de sa vengeance éclatteront dans ceux-ci; & l'étendue de sa miséricorde, de sa bonté, & de sa grace dans ceux-là. *Cum veneris glorificari in Sanctis ejus.* La gloire de Dieu en elle-même, ne peut recevoir d'accroissement, toutefois elle reçoit en quelque sorte un éclat nouveau, dans la communication qu'il en fait à ses Saints. Un bien infini en paroît davantage, à mesure qu'il est partagé à un plus grand nombre de personnes. (a) On peut dire aussi en un sens, que plus il est connu, plus il est grand, d'où vient que l'Apôtre ajoute: *Es admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt.* Pour se faire admirer dans tous ceux qui ont crû en lui. *Etre admiré*, se met quelquefois, pour être dans une gloire, & un bonheur extraordinaires. (b)

QUIA CREDITUM EST TESTIMONIUM NOSTRUM IN DIE ILLO. *Puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous, touchant ce jour-là.* (c) Vous avez reçu la prédication de l'Evangile, & le témoignage que nous avons rendu touchant le jour du Jugement. Le désespoir des méchans sera de n'avoir pas écouté, & crû comme vous, ce que nous vous avons annoncé, & de n'y avoir pas conformé leur conduite. (d) *Ils seront saisis d'une frayeur horrible, & seront dans l'étonnement de vous voir dans la gloire; ils diront dans eux-mêmes en gémissant: Insensés que nous sommes! voilà ceux que nous regardions avec mépris, & que nous chargions d'outrages, les voilà qui s'élevent contre nous, & qui nous condamnent. Nous regardions leur vie, comme une folie, & leur fin comme un état sans honneur, voilà comme ils sont aujourd'hui au rang des Saints, & des enfans de Dieu. Nous nous sommes donc égarés de la voye de la vérité, la lumière de la justice ne s'est point levée sur nous, & le soleil d'intelligence ne nous a pas éclairé.*

Autrement: *Le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans l'attente de ce jour-là.* (e) Ou bien en traduisant par le futur, (f) car les Auteurs du nouveau Testament étant Hébreux d'origine, ne sont pas toujours fort exacts à observer les tems; *En ce jour-là vous croirez fermement, au témoignage que nous vous avons rendu.* Ou vous verrez alors la certitude des choses que nous vous avons annon-

(a) Chryf. Theophyl. *Ἡ γὰρ αἰσῶν δόξα, αἰσῶν ἰσῶν. Ὅτι ἐὰν ᾖ τὰς αἰσῶν δόξῃς αἰσῶν δόξῃς.*

(b) 4. Reg. v. 1. *Isai, lxxi, 6. Sap. viii, 12. Zechi, xxxviii, 3.*

(c) *In die illo.* pour, *de die illo.* Ansel. Metz, Tir. alii.

(d) *Sap. v. 2, 3, 4, 5.*

(e) *Estis hic.*

(f) *Ita Syr, Grot, Bez.*

11. *In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus nosse, & impleat omnem voluntatem bonitatis, & opus fidei in virtute;*

12. *Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, & vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, & Domini Jesu Christi.*

11. C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à nôtre Dieu qu'il vous ren le dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, & sur l'œuvre de vôtre foi;

12. Afin que le nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous, & que vous soyez glorifiés en lui par la grace de nôtre Dieu, & du Seigneur JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

cées. Les Grecs lisent ceci en parenthèse: *En ce jour-là le Seigneur se fera admirer dans tous ceux qui auront cru en lui, (car vous avez reçu le témoignage que nous vous avons rendu.)* Ce sera alors principalement, dit Theophylacte, (a) après saint Chrysostome, que l'on connoitra ceux qui sont vraiment fidèles; car dans le tems présent, plusieurs le paroissent, & ne le font pas. Et vous savez ce que nous vous avons dit sur cela, lorsque nous étions chez vous. Voyez le Chap. II. §. 5.

§. II. IN QUO (b) ETIAM ORAMUS. *C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, qu'il vous rende dignes de sa vocation.* Non de la vocation à la foi, puisqu'ils étoient déjà fidèles, & que l'Apôtre louë leur foi, & leur persévérance dans la piété, & dans la charité; mais qu'il les rende dignes d'avoir part aux récompenses préparées aux vrais Fidèles, (c) qu'il leur fasse la grace de vivre d'une manière digne de leur vocation, & d'y persévérer jusqu'à la fin, afin de jouir de la félicité qui est promise aux vrais Fidèles. Le Grec lit: (d) *Qu'il vous accorde la vocation, & non pas, sa vocation.* Mais cela revient au même dans le sens que nous venons d'expliquer.

IMPLEAT OMNEM VOLUNTATEM BONITATIS. *Qu'il accomplisse les desseins favorables que sa bonté a sur vous.* Qu'il vous accorde le don de persévérance qui couronnera toutes vos bonnes œuvres; (e) ou qu'il vous donne les grâces nécessaires pour exécuter ses desseins sur vous; qu'il y achève l'œuvre de la foi qu'il y a commencée. Les Grecs (f) par l'œuvre de la foi, entendent la patience dans les persécutions. Que Dieu vous donne la force de les soutenir jusqu'à la fin. D'autres l'expliquent

(a) Theophyl. hic: Καθ' οὗτον ἡμέραν ἐν ἡμέρῃ αὐτῶν, τότε γὰρ ἀκριβοῦς τῆς πίστεως ἀποδείξει αὐτοὶ. Νῦν γὰρ οὐ πάντες ἐπίστευον καὶ κατὰ τὸν νόμον.

(b) E'c' à: in quod, ad quod, quam ob rem.

(c) Est. Men Fromozd alii.

(d) In quibus ἀποδοτῆς τῆς ἀγάπης ἢ οὗτος ἡμῶν.

Alii: Quis ἡμῶν.

(e) Est. Men. Tir Zanch.

(f) Theodor. λέγει δὲ αἰτίαν ὁρῶντα τὸν ἐν τοῖς μαρτύροις ἀπομνημόνευον μαρτυρήσαντα. Ita Theophyl. Est. Men.

de la foi vivante, & animée par la charité ; ou les actes de la foi, qui éclatrent dans la confession de la vérité, & dans la pratique des vertus.

ÿ. 12. UT CLARIFICETUR NOMEN DOMINI. *Afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous.* Le nom de JESUS-CHRIST est glorifié par la bonne vie des Chrétiens, & sur tout par les souffrances, & par le martyre ; (a) c'est l'acte de la plus parfaite charité, & le rémoignage le plus grand, & le plus désintéressé qu'on lui puisse rendre, que de donner sa vie pour la défense de sa vérité, & de sa gloire. (b) Rien n'a paru plus admirable dans les premiers Chrétiens, que leur constance dans les tourmens, & rien n'a plus contribué à convertir les Payens, que le zèle des premiers Fidèles pour soutenir jusqu'à la mort les vérités qu'ils avoient apprises. Il faut, disoit-on, que ces gens-là soient bien persuadés, que la Religion qu'ils soutiennent soit bien vraie, puisqu'il n'y a rien qu'ils ne souffrent pour la défendre.

ET VOS IN ILLO. *Et que vous soyez glorifiés en lui par la grace de notre Dieu.* Si les Chrétiens procurent quelque gloire à Dieu par leur bonne vie, & par leurs souffrances, ils ne doivent pas se l'attribuer ; c'est un effet de sa grace, & de sa bonté pour eux. (c) Ils ne font que lui rendre ce qu'ils ont reçu de lui. Si par les œuvres de nôtre foi Dieu est en quelque forte glorifié aux yeux des hommes, il nous glorifie à son tour dans le Ciel, en la présence de tous les Anges. Il nous comble de gloire au jour de son Jugement, & nous paye au centuple ce que nous avons fait pour lui. Enfin s'il est glorieux à Dieu d'avoir des serviteurs fidèles, & prêts à tout faire, & à tout souffrir pour son service, il est infiniment glorieux aussi aux Chrétiens d'avoir un Maître si plein de bonté, & qui récompense si magnifiquement ses serviteurs, & ses amis. (d) La gloire du serviteur est d'être fidèle à son maître, & la gloire du maître est de bien reconnoître les services de ses serviteurs.

(a) Theophyl. Est. Grot.

(b) Joan. XXI. 19. XII. 28. XV. 13. *Majorem charitatem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Galat. I. 24. I. Petri IV. 14.

(c) Theophyl. Καὶ αὐτὸ τῆρο τῷ Θεῷ ἔστι, ὃ

ἐν ἡμῖν ἐστίν. Ἄλλα χάρις αὐτῷ, τὸ δεξιῶσθαι, ὃ αὐτῷ ἐστὶν ἡμῖν. Est. Zanch.

(d) Est. Mey. Grot. alii. Vide et Theophyl. Δὲλα γὰρ αὐτῷ, τὸ πρὸς ἡμῶν τῷ δεικνῆναι.





CHAPITRE II.

Le dernier jour n'est pas si proche que le vouloient persuader quelques-uns. Il faut que l'Antechrist vienne auparavant. Il trompera les réprouvez par de grands miracles. Eloge de la foi des Thessaloniens. Saint Paul les exhorte à garder les traditions qu'il leur a laissées.

†. 1. *R*ogamus autem vos, fratres, | †. 1. *O*R nous vous conjurons, mes freres, par l'avènement de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & par nôtre réunion avec lui,
per adventum Domini nostri
Jesu Christi, & nostræ congregationis in
ipsum,

COMMENTAIRE.

†. 1. *R*OGAMUS (a) VOS PER ADVENTUM DOMINI. *Nous vous conjurons par l'avènement de nôtre Seigneur, & par nôtre réunion avec lui.* Quelques imposteurs avoient pris occasion de la première Epître de saint Paul aux Thessaloniens, de publier que le jour du Jugement étoit proche. L'Apôtre appuye ici ce qu'il avoit dit qu'il viendrait certainement, mais qu'il viendrait comme un voleur pendant la nuit. Il ne leur dit rien sur le tems auquel il doit arriver; il réfute seulement ceux qui avançoient qu'il viendrait bien-tôt.

Il conjure les Thessaloniens *par l'avènement glorieux de JESUS-CHRIST, par ce jour terrible auquel il doit venir juger le monde, & par nôtre réunion en lui*; (b) c'est-à-dire, par le bonheur que nous aurons d'aller au-devant de lui dans les nuës, pour nous réunir à lui, & pour ne nous en séparer jamais, ainsi que saint Paul l'a promis dans le Chapitre IV. †. 16. de la première Epître aux Thessaloniens, & comme le Sauveur lui-même nous en assure dans l'Evangile, (c) lorsqu'il dit que le Fils de l'homme enverra ses Anges qui rassembleront tous ses Elus, depuis une extrémité du monde, jusqu'à l'autre.

Quelques-uns (d) ont voulu expliquer cet avènement du Sauveur, de

(a) Ῥογαμὸς ὑμῶν, κατὰ τὸν ἀφικανῆσθαι τοῦ κυρίου. On a déjà vu ἡμῶν, pour κατὰ τὸν ἀφικανῆσθαι, 1. Thess. IV. 2. v. 12. Philipp. IV. 3. & souvent dans l'Evangile, pour, prier, demander.

(b) Theodoret. Theophyl. ex Chrysost. alii passim.

(c) Marc. XIII. 27.

(d) Grot. Hamm.

1. *Ut non cito moveamini à vestro sensu, neque terreamini, neque per spirituum, neque per sermonem, neque per Epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.*

2. Que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler dans votre premier sentiment, & que vous ne vous troubliez pas, en croyant sur quelque prophétie prétendue, ou sur quelque discours, ou quelque Lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.

COMMENTAIRE.

la vengeance qu'il exerça contre les Juifs par les armes des Romains. On convient qu'assez souvent dans l'Évangile, (a) JESUS-CHRIST parle de ce dernier malheur des Juifs, comme du jour de la vengeance, & de son second avènement. Mais toute la suite du discours de cette Epître, & de la première aux Thessaloniens, prouve assez qu'il veut parler du Jugement dernier. D'ailleurs qu'importoit aux Fidèles de Thessalonique ce qui devoit arriver aux Juifs de Jérusalem. Ce danger les regardoit-il ?

¶ 2. *UT NON CITO MOVEAMINI.* Que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler. Que vous n'abandonniez pas la foi que je vous ai prêchée, ni la doctrine que je vous ai apprise dans ma Lettre précédente sur le Jugement dernier. N'écoutez ni les imposteurs qui veulent vous séduire, ni les faux Apôtres qui veulent vous persuader que ce jour est proche. N'en croyez rien, ni sur aucune prophétie prétendue, (b) ni sur aucun discours, ni sur une Lettre qu'on supposeroit venir de nous. Pour jeter les Thessaloniens dans le trouble, on supposoit de fausses prophéties, où des imposteurs se disant avoir l'esprit de prophétie, (c) soutenoient que le jour du Jugement étoit proche. D'autres disoient l'avoir appris de la bouche de l'Apôtre même, dans des discours publics, ou particuliers; d'autres enfin supposoient de ses Lettres, (d) dans lesquelles il disoit ce qu'on vouloit faire croire au peuple.

Mais quel intérêt pouvoient avoir ces imposteurs de feindre que le dernier jour étoit proche? C'étoit ou pour jeter les Fidèles dans l'impatience s'ils voyoient que ce jour différât trop long-tems à venir, ou pour les faire douter de tout le reste, lorsqu'ils verroient qu'il n'arrivoit point; ou enfin pour profiter du mépris, ou de l'abandon qu'ils feroient de leurs biens temporels, dans la supposition que ce jour alloit véritablement paroître. Et l'Apôtre en les assurant que ce jour n'étoit pas si prochain, ne prétendoit ni réprimer leur ardeur, qui souhairoit l'avènement du Fils de Dieu, ni les jeter dans la négligence, & la sécurité; mais il craignoit que leur

(a) *Mat. XXIV. Marc. XIII. Luc. XXI.*

(b) *Mat. dia. v. 12. 13. 14.*

(c) *Theodor. Tirophyl. Tertull. Psudo-Prophetarum. Alii.*

(d) *Christ. Kair. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.*

3. *Ne quis vos seducat nullo modo ; quoniam nisi venerit discessio primum , & revelatus fuerit homo peccati , filius perditionis .*

3. Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit ; car il ne viendra point , que la révolte , & l'apostasie ne soient arrivées auparavant , & qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché , cet enfant de perdition ;

COMMENTAIRE.

foi ne fût ébranlée , & qu'ils ne crussent qu'il en seroit de même de tout le reste , & que toutes leurs espérances étoient vaines , si ce qu'on leur avoit promis à cet égard , se trouvoit faux. Ce n'est donc ni celui qui croit que le jour du Seigneur est proche , ni celui qui croit qu'il est éloigné , qui aime véritablement l'avènement du Seigneur , dit saint Augustin : (a) c'est celui qui , soit qu'il soit prochain , ou éloigné , l'attend dans une foi sincère , dans une ferme espérance , & dans une ardente charité. *Non ergo ille diligit adventum Domini , qui cum asserit propinquare , aut ille qui asserit non propinquare ; sed ille potius , qui cum sive prope sit , sive longe sit , sinceritate fidei , firmitate spei , ardore charitatis expectat.* Voilà l'état où saint Paul souhaitoit que demeurassent les Thessaloniens , & où tous les Chrétiens doivent être dans l'ignorance où Dieu a voulu que nous soyons sur ce jour terrible.

¶ 3. *QUONIAM NISI VENERIT DISCESSIO (b) PRIMUM.* Ce jour ne viendra point , que la révolte , & l'apostasie ne soient arrivées. Quelle est cette révolte , ou cette apostasie ? Plusieurs Peres (c) croyent que c'est la révolte des peuples qui composoient alors l'Empire Romain , le plus étendu qu'on ait encore vu dans le monde. L'Apôtre pour ne pas irriter les Romains , qui dominoient alors , ne voulut pas exprimer le nom de leur Empire , mais il étoit aisé de le comprendre , puisqu'ils étoient les seuls dominateurs connus dans l'Europe , dans l'Afrique , & dans une grande partie de l'Asie. Mais depuis plus de dix-sept cens ans , presque tous les peuples qui composoient l'Empire Romain , se sont affranchis de sa domination , & nous ne voyons encore aucun signe certain que le monde doive finir bien-tôt , quoiqu'il soit certain que sa fin approche continuellement.

Les Peres Grecs , (d) je veux dire saint Chrysostome , Théodoret ,

(a) Vide Aug. Ep. olim 80. nunc 199. n. 15. vide Iff. me.

(b) Græc. Έως μη ἴδῃ τὸ ἀποστασίου πρῶτον. Aug. l. 20. c. 19. de civit. Nisi venerit relapsa. Et c. 4. h. l. c. 2. ad. q. quidd. Gold. apud Pelag. qui h. l. c. 2. dicit : Έως μη ἴδῃ τὸ ἀποστασίου.

(c) Tertull. ad Scapul. l. 2. c. de resurrectione.

carnis. c. 24. Optatus Milevit l. 2. Laſant. l. 7. c. 25. Hieronym. in Dan. vii. c. in feram. xxv. c. Ep. 151. Ambrosiast. Primas. S. Jul. l. 10.

(d) Chrysost. Ti ἔτι τὸ ἀποστασίου ἔσται κατὰ τὸν ἀρχαῖον ἀποστασίου , ἅτε κατὰ τὸν Ἰσραὴλ , ὡς ἀπὸ τῆς Ἰσθ. Theod. Theophyl. Orat. c. 6.

Théophylacte, croyent que l'apostasie est mise pour l'apostat, pour l'Ante-Christ, parce qu'il doit engager une infinité de Chrétiens dans l'apostasie. Saint Augustin, & Sédulius lisoient même dans leurs Exemplaires, *refuga*, l'apostat, au lieu de *discessio*, l'apostasie. Ce sentiment revient à celui de la plupart des Interprètes, qui entendent par ce terme, l'apostasie, ou la rébellion des Chrétiens qui doivent abandonner la foi, & le parti de JESUS-CHRIST, pour se ranger à celui de l'Ante-Christ. Cette apostasie est déjà commencée dans les hérésies qui se sont élevées dans différens siècles, & dans la séparation de l'Eglise Orientale, d'avec celle d'Occident. Mais elle ne s'achèvera qu'à la fin du monde, sous le regne de l'Ante-Christ, & c'est ce que l'Apôtre marque clairement ci-après: *Car le mystère d'iniquité*, dit-il, *se forme dès à présent*. Lorsque cet ennemi de JESUS-CHRIST paroitra dans le monde, on verra une apostasie presque générale de tous les Chrétiens, il n'y aura de réservés que les élus, & encore seront-ils bien tentés par les faux miracles de l'ennemi de JESUS-CHRIST. (a) *Ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.*

Saint Augustin, (b) & plusieurs Interprètes avec lui, croyent que l'apostasie, ou la rébellion sera tout à la fois, & contre l'Empire Romain, & contre l'Eglise de JESUS-CHRIST. On ne peut pas dire que l'Empire Romain ne subsiste plus; il subsiste encore dans l'Empire d'Allemagne, quoiqu'infimement affoibli: L'Eglise Catholique, & Romaine, malgré ses pertes, & l'apostasie d'un grand nombre de ses enfans, est toujours la même; elle a la même foi, la même morale, les mêmes Ecritures, les mêmes Chefs: En un mot elle subsiste, & subsistera jusqu'à la fin du monde. Mais il est visible que *le mystère d'iniquité se forme dès-à-présent*, comme le dit ci-après saint Paul, (c) & que l'affoiblissement de l'Empire Romain d'une part, & l'apostasie de tant de peuples, qui étoient ci-devant membres de l'Eglise Catholique, sont des marques trop sensibles de l'approche de ce dernier jour. Il vient insensiblement, & viendra sûrement comme un voleur, lorsqu'on y pensera le moins. (d).

Je ne parle pas ici de l'emportement de ceux qui par le regne de l'Ante-Christ, & l'apostasie dont parle ici saint Paul, entendent l'autorité du Pape, & des Evêques dans l'Eglise Catholique. Il est bien plus vrai de dire que c'est la révolte des hérétiques contre l'autorité légitime, & des enfans contre leur Mere, sous prétexte d'erreurs prétendus qu'ils lui imputent, & de certains abus qu'ils exagèrent sans raison, & qu'elle n'a jamais autorisés, ni approuvés. Grotius, qui veut que cette Epître soit écrite avant la première aux Thessaloniciens, & que l'apostasie marquée:

(a) *Matt. XXIV. 24.*(b) *Aug. l. 20. de civit. c. 19. D. Thom. Ep. Rom. Corin.*(c) *Infra §. 7.*(d) *2. Thessal. v. 2. Sicut fur in nocte inquit.*

ici, soit l'impiété de Caius Caligula, qui voulut faire mettre sa statue dans le Temple de Jérusalem, soutient que l'homme de péché qui veut se faire adorer, & qui s'éleve sur tout ce qui est appelé Dieu, n'est autre que Simon le Magicien; & que le jour du Seigneur est celui de la destruction de Jérusalem, & du Temple par les Romains. Suivant ce système, on peut expliquer la rébellion, & l'apostasie marquées ici par saint Paul, de la révolte des Juifs contre les Romains, qui n'étoit pas encore déclarée en ce tems-ci; & par celui qui opère le mystère de l'iniquité, on peut entendre l'Empereur Néron; & enfin par l'homme de péché, Simon le Magicien. Tout cela étoit une figure de ce que nous croyons qui doit arriver réellement à la fin du monde; & nous sommes persuadés que c'est là le premier, & le principal objet que saint Paul s'est proposé ici. La révolte totale des peuples contre l'Empire Romain, & l'apostasie des mauvais Chrétiens contre l'Eglise, sont les marques essentielles qui doivent précéder la venue de l'Ante-Christ.

ET REVELATUS FUERIT HOMO PECCATI. *Et qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché, cet enfant de perdition; ce scélérat, ce méchant, si digne de périr misérablement. L'enfant de perdition, est mis dans le même sens que fils de mort, fils de paix, fils de colère, &c. (a) c'est-à-dire, digne de mort, digne de paix, digne de colère. Les Peres, & les meilleurs Interprètes entendent unanimement ceci de l'Ante-Christ, (b) qui doit paroître dans le monde avant le grand jour du Jugement, pour combattre la Religion, & les Saints. Quelques Anciens (c) ont dit que c'étoit le Démon, ou Satan; mais d'autres (d) croient que c'est un vrai homme, dans qui le Démon habitera, qu'il gouvernera, dont il fera l'organe, & le ministre. Il y en a qui disent que ce sera un Démon incarné. Saint Jérôme (e) se contente de dire que le Diable demeurera en lui corporellement. Théodoret dit que comme nôtre Sauveur a voulu s'incarner, pour procurer nôtre salut; ainsi le Démon a choisi un homme pour nous perdre, & l'a choisi tel, qu'il pût exercer par lui toute sa malice, & toute sa haine contre nous.*

Saint Augustin (f) dit que de son tems quelques-uns croyoient que Néron étoit l'Ante-Christ, & que sous son regne s'accomplissoit le mystère d'iniquité dont parle ici saint Paul. Ils ajoutoient que cet Empereur devoit ressusciter, & reparoître un jour dans le monde avant l'avènement

(a) 2. Reg. xii. 5.

(b) Aug. l. 20. de civit. Dei, c. 19. Nulli dubium est eum de Antichristo ista dixisse.

(c) Vido Hieronymum in Is. xvii.

(d) Theodoret. hic. & Chrys. & Theophyl. τίς ἐστὶν ὁ ἀντὶς τοῦ Σατανᾶ; ὁ δὲ σωτὴρ. Ἄν. ἀνδραπόδης τῆς μάχης αὐτῆ ἀντιπάλῳ τῆρ ἰσπ-

γνῶσις.

(e) Hieron. in Dan. vii. Non eum putaverunt, juxta quorundam opinionem, vel Diabolum esse, vel Dæmonem, sed unum ex hominibus, in quo totus Satan habitaturus sit corporaliter.

(f) Aug. l. xx. c. 19. de civit.

4. *Qui adversatur, & extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur; ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus,*

4. Cet ennemi de Dieu, qui s'éleva au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

COMMENTAIRE.

du Seigneur. On voit les mêmes sentimens dans saint Jérôme, (a) & dans Sulpice Sévère. (b) Ce dernier ajoute que quelques-uns croyoient que Néron s'étant percé de son épée, avoit été guéri de sa blessure; suivant ce passage de l'Apocalypse: (c) *Et plaga mortis ejus curata est*: En sorte qu'il devoit venir à la fin du monde pour accomplir le mystère d'iniquité. Il fait même dire à saint Martin, que Néron doit paroître en Occident, pendant que l'Ante-Christ paroitra en Orient. Saint Augustin dit qu'en effet il y avoit des gens qui soutenoient qu'il n'étoit pas mort, mais qu'il avoit été enlevé, & mis dans un lieu secret, où il se conservoit dans la vigueur de son âge, pour reparoître un jour, & pour être rétabli dans son Royaume. Sulpice Sévère dans le second Livre des Vertus de saint Martin, ne dit pas que Néron doive venir, en qualité d'Ante-Christ, mais seulement comme son ministre, & comme l'organe de ses cruautés. Suetone (d) rapporte qu'à Rome, assez long-tems après sa mort, plusieurs personnes le croyoient encore vivant, & rapportoient son image, & des Edits comme venant de lui, & disoient qu'il reparoitroit bien-tôt. Mais & cela, & tout ce qu'on a dit de sa venue à la fin du monde, ne mérite aucune attention. L'Eglise croit que l'Ante-Christ viendra; mais elle ignore le tems de sa venue, & les circonstances de sa naissance, & de son origine.

§. 4. QUI ADVERSATUR, ET COLITUR. *Qui s'éleva au-dessus de tous ce qui est appelé Dieu.* Daniel (e) dit la même chose d'Antiochus Epiphane: *Magnificabitur adversus omnem Deum.* Il voudra se faire reconnoître, & adorer par tous les peuples, comme la seule Divinité qui mérite leur culte. Il s'efforcera de supprimer toute autre Religion, tant bonne, que mauvaise. Il renversera les Temples, brisera les Autels, fera périr les Prêtres, & les Ministres, tant du vrai Dieu, que des faux Dieux. Les Commentateurs Protestans disent sur ce passage contre le Pape, & contre l'Eglise Romaine, des choses, dont je crois que les plus sages, & les plus modérez d'entre eux rougissent. Je ne m'arrêterai pas à relever leurs excès, ni à réfuter leurs calomnies; je n'ai point entrepris ici un traité de controverse; mais qu'ils lisent au moins de bonne-foi, &

(a) Hieronym. in Dan. xi.

(b) Sulpis. Sever. l. 2. hist. sacra.

(c) Apoc. xiii.

(d) Sueton. in Nerone, ad finem. c. 37. Tacit. l. 2. histor.

(e) Dan. xi. 36.

sans prévention nos Ecrivains approuvez de l'Eglise, & qu'ils ne nous imputent pas les opinions qu'elle n'a jamais approuvées. Voudroient-ils qu'on les rendit responsables de toutes les pauvretez qu'ont débité certains Auteurs de leur Communion ?

ITA UT IN TEMPLO DEI SEDEAT. (a) *Jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu.* Les Peres, & les Interpretes ne sont pas d'accord sur le sujet de ce Temple. Plusieurs Anciens (b) ont crû que saint Paul vouloit marquer le Temple de Jérusalem, que l'Ante-Christ à la fin du monde doit rétablir, & où il doit se faire adorer comme un Dieu. Saint Chrysostome sur cet endroit-ci, ne désapprouve pas ce sentiment. Ce Pere, & plusieurs autres (c) croient que les Juifs recevront l'Ante-Christ comme leur Messie, & comme leur Dieu, & qu'ils l'adoreront dans Jérusalem, dans le Temple qu'ils lui élèveront. Mais la plupart des Anciens croient que l'Antechrist s'assiera même dans les Eglises Chrétiennes, & qu'il y recevra les adorations des peuples qu'il aura séduits, & engagez dans l'apostasie. On tient communément que ce sera à Jérusalem: mais pourquoi pas aussi ailleurs où il se trouvera ? (d) Il est vrai qu'il doit établir à Jérusalem le siège de son empire: mais il n'en demeurera pas là, puisqu'il doit faire tant de conquêtes sur les Chrétiens.

OSTENDENS SE QUASI SIT DEUS. *Voulant lui-même passer pour Dieu.* Il fera mettre sa statué, ou il s'assiera lui-même dans les Eglises, & dans les Temples consacrez au vrai Dieu, pour y recevoir les honneurs divins, de même qu'autrefois l'idole de l'abomination, ou la statué de Jupiter Olympien fut placée dans le Temple du Seigneur à Jérusalem; (e) & comme Caius Caligula vouloit y faire placer la sienne, (f) quelque tems avant la révolte des Juifs contre les Romains. Les Juifs, & les Chrétiens apostats séduits par ses prestiges, & par ses miracles, le reconnoitront pour le Messie, & lui rendront le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

Tout ceci peut s'expliquer dans un sens figuré de Simon le Magicien, comme symbole de l'Ante-Christ. Cet imposteur après avoir couru diverses provinces d'Orient, & avoir trompé une infinité de personnes par ses prestiges, & ses enchantemens, vint enfin à Rome, comme sur un plus

(a) *ὅτι ἄνθρωπος οὗτος καθίσθη ἐν τοῖς ναοῖς.* Plusieurs omettent ces mots, *ὅτι ἄνθρωπος* Saint Augustin l. xx c 19 de la Cité de Dieu, a beaucoup raisonné sur ces mots, *in Templum*, au lieu de, *in Temple*, prétendant qu'on peut l'entendre ainsi: Il s'assiera comme s'il étoit le Temple, & l'Eglise de Dieu, lui, & les siens. Mais il est plus simple de dire que *ὅτι οὗτος* est mis pour, *ὅτι ἄνθρωπος*.

(b.) Hippolyt. *de consum. mundi.* Cyrill. Jero-

sol. *Catech. 15. Damascen. l. 4. c. 28.*

(c) Chrysost. *Theodorot. Theophyl. Oecum. Ambrosiast. Anselm. alii interpretes.*

(d) Theophyl. *ὅτι ἄνθρωπος οὗτος καθίσθη ἐν τοῖς ναοῖς, καὶ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις, καὶ ἐν ταῖς πόλεωσι, καὶ ἐν ταῖς κώμαις.*

(e) 1. *Matth. 3. 17.*

(f) *Joseph. Antiq. l. 20. c. 11. Philo Legat. ad Caium.*

5. *Non retinetis quod cum adhuc essem apud vos, hac dicebam vobis ?*

5. Ne vous souvient il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étois encore avec vous ?

6. *Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.*

6. Et vous savez bien ce qui empêche qu'il ne vienne, afin qu'il paroisse en son tems.

COMMENTAIRE.

grand théâtre. (a) Il s'y fit bien-tôt remarquer, & les Romains comme les autres, furent la duppe de cet imposteur. Les anciens Peres de l'Eglise (b) assurent qu'on lui dressa une statue comme à un Dieu, avec cette inscription : *A Simon le Dieu saint*. La chose n'est nullement impossible, puisque ceux de Lystris vouloient offrir des sacrifices à Paul, & à Barnabé, comme à des Dieux, (c) pour des choses, qui ne paroissent pas plus merveilleuses, que celles que faisoit Simon le Magicien. Apollone de Thyanes, autre imposteur qui parut peu de tems après, recevoit en bien des endroits les honneurs divins. (d) Simon le Magicien vouloit se faire passer pour un Dieu. (e) C'étoit-là son ambition. Avant même qu'il fut converti, & étant encore à Samarie, (f) il se faisoit appeler la grande vertu de Dieu. Voilà quel étoit celui que le Démon suscita pour l'opposer aux Apôtres, & que Dieu permit qui parut pour représenter la personne de l'Ante-Christ, qui doit venir à la fin du monde.

ψ. 5. *NON RETINETIS ? Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses étant encore chez vous ?* Il auroit fallu en demeurer là, & ne point vous engager dans des questions infinies, & n'écouter pas ceux qui me font parler mal à-propos, ou qui rapportent de fausses Lettres de ma part. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous en ai dit d'abord. On voit par là que les Apôtres ont enseigné de vive voix une infinité de choses, qui n'ont pas été écrites. (g) Sans les faux Docteurs qui jettèrent les Thessaloniens dans le trouble, l'Apôtre ne nous auroit rien laissé par écrit sur cette importante matière.

ψ. 6. *ET NUNC QUID DETINEAT SCITIS, Vous savez bien ce qui empêche qu'il ne paroisse à présent, afin qu'il paroisse en son tems.* Je vous ai dit autrefois de vive voix à quoi il tient que le jour du Seigneur ne vienne, & que l'Ante-Christ ne paroisse. Il ne diffère que pour venir au tems préordonné par les décrets de la Providence. Mais encore à quoi tient-il qu'il ne vienne ? Il l'a déjà dit ci-devant ψ. 3. *Nisi venerit discessio primum.*

(a) Justin. apolog. 2. Euseb. l. 2. c. 13. Hist. Ecclésiast.

(b) Justin apolog. 2. Cyrill Carthac. 3. Iren. l. 1. c. 20. Tertull. apolog. 6. 13. Euseb. l. 2. c. 14. Hist. Ecclésiast. &c.

(c) Act. XIII. 10.

(d) Philostrat. vitæ Apollonii, l. 7. c. 20. l. 8. c. 2.

(e) Iren. l. 1. c. 20.

(f) Act. VIII. 10.

(g) Theophyl. Θεολογικὴ δόξα ἐν μεγάλοις περὶ τῆς ἀγγελίας ποιημένης.

7. *Nam mysterium jam operatur iniquitatis. Tamùm ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.*

7. Car le mystère d'iniquité se forme déjà à-présent. Seulement, que celui qui a maintenant la foi, la conserve jusqu'à ce que cet homme soit détruit.

COMMENTAIRE.

Il faut premièrement que la rébellion contre l'Empire Romain, (a) & l'apostasie contre la Religion Catholique, arrive; tandis que l'Empire Romain subsistera, la Religion Chrétienne subsistera aussi: lorsque le premier sera détruit, l'Ante-Christ paroîtra; & on verra l'apostasie dans l'Eglise. L'Apôtre par une sage politique n'a pas voulu s'exprimer distinctement sur la ruine de l'Empire Romain, pour ne pas exposer l'Eglise à la persécution, & pour ne pas irriter mal-à-propos les Payens contre les Fidèles, suivant la remarque de saint Chrysostome, & de saint Augustin: (b)

Quelques-uns (c) ont crû que ce qui retenoit & empêchoit que l'Ante-Christ ne parut, étoient les dons surnaturels du Saint-Esprit. Mais saint Chrysostome ne marque forr judicieusement que si cela étoit, la fin du monde devoit être déjà venuë, puisque depuis long tems l'on ne voit plus dans l'Eglise ces dons extraordinaires du Saint-Esprit. D'autres dans Théodoret suppléoiert ainsi au Texte de l'Apôtre. *Vous savez à quoi il tient qu'il ne paroisse.* C'est au décret de Dieu; les tems marquez dans les desseins de Dieu, ne sont pas encore accomplis.

Pour lui il l'entend ainsi; L'Apôtre sçavoit que le Sauveur avoit dit que l'Evangile seroit prêché par tout, & à routes les nations, & qu'après cela viendroit la fin des siècles: (d) *Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, & tunc veniet consummatio.* Comme il voyoit que l'idolâtrie regnoit encore dans presque tout l'Univers, il jugeoit que la fin du monde, & le regne de l'Ante-Christ étoient encore éloignez. Il avoit apparemment fait remarquer la même chose aux Thessaloniens lorsqu'il étoit parmi eux, c'est pourquoi il leur dit: *Vous savez ce qui empêche qu'il ne paroisse à présent; mais il paroîtra dans son tems.*

Il n'est pas mal-aisé suivant l'hypothèse qu'on a proposée dans la Préface de cette Epître, d'expliquer l'apostasie, dont parle saint Paul au y. 3. de la révolte des Juifs contre les Romains; elle devoit précéder la venue du Seigneur dans sa vengeance, pour punir la nation des Juifs. On devoit aussi avant ce tems voir paroître cet homme de péché, cet enfant de

(a) Ita Patres plerique, Chrysoſt. Theodor. Theophyl. Tertull. Hieronym. Augustin. Ita & Bellarm. Vñ. alii passim

(b) Aug. l. xx. de civit. c. 19. n. 3. Ita & Chrysoſt. Enchèdè di mègè tètè l'apostasia àggrè

τὸν φῆμι, ἀνδρὸς ἀπίστου, ἃ τίς φησὶ, οὐκ ἀναρῆσθαι. Οὐ γὰρ ἐξήδη πᾶσι τῷ κόσμῳ ἀναρῆσθαι, ἃ ἀναρῆσει καὶ τότε.

(c) Quæ dicitur apud Chrysoſt. & Theodor. hic.

(d) Matt. xxiv. 14.

perdition,

perdition, cet ennemi de Dieu qui doit se faire adorer, & se faire appeller Dieu, & s'asseoir dans le Temple. Voilà à quoi il tenoit que le jour du Seigneur n'arrivât, premièrement en figure, dans la guerre des Romains contre les Juifs, & ensuite en réalité à la fin du monde.

ÿ. 7. NAM MYSTERIUM. IAM OPERATUR INIQUITATIS. (a) Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent. Plusieurs Anciens (b) ont crû que ce mystère d'iniquité, étoit l'empire de Néron, ou Néron lui-même, qu'ils prenoient pour l'Ante-Christ, & qui n'avoit commiéncé à persécuter l'Eglise, que pour achever un jour de la combatre, lorsqu'il reparoitroit sur la terre à la fin du monde. Mais ce sentiment que nous avons déjà touché sur le ÿ. 3. n'est fondé que sur les crimes, & la cruauté de Néron, & sur les faux bruits qui coururent après sa mort, qu'il étoit vivant, & qu'il devoit reparoitre un jour. On ne croyoit pas que l'Ante-Christ pût être ni plus méchant, ni plus cruel que cet Empereur; ni plus ennemi de l'Eglise de JESUS-CHRIST.

D'autres en plus grand nombre, (c) & mieux fondez, ont crû que les hérétiques sont des Ante-Christ, qu'ils sont des suppôts, & des ministres de cet homme de péché, qui commencent dès à présent le mystère d'iniquité dans l'Eglise de JESUS-CHRIST; par les erreurs qu'ils y répandent, par le scandale qu'ils y causent, par l'apostasie de plusieurs, qu'ils attirent dans leur parti. Les Peres appellent communément les hérétiques, (d) précurseurs de l'Ante-Christ: A la fin du monde l'Ante-Christ achèvera ce que ses ministres ont commencé. C'est apparemment ce que saint Jean vouloit marquer, lorsqu'il disoit: (e) *Nunc Antichristi multi sunt.* Il y a déjà beaucoup d'Ante-Christ.

D'autres (f) croient que ce mystère d'iniquité, signifie le symbole de l'iniquité de l'Ante-Christ, la figure, la représentation de ses persécutions contre les Saints. Ainsi tous les persécuteurs de l'Eglise, les Nérons, les Domitiens, les Décus, les Dioclétiens, les hérétiques sont des images de l'Ante-Christ; ils opèrent le mystère d'iniquité; l'Ante-Christ opère déjà, & opérera jusqu'à la fin du monde dans ses ministres. Ce n'est point encore son regne réel, c'est le mystère, c'est la figure de son regne. Néron, & Simon le Magicien furent du tems de saint Paul les figures les plus ressemblantes de cet ennemi de Dieu.

TANTUM UT QUI TENET NUNC, TENEAT. (g) Seulement que

(a) Τὸ γὰρ μυστήριον ἵδὸν ἀσχηματίζετο τῆς ἀνομιᾶς

(b) Christoff. hic. & orat. 2. de electis syna Theophyl. quid. apud Theodoret. Vide & Hieronym. in Dan. xi & Aug. l. xx. c. 19. de civit. Salsit. Sever. l. 2. hist. Victorin. in c. 17. Apocalysif.

(c) Tertull. de prescript. c. 4. & contra Pra-

xeam, c. 31. Theodoret. alii

d. Iren. l. 1. c. 8 Cyrill Jerosol. Cathec. 15. Ambros. in Luc. xxxi. Origen. in Matt. Hilar. lib. ad Constantium, Athanas. Epist. ad Solitan.

(d) s. Joan. 11. 12.

(f) Syr. Eft. Gagna. Cornel. Men.

(g) Le Grec ne porte point teneat; il se lie que dans les Bibles Latines.

8. *Et nunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui eum:*

8. Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence;

COMMENTAIRE.

celui qui a maintenant la foi, la conserve, jusqu'à ce que cet homme soit détruit. Que chacun de vous demeure dans la foi qu'il a reçue de nous, & ne se laisse point ébranler par les discours qu'on répandra comme venant de nous. Ou plutôt, que ceux qui se trouveront alors dans le monde, conservent la foi, & demeurent fermes dans leur créance, & dans leur attachement à l'Eglise de JESUS-CHRIST, jusqu'à ce que l'Ante-Christ, cet homme d'iniquité, soit détruit.

Le Texte Grec présente un autre sens : (a) *Il ne reste qu'une chose, qui est que celui qui retient, soit détruit.* Voilà à quoi il tient que l'Ante-Christ ne paroisse : il faut que l'Empire Romain soit détruit, ou que l'Evangile ait été prêché par tout le monde, & que toutes les nations soient converties, avant que le jour du Seigneur arrive. Cela a rapport à ce qu'il a dit ci-devant *ψ. 3. & 6.* (b) Il met au heurt, vous savez ce qui retient ; *Et nunc quid detineat scitis* ; ce qu'il met ici au masculin : *Tantum ut qui tenet de medio fiat.* Ce qui peut fortifier la conjecture de ceux des anciens qui l'expliquent de Néron, & de Simon le Magicien, après la mort desquels la colère du Seigneur éclata contre les Juifs. Néron mourut l'an 66. de JESUS-CHRIST ; la révolte des Juifs commença la même année, & Néron donna le commandement de l'armée à Vespasien. L'an 67. Vespasien fit la guerre en Galilée, & l'an 70. de JESUS-CHRIST Tite forma le siège de Jérusalem, prit, & ruina la ville. Dieu permit que les hommes vissent en cela une figure de la fin du monde, comme ils avoient vu dans Néron, & dans Simon le Magicien une figure de l'Ante-Christ, & dans la révolte des Juifs, un symbole de l'apostasie des mauvais Chrétiens. De même que notre Sauveur en nous dépeignant ce qui doit arriver à la fin des siècles, nous décrit en même tems les circonstances de la guerre des Romains contre les Juifs ; (c) ainsi saint Paul dans ce qu'il dit aux Thessaloniens, ménage ses expressions de telle manière, que l'on peut les appliquer à Simon le Magicien, comme représentant l'Ante-Christ, & à la guerre des Romains contre les Juifs, comme une figure des maux qui arriveront à la fin du monde.

• *ψ. 8. ET TUNC REVELABITUR ILLE INIQUUS. Et alors se*

(a) Μέχρι τῆς παρουσίας τοῦ κυρίου οὐ μένει τίς ἄλλο. (b) *ψ. 6. Καὶ τίς τὸ ναρξίζον ἴδεται.* (c) Voyez *Matth. xxiv. Marc. xiii. Luc. xxi.*

découvrira l'impie, l'Ante-Christ, l'homme d'iniquité, l'enfant de perdition, que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche. L'obstacle qui retient, & qui empêche que l'Ante-Christ ne se manifeste, doit donc être levé avant la manifestation de l'Ante-Christ. Si cet obstacle est la révolte contre l'Empire Romain, ou le mystère d'iniquité, il faut attendre que tout cela ait paru, avant que l'Ante-Christ se manifeste. Les Ante-Christis figuratifs, & symboliques, les persécuteurs, les hérétiques, qui ont commencé le mystère d'iniquité, périront; mais à leur défaut l'Ante-Christ véritable viendra exercer son empire sur la terre à la fin des siècles. (a)

Cette manière de parler : *Le Seigneur JESUS le détruira par le souffle de sa bouche*, marque la facilité avec laquelle le Sauveur l'exterminera, dès qu'il voudra seulement souffler contre lui. (b) De peur que les Thessaloniens entendant ce que devoit faire cet ennemi de JESUS-CHRIST, ne le conçussent comme un rival, qui combattoit contre lui à forces égales, & même en quelque sens supérieures, puisqu'il devoit se faire adorer comme Dieu, & engager dans l'apostasie un si grand nombre de Chrétiens, l'Apôtre les prévient contre cette pensée, en leur disant que le Sauveur n'aura qu'à souffler pour l'abattre, & pour l'exterminer; qu'il n'aura qu'à se montrer pour le réduire au néant : *Quem interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui*. Cela avoit été expressément prédit par Isaïe, (c) en parlant de JESUS-CHRIST sous le nom du rejetton de la tige de Jessé : *Il frappera la terre du fleau de sa parole, & il fera mourir l'impie par le souffle de sa bouche*.

Les traits que l'Apôtre trace ici de l'homme de péché, & de l'enfant de perdition, qui veut se faire passer pour un Dieu, (d) conviennent si parfaitement à Simon le Magicien, qu'on ne peut presque pas l'y méconnoître. Cet impie doit paroître au tems préordonné, & le Seigneur JESUS le détruira du souffle de sa bouche; il l'exterminera par l'éclat de sa présence. Tout le monde fait que Simon vouloit passer pour une Divinité, & qu'il prétendoit être le CHRIST. (e) Saint Jérôme (f) cite ces blasphèmes d'un des livres de cet imposteur : *Je suis la parole de Dieu, je suis la beauté de Dieu, je suis le paraclet, je suis le Tout-puissant, je suis tout ce qui est Dieu*. Il fut adoré comme un Dieu, non seulement pendant la vie, mais encore après sa mort. (g) Saint Cyrille de Jérusalem (h) lui applique ces paroles de la première Epître de saint Jean : (i) *Ils ont quitté notre compagnie*,

(a) Ita Patres passim, & Interpretes Catholici.

(b) Theodorat' ἔδειξε ὅτι τοῦ τοῦ δεικνύοντος διουμένου πλῆγῶν, ἐκιδούσε γὰρ ἑστί, ἕως ἄρα ἐβίβησεν πῶτος, & παρωμασθῆς μαγαζῆτος τοῦ ἀδελφῆτος.

(c) Isaï. xl. 9.

(d) Cl. d. vant, § 3 & 4.

(e) Aug. de heres. c. 1.

(f) Hieron. ym. in Matt. xxiv.

(g) Justin Dialog p. 349. Clem. Alex. Strom. 1. 2.

(h) Cyrill. Cathec. 6.

(i) 1. Joan. 11. 18.

Christ. *Ita mendacium Antichristi veritas devorabit.* Saint Chrysostome, & Théophylacte, les appellent faux, ou induisans à erreur. Théodoret (a) dit nettement que ce ne seront pas de vrais miracles, mais des tours d'adresse comme en font les batteleurs.

Mais saint Augustin (b) en plusieurs endroits de ses ouvrages, soutient que les Démons, & les Magiciens par leur moyen, peuvent faire de vrais miracles; que les méchans en peuvent quelquefois faire aussi bien que les bons; & en effet le Fils de Dieu ne nous apprend-il pas que dans les derniers tems il s'élevra des faiseurs de prodiges, qui essayeront d'induire à erreur même les Elus? (c) Et saint Paul ne dit-il pas que l'on peut faire des miracles, jusqu'à transporter les montagnes, sans avoir la charité, (d) & sans être agréable à Dieu? Le saint Docteur que nous venons de citer; ne s'embarasse pas beaucoup de réfuter les miracles des Donatistes; il dit que quand ils seroient vrais, qu'on n'en pourroit rien conclure contre la vérité, puisqu'ils se faisoient hors de l'unité. (e)

Et en parlant des miracles de l'Ante-Christ, à l'occasion des paroles du ψ. que nous expliquons, (f) il dit que les uns croient qu'ils sont appelez *miracles de mensonge*, parce qu'ils n'auront pas la réalité, mais seulement l'apparence des vrais miracles, & qu'ils tromperont les yeux de ceux qui en seront témoins; & que d'autres tiennent qu'en core que ce soient de vrais miracles, ils sont appelez *trompeurs*, ou *mensongers*, parce qu'ils induiront dans l'erreur, ceux qui ne sauront pas que le Démon a aussi le pouvoir de faire des prodiges, sur tout dans ce tems où Dieu lui a donne une plus grande puissance qu'il n'en a jamais eue. *An quia illa ipsa etiam si erunt vera prodigia, ad mendacium pertrahenti credituros non ea potuisse nisi divinitus fieri: virtutem Diaboli nescientes, maxime quando tantam, quantam numquam habuit, accipiet potestatem.*

Saint Grégoire le Grand étoit tout dans les mêmes principes à cet égard que saint Augustin. Il dit (g) que quelquefois les hérétiques font des miracles, dont Dieu permet qu'ils reçoivent la vaine récompense en ce monde, par les louanges que cela leur attire; que l'Eglise méprise les miracles faits par les hérétiques, parce qu'elle est instruite que ce ne sont pas les miracles qui font la preuve de la sainteté, & du mérite, & qu'elle a appris de JESUS-CHRIST même qu'au jour du Jugement il y aura plusieurs réprouvez (h) qui viendront dire: Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en vôtre nom, n'avons-nous pas chassé les Démons, & fait plu-

(a) Theodoret hic: Ἀδύνατον δὲ εἶναι, καὶ τὸ ἰσχυρὸν ἐν ἀνομίᾳ δουλεύειν. Τελευτῶν δὲ καιρῶν, καὶ ἐν αὐτοῖς τὰς ψεύδων τῶν ἰσορροπιῶν ἰσχυρῶν
(b) Aug. l. 13. quæst. qu. 79. n. 3. 4. & serm. 90 n. 1. nov. Edit.
(c) Matt. XXIV. 24.

(d) 1. Cor. XIII. 2.

(e) Aug. in Joan. 1. c. 111.

(f) Eccl. XX. de civit. c. 19.

(g) Gregor. Mag. l. 10. c. 7. moral. in Job.

(h) Matt. VII. 22.

10. *Et in omni seductione iniquitatis* | 10. Et avec toutes les illusions qui peu-
vis qui pereunt ; eò quòd charitatem ve- | vent porter à l'iniquité ceux qui périssent ;
ritatis non receperunt, ut salvi fierent. | parce qu'ils n'ont pas reçu, & aimé la vérité,
 pour être sauvés.

COMMENTAIRE.

leurs miracles ? Mais le Sauveur leur répondra : Je ne vous connois point, &c. Il dit ailleurs (a) qu'au tems de l'Ante-Christ, Dieu retirera le don des miracles de son Eglise, & permettra à cet ennemi de JESUS-CHRIST d'en faire un grand nombre, afin que la foi des Fidèles en paroisse plus admissible, en ce qu'elle se soutiendra même sans miracles. Il ne met de différence entre les miracles des Elus, & ceux des réprouvés, (b) qu'en ce que les uns conduisent au salut, & les autres en éloignent, tant ceux qui les font, que ceux qui en sont témoins.

Pour les miracles de Simon le Magicien, les Peres les attribuent à la magie. On convient qu'il en faisoit un très-grand nombre. Il s'efforçoit de faire au moins en apparence tous ceux que JESUS-CHRIST avoit fait très-réellement. (c) Ses disciples à son exemple s'adonnoient à toutes sortes de prestiges, & de forcelleries, (d) se vantant même de pouvoir tirer des entés par leurs évocations, les ames des Prophètes. (e) On a vu ci-devant qu'il avoit entrepris de voler, & de s'élever dans le Ciel. Il faut que le nombre de ses faux prodiges ait été bien grand, pour lui attirer ce grand nombre de disciples qu'il eut, & pour lui mériter les honneurs divins, dont il jouit.

ÿ. 10. ET IN OMNI SEDUCTIONE INIQUITATIS. Avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent. L'Ante-Christ ne se contentera pas d'employer les miracles, & les opérations de la magie pour tromper les simples, & les réprouvés, & pour les engager dans l'apostasie, il y emploiera tous les moyens que son artificieuse malice pourra lui suggérer. Les caresses, les présents, les honneurs, les biens, & les plaisirs, les promesses, les marques d'amitié, & de confiance ; en un mot, tout ce qu'il croira propre à tromper, *in omni seductione iniquitatis*. Toute séduction d'iniquité, de crimes, d'injustice, de mensonge. Ceux qui périssent, sont les réprouvés, (f) les incrédules, les apostats, qui par un juste jugement de Dieu, & par leur faute, seront livrés à la dépravation de leur cœur, & abandonneront JESUS-CHRIST pour suivre son adversaire ; ou même les infidèles, dont la malice sera telle, qu'ils ne croi-

(a) Greg. Moral. lib. 14. c. 3.

(b) Gregor. homil. in Evangel. l. 2. homil. 29. n. 4.

(c) Origen l. 5. contra Cels.

(d) Iren l. 9. c. 20.

(e) Tertul. de animis, c. 37.

(f) Eft. From Cornél.

soient pas même en JESUS-CHRIST quand il leur seroit annoncer la vérité. (a) Mais ses ruses, ses miracles, ses caécités n'auront aucun pouvoir sur les Elûs, comme l'a promis JESUS-CHRIST, en disant (b) que les prodiges de l'Ante-Christ seront tels, que les Elûs même, s'il étoit possible, y seroient pris.

EO QUOD CHARITATEM VERITATIS NON RECEPERUNT. *Parce qu'ils n'ont pas reçu, & aimé la vérité pour être sauvés.* Ne croyez pas que ces malheureux qui suivront l'Ante-Christ, s'y trouvent engagé par nécessité. Quelques grandes que soient ses persécutions, quelques apparens que soient ses miracles, quelques puissans que soient ses artifices, il ne perdra, & ne séduira que ceux qui voudront périr, & être séduits. Ceux qui aimeront sincèrement la vérité que JESUS-CHRIST leur aura fait connoître, & qui profiteront des secours qu'il leur aura donné, se garantiront des poursuites, & des pièges de l'Ante-Christ. Et ceux qui périront dans leur incrédulité, dans leur infidélité, périront aussi par leur faute, puisqu'ils ne périront que parce qu'ils ne voudront pas pratiquer, & aimer la vérité. Ces derniers caractères de l'Ante-Christ, marquez par S. Paul, ne conviennent pas moins à Simon le Magicien; que ceux que nous avons vû jusqu'ici. Cet imposteur ne séduisit pas seulement les peuples par ses faux miracles, mais aussi par toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent. Quels monstres d'erreurs n'enseigna-t'il pas, & dans quels désordres ne tomba-t'il pas? Les premiers hérétiques qui déchirèrent l'Eglise Chrétienne, étoient de ses disciples. Ils avoient les plus extravagantes opinions sur la génération des Anges, sur les éons qui composoient leur plerome, ou plénitude, & divinité phantastique. (c) On fait les impertinences qu'il disoit de son Héleine, (d) femme débauchée qu'il menoit avec lui, & les impudicitez où il se plongeoit, lui, & les siens. (e) Les Petes (f) avancent comme un fait constant que les Simoniens rendoient aux Anges un culte idolâtre, & qu'ils adoroient Simon, & Héleine représentées sous la figure de Jupiter, & de Minerve.

C'est-là ce que saint Paul appelle ici, les illusions d'iniquité où tombent ceux qui périssent. Voilà quels étoient ces malheureux disciples de Simon, à qui le Seigneur par un effet de sa justice avoit envoyé des illusions si efficaces, qu'ils croyoient au mensonge. Nous ne savons pas distinctement quelles seront les erreurs, & les déréglemens de l'Ante-Christ, mais on en peut juger par celles qu'on vient d'exposer; si la réalité doit de beaucoup l'emporter sur la figure, que sera-cé des illusions, & des abominations

(a) Chrys. Theophyl.
 (b) Matt. xxiv. 24.
 (c) Vide Nacion. orat. 23. & 44. Euseb. in Marc. l. 4.
 (d) Justin. apolog. 2. Iren. l. 1. c. 20. Epi-phan. heres. 21.
 (e) Iren. l. 1. c. 20. Euseb. l. 4. c. 13. Hist. Eccl.
 (f) Tertull. prescript. c. 31. Epiph. heres. 21. Aug. de heres. Iren. l. 1. c. 20.

11. *Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.*

12. *Ut iudicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

13. *Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quòd elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, & in fide veritatis;*

11. C'est pourquoi Dieu leur envoyera des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge;

12. Afin que tous ceux qui n'ont point crû la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

13. Mais quant à nous, mes freres chéris du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'il vous a choisis comme des prémices; pour vous sauver par la sanctification de l'esprit, & par la foi de la vérité;

COMMENTAIRE.

qu'on verra à la fin du monde, si celles qu'on a vûes au commencement de l'Eglise, ont été si grandes, & si affreuses?

ÿ. II. IDEO MITTET EIS DOMINUS SPIRITUM ERRORIS. C'est pourquoi Dieu leur envoyera des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge. Gardez-vous bien de croire que Dieu envoie directement des illusions aux méchans, ni qu'il les tente, ou qu'il les induise au mensonge, & à erreur. Il ne tente personne, & n'induit jamais au mal. (a) Mais souvent par un juste jugement, il livre au mensonge ceux qui ont méprisé la vérité: il abandonne à l'erreur, & à leur sens réprouvé, ceux qui ont aimé le mensonge, & le dérèglement. Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes; (b) JESUS-CHRIST leur a mérité à tous des moyens pour pouvoir parvenir au salut. S'ils périssent, ce n'est donc que par leur faute. Dieu punit quelquefois les péchez des hommes par d'autres péchez, (c) où il permet qu'ils tombent. Il châtie leur présomption, par des tentations, auxquelles il permet qu'ils se trouvent exposés. Ici il punit les méchans par l'Ante-Christ qu'il leur envoie, & à qui il donne la permission de les tenter. Il laisse au Démon la liberté d'exercer contre eux tout son pouvoir, toute sa malice, par l'organe de l'Ante-Christ, dont il dispose, & qu'il gouverne.

La plupart des Anciens (d) entendent ceci des Juifs, auxquels Dieu permottra que le Démon, & l'Ante-Christ persuadent la fausseté par les miracles qu'ils feront en leur présence; parce qu'ils n'ont pas voulu recevoir la vérité que JESUS-CHRIST leur a prêchée. Les Juifs seront les pre-

(a) Jacobi, 1. 23. *Deus intentator malorum est; ipse autem neminem tentat.*

(b) 1. Tim. 2. 4. *Deus vult omnes salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.*

(c) Vide Hieronym. ad Algafiam, Theodor. &

Theophyl. Oecumen. Anslm. hic. Vide Aug. l. 5. contra Julian. c. 1. Cornet à Lap. & Est. hic.

(d) Ambrosiast. Chrys. Theodor. Theophyl. Oecumen. Hieronym. ad Algafiam, qu. 11.

14. In qua & vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriae Domini nostri Jesu Christi.

15. Itaque, fratres, stete, & tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per Epistolam nostram.

14. Vous appellent à cet état par nôtre Evangile, pour vous faire acquérir la gloire de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

15. C'est pour quoi, mes freres, demeurez fermes, & confitez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par nôtre Lettre.

COMMENTAIRE.

miers séduits par l'opération, & les illusions du pere du mensonge. Plusieurs des Juifs, & des Samaritains s'attachèrent à Simon le Magicien.

¶ 13. QUOD ELEGERIT VOS DEUS, PRIMITIAS IN SALUTEM. De ce qu'il vous a choisi comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'esprit. Je remercie Dieu de la grace qu'il vous a faite, mes freres, en vous appellant à la foi, & à la connoissance de sa vérité, & à la sanctification de l'esprit, c'est-à-dire, à la justification que vous avez reçûe par le Baptême, & par l'infusion du Saint-Esprit, qui remplit vos cœurs de lumières, & de graces. Ou bien, suivant saint Chrysostome, (a) de ce qu'il vous a choisi par la sanctification de l'esprit, & par la foi en la vérité. Il vous a choisi, & mis au nombre de ses enfans par le don de la foi, & de la grace justifiante que vous avez reçûe dans le Baptême.

Vous avez été élus comme des prémices, comme une portion choisie, & distinguée, au milieu de tant d'autres, qui sont demeurez dans l'infidélité, & dans l'ombre de la mort. Le Grec lit : (b) Il vous a choisi dès le commencement, au lieu de : Il vous a choisi comme des prémices. Mais quelques Exemplaires Grecs sont conformes à la Vulgate. (c) Saint Paul a coutume de donner le nom de prémices, id à ceux qui ont été les premiers convertis dans une ville, ou dans une province. Tels étoient les Thessaloniens dans la Macédoine. Quand il dit qu'ils ont été choisis, on n'en doit pas inferer qu'ils soient tous du nombre des élus, & des prédestinez. C'est une élection de vocation qui les met dans l'Eglise, & dans la voye du salut. C'est à eux à prier Dieu de leur donner les secours nécessaires pour vivre suivant leur vocation, & pour répondre à la grace qu'ils ont reçûe.

¶ 15. STATE, ET TENETE TRADITIONES. Demeurez fermes dans la foi, & dans la pratique de la vertu, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit celles qui concernent le dogme, par exemple, le Jugement dernier, & la venuë de l'Ante-Christ : voyez ci-devant ¶. 5. soit celles qui regardent la morale, & la discipline ; car les

(a) Chrysost. Theophyl. Syr. Pat. alii : Et ἀγαπητὴν κληρονομίαν ἡμῶν, τὴν ἐπίστατον, ἀγαπητὴν ἵππὴν διὰ τὴν ἐπίστατον, ἢ τὴν ἐπίστατον.

(b) Εἰς τὴν ἵππην ἢ ἐπὶ τὴν ἀν' ἢ χρῆ.

(c) Alii : Ἐκ τὸς ἵππης ἀπορροῆς. Vide Mill.

(d) Rom. XVI. 5. & 1. Cor. XVI. 15.

16. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, & Deus Pater noster, qui dilexit nos, & dedit consolationem æternam, & spem bonam in gratia,

17. Exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere, & sermone bono.

16. Que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & Dieu nôtre Pere, qui nous a aimez, & qui nous a donné par la grace une consolation éternelle, & une si heureuse espérance,

17. Console lui-même vos cœurs, & vous affermissé dans toutes sortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.

COMMENTAIRE.

Apôtres écrivoient peu, & il y en a plusieurs dont nous n'avons aucun écrit; ils se contentoient d'enseigner de vive voix, & de confier à des témoins fidèles, & artentifs, les vérités qu'eux-mêmes avoient reçues de vive voix de nôtre Sauveur, lequel n'a jamais rien écrit. Il est évident par ce passage, dit saint Chrysostome, (a) que les Apôtres n'ont pas tout écrit, mais qu'ils ont enseigné plusieurs choses par la parole seule; les unes, & les autres vérités sont également l'objet de nôtre foi, soit qu'elles se soient conservées dans l'Écriture, ou dans la tradition. La tradition de l'Église mérité donc aussi nôtre créance. C'est une tradition; n'en demandez donc pas davanrage. Voilà ce que dit saint Chrysostome: ce qui est conforme à ce qu'ont enseigné les plus anciens Peres, (b) dont la doctrine a été renouvelée au Concile de Trente, (c) qui déclare que la vérité, & la discipline de l'Église Catholique sont comprises, tant dans les livres sacrez, que dans les traditions, qui ont été reçues de la bouche de JESUS-CHRIST même, ou de ses Apôtres, & qui ont été conservées, & transmises jusqu'à nous, par une chaîne, & une suite non interrompue.

Y. 16. IPSE AUTEM DOMINUS. Que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST qui nous a aimé, & nous a donné une consolation éternelle. Il nous a donné les preuves les plus sensibles, & les plus réelles de son amour, en nous appelant à la foi, en nous séparant du grand nombre de ceux qui périssent dans l'infidélité; (d) Il nous a donné une consolation éternelle, en nous accordant par la foi, & par le baptême, la rémission de nos péchez, en nous remplissant de la ferme espérance de jouir après cette vie du bonheur du Ciel, en nous promettant son Royaume, & nous donnant des arrhes de ses promesses, par le Saint-Esprit qui réside au fond de nos cœurs, (e) & par la grace qu'il y répand, *spem bonam in gratia.*

(a) Chrysost hic: Ἐπιπέθει ἑκάστῳ ἐξ ἡμῶν ἢ πάλιν δι' ἰσχυρῶν παραδείξεων, ἀπὸ τοῦ Θεοῦ, καὶ ἀπὸ τοῦ Χριστοῦ. Οὐκ ἔστι δὲ καὶ ἄλλα, καὶ τὰ ἄλλα ἐκ τῆς Ἐκκλησίας, &c. Vide & Theodoret & Theophyl. Est. Grot.
(b) Iren. l. 3. contra hæres. c. 3. 4. Tertull. de corona mil. c. 3. Basíl. ad Amphiloeh. de Spi-

ritu sancto, c. 29. Epiphani hæres. 61. Aug. Ep. olim 118. nunc 54. ad Januar.

(c) Concil. Trident. sess. 4. c. 1.

(d) Rom. v. 8. 9. v. 111. 37. Ephes. 11. 4.

(e) Ephes. 1. 13. 14.

ÿ. 17. EXHORTETUR CORDA VESTRA. *Console lui-même vos cœurs.* Le Grec, & la Vulgate à la lettre, qu'il *exhorste*, ou anime vos cœurs; mais le même terme Grec (a) qui signifie *exhorter*, se met aussi pour *consoler*; & en cet endroit il semble qu'il signifie plutôt *consoler*; toutefois saint Chrysostome, (b) & Théophylacte l'entendent dans l'un, & dans l'autre sens, d'affermir, d'animer, & de consoler. Qu'il vous console par la pratique des bonnes œuvres, & par de bons discours; car la consolation des vrais Fidèles, ne consiste que dans les bonnes œuvres. Ou qu'il vous affermissé dans le bien, & dans la vérité; car sans un secours particulier de Dieu, vous ne persévérerez ni dans l'un, ni dans l'autre; sans lui vous tomberez dans le découragement, dans le péché, & dans l'erreur.

C H A P I T R E I V.

Il demande les prières des Thessaloniens. Il leur donne des préceptes sur le travail des mains. Il leur en avoit donné l'exemple en prêchant chez eux. Il leur ordonne de se séparer de ceux qui vivent dans la fainéantise; mais de les regarder toujours comme leurs freres. Salutation de sa main.

ÿ. 1. **D**E CÆTERO, FRATRES, ORATE PRO NOBIS, UT SERMO DEI CURRAT, & CLARIFICETUR SICUT & APUD VOS;

ÿ. 1. **A**U RESTE, MES FRERES, PRIEZ POUR NOUS, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur, & en gloire comme elle est parmi vous;

C O M M E N T A I R E.

ÿ. 1. **D**E CÆTERO, ORATE PRO NOBIS. *Au reste, priez pour nous.* Saint Paul demande aux Fidèles qu'ils implorant pour lui le secours de Dieu. Il nous donne par là l'exemple d'une parfaite humilité, & nous apprend le besoin que nous avons des prières les uns des autres. Souvent nous devons aux prières de nos freres, nôtre progrès, & nôtre persévérance dans le bien. Il souhaite ici que par le secours des prières des Thessaloniens, la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur parmi les autres peuples, comme elle est parmi eux. Que les infidèles la reçoivent avec autant de docilité, & la prati-

(a) Παροχολογῶν τὰς καρδίας ἡμῶν.

(b) Chrysoſt. Theophyl. hic.

2. Et ut liberemur ab importunis, & malis hominibus : non enim omnium est fides.

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.

2. Et aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intraitables, & méchans : car la foi n'est pas commune à tous.

3. Mais Dieu est fidèle, & il vous affermira, & vous préservera du malin esprit.

COMMENTAIRE.

quent avec autant de zèle, que les Theſſaloniens l'ont reçûë, & pratiquée.

¶ 2. UT LIBEREMUR AB IMPORTUNIS, ET MALIS HOMINIBUS. *Que nous soyons délivrés des esprits intraitables, & méchans.* Saint Paul étoit alors à Corinthe. Il avoit à combattre les Juifs incrédules, les Payens, & les faux freres. Il nous apprend lui-même qu'il eut beaucoup à souffrir dans cette ville-là. (a) Les Juifs auxquels il prêcha quelque tems, s'opposèrent à lui avec des paroles de blasphème, (b) en sorte qu'il fut obligé de les quitter, en secouant contre eux ses habits, & leur disant : Que votre sang retombe sur votre tête. Alors il s'adonna tout entier à l'instruction des Gentils. Mais cela ne fit qu'augmenter la rage de ses ennemis contre lui. Il eut besoin de toute sa constance au milieu de tant de travaux, & JESUS-CHRIST même s'apparut à lui une nuit pour le consoler, (c) en lui disant de prendre courage, & de demeurer à Corinthe en assurance, parce qu'il avoit un grand peuple dans cette ville.

NON OMNIUM EST FIDES. *La foi n'est pas commune à tous.* Ou, il n'est pas donné à tous d'être fidèles, & d'embrasser la foi. C'est un don de Dieu, qu'il ne fait qu'à qui il lui plaît. (d) On ne trouve par tout que des obstacles à la foi, que des ennemis de la vérité, que des gens qui résistent à la vocation de Dieu, & à la prédication de l'Evangile. Ne soyez point scandalisez de ce que nous souffrons, & rendez grâces à Dieu qui vous a appelés à la foi, & qui vous a donné un esprit docile, & un cœur intelligent.

¶ 3. FIDELIS DOMINUS QUI CONFIRMABIT VOS. *Dieu est fidèle, & il vous affermira* dans la foi, & dans la vertu. J'ai cette ferme confiance en sa bonté, & je me fonde sur ses promesses, qu'après avoir commencé en vous l'ouvrage du salut, il ne le laissera point imparfait. (e) Dieu n'abandonne jamais le premier ceux qu'il a une fois justifiés par sa grace. (f)

(a) 1. Cor. 11. 5. & 1. Theſſal. 111. 7.

(b) Act. xviii. 5. 6.

(c) Act. xviii. 9. 10.

(d) Ephes. 11. 8. Philipp. 1. 29. Joan. x. 26. & Theſſal. 11. 13. Vide Eſſ. Men. Tir.

(e) 1. Cor. 1. 8. 9. 1. Theſſ. v. 24. Theophyl. hic : Πίς & ἡ ἰσθ, ἡπίς αὐτῶν, ἡ μάρις, ἡπίς αὐτῶν.

(f) Conſil. Trident. ſeſſ. 6. cap. 11.

4. *Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam quae praecipimus & facitis, & faciatis.*

5. *Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, & patientia Christi.*

6. *Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè, & non secundum traditionem quam acceperunt à nobis.*

4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance dans le Seigneur, que vous accomplissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5. Que le Seigneur porte vos cœurs à l'amour de Dieu, & à la patience de JESUS-CHRIST.

6. Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une manière déréglée, & peu conforme à la tradition qu'ils ont reçue de nous.

COMMENTAIRE.

CUSTODIET A MALO. *Il vous préservera du malin esprit, (a)* des embûches du Démon, & des efforts de tous les méchans qui sont les instrumens, & les suppôts de cet ennemi commun des gens de bien.

ψ. 4. **CONFIDIMUS AUTEM DE VOBIS.** *Nous avons cette confiance dans le Seigneur, qu'avec son secours, en son nom, & par sa grace, vous accomplissez, & vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.* Je ne me plains pas de votre fidélité, mais j'espère qu'elle sera encore plus grande, & plus ponctuelle à l'avenir. On verra par la suite qu'il y avoit quelque abus dans cette Eglise, particulièrement quant à l'oïlive, & les autres maux qui en sont des suites.

ψ. 5. **DOMINUS AUTEM DIRIGAT CORDA VESTRA IN CHARITATE DEI.** *Que le Seigneur porte vos cœurs à l'amour de Dieu, & à la patience de JESUS-CHRIST.* C'est le sens du Grec : (b) *Que le Seigneur remplisse vos cœurs de son amour, & qu'il vous donne la grace de souffrir vos peines dans le même esprit de patience, avec lequel JESUS-CHRIST a souffert pour vous les ignominies, & la mort. Ou bien : Qu'il vous donne une ferme espérance dans l'attente de ses promesses, & de ses récompenses. (c)* Il joint la patience à la charité, car l'une est une preuve de l'autre. Les Peres Grecs (d) remarquent dans ce verset les trois Personnes de la très-sainte Trinité : *Dominus*, le Saint-Esprit, qui dirige nos cœurs, & qui les porte à l'amour de Dieu le Pere, & à la patience de

(a) *Καὶ τὸ πνεῦμα.*

(b) *Ὁ δὲ Κύριος καρποδοῖ ἡμᾶς τὰς καρδίας ἐκ τῆς ἀγάπης τοῦ Θεοῦ, καὶ ἐκ τῆς ὑπομονῆς τοῦ Χριστοῦ.*

(c) *Theophyl. Τὸ δὲ, οἷς τῆς ὑπομονῆς τοῦ Χριστοῦ ἡ εἰς αὐτὸν ἐκείνη ἡ ἀγάπη, ἢ ἡ ἀγάπη.*

ἐπιμνησθε, ἡ εἰς αὐτὸν ὑπομονὴς ἀγαπῶντος τὸν Χριστόν, Θεοῦ.

(d) *Theodoret. Basil. apud Theophyl. hic. Comparez 2. Cor. 13. 17. Dominus autem spiritus est.*

JESUS CHRIST. Ils employent ce passage pour prouver la divinité du Fils :

ψ. 6. DENUNTIAMUS VOBIS IN NOMINE DOMINI. *Nous vous ordonnons au nom de nôtre Seigneur.* Saint Paul use ici de son autorité, & ordonne aux Thessaloniens de se séparer de tous ceux d'entre eux qui vivent d'une manière déréglée, & peu conforme à la tradition qu'ils ont reçue de lui. Ces déréglemens auxquels il s'oppose avec tant de sévérité, ne sont pas des désordres grossiers, & contraires à la pudeur, à la justice, à l'honneur de l'Eglise, des crimes scandaleux, comme on en voit aujourd'hui une infinité parmi les Chrétiens. Ce sont des choses que bien des gens regardent avec indifférence, & plutôt comme des défauts, ou des imperfections, que comme des péchez. C'est la curiosité, l'inutilité, l'oisiveté ; se mêler des affaires d'autrui, ne pouvoir demeurer tranquilles, occuper dans le travail, & dans le silence. Voilà les désordres contre lesquels l'Apôtre prononce ici une espèce d'excommunication : *Que vous vous retiriez de la compagnie de quiconque vit d'une manière déréglée.* Certainement rien ne donne une plus haute idée de la perfection de ces premiers Chrétiens, que cette sévérité de saint Paul.

Saint Chrysostome, (a) saint Augustin, (b) Théophylacte, (c) & plusieurs autres entendent ici par cette séparation, une espèce d'excommunication. Mais saint Chrysostome (d) semble en borner les effets en ce que celui qui étoit en cet état, n'avoit pas la liberté de parler à ses freres, qu'il recevoit d'eux l'aumône en silence, sans qu'on lui parlât, si ce n'est pour le reprendre, & pour l'exhorter à la pénitence. Théophylacte remarque que cette séparation étoit autrefois regardée comme une fort grande peine parmi les Chrétiens. Mais, ajoute-t'il, aujourd'hui elle n'est plus en usage.

Les Auteurs des Régles Monastiques en ont toutefois conservé la pratique dans les Monastères ; & saint Benoit distingue clairement deux sortes d'excommunications, la grande excommunication, par laquelle l'homme est livré à Satan, & privé des secours, & des prières de ses freres ; (e) & la moindre, (f) qui est une séparation de la table commune, ou de la compagnie des freres. Saint Jérôme (g) dans la vie de sainte Paule parle aussi de cette excommunication monastique que cette sainte exerçoit dans

(a) Chrysost. hic : Στρεβίως ἀπ' αὐτῶ, ταῖς ἐκ μὲν ἐκτελεῖται ἀπ' ἡ μαρτυρίας, οὐδ' ἄλλως ἐπιτρέψεται.

(b) Aug. lib. contra Epist. Parmeni. c. 2. & contra Donatistas post collationem, c. 4. & lib. de fide, & operib. c. 2.

(c) Theophylact. hic : Μεγάλη γὰρ ἀλογία, ἡ ἀπομαρτυρία ἰσχυρῶς πάσαι, ἀπὸ ἰσχυρῶν. Ἐὶ γὰρ τὸ ἀπὸ αὐτῶ ἀφ' ἑαυτῶ χωρῆσθαι ἴδου, κίβη μάλιστα

τῶ ἀπὸ αὐτῶ.

(d) Chrysost. ad ψ. 13. & 14. Διότι οὐκ ἐπιτρέψεται ἡμεῖς κατ' αὐτῶ τραπεζᾶν, τῆ τῶς παρρησίας αὐτῶ ἀπομαρτυρίας.

(e) S. Bened. Reg. c. 24 & 26.

(f) Idem Regul. c. 25. Vide Hefsten. Disquis. monastic. l. 8. tract. 4. disquis. 1. & 2.

(g) Hieronym. in Epitaph. Paulæ.

7. *Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos ; quoniam non inquieti fuimus inter vos :*

8. *Neque gratis panem manducavimus ab aliquo ; sed in labore , & in vigilatione , nocte , & die operantes , ne quem vestrum gravavimus .*

7. Car vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter ; puisque nous n'avons point causé de trouble parmi vous.

8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; mais nous avons travaillé jour , & nuit , avec peine , & avec fatigue , pour n'être à charge à aucun de vous.

COMMENTAIRE.

son Monastere contre celles de ses sœurs , qui aimoient à causer , & à querreller. Elle les faisoit demeurer au dehors de l'oratoire , & manger au dehors du réfectoire commun. *Quam linguosam , garrulam , ac proccetem , rixisque perspexerat delectari , & sepius commonitam nolle converti , inter ultimas , & extra conventum sororum ad fores triclinii orare faciebat , & separatim cibum sumere.* Voilà les mêmes fautes pour lesquelles l'Apôtre ordonnoit qu'on se séparât des freres déréglez.

ET NON IUXTA TRADITIONEM. *Et peu conforme à la tradition qu'ils ont reçüe de nous.* Saint Paul avoit enseigné de vive voix , & avoit montré par son exemple , (a) qu'il faut vivre en paix dans la société des fidèles , s'occuper au travail dans le silence , & ne se pas ingérer dans les affaires d'autrui. Voilà la tradition qu'il avoit laissée aux Fidèles de Thessalonique , & dont l'Eglise a toujours conservé l'esprit , quoique la discipline ait varié pour les peines dont on l'a puni.

¶ 7. QUEMADMODUM OPORTEAT IMITARI NOS ; QUONIAM NON INQUIETI FUIMUS. *Comment il faut nous imiter ; puisque nous n'avons point causé de trouble parmi vous.* Nous n'y avons point été inquiets , turbulents , intrigans. Le Grec : (b) *Nous n'avons pas été déréglez parmi vous.* Le terme de déréglé , se prend ici dans le même sens qu'au verset précédent , pour un homme qui vit dans l'oïsiveté , dans la paresse , qui se mêle de tout , qui s'embarrasse des affaires d'autrui , &c. Dieu a condamné l'homme au travail ; dès qu'il vit dans l'oïsiveté , il est hors de la règle. Le travail est un remède à l'inconstance , & à la légèreté du cœur humain. Quiconque s'abandonne à l'oïsiveté , tombe bientôt dans le désordre , & dans les péchez , qui en sont des suites.

¶ 8. NEQUE GRATIS PANEM MANDUCAVIMUS. *Nous n'avons pas mangé gratuitement le pain de personne.* Quoique nous eussions droit d'exiger de vous les choses nécessaires à nôtre subsistance , & que

(a) Theodoret. *Theophyl. Κατά τὴν παραδοσιν ἡμεῖς δὲ ἰσχυρὸν ἔχοντες παραδοσὶν τῆς ἀρετῆς ἠγάπησάντες ἑαυτοὺς ἵνα ἢ νεκροὺς παρεσθῆναι.*

(b) Οὐκ ἠταράξαμεν ἓν ἑμῶν. *Theophyl. Τὸ*

ἑμῶν, ἂν ἠγάπησάντες. Ἄλλοις γὰρ τὰ ἀγαθὰ ἐπιμαζῶμεν... ἡ γὰρ τὰς ἐπιταγὰς τοῦ ἀδελφοῦ ἰσχυρῶς ἔσθεμ... ἡ ἐ ἡμῶν ἠαυτοὺς τὸν τῶν.

9. *Non quasi non habuerimus potestatem ; sed ut nosmetipsos formam daverimus vobis ad imitandum nos.*

10. *Nam & cum essemus apud vos , hoc denuntiabamus vobis , quoniam si quis non vult operari , nec manducet.*

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir ; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèle , afin que vous nous imitassiez.

10. Aussi lorsque nous étions avec vous , vous déclarâmes-nous , que celui qui ne veut point travailler , ne doit point manger.

COMMENTAIRE.

nos occupations nous dispensassent légitimement du travail de nos mains , toutefois pour ne vous être point à charge , & pour vous donner l'exemple du travail , & de l'application où vous devez être , pour éviter les tentations , & les surprises du Démon , j'ai voulu me réduire à travailler de mes mains ; & cela avec peine , & fatigue ; non-seulement à mes heures de loisir , mais nuit , & jour ; non pour m'occuper , & pour éviter simplement l'oïveté , mais pour gagner ma vie , & pour n'être à charge à personne. (a) Ceci , de même que tout ce qu'il a dit dans les deux versets précédens , (b) insinuë que les Fidèles de Thessalonique étoient fort pauvres.

¶ 9. NON QUASI NON HABUERIMUS POTESTATEM. C'est n'est pas que nous n'eussions le pouvoir , de vous demander la subsistance , & que nos occupations ne fussent une raison légitime de nous dispenser du travail. JESUS-CHRIST lui-même ne dit-il pas (c) que l'ouvrier est digne de son salaire , & que chacun doit vivre de sa profession ? Où est le soldat qui fasse la guerre à ses dépens ? (d) Mais nous avons voulu vous donner dans nos personnes un modèle de la vie sérieuse , & occupée que vous devez mener. Or si moi , qui n'y étois point obligé , ai bien voulu uniquement pour vous donner l'exemple , m'assujettir à travailler , que ne devez-vous pas faire , vous que Dieu a mis dans l'obligation de le faire , & par la nécessité de votre condition , & par la Loi qu'il vous a imposée. (e)

¶ 10. SI QUIS NON VULT OPERARI , NEC MANDUCET. Que celui qui ne veut point travailler , ne doit point manger. C'est un proverbe qui étoit commun parmi les Hébreux. (f) On le trouve aussi à peu près de même chez les Profanes. (g) Parmi tous les peuples l'oïveté a

(a) Voyez 1. Thessal. 11. 7. 9. 1. Cor. 12. 11. A3. xv. 34.

(b) Theophylact. hic.

(c) Mat. x. 10.

(d) 1. Cor. ix. 6.

(e) Genes. 117. 17. 18. 19.

(f) In Beresh'bit Kaba , & in Obel-moud , & in Ab, Zetar, Vide Grat. Cativigi. Druſ.

(g) Homer. Odyſſ. T. . . Οὐ γὰρ ἀσπυρὸς ἀνθρώπων ἐστὶν ἰσθὺς γὰρ

Κελύει ἀνθρώπων.

Pythagor. Ἐστὶ γυναικῶν οὐκ ἀσπυρῶν. Ne demeurer pas assis sur le vaisseau où l'on met le pain , ou le froment ; c'est-à-dire , selon Eustache , ne pas vivre dans l'oïveté ; Μαγ τρισεύωμ ἀπυρῶν. Gros.

11. *Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquieti, nihil operantes, sed curiosi agentes.*

12. *Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.*

13. *Vos autem, fratres, nolite desistere beneficiis.*

11. Car nous avons appris qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

12. Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par notre Seigneur JESUS-CHRIST, de manger leur pain en travaillant en silence.

13. Et pour vous, mes freres, ne vous laissez point de faire du bien.

COMMENTAIRE.

toûjours été odieuse. Ce qui rend si honteuse la pauvreté involontaire, est parce qu'on présume toûjours que celui qui est pauvre, ne l'est que faute de diligence, & de travail. Parmi d'anciens peuples on accusoit en Justice, & on condamnoit à l'amande ceux qui étoient convaincus de fainéantise. (a) Au reste quand saint Paul avance qu'il ne faut pas que les fainéans mangent ; *Si quis non vult operari, nec manducet* ; il veut dire simplement qu'il n'est pas digne de manger, ni qu'on lui donne l'aumône ; mais il ne vous défend pas de lui faire du bien, (b) & d'exercer envers lui la charité, comme il le dit ci-après au v. 13.

¶ 11. AUDIVIMUS. *Nous avons appris qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets ;* (c) de ces fainéans, dont il a parlé ci-devant ; de ces hommes dérangés, & désœuvrés, qui négligent leurs propres affaires, pour se mêler de celles d'autrui ; curieux, volages, novellistes, grands causeurs, inquiets, semeurs de mauvais rapports ; qui achètent par de basses complaisances la liberté de voir les riches, & le droit de leur demander ou du pain, ou de l'argent.

¶ 12. DENUNTIAMUS, ET OBSECRAMUS IN DOMINO. *Nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons en notre Seigneur.* Il mêle la douceur avec la sévérité, la prière avec le commandement. Il parle en Apôtre, & en pere. Il veut que ces personnes mangent leur pain, en travaillant en silence ; qu'ils travaillent de leur main pour gagner leur vie : Car ceux qui mandient, ne mangent pas leur pain ; mais celui des autres. (d) Il ne faut donc pas donner l'aumône à ceux qui ont la force de :

(a) *Ellan. l. 2. c. 1. & Herodot. l. 2. & Diodor. l. 1. de Egyptiis. D.ogen. Liert. l. 2. in Solone, de Atheniensibus ; Leges Romana, Cod. l. unica, de mendicantibus validis.*

(b) *Theodorot. Tò ðì, μὴ ἐδιδρω, ἢ παρὲς τὰς παραχίτας ἄρτους, ἀλλὰ παρὲς τὰς ἀργύρας ἐκχίνους. Ζεὺς γὰρ, παραίχεται παραμυθὶ μὴ ἄλλω, μὴ οἷο τὰς*

ἐπίουσι ἀπορῆν μηχανῆσαν, ἀλλὰ τῷ ἀνάσσει φιλῆν μὴ κερῆσθω.

(c) *Grac. Cavémore γὰρ τινος περιπαυῖνας ἀν ἑμὴν ἀνάσσει.*

(d) *Chrysost. Tòs ἰαυῶν ἄρτων. Τὸ ἴσον, τὸ ἐν δίκαιον πῶτον, ἀλλὰ οὐ τὸ ἀλόγιστον, τὸ ἀπὸ τῶ περιπαυῖν ἄκαταξήρως.*

14. *Quod si quis non obedit verbo nostro per Epistolam, hunc notate, & ne commisceamini cum illo, ut dicitur fiat datur :*
 15. *Et nolite quasi inimicum existimare; sed corripite ut fratrem.*

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par nôtre Lettre, notez-le, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion, & de la honte.
 15. Ne le considérez pas néanmoins comme un ennemi; mais avertissez-le comme vôtre frere.

COMMENTAIRE.

travailler, & ne travaillent point, dit Théophylacte; (a) c'est les entretenir dans le vice, & dans le désordre.

ÿ. 13. VOS AUTEM, NOLITE DEFICERE BENEFACIENTES. *Pour vous, mes freres, ne vous laissez point de bien faire.* Que sous prétexte d'éviter les mauvais pauvres, dont je viens de vous parler, & auxquels je vous ai dit de ne vous pas joindre, vous ne rejetiez pas les vrais pauvres. N'abandonnez pas même ces gens, qui ne méritent pas qu'on leur fasse l'aumône; exercez envers eux une double charité; marquez-leur par vôtre air que vous désapprouvez leur dérangement, (b) & reprenez-les comme vos freres, en même-tems que vous leur tendez la main pour les secourir dans leur besoin. D'ailleurs vous pourriez sous ce prétexte refuser l'aumône à de vrais pauvres, & qui sont dignes de ressentir les effets de vôtre libéralité. Il vaut mieux donner à un pauvre indigne, que de refuser à un digne. Souvent en voulant trop choisir, on perd l'occasion de bien faire.

ÿ. 14. SI QUIS NON OBEDIT, ... HUNC NOTATE. *Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par nôtre Lettre, notez-le. Ou bien: Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons, marquez-le moi dans une Lettre que vous m'écrirez; (c) afin que je voye ce qu'il y aura à faire pour la correction. Mais la première traduction est plus approuvée. Notez-le, évitez-le, traitez-le comme je vous l'ai dit plus haut; séparez-vous de lui par une espèce d'excommunication; (d) n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion, & de la honte, & que cela le fasse rentrer en lui-même; car voilà la fin de toutes les censures, & de toutes les peines Ecclesiastiques. L'Eglise ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion.*

ÿ. 15. NOLITE QUASI INIMICUM EXISTIMARE. *Ne le considérez pas comme un ennemi.* C'est vôtre frere; compatissez à sa foiblesse: c'est un membre malade du corps dont vous êtes membres; com-

(a) Theophyl. ad ÿ. 11. Οὐ γὰρ ἐπινοῶν δὴ
 ἂν διαλεχθῆναι, ἀ ἀγέρῃα.
 (b) Vide Chrysof. & Theophyl. hic.

(c) Vide Gret. Eß.
 (d) Chrysof. Theodoret. Theophyl. Eras.
 Pife. alii.

16. *Iste autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.*

17. *Salutatio, meâ manu Pauli. Quod est signum in omni Epistola, ita scribo:*

18. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.*

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner sa paix en tout lieu, & pour toujours. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous saluë ici de ma propre main, moi Paul. C'est-là mon seing dans toutes mes Lettres; j'écris ainsi:

18. La grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.

COMMENTAIRE.

patissez à sa maladie. (a) Plus son infirmité est grande, plus il faut travailler à le guérir. La grande excommunication, qui sépare le pécheur de la Communion de l'Eglise, le rend à nôtre égard comme un Payen, & un Publicain; (b) comme un homme à qui nous ne daignons pas donner le salut. (c) Mais ici il ne s'agit pas de cette excommunication majeure; & dans celle-là même il est permis d'exhorter les excommuniés à la pénitence, & à l'obéissance. (d)

ÿ. 16. *DET VOBIS PACEM SEMPITERNAM IN OMNI LOCO.* Que Dieu vous donne la paix en tout lieu, & pour toujours. Au lieu de, en tous tems, plusieurs Exemplaires Grecs lisent, (e) en toute manière. Mais de très-anciens Manuscrits sont semblables à la Vulgate; & il est fort croyable que saint Chrysostome a lu de même. Que Dieu vous donne sa paix par tout, en toutes choses, & en toute manière.

ÿ. 17. *SALUTATIO, MEA MANU PAULI.* Je vous saluë de ma main, moi Paul, c'est-là mon seing dans toutes mes Lettres. Ce verset, & le suivant étoient de la main de saint Paul; le reste de l'Épître étoit apparemment de la main de Silas, ou de Timothée: mais de peur qu'on ne s'y méprit, & qu'on ne fit passer de fausses Lettres sous son nom, il met ici son seing, (f) & avertit qu'il a coutume d'en user ainsi dans ses Lettres, & qu'il les finit d'ordinaire par ces mots: *La grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.* On a pu remarquer ci-devant Chap. II. 2. que la précaution de saint Paul n'étoit nullement inutile, & qu'il y avoit des imposteurs qui abusoient de son nom pour tromper les simples, en citant faussement de ses discours; & en montrant de fausses Lettres, dont ils le disoient Auteur. On croit qu'il avoit un sceau particulier, ou une paraphe, ou manière d'entrelasler les lettres de son nom, quel'on ne pût aisément contrefaire. (g)

(a) Theodoret. *Metân yâs mēnētrōs iel. xxi vâto. Tois dē to êcos tēs pēnētēs Stē. nia wēpētēno nōlōidō.*
 (b) *Mat. xviii. 17.*
 (c) *1. Joan. v. 10.*
 (d) *Cajet. Ep.*

(e) *Διὰ πάντων ἐν παντί ἕως. Alii: Ἐν παντί ἕως. Ita C'om. G. L. Germ. Ve. bel. Ambrosiast. Hieronymus. Berner. G. L.*
 (f) *Vide 1. Cor. xvi. 21. Coloss. iv. 12.*
 (g) *Ort. Ep.*

ÿ. 18. GRATIA DOMINI, &c. *Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous.* C'est ce que saint Paul écrivoit à la fin de toutes ses Lettres ; (a) quoiqu'il ne le mit pas toujours en mêmes termes, *Amen* est peut-être une addition faite par les Eglises, ou mise par les copistes, pour conclure la lecture, ou l'écriture de cette pièce.

Dans les Exemplaires Grecs on lit à la fin de cette Épître, qu'elle a été écrite d'Athènes. Le Cophte dit qu'elle fut envoyée par *Silvain, & Timothée*. Le Syriaque dit qu'elle fut envoyée de *Laodicée en Pisidie par Ty-chique*. L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, *Oecuménius*, & quelques Manuscrits lisent qu'elle a été écrite à Corinthe, de même que la première aux Thessaloniens. Plusieurs anciens Manuscrits mettent l'Épître aux Hébreux immédiatement après celle-ci.

(a) *Anselm. Ep. Maroth. Bez. Pise.*

Fin du Commentaire sur la seconde Epître aux Thessaloniens.]





P R É F A C E

SUR LA I. ÉPITRE

DE SAINT PAUL

A TIMOTHÉE.

SAINT Timothée étoit de Lycaonie, & apparemment de la ville de Lystres. (a) Origènes (b) a crû qu'il étoit parent de saint Paul, sur ce que cet Apôtre saluë les Romains de la part de *Timothée le compagnon de ses travaux, de Luce, de Jason, & de Sosipatre ses parens*. Timothée pouvoit être son parent du côté d'Eunice sa mere, laquelle étoit Juive : mais le passage de saint Paul aux Romains, ne le prouve point du tout. Quoiqu'il en soit, Timothée avoit été élevé dans l'étude des saintes Lettres dès son enfance, (c) & il étoit déjà du nombre des Fidèles, avant que saint Paul arrivât à Lystres. (d) Les freres rendoient un témoignage avantageux de Timothée, & saint Paul souhaita de l'avoir pour disciple, & pour compagnon de ses voyages. Comme il n'avoit pas encore reçu la circoncision, à cause que son pere étoit Gentil, saint Paul le prenant avec lui, le circonçoit à Lystres, (e) afin de ne pas irriter les Juifs, qui auroient trouvé fort mauvais, qu'il prit avec lui un incirciscis.

Timothée reçut l'ordination Episcopale, ensuite d'une prophétie, & d'un ordre particulier du Saint-Esprit; (f) & ce fut saint Paul lui-même qui lui imposa les mains. (g) On ne fait pas distinctement le tems de son ordination. Mais on fait que s'étant une fois attaché à l'Apôtre, il

{ a } Vide AB. XVI. 1. Chrys. in Rom. homil. 19. & in 1. Timot. homil. 8. & Theodoret. in Rom. XVI. 21. Tillemont note 1. sur saint Timothée.

{ b } Origen. in Rom. p. 632. B.

{ c } 1. Timot. III. 15.

{ d } AB. XVI. 1. Ecce Discipulus quidam, nomine Timotheus; hunc testificatum bonum reddebant, qui in Lystris erant, & Iconis fratres.

{ e } AB. XVI. 3.

{ f } 1. Timot. IV. 14.

{ g } 1. Timot. I. 6.

ne le quitta plus que par ses ordres, & qu'il travailla avec lui à la prédication de l'Évangile, comme un fils avec son pere. (a) Ils passèrent ensemble de l'Asie, en Macédoine; & lorsque saint Paul fut obligé de quitter Bérée, pour aller à Athènes, il laissa Silas, & Timothée en Macédoine. Aussitôt que l'Apôtre fut arrivé à Athènes, il leur manda de le venir promptement trouver. Timothée y étant venu, saint Paul le renvoya d'Athènes à Thessalonique, (b) pour y confirmer les Fidèles dans les persécutions qu'ils souffroient alors. Peu de tems après il revint trouver saint Paul, qui étoit allé à Corinthe. (c)

Il y a assez d'apparence qu'il accompagna son Maître dans le voyage qu'il fit de Corinthe à Jérusalem, & à son retour de Jérusalem à Ephèse. Cet Apôtre l'envoya d'Ephèse en Macédoine, & en Achaïe, avec Eraste, pour y faire préparer les aumônes qu'il recueilloit pour les Chrétiens de Jérusalem. Timothée vint quelque tems après retrouver saint Paul à Ephèse, & lui rendit compte de son voyage; ils partirent ensuite d'Ephèse, & allèrent ensemble en Macédoine, & à Corinthe, d'où saint Paul revint en Asie, pour de là passer à Jérusalem. On ne fait pas précisément si Timothée l'accompagna dans tout son voyage, mais on apprend de saint Paul même, qu'il demouroit à Rome avec lui, lorsqu'y étant dans les liens, il écrivit à Philémon, aux Philippiens, & aux Colossiens, puisqu'il le nomme conjointement avec lui, dans le titre de ces trois Lettres.

Timothée avoit été mis en prison, un peu avant la délivrance de saint Paul de ses liens, sous Néron, dans son premier voyage de Rome. Cet Apôtre mande aux Hébreux, en l'an 64. de JESUS CHRIST, que Timothée est délivré de prison, & que s'il revient bien tôt, il les ira voir avec lui. (d) On ne fait où il étoit alors, si ce n'est à Philippes de Macédoine, où l'Apôtre quelque tems auparavant, avoit promis qu'il l'envoyeroit. (e) Saint Paul étant de retour de Rome à Ephèse, y laissa Timothée pour avoir soin de cette Eglise; & on voit dans l'Épître que nous allons expliquer, les ordres qu'il lui donna, & les emplois dont il le chargea. (f)

D'Ephèse saint Paul passa en Macédoine, en l'an 64. d'où nous croyons qu'il lui écrivit cette première Epître. Il lui recommande de veiller sur les faux Apôtres, qui semoient une nouvelle doctrine à Ephèse, & dans l'Asie, & qui se piquant de subtilité, & de science, avoient fait naufrage à la foi, & répandoient l'erreur, & l'hérésie dans les Eglises. Il lui donne des avis importans pour l'ordination des Evêques, des Prêtres, & des Diacres, pour le choix, & le gouvernement des veuves, pour la con-

(a) *Philipp.* 11. 21.

(b) 1. *Thessal.* 111. 1. 2. 3.

(c) *Act.* 20. 11. 2. 3.

(d) *Heb.* 13. 11.

(e) *Philipp.* 11. 19. 23.

(f) 1. *1. Tim.* 1. 3. 4.

duite de toutes sortes de personnes, pour y reprendre publiquement les pécheurs, pour y juger les Prêtres, (a) pour y régler l'ordre des assemblées, & la manière dont les hommes, & les femmes doivent s'y comporter. Il y parle des qualitez que doivent avoir les Evêques, & les Diacres, & les veuves Chrétiennes. (b) Il y décrit les hérétiques de ce tems-là, qu'on croit être les disciples de Simon le Magicien, & les Gnostiques, comme des gens qui faisoient un trafic de la piété, & qui cachoit sous une apparence trompeuse, & sous des dehors composez, une conscience corrompue, & les plus grands défordres. (c) C'est ce qui avoir porté les Marcionites, (d) les Encratites, (e) & les Gnostiques (f) de rejeter cette Épitre, ainsi que nous l'apprennent les Peres.

Nous voyons par cette Lettre, (g) que Timothée ne bâvoit que de l'eau, ce qui lui avoir fort affoibli l'estomach. Saint Paul lui ordonne de boire un peu de vin, afin de fortifier son estomach, & pour soutenir sa santé qui étoit très-foible. L'Apôtre lui fait espérer qu'il le viendra voir à Ephèse, & il y a assez d'apparence qu'il exécuta sa promesse, en retournant par Ephèse à Rome, dans le dernier voyage qu'il y fit. (h) Il lui recommande de vivre avec tant de gravité, & de se soutenir avec tant d'autorité, & de prudence, que personne n'ait lieu de mépriser la jeunesse. (i) Il pouvoit avoir alors 35. ou 40. ans. Il lui mande qu'il a excommunié Hyménée, & Alexandre, (k) dont le premier disoit que la résurrection des morts étoit déjà faire, (l) & l'autre étoit un ouvrier en cuivre, qui s'étoit perverti, & dont il parle encore dans la seconde Lettre à Timothée. Ces deux hommes étoient apparemment à Ephèse, aussi-bien que les hérétiques, & les mauvais Docteurs, contre lesquels il prévenoit Timothée, en lui disant d'éviter les prophanes nouveautez, & les fables qu'ils débitoient, & qu'ils vouloient faire passer pour des connoissances importantes.

Les inscriptions qui se lisent à la fin des Exemplaires Grecs, portent que cette Épitre fut écrite de Laodicée capitale de la Phrygie Pacatienne: (m) mais ces souscriptions ne sont par elles-mêmes d'aucune autorité, comme étant assez nouvelles, & ayant été ajoutées par des Auteurs sans aveu. Il paroît assez par des paroles du Chapitre premier de cette Lettre, (n) *je vous ai prié de demeurer à Ephèse, lorsque je suis allé en Macédoine, afin que vous dénonciez à certains de ne plus enseigner d'une*

(a) 1. Timot. v. 19.

(b) 1. Timot. III. v. 9. 10.

(c) 1. Timot. IV. 1. 2. 3. 7. VI. 3. 4. 10. 21.

(d) Tertull. l. 3. contra Marcion. c. ult.

(e) Origenes.

(f) Clem. Alex. Strom. l. 1.

(g) 1. Timot. v. 13.

(h) 1. Timot. III. 14. IV. 13.

(i) 1. Timot. IV. 12.

(k) 1. Timot. I. 20.

(l) 2. Timot. II. 17. 18.

(m) Le nom de Phrygie Pacatienne n'a été connu que depuis l'Empire de Constantin.

(n) 2. Timot. I. 3.

manière différente, &c. que l'Apôtre étoit en Macédoine lorsqu'il l'écrivit, & qu'il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit quitté Timothée. C'est le sentiment qui a été suivi par saint Athanase (a) dans sa Synopse, par Théodoret, (b) & par nos meilleurs Critiques. (c) On trouve à la fin du Commentaire de Théodoret, la même souscription, à peu de chose près, que dans les Imprimez : mais il y a apparence que ce savant Evêque n'en y lisoit pas, & qu'on l'y a ajoutée depuis, ou du moins qu'il ne faisoit aucun fond sur cela, puisqu'il dans son Prologue sur l'Épître aux Romains, il dit nettement qu'elle a été écrite de Macédoine. On voit la même chose dans les inscriptions qui se lisent à la tête de cette Epître dans quelques Manuscrits Grecs, & dans quelques Imprimez. (d) Baronius croit qu'elle fut envoyée par Tychique ; & le Cophte, par Tite ; mais on n'a aucune preuve ni de l'un, ni de l'autre.

(a) Athan. in Synopsi.

(b) Theodoret. Pref. in Roman.

(c) Græc. Baron. Lig. Ham. Capell. in appendice Criticæ. p. 399. Tillæmont. Gothofred.

Mss. Ep.

(d) Edit. Complut. & Fræck. Mss. Lin.

Lond. 2. Ror. 2. Hüb. 1. Vide. Atl. ad calcem hujus Epistolæ.





COMMENTAIRE LITTERAL SUR LA I. EPITRE DE SAINT PAUL A TIMOTHE'E.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Timothée à Ephèse s'oppose aux faux Docteurs. L'amour est la fin de la Loi. La Loi n'est pas pour les justes. Conversion de saint Paul, effet de la grace de Dieu. Elle donne courage aux pécheurs.

†. 1. *P* *Aulus, Apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei Salvatoris nostri, & Christi Jesu spei*

†. 1. *P* *Aulus, Apôtre de JESUS-CHRIST par l'ordre de Dieu nôtre Sauveur, & de JESUS-CHRIST nôtre espérance :*

COMMENTAIRE.

†. 1.



AULUS APOSTOLUS SECUNDUM IMPERIUM DEI. *Paul Apôtre de JESUS-CHRIST par l'ordre de Dieu nôtre Sauveur.*

L'Apôtre commence par relever son autorité, parce qu'il devoit donner à son cher Disciple Timothée, des préceptes importants pour le gouvernement de l'Eglise d'Ephèse, où il l'avoit laissé Evêque. L'autorité qu'il se donne, retourne à Timothée lui-même, puisque le Disciple ne doit agir que suivant les ordres de son Maître ; d'ailleurs cette Lettre devant être

2. *Timotheo dilecto filio in fide. Gratia, misericordia, & pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro.*

3. *Sicut rogavi te ut remaneres Epheso, cum irem in Macedoniam, ut deventiaries quibusdam ne aliter docerent,*

2. A Timothée son cher fils dans la foi. Que Dieu notre Père, & JESUS CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace, la miséricorde, & la paix.

3. Je vous prie, comme je l'ai fait en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse, & d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre.

COMMENTAIRE.

lûë à l'assemblée des Fidèles, il étoit convenable que saint Paul y parlât avec la dignité qui convenoit à son ministère; enfin comme il y attaquoit les faux Apôtres, qui prêchoient sans ordre, & sans mission, il a raison de faire remarquer à la tête de sa Lettre, qu'il ne s'est point ingéré dans le sacré Ministère; qu'il n'y est entré que par l'ordre, & par la vocation de Dieu.

Il donne à Dieu l'épithète de *Sauveur*, & à JESUS-CHRIST celle de *notre espérance*; (a) en effet Dieu le Père de notre Seigneur JESUS-CHRIST, est notre salut, & notre Sauveur; c'est lui qui nous a sauvé par JESUS-CHRIST, qui nous a donné le salut, & le Sauveur. Dans l'écriture de l'ancien Testament, (b) il est souvent nommé le salut, & le Sauveur, & dans le nouveau de même; (c) mais plus rarement: parce que l'épithète de Sauveur y est principalement affectée à JESUS-CHRIST, l'objet, le fondement, & la cause de nos espérances.

ÿ. 2. *TIMOTHEO DILECTO FILIO. A Timothée son cher fils dans la foi.* Car saint Paul l'avoit engendré en JESUS-CHRIST, comme on l'a vu dans la Préface, & avoit toujours conservé sur lui, & l'autorité, & la tendresse d'un père, comme Timothée de son côté avoit toujours eu pour saint Paul l'amour, & l'obéissance d'un vrai fils. Le Grec imprimé lit; (d) *A Timothée mon fils légitime*, mon vrai fils; qui m'est attaché, qui m'aime, & m'honore comme son père; qui me ressemble en toutes choses. Mais il y a des Manuscrits qui sont conformes à la Vulgate, & qui lisent: (e) *Mon cher fils*, mon fils bien-aimé.

ÿ. 3. *SICUT ROGAVI TE UT REMANERES EPHESI. Comme je vous ai prié en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse.* Saint Paul ayant été délivré de ses liens, dans le premier voyage qu'il fit à Ro-

(a) *Xet' iroayōv Θeū εὐχρηστὸν ἐπὶ τῆς Κρη-
στὴν ἱερῶν Χριστῶν ἀπὸ τῆς ἐκείνου. Ἄλλοι δὲ Θeū
ἡμῶν, ἢ ἐκρήστου ἐπὶ τῶν Χριστῶν Ἄλλοι δὲ Θeū
εὐχρηστὸν ἐπὶ τῶν Χριστῶν, &c. Vide Mill.
(b) *Dant. xxxii. 13; 3. Reg. xi. 19. Psal. lxxii. 5. xxvi. 5. lxxiv. 1. Isai. xlii. 1. xvii.**

(c) *Luc. 1. 47. In Deo salutari meo. Et
Timot. iv. 10. Tit. ii. 10. 111. 6. Juda 25.
(d) *Τιμῶν μου νόμιμον υἱόν.
(e) *Τιμῶν μου ἀγαπῶν υἱόν, ἢ ἀγαπῶν, ἢ ἀγαπῶν
Clarom. Lat. Charissime.***

4. *Neque in menderem fabulis, & genealogiis interminatis; qua questionibus præstant magis quam adificationem Dei, que est in fide.*

4. Et de ne se point amuser à des fables, & à des généalogies sans fin, qui sont plus propres à exciter des disputes, qu'à édifier par la foi selon Dieu.

COMMENTAIRE.

me sous Néron, (a) revint en Asie, passa par Ephèse, où il avoit été dix ans auparavant, & où il avoit fondé une Eglise nombreuse: mais comme il ne pouvoit y demeurer aussi long-tems qu'il auroit souhaité, pour y réformer les abus qui s'y étoient glissez, il y laissa saint Timothée, & passa en Macédoine, d'où il lui écrivit celle-ci, en l'an 64. de JESUS-CHRIST. (b) On croit que Timothée étoit Evêque, non seulement d'Ephèse, mais aussi en quelque sorte des autres Eglises d'Asie fondées par saint Paul; (c) il avoit sur elles une inspection générale en l'absence de l'Apôtre.

NE ALITER DOBERENT. *D'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre.* Ces mauvais Docteurs étoient des Chrétiens Judaisans, (d) qui prenoient un air d'autorité par-dessus les Gentils convertis, prétendant en savoir beaucoup plus qu'eux, & voulant les astreindre à suivre les cérémonies de la Loi, au moins en partie, employant pour cela l'autorité des Ecritures de l'ancien Testament, & jetant des inquiétudes, & des scrupules dans l'esprit des foibles. Saint Paul n'a pas cessé de combattre ces sortes de gens, comme on le voit dans toutes les Epîtres.

¶ 4. *NEQUE INTENDANT FABULIS; ET GENEALOGIIS.* *De ne se point amuser à des fables, & à des généalogies sans fin.* Il appelle fables, les vaines traditions des Docteurs Juifs; leurs mauvaises explications de la Loi; les sens allégoriques, en un mot, tout ce que les Juifs avoient ajouté à la Loi, contre l'esprit du Législateur. (e) Ceux qui ont un peu manié les livres des Juifs, savent combien il s'y trouve de récits fabuleux, & de contes puériles. Saint Pierre (f) dans sa seconde Epître, dit que ce n'est pas en suivant de doctes fables, qu'il a prêché la foi de JESUS-CHRIST.

Sous le nom de *généalogies sans fin*, il entend ou celles qui sont dans l'Ecriture, & sur lesquelles on fait une infinité de questions, & de difficultés pour les concilier les unes avec les autres. Quoique ces recherches ne soient point absolument à négliger; il seroit toutefois dangereux que des Fidèles simples, & ignorans s'y appliquassent avec trop de soin. Cela

(a) L'an 63 de J. C.

(b) Vide Theodoret. prolog. in Epist. ad Rom.

(c) Athan. in Synopsi.

(d) Theodoret. prolog. in hanc Epist. Tōry vōr

ἀέλας εἰς ἱμπεριαν ἐπιζητεῖν ἢ ἁγιωσύνην.

Παύλου.

(d) Theodoret. Chrysost. Theophyl. &c.

(e) Theodoret. Epist. Gros. Fuller. Hufset. alijs.

(f) 2. Petri 16.

pourroit ébranler leur foi, & leur piété, Ou des généalogies des familles particulières des Juifs, dont les uns prétendoient être de la race de David, les autres de celle de Lévi, ou de quelque autre tribu. Avant la captivité de Babylone, & avant les transmigrations des tribus, on n'étoit pas fort en peine de savoir de quelle famille, & de quelle tribu étoit un Hébreu. Mais depuis ces grands mouvemens, qui firent périr la plus grande partie des registres généalogiques, & qui confondirent les familles, ce fut l'étude des savans, & des curieux de dresser, & de prouver des tables généalogiques pour ceux de leurs compatriotes; qui se piquoient d'être d'une naissance distinguée. Or c'est à bon droit qu'il qualifie tout cela, des *généalogies sans fin*, parce qu'en effet il n'y a ni fin, ni utilité dans ces recherches. (a)

Grotius croit que l'Apôtre veut désigner sous ce nom, ces espèces de généalogies que les anciens Mages, les Platoniciens, & ensuite les Simonien, les Valentinien, & les Gnostiques introduisirent dans leur secte, sous le nom de *Eônes*, dont ils composoient leur *plénitude*, ou leur divinité phantastique. Les uns en admettoient plus, les autres moins. Simon le Magicien, qui vivoit alors, & qui avoit grand nombre de Disciples répandus en différens endroits, en admettoit au moins huit, d'autres en admettoient bien davantage. (b) Ils étourdissoient les ignorans par ces mots inconnus, & trompoient les simples par une vaine ostentation de science, d'où vient qu'ils prenoient le nom de *Gnostiques*, ou savans; comme étant bien plus instruits que le commun des Chrétiens. Saint Paul avoit vû tout le danger de ces subtilitez, & comme les Ephésiens étoient curieux, il craignoit que cette nouvelle doctrine ne gâtât leur esprit, & ne les jettât dans les erreurs de ces hérétiques.

QUÆ QUESTIONES PRÆSTANT, MAGIS QUAM ÆDIFICATIONEM.
Qui sont plus propres à exciter des disputes, qu'à édifier par la foi selon Dieu. Ces questions sur les généalogies, soit celles de l'ancien Testament, que de simples Fidèles entreprendroient de concilier ensemble, soit celles des familles particulières, à qui l'on veur donner la plus belle origine qu'on peut, soit enfin, ce qui est plus probable, *les Sephiroth*, ou splendeurs des Cabalistes, (c) ou *les Eônes* des Valentinien, & des Gnostiques. Tout cela n'est propre qu'à jeter la dissipation dans l'esprit, & la curiosité, & la vanité dans le cœur. Chacun disputant pour soutenir son opinion, & y ajoutant, ou retranchant à sa fantaisie; parce que la chose en elle-même, n'est fondée que sur l'imagination de l'homme, & non sur

(a) *Chrysost. Καταλιπὼν ἄρα ὡς ἐπὶ ἐξέ-*

ραυς, ἢ ἄλλο ἕτερον, ἢ δυνάμειν ἄλλο.

(b) Voyez *S. Iren. l. 1. c. 1. Tertull. contra*

Valent. c. 7, 8 9. Fleury Hist. Eccles. tom. 1. l.

3. c. 17.

(c) Voyez *Bainage tom. 6. l. 9. Chap. 11. de*

l'Edit. de Paris.

5. *Finis autem præcepti est charitas de corde puro, & conscientia bona, & fidei sincera.*

5. Or la fin des commandemens, c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foi sincère.

COMMENTAIRE.

la révélation, & sur la vérité de Dieu. Saint Paul veut donc qu'on s'en tienne à la foi, à ce que Dieu nous a révélé, & qu'on ne s'évanouisse pas dans ses conceptions. La maladie de ces anciens hérétiques, & des Philosophes, étoit la curiosité, & l'amour des choses relevées, & extraordinaires. L'Evangile, & la doctrine de JESUS-CHRIST leur paroissoit trop simple, & trop proportionnée à la portée de tout le monde. Pour lui donner de l'élevation, ils vouloient y mêler les subtilitez de la philosophie, & les secrets de la cabale.

Au lieu de ces mots : *Ædificationem Dei qua est in fide*, le Grec porte : (a) *L'économie*, ou la dispensation de Dieu, qui est par la foi, ou dans la foi : c'est la leçon des meilleurs Manuscrits, & des Pères Grecs, (b) Toutefois le Syriaque, saint Irénée, saint Hilaire, l'Ambrosiaster, l'ancien Commentaire sous le nom de saint Jérôme, le Manuscrit de Clermont dans le Latin, quelques Editions Grecques sont semblables à la Vulgate. L'un, & l'autre forme un bon sens. Les questions dont on vient de parler, ne sont nullement propres à édifier les Fidèles, & à les affermir dans la foi ; elles détruisent l'économie, ou la dispensation des mystères que Dieu nous a révélés par la foi, & dans l'Evangile ; elles renversent tout ce que JESUS-CHRIST, & ses Apôtres nous ont enseigné. (c)

¶ 5. FINIS AUTEM PRÆCEPTI EST CHARITAS. Or la fin des commandemens est la charité, qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foi sincère. Voilà à quoi vous devez exhorter les Fidèles : & qu'ils ne s'amuse pas à étudier ces questions curieuses, & inutiles, qui ne sont propres qu'à ruiner leur foi. Qu'ils conservent précieusement le dépôt de la créance qu'ils ont reçue de nous ; qu'ils vivent dans la charité ; dans la pureté de cœur, & dans la droiture, & la sincérité d'une bonne conscience. C'est-là en quoi consiste proprement la perfection du Christianisme ; à croire humblement, & à vivre dans la charité, & dans la justice. Il ne s'agit ni de sublimes connoissances, ni d'éloquence, ni de subtilité, mais de pratiquer la vertu. Au lieu de ces vaines généalogies, & de cet enchaînement de perfections divines, que vous vantent les faux Apôtres, je vais vous donner une suite, mais courte, & nécessaire de ver-

(a) *Græc. impress. Ζωτικός ψαφιστος μᾶθος, & ἰσοπέδιλος Θεῷ τῶν ἐν πίστει.*

(b) *Συναδωπιαν Θεῷ τῶν ἐν πίστει. Ita Froben. Ald. Col. Iren. in Græc. Epiphani. Simplicius. In*

Latino : Ædificationem. Ita Hilari. l. x. de Trinitate Latini.

(c) *Ita Coryssæ. Theodoret. Theophyl. Græc. alii.*

6. *A quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium.*

7. *Volentes esse Legis Doctores, non intelligentes neque quae loquuntur, neque de quibus affirmant.*

8. *Scimus autem quia bona est Lex, si quis eam legitime utatur :*

6. D'où quelques-uns se détournant , se sont égarés en de vains discours ,

7. Voulant être les Docteurs de la Loi , & ne sachant ni ce qu'ils disent , ni ce qu'ils assurent *si hardiment.*

8. Or nous savons que la Loi est bonne , si on en use selon l'esprit de la Loi.

COMMENTAIRE.

tus à pratiquer. La foi sincère, animée de la charité, accompagnée d'un cœur pur, & d'une bonne conscience. (a) Que ce soit-là toute votre science, & toute votre Théologie.

ÿ. 6. A QUIBUS QUIDAM ABERRANTES. *D'où quelques-uns se détournant, se sont égarés en de vains discours.* Les faux Apôtres, dont parle ici saint Paul, n'étoient proprement ni fidèles, ni infidèles. Ils n'étoient pas infidèles, puisqu'ils croyoient en Dieu, & qu'ils faisoient profession du Christianisme : (b) mais aussi ils n'étoient pas vraiment fidèles, puisqu'ils enseignoient la nécessité des observances légales, & qu'ils corrompoient la simplicité du Christianisme par des questions frivoles ; & par des généalogies sans fin. Ils quittent la foi, la charité, la sincérité, la droiture, la simplicité, qui sont le vrai caractère du Christianisme, pour s'égarer dans de vains discours, dans des disputes, des recherches, des subtilitez inutiles.

ÿ. 7. VOLENTES ESSE LEGIS DOCTORES. *Voulant être les Docteurs de la Loi.* Ces Chrétiens judaïsans vouloient faire les Docteurs par mi les Gentils convertis. Ils prétendoient entendre la Loi, & les Prophètes mieux que personne ; & comme si les Textes sacrez de l'ancien Testament n'eussent pas suffi, ils y ajoutoient des généalogies, des contes, des fables, des traditions. C'est par-là qu'ils cherchoient à se faire admirer. Mais ils ne savoient ni ce qu'ils disoient, ni ce qu'ils assurent *si hardiment.* La plupart des traditions, à qui ils donnent tant d'antiquité, & d'autorité, n'ont aucun fondement ; elles sont contraires & au Texte, & à l'esprit de la Loi ; elles en renversent toute l'économie. Les Généalogies des Simonien, les *Æones* des Gnostiques, les Séphiroths des Cabalistes, sont des inventions de l'esprit humain, des arrangemens arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que le caprice de ces hommes enflés de vanité, & livrés à leur curiosité.

ÿ. 8. SCIMUS AUTEM QUIA BONA EST LEX. *Or nous savons que la Loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la Loi.* Ne croyez point

(a) Vid: *Q. et. hic.*

(b) Vide Theodoret. Chrysof. *Est.*

9. *Sciens hoc quia Lex iusto non est posita, sed iniustis, & non sub'itis; impiis, & peccatoribus; sceleratis, & contaminatis; parricidis, & matricidii; homicidis,*

9. En reconnoissant que la Loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchans, & les esprits rebelles; pour les impiés, & les pécheurs; pour les scélérats, & les profanes; pour les meurtriers de leur père, & de leur mère; pour les homicides,

COMMENTAIRE.

que j'en veuille à la Loi, ni que je condamne ceux qui l'observent comme il faut; je sai que la Loi est bonne, qu'elle vient de Dieu, qu'elle conduit à Dieu, qu'elle peut rendre l'homme agréable au Seigneur, si elle est bien entendue, & bien pratiquée: je n'attaque que ceux qui l'enseignent mal, (a) & qui n'en ayant ni l'esprit, ni l'intelligence, veulent passer pour les Maîtres des autres. La Loi morale subsistera éternellement, & rien ne pourra dispenser l'homme de son observance. Les Loix cérémonielles ont eu jusqu'ici leur utilité, pour distinguer les Juifs des autres peuples, pour les garantir de l'idolâtrie, pour leur faire désirer le Messie, pour figurer ce souverain Libérateur. Mais à présent ces cérémonies sont abrogées. On peut, si l'on veut, les observer; mais personne n'y est obligé, quoi qu'en puissent dire les Docteurs hébraïques. Ils n'en savent pas le véritable usage, qui est de nous élever à la connoissance de JESUS-CHRIST. (b)

9. *LEX IUSTO NON EST POSITA, SED INIUSTIS.* La Loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchans. Si tous les hommes étoient justes, il seroit inutile de faire des Loix; on ne les fait que pour réprimer les méchans. Les gens de bien sont eux-mêmes des Loix vivantes. (c) Si les Juifs avoient été les fidèles imitateurs de la foi, & de l'obéissance d'Abraham, & s'ils ne s'étoient point livrez à l'idolâtrie dans l'Egypte, Dieu n'auroit point été obligé de leur donner la Loi écrite. Cette Loi n'a été donnée qu'à cause des prévarications; (d) pour réprimer les mauvaises habitudes que le peuple avoit prises, & pour prévenir les défordres où il pourroit tomber dans la suite.

On pourroit traduire le Texte Grec par: (e) La Loi n'est pas contre le juste, mais contre les injustes. Ou bien: Elle n'a point de pouvoir contre le juste, mais contre les injustes. Ce n'est point les justes qu'elle réprime, qu'elle menace, qu'elle châtie; mais les injustes. Le juste y obéit sans

(a) Theoloret. Ου τῷ ἰσθῶ κέως μὴ, ἀλλὰ τοῖς κακῶς διδασκῶσι τῷ νόμῳ. Ὅτις γὰρ τὸ νόμον ἀπέλιπον τοῖς σοφῶσι προσηγορῆς τὸ νόμον σοφῶν... σοφῶν δὲ τῷ νόμῳ προσηγορῆς ἱστῶ τῷ διαπολεῖν Χριστῷ.

(b) Chrysostom. Theoloret. Theophyl. Es.

(c) Aristot. Politic. l. 3. Vide Xenocrat. Phi-

lon. Clem Alex. Propter alios apud Grec. hęc.

(d) Ulat. 111. 19. Quia igitur Lex? Propter transgressores posita est, donec veniret semen cui promiserat.

(e) Ἐπὶ τοῖς νόμοις ἵνα δικαιῶ τὸν ἄνθρωπον; ἢ καὶ τὸν δικ. Ceteris iustis non est lata. D. Thom. Erasmi. Hæřan. Et. Es.

10. *Fornicariis, masculinorum concubitoribus, plagiaris, mendacibus, & perjuris, & si quid aliu. sana doctrina adversatur,*

10. Les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves, les menteurs, les perjurez, & tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine,

COMMENTAIRE.

violence, sans effort, sans contrainte ; il la suit avec plaisir ; (a) & quand il n'y auroit point de Loi écrite, il n'en vivroit pas avec moins de régularité, & de justice. Mais que veut-il inférer de-là ? Que mal-à-propos on veut introduire l'observation de la Loi de Moÿse dans le Christianisme, puisqu'elle n'y est point nécessaire ; que les Fidèles en suivant l'Evangile, sont justes, attachez à leur devoir, sincères, chastes, pieux, soumis aux puissances légitimes. Ce n'a donc jamais été l'intention de Dieu de leur imposer le joug de la Loi cérémonielle, puisque sans elle ils observent exactement la Loi morale, & celle de l'Evangile, qui enferme éminemment tout ce qu'il y a de meilleur, & de plus parfait dans celle de Moÿse. On ne doit donc point écouter les Docteurs judaïques, qui veulent réduire à l'état des esclaves, ceux qui sont entrez dans celui des enfans libres. (b)

ÿ. 10. *PLAGIARIIS. Les voleurs d'esclaves.* Ou plutôt : (c) *Les voleurs d'hommes libres* : Car anciennement cette manière de vol étoit commune. On prenoit des hommes, ou des enfans libres, que l'on menoit dans des pays éloignez, ou qu'on vendoit à des étrangers pour esclaves. C'est le plus grand de tous les vols, de dérober à un homme sa liberté ; & de le réduire en esclavage.

ET SI QUID ALIUD SANÆ DOCTRINÆ ADVERSATUR. Tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine ; c'est-à-dire, à l'Evangile. La Philosophie avoit quelques maximes d'une morale assez pure, mais elle autorisoit bien des abus. La Loi expliquée par les Rabbins, toléroit bien des choses contraires à la perfection ; mais l'Evangile n'enseignoit, & ne souffroit rien que de sain, & de pur. La doctrine de JESUS-CHRIST jointe à son exemple, est ce que l'homme a jamais connu de plus parfait. Les faux Apôtres qui enseignoient la nécessité de la Loi, & les subtilitez d'une vaine doctrine, vouloient surcharger d'un joug nouveau les Fidèles d'Ephèse. Saint Paul soutient qu'on doit les rejeter quand on n'en auroit point d'autre raison, que l'inutilité de la Loi. JESUS-CHRIST a renfermé dans l'Evangile, tout ce que la Loi peut avoir de nécessaire, ou d'utile. (d)

(a) D. Aug. plurib. locis a. d. Est. D. Thom.

Magellan. Cristal. Sever. alii.

(b) Galat. v. l. Nolite iterum jugo servitutis gentineri.

(c) *Κιςμαρδ:αιε*

(d) Theodoret. *Εδ. εν αι τα ανωτατα τω*

αμου ενωδα τω αναγινωσκ, ης ομαρτωρα, &c.

11. *Qua est secundum Evangelium gloria beati Dei, quod creditum est tibi.*

12. *Gratias ago ei, qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio;*

13. *Qui prius blasphemus fui, & persecutor, & contumeliosus: sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.*

11. Qui est selon l'Évangile de la gloire de Dieu souverainement heureux, dont la dispensation m'a été confiée.

12. Je rends grâces à notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans son ministère;

13. Moi qui étois auparavant un blasphémateur, un persécuteur, & un ennemi outrageux; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu, parce que, j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi.

COMMENTAIRE.

Ÿ. II. SECUNDUM EVANGELIUM GLORIÆ, *Selon l'Évangile de la gloire de Dieu.* La saine doctrine, dont il vient de parler, est conforme à l'Évangile de JÉSUS-CHRIST, qui procure la gloire de Dieu, dans tout le monde, (a) & forme au Père de vrais adorateurs en esprit, & en vérité; (b) & c'est en cela que consiste la gloire que l'homme peut rendre à Dieu.

Ÿ. 12. GRATIAS AGO EI QUI ME CONFORTAVIT. *Je rends grâces à celui qui m'a fortifié.* A l'occasion de l'Évangile, & de la saine doctrine, dont il vient de parler, il rend grâces à Dieu de ce qu'il l'a appelé à la connoissance de la vérité, & au ministère Apostolique, & de ce qu'il lui a donné la force de résister aux ennemis de sa vérité, & de sa gloire, & pour prêcher avec intrépidité son Évangile au milieu des nations. Je reconnois que je tiens cela de la pure miséricorde de mon Dieu, & que sans lui, je ne pourrois rien. (c)

Ÿ. 13. QUIA FIDELIEM ME EXISTIMAVIT. *Il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans son ministère.* Il ne m'a pas trouvé fidèle, avant qu'il m'eût prévenu de sa grace; autrement ma fidélité à m'acquitter de mon ministère, seroit un bien de mon propre fond, dont je n'aurois point de grâces à lui rendre. (d) Je dois à sa miséricorde, & ma vocation, & ma propre fidélité, & les secours qu'il m'a accordés pour me conserver dans l'état où je me trouve. Il a mis dans moi des dispositions propres à exécuter les desseins qu'il avoit formés de toute éternité sur ma personne. Ces dispositions sont de ses dons, comme tout le reste; & s'il m'a jugé fidèle en m'établissant dans son ministère, c'est lui qui m'avoit rendu tel par sa grace. (e) *Misericordiam consecutus à Domino ut sim fidelis.*

{ a } 2. Cor. IV. 6. 15. Ephes. I. 6, 12, 14.

Philipp. 7. 27.

{ b } Joan. IV. 24.

{ c } I. Cor. XV. 10.

{ d } Vide Eff. hic.

{ e } 2. Cor. VII. 25. Confer. Cor. XV. 10.

14. *Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide, & dilectione, quæ est in Christo Jesu.*

15. *Fidelis sermo, & omni acceptione dignus: Quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.*

14. Et la grace de nôtre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi, & de la charité qui est en JESUS-CHRIST.

15. C'est une parole certaine, & digne d'être reçue avec une parfaite soumission: Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier.

COMMENTAIRE.

ÿ. 13. *QUI PRIUS BLASPHEMUS FUI. Moi qui étois auparavant un blasphémateur, & un persécuteur.* Je blasphémois contre JESUS-CHRIST, je persécutois son Eglise, je l'outrageois dans ses membres, je décriois sa doctrine, & ses miracles. Voilà ce que j'étois lorsque Dieu m'a tiré des ténèbres, pour m'amener dans son admirable lumière. Du plus grand, & du plus violent de ses ennemis, il a fait un vase d'élection, & un Apôtre. Quelle reconnoissance ne lui dois-je pas? *Il m'a fait miséricorde, parce que j'étois dans l'ignorance, & n'avois pas la foi,* lorsque j'ai commis tous ces excès. Quelque grande qu'ait été ma faute, elle méritoit quelque pardon, (a) parce que j'étois dans l'ignorance. Mais quel prétexte d'excuse peuvent apporter aujourd'hui les faux Apôtres, qui troublent l'Eglise de gayeté de cœur, & qui s'opposent malicieusement au progrès de l'Evangile, par les erreurs qu'ils y répandent, & par le scandale qu'ils y causent?

D'autres (b) croient que saint Paul dit tout ceci, non pour exténuer, mais pour exagérer son péché. Il dit au ÿ. 15. qu'il est le premier des pécheurs; il reconnoit ici qu'il étoit dans l'infidélité, circonstance que l'Écriture ne propose jamais comme un moyen d'excuser, mais comme un motif pour aggraver le péché. J'étois dans une infidélité, & une ignorance volontaire, je ne cherchois point à me guérir, j'aimois mon erreur. C'est du plus profond de cet abîme d'où Dieu m'a tiré.

ÿ. 14. *SUPERABUNDAVIT AUTEM GRATIA DEI. La grace de nôtre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance.* J'étois dans l'état que je viens de décrire, comme un phrénétique, qui non seulement ne connoit pas son mal, mais qui s'irrite contre son médecin, & qui rejette tout ce qui pourroit contribuer à sa santé. Il ne falloit rien moins qu'un Médecin tout-puissant pour me guérir. Aussi plus mes playes étoient pro-

(a) Chrysof. Theophyl. Theodorat. alii plerique. Aug. in Psal. l. 1. lib. 4. contra Donatist. 6. 3. Cyprian. Ep. ad Jubian. Tertull. de En-

dicina.

(b) Hessel. Magalian ex serm. 8. p. 10. Aug. de verbis Apostola.

16. Sed idem misericordiam consecutus sum, ut in me primo ostenderet Christus Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum qui credituri sunt illi in vitam æternam.

16. Mais j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui JESUS-CHRIST fit éclater son extrême patience, & que j'en devinsse comme un modèle, & un exemple à ceux qui croiront en lui pour acquérir la vie éternelle.

COMMENTAIRE.

fondes, plus la grace a été abondante. Elle a éclairé mon esprit, elle a brisé la dureté de mon cœur, en me remplissant de la foi en JESUS-CHRIST, & de la charité.

ÿ. 15. FIDELIS SERMO, ET OMNI ACCEPTIONE DIGNUS. C'est une parole certaine, & digne d'être reçue avec une parfaite soumission. Je vais vous dire une vérité indubitable, (a) une parole saine, sûre, ferme, que vous devez recevoir sans la moindre défiance; c'est que JESUS-CHRIST est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, donc je suis le premier; le plus grand, le plus insigne. C'est ce que vous devez conclure de ce que je viens de vous dire de mes égaremens, & de la grace que Dieu m'a faite en m'appellant à la foi, & à l'Apostolat. Si Dieu a pardonné à un pécheur comme moi, qui peut désespérer de son salut? Et JESUS-CHRIST ne nous apprend-il pas dans l'Evangile, (b) qu'il aime mieux la miséricorde que le jugement, & qu'il n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs? (c) Que ce ne sont pas les sains qui ont besoin du médecin, mais ceux qui sont malades.

Quand saint Paul dit qu'il est le premier des pécheurs, il use apparemment d'exagération, de même que quand il se qualifie (d) le moindre des Apôtres, qui n'est pas digne d'être appelé Apôtre, parce qu'il a persécuté l'Eglise de Dieu. Il avoit toujours devant les yeux son infidélité, ses égaremens passés; il les jugeoit dans toute la rigueur, & dans toute la sévérité de la justice. (e) C'est ainsi que nous devons nous juger nous-mêmes, si nous voulons que Dieu nous juge dans sa miséricorde.

ÿ. 16. UT IN ME PRIMO OSTENDERET CHRISTUS JESUS OMNEM PATIENTIAM. J'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier (f) en qui JESUS-CHRIST fit éclater son extrême patience. Ou bien: Afin que la miséricorde de JESUS-CHRIST éclatât dans un aussi grand

(a) Πίστις ἢ ἀλήθεια. ἢ πίστις ἀληθὴς ἢ ἀλήθεια. ΠΙΣΤΙΣ en Hébreu, signifie fidèle, sûr, ferme, stable, perpétuel. L'ancien Interprète Latin lisoit, *humans sermo. Ambrosiast. August. alii.*

(b) Matt. 11. 11.

(c) Marc. 11. 17. & Luc. 7. 31.

(d) I Cor. xv. 9.

(e) Vide Heffl. Est. alius.

(f) ὁ ἐν ἐμοὶ πρῶτος ἐκδηλώθη. Le terme *ἐκδηλώθη*, se peut mettre comme s'il y avoit *præcipuus, insignis*, moi qui suis le premier des pécheurs; ou comme s'il y avoit *εργιστος*, dans moi, avant que dans les autres, afin que ceux qui viendront après moi, ne se détachent jamais de la bonté de Dieu.

17. Regi autem seculorum immortalis, invisibilis, soli Deo, honor, & gloria in secula seculorum. Amen.

18. Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in se prophetias, ut militet in illi bonam militiam.

17. Au Roi des siècles; immortel, invisible; à l'unique Dieu, soit honneur, & gloire dans les siècles des siècles. Amen.

18. Ce que je vous recommande donc; mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte,

COMMENTAIRE.

pécheur que je suis. Dieu a permis que le péché de saint Paul fût très-public, & très-connu, afin que la miséricorde qu'il devoit exercer envers lui, parût avec plus d'éclat, que les plus grands pécheurs apprissent à ne désespérer jamais de la puissance, & de la bonté du Seigneur; & que les Gentils les plus éloignez de la vérité, & les plus endurcis, ne crussent pas que la voye du retour à Dieu, leur fût fermée. *Je suis devenu comme un modèle à tous ceux qui doivent croire en JESUS-CHRIST*, Ils trouveront dans moi de quoi se consoler, & s'animer à recourir à la pénitence. (a)

ÿ. 17. REGI SÆCULORUM IMMORTALI. *Au Roi des siècles immortel, & invisible, gloire dans les siècles des siècles.* C'est une exclamation pleine de reconnoissance à la vue des bontez de Dieu. *Le Roi des siècles*, est le Roi, ou le Dieu Eternel. Hammond a crû que l'Apôtre faisoit allusion aux *Eônes* des Gnostiques, dont il semble qu'il attaque les erreurs dans cette Epître. *Eon* en Grec, signifie *le siècle*. Au Dieu, ou au Roi des *Eônes*, gloire dans les siècles des siècles. Mais il ne s'agit point ici de ces hérétiques. *Le Roi des siècles*, est une manière de parler fort commune dans le langage des Juifs, pour désigner Dieu. Au lieu d'*immortel*, le Grec lit, (b) *incorrupible*; & au lieu de: *Au seul Dieu*, le Grec imprimé porte: (c) *Au seul Dieu sage*. Mais le terme de sage, manque dans les meilleurs Manuscrits, & dans la plupart des anciens Peres.

ÿ. 18. HOC PRÆCEPTUM COMMENDO TIBI. *Ce que je vous recommande donc ici, est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte.* Saint Paul insinué ici qu'il ne reçut Timothée au nombre de ses Disciples, & qu'il ne le destina à l'Episcopat, & à la prédication, qu'après avoir été instruit de la volonté de Dieu par des révelations particulières. (d) Ayez

(a) Theophyl. Περὶ ἀκρίτων τῶν μακάριων αἰετῶν... ἐστὶν ἀκρίτως, περιπατεῖτε, κτλ. 723α.

(b) τῷ θεῷ τῶν αἰώνων ἀφθάρτου. Alii: θεοῦ ἀφθάρτου. Ita Clarom. Vnig. Ethiop. Ambrosiast. Hieronymiast.

(c) κτλ. ἐμφῶς ἑστὶν Ἄλλοι οὐκ ἔχουσιν, ἐστὶν. Ita Alex. Clarom. G. L. Copht. Syr. Æth. Tertull.

Novatian. Amros. Aug. Chryf. Cyrill. Theodor. &c.

(d) Chryfost. Περὶ ἐπίσκοποις οὐκ ἔστιν εὐσεβὲς καὶ ἰσχυρὸν μὴ εἶναι ἄλλο ἢ θεοῦ, ὅτι περὶ αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἔστιν ἰσχυρὸν. Theodor. Οὐ γὰρ ἀσπασίως, θεοῦ, τρεῖς καὶ κλίσεις, ἀλλὰ κατὰ τὸν θεοῦ ἀποκρίθην τῶν χειρῶν ἰδίῃ. Ita Est. Grat. Men. Tir.

19. *Habens fidem, & bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt.*

20. *Ex quibus est Hymeneus, & Alexander, quos tradidi Satanae, ne discant non blasphemare.*

19. Conservant la foi, & la bonne conscience, à laquelle quelques uns ayant renoncé, ils ont fait naufrage en la foi.

20. De ce nombre sont Hyménée, & Alexandre, que j'ai livrez à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer.

COMMENTAIRE.

soin de remplir les desseins de Dieu sur vous; vous ne pouvez les ignorer, puisqu'ils vous ont été manifestez d'une manière toute surnaturelle par des prophéties particulières. Combattez comme un brave guerrier dans la milice spirituelle, où JESUS-CHRIST vous a engagé; attaquez courageusement les faux Apôtres, & ne craignez ni leurs menaces, ni leur ressentiment. Saint Paul compare souvent la vie des hommes Apostoliques, à une milice spirituelle. (a)

¶ 19. HABENS FIDEM, ET BONAM CONSCIENTIAM.

Conservant la foi, & la bonne conscience. Il a dit ci-devant §. 5. que la fin, & la perfection des commandemens de la Loi, étoient la charité qui naît d'un cœur pur, & d'une bonne conscience, & d'une foi sincère. Il dit ici la même chose en peu de mots. La foi pour être parfaite, doit être animée par la charité; & la bonne conscience ne va pas sans la pureté du cœur. Ainsi il donne à Timothée pour armes, & pour défense contre les ennemis de la vérité, tout ce que la Religion a de plus accompli, & de plus relevé, la foi, la charité, la droiture, la sincérité, la bonne conscience. Ce sont là les vertus des Apôtres, des Martyrs, & des soldats de JESUS-CHRIST.

QUAM QUIDAM REPELLENTES. *A laquelle, (à la bonne conscience) quelques-uns ayant renoncé, ont fait naufrage en la foi.* Tant il est important de ne pas séparer la bonne vie, la droiture, la pureté de cœur, la bonne conscience, de la foi la plus pure. Sans ces vertus, la foi ne sert de rien; elle est vaine, elle est morte: (b) *Fides sine operibus mortua est.* La mauvaise vie, la mauvaise conscience, est une disposition à l'hérésie, au schisme, à l'abandonnement de la foi, au renoncement à JESUS-CHRIST, & à l'Evangile. (c) Quand l'orgueil, & le libertinage se sont emparez d'un cœur, bien-tôt il rombe dans l'égarement, & dans l'erreur, & si l'occasion s'en présente, il fera naufrage dans la foi. Une foi morte, & dénuée de bonnes œuvres, est stérile, & perdue. L'Eglise est comme un vaisseau, qui vogue en pleine mer. Celui qui en sort par l'hérésie, ou par

(a) 1. Cor. ix. 7. Philipp. 11. 25. 2. Timot. 11. 24. Philem. §. 1. 2.

(b) Jacob's 11. 10. 16.

(c) Theodor. 1^o ad Thym. de uoluntate detestabilem & discipulis; 2^o ad Tim. 2^o. Pseudo Epist. Græc. alias.

le schisme, est aussitôt submergé. *Circa fidem naufragaverunt.*

Ÿ. 20. HIMENÆUS, ET ALEXANDER. De ce nombre sont Himenée, & Alexandre. Himenée étoit apparemment un bourgeois d'Ephèse, qui s'étant converti aux premières predications de saint Paul, étoit ensuite tombé dans l'erreur de ceux qui nioient la résurrection, & qui soutenoient qu'elle étoit déjà faite; (a) & qu'aini tout ce qu'on disoit de la résurrection des morts, & de la vie future, étoit de pures fictions. On ne sait pas quelle fut la fin de ce malheureux. On sait seulement que deux ans après, (en 65.) lorsque saint Paul écrivit sa seconde Epître à Timothée, il étoit encore dans l'erreur, avec un autre Ephésien nommé Philète. (b) Saint Augustin (c) croit que leur erreur consistoit à dire qu'il n'y avoit point d'autre résurrection, que celle de l'ame qui ressuscite du péché à la grace, par la foi, & par le baptême.

A l'égard d'Alexandre, on croit que c'est cet ouvrier en cuivre, dont parle saint Paul (d) dans sa seconde à Timothée, qui lui fit tant de peine lorsqu'il étoit à Rome dans les liens à son second voyage. Si cela est, il y a apparence qu'Alexandre alla à Rome depuis cette première Epître de saint Paul; car dans celle-ci l'Apôtre insnué qu'il étoit à Ephèse, ou du moins en Asie, aussi-bien qu'Himenée. Dans l'histoire des Actes, (e) il est parlé d'un certain Alexandre, qui dans la sédition excitée par l'orfèvre Démètre, se présenta au théâtre pour parler au peuple, & pour lui faire entendre raison. Il n'est pas impossible que ce ne soit le même Alexandre qui dans la suite fit naufrage dans la foi. (f) Voyez ce qu'on a dit sur cela dans les Actes XIV. 33.

QUOS TRADIDI SATHANÆ. Je les ai livrez à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer. Je les ai excommuniiez, & privez du secours, & des prières de l'Eglise, & de la protection de JESUS-CHRIST, & par conséquent livrez à la puissance du Démon, qui est comme un bourreau qui les saisit, & les tourmente, même visiblement. Car au commencement de l'Eglise, les excommuniiez étoient d'ordinaire possédez du Démon d'une manière sensible, & accablez de maladies, & de langueurs. (g) Voyez dans les Actes (h) l'exemple d'Ananie, & de Saphire; & dans la première Epître aux Corinthiens, (i) ce que dit S. Paul de l'incestueux; & ce qu'il dit ailleurs de ceux qui communient indignement. (k) Saint Paul appelle *blasphème*, les erreurs d'Himenée, & d'Alexandre, en prenant dans un

(a) 1. Timot. II. 17.

(b) 2. Timot. II. 17.

(c) Aug. in Joan. homil. 19.

(d) 1. Timot. IV. 14.

(e) Act. XIX. 33. 34.

(f) Grat. Epist.

(g) Vide Chrysost. Theophyl. Theodoret. Tū γὰρ ἠαλωμένον ἔσθ' ὁ χαρισθέντις, κὶ ἔστ'

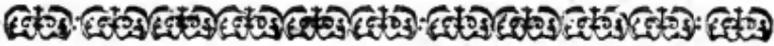
ἴσως χαρισθέντις γαρ ἠαλωμέντις, πικρὸς πικρὸ τὸ ἐσθ' ἄλλοι ἰδιώτου μαθητῶν, κὶ ἔστιν; κὶ πικρὸς μαθητῶν πικρὸς μαθητῶν, κὶ ἔστιν, κὶ γαρ ἔστιν ἰσχυρὸς.

(h) Act. V. 4. 5.

(i) 1. Cor. V. 3. 5.

(k) 1. Cor. XI. 30.

sens étendu le terme blasphémer , qui dans la rigueur ne signifie que les discours injurieux qu'on tient contre la divinité. Dans un certain sens , toute hérésie enferme quelque sorte de blasphème , en ce qu'elle est contraire à la parole de Dieu , & à la doctrine de la vérité. C'est un blasphème de vouloir soumettre les choses divines à la raison humaine , dit saint Chrysostome , & après lui Théophylacte. (a)



CHAPITRE II.

Prier pour toute sorte de personnes. Dieu veut sauver tous les hommes. Un seul Dieu ; un seul médiateur. Ce n'est point aux femmes à enseigner dans l'Eglise. Eve fut séduite par le serpent. Les femmes se sauvent dans le mariage , en pratiquant les vertus Chrétiennes.

¶. 1. *O*bscuro igitur primùm omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones pro omnibus hominibus ; ¶. 1. **J**E vous conjure donc avant toutes choses , que l'on fasse des supplications, des prières , des demandes , & des actions de grâces pour tous les hommes ,

COMMENTAIRE.

¶. 1. **P** RIMUM OMNIUM FIERI OBSECRATIONES, ORATIONES, &c. *Je vous conjure avant toutes choses , que l'on fasse des supplications , des prières , &c.* Voici des règles de discipline qu'il donne à Timothée , pour les faire observer dans les assemblées des Fidèles. Il veut que les Evêques , ou les Prêtres , qui président à la compagnie des Chrétiens assembles , commencent avant toutes choses à faire des prières communes , & personnelles pour tous les ordres de la République , ou de l'Etat ; (b) Il ordonne des supplications , pour demander à Dieu qu'il éloigne de nous les maux présens , ou à venir ; des prières , pour obtenir de Dieu les biens dont nous avons besoin. Des demandes , peuvent marquer , selon le Grec , des plaintes contre ceux qui nous persécutent , & qui nous font injure ; ou des intercessions en faveur des autres , des actions de grâces , pour les bienfaits reçus. (c) Origénès (d) l'explique un peu autre-

(a) Chrysost. Theophyl. *ὅτι δι' ἡμῶν τὸ ἀνομιῶν ἐστὶν τὸ θεῶν, βλασφημῶν ἐστὶν. Ἐξ οὗ γὰρ οὗτος δόκει τὸ ἴδιον ἀπομιῶν ἀνομιῶν διὰ τὴν πρὸς τὸ θεῶν ἀνομιῶν.*

(b) Vide Chrys. Theophyl. Ambrosiast. Prof. p. 1. 2. de vocat. Gene.

(c) Ita Octavian. Theophyl. & Theodoret. *Δίονται οὖν ἐστὶν οὐτὶ ἀνομιῶν οὐδὲ λαμπρῶν, οὐτὶ ἀνομιῶν ἀνομιῶν, ἀνομιῶν δι' ἀνομιῶν ἀνομιῶν, ἀνομιῶν δι' ἀνομιῶν ἀνομιῶν, ἀνομιῶν δι' ἀνομιῶν ἀνομιῶν.*

(d) Origén. In ep. i. ad Tim. §. 44.

2. *Pro Regibus, & omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam, & tranquillam vitam agamus, in omni pietate, & castitate.*

2. Pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible, & tranquille dans toute sorte de piété, & d'honnêteté.

COMMENTAIRE.

ment: Il dit que *les supplications* sont la demande d'un bien qui nous marque, *Les prières*, des demandes plus instantes pour de plus grands biens. *Les demandes*; celles qu'on fait avec plus de hardiesse, & de confiance. Enfin *l'action de grâces* est le remerciement des bienfaits reçus. Mais d'autres croient que tous ces noms marquent à peu-près la même chose, & que l'Apôtre les a réunis, comme divers synonymes d'une même action, pour en marquer davantage la nécessité, & l'importance. (a)

PRO OMNIBUS HOMINIBUS; (ÿ. 2.) PRO REGIBUS. Pour tous les hommes, pour les Rois. Les Juifs dans leurs disgrâces prioient quelquefois le Seigneur de faire tomber sa colère sur ceux qui ne le connoissoient point, & qui n'invoquoient point son nom. (b) Les anciens Auteurs Ecclésiastiques (c) rapportent que depuis le Christianisme, ils maudissoient trois fois le jour les Chrétiens dans leurs Synagogues. Saint Paul est animé d'un tout autre esprit. Il ordonne que dans l'Eglise d'Ephèse, & dans toutes les autres, on fasse toujours, & avant toutes choses, dans les assemblées Ecclésiastiques, des prières pour tous les hommes, de quelque nation, & de quelque Religion qu'ils soient, demandant à Dieu pour chacun d'eux ce qui leur est le plus nécessaire; sur tout la grace de la conversion pour les infidèles, & les secours surnaturels nécessaires au salut, pour tous les autres. Il ne met pas *les Rois* les premiers, de peur qu'on ne s'imaginât qu'il parloit par un motif de flatterie, & par une complaisance intéressée. (d)

ÿ. 2. UT QUIETAM, ET TRANQUILLAM VITAM AGAMUS. Afin que nous menions une vie paisible, & tranquille. Du bonheur des Princes, & de la tranquillité de leur Etat, dépendent ordinairement la félicité, & la paix de leurs sujets. (e) L'Eglise dans toutes ses prières demande la paix, comme le plus important de tous les biens temporels, & le plus nécessaire à la Religion, & à la pratique de la piété. Jérémie (f) écrivant aux Juifs qui étoient captifs à Babylone, leur dit de demander à Dieu qu'il accorde la paix, & toute sorte de prospérité à la ville où

(a) Quidam apud Theophyl. Comentar. &c.

(b) Psilm. LXXVII. 6. LXXVIII. 25.

(c) Justin. Dialog. cum Tryph. p. 224. Origen. Grat. in Jerem. homil. 18. Hieronymus in Isai. xiphan. barf. 29.

(d) Chrysof. Theophyl. Theodorot.

(e) Theod. Εὐνοιαὶ γὰρ ὑποτακτικῶν ἐπιδοῦνται ἀναδύνασθαι, καὶ ἰστίαι τῆς ἡμετέρας, καὶ ἐν ἑσπερίῳ ἰουδαϊσμοῦ ἐκκαθάρσει τῆς πόλεως.

(f) Jerem. XLIX. 7. Confer Baruc. 2. 12.

10. 3. Hoc enim bonum est, & acceptum coram Salvatore nostro Deo.
4. Qui omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.

3. Car cela est bon, & agréable à Dieu notre Sauveur,
4. Qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité.

COMMENTAIRE

ils sont en captivité ; parce qu'ils trouveront leur paix, & leur bonheur dans celui de cette ville : *Quærite pacem civitatis ad quam transmigrare vos feci, & orate pro ea ad Dominum ; quia in pace illius erit pax vobis.* Les Hébreux offroient dans leur Temple des victimes pour la conservation des Empereurs. (a) Les premiers Chrétiens prioient sans cesse pour les Princes temporels, même pour ceux qui les persécutoient, & pour ceux dont la foi étoit douteuse, ou qui favorisoient l'hérésie. (b) *Nous prions pour tous les Empereurs*, dit Tertullien, (c) *afin que Dieu leur accorde une longue vie, qu'il conserve l'Empire dans une profonde paix, & leur famille dans l'assurance, qu'il leur donne des armées pleines de valeur ; un Sénat fidèle, un peuple réglé ; que tout le monde soit dans la tranquillité : En un mot nous demandons pour eux l'accomplissement de tous leurs justes desirs, tant pour leur personne, que pour tout l'Empire.*

Saint Paul ajoute : Afin que nous menions une vie tranquille, dans toute sorte de piété, & d'honnêteté, (d) ou de pureté, & de gravité, in omni pietate, & castitate. La paix, l'abondance, & la prospérité sont quelquefois des occasions de relâchement, & de chûte. (e) Vous ne devez point demander la paix, pour en vivre plus délicieusement ; mais pour vacquer avec plus de facilité aux exercices de la Religion, & de la piété.

ÿ. 3. HOC ENIM BONUM EST. Car cela est bon, & agréable à Dieu, notre Sauveur. On a déjà vu ci-devant (f) le nom de Sauveur, donné à Dieu, Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST. Prier pour tout le monde, & sur tout pour les Princes, & pour les Puissances, dans les vûes qu'on vient de marquer, est sans doute une chose bonne, & agréable à Dieu. Il est même de la justice que les sujets s'intéressent pour la conservation des Princes, qui veillent à leur protection, & qui ne font la guerre

(a) 1. Esdr. vi. 10. Joseph Antiq. l. 7. c. 17 & l. 12. c. 17.

(b) Cyrill. Cathed. 10. Polycarp. ad Philipp. ἱκετεύοντες τὸν βασιλῆα καὶ ἡγεμόνας μὴ τῆς βασιλείας ἀπολείψωσι καὶ τὰς ἐκκλησίας τῶν μαρτύρων ἐκείνων ἀφαιρήσωσι. Origen contra Cels. l. 8. p. 427.

(c) Tertull. Apolog. c. 10. 19. Oramus pro imperatoribus, ut vitam illis prolixam, imperium securum, domum intactam, exercitus forti-

tes, sanctorum fideliem, populum probum, orbem quietum, & quatuorque hominum, & Cesaris vota sunt.

(d) Ἐν πάσῃ ἰουδαίᾳ, καὶ ἐν ἰουδαίᾳ (e) Theophyl. Tere περὶ ἑσέρων. ἰουδαίᾳ περὶ τῆς ἀσπίδος τῆς πολιτικῆς ἡγεμονίας, περιφύει καὶ τῆς πολιτικῆς ἡγεμονίας ἰουδαίᾳ.

(f) 1. Tim. fr. 14. 10.

que pour empêcher que les biens, & la personne des peuples ne soient exposés à la violence, & à la fureur des étrangers. (a)

¶ 4. QUI OMNES HOMINES VULT SALVOS FIERT. *Qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité.* Voilà le premier motif qui doit nous engager à prier pour tous les hommes, & en particulier pour les Rois ; c'est que Dieu, qui ne fait point acception de personnes, veut que tous les hommes soient sauvés ; Ainsi nous devons les considérer tous comme appartenant à Dieu, comme des brebis égarées de son troupeau ; & prier le Seigneur qu'il daigne les rechercher, les ramener, & procurer d'une part aux Prédicateurs la liberté de prêcher par tout, & en toute sûreté ; ce qui dépend beaucoup de la paix de l'Empire, & de la bonne volonté des Empereurs ; & de l'autre donner aux peuples un cœur docile, & un esprit ouvert pour les vérités du salut. C'est-là le but de toutes nos prières pour eux ; nous ne souhaitons que leur salut, & leur bonheur éternel.

On demande en quel sens Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, puisqu'on sait qu'il y en a tant qui périssent ? On répond de plusieurs manières. 1^o. Dieu veut que tous ceux qui se sauvent, soient sauvés ; car nul n'est sauvé que par son bon plaisir ; & on doit le prier de vouloir sauver tout le monde. 2^o. Dieu veut sauver tous les hommes d'une volonté antécédente, (b) & très-sincère ; & en conséquence il leur a préparé à tous des moyens qui peuvent véritablement les conduire au salut. (c) Mais il ne veut pas les sauver tous d'une volonté conséquente, & absoluë ; car il refuse à plusieurs les grâces efficaces qui conduisent infailliblement au salut ; & cela en punition du péché originel, ou des péchez actuels, ajoutez au péché d'origine. S'il vouloit les sauver d'une volonté absoluë, de cette volonté à qui rien ne résiste, nul ne périrait ; puisque le cœur de l'homme est entre ses mains, (d) & que les volontés les plus rebelles, & les plus endurcies ne sont pas à l'épreuve des attrait de la grâce. (e)

Saint Augustin (f) entre les autres explications de ce passage, lesquelles se trouvent dans les Scolastiques, & dans les Commentateurs ; rapporte encore celle-ci : Il veut d'une volonté absoluë, &

(a) Vide Theophyl. ad Ps. 1. & 4.

(b) Ita Damascen. l. 2. de fide orthodoxa, c. 29. & D. Thom. l. 3. contra Gentes, & Summa, 1. parte, qu. 19. art. 6. Vide Est hic.

(c) Vide Menoch. Tirin. Cornel. Ambrosiast. Oecumen.

(d) Prov. XXI. 1.

(e) Aug. l. de Prædestin. SS c. 8. Hac gratia à nullo duro corde resistitur, à deo quippè tribuitur, ut cordis avertita primitus auferatur.

(f) Idem Enchirid. c. 103. & alibi non semel.

5. *Unus enim Deus, unus & mediator Dei, & hominum homo Christus Jesus,*

5. Car il n'y a qu'un Dieu, ni qu'un médiateur entre Dieu, & les hommes, JESUS-CHRIST homme,

6. *Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis :*

6. Qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous, rendant ainsi témoignage au tems marqué.

COMMENTAIRE.

efficace le salut de tous les hommes ; c'est-à-dire, que des hommes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de tout pays arrivent au salut. Il n'en exclut aucun de la connoissance de la vérité, & de l'entrée de l'Eglise. *Pates, omnibus sans visa, neque ab jure posandi quisquam prohibetur*, dit Arnobe. Et comme il veut le salut de tous, il inspire le même désir à tous ses serviteurs, & les porte à prier pour la conversion de tous ceux qui ne croyent point, & pour la persévérance de tous ceux qui croyent. (a) C'est sur cela qu'est fondée l'ordonnance que fait ici saint Paul, de prier pour tous les hommes, & principalement pour les Rois, & les puissances.

¶ 5. UNUS ENIM DEUS ; UNUS ET MEDIATOR. *Il n'y a qu'un Dieu, ni qu'un Médiateur.* Tous les hommes sont à Dieu, il veut leur salut à tous, il le leur fait prier pour tous sans distinction ; JESUS-CHRIST est mort pour le salut de tout le genre humain. Il est notre paix, notre réconciliation, notre Médiateur. Approchons nous du trône du Pere par lui, offrons-lui nos prières par sa médiation, si nous voulons qu'elles soient exaucées. *JESUS-CHRIST homme est le seul Médiateur entre Dieu, & les hommes.* Lui seul par son propre mérite réconcilie les hommes à Dieu, & leur obtient les dons, & les graces nécessaires au salut. S'il y a quelque autre Médiateur du nombre des Anges, ou des Saints, ce ne sont que des Médiateurs subordonnez au premier, qui par eux-mêmes n'ont aucun droit à la médiation, ni aux faveurs, & qui ne peuvent les demander que par les mérites du seul, & unique Médiateur essentiel, (b) *JESUS-CHRIST homme* ; non qu'il soit un pur homme, ni que sa qualité de Médiateur ne regarde que son humanité, mais c'est qu'en qualité de Dieu, il ne prie point, il ne demande point ; il accorde, il est auteur des dons, & des graces. Il n'est Médiateur qu'en qualité d'homme-Dieu, ou de Dieu-homme, & de Sauveur. (c)

¶ 6. QUI DEDIT REDEMPTIONEM SEMETIPSUM. *Qui*

(a) Aug. de corruptione, & gratia, c. 15 & 12. de civit. c. 1. Vide D Th & Estobit,
(b) Vide Est. Men. Magaliam.

(c) Vide Chryf. Theodor. Theophyl. Epist. aliam.

7. *In quo positus sum ego predicator, & Apostolus; (veritatem dico, non mentior;) doctor gentium in fide, & veritate.*

7. C'est pour cela que j'ai été établi prédicateur, & Apôtre; (je dis la vérité, & je ne mens point;) j'ai été établi, dis-je, le docteur des nations dans la foi, & dans la vérité,

COMMENTAIRE.

s'est livré lui-même pour la rédemption de tous. Il a souffert volontairement la mort, pour nous racheter; & avec cette qualité de Rédempteur, il a aussi acquis celle de Médiateur, dont on vient de parler. Comme il n'y a qu'un Sauveur, il ne peut aussi y avoir qu'un Médiateur; & de même que par sa mort il nous a rachetés, c'est aussi par son sang, & par le sacrifice qu'il a offert à son Père, qu'il exerce son office de Médiateur. (a) Le terme Grec (b) que l'on a traduit par *rédemption*, signifie proprement celle qui se fait lorsqu'on rachette la vie d'un homme, par celle d'un autre; lorsqu'on donne l'ame pour l'ame, tête pour tête.

TESTIMONIUM TEMPORIBUS SUI. *Rendans témoignage au tems marqué.* Le Sauveur a rendu témoignage à la justice du Père, & à la vérité des prophéties par sa Mort, & sa Passion, qui est arrivée au tems marqué dans les décrets éternels du Père, (c) & dans les Livres sacrés des Prophètes. D'autres entendent ce *témoignage*, de la prédication de l'Évangile. JÉSUS-CHRIST a rendu par là témoignage à la vérité qu'il avoit lui-même annoncée, & qu'il avoit scellée de son sang. Sa passion, & la prédication de l'Évangile, sont des témoignages publics de la justice, & de la vérité du Père, & de sa volonté réelle de sauver tous les hommes, & de les appeler tous en leur tems à la connoissance de la vérité.

Quelques Exemplaires Grecs (d) au lieu de *martyrion*, qui signifie témoignage, lisent, *mysterion*, mystère, ou secret. D'autres lisent: (e) *Donc le témoignage a été donné, ou confirmé dans le tems.* Mais la leçon de la Vulgate est conforme au Grec imprimé, & aux meilleurs Manuscrits Latins.

7. IN QUO (f) POSITUS SUM EGO PRÆDICATOR. *C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur; & Apôtre des Nations, dans la foi, & la vérité.* C'est pour rendre témoignage à la vérité, & à la Passion de JÉSUS-CHRIST, c'est pour accomplir les desseins de sa miséricorde pour le

(a) Vide Hebr. IV. 14. V. 1. VII. 15. VIII. 3. IX. 24.

(b) ὁ οὗτος τοῦτο ἀντιβαρῶν ἑαυτοῦ μέλου.

(c) Galat. IV. 2. Ephes. I. 10. Vide Theodor. Mystagog. di. vi. καὶ τὸ ἰατρικὸν ἴτα ὁ Θεοφύλ. & Chrysost. Epi. Gret.

(d) Suph. 17.

(e) Velut: ὅτι τὸ μυστήριον κατέργη ἰδὼν ἑαυτοῦ. Alit: ὅτι τὸ μυστήριον κατέργη ἰδὼν ἑαυτοῦ. Latini plures: Cujus testimonium temporibus suis confirmatum est. Ita Sixti V. & alii plures. Ambrosiast. Temporibus suis datum est.

(f) Græc. ἔτι ἔτι ἰδὼν.

8. *Volò ergò viros orare in omni loco*, 8. Je veux donc que les hommes prient en
levantes puras manus sine ira, & dis- tout lieu, élevant des mains pures, sans co-
ceptatione. | lère, & sans contention.

COMMENTAIRE.

salut de tous les hommes, c'est pour faire connoître à toute la terre les richesses de sa grace, que j'ai reçu la mission, & l'Apostolat, non dans la science, ou l'éloquence, ou l'industrie humaine; non dans la tromperie, & le mensonge, (a) mais dans la foi, & la vérité. Ou bien: Je suis le Docteur des nations pour leur enseigner la foi, & la vérité. (b)

ÿ. 8. *VOLO ERGO VIROS ORARE IN OMNI LOCO.* Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures. Les Hébreux, suivant la Loi de Moÿse, & la détermination des Prophètes, ne pouvoient offrir leurs sacrifices, & leurs prières solemnelles, ils ne pouvoient exercer le culte public de leur Religion, qu'en un seul lieu, qui étoit le Tabernacle du Seigneur, depuis son érection, jusqu'au tems de Salomon; & dans le Temple, depuis le tems de Salomon, jusqu'à la ruine du Temple par les Romains. Les Chrétiens Hébraïsans conservoient toujours pour le Temple du Seigneur qui est à Jérusalem, une profonde vénération, & un grand attachement. Ils vouloient apparemment inspirer aux Gentils convertis, qu'ils devoient se tourner vers ce saint lieu en faisant leurs prières, & qu'ils le devoient considérer en quelque sens comme le centre de leur Religion, d'où venoient les décisions des Docteurs, & la vraie connoissance de la Loi, & des Prophètes.

Saint Paul détruit ici ce sentiment, qui alloit à renverser toute l'économie de la Religion Chrétienne. Il décide qu'en tout lieu les Chrétiens doivent prier, & faire les exercices de leur culte, & de leur Religion, (c) en élevant vers le Ciel des mains pures, & exemptes de crimes, d'injustice, de violences, & de souillures intérieures, avec une conscience pure; sans colère, (d) sans envie, sans ressentiment contre leurs frères, sans contention, (e); sans ani-mosité, sans rancune, sans procez, sans disputes, sans aigreur, (f) ou sans défiance, croyant fermement que Dieu leur accordera l'effet de leurs prières. Voyez *Matth. xiv. 31. xxi. 22. Rom. x. 14. Jacob. i. 6.* Priez dans l'innocence, dans la pureté de cœur, dans la sincérité, dans la charité, dans la douceur, dans une ferme confiance en Dieu. Voilà les dispositions avec lesquelles on doit s'adresser à Dieu. Avec

(a) Chryf. Theophyl. Grot. Pricaus.

(b) Est. Vat. Men. T. r.

(c) Vide Joan. iv. 21. 24. Malac. i. 11. Est. Grot. alii.

(d) Εως ενος Τελος μετάνιας. Chryf.

(e) Chryf. Theophyl. Est. E. asin. Stapler. Grot. Men.

(f) Καὶ ἀποστολῆς Θεοδορίου ἀκριβοῦς ἔχει, πιστοῦ ἐστὶν ἀλλ' ἠθέως ἐστὶν αἰρεῖ. Ita & Chryf. Theophyl. Vat. Grot. Est. Magal. alii.

9. *Similiter & mulieres in habitu ornata, cum verecundia, & sobrietate ornantes se, & non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa;*

9. Que les femmes aussi prient étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisez, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux;

COMMENTAIRE.

elles toute terre, tout pays, tout lieu est saint, & pur aux yeux du Seigneur, qui veut sauver tout le monde, & l'amener à la connoissance de la vérité. Le tems est venu que l'on n'adorera plus le Pere seulement à Jérusalem, ou à Samarie; (a) on l'adorera en tout lieu en esprit, & en vérité.

L'Apôtre ne défend point ici de bâtir des Temples, & des lieux de prières: il ne condamne point les Eglises consacrées, & destinées aux assemblées saintes: mais si l'on n'a ni le tems, ni la commodité d'en bâtir, ou d'en avoir de fixe, on peut par tout prier, & adorer le Pere. Il est par tout, il nous écoute en tout lieu; les Temples, & les lieux d'assemblées sont en nôtre faveur. Pour lui, ce seroit lui faire injure que de croire qu'il soit enfermé dans un Temple matériel. Tout l'Univers est son Temple. Le Ciel, & la terre ne sont pas capables de renfermer son immensité. (b) Son vrai temple est le cœur de l'homme, (c) qui vit dans la justice, & dans la piété. Les Hébreux affectoient de se laver les mains avant la prière. C'étoit un symbole de la pureté, & de l'innocence que l'Apôtre demande ici aux Fidèles. Ils prioient les mains élevées en haut, comme pour toucher le Ciel, & fléchir la bonté de Dieu; (d) ils n'osoient prier que dans des lieux purs; (e) ils n'auroient pas même prononcé le nom de Dieu dans un endroit sale, & impur. Tout cela étoit figuratif. Le Christianisme va au solide, & au réel.

ÿ. 9. SIMILITER ET MULIERES IN HABITU ORNATO. *Que les femmes aussi prient vêtues comme l'honnêteté le demande. Que les femmes prient de même en tout lieu, sans haine, & sans aigreur, mais dans un esprit de charité, & de douceur. (f) Que dans leurs habits on remarque la modestie, la simplicité, la sagesse qui conviennent à des personnes consacrées à JESUS-CHRIST. Il ne leur défend pas toute sorte d'ornement; mais les parures affectées, immodestes, & superflues; c'est une maladie dont les personnes du sexe ne guérissent point, que la vanité des*

(a) Jo. II. 14. 22.

(b) 3. Reg. VII. 27.

(c) 1. Cor. III. 17. VI. 19.

(d) *Agatharid* apud Joseph. l. 1. p. 1050. *contra Apion. Et totis diebus orantibus vult*

υἱος ὑψιδαυ μὲν τὸν ἱερὸν.

(e) *Philo in Flaccum, p. 981. Καὶ τὸ καθάριον εἶδος ἀεθίονα ἱμῶν παδέ.*

(f) *Et puritatem mentis: In habitu modesto. Val. Erasmo. Est. Tigur. Men. alic.*

10. Sed quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona.

10. Mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent des femmes qui font profession de piété.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

11. Que les femmes écoutent l'instruction en silence, & avec toute sorte de docilité.

COMMENTAIRE.

habits, sur tout dans les assemblées, & devant le monde. Qu'au moins dans les lieux de prières elles conservent une exacte modestie; qu'elles se parent avec bienséance; que la première de leur parure, soit la pudeur, la modestie, la probité.

NON IN TORTIS CRINIBUS. *Et non avec des cheveux frisez.* Ceci abus étoit autrefois fort commun parmi les femmes immodestes, comme on le voit par les anciens Poëtes, & par les Philosophes, qui ont condamné l'usage excessif des parures, & en particulier des frisures, & de la teinture des cheveux. Car on ne se contentoit pas de les frier; on les teignoit, & on les ornoit de pierres. (a) Saint Pierre (b) fait les mêmes défenses que saint Paul aux femmes Chrétiennes. Ces saints Apôtres connoissoient tout le danger de ces vaines parures, & pour celles qui les portent, & pour ceux qui en sont frappez; elles entretiennent dans les unes l'esprit de vanité, de mollesse, & d'orgueil; elles inspirent aux autres des passions criminelles; elles causent le scandale des foibles, elles attirent le mépris des sages.

¶ 10. SED QUOD DECET MULIERES PROMITTENTES PIETATEM. *Comme le doivent des femmes, qui font profession de piété.* C'est une espèce de monstre en fait de mœurs, de faire profession de piété, & de Christianisme, & de conserver de l'attachement pour les vanitez, & les superfluités des parures. JESUS-CHRIST n'a prêché que la pauvreté, que la modestie, l'amour de la croix, & des souffrances; il a lui-même vécu dans les travaux, dans l'indigence, dans les humiliations; & des personnes qui font profession de le suivre, & d'adorer ses maximes, pourront porter la vanité, l'orgueil, & la superfluité des parures jusqu'aux pieds des autels, & dans le sanctuaire?

¶ 11. MULIER IN SILENTIO DISCAT. *Que les femmes écoutent l'instruction en silence,* dans les assemblées, qu'elles n'y causent point, (c) & qu'elles n'ayent pas la présomption d'y parler pour enseigner. Que par leur silence elles témoignent leur respect pour Dieu, pour sa parole, pour l'assemblée de ses Ministres, & de ses Saints. Le silence

(a) Vide Clem. Alex. *Paedagogi*. l. 3. c. 5.
 Chrysof. *Pic.*
 (b) 1. *Petri* 3. 4.

(c) Chrysof. *Theophyl.* *Mē φθονισθε υμῶν, φωνὴ, κατὰ πρὸς κειμένην, ἀπὸ μαθητῶν πόνου.*

12. *Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum; sed esse in silentio.*

12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris; mais je leur ordonne de demeurer dans le silence.

COMMENTAIRE.

est un bel ornement de leur modestie. Dans la première Epître aux Corinthiens, (a) il dir qu'il est honneur à une femme de parler dans l'assemblée; mais que si elle veut s'instruire, qu'elle interroge son mari dans la maison.

ÿ. 12. **DOCERE AUTEM MULIERI NON PERMITTO.** Je ne permets point aux femmes d'enseigner dans les assemblées, où il y a des hommes, car dans les Communautés de femmes, celles qui ont de la capacité, peuvent enseigner les autres: les meres de famille doivent instruire leurs enfans, & leurs servantes dans le particulier. (b) Il y a même des cas où une femme instruite, peut instruire un homme qui ne l'est point, par exemple, une femme sçavante, son époux payen. (c) Prisque, ou Priscille instruisit Apollon, quoique beaucoup plus sçavant dans tout le reste; (d) mais qui ne connoissoit point JESUS-CHRIST. La plupart des Apôtres avoient avec eux des femmes pieuses, & instruites, (e) qui alloient dans les appartemens des femmes, où les hommes ne pouvoient aller, & leur annonçoient l'Évangile. Saint Paul lui-même reconnoît qu'il a été beaucoup aidé à Philippes par des femmes de piété, qui ont beaucoup travaillé à l'ouvrage de Dieu. (f) Ce n'est donc que l'instruction publique, & solennelle que l'Apôtre défend aux femmes, & non pas l'instruction particulière.

Dans la première aux Corinthiens, (g) il défend même à celles qui ont reçu le don de prophétie, ou d'interpréter les Écritures, de paroître sans voile, & d'enseigner dans l'Eglise. C'est la discipline inviolable qui a toujours été observée dans les Eglises Catholiques: (h) *Non permittitur mulier in Ecclesia loqui, sed nec docere, nec singuere, nec offerre, nec ullius virilis muneris sortem sibi vindicare.* Mais parmi les hérétiques, la chose n'est pas si rare. (i) On sait combien Simon, & les Simoniens avoient de déférence pour Hélène; & les Montanistes pour leurs prévenues Prophétesses; ils les admettoient même à la Prêtrise, & à l'Épiscopat, selon saint Epiphane. (k) Les Marcionites (l) n'avoient guères

(a) 1 Cor. XIV. 34-35.

(b) Tit. 11. 4.

(c) 1 Cor. VII. 13, 14, 15, 16.

(d) Act. XVIII. 26. Vid. Theodoret. &c.

(e) 1 Cor. IX. 5.

(f) Philipp. IV. 3.

(g) 1 Cor. XI. 5 & XIV. 34, 35.

(h) Tertull. de velandis virginib. c. 9. Vide

& l. 5. contra Marcion

(i) Idem de Praescript. c. 42.

(k) Epiphane haer. 49.

(l) Idem haer. 42.

13. *Adam enim primus formatus est, deinde Hæva;*

14. *Et Adam non est seductus; mulier autem seducta in pravaricatione fuit.*

15. *Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, & dilectione, & sanctificatione cum sobrietate.*

13. Car Adam a été formé le premier, & Eve ensuite.

14. Et Adam n'a pas été séduit; mais la femme ayant été séduite, est tombée dans la déobéissance.

15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, pourvu qu'elles soient constantes dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée.

COMMENTAIRE.

moins de considération pour elles; ils leur permettoient de donner le Baptême. N'a-t'on pas vu au siècle dernier une Reine hérétique à la tête de l'Eglise Anglicane?

Ÿ. 13. ADAM ENIM PRIMUS FORMATUS EST. *Car Adam a été formé le premier.* Voici les raisons qui obligent les femmes d'être soumises au mari, & qui les doivent empêcher de prendre sur eux l'autorité, quand même elles auroient acquis plus de connoissances, ou qu'elles auroient reçu un don particulier d'interpréter les Écritures. Ces dons extraordinaires ne doivent point déroger à l'ordre naturel; qui veut que la femme soit soumise à l'homme. Elle a été créée après l'homme, & pour son service; (a) Dieu l'a assujettie à l'homme, (b) *sub viri potestate eris.* De plus, Eve a été séduite par le serpent, & c'est par elle que le péché, & la mort sont entrez dans le monde. Quand donc elle auroit été créée égale à l'homme en tout sens, par cela seul qu'elle a péché la première, elle méritoit d'être réduite à obéir, & à se soumettre. En effet l'arrêt de son assujettissement ne fut prononcé que depuis son péché, (c) comme le remarque saint Chrysostome. (d)

Ÿ. 14. ADAM NON EST SEDUCTUS. *Adam n'a pas été séduit.* Il n'a pas été séduit le premier, ni par le serpent; mais il l'a été le second, & par Eve son épouse. (e) Ainsi la femme étant plus fragile, plus faible, plus aisée à séduire, moins prudente; il est juste qu'elle demeure assujettie à celui qui a plus de force, de solidité, & de jugement. Elle s'est mêlée une fois d'enseigner, elle a tout gâté; qu'elle demeure dans le silence. (f) Dès qu'elle a voulu parler à Adam, elle l'a séduit.

Ÿ. 15. SALVABITUR AUTEM PER FILIORUM GENERATIONEM. *Elles se sauveront par les enfans qu'elles mettront au monde,*

(a) Genes. 11. 22. 1. Cor. XI. 8. 9.

(b) Genes. 111. 16.

(c) Genes. 113. 16.

(d) Chrysoſt. h. 11.

(e) Theodor. Occum. Div. Tr. alit.

(f) Chryſ. h. 11. 1. Evidētōs ἀνά τὴν ἡμέραν, ὅτι ἡ γυναῖκα ἠνάγκασεν, ἀπὸ τοῦ ἑαυτῆς, πρὸς τὸν ἀδάμ.

pourvu qu'elles soient constantes dans la foi, &c. Elles doivent se consoler de ne pas enseigner dans l'Eglise, de n'y pas faire les fonctions, & de n'y pas remplir les dignitez qui sont réservées aux hommes. Cela ne les exclut pas de la béatitude, & les dispense d'une infinité de peines, & d'inquietudes; & si elles ont envie de rendre service à Dieu en instruisant les autres, n'ont-elles pas leurs enfans, & leurs domestiques qu'elles peuvent, & qu'elles doivent même instruire, & élever dans la crainte du Seigneur, dans la piété, dans la foi, dans la charité? (a) Car le Grec lit au pluriel: (b) *S'ils demeurent constans dans la foi, dans la charité, &c.* Et la plupart des Peres, (c) & des Interprètes le rapportent aux enfans, & non aux meres.

Ceux mêmes qui le rapportent aux meres, (d) le lisent au pluriel, comme le Grec, & le Syriaque, & les autres Versions. Les meres seront sauvées si elles demeurent constamment dans la foi, & dans la pratique de la charité; & de la piété, ou si elles ont soin de faire en sorte autant qu'il est en elles, que leurs enfans y demeurent. (e) C'est beaucoup pour les peres, & les meres de bien vivre, & de persévérer dans la foi, & dans la charité: mais ce n'est point assez pour les sauver, à moins qu'ils ne s'employent de tout leur pouvoir à instruire, & à faire instruire leurs enfans, & leurs domestiques. C'est un dépôt précieux que vous avez reçu, dit saint Chrysostome, c'est à vous à le conserver précieusement.

Cette expression; *per filiorum generationem*, ne signifie pas la génération naturelle des enfans, comme si c'étoit une voye propre pour parvenir au salut, que d'avoir plusieurs enfans, ou que les femmes mariées trouvaient dans les douleurs de l'enfantement, une pénitence pour l'expiation de leurs péchez, comme quelques-uns l'ont avancé. (f) Si cela étoit, les vierges, & celles qui vivent dans la continence, seroient privées d'un grand avantage pour le salut. (g) *Engendrer*, en cet endroit, se prend pour *élever*, de même qu'en quelques autres passages de l'Ecriture. Il est dit, par exemple, (h) que Machir engendra sur les genoux de Joseph; & que Noémi (i) engendra Obed, c'est-à-dire, que Joseph, & Noémi élevèrent l'un les fils de Machir, & l'autre Obed son petit-fils. C'est dans ce sens que si souvent dans les Livres saints on donne le nom de pere à celui qui a élevé un enfant, qui ne lui appartenoit pas. (k) ¹⁰⁰

70

(a) Vide Chrysof. hic.

(b) Εἰς πίστιν καὶ ἀγάπην, καὶ εὐσεβίαν.

(c) Hieronym. contra Jovinian. Ambrosiast. Pelag. alii Latini plerique, & Græci omnes.

(d) Theodor. Vat. Cæfal. Verfb. Græc.

(e) Chrysof. Eb. Man. Ter. Erasim. alii.

(f) Vide Castellan.

(g) Voyez S. Chrysof. ici, & homil. 1. de Anna.

(h) Genes 1. 22.

(i) Ruth 1v. 17.

(k) Theodor. Οὗτος ἀπέθετο τὴν ἐπιθρηνητικὴν τὴν φιλοστοργίαν καὶ ἐκάρηκε τὴν τρυφὴν ἀπὸ ἀπείρου ἐπιτηδίου.

2. Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse. *omnis enim virum sobrium, prudentem, continentem, pudicum, hospitalem, debitorem;*

2. Il faut donc que l'Evêque soit irrépréhensible; qu'il n'ait épousé qu'une femme; qu'il soit sobre, prudent, grave, et modeste; chaste, aimant l'hospitalité, capable d'acquiescer.

COMMENTAIRE.

§. 2. OPORRET ERGO EPISCOPUM IRREPREHENSIBILEM ESSE. Il faut donc que l'Evêque soit irrépréhensible. Théodoret (a) croit que sous le nom d'Evêque en cet endroit, saint Paul comprend aussi les Prêtres; parce qu'en ce temps-là les noms de Prêtres, & d'Evêques, se mettoient indifféremment l'un pour l'autre, pour signifier de simples Prêtres; & ceux que nous appelions aujourd'hui Evêques, s'appelloient alors Apôtres. Mais dans la suite le nom d'Apôtre est resté à ceux qui sont véritablement Apôtres, & celui d'Evêque a été donné à ceux qui auparavant s'appelloient Apôtres. Ce sentiment de Théodoret est assez différent de celui de saint Chrysostome, (b) qui dit que les Evêques, & les Prêtres ont de commun la charge d'enseigner, & de conduire une Eglise, & qu'ils ne diffèrent que par la seule ordination; c'est-à-dire, par le droit de donner l'ordination aux autres Ministres. En sorte que tout ce que saint Paul dit des Evêques, doit aussi s'entendre des Prêtres. Tout le monde convient que quelquefois dans l'Ecriture, (c) & dans les anciens Peres, le nom de Prêtres se donne aux Evêques; mais je ne pense pas que l'on accorde à Théodoret que le nom d'Evêque se donnât communément aux Prêtres, ni que celui d'Apôtre fut commun aux Evêques. Les Prêtres, les Evêques, & les Apôtres étoient fort différens, & par leurs noms, & par leurs dignitez. Mais enfin on convient que ce qui est dit ici des Evêques, doit aussi s'entendre à proportion des Prêtres, d'où vient que l'Apôtre n'a point parlé expressément de ces derniers dans cette Epître.

Le nom d'Evêque, (d) signifie proprement surveillant, celui qui a l'intendance, l'inspection sur quelque chose. Dès les commencemens on donna ce nom à ceux que les Apôtres établissoient Chefs, Conducteurs, Docteurs, Prédicants, Inspecteurs des Eglises. On les trouve aussi appelez *Presbyteri*, Prêtres, *Apostolici*, Apostoliques, *Presiditi*, Présidens, *Inspe-*

(a) Theodoret. hic. τὰς ἀπὸ τοῦ ἑκκλησιαστικοῦ πνεύματος, & ἐκ τῶν ἁγίων τῶν ἐν καθάρσει ἑστάντων, ἀπὸ πάντων ἀπέχεσθαι. Τὸ δὲ ἄλλο πνεῦμα τοῦ ἀποστόλου ἐστὶν ὅτι τὸ ἀποστόλου ἀποστολὴν καλεῖται, τὸ δὲ τῶν ἑπισκόπων ἀποστολὴν τῶν πάλαι καλεῖται. Ἀποστολὴ τὰς ἐκκλησίας.

(b) Chrysost. hic, hemil. 10. Ὁ. πάλαι τὸ πλεον τῶν πρεσβυτέρων, ἢ τῶν ἐπισκόπων. καὶ γὰρ

ἡ αὐτὴ διδασκαλία ἐστὶν ἀποστολὴ, ἢ ἀποστολὴ τῶν ἐκκλησιῶν, ἢ ἡ ἐκκλησία ἑαυτὴν αὐτή, τὰντα ἢ ἡμεῖς ἐκκλησία ἀποστόλου. Τὸ γὰρ πνεῦμα τοῦ ἀποστόλου, ἢ τὸ πνεῦμα ἀποστολικὸν καλεῖται.

(c) Vide Act. xx. 18. Philipp. 1. 1.

(d) ἐπισκοπῶν, ab ἐπι, ἢ ἐπί, ἢ ἐπίσκοπος, inspectio, inspeccio, quasi à specula conductio: ἐπισκοπῶν γὰρ ἄριστος δὴ τὸ ἐπισκοπῶν ἄριστος.

Mores, Intendans. Saint Paul veut qu'un homme qu'on établit Evêque, soit *irréprensible*, d'une vie pure, & innocente, d'une réputation entière, d'une conduite sans reproche. Il n'exige pas qu'il soit tel qu'il ne soit désapprouvé de personne dans ses mœurs, ou dans sa conduite, ni qu'il soit à couvert de la médifance. Il demanderoit l'impossible. Les plus saints, & le Sauveur même, ont été exposés à la calomnie, & à la médifance. Mais que sa vie soit telle qu'on ne puisse lui faire aucun reproche bien fondé, & véritable. (a)

UNIUS UXORIS VIRUM. *Qui n'a épousé qu'une femme.* A la lettre : (b) *Epoux d'une seule femme.* On conviendrait que saint Paul condamne ici la bigamie, ou la polygamie : mais comme ce terme peut avoir plusieurs sens, on dispute de sa signification en cet endroit-ci. On appelle bigame celui qui a deux femmes à la fois ; ou celui qui entretient une concubine, outre sa femme légitime ; ou celui qui ayant fait divorce avec sa femme, pour cause d'adultère, en épouse une autre du vivant de la première ; ou celui qui a épousé deux femmes successivement. On appelle aussi bigame dans le style Ecclésiastique, celui qui après avoir voué la virginité, s'engage dans le mariage, & celui qui épouse une veuve, ou une femme répudiée. C'est encore une question de savoir, si celui qui a épousé deux, ou plusieurs femmes avant son baptême, ou ensemble, ou successivement, est tombé dans le cas de polygamie, ou de bigamie, qui exclut de l'Episcopat ; ou si l'on n'a égard qu'au mariage qu'il a contracté, ou dans lequel il est demeuré après son baptême.

1°. A l'égard de ce dernier article, l'opinion la plus commune est que l'Eglise ne fait attention qu'à ce que l'homme a fait depuis son baptême. (c) 2°. Il n'est nullement croyable, que l'Apôtre parle ici de ceux qui après avoir fait vœu de virginité, s'engageoient dans le mariage. Leur crime, & leur inconstance étoient trop manifestes, pour penser à les élever à l'Episcopat. 3°. Ceux qui après avoir fait divorce, épousoient une seconde femme du vivant de la première, sont clairement condamnés dans l'Evangile. (d) 4°. Quelques Peres (e) ont cru que l'Apôtre excluoit de l'Episcopat, ceux qui étoient dans le cas de la polygamie simultanée ; c'est-à-dire, qui avoient plus d'une femme à la fois. Mais le sentiment le plus commun, & qui est presque universel parmi les Peres, (f)

(a) Theodor. *Nikolaos weidmōn n'pōtōn* *μαρτυρία δ'αὐτοῦ.* Τὸ γὰρ ἀμίδωμον, ἐν τῷ αὐτῷ ἀρθῷ λέγει, ἵνα ἢ ὡς ἐπὶ τῷ κεντρικῷ οὐκ ἔστιν ἐπιπέσει.

(b) *Mias uxoris virum.*

(c) *Vide Hieronym. ad Oceanum.*

(d) *Matth. xix. 9.*

(e) Theodor. *hic* *Vide & Hieronym. Ep. 51.* c. 2. & Chrysof. *in Timoth. homil. 2.*

(f) Tertull. *l. 1. ad uxor. . . 3.* *Quantum fidei*

dehant, quantum obstruunt sanctitati: nuptia secunda, disciplina Ecclesie, & prescriptio Apostoli declarat, idem bigamus non fuit presbiter. Hieronym. *l. 2. c. 20.* *contra Jovinian. unus uxoris virum: Qui non uxorem habuerit, non habet.* Ambrosi. *lib. 2. Ambr. Ep. ad Ecl. sicut Vir. vlt. Chrysof. homil. 2. in Ep. ad Tit. Epiph. hares. 39.* Hieronym. *in Epist. ad Titum, Causen. Apef. l. 6. c. 16.* 17.

& les Commentateurs, est que saint Paul ne veut point qu'on admettè dans l'Épiscopat ceux qui après leur baptême ont épousé successivement deux, ou plusieurs femmes. Non qu'il condamne absolument les secondes nôces : mais il y a dans cela une certaine indécence, & une certaine tache d'intempérance qu'il ne jugeoit pas compatible avec la dignité, & la dignité du Sacerdoce, & de l'Épiscopat :

La défense d'épouser une veuve, ou une femme répudiée, n'a jamais subsisté dans l'Église ; mais par une suite, & en explication de la règle que l'Apôtre propose ici, on a crû devoir compter au nombre des bigames, ceux qui s'engageoient dans ces sortes de mariages. Comme l'Église Chrétienne commençoit à se former alors, & qu'elle étoit composée de Juifs, & de Gentils convertis, il auroit été mal-aisé de trouver des personnes qui eussent vécu dans la virginité, & dans la continence : puisque ces vertus étoient presque inconnues aux Juifs, & aux Payens ; on fut obligé au défaut de vierges, de prendre ceux qui avoient vécu avec tempérance dans le mariage, & qui s'étoient contenté d'une femme. Nous examinerons sur l'Épître à Tite, la question de la continence que l'Église, après saint Paul, exige des Evêques, & des Prêtres.

Quelques anciens Interprètes (*) ont expliqué ce passage dans un sens spirituel, en disant que l'Evêque qui avoit épousé une Église, ne devoit point la quitter, pour en prendre une autre, & qu'il ne devoit point contracter une polygamie spirituelle, en épousant plusieurs Églises à la fois. La pratique de ce sentiment se trouve autorisée par le Concile de Nicée ; (b) & l'Église dans tous les siècles, a assez marqué que tels étoient son esprit, & son intention. Mais on convient que ce n'est point le sens littéral de saint Paul en cet endroit.

SOBRIMUM. *Qu'il soit sobre, tempérant dans le boire, & dans le manger.* Il n'y a guères de défauts que l'on pardonne moins à un homme qui est dans des emplois relevés, que l'amour de la bonne-chère. C'est une foiblesse indigne d'un Evêque, qui doit être l'exemple de son troupeau, le sel de la terre ; & toujours en état de soutenir la Religion, & de défendre la vérité. Le Grec se traduit aussi par ; (c) *vigilant, attentif ; diligent à garder son troupeau, & à le préserver de la fureur des loups, & des embûches de ses ennemis.*

PRUDENTEM. *Prudent.* Le Grec signifie proprement (d) *sobre, modeste, modéré, tempérant ; un homme réglé, sage, maître de ses passions, discret, prudent.*

(a) Ambrôs. de Dignit. Sacerd. c. 4. *Quidam apud Theophyl.*

(b) Concil. Nicen. 1. can. 21. 26.

(c) ἀσφάλεια, ou

ὑπόδειξις, *vigilantem.*

Primi. Mont. Erasmi. Ep. Mont. Pij. Verf. Tig.

(d) Σόφρων, *sobriam, modestum, temperantem.*

4. *Sua domui bene prepositum, filios habentem subditos cum omni castitate.*

4. Qu'il gouverne bien sa propre famille; & qu'il maintienne ses enfans dans l'obéissance, & dans toute sorte d'honnêteté.

COMMENTAIRE.

les justes bornes. Un Evêque ne doit jamais sortir de la gravité propre à son état; il doit se conserver dans l'estime, & dans la vénération publique de ses peuples. Or rien n'est plus propre à lui faire perdre l'une, & l'autre, que les excès du vin. Saint Chrysostome, & Théophylacte expliquent le terme Grec (a) des emportemens, qui sont des suites de l'ivresse.

NON PERCUSSOREM. *Violent, & prompt à frapper.* Il n'est pas besoin de remarquer que rien ne convient moins à un Evêque que ces emportemens, qui vont jusqu'à frapper ceux qui lui sont soumis. Aussi saint Chrysostome, Théodore, Théophylacte, & même saint Jérôme, Estius, & quelques autres l'expliquent des répréhensions trop vives, trop fortes, ou trop fréquentes, de ceux qui causent mal-à-propos des inquiétudes de conscience à leurs frères. (b) La première explication paroît plus naturelle. Il joint la défense de frapper, & d'user de violence, avec celle de l'excès du vin, comme deux choses qui suivent l'une de l'autre; il l'oppose à la douceur, à la modération, (c) *sed modestum, non litigiosum.* Les Exemplaires Grecs (d) ajoutent après, *non percussorem;* qu'il ne soit point attaché au gain fardé, *non turpis lucri cupidum;* ce qui est pris de l'Épître à Tite Ch. 1. v. 7. On ne trouve pas cette addition dans le Syriac, dans l'Arabe, dans l'Éthiopien, ni dans les Commentaires des Peres Grecs, & Latins sur cet endroit, ni dans plusieurs excellens Manuscrits.

NON CUPIDUM. *Désintéressé, libéral.* Le terme Grec (e) marque le vice opposé à l'avarice, à l'amour déordonné des richesses.

v. 4. *SUA DOMUI BENE PRÆPOSITUM.* *Qu'il gouverne bien sa propre famille, & qu'il ait donné des preuves de sa conduite, & de son talent pour le gouvernement, dans la bonne discipline qu'il a fait observer dans sa famille, à la femme, à ses enfans, à ses domestiques.* Les Pères de famille sont dans leur maison à proportion ce que sont les Evêques dans leurs Eglises, dit saint Augustin. (f) Les Prophètes mêmes ont reconnu que celui qui est mauvais époux, & mauvais pere de famille, ne sera jamais bon Prince, ni bon Gouverneur de Province. (g)

(a) *ὁ καὶ καίτοι Theophyl. Ὁ τὸ πλ. οὐκ ἀνασθαιλίξει, ἀλλὰ τὸ ἐπιμαρτυρεῖ ἀσθῆδον.*

(b) *Theophyl. Μὴ πλάσσει, ἵνα τὸν μὴ καλῶτα τοῦ τοῦ χριστοῦ, φησὶ, ἀλλὰ τὸ μὴ ἰσαλίσει πλάττειν τὸν ἀγαθὸν τοῦ κακοῦ.*

(c) *AM. ἰταύτη, ἀποχρη.*

(d) *Μὴ ἀχρηματισθῆναι.*

(e) *ἀφιλόνητος, ἀποχρη.*

(f) *ἀφιλόνητος, ἀποχρη.*

(g) *ἀφιλόνητος, ἀποχρη.*

Col. Colleg. nov. i. h. p. d. uver.

(f) *August. serm. olim 6. de Sordis, nunc 114. Azite vestem vestram in domibus vestris;... non solum in domo sua, si casus est domini sua, debet ad eum pertinere Episcopa us officium, &c.*

(g) *Vide Peica. & Grot. hie, & Chrys. & Theophyl. Tamen et in illius domo, uti et in imperio, et in ecclesia in vobis vobis.*

4. Si quis autem domui suae praesesse nescit, quomodo Ecclesiam Dei diligentiam habebit?

6. Non neophytum; ne in superbiam elatus, in iudicium incidat Diaboli.

5. Car. si quelqu'un ne fait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t'il conduire l'Eglise de Dieu?

6. Que ce ne soit point un néophyte; de peur que, s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le Diable.

COMMENTAIRE.

¶ 5. SI QUIS AUTEM DOMUI SUÆ PRÆESSE NESCIT. *Si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t'il conduire l'Eglise de Dieu?* L'Eglise est à l'égard de l'Evêque, ce qu'est la famille au père de famille. (a) De même que tout le gouvernement de la maison roule sur celui qui en est le chef, ainsi l'Evêque est chargé du soin de tous les sujets qui composent son Eglise. Il doit les instruire, les former, les soutenir, les consoler, les reprendre selon les temps, & les circonstances. Or si un homme ne fait pas, ou ne remplit pas les devoirs d'un père de famille, qui sont bien moins importants, & moins étendus, comment pourra-t'il se charger de la conduite de l'Eglise?

¶ 6. NON NEOPHYTUM: *Que ce ne soit point un néophyte, ou un homme converti depuis peu de temps.* A la lettre, (b) *une nouvelle plante*; dans le même sens que saint Paul en un autre endroit, (c) dit, *qu'il a planté, qu'Apollon a arrosé, & que Dieu a donné l'accroissement.* Le Syriaque, & l'Arabe, *nouveau dans la doctrine de JESUS-CHRIST.* Un nouveau converti ne peut pas être assez instruit des mystères, ni d'une vertu assez éprouvée, ni d'une assez grande autorité, ni d'un mérite assez reconnu, pour être placé à la première place, sans causer aux autres plus anciens quelque espèce de jalousie. Saint Paul en donne ici encore une autre raison fort solide, c'est de peur que *s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le Diable.* (d) Un homme subitement élevé en honneur, se contient difficilement. Il se persuade d'ordinaire qu'il faut qu'il soit d'un mérite fort supérieur aux autres, ou que l'Eglise ait un grand besoin de son service, puisqu'on l'a choisi préférablement à tant d'autres.

Ces pensées qui naissent de l'orgueil, se fortifient de plus en plus, & font enfin tomber un homme dans la condamnation du Démon, c'est-à-dire, dans l'enfer, auquel le Démon, & ses Anges sont justement condamnez pour l'éternité, (e) à cause de leur orgueil. Ou bien, dans la puif-

(a) Χρηστὸς τοῦ οἴκου ἑαυτοῦ καὶ ἐκκλησίας;
ἀνάγει μὴ ἐπὶ οἴκου.
(b) Μὴ νεόφυτος.
(c) 1. Cor. 11. 6.
(d) Ἐὰν ἄρῃς ἐπισημῶς τὸ ἀνομιᾶν. Theod. τὸ
τῷ ἀνομιᾶν τὴν ἀνομιᾶν ποιεῖσθαι. Ἐπειτα γὰρ οὐ

καὶ οὐ τὸν πνευματικὸν ἐκδοτε.
(e) Est. Gen. Men. Tir. Post. Vide 2. Petr.
11. 4. & Eccl. 2. 15. Initium omnis peccati est
superbia; qui tenuerit illam, admirabitur malum
dilectionis, &c.

7. *Oportet autem illum & testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, & in laqueum Diaboli.*

8. *Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes;*

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, & dans le piège du Démon.

8. Que les Diacres de même soient des personnes chastes, qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux;

COMMENTAIRE.

sance du Démon, qui l'accusera au Jugement de Dieu; ou enfin de peur que s'élevant d'orgueil, il ne donne occasion aux calomnieux, & aux ennemis de l'Eglise, de le condamner, & de dire qu'il n'est entré dans l'Eglise, que pour y vivre dans l'éclat, & dans l'honneur. On fait que le nom *Diabolus*, signifie en général toute sorte de calomnieux, & en particulier le Démon. Le premier sens paroît meilleur, & il est le plus suivi. Cette règle de saint Paul peut avoir des exceptions. Il y a des cas où l'utilité de l'Eglise, & le mérite des sujets, obligent d'élever à l'Episcopat des personnes nouvellement converties. L'on en a un exemple célèbre dans la personne de saint Ambroise. Mais ces cas sont rares, & de pareilles épreuves sont toujours périlleuses.

¶ 7. TESTIMONIUM HABERE BONUM AB IIS QUI FORIS SUNT. *Qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise*, des Payens, des Infidèles. Que ceux mêmes qui ne croient point en JESUS-CHRIST, ne puissent, s'il est possible, dire aucun mal de lui. Qu'il ait vécu dans l'Eglise d'une manière irréprochable, même aux yeux des Payens. Comment entreprendra-t'il de les convertir, & de les appeler à JESUS-CHRIST, s'il est reconnu pour homme de mauvaise réputation? *Il tombera dans l'opprobre, & le piège du Démon.* Les infidèles, & les fidèles même le mépriseront, à cause de sa vie précédente; & le mépris où il sera, rendra sa personne odieuse, & ses instructions inutiles. Lui-même se voyant dans l'infâmie, s'irritera, (a) ou se découragera, (b) & tombera ainsi dans les pièges de l'ennemi de son salut.

¶ 8. DIACONOS SIMILITER PUDICOS. *Que les Diacres de même soient des personnes chastes.* Après avoir parlé des Evêques, il passe aux Diacres, sans parler des Prêtres, ou parce que sous le nom d'Evêques, il comprend aussi les Prêtres, & que ce qu'il vient de dire des premiers, se doit aussi entendre des seconds, (c) ou parce que dans ces

(a) *Ar. s. m. alii.*

(b) *Chryss. Theodoret. D. Thom. Est. Tir.*

(c) *Chryss. Theodoret. Anselm. D. Thom.*

Vide & Anselm. s. s. Est. Dans. &c.

9. *Habentes mysterium fidei in conscientia pura.*

10. *Et hi autem probentur primùm; & sic ministrent, nullum crimen habentes.*

9. Mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure.

10. Ils doivent aussi être éprouvez auparavant, puis admis au sacré ministère, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.

COMMENTAIRE.

commencemens on se contentoit dans plusieurs Eglises d'un Evêque, & des Diacres, (a) le petit nombre des Fidèles ne demandant pas une si grande quantité de Ministres sacrez, qu'il en a fallu dans la suite. Pour revenir aux Diacres, saint Paul veut qu'ils soient chastes; ou selon la force du Grec, (b) honnêtes, graves, bien réglés, éloignez de tous les vices opposés à la pudeur, & à l'honnêteté. On verra sur le v. 11, qu'ils devoient n'avoir épousé qu'une femme, non plus que les Evêques, *unius uxoris viri.*

NON BILINGUES. (c) *Qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles.* Trompeurs, menteurs, vains, inconstans dans leurs discours; Parlant à l'un d'une manière, & à l'autre d'une autre. Cachez une chose dans leur cœur, & en proferant une autre; &c.

Ÿ. 9. HABENTES MYSTERIUM FIDEI IN CONSCIENTIA PURA. *Qu'ils conservent les mystères de la foi, dans une conscience pure.* Comme les Diacres sont après les Evêques, & les Prêtres, les premiers Ministres de l'Eglise, & qu'ils sont dépositaires de sa doctrine, & de ses mystères, l'Apôtre veut qu'ils les conservent comme un dépôt sacré dans une conscience pure; qu'ils soient gens de probité, & d'une vie irréprochable; qu'ils vivent d'une manière qui fasse voir la pureté de leur foi; & qu'ils sachent garder dans un silence plein de respect, la connoissance des mystères qui leur a été confiés. Cet avis étoit important pour des personnes qui vivoient parmi des Payens, à qui la prudence ne permettoit pas toujours que l'on découvrit les secrets de la Religion Chrétienne.

Ÿ. 10. ET HI PROBENTUR PRIMUM, ET SIC MINISTRENT. *Ils doivent être bien éprouvez auparavant, puis admis au sacré Ministère.* Qu'on ne se hâte pas d'ordonner Diacre un homme nouvellement converti; qu'on éprouve sa foi, sa vertu, sa constance dans la vraie Religion. L'usage ancien de l'Eglise, étoit de proposer au peuple dans l'assemblée sainte, ceux qui devoient entrer dans le sacré Ministère, afin que ceux qui pourroient avoir quelque chose à dire contre eux, pussent en infor-

(a) *Epistolam heresi 75. contra Acirum, Est.*

(b) *Διακόνος καθαρός, ἠπιός, ἄβουλος, ἄκακός, ἄβλαβός, ἄκατακτάτος, ἄκατακτάτος, ἄκατακτάτος.*

ves; compositos castos.

(c) *Μὴ δίλογος. Chrys. ἑνὸς λόγου, ἑκατέρωθεν.*

11. *Mulieres, similiter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.*

11. Que les femmes de même soient chastes, & bien réglées, exemptes de médifances, sobres, fidelles en toutes choses.

COMMENTAIRE.

mer l'Eglise. (a) L'Empereur Sévère (b) avoit accoutumé de proposer en public les noms de ceux qu'il devoit envoyer gouverner les Provinces, où établir en dignité, exhortant le peuple d'en dire son sentiment. Car, disoit-il, il n'est pas convenable de ne pas prendre envers les Gouverneurs de Provinces, les précautions que les Chrétiens, & les Juifs prennent envers ceux qu'ils doivent élever au Sacerdoce. *Dicebatque grave esse non fieri in provinciarum rectoribus, cum id Christiani, & Judai facerent in predicandis sacerdotibus qui ordinandi sunt.* Saint-Cyprien (c) consultoit son peuple avant que de faire les ordinations, & leur laissoit la liberté d'exclure ceux qui étoient indignes, parce que le peuple connoit plus parfaitement la vie de chacun, & est mieux informé du détail de leurs actions. *Quia plebs singulorum vitam planissime novit, & uniuscujusque actum de ejus conversatione perspexit.* Le Concile de Calcedoine veut que l'on propose publiquement celui qui doit être ordonné. (d)

¶ II. MULIERES SIMILITER PUDICAS. *Que les femmes de même soient chastes, & bien réglées.* Il parle des Diaconesses, (e) dont la fonction étoit d'instruire quelquefois les personnes de leur sexe, car comme on l'a déjà remarqué ailleurs, dans la Grèce, dans l'Italie, & dans tout l'Orient, les femmes demouroient enfermées dans leurs appartemens, où les hommes étrangers n'avoient aucune entrée, on ne pouvoit les appeler à la foi, ni les instruire, que par l'entremise des femmes de piété, & instruites, qu'on leur envoyoit. Elles étoient aussi chargées d'assister les femmes Chrétiennes dans leurs besoins, de les visiter, & de leur rendre certains devoirs, & certaines assiduez, que l'honnêteté, & la coutume ne permettoient pas que des hommes leur rendissent. Elles les servoient aussi lorsqu'elles recevoient le Baptême, afin que toutes choses fussent avec plus de modestie, & de décence.

Quelques-uns (f) ont entendu ceci des femmes en général, & d'autres, (g) des épouses des Evêques, des Prêtres, & des Diacres, comme

(a) *Kai uto dikaioteros upros. Animo, scilicet met pour, éprouver, examiner, choisir.*

(b) *Empirid in Severo.* Voyez Grot. sur cet endroit.

(c) *Cypr' an Ep. 68. Ordinatimes Sacerdotes, non nisi sub populi assistentis consentia, sibi oportere, ut plebs presens, vel detegatur malitiam criminis, vel bonorum merita p. adicere.*

tur, & sit ordinatio justa, & legitima, qua omnium judicio fuerit examinata.

(d) *Concil. Calced. can. 6. O Χρηστία & τειρομένη.*

(e) *Chrysost. Theodorat. Theophyl. alii Græci & Latini.*

(f) *Ambrosiast hic.*

(g) *D. Thom. Tractat. 2. c. 1. 2.*

12. *Diaconi sint unius uxoris viri ; qui filios suos bene presunt, & suis domibus.*

13. *Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirunt, & multam fiduciam in fide, qua est in Christo Jesu.*

12. Qu'on prenne pour Diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme ; qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.

13. Car ceux qui auront bien exercé leur ministère, parviendront à un rang honorable, & auront une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST.

COMMENTAIRE.

si saint Paul ordonnoit qu'elles fussent chastes, & bien réglées, car le Grec signifie graves, modestes, pures, bien réglées ; & si un homme mérite d'être exclus de l'Episcopat pour avoir des enfans déréglés, ne le mériteroit-il pas aussi, s'il a une femme de mauvaises mœurs, & d'une mauvaise réputation ? Mais le premier sens est beaucoup plus conforme au but de l'Apôtre, qui est de donner à Timothée des règles pour le choix de ceux, & de celles, qui doivent être employez au service de l'Eglise. Les Cataphryges, & les Collyridiens soutenoient que ces Diaconesses devoient être ordonnées de même que les Diacres, (a) & qu'elles composoient un ordre sacré. Mais leur sentiment a toujours été rejeté dans l'Eglise.

¶ 12. **DIACONI SINT UNIUS UXORIS VIRI.** *Qu'on prenne pour Diacres, ceux qui n'ont épousé qu'une femme*, qui n'ont point eu deux femmes à la fois, suivant l'usage des Juifs, qui permettoient la polygamie ; ni même deux femmes de suite, en usant de la liberté des secondes noces, qui n'ont jamais été défenduës dans l'Eglise ; mais qui n'a actuellement, & n'a jamais eu qu'une seule femme. Les anciens Canons ordonnent la continence aux Diacres, comme aux Prêtres ; mais la discipline sur cela ne s'est pas toujours observée de même dans tous les lieux. Quelques anciens ont douté si la polygamie des Ministres de l'Eglise, devoit se prendre des femmes qu'ils avoient eues avant le Baptême, ou seulement de celles qu'ils avoient eu depuis qu'ils étoient Chrétiens. En sorte qu'il suffisoit pour être ordonné Evêque, Prêtre, ou Diacre, que depuis le Baptême, on n'ait eu qu'une femme. Saint Jérôme, & les Canons Apostoliques, sont pour ce dernier sentiment. (b) Saint Augustin, & après lui le Pape Innocent I. & saint Ambroise, ont suivi l'opinion contraire, (c) qui est celle de l'Eglise.

¶ 13. **QUI ENIM BENE MINISTRASERINT, GRADUM BONUM SIBI ACQUIRUNT.** *Car ceux qui auront bien exercé leur mi-*

(a) Vid. Euseb. Hist. Eccl. l. 5. c. 24. Epiph. Philast. Aug. de heresib.

(b) Hieronym. Epist. ad Oceanum, Can. Apostol. 26. & dicitur quod unius uxoris viri est.

Andreas, & dicitur quod unius uxoris viri est, & dicitur quod unius uxoris viri est.

(c) Aug. de Foro conjugii, c. 18. & Innoc. I. 28. c. 3. Ambros. Ep. ad Verceilens. Eccles.

14. *Hac tibi scribo, sperans me ad te venire citò.*

15. *Si autem tardaverò, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna, & firmamentum veritatis.*

14. Je vous écris ceci, quoique j'espère de vous aller voir bien-tôt ;

15. Afin que si je tardois plus long tems, vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne, & la bafe de la vérité.

COMMENTAIRE.

niffère, parviendront à un rang honorable. Ils mériteront d'être élevez dans l'Eglise à un rang plus élevé. De l'ordre du Diaconat, on pourra les élever à la Prêtrise, & de là à l'Episcopat ; ou bien, l'Evêque pourra leur donner des marques de sa confiance, & les élever à une plus haute dignité, s'il remarque qu'ils soient fidèles dans l'emploi qui leur est confié. (a) L'usage continuel de l'Eglise a été d'élever les Ministres par degrez des moindres places, aux emplois plus relevez. Ses Canons sont exprès sur cela, & elle ne s'est presque jamais éloignée de cette pratique. Quelques-uns (b) ont crû que ce rang plus honorable qu'ils méritent par leur service, étoit le bonheur du Ciel. Mais ce sentiment est plus moral, que littéral.

ET MULTAM FIDUCIAM IN FIDE. *Et leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST.* Un Diacre qui aura passé louïablement par tous les degrez de la milice spirituelle, & des fonctions Ecclésiastiques, en sera plus instruit, & plus affermi dans la foi, & dans la prédication de l'Evangile ; il saura mieux ses devoirs, & les remplira avec plus de hardiesse, & de confiance. (c)

¶ 14. SPERANS ME AD TE VENIRE CITO. *J'espère de vous aller voir bien-tôt.* Les Apôtres, & les hommes inspirez, ne sont pas toujours, & en tout tems éclaircz d'une lumière surnaturelle. (d) Saint Paul parle ici d'une manière humaine, ne sachant pas ce qui pourroit l'empêcher d'exécuter son dessein. Nous supposons que cette Epître fut écrite de Macédoine en l'an 64. de JESUS-CHRIST. L'année suivante l'Apôtre repassa en Asie, & y vit Timothée à Ephèse, (e) & de là alla à Rome, où il souffrit le mart, re. Saint Chrysostome (f) croit que saint Paul ne vit plus Timothée après cette première Epître, & que c'est pour cela qu'il lui écrivit sa seconde Lettre ; mais l'opinion contraire paroît mieux fondée, comme on le verra dans la Préface sur la seconde à Timothée.

(a) Chryf. Theodoret. Theoph. Est. Men. Scult. Græc. alii.

(b) Quædam apud Theodoret.

(c) Est Græc. Men.

(d) Theodoret. *Corin. et Sicut uxoriam, etc. in*

Sicut uxoriam, etc. in uxoriam.

(e) 1^{re} 1^{re}. ad an. 66. *Pauli ann. Pauli. p. 13.*

24. Tillemont note 75 sur S. Paul.

(f) Chryf. ad 2. *Timot. homil. 1. p. 335.*

114 & *Theophy.*

¶ 15. UT SCIAS QUOMODO OPORTEAT TE IN DOMO DEI CONVERSARI. *Afin que vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu.* Cette Lettre suppléera à tout, si je ne puis vous voir. Vous apprendrez ici comment vous devez vous conduire, & conduire les autres. Je vous y donne des règles pour les Evêques, pour les Prêtres, pour les Diacres, pour les Diaconelles, pour tous les états. L'Eglise est comme une famille, dont vous êtes établi le Chef. Joignez à ce que je vous ai enseigné de vive voix, ce que je vous dis dans cette Lettre, & ne perdez point de vûe mes préceptes. C'est comme un pere absent, qui instruit son fils.

COLUMNA, ET FIRMAMENTUM VERITATIS. *L'Eglise, qui est la colonne, & la base de la vérité.* Les temples des faux Dieux, & les assemblées des Payens, ne sont que des synagogues de Satan, des réminaires d'erreur, & des rerraires de méchans; le Temple de Jérusalem, quoique dédié au vrai Dieu, n'est que l'ombre d'un autre Temple plus sacré. La Synagogue adore le même Seigneur que nous adorons: mais elle n'a pour ainsi dire, que des ombres, & des obscuritez, pendant que l'Eglise de JESUS-CHRIST, & l'assemblée de ses Fidèles, jouit d'une pleine lumière, & est fondée sur la réalité, sur la vérité, à l'exclusion de l'erreur, des ombres, & des figures. Sous la Loi, tout est imparfait, (a) & tout passe. (b) Dans l'Eglise, la foi, la doctrine, la morale, les mystères, les vérités sont stables, & permanentes, & tout est conduit à sa perfection, autant que l'homme en ce monde en est capable, avec le secours surnaturel de Dieu.

JESUS-CHRIST a fondé son Eglise sur la pierre inébranlable. Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. (c) Elle est incorruptible, infaillible, inébranlable. Ceux qui ont intérêt d'affaiblir l'autorité de l'Eglise, se fatiguent en vain pour essayer d'ébranler cette colonne de la vérité. Les Auteurs Protestans les plus habiles, & les plus judicieux, reconnoissent de bonne foi que saint Paul ne veut marquer ici autre chose que l'Eglise de JESUS-CHRIST. C'est le sentiment des Peres, & des Interpretes; & avant les dernières disputes des Protestans contre l'Eglise Romaine, on ne s'étoit point avisé de détourner ce Texte à un autre sens. Si l'autorité de l'Eglise n'est point une autorité infaillible, nous n'avons rien de certain dans la Religion, puisque les saintes Ecritures mêmes qui contiennent les choses révélées, deviendront douteuses à notre égard, si l'Eglise peut se tromper, en recevant pour canonique, & pour inspiré, ce qui ne l'est point. Je ne croirois pas même à l'Evangile, si l'autorité de

(a) Hebr. viii. 19.

(b) 1. Cor. x. 11.

(c) Matt. xvi. 17. xviii. 1. Vide Vat. Est. Grot. Men. Tir Vorj. Lud. de Dieu, J. Capil.

Dava. alii. Ita & Chris. Theophyl. Beda, Hieronymus &c. Vide Cornet. à Cap. & Estium hic.

16. Et manifestè magnum est pietatis sacramentum quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit Angelis, pradicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

16. Et certainement c'est un grand mystère de piété que celui qui a été manifesté dans la chair, autorisé par l'esprit, manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

COMMENTAIRE.

L'Eglise ne m'y déterminoit, dit saint Augustin. (a) *Ego Evangelio non crederem, nisi me Catholica Ecclesia commoveret auctoritas.*

¶ 16. MANIFESTE MAGNUM EST PIETATIS SACRAMENTUM. *Certainement c'est un grand mystère de piété, que celui qui a été manifesté dans la chair.* Après avoir relevé la grandeur, & la vérité infaillible de l'Eglise, saint Paul relève le mystère de l'incarnation, & de la rédemption du genre humain, opéré par JESUS-CHRIST, cru dans l'Eglise, & prêché par les Apôtres. *Certainement* (b) ce mystère est infiniment relevé en lui-même : c'est un mystère de piété, ou de tendresse, de douceur, d'amour de JESUS-CHRIST. Ou plutôt, suivant le Grec : (c) *Un grand mystère de piété*, de religion, un puissant motif pour nous porter à aimer, & à servir Dieu dans toute la pureté, & la sainteté qu'il demande de nous. Ce mystère a été manifesté dans la chair de JESUS-CHRIST, incarné pour nous. Le Grec lit : (d) *Dieu s'est manifesté dans la chair, il a paru aux Anges, &c.* C'est ainsi que lisent presque tous les Manuscrits Grecs, & les Peres. M. Mille n'a trouvé dans les Manuscrits Grecs, que le seul Manuscrit de Clermont, qui soit conforme à la Vulgate. (e) Les autres portent uniformément : *Dieu a été manifesté* ; il y en a seulement deux, ou trois qui lisent au masculin, *qui s'est manifesté.* (f) Il est persuadé que la leçon du Grec imprimé est la bonne. Mais il avoué que les Latins, tant imprimez, que manuscrits, le Syriaque, l'Ethiopien, l'Arménien, saint Hilaire, (g) l'Ambrosiaster, l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres sous le nom de saint Jérôme, saint Fulgence, & en général les Peres Latins, sont conformes à la Vulgate ; & que tant les Grecs, que les Latins, conviennent dans l'explication, qui l'entend de l'incarnation de JESUS-CHRIST.

JUSTIFICATUM IN SPIRITU. *Il a été autorisé par l'esprit ; par*

(a) Aug. contra Epist. fundamenti, c. 5.
(b) καὶ ἰσχυροτάτως : In confesso est . . . extra controversiam.

(c) Μὴν ἑὶ τοῦ πνεύματος ἁγίου.

(d) Θεὸς ἰσχυροτάτως ἐν σαρκί.

(e) καὶ ἰσχυροτάτως, &c. Quod manifestatum est in carne.

(f) Οὐ ἰσχυροτάτως, &c. Ita Colb. 7. Beza Gr. Cyrill. s. 12. Scollarum, teste Phot'o, Ms. Comment. in Epist. Cor. ult. Gr. à Liberato citat. Breviarium c. 19. Hincmar. Opuscul. 11. c. 18. 22.

(g) Hilar. l. xi. de Trinit.

les miracles qu'il a fait dans le monde par lui-même ; & par le ministère de ses Apôtres, par la vertu surnaturelle du Saint-Esprit. (a) Ces prodiges ont rendu témoignage à la divinité de JESUS-CHRIST, à son incarnation, à sa justice contre les calomnies des Juifs. (b) Dieu vient qu'il disoit aux Juifs : *Si je chasse les Démons par le doigt de Dieu, certainement le Royaume de Dieu est parvenu jusqu'à vous.* Dans le moment de son Baptême, le Saint-Esprit parut sur lui ; & en même temps la voix du Père se fit entendre : (c) *Voici mon Fils bien-aimé, &c.*

APPARUIT ANGELIS. *Il a été manifeste aux Anges.* Le Verbe de Dieu a été connu aux Anges dès le moment de leur création. Le mystère de son Incarnation leur étoit dès lors révélé, & ils furent les Ministres de la plupart des miracles de l'ancien Testament, qui avoient tous rapport à ce grand événement. Mais lorsque la plénitude des temps fut arrivée, ils virent l'accomplissement de ce mystère, qui les avoit toujours ravi d'admiration ; ils en furent les témoins, & en quelque sorte les dispensateurs, & les prédicateurs, puisque ce fut un Ange qui annonça à Zacharie la naissance du Précurseur à Marie l'incarnation du Sauveur à Joseph la virginité de Marie, & l'incarnation du Verbe divin, aux Pasteurs la naissance. Ce furent les Anges qui le servirent dans le désert, qui le consolèrent dans son agonie, qui l'annoncèrent aux saintes femmes après sa résurrection, & aux Apôtres après son ascension.

PRÆDICATUM EST GENTIBUS. *Prêché aux nations,* qui jusque-là avoient été plongés dans l'ignorance, & dans l'erreur de tous costés ; & plongés dans l'erreur, & dans le crime. Dieu par un effet de sa pure miséricorde, les choisit, les appelle, leur ouvre le cœur, & les reçoit dans son Eglise ; pendant que la plupart des Juifs, instruits par les Prophètes, conduits par la Loi, témoins des miracles de J. C. éclairés par sa présence, & par sa doctrine, demeurent dans l'endurcissement, & dans l'infidélité. Quel mystère ! Quelle profondeur des jugemens de Dieu ?

CREDITUM EST IN MUNDO. *Cru dans le monde,* malgré l'opposition du Démon, & la rage des tyrans, & des persécuteurs ; malgré l'élevation de ce mystère, & son opposition aux lumières, aux maximes, & aux préjugés de la raison humaine, de la Philosophie, de l'ancienne Religion des Payens. La chose de monde la plus surprenante, & la plus incroyante, trouve des Fidèles qui la croient, des Apôtres qui la prêchent, des Martyrs qui la soutiennent jusqu'à l'effusion de leur sang.

ASSUMPTUM EST IN GLORIA. *Reçu dans la gloire.* JESUS-CHRIST, après sa mort, a été reçu dans la gloire, & est assis à la droite de son Père, attendant que les ennemis de son Royaume soient détruits.

(a) Theodoret. *Εἰσαγωγή ἐκ οὐρανοῦ.* *Αὐτὸν τὸν Θεὸν ἑώρακεν ὁ ἄγγελος τὸν ἑστῆσαντα ἐπὶ τῆς θύρας τοῦ οὐρανοῦ.* (b) Luc xi. 10. (c) Matt. iii. 10. 11. Luc. iii. 22.

Ita Ambros. Grot. Es. Dans. alii.

CHRIST est monté au Ciel, & est assis à la droite de son Père, C'est la confirmation du mystère de l'Incarnation.



CHAPITRE IV.

Il s'éleva dans les derniers tems des hérésies, qui défendront le mariage, & les viandes permises. Il ordonne à Timothée de s'exercer à la piété, à l'étude, à l'instruction : Que nul ne le méprise à cause de sa jeunesse : Qu'il soit l'exemple de tous ; Qu'il se renouvelle dans la grâce du Sacerdoce.

V. 1. *S*PIRITUS AUTEM MANIFESTE DICIT, *quæ in novissimis temporibus discedant quidam à fide, attendentes spiritibus erroris, & doctrinis Delib-*
 V. 1. *OR* L'ESPRIT dit expressément, que dans les tems à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des puits d'erreur, & des doctrines diaboliques.

COMMENTAIRE.

*S*PIRITUS AUTEM MANIFESTE DICIT, *Or* l'Esprit dit expressément. L'Esprit saint qui parle dans nous, & dans les autres Fidèles qui ont reçu le don de prophétie, dit d'une manière expresse, distincte, précise, que dans les derniers tems, c'est-à-dire, qu'avant la fin du monde, & la venue de l'Ante-Christ, on verra dans l'Eglise des hérétiques, des schismatiques, des Chrétiens d'une doctrine corrompue, qui séduiront les foibles, en enseignant que le mariage est défendu, & que certaines viandes sont impures, & d'autres erreurs contraires à la doctrine, & à la liberté de l'Evangile. Il compare ceci qui est clairement, & manifestement déclaré par le Saint-Esprit, qui parloit actuellement les Prophètes du nouveau Testament, à ce qu'il a dit à la fin du Chapitre précédent, du mystère de l'Incarnation, qui a été prédit, mais d'une manière obscure, & plusieurs siècles auparavant, par les Prophètes de l'ancienne Loi. Pour ceci, l'Esprit le dit expressément, & l'exécution commence à s'en voir dès à présent ; le mystère d'iniquité commence à se manifester dans les hérésies qui s'élèvent, mais il ne s'achèvera entièrement, qu'aux derniers tems, & à la venue de l'homme d'iniquité, que le Sauveur fera mourir par le souffle de sa bouche ; (*) je veux dire l'Ante-Christ.

(*) 2. Thessal. II. 7.

Les derniers tems dans les Livres de l'ancien Testament, marquent ordinairement la venue du Messie, (a) & sur tout le tems de la vengeance que le Seigneur doit exercer contre son peuple infidèle, & incrédule. Dans le nouveau, pour l'ordinaire, ils signifient le second avènement de JESUS-CHRIST, les persécutions de l'Ante-Christ qui le doivent précéder, le tems qui doit s'écouler entre le premier, & le second avènement; enfin la ruine de Jérusalem.

Les derniers tems marquez dans Daniel, (b) ou la dixième corne fera la guerre aux Saints, & prévaudra contre eux; proférera des blasphèmes contre le Seigneur, & possèdera la souveraine autorité jusqu'à un tems, & des tems, & la moitié d'un tems. Ces derniers tems marquez dans le Prophète, signifient premièrement les maux que les Juifs souffrirent sous la domination d'Antiochus Epiphane. 2°. Le Sauveur dans l'Evangile (c) nous avertit encore que cela devoit s'accomplir à la ruine de Jérusalem par les Romains. 3°. Enfin l'Antiquité Chrétienne a cru que comme Antiochus Epiphane étoit la figure de l'Ante-Christ, aussi les maux que l'on avoit vû arriver aux Juifs durant la dernière guerre des Romains contre eux, étoient des figures de ceux que l'Ante-Christ devoit faire à l'Eglise dans les derniers tems. La persécution d'Antiochus est un événement réel, preuve, & figure d'un autre événement réel, qui est la ruine de Jérusalem; l'un prédit par Daniel, & l'autre par J. C. & tous deux arrivés à la lettre, & à leur tour; lesquels sont comme des assurances de la venue de l'Ante-Christ, & de ses persécutions contre l'Eglise, prédites par saint Paul, & par les autres Prophètes du nouveau Testament.

En cet endroit, les derniers tems, (d) peuvent donc marquer indéfiniment les tems qui ont suivi la venue de JESUS-CHRIST, & qui doivent s'écouler jusqu'à son second avènement à la fin du monde. Durant tout cet intervalle s'exécute ce que l'Apôtre nous dit ici, comme une chose manifestement déclarée par la bouche de tous les Prophètes du Christianisme, qui étoient alors en grand nombre, & qui annonçoient tout d'une voix que l'on verroit des apostasies de la foi, des erreurs, des doctrines diaboliques. Saint Jean l'Evangéliste confirme admirablement ce que nous venons de dire des derniers tems, par ces paroles: (e) Mes chers enfans, il est la dernière heure. & maintenant il y a beaucoup d'Ante-Christes, ce qui nous persuade qu'il est la dernière heure. Et saint Paul lui-même dans sa seconde Epître à Timothée, (f) dit que dans les derniers jours il y aura des tems dangereux, où l'on verra des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares,

(a) Ita Rabbi. & Interp. possim.

(b) Dan vii 25.

(c) Matt. xxiv.

(d) Le Grec: En à l'eqye nageis: In posterioribus temporibus: Ce qu'Estius distingue de no-

vissimis d'abus, & d'erroribus. Mais je suis cette distinction si vaine, & inutile.

(e) 1. Joan. 12. 12.

(f) 2. Timot. 3. 2.

2. *In hypocrisis loquentiam mendaciam, & cauteriatam habentium suam conscientiam.* 2. Enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est cautérisée.

COMMENTAIRE.

superbes, blasphémateurs. . . qui auront l'apparence de la piété, mais qui en abandonneront la réalité; évitez ces sortes de gens. Ils devoient donc paroître du tems même de Timothée, puisqu'il l'exhorte à les éviter.

Les apostasies, les erreurs, les doctrines diaboliques désignées ici par saint Paul, ne sont autres apparemment que les hérésies qui s'élevèrent du tems même des Apôtres, & dès les premiers siècles de l'Eglise; (a) comme celles des Simoniciens disciples de Simon le Magicien; celles des Nicolaites, & des Camistes, les Gnostiques, les Encratites, & tant d'autres qui inondèrent l'Eglise dès le commencement. Tous ces gens étoient sortis du Christianisme: voilà l'apostasie; *discedent quidam à fide*: ils suivoient l'esprit d'erreur. Ménandre, & Simon se disoient le Messie, & la souveraine vertu, prétendant se faire adorer, séduisant les peuples par leurs prestiges, & leurs faux miracles, opérés par la force de la magie. Voilà l'esprit d'erreur, *ascendens spiritibus erroris.* (b) Leur doctrine étoit aussi corrompue, que leur conduite étoit déréglée: On peut voir ceux qui ont traité des hérésies des Simoniciens, de Ménandre, des Nicolaites, des Gnostiques, des Encratites, & des autres; c'étoit une vraie doctrine de Démon: *Doctrinis Demoniorum.*

Quelques anciens lisoient en cet endroit une addition; après ces mots: *Quelques-uns abandonneront la foi*, ils ajoutoient: (c) *Il y en aura qui honoreront les morts, de même qu'on les honora autrefois dans Israël.* Par ces mots, ils entendoient apparemment les idoles; ce qui est pris du Pseaume cv. 28. *Et comederunt sacrificia mortuorum*: Ce qui semble une glose de ces paroles qui suivent: *Doctrinis Demoniorum.*

2. *IN HYPOCRISI LOQUENTIUM MENDACIUM. Des doctrines de mensonge enseignées par des imposteurs remplis d'hypocrisie.* Les hérétiques dont on vient de parler, n'avoient garde de publier leurs abominations; ils les cachoit avec grand soin, & ne les découvroient qu'à ceux qu'ils avoient engagez bien avant dans leurs erreurs. Les disciples de Simon le Magicien vivoient dans toutes sortes de débordemens, qui surpassoient de beaucoup tout ce qu'on pouvoit imaginer, & ils avoient

{ a } Chrysost. Theod. y.

{ b } *Πεσολαίης ψυχῶν πλάγις* Ita Græc. Edit. Alii: Πεινάται πλάγις. Ita plures Mss antiqui Latini: Spiritibus fallacibus, vel acceptoribus. Ita Ambrosi. Bilar. Novatian August.

Cod. Clarem. Lat.

{ c } Epirhan. hær. 78. Cod. vet. ff. Vechel. Ἐπιτίμη γὰρ νεκρῶν λατρεύοντες, ὡς καὶ οὐ τῶ Ἰσραὴλ ἐπιβάλλοντες. Ita Cod. vet. ff. Junii.

eux-mêmes que ceux qui entendoient parler pour la première fois de leurs mystères les plus secrets, en étoient surpris d'étonnement, & d'effroi. (a) Quoiqu'ils conservassent le nom de Chrétiens, ils adoroient les idoles, ou du moins regardoient leur culte comme une chose indifférente, se conformant au tems, & aux lieux, suivant les conjonctures, & cachant par une profonde dissimulation les sentimens de leur cœur. (b) Les Nicolaites autres hérétiques du premier, & du second siècle, se plongeoient dans toutes sortes d'infâmies, ils tenoient la communauté des femmes, & plusieurs autres erreurs. On comprend bien que de telles abominations ne pouvoient se cacher que sous le voile de l'hypocrisie, & du déguisement. Ils n'auroient pas même évité les poursuites des Magistrats payens, & séculiers.

Les Encratites, les Carpocratens, les Marcionites, Saturnin, & Tatien condamnoient le mariage; mais ils n'en vivoient pas avec plus de pureté. La plupart admettoient la communauté des femmes; & les affreuses suites de ce principe. L'éloignement qu'ils avoient du mariage, étoit une suite de l'horreur qu'ils avoient pour la génération, & de l'amour dont ils étoient transportez pour le libertinage. On peut juger par ces principes quel pouvoit être le déguisement de ces sortes de gens, qui auroient été l'horreur du genre humain, si leurs abominations eussent été connues. (c)

I CAUTERIAM HABENTIUM SUAM CONSCIENCIAM.
Dont la conscience est cauterisée. Cautériser, signifie à la lettre; appliquer un fer chaud sur une partie du corps. Quelquefois cela se fait par principe de santé, & quelquefois on l'imprime sur le front, ou sur les épaules des criminels, pour les faire reconnoître. L'effet naturel de ce dernier cautère est de laisser une marque ineffaçable, & ignominieuse du crime qui a été vengé par la Justice; & le cautère appliqué par les ordres des médecins, est une marque d'une humeur vicieuse dominante, ou de quelque autre mauvaise disposition du corps, que l'on veut arrêter, ou supprimer par le cautère. Dans le moral, *une conscience cauterisée* peut marquer un homme engagé dans des habitudes honreuses, & criminelles, & qui porte au dedans de soi les remords, & le caractère de sa condamnation, & de son infamie; ou bien un homme dont la conscience est malade, & dont les sentimens sont corrompus. (d)

D'autres (e) l'expliquent d'une conscience endurcie, insensible, incor-

(a) Item. l. 1 c. 10. Euseb. lib. 2. c. 13. Hist. Ecclési.

(b) Aug. barb. 1. O. gen. l. 6. contra Gels.

(c) Voyez M. de Tiskment, t. 2. articles de Simon le Magicien, des Encratites, des Carpocratens, & des autres hérétiques.

(d) Theophyl. Soterien. In dicit. Anabaptistas. *οὐκ ἔστιν ἀπὸ τῆς τοῦ καυτηρίου ἀποκαλύψεως ἡ σὺν τῆς καυτηρίας τῆς συνείδησης.*

(e) Θεοδώρου. *Τὸ ἐξ ἄλλου αἰῶνος ἀνομιανίας ἰδιότητος.*
 Ita Tir. Turrian Schmid. M. Aus.

3. *Prohibitum nubere, abstinere à vobis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione Fidelibus, & iis qui cognoverunt veritatem.*

4. *Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione precipitur.*

3. Qui interdiron le mariage, & l'usage des viandes, que Dieu a créées pour être mangées avec action de grâces par les Fidèles, & par ceux qui ont reçu la connoissance de la vérité.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces ;

COMMENTAIRE.

rigible ; ce qui est aussi pris de l'usage des médecins, qui employent quelquefois le feu pour rendre insensibles les parties sur lesquelles ils veulent travailler ; comme il se fait par exemple, dans l'usage des ventouses ; & l'expérience fait voir les parties où l'on a appliqué le feu, ou le cautère, sont aussi plus insensibles que les autres, & qu'on peut les couper, & les retrancher sans beaucoup de douleur.

Y. 3. *PROHIBENTIU M NUBERE.* *Qui interdisent le mariage.* Nous avons déjà vu que les plus infâmes, & les plus impurs hérétiques qui soient jamais sortis de l'Eglise, condamnoient le mariage même légitime, en même-tems qu'ils se permettoient les plus affreuses abominations, par la communauté de leurs femmes. (a) Gens sans Religion, sans foi, sans pudeur, sans honneur.

ABSTINERE A CIBIS. *Et l'usage des viandes, que Dieu a créées pour être mangées avec action de grâces.* Ceci regarde principalement les Juifs mal convertis, ou les Hébraïsans, (b) qui soutenoient contre la décision des Apôtres au Concile de Jérusalem, (c) & contre la doctrine constante de saint Paul dans toutes ses Epîtres, que l'abstinence des viandes marquée dans Moÿse, obligeoit sous le Christianisme comme auparavant. Les Ebionites, les Encratites, Marcion, Saturnin, Montan étoient de ce nombre, (d) comme nous l'apprennent les Peres qui ont donné des catalogues des hérésies, & ceux qui se sont appliquez à les réfuter, comme Tertullien, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, saint Epiphane, & les autres. Ils regardoient le mariage, & certains alimens comme choses impures, en haine du Créateur ; infiniment éloignez en cela des sentimens des Peres, & de la pratique de l'Eglise, qui à l'imitation de JÉSUS-CHRIST, & des Apôtres, a toujours loüé la virginité, & la continence, lorsqu'on s'engage dans la pratique de ces vertus dans

(a) Clem. Alex Strom. l. 3. ἀιδεσχίλοι μὲν δὲ καὶ ἀκαθάρτοι γάμον, καὶ κραιπνίας, μηδὲ ἀλλ' ἐτέρω τῷ αἵματι διακοσμοῦσθαι ἰσχυροί, μηδὲ χριστοῦ ἢ θεοῦ προσέειπεν... μαρτυροῦντες τὸν γάμον λυγρῶς, καὶ ἐπὶ διαβίῳ ταύτων κραιπνί-

διδόναι δεῖμα ἑοῦτον.

(b) Chryss. Theophyl Est. alii plerique.

(c) Act. xv. 28. 29.

(d) Lege Theodorici. heretic. fabul. l. 1. c. 20.

5. Sanctificatur enim per verbum Dei, & orationem. | 5. Parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la prière.

COMMENTAIRE.

la vûe d'une plus grande perfection ; & qui permet , & ordonne même dans quelques rencontres l'abstinence de certains alimens , dans un esprit de mortification , & de pénitence. (d)

¶ 4. OMNIS CREATURA DEI BONA EST. *Tout ce que Dieu a créé, est bon.* Dieu vit tout ce qu'il avoit fait, dit l'Écriture, & il le trouva bon. (b) Les Marcionites croyoient que le Créateur qui parle dans l'ancien Testament, étoit auteur du mal ; que c'étoit un mauvais principe, opposé à un autre principe, qui étoit auteur du bien. (c) Ainsi c'étoit en haine de ce Dieu principe du mal, & auteur de l'ancien Testament, qu'ils dérestoient l'usage de certaines créatures, principalement des animaux, dans la crainte qu'ils avoient, dit saint Epiphane, (d) de manger des aines. Tertullien (e) dit pourtant qu'ils mangeoient du poisson. Ce sont ces hérétiques, & les autres qui les ont suivis, comme les Encratites, & les Disciples de Saturnin, & de Montan, que l'Apôtre combat en cet endroit, en montrant que tout ce que Dieu a créé, étant bon, & pur en lui-même, il n'étoit pas défendu d'en user, dans la supposition qu'il fût mauvais ; quoique pour d'autres motifs d'une Religion bien réglée, ou par principe de santé, ou de bienséance, il soit quelquefois permis de s'en abstenir. Saint Paul lui-même nous apprend qu'il vivoit dans la continence. (f) Il dit qu'il châtie son corps, & le réduit dans la servitude (g) par un esprit de pénitence ; il déclare que s'il avoit scandaliser son frère en mangeant de certaines viandes, il aimeroit mieux s'en abstenir toute sa vie. (h)

¶ 5. SANCTIFICATUR ENIM PER VERBUM DEI, ET ORATIONEM. *Parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la prière.* L'usage que nous faisons des viandes, est bon, & saint en lui-même, puisque tout ce que Dieu a créé, est pur, & exempt de souillure ; mais quand il y auroit quelque chose d'impur dans la créature, ou dans l'usage que nous en faisons, (i) cet usage seroit sanctifié par la prière, & par la bénédiction dont nous avons soin de l'accompagner, & par la parole de

(a) Vide Microsym. l. 1. contra Iovinian. Aug. l. 2. de nupt. & concupisc. c. 5 & l. 3. contra duas Epist. Pelag. c. 2 & l. 30. contra Eunod. c. 6. Est. hic. Cornel. à Lapide.
(b) Genes. 1. 31.
(c) Vide Tertull. l. 1. c. 2. contra Marcionem.
(d) Epiphani. hæres. 42.
(e) Tertull. l. 1. contra Marcion. c. 24.

(f) 1. Cor. VII. 9. Ita PP. plerique.

(g) 1. Cor. IX. 27.

(h) 1. Cor. VIII. 13.

(i) Theophyl. Euseb. expost. contra Iovin. lib. 1. Nihil est quod magis sanctum fuerit deo, nisi in Deo, immo magis sanctum, dicitur, quod est habitus in sanctis, quam in rebus.

6. Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei, & bona doctrina, quam affectus es.

6. Enseignant ceci aux frères, vous serez un bon ministre de JESUS-CHRIST, vous qui êtes nourri des paroles de la foi, & de la bonne doctrine que vous avez apprise.

COMMENTAIRE.

Dieu, qui nous a déclaré par JESUS-CHRIST, que ce n'est point ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, (a) & par ses Apôtres assemblez en son nom, (b) que la distinction des viandes ordonnée par la Loi, ne subsiste plus aujourd'hui. Depuis le péché du premier homme, toutes les créatures semblent avoir été assujetties au Démon; & en ce sens avoir contracté quelque espèce de souillure. (c) Mais la prière qui accompagne, ou qui précède, & l'action de grâces qui suit nos repas, purifie, & sanctifie la nourriture que nous prenons, de quelque nature qu'elle soit. Ainsi manger indifféremment de toutes choses, est non seulement une chose permise en elle-même, elle peut aussi devenir une action sainte, & méritoire, par les circonstances dont on l'accompagne. (d)

§. 6. HÆC PROPONENS FRATRIBUS, BONUS ERIS MINISTER. En proposant ceci aux Fidèles, vous serez un bon Ministre de JESUS CHRIST. Voilà ce que vous devez enseigner aux peuples qui vous sont confiés, si vous voulez remplir les devoirs d'un bon Evêque: Vous devez leur proposer le mystère ineffable de l'incarnation avec toutes ses suites; (e) comment il a été prêché aux nations, & reçu par une infinité de personnes. Vous devez après cela les prévenir contre les faux Docteurs, les hérétiques, les ministres de Satan, qui viendront dans ces derniers jours, & dont vous pourrez vous-mêmes être témoins, qui enseigneront l'erreur, & une doctrine diabolique, interdiront le mariage, & l'usage des viandes que Dieu a permises.

ENUTRITUS VERBIS FIDEI. Vous qui êtes nourri des paroles de la foi, & de la bonne doctrine. Un Evêque doit être nourri, rempli, pénétré, & pour ainsi dire engraisé de la substance de la parole de Dieu, & des saintes Ecritures. Il doit les étudier, les ruminer, les méditer continuellement, dit saint Chrysostome. (f) Car ce n'est point une nourriture commune, & dont on se rassasse en mangeant. Plus on en mange, plus on en est affamé. Saint Timothée étoit rempli de lumière, & de dons du Saint-

(a) Matt. xv. 11. 17.

(b) Act. xv. 27. 28.

(c) Rom. viii. 20. Ambros. l. 2. de Abel, & Cain, c. 8. August. l. 4. c. 29. de civit. Dei. Ep. Meno. h. t. c. 111.

(d) Theodoret. Tuto ἄρτοι τὸ φῶς καλεῖται μὴ ἐκχαριστίας λαμβανόμενοι, τὸ τῷ Θεῷ μέγιστον

ἢ ἄρτοι ἀκαριστοι.

(e) 1. Timoth. iiii. ult. Vide Theophyl. Ep. Men.

(f) Chryf. Ἐπιτροφόμενος, φασὶ, τὸ δὲ τὸ αἰσθητικὸν τὸ πρὸς τὰ τοιαῦτα πρῶτον ἐστὶν ἡμιόμοιον, μεταβάλλεται, ἐνισχύει τὰ αἰσθητικὰ, ἀπὸ τῶν αἰσθητικῶν, τρεφόμενος ἵνα ἔσται ἡ τρυφή.

7. *Ineptas autem, & aniles fabulas devita; exerce autem te ipsum ad pietatem.*

7. Fuyez les fables impertinentes, & puériles, & exercez vous à la piété.

8. *Nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vite, qua nunc est, & futura.*

8. Car les exercices corporels servent à peu de chose, mais la piété est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie présente, & ceux de la vie future ont été promis.

COMMENTAIRE.

Esprit; il avoit été plusieurs années à l'école de l'Apôtre. Saint Paul reconnoit ici qu'il est nourri des paroles de la foi, & de la bonne doctrine qu'il a apprise, & toutefois il l'exhorte à la lecture, & à l'étude. (a) Que ne doivent donc pas faire ceux qui dans l'Episcopat n'ont ni les connoissances, ni les secours qu'avoit ce grand homme?

¶ 7. *INEPTAS ET ANILES FABULAS DEVITA.* Fuyez les fables impertinentes, & puériles. Le Grec: (b) Evitez les fables profanes, & les contes de vieille. On croit qu'il entend les vaines traditions des Juifs, (c) & les profanes nouveautéz des hérétiques, dont il vient de faire la peinture. (d) En effet tout le système de Religion de Simon, de Ménandre, de Saturnin, de Marcion, des Gnostiques, des Enkratites, étoit un assemblage monstrueux de fables, de fictions, de générations, de principes, sans liaison, sans preuve, sans vraisemblance.

¶ 8. *CORPORALIS EXERCITATIO AD MODICUM UTILIS EST.* Les exercices corporels servent à peu de chose. Les exercices des athlètes, pour lesquels les Grecs sont si passionnez, ne servent que de peu de choses. Ils n'aboutissent qu'à former le corps, à le fortifier, & après tout à remporter de vains applaudissemens, & une coutonne fragile. Mais les exercices spirituels de la piété, l'étude, la lecture, la prière, les pratiques de charité, la bonne vie, l'abstinence, le jeûne, la pénitence, sont d'une utilité infiniment plus grande: ils produisent leur fruit, non seulement dans cette vie, mais aussi dans l'autre. (e) Quelques-uns (f) l'entendent des exercices du corps, qui se font pour conserver, & pour entretenir la santé, comme la promenade, les jeux d'exercices: ces sortes de choses ne sont que d'une très-petite utilité, & ne peuvent tout au plus que conserver pendant quelque tems une santé fragile: mais la piété est un exercice d'une utilité infinie. D'autres (g) veulent que saint Paul oppose ici:

(a) Ci-après, § 13.

(b) *Tis di fabulæ, & ypodotus pûtes wa*

(c) *Chrisst. Theodoret Theophyl.*

(d) *Grot. Est. Men. Porf. Dana.*

(e) *Vide Est. Men. Titiv. Prica S. ul. Pife.*

(f) *Chrisst. Theodoret. Theophyl.*

(g) *Quidam apud Chrisst. & Theophyl. Dana. Grot. Porf. Ita & Ambrôs. f. Anselm. D. Bern. Apolog. ad Guist. D. Thom.*

9. *Fidelis sermo, & omni acceptione dignus.*

10. *In hoc enim laboramus, & maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maxime Fidelium.*

11. *Precipe hac, & doce.*

9. C'est une vérité certaine, & digne d'être reçûe avec une entière soumission.

10. Car ce qui fait que nous sommes accablés de peines, & chargés d'outrages, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des Fidèles.

11. Annoncez ces choses, & enseignez-les.

COMMENTAIRE.

Les exercices de piété, la bonne vie, la charité, aux pratiques extérieures de mortification, à l'abstinence, au jeûne, aux travaux corporels. Tout ceci est bon, mais la piété, la foi, l'espérance, la charité, & l'exercice de ces vertus, valent encore mieux.

Ÿ. 9. FIDELIS SERMO. *C'est une vérité certaine.* On le rapporte ordinairement à ce qui précède. (a) Ce que je viens de vous dire, mérite une attention, & une considération toutes particulières. Ce sont des vérités fondamentales de la vie Chrétienne. Ce verset pourroit être mis en parenthèse; car le verset 10. est lié au 8. & à ceux qui précèdent.

Ÿ. 10. IN HOC ENIM LABORAMUS. *Car ce qui fait que nous sommes accablés de peines, & chargés d'outrages, c'est que nous espérons au Dieu vivant.* Ou bien: *Ce qui nous porte à souffrir sous les maux, & toutes les malédictions dont on nous charge, c'est que nous espérons, &c.* C'est pour mériter les biens de la vie future, (Ÿ. 8.) qui nous ont été promis, & que nous espérons, que nous souffrons volontiers tous les maux qu'on nous fait. Sans cela nous n'aurions garde de nous exposer à tant de traverses. Autrement: Ce qui irrite les infidèles contre nous, c'est que nous leur prêchons le Dieu vivant, & la vie éternelle. Si je voulois imiter les faux Apôtres, qui ne veulent contredire ni les Juifs, ni les Payens, qui vivent en Juifs parmi les Juifs, & en Payens parmi les Payens, je ne m'attirerois pas les persécutions que je souffre.

QUI EST SALVATOR OMNIUM, MAXIME FIDELIUM. *Le Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des Fidèles.* On a déjà vû ci-devant (b) le nom de *Sauveur* donné à Dieu le Père. Il est *Sauveur de tous les hommes*; il invite tous les hommes au salut; il les reçoit tous dans l'Eglise, sans acception de personnes; il leur prépare à tous des secours pour pouvoir se sauver; c'est leur faute, s'ils ne s'en servent pas. Le mérite de la mort de son Fils qu'il leur a donné, est plus que suffisant pour les racheter tous. Mais sa bonne volonté a principal-

(a) Chrys. Theodoret. Theo. hyl. &c.

(b) 1. Timot. 2. 3.

11. *Nemo adolescentiam tuam contemnat; sed exemplum esto Fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.*

11. Que personne ne méprise votre jeunesse; mais rendez-vous l'exemple, & le modèle des Fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

COMMENTAIRE.

ment son effet envers les Fidèles, *maximè Fidelium*; non pas qu'ils soient tous sauvés; mais ils sont tous en voye de salut, ils ont tous reçu la lumière de la foi, la connoissance de l'Evangile, les graces avec lesquelles ils auroient pû se sauver, s'ils n'avoient pas manqué de fidélité à celui qui les avoit appellez, & justifiez. (a)

¶ 12. NEMO ADOLESCENTIAM TUAM CONTEMNAT. *Que personne ne méprise votre jeunesse.* Faites en sorte par votre gravité, & par votre sagesse, que personne n'ait lieu de vous mépriser, à cause de votre jeunesse. Rendez-vous vénérable par la pureté de vos mœurs, par la prudence de votre conduite, par la pureté de votre doctrine. Ou enfin, usez du pouvoir que vous donne votre dignité, & ne vous laissez point mépriser. On ne sait pas précisément quel âge pouvoit alors avoir Timothée. Mais ceci ne prouve pas qu'il fut fort jeune; il pouvoit avoir plus de trente-cinq, ou quarante ans. Dans le style de l'Ecriture, on appelle souvent jeunesse, ce qui n'est pas vieillesse. Dans ces premiers tems, il étoit rare de voir des Evêques qui ne fussent d'un âge avancé. Il y avoit alors environ quatorze ans que saint Timothée étoit attaché à saint Paul. Saint Paul le prit avec lui, & le circoncit l'an 51. de JESUS-CHRIST; & cette Epître fut écrite sur la fin de 64. En ne lui donnant que vingt ans lorsque saint Paul le prit en sa compagnie, il devoit alors en avoir trente-cinq.

SED EXEMPLUM ESTO FIDELIUM. *Mais soyez le modèle des Fidèles.* Voulez-vous conserver votre autorité, & vous faire obéir, soyez le modèle des Fidèles, soyez une loi vivante, (b) vivez comme vous parlez, faites le premier ce que vous commandez aux autres. L'Evêque doit être autant au-dessus de ceux qui lui sont confiez, par la perfection de sa vertu, que le pasteur est au-dessus de son troupeau. Apprenez-leur par votre exemple comment ils doivent parler, aimer leur prochain, vivre de la foi, aimer la charité, la gravité, l'innocence. Le Grec ajoute: *Dans l'esprit*, dans la ferveur de l'esprit, dans le zèle pour la Religion, dans l'usage des dons furnaturels. Cette addition n'est pas dans le Syriaque, ni dans un grand nombre de bons Manuscrits. (c) Saint Chrysostome ne l'a pas lû.

(a) Vide Concil. Trid. sess. 6. 13.

(b) Theodoret. Θίλος φησὶ μὴ καταφρονῆσαι τὸν λόγον, ἵνα φησὶ τὸν ἄνθρωπον, εὐχόμενος καὶ εὐαγγελίζων.

τὸν λόγον κατέλιπον. Vide: Petri v. 31

(c) Deest in Alex. Clarom. G. L. Bernar. G. E. Ambros. Aug. Hieronymus in 1^o vit. Chr.

13. Dum venio, attende lectioni, exhortationi, & doctrina.

14. Noli negligere gratiam que in te est, qua data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum Presbyterii.

13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, & à l'instruction.

14. Ne négligez pas la grace qui est en vous, qui vous a été donnée, suivant une révélation prophétique, par l'imposition des mains des Prêtres.

COMMENTAIRE.

¶. 13. DUM VENIO, ATTEDE LECTIONI. *En attendant que je vienne, appliquez vous à la lecture.* Nous avons remarqué ci-devant Chap. III. 14. qu'appareinment saint Paul repassa par Ephèse en allant à Rome pour la dernière fois, & qu'il y vit Timothée. L'Apôtre l'exhorte à vaquer à la lecture, à l'exhortation, à l'instruction. Lisez assidument les saintes Écritures, quelque éclairé, & quelque rempli de l'Esprit saint que vous soyez, (a) vous y trouverez de quoi vous instruire, vous confirmer, vous consoler. Etudiez les anciens Prophètes, vous y verrez les preuves de la Religion Chrétienne. Vaquez à l'exhortation, ou à la consolation (b) de votre peuple. Animez-les à persévérer dans le bien; consolez-les dans leurs peines, dans leurs persécutions, &c.

¶. 14. NOLI NEGLIGENCE GRATIAM, QUÆ IN TE EST, CUM IMPOSITIONE MANUUM PRESBYTERII. (c) *Ne négligez point la grace qui est en vous, & qui vous a été donnée suivant une révélation particulière, par l'imposition des mains des Prêtres.* Ceci nous apprend que saint Timothée ne fut ordonné Evêque que par une révélation particulière, & un ordre exprés du Saint-Esprit. La grace, dont parle ici saint Paul, est celle de son ordination Episcopale, qu'il reçut par l'imposition des mains des Prêtres, ou plutôt des Evêques, du Sénat Ecclésiastique, car c'est la signification du terme de l'Original; (d) & on sait que dans l'Eglise, les Prêtres n'ont jamais eu le droit d'imposer les mains aux Evêques, ni de les ordonner. Saint Paul dans la seconde Epître à Timothée, (e) dit qu'il a lui-même imposé les mains à ce Disciple: *Ut resuscites gratiam Dei que est in te, per impositionem manuum mearum.* Il avoit donc été le principal Ministre de l'ordination de Timothée, & il avoit été accompagné par les Evêques de la Province, où se fit cette cérémonie; (f) car l'ancien usage de l'Eglise, étoit que plusieurs Evêques concourussent à l'or-

(a) *Isidor. P'sul l. 4. P. 22.*

(b) *Προβλεψὶς τῶ ἀποστόλων, τῆ μακαρίστη.*

(c) *Plusieurs Manuscrits, & plusieurs Imprimés ont Presbyterii, au lieu de Presbyterii.*

Voyez *Selden de Synedr.* l. 1. c. 14. p. 311.

(d) *Μετ' ἐπιθέσει τῶ χειρῶ τῶ ἑπιστολικῶ.*

Æthiop. Episcoporum Chyri. Οὐ μὲν ποτὶ κείνῳ ἐπέθετο χεῖρα, ἀλλὰ μὲν ἐπίσεσεν. Οὐ γὰρ δὴ περιόριε τὸ ἐπίσειν ἐπισημῶν. Ita Interp. passim.

(e) 2. *Timot.* 1. 6.

(f) *Vide Ept. Grot. alios.*

15. *Hæc meditare, in his esto, ne profectus tuus manifestus sit omnibus.*

16. *Attende tibi, & doctrina; infra in illis: hoc enim faciens, & teipsum saluum facies, & eos qui te audiunt.*

15. Méditez ces choses, soyez en toujours occupé, afin que vôtre avancement soit connu de tous.

16. Veillez sur vous-même, & sur l'instruction des autres; demeurez ferme dans ces exercices: car agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-même, & ceux qui vous écoutent.

COMMENTAIRE.

dination d'un Evêque, & encore aujourd'hui l'Eglise veut qu'il n'y en ait pas moins de trois. C'est le nombre ordinaire.

Saint Chrysostome (a) étoit qu'il fut ordonné Evêque aussi-tôt qu'il fut circoncis, en sorte qu'il fut fait au même tems Disciple, & Maître. Si cela est vrai, il faut qu'il ait été ordonné à Lystris, ou saint Paul le prit, & le circoncit, (b) l'an 51. de JESUS-CHRIST; ce qui est un peu difficile à croire, à cause de la grande jeunesse de Timothée. La grace qu'il reçut alors, est celle de la doctrine, dit Théophylacte, (c) ou le talent de l'instruction, ou enfin l'autorité, l'emploi d'enseigner; car le Grec peut marquer toutes ces choses. Ou selon d'autres, les dons surnaturels de la science, des langues, des miracles, de l'interprétation des Ecritures, en un mot, tous les dons surnaturels du Saint-Esprit propres à remplir son ministère. Ces sortes de dons sont donnez gratuitement, mais on doit les conserver par la bonne vie, par la vigilance, par la prière, par une grande attention sur soi-même. C'est par là qu'on les ressuscite, comme parle saint Paul dans la seconde à Timothée; (d) c'est par des actions contraires qu'on attriste, ou qu'on éteint en soi le Saint-Esprit, comme il dit ailleurs. (e)

ψ. 15. HÆC MEDITARE, IN HIS ESTO. Méditez ces choses, soyez-en toujours occupé. Ayez toujours devant les yeux vos obligations, & vos devoirs; soyez toujours occupé des qualitez que doit avoir un bon Evêque, afin que vôtre avancement soit connu de tout le monde. Qu'on vous voye avancer en science, en vertu, en perfection, en sagesse.

ψ. 16. HOC FACIENS, TEIPSUM SALVUM FACIES, ET EOS QUI TE AUDIUNT. Agissant de la sorte, veillant sur vous-même, & instruisant les autres, vous vous sauverez, vous mériterez la vie éternelle, & vous conduirez les autres dans la voye du salut. Le pasteur vigi-

(a) Chryf. s. in 1. Timot. prolog. p. 402. 403.
 (b) Act. xvij. 2.
 (c) Theophyl. Tit. ἀδελφάντας ἐκχρησάμενος ἐν τοῖς φερέ, ἡ ἰδύσασιν ἐν αὐτῶν ἡγεσίᾳ. Ita Theodoret. & Chryf.

(d) 2 Timot. 1. 6.
 (e) 1. Thessal. 1. 19 Spiritum nolite extinguere Ephes. 19. 30. Nolite contristare spiritum.

lant travaille à son salut, en travaillant à celui des autres ; il doit rendre compte à Dieu, non seulement de sa conduite, mais aussi de celle de son troupeau. Si le troupeau est rebéle, & indocile, le pasteur n'en peut répondre : mais s'il est mal instruit, ou mal conduit, cela est sur le compte du pasteur.



CHAPITRE V.

Préceptes de morale. Conduite que Timothée doit garder à l'égard des personnes âgées, des jeunes, des veuves. Qualitez des Diaconesses. Récompense des Prêtres. Ne pas recevoir légèrement une accusation contre eux. Correction publique des fautes publiques. N'imposer pas facilement les mains. Timothée doit user d'un peu de vin.

| | |
|--|---|
| <p>¶ 1. <i>Seniorem ne increpaveris ; sed obsecra ut patrem ; juvenes , ut fratres ;</i></p> | <p>¶ 1. NE reprenez pas les vieillards avec rudesse ; mais avertissez-les comme vos peres ; les jeunes hommes comme vos freres ;</p> |
|--|---|

COMMENTAIRE.

¶ 1. **S**ENIOREM NE INCREPAVERIS, *Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse.* Il n'est pas de la gravité d'un Evêque d'user de paroles rudes, & violentes avec qui que ce soit, mais cela lui convient moins envers un vieillard, qu'envers tout autre. (a) La répréhension est d'elle-même assez fâcheuse, sans en augmenter la peine par des manières dures, ou emportées. L'âge d'un vieillard ne le rend pas exempt de défauts, mais il doit lui attirer du respect, & de la considération ; sur tout de la part de ceux qui sont jeunes, comme étoit alors Timothée. Sous le nom de *seniorem*, en Grec, *presbyterum*, on doit entendre ici, non un Prêtre, mais un vieillard, comme le porte la traduction Latine. Si un vieillard tombe dans quelque faute considérable, & qui ait causé du scandale à l'Eglise, reprenez-le publiquement, mais avec la douceur convenable. (b) Si la faute est secrette, reprenez-le secrettement, & marquez lui tout le respect, & toute la considération que vous auriez en-

(a) Theodor. Πρεσβύτερον μὴ ἐκτενάζεις. Οὐ γὰρ ἐν τῷ ἐκτενάζειν ἕξει, ἀλλὰ τὸν γυναικείον. Ita Theophyl.

(b) Vide Gregor. Moz. l. 7. Ep. 1. indid. 1. Ubi senior juvenibus exemplum ad interitum præbet, ibi districtâ increpatione ferendus est.

2. *Anus, ut matres; juvenulas, ut sorores, in omni castitate.*
 3. *Viduas honora, quæ verè viduæ sunt.*

2. Les femmes âgées, comme vos mères; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.
 3. Honorez, & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves.

COMMENTAIRE.

vers votre pere, si vous vous trouviez dans la nécessité de lui donner quel-que avis sur sa conduite. *Obsecra ut patrem.* A l'égard des jeunes gens, vous pouvez prendre plus d'autorité, mais n'oubliez point qu'ils sont vos freres. Traitez-les avec douceur, avec charité; *juvenes ut fratres.*

¶ 2. ANUS, UT MATRES. *Les femmes âgées, comme vos meres.* Si vous êtes obligé de les reprendre, souvenez-vous de votre âge, & traitez-les comme vos meres. Donnez-leur toutes les marques de considération; mais ne laissez point leurs fautes impunies. Traitez les jeunes femmes comme vos sœurs; mais avec tant de sagesse, & de précaution, que vous ne donniez point lieu de former contre vous de soupçons fa- cheux: (a) *Juvenulas ut sorores, in omni castitate.*

¶ 3. VIDUAS HONORA, QUÆ VERE VIDUÆ SUNT. *Honorez les veuves, qui sont vraiment veuves.* Honorez-les, (b) en leur four- nissant les choses nécessaires à leur entretien. C'est-là la manière la plus efficace, & la plus solide, pour leur témoigner du respect, & de l'estime. On convient que sous le nom d'*honorer*, on entend souvent les secours nécessaires à la vie. Cela consistoit alors à les inscrire dans la matricule de l'Eglise, & à leur faire part des biens, & des aumônes communes, qui étoient le seul fond des revenus de l'Eglise. Mais comme la foi étoit vive, & la charité ardente, les Ministres de l'Autel, les veuves, & les pauvres avoient abondamment de quoi se nourrir dans la frugalité, & dans la modestie où ils vivoient.

QUÆ VERE VIDUÆ SUNT. *Qui sont vraiment veuves*, abandonnées, désolées, destituées de secours humains, comme leur nom le dénote: (c) Car les veuves qui sont riches, & qui regardent le veuvage comme un état de liberté, d'indépendance; ou celles qui sont fainéantes, causeuses, curieuses, dont il parle ci-après, versets 6. 11. 12. 13. 14. ne sont pas vraiment veuves. Celles dont il parle, doivent avoir soin de leurs enfans, si elles en ont; elles doivent mettre en Dieu leur espérance, va- quer à la prière, exercer les œuvres de charité envers les hôtes, & les affligés, & vaquer à toutes sortes de bonnes œuvres.

(a) Chryf. *Mētē ut matres, ut juvenes, ut fratres, in omni castitate.*
 (b) Theophyl. *Tiμῶν, ἀγαπᾶν ὡς τὰ ἀδελφά.* Vide infra §. 9. *Ad. vi. 2. Ignat.*

Ep. ad Polycarp.
 (c) *Ἰδίᾳ, ἰδίᾳ, de privatione, desolati, desolati, privati.* Ici §. 3. *Quæ verè viduæ sūt, & desolati.*

4. Si qua autem vidua filios, aut nepotes habet, desinat primum domum suam regere, & mutnam vicem reddere parentibus; hoc enim acceptum est coram Deo.

5. Quae autem verè vidua est, & desolata, speret in Deum, & instet obsecrationibus, & orationibus nocte, ac die.

4. Quo si quelque veuve a des fils, ou des petits-fils, qu'elle apprenne premièrement à bien gouverner sa famille, & à rendre à ses peres, & meres ce qu'elle leur doit; car c'est une chose agréable à Dieu.

5. Mais que la veuve qui est vraiment veuve, & abandonnée, espère en Dieu, & persévère jour, & nuit dans les prières, & les oraisons.

COMMENTAIRE.

§. 4. SI QUA VIDUA FILIOS, AUT NEPOTES HABET. Si une veuve a des fils, ou des petits-fils, qu'elle apprenne premièrement à bien gouverner sa famille, & à rendre à ses peres, & meres ce qu'elle leur doit. Une vraie veuve doit commencer à bien élever ses enfans, à bien régler la famille, à s'acquitter de ce qu'elle doit à ses parens. Ce sont-là ses premiers devoirs après ceux qui regardent Dieu; Qu'elle procure une bonne éducation à ses enfans, & qu'elle serve, & honore, autant qu'il est en elle; ses propres parens. Ou, selon Théodorét, qu'elle rende à ses propres enfans les mêmes services qu'elle a reçus de ses parens; afin qu'à son tour elle reçoive de leur part ce qu'elle a droit d'en attendre.

Le Grec (a) porte autrement: Si quelqu'une veuve a des enfans, ou des petits-fils, qu'ils apprennent premièrement à régler dans la piété leur propre maison, & à rendre le réciproque à leurs parens. Ce qui change beaucoup le sens; puisqu'il n'est point aux veuves, mais à leurs enfans que saint Paul donne ici des règles de conduite, & que ceci ne regarde les veuves qu'indirectement, en ce qu'elles doivent avoir soin que leurs enfans s'acquittent de leur devoir dans leur propre famille, & qu'elles doivent se faire rendre les secours, & les assistances convenables, de la part de ceux qui y sont obligés par les Loix les plus sacrées. Toutefois il y a de fort bons Manuscrits, tant Grecs, que Latins, qui portent ici comme la Vulgate, (b) & qui entendent tout ce verset comme une leçon donnée aux veuves. Les plus habiles Interprètes (c) reviennent à ce sens, puisqu'ils supposent que le pluriel est mis ici en la place du singulier.

§. 5. SPERET IN DEUM, ET INSTET OBSECRATIONIBUS. Qu'elle espère au Seigneur, & qu'elle persévère dans les prières. Voilà un des principaux caractères d'une veuve Chrétienne. Elle doit mettre en

(a) *Et si de te xlp̄ vīva, ē iyyova ixxi, μὴ συντρέχεις πρῶτον εἰς τὴν οἰκίαν σου ἵνα ἴσθῃς, καὶ ἀποδοῖς τοῖς πατέρας σου ὅσα ἔσθῃς. Ἐπιπέθει δὲ, διατρέχεις καὶ ἡμέρας.*

(b) *Manuscriptum quoddam in idē loco, &c. Ita*

Genov. Velaz. Clavom. Lat. Ambrosiaster, Hieronymus, Aug. &c.

(c) *Chrysost. Eß. Erasmo. Casal. Lit. Præf. Pat. Scail. Casaub. Aug. Hieronym. &c.*

6. Nam qua in deliciis est, vivens mortua est.

7. Et hoc præcipe, ut irrefrehensibiles sint.

8. Si quis suorum, & maxime domesticorum, curam non habet, fidem negavit, & est infideli deterior.

6. Et pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paroisse vivante.

7. Ordonnez-leur qu'elles se conduisent d'une manière irrépréhensible.

8. Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, & est pire qu'un infidèle.

COMMENTAIRE.

Dieu toute son espérance, n'ayant plus ni appui, ni consolation dans le monde; & le prier jour, & nuit de lui tenir lieu de toutes choses. Le Grec (a) porte: Elle espère, & elle persévère; & plusieurs excellents Exemplaires Latins lisent au présent: Speras, & instat. Cela ne change rien au fond. L'espérance, & la prière sont toujours les premiers devoirs; & les principales marques d'une veuve Chrétienne. Telle étoit Anne fille de Phanuël, dont parle saint Luc, Chap. II. v. 37.

¶ 6. QUÆ IN DELICIIIS EST, VIVENS MORTUA EST. Pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoi qu'elle paroisse vivante. La veuve qui vit dans les délices, dans la mollesse, dans la bonachère, dans le luxe, est morte à la foi, à la grace, à son Dieu. Elle paroit survivre à son mari; & en effet elle vit de la vie du corps: mais elle est morte de la vie de l'ame: (b) Vita mors est, & quidem turpis interfecta versantibus. Les délices amortissent l'ame, & la réduisent à demeurer dans le corps comme dans un tombeau. (c)

¶ 7. ET HOC PRÆCIPE, UT IRREFREHENSIBILES SINT. Ordonnez-leur qu'elles se conduisent d'une manière irrépréhensible. Ceci n'est point de simple conseil; c'est un devoir, & un précepte. Que les veuves Chrétiennes, encore plus que les autres Fidèles, vivent d'une manière qui soit irrépréhensible aux yeux du monde, au milieu duquel nous devons briller comme des astres. (d)

¶ 8. SI QUIS SUORUM, ET MAXIME DOMESTICORUM, &c. Si quelqu'un n'a pas soin des siens, & principalement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, & est pire qu'un infidèle. On renonce à la foi en deux manières, ou par ses paroles, ou par sa conduite. Celui qui vit d'une manière toute différente de ce qu'il croit, fait voir qu'il ne croit pas véritablement, & de cœur, ce qu'il professe de bouche. S'il croyoit en la parole de Dieu, négligeroit-il des devoirs aussi importants, que ceux de

(a) Ἐλπίζει, & μετὰ τὴν. Pelex: ἔλπιζεν. *μετὰ τὴν*: Sperat, instat. Alii plures MSS. Ambr. *Ambr.* Speras, instat.

(b) Senec. Ep. 73.

(c) Theodoret. Ἡ γὰρ τῆς τροφῆς ἀμύτην τὴν λογικὴν καταχάνουσι, & ἀλείφουσι αὐτὴν ἐν τῷ σώματι τοῦ σώματος αὐτῆς παραμένουσα.

(d) Philipp. II, 27.

9. *Vidua eligatur non minus sexaginta annorum, qua fuerit minus viri uxor;*

9. Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari;

COMMENTAIRE.

l'éducation de ses enfans, ou que la correction de ses domestiques? S'il faisoit le cas qu'il doit du don de la foi qu'il a reçue, & des promesses de l'éternité, seroit-il indifférent à procurer ces avantages à ceux dont il est chargé? Un infidèle prend au moins le soin de sa famille; il lui procure les biens qu'il peut, il ne prive pas les siens des secours qu'il leur doit. Un Chrétien qui néglige le salut de ses proches, est donc pire qu'un infidèle. (a)

¶ 9. *VIDUA ELIGATUR NON MINUS SEXAGINTA ANNO-
RUM.* Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans. Il y avoit dans l'Eglise des veuves de plusieurs sortes. Les unes étoient accommodées, & vivoient chez elles de leur propre bien. D'autres étoient pauvres, & étoient inscrites sur le catalogue des personnes qui étoient à la charge de l'Eglise, & qui avoient part aux distributions ordinaires; enfin il y en avoit d'autres, qui avoient certains emplois dans l'Eglise, sous les ordres de l'Evêque, des Prêtres, ou des Diacres, soit pour le soulagement des malades, ou pour le service des pauvres, ou pour d'autres occupations, qui ne convenoient pas aux hommes. C'est de ces dernières dont l'Apôtre parle en cet endroit. Il veut premièrement qu'elles n'ayent pas moins de 60. ans, tant pour éviter les soupçons qui auroient pu naître si elles eussent été jeunes; (b) soit à cause qu'à cet âge elles n'étoient plus en état de gagner leur vie. (c) 2°. Qu'elles n'ayent eu qu'un mari, car quoique les secondes nœces ne soient pas défendues dans l'Eglise: elles emportent une certaine idée d'intempérance, qui ne doit pas se rencontrer dans les personnes consacrées au service de Dieu. Les Grecs, & les Romains ne recevoient pour Prêtresses de Jupiter, que des femmes qui n'avoient jamais eu qu'un mari. (d)

Quelques nouveaux (e) l'entendent de celles qui n'ont jamais fait de divorce avec leur époux, & qui n'en ont jamais épousé d'autres. Ou enfin, selon Théodoret, de celles qui ont vécu chastement dans le mariage. Car pourquoi, disent-ils, exclure de ces emplois, celles qui auroient usé du droit que JESUS-CHRIST ne leur refuse point, de se remarier après la mort de leurs premiers maris? On répond que ce n'est pas à cause du pé-

(a) Vide Theophyl. hic. Est. Men. Tir. Erasmo Zeger.

(b) Constat. Apostel. I. 3. c. 2. Chrysostr. Est. Vorst. alii.

(c) Vide Theodoret. Dana.

(d) Vide Gret. Prica.

(e) Vide Jac. Capell. Drus. Dan. Bez. Vorst. Drus.

10. *In operibus bonis testimonium habens; si filios educavit, si hospitio recepit, si Sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus ministravit, si omne opus bonum subséquuta est.*

11. *Adolescentiores autem viduas devita. Cum enim luxuriata fuerint in Christo, nubere volunt.*

10. Et qu'on lui rende témoignage de ses bonnes œuvres; si elle a bien élevé ses enfans; si elle a exercé l'hospitalité; si elle a lavé les pieds des Saints; si elle a secouru les affligés; si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres.

11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves; car après avoir mené une vie molle dans le service de JESUS CHRIST, elles veulent se remarier.

COMMENTAIRE.

ché, car on convient que cette action n'est point criminelle; mais à cause de la difformité, & de l'indécence des secondes nœces. (a)

¶ 10. IN OPERIBUS BONIS TESTIMONIUM HABENS. *Qu'on lui rende témoignage de ses bonnes œuvres.* Qu'elle soit telle que tous ceux qui la connoissent, rendent un témoignage avantageux à sa bonne vie. La voix du peuple dans ces occasions, est en quelque sorte la voix de Dieu; & voici les principales actions où elle doit avoir signalé sa vertu. 1°. Dans l'éducation de ses enfans. 2°. Dans l'exercice de l'hospitalité. 3°. En lavant les pieds des Saints, & des Fidèles qui sont en voyage. C'étoit un acte d'une très-grande humilité, (b) & une civilité fort commune autrefois dans tout l'Orient, comme on le voit par l'Ecriture, (c) & par les Prophanes. 4°. Si elle a secouru les affligés. (d) Et 5°. enfin si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres. Si elle a recherché avec empressement toutes les occasions de faire le bien, & de rendre service à son prochain. Car si dans le mariage elle a été insensible aux maux d'autrui, qui croira que dans le veuvage elle sera aussi zélée qu'elle doit l'être pour les actions de miséricorde, auxquelles l'Eglise la destine en la recevant à son service?

¶ 11. ADOLESCENTIORES VIDUAS DEVITA. *N'admettez point en ce nombre les jeunes veuves.* (e) Ne les recevez point au nombre des veuves que vous choisirez pour le service de l'Eglise, des pauvres, des malades, des étrangers, des voyageurs. Car après avoir mené une vie molle dans le service de JESUS-CHRIST, elles veulent se remarier. Ou plutôt, suivant le Grec: (f) Après qu'elles se sont insolentement élevées con-

(a) Theophyl. Μαυριαντας ἀνάγι ἀν σερμίν σπορντίθ, η φιλοφροσύνη Εστ. Grot.

(b) Clem. Alex. hypothypof. l. 7. apud Occumten. Et ἀγίας υιδίας ἰσῆς. Ταύτις, ἡ τὰς ἰσῆας ἰσῆστας οὐκ ἀγίας ἀνακαταζῆσ ἰσῆστας.

(c) Genf. xviii. 4. xix. 2. xxiv. 32. Luc. vii. 44. Joan xi. 2. xiii. 5. &c.

(d) Et ἑλεησῆστας ἰσῆστας: Si necessaria vita ministravit afflicis. Theophyl. Et ἑλεησῆστας

ἰσῆστας, η διὰ χρημῶν, η διὰ μαυριαντας, η σπορντίας

(e) Νεώτερος δὲ χεῖρος μαυριαντα Consist. Apostol. l. 3. c. 2. Eis χεῖραις μὲ ἀνάσσει.

(f) Οὐκ ἄρα καταστραφῆσται ἐν Χριστῷ μαυριαντα: Cum ἰσῆστας, ferat ἰσῆστας, insolenter, durè, contumaciter gestierint; item, delicias fuerint, petulantias fuerint contra Christum, nubere volunt.

12. Habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.

13. Simul autem & otiosa, discunt circuire domos; non solum otiosa, sed & perbosa, & curiosa, loquentes que non oportet.

12. Elles sont dignes de condamnation, pour avoir violé leur premier engagement.

13. Mais de plus, elles deviennent fainéantes, & s'accoutument à courir par les maisons; & non-seulement fainéantes, mais encore causeuses, & curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devraient point parler.

COMMENTAIRE.

ETTE JESUS-CHRIST, ou qu'elles se sont rassasiées, & engraisées dans le service de JESUS-CHRIST; ou enfin, après qu'elles ont été trop à leur aise dans l'Eglise, elles s'ennuyent d'avoir JESUS-CHRIST pour époux, & veulent se remarier. (a)

ÿ. 12. HABENTES DAMNATIONEM. Elles sont dignes de condamnation, pour avoir violé leur premier engagement, comme des épouses infidelles, qui violent la foi conjugale. Il paroît par là que les veuves, & les Diaconesses que l'on recevoit au service de l'Eglise, s'engageoient par quelque vœu, ou promesse, de demeurer attachées au service de JESUS-CHRIST, & de garder la continence le reste de leur vie; (b) & qu'en violant ces vœux, & ces promesses, comme les appellent les Peres, (c) elles s'engageoient dans la condamnation. L'Apôtre appelle cela leur premier engagement, primam fidem; ou leur nouvel engagements à JESUS-CHRIST, parce qu'auparavant elles ne lui étoient attachées que par des liens communs à tous les Chrétiens; au lieu que depuis leurs promesses, elles avoient contracté une nouvelle alliance, qui étoit la première de cette espèce qu'elles eussent contractée.

ÿ. 13. SIMUL AUTEM OTIOSA DISCUNT CIRCUIRE DOMOS. De plus elles deviennent fainéantes, & s'accoutument à courir par les maisons. S'assurant du soin que l'Eglise prend de leur entretien, & prenant occasion de leur emploi, qui les oblige à visiter les pauvres, & les malades, elles s'accoutument à mener une vie fainéante, courant par les maisons, curieuses, causeuses, inquiètes. Voyez PRov. VII. 11. & 2. Thessal. III. 11.

(a) Theodor. Τῆ γὰρ Χριστὸν ἀναλαμβάνουσαν ἑαυτὴν ἐπὶ τὴν ἑσπέρην, ἀνατίθειν ἑαυτὴν ἑαυτῷ. Theophylact. Οἱ αὐτὴν καταμεριάζουσι, τῶν τοι, ἵνα ἀκαθάρτοι, ἵνα διαφύκωσι τὴν Χριστῷ, καὶ καταδικάζουσι αὐτὴν ἑαυτῶν, ἀνατίθειν ἑαυτῷ ἐπὶ τὴν ἑσπέρην.

(b) Confit. Apost. I. 3. c. 1. Ἀγνοεῖ ἄρτιον τὸν Θεόν. Οὐκ ἔστι δούλην ἑαυτῷ ἀνατίθειν, ἀλλ' ἔστι τὴν ἐαυτῆς ἐκκαυχίαν ἐπὶ ἑαυτῆς, καταμεριάζουσα τὴν Χριστῷ. Διὸτε μετὰ κείνου, καὶ φέρει Θεὸν ἢ ἑλθεῖ.

φράξου τὸν ἐκκαυχίαν... ἡδὼν. τὴν ἑαυτῆς ἐπὶ τὸν Θεόν, ἢ ἑαυτῷ, ἢ καὶ ἀνατίθειν. Vide Tertull. Chrysost. Greg. Scult. Ep. Men. Tert. alii.

(c) Aug. de bono viduit. c. 8. 9. 10. de sancta virginit. c. 33. 34. de adulterio. conjug. c. 24. 25. Cyprian. l. Ep. 11. ad Pompon. Episcop. harrif. 48. & 61. Hieronym. l. 1. contra Jovinian. Fulgent. Ep. 1. c. 6. Concil. IV. Carthag. c. 14.

14. *Volō ergo juniores nubere, filios procreare, matrem familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratiā.*

15. *Jam enim quædam conversa sunt retrō Satanam.*

16. *Si quis Fidelis habet viduas, subministret illis, & non gravetur Ecclesia; ut iis, quæ verè viduæ sunt, sufficiat.*

17. *Qui bene presunt Presbyteri, duplēt honore digni habentur; maxime qui laborant in verbo, & doctrina.*

14. Je suis donc d'avis que les jeunes se marient, qu'elles ayent des enfans, qu'elles gouvernent leur ménage, & qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de nôtre Religion de nous faire des reproches.

15. Car il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées, pour suivre Satan.

16. Que si quelqu'un des Fidèles a des veuves qui lui soient propres, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, & que l'Eglise n'en soit pas chargée; afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves.

17. Que les Prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorés; principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, & à l'instruction des peuples.

COMMENTAIRE.

Y. 14. VOLO ERGO JUNIORES NUBERE. *Je suis donc d'avis que les jeunes se marient.* Il vaut mieux qu'elles se marient, que de s'engager dans le rang; & dans l'emploi des veuves; ou, ce qui seroit encore pis, que de manquer à leurs promesses, après les avoir faites, ou de s'abandonner à l'oisiveté, & à la vaine curiosité de tout voir, de tout dire, & de tout entendre. Que celles qui n'ont point le don de continence, se marient. Il ne condamne donc pas les secondes nôces. Il les permet comme un remède à l'incontinence.

Y. 15. JAM ENIM QUÆDAM CONVERSÆ SUNT, &c. *Il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées, pour suivre Satan.* Je sai par une triste expérience le danger de ces engagements. La discipline dont parle le saint Paul, étoit donc déjà établie depuis assez long-tems; & apparemment que dès le tems qu'on ordonna les sept Diacres à Jérusalem, on établit aussi des veuves pour avoir soin des personnes de leur sexe. Voyez Act. v. 1. 2.

Y. 16. SI QVIS FIDELIS (A) HABET VIDUAS. *Si quelqu'un des Fidèles a des veuves qui lui soient proches; qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire.* Saint Paul a grand soin que l'Eglise ne soit pas surchargée mal-à-propos, & que les aumônes destinées à l'entretien des Ministres, & des vrais pauvres, ne soient point employées à nourrir des personnes inutiles, & qui peuvent trouver dans le secours de leur famille, de quoi subsister.

(A) Eius mōis, & mōis iuxta xpo. Ita Im-
probi, & Clar. Lat. & Ambrosiast. Sed. Cōt.
Alex. Colb. 7. Berner. & L. Eius mōis iuxta xpo.

Ets. Alii: Eius mōis iuxta xpo. Ita Chry-
sost. & Vulg. Veloz.

18. *Dicit enim Scriptura: Non alligabis os bovi trituranti; Et: Dignus est operarius mercede sua.*

18. Car l'Écriture dit: Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain &: Celui qui travaille, est digne de son salaire.

COMMENTAIRE.

Il n'est donc pas juste que ceux qui peuvent entretenir leurs veuves, en laissent la charge à l'Église.

ÿ. 17. QUI BENE PRÆSENT PR^{ES}BYTERI DUPLICI HONORE DIGNI HABEANTUR. *Que les Prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorez.* L'honneur dont il est parlé ici, regarde beaucoup moins le respect, & la révérence extérieure qui est due à ceux qui sont établis en dignité dans l'Église, que les honoraires, ou les récompenses que les Fidèles doivent à leurs travaux, & à leurs services. Souvent le terme d'honorer, (a) se met pour récompenser. C'est le sens que les Pères, & les Commentateurs lui donnent unanimement en cet endroit. (b) *Le double honneur*, ou la double récompense, se met pour une grande récompense. Il faut les honorer noblement, généreusement, libéralement, à proportion de leur mérite, de leurs travaux, & de leur dignité. *Double*, se met souvent pour *grand*, dans l'Écriture, (c) D'autres prennent cette double récompense, comparée à celle des veuves, dont il vient de parler. (d)

Les Prêtres en cet endroit, s'entendent des Evêques, & des Prêtres, (e) qui travaillent à la prédication de la parole. On a remarqué déjà plus d'une fois, que l'Apôtre comprend quelquefois les Evêques sous le nom de Prêtres, Il semble insinuer qu'il y en avoit qui ne travailloient pas à la prédication, & à la parole, lorsqu'il dit: *Principalement ceux qui travaillent, &c.* Il veut donc marquer, ou ceux qui y travailloient plus que d'autres, ou ceux qui y travailloient plus utilement; ou enfin comparer simplement ceux qui prêchoient, & qui cathéchisoient, aux autres Prêtres qui s'employoient à l'administration des Sacramens, à consoler les affligés, à assister les pauvres: car il ne faut pas croire qu'en ce sens-là, non plus qu'en celui-ci, tous les Prêtres eussent le don de la parole.

ÿ. 18. NON ALLIGABIS OS BOVI TRITURANTI. *Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain.* Ce passage est pris de l'ancien Testament, (f) & le suivant est pris du nouveau: (g) *Celui qui tra-*

(a) Vide Ecol. xxxviii. 1. Matr. xv. 6. colatum cum Marc. vii. 10. 1. Timot. v. 3. Ephes. vi. 2. Ab. xxviii. 10. Apoc. xxi. 26.
(b) Chrysostom. Epi. Men. Theophyl. alii.
(c) Isai. xl. 2. Jerem. xvi. 18. xviii. 18.

Zach. ix. 2. 4. Reg. ii. 9.

(d) Chrysost. Theophyl. Epi. Scut. &c.
(e) Vide Chrysost. Theophyl. Epi. alii.
(f) Deut. xv. 4.
(g) Matt. x. 10.

19. *Adversus Presbyterum accusatorem noli recipere, nisi sub duobus, aut tribus testibus.* | 19. Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre, que sur la déposition de deux, ou trois témoins.

COMMENTAIRE.

vaille est digne de son salaire. Ou plutôt, ce dernier étoit un proverbe chez les Hébreux, dont le Sauveur s'est servi dans un cas pareil à celui-ci, pour montrer que ceux qui sont employez à instruire les peuples, ne peuvent espérer moins que leur nourriture, & leur subsistance.

ÿ. 19. **ADVERSUS PRESBYTERUM ACCUSATIONEM NOLI ACCIPERE.** *Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre, que sur la déposition de deux, ou trois témoins.* Timothée étoit Evêque d'Éphèse, & par là Juge naturel des délits des Prêtres. L'Apôtre lui dit de ne pas admettre légèrement d'accusation contre un Prêtre; que s'il est obligé d'en admettre, & d'écouter les plaintes qu'on pourra lui en faire, que ce soit toujours sur la déposition de deux, ou trois témoins. (a) Ce n'est pas à dire que l'on puisse admettre des accusations pour condamner un autre qu'un Prêtre, sans cette formalité, qui est un droit commun établi dans l'Écriture, (b) & qui a lieu dans toute sorte d'accusations: mais si cela se doit observer à l'égard d'un simple Laïque, on doit à plus forte raison, l'observer à l'égard des Prêtres, dont la personne est plus sacrée, & plus privilégiée, dont la dignité est plus éminente, dont la réputation est plus exposée, (c) dont l'honneur, ou le deshonneur retombe sur toute l'Église, & dont les fautes sont d'une plus grande conséquence par rapport au scandale qu'elles peuvent causer aux Fidèles, & aux étrangers.

Grotius (d) ne croit pas qu'il s'agisse ici de la condamnation d'un Evêque. Saint Paul ne lui donneroit point de privilège au-dessus du simple Laïque, qu'on ne peut juger que sur la déposition de deux, ou trois témoins. Il croit qu'il s'agit de la simple accusation. Dans les jugemens ordinaires, la déposition d'un témoin suffit pour arrêter un homme, & pour informer contre lui: cela ne suffit pas contre un Evêque. On ne reçoit point d'accusation contre lui sur le rapport d'un seul témoin.

Saint Jérôme (e) remarque que quelques anciens Exempliers Latins ne lisoient point ces mots: *Que sur la déposition de deux, ou trois témoins.* Hilaire Diacre, ou l'Ambrosiaster, ne les a point lûs, ni le Commentaire sous le nom de saint Jérôme, ni Primasius, ni Oecuménius, ni

(a) *Canon. Ap. 74. Et nisi sub duobus aut tribus testibus, non recipiatur. Et si presbyterus, nisi sub duobus aut tribus testibus, non recipiatur.*
 (b) *Deut. XVII. 6.*

(c) *Theoloret. Ep. Grot. De re. (d) Vite & Homm. Bez. Dans. Chris. Gou. (e) Epist. 102. ad Marcellam.*

22. *Noli adhuc aquam bibere ; sed*
medico vino utere , propter stomachum
inum , & frequentes tuas infirmitates.

23. Ne continuez plus de ne boire que de
 Peau ; mais uvez d'en peu de vin , à cause
 de votre estomac , & de vos fréquentes ma-
 ladies.

COMMENTAIRE.

Ψ. 22. MANUS CITONEMINI IMPOSUERIS. *N'imposez légè-
 rement les mains à personne.* Epreuvez long-tems , & soigneusement ceux
 que vous devez promouvoir aux ordres sacrez , à l'Episcopat , à la Pré-
 trise , au Diaconat. L'Eglise a souvent renouvelé ces ordonnances , & le
 Concile de Trente a fait là-dessus de très-sages réglemens. Epreuvez
 long-tems la capacité , les mœurs , la vie , la doctrine , les talens de ceux
 que vous devez faire entrer dans le ministère sacré. L'imposition des
 mains étoit la principale , & la plus essentielle des cérémonies de l'ordi-
 nation.

Quelques uns (a) l'entendent de l'imposition des mains qui se faisoit
 à la réconciliation des pécheurs , qui avoient accompli la pénitence
 qui leur avoit été imposée par l'Evêque. Ce qui suit semble favoriser
 cette explication : *Et ne vous rendez point participans des péchez d'autrui.*
 Il est certain que quelquefois on imposoit les mains aux pénitens dans la
 cérémonie de leur réconciliation ; (b) & que leur donner trop aisément
 l'absolution , est participer à leur péché : mais dans le style Ecclésiastique ,
 imposer les mains , mis absolument , ne se prend guères que pour l'ordina-
 tion des Ministres sacrez. Celui qui impose les mains légèrement , sans
 examen , & sans épreuve , à des Evêques , à des Prêtres , ou à des Diacres ,
 se rend participant des péchez qu'ils commettent dans la suite par leur
 peu de capacité , & du scandale qu'ils causent par leur mauvaise con-
 duite.

TEIPSUM CASTUM CUSTODI. *Conservez-vous pur , ou chaste ; (c)*
 afin que vous soyez toujours en état de réprimer ceux qui ne sont pas assez
 circonspectés sur le sujet de la chasteté ; & de rejeter du sacré ministère
 ceux qui n'auront pas vécu dans la pureté convenable. OÙ bien , en le
 joignant à ce qui précède , & en prenant le nom de *pur* dans un sens plus
 étendu : *Conservez-vous pur , & excitez des péchez des autres : (d)* ne
 faites rien contre la justice , ni par complaisance , ni par crainte , ni par
 respect humain ; n'imposez pas légèrement les mains à des Ministres que
 vous n'avez pas bien éprouvez.

Ψ. 23. NOLI ADHUC AQUAM BIBERE. *Ne continuez plus à ne*

(a) Cyprian & Pasian. apud Hamm. hie.

(b) Concil. Carthag. c. 5. dist. 50. & 3. Con-
 cil. Carth. c. 92. & Concil. Agac. c. dist. 7. c. 63.
 &c. Vide Hamm. hie.

(c) Chr. sst. Est. Gror. Prica Hamm.

(d) Aug. l. 2. contra Epist. Parmen. c. 27.
 Est. Men. Tir. Erosu.

24. *Quorundam hominum peccata manifesta sunt, precedemia ad iudicium: quosdam autem & subsequuntur.*

24. Il y a des personnes dont les péchez sont connus avant le jugement, & l'examen qu'on en pourroit faire : il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'en suite de cet examen.

COMMENTAIRE.

iboire que de l'eau, mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomach. Timothée tout foible, & valétudinaire qu'il étoit, ne buvoit que de l'eau, pour mortifier son corps, & pour assujettir la chair à l'esprit. Saint Paul lui recommande de continuer à veiller sur ses sens, & à conserver la pureté du corps; (a) mais il ne veut pas qu'il continué à ne boire que de l'eau, de peur que cela ne gâtât son estomach, & ne le mit hors d'état de continuer ses fonctions. On fait que l'usage continué de l'eau, nuit beaucoup à l'estomach, sur tout de ceux qui n'y sont pas accoutumés; & que l'usage modéré du vin, soutient l'estomach, & le fortifie. *Modico vino*, peut marquer ou du vin pris en petite quantité, ou du petit vin, ou du vin trempé avec beaucoup d'eau. (b) Tous les Sages recommandent l'usage modéré du vin pour conserver la santé, & pour la vertu, & sur tout la chasteté, dont le vin est l'ennemi mortel. (c) L'Apôtre auroit pu employer le don des miracles, dont il se seroit envers tant d'autres, pour guérir son cher Disciple Timothée. Mais la foi de ce Saint étoit trop vive, & trop éclairée pour avoir besoin du secours des miracles, qui ne sont proprement que pour les infidèles.

Y. 24. *QUORUMDAM HOMINUM PECCATA MANIFESTA SUNT.* Il y a des personnes dont les péchez sont connus avant le jugement qu'on en pourroit faire. Leurs crimes sont si manifestes, qu'il n'est pas même nécessaire d'écouter des témoins, & de procéder juridiquement contre eux. La voix publique les condamne. Mais il y en a d'autres, qui quoique très-méchans, & très-corrompus, ne peuvent toutefois se découvrir que par l'examen, & les recherches juridiques, & ordinaires, en écoutant des témoins, & en procédant suivant les règles Canoniques. Ceci a rapport à ce qu'il a dit auparavant, qu'il ne devoit imposer légèrement les mains à personne, (d) & qu'il devoit porter son jugement sans prévention, & sans égard à la recommandation, & à la faveur des hommes.

Quelques Anciens (e) l'entendent du dernier Jugement de Dieu. Il y

(a) Vide Chrys hic, & orat. primâ de Statuis, & Theophyl. Grot.

(b) Cito clypeo xpo. Vide Bartolin. de Morbis Bilibicis, art. 25. Grot. hic.

(c) Gregor. in Job. l. 27. s. 11. Chrys. 2, 2.

homil. 1.

(d) Eß. Grot. Cass. Scult.

(e) Basil. l. de vera Virginit. August. l. 2. de serm. Domini in montis. Theophyl. Occum. hic.

Eß.

25. *Similiter & facta bona manifesta sunt; & qua aliter se habent, abscondi non possunt.*

25. Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles, avant qu'on les lise; & si elles ne le sont pas encore, elles ne demeureront pas long tems cachées.

COMMENTAIRE.

a des crimes si notoires, & si manifestes, qu'ils préviennent en quelque sorte leur propre condamnation. Ils se déclarent, & se condamnent eux-mêmes. Mais il y en a d'autres de cachez, qu'il faut laisser au Jugement du Seigneur, qui les manifestera un jour aux yeux de tout l'Univers. L'infidélité, l'idolâtrie sont du premier genre. *Celui qui ne croit point, est déjà jugé*, dit JESUS-CHRIST dans l'Evangile. (a) Les péchez des hypocrites, & des mauvais Chrétiens, sont réservés au Jugement du Seigneur. Il est permis de rechercher, d'examiner, d'éprouver. Mais après que vous y aurez donné tous vos soins, il faut vous tranquilliser, & en laisser le jugement à celui qui connoît le fond des cœurs. Il en est de même à proportion des bonnes actions. Il y en a de manifestement bonnes, & il y en a de douteuses, au moins à nôtre égard, & Dieu seul en est le Juge.

✱ 25.

(a) Jean-111-18.



CHAPITRE VI.

*Devoirs des serviteurs. Eviter les contestations. Dangers de l'avarice.
Conserver le dépôt de la foi. Exhorter les riches à l'aumône,
& à fuir l'orgueil.*

¶ 1. *Quicumque sunt sub iugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur; ne nomen Domini, & doctrina blasphemetur.*

2. *Qui autem fideles habent dominos, non contemnunt, quia fratres sunt; sed magis serviant, quia fideles sunt, & dilecti, qui beneficii participes sunt. Hæc doce, & exhortare.*

¶ 1. *Q*ue tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres; afin de n'être pas cause que le nom, & la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes.

2. Que ceux qui ont des maîtres fidèles, ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs frères; mais qu'ils les servent au contraire encore mieux, parce qu'ils sont fidèles, & plus dignes d'être aimez, comme étant participants de la même grâce: voilà ce que vous devez enseigner, & à quoi vous devez exhorter.

COMMENTAIRE.

¶ 1. *QUICUMQUE SUNT SUB JUGO SERVI.* *Que tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude, & qui appartiennent à des maîtres infidèles, (a) leur rendent toute sorte d'honneur, & par parole, & par effet; qu'ils se soumettent humblement aux ordres de la Providence, qui les a réduits dans l'état de la servitude; qu'ils conservent la liberté de l'esprit, & de la grâce qu'ils ont reçue, & qui est la seule vraie liberté des enfans de Dieu, (b) afin que leurs maîtres touchés de leur soumission, & de leur douceur, admirent la Religion Chrétienne, & se trouvent disposés à la favoriser, & à l'embrasser. (c) Que si au contraire ils devenoient insolens, & défobéissans, leurs maîtres blasphémeroient contre la Religion Chrétienne, comme si c'étoit elle qui leur inspirait ces sentimens de hauteur, & d'indépendance.*

¶ 2. *QUI AUTEM FIDELES HABENT DOMINOS.* *Que ceux qui ont des maîtres fidèles, ne les méprisent pas. Que l'égalité que le Chri-*

(a) Theodoret. Chrys. alii passim. Vide ψ 2. col 1. 25.

(b) Rom. VII. 21. Galas. IV. 31. v. 13. Ja. (c) Vide Chrysoſt. Theophyl.

3. Si quis aliter docet, & non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, & ei, quæ secundum pietatem est, doctrina,

3. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci, & n'eubaisse pas les saintes instructions de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & la doctrine qui est selon la piété,

COMMENTAIRE.

Rianisme met entre les Chrétiens, en les rendant tous freres, & fils adoptifs du Pere Céleste, ne rendent pas arrogans les serviteurs qui ont des maitres fidèles: mais que les esclaves aiment leurs maitres, & qu'ils les servent avec d'autant plus de zèle, & de fidélité, qu'étant fideles, & amis de Dieu, ils méritent un attachement, & une affection particulière, comme participans à la même grace, à la même foi, au même baptême, aux mêmes espérances, *Magis serviant, quia fideles sunt, & dilecti, qui beneficii participes sunt.*

Quelques-uns (a) prennent ces derniers mots dans un autre sens. *Beneficii participes sunt*; les esclaves Chrétiens doivent servir leurs maitres avec d'autant plus d'ardeur, & de fidélité, que ceux-ci reçoivent leurs services plus agréablement, & qu'ils les regardent moins comme une obligation, & un devoir de la part de leurs serviteurs, qui sont leurs freres en J. C. que comme un bienfait, & une espèce de grace. D'autres (b) l'entendent ainsi: Ils doivent servir leurs maitres d'autant plus volontiers, qu'ils en reçoivent une infinité de bienfaits, & que leurs maitres ont plus d'attention à leur fournir les choses nécessaires à la nourriture, à l'entretien, aux habits, les regardant plutôt comme leurs freres, ou leurs enfans, que comme leurs esclaves. La condition des esclaves qui appartenoient à des maitres Chrétiens, étoit sans doute beaucoup plus heureuse, que celle des serviteurs des maitres Payens.

§. 3. SI QUIS ALITER DOCET. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente, . . . 4. il est enflé d'orgueil, il ne fait rien, &c. Une doctrine différente de tout ce que vous avez appris dès le commencement, & de ce que je viens de vous dire dans cette Lettre, quelque éclairé, quelque éloquent, quelque suffisant qu'il croye être, je soutiens qu'il ne fait rien, qu'il n'a que de l'ensûre, & de l'orgueil. Il en veut apparemment aux Disciples de Simon le Magicien, aux Gnostiques, & à tous ces autres hérétiques du premier siècle, dont il a parlé ci-devant Chap. IV. 1. 2. 3. qui trouvant la Religion Chrétienne trop simple, & trop proportionnée à la portée du peuple, avoient voulu raffiner, & avoient introduit une foule d'erreurs monstrueuses sur la divinité, sur la nature du mal, sur les devoirs

(a) Syr. Lud. de Dieu, 1. ff.

(b) V' de Theophyl. Er. sm. Grat. S. ult. Eff. alii.

4. *Superbus est, nihil sciens; sed languens circa questiones, & pugnas verborum, ex quibus oriuntur invidia, contumeliones, blasphemia, suspiciones male.*

c. *Constitutions hominum mente corruptorum, & qui veritate privati sunt, existimantiam questionem esse pietatem.*

4. Il est enflé d'orgueil, il ne fait rien ; mais il est possédé d'une maladie d'esprit, qui l'emporte en des questions, & des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons,

5. Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu ; qui sont privés de la vérité, & s'imaginent que la piété leur doit servir de moyen pour s'enrichir.

COMMENTAIRE.

de la vie ; se plongeant dans mille ordures, cachant leur infâmie, sous les voiles de l'hypocrisie, & leurs erreurs sous des expressions obscures, & énigmatiques.

Ÿ. 4. SED LANGUENS CIRCA QUÆSTIONES, ET PUGNAS VERBORUM. Il est possédé d'une maladie de l'esprit, qui l'emporte en des questions, & des combats de paroles. C'étoit la maladie de ces anciens hérétiques, que la curiosité, & une vaine science, qui ayant l'apparence de subtilité, & d'élévation, n'avoit au fond que la vanité, le mensonge, l'obscurité, & l'ignorance pour tout fondement. Car, par exemple, quelles preuves donnoient Simon, & les diverses branches de Gnostiques, qui tiroient de lui leur origine, de ces Éones, dont ils composoient leur Flérôms, ou leur Divinité ? Sur quoi étoit fondée la qualité de vertu de Dieu, & de Meffie, que Simon se donnoit, & celle de première Intelligence, qu'il donnoit à son Héleine ? Quels caractères de divinité, & de mission avoient-ils ? Que vouloient-ils dire en opposant le Dieu Créateur, marqué dans l'ancien Testament, & Auteur des prophéties, au Dieu du nouveau ? Quelles extravagances ne débitoient-ils pas sur les Anges, leur origine, sur leurs noms, leurs fonctions, leur subordination ?

Quand on considère ces choses de sang froid, & sans préjugé, on y remarque un vuide infini, & de pures ténèbres, des questions toutes frivoles, & des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons, (5.) les disputes (a) de gens qui ont l'esprit corrompu. Ces hérétiques n'ont jamais pu s'accorder, ni avec l'Eglise, dont ils s'étoient séparés, ni avec l'Écriture, qu'ils rejettoient en partie, qu'ils tronquoient, qu'ils corrompoient par leurs fausses explications, ni avec eux-mêmes, tombant sans cesse en contradiction, & se dé-

(a) Περὶ διὰ τῶν ἐπισημῶν ἀποδοχῶν τῶν ἑσπερῶν. Alii : ἀποδοχῶν. Alii : ἀποδοχῶν ἰτα. Steph. omnes. Alex. Clarem. Alii plures : Sunt autem ἀποδοχῶν, prava disputationes, inepta

constitutions, & pugna verborum Theophyl. ἐπισημῶν πάραυτον Theodoret. Αἴμα τῆς διαδοχῆς τῆς ἀποδοχῆς : Contagio, qua inficit eos qui propinquans.

6. *Est autem questus magnus pietas cum sufficientia.*

7. *Nihil enim intulimus in hunc mundum : haud dubium quòd nec auferre quid possumus.*

6. Or c'est une grande richesse que la piété, qui se contente de ce qui suffit.

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.

COMMENTAIRE.

truissant réciproquement, pour tâcher de s'établir sur la ruine de leurs adversaires.

¶ 5. *EXISTIMANTIUM QUÆSTUM ESSE PIETATEM. Qui s'imaginent que la piété doit servir à s'enrichir.* Que la Religion, le Christianisme, la prédication sont un métier propre à gagner sa vie, & dont on doit user, comme les gens de métier usent de leur adresse, en se conformant à la mode, au goût, à l'inclination du public. Ces faux Apôtres ont grand soin de ne prêcher qu'une doctrine humaine, une morale aisée, des maximes trompeuses; ils se servent de tout ce que la philosophie a de plus subtil, de ce que l'éloquence a de plus brillant, pour imposer à leurs auditeurs, au lieu de ne prêcher que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié, non avec des paroles choisies, & étudiées, mais dans la vertu, & dans la sagesse de Dieu, (a) comme prêchoit saint Paul, évitant sur tout d'anéantir le scandale de la croix. (b) Les hérétiques contre lesquels saint Paul s'éleve en cet endroit, lâchoient la bride à toutes les passions, permettoient les dernières saletés, prétendoient même allier le Judaïsme, & le Paganisme avec la Religion Chrétienne, pour se mettre à couvert des persécutions, & de la haine des Juifs, & des Payens. (c) Aussi les Infidèles les laissoient en repos, pendant qu'ils persécutoient le plus ouvertement les Catholiques. (d)

¶ 6. *EST AUTEM QUÆSTUS MAGNUS PIETAS CUM SUFFICIENTIA.* Or c'est une grande richesse que la piété, qui se contente de ce qui suffit. La prédication de l'Evangile est un métier qui ne laisse manquer de rien à ceux qui l'exercent, pourvû qu'ils se contentent du nécessaire. Mais ceux dont je parle, ne sont pas de ces ouvriers, à qui il suffit d'avoir de quoi se nourrir, & se vêtir; ils veulent s'enrichir, & se donner des commoditez dans la profession du Christianisme, & dans la prédication de l'Evangile: & c'est en cela qu'ils sont condamnables. JESUS-CHRIST n'a pas prétendu que ses Disciples manquaissent des choses que la nature demande: mais aussi il n'a pas voulu les rendre riches.

¶ 7. *NIHIL ENIM INTULIMUS.* Nous n'avons rien apporté en

(a) 1. Cor. 1. 23.

(b) 1. Cor. 1. 27. & Galas v. 11.

(c) Vide Irene l. 1. c. 20. Euseb. l. 3. c. 13.

Origen l. 6. contra Cels.

(d) Justin Apolog. 2. p. 70.

8. *Habentes autem alimenta, & quibus tegamur, his contenti sumus.*

9. *Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, & in laqueum Diaboli, & desideria multa inuisita, & nociva, qua mergunt homines in interitum, & perditionem.*

8. Ayant donc de quoi nous nourrir, & de quoi nous couvrir, nous devons être contents.

9. Mais ceux qui veulent devenir riches; tombent dans la tentation, & dans le piège du Diable, & en divers désirs inutiles, & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition, & de la damnation.

COMMENTAIRE.

ce monde; & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter. Il est donc fort inutile de se fatiguer pour amasser des biens, qui ne nous suivront pas dans l'éternité. Et ces Docteurs de mensonge, qui ne pensent qu'à s'enrichir sous prétexte de Religion, & de piété, montrent assez par-là qu'ils sont dans des principes fort différens de ceux qu'inspire la vraie Religion.

ÿ. 8. HABENTES ALIMENTA, .. HIS CONTENTI SUMUS. (a) *Ayant donc de quoi nous nourrir, & de quoi nous couvrir, nous devons être contents.* Voilà hôte règle, & celle de tous ceux, qui comme nous, se mêlent d'annoncer l'Évangile. Quiconque cherche dans cet emploi les commodités de la vie, & les biens temporels, n'est pas un vrai Disciple de JESUS-CHRIST. La nature ne demande que le vêtir, & la nourriture; la Religion va encore plus loin, puisqu'elle se contente même de ce qui est absolument nécessaire dans les habits, & dans les alimens: elle y retranche toute superfluité, & tout excès. (b)

ÿ. 9. QUI VOLUNT DIVITES FIERI, INCIDUNT IN TENTATIONEM, ET IN LAQUEUM DIABOLI. (c) *Ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation, & dans le piège du Diable.* Saint Paul ne condamne pas absolument les richesses, mais l'ambition, & l'envie de devenir riche, parce qu'il est moralement impossible de travailler à acquérir des richesses, sans succomber à la tentation de la fraude, du mensonge, de l'injustice, & sans tomber dans les pièges du Démon de l'avarice, de l'ambition, de l'envie. Le moindre mal que cette envie puisse causer dans nous; est de nous remplir de *désirs inutiles, & pernicieux*, de nous jeter dans la dissipation, d'attacher insensiblement nos

(a) Gr. Ἀρκιθουρίδα: Contenti erimus. *Plures Editi, & Missi Contenti sumus. Ita Ed. r. Sixti V an 1590. & Ed. r. Pat. 1593. & Basil. 1491. 1509. 1514. Venet. 1494. Norimberg. 1522. Paris. 1534. 1541. 1553. Complut. Colon. 1666. 1679. Lugdun. 1512. 1556. 1680.*

(b) *Polo de Pramus: Ἐλάτθ' ὅτι ἰσθ' τῆς*

ἑώρας ἰσθ' αἰσ' τῆς ἑώρας, & οὐκ ἔστιν. Hieronym. Ep. 103. ad Paulin. Vicius, & vestitus sunt divitiis Christianorum.

(c) *Græc. Κτὶ ἀνεργεῖν, & ἀνεργεῖν: In tentationem, & in laqueum. Plures addunt τὸ διαβόλου. Ita Clarom. G. L. Bernst. Gr. L. Chrysof.*

10. *Radix enim omnium malorum est cupiditas : quam quidam appetentes , erraverunt a fide , & infernerunt se doloribus multis.*

11. *Tu autem , ô homo Dei , hæc fuge : scilicet ire verò justitiam , pietatem , fidem , charitatem , patientiam , mansuetudinem.*

10. Car la passion pour le bien est la racine de tous les maux ; & quelques-uns en étant possédés , se sont égarés de la foi , & se sont embarrasés en une infinité d'afflictions , & de peines.

11. Mais pour vous , ô homme de Dieu , fuyez ces choses ; & suivez en tout la justice , la piété , la foi , la charité , la patience , la douceur.

COMMENTAIRE.

cœurs aux biens de la terre , & de les distraire de l'unique objet qui devoit les occuper , qui est le bonheur éternel , & le soin de leur salut. JESUS-CHRIST dans l'Évangile (a) nous assure qu'il est plus difficile qu'un riche entre dans le Royaume des Cieux , qu'un chameau ne passe par le trou d'une éguille.

ÿ. 10. RADIX OMNIUM MALORUM CUPIDITAS. *La passion pour le bien , est la racine de tous les maux.* Dès qu'on est passionné pour les richesses , il n'y a rien dont on ne soit capable. L'expérience fait voir que c'est une des plus violentes , & des plus dangereuses passions. Saint Paul dit ici que *quelques-uns en étant possédés , se sont égarés dans la foi , & se sont embarrasés dans une infinité d'afflictions , & de peines.* Nous voyons Judas dans l'Évangile , Ananie , & Saphire dans les Actes , (b) Démas dans saint Paul , (c) & une infinité d'autres dans l'Histoire , qui se sont perdus par l'amour des richesses. Combien y a-t'il de Chrétiens aujourd'hui , qui font naufrage dans la foi , par le même endroit ? Car peut-on dire que des gens qui ne cherchent qu'à s'enrichir , & qui s'entichissent en effet par les inoyens les plus injustes , aient vraiment la foi ? Ne peut-on pas assurer d'eux ce que saint Paul a dit de ceux qui négligent le soin de leur famille ? (d) *Fidem negavit , & est infideli deterior.*

ÿ. 11. TU VERO , HOMO DĒI , HÆC FUGE. *Pour vous , ô homme de Dieu , fuyez ces choses.* Cette épithète d'homme de Dieu , ne se donne dans l'ancien Testament , qu'à des personnes d'une sainteté reconnue , & principalement aux Prophètes , à Moïse , à Saül , à David , à Elie , à Elisée. Timothée méritoit bien ce titre par sa qualité d'Évêque , par celle de serviteur de Dieu , & de Disciple de JESUS-CHRIST. L'Apôtre l'exhorte de fuir l'avarice , & l'amour des choses de ce monde ; de n'imiter pas les mauvais Docteurs , qui faisoient de la piété , & de la Religion un métier pour s'enrichir. Voici les biens pour lesquels il vous est permis d'avoir

(a) *Matt. XIX. 24.*

(b) *Act. 7. 2. 3.*

(c) *2 Timot. IV. 9.*

(d) *Sup. 1. Timot. V. 8.*

11. *Certa bonum certamen fidei, apprehende vitam aeternam, in qua vocatus es, & confessus bonam confessionem coram multis testibus.*

11. *Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, & Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem,*

12. Combattez généreusement pour la foi, travaillez à remporter le prix de la vie éternelle, à laquelle vous avez été appelé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins.

13. Je vous ordonne devant le Dieu, qui fait vivre tout ce qui vit, & devant JESUS-CHRIST, qui a rendu sous Ponce-Pilate un si glorieux témoignage à la vérité,

COMMENTAIRE.

de l'ambition : *La justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.*

¶ 12. CERTA BONUM CERTAMEN FIDEI. *Combattez généreusement pour la foi.* Saint Paul aime cette similitude de la guerre, & des combats. Il l'emploie souvent pour marquer la résistance que doivent faire les Apôtres, & les serviteurs de JESUS CHRIST, contre l'ennemi de la foi, & du salut. Dès qu'on entre dans la voye de la justice, on doit prendre pour soi ce que JESUS-CHRIST dit en parlant de saint Paul : (a) *Je lui ferai voir ce qu'il aura à souffrir pour mon nom.* Travaillez à remporter le prix de la vie éternelle, à laquelle vous avez été appelé. Voilà la récompense de vos travaux, & le prix de votre course. Continuez avec ardeur à fournir ce qui reste de votre carrière, après avoir si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins. Vous avez confessé la foi dans votre Bapême, (b) vous l'avez confessée de nouveau dans votre ordination à l'Épiscopat ; (c) enfin durant le cours de votre prédication, & de vos travaux apostoliques, vous avez souvent confessé JESUS-CHRIST, & souffert pour son nom diverses persécutions, & divers mauvais traitements. (d) L'Histoire ne nous dit rien de distinct des peines que Timothée a souffertes : mais on ne peut douter qu'étant aussi attaché à S. Paul qu'il l'étoit, & ayant autant de zèle pour la foi, qu'il en avoit, il n'ait été très-souvent exposé aux insultes, & aux outrages des Juifs, & des Payens. Saint Paul écrivant aux Hébreux (e) l'an 64. de JESUS-CHRIST, peu de tems avant cette Epître, leur mande que Timothée est sorti de prison. Mais on n'en fait pas davantage.

¶ 13. PRÆCIPIO TIBI CORAM DEO, QUI VIVIFICAT OMNIA. *Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit.* Saint Paul pénétré de la grandeur, & de l'importance des avis qu'il a don-

(a) Act. ix. 16.

(b) Chryf. Theophyl. Ambrosiast. Grot. Præf. Ps. xv. Haimon. Hæf. S. S. f. v. d.

(c) D. Thom. Petr. Lombard. Cajet. Es.

(d) Chryf. Theophyl. alii quidam.

(e) Hébr. x. 11. 23.

14. *Ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile usque in adventum Domini nostri Jesu Christi,*

15. *Quem suis temporibus ostendet beatus, & solus potens, Rex Regum, & Dominus dominantium :*

14. De garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache, & sans reproche, jusqu'à l'avènement glorieux de notre Seigneur JESUS-CHRIST,

15. Que doit faire paroître en son tems celui qui est souverainement heureux, qui est le seul puissant, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs ;

COMMENTAIRE.

né à son cher Disciple, & des dangers auxquels il étoit exposé dans l'Épiscopat, le conjure de s'en souvenir au nom du Dieu vivant, & auteur de la vie, tant temporelle, qu'éternelle, au nom de celui à qui rien ne meurt, qui peut rendre la vie à ceux qui sont ensevelis dans l'ombre de la mort, & qui doit nous ressusciter tous pour nous faire paroître en sa présence, au jour de son Jugement, & au nom de JESUS-CHRIST qui a rendu sous Ponce Pilate un si glorieux témoignage (a) à la vérité, par sa mort, & par son martyre. Le Sauveur rendit alors témoignage à la divinité de son Père, à la sienne, à la doctrine qu'il avoit prêchée.

Y. 14. *UT SERVES MANDATUM SINE MACULA.* De garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache, & sans reproche. (b) Ou plutôt : D'observer ces ordres d'une manière sainte, & irréprochable. Ce n'est point assez à un Evêque d'observer les préceptes de l'Evangile, & les ordonnances des Apôtres ; il doit les observer d'une manière sainte, & irréprochable. Il doit être le modèle de son troupeau, & lui montrer le bon chemin encore plus par sa conduite, que par ses paroles. L'Apôtre ajoute : jusqu'à l'avènement glorieux de notre Seigneur JESUS-CHRIST. En attendant le jour de votre mort, & celui du Jugement particulier, auquel vous paroîtrez devant le souverain Juge ; ce qui est comme un prélude du grand jour du Seigneur, auquel tous les hommes doivent paroître devant son tribunal. Grotius infère de ce passage, que saint Paul croyoit que de son tems arriveroit le dernier jour du Jugement. Mais l'Apôtre ne dit-il pas clairement aux Thessaloniens, que ce dernier jour n'étoit pas proche ? S'il a parlé en quelque lieu de la venue du Seigneur comme prochaine, il entendoit la vengeance qu'il exerça contre les Juifs, par les armes de Vespasien, & de Tite, ce qui est quelquefois désigné dans l'Écriture sous le nom de Jugement, ou de vengeance du Seigneur.

Y. 15. *QUEM SUIS TEMPORIBUS OSTENDET.* Que doit faire

(a) Τὸ μαρτυρεῖν ἐν τῷ χρόνῳ.

(b) Ἰνα ἴσῃς, Πῶς. Ἐκείνῳ ἔσῃς.

(c) 2. Thessal. II. 1. 2.

16. *Qui solus habet immortalitatem, & lucem inhabitat inaccessibilem: quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest: cui honor, & imperium sempiternum. Amen.*

17. *Divitiibus hujus seculi precipue non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia donanda ad fruendum;*

16. Qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vû, & ne peut voir, à qui est l'honneur, & l'empire dans l'éternité. Amen.

17. Donnez pour maximes aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines, & périssables, mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie;

COMMENTAIRE.

paraître en son tems, celui qui est souverainement heureux. Le Dieu tout-puissant doit faire paraître JESUS-CHRIST dans sa gloire à son second avènement, lorsqu'il viendra pour juger les vivans, & les morts; & cela en son tems, au terme marqué, & déterminé dans les décrets éternels de la Providence; (a) tems certain, mais inconnu aux hommes; & que JESUS-CHRIST nous assure n'être pas même connu aux Anges: (b) Ainsi il réprime la curiosité humaine, en même tems qu'il lève toute sorte de doute sur la vérité de cet événement.

SOLUS POTENS. *Le seul puissant*; ou suivant le Grec, (c) *le seul Roi*, le seul Monarque; seul tout-puissant, seul Roi par essence, puisque tout empire, toute autorité, vient de lui, & émane de son domaine infini. Le non de seul n'est nullement exclusif par rapport à JESUS-CHRIST, qui est Dieu par essence comme le Père.

ÿ. 16. QUI SOLUS HABET IMMORTALITATEM. *Qui seul possède l'immortalité.* Il la possède seul par essence, & par lui-même. (d) Lui seul peut la donner, c'est lui qui nous ressuscitera au dernier jour, & nous fera jouir d'une gloire, & d'un bonheur éternel, & immortel. *Il habite une lumière inaccessible.* Ne me demandez point où est sa demeure; elle est dans une lumière inaccessible aux hommes, inexplicable, invisible; cette lumière, cette habitation ne sont point des choses séparées de Dieu, c'est lui-même qui est sa demeure, c'est de lui d'où part cette lumière. Comme il est par tout, cet éclat majestueux, & inaccessible l'accompagne aussi par tout. (e) *Nul des hommes mortels* tandis qu'il est en ce corps, *ne l'a vû, ni ne l'a pu voir* d'une manière sensible, & corporelle. (f) Mais après cette vie on nous promet la vûe de Dieu, lorsque le

(a) *Evangelii i' h. s. Chris. Tote wgerantur, vno epud dicitur. Vnde Act 1. 7.*

(b) *Mat. xxiv. 36.*

(c) *Méth. du Dieu.*

(d) *Autor Respons. ad Orthodox. Græc. c. 51.*

ἀθανάτου ἀποκρίσει, καὶ ἡλικία ἐκείνη πάλαι ἀθανάτου, ἀπὸ τοῦ ἑωσπύρου ἑωσπύρου.

(e) *Mensch. Dem. Ess.*

(f) *Vide Genes. xxii. 30. Exod. xxxiii. 20.*

21. 22. Joan. 1. 18.

18. *Bonè agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communi- care;*

19. *Theſaurizare ſibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.*

20. *O Timothee, depositum cuſtodi, devitans profanas vocum novitates, & oppoſitiones falſi nominis ſcientia;*

18. D'être charitables, & bienfaifans; de ſe rendre riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens;

19. De ſe faire un tréſor, & un fondement ſolide pour l'avenir; afin d'arriver à la véritable vie.

20. O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautez de paroles, & toute doctrine contraire, qui porte fauſſement le nom de ſcience;

COMMENTAIRE.

voile ſera tiré, & que nous ſerons revêtus de l'immortalité. Alors nous ne le verrons plus en énigme, & comme dans un miroir; nous le contemplerons en lui-même face à face, & comme il eſt. (a)

¶ 17. *DIVITIBUS HUIUS SÆCULI PRÆCIPE.* *Donnez pour maximes aux riches de ce ſiècle de n'être point orgueilleux.* Il diſtingue 1°. les richèſſes de ce monde, vaines, caduques, périffables, des richèſſes ſpirituelles, & éternelles, des dons de Dieu, de la foi, de la charité, du Saint-Eſprit, qui ſont des richèſſes d'un ordre infiniment ſupérieur; des richèſſes de l'éternité, où tout bon Chrétien doit mettre ſon cœur, & ſon tréſor. 2°. Il veut que les riches ne s'élevent point d'orgueil. L'eſſet le plus ordinaire, & le plus naturel des richèſſes ſéculières, eſt d'enfler ceux qui les poſsèdent, comme les Payens mêmes (b) l'ont remarqué. 3°. Enfin de n'y mettre pas leur confiance; car dans ce monde elles peuvent leur manquer. Et quand ils en jouïroient juſqu'à la mort, elles ne les ſuivront pas au tombeau, & ne leur ſerviront de rien pour l'éternité. On leur dira au dernier jour qu'ils ont reçu leur récompènſe en ce monde; & s'ils n'en ont pas fait un bon uſage: ce ſera la matière de leur condamnation. (c) Exhortez-les donc à mettre en Dieu leur confiance, à être charitables, & bienfaifans, & de ſe faire un tréſor dans le Ciel, (d) &c. Voyez les ¶¶. 18. & 19.

¶ 20. *DEPOSITUM CUSTODI.* *Gardez le dépôt, qui vous a été confié.* Le dépôt de la foi, & de la doctrine, que Dieu vous a confié par nôtre miniſtère. Les Evêques ſont les premiers, & les principaux dépoſitaires de la doctrine Evangélique, & des traditions Eccléſiaſtiques. Les fonctions Apoſtoliques, & le devoir de Paſteur qu'ils ſont obligez d'exer-

(a) 1 Cor XIII. 12. *ſc. fr. v. 8*

(b) Senec. Ep. 87 *Divitia inflent animos, ſuperbiam parant. Vide Ariſt. Poëtiſt. Caton.*

apud Grot. &c.

(c) Matt. XXV. 34. 35. & ſeq.

(d) Matt. VI. 19. 20.

21. *Quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.*

21. Dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous. AMEN.

COMMENTAIRE.

eccr, sont une autre sorte de dépôt, dont ils doivent rendre compte à Dieu. (a) Les ames qui leur sont confiées, sont aussi un trésor qui appartient à Dieu, & qu'il leur a mis en main, sous l'obligation de n'en perdre aucune par leur faute. Ils doivent les représenter toutes au Pere de famille. Le Sauveur disoit à son Pere, (b) qu'il n'avoit perdu aucun de ceux qu'il lui avoit confiés. Saint Jean l'Évangéliste ayant recommandé à un Evêque d'Asie un jeune homme qu'il affectionnoit, il vint un jour lui demander son dépôt. (c) L'Evêque qui n'avoit reçu de l'Apôtre ni or, ni argent, ne savoit d'abord ce que vouloit dire l'Évangéliste, mais il lui fit bien-tôt comprendre qu'il parloit de cette ame qu'il lui avoit recommandée.

Ici il faut l'entendre du dépôt de la foi, & de la doctrine, que saint Paul l'exhorte de conserver, en fuyant les prophanes nouveautez de paroles, & toute doctrine contraire à celle que vous avez reçue de nous, & qui porte faussement le nom de science. Il attaque principalement les Gnostiques, & les autres hérétiques de ce temps-là, (d) qui sous une fausse apparence de science, & de connoissances plus sublimes, renversoient la solide connoissance de la vérité Évangélique; d'où vient que la plupart de ces hérétiques prenoient le nom de *Gnostiques*, ou de Savans, pour se distinguer des Catholiques, qui attachez à la science Évangélique, méprisoient toute autre science, que celle de JÉSUS-CHRIST crucifié. Cet avis de saint Paul est la croix de tous les hérétiques, & des novateurs de tous les siècles. Voici leur condamnation, & leur sentence. (e) Que quiconque introduit dans l'Eglise de prophanes nouveautez de paroles, une doctrine contraire à celle que JÉSUS-CHRIST, & les Apôtres nous ont laissée comme en dépôt, qu'il soit anathème. Les anciens hérétiques, sur tout les Gnostiques, les Encratites, les Marcionites rejetoient cette Épître avec horreur, comme fausse, & supposée; mais la véritable raison de leur haine, étoit que leurs erreurs s'y trouvoient trop clairement condamnées, & qu'ils s'y voyoient dépeints trop au naturel.

Dans les Exemplaires Grecs, (f) on lit à la fin de cette Epître, qu'elle a été écrite de Laodicée capitale de la Phrygie Pacatienne. Quelques

(a) Vide *AB. XIX. 28. 2. Tim. 11. 2.*

(b) *Joan. XVII. 12.*

(c) *Euseb. Hist. Eccl. L. 3. c. 27.*

(d) Ita *Chryf. Theodoret. Theophyl. Gros. Nam. Eph. alii.*

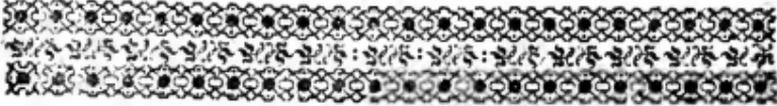
(e) *Clem. Alex. l. 2. Stromat. p. 383. Vincent. Lirin. Commentaris c. 27. 31. 34.*

(f) ἡ ἐπιτομή τῆς ἀποστολῆς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ ἀποστόλου, ἡ ἔπιτομή τῆς ἀποστολῆς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ ἀποστόλου, ἡ ἔπιτομή τῆς ἀποστολῆς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ ἀποστόλου, ἡ ἔπιτομή τῆς ἀποστολῆς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ ἀποστόλου. *Alex. Syr. non legunt: hinc est, &c.*

Manuscrits Grecs, à la tête de cette Epître, lisent qu'elle a été écrite de Macédoine. L'Arabe porte d'Athènes. Nous avons appuyé dans la Préface, l'opinion qui tient qu'elle a été écrite de Macédoine.

Fin du Commentaire sur la première Epître à Timothée.





P R É F A C E

SUR LA II. EPITRE

DE SAINT PAUL

A TIMOTHE'E.

NOUS avons fait voir dans la Préface sur la première Epître à Timothée, que cette première Epître avoit été écrite de Macédoine, l'an 64. de JESUS-CHRIST : Voici ce qui est arrivé à cet Apôtre depuis ce tems, jusqu'à celui auquel il écrivit sa seconde Lettre à Timothée. Saint Paul étant donc en Macédoine, fit dessein de passer l'hiver à Nicople, (a) ville d'Épire, sur le golphe d'Embracie. D'autres l'entendent de Nicople, ville de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, sur la rivière de Nessè. Quoi qu'il en soit, on croit que c'est de-là que l'Apôtre écrivit son Epître à Tite, où il le prie de le venir trouver en Macédoine.

L'année suivante, 65. de JESUS-CHRIST, il passa en Asie, alla à Troade, où il logea chez Carpe, (b) & lui laissa en dépôt un habit, & des livres. De-là nous croyons qu'il alla à Ephèse, où il visita saint Timothée, comme il le lui avoit fait espérer l'année précédente. (c) D'Ephèse il alla à Milet, où il laissa Trophime malade ; (d) & de-là à Corinthe, où Eraste l'un de ses Disciples, demeura. (e) Saint Paul étant arrivé à Rome, s'employa avec son zèle ordinaire à la conversion des Juifs, & des Gentils. Saint Chrysostome (f) dit qu'ayant converti une concubine de Néron, ce Prince le fit arrêter. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut alors qu'il parut devant l'Empereur, pour sa première justification ; (g) & que Dieu lui fit la grace de le délivrer de la gueule de ce lion.

(a) Tit. 111. 12.

(b) 1. Timot. 1V. 13.

(c) 1. Timot. 111. 14. 15. 1V. 13.

(d) 2. Timot. 1V. 20.

(e) 2. Timot. 1V. 20.

(f) Chryf. in ABA. humil. 46.

(g) 2. Timot. 1V. 16.

On ne fait pas au vray s'il fut absolument renvoyé absous, & délivré de prison; ou s'il évita simplement le danger de la mort; mais il est certain qu'il étoit dans les lieux, (a) lorsqu'il écrivit à Timothée la Lettre que nous allons expliquer. Timothée étoit alors Evêque d'Ephèse; & saint Paul étoit proche de son martyre, & se considéroit comme une victime déjà arrosée des libations, & prête à être consumée. (b) Aussi S. Chrysostome regarde cette Lettre comme le testament de l'Apôtre. (c) Il prie Timothée de le venir trouver à Rome au plutôt, & avant l'hiver, d'amener avec lui Marc, & d'apporter l'habit, & les livres qu'il avoit laissez chez Carpe, en passant à Troade.

On ignore si Timothée arriva à Rome avant la mort de l'Apôtre: Car depuis cette Epître, l'Histoire ne nous fournit rien de bien assuré, ni de la vie, ni de la mort de ce Disciple. On dit que sous Néron, (d) saint Jean étant encore en exil à Patmos, les Payens d'Ephèse firent le 22. Janvier une Fête, dans laquelle ils conduisoient leurs Dieux comme en procession, & commettoient mille insolences. Saint Timothée se jeta au milieu d'eux, pour empêcher cette Fête impie. Mais les Payens s'étant saisis de lui, le battirent à coups de pierres, & de massues: en sorte qu'il fut laissé pour mort sur la place. Ses Disciples l'emportèrent sur une montagne voisine, où il mourut bien-tôt après. Il fut enterré au même lieu. Les Grecs, & les Latins marquent sa Fête au 22. de Janvier.

Pour revenir à l'Epître dont il s'agit ici, saint Paul l'écrivit non-seulement pour appeler saint Timothée auprès de lui, mais aussi pour l'encourager au milieu des peines, & des travaux de l'Episcopat, & des persécutions auxquelles il étoit exposé. Il l'exhorte à ranimer dans lui-même le feu du Saint-Esprit, qu'il avoit reçu dans son ordination; (e) cet Esprit de force, & d'intrépidité, & non de crainte, & de faiblesse. Il lui donne divers avis sur les faux Docteurs, & les hérétiques de ce temps-là, les Simoniens, les Gnostiques, & ceux qui devoient venir après eux, dont saint Paul lui fait une vive peinture. (f) Il lui dit de les éviter, & de ne point se laisser ébranler, s'il y a tant de personnes qui abandonnent la voie de la vérité; mais de continuer à la prêcher avec ardeur, & de s'opposer sans crainte à ceux qui la combattent, & qui ne cherchent que des nouveautez, & des choses curieuses, propres à charoüiller leurs oreilles, & à flatter leurs passions.

Il lui parle de la chute de Démétris, (g) & de l'apostasie de Philet, & d'Hyménée, (h) qui avoient abandonné la foi, & avoient séduit plusieurs

(a) 2. Timot. 1. 8. 16. & 11. 9.

(b) 2. Timot. 1v. 6. 8. 13.

(c) Chryss. homil. ix. p. 61 f. *Και πῦρ ἐστὶν ὁ ἀποστόλος παρακαλεῖται τὸν τιμόθεον, ὅτι ἀποστόλος διαθήκεται αὐτῷ ἑαυτὸν.*(d) *V. de Timoth. apud B. 24. Januar.*

(e) 1. Timot. 1. 6.

(f) 2. Timot. 111. 1. 2. 3. 4. 5. 6.

(g) 2. Timot. 1v. 9.

(h) 2. Timot. 11. 16. 17.

personnes, assûrant que la Résurrection étoit déjà faite. Il se plaint des maux que lui a fait Alexandre l'ouvrier en cuivre, (a) & louë la bonne volonté, & les services d'Onésiphore. (b) Il fait mention de Loide ayeule, & d'Eunice mere de Timothée, (c) lesquelles l'avoient élevé dans la piété, & dans l'étude des saintes Lettres, dès l'enfance. (d) Il l'exhorte à la lecture des Ecritures inspirées, qui sont propres à instruire, à corriger, à reprendre. (e) Il le saluë de la part d'Eubule, Pudent, Lin, Claudie, anciens Chrétiens de Rome, & que Timothée pouvoit avoir connus à Rome, dans le premier voyage qu'il y fit avec l'Apôtre, en l'an 62. de JESUS-CHRIST.

Le Copte, & le Manuscrit Alexandrin portent que cette Lettre fut écrite de Laodicée; & le Copte ajoute qu'Onésime en fut le porteur. Mais tous les autres conviennent qu'elle fut écrite de Rome; & on ne fait pas qui l'apporta à Timothée. Ce que dit saint Paul au Chapitre 1v. v. 12. qu'il a envoyé Tychique à Ephèse, a fait croire à quelques-uns qu'alors Timothée n'étoit pas dans cette ville. Mais ce Texte ne me paroît pas convaincant, pour le prouver.

(a) 2. Timot. 1v. 14.

(b) 2. Timot. 1. 16. 18. 19. 20.

(c) 2. Timot. 1. 5.

(d) 2. Timot. 112. 13.

(e) 2. Timot. 112. 16. 17.





COMMENTAIRE LITTERAL
SUR LA II. EPITRE
DE SAINT PAUL
A TIMOTHE'E.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul louë la foi de Timothée. Il lui recommande de faire revivre la grace en lui, & de prêcher sans crainte l'Evangile. Phigelle, & Hermogène l'ont quitté. Onésiphore, & sa famille l'ont fort servi dans ses liens.

¶ 1. *P* *Aulus, Apostolus Jesu Christi, per voluntatem l'ei, secundum promissionem vite, quæ est in Christo Jesu:*

¶ 1. *P* *Aul, par la volonté de Dieu, Apôtre de JESUS-CHRIST; selon la promesse de la vie que nous avons en JESUS-CHRIST:*

COMMENTAIRE.

¶ 1. **P** *AULUS APOSTOLUS. . . SECUNDUM PROMISSIONEM VITÆ QUÆ EST IN CHRISTO JESU. Paul Apôtre. . . selon la promesse de la vie que nous avons en JESUS-CHRIST. Dieu m'a fait la grace de m'appeler à l'Apostolat, pour prêcher la vie éternelle que JESUS-CHRIST nous a promise, & qu'il nous a méritée par son sang. Je suis, pour ainsi dire, l'Apôtre des promesses de Dieu, & celui qui annon-*
L II 4

2. *Timotheo charissimo filio. Gratia, misericordia, pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro.*

3. *Gratias ago Deo, cui servio à progenitoribus, in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte, ac die.*

4. *Desiderans te videre, memor lacrimarum tuarum, ut gaudio implear;*

2. A Timothée son fils bien-aimé. Dieu le Père, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace, la miséricorde, & la paix.

3. Je rends grâces au Dieu que mes ancêtres ont servi, & que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit, & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prières :

4. Car je me souviens de vos larmes, & je délire de vous voir, afin d'être rempli de joie;

COMMENTAIRE.

ce aux hommes le bonheur éternel. (w) Ne vous affligez donc pas, mon cher Timothée, de me voir dans les liens. La félicité que nous attendons, n'est pas de ce monde. (h)

ÿ. 3. IN CONSCIENTIA PURA. *Que je sers avec une conscience pure*, non seulement depuis que je suis dans le Christianisme, mais même dès le tems que j'étois dans le Judaïsme, (c) à *progenitoribus*. Car encore qu'il eût persécuté l'Eglise avant sa conversion, toutefois il l'avoit fait dans l'ignorance, (d) & par un zèle mal entendu de la vérité, & de la justice. Or le zèle mal entendu, n'est pas contraire à la conscience pure, & droite. Il agissoit dans la bonne foi, & dans la droiture, quoique dans l'erreur, & dans l'incrédulité. Il reconnoit lui-même dans d'autres endroits; qu'il a vécu dans le Judaïsme d'une manière irréprochable; (e) & dans une bonne conscience: (f) *Ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum, usque in hodiernum diem*. Quelques-uns (g) rapportent ces mots, avec une conscience pure, à ceux-ci: *Je rends grâces à Dieu*. Je vous assure avec toute la sincérité dont je suis capable, que je ne cesse de rendre grâces à Dieu, de ce que vous m'êtes continuellement dans l'Esprit. Je regarde la tendresse que je sens pour vous, & le souvenir que j'ai de vous dans mes prières, comme une grâce que Dieu m'a faite; (h) si vous n'étiez point aussi cher à Dieu que vous l'êtes, son Esprit ne m'inspireroit point de penser à vous dans mes prières. On peut traduire le Grec plus simplement: (i) *Je rends grâces à Dieu, & je me souviens continuellement de vous dans mes prières.*

(a) Est. Grat. Men. Tir.

(b) Chrys. Theophyl.

(c) Chrys. Theodoret. Theophyl. Est. Grei.

Magalian. Scult.

(d) 1. Timot. 3. 13. Ignorans fesi in incredulitate.

(e) Philipp. III. 6. Secundum justitiam qua

ex lege est, conversatus sine querela.

(f) Act. XXIII. 1. XIV. 16. XXV. 4. 5.

(g) Quidam apud Theophylactum.

(h) Chrysost. Ambros. etc.

(i) Act. adimittit et tunc vobis vobis et vobis. Et. Comme s'il y avoit simplement, *Memento vestrorum*.

5. Recordationem accipiens ejus fidei, qua est in te non ficta, qua & habitavit primum in avia tua Loïde, & matre tua Eunnice, certus sum autem quòd & in te.

5. Me représentant cette foi sincère qui est en vous, qu'a eue premièrement Loïde votre ayeule, & Eunnice vôtre mere, & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.

6. Propter quam causam admonco te, ut resuscites gratiam Dei, qua est in te per impositionem manuum mearum.

6. C'est pourquoy je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu, que vous avez reçüé par l'imposiüon de mes mains.

COMMENTAIRE.

¶ 4. MEMOR LACRYMARUM TUARUM. *Je me souviens de vos larmes.* Saint Paul étoit dans les liens, n'attendant que la mort de la part de Néron, qui l'avoit fait arrêter. Il se souvenoit des larmes que Timothée avoit répandues lorsqu'il le quitta à Ephèse; (a) prévoyant que le voyage de Rome qu'il alloit entreprendre, lui couteroit apparemment la vie. L'Apôtre attendri par ce souvenir de son cher Disciple, lui témoigne qu'il auroit une très-grande envie de le voir, pour se consoler avec lui. Il le prie ci après (b) de le venir joindre à Rome au plutôt.

¶ 5. QUÆ HABITAVIT IN AVIA TUA LOÏDE, ET MATRE TUA EUNNICE. *La foi qu'a eue premièrement Loïde vôtre ayeule, & vôtre mere Eunnice.* Timothée étoit né d'un pere Payen, (c) mais sa mere Eunnice, & son ayeule Loïde, l'avoient instruit dans la crainte de Dieu, & dans les saintes Lettres. On ne fait par qui ces saintes femmes avoient été converties à la foi: mais elles croyoient en JESUS-CHRIST avant que saint Paul fût arrivé à Lystrés, où il trouva Timothée, déjà avancé en grace, & en vertu.

¶ 6. UT RESUSCITÉS GRATIAM DEI QUÆ EST IN TE, PER IMPOSITIONEM MANUUM MEARUM. *De rallumer le feu de la grace de Dieu, que vous avez reçüé par l'imposiüon de mes mains.* La grace du Saint-Esprit est comparée à un feu, à cause de l'activité, du zèle, de l'ardeur qu'elle inspire à ceux qui en sont remplis. Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres en forme de feu; (d) & JESUS-CHRIST disoit à ses Apôtres qu'ils seroient baptizez par le Saint-Esprit, & par le feu; (e) saint Paul conjure les Fidèles de Thessalonique de ne pas éteindre l'Esprit de Dieu. (f) Tout cela se soutient, & revient à la même idée. Ici il exhorte Timothée de rallumer, ou plutôt d'ajouter un nouveau degré d'ardeur, au feu divin qui brûloit en lui, & qui y avoit été allumé dans son Baptême, perfectionné dans sa confirmation, (g) & consommé

(a) Chrysost. Theophyl. Theodoret Est. Grot.
Men. alii.
(b) 2. Timot. IV. 20. 21.
(c) Act. XVI. 1. 2.

(d) Act. II. 3.
(e) Matt. III. 11.
(f) 1. Theff. V. 19.
(g) Voyez le V. Marrianay sur cet endroit.

7. Non enim dedit nobis Dominus spiritum timoris, sed virtutis, & dilectionis, & sobrietatis.

8. Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinculum ejus; sed collabora Evangelio, secundum virtutem Dei,

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour, & de sagesse.

8. Ne rougissez donc point de rendre témoignage à notre Seigneur, ni de me voir dans les liens pour lui; mais souffrez avec moi pour l'Evangile, selon la force que vous recevrez de Dieu,

COMMENTAIRE

dans son ordination. C'est donc la grace qu'il avoit reçue dans son ordination Episcopale, que saint Paul veut qu'il entretienne, & qu'il augmente comme un feu surnaturel allumé dans lui. (a) Et comment le rallumera-t'il? Par l'oraison, la méditation, la lecture, la vigilance, la retraite, la fidélité à faire ce qu'il peut, & à demander ce qu'il ne peut pas, & à profiter des occasions que Dieu lui procure de le servir. (b)

ψ. 7. NON SPIRITUM TIMORIS, (c) SED VIRTUTIS, ET DILECTIONIS, ET SOBRIETATIS. Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour, & de sagesse. Faites voir par votre conduite que vous êtes tout plein de ce feu sacré, que le Saint-Esprit a allumé dans vous au jour de votre ordination. Agissez avec une intrépidité, un courage, une ardeur, une charité, une sagesse le digne d'un Evêque, & d'un Ministre de JESUS-CHRIST. Nous traduisons par sagesse, ou modération, le Latin *sobrietas* parce que le terme Grec (d) signifie souvent la modération, la prudence, la pureté de l'ame, la tempérance, le mépris des plaisirs. Voilà les graces que S. Timothée avoit reçues dans son ordination, & que l'apôtre souhaite qu'il ramène au milieu des persécutions, des Chrétiens imparfaits, des hérétiques. (e)

ψ. 8. NOLI ERUBESCERE TESTIMONIUM DOMINI. Ne rougissez point de rendre témoignage à notre Seigneur, ni de me voir dans les liens. Opposez-vous avec intrépidité à ceux qui corrompent la pureté de l'Evangile, confessez généreusement la foi que vous avez reçue, & que mes liens ne soient pas pour vous un sujet de honte, ou de frayeur. Estimez-vous heureux si vous pouvez souffrir comme moi, & avec moi pour l'Evangile. On voit ici des étincelles du feu qui brûloit saint Paul, &

(a) Chrysof. Theodor. Theophyl. Occumen. alii r. centiores.

(b) Vide Chrysof. Est. Corin. Græc. alios.

(c) Πνεῦμα δ. Αἰσ. spiritus timoris; Eth. δαδνις, sero tutis. Clarom. Lat. S. Germ. L. Timoris, servitutis.

(d) Σοφία, sobrietas, frugalitas, mo-

disia, moderatio, animi tranquillitas, &c.

(e) Theodoret. hic: Τὸ κτήματ' ἐπὶ χερσὶν δίδωμι ἑμῖν ἰσθίς, ὡς ἢ ἐν δυνάμει τοῦ κτῆτος τοῦ ἰσθίου κούτος, ἀπ' οὗ θείας δυνάμεις ἐκτελεσθῆναι δέονται πρὸς αὐτὸν ἀνακρίσθαι, καθ' ἑκάστην δὲ τῶν αὐτῶν ἀνακρίσεων τὸ ἀνάμειν.

9. Qui nos liberavit, & vocavit vocatione sua sanctâ; non secundum opera nostra, sed secundum propofitum suum, & gratiam, qua data est nobis in Christo Jesu ante tempora secularia.

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam, & incorruptionem per Evangelium.

9. Qui nous a sauvés, & nous a appelés par la vocation sainte; non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté, & selon la grace qui nous a été donnée en JESUS-CHRIST avant tous les siècles;

10. Et qui a paru maintenant par l'avènement de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui a détruit la mort, & nous a découverts par l'Evangile la vie, & l'immortalité.

COMMENTAIRE.

qui lui faisoit souhaiter le martyre. Il veut allumer la même ardeur dans l'ame de son cher Disciple. *Le témoignage de nôtre Seigneur*, est celui que l'on rend à Dieu, & à JESUS-CHRIST, ou celui que JESUS-CHRIST a rendu à son Pere par sa croix, & par sa mort; & que les Chrétiens doivent soutenir au dépens de leur vie, & de leur sang. *Collabora Evangelio.* (a) Secourez l'Evangile, comme si la vérité étoit une personne qui souffrir, & qui demandât du secours.

ÿ. 9. NON VOCAVIT NOS SECUNDUM OPERA NOSTRA. *Qui nous a appelés, non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté.* Dieu nous a appelé à la foi par un effet tout gratuit de sa miséricorde, & sans que nous l'ayons mérité par aucune action méritoire de nôtre part. (b) Tout le monde convient que la grace de la vocation est purement gratuite, & que Dieu ne nous appelle que parce qu'il l'a ainsi déterminé dans ses décrets éternels, Tous ceux qui sont appelés à la foi, ne sont pas pour cela prédestinés à la gloire; ils sont de ces branches qui ne demeurent point attachées au tronc, & qui en sont retranchées pour leur stérilité. L'Apôtre dit ici que *la grace nous a été donnée en JESUS-CHRIST avant tous les siècles*; c'est à-dire, qu'elle nous a été destinée, & préparée en vûe des mérites de JESUS-CHRIST, avant tous les siècles; (c) & avant que nous fussions sortis du néant.

ÿ. 10. MANIFESTATA EST AUTEM NUNC. *Cette grace a paru, & ces desseins ont été mis en exécution, maintenant par l'avènement de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.* Le décret de nôtre vocation, & de nôtre prédestination étoit caché en Dieu avant tous les siècles; mais depuis la venue de nôtre Sauveur, & la prédication de l'Evangile, il s'est manifesté à nôtre égard, & a détruit l'empire de la mort, qui regnoit dans tous les hommes pécheurs, (d) & nous a découverts par l'Evangile, la vie, &

(a) Συγκαταθήσει τῷ Ευαγγελίῳ.

(b) Eß. Men. Tim. alii.

(c) Eß. Var. Men. Tir. Magalian.

(d) Rom. vi. 21.

11. *In quo positus sum ego predicator, & Apostolus, & magister gentium.*

12. *Ob quam causam etiam hec patior: se non confundor. Scio enim cui credidi, & certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.*

11. C'est pour cela que j'ai été établi le prédicateur, l'Apôtre, & le maître des nations.

12. Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point. Car je sai qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt, & je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce grand jour.

COMMENTAIRE.

l'immortalité, par l'espérance qu'il nous a donnée de la résurrection, & de la vie éternelle. Ce n'est pas à dire que depuis JESUS-CHRIST, les hommes ne meurent plus; ils meurent comme auparavant, & dans l'âme par le péché, & dans le corps par la mort ordinaire; mais ceux qui croient en JESUS-CHRIST, & qui suivent les maximes de son Evangile, sont exempts, & de la domination du péché par la grace de la justification, & délivrés des horreurs de la mort, par la ferme espérance de la résurrection future, & de la vie éternelle dans le Ciel. Les anciens Patriarches, & les Justes de l'ancien Testament, étoient morts dans la même espérance de la résurrection, & de l'immortalité; mais JESUS-CHRIST par sa mort, & sa résurrection, l'a confirmée cette espérance, & l'a mise en lumière d'une manière si évidente, qu'on peut dire qu'en comparaison, avant lui elle étoit encore dans les ténèbres. *Illuminavit vitam, & incorruptionem per Evangelium.*

Ψ. 11. IN QUO (a) POSITUS SUM EGQ. PRÆDICATOR. C'est pour cela, c'est pour annoncer cet Evangile, & ces promesses de JESUS-CHRIST, que j'ai été établi l'Apôtre, & le maître des nations. A l'occasion de l'Evangile, dont il a parlé dans le verset précédent, il dit à Timothée qu'ayant été chargé de l'annoncer aux Gentils, il s'est trouvé engagé à souffrir diverses persécutions. Ψ. 12. C'est, dit-il, ce qui m'a attiré les maux que je souffre: mais je n'en rougis point; car je sai qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt. Ce dépôt est ou celui de la saine doctrine qu'il a déposée dans le cœur des Fidèles, (b) & en particulier dans celui de Timothée; ou l'espérance de la résurrection, qu'il a mise, pour ainsi dire, dans le sein de Dieu; ou les Fidèles eux-mêmes, qui sont comme le dépôt que Dieu lui a confié, & qu'il laisse en mourant, entre ses mains, persuadé qu'il en aura soin, & qu'il les conduira à une heureuse fin; de sorte que saint Paul les représentera un jour à celui qui les lui avoit données. Enfin ce

(a) Ψ. 7: Ad quod, supple, Evangelium

(b) Vide Chrysof. Theophyl. Phot. in Comment.

Ms. Angl. Παροξύνει λόγον τῶν μαίεων, ἢ παρὰ
θεοῦ ἀλλ' ἢ ἐς θεοῦς ἀγέμενοι.

13. *Formam habe sanorum verborum, quæ à me audisti in fide, & in dilectione in Christo Jesu.*

14. *Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.*

15. *Scis hoc, quod aversi sum à me omnes qui in Asia sum; ex quibus est Phigelus, & Hermogenes.*

13. Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi, & la charité qui est en JESUS-CHRIST.

14. Gardez par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié.

15. Vous savez que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi. Phigelle, & Hermogène font de ce nombre.

COMMENTAIRE.

dépôt peut marquer les travaux de saint Paul, son ame, sa vie, l'espérance du salut, la récompense qu'il attend dans l'autre vie; il a remis tout cela entre les mains du Tout-puissant, (a) sûr que tout lui sera fidèlement remis, lorsqu'il paroitra devant lui au dernier jour. *In illum diem.*

ÿ. 13. FORMAM HABE SANORUM VERBORUM. Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez reçues de ma bouche. Cette Lettre est comme le Testament de saint Paul, (b) c'est la dernière qu'il écrivit. Il se propose donc pour modèle à Timothée, il lui dit de ne perdre jamais de vue la saine doctrine qu'il lui a enseignée, de la méditer, de l'érudier, comme un peintre qui fait un portrait, & qui s'efforce à le rendre parfaitement ressemblant à la personne qu'il veut représenter. (c) Retracez dans vous-même ma personne, ma doctrine, & mes travaux.

ÿ. 14. BONUM DEPOSITUM CUSTODI. Gardez l'excellent dépôt qui vous a été confié. Le dépôt de la foi, de la saine doctrine, des traditions, de mes exemples; je vous en demanderai compte un jour devant le souverain Juge. Vous trouverez dans mes instructions, dans mes Lettres, & dans ma conduite, de quoi remplir tous vos devoirs. Mais ne croyez pas que je veuille exiger cela de vos propres forces. Je sai que cela ne peut s'exécuter que par une vertu supérieure; (d) par le Saint-Esprit qui habite en vous, & qui ne vous manquera pas, si vous ne lui manquez le premier.

ÿ. 15. AVERSI SUNT A ME OMNES QUI IN ASIA SUNT. Ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi; ou plutôt, ceux qui sont d'Asie, & qui se sont trouvez à Rome, au lieu de m'aider dans mes liens, m'ont abandonné, & s'en sont retournés; ou m'ont méconnu, & laissé sans aucun secours. De ce nombre sont Phigelle, (e) & Hermogène, qui

(a) Chryf. Theophyl. Est. Mem. Græc. Zeger, &c.

(b) Chryf. homil. 9 p. 605.

(c) Chryf. Theophyl. alii. Græc. Τὸ ἔργον
ἀπὸ ἰσχυρισμῶν ἡμῶν, Chryf. καὶ ἀπὸ τῶν

ἐκκλησιῶν ἐκτρομακισθῆναι ἀπὸ τοῦ τοῦ ἀπὸ τοῦ, &c.

(d) Vide Chryf. Theophyl. alios plerisque
Confer 1. Timot. vi. 10.

(e) Ἄγιος Δ. Plures MSS. Φύγιος. Quæ
ἐργαζοῦτο. Edit. Sixti P. Philetus

16. *Det misericordiam Dominus Onesiphori domui ; quia sapè me refrigeravit , & catenam meam non erubuit :*

16. Que le Seigneur répande sa miséricorde de sur la famille d'Onésiphore, parce qu'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes ;

COMMENTAIRE.

Étoient apparemment des Chrétiens d'Ephèse, aussi-bien que les autres dont il se plaint : (a) car se plaindroit-il que des Juifs, ou des Gentils l'auroient délaissé ? Ce n'est pas tant à cause de lui-même que saint Paul témoigne sa sensibilité de ce que ces gens-là l'ont abandonné, qu'à cause de leur lâcheté, & de leur froideur, qui ne pouvoient manquer d'être très-désagréables à Dieu. (b) Je parle de ceux qui auroient pû lui être de quelque secours dans sa prison ; car pour les autres, qu'auroient-ils pû faire pour lui ? (c) Il ne dit rien de saint Luc, & des Disciples qui étoient alors à Rome auprès de lui. On fait d'ailleurs qu'ils lui demeurèrent toujours fidèlement attachez.

Les Auteurs apocryphes des vies des Apôtres disent que Phygelle, & Hermogènes, étoient magiciens, & qu'ayant été convertis par S. Jacques le Majeur, ils s'attachèrent à S. Paul pendant quelque tems, puis le quittèrent lorsqu'ils le virent dans le danger. Tertullien dit qu'Hermogènes renonça la foi, (d) & qu'il est différent d'un autre Hermogènes contre lequel il écrivit : *Nec ipse Apostolicus Hermogenes in regula perseveravit.* Métaphraste dans le discours sur saint Pierre, & saint Paul, dit que l'Apôtre ayant établi Phygelle Evêque d'Ephèse, cet homme séduisit les Juifs convertis, & les engagea à renoncer à la foi. Mais Métaphraste est un Ecrivain trop suspect pour nous persuader des choses si peu croyables, & si peu fondées dans les monumens de l'antiquité. Phygelle, & Hermogènes ne sont proprement connus dans l'Histoire, que par ce seul endroit, qui ne leur est nullement honorable.

ψ. 16. *DET MISERICORDIAM DOMINUS ONESIPHORI DOMUI.* Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onésiphore. Onésiphore étant venu d'Asie, où il avoit déjà beaucoup servi l'Eglise, (e) & ayant appris à Rome que saint Paul y étoit en prison, le chercha avec beaucoup de soin, le trouva, & le servit souvent selon son pouvoir. C'est pourquoy l'Apôtre lui souhaite la bénédiction de Dieu, à lui, & à toute sa famille, Les Grecs (f) font la fête de saint Onésiphore le

(a) Theodor. *Εὐδοκίας τῆς ἀδελφῆς τοῦ ἀποστόλου*
ὡς ἐν τῇ ἐπιστολῇ αὐτοῦ, (ὡς ἔχει τὴν ἀποκ.) ἰσχυρῶς
εὐνοίας, ὡς ἐγγύθεν τῆς ἀποστολῆς τῆς ἐπιστολῆς, διὰ
τὴν Νέσφιρον δὲ τὸν.

(b) Chrysost. *homil. x. p. 611.*

(c) *Estimatic.*

(d) Tertull. *contra Hermogen.*

(e) *Isid. ψ. 18.*

(f) *Mémas April. p. 347. Decemb. p. 354.*
Baron. 6. Septemb.

17. Sed cum Romam venisset, sollicitus
me quaesivit, & invenit.

18. Deo illi Dominus invenire misericordiam à Domino in illa die. Et quanta
Ephesi ministravit mihi tu melius nostis.

17. Mais qu'étant à Rome, il m'a cherché
avec grand soin, & m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui fasse la grace de
trouver miséricorde devant lui en ce dernier
jour : car vous savez mieux que personne
combien d'assistances il m'a rendues à Ephé-
se.

COMMENTAIRE.

19. d'Avril, & le 8. de Décembre. Adon, d'autres Latins, le 6. de Sep-
tembre. Les Grecs au 29. d'Avril, le font Evêque de Colophon en Asie,
& au 8. de Décembre, de Césarée, sans dire où. La traduction de Cani-
sius lit Coronée en Béotie. Ils en font un des septante Disciples. Baronius
dit qu'il souffrit le martyre. Grotius croit qu'alors Onésiphore étoit mort,
ce qu'il confirme par ce que saint Paul ci-après Chap. IV. 19. saluté la fa-
mille d'Onésiphore, sans parler de lui. Si cela est, voilà la prière pour les
morts bien établie. (a) Le v. 18. fait encore plus pour ce sonnet ; &
insinué assez clairement qu'Onésiphore n'étoit plus en vie : *Que le Sei-
gneur lui fasse la grace de trouver miséricorde devant lui en ce jour-là ;*
(au jour du Jugement, ei-devant v. 12.) *car vous savez mieux que per-
sonne combien d'assistances il ma rendues à Ephèse, lorsque j'y étois.*

Le Grec, & le Latin à la lettre : *Que le Seigneur lui fasse trouver grâce
devant le Seigneur.* Qui est ce Seigneur distingué du Seigneur, si toutefois
il en est distingué ? Quelques-uns (b) croient que l'Apôtre prie Dieu
de faire trouver grâce à Onésiphore devant JESUS-CHRIST, qui est le Ju-
ge des vivans, & des morts. D'autres (c) en plus grand nombre croient
que ces paroles ne marquent autre chose, sinon que Dieu lui fasse la grace
de trouver grâces devant lui-même, comme dans l'Écriture il est dit que
le Seigneur fit pleuvir du Seigneur, (d) c'est-à-dire, de lui-même. Et au-
teurs : (e) *J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Seigneur.* Et encore : (f) *Le
seigneur dit à Moïse : Montez vers le Seigneur, &c.* D'autres enfin (g) l'en-
tendent ainsi : Que le Seigneur Jesus Médiateur entre Dieu, & les hom-
mes, lui fasse obtenir miséricorde devant Dieu son Pere.

(a) V. vide Est. hic.

(b) Ambrosii: β.

(c) Chrysof. Theophyl. Est. Grot.

(d) Genes. XII. 24.

(e) Psalms.

(f) Ex. d. XXIV. 12.

(g) Scultes, Gajell. Camerac.





CHAPITRE II.

Il exhorte Timothée à travailler dans le ministère évangélique ; à éviter les disputes. Dans une grande maison il y a des vases destinez à différens usages. Eviter les passions des jeunes gens ; aimer la justice, la foi, la charité, la paix.

†. 1. **T**U ergò, fili mi, confortare in gratia, que est in Christo Jesu.

2. Et que audisti à me per multos testes, hac commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt & alios docere.

†. 1. **F**ortifiez-vous donc, ô mon fils, dans la grace qui est en JESUS-CHRIST ;

2. Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.

COMMENTAIRE.

†. 1. **C**ONFORTARE IN GRATIA QUÆ EST IN CHRISTO JESU. Fortifiez-vous dans la grace qui est en JESUS-CHRIST, ou par la grace que JESUS-CHRIST nous a méritée, & par la force qu'il nous a inspirée ; appuyez-vous, non sur vos forces, mais sur le secours de JESUS-CHRIST.

†. 2. QUÆ AUDISTI A ME PER MULTOS TESTES. En gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins. Ce que je vous ai annoncé en présence de plusieurs personnes, car je n'ai point prêché dans le secret, (a) ni à la dérobée, comme certains, qui n'osent se découvrir, & qui cherchent les ténèbres pour se cacher. Je vous ai parlé hautement, de même qu'à tous les autres Fidèles. La vérité ne fait ni rougir, ni se déguiser. On peut l'entendre des Evêques, & des Prêtres, & des autres personnes qui se trouvèrent à l'ordination de Timothée, & qui furent témoins de ce que l'Apôtre lui dit alors: D'autres (b) par cette multitude de témoins, entendent la Loi, & les Prophètes, dont l'Apôtre appuyoit ce qu'il enseignoit à ses Disciples.

Knarsbull donne au Grec un autre sens: (c) Confiez à des hommes fi-

(a) Chryf. Theophyl. Theod. alii.

(b) Quidam apud Theodoret. & Theophyl.
 τῶν δὲ μαρτύρων μαρτύρων, ὅπως οἱ μαρτύρων ἰσχύ-

var. Ita Græc. Druf. Cornel.

(c) Αἰνεῖται κατὰ τὴν εὐαγγελίαν, καὶ οὐκ ἐν τῷ κρυφῷ, ὡς οἱ ἄλλοι.

3. *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.*

4. *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probavit.*

3. Travaillez comme un bon soldat de JESUS-CHRIST.

4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarasse point dans les affaires séculières, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé.

COMMENTAIRE.

dèles, en les conjurant de conserver précieusement le dépôt de la doctrine que vous avez reçû de moi dans de longs discours, ou par de longues instructions. Ces hommes sont, selon Phorius, (a) les Prêtres, & les Evêques que Timothée pourroit ordonner. Ayez soin de leur dire devant plusieurs témoins tout ce que vous avez appris de moi, sur tout dans ma première Lettre, qui peut être considérée comme la règle des Evêques, & des Prélats. D'autres (b) l'expliquent plus simplement des Prêtres de l'Eglise d'Ephèse; instruisez-les diligemment, & confiez-leur le dépôt de la doctrine, & de la foi, que vous avez reçû de moi, afin qu'elle passe de main en main, & qu'elle se communique à la postérité.

ψ. 3. LABORA (c) SICUT BONUS MILES. *Travaillez comme un bon soldat de JESUS-CHRIST.* La vie d'un Chrétien est un combat perpétuel contre le péché, le monde, & le Démon; la vie d'un Evêque est encore plus exposée, elle a de plus grands ennemis à vaincre. Dans ces premiers tems ils étoient tous les jours exposez à la mort, à la persécution, au martyre.

ψ. 4. NEMO MILITANS DEO IMPLICAT SE NEGOTIIS SECULARIBUS. *Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'engage point dans les affaires séculières.* De même qu'un soldat qui est engagé au service de son Prince, ne peut plus vaquer aux affaires temporelles, au négoce, aux emplois de judicature, aux fonctions de son métier; il doit toujours se tenir prêt à marcher aux premiers ordres qui lui viendront de son Général. (d) Ainsi à proportion les Prêtres de JESUS-CHRIST, les Prédicateurs de sa parole, les Princes de son Eglise doivent renoncer à tous les emplois séculiers, aux affaires, aux métiers qui sont incompatibles avec la dignité, le repos, les fonctions de leur ministère. C'est dans cet esprit que les Canons défendent aux Clercs l'exercice de la marchandise, l'intendance des affaires temporelles, l'exécution des testamens, & autres

(a) Phorius apud Occum. Dicoe à διδάσκει, ἕως ἰεροσολύμων, ὡς ἀποστόλος λέγει, ὅτι ἱερατοὶ ἐ τὴν πόλιν. 25 25 1500.

(b) Est. Men Tir.

(c) Καταμάχεται. Alii: Συγκολλησάμενος: Col. labora. Ita Alex. Claiom. & Germ G. L. Br-

ner. G. L. Colb. 7 Cosht. &c

(d) Veget. de Romilt. l. 2. Nec privata militibus negotia mandantur; siquidem incognitum videbatur, eos qui veste, & annona publicā alebantur, utilitatibus vescere privatis. Vide Græc. hic.

5. *Nam & qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.*

5. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu dans les règles.

6. *Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.*

6. Un laboureur qui a bien travaillé, doit le premier avoir part à la récolte des fruits.

COMMENTAIRE.

choses de cette nature, (a) qui pourroient les distraire de leurs occupations essentielles, & rendre leur caractère méprisable. Toutefois si la nécessité, la pauvreté, l'humilité, & la crainte de tomber dans la fainéantise, les portoit à s'occuper du travail de leurs mains, ils ne feroient en cela que suivre les exemples de saint Paul même, & de plusieurs saints Evêques, qui sans négliger le soin de leur troupeau, ont donné une partie de leur temps au travail; & les Canons bien loin d'y être contraires, ordonnent même que les Clercs apprennent des métiers, s'ils n'en savent point; (b) mais toujours avec cette sage limitation, que cela ne préjudicie point à leurs devoirs: *Abſque officiis ſui dumtaxat detrimento.*

Y. 5. QUI CERTAT IN AGONE, NON CORONATUR, NISI LEGITIME CERTAVERIT. *Celui qui combat dans les jeux publics, n'est point couronné qu'après avoir combattu dans les règles.* Dans les jeux autrefois si célèbres dans la Grèce, il y avoit certaines règles à observer pour ceux qui entroient dans la lice. On a vû sur la première aux Corinthiens, (c) de quelle manière ils devoient vivre, quelle étoit leur tempérance, leur sobriété, & leur continence. Saint Paul veut ici marquer apparemment les règles de la course, ou de la lutte, ou du palet, ou du saut; on n'étoit déclaré vainqueur qu'après avoir observé ces règles, (d) & après le jugement des agonothètes, ou distributeurs des prix, & des couronnes. Ainsi dans la carrière de la vie Chrétienne, il ne suffit pas de courir, & de combattre, il faut le faire selon les règles. Il faut garder la foi, l'union, la charité, sans lesquelles le martyr même ne sert de rien. Ce n'est pas assez de travailler, de réduire son corps en servitude, & de prêcher JESUS-CHRIST, il faut le faire dans l'Eglise, avec l'Eglise, par sa mission, suivant la doctrine de JESUS-CHRIST, & des Apôtres. Sans cela on se fatigue en vain. *Celui qui ne ramasse pas avec moi, dispersé, dit JESUS-CHRIST. (e)*

Y. 6. LABORANTEM AGRICOLAM, &c. *Un laboureur qui a bien travaillé, doit le premier avoir part à la récolte des fruits.* Le laboureur est

(a) Cyprian. l. 1. Ep. 9. Concil. Calcedon. can. 1.

(b) Concil. Carthag. can. 51. Clericus, quantumlibet verbo Dei eruditus, officio viduum quarat. Et can. 52. Clericus viduum sibi, & ves-

timentum officio, vel agriculturâ, absque officii sui dumtaxat detrimento, preparat.

(c) 1 Cor. ix. 25.

(d) Vide Chrysoſt. Theophyl. Gron.

(e) Luc. xi. 23.

7. *Intellige quæ dico : dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.*

8. *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse à mortuis, ex semine David, secundum Evangelium meum.*

7. Comprenez bien ce que je vous dis ; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.

8. Souvenez-vous que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est né de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Évangile que je prêche :

COMMENTAIRE.

obligé de contribuer aux charges de l'Etat, & de satisfaire à ce qu'il doit à ses maîtres, & à son Prince ; mais avant cela il doit commencer par vivre de son travail. Car si le laboureur ne vit pas de son travail, il ne pourra fournir ce qu'il doit, ni à son Prince, ni à son maître. Ainsi dans l'Église, les Evêques, & les Prédicateurs qui travaillent pour JESUS-CHRIST, & pour le salut de leurs frères, ne perdent pas leur peine. Le premier fruit de leur travail est pour eux. Ils s'acquièrent un trésor pour l'éternité, en s'employant au salut des autres. Ainsi, mon cher Timothée, travaillez, instruisez, exhortez : mais faites en sorte que vous ne vous oubliez pas.

On peut donner au Grec un fort bon sens en le traduisant de cette sorte : (a) *Il faut que le laboureur travaille, avant que d'avoir part aux fruits de la terre.* Ce sens est le plus simple, & le plus naturel. De même qu'un athlète n'est point couronné, avant qu'il ait combattu, & vaincu : ainsi un laboureur ne doit pas attendre la récolte avant les travaux du labour, & des semences. Ainsi, mon cher Timothée, prenez courage, & que les peines de cette vie ne vous jettent pas dans l'abattement.

ψ. 7. INTELLIGE QUÆ DICO. *Comprenez bien ce que je vous dis.* Les trois, ou quatre versets précédens tenoient un peu de l'énigme, ou de la parabole. Saint Paul n'y avoit pas fait l'application des similitudes qu'il lui avoit proposés.

ψ. 8. MEMOR ESTO DOMINUM JESUM CHRISTUM RESURREXISSE. *Souvenez-vous que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts.* Il commence ici à le mettre en garde contre les hérétiques de ce tems-là, dont quelques-uns nioient la résurrection, d'autres soutenoient qu'elle étoit déjà faite. Du nombre des derniers étoient Hyménée, & Philète, (b) dont il parle ci-après. Simon le Magicien, dont le nom étoit célèbre alors, quoiqu'il fût mort depuis quelque tems, comme on l'a marqué sur la seconde Epître aux Thessaloniens, (c) avoit

(a) Τὸ κατὰ ἄλλα γινώσκῃς δὲ κυρίου, τὸ κατὰ μεταλαβάναι. Le terme κυρίου, est mis pour κυρίου. C'est ainsi que l'entendent l'Ethiopien, Estius, Castal. Grot. Hamm. Præ. Scult.

Le Clerc.

(b) 2. Timot. 11. 18.

(c) 2. Thesal. 11. 8.

9. *In quo labore usque ad vincula, quasi male operans: sed verbum Dei non est alligatum.*

9. Pour lequel je souffre, jusqu'à être dans les chaînes comme un scélérat: mais la parole de Dieu n'est point enchaînée.

COMMENTAIRE.

laissé un grand nombre de Disciples, qui soutenoient comme lui, (a) qu'il n'y avoit ni salut, ni résurrection pour la chair, mais seulement pour l'ame; & encore cette résurrection de l'ame ne s'acquetoit ni par le baptême, ni par la grace, & les mérites de JESUS-CHRIST, ni par les bonnes œuvres; puisque selon eux, toutes les actions étoient indifférentes d'elles-mêmes: la distinction des bonnes, & des mauvaises, n'ayant été établie que par les Anges, pour s'assujettir les hommes; mais elle ne s'obtenoit que par la grace de Simon: ceux qui espéroient en lui, & en son Héléne, étoient ressuscitez, & mis en une entière liberté de faite ce qu'ils vouloient. Voilà quels étoient les erreurs contre lesquelles S. Paul vouloit prévenir son Disciple. (b)

SECUNDUM EVANGELIUM MEUM. Selon l'Évangile que je prêche. Quelques Anciens (c) ont crû qu'il vouloit parler de l'Évangile de saint Luc, auquel on a prétendu qu'il avoit eu part. Mais les Commentateurs expliquent ceci simplement de l'Évangile que saint Paul prêchoit; de l'Évangile de JESUS-CHRIST en général. Comparez Rom. xvi. 11. 16. 25. Galat. i. 11. On peut voir la Préface sur l'Évangile de saint Luc.

ÿ. 9. IN QUO LABORO USQUE AD VINCULA. Pour lequel je souffre jusqu'à être dans les chaînes comme un scélérat. (d) Il se propose à Timothée comme un modèle de ce qu'il doit faire, & endurer pour l'Évangile. Il se glorifie de ses liens; il dit que quant à lui, quoiqu'il soit enchaîné, la parole de Dieu n'est point enchaînée, que tout prisonnier qu'il est, il ne laisse pas de prêcher, & d'enseigner avec une entière liberté, sans que la crainte d'aigrir, ou d'irriter ses ennemis, ou de hâter sa mort, ou d'augmenter son supplice, puisse l'empêcher de remplir son devoir. (e) Il y a quelque apparence qu'alors il n'étoit pas encore enfermé dans le cachot, mais seulement attaché avec le soldat qui le gardoit, sans que cela l'empêchât d'aller, & de venir, & de recevoir les visites de ses amis, & de ceux qui vouloient l'entendre. Si on suppose qu'il ait été en prison, comme le croyent plusieurs Interprètes, sa générosité, & son courage, n'en paroîtront que plus admirables.

(a) Epiphanius hæres. 21. c. 4. Aug. hæres. 1. 2. c. 10.

(b) Theodoret. Ch. 7.

(c) Quæd. apud Hieronymum. Catalog. Scriptur.

(d) Ἐν ᾧ καὶ ἐν δεσμοῖς ὡς κακοῦ.

(e) Theodoret. Τὸ γὰρ δὲ κερταῖον, καὶ τὸ πειθαί διδασκαλίας ἐν δεσμοῖς καὶ ἐν φυλακῇ.

10. *Ideo omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur, que est in Christo Jesu, cum gloria cælesti.*

11. *Eidelis sermo: Nam si commortui sumus, & convivemus.*

10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquièrent aussi bien que nous, le salut qui est en JESUS-CHRIST, avec la gloire du Ciel.

11. C'est une vérité très-vraie, que si nous mourons avec JESUS-CHRIST, nous vivrons aussi avec lui.

COMMENTAIRE.

¶ 10. IDEO OMNIA SUSTINEO PROPTER ELECTOS: C'est pour-
quoi j'endure tout pour l'amour des Elûs. Est-ce qu'il ne souffroit pas pour toute l'Eglise composée d'Elûs, & de réprouvez? Car encore que les réprouvez n'arrivent pas au bonheur du Ciel, & qu'ils soient dans le corps de l'Eglise, comme la paille est dans l'aire mêlée avec le froment, on ne peut pas dire toutefois qu'ils ne soient pas de l'Eglise. Saint Paul prêchoit à tous les hommes, il les invitoit tous à la foi, il recevoit tous ceux qui venoient à lui, il n'avoit point de connoissance certaine pour distinguer les Elûs, des réprouvez; il enduroit donc pour les uns, comme pour les autres. Il est pourtant vrai que s'il eût sçu qui étoient les réprouvez, il ne les auroit ni reçûs dans l'Eglise, ni invitéz au salut; si les auroit regardé avec horreur, ou avec compassion. J. C. qui les connoissoit, ne prie pas pour eux comme pour les élûs: (a) *Non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi.* Et S. Augustin (b) dit que si l'Eglise connoissoit certainement les réprouvez, elle ne prieroit pas plus pour eux, que pour le Démon: elle pourroit demander pour eux des biens temporels, & qu'ils fussent préservés des tentations, & des occasions de péché; afin que se rendant moins coupables, ils fussent moins tourmentés dans l'autre vie: (c)

Sous le nom d'Elûs, souvent (d) l'Ecriture entend tous ceux qui sont appelez à la foi, & à la Religion Chrétienne, par opposition à ceux qui en sont exclus, & réprouvez; en faisant abstraction si ceux qui sont ainsi appelez, sont du nombre des prédestinez à la gloire, ou seulement à la vocation. En cet endroit on peut fort bien l'entendre de cette sorte: Je suis dans les liens; mais la parole de Dieu n'y est pas: c'est pourquoy il n'y a point de travail que je ne souffre avec plaisir, pour procurer à tous les hommes le don de la foi, & la grace de la justification; travaillant autant qu'il est en moi, à les conduire par mes instructions, & par mes exemples au salut qui est en JESUS-CHRIST, avec la gloire du Ciel; (e) au Christianisme, & au bonheur éternel.

(a) Joan. xviii. 9.

(b) Aug l. 21. de civit. c. 14. *Sitamen Ecclesia certis nesses quinam prædestinati sint ad æternum ignem ire cum Diabolo, tam pro illis non orat, quàm nos pro illis.*

(c) Vide Est. Fromond.

(d) Matt. xxi. 48. xv. 16. xxii. 14. xxvii. 21. 24. 31. 1. Cor. i. 17. C. l'ess. 111. 11.

(e) Græc. Μὴν ἐλπίω αἰνῶνιν. Cum gloria atque. Latini sum. Pnig. celesti Fel. x. 2. 2. 2. 2.

11. *Si sustinebimus, & conregnabimus. Si negaverimus, & ille negabit nos.*

13. *Si non credimus, ille fidelis permanet; negare seipsum non potest.*

11. Si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi.

13. Si nous sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidèle; car il ne peut pas se contredire lui-même.

COMMENTAIRE

¶ 11. **FIDELIS SERMO: NAM SI COMMORTUI SUMUS.** C'est une vérité très-afinée, que si nous mourons avec JESUS-CHRIST, nous vivrons aussi avec lui. Voici des preuves contre les Disciples de Simon le Magicien, qui nioient la résurrection. Il est indubitable que si nous mourons avec JESUS-CHRIST dans le baptême, & dans la profession du Christianisme; si notre vieil homme est enseveli avec lui dans les eaux du baptême, nous ressusciterons aussi avec lui, pour la gloire, & pour le bonheur éternel; (a) non-seulement quant à l'âme, mais aussi quant au corps. Les infidèles, & les réprouvez auront aussi part à la résurrection des corps; mais ce sera pour être éternellement plus malheureux dans l'enfer. Soutenez fortement ces vérités indubitables, & fondamentales de notre Religion.

D'autres (b) l'entendent ainsi: Si nous mourons avec JESUS-CHRIST par les travaux, & par les souffrances, nous avons une ferme espérance de régner avec lui dans le Ciel. Ainsi, que les maux, & les persécutions auxquelles nous sommes exposés, ne vous effrayent point. C'est-là l'entrée de notre bonheur. La suite est favorable à cette explication.

¶ 12. **SI SUSTINEBIMUS, ET CONREGNABIMUS.** Si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui. Il a promis son royaume à ceux qui porteront leur croix à sa suite, (c) & il a menacé des souverains malheurs ceux qui le renonceront, qui l'abandonneront, & qui ne voudront pas le recevoir, (d)

¶ 13. **SI NON CREDIMUS, ILLE FIDELIS PERMANET.** Si nous sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidèle. Quand nous ne croirons pas en lui, ou qu'après avoir crû, nous lui manquerons de fidélité, en sera-t'il moins ce qu'il est? (e) A-t'il besoin de nous pour procurer sa gloire? Ne peut-il pas susciter des enfans d'Abraham, des rochers du désert? (f) Ou bien: Quand nous le renoncerons, & que nous lui manquerons de fidélité, en sera-t'il moins puissant pour se venger de nous; & se

(a) Vide Rom. vi. 8. Ambrosi. sup. Ep.

(b) Chryso. Gret. Men. alii.

(c) Matt. x. 38. xvi. 22. Luc. xiv. 27.

(d) Matt. x. 33.

(e) Est Theodoret, alii.

(f) Matt. 23. 9.

14. *Hæc commune, testificans coram Domino. Noli contendere verbis; ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.*

15. *Solicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis.*

16. *Profana autem, & vaniloquia devita; multum enim proficium ad impietatem.*

14. Donnez ces avertissemens, & prenez en le Seigneur à témoin. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

15. Mettez-vous en état de paroître devant Dieu, comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sâit bien dispenser la parole de la vérité.

16. Fuyez ceux qui tiennent des discours vains, & profanes; car ils croîtront de plus en plus dans l'impieeté.

COM M E N T A I R E.

menaces en seront-elles moins vraies, & moins efficaces? (4) Ce dernier sens paroît le plus naturel.

¶ 14. TESTIFICANS CORAM DEO, NOLI CONTENDERE VERBIS. Prenez le Seigneur à témoin de ces vérités que vous annoncerez aux Fidèles; & pour vous, ne vous amusez point à des disputes de paroles. Le Grec porte: (b) Avertissez-les de ces choses, en les conjurant au nom du Seigneur de ne se point amuser à des disputes de paroles. Mais plusieurs très-anciens Manuscrits sont conformes à la Vulgate. On a déjà vu dans la première Epître à Timothée, qu'il lui ordonne de ne pas donner dans des disputes de noms, & dans de vaines contestations; dans des fables, & des généalogies sans fin, & sans fondement: (c) Car, comme on l'a remarqué, c'étoit-là le caractère de ces premiers hérétiques, ils aimoient la curiosité, la vaine science, l'orgueil, les disputes de noms.

¶ 15. OPERARIUM INCONFUSIBILEM, RECTE TRACTANTEM VERBUM VERITATIS. Comme un ministre qui ne fait rien, dont il ait sujet de rougir, & qui sâit bien dispenser la parole de la vérité. A la lettre; (d) qui sâche bien couper, ou partager le discours de la vérité; qui en sâche faire une dissection exacte; qui sâche partager, & distribuer la parole de Dieu à ses auditeurs d'une manière qui soit à leur portée, & qui leur soit avantageuse; ou comme un laboureur qui coupe la terre avec la charrue, & qui sème des sillons bien droits; ou comme un homme qui fraye le chemin à ceux qui le doivent suivre. Toutes ces similitudes marquent fort bien les devoirs des Prédicateurs, & des Evê-

(a) Græc. Mem. Tit.
 (b) Ταύτην ἀπαγγέλλων, διαπιστοῦσθαι ἐνώπιον τοῦ κυρίου καὶ λέγουσθαι. Alii: Διαπιστοῦσθαι ἐνώπιον τοῦ κυρίου καὶ λέγουσθαι. (c) Cod. Alex. Clar. Lat. Germ. Lat. Ambrosiæ. Microsymbiæ.

(c) Vide 1. Timot. 1. 4. 6. v. 4. c. 13.
 (d) Οὐδὲν αὐτὸν εἶναι λέγειν καὶ ἀκούων. Theodor. Ἀκούων τὰς λέξεις αὐτοῦ ἐκείνου καὶ ἀκούων ἀκούων. ἄλλοι δὲ λέγουσθαι ἀκούων. ἄλλοι δὲ λέγουσθαι ἀκούων.

17. *Et sermo eorum ut cancer serpit.*
Ex quibus est Hymeneus, & Philetus,

18. *Qui à veritate exciderunt, di-*
gentes resurrectionem esse jam factam,
& subverterunt quorundam fidem.

17. Et leur doctrine; comme un cancer;
 gagne peu à peu. De ce nombre sont Hymé-
 née, & Philète,

18. Qui se sont écartez de la vérité; en
 disant que la résurrection est déjà arrivée,
 & qui ont ainsi renversé la foi de quelques-
 uns.

COMMENTAIRE.

ques à l'égard de leurs peuples. Il est aisé d'en faire l'application.

¶ 16. *PROPHANA, ET VANILOQUIA (a) DEVITA. Fuy* ceux
qui tiennent des discours vains, & profanes; ou selon d'autres Exemplaires,
des profanes nouveautéz de paroles. Dans la doctrine de l'Eglise, on doit
 éviter avec un soin presque égal les nouveautéz dans les dogmes, & dans
 les paroles. Souvent une parole inventée, & introduite mal-à-propos
 dans le langage de la foi, a causé de grands troubles parmi les Fidèles.
 La fausse Théologie des premiers hérétiques, étoit toute remplie de nou-
 velles manières de parler, inconnûes à JESUS-CHRIST, & à les Apôtres.
 On n'y parloit que d'*éones*, que de *plénitude*, que d'*intelligence*, que d'*es-*
pris, que de noms barbares de certains Anges, & de puissances spiri-
 tuelles; de deux principes, l'un bon; l'autre mauvais, & de cent autres chy-
 mères, propres à éblouir des ignorans; & à séduire des hommes vains,
 superbes, & curieux.

¶ 17. *SERMO EORUM UT CANCER SERPIT. Leur doctrine*
somme un cancer; gagne peu à peu. Le cancer est une maladie très-dange-
 reuse, qui vient d'une glande comprimée, & du dérangement, ou de la
 rupture de ses fibres. Le sang qui y circule, se corrompt peu à peu, & in-
 fecte enfin toute la masse des humeurs. La partie qui est la source de cette
 corruption, se gâte peu à peu, & corrompt insensiblement les parties voisi-
 nes. C'est une espèce de gangrène, à laquelle la médecine n'a point encore
 trouvé de remède certain. La doctrine des hérétiques ressemble au cancer.
 Par des commencemens presque imperceptibles, elle se répand, & gagne
 insensiblement une infinité de personnes, qui aiment les nouveautéz, &
 qui cherchent à se tromper agréablement. L'hérésie des Gnostiques fit
 des progrès surprenans au commencement de l'Eglise, & fit tomber dans
 la perdition infiniment plus d'âmes, que a fureur des persécuteurs. Un
 des plus dangereux effets qu'elle produisit, fut de rendre la Religion
 Chrétienne odieuse aux Payens, (b) qui ne distinguant pas ces hérési-

(a) Gr. τὰς ἐπίβουλας ἀνομιὰς ἀποφυγεῖν.
 Alii: κρυφίας: Novitates verborum. Ita
 Gryn. Thestyl. Quesn. Bern. G. L. Clar. & S.

Ger. Lat. Novitates eorum. Ita & Ambrosiast.
 (b) Justin. apolog. 2. Euseb. hist. Eccl. l. 1.
 c. 1.

19. *Sed firmum fundamentum Dei est, habens signaculum hoc: Cognovit Dominus qui sunt ejus; & Disscedat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.*

19. Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole: Le Seigneur connoit ceux qui sont à lui; & cette autre: Que quiconque invoque le nom du Seigneur, s'éloigne de l'iniquité.

COMMENTAIRE.

ques, des Catholiques, imputoient à tous ceux qui reconnoissoient JESUS-CHRIST, les mêmes erreurs, & les mêmes défordres.

¶ 18. DICENTES RESURRECTIONEM ESSE IAM FACTAM. *Qui se sont écartez de la vérité, en disant que la résurrection est déjà faite.* La chute d'Hyménée, & de Philète, qui séduits par les faux raisonnemens des Simoniens, avoient abandonné la foi de l'Eglise, faisoit comprendre à saint Paul l'importance de s'opposer aux profanes nouveautez des hérétiques. C'est pour cela qu'il insiste si souvent sur ce sujet dans cette Epître, & dans la première écrite à Timothée. Les Anciens (a) nous apprennent expressément que Simon le Magicien ne croyoit pas la résurrection de la chair; mais seulement celle de l'ame, par laquelle elle resuscite du péché à la grace. (b)

¶ 17. SED FIRMUM FUNDAMENTUM DEI STAT. *Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole: Le Seigneur connoit ceux qui sont à lui.* (c) Comme si ce passage de l'Ecriture eût été écrit sur la pierre fondamentale de l'Eglise; (d) avec cet autre: (e) *Quiconque invoque le nom du Seigneur, ou selon le Grec imprimé, le nom de JESUS-CHRIST, s'éloigne de l'iniquité.* Voilà sur quoi est fondée la certitude inébranlable de nôtre foi, & l'infailibilité de la doctrine de JESUS-CHRIST. Elle est appuyée sur la révélation de Dieu, qui est la vérité essentielle. Mais comme des hommes corrompus, & indociles abusent de la parole, & de la révélation de Dieu même, en la détournant dans un sens favorable à leur erreur, Dieu par sa sagesse a pourvu à la sûreté de la foi; & à la consolation de ses humbles Fidèles, en leur donnant des assurances contre l'erreur, & la malice des hérétiques. Il a donc établi dans son Eglise un Tribunal dépositaire de son autorité, & de sa vérité; c'est la voix même de l'Eglise, qui nous parle par la bouche des Pasteurs. C'est eux dont JESUS-CHRIST a dit: (f) *Qui vous écoute, m'écoute.*

Mais comment les deux passages citez dans cet endroit, prouvent-ils que le fondement de Dieu demeure inébranlable? & que malgré l'infidélité

(a) Epiphanius. *her. h. 31.* Aug. *heres. 1.*

(b) *Vide Aug. in Joan. hemil. 19. D. Thom. Ep. Men. Tir. hic.*

(c) Num. xvi. 5. *ex Versione 70.*

(d) Theophylactus *Grec.*

(e) Num. xvi. 26. *ex Versione 1xx.*

(f) Luc. x. 16.

20. *In magna autem domo non solum sunt vasa aurea, & argentea, sed & lignea; & fictilia & quadam quidem ex honoris, quadam autem in contumeliam.*

20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or, & d'argent, mais il y en a aussi de bois, & de terre; & les uns sont pour des usages honorés, les autres pour des usages honteux.

COMMENTAIRE.

lité, & la chute d'un grand nombre de Chrétiens, la foi de l'Eglise de JESUS-CHRIST ne périra jamais ? (a) Les uns fondent cette infailibilité sur le décret de la prédestination marqué dans ces paroles : *Le Seigneur connoit ceux qui sont à lui*; & sur la persévérance dans le bien, insinuée dans celles-ci : *Que celui qui invoque le nom du Seigneur, & qui est du nombre de ses Fidèles, s'éloigne de l'iniquité, & persévère jusqu'à la fin dans cet éloignement.* D'autres, sur les promesses que Dieu a faites à son Eglise, lorsqu'il a dit qu'il la fonderoit sur la pierre, & que les portes de l'enfer ne prévaudroient point contre elle; (b) ce qui est encore relatif au choix que Dieu fait de ses Fidèles, & au don de la persévérance qu'il accorde, non à tous ceux qui sont appellez, & qui composent l'Eglise, mais aux Elûs, (c) qu'il maintient dans la foi, & qu'il défend contre les entreprises du Démon, & contre les artifices des hérésies. *Ceux qui sont sortis d'entre nous, n'étoient pas des noirs*, dit l'Apôtre saint Jean; (d) *car s'ils en eussent été, ils seroient demeurez avec nous. Mes brebis entendront ma voix*, dit le Sauveur, (e) *& nul ne les ravira de ma main.* Ne vous effrayez donc pas de l'apostasie, & de la chute de plusieurs; nul ne périra que celui qui doit périr. *Dieu sait ceux qu'il a choisis*, (f) & qui sont véritablement à lui.

ÿ. 20. *IN MAGNA AUTEM DOMO.* Dans une grande maison. Il y a des vases de toute sorte, des vases d'or, & des vases d'argile. Dans l'Eglise (g) il y a des Elûs, & des réprouvez, des vases d'honneur, & des vases d'ignominie; (h) la paille y est mêlée avec le bon grain; (i) l'ivraye avec le froment, (k) les bons poissons avec les mauvais. (l) Ceux qui sortent de l'Eglise par l'hérésie, ou par le schisme, ceux qui la deshonnorent par leur vie scandaleuse, ceux qui retournent à leur vomissement, & qui renoncent à la foi par leurs œuvres, sont des vases d'ignominie; leur chute, & leur perte ne doivent pas nous surprendre. JESUS-CHRIST nous

(a) Vide Aug. Tremend. Eff. Magalian. Mem. Tir. alii.

(b) Matt. XVI. 18.

(c) Magalian. Eff. From. Vat. Men. Tin.

(d) I. Joan. 11.

(e) Joan. X. 28.

(f) Joan. XIII. 18. Ego scio quos elegerim.

(g) Cyprian. l. 3. Ep. 3. l. 4. Ep. 2. & Aug. l.

3. contra Demost. c. 18. 19. & l. 4. c. 12. Eff. Men. Tir. alii. Vide Luc. XIV. 29. Hebr. X. 22. 2. Timor. III. 15.

(h) Rom. IX. 21.

(i) Matth. XIII. 30.

(k) Matth. XIII. 25. & seq.

(l) Matth. XIII. 47.

21. Si quis ergo emundaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum, & utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

22. Juvenilia autem desideria fuge; scilicet verè justitiam, fidem, charitatem, & pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

21. Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié, & propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.

22. Fuyez les passions des jeunes gens, & suivez la justice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

COMMENTAIRE.

a prémuni contre ces scandales; il a permis que parmi les Apôtres il se trouvât un Judas. La séparation des bons, & des mauvais ne se fera qu'en l'autre vie. Tandis que l'homme est dans ce monde, on ne doit jamais désespérer de son salut, & de sa correction. Dieu fait tirer sa gloire des mauvais comme des bons. Les méchans contribuent au salut des élus.

¶ 21. SI QUIS ERGO EMUNDAVERIT SE. Si quelqu'un se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur. Celui qui dans l'Eglise conservera l'unité, & la pureté de la foi, & qui avec le secours de Dieu vivra d'une manière digne de sa vocation, sera un vase d'honneur, & méritera de jouir du bonheur éternel. S. Paul semble ici attribuer à l'homme le pouvoir de se purifier, ou de se conserver net des impuretez, qui font le vase d'ignominie: mais ailleurs il s'explique d'une manière assez expresse sur le besoin que nous avons de la grace de J. C. pour commencer, pour continuer, & pour achever toute action de vertu. L'homme peut bien de lui-même se perdre, & se rendre un vase de confusion, par sa mauvaise vie; mais il ne peut sans un secours surnaturel devenir un vase d'honneur, ni persévérer dans cet état, s'il a le bonheur de s'y rencontrer.

¶ 22. DESIDERIA JUVENILIA FUGE. Fuyez les passions des jeunes gens. La vanité, la folle joye, les compagnies, les contestations, certains divertissemens, & airs impérieux qu'on se donne quelquefois lorsqu'on est élevé en dignité. On ne doit pas concevoir ici sous le nom de *passions de jeunes gens*, des plaisirs déréglez. La sagesse, & la manière de vie de Timothée, (a) nous répondent de sa tempérance, & de sa vertu: mais il y a certains défauts que la vertu ne corrige pas entièrement dans les jeunes gens, qui se trouvent de bonne heure à la tête des autres. (b) L'autorité que saint Paul avoit acquise sur Timothée son Disciple, & la tendresse qu'il avoit pour lui, lui donnoient droit de lui parler d'une manière, qui n'auroit pas été convenable à tout autre. *Scilicet justitiam, fidem, charitatem*. Plusieurs Imprimez portent: (c) *Justitiam, fidem, spem, charitatem*.

(a) 1. Timot. v. 21.

(b) *Ida* Gros. Est. Theodor. Chrysof. | Theophyl.

(c) *Vide* Buhncop. l. 1. p. 100.

23. *Stultas autem, & sine disciplina
questiones devita, sciens quia generat
lites.*

24. *Servum autem Domini non oportet
litigare, sed mansuetum esse ad omnes,
docibilem, patientem.*

23. Quant aux questions impertinentes, & inutiles, sachant qu'elles sont une source de contestations, évitez-les.

24. Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester ; mais il soit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, & patient.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 23. STULTAS ET SINE DISCIPLINA QUESTIONES DEVITA. *Évitez les questions impertinentes, & inutiles.* Il répète souvent cet avis, (a) parce qu'il en savoit l'importance, sur tout en ce temps, où l'hérésie de Simon le Magicien, & des Gnostiques faisoient un si grand ravage dans l'Eglise.

Ÿ. 24. SERVUM DOMINI NON OPORTET LITIGARE. *Il ne faut pas que le serviteur de Dieu s'amuse à contester,* sur tout quand il s'agit de questions vaines, frivoles, sans raison, & sans fondement, comme celles qui s'agitoient parmi les hérétiques du premier siècle. Il faut les mépriser comme des contes de vieilles, qui ne méritent pas qu'on les réfute sérieusement. Il est de certaines erreurs à qui l'on donne du crédit en les relevant. Pour réfuter tout le système de Religion de Simon le Magicien, des Nicolaïtes, & des Gnostiques, il n'y avoit qu'à le nier absolument, puisqu'il n'étoit fondé ni sur la raison, ni sur la révélation. Quel caractère avoient ces hérétiques pour dogmatiser ? Sur quoi étoient fondez leurs éones, & leur pléroma, leur prétenduë première intelligence, & leur distribution des Anges en diverses classes, & les noms qu'ils leur donnoient ? Pourquoi s'embarasser dans la dispute avec des gens sans aveu ?

Mais dans les choses qui combattent la vérité de l'Évangile, non seulement il n'est pas défendu à Timothée, & aux Evêques de contester, de disputer, d'attaquer, ou de résister aux hérétiques ; il y a même des cas où ils sont dans l'obligation de le faire ; puisque saint Paul veut qu'un Ministre de l'Évangile soit toujours en état de prouver sa foi, & de réfuter ceux qui l'atraquent : (b) Et dans l'Apocalypse, (c) le Seigneur fait des reproches à l'Ange, ou à l'Evêque de Pergame, de ce qu'il souffre des gens qui enseignent la doctrine de Balaam.

Au lieu de l'esprit de dispute, & de contestation, saint Paul veut que son Disciple soit modéré envers tous le monde, capable d'instruire, ou plu-

(a) Voyez ci-devant 1. Timot. 1. 4. v. 4. 2. 20. 7. & 2. Timot. 11. 16.

(b) Tit. 1. 9. *Ut potens sit exhortari in doc-*

trina sana, & eos qui contradicunt arguere.

(c) Apoc. 11. 14. 15. 16.

25. *Cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati; nequando Deus det illis penitentiam ad cognoscendam veritatem,*

26. *Et respiciens à Diaboli laqueis, à quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.*

25. Il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence, pour la leur faire connoître;

26. Et qu'ainsi ils sortiroient des pièges du Diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît.

COMMENTAIRE.

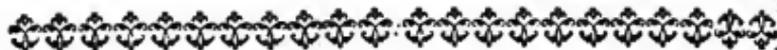
tôt, aimans à instruire, (a) & patients. Au lieu de contester, & d'investiver contre ceux qui se séparent de l'Eglise, soyez doux, & modéré envers eux, instruisez-les avec patience. Ces voyes sont plus propres à les rappeler, que des manières dures, & impérieuses.

¶ 25. NEQUANDO DET ILLIS DOMINUS POENITENTIAM. Dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence. Ne désespérez du retour de personne. Regardez ceux qui s'égarent, comme un médecin regarde un malade. Travaillez à sa guérison avec patience, espérant qu'un jour vous le guérirez. L'hérétique combat aujourd'hui l'Eglise; c'est un enfant qui s'est révolté contre sa mère, & qui la templit de douleur, & d'amertume; mais enfin tout rebelle qu'il est, elle le cherche toujours, & désire son retour, & sa conversion; Dieu tout-puissant peut changer le cœur le plus dur, en un cœur de chair. Nequando (b) en cet endroit, ne marque point la crainte, mais le doute, mêlé d'espérance, & de désir.

¶ 26. A DIABOLI LAQUEIS, A QUO CAPTIVI TENENTUR AD IPSIUS VOLUNTATEM. Des pièges du Diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît. Les hérétiques sont comme des captifs dans les liens du Démon. Il les possède, & en dispose à sa volonté; il les conduit, il les inspire, il s'en sert pour répandre l'esprit d'erreur, & de séduction dans les cœurs, & dans les esprits. Autrement: Ils sont dans les liens du Démon, suivant la volonté de Dieu; (c) Ad ipsius (Dei) voluntatem. Dieu permet qu'ils tombent sous la puissance du Démon, pour autant de tems qu'il lui plaît. Il est toujours le maître de les tirer de cette captivité, & de leur donner l'esprit de pénitence. Ne les regardez donc pas comme des ennemis irréconciliables. Travaillez à leur conversion, comme étant vos frères, mais vos frères égarés, & livrez peut être, seulement pour un certain tems à la puissance de Satan. En même tems que vous les instruisez, priez pour leur conversion.

(a) ἁπὸ ἡμεῶν οὐκ ἔστιν ἡμεῖς πάλιν, διδόντες, αἰσχρονομία. Quidam: Νέμεν, pro ἡμεῶν. A l'égard de διδόντες, voyez 1. Timor. 111. 2. Καλέσεις, διδόντες.

(b) Néquis, pour néquis. Vide Grot. Lud. de Dieu, Hæm. Scult. Euda. Glaff. Gramm. 3. 7. 5c. (c) Est. Grot. Hamon. Camerar. Piseat.



CHAPITRE III.

Faux Docteurs ; leurs caractères. Il exhorte Timothée à conserver le dépôt de la doctrine, à suivre son exemple, à souffrir pour JESUS-CHRIST. Utilité de l'Ecriture.

ÿ. 1. **H**Oc autem scito, quòd in novissimis diebus instabunt tempora periculosa :

2. *Erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obediens, ingrati, secti,*

ÿ. 1. **O**R sachez que dans les derniers jours il viendra des tems dangereux.

2. Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médisans, désobéissans à leurs peres, & à leurs meres, ingrats, impies,

COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **I**N NOVISSIMIS DIEBUS INSTABUNT TEMPORA PERICULOSA. *Dans les derniers jours il viendra des tems dangereux.* Ne vous troublez point à la vûe de tant de maux, dont l'Eglise est affligée. On a vû de tout tems, & des hérésies, & des persécutions, & des séducteurs, & des ennemis de la verité, & on en verra jusqu'à la fin. Jannés, & Mambrés dans l'Egypte, ne s'opposèrent-ils pas à Moïse ? Et je vous avertis que dans les tems à venir on verra des gens corrompus, & couverts de toutes sortes de vices, qui désoleront l'Eglise, & feront mille maux aux gens de bien. Le ÿ. 5. fait voir que les *derniers jours*, dont il parle ici, n'étoient pas fort éloignés de Timothée, (*) puisqu'il l'avertit de *fuir ces personnes* ; ÿ. 6. *car de ce nombre sont ceux qui introduisent dans les maisons, & qui mènent après eux des femmes chargées de péchez.* Voyez aussi les ÿÿ. 13. & 14. que Théophylacte explique des Disciples de Simon, & de Manés. Voyez aussi ce qui a été remarqué sur 1. *Timot.* iv. 1. *In novissimis temporibus*, marque simplement l'avenir, soit prochain, ou éloigné.

ÿ. 2. **ERUNT HOMINES SEIPSOS AMANTES.** *Il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes.* Saint Paul donne ici le caractère des hérétiques, & des méchans de tous les siècles. Car il n'y a aucun tems, ni sous l'ancien, ni sous le nouveau Testament, qui en ait été exempt. Du

(*) Chrysost. Theophyl. Ita Grot. Est. Men. Vide & Epiphani. hæresi 16.

3. *Sine affectione, sine pace, criminosiores, incontinentes, immites, sine benignitate,*

4. *Proditores, protervi, tumidi, & voluptatum amatores magis quam Dei :*

3. Dénaturez, ennemis de la paix, calomnieux, intempérans, inhumains, sans affection pour les gens de bien,

4. Traîtres, insolens, enflés d'orgueil, & plus amateurs de la volupté, que de Dieu :

COMMENTAIRE.

vivant même des Apôtres, on vit des hérésies, & des désordres dans l'Eglise. On en vit encore plus après leur décès. Simon le Magicien étoit apparemment mort, lorsque saint Paul écrivit cette Epître, peu de tems avant son martyre. Mais il laissa grand nombre de Disciples qui formèrent plusieurs sectes diverses; connus dans l'antiquité sous les différens noms de Gnostiques, de Carpocratens, de Simoniens, d'Encratites, de Mélandriens, de Docètes, d'Eutychites, de Gorthéniens, de Cléobains, &c.

PARENTIBUS INOBEDIENTES. *Désobéissans à leurs parens.* Il met cela parmi les plus grands désordres ici, & dans l'Epître aux Romains; (a) en effet c'est un des plus grands désordres, & qui marque un plus grand mépris de la Loi de Dieu: car à nôtre égard, après Dieu sont nos parens.

INGRATI. *Ingrats.* On regarde ordinairement l'ingratitude comme un vice odieux aux hommes, & qui marque une ame basse, & un homme sans cœur; mais rarement on la considère comme un crime digne de la colère, & des châtimens de Dieu. Comme dans la vie civile rien n'est plus odieux qu'un ingrat, ainsi dans le moral il y a peu de péché plus contraire à l'ordre, à la charité, & à la justice.

¶ 3. SINE AFFECTIONE, SINE PACE. (b) *Dénaturez, ennemis de la paix.* Sans tendresse naturelle pour leurs proches, & sans paix, sans réconciliation, sans alliance; ennemis irréconciliables, gens sans foi, & sans parole. (c)

SINE BENIGNITATE. *Sans affection pour les gens de bien.* Qui n'ont ni respect, ni affection pour les gens de bien, qui les évitent, les haïssent, les persécutent. C'est l'esprit général de tous les méchans, & des hérétiques, de ne pouvoir souffrir les personnes de piété.

¶ 4. VOLUPTATUM AMATORES, MAGIS QUAM DEI. *Plus amateurs de la volupté, que de Dieu.* (d) Ce n'est ni le désir d'une plus grande perfection, ni l'amour de Dieu, & de sa vérité, ni l'horreur des prétendus abus qu'on voit dans l'Eglise Catholique, ni de plus grandes

(a) Rom. 1. 30.

(b) Κεκολληται, ἀσπασθεν. Vide Rom. 1. 31. Hac dicitur in Syro.

(c) Ἀφιλάγαδοι Comparez Tit. 1. 16. Φιλῶν γὰρ.

(d) Φιλῶντων μᾶλλον, ἢ Θεοῦ.

5. *Habentes speciem quidem pietatis ; virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita :*

6. *Ex his enim sum qui penetrant domos , & captivas ducunt mulierculas , oneratas peccatis , quæ ducuntur variis desideriiis ;*

5. Qui auront une apparence de piété ; mais qui en ruineront la vérité , & l'esprit. Fuyez donc ces personnes.

6. Car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons , & qui traînent après eux comme captives , des femmes chargées de péchez , & possédées de diverses passions ;

COMMENTAIRE.

lumières que l'ordinaire , qui portent les hérétiques à se séparer de l'Eglise ; c'est le libertinage , ou l'amour du plaisir , ou de l'indépendance. Tout le monde fait quels désordres se commettoient parmi les anciens hérétiques des premiers siècles ; & plût à Dieu qu'on ne sût pas les motifs de la séparation de ceux des derniers tems.

¶ 5. HABENTES SPECIEM QUIDEM PIETATIS. *Qui auront une apparence de piété , mais qui en ruineront la vérité.* Il ne faut pas croire que les hérétiques se montrent à découvert à ceux qu'ils veulent séduire. Ils n'ont garde de faire voir l'orgueil , l'ambition , l'amour de la nouveauté , & du libertinage , qui les fait agir. Cela leur attireroit trop peu de disciples : mais ils se déguisent , & prennent toutes les apparences de la piété , & de la religion ; ils ne parlent que de réformer les abus prétendus de l'Eglise , dont ils veulent se séparer. Ils font parade d'une doctrine plus profonde , ils exagèrent les foiblesses , & les maux qui se rencontrent dans la communion qu'ils abandonnent ; ce sont des loups revêtus de la peau de brebis. Les Gnostiques se distinguoient par des connoissances qu'ils vanroient comme très-rares , & très-relevées ; les Encratites se faisoient remarquer par leur abstinence , & leur continence prétendus ; Simon séduisoit les simples par ses prestiges. Au fond l'esprit qui les animoit tous , étoit l'ambition , l'avarice , & l'intempérance.

ET HOS DEVITA. *Fuyez ces personnes.* Ceci montre que saint Paul parloit des hérésies de son tems , & de celles qui devoient paroître jusqu'à la fin du monde. (a)

¶ 6. PENETRANT DOMOS , ET CAPTIVAS DUCUNT MULIERCULAS. *Ils s'introduisent dans les maisons , & traînent après eux comme captives , des femmes chargées de péchez.* Simon le Magicien , après s'être séparé des Fidèles de Samarie , où il avoit été baptisé , parcouru diverses provinces pour y pervertir les esprits. (b) Etant à Tyr en Phénicie , il y acheta une femme publique , nommée Hélène , & la menoit par tout , commettant secrètement avec elle toutes sortes de crimes. (c)

(a) Chryf. Theophyl. Est. Grot. Men.
(b) Theodoret. H. B. Eccl. l. 2. c. 2.

(c) Justin. Apolog. 2. Iren. l. 2. c. 20. Epiph. Phan. Haruf. 22.

7. *Semper discetes, & nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.*

8. *Quemadmodum autem Jannes, & Mambres resistenter Moysi, ita & hi resistunt veritati. Homines corrupti mente, reprobi circa fidem :*

7. Lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la vérité.

8. Mais comme Jannes, & Mambres résistèrent à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi :

COMMENTAIRE.

Il disoit qu'Hélène étoit la première intelligence, & la mere de toutes choses. Quelquefois il lui donnoit le nom de Saint-Esprit, & quelquefois celui de Minerve, ou d'Hélène femme de Ménélaus, qui avoit été l'occasion de la guerre de Troye. Il en disoit cent autres impertinences. Mais n'en voila que trop pour prouver ce que dit ici l'Apôtre.

Les Marcosiens les séduisoient par leurs prestiges, leur faisant accroire qu'elles étoient remplies du Saint-Esprit. Ils leur faisoient quelquefois offrir le saint sacrifice. (a) Les Marcionites leur permettoient de baptizer. (b) Les Montanistes les admettoient même à la Prêtrise, & à l'Épiscopat. (c) Toute l'antiquité parle des infâmies que commettoient avec des femmes, les Nicolaïtes, les Gnostiques, & les autres hérétiques de ces tems-là. Il seroit aisé de montrer par l'histoire, qu'il n'y a aucune hérésie, qui n'ait eu quelque femme insigne pour principal appui. Saint Jérôme (d) après avoir fait voir que Simon le Magicien, que Marcion, & que Nicolas s'étoient servi de leur ministère dans l'établissement de leurs hérésies, parcourt les autres hérésies qui avoient paru jusqu'à son tems, & montre que toutes ont été fondées, ou aidées, & soutenues par des femmes.

ψ. 7. NUMQUAM AD SCIENTIAM Pervenientes. *Qui n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la vérité.* Elles ne cherchent pas sérieusement à s'instruire, ni à se fixer à quelque chose de vrai, & de certain. Elles courent toujours après quelque chose de nouveau, pour contenter leur curiosité ; elles ne suivent que l'inconstance de leur esprit, & l'inquiétude de leur cœur. Le Grec : (e) *Elles ne peuvent jamais arriver à la connoissance de la vérité.*

ψ. 8. QUEMADMODUM JANNES, ET MAMBRES. *Mais comme*

(a) Iren. l. 1. c. 8. 9.

(b) Epiphanius hæres. 42.

(c) Epiphanius hæres. 49.

(d) Hieronymus. Ep. ad Crescipientem. Simon Magnus hæresim condidit, adjutus auxilio Helena meretricis. Nicolaus Antiochenus omnium immanditiarum conditor, choros duxit femineas. Marcion quoque Romanam præmisit mulierem ad majorem lasciviam. Apelles Philomenen comitam

habuit. Montanus Priscam, & Maximillam primam auro corruptis, deinde hæresim polluit. Arius ut o. b. m. deciperet, fororem Principia ante decepit. Donatus Lucilla episcopus adjutus est. Elpidium cæcum Agape cæca duxit. Priscillianus juncta fuit Galla non gente, sed nomine.

(e) Μαθησὶς οὐδέποτε ἀφ' ἑσέως ἀληθείας ἐλθεῖν δύνασθαι.

Jannés, & Mambrés résistèrent à Moÿse, ceux-ci de même résistèrent à la vérité. Comme l'écriture de l'ancien Testament ne parle point de ces Magiciens de Pharaon qui s'opposèrent à Moÿse, on croit que saint Paul a appris leurs noms, ou par une révélation particulière, (a) ou par la tradition des Juifs; (b) ou enfin par quelques anciennes histoires, qui ne sont pas venues jusqu'à nous; (c) ou du Livre apocryphe de *Jannés, & Mambrés*, dont parle Origènes, (d) & l'Ambrosiaster. Il est certain que du tems de saint Paul, les noms de ces deux Magiciens étoient fort connus; ainsi il n'est nullement nécessaire de recourir à une inspiration particulière pour les apprendre. Il en est fait mention dans Numénius l'ythagoricien, cité par Aristobule Juif, qui vivoit vers la 151. olympiade; c'est-à-dire, environ 176. ans avant JESUS-CHRIST; ainsi Numénius étoit encore plus ancien. Supposé toutefois que le Livre d'Aristobule soit aussi ancien que le demande la dédicace qui en est faite à Ptolémée Philopator. Car il y a des Savans qui croyent que cet Aristobule est l'ouvrage d'un imposteur, & que Numénius n'a vécu qu'au deuxième siècle de l'Eglise. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on trouve dans cet Auteur touchant Jannés, & Mambrés. C'étoit, dit-il, des Scribes sacrez des Egyptiens, qui excelloient dans la Magie au tems que les Juifs furent chassés de l'Egypte; ce furent les seuls que les Egyptiens trouvoient propres à opposer à Moÿse, qui étoit un homme dont les prières auprès de Dieu étoient très-puissantes; & qui furent capables de rendre inutiles les maux que ce Législateur des Juifs leur faisoit. (e)

Plin (f) parle aussi de la faction, ou de la secte des Magiciens, dont il dit que Moÿse, Jannés, & Jocabel, ou Jotapa, furent les Chefs. Le Paraphraste Jonathan, (g) & le Talmud de Babylone (h) en font aussi mention: & le Rabbin Abenezra, (i) & Hiscuni (k) parlent d'un livre intitulé, *les paroles des jours de Moÿse*, qui est peut-être le même que le livre intitulé, *Jannés, & Mambrés*, cité dans Origènes, (l) & dans l'Ambrosiaster, (m) & mis au rang des apocryphes par le Pape Gélase. (n) L'Ambrosiaster dit qu'ils étoient deux freres, & le Paraphraste Jonathan, qu'ils étoient les deux serviteurs qui accompagnoient Balaam, lorsqu'il vint vers Balac Roi des Moabites. (o) Artapan dit que Pharaon fit venir

(a) Chryso. Theophyl. Tirin.

(b) Theodoret. Theophyl. Gros. Est. Erasme. Tir. Min. Camer.

(c) Gros. Bez. Jac. Capell. Hamm. Druf.

(d) Origen. trakt 35. in Matth.

(e) Απαν Ευσεβίου παραρτ. l. 9. p. 241. Ἰαννῆς, καὶ Μαρβρεῖς οὐκ ἦσαν ἰερατικοὶ ἀλλὰ οὐκ ἦσαν καὶ μαγικῶν κλάσιν ὄντων, ἰσοῦνται ἰσχυροῦσιν ἢ ἀγῶνι. Νικητὴν γὰρ τῶ Ἰαννῆος ἰερατικοῦ ἀπὸ τοῦ γένεσθαι ἄλλοι ἄνθρωποι.

Taly i magycian ai aditio, etc.

(f) Plin. hist. nat. l. 30. c. 2.

(g) Jonathan in Exod. vii. 21.

(h) Talmud. Babil. tract. Menachot. c. 7.

(i) Abenezra in Exod. 19. 10.

(k) Hiscuni in Num. XII. 1.

(l) Origen. trakt. 35. in Matth.

(m) Ambrosiast. hic.

(n) Gelas. Diss. 15.

(o) Jonathan in Num. XXII. 22.

9. Sed ultra non proficiunt; insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut & illorum fuit.

9. Mais le progrès qu'ils feront, aura ses bornes; car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens.

COMMENTAIRE.

de la haute Egypte, au-dessus de Memphis, des Magiciens pour les opposer à Moÿse. Ce sont sans doute ceux qui sont marquez ici. Pallade dans son Histoire Lausique; (a) raconte que saint Macaire l'Egyptien alla exprés dans un désert éloigné de quelques journées de sa demeure, pour y voir les tombeaux de Jannés, & Mambrés, qu'il trouva dans un jardin planté d'arbres.

Les Orientaux disent qu'il y eut plusieurs Magiciens qui s'opposèrent à Moÿse. Ils nomment entr'autres *Sabous*, & *Gadous*, qui vinrent de la Thébaidé; & *Giaath*, & *Mospha*, qui vinrent d'un autre côté pour s'opposer à Moÿse. Ils voulurent, disent-ils, contrefaire le miracle du changement de la verge de Moÿse en serpent, & jettant contre terre leurs bâtons, & des cordes remplies de vis-argent. Ces cordes commencèrent à faire quelques mouvemens, en se repliant les unes sur les autres, à cause de la chaleur du terrain échauffé par l'ardeur du soleil. Mais la verge de Moÿse les mit toutes en pièces dans un moment.

Il y a quelque différence sur le nom de ces Magiciens. Le Grec imprimé porte, *Jannés*, & *Jambrés*. Quelques anciens: (b) *Jannés*, & *Mambrés*. Les Juifs nomment *Joanne*, ou *Johanna*, celui qui est nommé *Jannés* par les Grecs; & *Mambrés*, celui que les Grecs appellent *Jambrés*. Tzédak Lévi les nomme *Avés*, & *Samrés*. Les Hébreux veulent qu'ils ayent été fils du devin Balaam, & maitres de Moÿse dans les sciences des Egyptiens.

ÿ. 9. SED ULTRA NON PROFICIENT. *Le progrès qu'ils feront, aura ses bornes.* Les hérétiques dont on a parlé, firent d'abord quelques progrès, mais ils ne durèrent pas long-tems. La secte de Simon le Magicien qui dans les commencement avoit eu un si grand nombre de disciples, fut réduite vers l'an 249. où Origènes écrivoit son Livre contre Celse, (c) à environ trente personnes au plus. Dans le cinquième Livre du même ouvrage, (d) il dit qu'on n'en trouve pas un seul. Origènes pouvoit n'être pas bien informé, puisqu'Eusébe (e) en parle encore, & qu'il dit que quelques Simonien cachez, se mêloient parmi les Fidèles, & recevoient

(a) Pallad. hist. Lausiac. c. 9.

(b) Cyprian. Galaritan. Operat. l. 7. Born. }
G. L.

(c) Origen contra Cels. l. 1. p. 44.

(d) Origen contra Cels. l. 5. p. 272.

(e) Eusébe. l. 2. c. 1.

10. Tu autem affecutus es meam doctrinam, institutionem propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

11. Persecutiones, passiones: qualia mihi facta sunt Antiochia, Iconis, & Lystris; quales persecutiones sustinui, & ex omnibus eripuit me Dominus.

10. Quant à vous, vous savez quelle est ma doctrine, quelle est ma manière de vie, quelle est la fin que je me propose, quelle est ma foi, ma tolérance, ma charité, & ma patience;

11. Quelles ont été les persécutions, & les afflictions qui me sont arrivées; comme celles d'Antioche, d'Icone, & de Lystré; combien grandes ont été ces persécutions que j'ai souffertes, & comment le Seigneur m'a tiré de toutes.

COMMENTAIRE.

le baptême dans l'Eglise, pour pouvoir répandre plus aisément leurs erreurs.

Les Nicolaïtes subsistèrent fort peu de tems, dit Eusébe. (a) Tertulien (b) dit qu'ils avoient changé de nom, & étoient passés dans la secte des Caïnites. Mais ces derniers hérétiques eux-mêmes ne subsistèrent que fort peu de tems. Les Gnostiques furent les plus nombreux, & les plus étendus de tous. Saint Jérôme, (c) & saint Epiphane (d) disent qu'on en voyoit encore quelques-uns, mais cachez, & obscurs sur la fin du quatrième siècle. Les Corinthiens, les Nazaréens, les Ebionites, & les autres, dont la principale erreur étoit de soutenir la nécessité des observances légales; ces hérétiques n'allèrent guères au-delà de la ruine, & de la dispersion entière des Juifs sous Adrien.

INSPIENTIA ENIM EORUM. Car leur folie sera connue de tout le monde. Dieu permit que ces hérétiques tombèrent dans de si grands désordres, & que leur esprit s'égarât dans des erreurs si monstrueuses, qu'ils devinrent odieux à tous les hommes, & qu'ils ne subsistèrent que quelque peu de tems, qu'à la faveur des ténèbres dont ils se couvrirent, ou de l'hypocrisie, & de la dissimulation continue où ils vécurent. Dès qu'on les connut, on en eut horreur, & pour les réfuter, il n'y eut qu'à lever le voile dont ils cherchoient à cacher leur ignominie.

ÿ. 10. TU AUTEM ASSECUTUS ES MEAM DOCTRINAM. Quand à vous, vous savez quelle est ma doctrine. Je ne me suis ni caché, ni déguisé devant vous. Vous savez qui je suis, quelle est ma doctrine, & ma conduite. Jugez vous-mêmes de la différence qu'il y a entre nous, & ces docteurs, dont je viens de vous parler.

ÿ. 11. QUALIA MIHI FACTA SUNT ANTIOCHIAE, ICONII, ET LYSTRIS. Quelles ont été les persécutions qui me sont arri-

(a) Euséb. hist. Eccl. l. 3. c. 29.

(b) Tertull. praescript. c. 35.

(c) Hieronym. in Vigilantium.

(d) Epiphane. her. l. 26.

11. *Et omnes qui p̄d volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.*

13. *Mali autem homines, & seductores proficient in pejus, errantes, & in errorem mittentes.*

11. Aussi tous ceux qui veulent vivre avec piété en JESUS-CHRIST, seront persécutés.

13. Mais les hommes méchants, & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illusion, & faisant tomber les autres.

COMMENTAIRE.

vées à Antioche de Pisidie, (a) à Icone, & à Lyffres en Lycaonie. Timothée étoit de Lyffres, comme nous croyons, il savoit mieux que personne ce que l'Apôtre avoit souffert dans cette ville, & à Icone, qui en étoit proche. (b) Antioche de l'Asie n'en étoit pas éloignée. Saint Paul vint d'Antioche de Pisidie, à Icone. (c) Je ne suis pas de ces faux Docteurs, qui pour éviter la persécution, feignent d'être Juifs avec les Juifs, & Payens avec les Payens. Je dis la vérité au dépens de ma tranquillité, & de ma vie.

¶ 11. OMNES QUI P̄E VOLUNT VIVERE IN CHRISTO. *Tous ceux qui veulent vivre avec piété dans JESUS-CHRIST, seront persécutés.* Déchez-vous de tous ces faux Apôtres qui font leur Dieu de leur ventre, & qui savent se déguiser de manière qu'ils ne souffrent aucune persécution. Cet un article incontestable que quiconque veut vivre dans le Christianisme, dans la piété, & dans la vertu, ne pourra jamais éviter la contradiction. Il déplaira nécessairement, ou aux Payens, ou aux Juifs. Quiconque ne prêche que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié, est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils; il est de nécessité exposé à choquer les uns, ou les autres, & souvent tous les deux; & par conséquent à s'attirer des contradictions, des peines, des mauvais traitemens. Ainsi JESUS-CHRIST l'a prédit à ses vrais Disciples. (d) Leur vie, leurs maximes, leur conduite sont trop opposées à celles du monde, pour n'être pas contredites. Un caractère de la vraie Religion, & de la vérité, est d'être persécutés.

¶ 13. SEDUCTORES PROFICIENT IN PEJUS. *Les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal.* Que le progrès des hérésies, & des erreurs, que le bonheur apparent des séducteurs, & le grand nombre de leurs disciples, ne vous touchent point; non plus que les disgrâces, & les persécutions que souffrent les gens de bien. La vertu, & la piété sont toujours rares, & toujours odieuses au monde. Mais souvenez-vous de ce que je viens de vous dire ¶ 9. *Que le progrès qu'ils feront aura ses bornes.*

(a) Chryso. Gm. Ep.

(b) Voyez 2B. XIII. 45. 50. XIV. 2. 4. 5.

(c) 2B. XIII. 14.

(d) Mat. X. 17. 18. XXII. 34. Jean. XVI. 33. 2V12. 14.

14. Tu verò permans in iis quæ didicisti, & credita sum tibi, sciens à quo didi: eris.

15. Et quia ab infamia sacras Litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu.

16. Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia;

14. Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, & qui vous ont été consacrées, sachant de qui vous les avez apprises,

15. Et considérez que vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut, par la foi qui est en JESUS-CHRIST.

16. Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété, & à la justice;

COMMENTAIRE.

ÿ. 14. PERMANE IN IIS QUÆ DIDICISTI. *Demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises.* Ne vous laissez point aller aux doctrines nouvelles des hérétiques, ni aux vaines apparences de science, & de doctrine dont ils font parade. Demeurez ferme dans les principes que vous avez reçus de moi. Déniez-vous de tout ce qui n'est pas conforme à la foi, (a) que vous avez reçue comme un dépôt, & dont vous devez rendre compte à Dieu. Théodoret, & Théophylacte remarquent fort judicieusement que tout ceci est contre les Simonien, & les autres hérétiques de ce temps-là.

ÿ. 15. AB INFANTIA SACRAS LITTERAS NOSTI. *Vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres saintes.* Timothée avoit eu une mère, & une ayeule pleines de piété, qui dès l'enfance lui avoient fait lire les saintes Écritures, & qui les lui avoient expliquées, suivant leur capacité, & leur portée. Il ne parle que des Livres sacrez de l'ancien Testament, car ceux du nouveau n'étoient pas encore tous composez, ni ramassés en un corps. On ne sauroit de trop bonne heure se nourrir des saintes Écritures. C'est le lait des enfans, & la nourriture solide des vieillards. Elle convient à ceux qui commencent, & à ceux qui sont déjà avancez dans la perfection. (b)

ÿ. 16. OMNIS SCRIPTURA DIVINITUS INSPIRATA, UTILIS EST (c) AD DOCENDUM. *Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire.* Toute l'Écriture sainte de l'ancien Testament,

(a) Ἐν τοῖς ἡμετέροις, ὡς ἐν ἄλλοις. Alii quidam: καὶ ἐν ἡμῶν.

(b) Aug. l. 3. de Genesi ad litt. l. 5. c. 3. n. 6. Scriptura sacra sic loquitur, ut altitudinis superbos irideat, profunditate autem nos teneat, veritate magnum prestat, affabilitate parvulos nutriet.

(c) Græc. ἰμπεριε. Πᾶσα γὰρ ἐστὶ διδασκαλία, ὡς

ἰσχυρῶς ὡς ἐστὶ διδασκαλία: Omnis Scriptura divinitus inspirata, & utilis ad docendum, &c. Mais plusieurs omettent & Barb. 1. Clem. Alex. Syr. Arab. Ambrosiæ. Hieronymus, Theodoretus ad Justin. teste Facundo, l. 3. c. 6. Pelag. Vulg.

17. *Ut perfectus sit homo Dei, ad omnes opus bonum instructus.*

17. Afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant propre, & parfaitement préparé à tout bien.

COMMENTAIRE.

car alors, comme on l'a déjà remarqué, quoiqu'il y eût plusieurs parties du nouveau d'écrites, elles n'étoient pas encore réunies en un corps, & ne composoient pas ce qu'on appelle le Canon du nouveau Testament. Il dit : *Toute écriture divinement inspirée*, pour la distinguer des Livres apocryphes, & des Auteurs profanes, même des Philosophes du paganisme, lesquels quelque beaux qu'ils soient, sont toutefois l'ouvrage de l'homme, & composés par son esprit, & par une industrie humaine : au lieu que les Livres sacrez, & canoniques reconnus par l'Eglise de J. C. sont divinement inspirés ; non seulement quant au sens, mais même quant aux termes, & aux sentences, ainsi que l'enseignent unanimement les Peres. (a) Je sais qu'entre les Théologiens il y a quelque diversité de sentiment sur la manière dont les Ecrivains sacrez sont inspirés : mais tous conviennent que le Saint-Esprit y a présidé, de manière qu'il n'y a ni erreur, ni fausseté, ni rien de semblable dans les Ecritures canoniques ; & que comme le dit ici saint Paul, toute l'Ecriture sainte, & inspirée, est propre pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété, & à la justice. Pour remplir dignement tous ces devoirs, un Evêque doit être puissant dans les Ecritures, & s'en servir pour réprimer les méchants, pour soutenir, & pour consoler les bons, pour instruire les ignorans, & pour réduire les ennemis de la vérité. Appliquez vous donc à cette lecture ; & qu'elle vous suffise. Ne cherchez point ailleurs de quoi vous instruire, & vous former, & fuyez toutes les nouveautez profanes des hérétiques. Dieu vous en a assez dit dans ses Ecritures. Tenez-vous-en là.

ÿ. 17. *UT PERFECTUS SIT HOMO DEI.* (b) Afin que l'homme de Dieu soit parfait. Ne croyez pas qu'il vous manque quelque chose, si vous n'êtes point versé dans les sciences humaines, & dans l'étude des Philosophes. Si vous possédez les saintes Ecritures, vous pouvez mépriser tout le reste. L'homme de Dieu, & le Ministre du Seigneur sera parfait, & parfaitement préparé à tout bien, & à remplir tous ses devoirs,

(a) Vide Iren. l. 2. c. 47. Tertull. contra Irenagen. c. 22. Origen. Philocal. c. 30. c. 1. 5 contra Cels. Cyprian. serm. de opere. & c. Amosyn. Clem. Alex. l. 2. p. 1. c. 1. Basil. lib. 1. Eccl. l. 5 c. ult. Epiph. contra haer. lib. 74. Greg. Niss. O. 1. 7. contra Eunom. Macar. hom. 39. Chrysost. homil. 26. in Genes. Item Orat. Quod Scriptura lectio nullis sit. in sup. 2. Epist. ad

Galat. & alias passim.

(b) *Ut sit perfectus homo Dei* est id est *ut sit perfectus in omni opere bono* & in omni virtute. Clarum est in v. 17. c. 17. S. Ceterum in v. 17. c. 17. c. 17. Et au lieu de *ut sit perfectus* quelques-uns lient : *Et sit perfectus* & *ut sit perfectus*. Com. l. 1. c. 17. *ut sit perfectus*. Syr. *ut sit perfectus* ad 17. c. 17.

s'il possède les Livres sacrez. Les Gnostiques, & les autres hérétiques de ce tems-là, n'étoient pas contens de la simplicité des Ecritures. Ils se van-
toient de savoir d'autres mystères. Saint Paul marque ici à Timothée le
mépris qu'il doit faire de cette vaine science. Ayez la connoissance des
Ecritures, & il ne vous manquera rien pour la perfection de vôtre em-
ploi.



CHAPITRE IV.

*Devoirs d'un Evêque. Instruire, corriger, reprendre, réprimer les
méchans. Description des hérétiques. Saint Paul prédit sa propre
mort. Il prie Timothée de le venir trouver. Alexandre lui a été
contraire. Dans sa première défense tous l'ont abandonné. Le
Seigneur l'a délivré du lion. Il finit par des salutations.*

†. 1. **T**ESTIFICOR CORAM DEO, & JESU
CHRISTO, qui judicaturus est
vivos, & mortuos, per adventum ipsius,
& regnum ejus :

†. 1. **J**E vous conjure donc devant Dieu, &
devant JESUS-CHRIST, qui jugera
les vivans, & les morts; je vous en conjure
par son avènement glorieux, & par son
regne;

COMMENTAIRE.

†. 1. **T**ESTIFICOR CORAM DEO... PER ADVENTUM IP-
SIUS. Je vous conjure devant Dieu, & devant JESUS-CHRIST
qui doit juger les vivans, & les morts; je vous en conjure par son avène-
ment, & par l'établissement de son regne. (a) Ou suivant quelques Exem-
plaires Grecs, & saint Chrysostome: Je vous conjure par JESUS-CHRIST
qui doit juger les vivans, & les morts, au jour de son avènement glorieux,
& de l'établissement de son regne. Car c'est principalement au jour du ju-
gement dernier que JESUS-CHRIST établira son regne, & que Dieu met-
tra tous ses ennemis au pied de son trône. (b) L'une, & l'autre manière
de lire fait un fort bon sens. L'Apôtre conjure Timothée par tout ce qu'il
y a de plus terrible, de remplir tous les devoirs de son ministère; par le
Jugement de JESUS-CHRIST, qui doit juger les vivans, & les morts, les

(a) Græc. Κατὰ τὸν ἐπισημῶν ἁγίων, & τὸν βασιλέων ἁγίων. Plusieurs omettent Κατὰ. Ita Cod. Bonner. G.
Alex. Clarom. G. L. Germ. L. Colb. 7. Ambro-
(b) Voyez 1. Cor. XV. 23. 24. &c.

1. *Prædica verbum, insta opportune, importune; argus, obsecra, increpa in omni patientia, & doctrina.*

1. Annoncez la parole; insistez à tems, à contre-tems; reprenez; suppliez; menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer, & de les instruire.

3. *Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinentur; sed ad sua desideria coarctabunt sibi magistros, prurientes auribus:*

3. Car il viendra un tems où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine: au contraire ayant une extrême d'envie de son d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs détiis;

COMMENTAIRE.

Justes, & les pécheurs, (a) les bons, & les méchans; ou plutôt: Ceux qui seront morts depuis long tems, & ceux qui se trouveront encore en vie au jour de son avènement. b) Voyez ci-devant I. *Thessal.* IV. 14. 15. 16. I. *Cor.* XV. 23. & 52.

¶ 2. *PRÆDICA VERBUM; INSTA OPPORTUNE, IMPORTUNE.* Annoncez la parole de l'Evangile sans crainte; insistez à tems, à contre-tems; dans la paix, dans la persécution; dans l'Eglise, hors de l'assemblée; (c) lorsqu'il y a apparence de succès, & lorsqu'il n'y en a point. A force de travailler, de prêcher, d'exhorter, Dieu permettra que vous trouviez des facilitatez, & des ouvertures, où il n'en paroïssoit point. Ce qui ne réussit pas aujourd'hui, réussira une autre fois. Reprenez, suppliez, menacez. Ou, selon le Grec: (d) Reprenez, menacez, consolez, ou exhortez; mais sans aigreur, sans emportement, sans inquiétude, in omni patientia, & doctrina. Il faut convaincre, & persuader, avant que d'employer les réprimandes, & les corrections. (e) Imitiez la sagesse du médecin, qui ne manqué pas d'adoucir les playes, auxquelles il a été contraint de mettre le fer, & le feu.

¶ 3. *ERIT ENIM TEMPUS CUM SANAM DOCTRINAM NON SUSTINEBUNT.* Car il viendra un tems où les hommes ne pourront souffrir la saine doctrine. Ne vous rebuttez point d'enseigner, quand même vous verriez que vous n'êtes point écouté. Le labourer sème par le mauvais, comme par le beau tems. La semence qui doit fructifier, se pourrit dans la terre, avant que de pousser. Ce qui est reçu dans un esprit d'extrait, & quelquefois railleur, ou méprisant, se réveille souvent, & produit son fruit, lorsqu'on y pense le moins. Le tems viendra que dans

(a) *Quidam apud Theophyl. & Erasm.*

(b) *Chryf. Theophyl. Graf. Erasm. Est. Zeger. Druf. Men. alii.*

(c) *Vide Theophyl. Est. alios.*

(d) *Επιλαλε, ἰδιαιτέρως, παρακαλεσθαι. Flu-*

scius sicut est in Vulgare: *Επιλαλε, ἰδιαιτέρως, παρακαλεσθαι, ἰδιαιτέρως ἢ Gloriam & S. Germ. Lat. Ambrosii ἢ Hieronymi.*

(e) *Est Men. Eccl. Vide & Theodoret.*

4. Et à veritate quidem auditum avertem; ad fabulas autem convertentur.

5. Tu vero vigila in omnibus; labora, operi fac Evangelistæ, ministerium tuum imple; sobrius esto.

4. Et fermant l'oreille à la vérité; ils l'ouvriront à des fables.

5. Mais pour vous, veillez continuellement; souffrez constamment; faites la charge d'un Évangéliste; remplissez tous les devoirs de votre ministère; soyez sobre.

COMMENTAIRE.

L'Eglise il y aura de faux Docteurs, qui par leurs nouveutez, s'attirent une foule d'auditeurs inconstans, & légers, qui auront une forte demangeaison d'entendre quelque chose qui les flatte, & qui les chatouille. (a) Ce tēps est venu. Il étoit dés le vivant de Timothée, & il a été dans toutes les siècles. C'est par les choses nouvelles, & curieuses que les hérétiques se sont attirés des sectateurs, des gens qui aiment à être flattez, & qui veulent qu'on leur chatouille l'oreille par des discours fleuris, éloquens, étudiés, & par des doctrines trompeuses, nouvelles, & curieuses. Tels furent les Gnostiques, & les Disciples de Simon, de Ménandre, & des premiers hérétiques. La doctrine de l'Évangile, & des Apôtres étoit pour eux trop fade, & trop commune; il fallut la leur assaisonner par la Philosophie, & par des idées guindées, & chimériques de cercles, de générations, d'Anges, d'Intelligences, de révélations, & de prophéties nouvelles.

Ÿ. 4. AD FABULAS AUTEM CONVERTENTUR. Ils ouvriront l'oreille à des fables, Cela conviendrait admirablement aux Simonien, aux Gnostiques, aux Carpocratien, aux Marcionien, aux Manichéen, aux Encratite, & presque à tous les hérétiques des premiers siècles. Les Docteurs Juifs, & plusieurs Chrétiens hébraïques de ces tems-là donnoient aussi beaucoup dans les fables, & dans les vaines traditions.

Ÿ. 5. TU VERO VIGILA IN OMNIBUS; LABORA; . . . SOBRIUS ESTO. Pour vous, veillez continuellement; souffrez constamment; (b) soyez sobre. Ces derniers termes ne sont ni dans le Grec moderne, ni dans les plus anciens Exemplaires Latins. (c) Faites la charge d'un Évangéliste. On appelloit Évangélistes dans ces premiers tems, ceux qui étoient les compagnons de la prédication, & des travaux des Apôtres, qui alloient prêcher dans différentes Eglises par l'ordre, & avec la mission des Apôtres. Tels furent saint Philippe dans les Actes, (d) & Sil-

(a) Καὶ ἄρα τὸ ἀκούειν Τῆς ἀληθείας. Telle est la vérité. καὶ τὸ ἀκούειν τὴν ἀλήθειαν, ἢ τὸ ἀκούειν τὴν ἀλήθειαν. Tels sont les auditeurs de la vérité. τὸ ἀκούειν τὴν ἀλήθειαν, ἢ τὸ ἀκούειν τὴν ἀλήθειαν. Tels sont les auditeurs de la vérité. Ep. 51. Alexandrinis nonne veritates tribuit.

(b) Σὺ δὲ εἶσε ἐν πάντι, κακοῦδ' ἔσται.

(c) Clarom. ep. 8. Germ. Latina, Ambrosioph. Hieronymi. alia Exemplaria Latina. Vide Erasmi. & Mill.

(d) Act. xxi. 8.

6. Ego enim jam delibor, & tempus
refolutionis mea iustas.

6. Car pour moi, je suis sur le point d'être immolé, & le tems de ma mort s'approche.

COMMENTAIRE.

vanus, ou Silas, dont il est parlé assez souvent dans les Epîtres de saint Paul. L'Apôtre met les Evangélistes immédiatement après les Apôtres. (a) Eusébe (b) dit qu'il y en eut plusieurs, qui ayant abandonné toutes choses pour suivre JESUS-CHRIST, se répandirent dans diverses Provinces; les uns dans les lieux, où les Apôtres avoient prêché, les autres dans ceux qui n'avoient pas encore entendu la parole de vie, & s'empresèrent à leur annoncer l'Evangile. Il en nomme quelques-uns, & dit qu'il y en eut plusieurs autres. Voilà donc quels étoient les Evangélistes des premiers siècles. Saint Timothée avoit fait cette profession, & l'Apôtre l'exhorte à la continuer par tout où il se trouvera. Il ajoute: Remplissez les devoirs de votre ministère; c'est-à-dire, les devoirs de l'Episcopat. Car, comme on l'a vu, il étoit Evêque d'Ephèse. On peut traduire le Grec par: (c) Donnez des preuves de votre ministère; faites voir par votre conduite, que vous êtes un vrai Ministre de JESUS-CHRIST.

ψ. 6. EGO ENIM JAM DELIBOR. Car je suis sur le point d'être immolé. Le Texte à la lettre: (d) Je suis comme une victime sur laquelle on a déjà fait les libations de liqueurs, & les effusions de grains, & de sel, ou de farine qu'on répandoit sur la victime immédiatement avant l'immolation. (e) C'est ainsi que Grotius l'explique. L'usage de répandre du grain, & des libations sur la tête des victimes, avant leur immolation, est connu dans toute l'antiquité. Stace Thébaïd. liv. iv.

Jamque ardua ferro
Signati capita, & frugum libamine puro,
In vulnus cecidère greges.

Parmi les Hébreux, les libations ne se faisoient que sur la victime déjà immolée. Les Peres Grecs, (f) & le commun des Commentateurs l'expliquent en ce sens: Je suis comme une victime déjà en quelque forte

(a) Ephes. iv. 14
(b) Euseb. Hist. Eccl. l. 5. c. 31. seu 37. Edit. Valis.
(c) Τῶν δυνάστην ἐν κληρονομίᾳ τῆς ἐκκλησίας οὐκ ἐπιτελεῖται ἡ λειτουργία. Chrysostomus in 2. Timotheo, c. 4. v. 5.
(d) Ego enim jam delibor, & tempus refolutionis mea iustas.
(e) Jamque ardua ferro, & frugum libamine puro, in vulnus cecidère greges.
(f) Vetus Epigram. apud Grec. καὶ πρὸς τὴν ἐκκλησίαν.

ἐπί τῆς ἐκκλησίας
ὅπου ἡ λειτουργία, ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας. Vide Hom. Iliad. A. v. 449. & seq.
(f) Chrysostomus in 2. Timotheo, c. 4. v. 5. λέγει τὴν ἐκκλησίαν ἀνακαταστήσει. Οὐκ ἐπιτελεῖται ἡ λειτουργία ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, ἀλλ' ἐπιτελεῖται ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ. ὁ δὲ πᾶς ὁ λαὸς τῆς ἐκκλησίας ἐστὶν ἡ ἐκκλησία. ὁ δὲ πᾶς ὁ λαὸς τῆς ἐκκλησίας ἐστὶν ἡ ἐκκλησία. ὁ δὲ πᾶς ὁ λαὸς τῆς ἐκκλησίας ἐστὶν ἡ ἐκκλησία.

7. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.*

8. *In reliquo reposita est mihi corona justitia, quam reddet mihi Dominus in illa die iustus Judex; non solum autem mihi, sed & iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire ceteri.*

7. J'ai bien combattu ; j'ai achevé ma course ; j'ai gardé la foi.

8. Du reste la couronne de justice m'est réservée, que le Seigneur comme un juste Juge me rendra en ce grand jour, & non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement. Hâtez-vous de me venir trouver.

COMMENTAIRE.

égorgée, dont le sang est répandu, ou sur l'autel, ou au pied de l'autel, ou, je suis comme une hostie sur laquelle on a déjà fait les aspersions, & les libations ordinaires, à qui il ne reste que d'être consumée par le feu. Voyez ce qui a été remarqué sur le Chap. II. §. 17. de l'Épître aux Philippiens.

§. 7. *BONUM CERTAMEN CERTAVI.* J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai conservé ma foi. Saint Paul ne parla jamais avec plus d'assurance, que dans cette Lettre, que l'on peut considérer comme le testament d'un père à un fils, & comme les dernières paroles de ce saint Apôtre. Les Peres croyent que Dieu lui avoit révélé qu'il mourroit à Rome, & qu'il consommeroit sa vie par le martyre. C'est cette assurance qui produisoit en lui la joye, & la confiance que nous remarquons ici. Il dit qu'il a bien combattu. C'est un Héros, qui voit ses ennemis à ses pieds. C'est un combattant qui est sûr de sa victoire. Saint Paul aime les similitudes tirées de la guerre : *J'ai achevé ma course.* Il employe aussi souvent la comparaison des exercices de la carrière, & du théâtre : J'ai fourni ma carrière, je suis arrivé au but : enfin j'ai conservé le dépôt de la foi que Dieu m'a confié ; je m'eus content, parce que je vais paroître devant Dieu, sans avoir donné atteinte à la pureté de son Evangile. J'ai remis ce sacré dépôt entre les mains de personnes fidelles, & qui sont en état d'en rendre un compte exact. Il dit ceci contre les hérétiques, & les mauvais Chrétiens, qui souilloient la pureté de leur foi, par des fables impertinentes, des erreurs monstrueuses, & par une conduite indigne de la Religion Chrétienne ; & contre ceux qui apostasioient lâchement, & se livroient aux ennemis de JESUS-CHRIST. Pour moi j'ai gardé jusqu'à la fin la fidélité que j'ai jurée à mon Dieu ; ou j'ai conservé la foi qu'il m'a donnée par l'infusion de son Saint-Esprit.

§. 8. *REPOSITA EST MIHI CORONA JUSTITIÆ.* Du reste la couronne de justice m'est réservée. Je suis assuré que le juste distributeur des prix, & des récompenses, ne me refusera pas la couronne qui m'est

(*) Aug. de peccator, merit. l. 2. c. 16. & ferm. 299. nov. Edit. & Athanas. de fuga sua.

9. *Demas enim me reliquit, diligens hoc seculum, & abiit Thessalonicam :* 9. Car Démas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siècle, & il s'en est allé à Thessalonique;

COMMENTAIRE.

dû. Il continué dans l'allégorie d'un combat public, où l'*agonothète*, ou distributeur des prix, jugeoit du mérite des combattans, & assignoit au vainqueur le prix qui lui étoit dû. La *couronne de justice*, est celle qui est donnée pour récompense de la justice, & des autres vertus, comprises sous le nom général de justice. (a)

FESTINA AD ME VENIRE. *Hâtez-vous de me venir trouver.* Quelques-uns (b) croient que saint Paul vouloit avant sa mort l'instruire de vive voix sur plusieurs choses. D'autres (c) veulent qu'il ne désire sa présence, que pour avoir en lui un aide au milieu de l'abandon où il se trouvoit, & dans l'accablement où l'âge, la prison, & les travaux l'avoient réduits. D'ailleurs (d) il étoit bien-aîsé d'avoir auprès de lui plusieurs de ses Disciples, tant pour l'aider dans le ministère Evangélique, que ses liens ne lui permettoient pas d'exercer comme il l'auroit souhaité, que pour soutenir les Fidèles, & les consoler, & empêcher les troubles qui pouvoient arriver après sa mort. On ne fait pas bien sûrement si saint Timothée fit ce voyage de Rome. Saint Paul mourut l'année suivante le 29. du mois de Juin, 66. de JESUS-CHRIST; & cette Lettre est du mois de Juillet de l'an 65. Il désireroit que Timothée le vint trouver avant l'hiver de cette même année. Les autres Lettres que S. Paul écrivit de Rome, où Timothée est nommé, (e) sont du premier voyage que l'Apôtre fit en cette ville, en 62.

9. DEMAS ME RELIQUIT. *Démas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siècle.* C'est le même Démas qui étoit à Rome avec saint Paul en son premier voyage en 61. ou 62. & dont il est parlé dans les Epîtres aux Cololiens, (f) & à Philémon. (g) Il se pervertit dans ce dernier voyage en 65. & abandonna son Maître dans le danger; on ne sait s'il abandonna la foi, ou si Dieu lui fit la grace de revenir de son égarement, & de se relever de sa chute, ou si l'amour du siècle que l'Apôtre lui reproche, n'est qu'une faute passagère, ou de pure infirmité. Saint Epiphane (h) prétend qu'il renonça à la foi, & qu'il s'engagea dans l'hérésie de Cérinthe, d'Ebion, & des autres, qui ne tenoient JESUS-CHRIST que comme un simple homme. Dorothee dans sa Synopse veut qu'étant retourné à

(a) Est Men Urat. Sente. Pise. Bus.

(b) Chrysof. Theophyl.

(c) Est. alii.

(d) Vide Chrysof. hic. homil. 10. p. 610.

(e) Athipp. 12. 19. Coloss. 1. 1. Philom. 2.

Heb. XIII. 21.

(f) Coloss. IV. 14.

(g) Philomon. v. 24.

(h) Epiphane. heres. 51.

10. *Crescens in Galatiam, Tite in Dalmatiam.* } 10. Crescens en Galatie, Tite en-Dalmatie.

COMMENTAIRE.

Thessalonique, il soit devenu Prêtre des Idoles. Plusieurs Nouveaux (a) croient au contraire qu'il retourna avec saint Paul, & Eftius même conjecture que c'est le même Démas dont parle saint Ignace aux Magnésiens, & qu'il appelle leur *Evêque digne de Dieu*. Mais tout cela n'est fondé que sur la fautive supposition que cette Lettre ait été écrite pendant la première prison à Rome, ou du moins, avant les Epîtres aux Colossiens, & à Philemon.

ÿ. 10. CRESCENS (b) IN GALATIAM. *Crescens est allé en Galatie, & Tite en Dalmatie.* Ces deux ne s'étoient séparés de saint Paul, que par de bons motifs, avec son agrément, & peut-être par ses ordres. (c) *Crescens* étoit allé de Rome en Galatie, ou dans les Gaules, car les Exemplaires Grecs ne sont pas uniformes en cet endroit, les uns portant *la Galatie*, (d) & les autres *la Gaule*. (e) Le même de *Galatia* en Grec, se prend souvent pour la Gaule, dans les Auteurs profanes, comme le remarque ici Théodoret. (f) Eusebe, (g) saint Epiphane, (h) Théodoret, saint Jérôme, (i) & Sophrone son traducteur, l'ont entendu en ce sens. La Chronique d'Alexandrie, & un Anonyme cité par Oecuménius, Nicéphore, Dorothee, Ufuard, l'expliquent aussi des Gaules, & croient que saint Crescens y a prêché; c'étoit donc la tradition de l'Orient, comme on l'infère de ces autoritez. Adon le fait fondateur de l'Eglise de Vienne; sentiment qui est aujourd'hui suivi dans ce pays-là.

Sérarius dans son Histoire de Mayence, dit que saint Crescens fonda l'Eglise de Mayence, & il cite pour soutenir ce sentiment, quelques Auteurs assez nouveaux, comme l'Abbé Rupert, & quelques catalogues des Evêques de cette Eglise. Mais il avoué de bonne foi qu'il n'y a pas un mot de saint Crescens, ni dans le Missel, ni dans le Bréviaire, ni dans aucun livre semblable de cette Eglise; ce qui affoiblit extrêmement toutes les autres preuves qu'il apporte.

Messieurs de Lainoy, (k) & de Tillemont (l) qui ont examiné les preuves que l'on apporte pour l'Épiscopat de saint Crescens à Vienne, &

(a) Vide Græc. Est Men Cornal.

(b) Κρητικός. Αιτι: Εξισατος. Ita plures Mss. Syr. Cœlbrat. Arab. Præsius.

(c) Chryf. Theod. Theoph. Est. Græc. Men. Cœc.

(d) Εἰς Γαλατίας. Ita Impressi passim, & Mss. plerique. Item. Chryf. Theodoret. Cœc.

(e) Εἰς Γαυλίαν. Ita Lin. Cod. 2. Æth.

(f) Theod. Γαυλίαν. Τὰς Γαυλίαις ἕτεροι ἐπι-

λάσθη. Οὗτω γὰρ ἐπιλάτῃσιν πάλαι ὄντω δὲ καὶ τῶν αἰώνων ἐπιλάτῃσιν ἐπὶ τῆς ἰσθμῶσιν μετακλιθεῖσιν.

(g) Euseb. l. 7. c. 4. Hist. Eccl.

(h) Epiphani. hæretic. 71. Οὗτω ἐστὶ τῆ Γαυλίαι, ἢ τῆσιν πλανηθεῖσιν ἐπιλάτῃσιν, ἀπὸ ἐπὶ τῆ Γαυλίαι.

(i) Hieronym. Catalog. Scriptor. Eccles.

(k) Lainoy Sulpit. Severi Sententia vindicata, Cœc.

(l) M. de Tillemont, note 81. sur S. Paul.

11. *Lucas est mecum solus. Marcum assume, & adduc tecum : est enim mihi milis in ministerium.*

12. *Tychicum autem misi Ephesum.*

11. Luc est seul avec moi. Prenez Marc avec vous, & amenez-le : car il me peut beaucoup servir pour le ministère de l'Evangile.

12. J'ai aussi envoyé Tychique à Ephèse.

COMMENTAIRE.

à Mayence, en font fort bien voir la foiblesse. Il y a très-peu de tems que l'Eglise de Vienne prétend avoir saint Crescens pour fondateur. Il n'y a pas deux cens ans qu'elle a commencé à mettre ce saint dans ses Litanies. Dans les anciennes disputes qui s'élevèrent entre cette Eglise, & celle d'Arles, sur le droit de Métropole, on ne s'avisâ pas de relever cette mission de saint Crescens. On cite une lettre du Pape Paul I. à Charlemagne, où il dit que la ville de Vienne a eu pour Maître saint Crescens collègue des Apôtres. Mais cette lettre est fort suspecte, & n'a été produite que dans ces derniers siècles. Les Latins font la fête de S. Crescens le 27. de Juin. Les uns le font mourir sous Néron, les autres sous Trajan : les uns dans la Galatie, & les autres dans les Gaules. On peut voir les Auteurs qui en ont traité exprés.

Tite est allé en Dalmatie. On ne doute pas (a) qu'il n'y soit allé pour les affaires de l'Evangile, & par les ordres de saint Paul. Mais on n'en fait pas davantage ; on ignore ce qu'il y fit, en quel endroit il prêcha, & combien il y demeura. De là il passa apparemment dans l'île de Crète, qu'il gouverna en qualité d'Evêque, & où il mourut.

¶ 11. LUCAS EST MECUM SOLUS. *Luc est seul avec moi.* Saint Luc fut toujours fort attaché à saint Paul. On croit qu'il l'accompagna jusqu'à son martyre. On s'est étendu sur son sujet à la tête de son Evangile. Quand saint Paul dit qu'il est seul avec saint Luc, il l'entend seul des Disciples ; car il n'est pas croyable que les Fidèles de Rome, dont la foi étoit si vive, & la charité si ardente, l'ayent abandonné dans cette conjoncture. (b)

MARCUM ASSUME. *Prenez Marc avec vous.* C'est Jean-Marc cousin de Barnabé, dont on a souvent parlé. (c) Après avoir témoigné quelque foiblesse dans les commencemens, il fut dans la suite fort attaché à l'Apôtre.

¶ 12. TYCHICUM MISI EPHEMUM. *J'ai envoyé Tychique à Ephèse.* Théodoret, & quelques autres ont inféré de ceci, que Timothée n'étoit pas alors à Ephèse ; autrement il lui auroit dit : Je vous envoie Tychique. Saint Timothée en qualité d'Evêque d'Ephèse, avoit l'inspection

(a) Theodoret. Chryf. Theophyl. Est. alii.

(b) Vide Chrysf. homil. x. p. 610.

(c) Voyez Act. xii. 12. & seq. xiii. 5. & seq. xv. 39. Coloss. iv. 10.

13. *Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, & libros, maxime autem membraanas.* 13. Apportez moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, & les livres, & sur tout les parchemins.

COMMENTAIRE.

sur toute la province d'Asie, & saint Paul pouvoit présumer que Tychique ne le trouveroit pas dans la ville. Mais ces raisons ne sont pas toutes à fait convaincantes. Tychique pouvoit être porteur de cette Lettre, & saint Paul pouvoit dire qu'il l'envoyoit pour la porter. Il pouvoit aussi l'avoir envoyé auparavant, & en donner ici avis à Timothée, parce qu'à cause de la distance des lieux, il n'avoit pas encore reçu de nouvelles de son arrivée. Comme on a fait mention de Tychique en d'autres endroits, (a) nous ne nous étendrons pas ici sur sa personne.

ÿ. 13. *PENULA, QUAM RELIQUI TROADE.* Apportez moi en venant, le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpe. Carpe n'est pas bien connu dans les monumens de l'antiquité. Saint Paul n'en parle qu'en ce seul endroit. On croit qu'il est fort différent de saint Polycarpe Evêque de Smirne, & d'un autre Carpe dont parle le faux Denys Aréopagite dans son Epître à Démophile. Les Grecs disent qu'il étoit des septante Disciples, & Ministre de saint Paul dans la prédication de l'Evangile, & dans les messages pour porter ses Lettres. Ils le font Evêque de Bérée, sans dire de laquelle ville de ce nom ils entendent parler. Ils lui attribuent grand nombre de miracles, tant pendant sa vie, qu'après sa mort. Ils en font leur grand office le 26. de Mai. Les Latins la marquent au 13. d'Octobre dans leurs Martyrologes.

Saint Paul avoit logé chez lui allant de Macédoine à Rome souffrir le martyre. Il laissa chez lui un habit, ou un manteau de campagne propre à se couvrir contre la pluie, & la neige; car c'est la propre signification du Latin *penula*, (b) d'où l'on a formé le Grec *phénelé*. (c) Et d'où vient qu'il demande un manteau de si loin? C'est, disent saint Chrysostome, & Théophylacte, qu'il ne vouloit être à charge à personne. Les mêmes Peres nous apprennent que d'autres (d) entendoient par le terme *phénelé*, une cassette où il avoit laissé des livres. Et pourquoi des livres, puisqu'il étoit sur le point de consommer sa vie par le martyre? C'étoit afin de les recommander aux Fidèles, & afin qu'ils les conservassent avec tout le respect qui leur est dû, (e) & qu'ils leur servissent d'instruction

(a) Vide Act. xx. 4. Ephes. vi. 72. Coloss. 17.

(b) Chrys. *Ἐλάσθη ἐπίλαυδα τὴν ἡμέραν λέγουσι.* Theophyl. *Ἐλάσθη τὸ ἐπίλαυδα. Ζεῦ δὲ ἔσθη.* ἢ. ε. τὸ ἐπίλαυδα παρ' ἑσθῆος λέγουσι. Ita Erasmus. Mem. Ep. Vat. Grat. Præc. Le Clerc, From. Cor. mel. à Lep.

(c) *Ἐλάσθη* ; *elasis*, *φελάνη*, vel *φελάνη*.

Chr. f.

(d) Chrys. *Τίς δὲ φασὶ τὸ γλαυρόμενος, οὐδὲν τὰ βιβλία εἶναι.*

(e) Chrys. *Τί δ' αὖτ' ἐπὶ βιβλία ἴδαι μακάριον ἀποδοῦναι πρὸς τὸν οὐρανόν; καὶ βιβλία ἴδαι, οὐκ αὐτὰ νῦν πρὸς τὸν οὐρανόν, ἀλλ' αὐτὰ τὸν οὐρανόν διδάσκοντες ἔσθαι αὐτὰ.*

après sa mort. Ce sentiment qui entend ceci d'une cassette, a été suivi par le Syriacque, (a) le grand Étymologiste, Suidas, Hétychius, & plusieurs bons Commentateurs. (b) M. Bracmas l'a soutenu dans une Dissertation faite exprès, & imprimée par M. Mafius à la fin de son livre, de *l'intérêt des Princes à l'égard de la Religion*.

Saint Jérôme semble avoir crû que c'étoit un rouleau de papier, car alors l'usage d'écrire ainsi sur des rouleaux, ou volumes, étoit tout commun. *Volumen hebraicum replico, quod Paulus phelonem juxta quosdam vocat*. Ce qui est écrit ici; *Apportez-moi les livres, & sur tout les parchemins*, insinuë qu'il a parlé auparavant des écrits contenus dans quelques rouleaux. Hammond cite Phavorin, (c) qui entend par phéloné, un petit rouleau de parchemin. On lit la même chose dans le grand Étymologiste. Le Grec *phellos*, d'où l'on peut dériver *phéloné*, signifie des écorces d'arbres, dont autrefois on faisoit les livres. Ce sentiment n'est pas fort suivi, & il a cela d'incommode, qu'il fait dire à saint Paul trois fois la même chose. *Apportez-moi le rouleau d'écrits que j'ai laissé à Troade, & les livres, & sur tout les parchemins*. Mais le même saint Jérôme marque assez son vrai sentiment dans le troisième Dialogue contre les Pélagiens, lorsqu'il l'appelle *lacernam, sive penulam*. On fait que *lacerna* étoit une espèce de manteau.

M. l'Abbé Boileau Chanoine de la sainte Chapelle de Paris, dans sa Dissertation intitulée, de *Re vestiaria hominis sacri*, (d) rapporte quantité d'autorité pour montrer que *penula* est un habit Romain. Il montre premièrement que l'Ambrosiaster, l'Auteur du Commentaire attribué à saint Anselme, & Haymon sur saint Paul, & saint Isidore de Séville, l'ont entendu d'un habit long, & traînant. *Penula cum fimbriis longis*. Les trois Commentateurs que nous venons de citer, ont même avancé que c'étoit un habit de Sénateur, dont on avoit fait présent au pere de saint Paul, & dont il se servoit en qualité de citoyen Romain de race de Sénateur, lorsqu'il venoit à Rome. Il en avoit, disent-ils, fait présent à saint Paul son fils, & celui-ci étoit bien-aîsé de l'avoir auprès de lui. Mais rien de plus mal entendu que tout cela. C'est une pure fiction, qui ne mérito pas d'être réfutée. Juvénal marque clairement l'usage de la *penula*. Elle servoit contre la pluie, & contre la neige. (e)

Fremeres sava cum grandine sava

Jupiter, & multo stillaret penula nimbo.

Lampride dit que l'Empereur Sévère permit aux vieillards de se servir

(a) Syr. מִסְכָּח מִן הַסְּפָרִים *Mischn des Livres*.
 (b) Vide Est. Hamm. & Baran. Conc. Projet
 de tradue c. 9.
 (c) Phavorin. *Ελληνος, ἰσχυρὸς τριπέλας γυμ-*

ῥακτος.
 (d) Boileau de *Re vestiaria hominis sacri*, c.
 + p. 50. & 19.
 (e) Juvénal S. 1 v. 7. 75.

14. *Alexander ararius multa mala mihi ostendit: reddet illi Dominus secundum opera eius:*

15. *Quem & tu devota: valde enim restitit verbis nostris.*

14. Alexandre l'ouvrier en cuivre m'a fait beaucoup de maux. Le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.

15. Gardez-vous de lui; parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.

COMMENTAIRE.

de cet habit dans la ville, à cause du froid, quoiqu'auparavant on ne s'en servit qu'à la campagne, & pendant la pluye. *Penula intra urbem frigroris causâ, ut senes uterentur permisit, cum id vestimenti genus semper itinerarium, aut pluvie fuisset.* Spartien dans la vie d'Adrien, dit que les Tribuns du peuple se servoient de *penula*, mais non pas les Empereurs. Saint Augustin (a) appelle les Grammairiens *Penulatos Magistros*. Quintilien dans son livre des causes de la corruption de l'éloquence, dit que les *penulas* dans lesquelles les orateurs étoient comme liez, leur ôtoient beaucoup de leur majesté: *Quantum humilitatis putamus eloquentia attulisse penulas istas quibus astricti, & inclusi cum judicibus fabulamur.* Tertulien (b) invective contre certains Chrétiens qui quittoient leurs *penulas* à l'imitation des Payens, lorsqu'ils vouloient faire leurs prières. *Est quorundam expositis penulis orationem facere.*

Quant à la forme de cet habit, M. Boileau croit, après Jean Donius, & Octavius Ferrarius, qu'elle avoit beaucoup de proportion avec ces anciennes chasubles que l'on garde dans quelques Églises, & qui sont fermées de toutes parts, enveloppant tout le corps, à l'exception de la tête, & du bas des jambes, sans ouverture, ni manches pour passer les bras. Après toutes ces preuves, nôtre Auteur revient à l'opinion qui tient que *phelané* signifioit une cassette, ou une boîte pour serrer des livres. Mais comme il est question ici d'un nom Latin grecisé, il faut en chercher la signification chez les Latins. Or nous avons vu que les Auteurs Latins tout d'une voix expliquent *penula* d'un habit à peu près semblable au manteau. C'est le sentiment qui est le plus probable, & le mieux fondé.

ÿ. 14. ALEXANDER ARARIUS. *Alexandre l'ouvrier en cuivre.* C'est apparemment le même dont on a parlé sur les Actes, (c) & sur la première Epître à Timothée. (d) *Le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.* C'est ainsi que porte le Grec dans plusieurs Manuscrits. (e) Mais le Grec imprimé, & plusieurs Manuscrits Latins lisent: (f) *Que le Seigneur lui*

(a) Aug. l. 1. Confess.

(b) Tertull. l. de Oratione, c. 22.

(c) Act. XIX. 43.

(d) 1 Timot. 1. 10.

(e) *Αὐτὸν ἔτι καὶ ἐκείνῳ.* Ita Steph. E. Cod. Alex. Clar. Colb. 7. alii quidam. Occumen

in Textu Chryf in Comment.

(f) *Καὶ τὸν κύριος ἐκείνῳ.* Ita Theodoret. Theophyl. Auli in ἀνάγνωστος Μάρτυρος ἁγίου ἁποστόλου ἐστὶν ἐκείνῳ. Ita & Clar. & S. Germ. Lat. Aug. Ambros. Hieron. Mss. Latini plures: *Reddat illi Dominus.* Vide Auibet. Resp. ad Orsed. R. sp. 125.

16. *In prima mea defensione nemo mihi affuit ; sed omnes me dereliquerunt : non illis imputetur.*

17. *Dominus autem mihi assistit, & confortavit me, ut per me predicatio impletur, & audiant omnes gentes ; & liberatus sum de ore leonis.*

16. La première fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné ; je prie Dieu de ne le leur point imputer.

17. Mais le Seigneur m'a assisté, & m'a fortifié, afin que j'achevasse la prédication de l'Évangile, & que toutes les nations l'entendissent ; & j'ai été délivré de la gueule du lion.

COMMENTAIRE.

vende selon ses œuvres. Ceux qui suivent cette dernière leçon, ne manquent pas de remarquer que c'est une prédiction, & non une imprécation de la part de saint Paul.

¶ 16. *IN PRIMA MEA DEFENSIONE NEMO MIHI ADFUIT.* La première fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté. Saint Paul ayant été mis en prison par l'ordre de Néron, comparut d'abord devant ce Prince. Mais comme tout le monde redoutoit la colère de ce Tyran, nul n'osa ni défendre S. Paul, ni se présenter avec lui. Il fut donc abandonné de tout le monde. Quelques-uns (a) l'entendent du premier voyage que saint Paul fit à Rome, après avoir appelé à César. Mais il n'est plus ici question de ce premier voyage. L'Apôtre parle de ce qui venoit de se passer à son égard. On peut voir l'Homélie quatrième de saint Chrysostome sur cette Épître, où il décrit admirablement saint Paul chargé de chaînes devant Néron. Quand il dit qu'il a été abandonné de tout le monde, il ne faut pas le prendre à la rigueur, comme si ses fidèles Disciples l'avoient entièrement délaissé. Il ne se plaint que de ceux qui auroient pu l'aider par leur recommandation, & par leur faveur ; mais des gens tels que saint Luc, & ses autres Disciples, qu'auroient-ils pu faire, sinon irriter encore davantage la colère du Juge ? (b) *Quia à pluribus sit desertus, ab omnibus, id est, à maxima parte desertum se esse conquisitum.*

¶ 17. *DOMINUS AUTEM MIHI ASSISTIT.* Le Seigneur m'a assisté, & m'a délivré de la gueule du lion. On convient que c'est de Néron dont il veut parler. (c) L'Écriture donne assez souvent aux Princes violens, & cruels, le nom de lions. (d) Estius, & Hammond croient que cette première fois saint Paul put comparoître, non devant l'Empereur, mais devant quelqu'autre Juge inférieur. L'opinion contraire est plus suivie. Saint Chrysostome semble croire qu'après cette première justification, saint Paul fut mis en liberté, (e) mais qu'ensuite ayant converti l'Échan-

(a) Theoloret. Men.

(b) Hieronym. in Ephes. 1.

(c) Ita PP. & Interpp. passim.

(d) Jerem. 11. 30. Joel 1. 6. Amos 7. 19. Nahum 11. 12.

(e) Chryf. hic, homil. x. p. 611. c.

18. *Liberavit me Dominus ab omni opere malo; & salvum faciet in regnum suum celeste. Cui gloria in saecula saeculorum. Amen.*

19. *Salva Priscam, & Aquilam, & Onesiphori domum.*

20. *Erastus remansit Corinthi. Trophimum autem reliquit infirmum Mileti.*

18. Le Seigneur m'a délivré de toute action mauvaise, & me sauvant; il me conduira dans son royaume céleste. A lui soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

19. Saluez Prisque, & Aquilas, & la famille d'Onésiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet.

COMMENTAIRE.

son du Prince, Néron lui fit trancher la tête. Estius croit aussi que JESUS-CHRIST lui apparut, & le consola: *Dominus mihi assistit.*

ÿ. 18. LIBERAVIT ME DOMINUS AB OMNI OPERE MALO. *Le Seigneur m'a délivré de toute action mauvaise.* Le Grec joint ce ÿ. au précédent de cette sorte: *Le Seigneur m'a délivré de la gueule du lion,* (ÿ. 18.) *& il me délivrera de toute mauvaise action.* Mais plusieurs anciens Manuscrits Latins, & même quelques Grecs, font tout semblables à la Vulgate. C'auroit été peu d'être délivré de la gueule du lion, & d'être échappé du danger de la mort, s'il n'eût pas été délivré du péché, & de toute mauvaise action. Il seroit devenu la proie du Démon, après avoir surmonté la colère d'un homme. Dieu le soutint dans sa confession; & le rendit inébranlable dans la foi.

ÿ. 19. PRISCAM, (a) ET AQUILAM. *Prisque, & Aquilas.* Prisque épouse d'Aquilas est ordinairement nommée la première, en considération de sa vertu, & de sa grande foi, dit Théodoret.

ET ONESIPHORI DOMUM. *Et la famille d'Onésiphore,* qui étoit mort apparemment, comme on l'a dit ci-devant Chap. 1. 16. D'autres croyent que sa famille étoit à Ephèse, mais que pour lui, il étoit encore à Rome avec saint Paul. (b)

ÿ. 20. ERASTUS REMANSIT CORINTHI. *Eraste est demeuré à Corinthe.* Eraste avant sa conversion étoit, à ce que l'on croit, trésorier de la ville de Corinthe; (c) il quitta ensuite son emploi, & se mit à la suite de saint Paul. Il étoit avec saint Paul à Ephèse en l'an 56. de JESUS-CHRIST. L'Apôtre l'envoya de là en Macédoine; l'Apôtre allant de Corinthe à Rome pour y souffrir le martyre, y laissa Eraste. On ne fait ni pourquoi il demeura à Corinthe, ni ce qu'il devint depuis. Les Grecs l'honorent le 10. de Novembre, & les Latins le 26. de Juillet.

TROPHIMUM RELIQUIT INFIRMUM MILETI. *J'ai laissé Tro-*

(a) Plures: Περσικας. Alii: Περσας.

(b) Chryf. Δούσε γὰρ ἐν τῷ ἐν τῷ Ἰσραὴλ. Ita

Theophyl.

(c) Vide ad Rom. XVI. 23.

21. *Festina ante hiemem venire. Salu- tam te Eubulus, & Pudens, & Linus, & Claudia, & fratres omnes.* 21. Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Eubule, Pudens, Linus, Claudie, & tous les freres vous saluent.

COMMENTAIRE.

phime malade à Milet. On fait que Milet est une ville maritime de l'Asie, assez près d'Ephèse. Saint Paul fait ce dénombrement des personnes qui n'étoient pas avec lui, pour faire comprendre à Timothée que ce n'étoit pas sans raison qu'il souhaitoit qu'il vint le trouver promptement à Rome. Nous avons déjà parlé de Trophime sur les Actes. (a) Au lieu de *Milet*, quelques uns croient qu'il faut lire, *b. Melite, ou Malte*, où l'on sait que saint Paul aborda après son naufrage. (c) Estius aime mieux dire qu'il demeura à *Milet*, dans l'Isle de Crète; mais tout l'embaras de ces savans hommes est fondé sur une fausse supposition. Ils croient que cette Epître fut écrite de Rome au premier voyage que saint Paul y fit, au lieu qu'elle n'a été écrite que dans son second voyage, plusieurs années après. Saint Paul alla de Macédoine à Corinthe, où il laissa Eraste; de là à Troade, où il logea chez Carpe; de Troade il alla à Ephèse, où il vit Timothée; d'Ephèse il vint à Milet, où il laissa Trophime malade. Il s'embarqua à Milet, & se rendit à Rome par mer. (d)

ÿ. 21. *FESTINA ANTE HIEMEM VENIRE.* Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Voyez ce qu'on a dit ci devant ÿ. 8. On a tout sujet de croire que Timothée fit ses diligences pour répondre au désir de son Maître; quoiqu'on n'ait point de preuves positives qu'il soit arrivé à Rome, ni qu'il y ait vu saint Paul depuis son départ d'Ephèse.

EUBULUS. Eubule n'est point connu dans l'Histoire. Mais il devoit être un des principaux Chrétiens de Rome, puisque saint Paul le nomme par distinction.

PUDENS. Pudens. On veut qu'il ait été converti par saint Pierre, & que ce saint Apôtre ait ordinairement logé chez lui; qu'il y ait célébré les saints Mystères, & qu'il y ait consacré la première Eglise de Rome, dont on a fait celle de saint Pierre aux liens. Les Grecs en font l'office le 14. d'Avril. On dit qu'il fut décapité par Néron, après la mort de saint Pierre, & de saint Paul. (e)

LINUS. Lin. Quelques uns ont cru que saint Lin étoit fils de Claudie, dont il est parlé dans ce même verset. Le Livre des Constitutions Apostoliques (f) dit qu'assez long-tems avant la mort de saint Pierre, saint Lin fut ordonné Evêque de Rome par saint Paul. Saint Irenée (g) croit que

(a) Act. ix. 4. x. 130.

(b) Arabi Expon. Gest. Hieron. Ben.

(c) Act. xxviii. 1 & seq.

(d) Pearson, Annal. Paul. Trillement, Fiond.

(e) Voyez M. de Tillem. & les Auteurs qu'il cite, tom 1. S. Pierre & sa Egl. p. 172.

(f) Constitut. Apost. l. 7. c. 46.

(g) Iren. l. 1. c. 3.

21. Dominus Iesus Christus cum spi- 21. Que le Seigneur JESUS-CHRIST
ritu suo. Gratia vobiscum. Amen. soit avec votre esprit. La grâce soit avec
vous. Amen.

COMMENTAIRE.

ce furent les Apôtres saint Pierre, & saint Paul, qui après avoir fondé, & établi l'Eglise de Rome, conférèrent à saint Lin le ministère de l'Episcopat. Rufin (a) avance que saint Lin, & saint Anacler ayant adainité l'Episcopat de Rome du vivant même des Apôtres, mais en leur absence, saint Pierre peu avant sa mort choisit enfin saint Clément pour être son successeur dans la Chaire de Rome. Saint Epiphane (b) croit que saint Clément après avoir été fait Evêque de Rome par saint Pierre, refusa de faire cette charge, jusqu'après la mort de saint Lin, & de saint Clet. Enfin c'est un fait constant que saint Irénée, Eusébe, Optat, saint Epiphane, saint Augustin, saint Jérôme, & Théodoret mettent saint Lin immédiatement après saint Pierre dans la suite des Evêques de Rome. Saint Lin gouverna douze ans, & quelques mois. Ce fut durant son Pontificat qu'arriva la ruine de Jérusalem, l'an 70. de JESUS-CHRIST. Les Grecs en font la fête le 5. de Novembre; & les Latins le 23. de Septembre. Adon le met au 26. Novembre, mais dans son Appendix, & dans Bède, il est mis au 7. d'Octobre.

CLAUDIA. Claudie. Il y en a qui croient (c) qu'elle étoit f. mme de saint Pudent.

GRATIA VOBIS CUM. AMEN. (d) La grace soit avec vous. Amen. Plusieurs Anciens lisent (e) Que la grâce soit avec nous. Comme si saint Paul le souhaitoit à lui-même la même grace qu'il souhaitoit à ses Disciples. D'autres lisent. Que la grace soit avec vous; portez-vous bien. Amen. (f) Le Syriaque: Que la grace soit avec vous. L'Ambrosiaster lit simplement: Vale.

Dans les Exemplaires Grecs imprimés, on lit à la fin de ce Chapitre, ces mots: La seconde Epître à Timothée; premier Evêque de l'Eglise d'Ephèse; a été écrite de Rome; lorsque saint Paul y parut devant Néron pour la seconde fois. Cette souscription manque dans quelques Exemplaires Grecs; & dans d'autres tres-anciens, on ne lit pas ces mots: Premier Evêque de l'Eglise d'Ephèse. Le Copte, & de Manuscrite Alexandrin portent, Laodicée, au lieu de Rome: Voyez la Préface.

(a) R. in Epi. quæ p. p. 398.

(b) Epiph. h. c. 17.

(c) Epi. hic. B. B. 19. Ma. i. Voyez Moncal
Euseb. Hist. Brit. Incus. b. ila Regis.

(d) H. d'après les B. B. A. A.

(e) H. d'après les B. B. A. A. Xp. i. It. Thryff
T. s. d. Theop. Occum.

(f) Ita. Clarum & G. Germ. G. D.

P R É F A C E
S U R L'ÉPI TRE
D E S A I N T P A U L
A T I T E

TITe étoit Gentil de naissance. (a) Il s'attacha de bonne heure à saint Paul ; & saint Jérôme étoit qu'ayant été appelé fort jeune (b) à la foi, il garda toute sa vie la continence, & demeura vierge jusqu'à la mort. L'Apôtre l'appelle son fils : (c) Ce qui fait croire que c'étoit lui qui l'avoit converti. Saint Jérôme dit qu'il étoit son Interprète. (d) Il est certain qu'il avoit en ce titre Disciple une parfaite connoissance, & que souvent il l'employa pour diverses fonctions, & qu'il le prit fréquemment en sa compagnie dans ses Voyages. Quelques-uns ont cru que Tite étoit de Corinthe, & que c'est lui qui est appelé *Tite le fils* dans les Actes des Apôtres : (e) *Intraoit in domum eujusdam, nomine Titii filii, colentis Deum.* Saint Chrysostôme, (f) & Grotius (g) ont appuyé ce sentiment : Mais il est abandonné de tous les autres Interprètes ; tant de ceux qui ont écrit sur les Actes, que de ceux qui ont commenté l'Épître à Tite. Tite à qui saint Paul écrit, étoit son Disciple avant le Concile de Jérusalem, (h) tenu en l'an 51. de JESUS-CHRIST, & par conséquent avant la venue de saint Paul à Corinthe, qui ne fut que l'année suivante. De plus on fait que quelque temps après que saint Paul fut sorti de Corinthe, Tite y fut envoyé de sa part, à l'occasion des divisions qui y étoient survenues, (i) & y fut reçu avec beaucoup

(a) Gal. II. 3. *Sed neque Titus, qui mecum erat, fuit Gentilis; compunctus est conscientia.*

(b) Hieronym. in Tit. II. 9.

(c) Tit. I. 4.

(d) Hieron. Ep. 156. 30. 11.

Ap. 2111. 7.

(f) Chrysostom. homil. 1. in Tit.

(g) Grot. in Tit. 1. 4. 1. 11. 5. 11. 11.

(h) Galat. II. 1.

(i) 1. Cor. XIII. 11.

d'honneur, & de respect. Il ne voulut rien recevoir des Corinthiens, quoiqu'il eût droit de vivre de l'Évangile. Il vint pour eux dans ce voyage beaucoup de tendresse, & s'employa à leur prière auprès de saint Paul, pour obtenir le pardon de Pline l'ancien. Il y fit encore un second voyage, & ce fut lui qui fut chargé de la seconde Épître que saint Paul leur écrivit. Tous ces caractères, & ces particularitez que nous avons tirées des deux Épîtres aux Corinthiens, nous persuadent que Tite le Juste, bourgeois de Corinthe, & hôte de saint Paul, étoit fort différent de Tite son Disciple, dont il s'agit ici.

Saint Paul après son premier voyage de Rome, ayant été mis en liberté, l'an de JÉSUS-CHRIST 63. revint en Orient, & prêcha, à ce qu'on croit, dans l'Isle de Crète, (a) & de Candie, & y jeta les fondemens de la foi. Il n'eut pas le loisir d'y demeurer assez long-temps pour donner aux Églises toutes les instructions nécessaires, ni pour établir dans toutes les villes des Evêques, ou des Prêtres pour les gouverner. Il y laissa Tite son Disciple, l'ordonna Evêque, & lui donna commission de suppléer à ce qu'il n'avoit pu faire par lui-même, après quoi il passa apparemment dans la Judée, comme il l'avoit promis aux Hébreux dans la Lettre qu'il leur écrivit, (b) Il revint ensuite en Asie, (c) d'où il se rendit en Macédoine. (d) Il résolut de passer l'hiver à Nicople, ville de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, suivant les Peres Grecs, (e) ou dans la ville de Nicopolis, dans l'Epire, sur le golphe d'Ambracie, selon saint Jérôme, & la plupart des nouveaux Critiques. (f)

Il étoit déjà à Nicopolis, suivant saint Jérôme, & les Auteurs des Inscriptions qui se lisent à la fin de cette Epître, (g) lorsqu'il écrivit à Tite. Le Texte de saint Paul, dont on se sert pour prouver cette opinion, n'est nullement formel; il porte seulement: (h) *Je vous prie de venir promptement me trouver à Nicopolis; car je compte d'y passer l'hiver*: Ce qui infinuë, ce me semble, simplement qu'il étoit en chemin pour y aller. Quelques-uns (i) croient qu'il envoya cette Lettre par Zene, & par Apollon. Ces deux Disciples étoient certainement alors en Crète; soit que saint Paul les y eût laissez en passant, soit qu'il les y eût envoyez depuis; Toit enfin qu'ils y fussent allez de leur propre mouvement. Mais ce qui fait juger que l'Apôtre avoit eu quelque part à leur voyage, c'est qu'il re-

(a) Hieronym. in Tit. 111. 12. Theodor. in

alii.

Psal. c. vi. Vide Tit. 1. 5.

(b) Hebr. xiii. 13. Vide Chryso. prolog. in

Epist. ad Hebræ.

(c) 1. Timoth. iv. 13. Philem. 7. 12.

(d) Philipp. 11. 24. Vide Chryso. prolog. in

Philipp. p. 2.

(e) Chryso. Theophyl. Theodor. Occumen.

(f) Hieronym. in Epist. ad Tit. Grat. Ep.

Erasm. Baron. Usser. Tillemont, Ligfoot.

(g) Hieronym. in Tit. 111. 12. Athanas. in

Synesi. Subscriptiones Græca ad saltem hujus

Epistolæ, Ep. alij nonnulli.

(h) Tit. 111. 12.

(i) Ita Syr. & Castell. p. 66.

commande à Tite de les lui renvoyer, & d'avoir soin qu'ils ne manquent de rien pour leur voyage. (a)

De peur que l'Isle de Candie ne demeurât sans Evêque, en l'absence de Tite, l'Apôtre l'avertit de n'en pas partir, que Tychique, ou Artemas qu'il lui envoyoit, n'y soient arrivez, (b) pour supplier à son absence, & pour tenir la place dans le gouvernement de cette Isle. Saint Tite est considéré comme le premier Evêque de Crète. On croit qu'il y est mort, & enterré. L'Eglise Cathédrale de l'Isle est dédiée sous son nom, & on y montre son Chef tout entier. On ne fait ni le tems, ni le genre de sa mort.

Le sujet de cette Epître est de marquer à Tite quelles sont les qualitez que doit avoir un Evêque. Comme la principale fonction qu'il devoit exercer dans cette Isle, étoit d'y établir des Evêques, il étoit important qu'il sçût les bien choisir. L'Apôtre y répète presque toutes les mêmes choses qu'il avoit dites à Timothée dans une conjoncture pareille. Il y joint divers avis pour toutes sortes de personnes; pour les vieillards, les femmes âgées, les jeunes gens de l'un, & de l'autre sexe, les esclaves mêmes. Il exhorte Tite à prendre beaucoup d'autorité sur les Crétois, à les traiter avec force, & à les reprendre avec sévérité, comme gens menteurs, méchans, pafseux, gourmands.

Il y avoit dans cette Isle beaucoup de Juifs, dont plusieurs s'étoient convertis: mais ils avoient apporté dans l'Eglise tous leurs défauts, leurs entêtements pour leurs cérémonies, pour leurs traditions, pour leurs pratiques. L'Apôtre veut que Tite s'oppose à eux, & qu'il exhorte son peuple à mépriser les fables judaïques, & les traditions humaines, pour s'attacher à la vérité. Qu'il leur enseigne que la distinction des viandes ne subsiste plus, que tout est pur pour ceux qui sont purs, & que rien n'est pur pour ceux qui ont l'a ne souillée. Il lui dit d'exhorter les Fidèles à la paix, & à la soumission aux Puissances temporelles, à éviter les disputes, les querelles, les médisances; il veut qu'il se sépare d'un hérétique après une première, & une seconde correction; que les Crétois s'occupent à des métiers, & à des occupations honnêtes, afin qu'ils ne soient à charge à personne. Enfin il dit à Tite de le venir trouver à Nicopole, aussitôt qu'Artemas, ou Tychique seront arrivez en Candie.

L'Epître à Tite a toujours été reconnuë pour canonique dans l'Eglise. Les Marcionites ne la recevoient pas, (c) non plus que les Basilidiens, & quelques autres hérétiques. (d) Mais Tatien chef des Encratites, la recevoit, & la préféreroit à toutes les autres. (e) L'on ne fait pas précisément,

(a) Tit. 117.

(b) Tit. 111.

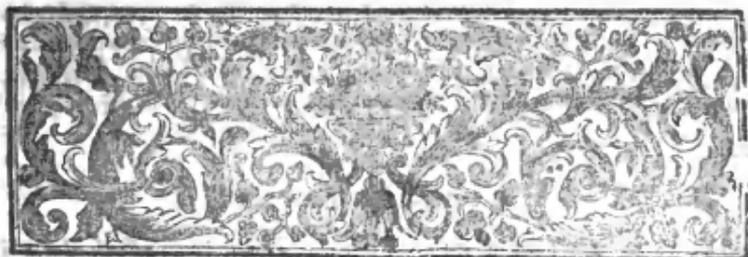
(c) Tertull. contra Marcion. l. 5. c. ult.

(d) Hieronymus prolog. in Ep. ad Tit.

(e) Idem ibidem.

ni le lieu d'où cette Lettre fut écrite , ni par qui elle fut envoyée , ni en quel tems elle fut composée. Il y a toutefois beaucoup d'apparence que ce fut sur l'automne de l'an 64. de JESUS-CHRIST , & dans la Grèce , ou la Macédoine , saint Paul étant en chemin pour se rendre à Nicopole en Epire.





COMMENTAIRE LITTERAL
SUR L'ÉPIÎTRE
DE SAINT PAUL
À TITTE.

CHAPITRE PREMIER.

Qualitez de ceux qui doivent être élevez à l'Episcopat. Reprendre les faux Docteurs, & mépriser les fables Judaïques. Tout est pur pour ceux qui sont purs. Ceux qui vivent mal, renoncent à la foi par leurs œuvres.

¶. 1. *P* *Aulus, servus Dei, Apostolus autem Jesu Christi, secundum fidem electorum Dei, & agnitionem veritatis, qua secundum pietatem est,*

¶. 1. *P* *Aul, serviteur de Dieu, & Apôtre de JESUS-CHRIST, pour instruire les élus de Dieu dans la foi, & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété,*

COMMENTAIRE.

¶. 1.



AULUS SERVUS DEI. Paul serviteur de Dieu, & Apôtre de JESUS-CHRIST. Saint Paul prend tantôt le nom de serviteur de Dieu, & tantôt celui de serviteur de JESUS-CHRIST; Apôtre de Dieu, ou Apôtre de JESUS-CHRIST; appelle de Dieu, ou appelle par JESUS-

CHRIST. Tout cela ne doit pas faire de difficulté, dès qu'on reconnoit que le Fils de Dieu est égal au Pere, & d'une même essence avec lui.

2. *In spem vita aeterna, quam promissit qui non mentitur, Deus, ante tempora secularia;*

3. *Manifestavit autem temporibus suis verbum suum in predicatione, qua credita est mihi secundum praeceptum Salvatoris nostri Dei:*

2. Et qui donne l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise, & destinée avant tous les siècles;

3. Ayant manifesté sa parole en son temps, dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur:

COMMENTAIRE.

SECUNDUM FIDEM ELECTORUM DEI. *Pour instruire les Elus de Dieu, les Chrétiens, les Fidèles, dans la foi, (a) & dans la connoissance de la vérité, qui est selon la piété.* Toute vérité n'est pas le sujet de la prédication de saint Paul; il y a des vérités philosophiques, & des vérités géométriques, qui ne font rien au salut. Mais la vérité dont il s'agit dans la prédication de l'Evangile, est selon la piété. Elle consiste à connoître, & à aimer Dieu, à entendre la Loi, les Prophètes, & l'Evangile, à croire les vérités révélées, & à pratiquer les vérités morales. Elle a pour objet l'immortalité, & la vie éternelle. *Veritas cujus cognitio juxta pietatem est, in spe vite aeterna posita est*, dit saint Jérôme sur cet endroit.

Ÿ. 2. QUAM PROMISSIT QUI NON MENTITUR. *La vie éternelle que Dieu, qui ne peut mentir, a promise.* Dieu a promis non seulement la béatitude, & la vie éternelle, mais aussi la prédication de l'Evangile, & la connoissance des vérités du salut, & de la nouvelle alliance. Les Prophètes l'ont promise, JESUS-CHRIST l'a exécutée, nous en sommes les témoins, les dépositaires, & les héritiers. Notre vocation, & notre justification s'exécutent dans le tems, mais elles sont résolues dans les décrets de Dieu avant tous les siècles.

Ÿ. 3. MANIFESTAVIT TEMPORIBUS SUIS VERBUM SUUM. *Ayant manifesté sa parole en son tems, dans la prédication de l'Evangile.* Les tems résolus dans les décrets de Dieu, & marquez par les Prophètes, étant arrivés, Dieu a envoyé son Verbe, son Fils, (b) sa parole dans le monde; la révélation est venue aux hommes par degré. Dieu a manifesté ses volontés à Adam, à Noé, à Abraham, à Moïse, aux Prophètes: à chacun d'eux par mesure, & par degré. Mais dans les tems préordonnez, il nous a découvert ses vérités saintes dans toute leur plénitude par la prédication de l'Evangile. (c)

SECUNDUM PRÆCEPTUM SALVATORIS NOSTRI. *Par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur.* JESUS-CHRIST notre Sauveur m'a confié

(a) Ita Est. Gret. Men. Scultet. ex Hieron. & Theodoris,

(b) Hieronym. Est. Men.

(c) Chryf. β. alii Græci,

4. *Tito dilecto filio secundum communem fidem: Gratia. & pax à Deo Patri, & Christo Jesu Salvatore nostro.*

4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune: Que Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST nôtre Sauveur vous donnent la grace, & la paix.

5. *Hujus rei gratia reliqui te Creta, ut ea qua desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.*

5. Je vous ai laissé en Crète, afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler, & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.

COMMENTAIRE.

la prédication de l'Évangile, & malheur à moi si je ne l'annonce point. (a) Je me rends coupable par ma désobéissance, & la perte de ceux que je devois sauver, & instruire, m'est imputée. Sous le nom de Dieu nôtre Sauveur, on peut entendre, ou JESUS-CHRIST, comme nous venons de dire, ou Dieu le Pere, qui est aussi souvent appellé Sauveur, tant dans l'ancien, que dans le nouveau Testament. (b)

¶ 4. TITO DILECTO FILIO. *A Tite son fils bien-aimé.* Le Grec à la lettre, (c) son fils légitime, son vrai fils, qui l'aime tendrement, & solidement, qui ne dégenère point de la foi qui lui est commune avec saint Paul son pere spirituel. (d) L'Apôtre avoit bien d'autres fils qu'il avoit engendré dans l'Évangile: *Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.* (e) Mais il s'en falloit bien qu'ils fussent tous comme saint Tite, fidèles, vrais, légitimes, ne dérogeans point à l'auguste qualité de Chrétiens. (f)

GRATIA, ET PAX. *Que Dieu vous donne la grace, & la paix.* Le Grec imprimé porte: (g) *Gracie, miséricorde, & paix.* Mais de très-anciens Manuscrits Grecs, (h) & les Peres Grecs, & Latins, & tous les Manuscrits Latins, le Syriaque, le Copte, & l'Éthiopien, sont tout conformes à la Vulgate.

¶ 5. RELIQUI TE CRETA. *Je vous ai laissé en Crète, afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler.* saint Paul n'avoit pas eu le loisir de demeurer en Crète aussi long tems qu'il auroit été nécessaire pour y mettre toutes choses dans l'état où il le vouloit. Il y laisse saint Tite pour suppléer à ce qu'il n'avoit pu exécuter par lui-même. C'est ce qui est bien marqué par le Texte Grec, (i) & remarqué par les Peres, & par les Interprètes. (k)

(a) 1. Cor. 15. 16. *Nam si evangelizavero, non est mihi gloria; necessitas enim mihi incumit: ut enim mihi est, si non evangelizavero.*

(b) Vide 1. Timot. 1. 1. ff. hic.

(c) *Tito pater, & filius. Velut: Αγαπητός.*

(d) Hieronym. Ep.

(e) 1. Cor. 15. 15.

(f) Vide Chrys. Hieronym. Theophyl. &c.

(g) *Gracia, misericordia, & pax.*

(h) *Charitas & Gratia. Bonaer GG. LL. Coll.*

7. alii.

(i) *Ταυτα σου δεωρην εισηπαύω.*

(k) Vide Hieronym. Chrys. Theophyl. Ep. Prict.

Grec. Men. alii.

6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideliter, non in accusatione luxuria, aut non subditos.

6. Choisisant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fidèles, non accusez de débauche, ni défobéissans.

COMMENTAIRE.

CONSTITUAS PER CIVITATES PRESBYTEROS. Afin que vous établissiez des Prêtres dans chaque ville. Saint Jérôme, (a) S. Chrysostome, (b) Théodoret, Théophylacte, & la plupart des Interprètes, entendent ici des Evêques, sous le nom de Prêtres. Eisdem Episcopos illo tempore, quos & Presbyteros appellabant, dit saint Jérôme sur cet endroit. En effet, dans ces premiers tems un Evêque suffisoit dans la plupart des villes, avec quelques Diares, pour satisfaire à tout ce que demandoit le petit nombre des Fideles qui s'y trouvoit. Je ne voudrois pas toutefois nier que l'Apôtre n'ait aussi compris sous ce nom les Prêtres, ou Curez qu'on pouvoit établir dans les lieux qui n'étoient pas assez grands pour y ordonner un Evêque.

¶ 6. SI QUIS SINE CRIMINE EST. Choisisant celui qui est irréprochable. A la lettre : Celui qui est exempt de crimes. Mais à prendre ces paroles dans la rigueur, elles n'exprimeroient pas toute la force de la pensée de saint Paul. Car il ne suffit pas à un Evêque d'être exempt de crimes, & de désordres grossiers, il faut qu'il soit tel, qu'il puisse gouverner son troupeau par son exemple, & par sa doctrine. Le Grec de cet endroit porte : (c) Qu'il soit irrépréhensible, qu'on ne puisse ni l'accuser d'aucun crime, ni lui reprocher aucun dérèglement; qu'il ne soit point noté d'infamie; s'il étoit de mauvaise réputation, il ne pourroit faire aucun profit parmi ceux qui sont sous sa charge. Comparez 1. Timot.

III. 2.

UNIUS UXORIS VIR. Qui n'aura épousé qu'une femme. On a déjà expliqué la même chose sur la première Epître à Timothée. (d) On donne à ce passage plusieurs sens. 1°. Que celui qu'on choisit Evêque, n'ait actuellement qu'une seule femme; qu'il n'ait ni concubine, ni aucun mauvais commerce avec d'autres, qu'avec sa femme. (e) 2°. Qu'il n'ait jamais épousé qu'une femme; ou du moins que depuis son baptême, il

(a) Hieronymus ibi : Non est nisi Presbyter, qui Episcopus; Et antequam Diabolus insinuat in ista in Re gona fuerit, . . . communis Presbytero rone confuso Ecclesia gubernabatur. Postquam vero unigenitum que eos quos baptizaverat suos putabat esse, non Christi, in toto orbe decretum est, ut unus de Presbyteris electus superponeretur ceteris, ad quem omnis Ecclesia cura pertineret, & schismatum semina tollerantur.

(b) Chrys. hic : Τὸς ἱεροῦς ἢ ὁμοῦν φησὶ, καὶ οὐκ ἀπὸ τοῦ ἑπιθ. ἑπιθ.

(c) Ἀνὴρ ἀκατάρακτος : Inculpatus, inaccusabilis.

(d) 1. Timoth. III. 2.

(e) Theodor. ad 1. Tim. III. 2. Τὸς δὲ οὗτος, καὶ οὐκ ἁπλοῦς ἕως τοῦ λέγει κατὰ τὸν ἁπλοῦς ἀγαθὸν ἡρώδης, ἢ πρὸς τὸν ἡρώδης, ἢ ἑταίρος.

7. *Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem; non superbum, non iracundum, non vinolentium, non percussorem, non turpis lucri cupidum;*

7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur, & l'écónome de Dieu; qu'il ne soit ni altier, ni colérique, ni sujet au vin, ni violent, & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux.

COMMENTAIRE.

n'ait point contracté de second mariage. (a) 3°. Enfin qu'il n'ait eu qu'une femme lorsqu'on l'a élevé à l'Épiscopat, & que depuis ce tems il n'ait plus regardé sa femme que comme sa sœur. (b) 4°. Enfin qu'il soit content de l'Eglise qui lui a été confiée, & qu'il ne songe pas à la quitter pour en prendre une autre. (c) L'Épiscopat, & la Prélature sont comme un mariage spirituel. Saint Chrysostome (d) sur cet endroit, dit que saint Paul y combat deux sortes de personnes, les hérétiques qui blâmoient le mariage, & les intempérans qui convoioient à de secondes noces. Il ferme la bouche aux premiers, en leur montrant que même des hommes mariés peuvent monter sur le trône sacré de l'Épiscopat; il confond les seconds, en leur interdisant l'entrée de cette éminente dignité.

FILIOS HABENS FIDELIS. *Dont les enfans seront fideles, & irréprochables. Que peut-on attendre d'un homme qui néglige sa famille, & qui laisse ses enfans dans l'infidélité, & dans le désordre? Si quelqu'un ne prend pas soin des siens, & sur tout de ses proches, il a renoncé à la foi, & est pire qu'un infidèle,* dit saint Paul en un autre endroit. (e) La sainteté du Sacerdoce est si relevée, dit saint Jérôme, que l'on impute même aux Evêques les fautes des autres: *Tam sanctum nomen est Sacerdotis, ut nobis etiam ea quæ extra nos sunt posita, reputentur.* Il ne suffit pas d'être irrépréhensible dans sa personne, il faut l'être dans les siens. Comment un Evêque osera-t'il s'opposer avec force aux désordres des maisons des autres, si la sienne est mal réglée?

Ψ. 7. OPORTET ENIM EPISCOPUM, *Il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur, &c.* Il nomme ici Evêque, ce lui qu'il a appelé Prêtre au Ψ. 5. Il veut que l'Evêque se considère dans l'Eglise, comme un écónome, ou un dispensateur, un intendant dans une grande maison. L'écónome a l'intendance, & l'autorité sur ses serviteurs: il n'est pas le maître de la famille, mais le premier des servi-

(a) Thér. p. 1. Ο γὰρ πρὸς τὴν ἀπειθεῖαν μετὰ τὴν φιλίαν ἐστίν, καὶ οὐκ ὀνόμας καλῶς προσεσφραγισμένος. ἢ δὲ διαγορεύει ἅπασι ἐν τῷ κληρονομίᾳ, καὶ τοῖς ἑσθῶσι δούλοις.

(b) Hieronym. l. 1. contra Iovinianum.

(c) Ambros. de Dignit. Sacerdot. c. 4.

(d) Chrysost. hic: Ἐπισκοπὴ τῆς οἰκίας σου

τὴν γὰρ διοικῶν, καὶ οὐκ ὀνόμας καλῶς προσεσφραγισμένος, ἢ δὲ διαγορεύει ἅπασι ἐν τῷ κληρονομίᾳ, καὶ τοῖς ἑσθῶσι δούλοις.

(e) 1. Timot. v. 8.

teurs. Saint Jérôme le compare à ce que les anciens appelloient *villicus*. C'étoit un esclave établi sur une métairie d'un maître puissant, & qui avoit sous lui nombre d'esclaves à qui il distribuoit le travail, la nourriture, & les vêtements. Mais il rendoit compte au maître, & étoit sujet à sa correction, & à ses ordres, comme le dernier des esclaves. (a) *Scias Episcopus sibi populum conservum esse, non servum.*

NON SUPERBUM. (b) *Qu'il ne soit point aîsier, ni superbe, qu'il ne s'éleve point de sa dignité, qu'il n'oublie point qu'il est serviteur, & comptable.* Les Princes du monde gouvernent avec empire; & retiennent leurs sujets par la crainte, parce qu'ils exercent une domination forcée. Les Evêques au contraire ayant un empire sur des personnes libres, qui se soumettent volontairement, ne doivent rien faire que dans la douceur, & dans un esprit de clémence, & d'humilité. (c)

NON IRACUNDUM, NON VIOLENTUM. *Ni emporté, ni sujet au vin.* La colère est propre à gâter les meilleures choses, & à irriter les esprits les plus dociles. Un homme qui reprend, ou qui corrige avec emportement, ne produit jamais le fruit naturel de la correction, qui est l'amendement du coupable. *Ira viri justitiam Dei non operatur*, dit saint Jacques. (d) Et celui qui est sujet au vin, (e) se rendra méprisable, & tombera aisément, ou dans les excès de la colère, ou dans ceux de la débauche. Les Peres Grecs l'entendent d'un homme violent, qui outrage, qui irrite; il faut qu'un Evêque retienne les hommes, non par ses menaces, mais par la crainte de l'enfer; dit saint Chrysostome.

NON PERCUSSOREM. *Ni violent, ni propre à frapper.* L'Evêque est le médecin des âmes, dit le même saint Chrysostome; (f) Ce n'est point en frappant, & par des manières brusques, & violentes, qu'on guérit les maladies des âmes. Le médecin doit guérir les playes, & non les aiguïr. Théodoret l'entend de celui qui use de correction mal-à-propos, & hors de raison.

NON TURPIS LUCRI CUPIDUM. *Ni porté à un gain honteux.* Un Evêque doit donner à tout le monde des exemples de désintéressement; car les gains les plus justes sont indignes d'un Evêque, (g) dit saint Chrysostome. Un Evêque doit à l'imitation de l'Apôtre, se contenter du vêtre, & du vêtement, (h) dit saint Jérôme. (i) C'est dans lui un gain hon-

(a) Hieronym. hic.

(b) Hieron. & Ambros. β. Non protervum.

(c) Vide Chrys. Theophyl. & Hieronym.

(d) Jacobi 1. 20.

(e) Μη μέγανος. Τὸ ἔχει ἰσχυρὸν φεβῶν δὴ
ὡς τὸν γινέει ἀσπλῆ τὰς ἀκείων, ἢ μὴ ἰσχυρὸν.
Chrys. Theophyl.

(f) Chrysost. Μη ὡλεῖσθε, ἵνα ἐπὶ ἰσθμῶ ἐ δίδασ-

καλῶ τὸν ψυχῶν. Ὁ δὲ ἰσχυρὸς ἢ πλεονεξία, Θεο-
δορετ. Τὸς ὡς ἐστὶ καλῶ τὸς κατὰ δὲ, ἢ ἰσχυ-
ρῶτος χυρῶτος.

(g) Παι γὰρ κέρδιον, καὶ δίκαιον ἔ, ἀξέει
ἰσθμῶτος. Chrys. Theophyl.

(h) 1. Timot. vi. 8.

(i) Hieronym. in hunc loc.

8. *Sed hospitalem, benignum, sobrium, iustum, sanctum, continentem,*

8. Mais qu'il aime à exercer l'hospitalité; qu'il soit affable, qu'il soit sobre, juste, saint, tempérant.

COMMENTAIRE.

ceux, de penser à amasser pour l'avenir. *Turpis lucri appetitio est*, dit le même Père, *plus quam de presentibus cogitare.*

¶ 8. HOSPITALEM. *Qu'il aime à exercer l'hospitalité.* La maison d'un Evêque doit être l'hospice commun de tous les étrangers: *Domus Episcopi omnium commune esse debet hospitium.* Un laïque en recevant deux, trois, ou quatre hôtes, remplit les devoirs qu'exige de lui l'hospitalité; l'Evêque est inhumain, à moins qu'il ne reçoive tous ceux qui viennent: *Episcopus nisi omnes receperit, inhumans est*, dit ici saint Jérôme.

BENIGNUM, SOBRIUM, &c. *Qu'il soit affable, qu'il soit sobre.* Le Grec à la lettre: (a) *Aimant le bien*, ou aimant les gens de bien: *semperans*, modéré, prudent, ou même chaste, suivant saint Jérôme. Plusieurs Manuscrits Latins portent: *Benignum, prudentem, sobriam.* Mais *prudentem* est superflu. Le Grec *σφύρανα*, se peut traduire par *sobriam*, ou *prudentem*. On a mis dans le Texte les deux traductions.

CONTINENTEM. *Continent.* Si l'Apôtre veut que les laïques mêmes se séparent pour un tems de l'usage du mariage pour vaquer à l'oraison, que ne doit point faire un Evêque, qui doit offrir tous les jours l'Hostie immaculée pour ses propres péchez, & pour ceux du peuple, dit saint Jérôme? Il ne lui suffit pas d'être dégagé des désordres grossiers; un esprit qui doit consacrer le Corps du Seigneur, doit s'abstenir même des regards immodestes, & des pensées trop dissipées. *Pudicitia Sacerdotalis est ut non solum ab opere se immundo abtineat, sed etiam a jactu oculi, & cogitationis errore, mens Christi Corpus confectura sis libera.* (b) Saint Chrysostome (c) donne encore plus d'étendue au nom de *continent*; il veut qu'il signifie en cet endroit, non un homme tempérant, & abstinant; mais celui qui a surmonté toute sorte de dangereuses passions, qui veille sur sa langue, sur ses yeux, sur ses actions, en un mot, qui ne se laisse dominer par aucune passion.

L'Eglise n'a jamais permis à ses premiers Ministres de contracter de mariage après leur ordination. Elle a déclaré ces sortes de mariages nuls, & a ordonné que l'on séparât ces sortes de personnes, comme n'étant pas

(a) *ἐπιθυμῶν τὸ ἀγαθόν* a Hieronym. hic: Sic autem Episcopus & pud. nt, quem Græci εὐφρῶν α vocant, & Latinus Int. pres. verbis ambiguitate deceptus, pro pudico prudentem transiulit.

(b) Hieronym. hic.

(c) Chryf. Ἐπιθυμῶν, ἢ τὸ ἐπιθυμῶν, ἢ τὸ ἀγαθὸν ἐπιθυμῶν, τὸ εἰς τὸ ἀγαθὸν, ἢ τὸ κατὰ τὸ εἰς τὸ ἀγαθὸν ἀναλίσκων. Τὸτο γὰρ ἔστι ἐπιθυμῶν, τὸ πᾶσι ἀναλίσκων ἀγαθῶν. Ita Theophyl.

véritablement mariées. (a) Mais à l'égard des mariages contractés avant l'ordination, elle reconnoit qu'ils subsistent après comme avant cette sacrée cérémonie; & quoique dans l'Eglise Latine elle interdise aux personnes sacrées tout usage de mariage après leur ordination, cependant dans l'Eglise Grecque depuis plusieurs siècles, elle a toléré l'usage du mariage dans ceux qui l'avoient contracté avant leur ordination, & qui n'étoient point engagés à la continence par vœu, ou par aucune autre obligation.

Mais l'Eglise Grecque, même dans ses commencemens, a été fort réservée sur cette liberté qu'elle accorde à présent aux Ministres sacrez. Dans le Concile de Nicée (b) les Peres étoient d'avis d'obliger les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & les Souédiacres à la continence. Mais Paphnuce Evêque de la Thébaidé, se récria, & dit que l'Apôtre appelloit le mariage une chose honorable, & que l'usage permis du mariage n'étoit contraire ni à la tempérance, ni à la chasteté. Les autres Peres adhérèrent à l'autorité de Paphnuce, & on n'imposa pas ce joug aux personnes sacrées au ministère de l'Autel. Mais enfin on voit dans les Peres de ce Concile l'esprit, & même l'usage de l'Eglise d'alors. Car si la plupart des Evêques, & des Prêtres n'eussent pas été dans la pratique de la continence parfaite, on n'auroit eu garde de proposer de faire une loi générale qui les y obligéât tous. Saint Epiphane (c) témoigne que de son tems il y avoit encore plusieurs Prêtres, & plusieurs Diacres qui n'usoient point du mariage.

Mais depuis ce tems, il faut convenir que les Grecs ne se sont pas fait beaucoup de difficulté sur cela. Saint Chrysostome, (d) Théodoret, Théophylacte insinuent que ceux qui entroient dans l'Episcopat étant mariez, pouvoient en user avec leurs femmes comme auparavant. Saint Jérôme parle de ce sentiment en deux endroits de ses Ouvrages, (e) sans le rejeter absolument. Synésius qui fut fait Evêque vers l'an 410. déclara qu'il ne se résoudroit jamais de quitter sa femme, & qu'il ne s'en approcheroit pas comme un adultère en cachette; mais qu'au contraire, il souhaitoit d'en avoir un grand nombre d'enfans. (f) Toutefois saint Jérôme écrivoit contre Jovinien, (g) dit que de son tems les Eglises d'Orient, celles d'Egypte, & l'Eglise Romaine, n'admettoient aux ordres sacrez que des

(a) Sexta Synod. General. Can. 6. & Dist. 31. c. Si quis coram; & cap. Sum. 27. qu. 11. & Concil. 4. Carth. & Concil. Trid. sess. 24. c. 9. Concil. Nicænar.

(b) Vide Socrum. l. 1. c. 23. Sozat. l. 1. c. 11. Hist. Eccl. To. 2. βῆ ἄλλοις ἰδίαι, ἵνα οὐκ ἐπισημῶν, ἰσχυρίαι, ἢ περιβύβητες, διακόνου, ἢ ἐπιδημῶντες μὴ συγκαθίσθαι τοῖς γαμοταῖς, ἢ περὶ περὶ αὐτῶν ἀγαθῶν... ἡμεῖς γὰρ οὐκ ἀποκαλῶμεθα, ἀφ' ἑστέων δὲ τῶν περὶ τὰς ἰδίας γυναικας συν-

ρίαι.

(c) Epiphane. heres. 59.

(d) Chrysost. hic, & ad Ph. 3. p. 464.

(e) Hieronym. Comment. in Ep. ad Tit. & Epist. ad Oceanum.

(f) Synes. Ep. 105. Τοῦτοις ἔτι ἀπέλαττονται ἀνδραπόδῃ, ἢ ἢς αἱ μαιχρὲ πῶς λάθῃ συνίσταται ἄλλα βελτίονη τι, ἢ ἰούρημ ἐγγυῶσά μου, ἢ χρεῖά γυνώσκω παύσαι.

(g) Hieronym. l. 2. contra Jovinianum.

vierges, ou des personnes qui renonçoient à l'usage du mariage. *Quid sciens Orientis Ecclesiam, quid Egypti, & sedis Apostolicae, quae aut virgines clericas, aut continentias, aut si uxores habuerint, desinunt esse mariti?*

Je ne trouve rien de bien expés sur la permission donnée aux Prêtres, aux Diacres, & aux Soudiacres de l'Eglise d'Orient, d'user du mariage après comme devant leur ordination, avant le sixième Concile de Constantinople, qui porte: (a) *Ayant appris que l'Eglise Romaine a établi pour règle, que les Diacres, & les Prêtres qui doivent être élevés aux ordres sacrez, promettent solennellement de ne plus s'approcher de leurs femmes; pour nous conformer à l'ancienne règle de la perfection Apostolique, nous ordonnons que le mariage des personnes, qui sont dans les ordres sacrez, demeure stable, & indissoluble, sans les obliger de se séparer de leurs femmes, & de vivre avec elles au tems convenable, comme auparavant. Ainsi que désormais on n'exclue plus de la Prêtrise, du Diaconat, ou du Soudiacrat, ceux qui voudront continuer d'habiter avec leurs femmes.* C'est la discipline qui s'est observée jusqu'aujourd'hui dans l'Orient.

Pour l'Occident, l'usage ancien, général, uniforme a toujours été que les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & les Soudiacres vivent dans la continence depuis leur ordination. Cela se voit dans les plus anciens Canons de l'Eglise Occidentale. Le Concile d'Elvire, par exemple: (b) *Placuit in totum prohibere Episcopis, Presbyteris, Diaconibus, ac Subdiaconibus positus in ministerio, abstinere a conjugibus suis, & non generare filios: quod quicumque fecerit, ab honore Clericatus exterminetur.* Le Concile d'Arles (c) défend d'ordonner un Prêtre marié, à moins qu'il ne promette sa conversion, c'est-à-dire, de renoncer à l'usage du mariage. Le Pape Sirice, (d) saint Ambroise, (e) Innocent I. (f) saint Augustin, (g) saint Léon, (h) saint Jérôme, (i) les Conciles de Tolède, (k) de Carthage, (l) de Tours, (m) d'Agde, (n) & les autres, ou établissent cet usage, ou le supposent.

Enfin le Concile de Trente (o) a déclaré que ceux qui étoient engagés dans les ordres sacrez, ne pouvoient pas contracter de mariage, & que celui qu'ils pourroient avoir contracté en cet état, étoit nul. Il n'a pas touché à ce qui regarde l'usage du mariage, pour ne pas condamner les Grecs réunis à l'Eglise Catholique, qu'elle n'a pas voulu troubler dans leur cou-

(a) Synod CP vi. can 1111.

(b) Concil. Elivir. can 13

(c) Arlat. 2. en Christi 517 can 2.

(d) Siricus Epist. ad Africanos. Vide Diss. 84. c. 3.

(e) Ambros. Ep. 22.

(f) Inno: I d. 8. c. Proposisti.

(g) Aug. l. 2. de adulterio. conjug. c. 20.

(h) Leo Mag. Ep. 84.

(i) Hieronym. in Ep. ad Tit. & l. 2. contra Jovinian.

(k) Concil. Tolet. 1. & v. c. 5. 6.

(l) Concil. Carth 3. c. 3. & Concil 2. c. 2.

(m) Concil. Turon. c. 1. 2.

(n) Concil. Agath. c. 9. Vide, si placet, Zonam in Epist. ad Hebr. c. v. difficult. 2. sed.

3.

(o) Concil. Trident. sess. 24. c. 9.

9. *Amplexentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem; ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos qui contradicunt, arguere.*

10. *Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores, maxime qui de circumcissione sunt:*

9. Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.

10. Car il y en a plusieurs, & sur tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.

COMMENTAIRE.

tume. Mais elle a toujours fortement soutenu celle où elle est, d'interdire la cohabitation des Prêtres, des Diacres, & des Souâdiacres avec les femmes qu'ils auroient épousées avant leur ordination, & d'obliger les femmes de ceux qui étoient promûs aux ordres sacrez, de faire vœu de virginité perpétuelle.

¶ 9. AMPLECTENTEM EUM QUI SECUNDUM DOCTRINAM EST. Attachez aux vérités de la foi. A la lettre : Au discours fidèle, vrai, indubitable, qu'il a reçu en se soumettant à la foi. Afin qu'il soit capable d'exhorter les foibles, d'animer ceux qui manquent de courage, de consoler ceux qui sont affligés, & de convaincre ceux qui s'opposent à la vérité, & à la saine doctrine. Il y a toujours eu dans l'Eglise même, des gens qui ont eu des sentimens singuliers, & dangereux, des prétendus esprits forts, des hommes pleins d'eux-mêmes, qui ne cèdent qu'à l'évidence, il y avoit aussi alors hors de l'Eglise des Juifs, des hérétiques, des payens qui attaquoient par des raisonnemens la vérité de nôtre créance. Un Evêque doit être en état de convaincre ces sortes de gens, de leur tenir tête, de répondre à leurs objections, de confondre leur incrédulité. Cela demande une capacité, & une étude plus qu'ordinaire. (a)

¶ 10. SUNT ENIM MULTI INOBEDIENTES. Car il y en a plusieurs, sur tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre. Ceci montre la nécessité de l'étude, & de la science dans un Evêque. Plusieurs Juifs, tant de ceux qui étoient convertis, que de ceux qui ne l'étoient pas, causoient du trouble dans l'Eglise; les premiers en soutenant que l'observation de la Loi étoit nécessaire au salut, & que l'on devoit imposer le joug de la circoncision à ceux qui se convertissoient du paganisme, ajoutant à la simplicité de l'Evangile, des fables, & des traditions frivoles de leurs Docteurs; les autres enseignant que JESUS n'étoit ni le Messie, ni Dieu, ni le Fils de Dieu. Saint Paul dans toute la suite de sa vie, eut beaucoup à souffrir de la part des Juifs. Il les combat dans toutes ses

{ a } Vide H. eron. Grat. Epi.

11. *Qui oportet redargui: qui universas domos subvertunt, docentes que non oportet, turpis lucri gratia.*

12. *Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum Propheta: Cretenses semper mendaces, malabestia, ventres pigri.*

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières, enseignant par un inréçè honneux ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Un de leurs compatriotes, qui est comme leur Prophète, a dit d'eux: Les Crétois sont toujours menteurs; ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger, & à ne rien faire.

COMMENTAIRE.

Épîtres. Il y en avoit un très-grand nombre dans l'Isle de Crète; (a) & Tite avoit besoin de tout son zèle, & de toute sa capacité pour leur résister, & pour leur opposer des Evêques capables de le seconder dans ce travail.

VANILOQUI, ET SÉDUCTORES. *Qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.* Le Grec: (b) *Des diseurs de rien, ou des diseurs de choses vaines, frivoles, fabuleuses, & des trompeurs des ames, qui les séduisent par leurs vains discours, & qui leur inspirent leurs folles opinions.*

ÿ. 11. **UNIVERSAS DOMOS SUBVERTUNT, TURPIS LUCRI GRATIA.** *ils renversent les familles entières, en leur enseignant la nécessité des œuvres de la Loi, ou en niant que JESUS CHRIST soit le Messie, ou en contestant la résurrection des morts; ou enfin en répandant dans leurs esprits les vaines traditions des Docteurs Juifs.* Saint Paul se plaint souvent des faux Docteurs, qui ne prêchoient que par intérêt, *turpis lucri gratia.* Voyez *Rom. XVI. 18. Philip. III. 19. 2. Timot. III. 6.*

ÿ. 12. **PROPRIUS IPSORUM PROPHETA.** *Un de leurs compatriotes, qui est comme leur Prophète, a dit d'eux: Les Crétois sont toujours menteurs, &c.* Ce Prophète des Crétois est Epiménides, Poète célèbre, natif de Crète, qui sans ménager l'honneur de ses compatriotes, a dit d'eux, qu'ils étoient de grands menteurs, méchans, paresseux, gourmands. Il l'appelle *un Prophète* par ironie; parce que les Grecs, & en général les Payens, considéroient leurs Poètes à peu près de même que les Hébreux considéroient leurs Prophètes. Ils leur donnoient l'inspiration, l'enthousiasme, & quelquefois la connoissance de l'avenir. Les oracles ne se rendoient guères qu'en vers. On s'imaginait que les Poètes étoient remplis d'une fureur divine, & animez d'une Divinité particulière: (c) *Noster Ennius sanctos appellat Poetas, quod quasi Deorum aliquo dono, atque*

(a) Act. 11. 13. Vide *Joseph. plurib. loc. scilicet* *em. l. 2. c. 3. Hist. Eccl.*

(b) *Ματαιοὶ, ἢ ὀμιλοῦντες.*

(c) *Cicero Orat. pro Archia P. 20.*

munerè commendati nobis esse videantur. On les regardoit comme les favoris des Dieux, & comme les dépositaires de leurs secrets.

Aristote (*a*) parlant d'Epiménides, semble en faire un Prophète, aussi bien que saint Paul. Il ne lui accorde pas la connoissance des choses futures, mais celle des choses passées, & inconnues. Les Crétois lui rendirent des honneurs divins après sa mort; (*b*) & l'Histoire raconte plusieurs prédications qu'il avoit faites des choses futures, & éloignées. Voyant le fort de Munichie, qui est le port d'Athènes, il s'écria: O aveuglement des hommes: Si les Athéniens favoient les malheurs que ce fort leur attirera, ils le détruiraient avec les dents. (*c*) On éprouva la vérité de sa prophétie plusieurs années après, lorsque le Roi Antipater mit une garnison dans ce fort, pour contenir les Athéniens dans l'obéissance. Il rasa une autre fois les Athéniens contre la frayeur qu'ils avoient de la venue des Perses. Il leur dit qu'ils ne viendroient que dans dix ans, & qu'ils s'en retourneroient, après avoir souffert de grandes pertes. (*d*) La chose arriva comme il l'avoit dit, les Perses ayant perdu les batailles de Marathon, & de Salamine. Il prédit aussi aux Lacédémoniens, & aux Crétois la captivité où les Arcadiens devoient un jour les réduire. (*e*) Ce qui arriva sous Euricrates Roi de Crète, & Archidame Roi de Lacédémone. C'est apparemment ces choses vraies, ou fausses, qui lui ont fait donner ici par saint Paul le nom de Prophète, & par Platon, (*f*) long-tems auparavant, le nom de divin, & d'ami des Dieux. Cicéron (*g*) reconnoit aussi qu'Epiménides a prédit l'avenir, étant animé par une fureur divine.

Saint Chrysostome, Théodoret, & quelques autres ont attribué ceci à Callimaque, dans lequel on trouve deux vers, qui portent: (*b*) *Les Crétois sont toujours menteurs: Car ils vous ont érigé un tombeau, ô Roi Jupiter! vous qui n'êtes pas mort, mais qui êtes immortel.* En effet on montrait le tombeau de Jupiter dans l'Isle de Crète, où il avoit régné, & où il étoit mort, Callimaque faisant allusion aux premiers mots du vers d'Epiménides cité par saint Paul, accuse les Crétois de mensonge, & d'imposture, d'avoir prétendu que Jupiter soit né, ait régné, & soit mort dans leur Isle. Epiménides étoit natif de Crète, du consentement de tous les Historiens; & Callimaque étoit de Cyrène. Ce dernier vivoit en Egypte sous le regne de Ptolémée Philadelphie, quelques deux cens vingt

(a) *Arist. Rhetoric. l. 3. c. 17. Τὸ γινώσκον ἐπιφανὲς ἔστι, καὶ τοῖς μάλιστα, ὡς τῶν Ευρανοδιδῶν ἐκείνη ἐκείνη ὅτι γὰρ πρὸς τὸν ἐπιφανὲς ἔστι τὸ πρῶτον, ἀπὸ καὶ τῶν γινώσκοντων πρῶτον, ἀπὸ τῶν δὲ.*

(b) *Plutarch. in Solone.*

(c) *Leirr. l. 1. in Plut. in Solone.*

(d) *Plato de Legib. l. 2.*

(e) *Leirr. l. 1.*

(f) *Plato de Legib. l. 2. Κτὴν θνητῶν.*

(g) *Cicero l. 1. de Divinat.*

(h) *Callimach. Epigram. in Jovis. Κτὴν γὰρ νεκρῶν, ἢ ἀνα, οὐκ.*

Epigram. in Jovis. ὅτι δ' ἐν Σαῖσι, ἔστι γὰρ ἀνα.

13. *Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,*

14. *Non intendentes Judaïcis fabulis, & mandatis hominum, averſantium se à veritate.*

13. Ce témoignage qu'il rend d'eux, est véritable. C'est pourquoy reprenez les fortement, afin qu'ils couſervent la pureté de la foi,

14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques, & à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité.

COMMENTAIRE.

ans avant JESUS-CHRIST ; & Epiménides vivoit en Crète long-tems auparavant. Enfin Callimaque ne cite que les premiers mots du vers ; & Epiménides l'a composé entier, tel que saint Paul le rapporte : il n'y a donc aucun doute que saint Paul n'air voulu citer Epiménides.

Quant au qualitez que l'Apôtre, après Epiménides, donne ici aux Crétois, les Anciens sont parfaitement d'accord avec eux sur cet article. Leur nom même est passé en proverbe pour marquer un menteur, ou fourbe : on dit : un Crétois, il crétiſe ; crétiſer avec les Crétois : (a) pour mentir, & tromper avec les fourbes, & les menteurs. Ovide :

Non fingunt omnia Cretes.

Leur malice, leur friponnerie, leur trahison, leur mauvaise foi dans le commerce, sont connus de tous les anciens. Polybe (b) dit que de tous les hommes, les Crétois sont les seuls qui ne connoissent aucun gain illite, & qu'on ne trouve nulle part plus de mauvaise foi. *Ventres pigri*, des ventres paresseux, gourmians, & fainéans ; ou *des ventres, des paresseux*. (c) On appelle des gens de bonne chère, *des ventres*. Lucilius : *Vivite, ventres.*

¶ 13. *INCREPA ILLOS DURE, Reprenez-les fortement.* On doit proportionner les corrections, & les réprimandes, aux dispositions de la personne. Des gens aussi corrompus que les Crétois, ne pouvoient pas se guérir par de simples avertissemens. Il falloit de la force, de la sévérité, de la rigueur.

¶ 14. *NON INTENDENTES JUDAÏCIS FABULIS. Qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques.* Voyez ce qui a été dit sur 1. *Timos.* I. 4. IV. 7. & 2. *Timos.* IV. 4. Les livres des Juifs sont remplis de fables, & d'allégories, de vaines traditions, d'explications puérides. C'est ce que

(a) Κρητικός πρὸς Κρήτα
(b) Πολύβ. l. 6. τὰς ἀρετὰς ἑταίρους τῶν ἀσπίων ἀποκρίσας μετὰ ἀλλήλων ἐπιβουλεύοντες κ' ἄλλοις... καὶ μὴ ἀπὸ τῆς ἐξουσίας ἀλλοτρίου. Κρητικὸν ἔθνος τὸν δὲ, πλεὺς ἑταίρους ἔχει, ἀπὸ ἀσπίων ἀποκρίσας ἀλλοτρίους.

(c) Le Grec imprimé : Γαστήρ ἀργή ; Des ventres paresseux. Ma Phavorin le cite ainsi : Γαστήρ, ἀργή, que l'on peut traduire : Des ventres, des paresseux. L'édition de Sixte V de 1590 & celle de Cien. VIII. de 1592. lisent : *Ventris pigri.*

15. *Omnia munda mundis : coïnquinatis autem , & infidelibus nihil est mundum ; sed inquinata sunt eorum conscientia , & conscientia.*

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs ; & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs , & infidèles ; mais leur ame , & leur conscience sont impures , & souillées.

COMMENTAIRE.

Saint Paul veut qu'on méprise. (a) Ceux qui ont lû les Rabbins, savent ce qu'ils disent du rogne du Messie sur la terre, des guerres qu'il soutiendra contre Gog, & Magog, du festin qu'il fera à ses Elus, du poisson Léviathan, & du bœuf Behemoth qu'il tuera pour les régaler. Des oreilles curieuses recevoient avidement toutes ces fables, & négligeoient la saine, & solide doctrine. Ils avoient aussi mille choses à dire sur les Anges, sur leurs divers degrés dans le Ciel ; qui étoient plus propres à élever les cœurs par l'opinion d'une stérile science, qu'à édifier les Gentils convertis. Voyez *Coloss. II. 18.*

ψ. 15. *OMNIA MUNDA MUNDIS. Tout est pur pour ceux qui sont purs.* Inculquez bien cette vérité, contre ceux qui veulent introduire dans le Christianisme la distinction des viandes, & les purifications légales. Toute nourriture est pure en elle-même ; ce n'est pas ce qui entre dans le corps, qui souille l'homme, c'est du cœur que sortent les mauvais desirs, les mauvais desseins ; (b) c'est là ce qui souille l'homme. Une vie déréglée, des mœurs corrompues, des actions criminelles, des passions dangereuses, & contraires à la Loi de Dieu, c'est là ce qui nous rend abominables à ses yeux ; mais manger sans avoir lavé ses mains, goûter du lièvre, ou du porceau, ou même d'une viande immolée à une idole, cela en lui-même est indifférent, quoi qu'à cause de certaines circonstances, il puisse devenir criminel. Voyez *I. Cor. VIII. 4. 5. 6. & seq.*

COINQUINATIS AUTEM, ET INFIDELIBUS NIHIL EST MUNDUM. Rien n'est pur pour ceux qui sont impurs, & infidèles. Quoique puisse faire un homme dont l'ame est corrompue par le péché, ou qui vit dans l'infidélité, cela ne peut lui rendre la pureté du cœur. Toutes les lustrations, & les purifications légales, tous les sacrifices sanglans, toutes les cérémonies de la Loi ne peuvent le purifier de ses souillures intérieures ; parce que leur ame, & leur conscience sont souillées, & que ces lustrations extérieures ne sont propres qu'à les rendre capables de participer aux sacrifices. On peut aussi appliquer ceci à ceux qui agissent contre leur con-

(a) *Il est évident que : Acquisimus paulisper
veluti, & totum quod apud eos sapientes vocantur,
putantur utique audiamus, & tunc intelligimus
quod, ut fides fabula, sine auctoritate Scriptu-*

*ra, sine ulla afferenti rationis, &. I. Thesphyl.
hic. Et de sapientibus, & de doctrinis, sicut
pudat
(b) *Matt. XV. 11. & seq.**

16. *Confitentur se nosse Deum ; factis autem negant, cum sint abominati, & incredibiles, & ad omne opus bonum reprobi.*

16. Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables, & rébeles, & inutiles à toute bonne œuvre.

COMMENTAIRE.

science, ou qui usent de certaines choses indifférentes d'elles-mêmes, sans être pleinement persuadés par la foi, que leur usage est permis. (a)

¶ 16. CONFITENTUR SE NOSSE DEUM. *Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres.* Il parle des faux Docteurs, qui semoient la division dans l'Eglise, & y causoient des troubles, par leurs opinions singulières, & par leurs vains discours ; soutenant que sans la pratique des cérémonies de la Loi, tout le reste ne sert de rien, & intro-duisant les explications frivoles des Rabbins, plus propres à éteindre l'esprit de la foi, & de la piété, qu'à édifier les Fidèles. *Ils font profession de connoître Dieu, & de pratiquer sa Loi, mais ils le renoncent par leurs œuvres*, en ruinant la charité, la vérité, & la justice, & en détruisant la liberté que JESUS-CHRIST nous a acquise par sa mort. On renonce Dieu par ses œuvres, aussi souvent que l'on agit comme si l'on ne croyoit point en Dieu : on renonce en quelque sorte à son alliance, lorsqu'on la viole dans ses points essentiels. (b)

(a) *2^e Men. T. rin.*

(b) *2. Timot. 211. j.*

(c) *Voyez Rom. 1. 20. & 3. Timot. v. 8. & 1*





C H A P I T R E II.

Manière dont Tite doit enseigner les vieillards, & les jeunes gens. Comment il se doit conduire lui-même. La grace nous éclaire.

Bontez de Dieu envers nous.

¶ 1. *TU autem loquere quæ decent sanam doctrinam:*

2. *Senes, ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia:*

¶ 1. **M**AIS pour vous, instruisez votre peuple d'une manière qui soit digne de la saine doctrine.

2. Enseignez aux vieillards à être sobres; honnêtes, modérez, & à se conserver purs dans la foi, dans la charité, & dans la patience.

C O M M E N T A I R E.

¶ 1. **L**OQUERE QUÆ DECENT SANAM DOCTRINAM. Instruisez d'une manière qui soit digne de la saine doctrine. C'en'est pas assez d'enseigner une saine doctrine, dit saint Jérôme; il faut l'enseigner d'une manière qui soit digne d'elle; c'est à dire, que celui qui l'enseigne par ses paroles, ne la démente pas par ses œuvres. *Tunc doctrina est sanitas, cum Doctoris doctrina pariter, & vita consentiunt.* Que ni l'indocilité de vos auditeurs, ni la malice des ennemis, ni la crainte des hommes, ne soient pas capables de vous empêcher de vous acquitter de votre devoir. Enseignez à temps, à contre-temps, avec toute sorte de douceur, & de patience.

¶ 2. **SENES, UT SOBRII SINT.** Enseignez aux vieillards à être sobres. Les Peres Grecs (a) entendent ici sous le nom de sobres, vigilans, attentifs. Mais les Interprètes Latins l'expliquent à la lettre de la sobriété. Souvent les vieillards sous prétexte de faiblesse, prennent du vin avec excès. Les anciens disoient que le vin est le lait des vieillards; & la vicieuse de l'aigle, *aquila senectus*, est passée en proverbe, pour marquer un vieillard qui boit beaucoup, & qui mange peu. Mais cela ne justifie point les vieillards bûveurs. La sobriété, la tempérance, la prudence sont des vertus propres à cet âge; & leur santé souffre beaucoup plus de l'excès du vin, qu'elle n'en est fortifiée.

(a) Theodoret. Νεφεδ'ις Ἐγγυγι'ιμ, & ἕξου ἀν. Theophyl. Νεφάιμσι ἕμεμα, ῥελλί: *sive vigilantes; quia νεφάιμσιν apud Græcos nitrum dicitur, ῥελλίμσι, ἕξου Hieronym. Senes sobrios esse,*

3. Anus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servientes, bene docentes;

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir la sainteté dans tout leur extérieur; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin; mais à donner de bonnes instructions,

COMMENTAIRE.

SANI INFIDE. Pura dans la foi, d'une foi pure, saine, entière, exempte même de tout mauvais soupçon. Saint Jérôme semble dire que la pureté de la foi consiste, non seulement à croire, mais aussi à pratiquer les vérités de la foi, & de la morale de JESUS-CHRIST.

ÿ. 3. ANUS SIMILITER IN HABITU SANCTO. *Que les femmes avancées en âge fassent voir la sainteté dans tout leur extérieur.* Sous le nom de femmes avancées en âge, quelques uns (a) ont entendu les veuves, ou les Diaconesses de l'Eglise. Mais le sentiment commun est qu'il s'agit des femmes avancées en âge. (b) Saint Paul (c) veut qu'elles soient composées, modestes dans tout leur extérieur; que la sainteté de leurs mœurs, & la pureté de leur vie éclatent dans leurs habits, leur marcher, leur air, leur parler, leur maintien. *Ut ipse quoque earum incessus, & motus, vultus, sermo, silentium, quamdam decoris sacri præferant dignitatem*, dit saint Jérôme. D'autres le prennent dans un sens plus limité pour leur habit, qui doit être propre, grave, & modeste. (d) Comparez 1. Timot. II. 9. Hammond voudroit traduire le Grec par: *Les femmes avancées en âge doivent se conduire d'une manière qui convienne à des personnes employées dans le ministère de l'Eglise*, ou établies dans un rang qui les distingue du commun. Il veut parler des Diaconesses. Mais ce sentiment ne paroît pas bien lié avec le reste du discours.

NON CRIMINATRICES. *Qu'elles ne soient point médisantes.* Le Grec (e) signifie proprement des personnes qui calomnient, qui sèment de faux bruits; mais comme la médifance ne va presque jamais sans calomnie, & sans mensonge, on met assez indifféremment la calomnie pour la médifance.

NON MULTO VINO SERVIENTES. *Ni sujettes au vin.* A la lettre: (f) *Esclaves du vin.* L'habitude est une espèce d'esclavage. Les femmes avancées en âge sont accusées d'aimer le vin. *Vinosior atas hæc erat,*

(a) Quidam apud Hieronym. & Theophyl. Ham.

(b) Hieronym. Chrysof. Theodor. Theophyl. Est. Grot. alii.

(c) Πρεσβυτιδας θεου εις ον κληρονομησει η βασιλευς. Alii: Υποταγησιν. Ita Clem. Alex. Vulg. Colb. 7. alii.

(d) Chryf. hęc: Εν κεραισιν ηρησιν τε ταυτες αιε αυτη εν χειρωσιν, η εις κληρονομη διαουδισιν εν κεραισιν. Ita & Theophyl. Th. eo daret Υποταγησιν εν τω σπιριτωσ ενουπιουσ Ιουδαισ.

(e) Μη διαβηλεσ: Non columniatrices.

(f) Μη ενω πολυ διαλυρησ.

4. Ut prudentiam doceam adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant.

5. Prudentes, castas, sobrias, domum curam habentes, benignas, jocosas viros suos; ut non blasphemetur verbum Dei.

4. En inspirant la sagesse aux jeunes personnes, & en leur apprenant à aimer leurs maris, & leurs enfans.

5. A être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumisses à leurs maris; fin que la parole de Dieu ne soit point expetée au blasphème, & à la médisance.

COMMENTAIRE.

dit Ovide. Mais rien n'est plus indécent à cet âge, & à ce sexe, que de se laisser prendre de vin, & d'en contracter l'habitude. Comment une personne avancée en âge aura-t'elle le front d'exhorter de jeunes filles à la pudeur, & à la modestie, pendant qu'elle même est sujette au vin, qui conduit à l'incepérance, & à la perte de la pudeur? *Quomodo potest docere anus adolescentulas castitatem, cum si ebrietatem vitula mulieris adolescentula fuerit imitata, pudica esse non possit.* (a)

BENE DOCENTES. *Quelles donnent de bonnes instructions.* Plusieurs traduisent le Grec (b) par: *Quelles enseignent l'honnêteté, la pudeur, la piété, la religion, la modestie.* Voilà les sciences qu'il leur convient d'enseigner, autant par leur exemple, que par leur discours. Saint Paul en un autre endroit (c) ne veut pas que les femmes enseignent; mais il l'entend des assemblées publiques, où il leur défend de parler, & de faire le métier d'Évangélistes. Ici il s'agit des instructions particulières que les matrones doivent donner dans leurs domestiques aux jeunes filles qui leur sont confiées. (d) Quelles ne leur donnent pas des leçons de vanité, d'immodestie, de légèreté, de coquetterie; mais de sagesse, de gravité, de modestie, de pudeur.

Ÿ. 4. UT PRUDENTIAM DOCEANT ADOLESCENTULAS. *Quelles inspirent la sagesse aux jeunes personnes.* Le terme Grec (e) que la Vulgate a rendu par *prudentiam*, peut signifier la prudence, la sagesse, la modestie, la tempérance, la chasteté. Ainsi on peut traduire: *Quelles enseignent aux jeunes personnes d'avoir une conduite réglée; & qu'elles leur inspirent l'amour de toutes les vertus propres à leur sexe.*

UT VIROS SUOS AMENT. *En leur apprenant à aimer leurs maris.* Voilà la première leçon qu'il veut qu'on donne aux jeunes femmes; l'amour, l'attachement, le respect, l'obéissance envers leurs maris. Mais un amour chaste: *Vult eas amare viros suos castè; vult inter virum, & mu-*

(a) Hieron. in hic.

(b) Vulg. latin. dicitur.

(c) 1. Timot. II, 12. 1. Cor. XIV, 34.

(d) Chrysost. H. 100. Theopyl. ali.

(e) Cuius est quædam virtus.

6. *Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.*

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes, & bien réglés.

COMMENTAIRE.

liorem esse pudicam dilectionem, dit saint Jérôme. (d)

Ÿ. 5. PRUDENTES, CASTAS, SOBRIAS. *Bien réglées, chastes, sobres.* A la lettre: *Prudentes, chastes, sobres.* Mais le premier terme Grec se peut traduire par, (b) *modestes*, tempérantes, chastes, sages, bien réglés; le second signifie *chastes*; mais il n'y a rien dans le Grec, qui réponde à *sobres*. Il y a même plusieurs Manuscrits Latins (c) qui ne lisent pas *sobrias*; d'autres (d) mettent *sobrias* immédiatement après *prudentes*; ce qui fait juger que *prudentes* & *sobrias*, sont des termes synonymes, qu'on a mis pour répondre au Grec *sôphronas*, dont la signification est fort étendue.

DOMUS CURAM HABENTES. *Attachées à leur ménage.* Le Grec: (e) *Demenant dans leur maison.* Il ne convient pas à une femme de courir hors de sa maison, & de se mêler des affaires d'autrui. Voyez ce qu'on a remarqué sur 1. *Timos. v. 13.* Le Psalmiste (f) compare une femme bien réglée, à une treille féconde attachée à côté de la maison de son mari; & la femme forte de Salomon n'est occupée que de son domestique. (g)

SUBDITAS VIRIS SUT, UT NON BLASPHEMETUR VERBUM DEI. *Soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème.* Les Payens, les Juifs, les ennemis de la Religion Chrétienne, ne cherchent que des prétextes pour nous rendre odieux, & pour colorer leur haine, & leur jalousie contre nous. Que diront-ils s'ils voyent les femmes Chrétiennes dérégées, immodestes, altières, inquiètes, défobéissantes à leurs maris? Que diront des maris Payens, ou Juifs, s'ils voyent leurs femmes Chrétiennes aussi-peu réglées, & aussi peu soumises que les payennes? Quels blasphèmes contre la Religion, & contre la parole de Dieu! Est-ce là, dira-t'on, cette Religion si vantée, qui se flatte de réformer toutes les autres?

Ÿ. 6. JUVENES SIMILITER HORTARE UT SOBRII SINT. *Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes, ou tempérans, sobres, mo-*

(a) Hieronym. hoc: *Ue cum pudore, & verecundia, & quasi a se secessat, & abest a tuis debitum vero, quam ex se a se secessat, & a tuis ante oculos Dei, & Angelorum peccare non audeat.*

(b) Σώφρωνος, αἰσιῶς.

(c) Clarom. Lat. S. Germ. Lat. alii. *pud*
Brug.

(d) C. l. *in quibus unus Malmundar. eximius, & nig. tam eximie, & qualis erat ante Hieronymi translationem. Duo alii Lovanicis. optima nota. pu Brug.*

(e) *Giulius: Domus custodes.*

(f) Psalm. CXXVII. 3.

(g) Prov. XXXI. 10.

7. *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.*

8. *Verbum sanum, irreprehensibile; ut is qui ex adverso est, verèatur, nihil habens malum dicere de nobis.*

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.

8. Que vos paroles soient saines, & irrépréhensibles, afin que nôtre adversaire rougisse, n'ayant aucun mal à dire de nous.

COMMENTAIRE.

dérez, bien réglez. C'est le même terme Grec, (a) dont on a parlé sur le §. précédent, & dont la signification est si étenduë.

§. 7. *IN OMNIBUS TEIPSUM PRÆBE EXEMPLUM.* Rendez-vous un modèle de bonnes œuvres en toutes choses. Il ne suffit pas à un Evêque d'enseigner, & de prêcher une saine doctrine, d'être instruit dans la Loi de Dieu, d'avoir le don de la parole : il faut qu'il soit le modèle de son troupeau, (b) & cela en toutes choses, *in omnibus* ; dans sa vie, dans sa conduite, dans sa modestie, dans sa piété, dans sa modération, dans sa sagesse : afin que tout âge, tout état, & toute condition trouve dans son exemple de quoi s'instruire, & s'édifier. Si son discours n'est soutenu de son exemple, il ne fera jamais beaucoup de fruit dans l'esprit de ceux qui l'écoutent. (c) Le Grec imprimé lit : (d) *Rendez-vous en toutes choses l'exemple des bonnes œuvres, & ayez dans vôtre doctrine, l'incorruption, la gravité, la pureté.*

§. 8. *VERBUM SANUM IRREPREHENSIBILE, UT IS QUI EX ADVERSO EST. Que vos paroles soient saines, & irrépréhensibles, que vôtre foi, & vôtre doctrine soit pure, & telle qu'on ne puisse ni l'accuser d'erreur, ou de nouveauté, ni la mépriser, ni enfin la prendre en mauvais sens, (e) à moins qu'on ne veuille renoncer à l'équité, & à la bonne foi : car rien n'est à l'épreuve de l'envie, & de la mauvaise foi. Saint Paul ajoute : Afin que nôtre adversaire rougisse, n'ayant rien à dire contre nous.* Quelques-uns (f) sous le nom d'*adversaire*, ont entendu ici le Démon. Mais la plupart entendent les ennemis de l'Eglise, les Juifs, les Payens, dont toute l'attention étoit de trouver dans les mœurs, ou dans la conduite des Chrétiens, & sur tout des Apôtres, & des Evêques, quelque chose à reprendre, pour les accuser, & les rendre odieux aux yeux du public.

[a] Τὸν αὐτὸν ἑαυτοῦ ἑαυτοῦ.

[b] H oron. hic: Nihil prædest aliquem exercitatum esse in loquendo, & ad loquendum tenuisse linguam, nisi plus eximio docuerit, quam verbo.

[c] Theodoret. Τὸν γὰρ τὸν ἕχοντα μαρτυροῦντα ἑαυτοῦ ὁ λόγος ἀκριβέως γινώσκων.

[d] Ἐν τῷ διδρακτικῷ ἀδικοῦσθαι. ἐπιπέτρα ἀφθαρσίας. Mais plusieurs excellens Manuscrits omettent ἀδικοῦσθαι. Clarom. S. Germ. G. L. Alex. Borner. Baroc. alii. Froben. Ald. Chryf. Oecumen. Theophyl.

[e] Ἀλλοις ἔργῳ, ἢ ἀκατάγνωσιν.

[f] Quidam apud Hieron. & Theophyl.

9. *Servus dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes;*

10. *Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes; ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.*

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire;

10. A ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entière fidélité; afin que leur conduite fît révéler à tout le monde la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 9. **SERVUS DOMINIS SUI PLACENTES ESSE.** Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leur maître, à leur complaire en tout. On peut aussi traduire : *A être soumis en tout à leur maître, & à leur complaire.* Cela revient au même. Les serviteurs doivent le respect, & la soumission à leur maître dans tout ce qui n'est pas contraire à la Loi, & à la volonté de Dieu, qui est le maître des maîtres, & le Seigneur des Seigneurs. (a) *Non contra dicentes.* Le défaut le plus ordinaire des serviteurs, est de murmurer contre leur maître, de témoigner de la répugnance à leur obéir, de censurer leur conduite, & leur commandement. Saint Paul condamne tout cela, & ne veut pas que les Chrétiens qui se trouvent dans la servitude, soient sujets à ces imperfections. Qu'ils regardent leur maître comme si c'étoit JESUS-CHRIST même. (b) *Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, & tremore, sicut Christo.* Et ailleurs : (c) *Servite, obéissez en toute chose à vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme gens qui cherchent à plaire aux hommes, mais avec un cœur simple, craignant Dieu, agissant pour le Seigneur, & non pour les hommes.*

Ÿ. 10. **NON FRAUDANTES.** Ne détournant rien de leurs biens. (d) Les esclaves ont toujours été décriez par leur inclination à voler, & à friponner leur maître. Le vol étoit regardé comme un défaut propre à cette sorte de gens. On vançoit un juge devant un homme fort sage, & on disoit que ce juge étoit très-intègre, & ne prenoit rien de perlonne. Il répondit : C'en est assez pour louer un esclave, pourvû qu'avec cela il ne soit pas fugitif. *Respondis optimum servum faceres, si nec fugitivus esses; In tantum furri suspicio ab omni libero debet esse aliena,* dit saint Jérôme.

IN OMNIBUS FIDEM BONAM OSTENDENTES. A témoigner en tout une entière fidélité. Le Grec : (e) *Monrant toute sorte de bonne foi.* Le Syriaque, & le Texte de Théophylacte sont conformes à la Vulgate; l'Apôtre demande des esclaves Chrétiens la bonne foi, la droiture, la fi-

(a) Hieronym. hic.

(b) Ephes. vi 5. 6.

(c) Coloss. 3. 22. 23.

(d) Μὴ μοφιλοῦντες. Hieronym. Non furantes. Alii: Nō . . . intervenientes, vel suffragantes.

(e) Ἀπὸν ὅλην ἀγαθὴν πίστιν ἀποδείκνυτε.

11. *Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,*

12. *Erudient nos, ut abnegantes impietatem, & secularia desideria, sobrii, & iusti, & pie vivamus in hoc seculo.*

11. Car la grace de Dieu notre Sauveur est parue à tous les hommes,

12. Et elle nous a appris, que renonçant à l'impieeté, & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le tuelc présent avec tempérance, avec justice, & avec piété.

COMMENTAIRE.

délité, la piété que l'on ne trouve pas dans les personnes libres du paganisme. Rien n'étoit plus propre que cela, pour faire révéler à tous le monde de la doctrine de Dieu notre Seigneur, comme le dir ici saint Paul. Car ne devoient pas penser les Payens de la doctrine de JESUS-CHRIST, en voyant qu'elle causoit dans les esclaves mêmes un changement si peu attendu? (a)

¶ II. APPARUIT GRATIA DOMINI SALVATORIS NOSTRI. La grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes. Le Grec: (b) La grace salutaire de notre Dieu a paru à tous les hommes. Nulle condition n'en est exceptée; le libre, comme l'esclave, le Juif, comme le Gentil, ont part à ce bienfait. Le salut est pour tous les hommes, qui veulent ouvrir les yeux à la lumière qui les environne, & qui veulent étendre les mains pour recevoir les graces qui leur sont offertes, & préparées. Prêchez, instruisez, exhortez indifféremment toutes sortes de personnes, & ne craignez point de proposer la perfection de l'Évangile même aux esclaves. Dieu est le Pere, & le Créateur de tous les hommes. (c) Sa græe instruit, éclaire, & sanctifie tous ceux à qui Dieu ouvre le cœur, & qui ne mettent point d'obstacles à sa bonté qui les invite au salut.

¶ II. UT ABNEGANTES IMPIETATEM, ET SÆCULARIA DESIDERIA. Afin que renonçons à l'impieeté, & aux passions mondaines. Aux passions qui nous sont inspirées par le prince de ce monde, & qui n'ayant pas plus de solidité que le monde lui-même, passent avec lui, & disparaissent comme un nuage en la présence du soleil. (d) Ces désirs sont ceux qui ont pour objet la gloire, les richesses, les honneurs, les plaisirs du siècle. La Religion Chrétienne nous oblige à renoncer à tout cela, & à vivre dans ce siècle avec tempérance, (e) ou sobriété, modestie, sagesse, avec justice, & avec piété.

(a) Vide Hieronymum Theophylacti Theodoret. *Κατα το τὸ θεῶν κληρονομήσει τὸς πάντας ἄνθρωπους τὸν θεὸν ὁμοῦν τῶν ἁγίων μεταβαλεῖ.*

(b) *Επιπέσει γὰρ ἡ χάρις τοῦ Θεοῦ ἐν καθόλου πᾶσι τοῖς ἀνθρώποις* Alit: *τὸ εὐαγγέλιον.* Cyrill. Hierosol. alit: *τὸ εὐαγγέλιον ἑαυτῶν.* Ita Werner. G. L. Ceph. Vulg. Calarit. Hieronym. Hieronymosist.

Ambrosiast alit: *Gratia Dei salutatis. Ita Clarom. & Gerom. Lat.*

(c) Vide Hieronymum R? alior.

(d) Hieronymus sic: *Sæcularia desideria sunt, quæ à mundi hujus Principis suggerantur; et cum sint sæculi, cum sæculi hujus nube transeunt.*

(e) Sobriè. *Grac σωφροσύνης.*

13. Expectantes beatam spem, & adventum gloriae regni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi,

13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons, & de l'avènement glorieux du grand Dieu, & nôtre Sauveur JESUS-CHRIST,

14. Qui audit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem, scilicet honorem operum.

14. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour se faire un peuple pur, & agréable, & fervent dans les bonnes œuvres.

COMMENTAIRE.

ÿ. 13. EXPECTANTES BEATAM SPEM, ET ADVENTUM DOMINI. Dans l'attente de la béatitude, & de l'avènement du grand Dieu. Le Christianisme ne promet aucun bien dans ce monde à ceux qui en font profession; toutes nos espérances sont pour l'autre vie. Nous attendons le second avènement de JESUS-CHRIST, (a) qui paroitra dans sa gloire pour nous ressusciter, pour nous revêtir de l'immortalité, & pour rendre à chacun selon ses œuvres. Quelques-uns (b) prennent ces mots, du grand Dieu, & de nôtre Seigneur, comme signifiant l'avènement du Pere, & du Fils, qui viendront pour juger le monde. Mais la plupart l'expliquent du Fils, à qui l'Écriture attribue d'ordinaire la qualité, & la fonction de Juge. (c) *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio.*

ÿ. 14. ET MUNDARET SIBI POPULUM ACCEPTABLEM. Pour se faire un peuple pur, agréable, &c. Le Fils de Dieu en venant dans le monde, a eu principalement en vuë de former son Eglise, comme une épouse pure, & sans tache; & de se faire un peuple saint, & de parfaits adoreurs en esprit, & en vérité. Les termes Grecs, (d) que l'on a traduit par un peuple agréable, signifient, un peuple particulier, qui soit à lui, consacré à son service, qui soit en quelque sorte son domestique, sa possession, son héritage. Tel étoit avant JESUS-CHRIST le peuple juif. Le Seigneur par une distinction infiniment honorable, l'avoit choisi du milieu des nations pour en faire son peuple choisi, son héritage: (e) *Eritis mihi in peculium de cunctis populis, mea est enim omnis terra; & vos eritis mihi in regnum sacerdotale, & gens sancta.* Par le Baptême nous sommes entrez dans tous les droits de cet ancien peuple, mais d'une manière bien plus parfaite. Vous êtes la race choisie, dit l'Apôtre saint Pierre, (f) le sa-

(a) Ita Chryf. Hieronym. alii Græci, & Latini passim.
 (b) Ambrosius Erasmus. Græc.
 (c) Joan. v. 22. Joan. III. 35. XVII. 1. Act. XVII. 31. I. Petri IV. 5.

(d) *Koi* & *Seignior* (αὐτῷ) dans ces deux. Vide Hieronym. hic.
 (e) *Lev. d. XIX. 5. 6.*
 (f) I. Petri II. 9.

15. *Hæc loquere*, & *exhortare*, & *argue cum omni imperio*. *Nemo te contemnat*.

15. Prêchez ces vérités ; exhortez , & reprenez avec une pleine autorité. *Faites en sorte* que personne ne vous méprise.

COMMENTAIRE.

cerdoce royal, la nation sainte, le peuple acquis, ou racheté, afin que vous fassiez connaître les perfections de celui qui des ténèbres vous a appelés à son admirable lumière.

¶ 15. *HÆC LOQUERE... CUM OMNI IMPERIO*. Prêchez avec une pleine autorité ; (a) comme revêtu de la puissance de Dieu même, parlant en son nom, & commandant par son autorité. Comme Tite étoit encore jeune, il avoit besoin de se donner du crédit, & de prendre de l'ascendant sur les peuples qui lui étoient confiés; d'où vient que saint Paul lui dit : *Que personne ne vous méprise*. Vivez en sorte que vous ne donniez occasion à personne de vous mépriser. Conservez tant de gravité, de sagesse, & de modestie, que tout le monde vous respecte, & vous obéisse. Quelques-uns traduisent le Grec : (b) *Que personne n'ose se vanter d'en savoir plus que vous, ou que personne ne s'en fasse accroire, comme étant plus sage que vous*. Mais la première traduction vaut mieux. Comparez i. *Timot.* IV. 12. *Nemo adolescentiam tuam contemnat*. Soyez saintement, & prudemment jaloux de votre autorité, & des prérogatives que Dieu a attachées à votre dignité. Celui qui vous méprise, méprise Dieu même, qui vous a établi.

(a) Μετὰ πάντων ἐπιταγῆς : *Cum omni injunctio-
tione. Μετὰ ἀνεπιπέλας, ἀδελφῶν. Theophyl.*

(b) Μετὰ ἐκ περισσοῦτος. *Camero, Scultet,*



C H A P I T R E I I I.

Soumission que l'on doit aux Puissances. S'abstenir de tout mal. Eviter les disputes. Fuir les hérétiques. Saint Paul prie Tite de le venir trouver. Il recommande les bonnes œuvres.

¶ 1. *Admone illos Principibus, & Potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse;*

2. *Neminem blasphemare, non litigiosus esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.*

¶ 1. **A** Vertifiez-les d'être soumis aux Princes, & aux Magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres;

2. De n'outrager personne de paroles, de fuir les contentions, d'être équitables, & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

C O M M E N T A I R E.

¶ 1. **P**RINCIPIBUS, ET POTESTATIBUS SUBDITOS ESSE
D'être soumis aux Princes, & aux Magistrats. Comme il y avoit alors parmi les Juifs plusieurs esprits mécontents, & qu'en particulier les disciples de Judas de Gaulan soutenoient que les Hebreux ne devoient obéir qu'à Dieu seul, ou à des Princes de leur nation, & non à des Princes payens, & étrangers, saint Paul suivant l'esprit, & les instructions du Sauveur, (a) inculque souvent (b) aux Fidèles l'obligation de se soumettre aux puissances temporelles que Dieu a mises au-dessus de nos têtes. (c) Mais comme les Empereurs Romains qui gouvernoient alors, & les Gouverneurs des Provinces envoyez en leur nom, étoient payens, & qu'on auroit pu abuser de l'instruction qu'il vient de donner, en concluant de là que l'on doit obéir aux Princes en toutes choses, & à l'aveugle, il ajoute par forme d'explication, ou de restriction: *Exhortez-les à être prêts à faire toute bonne œuvre.* Qu'ils soient toujours disposez à obéir, tandis que la Loi de Dieu, & ses ordonnances ne seront point contraires à ce qui leur sera commandé par leurs supérieurs. Car s'ils nous commandoient d'adorer les idoles, ou de renoncer JESUS-CHRIST, on devoit alors leur répondre: Il vaut mieux obéir à Dieu, qu'aux hommes. (d)

(a) *Matt. xxii. 17. . . 21.*

(b) *Rom. xiii. 1. 2. & seq. 1. Timot. ii. 1. 2.*

¶ 1. *Petri ii. 13. 14. 16. 17.*

(c) *Hieronym. in hunc loc. Est. Men.*

(d) *Th. odoret hic.*

3. *Eramus enim aliquando & nos insipientes, increduli, errantes, servientes desiderii, & voluptatibus variis, in malitia & invidia agentes, odibiles, odientes invicem.*

3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, défol émissans, égarez du chemin de la vérité, asservis à une infinité de passions, & de voluptez, menant une vie toute pleine de malignité, & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïssant les uns les autres.

COMMENTAIRE.

¶ 2. NEMINEM BLASPHEMARE. *De n'outrager personne de paroles.* Le terme *blasphemare*, (a) se dit des malédictions que l'on profère contre quelques-uns, des paroles injurieuses, & outrageuses que l'on prononce contre lui, en général des calomnies, & des médisances, sur tout de celles qui blessent la réputation. Saint Jérôme (b) l'explique du blasphème, ou de la malédiction; qu'ils ne prononcent point de blasphème ni contre un homme, ni contre un Ange, ni contre aucune créature. S. Jude dit que saint Michel même combattant contre le Démon pour le corps de Moïse, n'osa prononcer contre lui le jugement de blasphème. (c) Lucifer méritoit ce jugement, mais il ne devoit pas sortir de la bouche de saint Michel. La première explication est plus naturelle, & plus suivie.

NON LITIGIOSOS. (d) *De faire les contentions, les procès, les disputes.* Vivre en paix avec tout le monde, même avec les plus difficiles, & les plus grands ennemis de la paix. Car quelle vertu y a-t'il de vivre en paix avec des gens pacifiques? *Non solum cum modestis, sed etiam cum rixosis; quia nulla virtus est ferre mansuetos.* (e)

¶ 3. ERAMUS ENIM ALIQUANDO, ET NOS INSIPIENTES. *Nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés.* Saint Paul par un trait de sa modestie, & de son humilité, se confond dans la foule des pécheurs, des infidèles, des méchans. Il avoit été exempt, non seulement de l'idolâtrie, & des autres défordres des payens, mais aussi de plusieurs abus qui regnoient dans le Judaïsme. Mais il avoit toujours devant les yeux la persécution qu'il avoit faite contre les Saints avant sa conversion; & se confondant parmi le grand nombre de ceux qui avoient été appelez à la foi, il dit qu'ils étoient tous autrefois esclaves du péché, les uns d'une manière, les autres d'une autre. (f) *Insensés*, cela regarde principalement ceux qui vivoient dans le paganisme, & dans la ridicule religion

(a) *Mediam blasphemiam. Theodor. hie. ubi dicitur iniquis & errantibus. Theophyl. Mō d'obpōv*

(b) Hieronym. hie: *Neminem blasphemare, non simpliciter accipitur. Nec enim ait: Neminem hominem blasphemare; sed absolute nec hominem; non*

Angelum, non aliquam creaturam Dei, &c.

(c) *Juda ψ 9.*

(d) *Αυδης: Non pugnas.*

(e) *Hieronym. hie.*

(f) *Vide Theodor. hie. Est. Aliis*

4. *Cum autem benignitas, & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei,*

5. *Non ex operibus iustitia, qua fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis, & renovationis Spiritus sancti,*

4. Mais depuis que la bonté de Dieu nôtre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru dans le monde,

5. Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la régénération, & par le renouvellement du Saint-Esprit,

COMMENTAIRE.

des idoles. *Désobéissans*, comme les Juifs, qui ayant reçu la Loi de Dieu, n'y obéissoient pas. *Egarez* du chemin de la vérité, prenant les ombres, & les figures pour la réalité; substituant des traditions humaines à la Loi de Dieu; *asservis à une infinité de passions*. C'est la peinture de tous les pécheurs.

Quelques-uns (a) veulent que l'Apôtre en disant: *Nous étions autrefois insensés, &c.* parloit, non en sa personne, mais en celle des Payens, & des Juifs convertis au Christianisme, avec lesquels ils veut bien se mêler, comme étant avec eux membres du même corps de l'Eglise. C'est comme s'il disoit à Tite: Avertissez les Fidèles d'user de beaucoup de douceur, & de modération envers tout le monde, & sur tout envers les étrangers, & de se souvenir de ce qu'ils étoient autrefois avant leur conversion, & que la grace que JESUS-CHRIST leur a faite, ne les rende pas fiers, & méprisans. Nous étions autrefois ce qu'ils sont; ils peuvent devenir ce que nous sommes. Ils sont nos ennemis, ils nous persécutent; quand il plaira à Dieu, ils seront nos amis, & nos freres.

ÿ. 4. CUM AUTEM BENIGNITAS, ET HUMANITAS APPARUIT. *Mais depuis que la bonté de Dieu, & son amour pour les hommes a paru.* Le terme *humanitas*, ne se prend pas ici comme s'il marquoit l'humanité de JESUS-CHRIST, ou la nature humaine qu'il a prise dans son incarnation; (b) mais sa bonté, sa tendresse, son amour pour les hommes, (c) qui l'a porté à nous rachetter, à nous appeler à la foi, à nous prêter de ses dons.

ÿ. 5. NON EX OPERIBUS IUSTITIÆ. *Non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites.* Il ne voyoit dans toute la nature humaine en général, & dans chacun de nous en particulier, que des démerites, des péchez, des sujets de haine, & de mépris. Mais par sa pure miséricorde il nous a appelez, il nous a justifiez. Il est la source non seulement des premières graces, mais de toutes les autres; (d) la persévérance même, &

(a) Quid. apud Hieronym. Grot.

(b) D. Bern. serm. 1. de Eiphaz. D. Thom. alii quidam.

(c) Φιλανθρωπία.

(d) Chryst. Ὁ γὰρ συνέχευε ἡμᾶς ἀνομίας

ἀνομιῶν, ἃς τοῦτοι κακοὶ, ἵναλοι ἴτι ἐν τῷ μὲν ἔτι ἐπι μακάριον πάσι, ἰκρίναται τῇ χάριτι. Theophyl. Οὗτοι ἰκρίσαντες ἴσχυ διανοηθέντες, ὡς ἰερόσυλοι οὐ γένοι, ἀλλὰ ἴδι πᾶσι ἡ ἀγαθήνη ἀλλή ἐκείνητι.

6. *Quem effudit in nos abundè per Jesum Christum Salvatorem nostrum :*

7. *Ut justificati gratià ipsius, heredes simus, secundùm spem vitæ æternæ.*

6. Qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion, par JESUS-CHRIST nôtre Sauveur ;

7. Afin qu'étant justifiés par la grace, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons.

COMMENTAIRE.

la béatitude sont des effets de sa pure bonté sur nous : cependant sa miséricorde est si grande, que lorsque prévenus de son secours, nous coopérons à ses grâces par nôtre fidélité, il veut bien que ses propres dons soient en même-tems nos mérites. *Tanta est enim Dei bonitas, ut nostra velit esse merita, quæ sunt ipsius dona*, dit le Pape Célestin.

PER LAVACRUM REGENERATIONIS. *Par le Baptême de la renaissance.* Le Baptême de JESUS-CHRIST est à nôtre égard comme une nouvelle naissance. Nous devenons par là enfans de Dieu, & héritiers du Ciel, d'enfans de colère, & de vengeance que nous étions auparavant. *Nul ne peut entrer dans le Royaume des Cieux, s'il ne renait de nouveau*, dit le Sauveur. (a) C'est là ce mystère que Nicodème ne pouvoit comprendre. Nous étions tellement corrompus, dit Théophylacte, (b) que rien n'étoit capable de nous purifier ; il a fallu une nouvelle naissance, une rénovation totale ; lorsqu'une maison est tellement caduque, que l'on ne peut plus ni la rétablir, ni la soutenir ; on la ruine dès le fondement, & on en bâtit une autre. Ainsi il a fallu nous rétablir tout à neuf, faire de nous de nouveaux hommes.

ET RENOVATIONIS SPIRITUS SANCTI. (c) *Par le renouvellement du Saint-Esprit.* Ou en le joignant à ce qui précède : *Par le Baptême de la renaissance, & du renouvellement du Saint-Esprit.* En effet c'est dans le Baptême que nous sommes non seulement régénérés par la grace de justification, mais aussi renouvelés par l'effusion du Saint-Esprit dans nos cœurs ; c'est Dieu qui a répandu dans nous les dons de cet Esprit saint avec abondance, & libéralité par JESUS-CHRIST nôtre Sauveur : *Quem effudit in nos abundè (d) per Jesum Christum.* Toute la sainte Trinité concourt à nôtre renouvellement, & à nôtre sanctification ; le Pere répand dans nous son Esprit ; l'Esprit saint nous comble de ses dons intérieurs, & extérieurs ; JESUS-CHRIST nous mérite, & nous procure ces faveurs, cette effusion de l'Esprit saint.

(a) Jo. 11. 11. 3. & seq.
(b) Theophyl. *ὅτι οὐκ ἔστιν οὐδὲν κατὰ θεὸν ἄνευ αὐτοῦ, οὐ καὶ ἰσχυρῶς καθ' ἑαυτὸν, ἀλλὰ ἀναγκαστικῶς διὰ τοῦτο. Ἐπειὶ γὰρ οὐκ ἔστιν ἀποκρίσιμος ἄνευ τοῦ θεοῦ, ὁ μὴ μίσηται τὸν θεὸν καὶ οὐκ ἔστιν ἐκ τῆς οὐσίας αὐτοῦ, ἀλλ' ἀποκρίσιμος.*

(c) *Ὁ δὲ λόγος τῆς ἀποκατάστασης, καὶ ἀποκατάστασης αὐτοῦ.* On peut traduire : *Par regenerationis, & renovationem & Hieronym. Chryf. Syr.*

(d) *Plerius. Hieron. Opul. grat. & lib. arbit. c. 3. Distinct.*

8. *Fidelis sermo est, & de his volo te confirmare: Ut autem bonis operibus praecepta qui credunt Deo. Hac sunt bona, & utilia hominibus.*

9. *Stultas autem quaestiones, & genealogias, & contentiones, & pugnas Legis devota; sunt enim inutiles, & vana.*

8. C'est une vérité très-certaine, & je désire que vous y affermissiez les Fidèles: Ceux qui croyent en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes, & utiles aux hommes.

9. Mais fuyez les questions impertinentes, les généalogies, les disputes, & les contestations de la Loi; parce qu'elles sont vaines, & inutiles.

COMMENTAIRE.

ψ. 7. *UT JUSTIFICATI GRATIA IPSIUS, HAEREDES SIMUS, &c. Afin qu'étant justifiés par sa grace, nous devinssions héritiers de la vie éternelle.* La grace qui nous appelle, qui nous éclaire, qui nous justifie, qui nous fait pratiquer le bien, nous rend aussi héritiers de la vie éternelle, puisque Dieu en couronnant nos mérites, & en récompensant nos bonnes œuvres, couronne aussi ses dons, & ses graces. (a)

ψ. 8. *FIDELIS SERMO EST. C'est une vérité très-certaine.* Tout ce que je viens de vous dire, (b) est d'une certitude infailible, & vous ne sauriez trop travailler à affermir les Fidèles dans ces sentimens d'humilité, de reconnoissance, & de confiance. D'autres (c) rapportent *fidelis sermo*, à ce qui suit: C'est une vérité indubitable, & dans laquelle je vous conjure de bien affermir les Fidèles, que ceux à qui Dieu a donné la foi, doivent aussi être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Que la foi ne fût point sans les bonnes œuvres, qu'ils doivent assurer leur élection, & leur vocation par la pratique de la vertu, & par une conduite digne de JESUS-CHRIST, & de la profession du Christianisme.

Le Texte Grec peut s'expliquer dans un autre sens: (d) Exhortez-les à exercer quelque métier honnête, & à s'appliquer dans leur domestique à quelque chose d'utile, (e) afin qu'ils ne soient point à charge aux autres. On trouve la même expression ci-après ψ. 14. *Les bonnes œuvres*, ne marquent pas seulement des actions morales dignes de loüanges, mais aussi un travail honnête, & l'exercice d'une profession honorable, & utile.

ψ. 9. *STULTAS AUTEM QUÆSTIONES, &c. Fuyez les questions impertinentes, les généalogies, les disputes.* L'Isle de Crète étoit pleine de Juifs, dont les uns étoient convertis, & les autres combattoient la

(a) Epist. Celestini I. Concil. Trid. siff. 6.

c. 14.

(b) Hieronym. Chrys. Theodoret, Est. Scult.

alii.

(c) Ambrosiust. Theophyl. Crat.

(d) ἵνα φρονήσῃτε κατὰ τὴν ἰσχύα ἡγεμονίαν.

(e) Crat. Hamm. Scultet. Le Clerc.

10. *Hereticum hominem, post unam, & secundam correptionem, devita;*

10. Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une première, & une seconde fois;

COMMENTAIRE.

foi. Tite étoit né Gentil, & n'étoit pas versé autant que les Juifs dans les questions curieuses des généalogies, des dates, de la chronologie, des variétez de leçons, & d'autres choses qui regardent proprement la critique de l'Écriture, & qui faisoient l'objet des études, de la vanité, & de la curiosité des Juifs. (a) Saint Paul ne veut pas que Tite s'applique à ces questions plus curieuses qu'utiles, plus brillantes que solides. Il les traite de questions vaines, inutiles, impertinentes.

En effet comparées à la solidité des instructions morales de la Loi, aux prophéties qui regardent le Messie, à la doctrine de JESUS-CHRIST contenuë dans l'Évangile, que sont les disputes sur les mots, sur les tems, sur les généalogies, sur les dates, sur la géographie, sur la signification grammaticale des termes, & toutes les autres curiositez de la critique? Qu'est-ce que la subtilité des explications Rabiniques, le détail de leurs traditions, les vétilles de leurs grammaires, en comparaison de la majesté des articles de notre foi, & de la doctrine de JESUS-CHRIST? Voyez ce qui a été dit sur 1. *Timot. 1. 4. Neque insunderent fabulis, & genealogiis interminatis, quæ quæstiones præstant, magis quàm adificationem Dei.* Et 2. *Timot. 11. 23.*

ÿ. 10. *HÆRETICUM HOMINEM POST PRIMAM, ET SECUNDUM CORREPTIONEM (b) DEVITA.* Evitez celui qui est hérétique après l'avoir averti une première, & une seconde fois. L'hérétique est celui qui soutient avec opiniâtreté des sentimens contraires à la saine doctrine, & qui aime mieux se séparer de l'Eglise, que de se soumettre à ses décisions, & à sa discipline. Quand une fois un homme a pris ce mauvais parti, & qu'après l'avoir repris, & averti une, ou deux fois avec charité, il ne veut point se soumettre, & demeure obstiné dans son erreur, on doit se séparer de lui, & l'abandonner comme un homme dangereux, & incorrigible. Ne vous amusez point à contester avec ces sortes de gens. Ils n'entendent plus de raison, il est perverti, & il se condamne lui-même par son propre jugement. Dès qu'il pense autrement que l'Eglise, & que ses Pasteurs, dès-là même il est condamné par sa propre bouche. Il vous

(a) *H'è o'ym hî: Judai ab exord o Adam, usq. ad extremum Zerobab', quorū generatio- nes ita memoratæ, ut locutorque percurrunt, nec eas summo rati referre nomer. Hac nos si forte non ita novimus, putant se in nominibus referendis, & in supputationibus annorum, & in nepotibus, &*

abnepotibus, avit, prævit, & avit de Biberis. Vid. Est. Gret. Men &c.

(b) *Mivà piav, & dicitur in Biberis. Clavam. & S. Germ. Matr. piav, & dicit: Post unam correptionem, & duo devita.*

11. *Sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.*

11. *Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim; ubi enim statim hiemans.*

11. Sachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il péche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

11. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas, ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

COMMENTAIRE.

troit vous-même dans l'erreur, dit saint Jérôme, & au lieu d'écouter avec docilité ce que vous lui dites, il n'a d'attention qu'à vous surprendre, & à vous engager dans ses sentimens.

Quelques Anciens lisent ici : *Evitez l'homme hérétique après une correction.* Saint Irénée, (a) Tertullien, (b) saint Cyprien, (c) saint Ambroise, (d) saint Fulgence, (e) Lucifer de Cagliari, (f) & quelques anciens Exemplaires Grecs du tems de saint Jérôme, l'Ambrosiaster, ne lisent pas, ou une seconde. Ils croyoient qu'il suffisoit d'avertir, ou de reprendre une fois un hérétique ; qu'un second, ou un troisième avertissement ne feroient que le rendre plus insolent, & plus entêté. Mais la leçon de la Vulgate se trouve aujourd'hui dans tous les Manuscrits, & les Imprimez Grecs, & Latins, & dans la plupart des anciens Peres.

§. II. *SCIENS QUIA SUBVERSUS EST.* *Sachant que quiconque est en cet état, est perverti.* S'il vous méprise après un second avertissement, abandonnez le à lui-même. Quand vous ne le convaincriez pas, & que vous ne le condamneriez pas expressément, il se condamne assez lui-même par son propre jugement. Ses erreurs portent témoignage contre lui ; son endurcissement paroît en ce qu'il ne se rend point à vos raisons, ni à l'autorité de l'Eglise. Il ne peut plus prétexter ni son ignorance, ni sa foiblesse, puisqu'il combat la vérité connue, & de gayeté de cœur. Il rompt l'unité de l'Eglise, il s'y forme un parti contraire à celui des Pasteurs, & des Fidèles ; ainsi il s'excommunie en quelque sorte lui-même, (g) en se séparant des Fidèles, & il porte contre soi la plus terrible sentence que l'Eglise pourroit prononcer, si elle usoit de son droit. Et comme l'excommunication est un préjugé de la damnation éternelle, que peut-on espérer de celui qui n'est point touché d'un si terrible malheur ? (h)

[a] I. en l. 3. c. 3.

[b] Tertull. prescript. c. 6 & 16.

[c] Cyprian Ep. 59. & l. 1. testim. 5. 78.

[d] Ambros. l. 2. de Abrab. c. 6. & lib. 7. in

Luc. c. 3. 4.

[e] Fulgen. l. 2. ad Monim. c. 5.

[f] Calarit. p. 219.

[g] Hieronym. Hæretici in semetipos sententiam ferunt, suo arbitrio de Ecclesia recedentes : qua recessu propria conscientia videtur esse damnatio.

[h] Vide Est. Hamm. Grot.

13. *Zenam Legisperitum, & Apollon*
sollicité promise, ut nihil illis defis;

13. Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte,
 & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur
 manque rien;

COMMENTAIRE.

ÿ. 12. CUM MISERO AD TE ARTEMAM. Lorsque je vous aurai
 envoyé Artemas, ou Tychique, ayez soin de venir promtement me trouver à
 Nicopolis. Saint Paul en passant par l'Isle de Crète, y avoit laissé Tite, &
 peut-être Zéne, & Apollon, pour gouverner, & instruire les Fidèles qui
 y étoient. Il alla ensuite en Judée, & revint en Asie, visitant par tout les
 Eglises qu'il avoit fondées. Il fit dessein de passer l'hyver à Nicopolis vil-
 le d'Epire sur le golphe d'Ambracie, (a) ou selon d'autres, (b) à Nicople
 ville de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, sur la rivière de Nessle. Saint
 Jérôme croit même qu'il étoit déjà dans cette ville, lorsqu'il écrivit cette
 Lettre. Quoiqu'il en soit, il mande ici à Tite qu'il souhaite qu'il le vienne
 trouver à Nicopolis; mais il l'avertit de n'y pas venir avant l'arrivée d'Ar-
 temas, qui devoit le relever, & suppléer à son absence; car il ne conve-
 noit pas de laisser l'Isle de Crète sans Pasteurs.

Saint Chrysostome (c) croit qu'il vouloit avoir Tite auprès de lui pen-
 dant tout l'hyver, pour le former de plus en plus dans la science de la Re-
 ligion, & dans les devoirs d'un Evêque. Artemas ne nous est point connu
 par d'autres endroits de l'Ecriture, ni de l'Histoire. Mais l'emploi auquel
 saint Paul le destinoit, en l'envoyant en Crète en l'absence de Tite,
 nous répond assez de son grand mérite.

ÿ. 13. ZENAM LEGISPERITUM, ET APOLLO. Envoyez devant
 Zenas le Jurisconsulte, & Apollon. Zéne, & Apollon devoient aussi
 venir trouver saint Paul à Nicople, mais il n'étoit pas nécessaire qu'ils at-
 tendissent l'arrivée d'Artemas, ou de Tychique, Ils pouvoient partir,
 quand ils voudroient. L'Apôtre ajoute: Ayez soin qu'ils ne manquent de
 rien pour leur voyage; il étoit bien juste qu'ayant utilement travaillé pour
 l'Evangile, les Fidèles pourvussent abondamment à tous leurs besoins pour
 leur départ, & pour leur voyage de Crète à Nicople. Apollon est assez
 connu. Nous en avons déjà parlé plus d'une fois sur les Actes, (d) & sur
 la première Epître aux Corinthiens. (e) Pour ce qui est de Zéne le Ju-
 risconsulte, l'Ecriture n'en parle que dans cette seule occasion, & nous
 n'en savons autre chose, sinon que c'étoit un homme Apostolique, & ap-
 paremment Juif de naissance. Le nom de Jurisconsulte (f) en cet endroit,

(a) Hieronym. Baron. Uffer Tillmont Erasmus.

Est Lief

(b) Chr. f. f. Theoderic. Theophyl. Capell.

(c) Chrysost. in Tit. homil. 6.

(d) Act. XVIII. 24. XIX. 1.

(e) 1. Cor. I. 12. III. 6. XVI. 12.

(f) Zenam est repensè Vido Matt. XXII. 35.
 Est et autem repensè. Luc. VII. 30. O' d'ozz' amic,
 n' èt repensè, Idem X. 27. XI. 45. 46. 58. XII. 3.

14. *Discant autem & nostri bonis operibus praeesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.*

15. *Salutate et qui mecum sunt omnes. Salutate eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.*

14. Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin, & la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles, & sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluënt. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.

COMMENTAIRE.

est le même que celui de *Docteur de la Loi*, ou de *Legisferiens* de l'Évangile. Il marque un homme bien instruit des Loix des Juifs.

Ÿ. 14. *DISCANT AUTEM ET NOSTRI BONIS OPERIBUS PRAEESSE.* Que nos freres apprennent à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. On a déjà vu au Ÿ. 8. cette expression : (a) *Bonis operibus praeesse*. Elle signifie s'y appliquer avec empressement, avec zèle. Pratiquer les bonnes œuvres, les actions de charité comme à l'envi l'un de l'autre ; ou en faire profession publique, s'en faire un honneur, un devoir, un plaisir. Quelques-uns (b) l'entendent en un autre sens : *Que les nôtres*, que les Fidèles s'appliquent à des professions honnêtes pour gagner leur vie, & pour éviter l'oisiveté, & le honteux reproche que l'on fait aux Crétois d'être des ventres paresseux ; qu'ils se mettent en état de n'être à charge à personne, & de subvenir à leurs propres besoins par leur travail : *Ad usus necessarios, ut non sint infructuosi*. Cette explication paroît fort bonne, & fort naturelle. Les Petes (c) l'entendent comme si saint Paul vouloit que les Crétois fournissent abondamment aux besoins de Zéne, & d'Apollon ; ils prennent le nom de *bonnes œuvres*, dans le sens d'œuvres de charité, & de secours temporels.

Ÿ. 15. *SALUTATE EOS QUI NOS AMANT IN FIDE.* Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. Saluez les Fidèles, qui sont vraiment Fidèles, & amis de la vérité ; ou ceux qui nous aiment véritablement. Nos fidèles, & nos sincères amis. (d) Enfin on peut dire que saint Paul distingue ici l'amour qui est dans la foi, ou qui est produit par la foi, ou qui est selon la foi ; de l'amour naturel, de l'amitié d'inclination, ou de sympathie, ou de celui qui est entre les amis. L'amour dont parle saint Paul, est dans la vûe de Dieu, fondé sur la charité, & sur la piété. Un Chrétien aime ses parens, ses amis, ses ennemis même d'un amour de

(a) Καλῶς ἰσχυρῶς προσπαθεῖν

(b) Grot. Frica. Hamm. Le Clerc, Scultet.

(c) Hieron. Chryf. Theodorst. Theophyl.

(d) Grot. Est. Men. Theophyl. 1.^o τὸν εὐχόμενον ἀγαπᾷ μετὰ τῆς ἀγάπης, ἢ τὸν ἀγαπᾷ μετὰ τῆς ἀγάπης.

foi. (a) Il voit dans eux tous l'image de Dieu, ses dons, son ouvrage ; son ordre.

Les Exemplaires Grecs imprimez lisent à la fin de cette Epître cette souscription : *L'Epître à Tite premier Evêque de Crète, fut écrite de la ville de Nicopole en Macédoine. Le Syriaque ajoute, qu'elle fut envoyée par Zéne, & par Apollon. Plusieurs anciens Manuscrits lisent simplement : (b) L'Epître à Tite fut écrite de Nicopolis. Ils ne marquent pas que ç'ait été Nicopole en Macédoine ; ni que Tite ait été premier Evêque de l'Isle de Crète. Mais les Grecs, & les Latins sont fort uniformes pour la faire écrire de la ville de Nicopole. D'autres omettent entièrement cette souscription. Il faut voir la Préface.*

(a) Hieronymus *Sola Sanctorum dilectio in fide diligit; in tantum ut etiam si ille qui diligitur, infidelis sit, tamen Sanctus in fide cum*

diligit, &c.

(b) Alex. Petis. t. Syr Arab. & alii quidam:

Fin du Commentaire sur l'Epître à Tite.



PRÉFACE

P R É F A C E
S U R L'É P I T R E
D E S A I N T P A U L
A P H I L É M O N.

PHILÉMON étoit un riche bourgeois de Coloffes, qui avoit été converti par Epaphras Disciple de saint Paul. Onésime esclave de Philémon, s'étant enfui de la maison de son maître, & lui ayant même enlevé quelque chose, (a) alla à Rome, où saint Paul étoit prisonnier pour la première fois. Comme Onésime le connoissoit de réputation, il fit tant qu'il le trouva, lui conta ce qu'il avoit fait, & lui rendit tous les services qu'auroit pu lui rendre Philémon lui-même, s'il eût été à Rome. Saint Paul représenta à Onésime la faute qu'il avoit faite; & l'ayant trouvé disposé à écouter la parole de l'Évangile, il l'instruisit, le baptisa, & peu de tems après le renvoya à Philémon son maître avec la Lettre que nous allons expliquer, qui est toute entière employée à lui demander grace pour l'esclave fugitif, devenu fidèle, & converti par saint Paul.

C'est en ce genre un chef-d'œuvre d'éloquence. (b) Rien n'est plus tendre, plus pressant, plus persuasif, plus animé. Il y mêle les prières avec l'autorité, les loitanges avec les recommandations, les motifs de Religion avec ceux de l'honnêteté, & de la reconnoissance: Enfin il met tout en œuvre pour réconcilier Onésime avec Philémon. Il y réussit comme il le souhaitoit. Philémon non-seulement reçut Onésime dans ses bonnes grâces; mais il le renvoya peu de tems après à Rome auprès de l'Apôtre, afin qu'il continuât à lui rendre toute sorte de services dans sa

(a) *Vide Philém. v. 18. Chrysoſt. prælogo,* | *mirandum est, seriè hæc Epistola est. In ista*
alii. | *enim brevitate singulis særà verbis singula argu-*
 (b) *Sculæ. hæc: Si quid in genere suo serio ad-* | *menta sunt subjiciã.*

prison. Saint Paul employa dans la suite Onésime à porter quelques-unes de ses Lettres. Ce fut lui qui apporta celle aux Colossiens avec Tychique. Ils étoient chargez d'apprendre aux Colossiens l'état de l'Eglise de Rome, & celui de l'Apôtre en particulier. Il étoit encore dans les liens; mais il en sortit bien-tôt.

Saint Philémon, à qui saint Paul écrit cette Lettre, avoit fait de sa maison une Eglise, par la piété de ses domestiques, qui avoient tous embrassé la foi, aussi-bien qu'Appie son épouse. S. Paul loué la foi, la charité, & la libéralité de Philémon envers tous les Saints. Il étoit la ressource, & la consolation des Chrétiens de ces quartiers-là. Les Martyrologes, & les Ménologies (a) portent qu'il fut martyrisé sous Néron à Colosses, le 22. de Novembre, avec Appie sa femme; & Aristarque son ami. Du tems de Théodoret, (b) on montroit encore la maison de Philémon à Colosses.

Theodoret (c) veut que Philémon ait été instruit par Archippe: mais nous croyons bien plus probable qu'il l'avoit été par saint Epaphras Evêque de Colosses; à moins qu'il ne demeurât à Ephèse, comme le veut Grotius: (d) auquel cas il auroit pu être instruit par saint Paul lui-même. Ce qui est encore insinué ici, *ψ. 18.* où l'Apôtre lui dit: *Pour ne pas dire que vous vous devez tout à moi.* Du moins Philémon pouvoit y avoir demeuré, lorsque saint Paul y prêchoit; ou l'avoir ouï dans quelqu'autre endroit qu'à Colosses, (e) où il ne paroît pas que saint Paul ait été avant ce tems-ci, & où il semble que Philémon étoit résident, lorsque l'Apôtre lui écrivit cette Lettre.

Quant à Onésime, depuis que Philémon l'eut comme abandonné à saint Paul, ainsi qu'une conquête qu'il avoit faite dans ses liens, l'Apôtre l'employa dans le ministère de l'Evangile. D'esclave qu'il étoit, il devint Diacre, ou Ministre de l'Eglise de JESUS-CHRIST. (f) Les Constitutions des Apôtres (g) portent que saint Paul le fit Evêque de Bérée en Macedoine. Quelques Martyrologes veulent que ce soit Onésime, dont parle saint Ignace le Martyr, en l'an 107. de JESUS-CHRIST, comme de l'Evêque d'Ephèse: mais ce sentiment n'a aucun fondement solide. (h) Les Auteurs des Martyrologes lui donnent le nom d'Apôtre, & nous apprennent qu'il finit sa vie par le martyre.

Saint Jérôme (i) croit qu'Onésime portoit en même-tems cette Epître à Philémon, & celle aux Colossiens. Mais Théodoret, (k) & les autres

(a) Vide Ganif. t. 2. p. 928. *Martyrol. Rom.*
 21. Nov.
 (b) Theodoret. in *Philemon*, prolog.
 (c) Theodoret. ad *ψ. 1.*
 (d) Grot. ad *Philemon ψ. 1.*
 (e) C. jet. Ep. ad *ψ. 12.*

(f) Hieronym. Ep. 62. c. 2.
 (g) *Constitut. l. 7. c. 46.*
 (h) Voyez M. de Tillen. not. 70. sur S. Paul.
 (i) Hieronym. ad *ψ. 1.*
 (k) Theodoret. ad *ψ. 14.*

Commentateurs croient plus vraisemblablement que celle aux Colossiens ne fut apportée qu'après le second voyage d'Onésime à Rome. Les Marcionites recevoient cette Épître toute entière, dit Tertullien, (a) pendant qu'ils tronquoient, ou corrompoient toutes les autres : *Soli huic Epistola brevis sua profuit, us falsarias manus Marcionis evaderet.* Saint Jérôme dit la même chose presque en mêmes termes. (b) Toutefois saint Epiphane (c) se plaint que les Marcionites l'avoient entièrement corrompue.

Quelques-uns (d) antrefois doutoient de l'authencité de cette Épître. Ils prétendoient que saint Paul l'avoit écrite par son propre esprit, pour une affaire particulière, & qui ne regardoit point l'Église: Que peut être même elle n'étoit point de lui; & qu'enfin elle n'étoit d'aucune importance, ne contenant qu'une simple recommandation d'un esclave fugitif à son maître. Mais les Peres ont solidement répondu à ces foibles objections, & ont fermé la bouche à ces esprits critiques, par l'autorité de l'Église, qui l'a toujours reconnuë pour un ouvrage de saint Paul, & un Ecrit inspiré: en montrant que Marcion lui-même n'avoit osé la rejeter du nombre des Épîtres de l'Apôtre: Que ce n'est pas la grandeur des Pièces qui fait leur authenticité; puisque dans l'ancien Testament nous avons des Prophètes, dont les Ecrits ne sont pas plus longs que cette Épître: Que l'Esprit saint n'animoit pas moins saint Paul, lorsqu'il saluoit les Fidèles, & qu'il s'acquittoit de ce que l'honnêteté, ou la reconnoissance demandoient de lui, que quand il écrivoit les plus hauts mystères. S'il falloit rejeter toutes les Lettres, où il parle de les affaires particulières, & où il entre dans certains détails, qui ne regardent que la personne, il y en auroit peu qui fussent réservées. Enfin on trouve ici plusieurs excellentes leçons pour les maîtres, & pour les serviteurs. Les Evêques y voyent le soin qu'ils doivent avoir de tous ceux qui sont confiez à leurs soins, & tous les Fidèles y rencontrent plusieurs sujets de consolation, & d'édification pour eux-mêmes.

(a) Tertull. l. 2. contra Marcionem: ubi.
(b) Hieronymus proem. in Epistolam Pauli Epistolam.
tam ad Philemonem, saltem, Marcionite auctore,
docentur: qui cum in ceteris Epistolis repositum vel
manifestaverit, vel quodammodo mutaverit, atque

corruptis, in hunc librum non est ausus manus suam
tate: quia sunt illam brevitas defendebat.

(c) Epiphanius contra haereses l. 1. c. 41. n. 9.

(d) Quisdam apud Hieronymum proem. in Epistolam
ad Philemonem. Ita & alii apud Chrysostomum & Theophylactum.



COMMENTAIRE LITTERAL
SUR L'ÉPIÎTRE
DE SAINT PAUL
À PHILÉMON.

CHAPITRE PREMIER.

Exhortation à Philémon de recevoir Onésime son esclave, qui s'étant enfui de chez lui, étoit venu trouver l'Apôtre à Rome, & y avoit reçu le baptême.

¶ 1. *Paulus, vincetus Christi Jesu, & Timotheus frater, Philemoni dilecto, & adjutori nostro,* | ¶ 1. *Paul, prisonnier de JESUS-CHRIST; & Timothée son frere, à nôtre cher Philémon nôtre coopérateur,*

COMMENTAIRE.

¶ 1. **P**AULUS VINCTUS CHRISTI JESU. (a) *Paul prisonnier de JESUS-CHRIST.* Saint Paul étoit à Rome prisonnier sous l'empire de Néron, l'an 61. de JESUS-CHRIST, lorsqu'il écrivit cette Lettre; il fait mention de ses liens, ou de sa prison, pour disposer Philémon à lui accorder la grace d'Onésime, qui étoit le principal motif de sa Let-

(a) Παύλος δεσμώτης Χριστού Ιησού. Quidam: | G. L. Med. alii: Δούλος Χριστού Ιησού. Ita Genes. 44. & 45. Ita Clarem. & S. Germ. | Cev. 4. apud Mill.

1. *Et Appia sorori charissima, & Archippo commilitoni nostro, & Ecclesia, quæ in domo tua est.*

2. A nôtre très chère sœur Appie, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en vôtre maison :

COMMENTAIRE.

tre. *Necessaria austeritas vinculorum*, dit saint Jérôme, *rogatus pro Onesimo talis rogare debuit, qui possis impetrare quod posceres*. Il joint Timothée avec lui comme un nouvel intercesseur, qui étoit connu de Philémon, comme étant de même pays, & outre cela fort célèbre dans l'Eglise, compagnon presque inséparable de saint Paul, & pour lors à Rome avec lui.

PHILEMONI DILECTO, ET ADJUTORI NOSTRO. *A nôtre cher Philémon, nôtre coopérateur*. On a donné l'histoire de Philémon dans la Préface. S. Paul l'appelle son bien-aimé, son ami ; (a) non qu'il le connoît personnellement, comme l'ayant vû, ou converti ; mais il le connoissoit de réputation, & avoit contribué à sa conversion par le moyen d'Epaphras son disciple. Il lui donne le nom de coadjuteur, ou de coopérateur, parce qu'apparemment il avoit quelque emploi dans l'Eglise de Colosses, ou qu'il s'appliquoit à l'exemple de l'Apôtre, à la prédication de l'Evangile, & à la conversion des infidèles.

ÿ. 2. ET APPIÆ SORORI CARISSIMÆ. *Et à nôtre chère sœur Appie, ou Apphie, (b) ou Apphiade, (c) ou Amphie, (d) suivant quelques Manuscrits*. Le Grec Vulgaire ne lit point *nôtre sœur*. Les meilleurs, & les plus anciens Exemplaires Grecs, lisent simplement, à *Apphie nôtre sœur*. Mais saint Jérôme, l'Ambrosiaster, l'ancien Scoliaſte sous le nom de saint Jérôme, lisent comme la Vulgate. Théodoret remarque (e) que quelques personnes trouvoient à redire à cette épithète : *Apphie nôtre bien-aimée* ; comme peu convenable à la gravité de l'Apôtre. Mais il n'y a que des gens mal disposez qui puissent y trouver un mauvais sens. Ce terme en lui-même, & originairement, n'enferme rien que de très-honnête, & de très-sérieux. Il donne à Appie le nom de bien-aimée, parce qu'elle étoit fidelle, & ornée de vertus. Saint Chrysostome, & Théodoret font aussi remarquer que l'Apôtre contre son ordinaire saluë l'épouse de Philémon (f) à la tête de cette Lettre, pour l'adoucir en faveur de leur esclave Onésime.

ET ARCHIPPO COMMILITONI NOSTRO. *A Archippe le com-*

(a) Græc. *ἀγάπῃ τῆ ἀγαπῆν*.
 (b) *Apphiadi. Clar. & S. Germ. Lat. Gr. Appie.*
 (c) *Berner. G. L. Ro. 2.*
 (d) *Alex. Clarom. S. Germ. Berner. GG. LL. Ceph. Colb. 7. Cov. 2.*

(e) *Theodoret. hic : Μὴδὲ δὲ ἀγαπῆται αὐτῷ, ἢ ἀγαπῆται αὐτῷ τῷ τῷ ἀγαπῆται αὐτῷ. ὅτι γὰρ ἀγαπῆται ἀγαπῆται τῷ ἀγαπῆται αὐτῷ, τῷ ἀγαπῆται ἀγαπῆται. ἵνα μὴ δὲ ἀγαπῆται αὐτῷ, ἢ ἀγαπῆται αὐτῷ.*
 (f) *Chrysoſt. Theodoret. hic, Gentil. alii.*

3. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

4. *Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,*

5. *Audiens charitatem tuam, & fidem quam habes in Domino Jesu, & in omnes Sanctos :*

3. Que Dieu nôtre Pere, & JESUS-CHRIST nôtre Seigneur vous donnent la grace, & la paix.

4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends grâces à mon Dieu,

5. Apprenant quel'e est vôtre foi envers le Seigneur Jesus, & vôtre charité envers tous les Saints ;

COMMENTAIRE.

pagnon de nos combats. Atchippe étoit ou Diacre, ou Prêtre, ou même Evêque de Colosses, où demouroit Philémon. (a) Les Constitutions des Apôtres, (b) & quelques autres disent qu'il a été Evêque de Laodicée en Phrygie. Mais il est bien plus croyable qu'il demouroit à Colosses ; non en qualité d'Evêque, car nous croyons qu'Epaphras y possédoit alors cette dignité, (c) mais en qualité de Prêtre, & ayant soin de cette Eglise en la place d'Epaphras, qui étoit alors à Rome auprès de saint Paul. (d) L'Apôtre écrivant l'année suivante aux Colossiens, ordonne qu'on avertisse Archippe, de bien considérer le ministère qu'il avoit reçu de Dieu, afin d'en remplir tous les devoirs. Les Grecs font la fête le 22. de Novembre, & disent qu'il fut martyrisé à Colosses sous Néron. L'Eglise Latine l'honore le 20. de Mars.

ET ECCLESIAE QUÆ IN DOMO TUA EST. *Et à l'Eglise qui est en vôtre maison.* Il appelle Eglise, la famille, & les domestiques de Philémon. (e) On fait qu'anciennement dans les grandes maisons le nombre des domestiques étoit considérable, & qu'il composoit une espèce de petite république. Saint Paul intéresse le plus de monde qu'il peut dans l'affaire d'Onétime. Il lui ménage des intercesseurs, même parmi les serviteurs, & les domestiques de Philémon. (f)

ÿ. 3. GRATIA VOBIS, ET PAX. *Que la grace, & la paix.* Que Dieu vous accorde sa bien-veillance, & la paix ; la tranquillité de l'ame ; toute sorte de bonheur, & de prospérité. Quelle grace puis-je vous souhaiter, si vous ne pardonnez à vôtre frere ? Quelle paix pouvez-vous espérer, si vous ne vous réconciliez avec lui ? (g)

ÿ. 5. AUDIENS CHARITATEM TUAM, ET FIDEM. *Apprenant quelle est vôtre foi envers le Seigneur Jesus, & vôtre charité envers tous les*

(a) Hieronym. Chry. Theodor. Theophyl. alii passim.

(b) Constit. l. 7. c. 46.

(c) Vide Coloss. s. 7. & 11. 12.

(d) Philémon. ÿ. 23.

(e) Chry. Theodor. Es. Gros. Confer Rom.

XVI. § 1. Cor. XVI 29. Coloss. xv. 25.

(f) Theodor. *Ἰου καὶ ἐν οἴκῳ τῆς ἀποστολῆς αἰωνοῦς ἐπιπέ, ἀρχιεπί τῆς μακαρίστου γλυκίστου.*

Vide & Chry. Hieron. Es. Terr.

(g) Vide Chry. Theophyl.

6. *Ut communicatio fidei tua evidens fiat in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.*

7. *Gaudium enim magnum habui, & consolationem in charitate tua; quia viscera Sanctorum requieverunt per te, frater.*

6. Et de quelle sorte la libéralité qui naît de vôtre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connoître par tant de bonnes œuvres qui se pratiquent dans vôtre maison pour l'amour de JESUS-CHRIST.

7. Car vôtre charité, mon cher frere, nous a comblez de joie, & de consolation, voyant que les cœurs des Saints ont reçu tant de soulagement de vôtre bonté.

COM M E N T A I R E.

Saints. Je rends grâces à Dieu d'avoir mis dans vous une foi si vive, & une charité si ardente, & c'est ce qui me donne la confiance de vous demander la grace d'Onésime, que je vous renvoye. Il est à présent du nombre des Saints, & des Fdèles, pour qui vous avez une charité si compatissante.

¶ 6. *UT COMMUNICATIO FIDEI TUA EVIDENS FIAT.* Afin que vôtre libéralité qui naît de vôtre foi, éclate aux yeux de tout le monde. On a déjà vû en plus d'un endroit que le terme *communicatio* (a) dans le style de saint Paul, se prend pour la libéralité, & pour les aumônes que l'on fait aux pauvres. Au lieu d'*evidens fiat*, qu'elle éclatte, le Grec lit: (b) *Qu'elle sois efficace*, ou agissante; qu'elle éclatte par ses effets. Mais la leçon de la Vulgate fait un plus beau sens en cet endroit, elle est plus conforme à l'intention de l'Apôtre, (c) qui souhaite que la libéralité de Philémon soit connue de tout le monde par la pratique de toute sorte de bonnes œuvres: *In agnitione omnis boni*. Car la foi sans les œuvres, est morte. (d)

¶ 7. *GAUDIUM, ET CONSOLATIONEM.* Complex de joye, & de consolation. Le Grec porte: (e) *De grace, & de consolation*. Mais les plus excellens Manuscrits, & la plupart des Peres sont conformes à la Vulgate, de même que le Syriac, l'Arabe, & le Cophte; & cette leçon fait un meilleur sens, que celle du Grec Vulgaire. Il étoit naturel que saint Paul fut comblé de joye, & de consolation d'apprendre que Philémon exerçoit libéralement sa charité envers tous les Saints. *Quia viscera Sanctorum requieverunt per te*. Les entrailles des Saints, leur cœur affligé, leurs entrailles exténuées par la faim, ont été soulagées par vos aumônes.

(a) Κοινωνία πίστεως. Theophyl. Εὐχαριστοῦντα καλῶν, ὡς ἀπὸ πίστεως πολλῶν ὑποδοχῶν.

(b) Ὅπως ἡ κοινω-ία τῆς πίστεως ἐν ἑαυτῶν ὑποδοχῶν. Quidam: Ἐνεργεῖ, evidens. Ita Vales, & Hieronymus. Clivem Lat. S. Germ. Lat. Hieronymus. Ita Latini plerique omnes. Ambrosiaster: Accipit.

(c) Mill. var. Ἐξ. hic, Eff.

(d) Jacob. II. 20. 26.

(e) Χάρις καὶ ἐνσπῆρ πνεύματος. Alii: Χαρὴ, & ἐνσπῆρ πνεύματος. Ita Al. x. Clarom. Vochal, altera Edit. Land. 2. Petit. 2. Coll. 7. Barb. 1. alii apud Mill. Syr. Arab. Copht. Clarom. Lat. S. Germ. G. L. Bernar. G. L. Copht. Ambros. Hieron. Chryf. & c. Theophyl. Χάρις, καὶ ἔνσπῆρ.

8. *Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet;*

9. *Propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vinculus Jesu Christi.*

10. *Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onésime,*

8. C'est pourquoi, encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir,

9. Néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard; c'est-à-dire, Paul, & déjà vieux, & de plus maintenant prisonnier de JESUS-CHRIST.

10. Or la prière que je vous fais est pour mon fils, que j'ai engendré dans mes liens; pour Onésime,

COMMENTAIRE.

L'esprit abattu, & accablé de douleur, a trouvé dans votre bon cœur la consolation à ses peines, & le soulagement à ses besoins.

ÿ. 8. IMPERANDI TIBI QUOD AD REM PERTINET. *De vous ordonner une chose qui est de votre devoir.* Je pourrois user de mon droit, & en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST vous ordonner de recevoir Onésime dans votre maison, & de lui rendre vos bonnes grâces; je ne vous demanderois en cela rien que de juste, & de convenable: *Quod ad rem pertinet;* ou selon le Grec: (a) *Ce qui est bien-séant;* ou même, *ce qui est de votre devoir;* (b) c'est-à-dire, de recevoir un esclave fugitif, qui revient à vous converti, & repentant.

ÿ. 9. PROPTER CHARITATEM MAGIS OBSEURO. *L'amour que j'ai pour vous fait que j'aime mieux vous supplier,* que d'employer mon autorité; *quoique je sois tel que je suis; c'est à dire, Paul, & déjà vieux, & de plus prisonnier de JESUS-CHRIST, ou pour JESUS-CHRIST.* (c) Trois raisons qui pourroient m'autoriser à exiger de vous que vous recussiez Onésime; Paul Apôtre de JESUS-CHRIST; Paul déjà vieux, (d) & par conséquent méritant des considérations, des égards particuliers; enfin Paul prisonnier pour la foi de JESUS-CHRIST; & en cette qualité digne d'un amour, & d'un respect singulier. Mais j'oublie tout cela, pour me réduire à l'état de simple suppliant devant vous. Ce n'est ni l'Apôtre, ni le vieillard, ni le prisonnier qui vous demandent; c'est Paul tout nud qui vous prie par la même tendresse que vous exercez envers tous les Saints, de ne pas fermer vos entrailles sur Onésime, ci-devant votre esclave, & aujourd'hui votre frere.

(a) Εὐπρόσδεον οὐκ ἐστὶν ἀίτιον. Chryf. Τὸ ἰσχυρὸν. Occum. Τὸ μετάν.

(b) Erasim. Pag. Castal. Illyr. Tig. Mont Grot. Grunl. Men. Tir.

(c) Δέσμιος ἐστὶν Ἰησοῦ; Le prisonnier qui

appartient à J. C. L'homme de J. C. qui est en prison.

(d) Saint Paul pouvoit avoir alors 61. ans. Nous croyons que cette Lettre est de la 61. année de J. C.

11. *Qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem & mihi, & tibi utilis.*

12. *Quem remisisti tibi. Tu autem illum, ut mea viscera suscipere:*

13. *Quem ego volueram mecum destinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelis:*

11. Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très utile, aussi bien qu'à moi.

12. Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendit quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Évangile:

COMMENTAIRE.

ŷ. 10. PRO MEO FILIO. *Pour mon fils, que j'ai enfanté dans mes liens.* Remarquez qu'il n'a pas encore nommé Onésime; il a tâché d'adoucir le cœur de Philémon par tous les endroits les plus sensibles, avant que de lui présenter ce nom, qui lui étoit odieux. C'est mon fils que je vous renvoie; mon fils d'autant plus cher, que je l'ai enfanté dans mes liens; c'est Onésime votre esclave, ci devant fugitif, voleur, désobéissant, inutile. ŷ. 11. *Qui tibi aliquando inutilis fuit.* Dans l'Écriture, le serviteur inutile se met pour un mauvais serviteur. (a) Dès qu'un esclave ne sert de rien à son maître, il est censé mauvais; puisqu'il ne l'achette que pour en tirer du service. Saint Paul fait allusion au nom d'Onésime, (b) qui en Grec signifie utile. Onésime a été ci-devant inutile, contre la signification de son nom: mais à présent il est devenu utile, & vraiment Onésime à vous, & à moi: à vous par sa conversion, & par la résolution où il est de vous servir fidèlement, & utilement tout le reste de sa vie; & à moi par les services qu'il m'a rendu dans ma prison.

ŷ. 12. QUEM REMISI TIBI. *Je vous le renvoie, quelque besoin que j'en aye en l'état où je suis; & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles, comme moi-même, comme tout ce que j'ai de plus cher, & de plus tendre; ou comme mes entrailles, comme mon fils, que j'ai en quelque sorte enfanté, & que je regarde comme une partie de moi-même.* (c)

ŷ. 13. UT PROTE MIHI MINISTRARET. *Afin qu'il me rendit quelque service dans mes chaînes.* Si je n'avois consulté que mon inclination, ou mon besoin, je l'aurois retenu auprès de moi; afin qu'il me rendit les services, que je présume que vous voudriez me rendre vous-mêmes, si vous étiez ici. Mais ŷ. 14. *je n'ai rien voulu faire sans votre avis, & sans votre agrément.* Je n'ai eu garde de prendre sur votre serviteur une autorité que vous ne m'auriez point donnée; & de me faire

(a) Vide MAT. XXV. 30. LUC. XVII. 10.

(b) Οὐδὲμος τίς τίς ἐν ἄλλοις, οὐδὲ τίς ἄλλοις.

(c) Est. Gentil, Menoch. Hieronymus. Filium nostrum carissimum. Ita & Syr.

14. *Sine consilio autem tuo nihil volui facere, nisi ne velis ex necessitate bonum tuum esse, sed voluntarium.*

15. *Forſitan enim idē diſceſſit ad horam à te, ut æternum illum reciperes :*

16. *Jam non ut ſervum, ſed pro ſervo chariſſimum fratrem, maxime mihi; quanti autem magis tibi, & in carne, & in Domino?*

14. Mais je n'ai rien voulu faire ſans vôtre avis, déſirant que le bien que je vous propoſe n'ait rien de forcé, mais ſoit entièrement volontaire.

15. Car peut-être qu'il a été ſéparé de vous pour un tems, afin que vous le recouvriez pour jamais,

16. Non plus comme un ſimple eſclave, mais comme celui qui d'eſclave eſt devenu l'un de nos freres bien aimez, qui m'eſt très-cher à moi en particulier, & qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous, & ſelon le monde, & ſelon le Seigneur.

COMMENTAIRE.

rendre des ſervices qui pourroient n'être pas entièrement de vôtre choix ; déſirant que le bien que je vous propoſe, n'ait rien de forcé, mais ſoit entièrement volontaire de vôtre part. J'ai voulu ne le devoir qu'à vôtre bonne volonté ; je n'ai pas voulu ni la prévenir, ni la ſaiſir ſans ſavoir auparavant vos diſpoſitions. On doit toujours préſumer favorablement de la bonne volonté d'un ami, mais on ne doit pas toujours en faire l'application à ſon profit, ſans l'avoir conſulté. Un eſclave fugitif eſt un article ſur lequel un maître a toujours de la délicateſſe.

¶ 15. FORſITAN IDEO DISCEſſIT AD HORAM. *Peut-être qu'il a été ſéparé de vous pour un tems, afin que vous le recouvriez pour jamais.* (a) La Providence a permis la fuite d'Onéſime, pour un plus grand bien, & pour vous, & pour lui. Il vous a quitté pour un peu de tems, afin que vous le poſſédiez pour toujours dans l'éternité. C'eſt ainſi que Joſeph conſoloit ſes freres qui l'avoient vendu à des marchands qui le menèrent en Egypte : (b) *Le Seigneur m'a fait venir en ce pays, afin que vous puſſiez vivre ſur la terre, & que vous trouvaſſiez des alimens pour vous ſuſtenter. Ce n'eſt point par vôtre volonté, mais par le deſſein de Dieu que je ſuis venu ici.*

¶ 16. JAM NON UT SERVUM. *Non plus comme un ſimple eſclave, mais comme un frere. En qualité de Chrétien, il doit vous être cher par deux raiſons ; la première, parce qu'il eſt à vous ſelon le monde, ou ſelon la chair ; (c) car le Chriſtianifme ne change pas la condition de l'homme eſclave, ou libre ; & la ſeconde, parce qu'il eſt à vous ſelon Dieu. Il vous*

(a) *l'm aħmōs aħmō d'elzge :* Afin que vous le receviez éternel, ou immortel.

(b) *Genef. xlv. 7. 8.*

(c) *Kaj ōo eajni, ōo ōo Kvele. Theophyl. Tu-*

tes, ōo ōo vōis aħpōmōis d'elzge, ōo ōo ōo aħpōmōis : Dans les ſervices corporels, & ſpirituels.

17. Si ergò habes me socium, suscipe illum sicut me :

18. Si autem aliquid nocuit tibi, aut debes, hoc mihi imputa.

19. Ego Paulus scripsi meâ manu : ego reddam, ut non dicam tibi, quod teipsum mihi debes :

17. Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi même.

18. Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte.

19. C'est moi, Paul, qui vous écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

COMMENTAIRE.

est lié par les liens de la Religion, & par la participation des mêmes Sacrements, & des mêmes biens spirituels. Comme votre esclave, il est membre de votre famille, & fait une partie de votre bien. En qualité de Chrétien, il est comme vous membre du Corps mystique de JESUS-CHRIST, fils adoptif du Père, & héritier du Royaume Céleste. Je vous le rend comme votre esclave; son corps vous appartient: mais souvenez-vous qu'il est plus à Dieu, qu'à vous, & que le caractère du Christianisme, qu'il porte, doit vous le rendre respectable. Le Grec porte: (a) Non plus comme un serviteur, mais plus qu'un serviteur; un frere bien-aimé.

¶ 17. SI ERGO HABES ME SOCIUM. Si vous me considérez comme étroitement uni à vous, si vous me regardez comme votre ami, donnez-moi une preuve de votre amitié, en le recevant comme moi-même. Regardez-le comme un autre moi-même. Le Grec: (b) Si vous me regardez comme votre associé, comme compagnon dans la même milice, comme héritier des mêmes promesses, comme lié d'intérêt, & d'amitié avec vous, ne me refusez point la grace que je vous demande.

¶ 18. SI ALIQUID NOCUIT. S'il vous a fait tort, mettez cela sur mon compte. Onésime avoit apparemment volé son maître en s'enfuyant; il pouvoit aussi être réliquataire envers Philemon de quelque chose sur les comptes qu'il devoit lui rendre. (c) Saint Paul extenué la faute d'Onésime; il ne parle point expressément de vol; il parle comme en doutant de ce qu'Onésime avoit emporté de sa maison; enfin il lui dit: S'il vous doit quelque chose, je le prends sur mon compte; imputez-le moi, je suis la caution.

¶ 19. EGO PAULUS SCRIPSI MEA MANU. C'est moi Paul qui vous l'écris de ma main. Si ma parole ne suffit pas, voici ma cédula écrite, & signée de ma main. Oûi, je m'engage, & je réponds pour Onésime. Il

(a) Συνετός ἐν δούλο, ἂν ἐνὲ δούλου, ἀδελφὸν ἰσχυροῦτον. Ait: Ἀν' οὐκ ἐστὶ δούλο: Sed pro servo. Hieronymus Vulg. (b) E. Tuus ipse ex meo patrimonio. (c) Vides Grec. hic.

20. *Ita, frater, ego te fruor in Domino. Refice viscera mea in Domino.*

21. *Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam & super id quod dico facies.*

20. Oüi, mon frere, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

COMMENTAIRE.

Y a beaucoup d'apparence que l'Apôtre écrivit toute cette Epître de sa main. (a) Un esclave ne peut rien devoir à son maître quant aux effets civils, puisqu'il est tout à lui ; mais il lui doit quant au droit naturel ; (b) Onésime avoit manqué à l'obéissance, au respect, à la fidélité qui étoient dûes à son maître ; & en ce sens S. Paul pouvoit se rendre garant qu'Onésime rendroit tout ce qu'il devoit à Philémon, & qu'il répareroit tout le passé.

UT NON DICAM TIBI, QUOD ET TE IPSUM MIHI DEBES. Pour ne pas dire que vous vous devez vous-même à moi. J'aurois droit d'exiger ce que je vous demande, comme une chose que vous ne sauriez me refuser, puisqu'il vous me devez tout, ayant été amené par mon moyen à la connoissance de la vérité : je veux bien toutefois m'adresser à vous, comme suppliant, & me rendre votre débiteur en la place d'Onésime. Je ne parle point des obligations essentielles que vous m'avez comme Chrétien ; je vous demande ceci, comme une faveur que je veux mettre toute entière sur mon compte. Saint Paul n'avoit point été à Colosses, où demuroit Philémon ; mais il y avoit envoyé Éphras, qui avoit instruit, & converti Philémon ; (c) peut-être aussi que Philémon avoit vû, & entendu saint Paul à Ephèse, où l'Apôtre demeura assez long-tems.

Ψ. 20. *ITA, FRATER, EGO TE FRUOR IN DOMINO. Oüi, mon frere, que je reçoive de vous cette faveur.* (d) Puisque vous vous devez tout à moi, voici une occasion où j'ai besoin de vous : rendez-vous à moi ; (e) que j'use ici de mon droit, je vous en prie : ne me refusez point la grace d'Onésime. On peut traduire le Grec (f) par : *Que je retire de vous ce profit.* Vous êtes à moi ; que j'exerce au moins sur vous cet acte dans un besoin pressant. De quoi sert-il de vous avoir pour fils, si dans cette rencontre vous vous refusez à moi ? (g)

Ψ. 21. *CONFIDENS IN OBEDIENTIA TUA. Je vous écris ceci*

(a) Vide *Estium*, Chryst. *Theophyl.* Παρεσβουσαν παντα εις αποθεωσιν του Χριστου, ιδιαιτερα μου τα προσματα.

(b) Vide *Gentil.* ad ψ. 12 & *Grot.* ad ψ. 19.

(c) Vide *Præf.* ad *Coloss.* & *Est.* *Grot.* alios hic.

(d) *Theophyl.* Διαδοξαίωμαι τῶν τῶν χαρίων,

ἢ το ἑσθητικῶν προσματων, ἀλλ' ἐν τῷ κτηνῶν ἔσθῃ.

(e) Vide *Gentilem.*

(f) *Εγὼ ἐν ὄψει*

(g) Vide *Grot.* hic : *Plures sui tunc ut ἕσθη ἕσθη, ἢ δίκαιον ἔστι. Poeta Philemon.*

22. *Simul autem & para mihi hospitium : nam spero per orationes vestras donari me vobis.*

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement : Car j'espère que Dieu me rendra à vous par le mérite de vos prières.

COMMENTAIRE.

dans la confiance que vôtre soumission me donne. Je suis persuadé que sentant comme vous faites les obligations que vous m'avez, & l'obéissance que vous me devez, non seulement vous ne me refuserez point ce que je vous demande, mais que vous en ferez encore plus que je ne dis. Je serois injure à vôtre vertu, si je doutois de vôtre reconnoissance, & de vôtre soumission.

ÿ. 22. *SIMUL AUTEM ET PARA MIHI HOSPITIUM.* *Je vous prie de me préparer un logement.* Saint Paul étoit à Rome dans les liens : mais il ne doutoit pas que bien-tôt le Seigneur ne le dût mettre en liberté ; il comptoit de venir en Asie, & de prendre à Colosses son logement chez Philémon. La confiance qu'il témoigne à cet homme, & l'honneur qu'il lui fait de choisir sa maison pour y loger, étoient de nouveaux engagements pour l'obliger à bien traiter Onésime. Avec quel front recevoir-il saint Paul, après lui avoir refusé la grace d'un esclave ? Ou comment voudroit il pour si peu de chose, se priver de l'honneur de recevoir chez lui un si grand Apôtre ?

Quelques-uns s'étonnent que l'Apôtre, qui vivoit d'une manière si simple, & si pauvre, & qui méprisoit si fort les commoditez de la vie, prenne de si loin la précaution de se faire préparer un logement. Les uns disent que c'étoit simplement dans la vûe d'engager Philémon à ne lui pas refuser la grace qu'il lui demandoit : mais saint Jérôme semble croire qu'il falloit à saint Paul un assez grand logement lorsqu'il étoit pour quelque tems dans une ville, parce qu'il étoit obligé de recevoir chez lui, non seulement les Fidèles, qui s'y assembloient pour les exercices de la Religion, mais aussi les infidèles, qui s'y rendoient pour l'entendre, & pour se faire instruire.

NAM SPERO PER ORATIONES VESTRAS. *J'espère que Dieu me rendra à vous par le mérite de vos prières.* Saint Paul ne se regardoit dans le monde, & n'estimoit la liberté, & la vie, que par rapport au salut, & à l'édification de ses freres. Dieu lui fit la grace de sortir de prison bien-tôt après, & nous ne doutons point qu'il ne soit venu à Colosses vers l'an 64. de JESUS-CHRIST, & qu'il n'ait logé chez Philémon, comme il le lui fait espérer ici. Ceux qui veulent que cette Epître ait été écrite de la dernière prison de saint Paul à Rome, n'avoient pas que saint Paul ait exécuté sa promesse ; mais nous suivons les plus habiles Chronologistes, qui tiennent qu'il l'écrivit pendant le tems de sa première prison.

ÿ. 23. *SALUTAT TE EPAPHRAS CONCAPTIVUS MEUS.* *Epa-*

23. *Salutat te Epaphras captivus meus in Christo Jesu,*

24. *Marcus, Aristarchus, Demas, & Lucas, adjutores mei.*

25. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.*

23. Epaphras, qui est comme moi prisonnier pour JESUS-CHRIST, vous saluë,

24. Avec Marc, Aristarque, Démas, & Luc, qui sont mes aides, & mes compagnons.

25. Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vôtre esprit. Amen.

COMMENTAIRE.

phras, qui est comme moi prisonnier de JESUS-CHRIST, vous saluë. On a vû sur l'Épître aux Colossiens, qu'Epaphras étoit l'Apôtre, & l'Evêque de la ville de Colosses. (a) Il avoit le premier prêché l'Evangile dans cette ville, & y avoit converti entr'autres Philémon. Il se regardoit comme disciple de saint Paul, & peut-être que l'Apôtre l'avoit même envoyé à Colosses. Etant allé à Rome, il y fut mis dans les liens avec son maître. C'est ce qui faisoit dire ci-devant à l'Apôtre, que Philémon se devoit tout à lui; & ici qu'Epaphras est comme lui prisonnier de JESUS-CHRIST: *Concivus meus.*

¶ 24. *MARCUS, ARISTARCHUS, &c. Marc, Aristarque;* tous ces saints Personnages, dont l'Apôtre ramasse ici les noms, étoient amis de Philémon. Ce sont comme autant d'intercesseurs qu'il employe pour obtenir de lui la grace d'Onésime. (b) Saint Jérôme croit que Marc, dont il est parlé ici, est l'Évangéliste de ce nom. D'autres (c) veulent que ce soit Jean-Marc, dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres, (d) & qui étoit cousin de Barnabé. D'autres soutiennent que c'est un troisième *Marc*, surnommé *Aristarque*; en sorte que *Marc* & *Aristarque* en cet endroit, ne marquoient qu'une même personne. (e) Il n'est pas aisé de décider cette difficulté. Nous avons parlé de *Jean-Marc* cousin de Barnabé, en plus d'un endroit sur les Actes; de *saint Marc l'Évangéliste*, dans la Préface sur son Évangile; d'*Aristarque*, sur les Actes XIX. 29. XX. 4. *Coloss. IV. 10.*

Démas est connu par son attachement à saint Paul, qui dura jusqu'à sa dernière prison à Rome; alors Démas l'abandonna entraîné par l'amour du monde. (f)

Saint Luc est connu par son Évangile, & par les Actes des Apôtres, & par son attachement constant, & inviolable à la personne de saint Paul, dans les adversitez, comme dans la prospérité; dans les voyages, comme dans les prisons.

(a) Vide ad Coloss. 1. 7. & Genil. Eph. Men. hic.

(b) Est Genil. hęc.

(c) Gretius.

(d) AB. XII. 13. 15. XX. 4. XXVII. 2.

(e) Voyez sur cela Spanhem, Oper. t. 2. p. 176.

(f) 2. Timot. IV. 9.

ψ. 25. GRATIA CUM SPIRITU VESTRO. *Que la grace soit avec votre esprit*, avec vous-mêmes. (a) Qu'il vous comble de tous les dons surnaturels de son Esprit saint, ou qu'il vous fasse trouver grâces à ses yeux, selon l'homme intérieur. On voit la même façon de parler Galat. VI. 18.

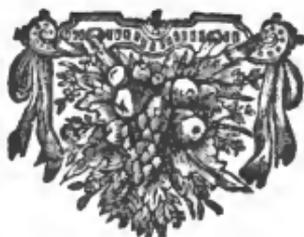
Dans les Exemplaires Grecs on lit à la fin de cette Epître : *Elle fut écrite de Rome, & envoyée par l'esclave Onésime*. Le Manuscrit Alexandrin ne lit rien du tout. D'autres portent : (b) *L'Epître à Philémon, & à Apphie maîtres d'Onésime, & à Aristarque Diacre de l'Eglise de Colosse, a été envoyée de Rome par l'Esclave Onésime*.

(a) Est. Græc. alii.

(b) Cod. B. x. a., alius Regia Bibl. teste Coste-

l'rio. L. n. Cov. 2. apud Mill hic.

Fin du Commentaire sur l'Épître à Philémon.





P R E F A C E

SUR L'ÉPITRE

DE SAINT PAUL

AUX HEBREUX.

L'ÉPITRE aux Hébreux est un des plus beaux, & des plus précieux monumens que possède l'Eglise Chrétienne. La grandeur des choses, & l'importance de la matière, y sont par tout soutenuës par la noblesse des expressions, & par l'élévation du style. Nulle autre n'a donné plus d'exercice aux Interprètes, & n'a fourni plus de matières à la contestation. Nulle autre n'a été plus combattuë, & n'a été exposée à plus de jugemens divers. On a douté de son authenticité, & de l'inspiration de son Auteur; on l'a contestée à saint Paul, & on l'a attribuée à saint Clément Pape, ou à saint Luc, ou à Apollon, ou à Barnabé; on a disputé sur la langue dans laquelle elle a été écrite, si c'est en Grec, ou en Hébreu. Enfin on a formé des difficultez sur le lieu d'où elle a été envoyée, sur le tems auquel elle a été écrite, sur le rang qu'elle doit tenir parmi les Epitres de saint Paul, & sur les personnes à qui elle est adressée. Nous allons examiner chacun de ces points, & après avoir rapporté les raisons pour, & contre, nous prendrons le parti qui nous paroitra le plus raisonnable, selon nôtre méthode ordinaire.

renverser cette opinion par son fondement, en faisant voir ci-après que l'Épître aux Hébreux ne fut jamais écrite en Hébreu. A l'égard de la ressemblance du style, elle ne paroît pas assez sensible pour pouvoir en inférer que ces deux Epîtres soient du même Auteur. (a) Il est vrai que saint Clément a copié quelques passages de l'Épître aux Hébreux, sans la citer; mais souvent il en use ainsi, de même que saint Polycarpe, & saint Ignace: ils employent les paroles des Apôtres, & de nôtre Seigneur, comme si c'étoient leurs propres discours, soit qu'ils en usent ainsi pour orner leur discours, soit pour donner du poids à leur raisonnement. De plus, toutes les circonstances qui se remarquent dans cette Epître, ne conviennent nullement à saint Clément, lequel d'ailleurs n'a jamais passé dans l'Eglise pour un Auteur inspiré, comme a fait l'Auteur de cette Epître dès le commencement du Christianisme.

Les Peres qui paroissent les plus favorables à saint Clément, n'ont pas osé la lui attribuer absolument: ils parlent avec doute; ils reconnoissent que plusieurs la donnoient à saint Luc, les uns croyant que saint Luc en étoit le véritable, & premier Ecrivain, & les autres qu'il n'en étoit que le traducteur, ou au plus que le secrétaire, qui rendoit en Grec d'un style plus pur, & plus poli, ce que saint Paul lui dictoit à sa manière, d'une diction moins élégante, & moins correcte. On fait aussi valoir ici la conformité du style, & on ajoute l'attachement de saint Luc à saint Paul, & la confiance de saint Paul en saint Luc, comme des motifs propres à persuader qu'il est au moins traducteur de cette Pièce.

Mais de toutes ces raisons, celle de la ressemblance du style est la seule qui mérite qu'on s'y arrête. Or je trouve sur cela bien de la diversité. Saint Clément d'Alexandrie (b) y croyoit voir les mêmes caractères, le même goût, la même couleur, comme il parle, que dans les Ecrits de saint Luc. Grotius (c) trouve dans l'Épître aux Hébreux plusieurs manières de parler qui sont familières à saint Luc; & quoiqu'il avouë que cette Epître est d'un style beaucoup plus relevé, que ni l'Évangile, ni les Actes; il remarque que saint Luc n'est pas toujours égal dans son style, & que dans les endroits où il peut donner un peu plus de liberté à son discours, comme quand il n'est pas contraint de rapporter les propres paroles de JESUS-CHRIST, & qu'il s'abandonne à son génie, il est beaucoup plus éloquent. Erasme (d) reconnoît aussi dans l'Épître aux Hébreux, le même style, ou un style fort approchant de celui des Actes des Apôtres. Ne

(a) Spanhem de Authore Epist. ad Hebr. parte 1. c. 7. n. 7. 8.

(b) Clem. Alex. l. hypotypof. apud Evleb. Hist. Eccl. l. 6. c. 14. Τὸ πρῶτον ἑβραϊκῶς ἐμὰ λέγει, καὶ οὕτως ἑβραϊστὶ φωνῶν, καὶ οὕτως ἑβραϊστὶ φωνῶν. Ἀλλὰ δὲ φιλοσοφῶν ἀπὸ μαθηματικῶν.

ὁμοίως τὸ ἐβραϊστὶ τὸ ἀπὸ μαθηματικῶν ἀπὸ τῶν ἑβραϊστῶν τούτων τὸ ἐμὰ λέγει, καὶ οὕτως ἑβραϊστὶ φωνῶν.

(c) Grot. in Epist. ad Hebraeos, praef.

(d) Erasmi. sub finem, annot. in Epist. ad Hebr.,

Lucas quidem ipse in Actis Apostolicis parum abest, ab hujus Epistola eloquentia. Malgré tout cela il n'ose l'attribuer à saint Luc; il aime mieux la donner au Pape saint Clément. *Admodum probabile est quod subindicavit D. Hieronymus, Clementem Romanum Pontificem à Petro quartum, auctorem hujus Epistolae fuisse.* Mais Grotius va plus loin; il ne se contente pas de dire que saint Luc l'a traduite, on qu'il lui a donné son style avec l'agrément de saint Paul, il veut qu'il l'ait composée, & envoyée de son chef.

M. Spanhem prétend au contraire que cette Pièce n'est point l'ouvrage de saint Luc, principalement à cause de la différence du style; le langage de saint Luc, selon lui, est plus Grec, que celui de cette Épître. (a) *Stilus Epistolae à dictione, & phrasi Lucae magis Graecanicâ longi, mē distat.* Jacques Capelle soutient de même qu'il y a une très-grande différence entre le style de saint Luc, & celui de l'Auteur de la Lettre aux Hébreux. (b) *Cum hujus Epistolae stilus, stilo Lucae sit diij. millinus.* Après des sentimens si oppoiez, quel fond peut-on faire sur les jugemens des plus habiles Critiques touchant la prétendue conformité, ou différence des styles?

Venons à ceux qui l'ont attribuée à saint Barnabé. Tertullien est le premier auteur de cette opinion: (c) *Exstat & Barnabae titulus ad Hebraeos.* Et ce qui est remarquable, il la lui attribue sans témoigner aucun doute, & comme si ç'eût été le sentiment commun de l'Eglise d'Afrique, où il étoit, & de l'Eglise Romaine qu'il ataquoit. Sainr Jérôme en plus d'un endroit, (d) & après lui saint Philastre Evêque de Bresse, (e) rapportent la même opinion; mais sans l'approuver. Caméron (f) entre les modernes, en a entrepris la défense, & par un goût assez bizarre, il la croit la plus probable de toutes.

On ne fait pas valoir ici la conformité du style. On reconnoît qu'il y a bien de la différence à cet égard entre l'Épître aux Hébreux, & celle qui est attribuée à saint Barnabé. Mais comme on doute que cette dernière pièce soit de saint Barnabé, on n'en peut tirer aucun argument certain dans la question dont il s'agit ici. On ne peut pas se prévaloir non plus de l'autorité des Anciens. Nul des Peres Grecs, qui ont vécu avant, ou après Tertullien, ou de son tems, n'a donné à saint Barnabé l'Épître aux Hébreux. Il n'y a aucun fondement de cette conjecture ni dans la Lettre même, ni dans la vie de saint Barnabé, ni dans l'Histoire Ecclésiastique. On ne fait d'où Tertullien avoit puisé cette opinion, si ce n'est peut-être

(a) Spanhem loc. citato, parte 2. c. 7. & parte 3. c. 1. n. 9. 10.

(b) Sic Capell. pref. in Epist. ad Hebr.

(c) Tertull. de Pudic. c. 20.

(d) Hieronym. in Catal. in voce Paulus: Epistola qua fertur ad Hebraeos, non Pauli cre-

ditur, vobis styli, sermoniferae distantiam; sed vel Barnabae, juxta Tertullianum; vel Lucae Evangelistae, juxta quosdam; vel Clementis, Romanae postea Ecclesiae Episcopi.

(e) Philast. bar. 47.

(f) Camero quae. 2. in Epist. ad Hebr.

qu'ayant oüi parler d'une Lettre de saint Barnabé, qu'il ne connoissoit que de réputation, & voyant que quelques-uns contesstoient celle-ci à saint Paul, il se fera imaginé que c'étoit celle de saint Barnabé : & ayant ensuite hazardé cette conjecture avec la confiance qui lui étoit assez ordinaire, elle a été recueillie par d'autres, dont elle a frappé l'attention par sa singularité. Quant aux preuves dont Caméron s'efforce de l'appuyer, elles sont si peu solides, qu'on croiroit perdre le remis en les rapportant. (a)

Le Martyr saint Hippolyte, (b) dans son Livre contre les hérésies, & saint Irenée dans Erienne Gobar Trithéite, cité dans Photius, (c) disoient que Paul Auteur de l'Épître aux Hébreux, étoit un certain Paul différent de l'Apôtre. Mais on ne nous donne aucune preuve d'une opinion si singulière. Qui étoit ce Paul ? d'où étoit-il, quand vivoit-il ? Un homme du mérite, & de la capacité de cet Ecrivain, quel qu'il soit, seroit-il demeuré enseveli dans l'oubli ?

Quelques-uns (d) ont attribué cette Épître à Apollon, ce Juif converti, dont S. Luc fait une si honorable mention dans les Actes, (e) & S. Paul dans la première Épître aux Corinthiens. (f) C'étoit un homme éloquent, puissant dans les Écritures, rempli de zèle, & en fort grande réputation dans les Eglises. Si l'on avoit dans l'antiquité Ecclésiastique de quoi appuyer la conjecture dont nous venons de parler, il n'y auroit peut-être aucun homme qui méritât mieux qu'on lui fit honneur de cette excellente Pièce. Mais les Auteurs qui la lui attribuent, sont nouveaux, & ils n'ont pas des preuves assez solides pour oser eux-mêmes se déclarer assertivement sur ce sujet ; ils n'en parlent qu'avec doute, & en hésitant.

Ceux qui l'ont attribuée à saint Marc, (g) sont encore moins fondez. Mais ceux qui ont voulu la donner à Tertullien, (h) sont réfutez par Tertullien même, qui veut en faire Barnabé l'Auteur, & par tous les anciens, qui ont vécu avant Tertullien, & qui citent cet Ouvrage comme un monument du temps des Apôtres, ou comme ayant été écrit par saint Paul même.

Reste à examiner le sentiment commun des Eglises Grecques, & Latines, qui croient aujourd'hui unanimement que l'Épître aux Hébreux, est l'ouvrage de saint Paul. Tout concourt à nous faire embrasser ce sentiment. L'autorité des anciens, les caractères mêmes de cette Épître, les circonstances de la vie de l'Apôtre, & enfin la foiblesse des raisons que

(a) On peut les voir réfutées dans Spanhem, *Traité de Auth. Epist. ad Hebr.* parte 2. c. 8.

(b) Hippolyt. *lib. contra heres.* apud Phot. *Cod. 121.* *Αὐτὸν δὲ ἄλλα εἶ τὸν Ἀρκαδίαν ἀναβάντων, καὶ ἦν ἐν τῷ ποταμῷ Ἐβραίουσιν Ἐπιτολὴν ἰσὺν τῷ Ἀποστόλῳ Παύλῳ.*

(c) Photius *Cod. 232.* *Ἐπιτολῆσιν, καὶ Ἐπιτολῆσιν τῷ ποταμῷ Ἐβραίουσιν Ἐπιτολῆσιν Παύλῳ καὶ ἰσὺν*

τῷ ἰσὺν Θεῷ.

(d) Luther. in *Genes.* XLVIII. 20. *Beza in Epist. ad Hebr.*

(e) *Act.* XVIII. 24.

(f) *1. Cor.* 1. 12.

(g) *Quidam apud Spanhem, loc. cit. part. 2.* c. 9.

(h) *Quid. apud Sixt. sen. Bibliot. l. 7. c. 8.*

Pon apporte pour l'attribuer à d'autres. Si elle n'est d'aucun des Auteurs que l'on vient de dire, il y a toute sorte d'apparence qu'elle est de saint Paul.

La première preuve que l'on apporte pour nôtre sentiment, est l'autorité de l'Apôtre saint Pierre, (a) qui au jugement de quelques Savans, (b) a voulu parler de l'Épître aux Hébreux dans ces paroles de sa seconde Épître, écrire peu de tems avant sa mort, & plus d'un an après celle aux Hébreux. (c) *Paul nôtre frere bien-aimé vous a écrit sur ces choses, suivans la sagesse qui lui a été communiquée, ainsi qu'il le fait dans toutes ses Lettres, dans lesquelles il y a certaines choses difficiles à entendre, auxquelles des personnes peu instruites, & peu constantes donnent un faux sens, de même qu'aux autres Ecritures, pour leur propre ruine.*

Ces Ecrivains trouvent dans ces paroles quatre caractères, qui les portent à croire que saint Pierre y parle de l'Épître aux Hébreux. 1°. Il dit que saint Paul a écrit aux mêmes personnes que ceux à qui il écrit lui-même, qui sont certainement des Juifs convertis, comme il paroît par ces paroles du Chap. III. 1. *Voici la seconde Lettre que je vous écris, comparées à celles-ci de la première Lettre; d) Pierre Apôtre, à ceux qui ont été choisis, & qui sont dispersez hors de leurs pays, dans la Cappadoce, dans l'Asie, dans la Bithynie, &c.*

2°. Il dit que saint Paul a fait paroître dans cette Lettre la sagesse dont il est rempli; or la sagesse de saint Paul, & la sublime connoissance qu'il avoit des secrets de Dieu, & des mystères de nôtre Religion, ne paroissent nulle part ailleurs avec plus d'évidence, que dans son Épître aux Hébreux.

3°. Il y a dans cette Épître plusieurs choses difficiles à entendre, & dont les esprits mal-faits peuvent abuser, & dont ils ont abusé en effet; comme sont ce qu'il dit de l'impossibilité qu'il y a que ceux qui ont une fois été illuminés, (e) soient de nouveau renouvellez à la pénitence.

4°. Enfin saint Pierre dit que saint Paul leur a écrit sur le même sujet que lui: *Loquens in eis (Epistolâs) de his.* Or saint Pierre dans sa seconde Lettre exhorte les Fidèles à la pureté de vie, à l'attente des jugemens de Dieu, à la pénitence. Saint Paul traite le même sujet dans l'Épître aux Hébreux. (f) Il n'y a aucune autre de ses Épîtres où il traite ces choses; nulle autre à qui tous ces caractères conviennent; c'est donc l'Épître aux Hébreux dont saint Pierre a voulu parler. Car ce que quelques-uns ont

(a) 2. Petri III. 15.

(b) Baron. an. 66. *Reasons Oper. posth.* p. 58*Spanhem, alii.*

(c) Nous mettons l'Épître aux Hébreux en l'an 63. de J. C. & celle de S. Pierre en l'an 65.

(d) 1. Petri I. 7.

(e) Hebr. VI. 4. & X. 26. 27. XII. 15. 16.

(f) Hebr. IX. 19. & sequ. &c. XII. XIII.

Item X. 25. 37. VI. 12.

voulu dire que cette Epître de saint Paul, dont parle saint Pierre, est perdue, se dit en l'air, & sans aucune apparence.

L'Epître aux Hébreux a un caractère d'autorité, qui ne peut convenir qu'à un Apôtre; & toutefois elle n'est d'aucun de ceux qui ont été formés immédiatement par JESUS-CHRIST, mais d'un homme instruit par les Apôtres, & témoin des œuvres merveilleses qu'ils avoient faites parmi les Juifs pour confirmer la vérité de leur prédication. (a) *Ab eis qui audierunt in nos confirmata est.* Quelques-uns (b) ont voulu inférer de ce passage, que saint Paul n'en étoit pas Auteur, parce que par tout ailleurs (c) il paroît fort jaloux de l'honneur qu'il a eu d'être enseigné immédiatement par JESUS-CHRIST même, duquel il déclare qu'il a reçu sa mission, non pas de la part des hommes, ni de la part des autres Apôtres.

Mais on doit bien distinguer ce que saint Paul a reçu par la révélation immédiate de JESUS-CHRIST, & ce qu'il a appris par le canal des Apôtres, & des Disciples qui avoient vû, & connu le Seigneur. JESUS-CHRIST lui a révélé les principaux mystères de la Religion, & les vérités les plus importantes du Christianisme: mais pour ce qui est du détail des actions, des maximes, des miracles de notre Seigneur, des circonstances de sa mort, & de sa résurrection, c'est des Apôtres, & des Disciples qu'il les a reçues immédiatement.

Une autre preuve que cette Epître est de saint Paul, c'est la promesse qu'il fait aux Hébreux de les aller voir, & de mener avec lui Timothée son cher frere. (d) Circonstances qui ont fait tant d'impression sur l'esprit de quelques savans Critiques, (e) qu'ils ont crû qu'elles suffisoient seules pour lui assurer cette Epître. Il y fait mention de ses liens, comme dans toutes celles qu'il a écrites d'Italie. (f) On remarque dans cette Epître, comme dans les autres de saint Paul, la même méthode, la même manière de citer, & d'interpréter l'Ecriture, les mêmes allusions, & applications des passages. On y voit regner le grand dessein dont il étoit rempli; & qu'il ne perd jamais de vûe, qui est de montrer l'inutilité des cérémonies légales, l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, des sacrifices sanglans; l'abolition de l'ancienne alliance, & l'établissement de la nouvelle, la durée passagère de la première, & l'éternité de la seconde. La

(a) Hebr. 11. 3.

(b) *Quid apud Occumen præfat in Ep. ad Hebr. H' megi Eßignis Evidens Jenu pph' in dno llandu e. n vi rdi za. n' d'ca, & vò m' megi n' d'ca ut in d'ndant d'ant rnis Evident, & vò d'gus n' d'ca in d'ndant d'ca. Et. Vide Calvin. in Heb 11. 3. Grot. alios ibidem.*

(c) Galat. 1. 11. 12. *Evangelium, quia non est secundum hominem; neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem.*

Vide & Ephes. 111. 3 & 1 Cor. xv. 1. 2. 3.

(d) Heb. x111. 22 Il lui donne aussi le nom de frere, 2. Cor. 1. 2. Coloss. 1. 2. 1. 1. *Timoth. 111. 24. &c.*

(e) Pearson, Du Pin, Tillamont, Mille.

(f) Hebr. x. 34. La Vulgate porte: *Nom & vinclis compressi estis:* Vous avez eu compassion des prisonniers. Mais le Grec lit: Vous avez eu compassion de mes liens: *Kai' yu'p' v'ic' d'p'v'ic' m' v'ic'v'ic'v'ic'v'ic'.*

manière dont il conclut cette Lettre, est la même que celle qui se voit dans l'Épître aux Romains, & dans les deux aux Thessaloniens. Les vœux qu'il fait, les prières qu'il demande aux Hébreux, le salut qu'il leur donne, & vingt autres particularitez qui se font sentir à ceux qui s'ont accoutumés à son style, sont aussi des preuves capables de persuader que cet Ouvrage est de lui.

L'autorité, & le consentement des Eglises, des Peres, & des Commentateurs qui conspirent à donner cette Épître à l'Apôtre, sont encore un des plus forts argumens dont on se serve pour la lui attribuer. L'Eglise Grecque a toujours été persuadée de cette vérité, & si l'Eglise Latine a balancé quelque tems à la mettre parmi celles de saint Paul, elle s'est réunie sur ce point d'assez bonne heure aux Peres Grecs, & depuis le quatrième siècle nous voyons sur cet article une parfaite conformité de sentimens entre l'une, & l'autre Eglise.

Saint Clément d'Alexandrie la cite souvent sous le nom de saint Paul, quoiqu'il suppose qu'elle a été traduite par saint Luc. (a) Origènes dont nous avons rapporté ci-devant le témoignage, la cite assez souvent sous le nom de saint Paul. (b) Et quoiqu'ailleurs il témoigne quelque doute sur son Auteur, il avouë toutefois qu'elle renferme les sentimens de cet Apôtre; que si quelque Eglise la tient sous son nom, elle doit conserver cette tradition; car ce n'est pas en vain, dit-il, que les Anciens l'ont attribuée à saint Paul. (c) Eusèbe de Césarée en plus d'un endroit se déclare pour le même sentiment. (d) La Lettre de saint Denys d'Alexandrie, & celle du Concile d'Antioche à Paul de Samosate, celle d'Alexandre Evêque d'Alexandrie, saint Achaïse, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nyffe, saint Amphiloque, saint Epiphane, le Concile de Laodicée, en un mot, tous les Grecs depuis ceux-là, la reconnoissent unanimement comme de S. Paul. (e)

Les sentimens des Peres Latins ne sont pas tout-à-fait si uniformes. Caius, Prêtre de l'Eglise de Rome, qui vivoit au commencement du troisième siècle, ne reconnoissoit que treize Epîtres de saint Paul, & il disoit que la quatorzième, qui est celle aux Hébreux, n'étoit point de lui: (f) *Epistolas quoque Pauli tredecim tantum enumerans, decimam quartam, que fertur ad Hebræos, dicit ejus non esse.* Saint Jérôme ajoute qu'en-

(a) Clem. Alex. hypotypos. apud Euseb. Hist. Eccl. lib. 6. cap. 14. & Strom. lib. 2. p. 420. & lib. 4. p. 514. & alibi.

(b) Orig. lib. 3. contra Cels. p. 141. Philocal. p. 17. 55. Protrept. ad Marc. & lib. de orat. p. 89. 97. 99. hom. 1. 2. 3. 4. in Cant. Comm. in Joan. p. 56. 58. 216. & alibi passim.

(c) Idem apud Euseb. lib. 6. Hist. Eccl. cap. 3. 24.

(d) Euseb. Hist. Eccl. lib. 3. cap. 3. & 32. & alibi.

(e) On peut voir les témoignages rassemblés dans Spanheim, Traité de l'Auteur Ep. ad Hebr. part. 1. cap. 6. Tillemont not. 72. sur S. Paul, Mill. proleg. in Ep. ad Hebr.

(f) Hieron. catal. de Caïo, & Euseb. lib. 6. cap. 14. hist.

core de son tems les Romains doutoient qu'elle fût de cet Apôtre : *Sed & apud Romanos usque hodie quasi Pauli Apostoli non habetur.* Et lorsqu'il cite cette Epître, il rémoigne ordinairement quelque doute sur son sujet, en disant, par exemple : Si toutefois on la reçoit comme de saint Paul : (a) *Si quis tamen ad Hebræos Epistolam suscipit* ; ou bien : Quoique plusieurs des Latins doutent qu'elle soit de saint Paul : *Lices de ea multi Latinarum dubitent qua scribitur ad Hebræos* : (b) Ou enfin : Lisez l'Épître de saint Paul aux Hébreux, ou si vous aimez mieux l'attribuer à quelque autre : *Relege ad Hebræos Epistolam Pauli Apostoli, sive cujuscumque alterius eam esse putas.* (c) Cependant le même Pere dans l'Épître à Dardanus, (d) dit qu'elle est reçue comme de saint Paul par toutes les Eglises, tant de l'Orient, que de la Grèce ; que si quelques Latins ne la reçoivent point, pour lui il déclare qu'il aime mieux la recevoir, & s'attacher en ce point aux Anciens.

Quoique saint Augustin reconnoît (e) que de son tems quelques-uns noient que cette Epître fût de saint Paul, & que d'autres craignoient (f) de l'admettre dans le Canon, parce que le nom de saint Paul ne s'y trouve pas, toutefois il dit (g) qu'il aime mieux suivre l'autorité des Eglises d'Orient, qui la reçoivent comme canonique, aussi-bien que les autres Epîtres de saint Paul. Il la cite quelquefois sous le nom de saint Paul, mais plus souvent sous le simple nom d'Épître aux Hébreux.

On ne trouve aucun Pere Latin dans les trois premiers siècles, qui l'ait citée expressément comme de saint Paul. Elle est alléguée dans quelques Ouvrages faussement attribuez à saint Cyprien, comme dans le Livre des Œuvres Cardinales, & dans l'Explication du Symbole ; mais jamais dans les Ouvrages incontestables de ce Pere. Eusébe de Césarée (h) dit qu'encore de son tems l'Eglise Romaine ne convenoit pas qu'elle fût de saint Paul. Saint Philastre (i) dit que plusieurs la lui contestoient ; mais il marque cette opinion comme un sentiment hérétique. Saint Isidore de Séville dans son Ouvrage des Offices Ecclésiastiques, & Rabban Maur dans son Livre de la manière d'élever les Clercs, soit qu'ils copient simplement les Anciens, par exemple, saint Jérôme, soit qu'ils nous expriment le sentiment de quelques Auteurs de leur siècle, assûrent que plusieurs Latins doutoient encore que cette Epître eût été écrite par l'A-

(a) Hieron in Ezech. xxviii.

(b) Idem in Matth. xxvi.

(c) Idem in Ep. ad Tit. cap. 13.

(d) Idem Ep. 119. Hanc Epistolam, qua inscribitur ad Hebræos, non solum ab Ecclesiis Orientis, sed ab omnibus raris Ecclesiis, & Græcis formosis scripturibus, quasi Pauli Apostoli suscipi.

(e) Aug. lib. 16. de civit. cap. 22.

(f) In Ep. ad Rom. Expofit. inchoata, p. 937. n. 11.

(g) De peccat. merit. lib. 1. cap. 27.

(h) Euseb. lib. 2. hist. cap. 5. Οτι γὰρ οὐ πάντες ἑκδοῦνται τὴν ἀρχὴν Ἐβραίων ὡς ἐστὶν τὸ ἰσχυρὸν Πανδραπέτης, ἀλλὰ οἱ Παῦλος ἄλλοι ἀποστόλοι φέρονται, ἢ διὰ τοὺς ἑβραῖους.

(i) Philastr. hæres. 42.

pôtre, à cause de la différence du stile : *Ad Hebræos Epistola plerisque Latinis ejus esse incerta est, propter dissonantiam sermonis.*

- Voilà ce que l'on peut apporter de plus fort contre nôtre sentiment, Mais on peut opposer à ces autoritez celle de tous les Peres Latins, depuis les quatrième, & cinquième siècles, qui l'ont citée comme de saint Paul : (a) Par exemple, saint Hilaire, saint Ambroise, Faustin Prêtre Romain, saint Gaudence Evêque de Bresse, Rufin, saint Paulin, le Pape Innocent premier dans son Catalogue des Livres sacrez, Idace, Bacchiarus, Sedulius, Cassien, Cerealis, Fauste de Riez, Victor d'Utiqne, saint Grégoire le Grand, & une infinité d'autres : Car on peut dire que c'est le sentiment général de tous les Peres qui ont vécu, & des Conciles qui se sont tenus depuis ce tems.

Quant aux Modernes, nous n'en connoissons qu'un assez petit nombre qui aient là-dessus des sentimens particuliers. Grotius la donne à saint Luc ; (b) Erasme à saint Clément Pape ; (c) Luther, (d) & Beze (e) à Apollon ; Caméron (f) à saint Barnabé. Calvin l'attribuë à saint Luc, ou à saint Clément ; Joseph Scaliger (g) à un Helléniste. Louis Vivez, (h) le Cardinal Cajetan, (i) Erasme Schmit, Tanegui, Le Fèvre, (k) Saumaïse, (l) & peut-être quelques autres ont douté qu'elle appartint à saint Paul. Mais qu'est-ce que ce petit nombre de Critiques, en comparaison d'une foule d'Ecrivains de tous les âges, de toutes les Sociétez, & de toutes les Communions, qui s'accordent à dire qu'elle est de saint Paul ?

Il n'est pas mal-aisé de satisfaire aux objections que l'on fait contre le sentiment que nous venons d'établir ; & on y a déjà en quelque sorte répondu dans tout ce que l'on a dit, en réfutant les opinions qui lui sont contraires. La principale raison de nos adversaires se tire de la diversité du stile de cette Epître, comparée à celles qui sont indubitablement de saint Paul. Je ne veux pas contester à cette diversité, elle me paroît sensible ; mais saint Paul n'a-t'il pas pu, ce qui nous arrive tous les jours, diversifier son stile, & écrire différemment une Lettre, un Traité, une Dissertation ? Il n'est pas bien certain, si cette Pièce est une Lettre, ou un Livre. Elle ne commence point à la manière des Lettres, & l'Auteur s'y excuse sur la bréveté de son Ecrit. (m) Si c'est un Livre, il est assez court ; mais si c'est une Lettre, elle est bien longue.

(a) Vide apud Spanhem, traB. de Auth. Epist. ad Hebr. parte 2. c. 7.

(b) Grat. in Epist. ad Hebr.

(c) Er. ser. in cap. 111. ad Hebr.

(d) Luther in Genes. XLVII. 20.

(e) Beze in Ep. ad Hebr.

(f) Combron qu. 2 in Ep. ad Hebr.

(g) Jos. Scalig. in excerpt. voco Hellenista.

(h) Lud. Vivez in lib. 16. c. 22. D. Aug. de civit.

(i) In Epist. ad Hebr.

(k) T. naq. sub. lib. 2. Ep. 24.

(l) Salvus. de Primatu Pape, apparat. p. 197.

(m) Heb. XII. 22. Et enim perperam scriptis vobis.

De plus saint Paul n'a-t'il pas pû employer la plume de saint Luc , ou de saint Clément pour donner le tour à cette Pièce , & pour la mettre en style , (a) comme il arrive tous les jours que l'on fait retoucher. ses ouvrages par ses amis , qui y réforment certaines manières de parler moins correctes , ou qui nous avertissent de certaines fautes de langage , ou d'exactitude , qui échappent aux plus attentifs. Sans faire rien perdre au sens , & aux pensées de saint Paul dans ses autres Epîtres , on pourroit sans doute leur donner beaucoup plus de clarté , & d'élégance. Pourquoi ne l'auroit-on pas fait dans celle-ci ? Je ne parle pas de l'opinion qui veut que l'Apôtre ayant d'abord écrit cette Lettre en Hébreu , elle ait ensuite été traduite en Grec par quelqu'autre. Nous allons faire voir que ce sentiment est infoutenable.

M. Spanhem qui a travaillé fort au long sur ce sujet , a montré que cette diversité de style , n'est pas si grande qu'on se l'imagine , & que l'on rencontre encore dans cette Epître un très-grand nombre d'expressions parallèles , à celles qui se voyent dans les autres Lettres de saint Paul. Qu'on y voit ses raisonnemens , sa méthode , ses tours mêmes , & ses hébraïsmes , moins fréquens à la vérité , & moins rudes , mais toutefois assez sensibles , pour faire comprendre qu'elle est du même Ecrivain que les autres.

ARTICLE II.

En quelle langue cette Epître a-t'elle été écrite.

IL y a sur cela deux sentimens divers : les uns soutiennent qu'elle a été écrite en Hébreu , & les autres en Grec. Saint Clément d'Alexandrie , (b) Eusébe , (c) Théodoret , (d) un Auteur Grec chez Oecuménius , (e) saint Jérôme , (f) & quelques Nouveaux , (g) conjecturent que

(a) Origen. apud Euseb. Hist. Eccl. l. 6. c. 27. Est in Epist. ad Hebr. qu. 2. Bellarm. l. 2. de verbis Dei , c. 27. Hyperius prolegom. in Ep. ad Hebr.

(b) Clem. Alex. hypotypos. apud Euseb. l. 6. c. 24. Hist. Eccl. H' ἡρωε Εβραϊοῖς ἐπιτελεθὲ Παύλου πρὸς ἑβρ. Γερμανίου δὲ Ἑβραϊοῖς ἐβραϊστὸς φωνή. Λατῶν δὲ φιλῶντων αὐτῶν μαθηματικῶν ἰδιώτων ποιεῖ ἰδιώται.

(c) Euseb. Hist. l. 3. c. 28. Εβραϊοῖς γὰρ διὰ τῆς παλαιῆς γλώττης ἐγγράφηκε ἀποστολὴ τῷ Παύλῳ ἐν ᾧ τὸ ἰσχυροτέρως ἐκείνῳ , ἢ δὲ διὰ τῶν κληρικῶν ἡμῶν ἀκούσας ἰσχυροτέρως λέγουσι τὴν γλώτταν. Οὐ γὰρ μάλλον οὐκ ἢ ἀλλοθί , τὸ τὸ ἴσχυον τῆς ἑβραϊοῦ ἀποστολῆς , τῆς τῷ κληρικῶν ἐπιτελεθῶν , ἢ τῆς πρὸς Εβραϊοῖς ἀποστολῆς.

(d) Theodoret. pref. in Ep. ad Hebr. Γερμανίῳ δὲ αὐτῶν τῷ Ἑβραϊοῖς φωνῇ , ἰσχυροτέρως δὲ αὐτῶν φωνῶν ἰδιώτων κληρικῶν.

(e) Anonym. apud Oecumen. pref. ad Ep. Hebr. Πρὸς γὰρ Εβραϊοῖς τῷ ἑβραϊστῶν ἀποστολῆς , ἢ ἰσχυροτέρως ἀκούσας λέγουσι οὐκ ἰσχυροτέρως ἀκούσας , ἢ δὲ ἢ ἰσχυροτέρως ἀκούσας ἰδιώτων κληρικῶν.

(f) Hieronym. catalog. in voce Paul. Agobard. Ep. ad Eredogef.

(g) Ambrosiast. Primas. Haymo Tena prelad. 4. Riber Baron. Albert Vidmanstad , Guido Fabricius , Matz , Galenus , Cornel. à Lapide , quidam Codd. Græci apud Mill. ad calcem hujus Epistolæ , Toffan. Zanchius , Salmas. de Hellenistica parte 2. alii plures apud Spanhem.

saint Paul écrivant à des Juifs, leur a écrit en leur propre langue, & que saint Luc, ou saint Clément traduisirent son Épître en Grec; de là vient, selon saint Jérôme, qu'elle est plus éloquente, & mieux écrite que ses autres Lettres, parce que comme Juif, il écrivoit plus poliment en sa langue, qu'en une langue étrangère; & que saint Luc qui l'a rendu en Grec, possédoit cette dernière langue beaucoup plus parfaitement que S. Paul. Ainsi d'un ouvrage bien écrit en Hébreu, il étoit naturel qu'il fit une belle traduction en Grec. L'on ne doit donc pas s'étonner si cette Pièce se trouve d'un style assez différent des autres Lettres de l'Apôtre. *Scripta ut Hebraus Hebrais Hebraicè, id est suo eloquio disertissimè, ut ea qua eloquenter scripta fuerant in Hebraeo, eloquentius verserentur in Græcum, & hanc causam esse, quod à cæteris Pauli Epistolis discrepare videatur.* C'est ce que dit saint Jérôme.

L'Original Hébreu de saint Paul est péri, dit-on, d'assez bonne heure, puisqu'aucun Ancien ne rémoigne l'avoir vû, ni en avoir eu connoissance; mais cela ne doit point trop surprendre, puisque l'Évangile de saint Matthieu, si respectable par une infinité d'endroits, & connu par Origènes, & par saint Jérôme, qui l'avoient vû, & consulté, est toutefois absolument inconnu depuis plus de douze cens ans. Il peut en être arrivé de même à l'Épître dont nous parlons. La traduction Grecque que l'on en avoit, & qui étoit faite, à ce qu'on disoit, par saint Luc, fut cause qu'on se mit moins en peine de conserver l'Original Hébreu, d'autant que presque tous les Juifs convertis de la Palistine, & tous ceux des provinces parloient communément Grec.

Quelques Savans, comme Vidmanstad, & Guides Fabricius, qui les premiers ont fait imprimer le nouveau Testament en Syriaque, se sont imaginé que l'Épître aux Hébreux, que nous avons aujourd'hui en cette langue, étoit l'Original de S. Paul; ils supposent avec raison, & personne ne peut leur contester, que S. Paul savoit le Syriaque, qui étoit la langue des Hébreux de Judée, & de Syrie. Mais on leur conteste que ce Texte Syriaque que nous avons de l'Épître aux Hébreux, soit l'Original de S. Paul. On a diverses preuves tirées de ce Texte même, qui montrent qu'il a été pris sur le Grec, & que ce n'est qu'une Version, mais très-ancienne. La même Épître aux Hébreux se trouve aussi imprimée en Hébreu, mais on convient que c'est une Version assez nouvelle, & faite sur le Grec.

Le sentiment qui veut que saint Paul ait écrit cette Épître en Grec, est moins fort en autorité, mais il l'emporte en bonnes raisons. La plupart des Anciens se sont laissez entraîner par l'autorité de saint Clément d'Alexandrie, d'Eusébe, & de saint Jérôme, qui ont cru qu'elle avoit été d'abord écrite en Hébreu. Ce dénouement leur seroit à expliquer la diversité du style, qui a toujours été une raison embarrassante pour ceux qui l'attribuoient à saint Paul. Par là ils savoient toutes les difficultés. Saint

Paul, disoient-ils, a écrit aux Hébreux en leur langue, cela est naturel, Il a écrit plus éloquemment, & plus poliment en sa langue, qu'en une autre langue: cela est spécieux. On trouve de la ressemblance de style entre cette Pièce, & l'Épître de saint Clément Pape, & les Actes des Apôtres. Cela n'a rien d'incompatible, saint Luc, ou saint Clément l'ayant traduit d'Hébreu en Grec.

Mais quand on examine tout cela de plus près, il n'y a rien de plus foible, ni de moins fondé. Saint Clément d'Alexandrie ne parle pas de l'Original Hébreu de cette Épître; comme l'ayant vu, & connu. Il n'en parle que par conjecture. Origènes (a) qui étoit si instruit de ces matières, & si curieux des vrais Originaux Hébreux, n'a eu garde d'en parler. Il reconnoît qu'elle est écrite en Grec; & pour ce qui est de la différence du style, il s'en tire, en disant que saint Clément, ou saint Luc l'ont écrite sous saint Paul; & mise en leur style. Eusébe, & saint Jérôme n'ont pas examiné la chose à fond, & n'ont pas connu l'Original Hébreu de cette Épître; ce qui est un grand préjugé qu'il n'existoit point, vu leur curiosité, & leur attention à déterrer ces sortes de monuments. L'Évangile Hébreu de saint Matthieu subsistoit encore de leur tems. Ils en parlent, ils le citent; mais non pas l'Épître Hébraïque prétendue aux Hébreux.

Croire que les Hébreux de la Syrie, & de la Palestine auxquels on prétend que cette Lettre étoit principalement adressée, ne parloient qu'Hébreu, c'est le faire volontairement illusion. Le Grec n'étoit pas moins commun dans cette province, que l'Hébreu. (b) Et si l'on suppose, avec Spanhem, (c) qu'elle étoit adressée aux Hébreux de toutes les provinces d'Orient, il y aura encore moins de nécessité de l'écrire en Hébreu, puisque dans tout l'Orient où il y avoit des Israélites, on parloit Grec depuis les conquêtes d'Alexandre le Grand; & la plupart des Juifs Hébraïstes qui demeuroient dans les provinces, ne savoient pas même le Syriaque. (d) Saint Pierre, saint Jacques, & saint Jean ont écrit aux Hébreux, de même que saint Paul, & toutefois ils leur ont écrit en Grec; pourquoi donc saint Paul ne leur auroit-il pas écrit en la même langue?

On s'imagine que saint Paul savoit beaucoup mieux l'Hébreu que le Grec. L'Hébreu, dir-on, étoit sa langue naturelle. Nous parlons toujours mieux nôtre langue naturelle, qu'une langue étrangère. Il y a dans cette supposition deux faussetez. 1°. La langue naturelle de saint Paul étoit la langue Grecque, que l'on parloit à Tharse capitale de Cilicie, ville célé-

(a) *Origénus apud Euseb. l. 6. c. 26. hist. Eccl. Ὁ μακάριος τῆς ἀλήθειας, οὗτος ὡς καὶ Ἑβραῖος Ἑλληνιστὴς ἦν ἴσχυον, τὸ ὡς λόγῳ ἰδοῦναι τὸ Ἄριστον. Κῆρυξ τ. 1. ἢ Ἐπιστολὴ συντομικῆς τῆς ἀλήθειας Ἰσχυριστῶν: Τεσσ. ἀπὸ καὶ ἐπιστολῶν καλοῦσι ψευδῶς διαφωρῆσαι ἑμπελοῦσιν ἑ.*

(b) *Talmud. Megilla, fol. 71. col. 1. & 3. & in Sora, fol. 21. col. 2. & in Schehalim per. 3. halac. 2.*

(c) *Spanhem parte 2. c. 2. de Auth. Ep. ad Hebr.*

(d) *Hieronym. proem. in Ep. ad Galat.*

bre, & qui se piquoit alors de politesse, & de science, de même qu'Archènes, & Alexandrie. (a) Saint Paul n'étoit pas ignorant en Grec, il avoit lu les Poètes. L'obscurité de ses Epîtres ne vient point tant de l'ignorance de cette langue, que de la vivacité de son génie, & de l'élevation, & de la multitude de ses pensées. Il ne paroît nullement que ce soit la langue Hébraïque qui lui ait gâté le style. Cette langue auroit peut-être été plus propre à le rendre clair, & serré; la langue Hébraïque ne souffrant point ces transpositions, & ces renversemens, qui rendent souvent son Grec mal-aisé à entendre. L'Hébreu étoit donc plutôt sa langue d'étude, & le Grec sa langue naturelle. 2°. Il n'est pas toujours vrai que nous parlions mieux nôtre langue naturelle, qu'une langue apprise par l'étude. On a une infinité d'expériences du contraire: Ainsi quand on avoueroit que saint Paul n'a sçu le Grec que par étude, il ne s'entuiroit pas qu'il le sçût, & qu'il le parlât plus mal que le Syriaque, que l'on supposeroit être sa langue naturelle.

Mais la lecture même de cette Pièce nous fournit des preuves qu'elle a été originairement écrite en Grec. On y voit des allusions qui ne subsistent que dans cette langue. (b) Les expressions, le tour, le style sont d'un Grec pur, & original, & nullement d'une traduction; il y a moins de hébraïsmes ici, que dans les autres Ecrits de saint Paul; au lieu que si elle étoit écrite originairement en Hébreu, ou en Syriaque, il devroit y en avoir un plus grand nombre. L'Auteur y cite les Ecritures, non selon l'Hébreu, mais selon la Version Grecque; & il fait des raisonnemens fondez sur la signification des termes Grecs dans le style des Hellenistes, ou des Grecs, qui ne prouvoient rien en conservant les mots Hébreux. (c) Par exemple, les Septante traduisent ordinairement l'Hébreu (d) *bérish*, par (e) *diathéké*. *Bérish* signifie une alliance; & *diathéké*, un testament; en sorte que dans le langage des Hellenistes, *confirmer le testament*, signifie confirmer l'alliance. L'Auteur de cette Epître sans faire attention à la signification hébraïque de *bérish*, prend *diathéké* dans le sens de testament, & fonde sur cela un grand raisonnement, qui n'a nul rapport à la signification d'*alliance*. Enfin l'Auteur donne des interprétations (f) des noms Hébreux qu'il rapporte; par exemple, de *Melchisédech*, & fonde sur cela des raisonnemens qui seroient injustes, & hors de propos, si la Pièce étoit en Hébreu.

Ceux des Anciens qui ont cru que cette Epître avoit été traduite par saint Clément: sentiment qui est devenu le plus commun depuis Eusèbe

(a) Strabo l. 16.

(b) Heb. vi. 18. Epist. ad Rom. vi. 37. Epist. ad Cor. i. 13.

(c) Vide Heb. 1. 7. & 11. 7. IV. 12. & X. 6.

(d) ברית *Bérish*, fœdus, alliance.

(e) διαθήκη *diathéké*, testamentum.

(f) Heb. vii. 1. & x. 1.

de Césarée ; n'ont pas fait attention que saint Clément n'étoit point Hébreu, & qu'on n'a aucune preuve qu'il ait sçu la langue Hébraïque. Au moins les Anciens supposent qu'il étoit Grec, ou Romain, ainsi il n'y a nulle apparence qu'il ait traduit l'Épître aux Hébreux, d'Hébreu en Grec. Ceux qui lui donnoient toute cette Pièce, raisonnoient plus conséquemment ; mais ils supposoient faux, comme nous l'avons marqué dans l'article précédent. Cette Lettre est sûrement de saint Paul, & elle a été écrite en Grec comme toutes les autres du même Apôtre. C'est le sentiment d'Origènes, & des plus habiles Critiques d'aujourd'hui. (a)

ARTICLE III.

En quel lieu, en quel tems, à qui, & à quelle occasion a-t-elle été écrite ?

Cette Lettre a été écrite avant la destruction du Temple de Jérusalem, comme il paroît par tout ce que l'Auteur dit des Prêtres, & des sacrifices de la Loi. Il marque assez qu'il étoit en Italie lorsqu'il l'écrivit ; puisqu'à la fin de sa Lettre, il dit : (b) *Les freres d'Italie vous saluent*. Saint Chrysostome, (c) Théodorct, (d) le Manuscrit Alexandrin, (e) & quelques autres croient qu'il l'écrivit à Rome, (f) un peu avant, ou un peu après qu'il fut délivré de ses liens. D'autres croient que ce fut plutôt dans quelques villes-d'Italie. S'il eût écrit de Rome, il n'auroit pas manqué d'en dire un mot, & il ne se seroit pas contenté de dire, *Les freres d'Italie vous saluent* ; mais, *les freres de Rome*.

Quoiqu'il en soit, on ne doute point qu'il ne l'ait écrite dans un tems où il avoit la liberté ; on du moins où il étoit sûr de l'obtenir bientôt ; puisqu'il promet aux Hébreux de les aller voir avec Timothée, si celui-ci venoit vers lui assez tôt ; & puisqu'il parle de ses liens comme d'une chose passée ; (g) *Vous avez eu*, dit-il, *compassion de mes liens*. Nous croyons donc avec le plus grand nombre des anciens, & des nouveaux Commentateurs ; & Chronologistes, (h) qu'il l'écrivit l'an 63. de JESUS-CHRIST, & le 10. de Néron, lorsqu'après avoir demeuré pendant deux

(a) *Ep. ad Hebr. prolog.* in Ep. ad Hebr. Dd. Pio, Spanhem de Auth. Ep. ad Hebr. p. 2. c. 2. Mill var. lect. in Ep. ad Hebr. Gros. Pise. Jac. Capell. *Ep. ad Hebr. in Clero*, alii plures.

(b) Hebr. xiii. 24.

(c) Chrysostomus in Ep. ad Rom. prolog.

(d) Theodorctus in Resp. Misc. edus *Ep. ad Hebr. in Clero*, & in us. de yi. an. l'apost.

(e) *Mss. Alex. ad calcem hujus Epist. Hæro Eregius* 1720. in l'anus

(f) Capell. *opend. ad hist. Apost. Spanhem* p. 174. & d. H. Baron. Blondel *Usser.*

(g) Hebr. x. 34.

(h) Chrysostomus & Theodorctus prolog. in Epist. ad Rom. Eusebius prolog. in Ep. ad Hebr. Baron, Blondel, Usser. Spanhem, Tillæus, alii passim.

ans à Rome dans les liens, sous la garde d'un soldat qui le conduisoit, il fut enfin renvoyé absous par Néron. Il l'écrivit peu de tems après celles aux Philippiens, (a) & à Philémon, (b) dans lesquelles il fait espérer, comme dans celle-ci, qu'il ira bien-tôt voir ceux à qui il écrit.

On croit qu'il l'écrivit principalement pour consoler les Hébreux convertis dans les persécutions qu'ils souffroient de la part des Juifs incrédules, qui les affligeoient par toutes sortes de mauvais traitemens, (c) qui leur ravissoient impunément leurs biens, (d) & les réduisoient à la dernière pauvreté. Il les exhorte à la patience, & à l'attente du Jugement de Dieu; il avoit aussi apparemment en vûe de les consoler de la mort de leur Evêque saint Jacques le Mineur, qui avoit été précipité du haut du Temple par l'ordre d'Ananus, environ un an auparavant. (e) C'est peut être à cela qu'il fait allusion par ces paroles: (f) *Souvenez-vous de ceux qui vous ont gouvernez, & qui vous ont enseigné la parole de Dieu, & faisant réflexion où leur conduise a abouti, imitez leur foi.* Comme il avoit appris aussi la part qu'ils avoient prise à ses liens, il les en remercie. (g)

Le zèle dont il brûloit de répandre par tout la lumière de la vérité, & la forte persuasion où il étoit de l'inutilité des cérémonies légales, & des sacrifices qui se faisoient dans le Temple, l'engagent à parler d'abord de la grandeur de JÉSUS-CHRIST au-dessus des Anges, & de Moÿse; ensuite il établit la vertu de son sacrifice, & de son sacerdoce; d'où il infère l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, & des sacrifices ordonnez par la Loi. Il montre aussi que les Prophètes ayant promis une alliance nouvelle, & un nouveau Testament, qui devoit succéder à l'ancien; cette alliance, & ce Testament ne sont autre que la Religion de JÉSUS-CHRIST. Il prouve que la foi est ce qui nous justifie devant Dieu, par une longue induction de la vie des Patriarches, des Prophètes, & des autres Saints de l'ancien Testament, dont il relève le mérite, & la foi.

Mais comme il savoit que son nom étoit odieux, non seulement parmi les Juifs qui ne croyoient point en JÉSUS-CHRIST, mais que plusieurs même du nombre des Fidèles de cette nation, avoient conçu de fâcheux préjuges contre lui, s'imaginant qu'il étoit l'ennemi de la Loi, & des cérémonies, il a la prudence de ne pas mettre son nom, ni sa qualité d'Apôtre à la tête, ni dans le corps de cette Epître, (h) mais il propose les vé-

(a) Philipp. 1. 16. Per meum adventum iterum ad voi.

(b) Philémon 9. 22. Para mihi hospitium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

(c) Heb. x. 32. 33.

(d) Heb. x. 34.

(e) L'an 64 de J. C. à la Fête de Pâque. Voyez Eusèbe l. 2. c. 23. Hist. Eccl.

(f) Heb. xiii. 7.

(g) Hebr. x. 34.

(h) Clem Alex apud Eusèb. hist. Eccl. l. 6. c. 14. Ος ωνομαζομενος εις το Πασχον Κλεμεντης ειπαται. Επειδωκει γαρ ενισχυον μετ' αυτου ειναι τον αυτον ανθρωπον, οτι εμεναι τον αυτον εις τον αυτον ανθρωπον εστιν εδωκεν ονομα Ηιερωνυμ Κατολου. voce Paulus; Quia Paulus scribebat ad Hebraeos, propter invideriam sui apud eos nominis, titulum in principio salutationis amputavit. Idem in Epist. ad Gal. 1. Theodorot. Ambrosiust. Chrysost. pref. in Ep. ad Hebr. &c.

de la Palestine, & en particulier de Jérusalem : Car peut-on dire qu'il promette aux Juifs de toutes les Provinces de l'Empire, de les aller voir ? Ce qu'il dit ailleurs, (a) qu'ils ont souffert avec joie le ravissement de leurs biens, les désigne aussi particulièrement. Les Juifs convertis eurent plus à souffrir de la part de leurs frères en Judée, qu'en aucun autre endroit du monde ; parce que leurs ennemis y étoient plus puissans, plus animés, & plus intéressés à supprimer, s'ils eussent pû, le nom de JESUS-CHRIST.

Mais s'il est vrai, comme on vient de le dire, que saint Paul ait écrit principalement aux Juifs de Jérusalem, & de Palestine, comment soutenir l'opinion que nous avons proposée ci-devant, que saint Pierre parle de l'Épître aux Hébreux dans celle qu'il écrit aux Juifs convertis, dispersez dans les diverses Provinces de l'Asie ; dans la supposition que l'Apôtre avoit écrit aux mêmes personnes auxquelles saint Pierre lui-même écrivit depuis ;

Pour se tirer de cette difficulté, M. Spanhem (b) répond 1°. Que cette Épître aux Hébreux a pû être écrite aux Juifs de toutes les Provinces de l'Asie : Ce qui ne nous paroît nullement probable, pour les raisons que nous avons alléguées ci-devant. 2°. Il dit que l'Apôtre écrit principalement aux Hébreux de la Palestine, & que c'est aussi à eux principalement que s'adresse la promesse qu'il leur fait de les aller voir au plutôt ; mais que cela n'empêche pas que son Épître ne se soit aussi répandue dans les Provinces auxquelles saint Pierre écrivit plus d'un an après : & de cette manière il leur a pû dire que Paul son frère bien-aimé, leur avoit écrit auparavant avec sa sagesse ordinaire, des choses fort difficiles à comprendre, &c. Et c'est ce qu'on peut répondre de plus plausible à cette objection, qui malgré tout cela, souffre encore assez de difficulté.

Il est remarquable que dans toute cette Épître, il ne parle qu'aux simples Fidèles d'entre les Hébreux. Il ne donne aucun avis aux Supérieurs. (c) Il prie seulement les Hébreux de saluer de sa part ceux qui étoient à leur tête, de conserver pour eux beaucoup de respect, de leur rendre une parfaite obéissance, d'imiter leur bonne conduite, & leur foi, & de faire en sorte qu'ils s'acquittent de leur devoir avec joie. C'est sans doute par un trait de sa sagesse, & de sa modestie, qu'il ne voulut pas s'ériger en maître envers les Chefs de l'Eglise de Jérusalem, qui étoient ou des Apôtres, ou des Disciples immédiats de JESUS-CHRIST ; gens sur qui il n'avoit aucune autorité.

Il est bon de remarquer aussi que plusieurs anciens Manuscrits, (d) &

(a) Hebr. x. 34.

(b) Spanhem de Auth. Epist. ad Hebr. parte
B. 6. 2. n. 8. 2.

(c) Heb. xiii. 17. . . 24.

(d) Alex. petit. 3. Ro. 2. Col. 7. Tres Mss.
petit Bekam & Cod. 29. Bibl. Crisost.

presque tous ceux qu'avoit vû saint Epiphane, (a) que Théodoret, l'Auteur de la Synopse sous le nom de saint Athanase, Euthalius, le Manuscrit Alexandrin, & un autre de la Bibliothèque de Coislin, (b) qui est très-ancien, & que l'on croit être du cinquième, ou sixième siècle, sans parler de beaucoup d'autres, mettent cette Epître immédiatement après la seconde aux Thessaloniens. Il n'est pas aisé de donner la raison de ce partage. Quelques-uns (c) ont crû que c'étoit afin de mettre tout de suite les Epîtres qui avoient été écrites à des Eglises, & de les séparer de celles qui ont été écrites à des particuliers. Théodoret (d) semble croire que l'Eglise l'a mise exprès immédiatement après celles aux Thessaloniens, pour montrer qu'elle la reçoit au nombre des Canoniques, & des vrais Ouvrages de saint Paul. Il accuse les Ariens de l'en avoir séparée, & de l'avoir mise après celles à Tite, & à Philemon, comme pour s'autoriser à nier son authenticité, & pour l'arracher à saint Paul.

ARTICLE IV.

De l'authenticité, & de la canonicité de l'Epître aux Hébreux.

Après ce que nous avons dit ci-devant de l'Auteur de cette Epître, que nous avons tâché d'assurer à saint Paul, il est aisé de décider la question proposée ici, si elle est inspirée, & canonique. Personne n'a jamais contesté à saint Paul la qualité d'Auteur inspiré, & ceux qui ont voulu nier l'authenticité, & la canonicité de cette Epître, ont commencé par soutenir qu'elle n'étoit pas de saint Paul, comme le disoient les Ariens; (e) ou par prétendre qu'elle étoit corrompue, & tronquée, comme le soutenoient les Marcionites. (f) Saint Clément Pape, à qui quelques-uns l'ont attribuée, n'a jamais passé pour un Auteur divin. L'opinion qui l'a attribuée à saint Luc, ou à saint Barnabé, n'est fondée sur aucune bonne preuve. Si donc cette Epître est de l'Apôtre, comme on l'a montré d'une manière incontestable, il s'ensuit qu'elle est inspirée, & d'une autorité divine.

Mais outre cette canonicité, & cette autorité, qu'on peut appeler intrinsèques, elle a aussi de la part du témoignage, & de l'acceptation de l'Eglise, tout ce qu'on peut désirer d'autorité. Les Grecs l'ont toujours

(a) Epiphane. *hæres.* 42. *Marcionis.*

(b) *Cod.* 202. *Biblioth. Coislin.*

(c) *Beza, Mill.*

(d) *Theodoret. præfat. in Epist. ad Hebr. Orit.*
*παρὰ τῆς ἐκκλησίας ἢ τῶν ἀποστόλων ἡδελφῶν
 ἡμῶν, κατὰ τὴν ἀποστολικὴν διδασκαλίαν ὑπογράμματα,*

ἢ τῶν ἁγίων Ἐκκλησιῶν τῶν ἀποστόλων ἀποστολικῶν, ἢ τῶν ἁγίων ἀποστολικῶν.

(e) *V. de Theodoret. præfat. in Epist. ad Hebr.*

(f) *Epiphane. hæres.* 42. *Hieronym. præf. in Epist. ad Titum.*

reconnue pour canonique, & les Latins depuis le quatrième, & le cinquième siècle, l'ont reçue de même. Saint Clément d'Alexandrie, (a) Origènes, (b) Eusébe, (c) les Lettres de Donys d'Alexandrie, & du Concile d'Antioche à Paul de Samosate, la Lettre d'Alexandrie d'Alexandrie au Concile de Constantinople, (d) saint Athanasé, (e) saint Cyrille de Jérusalem, (f) le soixantième Canon du Concile de Laodicée, saint Epiphane, (g) saint Basile, (h) saint Grégoire de Nazianze, (i) saint Grégoire de Nysse, (k) saint Amphiloque, (l) saint Grégoire Taurinien, (m) Tite de Boftres, (n) saint Ephrem, (o) & les autres l'ont admise, l'ont citée comme Ecriture divine, & ont regardé comme hérétiques ceux qui la rejetoient.

Théodoret (p) reproche aux Anciens de rejeter cette Epître, contre l'autorité de l'Eglise qui l'avoit reçue de son tems comme de saint Paul, & contre le témoignage d'Eusébe même, qu'ils regardoient comme le Patron de leurs dogmes, & qui l'avoit citée comme de saint Paul, & canonique. Saint Jérôme (q) témoigne aussi qu'elle étoit reconnue comme canonique par toutes les Eglises d'Orient, & par tous les Peres Grecs *Illud nostris dicendum est, hanc Epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab Ecclesiis Orientalibus, sed ab omnibus veterè Ecclesiis, & Græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli Apostoli suscipi.* Et dans un autre endroit, (r) il dit nettement que tous les Grecs reçoivent l'Epître aux Hébreux: *Epistolam ad Hebræos omnes Græci recipiunt, & nonnulli Latinorum.*

A l'égard de l'Eglise Latine, elle a balancé plus long-tems à la reconnaître comme étant de saint Paul, & à l'admettre dans le Canon. Nous avons cité ci-devant ce qu'Eusébe de Césarée, saint Jérôme, saint Augustin, Philastre, Isidore de Seville, & Raban Maur ont écrit sur cela. Gaius Prêtre de l'Eglise Romaine disputant à Rome sous Zéphirin, en 210. ne compte que treize Lettres de saint Paul, & omet celle aux Hébreux. Le Commentaire sur l'Apocalypse attribué à saint Victorin, ne parle pas non plus de celle aux Hébreux. Hilaire Diacre, & Pélagie, dont on a des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul, n'en ont point fait sur celle aux Hébreux. On ne la trouve point citée dans saint Cyprien, ni dans

(a) Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. ch. 14. *hif. Eccl.*

(b) Origen. apud Euseb. l. 6. c. 25. *hif. Eccl.*

(c) Euseb. l. 1. c. 31. *hif. Eccl.*

(d) Apud Théodoret. l. 2. c. 23. *hif. Eccl.*

(e) Athanas. de Nicæn. Decret. de Synod. *Epist. ad Serapion. &c.*

(f) Cyrill. Jerofol. *Cathec. 4.*

(g) Epiphani. *heres. 42. & 59.*

(h) Basile. *constit. mon. c. 22. & alibi.*

(i) Nazianz. *car. 14. & orat. 23.*

(j) Nysse. *de hypost. l. 3. p. 35.*

(k) Amphiloche. apud Greg. Naz. *car. 115.*

(l) Greg. Thaumaturg. *Exposit. fidei altera.*

(m) Tite. *Bist. Comment. in Luc. xxiii.*

(n) Ephrem Syr. *de virtutib. & vit. p. 31. de tormentis inferni, pag. 204. & alibi.*

(o) Théodoret. *prefat. in Epist. ad Hebr.*

(p) Hieronym. *Ep. 129. ad Dardan.*

(q) Idem *Ep. 126. ad Evangelium.*

les Peres Latins des trois premiers siècles. Eusèbe (a) dit qu'encore de son tems plusieurs Eglises ne la recevoient point comme de saint Paul.

Saint Jérôme (b) reconnoit que la coutume des Eglises Latines, ne l'admettoit point au nombre des Ecritures canoniques: *Quod si eam Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas canonicas*, &c. Et ailleurs: (c) L'Apôtre saint Paul a écrit à sept Eglises, car la huitième qui est celle aux Hébreux, est mise hors du Canon par plusieurs Latins: Et dans son Commentaire sur Esaïe: (d) *Eam Latina consuetudo inter canonicas Scripturas non recipit*. Et dans un autre Commentaire: (e) *L'Apôtre parlant de Sion, & de Jérusalem, si toutefois la Latinité ne rejette point l'autorité de la Grèce, dans l'Épître aux Hébreux*; &c. Du tems de saint Augustin, (f) plusieurs feignoient de la mettre dans le Canon des Ecritures; parce que le nom de saint Paul ne paroïssoit pas à la tête: *Unde nonnulli eam in Canonem Scripturarum recipere timuerunt*. Il témoigne dans ses Livres de la Cité de Dieu, que la plupart la recevoient comme de saint Paul; & que d'autres nioient qu'elle fût de lui. (g)

Mais le même Pere dans ses Livres de la Doctrine Chrétienne, (h) compte quatorze Epîtres de saint Paul, & par conséquent admet celle aux Hébreux au nombre des autres qui sont incontestables. Il la cite par tout comme canonique. Le Concile de Carthage (i) l'admet dans le catalogue des Livres sacrez. Saint Jérôme, qui lui paroit quelquefois assez peu favorable, la cite souvent comme Ecriture sacrée; & il déclare dans sa Lettre à Dardanus, qu'il la reçoit, (k) suivant en cela plusieurs Autorités des Anciens, que celle de quelques Latins de son tems, qui ne la recevoient pas. *Nos tamen utraque (Apocalypsin, & Epistolam ad Hebræos) suscipimus, nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes; qui plerumque utramque admittunt, restimatis; non ut interdum de apocryphis facere solent, sed quasi canonicis, & Apostolicis.*

Depuis le quatrième, & cinquième siècle, on la trouve très-souvent alléguée par les Peres Latins; & comme de saint Paul; & comme Ecriture canonique. Saint Hilaire, (l) Lucifer de Cagliari, (m) saint Ambroise, (n) Rufin, (o) Salvien, (p) Cassien, (q) le Pape Innocent I. écrivant à Exu-

(a) Euseb. l. 6. c. 20. *hist. Eccl.*

(b) Hieronym. Ep. 129. *ad Dardan.*

(c) Idem Epist. 103. *ad Paulin.*

(d) In Isai. viii.

(e) In Zachar. viii.

(f) Aug. *expofit. inchoatâ in Ep. ad Rom. v.*

(g) Aug. l. 16. *de civit. c. 22. Quamplures Apostoli Pauli esse dicunt; quidam vero negant.*

(h) Aug. *de Doctr. Christ. l. 2. c. 9.*

(i) Concil. Carth. c. 27.

(k) Hieronym. Ep. 129. *ad Dardan.*

(l) Hilar. l. 4. *de Trinit. p. 21.*

(m) Lucif. *Calced. de non se habentibus cum hæreticis.*

(n) Ambros. *de fide ad Gratian. l. 2. c. 44.*

(o) Rufin *expofit. Symboli; apud Cyprian.*

(p) Salvia. l. 2. *ad Eccl. Catholic.*

(q) Cassian. *collat. 2. c. 24.*

père, Hilaire Diacre, ou l'Ambrosiaſte ſur la ſeconde Épiôre à Tite, Ch. 1. Phébaſe, (a) Victorio, (b) & les autres que l'on a déjà nommé ci-devant dans la chaîne de la tradition des Pères Latins, pour prouver que cette Épiôre eſt de ſaint Paul. On peut ajouter à cela, les Conciles, & les Auteurs de l'Égliſe Latine, & les Manuſcrits qui nous ont donné des catalogues des Écritures canoniques; tous ces Monumens, ces Conciles, & ces Écrivains mettent tous quatorze Épiôres de ſaint Paul.

Mais dans les premiers ſiècles mêmes nous la trouvons citée comme Écriture divine dans des Auteurs qui ont écrit dans l'Occident. Par exemple, ſaint Clément Pape emprunte ſouvent des expreſſions, & des paſſages de cette Épiôre, quoiqu'il n'en nomme pas l'Auteur. Saint Irénée s'en ſert dans ſes Livres contre les hérèſies. (c) Tertullien (d) la cite de même, quoiqu'en un autre endroit il l'attribue à ſaint Barnabé. Novatien emprunte auſſi ſon autorité dans ſon Livre de la Trinité, Ch. 15. & ſaint Jérôme (e) ſemble inſinuer que les anciens Latins la recevoient, puisqu'il dit qu'il l'admet, ſans ſe mettre en peine des modernes, mais en ſuivant l'autorité des anciens: *Nequaquam hujuſ temporis conſuetudinem, ſed veterum Scriptorum authoritatem ſequentes*. Etienne Gobart (f) n'excepte que ſaint Hippolyte, & ſaint Irénée du nombre de ceux qui ont admis l'Épiôre aux Hebreux; il met ſaint Clément Pape, & Eufèbe au nombre de ceux qui la reconnoiſſent comme de ſaint Paul. Or on a vu que ſaint Irénée la citoit comme Écriture canonique, Les Ariens mêmes ne l'ont pas rejetée dans le commencement de leurs hérèſies; & Marcion ne nioit pas qu'elle ne fût de ſaint Paul, mais il la croyoit corrompue depuis lui.

On croit que ce qui a le plus contribué à faire héſiter pendant quelque tems l'Égliſe Latine à l'admettre dans le Canon des Livres ſaints, eſt l'hérèſe des Novatienſes, qui commencèrent à troubler l'Égliſe à la fin du troiſième ſiècle. Comme ces hérétiques abuſoient de certains paſſages de cette Lettre (g) pour autorifer leur erreur ſur la pénitence, on jugea prudemment à propos de ne pas donner trop de crédit à une piéce dont ils tiroient avantage. Les Ariens étant venus enſuite au commencement du quatrième ſiècle, & ſe ſervant de quelques autres paſſages pour foutenir leur ſentiment contre la conſubſtantialité, & l'éternité du Verbe, (h) cela fut cauſe qu'on demeura dans la même réſerve ſur cette Épi-

(a) Phébaſe. lib. contra Arianos.

(b) Victorin Aſer adverſus Arium, l. 1. c. 2. & 3. & de Romanſ.

(c) Irén. l. 2. c. 35 & l. 4. c. 21. 24.

(d) Tertull. contra Judæos. c. 2. & contra Marcion. l. 2. c. 8. & de quæſtit. c. 40.

(e) Hieronym. ad Dardanus. Ep. 129.

(f) Apud Phot. Cod. 132. K. h. u. r. e. p. i. s. t. i. c. 2. & 3. & 4. & 5. & 6. & 7. & 8. & 9. & 10. & 11. & 12. & 13. & 14. & 15. & 16. & 17. & 18. & 19. & 20. & 21. & 22. & 23. & 24. & 25. & 26. & 27. & 28. & 29. & 30. & 31. & 32. & 33. & 34. & 35. & 36. & 37. & 38. & 39. & 40. & 41. & 42. & 43. & 44. & 45. & 46. & 47. & 48. & 49. & 50. & 51. & 52. & 53. & 54. & 55. & 56. & 57. & 58. & 59. & 60. & 61. & 62. & 63. & 64. & 65. & 66. & 67. & 68. & 69. & 70. & 71. & 72. & 73. & 74. & 75. & 76. & 77. & 78. & 79. & 80. & 81. & 82. & 83. & 84. & 85. & 86. & 87. & 88. & 89. & 90. & 91. & 92. & 93. & 94. & 95. & 96. & 97. & 98. & 99. & 100.

(g) Voyez Hebr. vl. 4. 6. x. 16. 17. xii. 15. 16. 17.

(h) Hebr. l. 3. 4. & 11. 1.

tre. M. Spanhem croit que les Marcionites qui s'étoient jettez en Italie dès le second siècle de l'Eglise, avoient aussi contribué à entretenir l'indifférence où l'on paroïsoit à l'égard de cette Lettre, dont ils contestoient la vérité. (a) Quoiqu'il en soit, il est certain que depuis le quatrième, & cinquième siècle, l'Eglise Latine est d'accord avec la Grecque sur la canonicité de cette Epître, & qu'il y a plus de treize siècles que l'Apôtre en est en possession, dans laquelle il a été confirmé en dernier lieu par le Concile de Trente, qui l'a mise dans le Canon au nombre des Epîtres de saint Paul.

(a) Spanhem de Aulbero Epist. ad Hebr. parte 1, c. 8. art. 11, 12, 13, 14.





DISSERTATION

SUR MELCHISEDECH.

Les caractères que saint Paul dans l'Épître aux Hébreux, (a) donne à Melchisédech, sont si singuliers, & si élevez; ils paroissent si oppo-
sez entr'eux, & si difficiles à'allier, que l'Apôtre lui-même reconnoit la
difficulté de traiter cette matière, (b) quoiqu'il parlât à des Juifs instruits
dans les Ecritures, & accoûtumés aux explications figurées des Docteurs
de la Synagogue. *Nous aurions, dit-il, bien des choses à dire sur le sujet
de Melchisédech, mais elles ne peuvent guères s'expliquer par aucun dis-
cours.* Saint Jérôme (c) frappé de ces paroles de saint Paul, ne s'engage à
traiter ce sujet, que forcé par les prières de son ami Evagre. Il s'effraye à
la vûe de la grandeur, & de la difficulté de l'entreprise. D'autres Criti-
ques (d) après avoir bien examiné tout ce qu'on dit sur ce sujet, recon-
noissent qu'il s'en faut bien que l'on soit venu à bout de dissiper toutes
les ténèbres qui l'environnent. Enfin l'extrême variété d'opinions qu'on a
eu sur la personne de Melchisédech, prouve plus que toute autre chose,
l'embaras où l'on est sur ce qui le regarde.

Les Orientaux, & les Grecs feconds en fables, & en inventions, ont
trouvé moyen de déteiner une généalogie de Melchisédech, du moins ils
lui en ont forgé une; ils nous donnent les noms de ses ayeux, & de ses pe-
res, & meres. Mais comme le mensonge se trahit toujours par lui-même,
les uns racontent la généalogie d'une manière, les autres d'une autre. Les
uns le font Egyptien, d'autres Chananéen, d'autres Assyrien. Plusieurs
l'ont confondu avec le Patriarche Sem, d'autres avec Cham, & d'autres
avec Enoch. On en a fait un Ange, une Vertu divine, le Saint-Esprit, le
Fils de Dieu même. Ceux-ci le font fortir de Phaleg fils d'Héber; ceux-

(a) Hebr. vii. 2. 3. & seq.

(b) Hebr. v. 11.

(c) Hieronym. ad Evagr. seu ad Evangelium;
Fateor, volui dissimulare sententiam, nec me pe-
riculoso, & dissidioso miscere tractatu, in
que quoadcumque dixissem, reprehensores haereticus
forem: sed quoniam cum Epistolam relegerem, &
invenissem in extrema pagina miri me obstaculi-
tationis adjuratum ne spernerem peccatorem, ve-
lvi Petrum Libros, &c. Et post multa: Paulus

difficultatem rei proemio exaggerat, dicens, de
quo multas nobis sermo est, & interpretabilis.
Si vas electiois super ad mysterium, & de quo
disputat ineffabilia consistitur; quanto magis nos
varioscatis, & palicas solum debemus scientiam
inscientia profiteri.

(d) Vide Schlegel. quest. de persona Melchif.
initio, Spanham de Auth. Epist. ad Hebr. part. 1.
t. 5. n. 3.

là le font pere d'une race de Prédamites ; enfin il y en a qui pour expliquer ce que dit saint Paul, que Melchisédech étoit sans pere, sans mere, & sans généalogie, soutiennent qu'il étoit d'une race obscure, & honteuse, & il s'en est trouvé qui l'ont voulu faire passer pour illégitime.

Il est bon de proposer ici ces divers sentimens, & les principales preuves dont on les apuye, & après avoir réfuté ceux qui nous paroîtront incontestables, de mettre dans leur jour celui qui nous paroîtra le plus vraisemblable.

Dés le tems de saint Epiphane, (a) on avoit inventé des noms au pere, & à la mere de Melchisédech ; on donnoit à son pere le nom d'*Héraclas*, ou *Hercule*, & à sa mere le nom d'*Isaroth*, ou d'*Astaric*. La chaîne Arabique sur le Chap. ix. de la Génèse, donne plus d'étendue à cette généalogie. *Héraclas*, ou *Héraclim*, pere de Melchisédech, étoit, dit-on, fils de *Phaleg*, fils d'*Héber* ; ou plutôt petit-fils de *Phaleg*, & fils d'*Héber* ; & sa mere étoit *Salathiel* fille de *Gomer*, qui étoit fils de *Japhet*, fils de *Noé*.

Joseph fils de Gorion (b) Historien Hébreu, qui vivoit à ce qu'on croit, (c) vers le onzième siècle, prétend que Melchisédech s'appelloit autrement *Johoram*, ou *Joram* ; que de son tems la ville de *Jébus*, appelée depuis *Sédech*, d'où lui vient le nom de *Melchisédech*, ou *Roi de Sédech*, prit enfin le nom de *Salem* ; & que l'étoile qui présida à sa naissance, s'appelloit *Sédech*. C'est ainsi que les Hébreux appellent la planète de Jupiter. Je ne m'arrête point à réfuter de pareilles choses ; il suffit de les rapporter pour en faire sentir tout le ridicule.

Michel Glycas, (d) & George Cédrene, (e) & quelques autres (f) font venir Melchisédech d'une race Egyptienne. Son pere s'appelloit *Sidon*, ou *Sida*, fondateur de la ville de *Sidon*, & fils du Roi *Egyptus* ; Melchisédech fonda, dit-on, *Salem*, sur le mont de *Sion*, & y régna treize ans, ayant vécu dans la justice, & dans la virginité, sans laisser d'enfans. Cédrene ajoute qu'il est dit dans saint Paul, que Melchisédech fut sans pere, sans mere, & sans généalogie, parce qu'il n'étoit pas de la race choisie, que ses parens étoient des méchans, & que lui-même regnoit dans le pays de *Canaan*.

Suidas (g) avoit apparemment puise dans les mêmes sources, que les Auteurs dont nous venons de parler, c'est-à-dire, dans des livres apocryphes, ce qu'il nous dit de Melchisédech. C'étoit, dit-il, un Prêtre de

(a) Epiphani. heres. 55. c. 2. Καὶ γὰρ λέγουσιν
οἱ ἐν τῷ Μελχισεδέχῃ ἄνευ πατρὸς καὶ μητρὸς ἐπιγενέσθαι.
... Ἐπειὶ δὲ τῆς Ἡρακλῆος ἀστὴρ ἦν ἡ γενεὰ,
πατρὸς δὲ Ἡρακλῆος, μητρὸς δὲ Ἀστάρης.

(b) Ben Gorion l. 6. c. 32.

(c) Voyez Basnage t. 7. c. 7. Edit. Paris.

(d) Glycas Annal. p. 155.

(e) Cedren l. 1. p. 27.

(f) Simon Legobret apud Cang. ad Chronic. Pasch. p. 100.

(g) Suidas in Melchisedech.

Dieu, & un Roi des Cananéens, qui ayant bâti une ville sur le mont de Sion, lui donna le nom de Salem; c'est-à-dire, ville de paix. Il y régna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié. L'Écriture ne parle point de sa généalogie; parce qu'il étoit de la race impie de Canaan.

Mais voici une histoire, ou plutôt un Roman complet de la vie de Melchisédech. (a) Elle est tirée d'un Auteur Grec inconnu, mais assez ancien, puisqu'on le trouve dans des Manuscrits qui ont plus de sept cens ans d'antiquité. L'Auteur pour concilier à son Ouvrage une plus grande autorité, l'a donné sous le nom de saint Athanase, dont il est assurément très-indigne. Une Reine nommée Salem, qui regnoit dans une ville du même nom, eut un fils nommé Salaad, qui fut père de Melchi, Melchi épousa Salem, dont il eut deux fils; l'aîné nommé Melchi, & le second nommé Melchisédech. Le Roi Melchi étoit idolâtre. Un jour qu'il voulut sacrifier à ses Dieux, il envoya Melchisédech son fils lui chercher sept veaux, pour en faire un sacrifice. En y allant, Melchisédech fut éclairé de Dieu; & il comprit que les Idoles n'étoient rien. Il revint à son père, & lui remonta la vanité de son culte. Melchi en colère se renvoya de nouveau chercher des victimes. Pendant qu'il y alloit, Melchi dit à la Reine Salem son épouse qu'il falloit immoler aux Dieux un de leurs fils. Ils tirèrent au sort, & le sort tomba sur Melchi l'aîné de leurs enfans. Il fut mené au Temple avec cinq cens trois autres enfans offerts par leurs pères, & trois cens offerts par leurs mères, & un nombre infini d'autres victimes. Melchisédech ayant horreur de ce carnage, se retira sur le mont Thabor, où étant en prière, il demanda à Dieu que la terre s'ouvrit, & qu'elle engloutit tous ceux qui étoient dans le Temple où l'on devoit immoler son frère. Sa prière fut exaucée. Le Temple, & tout ce qui y étoit, la ville même, & tous les habitans furent abîmez sous la terre.

Melchisédech étant de retour, & voyant le terrible effet de sa prière, fut touché de frayeur. Il remonta sur le Thabor, s'enfonça dans une épaisse forêt, y demeura nud pendant sept ans. Ses ongles crûrent à la longueur d'une paume; ses cheveux le couvrirent jusqu'à la ceinture; la peau de son dos se durcit comme l'écaille d'une tortue; il ne mangea que quelques fruits sauvages; il ne but que l'eau de la rosée qu'il l'échoit sur l'herbe. Après ce terme, Dieu dit à Abraham de monter sur le Thabor, & d'y chercher un homme sauvage, de le revêtir, & de lui demander sa bénédiction. Abraham va, & trouve Melchisédech en l'état que nous venons de le représenter. Ils descendirent ensemble de la montagne; & trois jours après, Melchisédech prit une corne pleine d'huile, en oignit Abraham, le bénit, & lui changea son nom d'Abram, en celui d'Abra-

(a) Apud Athanas. t. 2. p. 239. nov. Edit.

ham. Quelque tems après, comme Abraham revenoit de la poursuite des quatre Rois, Melchisédech vint au-devant de lui, & lui presenta une coupe de vin, après y avoir jetté secrètement un morceau de pain. Il en donna à boire à Abraham, & aux trois cens dix-huit hommes qui l'accompagnoient, & qui figuroient les trois cens dix-huit Peres du Concile de Nicée, comme le pain, & le vin représentoient la sainte oblation qui se fait sur nos Autels.

Pour détruire d'un seul mot toute cette fabuleuse narration, il n'y a qu'à faire remarquer sa nouveauté. Elle parle du Concile de Nicée comme d'un événement arrivé depuis assez long-tems. (a) L'Auteur semble dire que Melchisédech demeure éternellement Prêtre du très Haut. (b) Nul Ancien n'a parlé des parens prétendus de Melchisédech; & si l'Ecriture en avoit dit quelque chose, le raisonnement de saint Paul tomberoit de lui-même. Enfin le ridicule, & le fabuleux de cette mauvaise Pièce se remarquent de toute part, & dans toutes ses circonstances.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Un Auteur (c) dont on a encore aujourd'hui l'Ouvrage, dans l'Appendice du troisième Tome de la nouvelle Edition de saint Augustin, (d) avoit écrit que ce Melchisédech qui vint au-devant d'Abraham, & qui donna la bénédiction à ce Patriarche, n'étoit point un homme, mais qu'il étoit d'une nature divine: enfin que c'étoit le Saint-Esprit, qui lui avoit apparu sous une forme humaine.

Evagrius, ou plutôt *Evangelus*, ou *Evangelius*, (e) ayant envoyé cet Ecrit à saint Jérôme, le priant de lui en dire son sentiment, le saint Docteur se mit à feuilleter les anciens Peres, qui avoient vécu avant lui, dans le dessein de réfuter ce téméraire Ecrivain. Il trouva d'abord qu'Origènes, & Didyme, après bien des raisonnemens, concluoient que Melchisédech n'étoit pas un homme, mais un Ange. Mais ensuite en consultant saint Hippolyte, saint Irénée, Eusébe de Césarée, Eusébe d'Emèse, Apollinaite, & Eustathe d'Antioche, il remarqua que tous s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers, & par des raisonnemens différens, que Melchisédech étoit Cananéen de naissance, & Roi de la ville de Salem, autrement Jésus, & enfin appelée Jérusalem. Et c'est en effet le sentiment le

(a) Ομοιως τῷ, ὃ ἐν ἄλλοις μάλιστα ἀνά ταύτην ποιεῖται ὡς τὸ Νικαίου μυστήριον.

(b) Καὶ δὲ τὸ ἱερατικὸν αὐτοῦ τῷ Οὐρανῷ, μὴ οὐκ ἴσχυε αὐτὸν εὐδοκίαν.

(c) On croit que cet Auteur est Hilaire, Diacre de Rome sous Libère, & qui fut depuis schismatique Luciferien. Bellarmin l. 2. de Sacram. c. 10. & lib. de Scriptur. Eccles. Erasme Préface sur cet Ouvrage, Viegas sur l'Apocal. 21. Est. sur le Chap. vii. sur l'Ép. aux Hébreux, & plusieurs autres croient que c'est cet Ouvrage qu'Evangelus communiqua à saint Jérôme. Voyez

la nouvelle Edition de S. Augustin.

(d) *Quæstiones ex utroque Test. mixtæ, pag. 204. c. f. 109. 108. Similis Dei Filius non potest esse, nisi sit ejusdem nature. Et quid incredibile videtur, si Melchisedech ut homo apparuit, cum intelligatur tertius esse Persona? ... Jam ambo similes esse leguntur, & unus esse dispensationis, quia unus fuit & natura, &c.*

(e) Voyez la nouvelle Edition de S. Jérôme, tome 2. p. 570. où l'on remarque que tous les Manuscrits lient *Evangelus*, ou *Evangelius*, au lieu d'*Evagrius*.

plus suivi, & le plus probable. Il prouve ensuite que Melchisédech étoit une figure très-expressé de nôtre Seigneur JÉSUS-CHRIST, comme Roi de Salem, ou Roi de paix ; comme Prêtre, & Roi tout ensemble ; Prêtre Eternel, & avant la Loi, pour désigner le Sacerdoce de JÉSUS-CHRIST, sans pere, sans mere, & sans généalogie ; non qu'il soit descendu du Ciel, ou qu'il ait été formé immédiatement par les mains de Dieu, mais parce qu'il est introduit dans l'histoire d'Abraham, sans qu'on nous dise qui il étoit, ni qui étoient ses parens, ni le tems de sa naissance, ni celui de sa mort. Tout cela étoit mystérieux ; & c'est ce mystère que l'Apôtre nous a si divinement expliqué dans l'Épître aux Hébreux.

Quant aux raisons qu'apportoit cet Auteur pour prouver que Melchisédech étoit le Saint-Esprit, on peut les réduire à trois. La première, qu'il devoit être d'une nature différente d'Abraham, & au-dessus de la nature de l'homme, puisqu'Abraham, qui étoit si grand en mérites, est toutefois si petit en comparaison de lui : *Sine dubio quod minimum est à meliore benedicitur*, dit l'Apôtre, (a) en parlant de la bénédiction qu'Abraham reçoit de Melchisédech. Les Prêtres ordinaires bénissent quelquefois des personnes meilleures, & plus justes qu'eux. Ainsi le Sacerdoce par lui-même n'élève pas un homme aux yeux de Dieu, au-dessus d'un autre. Il falloit donc que Melchisédech fût plus grand qu'Abraham par sa nature, puisqu'il ne pouvoit l'être ni par son mérite, ni par sa justice, ni par son Sacerdoce : *Per hæc apparet Melchisedech ultra hominem esse, quia non erat unde melior esset Abraham, nisi solâ præcedat illum natura*.

2°. Melchisédech n'a ni commencement, ni fin, ni pere, ni mere, ni généalogie ; il n'est point né, il n'est point mort ; il est donc Dieu, dit nôtre Auteur. 3°. Melchisédech, selon l'Apôtre, est semblable au Fils de Dieu, il demeure Prêtre Eternel : *Assimilatus Filio Dei, manet Sacerdos in æternum*. Or il ne peut être ressemblant au Fils de Dieu, qu'il ne soit de même nature. Le Fils de Dieu est le premier Prêtre Eternel ; Melchisédech est le second. Le Fils est le Vicaire, & le Prêtre du Très-Haut ; le Saint-Esprit l'est de même : & quoiqu'ils soient tous les deux de même nature, l'ordre des personnes veut que le Fils soit avant le Saint-Esprit.

Pour répondre à toutes ces raisons, on peut dire, 1°. que l'Apôtre dans presque toute l'Épître aux Hébreux, & particulièrement dans l'endroit où il parle de Melchisédech, traite d'une manière allégorique, suivant la méthode des Juifs d'alors, du Sacerdoce de JÉSUS-CHRIST, comparé à celui d'Aaron. Il montre que le sacerdoce, & la personne de Melchisédech, étant des figures du Sacerdoce, & de la Personne de JÉSUS-

(a) Hébr. vii. 7.

CHRIST, celui-ci l'emporte infiniment par-dessus Aaron. Il tire avantage, & des paroles, & du silence de l'Écriture. Tout ce que les Livres saints disent d'avantageux de Melchisédech, se vérifie éminemment dans JESUS-CHRIST. Le silence qu'ils gardent sur sa naissance, sur sa mort, sur sa généalogie, est encore mystérieux, selon l'Apôtre. Il en tire un argument pour relever Melchisédech, & en même temps JESUS-CHRIST au-dessus d'Aaron.

2°. Le sujet auquel il en fait l'application, soutient admirablement l'usage qu'il fait de ces raisons, lesquelles en tout autre occasion, & à l'égard de tout autre sujet, ne prouveroient rien; car comment recevroit-on ce raisonnement: l'Écriture ne parle ni du père, ni de la mère; ni de la naissance, ni de la mort d'Élie de Thibsi, donc il est éternel, & immortel? De plus, l'Apôtre parloit à des Chrétiens, déjà persuadés de la divinité de JESUS-CHRIST, & de son Sacerdoce éternel, & outre cela accoutumés aux explications allégoriques, & figurées, qui à l'égard d'autres personnes n'auroient pas eu la même force. Car que l'on dise à un payen que Melchisédech est la figure du Messie, que le Messie est le Prêtre éternel, immortel, sans commencement, sans fin; en un mot, vrai Dieu, & vrai homme, tout cela lui paroitra énigme, & il vous demandera des preuves de tout ce que vous avancez. L'Apôtre supposoit ces vérités comme prouvées, & connues aux personnes auxquelles il parloit.

3°. Il est certain, quoiqu'en puisse dire l'Auteur que nous réfutons; que celui qui bénit, est toujours plus grand que celui qui reçoit la bénédiction, au moins quant à cette fonction. Ainsi on ne peut nier qu'Abraham à cet égard n'ait reconnu Melchisédech comme au-dessus de lui. Il n'est point ici question de la foi, de la justice, ni du mérite intérieur d'Abraham comparé à celui de Melchisédech; il ne s'agit que de la bénédiction qu'il a reçue de ce Prêtre du Seigneur. Par là il le reconnut incontestablement comme au-dessus de lui; vouloir conclure de là que Melchisédech étoit d'une autre nature, c'est outrer le raisonnement de saint Paul. Les preuves allégoriques ne veulent point être trop poussées.

4°. La ressemblance qu'a Melchisédech avec le Fils de Dieu, ne tombe pas sur sa nature, mais sur son sacerdoce. Saint Paul n'insiste que sur cela; son intention ne va pas plus loin. Le Saint-Esprit n'est jamais nommé Prêtre dans l'Écriture; jamais il n'est dit qu'il se soit manifesté visiblement aux Patriarches, ni qu'il ait donné la bénédiction à Abraham, ni qu'il ait reçu de lui la dime, ni qu'il ait régné à Salem. Tout cela ne convient qu'à un homme dans le sens propre, & historique. Pour entrer dans la pensée de l'Apôtre, il faut concevoir qu'il compare un homme à JESUS-CHRIST, & non pas qu'il lui compare une personne de la Trinité. Toute l'économie de l'ancien Testament comparé au nouveau, est fondée sur cela. On prend un personnage où se rencontrent quelques figures du Mes-

fic, & on en fait l'application à JESUS-CHRIST. Ici c'est Melchisédech, ailleurs c'est Isaac, ou Moÿse, Samson, David, ou Salomon. Enfin saint Paul dit ici expressément (a) que Melchisédech a été fait semblable au Fils de Dieu. Il est donc postérieur à lui. Ce n'est donc pas le Saint-Esprit qui est égal, coéternel, & consubstantiel au Fils.

Théodote le changeur, disciple de Théodote le corroyeur, forma au commencement du troisième siècle une hérésie nommée des Melchisédechians; (b) ces hérétiques suivoient les erreurs de Théodote le corroyeur, d'où vient que saint Epiphane (c) dit que cette secte n'étoit qu'une branche des Théodotiens, qui soutenoient que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un homme, quoiqu'il fut né de la sainte Vierge, par l'opération du Saint-Esprit. (d) A l'égard de Melchisédech, ils disoient qu'il n'étoit pas un homme; mais un Vertu céleste, supérieure à JESUS-CHRIST même, (e) puisque Melchisédech étoit l'intercesseur, & le médiateur des Anges, au lieu que JESUS-CHRIST l'étoit seulement des hommes. Le premier étoit le modèle de JESUS-CHRIST, suivant cette parole du Pseaume: (f) *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Ils ajoutoient que Melchisédech n'avoit eu véritablement ni pere, ni mere, & que son commencement, & sa fin étoient incompréhensibles.

Saint Epiphane réfute au long cette erreur. Il fait voir que Melchisédech étoit un homme, par tout ce que Moÿse en raconte, & par ces paroles mêmes de l'Apôtre; (g) *Celui dans la généalogie n'est point au nombre des leurs; &c.* Il ne prend donc pas que ce grand-Prêtre n'ait point eu de généalogie: mais simplement que sa généalogie n'étoit point au nombre de celle des Hébreux. De plus, il montre par saint Paul (h) que Melchisédech est devenu semblable au Fils de Dieu. Le Fils de Dieu étoit donc avant lui, & au-dessus de lui; car on ne dit pas, par exemple, que ce soit une perfection à un maître de devenir semblable à son serviteur, ni au supérieur de ressembler à celui qui est au-dessous de lui.

Les Melchisédechians se servoient pour autoriser leurs erreurs, de certains livres feints, ou apocryphes, dont ils étoient les auteurs, & qu'ils attribuoient à des personnes dont l'Ecriture ne parle point. (i) Cette hérésie n'a pas eu beaucoup de cours; elle fut renouvelée en Egypte sur la fin du troisième siècle par un nommé *Hierax*, qui soutenoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit. Ce fut vers ce même tems qu'Hilaire Diacre écrivit ce que nous avons réfuté ci-devant, après saint Jérôme. Hierax

(a) Hebr. vii. 3. *Τῷ Ἰησοῦ ὡς ὁ Θεὸς ἰσοπρεσβύτης.*

(b) Theodorot. *hæres. fabul. l. 2. c. 6.*

(c) Epiphân. *hæres. 55.*

(d) Tertull. *in catalog. ad finem lib. de præscrip.*

(e) Tertull. *loco cit. Aug. hæres. 34.*

(f) Psal. cix.

(g) Hebr. vii. 6.

(h) Hebr. vii. 3.

(i) Vide Epiphân. *hæres. 55. & Philastr. c. 52.*

étoit Egyptien de la ville de Léonto, fut habile dans l'écriture, & qui faisoit profession d'une vie fort religieuse.

Il prétendoit prouver que le Saint-Esprit étoit *Prêtre éternel*, par ce qui est dit dans l'Épître aux Romains, (a) que le *Saint-Esprit intercède pour nous par des soupirs ineffables*. Il montrait que le Saint-Esprit, non plus que le Fils de Dieu, n'a ni père, ni mère, n'ayant point de mère dans le Ciel, ni de père sur la terre; il confirmoit son sentiment par ce passage du livre apocryphe de l'ascension d'Isaïe: *L'Ange qui me conduisoit, me dit en me montrant celui qui étoit assis à la droite de Dieu: Qui est celui-là? Je lui répondis: Vous le savez, mon Seigneur. Il me dit: C'est le Fils unique, & bien-aimé de Dieu. Je lui demandai: Et qui est celui qui est à la gauche, & qui est semblable au Fils de Dieu? L'Ange répondit: C'est le Saint-Esprit qui parle en vous, & dans les Prophètes, & qui étoit semblable au Fils unique de Dieu*. Ces derniers mots font allusion à ce passage de l'Épître aux Hébreux: (b) *Assimilatus manet Sacerdos in perpetuum*.

Mais on peut dire à Hiérax, 1°. qu'on ne peut pas conclure que le Saint-Esprit soit *Prêtre éternel* de ce qu'il intercède pour nous par des gémissements ineffables. Ces gémissements ineffables, il les forme dans nous, il nous fait prier, il nous inspire de saints desirs, il nous fait mériter le pardon, & nous fait obtenir ce que nous demandons au Père: mais ce n'est point proprement comme *Prêtre*. 2°. Qu'il y a bien de la différence entre ce qui est dit de Melchisédech, qu'il n'a dans l'Écriture ni père, ni mère, ni commencement, ni fin, pour marquer que les noms de ses parents, & le tems de sa naissance, & de sa mort ne sont point marqués dans Moïse; & ce que dit Hiérax du Saint-Esprit, qui réellement, & de fait n'a ni commencement, ni fin, ni père, ni mère, qui est Dieu éternel, & infini. 3°. L'autorité de l'ascension d'Isaïe n'est rien à notre égard. Ce livre ayant pu être composé par un homme prévenu d'une erreur pareille à celle de Hiérax, & n'ayant jamais eu dans l'Eglise aucune autorité canonique.

On connoit (c) une autre sorte de Melchisédechens plus nouveaux, qui paroissent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchisédech une très-grande vénération. Ils ne reçoivent pas la circoncision, & n'observent point le sabbat; ils ne sont proprement ni Juifs, ni Payens, ni Chrétiens; ils demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Asingani*, comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se souiller. Si vous leur présentez quelque chose, ils ne le recevront pas de votre main; mais si vous le mettez à terre, ils le prendront; & tout de même, ils ne vous présenteront rien avec la main: mais

(a) Rom. viii. 26.

(b) Hebr. vii. 3.

(c) Vide Cedren, Zonar, Scaliger ad Euseb,

pag. 241. Timoth. Presbyter C. P. de receptione
barotic. p. 392. t. 3. Monument. Grac. Ceter.

le mettront à terre, afin que vous le preniez. On ne fait pas ce qui les oblige à avoir pour Melchisédech une si grande vénération.

Les Juifs au rapport de saint Jérôme, (a) & les Samaritains au rapport de saint Epiphane, (b) soutenoient que Melchisédech étoit le même que Sem fils de Noé; opinion qui a trouvé grand nombre de défenseurs parmi les modernes. (c) Nous croyons que Sem est né l'an du monde 1558. qu'il a vécu en tout six cens ans, & qu'il est mort l'an du monde 2158. Abraham est né l'an du monde 2008. il est entré dans la terre de Canaan âgé de soixante & quinze ans, l'an du monde 2083. Il reçut la bénédiction de Melchisédech l'an du monde 2092. & par conséquent soixante-six ans avant la mort de Sem. Ainsi la Chronologie n'a rien d'absolument contraire à ce sentiment. Mais il y a d'autres raisons qui nous empêchent de croire que Sem soit venu dans le partage de Cham, & que l'écriture qui fait si souvent mention de Sem sous nom propre, & véritable, veuille ici le déguiser sans aucune raison apparente.

De plus, l'Apôtre nous dit que Melchisédech étoit sans pere, sans mere, & sans généalogie. Or on sait que Sem étoit fils de Noé; on connoit sa généalogie depuis Adam, jusqu'à lui; & depuis lui, jusqu'à Abraham, & encore bien plus avant. Moïse nous marque, & l'année de sa naissance, & celle de sa mort. Enfin ceux qui prétendent qu'il ne pouvoit y avoir alors dans le monde de Prêtre du Très-haut, & de supérieur à Abraham, que le seul Sem, font plusieurs fausses suppositions. Ils supposent que Sem étoit l'aîné des fils de Noé, ce qui est très-douteux, pour ne rien dire de plus; ils veulent que le Sacerdoce fût une prérogative attachée à la qualité de premier-né, autre supposition très-incertaine. Je ne répète point ce que j'ai dit ci-dessus du mérite relatif d'Abraham, & de celui qui lui donne sa bénédiction, en qualité de Prêtre du Très-haut. Tout Prêtre comme tel, & tout homme qui donne sa bénédiction à un autre, est toujours son supérieur, au moins en ce sens.

C'est par une suite de l'h supposition qui veut que Melchisédech soit le même que Sem, que plusieurs Hébreux, (d) & plusieurs Commentateurs parmi les anciens & les modernes, (e) ont cru que Rébecca avoit été consulter Melchisédech, au sujet des deux enfans qu'elle portoit dans son sein, lorsqu'il lui fut dit: (f) *L'aîné sera assujetti au plus jeune.*

Un Auteur nouveau, (g) & fameux par la hardiesse de ses sentimens, a

(a) Hieronym. Ep. ad Evangel. & tradit. Hebr. in Genes.

(b) Epiph. hæres. 56.

(c) Vide Eiran Abul Cajet. Eugub. in Genes. XIV. Rupert in Matt. 2. Gal. 3. de Arcan. l. 30. c. 6. Genes. in Chron. Tournil Annal. Meßer in P. 22. Montan. p. 216. Hugo Broughton, &

Job. Valles. Suarez, alii apud Tenam, & Sibley.

(d) Jonathan Jerofol. alii Rabb. plerique.

(e) Aug. q. 72. in Genes. Theodor. qu. 76. in Genes. Cosm. Me: ach. l. 3. p. 217.

(f) Genes. XIV. 13.

(g) Juicū Hist. Critiq. des Dogmes, &c. l. 1.

prétendu prouver que Melchisédech étoit le même que Cham ; mais comment accorder les éloges que l'Écriture donne à Melchisédech , & les caractères de ressemblance que saint Paul relève entre Melchisédech , & le Messie , avec ce que Moÿse nous dit de la personne de Cham , (a) qui fut maudit de Noé son pere , en la personne de son fils Chanaan , & qui est bien plus propre à nous former le caractère d'un réprouvé , que celui du Messie , & du premier des prédestinez ? Ce sentiment de M. Jurieu a été réfuté par des Auteurs qui ont écrit exprés sur ce sujet , (b) qui n'en méritoit pas beaucoup la peine.

Un autre Auteur François (c) a prétendu dans un livre intitulé , *Melchisédech réfuté* , que Melchisédech n'étoit autre que le Patriarche Enoch , qui n'est point mort , & dont il est dit ici , *neque finem vita habens*. Mais il a été puissamment réfuté par le Pere Salien dans la Préface du cinquième tome de ses Annales.

Le Pere Pétau (d) en réfute un autre qui avoit donné un livre sous le titre d'*Epiphanie* , (e) dans lequel il prétendoit montrer que les Mages qui sont venus adorer JESUS-CHRIST à Bethléem , sont Enoch , Melchisédech , & Elie ; après quoi il s'explique sur la personne de Melchisédech , en disant que c'étoit un homme céleste ; dont le corps n'étoit pas comme les nôtres terrestres , & grossiers , mais d'une nature céleste , & en quelque sorte spirituelle : Qu'il avoit été créé avant la lumière , & avant le monde même ; & par conséquent avant Adam. Et comme l'Apôtre dit que Melchisédech (f) a été fait semblable au Fils de Dieu , il croit que le Fils de Dieu étoit de la même nature que Melchisédech , & qu'il avoit été créé un peu avant lui. Il soutient que Dieu au commencement créa des hommes de deux sortes , les uns célestes , comme le Fils de Dieu , & Melchisédech ; & les autres terrestres , comme Adam : Et c'est , selon lui , ce que saint Paul a voulu marquer par ces paroles de la première Epître aux Corinthiens : (g) *Le premier homme créé de la terre , fut terrestre ; & le second fut créé du Ciel , & céleste*. JESUS-CHRIST ayant donc d'abord été créé céleste , devint ensuite terrestre , s'étant allié avec nôtre nature , & ayant pris la chair humaine. Il est inutile de s'arrêter à réfuter un système aussi ridicule , après que le P. Pétau a pris la peine d'en faire voir tout le foible , & tout le danger.

Je ne parle point de la témérité de quelques Auteurs Juifs , (b) qui ont

(a) Genes. ix. 22. 25. 26.

(b) Lud. Berges. hist. erasie. Melchisedech , c. 4. 5. Chr. Steph. Vichmanshauf. Melchised. ab injuria defectus Philip. Olear. disput. de Cham maledicte , apud Fabric. Cod. pseudepigr. v. Test. p. 33.

(c) Vide Salian. prefat. in tom. 5. Annal.

(d) Petavi. t. 3. Dogmat. Theolog. Traët. de

Opificio sex dierum , l. 1 c. 4. art. 3.

(e) C'est Auzoles de la Peire , imprimé à Paris en 1626. in quarto.

(f) Heb. vii.

(g) 1. Cor. xv. 47.

(h) Apud Selden curis secundis ad Job. 1. de Decin.

osé avancer que Melchisédech étoit illégitime, parce qu'on ne parle ni de son père, ni de sa mère; à peu près comme ces gens d'une naissance si obscure, qu'on ne connoit pas leurs parens: *Nullis majoribus ortos*, comme parle Horace; (a) ou comme dit Tite-Live, en parlant d'Ancus Martius Roi de Rome: (b) *Ancus patre nullo, matre serva*. Et Sénèque dit qu'il y a eu deux Rois des Romains, dont l'un n'avoit point de père, & l'autre point de mère: (c) *Duos Romanos Reges esse, quorum alter patrem non habes, alter matrem: Nam de Servii matre dubitatur; Ancus pater nullus; Numa nepos dicitur*. Mais il n'y a nulle apparence que le silence que l'Écriture a gardé à l'égard des parens de Melchisédech, soit foudé sur une semblable raison. Saint-Paul n'auroit eu garde de le relever, & d'en tirer un sujet d'éloge pour Melchisédech, & un de ses caractères de ressemblance avec le Messie.

Quelques anciens hérétiques du nombre des Melchisédechians, croyoient que Melchisédech étoit le Fils de Dieu, qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham. (d) Ce sentiment a eu de tems en tems des défenseurs; & on lit que du tems de l'Empereur Théodose le jeune, un Solitaire d'Égypte, fort homme de bien, se laissa aller à cette imagination. (e) Il communiqua sa pensée à saint Cyrille Archevêque d'Alexandrie, qui voulant le ramener doucement, & le guérir, sans lui faire de peine, lui dit de consulter Dieu sur cette affaire. Le Solitaire obéit; & après trois jours passés en oraison, il revint trouver saint Cyrille; & lui déclara qu'il ne croyoit plus que Melchisédech fût le Fils de Dieu; mais un simple homme; & qu'il l'avoit vu dans la compagnie des autres saints Patriarches descendus d'Adam. On cite aussi quelques Rabbins qui ont été dans cette pensée. (f)

Mais personne ne s'est déclaré pour ce sentiment d'une manière plus forte, & plus étendue que Pierre Cumanus (g) dans son Livre de la République des Hébreux. Cet Auteur le soutient avec toute l'érudition, & l'élegance dont il est capable. C'est beaucoup dire; car cet Écrivain est à la fois très-habile, & très-bien-disant; il a senti qu'une opinion aussi singulière avoit besoin de toute sa capacité, & de tout son art. Il croit donc

(a) Horat. l. 1. sat. 6.

(b) Liv. lib. 4. c. 3.

(c) Sæc. Epist. 108.

(d) Elishan. bar. 55.

(e) Coster. monum. Græc. t. 3. p. 423. 424.

(f) Rab. Moses Hadarson וְכִי חָזַק צְדִיק וְנוֹשַׁע סוֹר הַשָּׁמַיִם

(g) Petr. Cumanus de Republ. Hebr. l. 3. c. 3.

Quoniam recepta opinioni adversari ista ratio mihi videtur, valentior se omni auctoritate deget veritas. Ego se existimo, Melchisedecum non

hominem esse, sed semivivum genitum, sed divini-
meris natura fuisse... Proff. gævænt prælo Reges
impies Abrahamus, & v. dicitur reducere cop. as.
Fortè tunc in itinere obvium se illi talis Filius Dei
specie humana, habitus Sacervotus, Regisque ad-
datus. . . Scitum Abrahamus esse hoc majus quid-
dam, et fuisse sevit. Itaque quod sub imagine
Istebat, mente celnis, & Messia summo Regi, Sa-
cerdotique, quem mortalibus olim datum intel-
ligebat, præsentis præsentis numeris, detinensque
obtulit.

que c'est le Messie qui apparut à Abraham au retour de son expédition contre les quatre Rois : Que ce saint Patriarche le prit d'abord pour un homme ; mais qu'ensuite il y reconnut quelque chose de plus grand , & de plus divin ; qu'enfin il l'adora comme le Messie , qui devoit un jour paroître dans le monde pour sauver les hommes , & qu'il lui présenta des offrandes , & la dixme de tout ce qu'il avoit. Il croit que c'est le même Fils de Dieu , qui quelques années après , apparut à Abraham accompagné de deux Anges , qui entrèrent dans sa tente , & reçurent le repas qu'il leur offrit.

La différence qu'il y a , dit-il , entre l'apparition faite à Abraham sous le chêne de Mambré , & celle de Melchisédech au même Abraham dans le chemin , est que l'Écriture dit expressément , en parlant de la première , que c'étoit le Seigneur ; & dans la seconde , elle dit simplement que ce fut Melchisédech , laissant à David , & à saint Paul le soin de développer le mystère de cette apparition. David l'a fait dans le Psaume , (a) en disant : *Vous êtes le Frère Éternel selon l'ordre de Melchisédech* ; c'est-à-dire , de la même manière que Melchisédech ; & saint Paul l'a expliqué plus au long dans l'Épître aux Hébreux , lorsqu'il a dit par exemple , que Melchisédech s'étoit rendu semblable au Fils de Dieu ; c'est-à-dire , suivant nôtre Auteur , que le Fils de Dieu prit alors la forme , la taille , & le visage qu'il eut depuis , lorsqu'il parut parmi les hommes ; *Filium Dei cum in via Abrahamo occurreret , eum vultum , eumque habitum corporis sibi finxisse , quem postea gessit in terris.*

Il ajoute que c'est ce que le Sauveur vouloit marquer dans saint Jean , (b) lorsqu'il disoit aux Juifs : *Abraham votre pere est de l'empressement pour voir le jour de ma venue ; il l'a vu , & en a été pénétré de joie.* C'est , dit-il , cette apparition du Fils de Dieu , ou de Melchisédech à Abraham , qu'il vouloit marquer.

On lit dans la Chronique Pascale (c) une particularité touchant Melchisédech , qui a quelque rapport à ce que prétend ici Cunæus. On y raconte qu'Abraham dit un jour à Dieu : *Seigneur , si vous devez envoyer votre Ange sur la terre de mon tems , faites-moi la grace que je le voye.* Mais le Seigneur lui répondit : *Je ne vous serai pas voir mon Ange ; mais vous verrez la figure de ce jour. Descendez , passez le Jourdain , & vous le verrez.* Il passa le fleuve , & il vit Melchisédech qui venoit au-devant de lui ; il se prosterna , & l'adora , parce qu'il vit le jour du Seigneur ; & il fut comblé de joie.

Mais cet Ecrivain s'éloigne de l'opinion de Cunæus , en ce qu'il croit que Melchisédech est un descendant de Cham , lequel fut conduit de

(a) Ps. l. cxx. 4.
(b) Joan. vii. 56.

(c) Chronis. Pasq. p. 49. Edit. Cang.

Dieu hors de son pays, de même qu'Abraham. Il fixa, dit-il, sa demeure au-delà, c'est à-dire, à l'orient du Jourdain, de même qu'Abraham en-deçà, c'est à-dire, à l'occident. Mais en ce dernier point il se trompe assurément. Aucun Auteur n'a mis la ville de Salem, où regnoit Melchisédech, au delà du Jourdain. Et à l'égard du *jour du Seigneur qu'a vu Abraham*, il y a bien plus d'apparence que le Sauveur a voulu par ces paroles, désigner, ou la naissance d'Isaac, ou sa délivrance miraculeuse lorsqu'Abraham se mit en devoir de l'immoler au Seigneur; (a) ou l'apparition des trois Anges à Abraham, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente, & qu'il parla à l'un d'eux, comme s'il eût parlé à Dieu même. (b)

Mais revenons à Cunaxus. Il fait le commentaire de tout ce que dit l'Apôtre de Melchisédech, & il l'adapte à son système. Il fait sur tout beaucoup de fond sur ces paroles de saint Paul: (c) *Dans la Loi les Lévités qui reçoivent la dixme, sont des hommes sujets à la mort.* Mais dans ce passage du Pseaume: *Vous êtes Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisédech, on parle de Melchisédech comme d'une personne vivante.* S'il étoit vivant du tems de David, ce n'étoit certainement pas un homme mortel. Enfin l'Auteur rejette avec beaucoup de hauteur, & de mépris les autres explications qu'on donne à ces passages: *Agant se, versinque in omnes partes ii, quos & presens, & prior atas tulit, nihil nisi nubes, atque inania presabunt nequicquam, & suis se texebis involvent.*

Pierre Du Moulin (d) avoit soutenu le même sentiment que Cunaxus & depuis environ vingt huit ans, un nommé Jacques Gaillard en a de nouveau entrepris la défense par un assez gros Traité, imprimé à Leide en 1686. Il prétend que Melchisédech n'est pas un nom propre d'homme, mais un nom générique, marquant le Melchisédech par sa qualité de *Prince de justice*; comme ailleurs il est désigné sous le nom de *Prêtre Eternel*, de *Roi pacifique*, d'*Emmanuel*, ou *Dieu avec nous*; & que *Salem* n'est pas non plus une ville particulière, mais un nom appellatif, qui marque que le Melchisédech sera un *Roi de paix*. On cite grand nombre d'autres Auteurs, qui favorisent ce sentiment. (e)

Christophe Schlegel (f) qui a écrit exprès sur la personne de Melchisédech, s'est appliqué fort sérieusement à réfuter Cunaxus. Nous ne suivrons ni sa méthode, ni sa longueur, nous nous contenterons d'expliquer d'une manière simple, & naturelle les Textes de Moïse, de David, & de saint Paul. Cette seule exposition suffira pour montrer que le parti que Cunaxus a pris, n'est nullement soutenable. Il est aisé de prouver pre-

(a) Gen. f. xxix.

(b) Gen. f. xxi.

(c) H. br. vii. 8.

(d) Hist. Moluans.

(e) Vide ABA Eviditer. Lips. an. 1686 p. 150.

(f) Schlegel Dissert. de persona Christi, ad salcem Tetra in Ep. ad H. 1605.

nièrement que Moÿse étoit un homme. Moÿse nous donne son nom, le lieu de sa demeure, son emploi. (a) *Melchisédech Roi de Salem, Frère du Très-haut*. Ce Prince qui ne demeuroit pas loin de Sodome, & de Gommorre, dont Abraham avoit si généreusement pris la défense, charmé de la magnanimité de ce Patriarche, *vint au-devant de lui comme il retournoit de la défaite des quatre Rois* liguez, il le combla de bénédictions, & lui rendit mille graces du service important qu'il venoit de rendre à tout le pays, & *lui présenta du pain, & du vin*, c'est-à-dire, toutes sortes de rafraichissemens, à lui, & à son armée victorieuse. Abraham à son tour pénétré de respect, & de religion pour le Très-haut, dont Melchisédech étoit le Prêtre, & de reconnoissance pour la civilité de ce Prince, lui offrit la dime de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi, & qui n'appartenoit point aux Rois de Sodome, & à ses alliez. Dans tout cela on ne voit rien de surnaturel, rien qui marque que Melchisédech ait été plus qu'un homme.

Le Psalmiste qui long-tems depuis Moÿse, a prédit la grandeur, & le regne du Messie, n'en donne pas une autre idée; il dit que le Seigneur dit à son Christ: *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech*. L'éternité tombe sur le Messie, & non sur Melchisédech. L'ordre de Melchisédech est opposé dans cet endroit à l'ordre d'Aaron. Vous serez Prêtre éternel, non comme les Prêtres descendus d'Aaron, mais comme l'a été Melchisédech. Prêtre du Très-haut, dont le Sacerdoce n'est point passé à ses successeurs, qui n'a pas eu comme Aaron une race qui ait possédé le Sacerdoce pendant une longue suite de générations. Pour vous, vous le posséderez seul, & éternellement.

Saint Paul voulant faire le parallèle du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & de celui d'Aaron, & voulant relever celui du Messie par tout ce qu'il a de plus glorieux, ramassa tout ce que dit l'Ecriture à la gloire de Melchisédech, & fait voir que JESUS-CHRIST a rempli d'une manière infiniment relevée, tout ce que Melchisédech avoit autrefois figuré dans sa personne, dans ses actions, dans ses qualitez de Roi, & de Prêtre. Il pose pour principe que Melchisédech étoit le symbole de JESUS-CHRIST: *Assimilatus Filio Dei*. Il se sert exprès de cette expression: *Melchisédech a été rendu semblable au Fils de Dieu*, pour marquer que Dieu en nous le faisant décrire dans l'Ecriture, avoit en vû de nous tracer dans lui une image de ce que devoit être JESUS-CHRIST conversant parmi les hommes. Il ne dit pas que JESUS-CHRIST a été fait semblable à Melchisédech, de peur qu'on ne conçût Melchisédech comme existant avant JESUS-CHRIST, & comme l'original sur lequel JESUS-CHRIST se seroit

(a) Genes. xiv. 18.

formé. JESUS-CHRIST est l'Original, Melchisédech est la figure, ou la copie; mais cette figure, cette copie a paru dans le monde avant le Messie, qui étoit l'Original, & l'objet premier de tout l'ancien Testament.

Saint Paul relève la qualité de *Roi de Salem*, ou Roi de paix, que possédoit Melchisédech; il trouve dans son nom de Roi de justice, *Melchisédech*, & dans son sacerdoce, dans les décimes qu'il reçoit d'Abraham, dans la bénédiction qu'il donne à ce Patriarche, des traits de ressemblance avec le Messie, & des preuves de sa supériorité au-dessus du sacerdoce d'Aaron. Enfin il nous découvre le mystère du silence de l'Écriture sur les peres, & meres, & sur la généalogie de Melchisédech, pour montrer que JESUS CHRIST étoit réellement sans pere sur la terre, & sans mere dans le Ciel, & Prêtre éternel de la Loi nouvelle; c'est ainsi que les anciens Peres de l'Église, & presque tous les nouveaux Commentateurs l'expliquent: c'est le sens que demande le but, & le dessein de l'Apôtre dans toute cette Épître.

Le passage que CUNÆUS croit décisif pour prouver que Melchisédech n'est pas un homme, mais le Fils de Dieu, mérite qu'on s'y arrête. Le voici: (a) *Ici ceux qui reçoivent la dime, sont des hommes sujets à la mort; mais ici on parle de Melchisédech, comme d'une personne vivante. Si l'on fait consister la différence entre Melchisédech, & les Lévites, en ce que ceux-ci sont morts, & celui-là est vivant, il est évident que Melchisédech, & les Lévites ne sont pas de même nature. Mais il faut prendre tout le raisonnement de saint Paul. Il a dit au ψ. 3. que Melchisédech étoit représenté dans l'Écriture sans faire mention de son pere, ni de sa mere, ni de sa généalogie, & dont la vie n'a ni commencement, ni fin; & que par là il est devenu semblable au Fils de Dieu, & au Sacerdoce qui subsiste éternellement.* Voilà le principe sur lequel il a établi le Sacerdoce éternel de Melchisédech; Éternité figurative dans sa personne, & réelle dans JESUS-CHRIST. Ainsi Melchisédech en recevant la dime d'Abraham, & dans la personne d'Abraham la recevant des Lévites ses descendants, il reçoit réellement la dime de la personne d'Abraham, & il la reçoit des Lévites ses fils, dans le même sens qu'il est éternel, c'est-à-dire, d'une manière figurative. JESUS-CHRIST dont il étoit la figure, possède l'éternité réelle, & véritable, & son Sacerdoce est réellement éternel, & supérieur à celui d'Aaron. Melchisédech n'avoit au-dessus des Lévites qu'une supériorité de figure, en ce qu'il représentoit le Sacerdoce du Fils de Dieu.

D'autres (b) soutiennent que le passage qu'on vient de citer, regarde,

(a) Heb. vii. 8.

(b) Heinf. Exercit in hunc loc. Ita Ambr. sicut Quis est qui vivit? Ille enim qui seculum

ordinem Melchisedech factus est Sacerdos in eternum. Ita Jacob. Capell. Knochbull in Heb vii. b.

non seulement Melchisédech, mais JESUS-CHRIST, lequel est vivant, & immortel; mais l'explication que nous avons proposée, paroît plus conforme à la lettre, & à la suite du raisonnement de l'Apôtre.

Nous ne nous étendons pas à réfuter ceux qui ont prétendu que Melchisédech étoit un Ange. Cette opinion demeure réfutée, dès qu'on a montré que Melchisédech étoit un homme, un Roi de la ville de Salem dans la Palestine. Or c'est ce que toute l'Écriture, tant de l'ancien que du nouveau Testament, nous enseigne, comme nous le venons de prouver. A quoi l'on peut ajouter ce raisonnement: Melchisédech étoit constamment une figure du Fils de Dieu: *Assimilatus Filio Dei*, dit l'Apôtre. Or le Saint-Esprit, ni le Fils de Dieu même apparoissant aux hommes, ne peuvent pas être des types, ou des figures du Messie. Donc Melchisédech n'étoit ni un Ange, ni le Fils de Dieu, ni le Saint-Esprit.

L'économie que Dieu a gardée dans l'ancien Testament pour faire prédire, & figurer son Messie, a été, de susciter des hommes comme Noé, Isaac, David, Salomon, en qui il mettoit des caractères qui représentoient les qualitez, les perfections, & les fonctions de son Fils; ou de susciter des Prophètes, qui le dépeignoient, & qui marquoient les circonstances de sa venue, de sa mort, de sa résurrection dans leurs discours, & quelquefois dans leurs actions. C'est-là la voye générale qu'il a suivie dans tout l'ancien Testament; c'est sur ce fondement que le Fils de Dieu lui-même, & ses Apôtres ont toujours raisonné. JESUS-CHRIST ne nous cite que des paroles, ou des actions des Prophètes, & des anciens Patriarches, lorsqu'il nous veut prouver qu'il est le Messie, & qu'en lui se rencontrent les caractères marquez dans l'Écriture, que dans lui se vérifient les figures de la Loi, & les promesses des Prophètes. Les Apôtres dans leurs discours, & dans leurs Épîtres, en usent de même.

Si quelques anciens Pères ont trouvé JESUS-CHRIST dans les apparitions de l'ancien Testament, (a) nous n'avons garde de nous opposer à leur créance; nous l'y reconnoissons avec eux, & dans le sens qu'ils l'y ont reconnu; nous avouons que celui qui reçut les adorations d'Abraham, & à qui l'Écriture donne le nom de *Jehovah*, & de *Tout-puissant*; (b) que celui qui apparut à Moïse dans le buisson ardent, & qui donna la Loi sur le mont Sinai, representoient le Fils de Dieu, c'est-à-dire, que c'étoient des Anges, comme l'Écriture elle-même nous l'apprend, (c) qui representoient la personne de Dieu, & qui parloient en son nom; mais nous soutenons que la rencontre de Melchisédech, & d'Abraham, n'est nullement une apparition; toute la narration de Moïse prouve le

(a) Vide Tenam in Epist. ad Hebr. c. 1. diff. enl. 2. scilicet 2.

(b) Genes. XVIII. 1. 2. 14. 20. 25.

(c) AB. VII. 30. . . 35. 51. Galat. III. 19. Heb. 11. 2.

contraire; & quand c'en seroit une, ce ne pourroit être le Fils de Dieu, qui se représenteroit lui-même à Melchisédech. La figure, & la chose figurée doivent être réellement différente. Enfin quand nous avouërions que c'éroit un Ange, il n'en seroit pas moins vrai que Dieu n'a pas choisi les Anges pour en faire des types de JÉSUS-CHRIST. Ce n'étoit point aux Anges qu'il devoit s'unir par son incarnation, (a) mais à la nature humaine; c'est donc parmi les hommes qu'il devoit produire des sujets propres à le représenter, & à prédire sa venue.

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons avec le plus grand nombre des Peres, (b) & des Interprètes, que Melchisédech étoit un Roi de la race de Chanaan, qui adoroit le vrai Dieu, & exerçoit la justice; qui demouroit, & qui regnoit à *Salem*, nommée autrement *Jébus*, & depuis *Jérusalem*; qui ayant appris l'important service qu'Abraham avoit rendu au pays, en poursuivant les quatre Rois, qui avoient vaincus, & dépouillés les Rois de la Pentapole, & des pays voisins, vint au-devant de lui avec des rafraichissemens, & lui donna sa bénédiction, c'est-à-dire, le combla d'éloges, & fit des vœux pour sa conservation, au nom du Dieu très-haut, dont il étoit Prêtre. Abraham de son côté offrit à Dieu par les mains de Melchisédech, la dîme des dépouilles qu'il avoit prises sur l'ennemi, reconnoissant ainsi le Seigneur comme premier Auteur de sa victoire. Comme nous nous sommes assez étendu dans le Commentaire sur la Génèse, à expliquer les principales circonstances de cette histoire, nous ne nous y arrêterons pas ici davantage. Quant au sens spirituel, & allégorique que saint Paul nous y a fait remarquer dans son Epître aux Hébreux, nous l'expliquerons dans le Commentaire sur cette Epître.

(a) Hebr. 11. 16. *N'fuit enim Angelus apprehendit; sed semen Abrahae* & prole dicit.

(b) Hippolyt. Irena. Euseb. Casar. Euseb. Emisim. Apollinar. Euseb. apud Hieronym. Epist. ad Evangel. ipse Hieronym. Joseph lib. 1. Antiq.

c. 11. & lib. 7. de Belle, c. 18. Egeßty l. 3. c. 9. de Excid. Jerofol Philo de congress. quar. Erud. Græc p. 418. Theodoret. q. 63. in Genes Occumen. in Hebr. v11. Chrysoß in Ep. ad Hebr. homil. 12. Theophyl. Theodoret. alii passim.





COMMENTAIRE

DE

JUAN SAINTE MARIE

DE

LA

...

...

...

...

...

...

...

...

COMMENTAIRE



COMMENTAIRE LITTERAL
SUR L'ÉPIÎTRE
DE SAINT PAUL
AUX HÉBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

Dieu qui a parlé aux hommes par les Prophètes sous l'ancien Testament, leur a parlé par son Fils égal à lui, dans le nouveau. JESUS-CHRIST supérieur aux Anges par son origine, par sa domination, par sa puissance, par sa gloire.

†. 1. *M*ultifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis, novissimè diebus assis locutus est nobis in Filio,

†. 1. **D**ieu ayant parlé autrefois à nos pères en divers tems, & en diverses manières par les Prophètes, vient enfin de nous parler en ces derniers jours par son propre Fils,

COMMENTAIRE.

†. 1. **M**ULTIFARIAM, MULTISQUE MODIS, &c. Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en divers tems, & en diverses manières par les Prophètes. Saint Paul relève ici la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, par deux endroits. 1°. Par la qualité des personnes qui en ont été les ministres ; & 2°. Par les diverses manières dont Dieu nous y a

F f f f

2. *Quem constituit heredem universorum, per quem fecit & sacula.*

2. Qu'il a fait héritier de toutes choses & par qui il a même créé les siècles.

COMMENTAIRE.

révélé ses volontez. Moÿse fut ministre de la première alliance; JESUS-CHRIST l'a été de la seconde. Le premier étoit un simple homme; le second est un homme-Dieu. Le Seigneur révéla ses volontez aux hommes dans la première, par les Prophètes qu'il leur envoya en divers tems, & à qui il se communiqua en différentes manières. Dans la seconde, il nous a parlé par son Fils unique, coéternel, & consubstantiel à lui-même, à qui il a communiqué la plénitude de son Esprit, & qui seul nous a plus révélé de vérité, & de mystères, que tous les Prophètes ensemble. Dieu parloit aux Prophètes en songes, en visions, en apparitions, en figures, en révélations. (a) JESUS-CHRIST la vérité éternelle, source de toute lumière, splendeur qui brilloit dans le cœur des Prophètes, est venu dans le monde, nous a parlé par lui-même, & nous a donné son Esprit saint, qui nous enseigne toutes vérités. Les anciens Prophètes étoient des types du Sauveur: (b) *In manu Prophetarum assimilatus sum*. Tout ce qui arriroit aux Juifs étoit figure de ce qui a été fait par JESUS-CHRIST, & de ce qui est arrivé à son Eglise: (c) *Omnia in figuris contingebant illis*.

C'est le même Dieu qui a envoyé Moÿse, & JESUS-CHRIST, & qui est auteur de l'ancienne, & de la nouvelle alliance. (d) Celle-ci a toujours été la première dans son intention; il lui a donné dans toute occasion des marques de sa prédilection, & de sa préférence. La première n'étoit, pour ainsi dire, que provisionnelle, & en attendant la seconde. Il a d'abord envoyé à sa vigne ses serviteurs; mais enfin il y a envoyé son Fils. (e) *Novissimè*, marque les tems de la venue du Messie, désignez dans l'Ecriture sous le nom des derniers jours, ou de la dernière heure. (f)

ÿ. 2. *QUEM CONSTITUIT HÆREDEM UNIVERSORUM.* Qu'il a fait héritier de toutes choses. Le Fils de Dieu selon sa nature divine, a toujours été le maître absolu de toutes choses; mais selon sa nature humaine, & comme homme-Dieu, il a reçu de Dieu en héritage toutes les nations; selon ces paroles: (g) *Tous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui: Demandez-moi, & je vous donnerai les nations pour votre héritage*. L'Apôtre insinuë ici la vocation des Gentils à la foi; JESUS-CHRIST n'est pas envoyé seulement à Jacob; il est venu pour sau-

(a) Theodorst. Περὶ ἡγεγῶτος, τῶν θείων ἐκλήσεων ἢ διαφύλαξις ἐπιφανῶν ἀλλὰ καὶ ἀποδοτῆς τῶν ἀποστόλων, καὶ ἀποδοτῆς τῶν Μουσῶν, &c. Εἰς. Τετ. αἰτί.

(b) Of. c. xlii. 10.

(c) 1. Cor. x. 11.

(d) Chrysost. Theophyl.

(e) Matt. xxi. 33.

(f) Is. li. 2. Jerem. xxxiii. 20. xlviii. 47. Dan. ix. 24. x. 14. &c. Act. ii. 17. 1. Timet. iv. 1.

(g) Psalm. cx. 8.

3. Qui cum sit splendor gloria, & figura substantia eius, per iniqua omnia verbe virtutis sua purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram Majestatis in excelsis :

3. Et comme il est la splendeur de sa gloire, & le caractère de sa substance, & qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiez de nos péchez, il est assis au plus haut du Ciel à la droite de la souveraine Majesté :

COMMENTAIRE.

ver, & pour appeller toutes les nations. (a) Il est l'héritier, le maître, le Seigneur de toutes choses, de tous les hommes. (b) Dès sa naissance il a été établi héritier de toutes les nations : mais il est entré en possession de cette domination d'une manière plus pleine, & plus parfaite après sa résurrection, lorsqu'il est monté à la droite du Père, (c) & qu'il a formé son Eglise, composée des Juifs, & des Gentils. C'est là ce que l'Ecriture appelle si souvent le regne de Dieu, ou le royaume des Cieux.

PER QUEM FECIT ET SÆCULA. Par qui il a créé les siècles : c'est à-dire, tous les tems, & tout ce qui est arrivé dans la suite de tous les siècles ; tout ce qui a existé dans le tems. Le nom de siècle, se prend souvent pour le monde, & pour tout ce qu'il contient. (d) Dieu a créé toutes choses par son Verbe, par son Fils, par sa Sagesse ; non que le Fils de Dieu ait été le simple exécuteur de ses ordres, ou l'instrument dont il s'est servi pour produire tous les Etres : mais le Verbe, la Sagesse a été comme le modèle sur lequel le Créateur a créé toutes choses. (e) De même qu'un architecte conduit un grand bâtiment par l'idée qu'il s'en est formée ; ainsi le Père a créé le monde par la Sagesse incarnée, qui est son Verbe, & son Fils. (f) Saint Paul s'élève comme par degrés, en parlant de JESUS-CHRIST. Il en a parlé d'abord selon sa nature humaine ; ici il en parle selon ce qu'il est par sa nature divine. Comparez Prov. VIII. 22. . . 30. Joan. I. 2. 3. Psalm. XXXII. 6.

3. QUI CUM SIT SPLENDOR GLORIÆ. Comme il est la splendeur de sa gloire. Le Fils de Dieu est la splendeur, ou l'éclat de la gloire du Père. De même que la lumière d'un flambeau est de même nature que le flambeau ; ainsi le Fils est de même nature que son Père. Le Père est la gloire ; le Fils en est la splendeur, (g) ou le rejaillissement : il est Dieu de Dieu, lumière de lumière. Mais ne vous imaginez point que ce soit com-

(a) Chrysof. Theophyl.

(b) Chryf. Κληρονομας, τῆς ἐξουσίας. Græc. ἔβ. alii.

(c) Vide 1. Cor. XV. 25. 16. 27. Ephes. 1. 20. 22. 23.

(d) Matt. XXVIII. 20. Hebr. XI. 3. ἔβ. Men. Græc. alii.

(e) Philo: Περὶ ἑαυτοῦ. Γεννητὸν ἢ κτιστὸν, ἢ κτιστὸν καὶ αἰνία ἀπὸς ἑαυτοῦ. Ὁ δὲ τῷ κτιστῷ ἢ κτιστῷ, αἰνία ἴστω ἢ ἐσθραγίς, ἢ τὰν ἴστων ἰκαστὸν κτιστῶν.

(f) August. Terna. Men. Est. alii.

(g) Chryf. hic, homil. 2. Theophyl.

me une lumière empruntée, ou un accident d'un corps lumineux ; c'est une lumière, un éclat substantiel, qui sort du Père sans diminution, sans partage, sans affoiblissement de la part de celui qui engendre, & sans commencement, sans dépendance de la part de celui qui est engendré. L'Arche d'alliance, (a) la colonne de nuée (b) qui conduisoit les Hébreux dans le désert, sont quelquefois appellées *la gloire du Seigneur* ; parce qu'elles étoient comme les symboles de sa présence. Les prophètes, comme Moïse, (c) Elie, (d) & Isaïe, (e) ont quelquefois découvert quelque rayon de la gloire du Seigneur. Les hommes inspirez ont été intérieurement éclairez comme par un éclat de la Majesté divine. Mais ici c'est la splendeur même, & l'éclat de la gloire du Père, c'est JESUS-CHRIST qui est cette lumière, & cette splendeur essentielle, infinie, éternelle, consubstantielle au Père. (f)

ET FIGURA SUBSTANTIÆ EIUS. *Le caractère de sa substance.* (g) L'Apôtre n'ayant pas encore assez marqué à son gré l'excellence de la nature du Fils de Dieu, en disant qu'il est la splendeur du Père, de peur qu'on ne s'imaginât que ce fût un simple rejaillissement de lumière, comme celui qui nous fait appercevoir une peinture sur la toile, ou un visage dans un miroir, ou même l'éclat qui se remarque dans un flambeau allumé, & qui éclaire tous les objets qui sont au tour de lui ; il nous avertit que c'est le caractère de la substance du Père ; une empreinte permanente, ressemblante, substantielle. (h) On ne peut guères trouver dans la nature, d'exemple qui soit plus propre que celui-là à exprimer la parfaite consubstantialité du Père, & du Fils, & la distinction de leurs personnes ; quoiqu'on puisse aussi trouver dans cette similitude quelque difficulté, puisqu'enfin l'empreinte, & le cachet sont toujours d'une substance différente de la chose qui y est représentée. Mais on ne doit point espérer de trouver dans les choses créées, des exemples qui ne laissent rien à désirer sur un mystère qui est si fort au-dessus des régles de la nature.

PORTANS QUÆ OMNIA VERBO VIRTUTIS SUÆ. *Il soutient tout par la puissance de sa parole.* Le Fils de Dieu est le créateur, & le conservateur de tous les êtres. Il les soutient, il les gouverne, il les entretient, il les empêche par sa puissance infinie de retomber dans le néant d'où ils sont tirez. (i) Il ne dit pas qu'il les soutient par sa puissance, mais par la puissance de sa parole, ou par la parole de sa puissance, pour mar-

(a) 1. Reg. IV. 22. Psal. LXXVII. 61.

(b) Exod. XVI. 10. XXIV. 16. Num. XVI. 19.

(c) Exod. XXXIII. 22. 23.

(d) 1. Reg. XIX. 10. 22. 23.

(e) Isaï. VI. 1. 2. 3.

(f) Vide OUVRES. Est. Græc. Tir.

(g) Καὶ ἡγεμονία τῆς οὐσίας αὐτοῦ.

(h) Chrysost. Aug. Theodor. Est. Men. Græc. alii passim.

(i) Est. Tena. Menach. Tir. Theophyl. Οὐδὲν ἴσμεν φησι τὸ ἄλλο. Τέλειον κτιστὸν, ὑπερβύτου Μάνου ἐκ πύλων τῆς ἀνατολῆς τὸ ἄνεμον, τὸ δεικνύμενον, ὡς οὐ τὸ μὲν αὐτὸ μὴ ἀποκατασταθῆναι.

4. *Tantò melior Angelis effectus* quand differens pro illis nomen habet dicitur.

BRAS aussi élevé au-dessus des Anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur.

COMMENTAIRE.

quer l'efficace ; & la toute puissance du commandement de Dieu, & de sa parole, par laquelle il a fait toute chose. (a) La parole est souvent mise pour le commandement. (b)

PURGATIONEM PECCATORUM FACIENS. Après nous avoir purifié de nos péchez. L'Apôtre après avoir parlé du Fils de Dieu comme du créateur, & du conservateur de toutes choses, relève ici sa qualité de Sauveur, & de Prêtre. (c) C'est lui qui nous a purifié de toutes nos souillures par le mérite de son Sang, & par la grace du Baptême, & de la justification que nous avons reçue. Les Prêtres de la Loi, ou déclarent simplement purifiez, ceux qui ont exécuté ce que la Loi ordonne, ou offrent des sacrifices pour leur expiation. JESUS-CHRIST nous purifie par lui-même, comme porte le Texte Grec ; (d) par sa mort, par ses mérites, dont l'application nous est faite par la foi, & par les Sacremens. Voyez ci-après Hébr. IX. 12. x. 12. & I. l'Ép. 1. 22.

SEDET AD DEXTERAM MAIESTATIS. Il est assis à la droite de la souveraine Majesté. JESUS-CHRIST après avoir accompli sur la terre l'ouvrage que son Père Céleste lui avoit confié, après avoir opéré la rédemption du genre humain, est monté au Ciel, & est assis à la droite du Père. La droite, & la séance marquent la gloire infinie dont il est environné. (e) La droite étoit la place d'honneur chez les Hébreux. (f) Il n'a jamais été dit d'aucune créature qu'elle soit assise à la droite de la souveraine Majesté. Quelques-uns (g) croyent que l'Apôtre veut comparer l'entrée de JESUS-CHRIST dans le Ciel, à celle du grand-Prêtre dans le Sanctuaire. Mais il est plus vraisemblable qu'il ne fait attention qu'à la gloire dont il jouit depuis sa résurrection ; non pas qu'il n'en ait joui auparavant, mais parce que pendant le tems de sa vie mortelle, elle ne paroissoit point. (h) Mon Père, disoit-il, (i) glorifiez-moi, & donnez-moi la gloire que j'ai eu dans vous avant que le monde subsistât.

¶ 4. TANTO MELIOR ANGELIS. Etant aussi élevé au-dessus des

(a) Est. Tem. Erasim. Men. Tirin.

(b) 3. Reg. 1. 27. Luc. 7. 5. Hebr. XI. 3.

(c) Est. Men. Jun. Gem. alii.

(d) *Si in illis amittuntur de coelo Ita Alex. Perit 3. Ras. 2. Colb. 7. Vulg. Alii legunt: Per ipsum. Ita Clarem. & S. Germ. Lat. Æth. Cyrill. l. 8. contra Jul. Alii, ut Theodoret. Al. de illis, non de*

de illis.

(e) Theophyl. Est. Tir. alii.

(f) Genes. XLVIII. 27. 18. 19. 1. Reg. 11. 16.

Psal. XLIV. 9. Matt. XX. 22. XXV. 34.

(g) Ovum Gem Junius.

(h) Theodoret. hic.

(i) Joan. XVII. 5.

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum: *Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum: Ego ero illi in Patrem, & ipse erit mihi in Filium.*

5. Car qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré, aujourd'hui? Et ailleurs: Je serai son Pere; & il sera mon Fils.

COMMENTAIRE.

Anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent. Il a mis ci-devant JESUS-CHRIST au-dessus des Prophètes, des Patriarches, & des Prêtres de l'ancienne Loi: ici il le met au-dessus des Anges. Le Texte porte, (a) qu'il a été fait supérieur aux Anges, non qu'il ait été créé comme les Anges, quoique d'une nature plus excellente: mais parce que depuis sa résurrection, son humanité sainte unie hypostatiquement à la divinité, a été élevée à une gloire qu'elle n'avoit pas auparavant; & que celui qui en prenant la nature humaine, s'étoit revêtu de la forme de serviteur, a été après sa résurrection élevé au dessus des Anges, & des Archange, au-dessous desquels il avoit voulu se rabaisser selon son humanité. (b) Pour se former une juste idée de sa gloire infinie, il ne faut que considérer son nom comparé à celui des Anges. Le nom de *Fils*, comparé à celui de serviteur, ou d'envoyé, de messager; car *Angelus*; ne signifie autre chose qu'un messager.

S. Paul dit que JESUS-CHRIST a hérité ce nom de Fils, non comme une chose qu'il ait acquise de nouveau, & qu'il n'ait pas eue auparavant: (c) mais il l'a hérité, il l'a possédé de toute éternité, & il la posséde, comme une chose qui est à lui, qui est son patrimoine, dont il a toujours joui, & à laquelle il a acquis en quelque sorte un droit nouveau, quant à son humanité, par son obéissance à son Pere, par ses souffrances, par ses humiliations. (d) Sa filiation, & sa génération éternelle ont été connues, & déclarées aux hommes par son incarnation, par sa prédication, & encore plus par sa glorification, & son exaltation dans le Ciel.

Ψ. 5. CUI ENIM ALIQUANDO ANGELORUM. *Car qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit: Vous êtes mon Fils.* Dieu n'a jamais fait l'honneur à aucun Ange de lui donner le nom de son Fils, dans le même sens qu'il l'a donné à JESUS-CHRIST. Car encore que dans l'Ecriture les Anges soient quelquefois appelez (e) les enfans de Dieu, c'est toutefois d'une manière bien différente; Dieu est le Pere des hommes, & des Anges; il

(a) Ταύτην ἐλάλει ἡσυχίᾳ.

(b) Chrysost. Το ἡσυχίᾳ ὡσαύτα αὐτῷ τῷ ἀποστόλῳ. E. J. Ten. alii.

(c) Theophyl. Διὰ δὲ τῆς εὐαγγελικῆς κήρυξεως καὶ τῆς ἀποστολικῆς μαρτυρίας, ἡ ἀγάπη τοῦ Θεοῦ ἐλάλει, ὡς τὸ ἴδιον ἀν' ἑαυτοῦ. Vide Est. Gros. Erasmi. Fer.

(d) Philipp. 11. 8. 9. Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem; mortem autem crucis: propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen, quod est super omnia nomina.

(e) Job. 1. 6. Quædam die cum venissent filii Dei. Et 11. 1. & XXXVIII. 7. Cum jubilarent omnes filii Dei.

les a créés, & tirez du néant; il les a produit dans le tems; il reçoit leurs adorations, & leurs services; ils paroissent prosterner, ou tout au plus debout aux pieds de son trône. Mais le Fils unique est engendré de toute éternité, *ego hodie genui te*; il est assis à la droite du Pere, il reçoit conjointement avec lui les adorations, & les respects des hommes, & des Anges.

Quelques Critiques (a) reconnoissent que le Pseaume, dont ce passage est tiré: *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, peut s'expliquer en partie de David, & en partie de J. C. & que ces paroles: *je vous ai engendré aujourd'hui*, entendues de David, ne signifient autre chose, sinon: Je vous ai fait aujourd'hui monter sur le trône, je vous ai révéré de l'autorité souveraine. Ils remarquent que le terme Hébreu *jalad*, qui signifie proprement engendrer, se met aussi pour donner la souveraine autorité, & que l'avènement des Rois à la couronne, est quelquefois appelé leur naissance. (b) Mais en l'expliquant de JESUS-CHRIST, qui en est l'objet le plus direct, & le plus littéral, il s'entend ou de sa génération éternelle, (c) ou de son incarnation, & de sa naissance temporelles, (d) de sa résurrection; (e) ou plutôt, de sa glorification dans le Ciel; car l'Apôtre en cet endroit parle de ce qui est arrivé à JESUS-CHRIST après son ascension dans le Ciel. *ÿ. 3. Il est assis au plus haut du Ciel à la droite de la Majesté, (ÿ. 4.) étant aussi élevé au-dessus des Anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur; car qui est l'Ange à qui Dieu ait dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.*

EGO ERO ILLI IN PATREM. *Je serai son Pere, & il sera mon Fils.* Et non pas: *Je lui tiendrai lieu de Pere, & il me tiendra lieu de Fils*, comme il sembleroit qu'on devoit traduire le Texte Latin; mais la phrase hébraïque souffre très-bien, & demande même en quelques occasions, comme ici, à cause du sujet, que l'on traduise par: *Je serai son Pere*; ce qu'ailleurs il faudroit traduire par: *Je lui tiendrai lieu de Pere.* Chaque langue a ses propriétés. (f)

Les paroles que saint Paul cite, sont tirées des Livres des Rois, (g) & des Paralipomènes, (h) où Dieu parlant de Salomon à David, lui dit: *Après votre mort je placerai sur votre trône votre propre fils: il me bâtira un Temple, & j'affermirai son regne pour toujours; je lui tiendrai lieu de pere, & je le traiterai comme mon fils.* Toute la suite du discours montre

(a) Gemar. Ess. Ovet. Vide & Tannum hic, & Burg. Anis, Dissert in Pf. 31.

(b) Voyez Cène, Projet d'une nouv. Version, c. 15, art. 8.

(c) Aug. in Psal. 13. Cassiodor. Ess. Ten. hir, alii apud Theophyl.

(d) Theodorici. Fulgent. Athan. Euthym. Ge-

neb. in Pf. 11. alii in Theophyl. hic.

(e) Vide Origen. Hel. Chryf. & alios in Pf. 11. Ambros. l. 3. de Sacram. Vide AB. XII. 31.

(f) Vide 1. Reg. XIX. 23. 1f. XII. 2. XLII. 22. 1. Reg. VII. 7. 15.

(g) 1. Par. XVII. 13. XXII. 10.

6. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terra, dicit: Et advenit enim omnes Angeli Dei.

6. Et lorsqu'il introduit de nouveau son premier-né dans le monde, il dit: Que tous les Anges de Dieu l'adorent.

COMMENTAIRE.

visiblement qu'à la lettre il s'agit en cet endroit de Salomon, puisque le Seigneur ajoute: *Que s'il tombe dans quelque iniquité, je le châtierai par la verge de l'homme.* Mais cela n'empêche pas qu'on ne l'explique aussi de JÉSUS-CHRIST, dont Salomon n'étoit que la figure. Et on ne peut pas dire que le sens figuré en cet endroit, ne soit pas concluant; puisque selon la remarque judicieuse de Tena, le sens mystique, & le littéral sont également concluans, s'il conste qu'ils sont également dans l'intention du Saint-Esprit; comme en cet endroit on ne peut pas douter que ceci ne regarde JÉSUS-CHRIST, après l'application que lui en fait saint Paul. D'ailleurs, comme dit le même Auteur avec Estius, ces preuves étoient tout à fait du goût des Hébreux, auxquels saint Paul écrivoit. Accoutumez de tout tems à ces sortes d'applications, ils en sentoient mieux la force que d'autres; enfin après les preuves nécessaires, & incontestables, il est d'usage dans toutes sortes de sciences, d'en produire de probables, & de moins fortes.

¶ 6. ET CUM ITERUM INTRODUCIT PRIMOGENITUM, &c. Et lorsqu'il introduit de nouveau son premier-né dans le monde, il dit: *Que tous les Anges de Dieu l'adorent.* L'Écriture dit souvent que l'on fait ce que l'on prédit; (*) ainsi en cet endroit elle dit que Dieu introduit de nouveau son Fils dans le monde, pour signifier qu'il prédit son second avènement dans le monde, lorsqu'il paroîtra dans sa gloire pour juger tous les hommes; & que ces paroles: *Que tous ses Anges l'adorent,* regardent le Fils de Dieu comme Juge des vivans, & des morts. Saint Paul l'appelle le premier-né du Père, non que JÉSUS-CHRIST ait d'autres frères de même nature, ou que Dieu en ait engendré d'autres de sa substance après lui. Ce terme de *primogenitus*, ne marque que sa grandeur suréminente, & sa supériorité au-dessus des Anges, & des hommes, auxquels l'Écriture donne quelquefois le nom d'enfans de Dieu, mais dans un sens bien différent. On prouve qu'il s'agit ici du second avènement. 1°. Par les paroles du Texte: *Cum iterum introducis*, lorsqu'il l'introduit de nouveau; cela est relatif à une première introduction qui a précédé. 2°. Le Pseaume xcvi. 7. d'où ce passage est tiré: *Que tous ses Anges l'adorent*, regarde tout entier le second avènement. Enfin c'est ainsi que l'expliquent la plupart des Commentateurs. (b) Il y a toutefois plusieurs Pères (c) qui par

(*) Vide AB. x. 15. Isai. vi. 10. Ec. Gl'ff.

Gramm. P. 3. l. 5. c. 15. Grot. hic.

(b) Quid, apud Theophyl. in Heb. 12. 5. Cojet.

Riber. Ess. Ten Carmel. Camero, Gemar, alii.

(c) Chrysof. Theophyl. Oecum. Ambrosiast.

hic, Cyrill. Alex. de fide ad Romanos.

7. *Et ad Angelos quidem dicit: Qui facit Angelos suos, Spiritus, & ministros suos flammam ignis.*

8. *Ad Filium autem: Thronus tuus, Deus, in seculum seculi; virga equitatis, virga regni tui.*

7. Et en parlant des Anges, il dit: Dieu fait des Esprits, les Anges; & des flammes ardentes, les ministres.

8. Mais il dit à son Fils: Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel; le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.

COMMENTAIRE.

la première introduction du Fils de Dieu, entendent sa génération éternelle; & par la seconde, son incarnation, ou sa naissance temporelle.

¶ 7. **ET AD ANGELOS DICIT: (a) QUI FACIT ANGELOS SUOS SPIRITUS.** Et en parlant des Anges, il dit: Dieu fait des esprits, ses Anges; & des flammes ardentes, ses Ministres. Ce passage est tiré du Pseaume ciii. 4. où le Psalmiste dit que Dieu employe à son service les vents, & les flammes, ou la foudre; qu'il dispose des élémens avec un pouvoir absolu: (b) ou bien le Prophete y décrit la nature des Anges; il les a créés purement spirituels, & aussi subtils que la flamme du feu. (c) L'Apôtre a principalement en vûe de faire voir ici que les Anges tout élevés qu'ils sont au-dessus des choses matérielles, sont toutefois des créatures, & produits dans le tems. (d) Au lieu que le Fils de Dieu est incréé; & éternel. Qu'ils ne sont que les serviteurs, & les exécuteurs des ordres de Dieu, au lieu que JESUS-CHRIST est le Maître, qui commande même aux Anges. Plusieurs Anciens ont donné aux Anges des corps subtils aériens, ou de nature de feu. Ce passage du Pseaume semble les favoriser. Mais nos Philosophes, & nos Théologiens aujourd'hui sont d'accord à les regarder comme des esprits absolument dégagés de la matière. Les Juifs du tems de saint Paul étoient fort attachés au culte des Anges, comme on l'a vû sur Coloss. II. 18. Il s'étudie exprés à relever ici le Fils de Dieu au-dessus des Anges, dont les Juifs avoient une si haute idée.

¶ 8. **AD FILIUM AUTEM: (e) THRONUS TUUS, DEUS.** Mais en parlant à son Fils, il dit: Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel. Le Pseaume XLIV. dont ce passage est tiré, s'explique communément dans le sens historique, comme un Epithalame, ou Cantique fait à l'occasion du

(a) *Εἰς ἄγγελοις ἀγγελοις ἀγγελοις* La préposition *εἰς*, est mise pour *ἀπὸ*. Il dit: aux Anges; pour, il dit en parlant des Anges. Voyez Genes. xv. 2. Isai. xli. 7. Rom. x. 21. Luc. xx. 19. Ou bien *εἰς* se met pour *quasi*: Quant aux Anges, il dit, &c. Vide Henr. Pisc. Camerar. &c.

(b) *Jans. Goud. Est. Gros. Theodoret. in Psal. ciii.*

(c) *Est Men. Gem. Pisc. Tir Jan.*

(d) *Theodoret. Euthym. Ten. Est. ali.*

(e) *Negit de v. s. s. s.* Pour conserver le rapport entre ce verset, & le précédent, il faudroit traduire ici, comme à: *De Filio autem dixit: comme s'il y avoit: trôni dei v. s. s.* Le Psalmiste parlant du Fils, dit: *Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel.*

9. *Dilexisti justitiam, & odisti iniquitatem; propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exultationis pro participibus tuis.*

9. Vous avez aimé la justice, & vous avez haï l'injustice : c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction de joie d'une manière plus excellente qu'à tous ceux qui y ont part avec vous.

COMMENTAIRE.

mariage de Salomon. Mais il y a des traits, qui ne conviennent point du tout à ce Prince, & qu'on ne peut vérifier qu'en les appliquant au Messie. Tel est ce verset qui est cité par l'Apôtre : *Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel.* Les anciens Juifs eux-mêmes reconnoissent que ce Pseaume regarde la personne du Messie. (a) Et l'Écriture n'a jamais donné à Salomon le nom de Dieu. *Elo'im* qui est dans l'Hébreu, ne se dit pas d'un homme en particulier, (b) quoiqu'il se donne quelquefois aux Princes, ou aux Juges. Aquila tout opposé qu'il étoit au Christianisme, a fixé le sens de ce passage d'une manière qui exclut les vaines explications des nouveaux Rabbins : (c) *Votre trône, ô Dieu, est un trône d'équité* ; au lieu que les Juifs voudroient traduire : (d) *Dieu est votre trône* ; ou, *vous êtes assis sur le trône de Dieu.*

ψ. 9. PROPTEREA UNXIT TE, DEUS, DEUS TUUS OLEO LÆTITIÆ. Vous avez aimé la justice, c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction de joie, d'une manière plus excellente que ceux qui y ont part avec vous. D'autres traduisent : *C'est pourquoi Dieu, votre Dieu vous a donné l'onction.* Mais la traduction que nous avons donnée d'abord, est suivie par Symmaque même, ancien Interprète Grec, qui n'étoit nullement favorable à la divinité de JESUS-CHRIST. Le Père Éternel, Dieu du Fils, en tant que celui-ci est revêtu de notre humanité, a donné à cette humanité l'onction de joie, l'effusion, & la plénitude de l'Esprit saint, & de tous ses dons. *Non enim ad mensuram datus Deus Spiritum.* (e) Au lieu que les Saints, & les Prophètes les plus privilégiés, n'en ont reçu qu'avec mesure, & autant qu'il lui a plu de leur en accorder de sa plénitude : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.* (f)

Cette onction est la récompense de la justice, & de l'équité du Fils de Dieu : *Dilexisti justitiam, ... propterea unxit te, Deus.* JESUS-CHRIST s'est humilié jusqu'au plus profond abaissement, & Dieu l'a élevé dans la gloire la plus sublime. *L'huile de joie*, est ou l'abondance des grâces, & des dons du Saint-Esprit, que JESUS-CHRIST selon son humanité a reçu au

(a) Vide Owen. Est. Tir. Targ. in Psal. XLII.
(b) Græc. Est. hic.
(c) Ag. ὁ θεὸς ἐν τῷ, ὁ θεὸς, ὡς αἰὼν, &c.
ἔστι.

(d) Sym. apud Theophyl. hic : ὁ θεὸς ἔστι τὸν ἕξειεν ἐν, ὁ θεὸς, ὁ θεὸς ἐν ἑαυτῷ, &c.
(e) Joan. III 34.
(f) Joan. I. 6. Vide Theophyl. & Chryf. hic.

10. Et : *Tu in principio, Domine, terram fundasti ; & opera manuum tuarum sunt Cæli :*

10. Et ailleurs : Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde, & les Cieux sont l'ouvrage de vos mains :

COMMENTAIRE.

moment de son incarnation, & de son union hypostatique avec la nature humaine ; ou celles qu'il a reçues dans son Bapême, lorsque le Ciel s'ouvrit, & que le Saint-Esprit se reposa sur lui en forme de colombe ; ou enfin la gloire dont il fut revêtu après son ascension dans le Ciel, lorsqu'il s'assit à la droite du Pere. Ce fut-là son sacre, ou comme sa prise de possession du Royaume qu'il avoit mérité par son obéissance, & par ses souffrances ; de même qu'un conquérant qui est sacré de l'onction royale, & qui monte sur un trône qu'il a acquis par ses travaux, & par ses victoires, quoiqu'il lui fût déjà dû par le privilège de sa naissance. (a)

L'onction qu'il reçoit est plus excellente que celle de tous ceux qui y ont part avec lui ; soit qu'on l'entende des dons du Saint-Esprit, ou de la gloire céleste. JESUS-CHRIST a été infiniment relevé au-dessus de tous les Saints ; il n'a point de concurrent qui lui dispute la primauté. Salomon, qui est l'objet historique du Pseaume dont ce passage est tiré, n'étoit pas l'aîné des fils de David ; il avoit eu pour concurrent son frere Adonias. Il eut l'honneur d'être élevé au-dessus de tous ses freres, & de recevoir l'onction royale préférablement à eux tous ; parce que Dieu l'avoit prévenu de ses bénédictions, & de son choix. Mais JESUS-CHRIST n'a point eu besoin d'une déclaration particulière de la part de Dieu, ni de répandre le sang de ses concurrens ; il est entré en possession de son héritage de plein droit. Tout ce que les Saints ont de graces, & de gloire, ils le tiennent de sa faveur, & comme par un écoulement de la plénitude de ses graces, & de la gloire dont il est revêtu dans le Ciel.

ÿ. 10. ET TU, DOMINE, IN PRINCIPIO TERRAM FUNDASTI. *Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement du monde.* Ces Paroles sont tirées du Pseaume ci. 25. où le Psalmiste exprime la douleur des Juifs captifs à Babylone, leurs actions de graces pour leur délivrance prochaine, & pour le rétablissement de la ville, & du Temple de Jérusalem. On sait que la captivité de Babylone étoit le symbole de l'état où gémissoit le genre humain avant la venue de JESUS-CHRIST, & que le retour de cette captivité est une image de la rédemption des hommes par notre Seigneur. L'Apôtre applique ici au Sauveur (b) ces paroles : *Vous avez fondé la terre dès le commencement.* Il le reconnoît comme créateur, non-seulement du monde sensible, & matériel, qu'il a créé avec son Pere,

(a) Philipp. 2. 9. 10.

(b) 1^{re} Ep. Tim. 1. 10.

13. *Ad quem autem Angelorum dixit aliquando : Sede à dextris meis, quoad usque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ?*

13. Eufin qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asséyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche pied ?

COMMENTAIRE.

Mais de fort anciens Manuscrits Grecs, au lieu de : *Vous voulerez*, ou *vous envelopperez*, portent : (a) *Vous changerez*. C'est ainsi que la Vulgate, que saint Irénée, & Tertullien ont lu, & cela est plus conforme à l'Hébreu. (b)

ÿ. 13. AD QUEM ANGELORUM DIXIT ALIQUANDO : SEDE A DEXTRIS MEIS ? *Qui est l'Ange à qui le Seigneur ait jamais dit : Asséyez-vous à ma droite ?* Saint Paul continue à relever la dignité du Fils de Dieu au dessus des Anges. Les Anges ne paroissent devant le trône de Dieu que prosternez, ou se couvrant le visage par respect ; Dieu les envoie, & leur commande comme à ses serviteurs, & ils mettent leur plus grande gloire à exécuter ses ordres : Mais quant au Fils de Dieu, le Seigneur le fait asséoir à sa droite, & réduit tous ses ennemis à servir de marche-pied à son trône. Ce n'est pas que le Fils ne puisse employer sa propre puissance à les terrasser, & à les amener à ses pieds : mais il est en quelque sorte plus glorieux, & plus digne de sa Majesté, que le Pere Céleste les lui amène, & les fasse plier sous son joug. (c) Les ennemis de JESUS-CHRIST sont les Démons, les Payens, les incrédules, les Juifs endurcis, les méchans. Ils ont toujours été aux pieds de sa Majesté divine : mais depuis son Ascension, il exerce sur le monde, le Démon, le péché, & la mort un empire plus sensible, & en un sens plus glorieux, & plus absolu, par la perte des uns, & la conversion des autres ; par la destruction de l'idolâtrie, & du regne du péché ; par l'établissement de son Eglise, & la glorification des Elûs.

Ces paroles, *jusqu'à ce que*, ne marquent pas un tems limité, après lequel les ennemis du Seigneur doivent cesser de lui être soumis. Ils le seront dans le tems, & dans toute l'éternité, quoique d'une manière fort différente. Dans le tems, les persécuteurs de l'Eglise, les incrédules, les hérétiques, les méchans obéissent malgré eux à JESUS-CHRIST, & servent à ses desseins, & au salut des Elûs : mais dans l'éternité, ils sont soumis à des tourmens qui ne finiront jamais. Quelques nouveaux Juifs veulent expliquer de David le Pseaume cix. dont ce passage est tiré : mais les anciens Hébreux étoient de meilleure foi, & avoient qu'il devoit s'en-

(a) Clarom. & S. Germ. G. L. An. 25. 1. : *Manuscriptis. Ita Tertull. & Iren. & Valer. Vide Grot. Erasim. Est. Ham.*

(b) כְּלֶכֶס חַמְלִים
(c) *Vide Chryl Theophyl.*

14. *Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capiunt salutis?* | 14. Tous les Anges ne sont-ils pas des Esprits destinez pour servir, & envoyez pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut?

COMMENTAIRE.

tendre du Messie. (a) JESUS-CHRIST lui-même a fait convenir les Juifs de son tems qu'il falloit l'expliquer dans ce sens; & il ne faut que le lire, pour se convaincre qu'il ne peut littéralement convenir à David.

ÿ. 14. NONNE OMNES ADMINISTRATORII SPIRITUS SUNT? *Tous les Anges ne sont-ils pas des Esprits destinez pour servir; & par conséquent fort au-dessous de JESUS-CHRIST, qui est assis à la droite du Pere, & Créateur de toutes choses, Fils éternel, & consubstantiel du Pere, & établi souverain Dominateur des Anges, des Archanges, & de toute Puissance au Ciel, & en la terre? Les Anges ne sont que des serviteurs destinez par leur état à exécuter les ordres du Pere. Si le Fils a obéi au Pere, & s'il a pris la forme de serviteur, il l'a fait parce qu'il l'a voulu. Mais les Anges sont créez, & destinez pour servir, & pour obéir, en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut. Ce n'est pas à dire que les Anges ne soient destinez qu'à la garde des Elûs; (b) il est certain que les réprovez, comme les Elûs, ont leurs Anges Gardiens; que les Royaumes mêmes, & les Etats sont sous la direction des Anges: mais le premier dessein de Dieu, & son principal objet en cela, est de procurer le salut des prédestinez, & de les conduire à la fin à laquelle il les destine. (c) Ce n'est pas sans dessein que l'Apôtre relève la grandeur de JESUS-CHRIST au-dessus des Anges; il écrivoit aux Juifs, qui avoient une trop haute idée de la puissance, & de l'excellence des Esprits bienheureux. (d)*

(a) Vide Matth. xx. 1. 45. Saad. Gaon ad Oaruen.

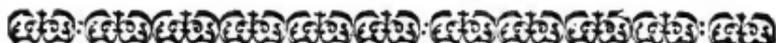
Dan. vii. 13. Eersthoit Rabb. ad Gemf. xviii. 2. (c) Vide Est hic.

Adrian. Tehillim ad Psal. xviii. 3c.

(d) Coloss. ii. 18. Vide Theophyl. hic.

(b) Vide Tenam diffinit. 13. sect. 3. Est Men.





CHAPITRE II.

Respect qui est dû à l'Evangile. JESUS-CHRIST s'est rendu moindre que les Anges. Il nous a mérité le salut par son humilité. Il appelle les Fidèles ses freres. Il est devenu semblable à nous, pour apprendre à compatir à nos infirmités.

†. 1. *P*ROPTEREA ABUNDANTIUS APORTET
obseruare nos ea que audiui-
mus, ne forte peressuamus.

2. *Si enim qui per Angelos dictus est
sermo, factus est firmus, & omnis pre-
uaricatio, & inobedientia accepit jus-
tam mercedis retributionem;*

†. 1. **N**OUS devons donc à proportion
nous attacher avec plus de soin aux
choses que nous auons entendûes, pour
n'être pas comme de l'eau qui s'écoule, & se
perd.

2. Car si la Loi qui a été donnée par les
Anges, est demeurée ferme, & si tous les
violemens de ses préceptes, & toutes les désobé-
issances ont reçu la juste punition qui leur
étoit dûe;

COMMENTAIRE.

†. 1. **P**ROPTER QUOD ABUNDANTIUS. *C'est pourquoi nous de-
uons nous attacher avec plus de soin aux choses que nous auons
entendûes.* Si JESUS-CHRIST est si fort au dessus & de Moÿse, & des
Prophètes, & des Anges même, comme je viens de le montrer, quelle
attention, quel respect ne devons-nous pas apporter à ce qu'il nous a dit ?
Cet avis n'étoit pas indifférent pour les Juifs préuenus d'une trop grande
estime pour leur loi, & leurs traditions. Cet attachement trop opiniâtre
étoit capable de leur faire perdre tout le fruit de leurs travaux : *Ne forte
peressuatis*, de peur que vous ne deveniez comme l'eau qui s'écoule. (a)

†. 2. **SI ENIM QUI PER ANGELOS FACTUS EST SERMO.**
Car si la Loi qui a été donnée par les Anges, est demeurée ferme. Si la Loi
de Moÿse, que Dieu a donnée à ce Législateur par le moyen des Anges, (b)
ordinata per Angelos in manu mediatoris, comme il dit ailleurs, si cette
Loi est demeurée inviolable, pendant une si longue suite de siècles, en
forte que toutes les transgressions qui en ont été faites, ont été punies,

(a) *Græc. Μεῦτε ὑπερβαλόντες: Ne forte pra-
teressuamus. Chryf. Μεῦτε ὑπερβαλόντες, συν-
εσώθητε.*

(b) *Galat. III. 19. Vide & Act. VII. 53, & ubi*

*accepit Legem in dispositione Angelorum, & non
custod. sicut. Deut. XXXII. 2. Cor. I. 11. Theo-
doret. Theophyl.*

3. *Quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem, qua cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qui audierunt, in nos confirmata est,*

4. *Contestante Deo signis, & portentis, & variis virtutibus, & Spiritus sancti distributionibus, secundum suam voluntatem?*

3. Comment pourrons-nous l'éviter, si nous négligeons l'Évangile du véritable salut, qui ayant été premierement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu,

4. Auxquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges, par les différens effets de sa puissance, & par la distribution des graces du Saint-Esprit, qu'il a partagées comme il lui a plu ?

COMMENTAIRE.

ou par la vengeance de Dieu, ou par celle des hommes. *ÿ. 3. Comment pourrons-nous éviter le châtement, si nous négligeons, & si nous violons la parole de salut, l'Évangile de JESUS-CHRIST, annoncé premierement par le Seigneur en personne, & ensuite confirmé parmi nous, & publié par les Apôtres, qui ont été témoins de tous ce qu'ils ont prêché, (a) & qui l'ont soutenu par tout au péril n'ême de leur vie? On infère de ce passage que l'Auteur de cette Epître n'a pas été instruit par une révélation de JESUS-CHRIST, mais qu'il a été témoin des œuvres miraculeuses des Apôtres. Oecuménus, (b) & quelques autres après lui, en ont conclu que saint Paul n'étoit pas l'Auteur de cette Pièce. On peut voir la Préface, & Spanhem, (c) dans son Traité sur l'Auteur de l'Épître aux Hébreux.*

ÿ. 4. CONTESTANTE DEO SIGNIS. Auxquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles qu'ils ont faits en son nom, & par la distribution des graces du Saint-Esprit, & des dons surnaturels, qu'il leur a fait, & qu'il a partagez comme il lui a plu. Ce qui relève l'Évangile au-dessus de la Loi, est premierement que la Loi a été donnée à Moÿse par les Anges, & que l'Évangile a été donné par JESUS-CHRIST même à ses Apôtres. 2°. Que JESUS-CHRIST a fait une infinité de miracles, & qu'il a communiqué la même vertu à ses Apôtres, au lieu que Moÿse seul a eu le don de faire des prodiges. 3°. Que le Fils de Dieu a envoyé son Esprit à ses Apôtres, & leur a distribué des dons miraculeux, & surnaturels, à eux, & à ceux qui ont crû en lui, (d) faveur que l'on n'a jamais vûe sous la Loi. Toutes ces prérogatives prouvent admirablement la supériorité de la Loi nouvelle au dessus de l'ancienne, & par conséquent le souverain respect que l'on doit avoir pour l'Évangile, & pour tout ce qui nous y est ordonné.

(a) Luc. 1. 2. 1. & Act. 1. 8. 22. 31. 32. x.

41. 1. Cor. xv. 15. 1. Petri v. 1.

(b) Oecumen. prefat. in Epist. ad Hebra.

(c) Spanhem parte 3. c. 9.

(d) Marc. xvi. 17. Vide Act. 11. 4. & seq.

5. Non enim Angelis subiecit Deus orbem terra futurum, de quo loquimur.

6. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens: Quid est homo, quid memorem es eius; aut Filius hominis, quoniam visitas eum?

5. Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur dont nous parlons.

6. Or quel'un a dit dans un endroit de l'Écriture: Qu'est ce que l'homme, pour mériter votre souvenir; & qu'est-ce que le fils de l'homme, pour être honoré de votre visite?

COMMENTAIRE.

¶ 5. NON ENIM ANGELIS SUBIECIT DEUS ORBEM TERRÆ Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur. Ce monde futur est ce que l'Évangile appelle si souvent le Royaume des Cieux, ou le regne du Messie dans les Fidèles, (a) que les Hébreux s'étoient figurez comme un tems de pure prospérité, où la paix, & la justice devoient regner sur la terre, à l'exclusion des troubles, des guerres, de l'injustice, de l'erreur. Regne où ils s'attendoient de voir le Messie commé un Monarque, auquel toutes les nations de la terre seroient assujetties; au lieu qu'il falloit l'entendre du regne de la vérité, & de la justice intérieure dans le cœur des Fidèles, & de la paix de l'âme que JESUS-CHRIST est venu apporter dans le monde, en même tems qu'il déclare qu'il est venu y apporter l'épée, (b) & la division entre le fidèle, & l'infidèle, le méchant, & le juste, & que ses Disciples, & ses amis seroient au milieu des hommes, comme des agneaux au milieu des loups, (c) & que son regne étoit tout intérieur, & n'étoit nullement de ce siècle. (d)

D'autres (e) croyent que ce monde futur, est le regne de JESUS-CHRIST après son second avènement, & le jugement dernier, lorsque tous les hommes étant ressuscitez, seront les uns éternellement bienheureux, & les autres condamnez à des supplices éternels. Mais le premier sentiment paroît meilleur, à cause de l'opposition qu'il met entre ce monde futur, & le tems auquel tout sera assujetti à JESUS-CHRIST sans aucune exception.

¶ 7. 8. L'Apôtre dit donc ici que Dieu n'a point assujetti l'Eglise au gouvernement des Anges, mais à celui de JESUS-CHRIST même. La Loi ancienne avoit été donnée par les Anges; l'Ange saint Michel étoit le conducteur, & le protecteur des Hébreux; les apparitions faites aux Patriarches, & aux Prophètes, se faisoient par les Anges; & étoit à eux à qui Dieu confioit les mystères qu'il leur révéloit; mais dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, c'est le Fils de Dieu qui est le Législateur, le Protecteur,

(a) Vide, si placet, Chrysoſt. Ribor. Ter. Ovarn. Leg. Jac. Cap. 2. Para, Gem. etc. Dans l'Épître ix 6, suivant les S. p. ante, le Messie est nommé Père du siècle futur. Voyez l'Exempl. Alex. les Editions de Compl. & d'Alde.

(b) Matt. x. 34.

(c) Luc. x. 9.

(d) Heb. xviii. 16.

(e) Crjet. Liv. Min. Eſt. Camero. Grat. alib.

Vide Theophyl. hic.

7. *Minuisti eum paulo minus ab Angelis ; gloriam , & honore coronasti eum ; & constituisti eum super opera manuum SMATHM.*

7. Vous l'avez rendu un peu inférieur aux Anges ; vous l'avez couronné de gloire , & d'honneur ; vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains.

COMMENTAIRE.

le Chef, le Pere du peuple nouveau, & fidèle.

ÿ. 6. *T BSTATUS EST DICENS: QUID EST HOMO? Le Psalmiste a dit: Qu'est-ce que l'homme pour mériter votre souvenir? Four prouver que JESUS-CHRIST est Chef de l'Eglise suivant son humanité, saint Paul se sert d'un passage, qui dans le sens littéral s'entend de tous les hommes, ou de l'homme en général; & il en fait l'application à JESUS-CHRIST homme; (a) de même qu'Adam reçut de Dieu le domaine sur toute la terre, & sur tous les animaux; ainsi JESUS-CHRIST a reçu de son Pere l'empire sur toute l'Eglise, & sur tous les Fidéles; mais l'autorité particulière qu'il exerce sur son Eglise, comme Homme-Dieu, n'exclut point l'empire absolu, & universel qu'il exerce sur tout le monde, & sur toutes les créatures, en tant que Dieu. Quelques Peres, & quelques Interprètes (b) soutiennent que les paroles du Pseaume ne doivent s'entendre ni d'Adam, ni de l'homme en général; mais l'opinion contraire paroît plus vraie, nblable. Le raisonnement de saint Paul est fondé sur la ressemblance d'Adam innocent, à JESUS-CHRIST. (c) De même que Dieu a soumis toutes choses au premier, ainsi il soumit l'Eglise au second. Les Rabins, & les anciens Juifs reconnoissent que les prérogatives d'Adam avant sa chute, étoient la figure de celles de JESUS-CHRIST. Cet argument étoit tout-à-fait concluant pour les Hébreux à qui saint Paul écrivoit.*

*Qu'est-ce que l'homme pour mériter votre souvenir? Il considère la nature humaine avant l'union hypostatique avec le Verbe: en cet état quel étoit son mérite, & qu'est ce qui put attirer sur elle les yeux de Dieu, & mériter que Dieu l'élevât au souverain comble de l'honneur? Saint Augustin (d) a fait voir contre les Pélagiens que l'humanité n'avoit point mérité que le Fils de Dieu s'unit à elle; mais que JESUS-CHRIST s'est incarné, & a pris la nature humaine, par un pur effet de sa miséricorde; que la prédestination du Fils de Dieu en tant qu'homme, qui est le modèle de celle de tous les prédestinez, est entièrement gratuite: (e) *Sicut ergo predestinatus est ille unus, ut caput nostrum esset; ita multi predestinati sumus, ut membra ejus essemus. Humana hic merita considecanc**

(a) Vide Ten. Est G or. his. Euhym. & Janf in Pslm. vii s Theodoret hic

(b) Aug. in Pslm. vii. D Thom. Vide Biler. Jan. Lud. de Dico, 220.

(c) Rom. v 14. 1. Cor. xv. 27. & 45.

(d) Vide Aug. Opv. imperfecti contra Julian. l. 1. c. 138. 139. 140.

(e) Aug. de Predestin. SS. c. 35.

8. Omnia subiecit sub pedibus ejus.
 In eo enim quod omnia ei subiecit, nihil
 dimisit non subiectum ei; nec enim autem
 necdum videmus omnia subiecta ei.

8. Vous lui avez assujetti, & mis sous ses
 pieds toutes choses. Or en disant qu'il lui a
 assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui
 ne lui soit assujetti; & cependant nous ne
 voyons pas encore que tout lui soit assujetti.

COMMENTAIRE.

qua perierunt in Adam, & regnes que regnas Dei gratis, &c.

Ÿ. 7. MINUISTI EUM PAULO MINUS AB ANGELIS. Vous l'avez rendu un peu inférieur aux Anges. JESUS-CHRIST en tant qu'homme, a été en quelque chose inférieur aux Anges. 1°. En ce qu'il est revêtu d'une chair passible, & mortelle. 2°. En ce qu'il s'est souillé de nos besoins, à nos infirmités, aux travaux, aux souffrances, aux humiliations. (a) D'autres (b) traduisent le texte par: (c) Vous l'avez rendu pour un peu de tems inférieur aux Anges. Et c'est l'explication la plus suivie: car quoique JESUS-CHRIST soit en quelque manière inférieur aux Anges, en tant qu'il est revêtu de nôtre humanité, il est pourtant vrai que même en ce sens, il est infiniment supérieur aux Anges. (d) Il ne leur a paru inférieur que dans le peu de tems de sa passion, & dans le moment de son supplice, & de sa mort; ou au plus pendant le cours de sa vie mortelle.

GLORIA ET HONORE CORONASTI EUM, ET CONSTITUISTI EUM, &c. Vous l'avez couronné de gloire, & d'honneur, & vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains. Adam fut créé comme le chef-d'œuvre des mains de Dieu, & revêtu de ses dons les plus précieux: juste, innocent, éclairé, heureux, capable de ne pas mourir, s'il vouloit obéir à son Créateur dans une chose infiniment aisée; il avoit reçu l'empire sur tous les ouvrages du Seigneur, il étoit établi comme un petit Dieu sur la terre: (e) par sa désobéissance il est déchû de tout cela. Mais le Fils de Dieu a heureusement réparé cette disgrâce: en se revêtant de la nature humaine, il l'a élevé à une dignité plus grande que celle qu'il avoit perdue. Si pendant un peu de tems, je veux dire pendant les jours de sa vie pénible, & humiliée, & sur tout dans sa passion, & sur la croix, il a paru inférieur aux Anges, il est bien tôt rentré dans son état naturel de gloire, de puissance, & de majesté; par sa résurrection, par son ascension, & par sa séance à la droite du Pere. C'est-là où il exerce son empire souverain, & tout puissant, non seulement sur son Eglise, mais sur

(a) Aug. l. 1. de Symb. c. 4. Greg. homil. 8. in Ezech. Est. Men. alii.

(b) Origen. Athan. Chryf. D. Thom. Est. Græc. alii.

(c) Ἐλάττωτος αὐτῶν ἄγγελων ἢ καὶ ἀγγέλων.

(d) Vide Chryf. & Theophyl. hic.

(e) Vide Genes. 1. 26. Facimus hominem ad imaginem, & similitudinem nostram, ut præsit. . . his, ut videret terram.

9. *Enum autem, qui modico quàm Angelis minoratus est, vidimus Jesum, propter passionem mortis, gloriâ, & honore coronatum; ut gratiâ Dei, pro omnibus gustaret mortem.*

9. Mais nous voyons que JESUS, qui avoit été rendu un peu inférieur aux Anges, a été couronné de gloire, & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte; Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous.

COMMENTAIRE.

toutes les créatures, au Ciel, sur la terre, & dans les enfers. *Omnia subieciisti sub pedibus ejus.*

Ÿ. 8. *IN EO QUOD OMNIA EI SUBIECIT.* *En disant qu'il lui a assujetti toutes choses; il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti.* Quand il dit que Dieu a assujetti toutes choses à JESUS-CHRIST comme Homme-Dieu, il n'a rien excepté; & par conséquent les Anges comme tout le reste, lui sont demeuré soumis; le monde présent, comme le monde futur; les êtres visibles, comme les invisibles. Mais, me direz-vous, d'où vient donc que toutes choses ne lui rendent pas une obéissance parfaite, & que nous voyons encore tant de peuples rebelles à ses ordres, & incrédules à sa parole, & à celle de ses Apôtres? Il ne répond pas directement, ni expressément à cette objection en cet endroit: mais il y a pleinement satisfait au Chapitre précédent, où il a montré Ÿ. 6. que tous les Anges adorent le Fils de Dieu dans le monde futur, c'est-à-dire, dans le Ciel. Et Ÿ. 8. en disant que son trône est un trône éternel; & au Ÿ. 13. où il cite ce passage: *Astéyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied.* (a) Il faut donc dire que réellement tout est soumis à JESUS-CHRIST dès à présent, quelques persécutions qui s'élevent contre son Eglise, & contre les Fidèles: mais qu'à la fin des siècles, & après la résurrection, son regne paroitra plus absolu, & plus parfait.

Quelques-uns (b) l'expliquent ainsi: Pour vous prouver que ces paroles que je viens de citer, ne regardent pas Adam, ou les hommes en général, mais JESUS-CHRIST, c'est que nous ne voyons pas que jusqu'ici toutes choses soient soumises à l'homme; il faut donc chercher un autre sujet dans qui se vérifie cette promesse du Seigneur, qui promet que toutes choses lui seront assujetties. Ce sujet n'est autre que JESUS-CHRIST Dieu, & homme, à qui tout obéit dans le Ciel, & sur la terre; sur tout depuis qu'ayant été pour un peu de tems inférieur aux Anges, pendant sa vie mortelle, il a été couronné de gloire, & d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte, & en récompense de son obéissance. (c)

Ÿ. 9. *UT GRATIA DEI PRO OMNIBUS GUSTARET MORTEM.*

(a) Voyez Ribet. & Menoch Jun. & S. Chry-
sost. Theophyl. &c.

(b) Gret. Bez. Camer.
(c) Philipp 21. 10.

ten par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous. Ou, c'est une grace toute particulière de Dieu, (a) que JESUS-CHRIST selon son humanité ait souffert la mort pour tous les hommes. Le Texte Grec est entièrement conforme à la Vulgate, tant dans les Imprimez, que dans les Manuscrits qui nous restent. (b) Mais autrefois il y avoit des Exemplaires Grecs, & Latins, qui au lieu de *par la bonté de Dieu*, (*gratia Dei*), lisoient sans Dieu, (c) ou à l'exception de Dieu; comme s'ils avoient voulu éloigner le sens qui pouvoit venir dans l'esprit du Lecteur, en disant que JESUS-CHRIST étoit mort, selon son humanité, & non pas suivant sa divinité: *Absque Deo*. Et ce qui fait connoître l'antiquité de cette diverse leçon, c'est qu'on la remarque dans Origènes, (d) dans saint Ambroise, (e) dans saint Jérôme, (f) dans Vigile de Tapse, (g) dans Théodoret, (h) dans saint Fulgence, (i) & dans Occuménius. Ce dernier soupçonne les Nestoriens d'avoir corrompu le Texte de cet endroit, pour favoriser leur erreur, en disant que JESUS-CHRIST avoit souffert sans la nature divine.

Origènes en suivant cette mauvaise manière de lire, avoit crû que le Fils de Dieu étoit mort pour tous, à l'exception de Dieu; & qu'ainsi sa mort avoit été utile, non seulement aux hommes, mais aussi aux Anges, & aux Démons. Théodoret (k) suit visiblement ce sens dans l'explication de cet endroit, & je ne fais si c'est lui que veut marquer Occuménius sans le nommer, en rapportant son opinion. Il est à remarquer que presque tous les sentimens extraordinaires, & erronés que l'on trouve dans Origènes, sont puisez, ou de quelques écrits apocryphes auxquels il donnoit trop d'autorité, ou de quelques passages de l'Ecriture qu'il lisoit mal. On trouve la même leçon, *absque Deo*, dans quelques Exemplaires Syriaques. (l)

Saint Chrysostome, (m) & quelques autres après lui, ont crû que cette manière de parler: *Us gustares mortem*, insinuoit que JESUS-CHRIST n'étoit mort, pour ainsi dire, que pour goûter la mort, & non pas pour en éprouver les suites humiliantes; il n'est mort que pour peu de tems, & est ressuscité aussi-tôt. Mais dans le style des Hébreux, (n) *goûter la mort*, *voir la mort*, signifie proprement, & réellement mourir; comme dans un

(a) Joan. 111. 16. Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret.

(b) Οὗτος χριστὸς οὗ ἡμεῖς κἀὶ οὐκ ἠγνοῦμεν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ.

(c) Χωρὸν Θεοῦ

(d) Or. gen. in Joan. p. 18.

(e) Ambrosij. de fide ad Grati. l. 2. c. 4. & l. 3. c. 4.

(f) Hieronym. in Galat. l. 2.

(g) Vigil. Tapp. l. 2. contra Euthych.

(h) Theodoret. plurib. locis.

(i) Fulgent. l. 3. c. 20. ad Trasimund. & l. de Incarnat. c. 10.

(k) Theodoret. hic: Τὸ πῦρ καὶ οὐκ ἐν τῷ ἀσπίδι ἀνίσταται, καὶ οὐκ ἐν τῷ ἀσπίδι ἐστὶν ἡ ἀνάστασις τοῦ Θεοῦ τούτου ἰδὲν εἶναι Ἐξ ἡμεῶν. . . μὴν ἂ δὲ καὶ φέρεται ἀναστῆναι. Τὰ μὲν δὲ καὶ οὐκ ἐν τῷ ἀσπίδι ἀνίσταται ἰδὲν ἐστὶν ἀνάστασις.

(l) Vide Grot. Rez. Trostium apud Mell. hic.

(m) Chryst. hic: Τὸν μαρτὶν ἐκ γέννησις Σωτῆρος. Καὶ ἡμεῖς ἀναστῆναι. Ἐπειὶ γὰρ οὗτος ἡμεῶν Θεοῦ, ἡμεῖς μὲν οὐκ ἐν τῷ ἀσπίδι ἀνίσταται, ἰδὲν ἐστὶν ἀνάστασις.

(n) Matt. xvi. 28. Marc. ix. 1. Luc. ix. 27. Joan. vii. 52. Vide Est. Tom. Bez.

10. *Decebat enim eum, propter quem omnia, & per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.*

11. *Qui enim sanctificat, & qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare,*

10. Car il étoit bien convenable que celui pour qui, & par qui sont toutes choses, & qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans, consommât, & perfectionnât par les souffrances celui qui devoit être le Chef, & le Prince de leur salut.

11. Aussi celui qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe. C'est pourquoi il ne rougit point de les appeller ses freres,

COMMENTAIRE.

repas tous les conviez sont obligez de boire à la ronde, & de goûter du vin qu'on leur présente dans une coupe; ainsi tous les hommes sont condamnés de goûter chacun à son tour la mort qui leur est inévitable.

¶ 10. DECEBAT ENIM EUM PROPTER QUEM OMNIA. Car il étoit bien convenable que celui pour qui, & par qui sont toutes choses, c'est-à-dire Dieu le Pere, (a) qui vouloit conduire à la gloire plusieurs enfans adoptifs par les mérites de son Fils, qu'il consommât, ou qu'il consacra par les souffrances celui qui devoit être le Chef, le Prince, & l'Auteur de leur salut. Dieu Auteur de tout bien, Créateur de toutes choses, auquel toutes choses doivent se rapporter comme à leur objet, & à leur fin, a voulu par un effet de sa sagesse, & de sa justice, que JESUS-CHRIST son Fils unique, qu'il avoit destiné pour être nôtre Rédempteur, & nôtre Sauveur, achevât son sacrifice par les souffrances, & méritât ainsi le salut à ses Elus, & à lui-même la gloire infinie dont il est revêtu. (b) Et s'il étoit de sa sagesse que son Fils unique n'entrât dans la gloire que par la voye des souffrances, (c) n'est-il pas juste que nous suivions la même route, puisqu'enfin il nous a montré l'exemple, afin que nous suivions ses traces? (d) Par là saint Paul lève le scandale de la croix, qui étoit si odieux aux Juifs, & qui leur paroissoit si fort incompatible avec la qualité du Messie.

¶ 11. QUI ENIM SANCTIFICAT, ET QUI SANCTIFICANTUR, EX UNO OMNES. Aussi celui qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiés, viennent sous d'un même principe. Le même JESUS-CHRIST qui nous sanctifie, qui nous rachette, qui nous sauve, qui satisfait à son Pere pour nos péchez, & nous-mêmes qui sommes sauvez, rachetez, & purifiez, avons tous la même nature humaine. (e) De même que sous la Loi le

(a) Chrysoſtom. Περὶ τῶν πρὸς αὐτὸν λόγων.
Ira Theophyl. & alii passim, Erasmi. Est. Grot.
Men. Ham &c.

(b) Philipp. 11. 10.

(c) Luc. XXIV. 26. 46.

(d) 1. Petri 11. 21.

(e) Ira Ten. Ep. Kober. Ouvem. alii.

12. *Dicens : Nuntiabo nomen tuum fratribus meis, in medio Ecclesia laudabo te.*

13. *Et iterum : Ego ero fidens in eum. Et iterum : Ecce ego, & pueri mei, quos dedit mihi Deus.*

14. *Quia ergo pueri communie averunt carni, & sanguini, & ipse similiter participavit eisdem; ne per mortem destrueret eum, qui habebat mortis imperium, id est, D. abolum;*

12. En disant : J'annoncerai vôtre nom à mes freres; je chanterai vos loüanges au milieu de l'assemblée de vôtre peuple.

13. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donnez.

14. Comme donc les enfans font d'une nature mortelle, composée de chair, & de sang, c'est pour cela que lui-même a pris aussi cette même nature, afin de détruire par sa mort celui qui étoit le principe de la mort; c'est à-dire, le Diable;

COMMENTAIRE.

Prêtre, & le peuple étoient d'une même nature, afin que le Prêtre pût compatir aux infirmités du peuple, puisqu'il les ressentoit aussi en lui-même; (a) ainsi dans la Loi de grace, Dieu par sa sagesse a voulu que nôtre Sauveur, & nôtre Prêtre, nôtre Médiateur, & nôtre Répondant fût revêtu de nôtre nature, & ressentit nos infirmités, afin qu'il y fût plus sensible, & qu'il s'employât avec plus de zèle à nous secourir.

C'est pour cela qu'il ne rougit point d'appeler ses Fidèles, ses Apôtres, ses freres. Voyez Matt. xxviii. 10. Dites à mes freres qu'ils aillent en Galilée. Joan. xx. 17. Rom. viii. 29. Et enfin au Pseaume xxi. 23. J'annoncerai vôtre nom à mes freres. Ce Pseaume convient admirablement à JESUS-CHRIST dans presque toutes ses parties; il n'y a aucune pièce dans l'ancien Testament où le Sauveur soit marqué d'une manière plus expresse.

¶ *13. ET ITERUM : EGO ERO FIDENS IN EUM. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui.* C'est JESUS-CHRIST qui parle dans le Pseaume xvii. 3. ou dans Isaië xiii. 2. ou viii. 17. Dans tous ces endroits on trouve : *Je mettrai en Dieu ma confiance*, ou quelque chose d'équivalent. Saint Paul veut prouver par là ce qu'il a dit ci-devant, que le Fils de Dieu étoit de même nature que nous, (b) puisque comme l'un de nous il dit qu'il met en Dieu toute sa confiance.

ET ITERUM : ECCE EGO, ET PUERI MEI. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfans que Dieu m'a donné. Ce passage est tiré d'Isaië viii. 18. Ce Prophète y parle comme figure du Messie. (c) Il dit que le Seigneur l'a établi lui, & ses enfans pour être un signe dans Israël; en sorte que ce qui lui arrivoit, & ce qu'il faisoit étoit souvent une figure de ce qui devoit arriver à tout Israël. L'Apôtre fait l'application de ce passa-

(a) Vide Hebr. v. 1. & seq.

(b) Chryso. Theod. & Theophyl. ad Heb. v. 1.

(c) Gemar. Camero alior.

(c) Ita Gemar. & Grot. hic.

15. Et liberaret eos qui timore mortis
per totam vitam abnunci erant servi-
turi.

15. Et de mettre en liberté ceux que la
crainte de la mort tenoit dans une continuelle
servitude pendant leur vie.

COMMENTAIRE.

ge à JESUS-CHRIST, pour montrer qu'il n'est pas d'une nature différente de ses Disciples, & de ses Fidèles; de même qu'un pere est de même nature que ses enfans, ainsi le Fils de Dieu fait homme, est de même nature que nous, puisqu'il nous appelle ses enfans. Voyez le *ψ.* 14.

ψ. 14. **UT PER MORTEM DESTRUERET EUM, QUI HABEBAT MORTIS IMPERIUM.** Afin de détruire par sa mort, celui qui étoit le principe de la mort. Voilà en quoi la sagesse de Dieu a principalement éclaté. Elle a voulu que la mort fût vaincue par la mort; que le Démon qui avoit vaincu un homme, fût aussi à son tour surmonté par un homme, & que le salut du monde s'opérât dans la chair, comme la perte étoit venue de la chair. (a) *Sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem; sic & per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.* JESUS-CHRIST a voulu combattre en quelque sorte à force égale avec le Démon, afin que sa victoire en fût plus glorieuse: (b) *Ut inventor mortis Diabolus, per ipsam quam vicerat, vinceretur; in quo conflictu pro nobis inito, magno & mirabili equitatis jure certatum est, dum omnipotens Dominus cum feruissimo hoste, non in sua majestate, sed in nostra congredditur humilitate; objiciens ei eandem formam eandemque naturam, &c.*

ψ. 15. **ET LIBERARET EOS QUI TIMORE MORTIS.** Et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenoit dans une continuelle servitude. Avant la venue de JESUS-CHRIST, tous les hommes, même les Juifs, étoient en quelque sorte sous l'esclavage de la mort. Jusqu'à JESUS-CHRIST, la mort, & le péché ont régné dans le monde. (c) Les plus saints personnages mouroient à la vérité dans l'espérance du salut, de l'immortalité, & de la résurrection: mais ils regardoient ces biens dans un si grand éloignement, qu'ils ne pouvoient regarder la mort, que comme un grand mal. A présent que le Messie, le Libérateur a paru, qu'il a vécu parmi nous, qu'il a vaincu la mort par sa résurrection, qu'il a tiré des sombres cachots les ames des Saints qui y étoient renfermées, & & qu'il leur a ouvert les portes du Ciel; qu'il a détruit l'empire de l'erreur, de l'idolâtrie, du péché, & du Démon, par la prédication de son Evangile, les vrais Fidèles regardent la mort comme le commencement de leur félicité éternelle. (d)

(a) Rom. V. 18. 19. 1. Cor. XV. 21.

(b) D. Leo Mag. ser. 2. de Nativ. Domini.

(c) Rom. V. 12, 14. 17. 1.

(d) Rom. VII. 2. VIII. 2. 1. Cor. XV. 26. 54.

55. Vide Est. Men. Tir. hic.

16. *Nusquam enim Angelos apprehendit; sed semen Abrahæ apprehendit.*

17. *Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, & fidelis Pontifex ad Deum, ut propitiaret delicta populi.*

16. Car il ne s'est pas rendu le libérateur des Anges; mais il s'est rendu le libérateur de la race d'Abraham.

17. C'est pourquoy il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses freres, pour être envers Dieu un Pontife compatissant, & fidèle en son ministère, afin d'expier les péchez du peuple.

COMMENTAIRE.

¶ 16. NUSQUAM ENIM ANGELOS APPREHENDIT. *Il ne s'est pas rendu le Libérateur des Anges.* Le terme Grec (a) que la Vulgate a traduit par *apprehendit*, signifie arrêter, saisir, comme quand on arrête un esclave fugitif, ou un homme qui va se précipiter, ou une bête sauvage qui s'enfuit; ou enfin étendre la main sur quelqu'un pour le mettre en liberté; lui tendre la main pour lui aider, pour le tirer des liens, de la servitude, du danger, &c. Saint Paul dit donc ici que JESUS-CHRIST n'a point racheté les Anges rebelles, qu'il ne leur a point tendu la main dans leur chute, qu'il les a abandonnez dans leur malice, & dans leur rébellion: mais qu'il s'est contenté de rachetter la race d'Abraham: non pas qu'il n'ait aussi racheté les autres hommes, puisqu'il est mort pour tout le monde, comme il le dit ailleurs; (b) mais en écrivant aux Hébreux, auxquels les promesses de la rédemption avoient été faites préféablement aux autres, il suffisoit de leur faire voir que le Fils de Dieu avoit exécuté les promesses faites autrefois à leurs peres. (c) De plus, comme tous les Fidèles sont compris sous le nom de *race d'Abraham*, ou *d'Israël de Dieu*, comme saint Paul le prouve en d'autres endroits, (d) il suffisoit de marquer la race d'Abraham, pour comprendre tous ceux qui dans la suite des siècles, devoient avoir part aux promesses.

Les Peres Grecs, & Latins, & plusieurs bons Commentateurs traduisent le passage dont il s'agit, par: *Il n'a point pris la nature de l'Ange, mais celle de l'homme.* Il ne s'est point uni hypostatiquement à la nature angélique, mais à la nature humaine. (e) Cette explication toute vraie qu'elle est, ne contente pas nos Critiques; ils préfèrent la première & nous avons rapportée. Ils remarquent que si saint Paul avoit voulu désigner l'union du Verbe à la nature angélique, il se seroit expliqué par le passé, au lieu que dans le Grec, il s'exprime par le présent: *Car il ne prend pas*

(a) Ου γὰρ δέου ἄγγελου ἐπιλαμβάνεται.

(b) Heb. 11. 9. 3. Cor. 7. 14. 15.

(c) Est. Grat. Ribet. Olyven alii.

(d) Rom. 12. 6. 7. 8. Galat. 14. 28. Rom. 14. 17. 18. Galat. 111. 6. 7. & 11. 16.

(e) Chrysoſt. Ου γὰρ δέου ἄγγελου ἐπιλαμβάνεται, ἀλλὰ σπέρμα ὅτι ἄβραῆα. Τί τίς ἰ φρονεῖ; ἢ ἄγγελο εἶναι ἀνθρώπου, ἀλλ' ἀνθρώπου ἴσα Θεοδoret. Theophyl alii Græci. Ita Ten. Tir. & Gemar hic. Bernard, de gradib. humilit.

18. *In eo enim in quo passus est ipse, & tentatus, potens est & eis qui tentantur, auxiliari.*

18. Car c'est des peines, & des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté, & éprouvé, qu'il tire la vertu, & la force de secourir ceux qui sont aussi tentez.

COMMENTAIRE.

les Anges, ou il ne leur offre pas son secours, il ne les retire pas de l'esclavage. De plus, cette manière de parler est dure, *il ne prend pas les Anges*, pour dire, il ne s'unit pas à eux par l'union hypostatique.

¶ 17. UNDE DEBIT PER OMNIA FRATRIBUS SIMILARI. *C'est pourquoy il a fallu qu'il fût en tout semblable à ses freres.* Puisqu'il a voulu être notre Rédempteur, & notre Pontife, qui nous sanctifie, & nous tire de la servitude du péché, il étoit convenable qu'il fut de même nature que nous, afin qu'il fût un Pontife compatissant, & fidèle. (a) Il nous est semblable en tout, c'est-à-dire, dans toutes les qualitez communes, & naturelles à l'homme, comme la mort, les souffrances, les besoins ordinaires; mais non pas le péché, la concupiscence, l'ignorance, l'erreur, la maladie, qui sont des suites, non de la nature, mais du péché de l'homme.

¶ 18. IN EO IN QUO PASSUS EST IPSE TENTATUS. *Car c'est des souffrances par lesquelles il a été éprouvé, qu'il tire la vertu de secourir ceux qui sont aussi tentez.* Ou plus simplement: (b) *Car ayant passé par toutes les épreuves qu'il a souffertes, il peut (c) se sentir porté à compatir à ceux qui sont tentez, & éprouvez.* Les peines qu'il a souffertes, sont un motif pour l'engager à compatir à ses freres, & à ne leur pas refuser son secours dans le besoin:

Non ignara mali miseris succurrere disco. (d)

(a) Voyez ci-après Heb. v. 1. & seq.

(b) *Εν τῷ γὰρ ἡμῶν ἀπολαύσει ἡμεῶν ἀπολαύσει, δὲ ἡμῶν ἡμῶν ἀπολαύσει ἡμῶν ἀπολαύσει.*

(c) *Δὲ ἡμῶν, ποτὴς ἡμῶν, ἰδμεῖς, προκλιῖς,*

redditur ad succurrendum. Est. Men. Tir. Ouvroy &c.

(d) *Virgil. Ætid. 1. v. 634.*



C H A P I T R E I I I .

JESUS-CHRIST est supérieur à Moÿse. Il est nôtre Apôtre, & nôtre Pontife. Il faut l'écouter, de peur d'encourir l'indignation de Dieu. Ceux qui tombent dans l'endurcissement, & qui ferment l'oreille à ses paroles, seront punis comme les Israélites dans le désert.

ψ. 1. **U**NDE, FRATRES SANCTI, VOCATIONIS CAELSTIS PARTICIPES, CONSIDERATE APOSTOLUM, & PONTIFICEM CONFESSONIS NOSTRA JESUM;
2. Qui fidelis est ei qui fecit illum, sicut & Moyses in omni domo eius.

ψ. 1. **V**OUS donc, mes saints freres, qui avez part à la vocation céleste, considérez JESUS, qui est l'Apôtre, & le Pontife de la Religion que nous professons;
2. Qui est fidèle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moïse lui a été fidèle en toute la maison.

C O M M E N T A I R E .

ψ. 1. **U**NDE, FRATRES SANCTI, VOCATIONIS CAELSTIS PARTICIPES. Vous donc, mes saints freres, qui avez eu part à la vocation céleste, considérez JESUS qui est l'Apôtre, & le Pontife de nôtre Religion. (a) Puis donc que JESUS est nôtre Sauveur, & nôtre Pontife, de même nature que nous, & sensible à nos maux, comme je viens de vous le prouver, & puisque vous avez eu l'avantage d'être appelés à la foi, & de connoître le Fils de Dieu incarné, qui a vécu parmi vous, & qui est l'Apôtre, & le Pontife de nôtre Religion; l'Apôtre, comme envoyé de son Pere; (b) pour nous annoncer la bonne nouvelle de sa venue; le Pontife, qui s'est offert à Dieu pour nôtre salut, & nôtre sanctification; écoutons aujourd'hui la voix de ce divin Maître, l'Apôtre de nôtre salut; recourons avec confiance à ce Pontife pour expier nos péchez: & si nous avons l'avantage d'être dans la justice, & dans l'innocence, conservons précieusement ce dépôt, & craignons de tomber dans l'endurcissement, & dans l'indifférence sur l'affaire de nôtre salut. Voilà à peu-près le dessein de tout ce Chapitre. Moÿse fut l'Envoyé, le Ministre, l'Apôtre des Hébreux; Aaron son frere fut leur Pontife. JESUS-CHRIST a réuni dans lui seul ces deux qualitez avec une supériorité suréminente.

(a) Ἀρχιερεὺς τοῦ ἀμωλύτου. Chryf. Theophyl. Τελεῖς τῆς = εἰσε. Οὐ γὰρ τῆς κατὰ νόμον λαμπρίας ἀρχιερεὺς εἶναι, ἀλλὰ τῆς ἀρετῆς ἀρίστους.

(b) Vide Th. odoret. Theophyl. Est. Græc. Mem. Jun. Vide Genes. XLIX 10. Joan. IX. 7.

3. *Amplioris epim gloria iste pra Moyses dignus est habitus, quamdiu ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam :*

4. *Omnis namque domus fabricatur ab aliquo. Qui autem omnia creavit, Deus est.*

5. *Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus, tamquam famulus, in testimonium eorum qua dicenda erant :*

3. Mais il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moÿse, que celui qui a bâti la maison, est plus estimable que la maison même :

4. Car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un. Or celui qui est l'architecte, & le créateur de toutes choses, est Dieu.

5. Quant à Moÿse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur, pour annoncer au peuple tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire :

COMMENTAIRE.

¶ 2. QUI FIDELIS EST EI QUI FECIT ILLUM. *Qui est fidèle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moÿse lui a été fidèle dans toute sa maison.* JESUS-CHRIST, & Moÿse ont cela de commun, que l'un, & l'autre ont été établis dans la maison de Dieu comme de fidèles Ministres, & dispensateurs ; Moÿse dans la Synagogue, & JESUS-CHRIST dans l'Eglise. Nous avons remarqué ailleurs (a) que le mot de *fidèle*, en Hébreu, *nééman*, se prenoit quelquefois dans un sens générique, pour un dispensateur, un intendant de la maison d'un Prince. Ainsi Moÿse étoit le *Nééman*, le fidèle de la maison de Dieu dans Israël, & JESUS-CHRIST dans l'Eglise Chrétienne.

¶ 3. AMPLIORIS ENIM GLORIÆ ISTE PRÆ MOYSE DIGNUS EST HABITUS. *Mais JESUS-CHRIST a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moÿse, que celui qui a bâti la maison, est plus estimable, que la maison même.* JESUS-CHRIST étoit l'architecte, Moÿse, & tout le peuple Hébreu étoient comme l'édifice. Comme donc l'architecte est fort au-dessus du bâtiment dont il est auteur, ainsi JESUS-CHRIST est fort au-dessus de Moÿse. Les Hébreux ont toujours été fort jaloux de la gloire de Moÿse. Ils l'élevèrent au-dessus de tous les autres Prophètes ; ils ont bien de la peine à avouer que le Messie l'emportera en tout sens au-dessus de lui. (b) L'Apôtre sans rien ôter au mérite, ni à la gloire de Moÿse, conserve ici à JESUS-CHRIST toute la supériorité qui lui est due sur le Législateur d'Israël. Il avance que Moÿse, tout le peuple Hébreu, toute l'Eglise Judaïque, est l'édifice du Fils de Dieu. Que Moÿse lui-même n'a fait qu'exécuter ses ordres, & bâtir suivant son plan. Cela est indubitable dès qu'on reconnoît JESUS-CHRIST comme Dieu, comme Fils de Dieu, comme sagesse ; comme parole du Père. ¶ 4. *L'Architecte, & le Créateur de toutes choses est Dieu.*

(a) Num. XII. 7.

(b) Vide Lud. de Dieu bis.

6. *Christus verò tamquam Filius, in domo sua; que domus sumus nos, si fiduciam, & gloriam spei usque ad finem firmam retineamus.*

6. Mais JESUS-CHRIST comme le Fils a l'autorité sur sa maison; & c'est nous qui sommes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joie des biens que nous espérons.

COMMENTAIRE.

¶ 5. MOYSES FIDELIS ERAT. . . TANQUAM FAMULUS.

Moyse a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur. Dans une grande maison il y a des serviteurs de différens étages. L'intendant; tout élevé qu'il soit au-dessus des autres domestiques de la maison, est toutefois serviteur. (a) Moyse étoit le premier Ministre de la Synagogue. Mais après tout, il n'étoit que Ministre du Seigneur. JESUS-CHRIST au contraire est le Maître de la maison, l'héritier du Pere; *comme Fils il a autorité sur la maison.* Moyse étoit chargé d'annoncer au peuple les volontez du souverain Maître; il ne disoit que ce qu'il lui étoit ordonné de dire. Voici ce que dit le Seigneur: Le Seigneur m'a parlé, & m'a ordonné de vous dire. C'est ainsi qu'il parloit au peuple. Mais JESUS-CHRIST parle avec autorité, (b) comme maître, & indépendant.

¶ 6. QUÆ DOMUS SUMUS NOS. *C'est nous qui sommes sa maison.* Nous qui avons crû en lui, & qui composons son Eglise. Il insinué que la Synagogue n'est plus à proprement parler la maison du Seigneur, & que l'Eglise a succédé à toutes ses prérogatives. Et qu'au lieu que la Synagogue avoit Moyse pour Ministre, l'Eglise a JESUS-CHRIST pour Chef, & pour Protecteur. Chacun de nous entre dans l'édifice spirituel de ce édifice, comme autant de pierres vivantes, & choisies; (c) ayant pour fondement JESUS-CHRIST même, qui est la pierre angulaire, choisie, précieuse: *Ad quem accedentes lapidem vivum, & ipsi tamquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis, &c.*

SI FIDUCIAM, ET GLORIAM SPEI. *Pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, & une attente pleine de joie des biens que nous espérons.* Il ne suffit pas au Chrétien de croire en Dieu, & d'embrasser les vérités de l'Evangile, il faut persévérer dans la foi, & dans l'espérance des biens que nous attendons. *Gloria spei* est une expression hébraïque, pour marquer l'espérance que nous avons d'être un jour glorifiés, ou l'espérance dans laquelle nous mettons toute notre gloire, & notre bonheur; & qui nous soutient contre toutes les adversitez, & les peines de la vie. C'est ce qui rendoit les Apôtres si fermes dans leurs travaux, & qui leur donnoit de la joie au milieu des persécutions; (d)

(a) *1. Corinth. I. Plur. & autem ut in vobis . . . ut & in vobis autem si loci christi, & si per christum . . . qui loci, & qui in vobis autem . . .*

(b) *Matth. VII. 29.*
(c) *1. Petri II. 4. 5.*
(d) *Act. V. 41.*

7. *Quapropter sicut dicit Spiritus sanctus: Hodie si vocem ejus audieritis,*
8. *Nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione, secundum diem tentationis in deserto,*

7. C'est pour cela que le Saint-Esprit a dit : Si vous écoutez aujourd'hui sa voix,
8. N'endurcissez point vos cœurs, comme il arriva au tems que le peuple étoit au désert, dans le lieu appellé Contradiction, & Tentation,

COMMENTAIRE.

Ibant Apostoli gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Et saint Paul : (a) *Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfans de Dieu ; & non seulement cela, mais nous nous glorifions aussi dans nos tribulations.*

ÿ. 7. 8. **HODIE SI VOCEM EJUS AUDIERITIS, NOLITE OB DURARE CORDA VESTRA.** *Si vous écoutez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez point vos cœurs.* C'est une suite de l'avis qu'il vient de donner aux Hébreux. Puisque JESUS-CHRIST est nôtre Chef, nôtre Apôtre, & nôtre Pontife, & que nous sommes ses freres, ses enfans, & sa maison, persévérons jusqu'à la fin dans la confiance en son secours, & dans l'espérance en ses promesses ; soyons attentifs, & fidèles à écouter, & à pratiquer sa parole, & craignons qu'endurcissant nos cœurs par le mépris de sa parole, par la désobéissance, ou par le péché, (b) nous ne soyons exclus du bonheur du Ciel, comme les Hébreux, qui après leur sortie d'Egypte, se révoltèrent contre Dieu, & furent exclus de l'entrée de la terre promise.

SICUT IN EXACERBATIONE, SECUNDUM DIEM TENTATIONIS IN DESERTO. *Comme il arriva au tems que le peuple étoit dans le désert, dans le lieu appellé contradiction, & sensation.* Nous ne connoissons que le campement de Raphidim (c) qui ait porté le nom de *sensation*, & *contradiction* ; parce que le peuple ayant manqué d'eau, s'emporta, & murmura contre Dieu, & contre Moÿse, doutant si Dieu pourroit lui fournir de l'eau dans ce désert ; c'est ce doute qui est proprement appellé *sensation*. (d) D'autres croyent que le Psalmiste veut marquer ce qui arriva au retour des Envoyez, qui avoient parcouru tout le pays de Canaan, & qui ayant rapporté que les Cananéens étoient un peuple redoutable, & leur pays un pays presque inaccessible, à cause des villes dont il étoit muni, les Israélites se révoltèrent, & voulurent s'en retourner en Egypte. (e) Enfin il y en a qui veulent qu'il soit parlé ici de ce qui arriva

(a) Rom. v. 2. 3.

(b) Vide Est. Men. Dent. xv. 7. x. 16.

(c) Exod. xvii. 7. *Vocavit nomen loci illius Tentatio, propter jurgium filiorum Israël.* L'Hébreu porte: il appella ce lieu *Massa*, & *Meriba*,

ou Tentation, & Contestation, à cause de la contestation des enfans d'Israël. Voyez aussi Dent. vi. 16.

(d) Vide *Theraphyl*.

(e) Num. xiv. 2. & seq.

9. *Ubi tentaverunt me patres vestri ,
pronaverunt , & viderunt opera mea.*

10. *Quadráginta annis propter quod
infensus fui generationi huic , & dixi :
Semper errant corde. Ipsi autem non
cognoverunt vias meas.*

11. *Sicut juravi in ira mea : Si in-
troibunt in requiem meam.*

9. Où vos peres me tentèrent , où ils vou-
lurent éprouver ma puissance , & où ils vi-
rent les grandes choses que je fis.

10. J'ai supporté ce peuple avec peine , &
avec dégoût durant quarante ans , & j'ai dit
en moi-même : Ils se laissent toujours empor-
ter à l'égarément de leur cœur ; ils ne con-
noissent point mes voies :

11. C'est pourquoi je leur ai juré dans ma
colère , qu'ils n'entreront point dans le lieu
de mon repos.

COMMENTAIRE.

aux eaux de contradiction , (a) lorsque Moÿse , & Aaron manquèrent à glorifier le Seigneur au rocher de Cadés. *Dies tentationis* , marque ce qui arriva au lieu nommé la tentation ; comme *le jour de Madian* , (b) se met pour la défaite des Madianites ; *le jour de Jérusalem* , le jour de sa prise , & de sa disgrâce.

Ÿ. 9. UBI TENTAVERUNT ME. Où vos peres me tentèrent ; & voulurent éprouver si j'aurois assez de pouvoir pour leur fournir de l'eau dans le désert ; quoique je leur eusse donné déjà tant de preuves de ma puissance , & de ma bonté , en les tirant de l'Egypte , & en leur faisant passer la mer Rouge à pied sec.

Ÿ. 10. QUADRAGINTA ANNIS PROPTER QUOD INFENSUS FUI. J'ai supporté ce peuple avec peine pendant quarante ans. Quelques-uns (c) joignent les quarante ans à ce qui précède : *Ils ont éprouvé ma puissance , & ils ont vu les grandes choses que j'ai faites pendant quarante ans.* Mais l'autre opinion est plus suivie , quoiqu'au fond il importe peu laquelle on suive , puisque toutes les deux forment un fort bon sens. Dieu n'a été en colère pendant quarante ans contre son peuple , que parce qu'ils ont été rebelles , & défobéissans pendant tout ce tems. On peut voir le Commentaire sur le Pseaume xciv. 10. sur les divers sens de ce Ÿ. Quelques Manuscrits Grecs omettent ces mots : *Propter hoc* , afin de joindre *j'ai été fâché , à quarante ans* : comme en effet ils y sont joints dans l'Hebreu , & dans le Grec du Pseaume xciv. d'où tout ceci est tiré.

NON COGNOVERUNT VIAS MEAS. Ils ne connoissent point mes voyes. Ils ne s'appliquent point à connoître , & à pratiquer mes volontez , mes ordonnances , mes desseins. Ou , ils ne s'appliquent point à connoître quelles sont les voyes que je suis , quelle est ma conduite , & combien mes vûes sont au-dessus de celles des hommes. (d)

(a) Num. xx. 13. Vide Genes. Tenam.

(b) Isai. ix. 4.

(c) Riber. Oover. P. 16. alii.

(d) Comparez Isai. lv. 6.

11. *Videte, fratres, ne foris sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi à Deo vivo :*

13. *Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominamur; ut non obdurescat quis ex vobis salicidii peccati.*

11. Prenez donc garde, mes freres, que quelqu'un ne tombe dans un dérèglement de cœur, & dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. Mais plutôt exhortez-vous chaque jour les uns les autres, pendant que dure ce tems que l'Écriture appelle, Aujourd'hui; de peur que quelqu'un de vous, étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement.

COMMENTAIRE.

ψ. II. SI INTROIBUNT IN REQUIEM MEAM. *Qu'ils n'entrent point dans le lieu de mon repos.* A la lettre: J'ai juré; s'ils entreront dans mon repos. Mais c'est une manière de parler usitée dans les juremens, où l'on sous-entend quelque chose; par exemple: Que Dieu me punisse, si je ne me vange de mes ennemis; ou que je sois menteur, s'ils entrent dans mon repos, dans le lieu de ma demeure, dans la terre de Canaan, où j'avois promis de les introduire. Dieu fit ce serment, (a) lorsqu'après le retour des Envoyez qui avoient visité la terre de Canaan, les Israélites tombèrent dans la révolte, & voulurent s'en retourner en Égypte. Alors le Seigneur jura que de toute cette multitude d'hommes, il n'y auroit que Josué, & Caleb qui entrentoient dans le pays de promission.

ψ. 12. NE FORTE SIT IN ALIQUO VESTRUM COR MALUM. *Prenez garde que quelqu'un de vous ne tombe dans un dérèglement de cœur.* Tout ce qui arrivoit aux Israélites, étoit figuratif. Leur sortie d'Égypte, leur passage de la mer Rouge, & leur voyage dans le désert, représentoient nôtre conversion, nôtre baptême, nôtre vie dans la profession du Christianisme. La terre promise, le repos de Dieu, marquent le bonheur du Ciel. Si nous voulons y arriver sûrement, il faut éviter tout ce qui a fait le malheur des Hébreux; le murmure, l'infidélité, la défiance, l'esprit de rébellion, & d'indépendance. C'est ce que saint Paul appelle ici le cœur mauvais, ou l'ingratitude, ou la malignité qui porte à interpréter les choses en mauvaise part; & l'incrédulité, la défiance, qui porte à tenter Dieu, & à douter de sa puissance, & de sa bonté.

ψ. 13. SED ADHORTAMINI VOSMETIPSOS. (b) *Exhortez-vous chaque jour les uns les autres, . . . de peur que quelqu'un ne tombe dans l'endurcissement.* Soutenez-vous les uns les autres par vos exhortations, & par vos bons exemples; exhortez-vous à la persévérance. Affermissez ceux qui sont foibles dans la foi, aidez à relever ceux qui sont tombez;

(a) NUM. XIV. 28. 29.

(b) ΠΡΟΧΑΛΩΝΤΙ ΙΑΝΘΙΣ, Theophyl. Comodo-

μῆτι ἀνάμνη, ἢ ὀνομαζέσθαι. Ἐστὶ μὴ πειρᾶν. Ἐὰν δὲ ἢ πειρᾶ τις, διαρρηθῆναι ἀπὸ τοῦ ἔργου ἢ ἐξ.

14. *Participes enim Christi effecti sumus ; si tamen initium substantie ejus usque ad finem firmum retineamus.*

15. *Dum dicitur : Hodie si vocem ejus audieritis , nolite obdurare corda vestra , quemadmodum in illa exacerbatione.*

14. Car il est vrai que nous sommes entrez dans la participation de JESUS-CHRIST ; mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous ;

15. Pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix , n'endurcissez pas vos cœurs , comme il arriva au lieu appelé Contradiction.

COMMENTAIRE.

afin que vous passiez les jours de cette vie , que l'Écriture appelle aujourd'hui , *hodie* ; ces jours si courts , & si traversez , sans tomber dans l'endurcissement : *Ut non obduretur quis ex vobis , fallaciâ peccati* ; Que la séduction du péché , les attraites de la volupté , les tromperies du Démon , ne vous jettent point dans l'endurcissement , & dans l'infidélité.

¶ 14. PARTICIPES ENIM CHRISTI EFFECTI SUMUS. Nous sommes entrez dans la participation de JESUS-CHRIST. Nous sommes , pour ainsi dire , incorporés avec lui par le Baptême : (a) *Quicumque in Christo baptizati estis , Christum induistis*. Vous êtes entrez en participation de ses mérites , de ses graces , de son héritage , de ses promesses ; vous êtes devenus ses frères , & les enfans adoptifs du Pere Céleste. Mais à condition de conserver inviolablement jusqu'à la fin , le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous. Ce commencement de l'être nouveau , *initium substantie ejus* , n'est autre que la foi , selon les Peres , (b) par laquelle nous subsistons , dans laquelle nous avons en quelque sorte pris une nouvelle naissance. Quelques-uns (c) l'expliquent des promesses que nous avons faites au commencement de nôtre conversion dans le Baptême , ou de la ferme espérance que nous avons eue dès le commencement ; (d) ou de cette première vie que nous avons goûtée dans JESUS-CHRIST après avoir reçu la foi , (e) & la justification. Ce qui revient au sentiment des Peres , dont nous avons parlé. Il ne suffit pas de croire en JESUS-CHRIST , il faut persévérer dans la foi , & dans la pratique de la vie Chrétienne. C'est à la persévérance que tout est promis.

¶ 15. DUM DICITUR. Pendant qu'on nous dit. Ce n'est pas seulement aux anciens Hébreux qui vivoient sous David , que l'on dit : *Gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs*. Ces paroles nous regardent comme

{ a } Galat. III. 27.

{ b } Chryf. τί δὲ ἴτεν ἡ ἀρχὴ τῆς ἐνδύσεως ; τὴν αἰσθητικὴν , δι' ἣν ἐκτρέφεται , καὶ καλλιεργεῖται , καὶ ἀναστρέφεται , ὡς ἐν τῷ αἵματι , ἢ τῷ Θεοδωρῷ , Throphyl.

{ c } Camerar. Schindl.

{ d } Grot. Camera.

{ e } Ribet. Vat. Zeger, Est. Men Tena, Para,

Θε.

16. *Quidam enim audientes, exacerbaverunt; sed non universi qui profecti sunt ex Aegypto per Moysen.*

16. Car quelques-uns l'ayant entenduë, irritèrent Dieu par leurs contradictions; mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moÿse avoit fait sortir de l'Égypte.

COMMENTAIRE.

eux. *ψ.* 16. Car quoique quelques-uns de ceux qui l'ont entendu, se soient endurcis, cela n'arriva pas à tous ceux que Moÿse avoit fait sortir de l'Égypte. Josué & Caleb furent fidèles au Seigneur, & nous sommes leurs successeurs, & leurs imitateurs: prenons garde seulement de ne pas dégénérer, & de ne pas encourir la disgrâce de Dieu, en imitant les Israélites murmureurs, & désobéissans. Vous ne devez pas être surpris du petit nombre des Fidèles, qui persévèrent dans le bien, puisque d'un si grand nombre d'Hébreux fortis de l'Égypte, l'Écriture ne nomme que Josué, & Caleb, qui entrèrent dans la terre promise.

Saint Chrysostome, & ceux qui le suivent, (a) croient qu'il faut joindre le *ψ.* 15. au commencement du Chap. suivant, & que tout ce qui est contenu dans les versets 16. 17. 18. & 19. doit être mis en parenthèse. 15. *Pendant qu'on nous dit, aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.* Chap. xv. 1. *Craignons que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre nous qui en soit exclus.* Mais d'autres (b) le joignent à ce qui précède *ψ.* 13. & 14. *Exhortez-vous les uns les autres, pendant que dure le tems d'aujourd'hui; de peur que quelqu'un ne tombe dans l'endurcissement.* 14. (*Car nous sommes appelés, à condition de persévérer dans la foi.*) Exhortez-vous, dis-je, les uns les autres, pendant que l'on vous dit: *Aujourd'hui si vous écoutez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs.*

ψ. 16. **QUIDAM ENIM EXACERBAVERUNT.** *Car quelques-uns irritèrent Dieu.* Ceux qui sortirent d'Égypte méritèrent par leur murmure, que Dieu les fît périr dans le désert, & les exclût de la terre promise. Mais ce malheur n'arriva pas à Caleb, & à Josué, qui demeurèrent fidèles. Nous pouvons choisir entre ces exemples, si nous voulons être les imitateurs du petit nombre des ames choisies, ou de la foule des mécontents.

Théodoret traduit le Grec par une interrogation: (c) *Car qui sont ceux qui n'ayent pas irrité le Seigneur? Y en a-t'il quelqu'un qui lui soit demeuré fidèle? Il y en a peu à la vérité; mais enfin sous ceux qui sortirent d'Égypte, ne tombèrent pas dans le murmure.* Et nous pouvons nous ranger avec le petit nombre. Cette manière de lire est digne de considération,

(a) Vide Chryf. Theophyl. Erasmo. Grot.

(b) Eß. Camero, Riber.

(c) *Tisne quis irascitur dominum, cum dicitur.*

17. *Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis qui peccaverant, quorum cadavera prostrata sunt in deserto?*

18. *Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis qui increduli fuerunt?*

19. *Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem.*

17. Or qui sont ceux que Dieu supporta avec peine, & avec dégoût durant quarante ans, sinon ceux qui avoient péché, dont les corps demeurèrent étendus dans le désert?

18. Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreroient jamais dans son repos; sinon ceux qui n'obéirent pas à sa parole?

19. En effet nous voyons qu'ils n'y purent entrer, à cause de leur incrédulité.

COMMENTAIRE.

Car enfin il n'est guères naturel de dire : *Quelques-uns ont irrité le Seigneur*, lorsque de six cens mille hommes, on n'en excepte que deux qui ne l'ayent pas irrité.

¶ 17. **QUIBUS AUTEM INFENSUS EST?** *Qui sont ceux que Dieu supporte avec dégoût*, sinon les murmureurs? Dieu ne punit pas indistinctement tous les Israélites : il ne fit éclater sa colère que contre ceux qui l'avoient irrité. Il vous est aisé avec sa grace de ne les pas imiter, en demeurant soumis au Seigneur, & fidèles à ses paroles.





CHAPITRE IV.

Hébreux rebelles exclus du repos de Dieu, & de la terre promise. Les Chrétiens doivent y entrer en leur place, à moins qu'ils ne méritent d'en être exclus par leur faute. C'est la foi qui nous y donne entrée, Efficacité de la parole de Dieu. JESUS-CHRIST est nôtre Pontife; approchons-nous de lui avec confiance.

¶. 1. *T*imeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.

¶. 1. *C*raignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclus.

COMMENTAIRE.

¶. 1. *T*IMEAMUS ERGO NE FORTE RELICTA POLLICITATIONE. Craignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos de Dieu. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit dans le Chapitre précédent. Puisqu'il y a un si grand nombre d'Israélites exclus de la terre de Canaan, craignons d'être les imitateurs de leur murmure, & de leur désobéissance, de peur que nous ne soyons exclus, (a) non de la terre de Canaan, mais de l'héritage du Ciel, dont ce pays n'étoit qu'une figure très-imparfaite; car enfin, ¶. 2. comme on leur avoit promis ce pays, on nous a promis aussi l'héritage du Ciel; & de même qu'il ne leur servit de rien d'entendre la parole du Seigneur, parce qu'ils ne l'accompagnaient pas de foi, & d'obéissance, ainsi nous pouvons déchoir des promesses qui nous ont été faites.

Saint Chrysostome, & ceux qui comme nous l'avons vû, joignent le ¶. 15. du Chapitre précédent au commencement de ce Chapitre-ci, l'expliquent ainsi: Pendant qu'on nous dit: Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, craignons que quelqu'un ne se rende indigne des promesses, & ne soit exclus de l'entrée de la terre promise. Le Texte porte: Craignons donc, mais on a ôté la particule donc, à cause de l'éloignement des paroles auxquelles cela se rapporte, & à cause de la longueur de la parenthèse.

(a) Ex simeatur ex vobis aliquis deesse: Δευῶν οὐκ ἔσονται οἱ ἕνα ἅπαντες τῶν ἰσραηλῆταιν οἱ οὐκ ἀπακούσαντες τὴν φωνὴν τοῦ κυρίου λέγοντες ποῖον ἔσται ἡ ἀπαρχὴ τῆς γῆς τῆς ἐπαγγελίας, ὡς ἡμεῖς οὐκ ἔσμεν ἀπαρχὴ τῆς γῆς τῆς ἐπαγγελίας.

ὡς οὐκ ἔσμεν ἀπαρχὴ τῆς γῆς τῆς ἐπαγγελίας. On peut traduire: Craignons que quelqu'un ne se voie être demeuré en arrière.

1. *Etenim & nobis nuntiatum est, quemadmodum & illis: sed non profuit illis sermo auditus, non admixtus fidei ex iis quæ audierunt.*

3. *Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus, quemadmodum dixit: Sicut juravi in ira mea: Si intrabunt in requiem meam; & quidem operibus ab institutione mundi perfectis.*

2. Car on nous l'a annoncée aussi bien qu'à eux: mais la parole qu'ils ouïrent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avoient entenduë.

3. Pour nous qui avons crû, nous entrerons en ce repos, dont il est dit: Comme j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront point dans mon repos; quoique ses ouvrages fussent achevez dès le commencement du monde;

COMMENTAIRE.

¶ 2. **NON ADMIXTUS FIDEI EX IIS QUÆ AUDIERUNT.** La parole qu'ils ouïrent ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'ouïrent. Tous les Hébreux ouïrent la parole de Dieu, mais tous ne la reçurent pas comme il faut, & ne l'incorporèrent pas dans leurs actions; ils ne la mêlèrent pas, pour ainsi dire, dans le corps de leur vie, & de leur conduite. Le Grec imprimé est semblable à la Vulgate, (a) & rapporte *admixtus*, à *sermo Dei*, qui précède. Mais plusieurs anciens Manuscrits le rapportent aux Juifs incrédules; (b) en sorte qu'il faudroit traduire: *Non profuit illis non admixtis fidei. La parole de Dieu ne leur servit de rien, parce qu'ils ne s'incorporèrent pas avec la foi des choses qu'ils entendirent.* Ou selon d'autres: (c) A la foi de ceux qui avoient entendu la parole. Saint Chrysostome l'entend de Josué, & de Caleb, qui remplis de foi, ne se mêlèrent point au peuple rebéle à la parole qu'il avoit ouïe. La diversité est plus dans les paroles, que dans le sens, puisque tout le monde convient que les promesses devinrent inutiles au peuple par sa faute, soit qu'il ne se soit pas incorporé à la parole qu'il ouïr, soit que la parole ne soit pas passée dans le corps de ses actions.

¶ 3. **INGREDIEMUR ENIM IN REQUIEM, QUI CREDIDIMUS.** Pour nous qui avons crû, nous entrerons en ce repos; dans le repos promis à ceux qui sont fidèles au Seigneur. Et ne croyez point que je parle du repos, ou de la demeure dans la terre de Canaan. Le peuple y est entré depuis long-tems; & David, qui dans l'endroït du Pseaume que nous avons cité, promet le repos à ceux à qui il parle, ne l'entendoit pas sans doute de l'entrée dans ce pays, dont Israël étoit en possession depuis tant d'années: il ne l'entendoit pas non plus du repos du Sabbat, dont il est dit que Dieu se reposa après la création des êtres sensibles; cela étoit

(a) Οὐκ ἠδίδραται ἐκ τῆς τοῦ θεοῦ ἀκούσεως καὶ τῆς ἐπινοίας οὐκ ἦν ἡ πίστις αὐτῶν

(b) Οὐκ ἠδίδραται ἡ ἀκούσεως καὶ τῆς ἐπινοίας οὐκ ἦν ἡ πίστις. Ita Alex. Clar. & Germ. Steph. n. d, t.

ζ. 1 in Rom. 2. Pet. 2. 2 alii. Arab. Æth. Chryf. Theodorat Theophyl. Oecum. alii.

(c) Ἡ πίστις τῶν ἀνομιάντων. Ita Clatam G. L. Germ. Lat.

4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic: Et requievit Deus die septimâ ab omnibus operibus suis.

5. Et in isto rursum: Si introibunt in requiem meam.

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, & ii, quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem;

7. Iterum terminat diem quemdam Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est: Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra.

8. Nam si eis Jesus requiem praestitisset, nunquam de alia loqueretur post-hac die.

9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

4. Car l'Ecriture dit en quelquel lieu, parlant du septième jour: Dieu se reposa le septième jour, après avoir achevé toutes ses œuvres.

5. Et il est dit encore ici: Ils n'entreront point dans mon repos.

6. Puisqu'il faut donc que quelques-uns y entrent, & que ceux à qui la parole en fut premièrement portée, n'y sont point entrés à cause de leur infidélité;

7. Dieu détermine encore un nouveau jour, qu'il appelle Aujourd'hui, en disant tant de tems après par David, ainsi que je viens de dire: Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.

8. Car si Josué les avoit établis dans ce repos, l'Ecriture n'auroit eu garde de parler depuis d'un autre jour.

9. Ce sabbat, & ce repos est donc réservé au peuple de Dieu.

COMMENTAIRE.

achevé il y avoit long tems. Il y a donc un troisième repos, dont il veut parler, qui est celui dont nous jouirons dans le Ciel. (a) C'est ce que saint Paul explique dans les versets 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

ET QUIDEM OPERIBUS AB INSTITUTIONE MUNDI PERFECTIS. Quoique les ouvrages fussent achevés dès le commencement du monde. Ce n'est donc pas du repos que Dieu prit alors, & en mémoire duquel il établit le jour du Sabbat, que le Psalmiste veut parler. Il nous parle non d'une chose passée, mais d'une chose à venir.

ψ. 6. QUONIAM IGITUR SUPEREST. Puis donc qu'il sans encore que quelques-uns entrent dans le repos dont parle le Prophète. On ne peut l'entendre que d'un repos futur. Or ni celui du Sabbat, ni celui de l'entrée en la terre promise, ne sont point futurs. Ce n'est donc point de ces divers repos dont parle ici le Psalmiste.

ψ. 7. ITERUM TERMINAT DIEM QUAMDAM. Dieu détermine encore un nouveau jour, en disant: Aujourd'hui, &c. David a vécu long-tems après Josué. Il parle d'un repos futur. Ce repos n'est donc pas celui que Josué procura au peuple: (ψ. 8.) Car si Josué les avoit introduits dans ce repos, dans le vrai repos, dans le repos après lequel il n'y en a plus d'autre à espérer, David n'auroit eu garde de parler d'un autre jour, ni d'un autre demeure.

(a) Vide Chryf. Theodoret. Theophyl. Est. Ton. nien.

10. *Qui enim ingressus est in requiem eius, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut à suis Deus.*

10. Car celui qui est entré dans le repos de Dieu, se repose aussi lui-même, en cessant de travailler, comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages.

COMMENTAIRE.

¶ 9. ITAQUE RELINQUITUR SABBATISMUS POPULO DEI. *Ce sabbat, ce repos, cette dernière demeure, est donc réservée au peuple de Dieu, aux vrais imitateurs de la foi, & de l'obéissance de Caleb, & de Josué, aux vrais fils d'Abraham, à Israël selon l'esprit, à nous qui avons crû en JESUS-CHRIST, & qui avons reçu sa parole, & son baptême, & qui espérons avec le secours de sa grace jouir un jour de l'éternité bienheureuse.*

Quelques Anciens (a) s'autorisoient de ce passage, pour dire que le monde ne dureroit que six mille ans; après quoi les Saints demeureroient encore mille ans sur la terre, & enfin iroient jouir dans le Ciel d'un bonheur ineffable pendant toute l'éternité. Les six mille ans de durée du monde sont représentés par les six jours de la création; les mille ans de repos, par le jour du Sabbat, auquel Dieu se reposa: Et enfin les jours de l'éternité sont désignés par le huitième jour, dont la durée n'est pas limitée. Mais ces opinions ne sont plus suivies depuis plusieurs siècles. On est revenu de l'autorité de certains Livres, qui avoient donné cours à ces sentimens. Le passage de saint Paul que nous expliquons, ne leur est pas favorable; & celui de l'Apocalypse, (b) dont nous parlerons en son lieu, doit s'expliquer dans un sens figuré. Le sentiment des Millénaires doit son origine aux fables Judaiques; son introduction dans le Christianisme, à la malice de Cérinthe; son établissement parmi les Chrétiens, à la crédulité de Papias; son accroissement, à la facilité de quelques Anciens, qui sans examiner les sources d'où cette opinion étoit venue, l'ont adoptée trop légèrement. (c)

¶ 10. QUI ENIM INGRESSUS EST IN REQUIEM EIUS. *Car celui qui est entré dans le repos de Dieu, dans la béatitude éternelle, se repose de ses travaux, comme Dieu s'est reposé après ses ouvrages.* Ainsi & le Sabbat, & l'entrée de la terre promise étoient des figures du repos qui nous est promis dans le Ciel. Quelques-uns (d) traduisent le Grec de cette sorte: (e) *Car JESUS entrant dans son repos par sa résurrection, ou*

(a) Vide Iren. l. 5. c. 18. & 29. Origen. l. 2. contra Cels. Libani. l. 7. c. 14. Hilar. Canon. 20. in Matth. Hieronym. Ep. ad Cyprian. Vide & Aug. de civit. l. 20. c. 7. Gregor. Nossen. Exposit. in Ps. vi. & Not. Menardi in Epist. Barnab. p. 196. 197. 201.

(b) Apoc. xx. 2. 3. 4. 5.
(c) Voyez la Dissertation de M. Du Pin sur les Millénaires.
(d) Origen. Jan. Lud. de Dieu.
(e) Ο γὰρ ἀριστῶν ἔτι τῶν κερτακῶν ἀντὶ τοῦ αὐτοῦ κινήσας ἀπὸ τῶν ἰσχυρῶν αὐτῶ, &c.

11. *Festinemus ergo ingredi in illam requiem; ut ne in idipsum quis incida incredulitatis exemplum.*

12. *Vivus est enim sermo Dei, & efficax, & penetrabilior omni gladio accipiti; & pertingens usque ad divisionem animæ, ac spiritûs, compagum quoque ac medullarum, & discretor cogitationum, & intentionum cordis.*

11. Hâtons-nous donc d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe en une défobéissance semblable à celle de ces incrédules.

12. Car la parole de Dieu est vivante, & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans; elle entre, & pénètre jusques dans les replis de l'ame, & de l'esprit, jusques dans les jointures, & dans les moëles; & elle démêle les pensées, & les mouvemens du cœur.

COMMENTAIRE.

par son ascension dans le Ciel, s'est aussi reposé de ses travaux, de même que Dieu s'est reposé de ses ouvrages au septième jour. Voilà donc deux sabbats; l'un de Dieu, & l'autre de JESUS-CHRIST, Le premier convient aux Juifs, le second aux Chrétiens. Les Juifs s'abstiennent le jour du Sabbat des travaux corporels; les Chrétiens espèrent de jouir dans le Ciel du bonheur éternel, & de la récompense de leurs travaux.

ÿ. II. FESTINEMUS ERGO. Hâtons-nous donc d'entrer dans ce repos. Travaillons avec empressement à arriver à la béatitude, & à nous rendre digne des récompenses que le Fils de Dieu nous a promises, & craignons que quelqu'un ne tombe dans une défobéissance pareille à celle des Israélites incrédules, & qu'il ne soit exclus de l'entrée du Ciel. A la lettre: (a) *Que quelqu'un ne tombe dans cet exemple d'incrédulité; ou dans cette incrédulité, dont les mauvais Israélites nous ont donné l'exemple.* (b)

ÿ. 12. VIVUS EST ENIM SERMO DEI, ET EFFICAX. (c) Car la parole de Dieu est vivante, & efficace, & elle perce plus qu'une épée à deux tranchans. Plusieurs anciens Peres, (d) & plusieurs nouveaux Commentateurs (e) entendent ici par la parole de Dieu, le Verbe divin, la Sagesse éternelle, la seconde personne de la sainte Trinité. JESUS-CHRIST est le Verbe divin, vif, efficace, plus pénétrant, & plus perçant qu'une épée à deux tranchans, capable de pénétrer dans les replis de l'ame, & de l'esprit, & jusques dans les jointures, & dans les moëles. On ne peut contester aucune de ces qualitez au Fils de Dieu, au Verbe éternel. Il voit tout, il connoît tout, il pénètre tout, il peut tout. Il est le maître des cœurs, il les tourne où il veut; il éclaire les esprits, & les appelle

(a) *l'ou pò èò ïò 'αὐτῶν ἐπιθυμεῖν εἰσεῖν εἰς τὴν ἀνάπαυσιν. Clarum. E' ïò αὐτῶν ἐπιθυμεῖν εἰσεῖν εἰς τὴν ἀνάπαυσιν. S. Germ. & Clar. Lat.*

(b) *Eft. Grotius.*

(c) *Hieron. in Is. LXVI. Vivus, & evidens; comme s'il eût lū τὸ ἀόρατον, au lieu de ἰσχυρῶς.*

(d) *Ambros. l. 4. de fide, c. 3. l. 2. in Luc. c. 2. l. 1. de Abel, c. 8. Cyrill. Alex. l. 2. in Joan. c. 37. Th. odoret.*

(e) *D. Thom. Lyran. Occum. Cajet. Gloss. ord. Corneil. Tena, Quyen. Jun. Ribet. alii.*

doucement;

doucement, efficacement, comme, & quand il veut. Enfin il vengo avec sévérité, & avec rigueur les injures faites à son Pere, & à lui-même par les infidèles, les incrédules, & les méchans.

Mais ce sentiment est attaqué, premièrement, parce qu'il ne s'agit point ici du Verbe de Dieu. 2°. Parce que saint Paul ne se fert point ordinairement du mot *Logos*, pour désigner le Fils de Dieu. 3°. Parce que la conjonction *car*, fait voir que ce verset est une suite du précédent, où il ne s'agit que du repos éternel, & des voyes pour y parvenir. Il est donc plus naturel de l'expliquer de la parole, ou de l'ordre, & de la volonté de Dieu. (a) Les Hébreux représentent la parole du Seigneur comme un être actif, animé, tout-puissant, vengeur, éclairé, qui voit tout, & qui pénètre tout. Ainsi il est dit (b) que *l'homme ne vit pas seulement de la nourriture sensible mais aussi de toute parole de Dieu*; c'est à-dire, de tout ce à quoi Dieu donne la vertu de nourrir, & de sustenter. Ailleurs (c) on dit que ce n'étoit pas les herbes, ni les médicamens qui guériroient les Hébreux mordus des serpens; mais *la parole de Dieu, qui guérit toutes choses*. Et encore, (d) en parlant de la mort des premiers-nez de l'Égypte: *Votre parole toute puissante descendant du haut du Ciel, vint armée d'un glaive meurtrier au milieu de la terre desinée à une perte entière, & remplit tout de meurtres, & de carnage*. Dans Isaïe, (e) le Seigneur envoie sa parole, elle exécute ce qu'il lui ordonne, & ne revient point qu'elle n'ait accompli ce qui lui a été commandé; & dans l'Évangile, (f) le Centenier dit à JESUS-CHRIST: *Mon Seigneur, commandez à votre parole, & mon serviteur sera guéri*.

Dans tous ces passages la parole de Dieu est décrite comme un être qui entend, & qui exécute les volontés du Seigneur. Ici saint Paul après avoir rapporté le passage du Prophète, qui exhorte les hommes à éviter l'incrédulité, & l'esprit de révolte, de peur d'être exclus de l'entrée du repos éternel, il conclut en disant: Quo l'on ne doit point mépriser la parole du Saint-Esprit, que c'est une parole vive, & efficace, & plus perçante qu'une épée à deux tranchans. Que ceux qui ne voudront pas l'écouter, & s'y soumettre, seront traités avec une souveraine rigueur; que personne ne doit se flatter d'éviter sa sévérité; qu'elle pénètre le fond des cœurs, & entre jusques dans les replis de l'ame, & de l'esprit; qu'elle punit non-seulement les défobéissances, & les infidélitez fort-nelles, mais aussi les pensées déliées, & les desirs contraires à l'ordre de Dieu.

PERIUNGENS USQUE AD DIVISIONEM ANIMÆ AC SPI-

(a) Chrys. Theodor. Theophyl. Hæst. Ep. Grot. Capell. Gerard. Camer.

(b) Sap. XVI. 16. Mat. IV. 4. Dent. VIII. 3.

(c) Sap. XVI. 12.

(d) Sap. XVI. 17.

(e) Isaï. LV. 11.

(f) Luc. VII. 7.

13. *Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda , & aperta sunt oculis ejus ad quem nobis sermo.*

14. *Habentes ergo Pontificem magnum , qui penetravit Cælos . Jesum Filium Dei , tenemus confessionem.*

13. Nulle créature ne lui est cachée ; tout est à nud , & à découvert devant les yeux de celui de qui nous parlons,

14. Ayant donc pour grand Pontife JÉSUS Fils de Dieu , qui est monté au plus haut des Cieux , demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profession,

COMMENTAIRE.

RITUS. Elle pénètre jusques dans les replis de l'ame , & de l'esprit. Comme une épée tranchante , qui perce jusqu'au fond de l'ame , & la sépare du corps , ainsi la parole de Dieu fonde les pensées les plus secrètes , & les mouvemens les plus cachez ; (a) ou plutôt , elle touche , elle ébranle , elle perce le cœur , & l'ame. *Anima* , & *spiritus* en cet endroit , ne marquent qu'une même chose. L'Apôtre relève la force de la parole de Dieu , en comparant ses effets à ceux d'un couteau , ou d'une épée tranchante. Philon dit toute la même chose de la parole de Dieu. (b)

ψ. 13. **NON EST ULLA CREATURA INVISIBILIS IN CONSPPECTU EIUS.** Nulle créature ne lui est cachée. Il parle toujours de la parole de Dieu , comme de Dieu même. Elle voit tout , elle connoît tout ; rien n'est capable de se soustraire à sa pénétration , & à ses lumières. *Tout est nud , & à découvert aux yeux de celui dont nous parlons.* Les termes du Texte Grec (c) nous rappellent encore à la métaphore d'une épée. La parole de Dieu dont nous parlons , est comme un glaive tranchant , sous les coups duquel tout tombe , tout se découvre , & tend pour ainsi dite le cou pour être décapité ; car c'est la vraie signification du Texte original. *Ad quem nobis sermo* , est mis pour , *de quo nobis sermo* ; (d) de même que ci-devant Chap. I. ψ. *Et ad Angelos quidem dicitis* , au lieu de , *de Angelis dicitis*.

ψ. 14. **HABENTES ERGO PONTIFICEM MAGNUM.** Ayant donc pour grand-Prêtre JÉSUS Fils de Dieu. Il a comparé ci-devant JÉSUS-CHRIST à Moïse , qui tira le peuple de l'égypte , mais qui n'eut pas le pouvoir ni d'arrêter leur murmure dans le désert , ni de les introduire dans la terre promise , dans le repos du Seigneur. Ici il compare le même Fils de Dieu à Aaron frere de Moïse , lequel étant grand-Prêtre des Hé-

(a) *Præv. xc. 17. Lucerna Domini spiraculum hominis , quæ investigat omnia secreta ventris.*

(b) *Pseudo lib. Quis rerum divinarum habeat. Tū verum tū coram deo dicitur λόγος , ut eis visus est dicitur ἀποκαθάρσις ἀνθρώπων , ἰουδαίου λόγου τὰ μέγιστα καὶ πάντα , ἰουδαίου λόγου τὰ ἀριμάρ , καὶ λογισμῶν*

ἀμάρων διέβλητο.

(c) *Οὐκ ἔστι αἴτιον ἀποδοῦναι ἀλλήν , καὶ δὲ γὰρ ἡμεῖς ἐπιπροσκαλεσθέντες ἐφθάρμεν αὐτῶν , καὶ ἐπὶ τοῖς ἰσχυροῖς ἐλάττωμεν.*

(d) *12a. Euseb. Græc. Tigris. Castell. Piscis. Beza. Jac. Capell. alii.*

15. *Non enim habemus Pontificem, qui nos possit compati infirmitatibus nostris; tentatum autem per omnia profirmitudine, absque peccato.*

16. *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae; ut misericordiam consequamur, & gratiam inveniamus in auxilio opportuno.*

15. Car le Pontife que nous avons n'est pas tel, qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses; mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché.

16. Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde, & d'y trouver le secours de sa grâce dans nos besoins.

COMMENTAIRE.

breux, ne put ni arrêter les effets de la colère de Dieu sur son peuple, ni lui procurer l'entrée dans la terre de Canaan. Au lieu que JÉSUS-CHRIST infiniment supérieur, & à Moïse, & à Aaron, nous mérite en réalité, ce que ni l'un, ni l'autre n'ont pu obtenir de Dieu, ni pour eux, ni pour le peuple dont ils étoient chargez. Ayant donc un tel grand-Prêtre, plein de tendresse, & de compassion pour nous, d'une puissance infinie, comme étant monté au plus haut des Cieux, & étant assis à la droite du Père, demeurons ferme dans la foi dont nous avons fait profession: *Teneamus confessionem*, (a) & espérons tout de ce souverain Pontife.

¶ 15. *NON ENIM HABEMUS PONTIFICEM. Car le Pontife que nous avons, n'est pas tel, qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses.* Il s'est revêtu de nôtre nature, comme il l'a montré ci-devant, (b) il a éprouvé nos infirmités, il a senti nos peines; il aura donc compassion de nous; il nous écouterà lorsque nous l'invoquerons; *puisqu'il a éprouvé comme nous (c) toutes sortes de tentations, hormis le péché.* Il n'a point senti le mouvement de concupiscence, ni le désordre du péché, ni l'ignorance, ni l'erreur, ni la maladie, qui sont des effets du péché de l'intempérance, ou des excès, dont JÉSUS-CHRIST n'étoit pas capable. Mais pour tout le reste, il s'est rendu semblable à nous. Aaron avoit cela de conforme avec le Fils de Dieu, qu'il étoit soumis aux infirmités humaines, & il y étoit soumis même quant au péché, & à la concupiscence, ce que n'étoit pas JÉSUS-CHRIST; mais Aaron n'avoit ni le pouvoir, ni l'autorité de confesser, de purifier, & de sauver: au lieu que le Sauveur remet par lui-même les péchez. Aaron n'avoit que la voye de remontrance, & de prière; JÉSUS-CHRIST commande en maître, & offre à son Père une hostie d'un mérite infini. On verra au Chapitre suivant les prééminences du Sacerdoce de JÉSUS-CHRIST, au-dessus de celui d'Aaron.

¶ 16. *ADEAMUS ERGO... AD THRONUM GRATIAE. Allons*

(a) *Fide sup. 121. 1. Ribet. Est. Græc. Quædam Exempla Latine dicunt confessionem spei nostræ; ce qui est cité du Chap. x. 23. Est. Zeger.*

(b) *H. br. 11. 17. 18.*

(c) *Pro similitudine; id est, similiter, juxta similitudinem. Arab. Græc. Est. Ten. Cassal.*

donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grace , ou devant le trône du Dieu de grâces , & de bonté , au pied du Fils de Dieu nôtre Pontife tout plein de miséricorde. (a) D'autres croyent que saint Paul parle du trône du Pere des miséricordes ; (b) le trône convient au Seigneur , & au Juge , & non pas au Pontife. Dieu a deux trônes , disent les Hébreux ; le trône de jugement , ou de sévérité , & le trône de grace , ou de miséricorde. C'est par JESUS-CHRIST que nous avons accès au trône de grace , afin que nous y trouvions le secours dans nos besoins : *Ut gratiam inveniamus in auxilio opportunô.* Que nous trouvions grâces à ses yeux , & que nous obtenions le secours de sa grace dont nous avons besoin dans nos pressantes nécessitez.



CHAPITRE V.

Devoirs d'un Grand-Prêtre. JESUS-CHRIST remplit toutes les obligations de cet emploi. Il est Pontife légitime , & selon l'ordre de Melchisédech. Il a obtenu ce qu'il a demandé. Sublimité de cette doctrine au-dessus de la portée de ceux à qui saint Paul parloit.

Ÿ. 1. **O** MNIS namque Pontifex ex hominibus assumptus , pro hominibus constituitur in iis qua sunt ad Deum , ut offerat dona , & sacrificia pro peccatis :

Ÿ. 1. **C** AR tout Pontife étant pris d'entre les hommes , est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu , afin qu'il offre des dons , & des sacrifices pour les péchez ;

COMMENTAIRE.

Ÿ. 1. **O** MNIS PONTIFEX EX HOMINIBUS ASSUMPTUS. Tout Pontife étant pris d'entre les hommes , est établi pour les hommes. Saint Paul relève ici les qualitez du Sacerdoce de JESUS-CHRIST , & fait voir en quoi il est conforme à celui d'Aaron , & en quoi il en diffère , montrant que les différences qui se rencontrent entre ces deux Sacerdotes , sont toutes à l'avantage de celui de JESUS-CHRIST. Il a de commun avec celui d'Aaron , qu'il est choisi d'entre les hommes , & qu'il est établi , en ce qui regarde le culte de Dieu , (c) pour offrir des sacrifices à

(a) *Chrif. Theophyl. &c. Eft. Ten. Riber. Men. alii.*

(b) *Eft. Pife. Ouyen. Gret.*

(c) *In iis qua sunt ad Deum. Grat. Tâ megrâo Sâc: In rebus divinis Ut populi vice apud Deum fit conciliator, mediator, interpres, &c.*

2. *Qui condolere possit iis qui ignorant, & errant; ignoniam & ipse circumdatus est infirmitate:*

2. Et qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour ceux qui péchent par ignorance, & par erreur, comme étant lui-même environné de foiblesse.

COMMENTAIRE.

Dieu pour les mortels; soit pour expier leurs péchez, ou pour reconnoître le souverain domaine de Dieu sur eux, ou pour lui rendre grâces des biens qu'il leur a faits. Mais saint Paul insiste ici principalement sur les sacrifices pour le péché. *Ut offeras dona, & sacrificia pro peccatis.*

ÿ. 2. QUI CONDOLERE POSSIT IIS, QUI IGNORANT. *Qui puisse être touché de compassion pour ceux qui péchent par ignorance, ou par erreur.* Le terme Grec (a) que l'on a traduit par, *être touché de compassion*, signifie proprement user de clémence, & de modération, ne s'emporter pas de colère contre ceux qui tombent dans quelque faute, mais les regarder avec compassion, compatir à leur infirmité, leur pardonner aisément. JESUS-CHRIST nôtre souverain Pontife connoit nôtre foiblesse, & nôtre ignorance; il regarde nos fautes avec un esprit tranquille, & modéré; dès que nous lui témoignons nôtre regret, il est disposé à nous recevoir, & à nous pardonner. L'Apôtre, pour faire sentir davantage la miséricorde du Fils de Dieu, & pour prévenir l'objection que l'on pourroit lui faire sur la malice du pécheur, & sur la difformité du péché, se sert de ces expressions, *ceux qui tombent dans l'ignorance, ou dans l'erreur*, au lieu de dire, ceux qui tombent dans le crime, & dans la prévarication; voulant insinuer par là que Dieu ne cherche pas à nous traiter dans sa rigueur, mais qu'il regarde souvent nos fautes avec pitié, & comme des effets de nôtre foiblesse, & de nôtre ignorance.

Et en effet on peut dire qu'il n'y a point de péché qui ne soit en un sens péché (b) d'ignorance, *omnis malus ignorat*. Si l'homme savoit le mal qu'il se fait, & le bien dont il se prive en péchant: s'il connoissoit quelle est la grandeur, & la majesté de celui qu'il offense, s'il avoit quelque idée de la beauté de la justice qu'il viole, & de la laideur de l'injustice qu'il commet, il ne se porteroit jamais au péché. L'Apôtre ne prétend point exclure ici les péchez de malice, & les crimes volontaires, & réfréchis, & les actions commises contre ses propres lumières: comme si nôtre divin Pontife n'étoit pas venu les expier. (c) Les Hébreux appelloient *ignorance*, même les péchez de malice. Mais il extenué ex-

(a) Μεγαλὴ ἐστὶ δολοχρῆσις: Quis possit clementer affici, moderate compati, ignoscere, placabilis esse Theophyl. Μερισσησθῆναι, συμπλατῆναι, συμπαθεῖν, συγκοιτασθῆναι, συγγνώμην.

(b) Theophyl. Ὁμοίη δὲ ἐστὶ τῶν ἀμαρτημάτων

ἀγνῶσι, ἢ πλάγιον ἔστιν. Κτὶ γὰρ δεῖν περὶ τῶν ἀμαρτημάτων, ἀλλ' ἵνα τὸ ἴδιον ἢ καὶ ἕως αὐτῶν ἐκείνων ἐδιδόχῃ, ἀγνοῦναι ἢ ἁμαρτῶν γενέσθαι. Vide Ribet, Est

(c) Ribet. Est. Οὐδὲν βέβαιον alii.

3. *Et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam & pro semetipso offerre pro peccatis.*

4. *Nec quisquam sumit sibi honorem; sed qui vocatur à Deo, tamquam Aaron.*

5. *Sic & Christus non semetipsum clarificavit, ut Pontifex fieret; sed qui locutus est ad eum: Filius meus es tu, ego hodie genui te.*

3. Et c'est ce qui l'oblige à offrir le sacrifice de l'expiation des péchez, aussi bien pour lui-même, que pour le peuple.

4. Or nul ne s'attribue à soi-même cet honneur; mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron.

5. Ainsi JÉSUS-CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire du Sacerdote; mais il l'a reçu de celui qui lui a dit: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.

COMMENTAIRE.

prés l'horreur du crime, & évite les dénominations odieuses, pour relever la clémence, & la bonté du souverain Prêtre.

QUONIAM ET IPSE CIRCUMDATUS EST INFIRMITATE *Eiant lui-même environné de foiblesse.* Les Prêtres ordinaires étant hommes, & sujets aux foibleses humaines, & au péché, (a) comme le peuple, doivent être plus sensibles aux infirmités des autres, que s'ils étoient aussi purs, & aussi impeccables que les Anges. En ceci JÉSUS-CHRIST est différent des autres Prêtres, n'étant sujet ni à l'erreur, ni à l'ignorance, ni au péché.

ÿ. 3. PROPTEREA DEBET QUEMADMODUM PRO POPULO. *Il doit offrir aussi-bien pour lui-même, que pour le peuple.* Les Prêtres offrent des victimes d'expiation pour eux, comme pour les autres, (b) étant sujets au péché de même que les moindres du peuple. JÉSUS-CHRIST est en cela différent des autres Prêtres: (c) *saint, innocent, exempt de souillures, séparé des pécheurs, & élevé au dessus des Cieux, il n'est pas dans l'obligation d'offrir tous les jours des hosties, premièrement pour ses péchez, & ensuite pour ceux du peuple.* Pour lui, il n'a jamais contracté de péché, & le sacrifice qu'il a offert pour les pécheurs, il ne l'a offert qu'une fois, parce qu'il est d'un mérite infini: *Hoc enim fecit semel seipsum offerendo.*

ÿ. 4. NEC QUISQUAM SUMIT SIBI HONOREM. *Nul ne s'attribue à soi-même cet honneur.* Lorsqu'Aaron fut élevé au souverain Sacerdote, ce fut par l'ordre, & la disposition de Dieu, (d) qui le choisit lui-même, & fit un miracle pour confirmer son choix, en faisant fleurir la verge d'Aaron. (e) L'Apôtre semble attaquer indirectement l'ambition de ceux qui de son tems étoient dans la souveraine Sacrificature par des voyes contraires à la première institution; (f) ou en achetant cette dignité

(a) Πιστῆτος τῆς ἀλῆκειας. Occumen. Ἀδελφῶν, τῆς ἀμαρτίας καλῆς. Ribot. Camera. Εβ.

(b) Levit. IV. 3. XVI. 6. II. 17.

(c) Heb. VII. 26. 27.

(d) Exod. XXVI. XXVIII. XXXI.

(e) Num. XVII. 6.

(f) Chryf. Theophyl.

à prix d'argent, ou en la briguant par leurs services, ou par des présens.

Ÿ. 5. SIC ET CHRISTUS NON SEMETIPSUM CLARIFICAVIT. JESUS-CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire du Sacerdoce. Il ne s'est point ingéré dans cette dignité; mais il l'a reçue de Dieu son Pere dans la génération éternelle, quoiqu'il n'en ait fait les fonctions que dans le tems. Saint Paul joint ici, dans les versets 5. & 6. le Sacerdoce de J. C. avec sa génération; (a) parce que l'un, & l'autre sont éternels, & que c'est en qualité de Fils de Dieu, qu'il est choisi Prêtre selon l'ordre de Melchisédech. (b) On auroit pu lui objecter que JESUS-CHRIST étant de la tribu de Juda, ne pouvoit jouir des prérogatives de la Prêtrise, qui sont attachées à la famille d'Aaron. Mais il prévient cette objection, en disant que comme avant le choix que Dieu fit de la personne d'Aaron, cet homme n'avoit aucun droit au Sacerdoce; ainsi JESUS-CHRIST, après le choix de Dieu, avoit tout le droit possible à cette éminente dignité. Il dit de plus que le Sacerdoce du Fils de Dieu est d'autant plus éminent que celui d'Aaron, qu'il est plus ancien. JESUS-CHRIST est Prêtre dès l'éternité; & le Sacerdoce d'Aaron ne commence que dans le tems, & en sa personne. JESUS-CHRIST est Prêtre selon l'ordre de Melchisédech; & les Prêtres Juifs ne sont Prêtres que selon l'ordre d'Aaron, lequel est beaucoup plus jeune que Melchisédech. C'est ce qu'on verra plus au long ci-après. La Prêtrise est un honneur par rapport à Aaron; c'en est un aussi par rapport à l'humanité de JESUS-CHRIST: mais c'est une humiliation par rapport à sa Divinité. (c)

Quelques-uns (d) veulent que la génération de J. C. que l'Apôtre apporte ici, pour prouver son Sacerdoce, n'est autre que sa résurrection, ou sa glorification dans le Ciel, lorsqu'après avoir consommé son sacrifice sur la croix, il est entré dans le Ciel, comme dans le Sanctuaire, où le seul Grand Prêtre avoit droit d'entrer une fois l'année. Il est certain que la résurrection du Sauveur est quelquefois désignée sous le nom de sa génération; (e) comme le jour de l'avènement des Rois à la Couronne, est nommé leur naissance. D'autres (f) croient que saint Paul a rapporté ici le passage qui prouve la génération éternelle du Sauveur, pour prouver son Sacerdoce; parce que selon le droit ancien, & naturel, le Sacerdoce est une prérogative de l'aîné. Or JESUS-CHRIST étant le premier-né du Pere, (g) & coéternel avec lui, la souveraine Sacrificature lui étoit dûë en cette qualité. Je préfère la première explication.

(a) Ego hodie genui te, & tu es Sacerdos in ætænum, &c.

(b) Chryl. Theophyl. Vide Owen.

(c) Philipp. ii. 6. 7. Heb. xi. 30. Vide Est. Jm.

(d) Vide Græc. hic, Owen.

(e) Act. xiii. 31.

(f) Cajet. Riber. Græc.

(g) Rom. viii, 29. Coloss. i. 15. Heb. i. 6.

6. *Quemadmodum & in alio loco dicit : Tu es Sacerdos in eternum, secundum ordinem Melchisedech.*

7. *Qui in diebus carnis sue precet, supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere à morte, cum clamore valido, & lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.*

6. Selon qu'il lui dit aussi dans un autre Picaume : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

7. Aussi pendant le tems de sa vie mortelle, & souffrante, ayant offert avec un grand cri, & avec larmes ses prières, & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort, il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Pere.

COMMENTAIRE.

¶ 6. TU ES SACERDOS IN ÆTERNUM, SECUNDUM ORDINEM MELCHISEDECH. Vous êtes le Prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech, ou selon la manière, selon le rite, selon la condition, ou l'1 ressemblance de Melchisédech. La Royauté, & le Sacerdoce étoient réunis dans la personne de Melchisédech ; ces deux choses le sont de même dans vous. Melchisédech tenoit cette prérogative de sa naissance ; vous la tenez de même de votre génération, en vertu de laquelle Dieu vous a dit : Vous êtes le Prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.

¶ 7. QUI IN DIEBUS CARNIS SUÆ. Pendant le tems de sa vie mortelle. A la lettre : Pendant les jours de sa chair. Non qu'après sa résurrection, il ait abandonné la chair, & la nature humaine ; mais parce qu'il n'a plus paru parmi les hommes vivant, & souffrant, passible, & mortel comme eux. (a) Après avoir montré que JESUS-CHRIST étoit Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, il fait voir ici que le Sauveur a rempli toutes les fonctions du Sacerdoce ; ayant offert avec un grand cri, & avec larmes, ses prières, & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort. Il veut parler apparemment de sa prière dans le jardin, & de celle qu'il fit sur la croix, un peu avant que de rendre son esprit à Dieu : (b) Il a été exaucé à cause de son humble respect pour son Pere. Les Evangélistes ne nous apprennent point ces circonstances des larmes de JESUS-CHRIST, ni au jardin, ni sur la croix : mais saint Paul avoit appris cette particularité ou de la tradition, ou par révélation. (c)

Les prières, & les supplications qu'il fit alors, étoient des fonctions solennelles de son Sacerdoce, lesquelles précédèrent, & accompagnèrent le sacrifice qu'il offrit de sa vie, & de son sang sur l'autel de la croix. Il fut exaucé à cause de son humble respect, & de son obéissance & spécieuse à son Pere ; obéissance qui alla jusqu'à la mort, & la mort de la croix. Le Grec porte : (d) Et ayant été écouté à cause du respect, (¶ 8.) comme étant

(a) Theophyl. Ribet. Iun. alii,

(b) Matt. XXV. 2. 46.

(c) Chrys. Theophyl. Est. &c.

(d) Καὶ ἀκούσθη αὐτὸς τῆς ἱκεσίας.

8. *Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex his qua passus est, obedientiam :*

8. Et lui qui étoit le Fils de Dieu, il n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance, par tout ce qu'il a souffert.

COMMENTAIRE.

Fils, il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes ; car il faut joindre ces deux versets. L'Auteur de la Vulgate, qui lit, *pro sua reverentia*, a ajouté *sua*, qui ne se lit pas dans l'Original ; ayant cru apparemment que saint Paul vouloit dire que le Fils avoit été exaucé, à cause du respect que le Pere lui portoit, & de la haute considération qu'il avoit & pour la personne, & pour ses prières. Sentiment qui est assez suivi parmi les anciens, & les nouveaux Interprètes. (a)

Mais d'autres (b) croient avec plus de raison, que saint Paul parle du respect profond du Fils envers son Pere. Le respect se dit de l'inférieur à l'égard du supérieur, du fils à l'égard du pere. Quelques-uns (c) traduisent le Grec par : *Il fut exaucé, & délivré de la frayeur dont il fut saisi au jardin des Oliviers, & sur la croix.* Ce fut-là qu'il pria avec larmes, & avec un grand cri, à cause de la crainte qu'il avoit de la colere de Dieu, dont il voyoit tout le poids comme prêt à fondre sur lui. Le terme Grec que l'on traduit par *reverentia* se met aussi quelquefois pour la crainte : mais je ne crois pas qu'on le trouve dans l'Écriture, pour exprimer la frayeur, & la crainte dont on veut parler ici. Ce terme *enlabeia*, se prend ordinairement pour la crainte de Dieu, la piété, la Religion. La crainte accompagnée d'une espèce de désespoir, dont parlent ici Calvin, & Bèze, ne convient point à la personne de JESUS-CHRIST, même dans ses plus grandes douleurs. Le Syriaque produit un sens différent de tous ceux qu'on a vus : *Il a offert avec larmes... ses prières à celui qui pouvoit le garantir de la mort, & il a été exaucé, Et quoiqu'il fût Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par la crainte, & les peines qu'il a souffertes.*

ÿ. 8. CUM ESSET FILIUS, DIDICIT EX HIS QUÆ PASSUS EST, OBEDIENTIAM. Lui qui étoit le Fils de Dieu, n'a pas laissé d'apprendre l'obéissance, par tout ce qu'il a souffert. S'étant une fois revêtu de la qualité de nôtre Rédempteur, & de nôtre Pontife, il a, pour ainsi dire, oublié qu'il étoit Fils de Dieu, égal à son Pere, pour ne penser qu'à pratiquer l'obéissance jusqu'au dernier soupir. Il a appris l'obéissance par la pratique ; il a fait voir qu'il y étoit fort exercé, & qu'il la connoissoit parfaitement. Cette vertu a fait la principale partie de son sacrifice, & de nôtre satisfaction.

(a) Chryf. Theophyl. O cumen. Anselm. Gennel. à L. p. Para.

(b) Chryf. Ebor. Bih. Bf. & aliis pluribus.

(c) Grot. Bez. Cameron. Gerhard. Jac. Castell. Le Clerc.

9. *Es consummatus; factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis aeternae;*

10. *Appellatus à Deo Pontifex juxta ordinem Melchisédech.*

11. *De quo nobis grandis sermo, & ininterpretabilis ad dicendum; quoniam imbecillos facti estis ad audendum.*

9. Et par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent;

10. Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisédech.

11. Sur quoi nous aurions beaucoup de choses à dire, qui sont difficiles à expliquer à cause de votre lenteur, & de votre peu d'application pour les entendre.

COMMENTAIRE.

¶ 9. ET CONSUMMATUS, (a) &c. Par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel. Ayant consommé son sacrifice sur la croix, y ayant versé tout son sang, & y ayant rendu l'esprit, il s'écria: *Tout est consommé.* J'ai achevé, Seigneur, le sacrifice d'expiation dont je m'étois chargé; j'ai accompli vos ordres; j'ai rempli les devoirs de souverain Pontife; j'ai sauvé ceux que vous m'avez donnez. (b)

¶ 10. APPELLATUS A DEO PONTIFEX. Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisédech. JESUS a été destiné, ou prédestiné Pontife de toute éternité, comme on l'a vu sur les versets 5. & 6. Il est entré dans l'exercice de cette fonction dès le moment de sa naissance; mais il l'a exercée principalement dans le tems de sa passion. Et lorsqu'il eut consommé ce grand ouvrage de notre rédemption, il fut plus particulièrement qualifié Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech; comme Aaron fut d'abord destiné au Sacerdoce, puis appliqué au sacré ministère; & enfin Prêtre parfait, lorsqu'il eut consommé le sacrifice; & qu'il fut entré dans le Sanctuaire.

¶ 11. GRANDIS SERMO, ET ININTERPRETABILIS. (c) Nous aurions beaucoup de choses à dire, qui sont difficiles à expliquer, à cause de votre peu de disposition à l'entendre. Saint Paul concevoit sur le Sacerdoce de JESUS-CHRIST bien des choses qu'il n'a pu, ou plutôt qu'il n'a pas voulu nous développer; parce que ceux à qui il parloit, n'en étoient pas capables; *Non quia Apostolus non posuerit id interpretari; sed quia illius temporis non fuerit*, dit saint Jérôme, (d) Les Hébreux auxquels il parloit, étoient lourds, péfants, seignes, (e) à entendre; ils avoient les oreilles incirconcises, comme le dit saint Etienne dans les

(a) Τη συνδή Photius apud Oecum. Tu les a à παρημέλιον, η̄ καυή, η̄ θυάρα εἰσὺν ἧν ἐπιγυμνῆς, η̄ ὕπερ λέγει ἀγαθῆς, η̄ φιλόδημος. Il nous a paru d'une bonté, d'une miséricorde consommée, par ce qu'il a souffert pour nous.

(b) Joan. VI. 37. XVII. II. II. XVIII. 9.

(c) Plusieurs Bibles anciennes, même celle de Sixte V. lient *ininterpretabilis*. Mais la vraie leçon est *ininterpretabilis*, qu'on ne peut interpréter, ou difficile à interpréter. *Græc. ἀνερμήτευτον λέγου.*

(d) Hieronym. Ep. ad Evagr.

(e) Νοθεῖται τῆς ἀκοῆς.

11. Etenim cum deberatis magistris esse propter tempus, rursus indigetis ut vos doceamini quia sunt elementa exordii sermonum Dei. & facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.

13. Omnis enim qui lactis est particeps, expertus est sermonis justitia; parvulus enim est.

11. Car au lieu que depuis le tems qu'on vous instruit, vous devriez déjà être maîtres, vous auriez encore besoin qu'on vous apprit les premiers élémens de la parole de Dieu; & vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devoit donner que du lait, & non une nourriture solide.

13. Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice, comme étant encore enfant.

COMMENTAIRE.

Actes. (a) Ils étoient comme des gens vieilliss sous la Loi; le sens de l'ouïe pour les choses relevées au-dessus des sens, étoit amorti en eux. (b)

ÿ. 12. QUÆ SINT ELEMENTA EXORDII SERMONUM DEI. Vous auriez besoin qu'on vous apprît les premiers élémens de la parole de Dieu; de l'Evangile, (c) que vous n'entendez que superficiellement; & dont vous ne pénétrez point les sens cachez. Ou les élémens de la Loi ancienne, (d) sous lesquels sont cachez, & figurez la personne de JESUS-CHRIST, ses qualitez, sa mort, son sacrifice. Ou enfin ce qui regarde l'humanité de JESUS-CHRIST, & qui est moins relevé que ce qui concerne sa Divinité. (e)

QUIBUS LACTE OPUS SIT. Des personnes à qui on ne devoit donner que du lait, & non pas une nourriture solide. Vous êtes encore enfans dans la voye de Dieu, au lieu que vous devriez être des hommes parfaits. On dit que dans l'Orient les nourrices donnent le lait à leurs nourrissons pendant dix, ou douze mois, sans aucune autre nourriture; après quoi elles leur donnent tout ce qu'on peut manger, en sorte toutefois qu'elles le mâchent auparavant, & le mettent après dans la bouche de l'enfant. (f) Saint Paul compare ici les Hébreux à qui il écrit, à ces tout petits enfans à la mammelle.

ÿ. 13. EXPERS EST SERMONIS JUSTITIÆ. Est incapable d'entendre les discours de la parfaite justice. Experts en cet endroit, est mis pour inexpertus. (g) Il n'est point instruit des discours de la justice, de ce qui regarde la justice, & la parfaite sainteté, l'excellence de la perfection:

(a) Act. vii. 11.

(b) Clem. Alex. *de in iyynehoia* vj dem-
Sijy vj maiaij. Vide Eft.

(c) Eft. Men. Tir. Gros.

(d) Origenus hic.

(e) Theophyl. *Tà xaxia vte aiaia tñ da-*

γιν τñ θιñ. Tà xaxia vte aiaia tñ da-
γιν.

(f) Bellon. observ. l. 3. c. 11. Vide Aristophanum
Equis. Act. 2. scen. 2.

(g) *Ανεγχε λειπ δεικνυει.*

14. *Perfectorum autem est solidus ci-
bus; eorum, qui pro consuetudine exer-
citiis habent sensus ad discretionem
boni, ac mali.*

14. Mais la nourriture solide est pour les
parfaits, c'est-à-dire, pour ceux dont l'esprit
par une habitude, & un long exercice, s'est
accoutumé à discerner le bien, & le mal.

COMMENTAIRE.

Chrétienne, (a) la grandeur des vérités de nôtre Religion. La grande maladie des Hébreux convertis, étoit leur attachement aux cérémonies de la Loi, & aux figures de l'ancien Testament. L'Apôtre par pur ménagement de leur foiblesse, se retient, & ne leur découvre qu'une partie de ce qu'il pense sur l'abrogation des cérémonies légales, & sur la subrogation qui lui a été faite des Sacremens de la Loi nouvelle, du Sacerdoce de JESUS-CHRIST.

Ÿ. 14. QUI PRO CONSUECUDINE (b) EXERCITATOS HABENT SENSUS. *Ceux dont l'esprit par un long usage, s'est accoutumé à discerner le bien du mal. Ceux qui par une longue, & sérieuse étude, se sont rendu les Écritures familières, & qui à force de les méditer, & de les approfondir, en ont pénétré les sens cachez. Il étoit aisé aux personnes sages, & habiles, sur tout après ce que JESUS-CHRIST avoit enseigné, de comprendre que les cérémonies de la Loi n'étoient plus nécessaires au salut, & que la doctrine, le Sacerdoce du Sauveur, & la pratique de sa divine morale, la confiance en sa grace, & en ses mérites, étoient la fin de la Loi, & la consommation de la vraie justice.*

(a) *Riser. Men Tir. Ep.*

(b) *Gras. Quò rivi èto: Propter habitum. Aug.*

*l. 2. de Trinit. c. 13. Ambrosiast. 1. Propter
assuetudinem.*



CHAPITRE VI.

Instructions sur les principaux points de la foi. Le baptême ne se réitére point. Ceux qui tombent dans le crime après le baptême, doivent craindre la malédiction de Dieu. Il exhorte les Hébreux à persévérer dans la charité, & dans la patience, à l'imitation d'Abraham.

¶. I. *Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursùm iacientes fundamentum penitentia ab operibus mortuis, & fides ad Deum,*

¶. I. *Quitant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en JESUS CHRIST, passons à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à poser de nouveau pour fondement la pénitence des œuvres mortes, la foi en Dieu,*

COMMENTAIRE.

¶. I. **I** N T E R M I T T E N T E S I N C H O A T I O N I S C H R I S T I S E R M O N E M. *Quitant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer.* Il a dit dans le Chapitre précédent que les Hébreux au lieu d'être des hommes parfaits, & capables d'une nourriture solide, étoient encore comme des enfans, qui ont besoin de lait. Il les exhorte ici à quitter ces sentimens bas, & cette foiblesse enfantine, & à s'élever à des connoissances plus sublimes, & à des pratiques plus saintes. Quittez les premiers élémens, & montez aux sciences plus proportionnées à votre âge. Voyez ci-devant Chap. v. §. 13.

N O N R U R S U M I A C I E N T E S F U N D A M E N T U M P O E N I T E N T I Æ A B O P E R I B U S M O R T U I S , E T F I D E I A D D E U M. *Sans nous arrêter à poser de nouveau pour fondement la pénitence des œuvres mortes, la foi en Dieu, &c.* Vous voulez bâtir l'édifice de la perfection chrétienne, il n'est plus tems d'en poser le fondement; vous devez être plus avancé que cela. Il faut à présent élever l'édifice. Le fondement est nécessaire; & comme il y auroit de l'imprudence de commencer à bâtir, sans avoir auparavant bien assuré ce qui doit soutenir toute la masse de la maison, il y auroit aussi de la folie à vouloir toujours fonder, sans songer à achever ce qu'on a commencé. Les Hébreux convertis qui désiroient recevoir le Baptême, travailloient sérieusement à expier leurs fautes passées par la pénitence; ils s'affermissoient de plus en plus dans la foi; ils s'instruisoient à fond sur la créance de la résurrection des morts; ils re-

2. *Baptismatum doctrine, impositionis quoque manus, ac resurrectionis mortuorum, & judicii aeterni.* | 2. Et ce qu'on enseigne touchant les baptêmes, l'imposition des mains, la résurrection des morts, & le jugement éternel.

COMMENTAIRE.

cherchoient avec empressement les dons du Saint-Esprit, qui se conféroient alors par l'imposition des mains des Apôtres. C'est ce qu'il marque dans le §. 2. de ce Chapitre. Il les exhorte ensuite à continuer, & à s'affermir de plus en plus dans la foi, & dans l'espérance en Dieu. Puis au Chapitre VII. il revient à une manière plus sublime, qu'il avoit interrompue au Chap. V. II. qui est le Sacerdoce de Melchisédech, dont il nous dit des choses admirables.

La pénitence pour les œuvres mortes, est celle qui précède le Baptême, (a) par laquelle l'homme se purifie de ses fautes passées, afin qu'étant ainsi disposé par les œuvres laborieuses, & par les regrets de la pénitence, rien n'empêche, ni ne retarde l'effet du Sacrement. Il appelle les péchez des œuvres mortes, parce que le péché donne la mort à l'ame, (b) & la rend impure, & abominable aux yeux de Dieu, comme un cadavre est impur, & en horreur aux yeux des hommes.

FIDEI AD DEUM. *La foi en Dieu.* Les premiers articles de la foi sont les fondemens de l'édifice que nous entreprenons d'élever devant en Dieu, croire en JESUS CHRIST, le reconnoître pour Fils de Dieu, pour le Messie, pour le Sauveur du monde, &c. ce sont là des dispositions nécessaires pour recevoir le Baptême, & pour entrer dans le Christianisme. Mais ce n'en est point assez pour conduire notre bâtiment à la perfection, il faut joindre les œuvres à la foi; les vérités pratiques aux spéculatives.

§. 2. BAPTISMATUM DOCTRINÆ. *De ce qu'on enseigne touchant le Baptême, ou touchant les Baptêmes.* Car quoique dans l'Eglise on ne reconnoisse qu'un Sacrement de Baptême, qui ne le réitère point; toutefois il y a d'autres Baptêmes, qui ne sont pas Sacramens de la nouvelle Loi; celui de Jean Baptiste, le Baptême des larmes, le Baptême du sang, le lavement des pieds qui se fait aux étrangers. Peut-être aussi que saint Paul a mis exprés le nom de Baptêmes au pluriel, à cause du grand nombre de personnes qui reçoivent ce Sacrement, (c) ou à cause du Baptême intérieur, distingué de l'extérieur, ou enfin les Baptêmes est mis pour le Baptême. (d) Quelques Manuscrits (e) lisent le Baptême au singulier. Saint Augustin, & le Syriaque ont, &c. de même. Quelques-uns (f) lisent séparé

(a) Es. Rider. Men. Jac. Cypell. Pat. Dife

7 an.

(b) Coloss. 11. 14. 1. Timot. v. 6.

(c) Theodor. hic.

(d) Vide Bib. & Es.

(e) Mel. hic. Rider.

(f) Parans hic.

rément, des Baptemes, de la doctrine, ou de l'instruction. Toujours occupez à vous instruire, & à vous disposer au Baptême, sans faire les diligences convenables pour le recevoir réellement.

IMPOSITIONIS MANUUM. *L'imposition des mains* ; ou le Sacrement de Confirmation, qui étoit conféré par l'imposition des mains des Apôtres, ou des Evêques, & par lequel on recevoit le Saint-Esprit, & les dons surnaturels, qui l'accompagnoient alors. Les Juifs, comme le remarque ailleurs saint Paul, (a) étoient fort curieux de miracles. *Judæi signa petunt.* Les dons surnaturels qui se répandoient sur ceux qui recevoient le Baptême, & la Confirmation, les frappoient. Ils souhaitoient ardemment d'avoir part à ces faveurs. Mais ce motif n'étoit pas assez relevé au gré de saint Paul. Les soixante & douze Disciples étant de retour d'une mission où JESUS-CHRIST les avoit envoyez, ils vinrent lui dire, qu'ils avoient guéri toute sorte de maladies, & que les Démons mêmes leur étoient assujettis. (b) Mais le Sauveur leur dit de ne se point glorifier de cela, mais plutôt de ce que leur nom étoit écrit au Livre de vie. On pourroit dire la même chose à ceux qui étoient touchés de ces miracles que faisoient les premiers Chrétiens, & qui désiroient y avoir part en recevant le Baptême, & l'imposition des mains. (c)

RESURRECTIONIS MORTUORUM. *La résurrection des morts.* C'étoit un dogme reconnu par la Synagogue, comme par l'Eglise de JESUS-CHRIST ; mais avec cette différence, que les Hébreux ne rejetoient pas absolument de leur corps ceux qui la noient, comme les Saducéens, & que la plupart des autres Juifs avoient sur cela des opinions fort éloignées de celles des Chrétiens. Les premiers croyoient une résurrection des Justes, après laquelle ils devoient vivre sur la terre au milieu des âcélies pendant une longue suite d'années. Les Chrétiens tenoient la résurrection universelle, après laquelle devoit commencer le regne éternel des Bienheureux. On voit par saint Paul que de son tems il y avoit plusieurs erreurs parmi les Juifs sur la résurrection des morts ; car c'est de chez eux qu'étoient sortis tous ceux qui troubloient l'Eglise par leurs sentimens erronés sur cet article de nôtre foi. Il falloit donc que ceux qui vouloient faire profession du Christianisme, s'instruisissent à fond de qu'il falloit croire sur cela.

EX JUDICII ÆTERNI. *Et le Jugement éternel.* On avoit grand soin de bien affermir ceux qui recevoient le Baptême, dans la créance de ces deux articles, la résurrection des morts, & le Jugement éternel. Ce sont là les objets de l'espérance, & de la crainte des Chrétiens. La crainte du Jugement les retient dans l'innocence, & dans l'éloignement du crime. L'espéran-

(a) 1. Cor. 1. 22.

(b) Luc. 11. 17.

(c) Vide Ribér. Es. Men. Levésm.

3. *Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.*

4. *Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœlestis, & participes facti sunt Spiritus sancti;*

3. Et c'est aussi ce que nous ferons, si Dieu le permet.

4. Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés; qui ont goûté le don du Ciel; qui ont été rendus participans du Saint-Esprit;

COMMENTAIRE.

ce de la résurrection les soutient au milieu des dangers, des persécutions, & des souffrances. (a)

ÿ. 3. **ET HOC FACIEMUS.** *C'est aussi ce que nous ferons.* Nous traitons quelque jour ces choses, si Dieu nous en donne le loisir. Il espéroit peut-être écrire d'autres Lettres aux Hébreux, si Dieu lui en eût fait naître l'occasion. Il dit ceci pour montrer qu'il ne regardoit point les choses, dont il vient de parler, comme indifférentes: mais il croyoit devoir les entretenir de sujets plus relevez. Le Grec (b) dans quelques Manuscrits, porte: *Nous ferions cela*; nous traiterions ces matières, si nous en avions le tems, ou si vous en aviez besoin, si Dieu demandoit cela de nous. Il parle dans tout ce Chapitre de quelques-uns de ces points: mais il revient à son sujet, au Chapitre VII.

ÿ. 4. **IMPOSSIBLE EST ENIM EOS, QUI SEMEL SUNT ILLUMINATI.** *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du Ciel, &c. & qui après cela sont tombez, se renouvellent par la pénitence.* Je reconnois avec vous l'importance de s'affermir dans les vérités fondamentales de la Religion, dans les pratiques de la pénitence, dans la crainte des jugemens de Dieu, dans l'espérance de la résurrection. Ce sont-là des barrières contre les chûtes dans le crime, & contre le relâchement. Car enfin quand on a été une fois baptizé, & qu'on a reçu la rémission de ses péchez, il n'y a pas un second Baptême d'eau; (c) il est absolument impossible d'expié de nouveau ses péchez avec la même facilité qu'on a fait la première fois, par le Sacrement qui nous donne entrée dans le Christianisme.

Saint Paul n'exclut pas le Baptême des larmes, ni la pénitence pour expier les crimes commis après la régénération, puisque lui-même la recommande en plus d'un endroit, & qu'il a reçu dans l'Eglise l'incesteux de Corinthe, après le crime qui lui avoit mérité la peine de l'excommu-

(a) Ribet. Grec. Jac. Capell.

(b) Καὶ εἴ εἰς αὐτοὺς ἄλλοι πλῆρες: Ἐν αὐτοῖς οὐκ ἔστιν ἡ ἀνάγκη. Ita Alex. Ald. Erasm. Edit. 1. alii ἄλλοι. Mill. hic.

(c) Chryf. Τί ἴσ' ἐπιβάλλειν ἢ πάλιν; ἢ ἡ παύσις, καὶ ἡ ἵκεσις, ἢ ἡ δὴ ἀπὸ τῶν ἁλῶν ἀνα-

καταστασις. Theodoret. Τὸ πῦρ ἀδύρατον... ἡ δὲ ἀνάγκη ἐστὶν ἡ ἐκείνη ἡ ἀνάγκη. Ita Theophyl. Occum. Ita & Ambros. l. 2. de parva. c. 2. Aug. exposit. inchoata in Ep. ad Rom. Damasc. l. 4. de fide, c. 10. Hieron. l. 2. contra Jovin. Haimo. Sedul. Primas alii plures

nication. Le Sauveur en donnant à saint Pierre, & aux Apôtres le pouvoir de lier, & de délier, n'a excepté aucun péché : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le Ciel ; & tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le Ciel.* (a) Ce ne peut donc être du Baptême de la pénitence ; comme le prétendoient les Novatiens, & Tertullien, c'est donc le Baptême de l'eau, dont parle ici saint Paul, & qu'il oppose aux Bâptêmes, ou aux lustrations des Juifs, lesquelles se répétoient aussi souvent que l'on tomboit dans de nouvelles sottillures. Ce sentiment est celui de presque tous les Peres, lesquels entendent le mot, *impossible*, dans toute sa rigueur.

D'autres b) l'expliquent de cette sorte : Il est impossible que les Chrétiens qui sont morts dans le crime, & dans l'impénitence, reçoivent dans l'autre vie le pardon de leurs péchez ; il n'y a là ni Baptême ; ni Sacrement de Pénitence, ni aucun autre moyen d'expier des péchez mortels.

Quelques-uns croyent que le terme d'*impossible*, signifie ici simplement ce qui est difficile. Saint Grégoire de Nazianze (c) remarque dans la manière ordinaire de parler, cinq sens du nom *impossible*. Il y a une impossibilité fondée sur la nature, une autre fondée sur ce qui arrive d'ordinaire, une troisième fondée sur la bienséance, & sur la justice, & une quatrième fondée sur la disposition de nôtre volonté, & enfin une cinquième qui est l'impossibilité absolue, & réelle. On dit, par exemple, qu'un enfant ne peut lutter, ni un chien qui ne fait que de naître, voir les objets. Mais l'un pourra lutter quand il sera grand, & l'autre verra clair quand il aura vécu quelques jours. 2°. On dit aussi qu'une ville qui est située sur une montagne, ne peut être cachée ; cela est vrai communément. La chose, n'est pas toutefois absolument impossible, parce qu'elle sera cachée derrière une autre montagne encore plus haute. 3°. On dit que les enfans de la nôce ne peuvent jeûner tandis que l'époux est avec eux ; c'est-à-dire, que cela n'est ni juste, ni convenable. 4°. Il est dit dans l'Evangile que JESUS-CHRIST ne pouvoit faire beaucoup de miracles à Nazareth, à cause de l'incrédulité des citoyens ; (d) c'est-à-dire, qu'il ne voulut pas leur faire voir des preuves de sa puissance, en laquelle ils n'avoient point de créance. Enfin il est absolument impossible que le tout soit plus grand que sa partie, & que Dieu soit injuste.

Dans le passage dont il s'agit ici, plusieurs Nouveaux (e) croyent que saint Paul veut marquer l'extrême difficulté qu'il y'a que ceux qui sont tombez dans de grands crimes, sur tout dans le renoncement à la foi, re-

(a) Matt. xvi. 19.

(b) Lombard & Hugo Pistor. qu. 61. in hanc Epist.

(c) Greger, Nazianz. orat. 36 p. 38.

(d) Matt. xxi. 38.

(e) Liran. Zeger. Rib. Erasim. Grat. b' s. Cène
Projet d'une nouvelle Version, p. 503. 504.

3. *Gustaverunt nihilominus bonum Dei verb. n. virtutisque facili veniunt.*

5. Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu, & de l'espérance des grandeurs du siècle à venir.

COMMENTAIRE.

Saint-Esprit. L'Apôtre saint Pierre (a) dit que par le Baptême nous sommes transportez des ténèbres dans la lumière, & saint Paul ci-après (b) se sert encore de la même expression, *étant éclairé, illuminati*, pour dire ayant reçu le Baptême; c'est l'explication commune des Peres, & des Interprètes Catholiques. (c)

Mais quelques Nouveaux (d) l'entendent de l'instruction, que les Fidèles recevoient avant le Baptême, & de celles qu'on reçoit dans l'Eglise. Ceux qui ont une fois été imbus de la doctrine de JESUS-CHRIST, & qui d'ont ensuite abandonnée par l'apostasie, ne peuvent point du tout, ou ne peuvent que très-difficilement obtenir le pardon de leur infidélité. Gladius veut que *semel* en cet endroit, signifie parfaitement; & Ouvenseroit que le nom d'*illuminatio*, n'a été employé que depuis le second, ou le troisième siècle de JESUS-CHRIST, pour désigner le Baptême. Mais si le consentement des Peres depuis le deuxième, & troisième siècle de l'Eglise, n'est pas capable de fixer la signification du terme dont s'est servi l'Apôtre en cet endroit, je ne sai quelle autorité on demandera pour nous arrêter dans l'explication de l'Ecriture, sur tout n'y ayant rien dans tout ce passage qui ne revienne parfaitement à ce sens.

GUSTAVERUNT ETIAM DONUM DEI. *Qui ont goûté le don du Ciel.* On l'explique fort diversement, mais toutes les explications reviennent à peu-près au même. (e) *Le don de Dieu* peut marquer, ou les dons du Saint-Esprit, ou la grace justifiante, ou la paix intérieure, ou la charité, ou la grace de la foi, ou la sainte Eucharistie. (f) Je préférerois l'explication qui l'entend des dons surnaturels, & extérieurs du Saint-Esprit, que l'on recevoit alors dans le Sacrement de Confirmation.

ET PARTICIPES FACTI SUNT SPIRITUS SANCTI. *Et ont été rendus participants du Saint-Esprit.* On l'entend, ou des dons miraculeux, & extérieurs du Saint-Esprit, dont on vient de parler; ou de la grace intérieure, & justifiante; de cette lumière, & de cette douceur surnaturelle, que Dieu répand dans nos cœurs; & par le moyen desquelles nous connoissons; & nous aimons Dieu, & tout ce qui lui plaît; *Inspiratio flagrantij. me, & luminosoj. me charitatis*, comme l'appelle S. Augustin; (g)

(a) 1. Petri 11. 9.

(b) Heb. x. 32.

(c) Est. Ten. River. alii.

(d) Ouvenseroit. Grot. Jun. Para. Pise. Calv. Ge. mar. &c.

(e) Chrysoſt. Theophyl. Ousum. Rib. Tena, alii.

(f) Haimo. Primaf. Est.

(g) Aug. de gratia Christi, contra Pelag. c. 35. n. 38.

6. *Et prolapsi sum; rursus renovari ad penitentiam, rursus crucifigentes fibimetipsi Filium Dei, & ostensimus habemus.* 6. Et qui après cela sont tombez; il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, en crucifiant de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposant à l'ignominie.

COMMENTAIRE.

ou *inspiratio dilectionis, ut cognita sancto amore faciamus*; comme dit le même Père: (a)

ψ. 5. *GUSTAVERUNT NIHILOMINUS BONUM DEI VERBUM.* Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu; de la doctrine de l'Evangile, (b) des instructions des Apôtres, & des Ministres envoyez de Dieu; en un mot, qui ont eu part aux promesses, & à l'alliance sainte établie par JESUS-CHRIST: Dans l'Ecriture, une bonne parole, est une parole de consolation: *Verba bona; verba consolatoria*; (c) ou une promesse d'un meilleur état. *Sufficabo verbum bonum.* (d)

VIRTUTES SÆCULI VENTURI. Les grandeurs du siècle à venir; (e) le bonheur de l'éternité, (f) le Royaume du Ciel, la jouissance de la gloire. Ceux qui ont eu un avant goût de cette félicité ineffable, dans la joye intérieure dont ils ont été comblez au Baptême, ou simplement dans les promesses qui leur en sont faites dans l'Evangile. D'autres (g) l'entendent du don des miracles qui éclatroit dans l'Eglise, & qui étoit donné aux Fidèles par l'imposition des mains. L'Eglise est appelée le siècle futur, le Royaume des Cieux, le règne du Messie, le monde nouveau, par une manière de parler assez commune dans les Livres sacrez; où le temps du nouveau Testament est appelé le siècle nouveau, & les derniers jours: *Novissimi dies, ou novissimum tempus.* Cette explication nous paroît fort naturelle.

ψ. 6. *ET PROLAPSI SUNT.* Et qui après cela sont tombez, dans l'apostasie; dans l'infidélité, (h) dans des crimes énormes, comme l'homicide, l'idolâtrie, l'adultère; & cela volontairement, & de propos délibéré. Ceux qui tombent dans l'endurcissement, & dans l'impénitence, il est moralement impossible, il est très-difficile que ces sortes de personnes se renouvellent par la pénitence: *Rursus renovari ad penitentiam.* Il y a de leur part des obstacles presque insurmontables à leur conversion, & à leur retour à Dieu, quoiqu'en rigueur il n'y ait rien d'absolument impossible ni à Dieu, qui peut convertir les cœurs les plus endurez, (i) ni

(a) Aug. l. 2. de peccat. meritis, l. 2. c. 19.

(b) Theophyl. Πάλιν μάρος υπεροπλιτικῆς ἰδίας. *malus vultus Dei.*

(c) Zach. l. 13.

(d) Jerem. XXXII. 10. & XXXIII. 14.

(e) Δυσάρετος πλὴθους αἰώνος.

(f) Est. Men. Ribera, Jac. Capell.

(g) Chrysoſt. Theophyl. Para Ham Onnen.

(h) Est. Men. Grot. Bez. Gomar. Onnen. Hamm. Var. alii.

(i) Aug. de grat. & lib. arbit. c. 23.

de la part du pécheur, dont l'endurcissement n'est jamais tel, que Dieu par sa grace ne puisse l'amollir. *Gratia qua occultis humanis cordibus divinâ largitate tribuitur, à nullo duro corde respuitur; ideo quippe tribuitur, ut cordis duritia primitus auferatur. (a)*

Les Peres, & les Interprètes qui entendent par ces mots: *Rursus renouari ad penitentiam*, un second Baptême d'eau, pareil au premier, prennent, comme on l'a vû sur le *ÿ. 4.* le mot impossible dans sa rigueur. Si une fois nous avons le malheur de tomber dans l'infidélité, dans l'apostasie, ou dans de ces crimes que saint Jean (*b*) appelle: *Peccatum ad mortem*, nous ne devons plus espérer de nous en purifier par le Sacrement de Baptême; il ne nous reste que la pénitence, que les Peres (*c*) appellent, une seconde planche apres le naufrage.

RURSUM CRUCIFIGENTES SIBIMETIPSIS FILIUM DEI. En crucifiant de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposant à l'ignominie. Ils ne doivent point se flatter de recourir à un second Baptême, ni espérer que JESUS-CHRIST descende une seconde fois du Ciel pour souffrir de nouveau la mort, & ressusciter pour eux. Car comme il n'a souffert, qu'il n'est mort, & qu'il n'est ressuscité qu'une fois, ainsi nous ne pouvons qu'une fois mourir avec lui par le renoncement que nous faisons au monde, & au Démon, nous ne pouvons être ensevelis qu'une fois avec lui dans l'eau du Baptême, & nous ne pouvons ressusciter qu'une fois en sortant purifiés du bain salutaire. Vouloir recevoir un second Baptême, c'est en quelque sorte vouloir exposer de nouveau JESUS-CHRIST à la mort de la croix, & aux ignominies de sa passion. C'est ainsi que l'Apôtre en un autre endroit (*d*) dit que, demander qui pourra monter au Ciel; c'est en faire descendre JESUS-CHRIST; c'est comme si vous doutiez que JESUS-CHRIST en fut descendu, & que vous voulussiez qu'il en descendit de nouveau, pour vous convaincre de la vérité de son incarnation. Dans cet endroit-ci, le Chrétien qui viole la sainteté du Baptême, veut en quelque façon que JESUS-CHRIST vienne de nouveau verser son sang sur la croix, afin que le pécheur puisse participer à un second Baptême. C'est la manière dont plusieurs Peres ont expliqué ce passage. (*e*)

Ceux qui croient que l'Apôtre ne parle ici que de la difficulté qu'il y a, que ceux qui sont tombez dans le crime apres leur Baptême, reçoivent de nouveau la grace de la justification, par la voye de la pénitence, (*f*) expliquent ces paroles: *Rursum crucifigentes sibi metipsi Filium Dei*, de l'outrage que ces sortes de gens font au Sauveur par leurs crimes; ils semblent

(a) Aug. de præfatio. 88. c. 2.

(b) 1. Joan. v. 16.

(c) Hieron. ad Demetriad., Concil. Trid. sess. 6. c. 14. &c.

(d) Rom. x. 6.

(e) Vide Chryf. Theophyl. Theodorat. Aug. Epphan. Athanas. Ambros. alii.

(f) Grot. Hamm. Ov. &c.

7. *Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, & generans herbam opportunam illis à quibus colitur, accipit benedictionem à Deo.*

8. *Proferens autem spinas, ac tribulos, reprobata est, & maledictio proxima; cuius consummatio in combustionem.*

7. Car lorsqu'une terre, étant souvent abreuvée des eaux de la pluye qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu.

8. Mais quand une terre ne produit que des ronces, & des épines, elle est en aversion à son maître, elle est menacée de la malédiction, & à la fin il y met le feu.

COMMENTAIRE.

insulter à sa croix, & fouler aux pieds le mérite de son sang, en renonçant à son alliance, & en abandonnant l'Évangile, & les vérités qu'ils y ont apprises, comme s'ils vouloient marquer tacitement que tout cela n'est qu'imposture, & que JESUS-CHRIST lui-même est un trompeur. Ou bien, ils lui donnent de nouveaux sujets de souffrir la mort, & de répandre son sang pour eux, en rendant par leur faute tout ce qu'il a fait, & souffert, inutile à leur salut. (a) Enfin ils se joignent en quelque sorte à ceux qui ont crucifié JESUS-CHRIST, & qui lui ont insulté sur la croix, en l'offensant avec insolence, & en s'élevant contre lui. Je préférerois l'explication de saint Chrysostome, de Théodoret, & des autres Pères, que nous avons rapportée dans l'article précédent.

§. 7. *TERRA ENIM SÆPE VENIENTEM.* Lorsqu'une terre, étant souvent abreuvée des eaux de la pluye, produit les fruits qu'on en attend, elle reçoit la bénédiction de Dieu. Les hommes lui donnent une ample bénédiction, une bénédiction toute divine, & toute extraordinaire; ou, Dieu lui donne une nouvelle bénédiction plus abondante que la première; il augmente sa fertilité. Ce qui ne se rencontre pas toujours dans les champs matériels, où la fertilité d'une année n'est pas toujours récompensée par une plus grande fertilité de l'année suivante, se vérifie toujours dans le moral, où Dieu récompense la fidélité qu'on a eue pour les premières grâces, par d'autres grâces plus abondantes. (b)

§. 8. *PROFERENS AUTEM SPINAS.* Mais quand une terre ne produit que des ronces, elle est en aversion, & est menacée de la malédiction. De même qu'un laboureur ne regarde qu'avec peine un champ ingrat, & stérile, qui ne rend rien à tous ses travaux. Il l'abandonne comme une terre maudite, ou il y met le feu, pour tâcher d'en faire mourir les mauvaises herbes, & pour lui faire trouver dans ses cendres mêmes, un amendement propre à la faire fructifier. On fait que dans les terrains stériles, on laisse ordinairement les champs pendant quelques années produire des

(a) Est Men. alii.

(b) Aug. de gratia Christi, contra Pelag. c. 1. 22. n. 24. & alibi.

9. *Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora, & viciniora salutis, tamen si ita loquimur.*

10. *Non enim iniustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, & dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis Sanctis, & ministratis.*

9. Or nous avons une meilleure opinion de vous, & de votre salut, mes chers freres, quoique nous parlions de cette sorte.

10. Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, & que vous rendez encore aux Saints.

COMMENTAIRE.

halliers, & de mauvais arbuttes, après quoi on les brûle, & la cendre de ces mauvaises plantes rend à ces terres une fécondité qui dure quelques années, (a) jusqu'à ce qu'étant épuisées, on les brûle de nouveau. (b)

Sape etiam steriles incendere profuis agros

Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis.

Et Pline loué le même usage; (c) c'est à quoi saint Paul fait allusion en cet endroit.

Dans le moral, une ame qui ayant été souvent arrosée des graces du Ciel, nourrie de la parole de Dieu, engraisée par les dons du Saint-Esprit, ne produit point de fruits, ou n'en produit que de mauvais, est en horreur à son Dieu, & menacée de la malédiction; enfin si elle continuë à ne rien produire, elle est condamnée au feu éternel.

¶ 9. CONFIDIMUS DE VOBIS MELIORA. *Nous avons une meilleure opinion de vous, & de votre salut.* Ne croyez point que je veuille vous faire l'application de ce que je viens de dire; j'espère que Dieu achèvera en vous l'ouvrage qu'il y a commencé, & que vous vous rendrez dignes de la continuation de ses graces, par votre fidélité à lui rendre les fruits des bonnes œuvres qu'il attend de vous. Ce que je viens d'écrire, c'est uniquement par tendresse, & par la frayeur que j'ai que vous ne vous relâchiez, & que vous ne déchiez de l'état où Dieu vous a établi.

¶ 10. NON ENIM INIUSTUS DEUS. *Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos bonnes œuvres passées; puisqu'il a eu pour agréable de vous choisir entre tant d'autres pour vous appeler à la foi, & de vous prévenir de ses graces, de vous justifier dans les eaux du Baptême, & de vous donner les prémices de son Esprit, puisque vous avez reçu la parole de son Evangile, & que vous avez pratiqué jusqu'ici les œuvres de la justice, il est impossible que Dieu vous abandonne, que vous ne l'abandonniez*

(a) Pallad. de Re rust. l. 1. tit. 6. *Loca sterilia silvis tectis esse paratis, quia hac beneficio latantur incendii. Sed sic urenda distinguas, ut ad incensum agrum post quinquennium revertaris, &c.*

(b) Virgil. l. 1. Georgic.

(c) Plin. l. 18. c. 23. *Sunt qui accendunt in arvo, magno Virgilii praconio ut herbarum semen exuratur, & ita amplius fructifera.*

11. *Supimus autem nunquamque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem;*

12. *Ut non segni efficiamini, verum imitatores eorum, qui fide, & patientia hereditabant promissiones.*

11. Or nous souhaitons que chacun de vous fasse paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre espérance soit accomplie;

12. Et que vous ne soyez pas lents, & paresseux, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui par leur foi, & par leur patience sont devenus les héritiers des promesses.

COMMENTAIRE

les premiers; (a) & est-il vraisemblable que vous dussiez l'abandonner, après tant de preuves de votre attachement, & de votre fidélité dans son service? C'est un raisonnement de pure probabilité. Car les plus justes peuvent déchoir de la grace; & s'ils tombent dans le crime, & dans l'infidélité, Dieu oubliera toutes leurs justices passées. (b) *Si averterit se justus à justitia sua, & fecerit iniquitates secundum omnes abominaciones, quas operari solent impius, numquid vivet? Omnes justitia ejus quas fecerat non recordabuntur, &c.*

UT OBLIVISCATUR VESTRI, ET DILECTIONIS. Pour oublier vos bonnes œuvres, & la charité, &c. Le Grec: (c) Vos bonnes œuvres, & le travail de votre charité. Mais les plus anciens, & les meilleurs Manuscrits Grecs, (d) le Syriaque, & l'Ethiopien sont conformes à la Vulgate, & ne lisent point le travail, qui est apparemment tiré de la première Epître aux Theilaloniens, Chap. 1. v. 3. La charité que vous avez exercée, & que vous exercez encore envers les Saints de la Palestine vos freres, me confirment dans la bonne opinion, & dans la ferme espérance que j'ai que Dieu vous accordera la grace de la persévérance; car il nous dit dans l'Evangile, (e) qu'on donnera à celui qui a déjà: *Habenti dabitur.*

¶ 11. EANDEM OSTENTARE SOLLICITUDINEM AD EXPLETIONEM SPEI. Que vous fassiez paroître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre espérance soit accomplie. Au nom de Dieu ne vous relâchez point dans la pratique des bonnes œuvres, & sur tout dans l'exercice de la charité; renouvez votre zèle, & votre ardeur, afin que Dieu accomplisse vos espérances, & les nôtres, & que vous puissiez un jour recevoir la couronne que vous attendez. (f) Ou plutôt: Afin que vivans ainsi dans l'exercice continu des bonnes œuvres, votre espérance s'affermisse de plus en plus, & avec plus de fondement. (g)

(a) Concil. Trid. sess. 6 c. 11.

(b) Ezech. xviii. 25 & 24.

(c) Εὐκαρίδιος τῆ ἔργου ἡμῶν, καὶ τῆ ἀγαπῆς ἡμῶν ἡ ἐπιεικείας, &c.

(d) Non legunt τὸ ἔργον, Alex. Steph. c. Clav.

rem. & S. Germ. G. L. &c.

(e) Marc. xiii. 12.

(f) Vide Est. Men. Tir. alios.

(g) Πλεον τῆ πλεονεξίας τῆ ἀρετῆς.

13. *Abraham namque promittens Deus, quoniam neminem habuit per quem juraret, majorem, juravit per semetipsum,*

13. Car Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il eût juré, jura par lui-même.

COMMENTAIRE

¶ 12. *UT NON SEGNES EFFICIAMINI, VERUM IMITATORES, &c.* Afin que vous ne soyez pas lents, & paresseux, sans zèle, & sans ferveur pour pratiquer la justice, & la charité. Mais ayez toujours devant les yeux vos anciens Patriarches, & tous les Saints, qui par leur foi, & leur patience sont devenus les héritiers des promesses. Les Patriarches Abraham, Isaac, & Jacob, n'ont point hérité les promesses temporelles, ni la jouissance de la terre promise; Moïse & Aaron eux-mêmes n'en ont jamais possédé un pied de terre; on ne peut pas dire toutefois qu'ils aient été privés du fruit de leur espérance. Ils ont trouvé dans la vraie terre des vivans, dans l'éternité, de quoi se dédommager avec un avantage infini, de tout ce qui n'a point été accompli en leur faveur dans cette vie. Ils ne comptoient pour vrais biens, & pour vraie patrie, que celle qu'ils falloient de loin, & qui ne pouvoit leur manquer, en vivant comme ils faisoient, dans la crainte, & dans l'amour de Dieu. (a)

¶ 13. *ABRAHÆ NAMQUE PROMITTENS DEUS.* Dieu dans la promesse qu'il fit à Abraham. A l'occasion des promesses faites aux Patriarches, & dont ils ne jouirent pas dans ce monde, l'Apôtre nous marque ici sur quoi sont fondées ces promesses, & combien elles sont infaillibles; afin que les Hébreux auxquels il écrit, ne conçussent aucune défiance de l'exécution de ce que Dieu leur promettoit, quelque peu d'apparence qu'ils y vissent dans cette vie, toute environnée de croix, & de dangers. Les promesses faites à Abraham, vous appartiennent comme à ses légitimes héritiers. Abraham n'en a point vu l'exécution dans ce monde, il en a donc reçu la récompense dans l'autre. Vous ne devez donc pas douter qu'à son imitation, vous ne voyiez dans l'autre vie la parfaite exécution de ses promesses. La parole, le ferment de Dieu même y sont engagez. (b)

QUONIAM NEMINEM HABUIT PER QUEM JURARET MAJOREM. N'ayant point de plus grand que lui, par qui il pût jurer, il jura par lui-même. On ne jure jamais par ce qui est au-dessous de soi; notre ferment est un acte de religion, par lequel nous prenons Dieu à témoin de nôtre parole, & nous nous soumettons à encourir la disgrâce, si nous manquons à exécuter nos promesses. En ce sens, & dans la rigueur, le ferment ne convient nullement à Dieu. Toutes ses paroles, & ses pro-

(a) Heb. xi. 11. *Defuncti sunt omnes isti non cientes, & saltautes.*

acceptis re promissionibus, sed à longè eas aspici- (b) Vide Ribet. Est. Mem. Tom. Theodoret.

14. *Dicens : Nisi benedicens benedicam te, & multiplicans multiplicabo te.*

15. *Et sic longanimiter ferens, adeptus est repositionem.*

16. *Homines enim per majorem sui juram ; & omnis controversia eorum finis , ad confirmationem , & juramentum.*

14. Et lui dit ensuite : Assûrez-vous que je vous comblerai de bénédictions, & que je multiplierai vôtre race à l'infini.

15. Et ainsi ayant attendu avec patience, il a obtenu l'effet de ses promesses.

16. Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, & que le serment est la plus grande assûrance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différens ;

COMMENTAIRE.

messes sont autant de sermens, qui sont de nécessité suivis de l'exécution. (a) Comme il n'a aucun être au-dessus de lui, & qu'il est absolument infailible, & incapable de tromper, il ne peut ni prendre à témoin un autre plus grand que lui, & l'homme ne doit jamais exiger des assûrances de sa vérité, & de sa fidélité. Toutefois l'Écriture nous apprend qu'il a promis avec serment de bénir, & de protéger Abraham, & de lui donner une postérité nombreuse ; (b) & qu'il a juré par lui-même, n'ayant personne par qui il pût jurer au-dessus de lui. (c) Ce serment est donc comme une assûrance surabondante que Dieu donne aux vrais héritiers d'Abraham, qu'il exécutera infailiblement envers eux, tout ce qu'il a promis à leur père.

ÿ. 15. LONGANIMITER FERENS, ADEPTUS EST REPOSITIONEM. *Ayant attendu avec patience, il a obtenu l'effet de ses promesses.* Imitez la patience, & la ferme espérance d'Abraham, qui a crû contre toute apparence, & qui a vû l'effet des promesses du Seigneur, JESUS-CHRIST vous a promis en ce monde sa protection, & sa grace au milieu des persécutions, & des souffrances, & dans l'autre il vous a promis un bonheur éternel. Ne doutez point de la fidélité de ses promesses. Attendez-en l'exécution dans la foi, & dans l'espérance. Considérez Abraham cassé de vicillesse, & Sara stérile, devenus malgré ces obstacles la souche de plusieurs nations nombreuses. Rien n'est impossible à Dieu tout-puissant. Abraham est mort dans la ferme confiance que sa postérité posséderoit la terre que Dieu lui avoit promise, & que pour lui, il jouiroit de la récompense de sa foi. Il n'a point été trompé dans son attente. Il a vû JESUS-CHRIST en esprit, & il en a été comblé de joye : (d) *Abraham Pa-*

(a) Philo de allegor. Legis. p. 95. 99. Ἰδὲτε δὲ τὸ ὅτι λέγει εἰς τὸν πατέρα ἀβραάμ ἵνα εὐλογήσῃ αὐτόν.

(b) Genes. xxii. 16. 17. Per memetipsum juravi, dicit Dominus : Benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas, &c. & benedicem-

tu in semine tuo omnes gentes terræ. &c.

(c) Philo de Allegor. Ὅτις ἔτι ἂν κατ' ἑσθὴν ἰσχυρὸν εἴη. Οὐδὲ γὰρ αὐτῷ κριεῖν, ἀλλὰ κατ' ἰσχύ, ὡς ἐστὶν αὐτῷ ἀρετῆ.

(d) Joan. vii. 11. 56.

17. *In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis hereditibus immobilitatem consilii sui, interpositus iurandum;*

18. *Ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugiunt ad tenendam propositam spem;*

17. C'est pourquoi Dieu voulant faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promesse, la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa parole;

18. Afin qu'étant appuyez sur ces deux choses inébranlables, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis nôtre refuge dans la recherche, & l'acquisition des biens qui nous sont proposez par l'espérance,

COMMENTAIRE.

ter vester exultavit ut videret diem meum, vidit & gavisus est.

¶ 16. **OMNIS CONTROVERSIA EORUM FINIS EST JURAMENTUM.** *Le serment est ce qui termine tous les différens parmi les hommes.* Le serment tout saint, & tout sacré qu'il soit, ne doit s'employer que dans la nécessité, & pour terminer les différens qui naissent parmi les hommes. Il y a plusieurs cas où le serment est la seule voye de finir les disputes, & les procez: par exemple, lorsque l'on manque de preuve, ou de témoignage pour prouver quelque chose, on recourt au serment. (a) Dans les promesses, & les engagements, on n'a rien parmi les hommes de plus sûr, ni de plus sacré, que le jurement. Les Egyptiens appelloient le serment, la plus grande assurance des promesses des hommes entre eux. (b)

¶ 16. **IN QUO (c) ABUNDANTIUS VOLENS DEUS OSTENDERE.** *C'est pourquoi Dieu voulant faire voir avec plus de certitude la vérité de sa parole.* Puisque le serment est la plus grande assurance que l'on puisse donner de ses promesses, Dieu par une condescendance digne de sa bonté, a voulu faire un serment à Abraham, & confirmer ainsi les promesses qu'il lui faisoit. Ce fut moins pour ce Patriarche, dont la foi est si hautement louée dans l'Ecriture, que pour nous, qu'il lui donna cette assurance de la fermeté immuable de sa résolution: *Immobilitatem consilii sui.* Il y a des promesses qui ne sont que conditionnelles, telles que Dieu fit à Abraham étoient absolues: c'est un décret irrévocable, que tous les imitateurs de la foi, & de l'obéissance d'Abraham, soient les héritiers de ses promesses, & du bonheur qui leur est promis dans l'autre vie.

¶ 18. **UT PER DUAS RES IMMOBILES.** *Afin qu'étant appuyez*

(a) Vide Exod. xx. 9. 10. 11. Philo de Allegor. Legis, p. 99. Οὐκ ἐστὶν μὴ ψευδὴς ὁ θεὸς καὶ ἀπορρητὸν αὐτοῦ τὸ ψεῦδος

(b) Diodor. Sicul. l. 1. Μερὶν μαρτυροῦντες

verit.

(c) Ἐν τῷ ἀποστολικῷ βιβλίῳ: Quapropter volens Deus, &c. Ita Syr. Est. Eiber. Men. Theop. phyl. Ἐν τῷ, ἡπίστα, οὐκ, ἰσχυρὸν, ἐν ἑσέ, &c.

19. *Quam sicut anchoram habemus animæ nostræ, ac firmam, & incendentem usque ad interiora velaminis,*

19. Laquelle sert à nôtre ame comme d'une ancre ferme, & assurée, & qui pénètre jusqu'au sanctuaire qui est au-dedans du voile,

COMMENTAIRE.

sur ces deux choses inébranlables, sur la promesse, & sur le serment de Dieu même, (a) nous ayons une puissante consolation, & une ferme espérance d'obtenir les biens qui nous sont promis: *Qui confugimus ad tenendam propositam spem.* Nous autres Chrétiens, & vrais fils d'Abraham, qui avons généreusement méprisé les biens de cette vie, & les promesses trompeuses du monde, pour mettre toute nôtre espérance dans la jouissance des biens du Ciel. On fait par les Actes, (b) que les premiers fidèles de Jérusalem mirent leurs biens en commun, & se dépouillèrent de la propriété de tout ce qu'ils avoient, pour les apporter aux pieds des Apôtres. Ce qui les réduisit bien-tôt dans une extrême pauvreté. C'est à eux principalement que l'Apôtre écrit cette Epître, & à qui il donne ces éloges. Nous apprenons du même Apôtre (c) qu'ils avoient souffert avec joye la perte de leurs biens, que les Juifs infidèles leur avoient enlevés par force, apparemment pendant la persécution qui suivit la mort de saint Erienne.

ÿ. 19. *QUAM SICUT ANCHORAM HABEMUS ANIMÆ. Laquelle espérance sert à nôtre ame comme d'un ancre ferme.* De même que l'ancre affermit un vaisseau contre l'agitation des flots, & contre la violence de la tempête, ainsi l'espérance que nous avons au secours de Dieu, & en ses promesses, nous soutient, & nous affermit au milieu des tentations, des traverses, & des persécutions auxquelles nous sommes exposés en cette vie.

INCIDENTEM USQUE AD INTERIORA VELAMINIS. Elle pénètre jusqu'au dedans du voile. L'espérance que nous avons aux promesses de Dieu, est à nôtre égard comme un encens d'excellente odeur, qui est porté par le Grand-Prêtre jusques dans le sanctuaire, & au-delà du voile précieux, qui est tendu devant la porte du Saint des Saints, & qui sépare le Saint, du Sanctuaire. L'Apôtre revient au Sacerdoce de JESUS-CHRIST qu'il avoit cité à la fin du Chap. v. 10. 11. 12. & suiv. Comme le Sanctuaire représentoit le Ciel, ainsi qu'il le dit ci-après, (d) l'espérance qui pénètre jusqu'au dedans du Sanctuaire, est celle des Chrétiens, qui s'élève jusqu'au Ciel, & qui a pour objet les biens éternels, & invisibles, (e)

(a) Est. Riber. Grot Men altis.

(b) Act 17 35.

(c) Hebr. x. 34. *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscetes nos habere meliorem, & manentem substantiam.*

(d) Hebr. ix. 24. &c.

(e) Theophyl. hic: *ὅτι οὗτος ὁ ἄρτος ἐστὶν ἡ ἀσπίς τοῦ σωτηρίου, ἡ ἀσπίς τοῦ σωτηρίου, ἡ ἀσπίς τοῦ σωτηρίου, ἡ ἀσπίς τοῦ σωτηρίου, ἡ ἀσπίς τοῦ σωτηρίου.* Vide C. Theodoret.

20. *Ubi præcursor pro nobis introivit* | 20. Où Jesus comme præcursor est entré
Jesus secundum ordinem Melchisedech | pour nous, ayant été établi Pontife éternel
Pontifex factus in æternum. | selon l'ordre de Melchisédech.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 20. *UBI PRÆCURSOR PRO NOBIS INTROIVIT JESUS*
 Où JESUS comme Præcursor est entré pour nous. Il n'est pas entré dans le Sanctuaire du Temple de Jérusalem, n'étant pas de la race d'Aaron, auquel seul cela étoit réservé; mais il est entré dans le Sanctuaire du Ciel, & nous en a ouvert la porte; en sorte que nous le possédons déjà par nôtre espérance, & dans la personne de nôtre Sauveur, de nôtre Præcursor, & de nôtre souverain Prêtre. Quand on a pris possession d'un bien par procureur, on a déjà des assurances bien fondées de le posséder; on a droit de le regarder comme sien. JESUS-CHRIST est monté au Ciel, & il en a pris possession en quelque sorte en nôtre nom. Il a été nous y préparer la place, comme il le dit lui-même. (a) Il y est entré comme le grand-Prêtre entroit dans le Sanctuaire, pour y obtenir le pardon de la multitude. (b) Il n'y a point de præcursor qui ne soit suivi de quelqu'un, & il n'y a d'ordinaire que peu d'intervalle entre celui qui va devant pour annoncer la venue d'un autre, & l'arrivée de celui-ci. (c) L'exécution des promesses de Dieu suivra de près à nôtre égard, l'arrivée de JESUS-CHRIST dans le Ciel.

(a) *Joan. xiv. 3.*(b) *Ep. Græc. Alæ. Titin. Fide Levit. xvi.*

3...26.

(c) *Theophyl. Ο γὰρ πρῶτος, ὅταν εἰς τὸ ἀεὶ καὶ ἀπολύτως πρῶτος, οὐκ εἶναι πάλω τὸ μέγεθος πρῶτος, καὶ γὰρ ἑταίριος.*



CHAPITRE VII.

Prérogatives du Sacerdoce de Melchisédech, & à plus forte raison de celui de JESUS-CHRIST, par-dessus celui d'Aaron. Abraham, & Lévi ont reçu la bénédiction de Melchisédech, & lui ont payé la dixme. Changement, & abrogation du Sacerdoce d'Aaron. Différences entre le Sacerdoce de Melchisédech, & celui d'Aaron. Qualitez de JESUS-CHRIST Pontife éternel. Suréminence de son Sacerdoce.

†. 1. *H*ic enim Melchisedech, Rex Salem, Sacerdos Dei summi, qui obviavit Abraha. regresso à cade Regum, & benedixit ei :

†. 1. *C*ar ce Melchisédech Roi de Salem ; & Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au-devant d'Abraham, lorsqu'il retournoit de la défaite des Rois, & qui le bénit ;

COMMENTAIRE.

†. 1. *H*IC ENIM MELCHISEDECH. Car ce Melchisédech Roi de Salem. Comme nous avons parlé au long de la personne de Melchisédech, dans une Dissertation particulière à la tête de cette Epître, nous serons plus courts dans le Commentaire. L'Apôtre découvre ici aux Hébreux les mystères, & les vérités relevées, qui sont cachées sous la figure de Melchisédech. Il y montre JESUS-CHRIST, sa génération éternelle, sa Divinité, son Sacerdoce, sa qualité de Roi de justice, de Prince de paix, & de Fils de Dieu. Ce sont là ces vérités relevées, cette viande solide, dont il leur a parlé au Chap. v. 12. 13. 14. & au Chap. vi. 1. 2. ces grandes difficultés, & ces discours inexplicables, dont il leur a dit un mot ci-devant, Ch. v. 11.

Quelques-uns (a) ont douté que Salem, dont Melchisédech étoit Roi, ait été la ville de Jérusalem. Nous avons réfuté ce sentiment sur la Génése, Chap. xiv. 19.

Melchisédech étoit Prêtre du Dieu très-haut ; (b) du Dieu Elion. Ce nom se trouve dans les Auteurs profanes, (c) pour marquer le premier des Dieux, le grand Dieu des Phéniciens, & des Carthaginois. Je pense

(a) Hieronym. Ep. ad Evagrium, Terna, Jac. Capell. alii. Vide ad Genes. xiv. 18. 19.

(b) Genes. xiv. 18, מלך שלם, Grac. L

l'espér. Θιῦ τῦ ὑψίς. (c) Plant. in Panulo. Sifenna,

2. Cui & decimas omnium divisit Abraham; primum qui iems qui impretatur Rex iustitia, deinde autem & Rex Salem, quod est, Rex pacis: 2. Auquel aussi Abraham donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris; qui s'appelle, selon l'interpretation de son nom, premièrement Roi de justice, puis Roi de Salem, c'est-à-dire Roi de paix;

COMMENTAIRE.

que le serment par *Anchialon*, que l'on trouve dans Martial, (a) & sur lequel on a tant écrit, n'est autre chose qu'*Hacchab-Elion*, vive le Très-haut. Melchisédech étoit du nombre de ceux qui dans la terre de Canaan, & aux environs, craignoient, & connoissoient le Seigneur. Il étoit distingué par sa piété, par sa justice, & par sa qualité de Roi de Salem, & de Prêtre du Très-haut. Les Rois anciennement étoient ordinairement Prêtres, & Rois tout ensemble; & le mot Hébreu *Coben*, se prend pour un Prince, & pour un Prêtre. Ce fut au retour de la poursuite des quatre Rois liguez, & vainqueurs de ceux de Sodome, & de Gomorrhe, que Melchisédech vint au-devant d'Abraham, qu'il le combla de bénédictions, qu'il lui présenta des rafraichissemens, à lui, & à ses troupes. (b)

§. 2. CUI ET DECIMAS OMNIUM DIVISIT. Abraham lui donna la dixme de tout ce qu'il avoit pris sur les Rois qu'il avoit vaincus. La coutume de consacrer à Dieu une partie des dépouilles prises sur l'ennemi, est très-ancienne, & se remarque dans les Profanes, comme dans l'Écriture. Moïse porte expressément dans la Génèse, (c) que ce fut Abraham qui donna la dixme du butin à Melchisédech; contre l'opinion des Rabbins, qui veulent que ce soit Melchisédech, qui l'ait offerte à Abraham. Ce Patriarche reconnoissoit donc dans la personne de Melchisédech un caractère de supériorité, qui le mettoit au-dessus de lui; & ce ne pouvoit être qu'en qualité de Prêtre du Seigneur, qu'il étoit au-dessus de lui. Abraham use du droit de la victoire en s'appropriant ce qu'il avoit pris sur les ennemis de ses alliez, & il en dispose en maître, en donnant la dixme des dépouilles à Melchisédech.

INTERPETRATUR REX IUSTITIÆ. Il s'appelle Roi de justice. Saint Paul après avoir exposé le fait historique, vient à l'explication figurée, & prophétique. *Melchisédech*, (d) selon l'étymologie de son nom, signifie *Roi de justice*. En cela il est le type de JESUS-CHRIST vrai Roi de justice: (e) *Dominus iustus noster*, source de notre justice, & de notre sainteté: (f) *Factus est nobis sapientia à Deo, & iustitia*.

(a) Martial. l. 2. Epig. 95. | l. 1. c. 11.
 Ecce negas, jurasquo mihi per Tempa Tonantis. | (c) Genes. XIV. 22. 23.
 Non credo Jura, Verpe, per Anchialum. | (d) מלכי .. צדק Rex iustitia,
 קווי עילוי | (e) Jerem. XXI. 6.
 (b) Vide Genes. XIV. 18. 19. 20. Joseph Antiq. | (f) 1. Cor. 1. 30.

3. *Sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vita habens, assimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.*

3. Qui est sans pere, & sans mere, sans genealogie; qui n'a ni commencement, ni fin de la vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, qui demeure Prêtre pour toujours.

COMMENTAIRE.

REX SALEM, QUOD EST REX PACIS. *Roi de Salem, c'est à dire, Roi de paix.* Melchisédech étoit Roi de Jérusalem, ou de Salem. Salem signifie la paix. Ce Prince figuroit JESUS-CHRIST Roi pacifique, Prince de paix, (a) qui nous réconcilie à Dieu son Pere, & réunit le peuple Juif avec le Gentil, qui est nôtre paix, & nôtre consolation. (b)

ψ. 3. SINE PATRE, SINE MATRE, SINE GENEALOGIA. *Qui est sans pere, sans mere, & sans genealogie.* Melchisédech étoit sans doure un homme comme nous, ayant les peres, & meres, & la genealogie sur la terre. Mais l'Auteur sacré inspiré par le Saint-Esprit, ne nous a pas dit ni d'où il étoit, ni qui étoient les parens, ou les ancêtres; (c) ce silence n'est pas sans mystère. Il a voulu marquer par là que JESUS-CHRIST, dont il étoit le symbole, seroit sur la terre sans pere, quant à sa nature humaine; sans mere, quant à sa nature divine; sans genealogie, sans ayeux de qui il tirât sa naissance, comme le fils la tire de son pere; que son origine est toute divine, toute céleste, toute ineffable; (d) *Generationem ejus quis enarrabit?*

On lit de quelques anciens qu'ils étoient sans peres, & sans ancêtres; par exemple, Sénèque (e) dit que le Roi Ancus n'a voit point de pere, de *Servii matre dubita: ut; Ancipater nullus dicitur;* parce qu'on ne le connoissoit point. Tite-Live (f) dit de même que Servius naquit de *Cornicularia*, qui étoit captive, & d'un pere inconnu, & *patre nullo.* Et Horace: (g)

Ante potestatem Tulli, atque ignobile regnum,

Multos saepe viros nullis majoribus orios,

Et vixisse probos, magnis & honoribus auctos.

Mais ici la chose est fort différente. Moïse en supprimant les noms des peres, & meres, & des ayeux de Melchisédech, n'a pas prétendu insinuer qu'il fût d'une naissance obscure, & beaucoup moins saint Paul a-t-il eu ce dessein, en relevant le silence de Moïse. Pour en faire une juste application à la personne de JESUS-CHRIST, il falloit au contraire qu'il fût d'un

(a) *Isai. ix. Princes pacis, &c.*

(b) *Ephes. ii. 14. In se enim est pax nostra.*

(c) *Ita Syr. Arab. Est. Grot. Theophyl. Theodorat. Chryz. Epiphani. Quod dicitur non habere initium, & postea, ad hunc diem non est finis, &c.*

(d) *antà tò theiokratias ierusalimou, &c.*

(e) *Isai. lxxxviii. 8.*

(f) *Seneq. Ep. 108.*

(g) *Lucretius, l. 4. c. 3.*

(h) *Horat. l. 1. serm. satyr. 6.*

4. *Invenimi autem quantum sit hic, qui est decimas dedit de precipuis Abraham Patriarcha.*

4. Considérez donc combien grand il devoit être, puisque le Patriarche même Abraham lui donne la dixme de ce qu'il y avoit de meilleur.

COMMENTAIRE.

rang fort élevé, & d'une naissance fort auguste, mais inconnu aux hommes.

De plus, le Sacerdoce de Melchisédech est le symbole de celui de JESUS-CHRIST, en tant que celui-là n'est point une prérogative attachée à la naissance, comme étoit celui d'Aaron, mais qu'il est donné à sa personne seule; & que comme il ne vient point de ses peres, il ne passe point aussi à ses enfans. Ainsi JESUS-CHRIST n'entre point dans le Sacerdoce par la voye de la succession; & il ne laisse point de fils selon la chair, qui héritent de sa dignité. Son Sacerdoce est éternel, & ne finit point en sa personne; ses héritiers ne sont que ses vicegérans. Il est le Prêtre des Prêtres; & ceux qu'il employe au saint Ministère, ne sont qu'exercer une petite partie de la puissance, dont la plénitude réside en sa personne.

NEQUE INITIUM DIERUM, NEQUE FINEM VITÆ HABENS. *Qui n'a ni commencement, ni fin de sa vie.* Melchisédech est né, & est mort comme un autre homme, mais Moÿse n'a marqué ni sa naissance, ni le tems de sa mort, (a) pour nous tracer dans sa personne une image de JESUS-CHRIST, qui (selon sa divinité, n'a ni commencement, ni fin, & dont le Sacerdoce a été avant tous les siècles, & subsistera durant toute l'éternité. *Manet sacerdos in æternum.* Cela doit s'entendre de Melchisédech dans la figure, & de JESUS-CHRIST dans la réalité. (b)

ÿ. 4. *INTUEMINI QUANTUS SIT HIC.* *Considérez combien grand devoit être Melchisédech, puisqu'Abraham lui donne la dixme des dépouilles qu'il a prises sur l'ennemi.* Plus vous avez d'estime, & de vénération pour Abraham, & certes vous n'en sauriez trop avoir pour un si grand Patriarche, si favorisé de Dieu, & à qui vôtre race doit toute sa gloire, & toutes ses prérogatives, plus vous aurez de respect pour Melchisédech, puisqu'Abraham lui-même, lui a donné la dixme de ce qu'il avoit pris sur l'ennemi; & par-là il s'est reconnu son inférieur; comme l'Apôtre le montrera ci-après. Le Texte porte (c) qu'il lui donna la dixme de ce qu'il y avoit de meilleur. Mais on peut simplement l'entendre de la dixme des dépouilles, car le terme qui signifie ce qu'il y a de meilleur, & de plus excellent, se prend aussi pour la dixme que l'on offroit aux Dieux après la victoire. (d)

(a) *Vide Est Gros Menoch. &c.*

(b) *Vide Knatchbull hic.*

(c) *Δαδὲρον ἰδὼν οὐ τῶν ἀνεγδοκῶν: Decimas*

dedit de precipuis.

(d) *Hesychius: Καθηδὴνα, λαφύρα ἀναρχαί.*
Vide Hamm. hic, & Antioch. ob. a. citatis.

5. *Et quidem de filiis Levi Sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere à populo, secundùm Legem, id est, à fratribus suis; quamquam & ipsi exierint de lumbis Abrahæ.*

6. *Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, & hunc qui habebat repositiones, benedixit.*

5. Aussi ceux qui étant de la race de Lévi ; entrent dans le Sacerdoce, ont droit, selon la Loi, de prendre la dixme du peuple, c'est-à-dire, de leurs freres, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham, aussi bien qu'eux.

6. Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie, a pris la dixme d'Abraham, & a beni celui à qui les promesses ont été faites.

COMMENTAIRE.

¶ 5. **ET QUIDEM DE FILIIS LEVI SACERDOTIUM ACCIPIENTES.** *Ceux qui étant de la race de Lévi, entrent dans le Sacerdoce ; c'est-à-dire, les Prêtres Hébreux de la tribu de Lévi, & de la race d'Aaron, reçoivent la dime des autres Israélites leurs freres, quoiqu'ils soient tous de la race d'Abraham, En sorte que la race de Lévi, & la famille d'Aaron, comme Ministres, & Prêtres du Seigneur, ont au-dessus de leurs freres une supériorité qui les distingue. Mais Melchisédech a reçu la dime, non des Hébreux, mais de leur Patriarche ; non des Lévités, mais du pere des Prêtres, & des Lévités, qui étoit alors renfermé dans son pere Abraham. Vous voyez par là quelle est la prééminence du Sacerdoce de Melchisédech, au-dessus de celui d'Aaron, & de ses successeurs.*

Il est bon de faire remarquer ici, que la famille de Lévi étoit composée de trois branches principales ; celle de Gerson, celle de Caath, & celle de Mérari. Toutes ces trois branches étoient consacrées au service du Seigneur ; mais la famille d'Aaron, qui étoit de la branche de Caath, étoit toute consacrée au Sacerdoce. Les Lévités recevoient les dîmes de tous les autres Israélites ; ils avoient droit de l'exiger, (a) comme n'ayant point d'autre partage dans Israël ; d'où vient que saint Paul dit ici que le Seigneur leur a commandé de prendre la dime du peuple : *Mandatum habent decimas sumere à populo* ; au lieu de dire que le peuple a ordre de les leur donner. Les Lévités étoient donc chargez de percevoir ces dîmes, & d'en donner ensuite la dime aux Prêtres. Les prémices étoient toutes aux Prêtres seuls, & non aux Lévités. (b) Comme l'Apôtre parloit aux Juifs fort instruits de toutes ces particularitez, il n'a pas jugé à propos d'entrer dans un plus grand détail, & dans une explication plus exacte,

¶ 6. **CUIUS GENERATIO NON ANNUMERATUR IN EIS,**

(a) Num. xviii. 21. *Filiis Levi dedi omnes decimas Israelitæ in possessionem, pro ministerio quo seruiunt mihi in Tabernaculo sancto.* 26. *Cum*

acceperitis à filiis Israël decimas, primicias earum offerte Domino, id est, decimam partem decimæ.

(b) Num. xviii. 8. & seq.

7. *Sine ulla autem contradictione, quod minus est, à meliore benedicitur.*

8. *Et hic quidem, decimas morientes homines accipiunt; ibi autem confestatur, quia vivit.*

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inférieur à celui qui la lui donne.

8. En effet, dans la Loi ceux qui reçoivent la dixme, sont des hommes mortels; au lieu que celui qui la reçoit ici, n'est représenté que comme vivant.

COMMENTAIRE.

Celui qui n'a point place dans leur généalogie, Melchisédech, dont nous venons de parler, qui n'a aucun rapport à la race de Lévi, ni à la famille d'Aaron, a reçu la dime d'Abraham; il a béni ce grand Patriarche, & qui les promesses ont été faites, & par le mérite duquel vous êtes les enfans des promesses, & de l'alliance. §. 7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inférieur à celui qui la donne. Abraham étoit donc inférieur à Melchisédech. Je parle de la bénédiction qui se fait avec autorité, de la bénédiction sacerdotale, de celle qui se donne d'office, & de supérieur à inférieur. (a) Car on fait bien que la créature bénit son Créateur, le sujet son Prince, le pauvre celui qui lui fait l'aumône. Mais ce n'est pas de cette sorte de bénédiction dont l'Apôtre parle ici après Moïse. Abraham a reconnu dans Melchisédech un degré d'autorité, & de sacerdoce supérieur au sien, car Abraham lui-même étoit Prêtre du Très-haut; Melchisédech étoit apparemment plus âgé, plus puissant qu'Abraham, & il faisoit les fonctions publiques du Sacerdoce dans tout le pays; au lieu qu'Abraham se bornoit à offrir des sacrifices pour sa famille.

§. 8. *ET HIC (b) QUIDEM DECIMAS MORIENTES HOMINES ACCIPIUNT.* Dans la Loi, ceux qui reçoivent les décimes sont des hommes mortels. Les Lévites, & les Prêtres n'ont aucun privilège contre la mort, mais Melchisédech, dont le Sacerdoce représente celui de JESUS-CHRIST, est regardé comme encore vivant, puisque l'Ecriture ne fait nulle mention de sa mort. (c) Quant à sa personne, on ne doute pas qu'il ne soit mort; mais quant à celui dont il étoit le type, nous savons qu'il est éternel: *Ibi autem confestatur quia vivit.* D'autres (d) soutiennent que saint Paul ne parle pas ici de Melchisédech, mais de JESUS-CHRIST, dont il est dit dans le Pseaume: *Vous êtes Prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.* Et de même qu'on ne peut pas conclure qu'Aaron soit vivant, de ce qu'on dit qu'Eléazar son fils est vivant, & Prêtre selon l'ordre d'Aaron; ainsi on ne peut pas inférer que Melchisédech soit en vie, parce que

(a) Vide Est. Ribet. Græc. &c.

(b) Quid. Tuller. de viqua.

(c) Est. Ribet. Adon. Græc. Dnsf. Lud. de

Dieu, alii. Ita & Parret.

(d) Vide Ambrosiast. Heinf. Jac. Capell. &c.

(e) Psal. CIX. 4.

9. *Et (ut ita dictum sit) per Abraham, & Levi, qui decimas accepit, decimatus est:*

10. *Adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.*

9. Et de plus Lévi, qui reçoit la dixme des autres, l'a payée lui-même, pour ainsi dire, en la personne d'Abraham;

10. Puisqu'il étoit encore dans Abraham son ayeul, lorsque Melchisédech vint au-devant de ce Patriarche,

COMMENTAIRE.

JESUS-CHRIST, dont Melchisédech est la figure, est Prêtre vivant, & éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Cunæus, & ceux qui soutiennent que ce passage doit s'entendre à la lettre de Melchisédech, en tirent une preuve qui leur paroît décisive pour son immortalité. L'Écriture, disent-ils, fait ici le parallèle des enfans d'Aaron, & de Melchisédech; elle les distingue en ce que l'un est vivant, & les autres sont mortels. On ne peut donc nier que Melchisédech ne soit immortel. On répond à cela que saint Paul n'a voulu dire ici autre chose, sinon que Melchisédech étoit représenté dans la Génèse, comme n'ayant ni commencement, ni fin, pour figurer l'éternité réelle, & l'immortalité effective de JESUS-CHRIST. Que Melchisédech étoit immortel en un sens figuratif, & que JESUS-CHRIST l'étoit réellement, & de fait.

¶ 9. PER ABRAHAM... ET LEVI DECIMATUS EST. Lévi a, pour ainsi dire, payé la dime dans la personne d'Abraham. Lévi qui reçoit la dixme des autres Israélites, l'a payée lui-même à Melchisédech; il est donc moindre que ce grand Prêtre. Et comment l'a-t'il payée? Dans la personne d'Abraham son ayeul, qui le renfermoit en quelque sorte en lui-même, (a) puisque Lévi devoit naître de Jacob son petit-fils. (b) Les biens, & les prérogatives du pere, & de l'ayeul passent aux enfans, & leur appartiennent, selon le droit. Si donc Abraham a donné la dime à Melchisédech, Lévi son petit-fils est censé l'avoir aussi donnée; & si Abraham s'est reconnu inférieur à Melchisédech, Lévi ne doit point tenir à deshonneur de se mettre, au moins dans le même sens, au-dessous de lui. (c) Comme ce raisonnement est un peu hardi, saint Paul l'adoucit par ces mots: Pour ainsi dire, comme pour marquer que ce n'étoit point un raisonnement à prendre dans toute la rigueur.

¶ 10. ADHUC ENIM IN LUMBIS PATRIS ERAT. Puisque Lévi étoit encore dans Abraham, comme le fils est dans le pere, & la plante dans la graine, lorsqu'Abraham paya la dixme à Melchisédech. On a pû remarquer en plusieurs endroits de l'Écriture, que les Hébreux met-

(a) 9. 4. *Adhuc enim in lumbis patris erat, quando decimatus est.*

(b) *Chryf. Theodorat. Est Men alii.*

(c) *Theophyl. Eusebii de scriptura idem.*

ἔτι δὲ Ἀβρ., πρὶν αὐτὸν γέννησαι καὶ αὐτὸν ἰδρυμένον πατρὶ ἐν ὕδατι & δὴ, ὡς ἀπὸ τοῦ ἑαυτοῦ.

Græc. Est.

11. Si ergo consummatio per Sacerdotium Leviticum erat. (populus enim sub ipso Legem accepit) quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere Sacerdotem, & non secundum ordinem Aaron dici?

11. Que si le Sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la Loi, avoit pu rendre les hommes justes, & parfaits, qu'auroit-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre, qui fut appelé Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, & non pas selon l'ordre d'Aaron?

COMMENTAIRE.

toient la source de la génération dans les lombes. (a) Mais, dira quelqu'un, JESUS-CHRIST lui-même étoit dans les lombes d'Abraham, de même que Lévi, puisqu'il est né comme lui de la race d'Abraham. Il est vrai que JESUS-CHRIST, selon sa nature humaine, est né d'Abraham; mais ce n'est pas selon son humanité qu'il est Prêtre éternel, & supérieur à Melchisédech; c'est par sa Divinité unie hypostatiquement à la nature humaine. (b)

De plus comme la dixme qu'Abraham donnoit à Melchisédech, étoit une figure du besoin qu'il avoit du Libérateur, & du souverain Médecin, pour guérir la playe que le péché d'Adam a fait à toute la nature humaine, JESUS-CHRIST en ce sens n'étoit pas dans Abraham; (c) puisque n'ayant pas souffert la playe du péché originel, il n'avoit aucune part ni à la figure, ni à la réalité de ce péché. Il vient d'Abraham; mais d'une manière bien différente de Lévi, & des autres hommes: il y étoit selon la chair; mais non pas selon la concupiscence, qui accompagne la génération, & la naissance des autres hommes: *Levi in lumbis fuit Abrahæ secundum concupiscentiam carnalem; Christus autem secundum substantiam corporalem*, dit saint Augustin. (d)

¶ II. SI CONSUMMATIO PER SACERDOTIUM LEVITICUM ERAT. Si le Sacerdoce de Lévi avoit pu rendre les hommes parfaits, qu'étoit-il besoin d'un autre Sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech? Qu'étoit-il besoin que le Messie vint au monde, & qu'il abrogeât cet ancien Sacerdoce, pour en introduire un nouveau? L'Apôtre vient par degrés à montrer aux Hébreux la nécessité d'un nouveau Sacerdoce, & l'abrogation de l'ancien; & par conséquent de la Loi, qui ne peut subsister sans Sacerdoce. Les Hébreux avoient un attachement prodigieux à leurs anciennes cérémonies, & ils ne pouvoient se mettre dans l'esprit que le Sacerdoce de Lévi, que les sacrifices, que la Loi, que la circoncision dussent

(a) Genes. xxxv. 11. Reges de lumbis ejus ingredientur. 2. Par. vi. Qui egredietur de lumbis tuis. Psal. xxxvii. 8. Lumbi mei impleri sunt illuminationibus. Act. 11. 30. De fructu lumbi ejus sedere, &c.

(b) Ribet. Es. Gemar,

(c) Aug. l. x. de Genesi ad litt. c. 10. Nam cum ipsa decimatio ad præfigurandam medicinam pertinens, illud in Abrahæ carne decimabatur, quod curabatur; non illud unquam curabatur.

(d) Aug. l'yo citato, Hugo Viſtor. l. x. de Sacram. c. 5. Lombard. l. 1. sicut dicitur. Es. hic.

11. *Translatio enim Sacerdotio, necesse est ut & Legis translatio fiat.*

12. *In quo enim hec dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus Altari præstid fuit.*

12. Or le Sacerdoce étant changé, il faut nécessairement que la Loi soit aussi changée.

13. En effet celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'Autel :

COMMENTAIRE.

être abrogées, & que JESUS-CHRIST étoit venu pour perfectionner tout cela, en substituant une alliance, & une Loi nouvelle, & un Sacerdoce nouveau, à la Loi ancienne, & au Sacerdoce d'Aaron.

Il ne leur dit pas tout d'un coup crûement que la Loi ne perfectionne rien, qu'elle ne conduit pas les hommes à la fin où Dieu les destine; que le Sacerdoce d'Aaron n'est pas capable de purifier les péchez, de nettoyer les souillures de l'ame, ni de nous réconcilier à Dieu. Il se contente de leur faire entrevoir cette vérité : *Si le Sacerdoce de Lévi avoit pu rendre les Juifs justes, saints, & parfaits, qu'auroit-il été besoin d'un nouveau Sacerdoce ?* Or je viens de vous démontrer qu'il y a un Sacerdoce différent de celui d'Aaron, Sacerdoce éternel, subsistant avant Abraham, & avant la Loi, & qui doit subsister éternellement. Le Sacerdoce de Lévi ne suffit donc pas pour nous conduire à la perfection.

¶ 12. *TRANSLATO ENIM SACERDOTIO. Le Sacerdoce étant changé, il faut que la Loi soit aussi changée.* Nulle Loi, nulle Religion ne peut subsister sans Sacerdoce, & sans cérémonies. (a) Or le Sacerdoce d'Aaron doit être changé, abrogé, transféré. Il faut donc que la Loi de Moÿse éprouve ces mêmes changemens, & ces mêmes vicissitudes. Il a prouvé ci-devant que le Sacerdoce de Lévi devoit être changé. Le Grec, & le Latin portent à la lettre : (b) *Que le Sacerdoce d'Aaron doit être transféré* : Ce qui est entendu par quelques-uns du transport du Sacerdoce de la tribu de Lévi, dans celle de Juda, d'où JESUS-CHRIST étoit sorti. Mais le verbe *transférer*, se met souvent pour *changer*; & il vaut mieux dire que le Sacerdoce de la Loi a été abrogé, que de dire qu'il a été simplement transféré dans la tribu de Juda.

¶ 13. *IN QUO ENIM HÆC DICUNTUR. Celui dont ces choses ont été prédites, est d'une autre tribu.* JESUS-CHRIST, qui est le vrai Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, est de la tribu de Juda, & non de celle de Lévi. Ainsi il faut nécessairement reconnoître en sa personne un Sacerdoce tout nouveau, & tout différent de celui d'Aaron. Et comme il

(a) Aug. l. 19. c. 21. *contra Faust* In nullo Religionis nomen seu verum, seu falsum coagulari homines possunt, nisi aliquo significationum, vel sacramentorum visibilibus, consortio colligentur,

(b) *Μεταρριπίζεις τὴν αὐτὴν ἱερωσύνην* Le verbe *μεταρριπίζεις*, se met souvent pour *changer*. Voyez *Græc. Jac. Capello* Heb. xi. 5. *Galat. 2. 6. Jud. 4.*

14. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster, in qua tribu nihil de Sacerdotibus Moyses locutus est.

15. Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius Sacerdos,

14. Puisqu'il est manifeste que nôtre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moÿse n'a jamais attribué le Sacerdoce.

15. Et ceci paroît encore plus clairement, en ce qu'il se lève un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisédech,

COMMENTAIRE.

ne peut y avoir dans le monde plus d'une vraie Religion, & plus d'un vrai Sacerdoce, il s'ensuit que celui d'Aaron doit être abrogé, pour faire place à celui de JESUS-CHRIST.

ψ. 14. MANIFESTUM EST ENIM QUOD EX JUDA. Il est manifeste que nôtre Seigneur est sorti de Juda. C'étoit un fait avoué de tous les Juifs. On le voit par les généalogies qui nous ont été données par saint Matthieu, & par saint Luc. Celui-ci nous donne la généalogie de Marie Mere de JESUS; (a) & saint Matthieu nous donne celle de Joseph époux de Marie. Les Prophètes avoient distinctement marqué que le Messie sortiroit de Juda. (b) On n'a jamais formé de difficulté à JESUS-CHRIST sur cela. S'il eût été douteux qu'il fût sorti de cette tribu, personne ne l'auroit suivi, ni ne l'auroit reconnu pour le Messie. Or il est constant que le Sacerdoce légal n'appartenoit en aucune sorte à la tribu de Juda. Le Psalmiste parle donc d'un autre Sacerdoce, qui doit être possédé par le Messie.

ψ. 15. AMPLIUS ADHUC MANIFESTUM EST. Ceci paroît encore plus manifestement. Le transport, ou le changement, & l'abrogation de la Loi de Moÿse, & du Sacerdoce d'Aaron, (c) paroissent encore plus manifestement par ce que je vais dire : Le Sacerdoce d'Aaron est établi, ψ. 16. suivant la succession charnelle ; (d) il a commencé à Aaron, & a continué de pere en fils jusqu'à la ruine du Temple. Mais le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, dont nous parlons, (e) est établi selon l'ordre de Melchisédech, & sans aucune succession charnelle, parce qu'il a toujours subsisté, & qu'il subsistera toujours, ψ. 16. étant fondé sur la puissance de la vie immortelle du Messie ; c'est-à-dire, sur son éternité, & son immortalité. Il est

(a) Voyez à la tête de S. Luc nôtre Dissertation sur cette matière.

(b) Isai. lv. 2. 4. ix. 6. 7. xi. 1. Jerem. xxxiii. 5. xxxiii. 14. 15. Zach. iii. 8. vi. 12. &c.

(c) Pat. Est. Men. Gros. Zeger.

(d) Est. hic Theodoret. Σημειωθε γὰρ ὅτι οὗτος ὁ νόμος ἀλάστος, ὡς τὸ νόμος διὰ τὸ θνατὸν

τῶν ἀδελφῶν κληθεῖσσι μὴτὰ τὸν τῷ ἀρχιερεὶς πλεῖστον, τὸ ἰσὺν παῖδα τῶν ἱερευῶντων λαμβάνου. Vide & Theophyl. Τὸ μαζακαμοῦ ἰδῆσαι διὰ τῷ τερικῶ.

(e) Est. Ribet. alii, Theodoret. Καθάρως ὡς ἡμεῖς ἡ Μελχισεδεκ τῆς ἱερωσύνης διαδόχος ἴσως. Οὗτος ἀλλ' ἄπει εἰ ἰσὺς ταύτης αἰς ἰσὺς μαζακίρψην, &c.

16. *Qui non secundum Legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vite insolubilis.*

17. *Constat enim : Quoniam tu es Sacerdos in aeternum, secundum ordinem Melchisedech.*

16. Qui n'est point établi selon la disposition d'une Loi charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle;

17. Ainsi que l'Écriture le déclare par ces mots : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

COMMENTAIRE.

tout différent de celui d'Aaron. Celui-ci a un commencement, & peut avoir une fin ; l'autre n'a ni commencement, ni fin. Lors donc que JÉSUS-CHRIST commencera à exercer son Sacerdoce, celui d'Aaron sera nécessairement sans exercice puisque, comme on l'a montré, il ne peut y avoir qu'un seul vrai Sacerdoce, non plus qu'une seule vraie Religion.

Avant Aaron, le Sacerdoce de J. C. subsistoit, il a aussi subsisté de son tems ; mais celui à qui il appartenoit, n'en faisoit point d'exercice ; parce qu'il ne s'étoit point encore uni à la nature humaine, & qu'il ne devoit proprement entrer en possession de son emploi, que depuis ce tems. Les Prêtres qui ont légitimement sacrifié au Tour-puissant, tant avant la Loi, que sous la Loi, n'ont été que les Vicaires de JÉSUS-CHRIST. Leur Sacerdoce étoit une dignité empruntée, & en quelque sorte étrangère à leur égard. Encore aujourd'hui les Prêtres qui offrent dans l'Église le sacrifice non sanglant, tiennent la place du souverain Prêtre, & exercent son Sacerdoce, ou plutôt il l'exerce lui-même par leurs mains.

¶ 16. NON SECUNDUM LEGEM MANDATI CARNALIS FACTUS EST. *Il n'est point établi suivant la disposition d'une Loi charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle.* Aaron fut établi Prêtre par l'ordre de Dieu, mais les règles de son Sacerdoce, les rites de sa consécration, & l'histoire de son établissement se lisent dans la Loi de Moïse, qui est une Loi en quelque sorte charnelle, en ce qu'elle est presque toute entière occupée à prescrire des cérémonies sensibles, & des observances corporelles. (*) Au lieu que JÉSUS-CHRIST a été établi Prêtre de toute éternité en vertu de sa génération éternelle. D'autres l'expliquent dans le sens que nous avons suivi sur le verset précédent : Aaron a été établi Prêtre suivant une loi charnelle, c'est-à-dire, selon l'ordre de la succession de pere en fils ; en sorte qu'après sa mort, il devoit laisser sa dignité à ses héritiers : au lieu que JÉSUS-CHRIST étant immortel, & éternel, n'a ni héritiers, ni successeurs dans cette souveraine dignité. Cette dernière explication paroît plus conforme au dessein de l'Apôtre, que la première.

(*) Chrysoſt, Tena, Riber, alii,

18. *Reprobatio quidem fit precedentis mandati, propter infirmitatem ejus, & inutilitatem :*

18. Car la première Loi est abolie comme impuissante, & inutile ;

19. *Nihil enim ad perfectum adduxit Lex : introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Deum.*

19. Parce que la Loi n'a rien conduit à la perfection ; mais une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée en sa place.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 18. *REPROBATIO QUIDEM FIT PRÆCEDENTIS MANDATI.* (a) *La première Loi est abolie, comme inutile.* Voilà où l'Apôtre en vouloit venir par tous les raisonnemens que l'on a vû. Il vouloit montrer aux Hébreux que le sacerdoce, & les cérémonies légales étoient abrogées par le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & par son Evangile. La Loi est abrogée, non comme mauvaise, ou comme dangereuse, mais comme inutile, ou insuffisante, incapable de guérir nos blessures, & de satisfaire à nos besoins. (b) Elle savoit commander, & montrer le bien, mais elle ne donnoit pas la force pour le pratiquer ; ce que fait la Loi de grace par le Saint-Esprit qui habite en nous. (c)

Ÿ. 19. *NIHIL ENIM AD PERFECTUM ADDUXIT LEX.* *Car la Loi n'a rien conduit à la perfection.* Elle n'a jamais par elle-même, & par sa propre vertu conduit personne à la vraye justice, à la sainteté parfaite ; elle n'a ni purifié l'homme de ses péchez, ni de ses souillures intérieures. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu personne de sauvé, ni de justifié sous la Loi. Il est indubitable qu'il y a eu plusieurs Saints, & plusieurs Justes dans Israël depuis Moÿse : mais ce n'est ni la Loi seule, ni le Sacerdoce légal, ni l'observation sensible des cérémonies extérieures, qui les a rendus tels, & agréables à Dieu ; ç'a été la grace du Sauveur, la charité, la foi en lui, l'espérance aux promesses. Les Justes de l'ancien Testament appartenoient tous à la nouvelle alliance par la disposition de leur cœur. (d) Comparez ce qu'on a dit sur Rom. VIII. 3. Galat. III. 2. 21. 24.

INTRODUCTIO VERO MELIORIS SPEI. *Une meilleure espérance a été substituée en sa place.* La Loi ancienne, & le Sacerdoce d'Aa-

(a) *Græc.* ἀδυναστεία καὶ ἰσχύριος : *Reprobatio enim certè fit, quæ Muls les anciens Manuscrits Latins omettent en Clarem. & S. Gerop. & Syr Voyez Est.*

(b) *Ἰεροσόλει. hic: Παθὲν ἐκείνη & ἰέρων, ἁπὸ αἰσθητῶν ἀποκαταστάσεων, ἢ τῶν ἐκείνων ἢ ἀποκαταστάσεων, ἢ τῶν ἐκείνων, &c.*

(c) *Ἰεροσόλει. ἡ δὲ αἰσθητὴ, ἢ αἰσθητὴ ἡ ἀποκαταστάσεων ἢ ἀποκαταστάσεων, ἢ τῶν ἐκείνων, ἢ τῶν ἐκείνων, &c.*

καὶ ἀδυναστείας, ἐπὶ τῶν ἐκείνων καὶ ἐπὶ τῶν ἐκείνων, ἢ τῶν ἐκείνων, ἢ τῶν ἐκείνων, &c.

(d) *Aug. de Cathed. x. Rudolphi, c. 11. n. 6. Neque enim ob aliud ante adventum Domini scripta sunt omnia quæ in Scripturis sanctis legitur, nisi ut futura præsignarentur Ecclesiæ, quæ jam tunc, atque annuuntur omnibus Sanctis, qui etiam ante adventum ejus in hoc seculo vixerunt, ita enim venturum esse credentes, sicut nos venisse,*

20. *Et quantum est, non sine iurjurando.*

21. *Alii quidem sine iurjurando Sacerdotes facti sunt; hic autem cum iurjurando, per eum qui dixit ad illum: Iuravit Dominus, & non pœnitebit eum: Tu es Sacerdos in æternum.*

20. De plus, ce Sacerdoce n'a pas été établi sans serment.

21. Car au lieu que les autres Prêtres ont été établis sans serment, celui-ci l'a été avec serment, Dieu lui ayant dit : Le Seigneur a juré, & son serment demeurera immuable, que vous serez le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

COMMENTAIRE.

ron n'avoient pour objet que des choses sensibles, & corporelles. Les biens qu'ils promettoient, les souillures dont ils purtioient, les fautes qu'ils expioient, n'étoient qu'extérieures. Mais la nouvelle alliance, le Sacerdoce nouveau selon l'ordre de Melchisédech, exercé par JESUS-CHRIST, nous promet d'autres biens, nous propose des récompenses éternelles, nous donne la grace, & la justice intérieure, nous purifie de nos péchez les plus secrets, & nous conduit à Dieu. (a) Quelques-uns (b) l'expliquent ainsi: Le Sacerdoce d'Aaron, & la Loi de Moÿse ne conduisoient par eux mêmes rien à la perfection: mais ils étoient une manière d'introduction à de meilleures espérances. Ils promettoient, ils figuroient, ils montroient de loin ce que nous devons espérer sous la nouvelle alliance. Mais le premier sens paroît plus naturel.

ÿ. 20. ET QUANTUM EST NON SINE IUREJURANDO. *Le Sacerdoce de JESUS-CHRIST n'a pas été établi sans serment.* Puisqu'il est écrit: *Le Seigneur a juré, & il ne s'en repentira point: Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Autre circonstance remarquable, qui distingue le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, de celui d'Aaron: ce dernier ayant été établi sans serment. Le serment qui intervient dans celui de JESUS-CHRIST, marque l'immutabilité, & l'éternité de ce Sacerdoce; au lieu que le défaut de cette formalité dans celui d'Aaron, figuroit en quelque sorte son transport, son changement, son abrogation, & son insuffisance. Ces mots: (c) *Et quantum est*, se traduisent diversement: *Quel avantage n'est-ce pas, qu'il n'ait pas été établi sans serment? Ou bien: Nôtre espérance est d'autant mieux fondée, que JESUS-CHRIST n'a pas été établi Prêtre sans serment. Ou enfin, nous avons de meilleures espérances, en ce que JESUS-CHRIST n'a pas été établi Prêtre sans serment.* Cette circonstance est une nouvelle preuve de la prééminence de son Sacerdoce, & une nouvelle assurance de son éternité.

(a) Theoderet. Est. Men Ribor. alii.

(b) Pat. Jac. Casell. Beza etc.

(c) Κη καὶ ἔστι ἐν χάριτι ἐμπροσθεν, Chry-

sol. Τὸ ἐστὶ καὶ ἔστι ἐν χάριτι ἐμπροσθεν ἢ ἔστι ἔστι, ἢ χάριτι ἔστι, ἢ ἢ καὶ ἀλλο ἄλλοι.

22. *In tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.*

23. *Et alii quidem plures facti sunt Sacerdotes, idcirco quod mortis prohiberentur permanere.*

22. Tant il est vrai que l'alliance dont Jesus est le médiateur, est plus parfaite que la première.

23. Aussi y a-t'il eu autrefois successivement plusieurs Prêtres, parce que la mort les empêchoit de l'être toujours.

COMMENTAIRE.

¶ 22. **IN TANTUM MELIORIS TESTAMENTI SPONSOR.** *Tant il est vrai que l'alliance dont JESUS est le Médiateur, est plus parfaite que la première.* Tout ce que nous venons de dire prouve invinciblement que la nouvelle alliance, dont JESUS-CHRIST est le Médiateur, est infiniment plus excellente, plus parfaite, & plus durable que l'ancienne, dont Moÿse fut le Ministre. Le Grec à la lettre : (a) *JESUS a été le garant*, le répondant de la nouvelle alliance. Il s'est engagé au nom de son Pere de nous donner les récompenses éternelles ; comme Moÿse s'étoit obligé au nom de Dieu, de donner aux Hébreux la terre de Canaan, & de les combler de ses bénédictions. Mais JESUS a fait plus que le simple répondant ; il a été le Médiateur de nôtre réconciliation avec Dieu son Pere, il a satisfait pour nos péchez à sa justice, il nous a mérité par sa mort les biens éternels. La Loi de Moÿse ne formoit par elle-même que des esclaves, des enfans d'Agar ; (b) la nouvelle alliance forme des fils adoptifs du Pere. Les Sacremens, & les cérémonies de la Loi ancienne étoient en grand nombre, difficiles à pratiquer, de peu, ou de nul effet réel quant à l'ame ; simples figures de ce qui devoit arriver dans la Loi Evangelique.

Ceux de la nouvelle sont en petit nombre, aisez à pratiquer, augustes dans leurs significations, puissans dans leurs effets, sacrez dans leur observation, opérant dans la réalité, ce que les anciens ne faisoient que promettre, ou que figurer. *Sacramentis numero paucissimis, observatione facillimis, significatione præstantissimis, societatem novi populi colligavit*, dit saint Augustin. (c) Et ailleurs (d) il dit que depuis la résurrection du Sauveur, nous sommes entrez dans l'heureuse liberté des enfans de Dieu, & que nous ne sommes plus accablés par la multitude des signes, & des Sacremens : *Sed quadam pauca pro multis, eademque factu facillima, & intellectu augustissima, & observatione castissima, ipse Dominus, & apostolica tradidit disciplina.*

¶ 23. **ET ALII QUIDAM PLURES FACTI SUNT SACERDOTES.** *Il y a eu autrefois plusieurs Prêtres, parce qu'étant mortels, ils ne*

(a) Γέγονε ἑγγυρῶν ἡ ἀρχὴ. Theophyl. Ἐγγυρῶν. *Factus, melius Sponsor, fideiussor, mediator.*
(b) Galat. iv. 24.

(c) Aug Ep. 54. nova Edit. olim 118.
(d) Idem l. 3. c. 9. de Doctrina Christiana.

24. *Hic autem eò quòd maneat in æternum, sempiternum habet Sacerdotium.*

25. *Unde & salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis.*

24. Mais comme celui ci demeure éternellement, il possède un Sacerdoce qui est éternel.

25. C'est pourquoi il est toujours en état de sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour nous.

COMMENTAIRE.

pouvoient subsister toujours. Aaron a eu pour successeurs ses fils Eléazar, Phinéas, & ainsi des autres; mais JESUS ÉTANT IMMORTEL, & ÉTERNEL, possède aussi un Sacerdoce qui n'a point de fin, & qui ne subsiste pas par la succession du pere au fils dans la suite des générations. *Sempiternum habet Sacerdotium.* Le Grec à la lettre: (a) *Un sacerdoce qui ne passe point à un autre.*

¶ 25. *UNDE ET SALVARE IN PERPETUUM POTEST. C'est pourquoi il est toujours en état de sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise.* (b) JESUS-CHRIST toujours, peut aussi toujours recevoir nos prières, & les adresser à son Pere. C'est un Médiateur, & un Intercesseur qui ne meurt point, & dont le crédit, & le pouvoir n'est point sujet à diminution. Son Sacerdoce n'est borné ni par le tems, ni renfermé par les lieux. Il est éternel, & infini. Il peut sauver à présent qu'il est dans le Ciel, comme il l'avoit pendant qu'il étoit sur la terre. Il prie, & intercède pour nous auprès de son Pere, en lui représentant nos besoins, en lui offrant ses mérites, en lui témoignant le désir qu'il a toujours eu, & qu'il aura toujours de nôtre salut, tandis que nous serons dans cet état de voyageur. *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* Le Grec, (c) & plusieurs excellens Exemplaires Latins lisent: *Pro ipsis.*

Les Commentateurs, & les Peres ne sont pas d'accord sur la manière dont JESUS-CHRIST dans le Ciel prie son Pere, & intercède pour nous, en qualité de Prêtre éternel. On trouve une espèce d'incompatibilité entre cette qualité de suppliant, & la gloire d'un Roi glorieux, & dominant sur toutes les créatures. Quelques-uns (d) croient qu'il ne prie point: d'autres (e) soutiennent le contraire. Mais peut-être n'est ce qu'une difficulté de nom. Ceux qui veulent qu'il ne prie pas, admettent quant au fond

(a) *ἡ ἀκατάλειπτος ἐστὶν τῆς ἀειότητος. Theophyl. Ἀδιάλειπτος, ἀκατάλειπτος.*

(b) *ὁ ἵδιος ἀκατάλειπτος ἐστὶν ἀπὸ τῆς φύσεως. Quidam Latini Codd. miss. & impressi: Accedens per semetipsum. Ita Sixti V. Edit. & alia non pauca. Vide Brun. & Baluzen.*

(c) *Εἰς τὸ ἐπιπρονοεῖν ἡμῶν ἀπὸ τοῦ. Quid.*

Ἐπιπρονοεῖν ἡμῶν: Pro ipsis. Clarom. & S. Germ. & alii plures. Vide Mill.

(d) *Vide Gregor. L. 22. Moral. c. 22. Rupert. l. 9. de Divin. Officiis D. Thom. bte.*

(e) *Nazianz. orat. 4. de Theologia, Greg. in Psal. v. Panisential. Aug. in Psal. xxxix. alii. ut Ribet. Eft. Cornel. à Lapide, Tron, &c.*

26. *Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excelsior cælis factus :*

27. *Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum Sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populo; hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.*

26. Car il étoit convenable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, & plus élevé que les Cieux ;

27. Qui ne fût point obligé comme les autres Pontifes à offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchez, & ensuite pour ceux du peuple ; ce qu'il a fait une fois, en s'offrant lui-même.

COMMENTAIRE

l'effet de sa médiation, de quelque manière qu'elle se fasse, soit que ce soit une prière formelle, & prise à la rigueur, ou seulement une prière interprétative, comme de représenter au Pere Cèleste ses playes, le mérite de son sang, de sa passion, de ses travaux, objets capables de fléchir la miséricorde, & de désarmer la colère de Dieu. Ceux qui prétendent qu'il prie réellement, ont pour eux divers Textes de l'Écriture, qui portent que JESUS-CHRIST prie son Pere dans le Ciel, selon son humanité, de même à proportion qu'il le prioit sur la terre, quoique, & dans le Ciel, & sur la terre, il ait toujours été, & soit toujours également tout-puissant. (a)

¶ 26. TALIS DECEBAT UT NOBIS ESSET PONTIFEX. Il étoit convenable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, comme JESUS-CHRIST, éternel, innocent, compatissant, tout-puissant, &c. Le Sacerdoce d'Aaron ne nous suffisoit point pour nous sauver, & pour nous procurer le bonheur du Ciel. Il n'avoit ni assez de vertu, ni assez de mérite pour cela. Les grands-Prêtres Hébreux étoient hommes, & sujets comme nous aux foiblesses de nôtre nature ; leur pouvoir auprès de Dieu étoit fort borné ; l'efficace de leur sacrifice étoit petite ; elle se terminoit à expier des souillures légales, & extérieures. JESUS-CHRIST n'a aucun de ces défauts ; il possède toutes les qualitez contraires dans un degré suréminent. Tel devoit être le souverain Pontife de la nouvelle alliance.

¶ 27. QUI NON HABET NECESSITATEM. Qui ne fût point obligé, comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours premièrement des victimes pour ses péchez, & ensuite pour ceux du peuple. La Loi qui oblige les Israélites à certains sacrifices pour leurs péchez, est pour les Prêtres comme pour tous les autres. Aaron, & ses fils pouvoient tomber dans toutes les mêmes souillures, que les simples Laïques, & étoient tenus aux mêmes observations pour les expier. (b) De plus, au jour de l'expiation

(a) Joan. XIV. 13. Rom. VIII. 34. Qui etiam interpellat pro nobis. (b) Levit. IX. 3-7.

solemnelle, (a) le grand-Prêtre offroit des sacrifices pour ses péchez, & pour ceux de sa famille : & quoiqu'il fut soumis, & au péché, & aux expiations légales, comme les autres Israélites, il pouvoit toutefois purifier le peuple des mêmes souillures, après qu'il s'en étoit purifié lui-même.

Mais JÉSUS-CHRIST l'emporte infiniment par-dessus lui en plusieurs manières : premièrement, parce qu'il ne fut jamais souillé d'aucun péché, & n'eut par conséquent jamais besoin d'aucune expiation. 2°. Aaron ne pouvoit se procurer, ni à lui, ni aux autres, par la seule force des sacrifices de la Loi, qu'une pureté extérieure, & JÉSUS-CHRIST sans avoir besoin pour lui d'aucune expiation, nous a réconcilié à son Père par le mérite de son sang, & nous a mérité le salut éternel. *Hoc enim fecit semel seipsum offerendo.* 3°. Aaron étoit obligé de réitérer souvent ses sacrifices, & ses expiations, parce que leur mérite étoit fort limité, & que leur effet ne s'étendoit que sur les actions passées, au lieu que le sacrifice de JÉSUS-CHRIST est d'une valeur infinie, & que son prix se répand sur tous les péchez du monde, tant passés, que présents, & à venir.

Quand l'Apôtre après avoir raconté qu'Aaron offroit tous les jours, ou aussi souvent que la nécessité le demandoit, des sacrifices premièrement pour ses péchez, & ensuite pour ceux des autres, ajoute que JÉSUS-CHRIST l'a fait une fois en souffrant lui-même, gardez vous bien de croire qu'il entende que JÉSUS-CHRIST a souffert la mort premièrement pour ses péchez, & ensuite pour ceux des autres ; ce qui est l'erreur de Socin, dont Grotius sur cet endroit-ci, ne s'est point assez éloigné. Nous savons que JÉSUS-CHRIST n'a jamais commis aucun péché : (b) *Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.* Mais il s'est offert une fois pour l'expiation de nos péchez, dont il avoit bien voulu prendre sur lui la peine, pour satisfaire à la justice de son Père.

Enfin quand on dit qu'il s'est offert une seule fois, cela n'exclut pas le Sacrifice de l'Eglise Chrétienne ; non plus que le Sacerdoce de JÉSUS-CHRIST n'exclut pas le Sacerdoce des Chrétiens. Nos Prêtres ne sont que les vicegérants du souverain Prêtre, duquel ils empruntent tout leur pouvoir, & dont ils exercent les fonctions. Notre Sacrifice est le même qui s'est offert sur la croix ; & il s'offre tous les jours sur nos Autels d'une manière non sanglante ; au lieu qu'il s'est offert une fois sur la croix d'une manière sanglante. Dans le Sacrifice de l'Autel, JÉSUS-CHRIST se trouve réellement, & substantiellement caché sous les apparences du pain, & du vin ; au lieu que sur la croix il étoit réellement, & sensiblement immolé pour les péchez de tous les hommes. Ici les mérites de la mort de JÉSUS-CHRIST nous sont appliqués sur la croix, ils nous ont été acquis. Dans

(a) *Levit. xvi. 6. 17.*

(b) *1. Petri II. 22. 1/06. 2111. 9.*

28. *Lex enim homines constituit Sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem iurandi, qui post Legem est, Filium in aeternum perfectum.*

28. Car la Loi établit pour Pontifes des hommes foibles ; mais la parole de Dieu confirmée par le ferment qu'il a fait depuis la Loi, établit pour Pontife le Fils, qui est saint, & parfait pour jamais.

COMMENTAIRE.

l'un, & dans l'autre, c'est le même sacrifice ; exécuté sur le Calvaire, & réellement représenté sur l'Autel : (a) *Christus reliquit nobis sacrificium, quo cruentum illud semel in cruce peragendum representatur, ejusque memoria in finem usque seculi permaneret.*

¶ 28. LEX ENIM HOMINES CONSTITUIT SACERDOTES. La Loi établit pour Pontifes des hommes foibles, &c. La Loi de Moÿse établit le Sacerdoce d'Aaron dans la personne d'hommes foibles, & mortels. La parole de Dieu prononcée par David dans le Pseaume CIX. long-tems après la publication de la Loi, a établi avec ferment un Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech ; & ce Pontife n'est autre que JESUS-CHRIST, Fils de Dieu, saint, parfait, (b) éternel, immortel. Saint Paul remarque comme une circonstance importante, que ce Pontife a été prédit depuis la Loi, pour en tirer une conséquence nécessaire de l'abrogation du sacrifice légal : Car si celui-ci ne devoit point être abrogé, la prophétie de David deviendroit fausse, & inutile. Il dit que la parole de Dieu établit le Fils Prêtre éternel ; c'est-à-dire, qu'elle prédit qu'il sera établi dans le Sacerdoce. Souvent l'Ecriture dit que les Prophètes font, & exécutent, ce qu'ils annoncent simplement, ou ce dont ils menacent. Ainsi le Seigneur dit à Isaïe (c) d'endurcir le cœur, de boucher les oreilles, & de fermer les yeux des Israélites, c'est-à-dire, de prédire qu'ils endurent leurs cœurs, & qu'ils fermeront volontairement leurs yeux, & leurs oreilles aux paroles du Seigneur.

(a) Concil. Trident. sess. 22. cap. 1. Theodor. ad cap. VIII. §. 4. Ep. ad Hebr. Ἀλλοίωσις τῆς θείας μεμνημένους, ἢ ἢ ἄλλοι τῶν ἑστέων ἡγορησάντων, ἀλλὰ τὸς μίαν ἀνάγκη, ἢ ἡ ἐπιτέμνη τῶν ἡμετέρων ἐπιπέμνη.

(b) Ἐτεῖνον ἄριστον. Grot. Ita perfectus, ut nec

morbi, nec ullis adversis subiaceat. Men. Non infirmis tem habentem ut Levitici Sacerdotes. Pag. Pis. Jun Jac. Capell. Sanctificatum, & Sacerdotio legitimum perfectum. Theodor. Ἐτεῖνον δὲ ἡμετέρων τῶν ἀδελφῶν ἄριστον.

(c) Isai. VI. 10.



CHAPITRE VIII.

Excellence du Sacerdoce de JESUS-CHRIST par-dessus celui d'Aaron ; parce que JESUS-CHRIST est Prêtre dans le Ciel. Il est Ministre d'une alliance plus parfaite que l'ancienne, Prophétie qui promet une nouvelle alliance ; d'où s'ensuit l'abrogation de l'ancienne.

Ÿ. 1. *Capitulum autem super ea que dicuntur : Talem habemus Pontificem, qui confedit in dextera sedis Magnitudinis in Cælis.*

2. *Sanctorum Minister, & Tabernaculi veri, quod fixit Dominus, & non homo.*

Ÿ. 1. **T**out ce que nous venons de dire se réduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le Ciel à la droite du t. due de la souverain Majesté.

2. Etant le Ministre du Sanctuaire, & de ce véritable Tabernacle que Dieu a dressé, & non pas un homme.

COMMENTAIRE.

Ÿ. 1. **C**APITULUM AUTEM SUPER EA QUÆ DICUNTUR. (a) *Tout ce que nous venons de dire, se réduit à ceci.* Voici le précis, l'abrégé de ce que nous venons de dire : Le Sacerdoce d'Aaron s'exerce sur la terre ; celui de JESUS CHRIST s'exerce dans le Ciel. Autrement : (b) Mais voici le comble, le couronnement de tout ce qui a été dit jusqu'ici. De toutes les prérogatives du Sacerdoce de la nouvelle alliance, voici celle qui est la plus relevée : C'est que JESUS-CHRIST exerce dans le Ciel même son Sacerdoce. Le Ciel est à son égard, ce qu'est le Sanctuaire à l'égard du Grand Prêtre de la Loi. Le Sauveur est entré dans le Ciel, pour nous en mériter l'entrée, & pour obtenir du Pere Céleste les grâces qui nous sont nécessaires. Voyez ci-devant le Chap. vii. Ÿ. 25. & Rom. viii. 34. 35.

Ÿ. 2. **SANCTORUM MINISTER, (c) ET TABERNACULI VERI.** *Etant le Ministre du Sanctuaire, & du véritable Tabernacle.* Aaron étoit Ministre du Sanctuaire, & du Tabernacle érigé par Moÿse ; ses suc-

(a) Καθήμενος δε εις τὴν δεξιὰν ἁγίων : In summis Summatum dicere, recapitulare.

(b) Chryf. hic, homil. 11. Καθήμενος ἐν τοῖς ἁγίοις. ἱεροδοκὸς ἀπὸ τοῦ μέγιστου ἁγίου Θεοδοίου. Τὸ μέγιστον τιμὴν ἐκκλησίας παύλου. Gret. Ribet. Jun. Fij. Quot carnis est, & praci-

rum

2. Τὸ ἕλκεν λειτουργίᾳ : Sacrificus Sanctuarium ; id est. Templi, vel Sanctuarium, quæ dicuntur Sancta. Pf. cl. 19. cl. 1. Eccl. 1v. 13. Heb. ix. 12. In Thierophyl. & alii plerique.

3. *Omnis enim Pontifex ad offerendum munera, & hostias constituitur: unde necesse est & hunc habere aliquid quod offerat.*

4. *Si ergo esset super terram, nec esset Sacerdos; cum essent qui offerrent secundum Legem munera,*

3. Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons, & des victimes. C'est pourquoy il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.

4. Si donc il n'avoit dû être Prêtre que sur la terre, il ne l'auroit point été du tout, y en ayant déjà pour offrir des dons selon la Loi,

COMMENTAIRE.

ceffeurs ont servi dans le Temple de Salomon; & le Tabernacle, & le Temple étoient des ouvrages de la main des hommes, ouvrages périssables, & de peu de durée. JESUS-CHRIST nôtre souverain Prêtre, exerce son sacré ministère dans le Ciel même, qui est le véritable Tabernacle, que Dieu même a dressé, & non pas un homme. Quelques-uns (a) par *Minister Sacerdotum*, entendent, le *Ministre des Saints*, des Fidèles; & d'autres (b) par le *vrai Tabernacle*, entendent l'humanité de JESUS-CHRIST, dans laquelle la Divinité réside comme dans son Temple, & avec laquelle elle est entrée dans le Ciel, pour y exercer son Sacerdoce éternel. Mais la première explication est la véritable. L'Apôtre oppose le Tabernacle du Ciel, à celui de Moÿse; il appelle le premier *vrai Tabernacle*, par opposition au second, qui n'étoit que figuratif.

ÿ. 3. OMNIS ENIM PONTIFEX AD OFFERENDUM MUNERA, ET HOSTIAS. Car tous Pontife est établi pour offrir à Dieu des offrandes, & des victimes. Cela est commun à toute sorte de Pontifes, même à ceux des fausses Religions. Moÿse nous apprend quelles étoient à cet égard les fondions d'Aaron, & de ses fils; & saint Paul dira ci-après Chap. IX. ÿ. 12. quelles sont les offrandes, & les victimes que J. C. offre: c'est sa propre personne, sa propre vie, son propre sang. Pour mériter donc véritablement le nom de Prêtre, il falloit qu'il se mit en état de pouvoir offrir quelque chose au Très-haut; il étoit donc nécessaire qu'il s'incarnât, pour pouvoir lui offrir, & sa vie, & son sang; & pour perpétuer son Sacerdoce, ou plutôt l'offrande de ce sacrifice, il a établi dans l'Eglise le sacrifice de son Corps, & de son Sang, (c) qu'il offre à Dieu sur la terre par la main des Prêtres, en même rems qu'il l'offre lui-même continuellement dans le Ciel pour la satisfaction, & le salut de tous les hommes.

ÿ. 4. SI ERGO ESSET SUPER TERRAM, NEC ESSET SACERDOS. S'il n'avoit dû être Prêtre que sur la terre, il ne l'auroit point

(a) Chrysost. Quidam apud Theophyl. Taic di te Anruyis van aylos, &ne ceteras, nisi tu, van aylophus in' aia' d'ijmunt.

(b) Jun. Para. Pife. Gemar.
(c) Est. Men. Tar.

5. *Qui exemplari, & umbra deserviant celestium; sicut responsum est Moysi, cum consummaret Tabernaculum: Vide (inquit) omnia facio secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.*

5. Dont le ministère a pour objet les figures, & les ombres des choses du Ciel, ainsi que Dieu dit à Moïse, lorsqu'il devoit dresser le Tabernacle: Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne.

COMMENTAIRE

été du tout, (a) puisqu'il y avoit d'autres Prêtres, qui offroient à Dieu les offrandes, & les sacrifices convenables. Il falloit donc qu'il montrât au Ciel, & qu'il entrât dans ce Sanctuaire qui n'est pas fait de la main des hommes; pour y faire les fonctions d'un Sacerdote nouveau, & éternel. Nous avions assez de Prêtres sur la terre, il nous en manquoit un dans le Ciel. (b) Il ne peut y avoir sur la terre deux Sacerdotes: si JESUS-CHRIST y étoit demeuré, il n'auroit pu y faire l'exercice de Prêtre, les enfans d'Aaron étant en possession d'exercer leur Sacerdoce dans le Temple de Jérusalem. Il devoit donc mourir, & monter au Ciel, afin que le Sacerdoce légal cessant, le sien prit sa place, & lui succédât. (c) Il commença sur la terre l'exercice de son Sacerdoce, par le sacrifice qu'il consumma sur la croix; il continuë de l'offrir dans le Ciel, & dans l'Eglise Chrétienne, où la réalité a pris la place de la figure, où le Corps, & le Sang d'un Homme Dieu, s'immoient en la place des agneaux, des boucs, & des taureaux.

¶ 5. QUI EXEMPLARI, ET UMBRÆ DESERVIENT COELESTIUM. Dont le ministère a pour objet les figures, & les ombres des choses du Ciel. Les Prêtres de la race d'Aaron servent dans le Tabernacle, ou dans le Temple de Jérusalem, lequel étoit la figure du Temple du Ciel. Joseph, & Philon ont reconnu ce que dit ici saint Paul, & il paroît que de leur temps on expliquoit ainsi allégoriquement les parties du Tabernacle: Il étoit partagé en trois parties, dit Joseph; (d) le vestibule, le saint, & le sanctuaire; les deux premiers signifioient la terre, & la mer, que Dieu a, pour ainsi dire, abandonné aux hommes. Le sanctuaire étoit le symbole du Ciel, qui est inaccessible aux mortels. Les douze pains arrangez sur la table d'or, marquoient les douze mois de l'année. Les sept branches, ou les sept lampes du chandelier, désignoient les sept planètes; & les quatre couleurs qui se remarquoient dans les voiles du Taber-

(a) Theophyl. *Διά τὸ ἄλλ' ἔτιον ἱερεῖς ἔει, διότι εἰς γῆς τόποι καὶ ἔχου, οἱ μὲν γὰρ ἐπὶ τῆς γῆς, οἱ δὲ ἐπὶ ἱερῶν.*

(b) *Græc. Riber. Zeger. Men. Tirin.*

(c) *Oscumen. Εἰ μὴ ἐπιθῆναι, καὶ ἐπιθῆναι ἀναστήσει; ἢ ἢ ἐπὶ ἱερῶν.*

(d) *Joseph. Antiq. l. 3. c. 9. Ἐπειτα γὰρ τῶν οὐρανόθεν ἀναστήσει, καὶ ἀναστήσει τῶν ἑλῶν, καὶ τῆς*

γῆς ἀναστήσει τῆς γῆς, καὶ ἐπὶ μίση ἀναστήσει τῆς ἱερῶν, ὡς περὶ ἑβραίων τῶν καὶ καὶ τῶν τοῦ γῆς, καὶ τῶν δόλων ἀποκαταστήσει. Τὸ δὲ τῶν καὶ, μὴ περιγράφει τὸ ἑβραῖον, διὰ τὸ καὶ τῶν ἀγίων ἀναστήσει καὶ ἀναστήσει. Vide Philon. plurib. locis, & Buxtorf. Ezerit. de Arca, c. 6. & Hebr. ix. 6. 7. & seq. & x. 14. &c.

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quantum & melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

6. Au lieu que JESUS a reçu une sacrificature d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance, & qui est établie sur de meilleures promesses.

COMMENTAIRE.

nacles, désignoit les quatre élémens, l'air, la terre, l'eau, & le feu. Philon est plein de semblables allégories.

Saint Paul parloit donc ici aux Hébreux un langage fort intelligible, & auquel ils étoient tout accoutumés, en leur disant que le tabernacle matériel, & les sacrifices étoient des figures du Tabernacle éternel, & que le sacerdoce d'ici-bas, n'étoit qu'une peinture de celui qui s'exerce dans le Ciel; & comme il parloit à des Juifs convertis, ils concevoient aisément que JESUS-CHRIST étoit dans le Ciel le grand-Prêtre de la nouvelle alliance, comme Aaron l'étoit sur la terre de l'alliance jurée à Sinaï. La seule difficulté consistoit à faire voir que le Sacerdoce que JESUS-CHRIST exerce dans le Ciel, étant incompatible avec celui qu'Aaron exerce sur la terre, ce dernier devoit être abrogé, & supprimé pour faire place au premier.

OMNIA FACITO SECUNDUM EXEMPLAR. *Faites tout selon le modèle, qui vous en a été montré sur la montagne.* Il y a donc un modèle, un original du Tabernacle, dont celui de Moÿse n'étoit que la copie. Or l'original est le véritable; c'est celui dont JESUS-CHRIST est le Prêtre; Aaron ne l'est que de celui qui a été copié. Philon (a) a fort bien remarqué que le Législateur sur la montagne avoit vu des idées spirituelles du bâtiment qu'il devoit construire, ou du tabernacle qu'il devoit dresser, comme une image des choses futures, & spirituelles. Voyez Exod. xxv. 40. Dieu voulut dans l'image qu'il présenta à Moÿse sur le moat Sinaï, lui tracer un modèle de l'Eglise, qui devoit un jour être construite spirituellement, & éminemment par le Messie. (b) Cette Eglise, son Sacerdoce, son sacrifice, subsistent en Dieu dès le commencement du monde; Moÿse en vit un échantillon, & comme une ombre sur la montagne. Les Hébreux en virent une figure dans le Tabernacle, mais JESUS-CHRIST nous l'a manifesté à sa venue dans le monde, & sur tout après son Ascension, par l'abolition des cérémonies, du Temple, & du sacerdoce des Juifs.

ÿ. 6. NUNC AUTEM MELIUS SORTITUS EST MINISTE-

(a) Philo de Vita Moysi: Σανὴν ἔργον ἐγράψατος δαυαρῶν ἰδεῖν, ἃ τοῦ κατασκευῆς διατάσσου λέγειν ἐστὶ τῷ πρὸς θεοῦ ἀποδείξασθαι, τῷ φιλοθέλει ἀποδείξασθαι ευχαριστῶν ἀνομήτων ἰδέων τῷ

ῥητορὶ διατάξων, καὶ τῶν ἄλλων, καθάπερ ἐστὶ ἀνομήτων ἰδεῖν τῷ πρὸς θεοῦ ἀποδείξασθαι, τῷ φιλοθέλει ἀποδείξασθαι ευχαριστῶν ἀνομήτων ἰδέων τῷ

(b) Vide Bedam, Anselm. M. n. Tir. Est. Gc,

7. Nam si illud prius culpâ vacasset, non utique secundi loci inquireretur.

8. Vituperans enim est, dicit: Ecce dies venient, dicit Dominus, & consummabo super domum Israël, & super domum Juda, testamentum novum:

7. Car s'il n'y avoit eu rien de défectueux à la première alliance, il n'y auroit pas eu lieu d'y en substituer une seconde.

8. Et cependant Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui l'avoient reçue: Il viendra un tems, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, & avec la maison de Juda.

COMMENTAIRE.

RIUM. Au lieu que JESUS a reçu une sacrifice, un sacerdoce, un ministère, d'autant plus excellent, qu'il est le Médiateur d'une meilleure alliance. La dignité du sacerdoce, & du ministère, se prend de l'excellence de son objet. Or le Sacerdoce, & la médiation de JESUS-CHRIST regardent un Sacerdoce éternel, & d'un mérite infini, une alliance nouvelle, qui doit durer toujours, & qui unit les hommes à la Divinité par les liens les plus indissolubles. Le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, & son office de Médiateur sont donc infiniment supérieurs à ceux de Moïse, & d'Aaron, puisque le Sacerdoce d'Aaron n'avoit pour objet qu'un ministère de peu de durée, & de très-peu d'effet, & que l'office de médiateur qu'avoit exercé Moïse, se terminoit à la Loi donnée aux Juifs, laquelle devoit être abrogée, quant à ses cérémonies, pour faire place à l'Évangile.

ψ. 7. NAM SI ILLUD PRIUS CULPA VACAVIT. Car s'il n'y avoit rien eu de défectueux dans la première alliance. Si l'alliance faite avec Israël au mont Sinai, & en conséquence de laquelle la Loi a été donnée, si cette alliance eût été parfaite en tout sens, & que par elle-même elle eût conduit les hommes à la sainteté, (a) en sorte qu'il n'eût rien fallu au delà, il n'y auroit pas eu lieu de lui substituer une nouvelle alliance, plus sainte, & plus excellente.

ψ. 8. VITUPERANS (b) ENIM EOS. Dieu parle ainsi, en blâmant ceux qui avoient reçu la Loi de Moïse, & qui étoient entrez dans la première alliance: Il viendra un tems où je ferai avec Israël une nouvelle alliance, différente de celle que je fis avec leurs peres dans le désert. Ils ont été infidèles à ce à quoi ils s'étoient engagez, c'est pourquoi je les ai méprisés, (c) rejettez, négligez, abandonnez, dit le Seigneur, j'ai rompu, & abrogé cette ancienne alliance, & lui en ai substitué une nouvelle. Ce passage

(a) Chrysost. Et γὰρ ἡ πρώτη ἰσότης ἢ ἀμετα-
στή. Τάδε αἱ ἡδὲ ἀπὸ ἰσότητος, αἱ ἀμεταστή-
τητος. Theodor. Τὸ ἀμεταστή, ἢ τὸ τὸ πάλιν
ἔσθαι, οὐκ ἐστὶν ἀμεταστή. ἀμεταστή, ἀμετα-
στή τὰς ἀμεταστή ἰσότητος. Vide Est, Rider.
64

(b) Μεταβιβάζω γὰρ αὐτοὺς: Inveniens, vitu-
perans, reprehendens.

(c) Ἐπέσθη ἠγάθων αὐτοῦ. Hab. ἐπέσθη ἠγάθων
Et je les ai épousés, ou je les ai domiez,
ou j'ai eu du dégoût pour eux.

9. Non secundum testamentum quod feci cum patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem illos de terra Egypti; quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo: & ego neglexi eos, dicit Dominus.

10. Quia hoc est testamentum, quod disponam domui Israël post dies illos, dicit Dominus: Dando Leges meas in mentem eorum, & in corde eorum super-scribam eas; & ero eis in Deum, & ipsi erunt mihi in populum.

9. Non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs peres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte; car ils ne sont point demeurez dans cette alliance que j'avois faite avec eux: & c'est pourquoi je les ai méprisez, dit le Seigneur.

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce tems-là sera venu, dit le Seigneur: J'imprimerai mes Loix dans leur esprit, & je les écrirai dans leur cœur; & je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple;

COMMENTAIRE.

de Jérémie (a) que saint Paul cite ici, marque si distinctement l'abolition des cérémonies, & du sacerdoce légal, qu'on n'y peut rien ajouter. Voilà deux loix, & deux alliances bien marquées, & bien distinguées l'une de l'autre; qui ne subsistent pas ensemble, mais qui se succèdent l'une à l'autre. La première particulière aux Hébreux, la seconde générale à tous les hommes; la première imparfaite, & donnée pour un tems; la seconde parfaite, & éternelle. (b)

Y. 10. HOC EST TESTAMENTUM QUOD DISPONAM DOMUI ISRAEL. Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël. Avec Juda, & Israël réunis, c'est-à-dire, avec tout mon peuple; Israël peut aussi marquer les Gentils, & Juda les Juifs. (c) & de cette sorte la prophétie regardera la nouvelle alliance prise dans toute son étendue. Le salut, & la bonne nouvelle de la venue du Messie fut d'abord annoncée aux Juifs; ce fut au milieu d'eux que fut jurée, confirmée, & scellée par le sang du Sauveur, la nouvelle alliance. Les premiers sujets qui y sont entrez, & les premiers Ministres qui l'ont prêchée, étoient Juifs: mais dans l'intention de Dieu Auteur de cette nouvelle alliance, elle devoit être commune à tous les peuples du monde. Allez, dit le Sauveur, (d) prêchez l'Évangile à toutes les nations, & baptisez-les au nom du Père, du Fils, & du Saint-Esprit.

POST DIES ILLOS. DANDO LEGES MEAS IN MENTEM EORUM. Après que ce tems-là sera venu, j'imprimerai mes Loix dans leur cœur. Il y en a qui croyent que Jérémie avoit en vûë premièrement l'al-

(a) Jerem. XXXI. §1. iuxta 70.

(b) Justin. Dialog. cum Tryphono: Παλαιὸν ἔσθ' ἔργον, ἃ ὄντων ῥήματα. Ὁ δὲ ἰσχυρὸς ἀλλοίωσι τὰ ῥήματα, ἃ παλαιότερα ἐλάλει τὸ πνεῦμα τοῦ ἁγίου. καὶ ἀποκαταστήσει τὰ ῥήματα ἐν τῇ καρδίᾳ τῶν ἀγαθῶν, καὶ ἐπιγράψει τὰς ἐπιτάγας ἐν τοῖς στήθεσιν αὐτῶν, καὶ ἐπιθήσει τὸν Θεὸν ἐν αὐτοῖς, καὶ αὐτοὶ ἐπιθήσουσιν ἐν ἐμοί.

(c) Xerxes ἐδύνατο, καὶ ἐδύνατο πάλιν, καὶ ἐδύνατο ἄλλοτε, καὶ ἐδύνατο ἄλλοτε.

(d) Vide Erasmus Epist. Rober. hic, Hieronymus in Jerem. XXXI.

(e) Matt. XXVIII.

11. Et non decebit unusquisque proximum suum, & unusquisque fratrem suum, dicens: Cognosce Dominum: quoniam omnes scient me à minore usque ad majorem eorum:

11. Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain, & son frere, en disant: Connoissez le Seigneur; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

COMMENTAIRE.

liance qu'Esdras, & Néhémie renouvelèrent au nom du Seigneur avec le peuple nouvellement de retour de la captivité; (a) mais on ne peut nier que dans un sens plus relevé, & plus direct, il n'ait voulu marquer l'alliance que le Messie devoit faire avec toutes les nations. On n'a vu que dans l'Eglise Chrétienne le parfait accomplissement de ce que dit ici ce Prophète: (b) *J'imprimerai ma Loi dans leur esprit, & je la graverai dans leur cœur; chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain, & son frere, en disant: Connoissez le Seigneur; parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, &c.* JESUS-CHRIST n'a rien laissé par écrit; (c) ses Apôtres ont reçu les instructions de sa bouche, il leur a envoyé son Esprit qui leur a imprimé sa Loi dans le cœur; (d) cet Esprit s'est répandu non seulement sur les Apôtres, mais aussi sur tous les Fidèles, de tout âge, & de toute condition, (e) par les dons intérieurs, & extérieurs dont il les a remplis. Les Juifs ne peuvent dans leur nation nous montrer rien de pareil en aucun tems depuis Jérémie. Il faut donc rapporter à l'établissement de la Religion Chrétienne, tout ce que le Prophète promet ici de la part du Seigneur à Israël, & à Juda.

ÿ. II. NON DOCEBIT UNUSQUISQUE PROXIMUM SUUM. Chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain. (f) Les fanatiques infèrent de là que dans la Loi nouvelle chacun doit suivre la lumière intérieure qui l'éclaire, sans se mettre en peine d'attendre les instructions des ministres, & des supérieurs Ecclésiastiques, dont le gouvernement est absolument inutile. Quelques Peres (g) ont cru que cette prophétie n'aura son parfait accomplissement que dans le Ciel, où chacun sera pénétré de la lumière surnaturelle; & jouira de la claire vision de Dieu. D'autres croient que ceci doit s'entendre des premiers Fidèles, qui furent convertis si aisément, & qui reçurent une si grande abondance de lumières, &

(a) Grot. & alii apud Est. hic.

(b) 1. Esdr. ix 37. 38 x 1 & seq.

(c) Chrysost. Theophyl.

(d) 1. Cor. xii. 3. Non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnis.

(e) Vide Joan. xiv. 1. 17. 26. xv. 26. xvi. 13. 1. Joan. ii. 27. Ezech. xxvi. 26. Joel. ii. 28. Ad. ii. 1. 2. 3. &c.

(f) Τὸ πνεῦμα ἀποδίδωμι ἅλλοι; Τὸ πνεῦμα: Cuius sum. Ita Alex. & Clar. G. L. Germ. G. L. alii plures.

(g) Aug. de Spiritu, & litt. c. 24. 25. Primus. Anselm. Cajet. D. Thom. Theodoret. Τὸν δὲ ἐν καρτῇ τοῦ πνεύματος πῶς γινώσκου, ἀλλὰ νὰ ἴσους γινώσκου.

de graces dans le commencement du Christianisme, qu'il étoit aisé de connoître que c'étoit Dieu même qui les éclairoit intérieurement, & qui les attiroit par le puissant attrait de la grace. En sorte que l'Apôtre disoit par exemple aux Corinthiens: (a) *Vous êtes riches en toutes choses dans JESUS-CHRIST, en sorte qu'il ne vous manque rien, ni en ce qui regarde la parole, ni en ce qui regarde la science.* Et saint Jean: (b) *Vous avez reçu l'onction du Saint Esprit, & vous connoissez toutes choses; je ne vous ai point écrit comme si vous ignoriez la vérité, car vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne, parce que l'onction vous instruit de tout.* Et saint Paul aux Thessaloniens: (c) *Je n'ai pas besoin de vous écrire sur la charité fraternelle; car Dieu même vous a appris à vous aimer les uns les autres.*

D'autres (d) l'expliquent ainsi: Avant le Messie, & sous la Loi de Moïse, la connoissance du vrai Dieu, & du fond de la Religion étoit bornée aux seuls Juifs, & encore parmi eux il y en avoit très-peu qui eussent une connoissance étendue, parfaite, & pratique de la Loi du Seigneur. Cette connoissance étoit renfermée dans quelques Prêtres, & quelques Prophètes. Mais sous la Loi nouvelle, la connoissance du Seigneur est répandue parmi toutes les nations, une infinité de personnes ont reçu la lumière de l'Evangile: les moindres Fidèles sont plus éclairés sur les mystères de la Religion, sur l'accomplissement des prophéties, sur les caractères du Messie, sur la voye du salut, que ne l'étoient souvent ceux qui sous la Loi passaient pour les plus savans. Il y a eu dans l'Eglise Chrétienne, depuis son commencement, jusqu'aujourd'hui, dans la suite de tous les siècles, plus de sainteté, plus de vertu, plus de véritable connoissance de la Loi du Seigneur, & de la pratique de ses commandemens, qu'il n'y en a jamais eu dans la Synagogue.

En voilà plus qu'il n'en faut pour vérifier la prédiction du Prophète. On ne doit pas prendre ses paroles à la rigueur; elles enferment quelque espèce d'hyperbole; (e) il ne parle de la Loi nouvelle, que comme comparée, & opposée à l'ancienne. Il ne parle pas de tous ceux qui portent le nom de Chrétiens. Il y en a beaucoup qui sont séparés de l'Eglise par le schisme, & par l'hérésie, & d'autres qui n'y demeurent attachés que par une communion purement extérieure, comme des membres morts, & pourris; ce n'est pas de ces sortes de gens dont il dit qu'ils porteront la Loi de Dieu imprimée dans leur esprit, & gravée dans leur cœur, & que chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain; il doit s'entendre des vrais Chrétiens, de ceux qui sont remplis de l'Esprit de Dieu, des enfans des promesses, & de la nouvelle alliance. (f) C'est dans ce

(a) 1. Cor. 1. 5.
 (b) 1. Jean 11. 11. 27.
 (c) 1. Thessal. 11. 6.

(d) Vide Ribcr. Est. Jen. &c.
 (e) Vide Ribcr. Gret. alios.
 (f) Vide Est. hic.

13. *Quia propitius ero iniquitatibus eorum, & peccatorum eorum jam non memorabor.*

13. *Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur, & senescit, propè interitum est.*

12. Car je leur pardonnerai leurs iniquitez, & je ne me souviendrai plus de leurs péchez.

13. Or en appellant cette alliance une alliance nouvelle, il a mis la première au rang des choses passées, & vieilles. Or ce qui te passe, & vieillit, est proche de sa fin.

COMMENTAIRE.

même sens qu'on doit expliquer ces paroles d'Isaïe : (a) *Je rendrai tous vos enfans instruits de Dieu même.* Et ailleurs : (b) *Toute la terre est remplie de la connoissance du Seigneur, comme les eaux de la mer qui s'élevent sur ses bords.*

ÿ. 12. *QUIA PROPITIUS ERO. Je leur pardonnerai leur iniquité.* C'est dans la Loi nouvelle que l'on trouve la parfaite rémission des péchez, par la vertu des Sacremens que le Fils de Dieu nous a donnez pour nôtre sanctification. La Loi ancienne par elle-même ne purifioit que les souillures légales. Si elle donnoit le pardon, c'étoit en vertu des dispositions de ceux qui pratiquoient les cérémonies, & qui offroient leurs sacrifices : dans la nouvelle alliance ce sont les Sacremens qui opèrent le salut, & la sanctification. Nos bonnes dispositions y concourent, non comme causes principales, mais comme éloignans les obstacles qui peuvent s'opposer de nôtre part à leur efficacité.

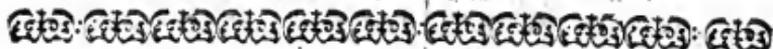
ÿ. 13. *DICENDO NOVUM, VETERAVIT PRIUS. Or en appellant cette alliance une nouvelle alliance, il a mis la première au rang des choses passées, & vieilles.* A la lettre : (c) *Il a fait vieillir la première.* Nous avons déjà remarqué que les Hébreux disent assez souvent que les Prophètes font ce qu'ils prédisent. Jérémie en prédisant que la Loi de Moyse vieilliroit, & seroit abrogée, l'a en quelque sorte abolie, décréditée, fait vieillir. Cela marque la certitude infailible des prophéties. Si la Loi étoit éternelle, elle ne vieilliroit pas ; & si elle étoit incorruptible, elle ne finiroit pas.

(a) *Isai. LIV. 13. Rom. VI. 45.*

(b) *Isai. XI. 9.*

(c) *Παλαιά.*





CHAPITRE IX.

Cérémonies de la Loi ancienne, comparées à celles de la nouvelle. Foiblesse de l'une; perfection de l'autre. Ce que signifioient le Sanctuaire & le Saint des Saints. JESUS-CHRIST est entré dans le Sanctuaire du Ciel. Il est lui-même la victime, dont le sang est porté dans ce Sanctuaire. Il viendra dans son second avènement, sans être chargé de nos péchez.

†. 1. **H** ABUIT quidem & prius justificationes cultura. & Sanctum seculare.

†. 1. **C** Ette première alliance a eu des loix & des réglemens touchant le culte de Dieu, & un Sanctuaire terrestre.

COMMENTAIRE.

†. 1. **H** ABUIT. ET PRIUS JUSTIFICATIONES. CULTURARUM. (a) La première alliance a eu des loix touchant le culte de Dieu. Après avoir montré que le sacerdoce d'Aaron; & que l'ancienne alliance devoient être abrégés, il montre que le Tabernacle devoit aussi avoir une fin, que les cérémonies qui se pratiquoient dans le Temple, ne devoient pas toujours durer. La première alliance (b) avoit ses loix touchant le culte de Dieu; on ne lui conteste point cela. Mais ces loix, & ces cérémonies n'étoient que des symboles de ce que l'on devoit voir dans la nouvelle alliance.

ET SANCTUM SECLARE. Et un sanctuaire terrestre. A la lecture: (c) Un sanctuaire mondain, c'est-à-dire, selon Théodoret, un sanctuaire qui représentoit tout le monde. Il ne prend pas le nom de sanctuaire, dans la signification stricte, pour le Saint des Saints, mais pour le Temple, en tant qu'il comprend le Saint, & le Sanctuaire. Le Saint marquoit, dit cet Auteur, la vie que nous menons en ce monde, & le Saint

(a) Διακονία καὶ πρὶν Θεοφιλ. Τέλει νόμοι, ἡ δὲ δόξα, ἡ ἐπισημάνεισ: S mbola, iusti- tuta, iustificatioes. Theodoret. Διακονία καὶ πρὶν. Ταὐτὰ ἐστὶν ἡμεῖς οὐκ ἀλλοίω, καὶ οὐκ ἐστὶν ἡμεῖς οὐκ ἀλλοίω.

(b) Ἐστὶν πρὸς τὸν, καὶ ἡ πρὸς τὸν: Le premier Tabernacle. Mais plusieurs anciens Manuscrits portent simplement: Ἡ πρὸς, sans εὐαγγ.

Alex Clarom. G. L. S Germ. G. L. alii plures. D'autres lisent: ἡ πρὸς τοῦ Θεοῦ. Ita Arab. Aethiop. Barb. 2. Ita explicans Phot. & Chry- stic: Ἡ πρὸς τοῦ Θεοῦ, ἡ δὲ δόξα.

(c) Τὸν ἅγιον καὶ τὸν ἅγιον. Theodoret. Τὸν ἅγιον καὶ τὸν ἅγιον τὸν ἅγιον τὸν ἅγιον τὸν ἅγιον. Ita Grot. Ribet.

2. *Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, & mensa, & propositio panum, qua dicitur Sancta.*

2. Car dans le Tabernacle qui fut dressé, il y avoit une première partie, où étoit le chandelier, la table, & les pains de proposition; & cette partie s'appelloit, Le Saint.

COMMENTAIRE.

des Saints, celle que nous devons mener dans le Ciel. Saint Chrysostome, & Théophylacte, (a) par *sanctum saeculare*, ou *mandanum*, entendent cette partie du Temple, où le peuple, & même les étrangers avoient entrée; c'est-à-dire, le parvis du peuple, & le parvis des Gentils. D'autres (b) enfin l'expliquent d'une manière qui paroît plus juste, & plus conforme au dessein de l'Apôtre, du Saint, & du Sanctuaire du Tabernacle, ou du Temple de Jérusalem, qui sont appelez *monastins*, ou parce qu'ils ne devoient subsister que pour un tems en ce monde, ou parce qu'ils n'étoient que des figures, ou des symboles du Tabernacle céleste, & éternel, dont JESUS-CHRIST est le grand-prêtre. C'est en ce même sens que dans l'Épître aux Galates il appelle la Loi de Moÿse, (c) *les élémens de ce monde*. Et dans l'Épître à Tite, (d) il appelle les désirs des choses de la terre, *des désirs du monde, secularia desideria*, par opposition aux désirs des choses du Ciel.

Y. 2. *TABERNACULUM ENIM FACTUM EST PRIMUM.* Car dans le Tabernacle il y avoit une première partie qui étoit le saint. Pour entendre ce que dit ici l'Apôtre, il faut se faire une idée distincte du Tabernacle dressé par Moÿse dans le désert; ce Tabernacle étoit le racourci du Temple qui fut bâti ensuite à Jérusalem; il comprenoit le parvis où le peuple pouvoit entrer, à moins qu'il n'en fût exclus pour quelque souillure. Dans ce parvis étoit l'autel des holocaustes, sur lequel on offroit les victimes, & les offrandes de pain, de vin, & d'autres choses. Saint Paul ne parle pas de ce parvis dans ce Chapitre; ce que je remarque contre plusieurs Interprètes, qui ont entendu ce parvis, par, *sanctum saeculare*. Au fond de ce parvis étoit la tente de l'alliance, ou le Tabernacle composé de deux parties principales. Le Saint, & le Sanctuaire, ou le Saint des Saints. Il y avoit dans le Temple de Salomon un parvis pour les Lévites, différent de celui du peuple, & à l'entrée du Saint un vestibule; mais dans le Tabernacle dressé par Moÿse, on ne voyoit point ces deux parties; aussi l'Apôtre n'en fait point ici mention.

Dans le Saint il y avoit comme dit ici saint Paul, 1°. le chandelier d'or

(a) Chryl. Theophyl. Κορυφαίον ἄνω τειχὸς
πάντων ἀνθρώπων ἐπιπέτατον. ἢ δὲ τὸ ἵερὸν ἐν τῷ
αὐτῷ ἄνω, ἢ τὸ ἐν τῷ ἄνω, ἢ τὸ ἐν τῷ ἄνω, ἢ τὸ ἐν
ἐξώτερον, ἢ τὸ ἐν τῷ ἄνω, &c.

(b) Est Jac. Capell. Bez. Jun. Gemar.

(c) Galat. iv. 3.

(d) Tit. II. 12.

3. *Post velamentum autem secundum, Tabernaculum, quod dicitur Sancta Sanctorum,*

3. Après le second voile, étoit le Tabernacle, appelé, Le Saint des Saints,

COMMENTAIRE.

à sept branches rangé du côté du midi ; 2°. L'autel d'or, ou l'autel des parfums, qui étoit au nord ; & 3°. l'Autel où l'on mettoit les pains devant la face du Seigneur. Le chandelier d'or avoit sept branches, & autant de lampes, que l'on allumoit tous les soirs, & qu'on éteignoit tous les matins. L'Autel des parfums étoit d'or, & un des Prêtres en semaine choisi par le sort, entroit deux fois chaque jour dans le Saint, & y offroit le soir, & le matin le parfum dans un braier, ou encensoir qu'il laissoit sur l'Autel ; enfin la table des pains de proposition étoit aussi couverte de lames d'or. On mettoit sur cette table tous les jours de sabbat douze pains rangez en deux piles, que l'on y laissoit toute la semaine, & qu'on en ôtoit le jour du sabbat, en y en mettant de nouveaux. On peut voir tout cela dans un plus grand détail dans le Livre de l'Exode.

¶ 3. *POST VELAMENTUM AUTEM SECUNDUM.* Après le second voile, car le premier voile, dont il n'a rien dit ci-devant, sachant que les Hébreux à qui il parloit, suppléeroient aisément à ce qu'il pouvoit omettre dans des choses connues de tout le monde ; ce premier voile étoit à l'entrée du Saint ; il séparoit le Temple du parvis, & déroboit au peuple, & même aux Prêtres, & aux Lévités, la vûe de ce qui étoit au-dedans du Saint. Il y avoit un autre voile, qui séparoit le Saint du Sanctuaire ; c'est ce second voile dont parle ici saint Paul.

Au-delà de ce second voile, étoit le Tabernacle, ou cette partie du Tabernacle appelé le Saint des Saints, ou le Sanctuaire, dans lequel (¶ 4.) il y avoit un encensoir, l'Arche d'Alliance sous couverture d'or, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron, & les deux tables de l'Alliance. On doit bien remarquer que saint Paul parle ici du Tabernacle dressé par Moïse, & dans l'état où il étoit dans le désert du vivant de ce Législateur ; car depuis ce tems les choses changèrent ; & dans le Temple qui fut bâti depuis, on ajouta bien des choses qui n'étoient point dans le Tabernacle, & on en ôta d'autres qui y étoient. L'Arche d'Alliance, & les Tables de la Loi ne furent plus retrouvées, ni placées dans le Temple, depuis le retour de la captivité. (a) On n'a aucune preuve que du tems de Salomon l'urne de manne, & la verge d'Aaron fussent encore dans l'Arche, ou auprès d'elle. (b) Dans le Temple de Salomon, le Saint étoit séparé du Sanctuaire par un mur solide, & par de bonnes portes de bois. (c) Dans

(a) Voyez notre Dissertation sur ce sujet, à la suite des Maccabées,

(b) Voyez ce qu'on a dit sur 3. Reg. 8. 9. (c) 3. Reg. 71. 31. 32. 33.

4. *Aureum habens thuribulum; & Arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, & virga Aaron, que frondaverat, & tabula testamenti:*

4. Où il y avoit un encensoir d'or, & l'Arche de l'alliance toute couverte d'or, dans laquelle étoit une urne pleine de manne, la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les deux tables de l'alliance.

COMMENTAIRE.

Le même Temple il y avoit un vestibule, assez grand devant le Saint. Rien de tout cela n'étoit dans le Tabernacle de Moÿse. Dans le Temple de Salomon il y avoit tout autour du Saint, & du Sanctuaire un grand nombre de chambres, à trois étages l'un sur l'autre. (a) Rien de pareil dans le Tabernacle. Ainli on ne doit pas se mettre en peine de concilier ici les différens passages de l'Écriture, dont les uns parlent du Tabernacle, les autres du Temple bâti par Salomon, & les autres du second Temple bâti par Zorobabel. Ce sont des choses qui n'ont qu'assez peu de rapport ensemble.

ÿ. 4. AUREUM HABENS THURIBULUM. Où il y avoit un encensoir d'or. Voici un des endroits qui fait le plus de difficulté dans cette Épître, & peut-être celui qui a le plus contribué à rendre son autorité douteuse parmi les Anciens. Moÿse ne dit nulle part que dans le Sanctuaire il y ait eu un encensoir d'or. Il est vrai; mais il dit (b) que le grand-Prêtre tous les ans au jour de l'expiation solennelle entroit dans le Sanctuaire avec un encensoir d'or, & des parfums qu'il jettoit sur le feu, & il ne dit pas qu'il rapportât l'encensoir du saint lieu; il y a donc toute apparence qu'il y demeurait toute l'année, & que le grand-Prêtre ne l'ôtoit de devant l'Arche, que lorsqu'il y en portoit un nouveau, à pareil jour l'année suivante. Cet encensoir, ou ce brasier que le grand-Prêtre portoit dans le Sanctuaire, étoit fort différent de l'Autel des parfums qui étoit dans le Saint, & dont il a déjà parlé au ÿ. précédent, sous le nom d'*Autel d'or*. Quoiqu'en puissent penser de très-babiles Commentateurs, (c) il faut faire trop de violence au Texte de saint Paul pour lui faire dire que l'Autel des parfums appartenait au Sanctuaire: *Aureum habens thuribulum.*

ARCAM TESTAMENTI IN QUAE URNA AUREA. L'Arche d'Alliance dans laquelle étoit une urne pleine de manne. L'Arche d'Alliance étoit un coffre de bois précieux, tout couvert de lames d'or, dans lequel on avoit mis en dépôt les deux Tables de la Loi, & où l'on serra encore une urne pleine de la manne dont les Hébreux s'étoient nourris dans le

(a) 3. Reg. vi. 5. 6.
 (b) Levit. xvi. 12. *Assumpsitque thuribulum quoniam de prunis Altaris impleverit, . . . ultra ve-lum introibit in Sanctum.* Les Septante traduisent ordinairement l'Hébreu תחתיה par *sub eo*.

Jesph. i. 2. 2y. Le Grec *ὑποκαθῆκεν*, se prend aussi pour un encensoir. Voyez 70. *Ezech. viii. 11.*
 2. *Par. xxvi. 19. Heb. קמרת*
 (c) *Jac. Capell. Gros. Est. Ribet.*

5. Superque eam erant Cherubim gloria, obumbrantia propitiatorum. De quibus non est modo dicendum per singula.

5. Au-dessus de l'Arche il y avoit des Cherubins pleins de gloire, qui couvroient le propitiatoire de leurs ailes. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail.

COMMENTAIRE.

désert. On peut voir *Exod. xvi. 33.* où il est dit que Moÿse fit mettre un gomor de manne dans un vase, afin qu'on le conservât en présence du Seigneur; pour témoignage aux races futures: *Repone ceram Domino ad servandum in generationes vestras.* Comme l'Arche n'étoit point encore faite, ni le Tabernacle érigé, il n'est pas dit expressément qu'on le mit dans l'Arche; mais saint Paul avoit apparemment appris ces particularitez de la tradition de ses peres. (a)

On y voyoit aussi, selon l'Apôtre, *la verge d'Aaron qui fleurit*, lorsque Coré, & ses conjurez voulurent contester le Sacerdoce à la famille d'Aaron. (b) Moÿse prit cette verge miraculeuse par ordre du Seigneur, & la mit dans la tente de l'assemblée, pour servir de monument à la révolte des Israélites contre Aaron: *Refer virgam Aaron in Tabernaculum testimonium, ut servetur ibi in signum rebellionum filiorum Israël.*

Il y a beaucoup d'apparence que l'urne d'or, & la verge d'Aaron que Moÿse fit mettre dans l'Arche, n'y demeurèrent que pendant le tems du voyage du désert, ou tout au plus jusqu'au tems du transport de l'Arche dans le Temple, & qu'alors on les tira de dedans l'Arche, & qu'on les mit dans le trésor du Temple, ou dans quelque autre lieu décent, & convenable; (c) car dans le troisième Livre des Rois, (d) & dans le second des Paralipomènes, (e) il est dit que lorsqu'on plaça l'Arche dans le Sanctuaire du Temple, il n'y avoit dans ce coffre que les deux Tables de la Loi. *In Arca autem non erat aliud, nisi dua tabulae lapideae, &c.*

Plusieurs bons Interprètes (f) prétendent que le Texte de saint Paul (g) se peut traduire par: *Auprès de l'Arche*, au lieu de, *dans l'Arche*; & que l'urne pleine de manne, & la verge d'Aaron, qui avoit fleuri, furent mises non au dedans, mais à côté de l'Arche. Je ne disconviens pas que dans les Auteurs sacrez l'on ne trouve des endroits, où la préposition *in*, se prend pour *juxta*, auprès: mais en ce passage, je ne vois nulle nécessité de recourir à cette solution. De plus l'Apôtre employant les mêmes termes pour dire que les tables de la Loi étoient dans l'Arche, & pour marquer

(a) Theophyl. Est. alii.

(b) Num. xvii. 2. 3. & seq.

(c) Vide Græc. hic.

(d) 3. Reg. viii. 9.

(e) 2. Par. v. 10.

(f) Lud. de Dieu, Jac. Capell. Buxtorf. Bo-

chart. Druf. Gemar. Gerhard. Est. Ribet. Men. Tir. Anselm &c.

(g) Εἰ δὲ ἐπέκειτο χρυσὸν ἕκαστα τὸ μίση, καὶ ἡ ἱερόσυτος κληρὸν ἢ βλαβερα, καὶ οὐ πλάστε τῶν διαθήκευ.

6. *His vero in compositis, in priori quidem Tabernaculo semper introibant Sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes :*

6. Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entroient en tout tems dans le premier Tabernacle, pendant qu'ils étoient dans l'exercice des fonctions sacerdotales :

COMMENTAIRE.

que l'urne, & la verge y étoient aussi, il est naturel d'entendre l'un, & l'autre dans le même sens.

ÿ. 5. SUPER EAM ERANT CHERUBIM GLORIE. *Au-dessus de l'Arche, étoient les Chérubins de gloire, &c. (a)* L'Arche, comme on l'a dit, étoit un coffre précieux, dans lequel on avoit enfermé les tables de la Loi, qui étoient comme le contrat de l'alliance que le Seigneur avoit daigné faire avec Israël. Ce coffre avoit par-dessus un couvercle amovible, à la manière des Anciens, & comme on en voit encore beaucoup dans tout l'Orient. Ces coffres ne ferment point à clefs, & le couvercle n'y est point attaché par des ferrures : mais quand on veut fermer le coffre, ou la cassette, on les lie avec des cordons, & on y imprime le cachet.

Le couvercle de l'Arche est appelé dans l'Ecriture, *Propitiatoire*. Aux deux extrémités Moïse y avoit fait faire deux Chérubins, qui étoient des figures composées, & hiéroglyphiques, avec des ailes, qui s'étendant l'une vers l'autre, formoient une espèce de trône à la Majesté de Dieu, que l'on concevoit comme assise sur les ailes des Chérubins, (b) Tout cela étoit significatif. Mais l'Apôtre n'entre point ici dans le détail de toutes les explications allégoriques, qu'on pourroit donner à ces diverses parties du Tabernacle ; il ne s'attache qu'à ce qui peut prouver la supériorité du Sacerdoce de JESUS-CHRIST, l'abrogation de l'ancienne alliance, & l'excellence de la nouvelle.

ÿ. 6. IN PRIORI QUIDEM TABERNACULO. *Les Prêtres entroient en tout tems dans le premier Tabernacle ;* ou plutôt, dans la première partie du Tabernacle, qui étoit le Saint. Ils y entroient chaque jour deux fois, le soir, & le matin, pour y offrir le parfum sur l'Autel d'or. C'étoit le même Prêtre qui faisoit cette fonction pendant toute la semaine. On le tiroit au sort tous les Samedis, & il laissoit la place à un autre pour la semaine suivante ; car les Prêtres ne servoient que par semaines, & tout le tems de leur service, ils demeuroient dans le Temple, sans retourner dans leur maison. On peut voir ce que nous avons remarqué sur saint Luc, (c) à l'occasion de Zacharie pere de saint Jean-Baptiste.

(a) *Chérubins de gloire ;* c'est-à-dire, brillans, magnifiques, à cause de l'or dont ils étoient composés, & parce qu'ils étoient regardés comme le trône de Dieu.

(b) *Vide Exod. xxx. 18. Num. vii. 89. & 1^a Reg. iv. 4. & 2. Reg. vi. 2. & 4. Reg. xiv. 15. Psal. lxxviii. 2. xxviii. 2. 1^a Isai, xxxviii. 16.*

(c) *Luc. i. 8. 9.*

7. *In secundo autem semel in anno solus Pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua, & populi ignorantia.*

7. Mais il n'y avoit que le seul Pontife qui entrât dans le second, & seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offroit pour ses propres ignorances, & pour celles du peuple.

COMMENTAIRE.

SACRIFICIORUM OFFICIA CONSUMMANTES. *Pendant qu'ils étoient dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales.* C'est le sens du Grec. (a) On fait qu'on n'offroit point de sacrifice dans le Saint, mais seulement dans le parvis, & à découvert, sur l'Autel d'airain, qui étoit devant la porte du Saint. C'étoit un des Prêtres de semaine, actuellement dans l'exercice des fonctions de son ministère, qui entroit tous les jours dans le Saint, pour y porter l'encens sur l'Autel d'or.

7. **IN SECUNDO AUTEM, SEMEL IN ANNO SOLUS PONTIFEX.** *Il n'y avoit que le seul Pontife, le Grand-Prêtre, qui entrât dans le second Tabernacle, ou dans le Saint des Saints, & seulement une fois l'année, au jour de l'expiation solemnelle, le dixième jour de Tizri. Il y portoit d'abord des parfums, qu'il jettoit sur l'encensoir d'or, (b) dont on a parlé sur le 4. & ensuite il y portoit du sang du veau immolé, dont il jettoit quelques gouttes avec son doigt par aspersion sept fois entre l'Arche, & le voile de séparation qui étoit entre le Saint, & le Sanctuaire. (c) Il en sortoit ensuite, & prenant du sang du bouc immolé, il le portoit encore dans le Sanctuaire, & en jettoit avec les mêmes cérémonies entre le voile, & l'Arche d'alliance. (d)*

Quand donc il est dit qu'il n'y entroit qu'une fois, cela veut dire qu'il n'y entroit que dans une seule occasion, & en un seul jour de l'année : Mais ce jour-là il y entroit trois fois, comme nous le venons de dire, & comme on le voit *Levit. xvi.* Moïse de Kotzi, & Grotius après lui, croient même qu'il y entroit quatre fois ce jour-là ; & on le doit dire, si l'on suppose que le Grand-Prêtre y alloit d'abord prendre l'encensoir d'or, pour le remplir de feu, & après cela le reporter dans le Sanctuaire. Mais nous croyons plus vraisemblable qu'il y portoit un nouvel encensoir, & en rapportoit celui qui y avoit été laissé l'année d'auparavant. Ainsi il n'y entroit que trois fois.

QUEM OFFERT PRO SEIPSO. *Il y portoit du sang, qu'il offroit pour ses propres ignorances, & pour celles du peuple.* Sous le nom d'ignorance, l'Écriture comprend d'ordinaire toutes sortes de péchez. (e) Dans

(a) *Ος εισεταει τω εσωτερικω ιερωλυατω.*

(b) *Levit. xvi. 12.*

(c) *Levit. xvi. 14.*

(d) *Ibidem 7. 15.*

(e) *Vide Tob. 111. 3. Judit. v. 20. Eccl. 1. 26. 1. Matt. x'ii. 39. Ribet. Est. Bez. Grot. alii.*

8. Hoc significante Spiritu Sancto nondum prepalatam esse Sanctorum viam, adhuc priore Tabernaculo habentis statum.

¶ 9. Quæ parabola est temporis instantis, juxta quam munera, & hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectum facere servitiem;

8. Le Saint Esprit nous montrant par-là que la voie du vrai Sanctuaire n'étoit point encore découverte, pendant que le premier Tabernacle subsistoit.

9. Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce tems-là, pendant lequel on offroit des dons, & des victimes, qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui restoient à Dieu ce culte;

COMMENTAIRE.

le Lévitique, (a) où Moÿse rapporte tout cela dans un plus grand détail, il dit que c'étoit pour ses péchez, & pour ceux du peuple, qu'on offroit le veau, & le bouc. Tout pécheur est ignorant, & insensé lorsqu'il pèche. S'il favoit bien ce qu'il perd, le danger auquel il s'expose, qui est celui qu'il offense, quelle est la laideur, & la difformité du péché, il ne pécheroit jamais.

¶ 8. HOC SIGNIFICANTE SPIRITU SANCTO. Le Saint-Esprit auteur de ces cérémonies, & des saintes Ecritures qui nous en instruisent; Dieu même qui inspiroit Moÿse, & qui éclairoit l'esprit de saint Paul, (b) vouloit marquer par-là que la voie du vrai Sanctuaire n'étoit pas encore ouverte, puisqu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui osât entrer dans le Sanctuaire. Avant JESUS-CHRIST, la porte du Ciel étoit fermée; nul n'y est entré qu'après sa résurrection; & c'est peut-être ce que désignoit la rupture du voile qui fermoit le Sanctuaire, & qui se rompit depuis le haut jusqu'en bas, au moment de la mort du Sauveur. (c) Depuis ce tems, le vrai Sanctuaire du Ciel fut ouvert. JESUS-CHRIST y étant monté, en a ouvert l'entrée à tous ses Elus. Quelques-uns (d) croyent qu'en cet endroit, la voie du Ciel est la prédication de l'Evangile. Avant JESUS-CHRIST, cette voie n'étoit ni ouverte, ni connue. Les Saints sous l'ancien Testament, connoissoient cette voie par une lumière surnaturelle, & particulière; parce qu'ils appartenoint déjà à la nouvelle alliance: Mais la Loi par elle-même ne découvroit pas cette voie, & ne donnoit pas les grâces nécessaires pour y marcher. Enfin d'autres (e) l'expliquent ainsi: Par la structure du Tabernacle Judaique, Dieu vouloit nous montrer que comme l'on ne pouvoit entrer dans le Sanctuaire, tandis que le Saint n'étoit pas ouvert, ainsi JESUS-CHRIST ne pouvoit entrer dans le Ciel pour y exercer son Sacerdoce, & nous ne pouvions pas l'y suivre,

(a) Lev. i. xvi. 3. 6. 5. 21. 22. 30. &c.

(b) Theoloret. Græc.

(c) Matt. xxvii. 51.

(d) Vide Es. Groh.

(e) Vide Es. & Lud. de Dieu, Theoloret. *Αθανάσιος τὸ πρῶτον καὶ ἄγιος τὸ δεύτερον ἐστὶν ἀποστόλιος τῶν ἀπὸ τῶν ἁγίων ἐστὶν ἀποστόλιος τῶν ἀπὸ τῶν ἁγίων.*

tandis

mandis que le Sacerdoce légal, & que les cérémonies ne seroient point abrogées.

ÿ. 9. *QUÆ PARABOLA (A) EST TEMPORIS INSTANTIS, Et cela même étoit l'image de ce qui se passoit en ce tems là; ou, de ce qui se passe aujourd'hui. Tempus instans*, marque le tems présent: mais comme le Temple, la Loi, les cérémonies, le Sacerdoce légal subsistoient encore parmi les Juifs, lorsque l'Apôtre écrivoit cette Epître, & qu'en même tems l'Évangile se prêchoit, & que JÉSUS-CHRIST regnoit, & exerçoit son Sacerdoce dans le Ciel; *ce tems présent*, peut se rapporter, ou à la Loi, ou à la grace; à l'Eglise, ou à la Synagogue; & c'est sur quoi les Interprètes sont partagez.

Les uns (b), croient que l'Apôtre veut marquer que la structure même du Tabernacle étoit un symbole de ce qui se pratiquoit sous la Loi, & de ce qui s'y devoit pratiquer jusqu'à son abrogation. En effet le Tabernacle servit de modèle au Temple de Salomon, & à celui de Zorobabel; & ce qui se pratiquoit dans le Tabernacle sous Moïse, se pratiqua dans Israël tout le tems que le Temple subsista. La suite du verset est très-favorable à cette explication. *Pendant tous ce tems on offroit des dons, & des victimes, qui ne pouvoient purifier la conscience de ceux qui rendoient ce culte au Seigneur.*

Les autres (c) croient que saint Paul compare le tems de Moïse, à celui auquel il vivoit. Lorsque Moïse dressa le Tabernacle du Seigneur, le Saint-Esprit avoit intention de nous y tracer un symbole de ce qui se passe aujourd'hui, que JÉSUS-CHRIST est monté au Ciel, dans le vrai Sanctuaire, que le Temple subsiste encore, & que les Prêtres y font leurs fonctions. De même que le grand Prêtre ne pouvoit entrer dans le Sanctuaire, sans lever le rideau qui le séparoit du Saint, ainsi JÉSUS-CHRIST ne peut pleinement, & parfaitement exercer son souverain Sacerdoce, que le Saint, qui marque la Synagogue, ne soit renversé, & que les cérémonies ne soient abolies. Le Saint marque la Synagogue, & le Sanctuaire, l'Eglise. Le premier désigne le Sacerdoce d'Aaron, & le second celui de JÉSUS-CHRIST. L'Apôtre parlant aux Juifs convertis, qui étoient fortement attachez aux cérémonies légales, & qui ne pouvoient se persuader que le Temple dût être ruiné pour toujours, ni que les cérémonies de la Religion Juive dussent être absolument abrogées; devoit leur découvrir ces vérités avec beaucoup de prudence, pour ne les pas irriter, & ne pas rendre inutiles les instructions qu'il leur donnoit. Mais il insinuoit assez

(A) Ἡ ἐστὶν παραβολὴ. Chryf. Τύπος, typus, representatio. Vat. Mēn Tirm.

(B) R. ber. Est Jura. Tena. Gros. Grec. Comp. Est τὸν καιρὸν τῆς οὐρανοῦ. Alii: Est

τὸν καιρὸν τῶν οὐρανῶν. Ita. Grac. impress. Chryf. Τὸν καιρὸν τῶν οὐρανῶν μαρτυροῦν τῆς ἰστορίας.

(C) Vide Jacob. Cap. II. Gros.

10. *Solummodo in cibis, & in potibus, & variis baptismatibus, & iustitiis carnis, usque ad tempus correctionis impossitis.*

10. Puisqu'il ne consistoit qu'en des viandes, en des breuvages, en diverses ablutions, & en des cérémonies charnelles; & qu'ils n'avoient été imposés que jusqu'au tems que cette Loi seroit corrigée.

COMMENTAIRE.

que bien-tôt le Temple seroit ruiné, & que JESUS-CHRIST n'entreroit dans le plein, & parfait exercice de son Sacerdoce dans le Sanctuaire du Ciel, qu'après l'abolition du Sacerdoce, & des cérémonies légales. Ce sens me paroît le plus littéral, & le plus conforme au dessein de cette Epître.

QUÆ NON POSSUNT IUXTA CONSCIENTIAM. *Qui ne pouvoient par eux-mêmes, & par leur propre vertu, purifier la conscience, ni des Prêtres qui les offroient, ni des Hébreux pour qui on les offroit. Les sacrifices ne laissoient pas de mériter aux gens de bien le pardon de leurs péchez, mais c'étoit par la vertu de la foi, & de la charité de ceux qui les offroient pour eux-mêmes, ou de ceux qui les faisoient offrir. C'étoit la foi au Libérateur futur, & la charité qui accompagnoient ces offrandes, qui faisoient tout leur mérite. (a)*

¶ 10. *SOLUMMODO IN CIBIS, ET POTIBUS. Ce culte ne consistoit qu'en des viandes, en des breuvages, &c. Il prouve l'inutilité des cérémonies, & du culte légal par un dénombrement des pratiques que la Loi ordonnoit. Ce dénombrement n'est pas général; mais il parloit à demi-mot à des gens qui savoient ce dont il s'agissoit. Il dit donc que tout ce culte consistoit en offrandes, en sacrifices, en purifications, en abstinences de certaines viandes, & de certaines boissons. On fait ce que Moïse a ordonné touchant l'abstinence des viandes. (b) Les eaux où il étoit tombé quelque animal impur, ou quelques autres souillures, étoient censées souillées, & l'on ne pouvoit les employer à aucun usage. Le vin, & les autres liqueurs faites par des étrangers, leur étoient aussi interdites. Les Prêtres pendant le tems de leur service dans le Temple, (c) & les Nazaréens pendant tout leur nazaréat, (d) n'usoient point de vin. Il y avoit diverses lotions, ou purifications ordonnées pour se nettoyer des souillures volontaires, ou involontaires, contractées par l'attouchement de quelque chose d'impur, ou par d'autres accidens naturels qui arrivent aux hommes, & aux femmes. (e)*

Tout cela ne devoit subsister que jusqu'au tems que cette Loi seroit corri-

(a) Galos. III. 21. *Vide Est. hic.*

(b) Levit. XI.

(c) Levit. X. 9.

(d) Num. VI. 2. 3. & seq.

(e) Levit. XII. XIII. XIV. XV. XVII. XXII.

Num. XII.

11. *Christus autem assistens Pontifex futurorum bonorum, per amplius, & perfectius tabernaculum, non manu factum; id est, non hujus creationis:*

11. Mais JESUS-CHRIST, le Pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, est entré une seule fois dans le sanctuaire par un tabernacle plus grand, & plus excellent, qui n'a point été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'a point été formé par la voie commune, & ordinaire.

12. *Neque per sanguinem hircorum, aut vitulorum, sed per proprium sanguinem, introiit semel in Sancta, aeterna redemptione inventa.*

12. Et il y est entré, non avec le sang des boucs, & des veaux, mais avec son propre sang, nous ayant acquis une rédemption éternelle.

COMMENTAIRE.

gée; jusqu'au tems de la venue du Messie, & de l'établissement de la nouvelle alliance. Remarquez qu'il ne dit pas aboliment que la Loi devoit être détruite, mais seulement corrigée, *usque ad tempus correctionis*. Aussi JESUS-CHRIST a déclaré (a) qu'il n'étoit pas venu pour détruire la Loi, mais pour la perfectionner. Il a corrigé les abus qui s'y étoient glissés, il a abrogé ce qu'il y avoit d'inutile, il a ajouté ce qu'il y manquoit; il a substitué au culte charnel, un culte spirituel. (b)

¶ II. CHRISTUS ASSISTENS PONTIFEX. (c) FUTURORUM BONORUM. JESUS le Pontife des biens futurs, étant venu dans le monde. Après avoir parlé du Tabernacle, & du Sacerdoce légal, il vient à JESUS-CHRIST Prêtre éternel, dont il va relever les fonctions au-dessus de celles d'Aaron. Il appelle JESUS-CHRIST. *Pontife des biens futurs*, des biens éternels, spirituels, & célestes, qu'il nous a procurés, & méritez par sa mort, & par le sacrifice de son sang. *Il est entré une seule fois dans le Sanctuaire, par un Tabernacle plus grand, & plus excellent*. Le Sanctuaire est le Ciel, le Tabernacle par lequel, ou avec lequel il y est entré, est la nature humaine, dont il s'est revêtu, & avec laquelle il est monté au Ciel, pour nous préparer la place, & pour y intercéder pour nous. (d) *Ce Tabernacle n'a pas été fait de la main des hommes*. JESUS-CHRIST n'est pas né, & n'a pas été conçu à la manière ordinaire. Le Saint-Esprit l'a formé d'une manière surnaturelle dans le sein de la très-sainte Vierge. Il n'est point d'une formation commune, *non hujus creationis*. Ce n'est point l'homme qui l'a formé, mais l'opération du Saint-Esprit.

¶ 12. SED PER PROPRIUM SANGUINEM. *Il est entré dans le Sanctuaire, dans le Ciel, non avec le sang des boucs, & des veaux, mais*

(a) Matt. v. 17.

(b) Joan. iv. 23.

(c) Ἰησοῦς ὁ υἱὸς τοῦ ἀδελφοῦ μου, οὗ, ποτε γεννηθέντος.

(d) Chrysost. Theophyl. Theodoret. Τὸ ἁγιόσωμα φέρει ἑαυτὸν, ἐν ἁγιασμοῖς ἐκ τῆς οὐρανοῦ. Xenoct. Ribet, alii.

13. *Si enim sanguis hircorum, & tanrorum, & cinis vitula aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis;*

13. Car si le sang des boucs, & des taureaux, & l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une génisse, sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté extérieure, & charnelle;

COMMENTAIRE.

avec son propre sang, versé sur l'autel de la croix, ce sang de la nouvelle alliance, qui a été répandu pour tous les hommes. (a) Il y est entré, non une fois chaque année, comme le grand-Prêtre des Juifs, mais une seule fois pour toujours, nous ayant acquis une rédemption éternelle. Son sacrifice n'est pas de la nature de ceux qu'on offre dans le Temple, qui par eux-mêmes ne purifient point l'ame, & qu'il faut réitérer aussi souvent qu'on retombe dans de nouveaux péchez. L'expiation qu'il nous applique, produit son effet dans l'éternité même, dont il nous ouvre l'entrée; il nous purifie de toutes nos souillures intérieures, il nous donne la grace, la justice, & l'innocence, & nous délivre de la mort éternelle.

Il est vrai que nous pouvons déchoir de la grace que nous avons reçûe, & que le Baptême n'efface pas les péchez futurs: mais la mort de JESUS-CHRIST étant d'un mérite infini, toutes les fois que nous nous relevons par la pénitence, c'est toujours la même mort, & le même sacrifice, dont les mérites nous sont appliquez. L'action ne s'en réitére point, mais l'application du prix s'en réitére tous les jours.

ÿ. 13. SI ENIM SANGUIS HIRCORUM, ET VITULORUM. Car si le sang des boucs, & des taureaux offerts en sacrifice, & si l'aspersion de l'eau dans laquelle on a fait tremper de la cendre de la génisse toule, (b) qui avoit été immolée, brûlée, & la cendre distribuée au peuple, pour leur servir à se purifier des souillures contractées dans les funérailles; si, dis-je, ces choses avoient la vertu de purifier ceux qui avoient contracté quelque souillure extérieure, & charnelle, ad emundationem carnis. ÿ. 14. Combien plus le sang de J. C. purifiera-t'il notre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivans. Les œuvres mortes, sont les péchez. (c) De même que le corps d'un homme, ou d'un animal mort de lui-même, imprimoit de la souillure à celui qui le touchoit, ainsi le péché souille nos ames, & les rend abominables aux yeux de Dieu. Un cadavre se corrompt aisément, & répand une puanteur insupportable; le péché nous infecte, & nous rend odieux aux yeux de Dieu. Si donc le sang, ou la cendre des animaux dénués de raison, répandus

(a) Matt. xxvi. 28. 1. Cor. x. 16. & xi. 25.

(b) Num. xix. 2. 3. 4. & seq.

(c) Theodoret. Νεκρὸν γὰρ ἴψαυ τὰ δυνάμει, &

πιστὸν ἀλλοιῶν, Vide Heb. vi. 2. Chrysoſt. Ribet. Graf. &c.

14. *Quand magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad servendum Deo viventi?*

14. Combien plus le sang de JESUS-CHRIST, qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t'il nôtre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant?

COM M E N T A I R E.

‘sans que leur volonté y ait eu aucune part, mis à mort sans jugement, sans connoissance de leur part, sont capables de purifier des souillures extérieures, combien plus le sang de JESUS-CHRIST Dieu & homme, répandu par un effet de son choix, de son amour, de sa volonté pour nous racheter, nous nettoiera-t'il de nos souillures intérieures, & de nos péchez, dont l'impureté que l'on contractoit en touchant un mort, n'étoit que le symbole, & la figure? Et si la purification extérieure produite par ce sang, & par cette cendre, rendoit les Prêtres, & les autres sacrés capables d'approcher des choses saintes, & de participer au culte du Seigneur, combien plus le sang de JESUS-CHRIST nous purifiera-t'il, pour nous rendre dignes de servir le Dieu vivant en esprit, & en vérité?

¶ 14. QUI PER SPIRITUM SANCTUM SEMETIPSUM OB-TULIT. Qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache. Quelques uns (a) par le Saint-Esprit, qui a porté le Sauveur à s'offrir à Dieu en sacrifice, entendent sa volonté, qui s'est déterminée à cela par un choix libre, & réfléchi; mais l'opinion la plus commune, & la plus vraisemblable, (b) est que c'est le Saint-Esprit, troisième personne de la sainte Trinité, à qui l'Écriture a accoutumé d'attribuer les œuvres de la bonté de Dieu sur nous, & de nôtre sanctification; comme aussi plusieurs autres actions de JESUS-CHRIST au-dehors, comme lorsqu'il fut mené par l'Esprit dans le désert; (c) lorsqu'il chassoit les Démons par le Saint-Esprit, (d) qu'il donna ses ordres à ses Apôtres par le Saint-Esprit; (e) qu'il a été oint du Saint-Esprit, (f) &c. D'autres (g) enfin entendent par l'Esprit Éternel; car c'est ainsi qu'on lit dans le Grec, (b) la Divinité unie hypostatiquement à l'humanité; & par le mouvement, & l'impression de laquelle JESUS-CHRIST Dieu, & homme, a voulu souffrir la mort pour le salut de tout le monde.

(a) Vide Græc. & Pise.
 (b) Ritæra, Est. alii plerique.
 (c) Matt. xv. 1.
 (d) Matt. xii. 27, 28.
 (e) Act. 1. 2.
 (f) Act. x. 44.

(g) Jun. Gemar. Baz. &c.
 (h) Δὴν ἁγιῶν καὶ αἰώνιῳ Plusieurs Manuscrits sont conformes à la Vulgate, comme Clarom. G. L. S. Germ. G. L. L'n B'ro: Velez. Copb. Idac, Chrysost. alii: Δὴν ἁγιῶν καὶ αἰώνιῳ.

15. *Et idèd novi testamènti mediàtor est; ut morte intercedente, in redempcionem carum pravariationum quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant qui vocati sunt, æterna hereditatis.*

16. *Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris :*

15. C'est pourquoi il est le médiateur du testament nouveau ; afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquitez qui se commettoient sous le premier testament, ceux qui sont appellez *de Dieu*, reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis.

16. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne ;

COMMENTAIRE.

ÿ. 15. *ET IDEO NOVI TESTAMENTI MEDIATOR EST.* C'est pourquoi il est le Médiateur du Testament nouveau. JESUS-CHRIST a mérité le titre de Médiateur de la nouvelle alliance ; par le sang qu'il a répandu pour la cimenter, & par la réconciliation qu'il a opérée entre Dieu ; & nous. Moÿse a été le médiateur, l'entremetteur, le ministre de l'ancienne alliance entre le Seigneur, & les Israélites, laquelle fut confirmée par le sang des victimes immolées au pied du mont Sinai. (a) JESUS-CHRIST a été le Médiateur de la nouvelle, par son propre sang, qu'il a versé pour expier nos péchez, & pour nous mériter la qualité d'enfans de Dieu ; afin que purifiez des iniquitez qui se commettoient sous la première alliance, nous autres qui sommes appellez à la foi, recevions l'héritage éternel qui nous est promis. Les sacrifices qui s'offroient sous la Loi, ne suffisoient pas pour nous purifier des péchez qui excluent du Royaume du Ciel ; il falloit donc un autre sacrifice, qui nous méritât le pardon.

ÿ. 16. *UBI ENIM TESTAMENTUM EST, MORS NECESSE EST INTERCEDAT TESTATORIS.* Car là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne. Le nom de *testament* dans l'Écriture, appellé en Hébreu *bérith*, & en Grec *diathéké*, se prend d'ordinaire pour une alliance. (b) Dans le ÿ. précédent même S. Paul le prend en ce sens, lorsqu'il dit que JESUS-CHRIST est le médiateur du nouveau Testament ; mais comme il a accoutumé de tirer des allusions des mots dont il se sert, il passe ici de l'acception de *testamentum*, pris pour une alliance, à la signification de *testament* proprement dit. Pour parvenir à l'exécution du testament, dont on vient de parler, il faut que comme dans les testaments ordinaires, la mort du testateur intervienne : sans quoi le testament demeure sans force, & sans effet. J. C. devoit donc mourir avant que nous autres qui sommes ses héritiers, & en faveur de qui son testament a été fait, pussions entrer dans le partage de ses biens, & avoit part à ses promesses.

(a) *Exod. xxiv. 4. § 6 seq.*

(b) *בְּרִית דְּאֵלֹהִים. Testamentum.*

17. *Testamentum enim in mortuis confirmatum est; alioquin nondum valet, dum vivus qui testatus est.*

18. *Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.*

17. Parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

18. C'est pourquoi le premier même ne fut confirmé qu'avec le sang.

COMMENTAIRE.

Comme le nom de *testament*, ou *d'alliance*, se prend quelquefois dans un sens impropre, pour les promesses que Dieu fait à son peuple, à condition qu'il demeurera fidèle à ses engagements. Saint Paul a pu dire en cet endroit, qu'il faut que la mort du testateur intervienne, avant que l'alliance, ou le testament ait lieu, & qu'on en voye l'exécution; parce que les promesses qu'il nous avoit faites étoient toutes fondées sur le mérite de sa mort, & qu'elles ne devoient avoir leur accomplissement, qu'après qu'il seroit monté au Ciel: de sorte qu'il ne faudroit pas s'éloigner de l'acception ordinaire du nom de *testamentum*, pris pour une alliance; ni de celui de *testator*, pris pour celui qui s'engage envers un autre, & qui est la principale partie du contrat. Ainsi l'on pourroit aisément concilier les opinions de quelques Savans qui se sont exercé sur cette matière par de longs écrits pour, & contre; (a) mais les *ψψ. 15. 16. 17.* prouvent, ce me semble, d'une manière démonstrative que saint Paul a passé exprès du terme *testamentum*, mis pour *alliance*, à *testamentum*, pris pour *testament*.

Ÿ. 17. TESTAMENTUM ENIM IN MORTUIS CONFIRMATUM EST. *Le testament n'a lieu que par la mort.* Cela est connu pour les testamens ordinaires. Il n'a pu avoir lieu dans le testament de Dieu envers son peuple, puisque Dieu ne meurt point. Mais JESUS-CHRIST ayant pris la nature humaine, & s'étant rendu mortel, son testament n'a pu avoir lieu qu'après sa mort. Il falloit donc qu'il mourut, afin que nous pussions entrer dans l'héritage qu'il nous avoit promis.

Ÿ. 18. UNDE NEC PRIMUM QUIDEM SINE SANGUINE DEDICATUM EST. (b) *Le premier même ne fut confirmé qu'avec le sang.* Le premier testament, ou l'alliance que Dieu fit avec les Israélites au mont Sinai, (c) ne fut elle-même confirmée que par le sang des victimes, (d) lesquelles représentoient en quelque sorte la mort du testateur. Dieu par un effet de sa condescendance à la foiblesse du peuple, ayant permis qu'en immolât des hosties, pour faire entendre d'une manière sensible, que celui des

(a) Vide Codurci Dissert. in hunc loc. in Critic. Londin. & Vindictas testamentarias Guicardi, ad calcem Comment. Lud. Tena, & Esf. ad *ψ. 17.*

(b) *Ἐγκύλιος σφραγισ.* Chryf. Βιβλία ἁγίων, ἐγκύλιος: Consecratum, imitatum, dedicatum.

(c) Esf. Men Riber. alii.

(d) Exod. xxiv. 6. 8. &c.

19. *Leſto enim omni mandato Legis à Moſe univerſo populo, accipiens ſanguinem vitulorum, & hircorum cum aqua, & lana coccinea, & hyſſopo, ipſum quoque librum, & omnem populum aſperſit.*

20. *Dicens : Hic ſanguis teſtamenti quod mandavit ad vos Deus.*

19. Car Moſe ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la Loi, prit du ſang des veaux, & des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, & de l'hyſſope, & en jetta ſur le livre même, & ſur tout le peuple,

20. En diſant : C'eſt le ſang du teſtament, & de l'alliance que Dieu a faite en vòtre faveur.

COMMENTAIRE.

contractans qui manqueroit à ſa promeſſe, méritoit la mort. Ainſi Dieu tout immortel qu'il eſt, ſ'aſſujettit en quelque ſorte à cette peine ; ou plutôt il faiſoit repréſenter par cette cérémonie, la mort de JESUS-CHRIST, qui devoit dans la ſuite achever l'alliance ébauchée à Sinàï, & mettre les parfaits imitateurs de la foi d'Abraham, en poſſeſſion de la vraye terre promiſe, qui eſt le Ciel, dont le pays de Canaan n'étoit qu'une ombre.

ÿ. 19. *LECTO ENIM OMNI MANDATO LEGIS.* Moſe ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la Loi. Moſe lut ce qui eſt contenu dans les Chapitres 20. 21. 22. & 23. de l'Exode ; (a) qui ſont les principaux points de l'alliance du Seigneur avec Iſraël ; & ayant fait offrir des ſacrifices, il prit du ſang des veaux, & des boucs mêlé avec de l'eau, il y trempa de la laine teinte en écarlate, & de l'hyſſope, dont il fit une eſpèce de bouquet, ou d'aſperſoir, & en jeta ſur le Livre de la Loi, qui contenoit les conditions de l'alliance, & ſur tout le peuple ; & ainſi fut confirmée l'alliance que Dieu fit alors avec Iſraël.

Moſe dans l'Exode, où cette cérémonie eſt racontée, ne parle pas expreſſément ni des boucs immolés, ni de l'eau mêlée avec le ſang, ni du bouquet de laine teinte en écarlate, ni de l'hyſſope. Saint Paul a ſuppléé cela qu'il avoit appris par la tradition, ou par une révélation particulière. Il eſt dit dans l'endroit cité de l'Exode, que Moſe immola des veaux, & des holocauſtes. (b) Les veaux en ſacrifices paciſſiques ; & pour les holocauſtes il prit apparemment des boucs. A l'égard de l'eau mêlée avec le ſang pour faire les aſperſions ; cela ſe pratiquoit ordinairement (c) pour empêcher que le ſang ne ſe figeât. Enfin il étoit ordinaire de faire un aſperſoir avec une branche d'hyſſope que l'on enveloppoit de laine rouge, ou teinte en écarlate. (d) Ainſi ſaint Paul n'a rien mis ici qui ne ſoit très-aſſûré.

ÿ. 20. *HIC SANGUIS TESTAMENTI.* C'eſt le ſang de l'alliance,

(a) *Gen. Eſt. Jac. Capell. &c.*

(b) *Exod. XXIV. 5.*

(c) *Levit. XI. 42. 50. Ribet. Eſt. Gemar.*

(d) *Levit. XIV. 49. 50. Exod. XII. 12. &*

XXV. 4.

21. *Etiā Tabernaculum, & omnia vasa ministerii sanguine similiter asperfit.*

22. *Et omnia pene in sanguine, secundum Legem, mundantur: & sine sanguinis effusione non fit remissio.*

23. *Necesse est ergo exemplaria quidem caelestium his mundari; ipsa autem caelestia melioribus hostiis quam istis.*

11. Il jeta encore du sang sur le Tabernacle, & sur tous les vases qui servoient au culte de Dieu.

21. Et selon la Loi, presque tout se purifie avec le sang, & les péchez ne sont point remis sans effusion de sang.

23. Il étoit donc nécessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, fût purifié par le sang des animaux; mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières.

COMMENTAIRE.

ou du testament que Dieu a fait en votre faveur. Ce sang est le sceau, & la confirmation de l'alliance que Dieu a faite avec vous. A la lettre : (a) *L'alliance qu'il a ordonnée avec vous*, dans laquelle, & pour laquelle il vous a donné les Commandemens qui sont contenus dans ce livre, & que vous vous êtes engagés d'observer.

Ÿ. 21. *ETIAM TABERNACULUM, ET OMNIA VASA.* Il jeta encore du sang sur le Tabernacle, & sur les vases qui y devoient servir. Cela se fit dans une autre occasion, & environ six mois après la confirmation de l'alliance dont on vient de parler. Lorsqu'il s'agit d'ériger, & de dédier le Tabernacle, & tous les vases destinez au sacré ministère, on offrit de nouveau des sacrifices, on arrosa toutes choses avec le sang, & on les oignit d'huile; (b) Aaron lui-même, & ses fils, & leurs habits sacrez furent oints de l'huile sacrée, & arrosés du sang des victimes.

Ÿ. 22. *ET OMNIA PENE SANGUINE.* Et selon la Loi presque tout se purifie avec le sang. Il se sert du mot *presque*, parce qu'il n'avoit pas dessein de donner un dénombrement parfait, & exact; il est certain que presque tout se purifie avec le sang; les péchez du peuple, les péchez des Prêtres, les péchez des particuliers. Mais il est vrai aussi que les souillures contractées par l'attouchement d'un mort, s'expioient en s'arrosant avec de l'eau où l'on avoit trempé de la cendre de la gémisse rousse; & que quelques autres impuretez se purifioient en se lavant simplement dans l'eau. Mais la plupart des autres souillures plus importantes, demandoient des sacrifices sanglans d'un bouc, d'un chévreau, ou d'un agneau, ou d'une tourterelle, ou d'un petit oiseau.

Ÿ. 23. *NECESSE EST ERGO EXEMPLARIA.* Il étoit donc né-

(a) ἡ ἐπιβεβαίωσις ἡμετέρας ἐπαγγελίας

(b) Exod. xl. Totum. Levit. viii. 10. 11. & sequ. Joseph antiqu. l. 3. c. 9. Ἐπιπέσει ἑαυτοῦ ἐν αἵματι τοῦ λαμοῦ ἐπὶ τοῖς σκελετοῖς, καὶ τοῖς ἑσάτοις ἐδιδίχα-

σται, καὶ ἐς σκελετοῦ καὶ ἐπὶ τοῖς ἀντικειμένοις ἐδιδίχαται, καὶ ἐπὶ αὐτοῖς τῶν ταύρων, καὶ ἀγέλας ἐφύγιστος, καὶ ἐπὶ ἐκείνοις ἐπέσει ἐπὶ κατὰ γένη.

24. *Non enim in manufacta sancta*
Jesus introivit, exemplaria veterum;
sed in ipsum Cælum, ut appareat nunc
vultui Dei pro nobis.

24. Car JESUS-CHRIST n'est point entré
 dans ce sanctuaire fait de main d'homme, qui
 n'étoit que la figure du véritable; mais il est
 entré dans le Ciel même, afin de se présenter
 maintenant pour nous devant la face de
 Dieu.

COMMENTAIRE.

cessaire que ce qui n'étoit que figure des choses célestes, c'est-à-dire, le Tabernacle, & tous les vases, fût purifié par le sang des animaux. Dieu ayant voulu que le Tabernacle, & tout ce qui lui appartenoit, fût purifié par le sang des animaux, comme appartenant en quelque sorte à l'alliance de Dieu avec Israël, il étoit convenable que le Tabernacle céleste, dont le terrestre n'étoit que la figure, fût aussi purifié par le sang du Fils de Dieu. Mais quel est ce Tabernacle céleste qui doit être purifié? C'est, selon les uns, (a) le Ciel, qui à la vérité en lui-même n'a pas besoin de purification; mais lorsque les hommes qui doivent y entrer, & qui n'y peuvent entrer impurs, sont purifiés, on peut dire en quelque sorte que les Cieux mêmes sont nettoyez. D'autres (b) croyent que c'est le Corps de JESUS-CHRIST, lequel est quelquefois nommé (c) *le Tabernacle véritable, & Céleste.* Et quoiqu'il n'ait aucun besoin de purification pour ses péchez, puisqu'il est d'une pureté infinie, on peut dire toutefois qu'il s'est purifié des nôtres, dont il s'étoit chargé, en répandant son sang pour nous réconcilier à son Pere. Enfin plusieurs (d) croyent avec plus de raison, que le Tabernacle céleste dont il s'agit ici, n'est autre que l'Eglise Chrétienne, que JESUS-CHRIST a lavée dans son sang, & qu'il a rendue une épouse sainte, pure, & sans tache.

L'Apôtre parle de l'immolacion de JESUS-CHRIST comme de plusieurs victimes, *melioribus hostiis*; (e) soit à cause de la suréminente dignité de cette Hostie, soit parce qu'il la propose seule comme plus excellente que toutes celles de l'ancien Testament, ou simplement par une figure de discours assez ordinaire, par laquelle on met le pluriel pour le singulier, sur tout lorsque la construction du discours y invite, comme en cet endroit la rencontre du pluriel dans le membre précédent.

Ψ. 24. *NON ENIM IN MANUFACTA SANCTA JESUS INTROIVIT.* JESUS-CHRIST n'est point entré dans ce sanctuaire fait de main d'homme. Il n'est point entré dans le Tabernacle dressé par Moÿse, ni dans le Sanctuaire du Temple bâti par Salomon; ces choses n'étoient que

(a) D Thom. apud. R ber.

(b) GEMANUS.

(c) Heb. vii. 11. 2. 1X. 11.

(d) Est Men Zeger. Tir alii.

(e) Κραίτεροι θυσιών. Theophyl. τῷ λογῆι, ὡς ἀνομιμῶν, ὡς ἀγία θυσιῶν.

25. *Neque ut sæpe offerat semetipsum , quemadmodum Pontifex intrat in Sanctua per singulos annos in sanguine alieno :*

26. *Alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi ; nunc autem semel in consummatione seculorum , ad destinationem peccati , per hostiam suam apparuit.*

25. Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, comme le Grand-Prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire, en portant le sang d'une victime, & non le sien propre.

26. Car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la création du monde; au lieu qu'il n'a souffert qu'une fois vers la fin des siècles, pour abolir le péché, en s'offrant lui-même pour victime.

COMMENTAIRE.

des figures, ou des copies du Tabernacle céleste, que Moÿse vit sur la montagne de Sinai, & que le Seigneur lui dit d'imiter dans celui qu'il devoit eriger. (a) Le grand-Prêtre, selon la Loi, entroit une fois l'année dans le Sanctuaire du Temple, pour se présenter devant la Majesté de celui qui est assis sur les Chérubins: mais JESUS est entré pour toujours dans le vrai Tabernacle du Ciel, pour demeurer éternellement avec Dieu, & pour y intercéder pour nous. (b)

¶ 25. *NEQUE UT SÆPE OFFERAT SEMETIPSUM.* Il n'y est pas entré pour s'offrir plusieurs fois. Le grand Prêtre des Juifs n'entroit qu'un jour de l'année dans le Sanctuaire: mais il y entroit tous les ans avec les mêmes cérémonies, & toujours avec le sang de différentes victimes. JESUS-CHRIST est entré une fois dans le Sanctuaire du Ciel, il s'y est présenté au trône de Dieu, il y est toujours présent, & n'en sort jamais; son sang crie toujours, & son sacrifice est toujours efficace, sans qu'il soit besoin de le réitérer, ni de sortir de ce Sanctuaire, pour y rentrer une seconde, & une troisième fois.

¶ 26. *ALIOQUIN OPORTEBAT EUM FREQUENTER PATI.* Car autrement il auroit fallu qu'il eût souffert plusieurs fois. S'il falloit que JESUS-CHRIST entrât tous les ans dans ce Sanctuaire Céleste avec un sang nouveau, comme le grand-Prêtre des Hébreux entroit dans le Sanctuaire du Temple, il faudroit aussi qu'il souffrît plusieurs fois la mort, & qu'il répandît plusieurs fois son sang. Mais la mort étant d'un prix infini, a suffi pour l'expiation de tous les péchés du monde, & le mérite s'en est répandu sur toutes les générations passées, présentes, & à venir. L'application de ces mérites qui se fait dans le sacrifice de l'Autel, & dans les autres Sacremens, suffit pour sauver ceux qui ne mettent point d'obstacles à leur efficacité.

(a) Exod. xxv. 27. Hebr. viii. 5.

(b) Rom. viii. 34. Hebr. vi. 17.

27. *Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium;*

27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, & qu'ensuite ils soient jugés;

COMMENTAIRE.

L'Apôtre ajoute : *il n'a souffert qu'une fois à la fin des siècles, pour abolir le péché, en s'offrant lui-même pour victime.* Dans le style de l'Écriture, *la fin des siècles, la plénitude des temps, les derniers jours, la consommation du monde*, marquent assez souvent le tems de la venue du Messie, & quelquefois aussi son second avènement. Expressions qui viennent de ce que les Juifs regardoient la venue du Messie, & son regne sur la terre, comme la fin des rems, & un renouvellement général de toute la nature. Ils l'entendoient d'une manière, & elle est arrivée d'une autre. Ils croyoient que le regne du Messie seroit temporel, que le changement seroit sensible, & extérieur par rapport à leur état politique, & à leur liberté; au lieu que son regne est tout spirituel, & que le changement n'est tombé que sur les cœurs, sur les esprits, sur les mœurs.

Ψ. 27. *ET QUEMADMODUM STATUTUM EST HOMINIBUS SEMEL MORI.* Et comme il est arrêté que sous les hommes meurent une fois, & qu'ensuite ils soient jugés. Tout le sort de l'homme est renfermé dans ces trois mors, vivre, mourir, être jugé. C'est-là une loi fixe, & invariable pour tous les hommes. Nous naissons pour mourir, & nous mourons pour être jugé. Le jugement que Dieu porte sur nos personnes, décide de notre bonheur, ou de notre malheur éternel. Le Jugement universel, auquel nous devons tous paroître, ne sera que la promulgation solennelle de la sentence particulière, qui a été prononcée contre nous au moment de notre mort.

Voici le raisonnement de saint Paul. De même que nous ne naissons, & ne mourons qu'une fois; ainsi JESUS-CHRIST ne devoit naître, & mourir qu'une fois. Et comme après la mort nous paroissions tous devant le tribunal de Dieu, pour y recevoir la sentence qui fixe notre état pour toute l'éternité, ainsi JESUS-CHRIST viendra une seconde fois pour assister à ce jugement comme Juge, pour condamner, ou pour récompenser les hommes suivant leurs mérites, ou leurs crimes. Ψ. 28. *Il a été offert une fois* comme une hostie vivante sur l'autel, *pour effacer les péchés de plusieurs.* (a) Non que le mérite de sa passion n'ait été suffisant pour sauver

(a) *Ad multorum exhibenda peccata. Graec. Ψ. τὸ πᾶσι ἢ ὑποκρίσει ἀποθνήσκει. Chryf. Τὸ ἑὸν ἀποθνήσκει ἅμα ἡμῶν ἀπαιεῖ ἡμῶν πρὸς τὸν ἅγιον καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν ἅγιον πνεῦμα ὡς ἀμάρτηματα, λυγρῶς*

συγγνώμης. Οὗτω ἡ Χριστὸς : C. a présenté nos péchés à son Père, pour lui en demander pardon. Theophyl. Occumen.

28. Sic & Christus semel oblatus est, ad multorum exhaurienda peccata; secundò sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.

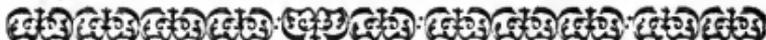
28. Ainsi JESU-CHRIST a été offert une fois, pour effacer les péchez de plusieurs; & la seconde fois il paroîtra, non pour expier le péché, mais pour le salut de ceux qui l'attendent.

COMMENTAIRE.

tous les hommes, mais parce que plusieurs n'ont pas eu le bonheur d'y participer. Il est mort pour tous, (a) mais tous n'ont pas profité du mérite de sa passion. Et la seconde fois, dans son second avènement à la fin du monde, il paroîtra, non pour expier le péché, mais pour le salut de ceux qui l'attendent. Au jour du Jugement dernier, il ne sera plus question d'expier les péchez des hommes, mais de mettre en possession du Royaume des Cieux ceux qui s'en seront rendus dignes par l'exercice de la foi, de l'espérance, & de la charité, & pour envoyer au supplice éternel ceux qui l'auront mérité par leur incrédulité, & leur malice.

(a) 1. Timot. II. 6 Rom. v. 10 Chryst. *Διὰ τῆς ἑνὸς ἁμάρτιας, καὶ ἀπὸ μίσης. . . Ὁ ἁμάρτιας διὰ τὰς ἀμαρτίας ἀποθνήσκει, καὶ μετὰ τῆς ἁμάρτιας, ἰσχυρῶς μετὰ τῆς ἁμάρτιας ἀποθνήσκει. Τὰς ἀμαρτίας οὐ γὰρ ἀπέθανε, ἀλλὰ τὸ Θεοδoret. Theophyl. &c.*





CHAPITRE X.

Sacrifices de la Loi réitérez plusieurs fois à cause de leur insuffisance. Le sacrifice de JESUS-CHRIST ne se réitére point. Il nous a ouvert le sanctuaire du Ciel par sa Passion. Morale que saint Paul tire des principes qu'il a établis dans cette Epître. Il n'y a point de second baptême. Rigueur du jugement de Dieu contre ceux qui méprisent la grace qu'ils ont reçue. Exhortation à la patience, à la foi, & aux bonnes œuvres.

†. 1. *U* Abram enim habens Lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum, per singulos annos eisdem ipsis hostiis quas offerunt indefinenter, nunquam potest accedere perfectis facere:

†. 1. *C* At la Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la vérité même des choses, ne peut jamais par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre juites, & parfaits ceux qui s'approchent de l'Autel.

COMMENTAIRE.

†. 1. *U* BRAM HABENS LEX FUTURORUM BONORUM, NON IPSAM IMAGINEM. La Loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la vérité même des choses. Le nom d'image est quelquefois opposé à la vérité, & à la réalité des choses; ici elle est opposée à l'ombre, & marque la réalité. (a) De même que dans la peinture il y a une très-grande différence entre le crayon, ou le dessin, & le tableau, ou la représentation de la chose, ainsi entre les sacrifices des Hébreux, & ceux de JESUS-CHRIST, & de la Loi nouvelle, il y a une distance infinie. (b) Saint Paul continuë ici de représenter les différences qu'il y a entre l'ancienne, & la nouvelle alliance. La Loi figuroit les biens futurs; l'Evangile les promet, & les montre; JESUS-CHRIST les donne. Ces biens futurs sont ceux du Ciel, dont JESUS-CHRIST est le Pontife, comme il est

(a) Chrysost. hic, homil. 37. Theophyl. Om
ἀντί τῆς αἰτίας. Ταῦτα, ἃ ἐπίδη γὰρ καθ' ἑ
καυ. φέο γὰρ ἔχοντες τὰ πάλαια, ἀποδύετα.
Τὰ δὲ νέα αἰεὶ, πάντες ἀλλοθίη, ὡς λαμπρῶς
ἔφει ἅπα τὰ τιμωροχρησθέν.

(b) Theophyl. hic; Ἐπιφάνια καλῶ τὴν εὐλ-
[11 11 11 11]

λο τὰ νέα. Ἐπίδη δὲ τὸν περιγὰρ αὐτὸν ἰσαγγε-
λοῦν παλιναίαν. Στοιχοῦ δὲ τὴν αὐτὴν περιγὰρ αὐτὸν
κίθη, τὴν παλαιὰν διαθήκην. Ἡ γὰρ αἰεὶ ἰσαγγε-
λὴ ἰσοδούλου τὰ ἀρίστηα. Ἡ δὲ εὐαγγελία τὴν
καθ' ἑ ἀποδύετο τὰ πάλαια.

2. *Alioquin cessassent offerri ; idè quòd nullam haberent ultra conscientiam peccati ; cultores semel mundati :*

2. Autrement on auroit cessé de les offrir ; parce que ceux qui lui rendent ce culte ; n'auroient plus senti leur conscience chargée de péché ; en ayant été une fois purifiés.

COMMENTAIRE.

dit au Chapitre IX. ψ . II. C'est la grace de la justification , la rémission des péchez , que nous recevons dans l'Eglise , & que l'on ne recevoit point dans la Synagogue. Les anciens sacrifices nous purifioient des souillures légales , le sacrifice de JESUS-CHRIST nous nettoye de nos fautes intérieures.

Saint Grégoire de Nazianze, (a) & quelques autres Interprètes croient que l'Apôtre en cet endroit veut marquer que la Loi est comme l'ombre , l'Evangile comme l'image , ou la représentation , le Ciel , ou les biens futurs , la vérité , ou la réalité. Les sacrifices de la Loi étoient un ombre sans corps , sans réalité , sans effets. Les Sacremens de l'Eglise sont une image vraie , & réelle , produisant des effets solides ; mais toutefois ne donnant pas la réalité des biens futurs , dont nous ne jouirons que dans le Ciel. Les Sacremens de l'Eglise sont donc au-dessus de ceux de l'ancienne Loi , & fort au-dessous de la réalité des biens futurs , qui nous sont promis dans le Ciel.

ψ . 2. **ALIOQUI CESSASSENT OFFERRI.** (b) *Autrement on auroit cessé de les offrir.* Si les sacrifices qui s'offroient dans le Temple de Jérusalem , avoient été capables de purifier de leurs souillures intérieures ceux qui les offroient , & ceux pour qui on les offroit , on n'auroit pas continué si long-tems l'usage de ces sacrifices. Ceux qui auroient une fois reçu la rémission de leurs crimes , ne seroient plus venus en offrir de nouveaux. Quand on est guéri , on laisse là le remède.

Mais , disent les Juifs , si on les réitère ces sacrifices , c'est qu'on retombe souvent dans les mêmes fautes. Si les hommes ne retomboient point , on n'offriroit jamais deux fois pour la même personne ; de même que dans l'Eglise Chrétienne , si l'on n'étoit plus exposé à tomber dans le péché après le Bâptême , il ne faudroit plus recourir au remède de la pénitence , ni au sacrifice du Corps , & du Sang de JESUS-CHRIST , pour se fortifier , pour se soutenir , pour se relever.

On répond à cela : 1°. Que la Loi de Moÿse , sans avoir égard au péché

(a) *Gregor. Nazianz. Orat. de Pasch. apud Theophyl. Tom. 2. c.*

(b) *Grac. Ένα ή ή ιναύραη ηερετήσην :* Autrement n'auroit-on pas cessé de les offrir ? Mais plusieurs Manuscrits Grecs sont con-

formes à la Vulgate: *Ένα ή ή ιναύραη ηερετήσην :* Autrement on auroit cessé de les offrir. *Vulg. Syr. Eth. Theod. Photius, Siph. u. Alit :* Ένα ή ή.

4. *Impossibile enim est sanguine tauro-
rum & hircorum auferri peccata.*

5. *Ideo ingrediens mundum, dicit :
Hostiam, & oblationem nolui ; corpus
autem apresti mihi.*

4. Car il est impossible que le sang des
taureaux, & des boues ôte les péchez.

5. C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant
dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu
d'hostie, ni d'oblation ; mais vous m'avez
formé un corps.

COMMENTAIRE.

me corps, ni plusieurs JESUS-CHRISTS, mais un seul qui est par tout.

ÿ. 3. *SED IN IPSIS COMMEMORATIO PECCATORUM.* *Cé-
pendant dans ces sacrifices des Juifs, on y parle de nouveau tous les ans de
péchez.* Ce n'est point un remède, mais un renouvellement, & une accu-
sation répétée des péchez, (a) tant de ceux des années passées il y a long-
tems, que de ceux de l'année présente. En effet, le grand-Prêtre
dans la prière qu'il fait dans cette cérémonie, parle des péchez en géné-
ral, & sans limitation. Or si les sacrifices précédens avoient effacé les
péchez passés, il ne faudroit pas en faire une nouvelle mémoire. (b)

ÿ. 4. *IMPOSSIBILE ENIM EST SANGUINE TAURORUM, &
AUFERRI PECCATA.* *Il est imposs.ble que le sang des taureaux ôte les
péchez.* Les sacrifices sanglans précisément comme tels, & en qualité de
cérémonies sensibles, & corporelles, ne peuvent jamais par eux-mêmes,
remettre les péchez. Ils n'ont nulle proportion, nul rapport naturel, &
direct ni au crime qui est intérieur, ni à la personne qui l'a commis, qui
est toute différente de l'animal qui est immolé. Il faudroit donc, ou que
Dieu eût donné à ces sacrifices une efficace surnaturelle pour expier les
péchez, ce que nous ne lions pas qu'il ait fait ; ou que la personne coup-
pable satisfît à Dieu par soi-même ; ce qu'elle ne peut faire qu'en s'unif-
fiant à JESUS-CHRIST, & en s'approchant des Sacremens, qui sont les ca-
naux par lesquels il a voulu nous rendre participans de ses mérites.

ÿ. 5. *IDEO INGRESIENS MUNDUM, DICIT.* *C'est pourquoi
le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hostie.*
David parlant en la personne du Messie, qui vient au monde, & qui se
revêt de nôtre nature dans son incarnation, (c) dit : Seigneur, *Vous n'a-
vez point voulu d'hostie, mais vous m'avez formé un corps.* Dès avant l'in-
carnation du Messie, les hosties déplaisoient à Dieu, comme il l'avoit sou-
vent déclaré par ses Prophètes. (d) Pour satisfaire donc à sa justice, &
pour lui offrir une oblation agréable, le Sauveur dit : *Vous n'avez point*

(a) *Tiberdaret. Eng. dicit. Ep. tunc impietas à
dicitur. Καταρτήσι δὲ τῶν ἁμαρτιῶν, κ. δὲ τῶν ἁμαρτιῶν, κ.
ἀποκαθάρσει τῶν ἁμαρτιῶν. Theop'yl. Oudis
ἀμάρτιαν, ἢ πῶς ἀνά τῶν ἀμάρτιων, τῶν ἡμῶν, ἢ τῶν ἁλλοτῶν.*

(b) *Grot. Ep. Men. Jac. Corp. 11.*

(c) *Ep. Men. Tir. Zeger. ex Chry. s. Theo-
phyl. &c.*

(d) *Isai. 1. II. Jerem. vi. 29. Amos. v. 22.
Psal. l. 18. &c.*

6. *Holocautum pro peccato non sibi placuerunt.*

6. Vous n'avez point agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le péché :

COMMENTAIRE.

agréé, ni les holocaustes, ni les hosties pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici pour faire votre volonté. Jusques-là il n'y avoit rien dans le monde qui fût digne de la Majesté divine. Ainsi, Hébreux, ne vous appuyez point sur vos cérémonies légales, ni sur vos sacrifices. Dieu ne les a jamais fort désirés, & ç'a été par pure condescendance pour votre foiblesse, qu'il les a rolérez. (a) Il vouloir par là mettre un frein à votre penchant à l'idolâtrie, fixer vos esprits par des cérémonies, de peur que vous ne vous laissassiez aller à quelque chose de pis.

CORPUS AUTEM APTASTI MIHI. *Vous m'avez formé un corps,* dans mon incarnation, afin que je vous l'offrisse par le sacrifice de ma mort. Les Septante, dont saint Paul a emprunté la version dans tous les passages qu'il a citez dans cette Epître, portent au Pseaume xxxix. 9. conformément à la Vulgate, & au Grec de ce endroit-ci : (b) *Vous m'avez formé, ou préparé un corps.* Mais dans le Pseauteur l'Hébreu, & la Vulgate, & même quelques Manuscrits Grecs, & quelques scolies du même Pseaume, portent : (c) *Vous m'avez percé les oreilles.* Le Psalmiste fait allusion à la coutume des Hébreux, qui perçoient l'oreille à leurs esclaves, lorsqu'en l'année Sabbatique ceux-ci ne vouloient pas profirer du privilège de la Loi, qui les mettoit en liberté, (d) De quelque manière qu'on lise, il est aisé d'en faire l'application à JESUS-CHRIST. Voyant que vous ne vouliez ni holocaustes, ni victimes pour le péché, je me suis offert à vous pour exécuter vos volontez, & pour que vous fassiez de moi tout ce qu'il vous plaira. Je me suis rendu votre serviteur, & votre serviteur pour toujours : *Vous m'avez percé l'oreille, pour marque d'une servitude éternelle ; ou, vous m'avez revêtu d'un corps,* tel qu'il vous a plû me le donner, afin que je le consacrasse tout entier à votre service, & à procurer votre gloire.

En effet, le Sauveur s'est humilié jusqu'à se rendre semblable à un serviteur ; il a été obéissant jusqu'à la mort, & la mort de la croix ; (e) il a abandonné son Corps aux outrages, aux coups, aux tourmens ; il a été rassasié d'opprobres, il a répandu son sang, il a donné sa vie pour réparer l'injure faite à son Pere, & pour lui acquérir un peuple saint, pur, & digne de sa Majesté.

(a) *Exod. vii. 22. Non pra:cepi patribus vestris in die quâ eduxi eos de terra Ægypti, de verbo holocaustum: tum, & victimarum, &c.*

(b) *Σωμα εὖ κατασκευασμένον.*

(c) *לָּקַחְתִּי אֶתְּמוֹתַי מִן־הָאָזְנוֹת וְלָקַחְתִּי מִן־הָאָזְנוֹת מִיְּדֵי הָאֱלֹהִים*

ou, *Je n'ai pas pris de moi-même ; ou, n'ayant rien pris de moi-même.*

(d) *Exod. xxi. 5. Deut. xv. 17.*

(e) *Philipp. ii. 7. 8.*

7. *Tunc dixi: Ecce venio; in capite libri scriptum est de me: Ut faciam, Deus, voluntatem tuam.*

8. *Superius dicens: Quia hostias, & oblationes, & holocaustomata pro peccato noluisti, nec placita sunt tibi qua secundam Legem offeruntur;*

7. Alors j'ai dit: Me voici; il est écrit de moi à la tête du Livre: Je viens, mon Dieu, pour faire vôtre volonté.

8. Après avoir dit: Vous n'avez point voulu, & vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes, & les sacrifices pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la Loi;

COMMENTAIRE.

¶ 6. HOLOCAUTOMATA, ET PRO PECCATO. Vous n'avez point agréé les holocaustes, & les sacrifices pour le péché. L'Hébreu, & les Septante: (a) Vous ne les avez point demandé, comme quelque chose que vous désirassiez; ce n'a été que comme un accessoire aux loix morales que vous avez données aux Hébreux, que vous y avez joint les sacrifices. Joignez vos holocaustes à vos autres victimes, & mangez-en les chairs, dit le Seigneur dans Jérémie; (b) je n'ai point exigé de vos peres, lorsque je les ai tiré de l'Egypte, qu'ils m'offrissent ni des holocaustes, ni des victimes; mais je leur ai dit: Ecoutez ma parole, & je serai vôtre Dieu, & vous serez mon peuple, & marchez dans la voye que je vous ai marquée.

¶ 7. TUNC DIXI: ECCE VENIO. Alors j'ai dit: Me voici. Voyant que rien de tout ce que l'on vous offroit sous la Loi, ne vous satisfaisoit, je me suis offert à tout ce qu'il vous a plu. Tunc, alors; dès avant les siècles le décret de l'incarnation étoit formé; le Fils de Dieu commença à l'exécuter en s'incarnant; il l'accomplit entièrement lorsqu'il mourut sur la croix.

IN CAPITE LIBRI SCRIPTUM EST DE ME. Il est écrit de moi à la tête du livre: Je viens, mon Dieu, pour faire vôtre volonté. On ne voit pas distinctement si ces mots: Pour faire, à mon Dieu, vôtre volonté, sont ce qui est écrit à la tête du livre, ou simplement s'il y est écrit, que le Fils de Dieu doit venir: Je viens, comme il est écrit à la tête du livre, pour exécuter vos ordres. De plus, on ne fait point à la tête de quel livre il est écrit, que le Fils de Dieu vient pour faire la volonté de Dieu.

On donne à cela plusieurs sens, dont nous donnerons ici le précis, parce que nous nous sommes plus étendu dans le Commentaire sur les Pseaumes. 1°. Le premier article de mon engagement, & la première condition de ma fermeté, est, Seigneur, d'exécuter en tout vos saintes volontés. (c) 2°. A la tête du livre de la Génésis, il est fait mention de

(a) Heb. הלאו אל 70. Οὐκ ἤρωα.
 (b) Jerem. vii. 22.

(c) Gratius in hunc loc.

9. *Tunc dixi : Ecce venio , ut faciam , Deus , voluntatem tuam . Aufer primum , ut sequens statuat .*

10. *In qua voluntate sanctificati sumus , per oblationem Corporis Jesu Christi semel .*

11. *Et omnis quidem Sacerdos pressus est quotidie ministrans , & easdem sepe offerens hostias , qua nunquam possunt auferre peccata ;*

9. Il ajoute ensuite : Me voici ; je viens pour faire , ô Dieu , vôtre volonté . Il abolit ces premiers sacrifices , pour établir le second .

10. Et c'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés par l'oblation du Corps de JESUS-CHRIST , qui a été faite une seule fois .

11. Aussi , au lieu que tous les Prêtres se présentent tous les jours à Dieu , sacrifiant , & offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les péchez ;

COMMENTAIRE.

moi , par ces termes : *Au commencement Dieu créa le Ciel , & la terre ; ce commencement , selon quelques Peres , (a) est le Fils de Dieu , 3^o . L'Hébreu porte : (b) Il est écrit de moi dans le volume du livre ; & c'est apparemment ce que les Septante (c) ont voulu marquer : car ce que l'on a traduit par *caput* , peut aussi marquer le rouleau autour duquel on enveloppoit le Livre de la Loi . Ainsi il faudroit l'entendre des saintes Ecritures en général , dans lesquelles il est à tout moment parlé de l'obéissance que le Fils de Dieu revêtu de nôtre chair , doit rendre à son Père . Ce dernier sens est suivi par presque tous les Interprètes .*

ψ. 9. *AUFERT PRIMUM , UT SEQUENS STATUAT . Il abolit ces premiers sacrifices , pour établir le second .* Il dit que les anciennes hosties , les sacrifices d'animaux qui s'offrent dans le Temple , seront abolis , & que le seul sacrifice de JESUS-CHRIST sera conservé . (d) Puisque les anciens sacrifices ne sont point agréables à Dieu , & que le Messie vient en établir un autre , il est manifeste que les premiers cesseront , & que le second subsistera . C'est la conclusion de tout le raisonnement de saint Paul ; depuis le ψ. 5 .

ψ. 10. *IN QUa VOLUNTATE SANCTIFICATI SUMUS . C'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés .* C'est à cette volonté de Dieu que JESUS-CHRIST est venu exécuter sur la terre , que nous avons l'obligation de nôtre sanctification , & de nôtre salut . Si Dieu nous avoit laissés sous le joug de l'ancienne Loi , & qu'il se fût contenté des anciens sacrifices , nous serions encote dans nos péchez , & nous n'aurions aucune espérance d'arriver au salut . Ces moyens sont trop foibles , & trop impuissans ; ils ne peuvent nettoyer que les souillures extérieures .

(a) Tertull. contra Praxeam . Hieronym. & Ambros. in Psalm XXXII. II. Hilari. in Psal. 2 .

(b) כְּכִנְיֹת כְּסֵף כְּתוּב עָלָיו
(c) 1^o 70. Εἰς ἑσθλὸν βιβλόν ὑψιπνευστῶν ὑπὸ
ἐκείνῃ Ἀquila : Εἰς ἑσθλὸν : In volum. S. M. Εἰ
ὑψιπν. Alim. : Εἰς ὑψ. • Origen. in Joan. p. 90 .

ὁ θεὸς τῆς ὑψιπνευστῶν ἀναγγελλόμενος ὑπὸ ἐκείνῃ
ὡς τῆς ψαλμῆς ἐσθλὸν βιβλόν ὑψιπνευστῶν
Ita Interpretis plerique . Vide Grot. lib.

(d) Theodoret. Περὶ τῆς τῶν ἀδελφῶν
δουλιᾶς , διέκρινεν αἱ τῶν λογιστῶν , τῆς οὐκ ἀδύνατον
ἐπιθεῖσθαι .

11. *Hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei,*

13. *De cetero expectans, donec ponatur inimici ejus scabellum pedum ejus.*

14. *Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatus.*

12. Celui-ci ayant offert une seule hostie pour les péchez, il est assis pour toujours à la droite de Dieu,

13. Où il attend ce qui reste à accomplir : Que ses ennemis soient réduits à lui servir de marche-pied.

14. Car par une seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.

COMMENTAIRE.

ÿ. II. OMNIS SACERDOS PRÆSTO EST QUOTIDIE. *Les Prêtres de la Loi se présentent tous les jours à Dieu, pour offrir dans le Temple les mêmes hosties, parce qu'elles ne peuvent jamais ôter les péchez.* Voyez ci-devant ÿ. 2. 3. de ce Chapitre. Mais, ÿ. 12. JESUS-CHRIST *ayant offert une seule hostie pour le péché; s'étant offert une fois à Dieu son Pere, pour l'expiation de nos fautes, il ne réitère plus ce sacrifice, il ne revient plus sur la terre pour y mourir de nouveau : mais il demeure dans le Ciel assis pour toujours à la droite de son Pere.*

ÿ. 13. DE CÆTERO EXPECTANS. *Où il attend que ses ennemis soient réduits à lui servir de marche-pied.* Après avoir accompli sur la terre la volonté de son Pere, & après avoir satisfait à sa justice pour les péchez des hommes, que reste-t'il, sinon que le Pere exécute à son tour ce qu'il a promis au Fils, c'est-à-dire, de réduire tous ses ennemis sous ses pieds ? (a) *Donec ponam inimicos suos scabellum pedum suorum.* L'Apôtre semble insinuer que ces ennemis qui doivent bien-tôt être réduits à servir de marche-pied au trône du Seigneur, sont les Juifs incrédules, (b) toujours contraires à JESUS-CHRIST, à sa doctrine, & à ses Apôtres, & trop opiniâtrément attachez à des cérémonies, qui ne devoient durer que jusqu'à la venue du Messie.

ÿ. 14. UNA ENIM OBLATIONE CONSUMMAVIT. (c) *Car par une seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.* Il les a purifiés si parfaitement de toutes leurs souillures, qu'il n'est pas besoin d'offrir de nouveau pour eux son sacrifice à son Pere, ni d'appliquer une seconde fois le remède du Baptême, qui les a rendus participans des mérites de JESUS-CHRIST. Voyez les ÿÿ. 2. 3. Saint Paul inculque beaucoup cette vérité, parce qu'elle est d'une très-grande importance pour le sujet dont il traite. Il falloit bien convaincre les Juifs de l'inutilité des sacrifices de la Loi pour le salut éternel, & de l'efficacité infinie du sacrifice de JESUS-CHRIST.

(a) Psal. cix. 1.

(b) Chryf. Theophyl.

(c) Νίκα γὰρ ἡεσθησὶν πειλοῦσαι. Οὐκ ἐπιτιμῶν.

Τὸ αὐτὸ ἀπορροῦσθαι, τοῖσις ἀπέθαλε τὸν ἀμείλιον.

15. *Contestatur autem nos & Spiritus Sanctus : postquam enim dixit :*

16. *Hoc autem testamentum , quod testabor ad illos post dies illos , dicit Dominus : Dando Leges meas in cordibus eorum , & in mentibus eorum super-scribam eas :*

17. *Et peccatorum , & iniquitatum eorum ; iam non recordabor amplius.*

18. *Ubi autem horum remissio , iam non est oblatio pro peccato.*

19. *Habentes itaque , fratres , fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi ,*

5. Et c'est ce que le Saint Esprit nous a déclaré lui-même ; car après avoir dit :

16. Voici l'alliance que je ferai avec eux ; après que ce tems-là sera arrivé , dir le Seigneur , j'imprimerai mes Loix dans leur cœur , & je les écrirai dans leur esprit :

17. Il ajoute : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchez , ni de leurs iniquitez.

18. Or quand les péchez sont remis , il n'y a plus d'oblation à faire pour les péchez.

19. C'est pourquoi , mes freres , puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire par le sang de JESUS ,

COMMENTAIRE.

ψ. 15. **CONTESTATUR AUTEM NOS (A) SPIRITUS SANCTUS.** C'est ce que le Saint-Esprit nous a déclaré lui-même. Il nous confirme les vérités que je viens de vous proposer ; savoir que les anciens sacrifices ne souillent point les souillures de l'ame , & que JESUS-CHRIST par la seule oblation qu'il a faite à son Pere , nous a si parfaitement purifiés de nos offenses ; qu'il n'a nulle nécessité de réitérer son unique sacrifice ; car voici ce que dit le Saint-Esprit par la bouche de Jérémie , (b) dont il a déjà rapporté une grande partie du passage , ci-devant Chap. VIII. 8. 9. 10. 11. 12. Le Prophète après avoir dit : *En ce tems-là , au tems de la venue du Messie , & de la nouvelle alliance , j'imprimerai mes loix dans leurs cœurs , & je les graverai dans leur esprit ,* il ajoute : (c) *Et je ne me souviendrai plus de leurs iniquitez.* Par ces derniers mots , il montre qu'après l'oblation de JESUS-CHRIST , & l'application qui nous est faite de ses mérites par le Baptême , il n'y a plus en nous de péchez , & par conséquent plus besoin d'offrir de nouveau une hostie pour les expier. ψ. 18. *Car quand les péchez sont remis , il n'y a plus d'oblation à faire pour les péchez.* (d) Ce seroit appliquer des remèdes à une maladie déjà guérie.

ψ. 19. **HABENTES ITAQUE FIDUCIAM IN INTROITU SANCTORUM.** Puis donc que nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le Sanctuaire du Ciel , qui nous a été ouvert par le sang de JESUS-

(a) *Græc.* Μαρτυρῶ δὲ ἑνὸς καὶ τοῦ ἁγίου : Le Saint-Esprit nous en rend témoignage : *Contestatur nobis.*

(b) *Hebræum* xxxi. 33. 34.

(c) ψ. 15 . . . Μετὰ γὰρ τὸ ἀποκαθάρσει. ψ. 16. Ἄλλο ἢ διαθήκη. *Ecce* 17. Plusieurs Manuscrits portent : Ἐγὼ εἰς λέγου. Καὶ τὰ ἀμαρτῶν αὐτῶν. Ὅτι μὴ ποιεῖν ἔτι. D'autres : Ἐγὼ εἰς λέγου.

D'autres : Ἐγὼ λέγου ἑαυτοῦ. D'autres : Τὸν ἁγίου. Mais les meilleurs Manuscrits , & les Imprimeurs ne lient rien du tout , & sont semblables à la Vulgate ; ce qui fait juger que ces mots sont une addition des Copistes.

(d) Ὅτι οὐδὲ ἄρειος τίθει , οὐκ ἔτι ἀποκαθάρσει ἀμαρτίας.

20. *Quam initiavit nobis viam novam, & viventem, per velamen, id est, carnem suam;*

21. *Et Sacerdotem magnam super domum Dei;*

20. *En suivam cette voie nouvelle qui mène à la vie, & qu'il nous a le premier tracée par l'ouverture du voile de sa chair;*

21. *Et que nous avons un Grand-Prêtre, qui est établi sur la maison de Dieu;*

COMMENTAIRE.

CHRIST, *approchons-nous de lui dans la pureté, & dans une ferme foi.* Après avoir donné aux Hébreux les instructions nécessaires pour leur prouver la supériorité de la nouvelle alliance au-dessus de l'ancienne, l'inutilité des anciens sacrifices, & les effets admirables du nouveau, l'Apôtre entre ici dans sa morale; il tire de ses instructions précédentes des conséquences solides pour l'édification de ceux à qui il écrit. Voici la seconde partie de cette Epître. Il y exhorte les Hébreux à la foi, à la piété, à la patience, à la persévérance.

Puisque par la grace de notre Sauveur, & par les mérites de sa passion, nous espérons entrer un jour dans le Tabernacle éternel, & dans le Sanctuaire du Ciel, où JESUS-CHRIST notre grand-Prêtre est entré avant nous, & dont il nous a ouvert la porte par son sang. *ψ. 20. Suivons-le dans cette route nouvelle qui mène à la vie, & qu'il nous a tracée, par l'ouverture du voile de sa chair.* Il appelle cette route, *nouvelle, & vivante*, ou qui mène à la vie, *viam novam, & viventem*; (a) parce qu'avant J. C. elle n'avoit été suivie de personne: ni Aaron, ni Moïse, ni les Patriarches ne l'avoient point connue; ou s'ils l'avoient connue, & prédite, ils n'avoient point été en état de la suivre, & de l'ouvrir aux autres. JESUS-CHRIST seul nous a montré le chemin du Ciel, en y entrant le premier; (b) il l'appelle *une voye vivante*, par opposition à la voye ancienne, qui est celle des cérémonies de la Loi. Celle-ci ne conduisoit point à la vie, & ne délieroit point de la mort; au lieu que celle de l'Evangile, qui nous a été montrée par JESUS-CHRIST, nous a conduit au Ciel, & à la béatitude. (c)

Il ajoute qu'il nous a montré le chemin de la vie, *par l'ouverture du voile, qui est sa Chair.* (d) Il fait allusion au voile, qui séparoit le Saint, du Saint des Saints, & que le Grand-Prêtre levoit, ou détournoit pour entrer dans le Sanctuaire. De même donc que le Grand-Prêtre entroit une fois l'année dans le Saint des Saints, & qu'il n'y entroit qu'en séparant les parties du voile qui en fermoient l'ouverture; ainsi le Fils de Dieu n'est

(a) ὅτι πρῶτος, & ζῶσα.

(b) Chrysof. Ἦν φωνὴ ἀκούσι οὐρανόθεν; τὸν ἐσθρῶν, & τὸν πρῶτον τὸν αἰὲ τὰ περιπέπτα, ἢ οὐρανοῦσι ἡμῶ. Τάλλει, ἢ κατακίοναι, & ἢ ἡῶτα.

(c) Idem ibidem: Καὶ καλῶς ἰδὲν πρῶτος

ἐστὶν, & ζῶσα. Ἦ γὰρ πρῶτον ἰδὲν, θεάμενος ἦν, ἵνα τὸν αἰὲν ἄγγελος, αἰὲν δὲ ζῶν. Καὶ οὐ οὐρανοῦ, ἀλλὰ ζῶσα ἀντὶ οὐρανοῦ, τὸν πρῶτον αἰὲν ἰδὲν.

(d) Διὰ τὸ κατακίοναι, τάλλει, τῆς ἐσθρῶν αἰὲν αἰὲν.

21. *Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda à conscientiamala,*

21. Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère, & avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaïse conscience.

COMMENTAIRE.

entré dans le sanctuaire du Ciel, qu'après s'être fait ouverture au travers de sa propre Chair, qui a été ouverte, & séparée dans sa passion; (a) par les cloux, par la lance, par la couronne d'épines, par les coups de fouets. La rupture du voile du Temple, qui arriva à la mort du Sauveur, (b) étoit une figure de cette nouvelle voie que JESUS-CHRIST nous a ouverte par sa mort, pour arriver au Ciel.

Saint Chrysostome; & Théophylacte l'expliquent ainsi: Il nous a ouvert le Ciel par le voile de sa Chair; après que sa Chair a été élevée sur la croix, & qu'elle est montée au Ciel, nous avons découvert les choses célestes; car ce n'est que quand le voile est ôté, que l'on commence à découvrir ce qui étoit caché derrière. Théodoret: (c) De même que le Grand-Prêtre ne pouvoit entrer dans le Sanctuaire qu'en levant les rideaux qui en fermoient l'entrée; ainsi les Fidèles n'entrent dans le Ciel qu'après avoir participé à la Chair du Sauveur, & qu'après avoir mangé son sacré Corps.

ÿ. 22. *ACCEDAMUS CUM VERO CORDE.* *Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère; sans déguisement, sans malice, sans fiel, sans défiance; ayant dans l'ame des sentimens de piété conformes à ce que demande de nous la profession du Christianisme; (d) avec une foi pleine, (e) in plenitudine fidei; avec une ferme assurance aux promesses de JESUS-CHRIST; bien persuadez qu'encore que ce Tabernacle, & ce Sanctuaire invisible ne se découvre pas des yeux du corps, il subsiste réellement, & que JESUS-CHRIST nous y introduira infailliblement, si nous sommes fidèles à suivre la route qu'il nous a tracée.*

ASPERSI CORDA A CONSCIENTIA MALA. *Ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaïse conscience, après que nôtre corps a été lavé dans l'eau pure du baptême. (f) Les lustrations ordonnées par la Loi ne nettoyoient que le corps, & n'expioient que les souillures legales. Le Christianisme demande de nous une pureté beaucoup plus parfaite. Depuis qu'une fois nous avons été purifiez de nos pechez par les eaux du*

(a) Vide Grot. Gomar.

(b) Matt. XXIII 5.

(c) Theodoret. Ἐπειρὶ γὰρ ὁ κατὰ τῆς ἀρχαίας δια τῆ κατακλιμένης αἰ τῆ ἄγια τῆς ἁγίας ἀπέ... Οὕτως ἐστὶ τοῦ Χριστοῦ πιστικῆς τῆ δια τῆ τῆ παλαιῆς σήμερῆ μεταλήψιος τῆς ἀε ἁγίας ἀπολύσεως π... αἰτίας.

(d) Theophyl. Μετὰ ἀλήθους καρδίας, ἀδελφ...

ἀποκαθάρσεως κατὰ τὸ ἀλλοτῆρ ἢ ἀπὸ αἵτου, ἡμῶν ἀποκαθάρσεως. μὴ εἰς αὐτὸν ἵσχυόντες πιστὸν τῶν μαθητῶν, τῆ δια τῆς μακαρίας ἀπέ.

(e) Et pl. ἐξομῆς πίστεως Vide Theodoret.

(f) Vide Grot. & Theophyl. Ἀπολύσεως τῆ σῆμα ἡμῶν καθαροῦ τῆ τῆ βαπτίσματος, καθαροῦ δὲ ἢ τῆ καθαροῦ πύργου. ἢ τῆ τῆ ἁγίας ἀπολύσεως μακαρίας ἀπὸ τῆ παλαιῆς τῆ τῆ σήμερῆ.

baptême,

23. *Et abluit corpus aquâ mundâ, teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem ; (fidelis enim est qui repro-misit.)*

24. *Et consideremus invicem in provocationem charitatis, & bonorum operum :*

25. *Non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, & tantû magis quam videritis appropinquantem diem.*

23. Après que nôtre corps a été lavé dans l'eau pure, demeurons fermes, & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer ce qui nous a été promis ; puis-que celui qui nous l'a promis, est très-fidèle dans ses promesses.

24. Et ayons les yeux les uns sur les autres ; afin de nous entr'exciter à la charité, & aux bonnes œuvres ;

25. Ne nous retirant point des assemblées des Fidèles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, mais nous exhortant les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.

COMMENTAIRE.

baptême, conservons avec soin cette pureté, & craignons de retomber dans nos anciennes souillures.

ÿ. 23. TENEAMUS SPEI NOSTRÆ CONFSSIONEM INDECLINABILEM. (a) *Demeurons fermes, & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer.* Ou, selon d'autres Exemplaires : *Demeurons fermes dans l'espérance que nous avons professée, ou dans la promesse de nôtre espérance.* Que rien ne soit capable d'ébranler vôtre espérance, ni de vous faire abandonner la foi dont vous avez fait profession. Vous savez à quelle condition vous êtes entrez dans le Christianisme, ce que le Fils de Dieu vous a promis, & quel exemple il vous a montré. Il n'est plus question que d'exécuter ce que vous lui avez promis, si vous voulez qu'il tienne les promesses qu'il vous a faites ; car ses promesses sont corrélatives à vos engagements.

ÿ. 24. CONSIDEREMUS INVICEM IN PROVOCATIONEM CHARITATIS. *Ayons les yeux les uns sur les autres, afin de nous entre-exciter à la charité.* Que chacun de nous soit attentif à considérer les vertus, & les bonnes qualitez de son prochain, afin qu'il l'imite, & qu'il profite de son exemple. (b) Si quelqu'un tombe dans quelque relâchement, animez-le par l'exemple de vôtre ferveur, & par vos exhortations.

ÿ. 25. NON DESERENTES COLLECTIONEM NOSTRAM. *Ne nous retirant point des assemblées des Fidèles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire.* Si quelqu'un vous a donné quelque sujet de mécontente-

(a) Κατακαθαυρ. τὸν ἑμαυτοῦ τὸν ἁγίου. ἑλεῖν. Ἄλλοι : Τὸν ἑαυτοῦ τὸν ἑμαυτοῦ. Ἄλλοι : Τὸν ἑμαυτοῦ τὸν ἁγίου. Ἄλλοι : Τὸν ἑμαυτοῦ.

γίου τὸν ἁγίου. Vide Mill hic. (b) Theophylact. Chrysostr. Grot. Ribet. Men. Εβ.

ment, ou même quelque sujet de scandale, n'abandonnez pas pour cela l'assemblée des Fidèles; (a) ne vous séparez pas de la communion des prières de vos frères, comme quelques-uns ont accoutumé de le faire, prenant pour prétexte de leur séparation de l'Eglise, les foibleſſes, & les imperfections de leurs frères; au lieu qu'ils devoient les souffrir avec patience, & les ramener avec douceur. On a déjà pu remarquer dans les Epîtres aux Romains, (b) & aux Corinthiens, (c) que dans les commencemens de l'Eglise, il y avoit souvent de grandes contestations, à l'occasion des observances de la Loi, & de la distinction des viandes: les uns plus forts, & plus éclairés ne se faisant nul scrupule de manger toute sorte de nourriture, sans se mettre en peine de la défense de la Loi; & les autres plus timides, & moins éclairés, se croyant obligés de suivre la Loi cérémonielle dans toute son étendue. Ces diversitez de sentimens alloient quelquefois jusqu'à se séparer des assemblées, & à ne vouloir pas communiquer avec ceux qui vouloient jouir de la liberté que donne l'Evangile. C'est apparemment à cet abus que l'Apôtre veut ici apporter du remède.

QUANDO VIDERITIS APPROPINQUANTEM DIEM. *D'au- tant plus que vous voyez que le jour s'approche; le jour du Jugement, (d) dont il parle dans la suite de ce Chapitre; ou peut être le jour de la mort, qui n'est jamais beaucoup éloigné, & qui est le jour du Jugement de chacun de nous en particulier. Enfin on peut l'entendre de la justice que Dieu devoit bien-tôt exercer contre les Juifs de Jérusalem, incrédules à sa parole, & persécuteurs de son Eglise. Ce dernier sens paroît le plus naturel. La ruine de Jérusalem arriva environ sept ans après cette Epître. Les Auteurs sacrez du nouveau Testament nous représentent d'ordinaire cet événement sous l'idée du second avènement de JESUS-CHRIST. Ce devoit être aux vrais Fidèles un grand sujet de frayeur, que la ruine de cette malheureuse ville, où il devoit y avoir tant d'innocens enveloppez avec les coupables; & quand ils auroient tous été également criminels, leur malheur n'en étoit que plus déplorable. La vûe de la perte des méchans est toujours un grand motif d'humiliation, & de crainte aux gens de bien; puisqu'il n'y a point de juste qui ne puisse déchoir de sa justice, (e) & qu'il n'y a point de désordres dont nous ne fussions capables, si nous n'é- tions soutenus par la grace du Sauveur. (f)*

(a) Chrysoſt. Eſt. Gros Men Zeger. Tir.

(b) Rom. xiv. 1. 2. & ſeq. xv. 1. & ſeq.

(c) 1. Cor. viii. 8. 9. & ſeq.

(d) Vide Heb. ix. 26. 27. 28. Ita Eſt. Men.

o.c.

(e) 1. Cor. x. 12. Qui ſtat videat ne cadat,

(f) Aug. Conf. ſ. l. 4. c. 2. Quid enim ſum ego mihi ſine te, niſi aux in præcepti? Et ſerm. 99. c. 6. nov. Edit. p. 521. Nullum eſt peccatum quod facit homo, quod non deſit facere & alius homo. ſ. deſit veſter à quo factus eſt homo.

26. *Voluntariè enim peccantibus nobis
post acceptam notitiam veritatis, jam
non relinquatur pro peccatis hostia;*

26. Car si nous péchons volontairement,
après avoir reçu la connoissance de la vérité,
il n'y a plus désormais d'hostie pour les pé-
chez;

COMMENTAIRE.

§. 26. VOLUNTARIÈ ENIM PECCANTIBUS, &c. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchez. Nous ne devons plus nous attendre que J. C. vienne de nouveau mourir pour nous. Son sacrifice est unique, & ne se réitère point, comme l'Apôtre l'a montré au long ci-devant. (a) Depuis qu'il est ressuscité des morts, il ne meurt plus, la mort ne le domine plus : il est mort pour le péché, & il n'est mort qu'une fois. (b) C'est à peu-près la même chose qu'il a dite au Chapitre VI. (c) Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, & qui ont aussi goûté le don du Ciel, & qui ont été faits participans de l'Esprit saint, qui ont goûté quelle est l'excellence de la parole de Dieu, & quelles sont les merveilles du siècle à venir, & qui n'ont pas laissé de tomber, que ces gens-là se renouvellent en faisant pénitence. Comme JESUS-CHRIST ne peut mourir deux fois, aussi vous ne pouvez recevoir deux fois le Baptême, qui est le symbole de la mort; puisque vous êtes enseveli avec lui dans ces eaux salutaires, & que vous êtes ressuscitez en quelque sorte avec lui en sortant de ce sacré bain. (d)

Quelques hérétiques, comme les Novatiens, abusoient de ces passages, pour refuser la pénitence à ceux qui étoient tombez dans le crime après leur Baptême; & c'est peut-être ce qui a empêché quelques Eglises pendant assez long tems, de recevoir cette Epître dans leur Canon des Écritures. Mais on doit reconnoître avec saint Paul six vérités incontestables, & qui n'ont rien de contradictoires entre elles. 1°. Que le Baptême ne se réitère point. 2°. Que JESUS-CHRIST ne peut mourir deux fois. 3°. Que les grands crimes commis après le Baptême, ne se remettent que difficilement. 4°. Que nul crime n'est absolument irrémissible, si ce n'est le désespoir, & l'impénitence finale. 5°. Que dans la Loi de Moïse, il n'y a point d'hosties capables d'expier les pechez. 6°. Enfin que la seule voye pour obtenir le pardon des crimes commis après le Baptême, est le Sacrement de pénitence, dont l'Eglise n'a jamais fermé la porte à personne, quoique dans les premiers siècles, quelques Eglises particulières ayent laissé à la miséricorde de Dieu certains grands crimes, ne croyant pas devoir recevoir dans

(a) Heb. ix. 25. 26. 27. 28. x. 10. 11. 12.

18.

(b) Rom. vi. 9.

(c) Hebr. vi. 4. 5. 6.

(d) Rom. vi. 4. & seq. Coloss. 2. 12.

27. *Terribilis autem quedam expectatio iudicii, & ignis amulatio, qua consumptura est adversarios.*

28. *Irritam quis faciens Legem Moysi, sine ulla miseratione duobus, vel tribus testibus moritur :*

27. *Mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu qui doit dévorer les ennemis de Dieu.*

28. *Celui qui a violé la Loi de Moïse, est condamné à mort sans miséricorde, sur la déposition de deux, ou trois témoins.*

COMMENTAIRE.

son sein par la réconciliation extérieure, ceux qui avoient si indignement profané le sang de l'alliance, & fait outrage à l'esprit de grace qu'ils avoient reçu.

Plusieurs Commentateurs (a) croient que le crime dont l'Apôtre veut parler ici, est l'apostasie, & le renoncement à la foi, & à la Religion Chrétienne, lorsque volontairement, malicieusement, & contre sa propre conscience, on se sépare du corps de l'Eglise, dont on attaque la doctrine, & dont on décrie les mœurs, & la discipline par la calomnie, & la médisance. D'autres (b) veulent que ce soit le péché contre le Saint-Esprit, dont il est parlé dans l'Evangile. (c) Nous aimons mieux l'entendre en général de tous les grands crimes, mais sur tout de ceux qui ont le plus d'opposition à la vérité de la Religion, comme l'idolâtrie, l'apostasie, l'hérésie. Ces crimes répondent à ceux que l'on appelle dans l'ancien Testament, *peccare elatâ manu*; pécher la main élevée, hautement, insolemment.

ÿ. 27. *TERRIBILIS AUTEM QUÆDAM EXPECTATIO. Mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement, & l'ardeur du feu*; à la lettre: (d) La jalousie du feu, comme pour marquer que cet élément s'arme de colère, & de jalousie contre ceux qui ont manqué de fidélité à leur Dieu, & qu'il satisfait en quelque sorte sa passion à les dévoter, & à venger l'honneur de son créateur. De tels pécheurs n'ont point à attendre de nouvelle hostie pour le péché, mais un terrible jugement de Dieu, & un feu violent qui les dévorera sans les consumer durant toute l'éternité. L'Apôtre semble faire allusion à ces paroles de Moïse; (e) *Vôtre Dieu est un feu consumant, un Dieu jaloux.*

ÿ. 28. *IRRITAM (f) QUIS FACIENS LEGEM MOYSI. Celui qui a violé la Loi de Moïse dans quelqu'un des points qui sont défendus sous peine de la vie, est condamné à la mort sans rémission, sur le témoignage*

(a) Hassel. Men. Est. Ribet. Cathar, Tiselm. Mam. Erasmo. Var.

(b) Bez. Gerhard. Gemar.

(c) Matt. xiii. 31.

(d) Καὶ πυρὸς ζῆλον. Theophyl. Ὁμοίως αὖτις λέγουσι τὸ πῦρ καὶ ἰσχυρὸν γὰρ ὁ θεὸς ἐστὶν ἐν ἡμῶν ἐναντίον ὡς ἡ λῆθη τῆς ἀληθείας καὶ καταφρονῆσι

πυρὸς τὸ θυμὸν. Comparez Exech. xxxvi. 34. In igne celi mei. Saphon. i. 18. In igne celi ejus devorabitur omnis terra. Et. Ribet. Est.

(e) Dent. iv. 24.

(f) Ἐδύναται: Qui constituit, abjecit, violavit, abrogavit, &c.

29. *Quand magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei concalcaveris, & sanguinem testamenti pollutum duxeris, in quo sanctificatus est, & spiritus gratia consummationem feceris?*

30. *Scimus enim qui dixit: Mihi vindicta, & ego retribuam. Et iterum: Quia judicabit Dominus populum suum.*

29. Combien donc croyez-vous que méritera de plus grands supplices, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu; qui aura tenu pour une chose vile, & profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié; & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace?

30. Car nous savons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est réservée, & je la saurai bien faire, dit le Seigneur. Et encore: Le Seigneur jugera son peuple.

COMMENTAIRE.

ge de deux, ou trois témoins. A plus forte raison ceux qui ont violé la Loi Evangélique par des crimes scandaleux, & publics, ou plutôt: Si ceux qui veulent séduire les peuples sous prétexte de prophéties, ou de révélations, ou qui veulent les engager dans l'idolâtrie, ou dans l'apostasie, (a) ou enfin qui abandonnent publiquement la Loi du Seigneur, & se livrent à l'idolâtrie, & à une Religion étrangère: (b) si ces sortes de gens étant accusez en justice, sont irremissiblement condamnez à mort sur la déposition de deux, ou trois témoins, pourquoi ceux qui auront renoncé à la Religion Chrétienne, & qui auront foulé au pied le sang de l'alliance, ne seront-ils pas punis par des supplices proportionnez à la grandeur de leurs crimes?

ÿ. 29. QUANTO MAGIS PUTATIS DETERIORA MERERI. Combien croyez-vous que méritera de plus grands supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile (c) le sang de l'alliance? Saint Paul fait ici une peinture affreuse de ceux qui abandonnent la Religion Chrétienne. Ils foulent aux pieds le Fils de Dieu, ils profanent le sang de l'alliance, ils font outrage à l'Esprit saint; on ne peut entendre ces paroles sans frémir. Il est pourtant vrai qu'elles n'ont rien d'exagéré, dès qu'il s'agit de donner une juste idée du crime d'un apostat, & d'un homme qui retombe dans l'idolâtrie, ou dans l'infidélité, après avoir reçu le Sacrement de Baptême, après avoir participé au Corps, & au Sang de JESUS-CHRIST, après avoir goûté la douceur de sa grace, & le don de son Esprit.

ÿ. 30. SCIMUS ENIM QUI DIXIT: MIHI VINDICTA. Nous savons qui est celui qui a dit: La vengeance m'est réservée. Ces paroles sont tirées du Deutéronome. (d) Le Seigneur y parle contre l'ingratitude,

(a) Deut. XIII. 1. 2. 3. & seq.

(b) Deut. XVII. 2. 3. & seq.

(c) Τὸ αἷμα τοῦ διαθήκης καὶ ἁγιάσθησθε.

Occum. Τὸ πῦρ τοῦ ἁγίου διαθήκης. Communez pollutum, profanum, immundum.

(d) Deut. XXXII. 35.

31. *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.*

32. *Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinistis passionum;*

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

32. Or rappelez en votre mémoire ce premier temps, où après avoir été illuminés par le baptême, vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions;

COMMENTAIRE.

l'infidélité, & l'idolâtrie de son peuple: Saint Paul en fait une juste application aux Chrétiens tombez dans l'apostasie, dans l'idolâtrie, dans l'hérésie. Nous savons vous, & moi quelle est la puissance, & la juste sévérité de celui qui s'est réservé la vengeance de ses propres injures, & qui a dit au même endroit: (a) *Le Seigneur jugera son peuple.* Il exercera contre lui la rigueur de ses jugemens; il ne laissera pas de pareilles impiétés impunies. Ou: *Il jugera son peuple*, il le gouvernera, il le protégera, il vengera les torts, & les outrages qu'on lui aura faits. (b) Il semble que c'est le sens le plus littéral du passage de Moïse, dont l'Apôtre fait l'application à l'Eglise outragée, déchirée, par les mauvais Chrétiens, & par les apostats.

ÿ. 31. HORRENDUM EST INCIDERE IN MANUS DEI VIVENTIS. *C'est une chose terrible que de tomber entre les mains d'un Dieu vivant, & d'essuyer pendant toute l'éternité les effets de sa colère; & de son indignation.* (c) Un ennemi mortel ne peut nous faire de la peine que jusqu'à la mort, ou jusqu'à la nôtre; souvent la colère s'apaise. Mais Dieu vit éternellement, & ne change jamais; & c'est principalement après la mort, qu'il fait sentir à ses ennemis la pesanteur de son bras.

ÿ. 32. REMEMORAMINI PRISTINOS DIES. *Rappelez en votre mémoire ces premiers temps, où vous avez embrassé la foi de JESUS-CHRIST, & où vous avez été illuminés par le Baptême, qui est nommé par les Peres, le Sacrement de l'illumination.* (d) D'autres (e) l'entendent plus simplement, des instructions qu'ils avoient reçues lorsqu'on les initia aux mystères, & qu'on leur découvrit ce que la Religion Chrétienne a de plus secret. Alors vous commençâtes avec une ferveur extraordinaire, & vous soutîmes de grands combats dans les diverses afflictions, dont vous fûtes ataqués de l'apart de vos freres. L'Eglise naissant de JESUS-CHRIST eut d'abord à soutenir tous les efforts de la haine des Juifs incrédules. Nous voyons par les Actes des Apôtres quelle fut leur animosité contre les Disciples, & contre les premiers Fidèles.

(a) Deut. xxxii. 36.

(b) Gros Est.

(c) Comparez 1. Reg. xxiv. 14. *Mellior est ut incidam in manus Domini.* Eccl. ii. 18. Dan xlii. 23.

(d) Voyez ce qu'on a dit sur Heb. vi. 4. Theodoret. Epi. Ribet. Drus. Men. alii passim.

(e) Chrysost. Theophyl. Ribet. Gros. Jun. Jac. Capell. &c.

33. *Et in altero quidem opprobriis, & tribulationibus spectaculum facti; in altero autem, socii taliter conversantium effecti.*

34. *Nam & vinculis compassi estis, & rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscetes vos habere meliorem, & manentem substantiam.*

33. Ayant été d'une part exposez deyant tout le monde aux injures, & aux mauvais traitemens; & de l'autre, ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignitez.

34. Car vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes, & vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, sachant que vous aviez d'autres biens plus excellens, & qui ne périssoient jamais.

COMMENTAIRE.

ÿ. 33. *ET IN ALTERO QUIDEM OPPROBRIIS.* Ayant été d'une part exposez deyant tout le monde (a) aux injures, & de l'autre ayant été compagnons de ceux qui souffroient. Attaquez directement dans vos personnes, & dans vos biens, & indirectement dans vos freres; ou bien: Persecutez dans vos personnes, & affligez dans celles de vos amis, dont les peines, & les afflictions sont retombées sur vous par la part que vous y avez prise, & par les secours effectifs que vous leur avez donné.

ÿ. 34. *NAM ET VINCLIS COMPASSI ESTIS.* Vous avez compati à ceux qui étoient dans les chaînes. Plusieurs Chrétiens furent arrêtez, & mis dans les liens, à l'occasion de la mort de saint Etienne. *La persécution fut grande*, dit saint Luc, *contre ceux qui habitoient à Jérusalem*, (b) & tous ceux qui purent échapper, furent obligez de se disperser dans toute la Judée, & la Samarie. Ce fut alors apparemment que les biens des Fidèles furent pillés, comme dans une émotion populaire, & confisquez par l'autorité des Juges, & des Magistrats. *Et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.* Cela ne vous a pas rendu plus foibles dans la foi, ni plus timides. Vous avez reçu cette disgrâce comme un faveur du Ciel. La plupart des Fidèles de Jérusalem avoient mis leurs biens en commun; (c) d'autres les avoient réservés pour les employer à des œuvres de charité. Mais & les uns, & les autres ayant été pillés, & dépoüillez, ils se virent réduits dans une extrême indigence; ce qui obligea les Apôtres de les recommander à la charité des Fidèles des Provinces éloignées; (d) & l'on a vû dans les Epîtres précédentes avec quel zèle, & quelle attention saint Paul s'appliqua à leur procurer du secours de la part des Eglises de Grèce, d'Asie, & de Macédoine.

(a) *Θεατρικὸν ἴδιον*: In theatrum produci, spectaculo expositi. Vous avez été en quelque sorte exposez sur un théâtre, pour servir d'exemple aux autres, par les maux qu'on vous a fait

souffrir.

(b) *AB. VII. 1.*

(c) *AB. IV. 35.*

(d) *Galat. II. 10.*

35. Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet reuerentionem.

36. Patientia enim vobis necessaria est; ut volumus Dei faciemus, reportetis promissionem.

35. Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, qui doit être récompensée d'un grand prix.

36. Car la patience vous est nécessaire, afin que faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis.

COMMENTAIRE.

Au lieu de ces mots : *Vous avez compati à ceux qui étoient dans les liens*, le Grec imprimé porte : (a) *Vous avez compati à mes liens*. D'autres : (b) *Vous avez compati aux liens*. D'autres : (c) *A leurs liens*. Mais le Manuscrit Alexandrin, (d) celui de Clermont, plusieurs autres, le Syriaque, le Copte, saint Chrysostome, &c. sont tout semblables à la Vulgate.

COGNOSCENTES VOS HABERE MELIOREM, ET MANENTEM SUBSTANTIAM. *Sachant que vous avez bien d'autres biens, & qui ne périront jamais*. Le Grec : (e) *Sachant que vous avez dans vous-mêmes d'autres biens plus durables dans le Ciel*. Mais plusieurs excellens Exemples sont conformes à la Vulgate. La consolation des Chrétiens est d'avoir leur trésor dans le Ciel, où ni la malice, ni la violence des hommes, ne peuvent arriver, (f) & où nul ne peut leur ravir l'objet de leur espérance.

ÿ. 35. NOLITE AMITTERE CONFIDENTIAM VESTRAM. *Ne perdez point la confiance que vous avez*. Après avoir tant souffert pour la justice, & pour la vérité, ne vous abandonnez point au découragement; gardez vous de retourner en arrière, & de succomber à l'effort de vos ennemis; conservez votre foi avec courage, & ne perdez point par votre lâcheté les biens que vous espérez dans le Ciel, (g) & qui sont l'objet de votre confiance. Ou, ne perdez point votre confiance, & la hardiesse avec laquelle vous avez jusqu'ici confessé JESUS-CHRIST.

ÿ. 36. PATIENTIA ENIM VOBIS NECESSARIA EST. *Car la patience vous est nécessaire*. Ce n'est point assez d'avoir bien commencé, si vous ne persévérez jusqu'à la fin. (h) Ou: Il faut que la récompense que vous attendez, vous soutienne dans tous les maux que vous avez à souffrir.

(a) Καὶ οὐκ ἔστιν ἡμῶν ἀποδοῦναι.

(b) Τὸν δῆμιον συμπαθήσαντες. Ita Origen. prætorptus.

(c) Clarom. & S G ym. Latini.

(d) Τὸν ἀποδοῦναι συμπαθήσαντες. Ita Steph. 1.

ÿ. &c.

(e) Ἐπιγνωσθέντες ἔχοντες ἐν ἑαυτοῖς ἀποδοῦναι ἄλλων ἀγαθῶν, ἃ ἂν ἀποδοῦναι. Alii: Ἐπιγνωσθέντες ἔχοντες ἀποδοῦναι. Ita Syr. Arab. Æth. Alex. Clem. Alex.

Germ. La. Clarom. Lat. &c. Alii: Ἐπιγνωσθέντες. Ita Steph. 4 & alii prætorptam Edm. quàm Mff. apud Mill. Et ἔστιν ἡμῶν ἀποδοῦναι. Alex. Clarom. & S Germ. G. L. Coib. 7. Ceph. Æth. Vulg. Clem. Alex.

(f) Matt. vi. 20.

(g) Est Men. Tirin.

(h) Vide Matt. x. 22. xxiv. 13. Gen. lli.

37. *Adhuc enim modicum aliquantulum. qui venturus est veniet, & non tardabit.*

37. Encore un peu de tems, & celui qui doit venir viendra, & ne tardera pas.

38. *Iustus autem meus ex fide vivit. Quod si subtraxerit se, non placebit anima mea.*

38. Or le juste qui m'appartient, vivra de la foi. Que s'il se retire, il ne me sera pas agréable.

COMMENTAIRE.

frit. (a) Souvenez-vous que c'est une condition sans laquelle on ne peut entrer dans le Royaume des Cieux. *Souvenez-vous que c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le Royaume des Cieux.* (b) C'est la voye que JESUS-CHRIST nous a montrée, & par laquelle il a marché le premier.

ÿ. 37. ADHUC ENIM MODICUM ALIQUANTULUM. *Encore un peu de tems, & celui qui doit venir, viendra.* Il semble que l'Apôtre dans ce ÿ. & dans le suivant, avoit en vûë Habacuc 11. 3. 4. Dieu va venir pour rendre à chacun selon ses œuvres. Si vous persévèrez jusqu'à la mort, vous recevrez le salaire de vos travaux. Et ceux qui auront abandonné la vérité, seront condamnés à des supplices éternels. La mort est pour ainsi dire à la porte. Ce moment décidera de tout. Quelques-uns (c) l'entendent de la vengeance que Dieu devoit exercer dans sept, ou huit ans de là, contre Jérusalem incurtrière des Prophètes, & des serviteurs de Dieu. Bien-tôt vous verrez le jour du Seigneur, & vos persécuteurs seront accablés sous le poids de la justice de Dieu. On fait que dans les Livres sacrez, le second avènement du Fils de Dieu, & le jugement dernier, sont très-souvent mêlés avec la prédiction de la ruine de Jérusalem, qui fut un des plus terribles exemples de la colère de Dieu, & une des plus vives images du Jugement dernier, & universel.

ÿ. 38. JUSTUS AUTEM MEUS EX FIDE VIVIT; QUOD SI SUBTRAXERIT SE, NON PLACEBIT ANIMÆ MEÆ. *Or le juste qui m'appartient, vivra de la foi; que s'il se retire, il ne me sera pas agréable.* Le Prophète Habacuc, (d) d'où ce passage est tiré, porte suivant l'Hebreu: *L'ame de celui qui est incrédule ne sera point droite à ses propres yeux, ou aux yeux de Dieu; mais le juste vivra de la foi.* L'Apôtre a renversé l'ordre des paroles, qu'il a citées selon les Septante: (e) *S'il diffère*

(a) *Erasm. Est.*

(b) *AB. XIV. 21.*

(c) *Vide Græc. Med. alios ad ÿ 3 c.*

(d) *Habac. 11. 4. הנה עמלה לי ישראל נפשו ברוח צדק באמתו יחיה*

(e) *Εἰς ἀνεπίστευτον, ἢ ἐν ἰσχυρῇ ἐλπίδι μὴ ἐν ἰσχυρῇ. Ὁ δὲ ἰσχυρὸς ἐν ἰσχυρῇ μὴ ἰσχυρῇ. Paul.*

hic: Ὁ δὲ ἰσχυρὸς ἐν ἰσχυρῇ ἰσχυρῇ. Alii: Ὁ δὲ ἰσχυρὸς μὴ. Et ita Alex. & Edit. Ald. in Habac. 11. & Alex. hic Theodoret. Ep. 22 Vulg. Clem. Alex. Alii item: Ἐν ἰσχυρῇ μὴ. Clarem. & S. Germ. G. L. Syr. Cyprii Theodoret in Habac. Cyprian ad Quirin. l. 2. § 5. & l. 3. §. 42. Euseb. Demonst. Evang. l. 6. c. 14.

39. *Nos autem, non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fides in acquisitionem anime.*

39. Mais quant à nous, nous ne sommes point des enfans de la révolte, pour perdre courage, ce qui seroit nôtre ruine; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos ames.

COMMENTAIRE.

re, mon ame ne l'a point pour agréable. Mais le Juste vivra de sa foi. En le joignant à ce qui précède, il semble qu'on peut lui donner ce sens : La viltion que vous voyez doit s'accomplir bien-tôt, & elle ne manquera point; si Dieu en diffère l'exécution, attendez le, car il viendra certainement, & ne tardera pas. *S'ils disent : La chose est encore bien éloignée, Dieu ne l'aura pas pour agréable; mais le Juste vivra par sa foi.* Dieu conservera, & garantira le Juste du danger, dont il est menacé, en récompense de sa foi, & de sa justice.

Dans cet endroit-ci saint Paul applique aux incrédules, aux impies, aux apostats du Christianisme, ce qu'Habacuc disoit des incrédules de son tems. Ceux qui abandonneront la foi qu'ils ont embrassée, ou qui regarderont tout ceci comme de vaines menaces, éprouveront toute la violence de la colère de Dieu : mais les Justes, les Fidèles, les gens de bien qui craindront le Seigneur, & qui persévéreront dans la foi, vivront dans l'éternité, & jouiront des récompenses qui leur sont préparées.

¶ 39. NOS AUTEM, NON SUMUS SUBTRACTIONIS FILII. (a) *Pour nous, nous ne sommes point des enfans de révolte, d'incrédulité; nous ne sommes pas de ces gens qui retournent en arrière, qui abandonnent par une lâche apostasie, le parti de la vérité, & de la justice; Dieu nous garde d'imiter ces personnes, dont je viens de parler, qui tombent dans le découragement, ou dans l'infidélité: Nous demeurons, avec le secours de Dieu, fermes dans la foi, pour le salut de nos ames.*

(a) Οὐκ ἐστὶν ἡμεῖς εἰς ἀπωλείαν ἑξ ὑποστάσεων ἀδελφῶν. Non sumus subtractionis ad perditionem: omisso, filii.



CHAPITRE XI.

Nature, éloge, effets de la foi. C'est par elle que les Patriarches, & les Prophètes ont fait tant de merveilles. Ils ne recevront pas sans nous les récompenses qui leur sont promises.

¶. I. *E*ST AUTEM FIDES SPERANDARUM SUBSTANTIA RERUM, ARGUMENTUM NON APPARENTIUM :

¶. I. **O**R la foi est le fondement des choses que l'on doit espérer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit point.

COMMENTAIRE.

¶. I. **E**ST AUTEM FIDES SPERANDARUM SUBSTANTIA RERUM. *Or la foi est le fondement des choses que l'on doit espérer, & une pleine conviction de celles qu'on ne voit pas.* (a) Dans le Chapitre précédent saint Paul a exhorté les Hébreux à la patience, & à la persévérance, & il leur a dit qu'il n'y a que leur foi animée de la charité, & agissante par les bonnes œuvres, qui puisse les mettre à couvert de la colère de Dieu, (b) qui doit tomber sur les méchans, & les incrédules. Ici il leur montre en quoi consiste cette foi, & il leur en propose d'excellens modèles dans la personne, & dans la pratique de leurs ancêtres, des Patriarches, & des Prophètes.

La foi que je vous recommande, est le fondement des choses que vous devez espérer ; la foi vous les représente, elle leur donne en quelque sorte la réalité, & vous en met en possession ; elle est même la réalité des choses qui sont l'objet de votre espérance, (c) dit saint Chrysostome ; elle est comme l'œil de vôtre âme, dit Théodore, (d) pour nous faire voir les choses que l'on ne voit point, & que l'on espère. Elle produit en quelque manière, ce qui n'est point encore. Par elle nous voyons les corps réduits en cendre dans les tombeaux, comme s'ils étoient déjà ressuscitez à nos yeux. La foi a pour objet, non seulement les choses qu'on espère, mais aussi celles que l'on croit : aussi l'Apôtre dans les deux membres de sa dé-

(a) *Fes dē pītes dīpēz hōmōn dōxeront, sperandaru substantia rerum, argumentum non apparentium.* Aug. TRAD. 70. & 95. in Rom. Est autem fides sperantium substantia, &c.

(b) *Justitiam autem ex fide vivit.*

(c) *Chrysost. Epistolā & cōt' illud dōxeront*

ἀπὸ θεοῦ, ἡ πίστις ἰσχυροῦ ἀποτὲς πραγματικῆς μάταιοι δὲ ἢ χαλίζονται, ἀπὸ τοῦτο ἴσως ἀπὸ αὐτῶν.
(d) *Theodoret. Ταῦτά γάρ ἐκ ἀσθημάτων, εἰς ταῦτα ἰσχυροῦ, ἢ πρὸς τὰς τοὺς ἰσχυροῦσιν διακρίσας, ἰσχυροῦσιν ἐκείνους. Καὶ δόξουσι ὅτι ἔβρισται, καὶ μὴδὲν γεγονότηρα, &c.*

2. *In hac enim testimonium consecuti sunt senes.*

3. *Fide intelligimus aptata esse secula verbo Dei; ut ex invisibilibus visibilia fierent.*

2. C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux.

3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu; & que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible.

COMMENTAIRE.

finition, ou plutôt de sa description de la foi, marque quelle est le *fondement*, la substance, la réalité, l'essence des choses que nous espérons, & la ferme conviction, la démonstration, la preuve certaine des choses que nous ne voyons pas, mais que nous croyons. Ce n'est point ici une définition rigoureuse, suivant les règles de la Logique, mais un éloge, & une description de la foi par ses effets. Il ne parle point du principal motif, ou de la cause de notre foi, qui est l'autorité de Dieu, sous laquelle nous captivons notre esprit, & lorsqu'il nous révèle ce que nous devons croire,

¶ 2. *IN HAC TESTIMONIUM CONSECTI SUNT SENES.* C'est par la foi que les anciens Peres ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux. L'Écriture leur donnant le nom d'amis, & de serviteurs de Dieu, & le Seigneur même ayant rendu témoignage à leur sainteté, & à leur mérite par les merveilles qu'il a opérées par eux, & en leur faveur, les Hébreux, à qui saint Paul écrit cette Épître, ne pouvoient que recevoir avec plaisir ce qu'il avoit à leur dire de leurs ancêtres, & ces exemples domestiques devoient faire sur eux une impression toute particulière.

¶ 3. *FIDE INTELLIGIMUS APTATA ESSE SÆCULA (A) VERBO DEI.* C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu. En effet, par quelle autre voye l'auroient-nous pu savoir ? Adam n'étoit pas encore créé; il ne le fut que le dernier des êtres sensibles, & à la fin du sixième jour. Il a donc fallu que Dieu lui ait révélé la création, ou à Moïse, qui nous en a donné l'histoire. Isaïe (b) fait remarquer aux Juifs l'avantage qu'ils avoient par dessus les autres peuples, en ce qu'ils connoissoient ce que Dieu avoit fait dès le commencement; au lieu que les autres nations n'avoient rien de pareil dans leur histoire. *Je suis le premier, & je suis le dernier, dit le Seigneur, & il n'y a point d'autre Dieu que moi. Qui est semblable à moi ? Qu'il appelle, & qu'il annonce les choses passées; qu'il rapporte par ordre ce que j'ai fait en établissant les peuples anciens; qu'il annonce les choses à venir.*

La Philosophie a fait quelques efforts pour découvrir la cause, la ma-

(A) Πίστις ἀποκαλύπτει τὸν κόσμον ἐκ τῆς ἀόρατου λόγου τοῦ Θεοῦ. Theophrastus. *Phyl. Kap. 22* vs. 12, 13.

(B) *Isai. XLIV. 7. 8.*

4. Fide plurimam hostiam Abel quam Cain, obtulit Deo, per quam testimonium consecutus est esse iustus, testimonium perhibente maneribus ejus Deo; et per illam defunctus adhuc loquitur.

4. C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Cain, & qu'il est déclaré juste, Dieu lui même rendant témoignage qu'il a accepté ses dons: & c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort.

COMMENTAIRE.

nière, le tems de la création des êtres; mais inutilement. Le passage du non-être, à l'être, est un mystère inconnu à l'esprit humain, & supérieur à tous nos raisonnemens. (a) L'éternité des êtres est une chimère insoutenable. La nouveauté du monde se prouve par cent endroits. La force toute-puissante de la parole de Dieu, & la sagesse infinie du Créateur qui nous sont découvertes dans les Livres sacrez, sont le seul dénouement à ces difficultés. Dieu a dit, & tout a été fait: (b) *Ipse dixit, & facta sunt; ipse mandavit, & creata sunt.* Voilà qui termine toutes les questions des Philosophes, & qui fixe tous les doutes de l'esprit humain, lorsqu'il veut consulter la lumière de la foi.

UT EX INVISIBILIBUS VISIBILIA FIERENT. (c) *Et que tous ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible.* Ne croyez point que Dieu ait créé le monde d'une matière préexistante, mais invisible. Il a tiré le chaos même du néant, & il a tiré du chaos tous les êtres; pour les mettre en l'état, & en l'ordre où ils sont. Ou comme le dit l'Auteur du second Livre des Maccabées: (d) Il les a tiré du non être, pour les conduire à l'être. Quand donc l'Apôtre dit que Dieu a fait que les choses devinrent visibles, d'invisibles qu'elles étoient, il faut l'entendre ainsi: Il tira du chaos qui étoit une matière informe, confuse, & invisible, (e) *Rudis indigestaque moles;* tous les êtres visibles, & sensibles. Ou bien, invisible sera mis pour non existans. Nous voyons que les hommes sont produits par des hommes, & que les arbres viennent des arbres. Un statuaire trouve dans le monde la matière de sa statue; mais au commencement il n'y avoit aucun être qui pût produire son semblable, ni aucune matière dont Dieu pût tirer les êtres matériels. (f)

¶ 4. FIDE PLURIMAM HOSTIAM ABEL. C'est par la foi

[a] Vide Chrysof. hic, homil. 22.

[b] Psalm. xxxiii. 9.

[c] *Ἐξ τοῦ μὴ οὐτις ἦν ἐποίησεν τὰ ὀρατὰ ἅπαντα ἐκ τοῦ οὐτις ἦν.*

[d] 2. Macc. vii. 28. *Οὐκ ἔξ οὐρας ἰστέρας ἀντὶ τῆς*

[e] *Genes. 1. 2. והארץ הייתה תהו ובהו: וְהָאָרֶץ הָיְתָה תְהוֹ וְבִהוּ: 2. καὶ ἡ γῆ ἦν ἀόρατος, καὶ ἀσχηματισμένη: 2. Vide*

Sap. xi. 18. *Ex mater à invisib.*

[f] Theodorot. *Ἐξ οὐρας γὰρ ἀνοήτων ἐκ ἀόρατων, ἢ δι' οὐτις ἦν οὐτις οὐ μὴ οὐρας ἢ οὐτις παύσηται.* Chryf homil. 22. hic: *Ἐξ οὐτις τὰ οὐτις ἰστέρας ἢ οὐτις, καὶ οὐτις μὴ φανερώμενος φανερώμενος, καὶ οὐτις τῶν οὐτις οὐτις τῶν οὐτις. Vide Gret. 66.*

5. Fide Enoch translatus est, ne videret mortem; & non inveniebatur, quia transfuit illum Deus: Ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

5. C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas; & on ne l'y a plus vu, parce que Dieu l'avoit transfert ailleurs: Car l'Écriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé, il plaisoit à Dieu.

COMMENTAIRE.

qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie, que Caïn. A la lettre: (a) Une plus abondante hostie. Mais les Interprètes conviennent que le mérite de son hostie consistoit moins dans son abondance, ou dans sa quantité, que dans les dispositions du cœur de celui qui l'offroit. C'est la foi d'Abel qui lui donna la préférence au-dessus de Caïn. C'est par là qu'il a mérité d'être déclaré juste, & que Dieu même a rendu témoignage à ses dons. Et comment a-t'il rendu ce témoignage? C'est, disent les Pères, (b) qu'il envoya un feu du Ciel qui consuma ce qu'il avoit offert sur son autel; faveur qu'il ne fit point à Caïn son frere. C'est ce qu'on a examiné plus au long sur la Génèse IV. 4.

PER ILLAM DEFUNCTUS ADHUC LOQUITUR. C'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort. Il est dit dans la Génèse que le sang d'Abel crioit vers Dieu de la terre où il avoit été versé: Vox sanguinis fratris tui clamavit ad me de terra. (c) C'est à cela que saint Paul fait ici allusion. (d) Le sang d'Abel qui crie vengeance, & dont Dieu exauce la voix, prouve la foi de ce saint Patriarche, & fait voir combien il est agréable à Dieu. Abel parle, & est vivant aux yeux de Dieu, même après le meurtre de son corps. (e)

Quelques-uns traduisent le Grec par: (f) Abel sont mort qu'il est, est loué encore aujourd'hui. Ou bien, il parle par la bouche de tous ceux qui louent sa justice, & son innocence; sa foi parle encore aujourd'hui; il crie d'une voix puissante aux mortels: Apprenez à craindre, & à servir le Créateur. Il invite tous les Fidèles à imiter sa foi, & sa constance jusqu'à la mort.

ÿ. 5. FIDE ENOCH TRANSLATUS EST. C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde. C'est en vertu de sa foi que Dieu lui fit la grace

(a) Πλίσια θυσία. Chryf. Εἰς μέλλουσα, λαμπροτέρα. Theodoret. Πλίσια τῆν τιμωρίαν οὐδέ λειπ.

(b) Ita Chrysof. Theophyl. alii. Vide ad Genes. IV. 4. 5. Grot. Est. Riberr. Mem. Jun. Pise. alii.

(c) Genes. IV. 10.

(d) D. Thom. Est. Grot. Riberr.

(e) Philo lib. Quod prior infidiatior melior: Ἐν γὰρ ἐ τοῦτον ἀνάει, λέγει ἡ γαλήνη ἐν οὐρανῷ, ἡ

ἡσυχία τοῦ ἐκλεκτου.

(f) καὶ ἐτὶ ἄρτι ἀνιθάνει ἐν λαοῖσιν. Sed plerique legunt: Ἐν ἡμέρῃ. Ita Cod. Alex. Steph. & Froben. Ald. Vulg. Syr. Clem. Alex. Ep. Phan. Theodoret. Theophyl. Chrysof. Hinc δὲ ἐν γὰρ λαοῖσιν, τῶν κ. τῶν ζῶν σμικροῖσιν, ἢ τῶν κατὰ πάσαν ἡλικίαν θανατωμένων, ἢ μακροζώντων. Ita & Theodoret. Ἐν γὰρ λαοῖσιν, ἀντὶ τῶν ἀ ἐκλεκτῶν ἐν μέσῳ τῶν κατὰ τῶν, ἢ κατὰ τῶν ἐκλεκτῶν, ἢ κατὰ πάσαν ἡλικίαν τῶν ἐκλεκτῶν.

8. *Fide qui vocatur Abraham, obedi-
vit in locum exire quem accepturus
erat in hereditatem; & exiit, nesciens
quò iret.*

9. *Fide demoratus est in terra repro-
missionis, tamquam in aliena, in casu-
lis habitando cum Isaac, & Jacob cohe-
redibus repositionis ejusdem.*

8. C'est par la foi que celui qui reçut depuis
le nom d'Abraham, obéit, en s'en allant dans
la terre qu'il devoit recevoir pour héritage,
& qu'il partit sans savoir où il alloit.

9. C'est par la foi qu'il demeura dans la
terre qui lui avoit été promise, comme dans
une terre étrangère, habitant sous des tentes
avec Isaac, & Jacob, qui devoient être héri-
tiers avec lui de cette promesse.

COMMENTAIRE.

doit ni honorer Dieu, s'il ne donne rien à celui qui l'honore, ni le crain-
dre, s'il ne se fiche point contre celui qui ne le craint pas : *Neque honor
nullus deberi potest Deo, si nihil prestat colenti, nec ullus metus, si non iras-
citur non colenti*, dit Lactance.

¶ 7. FIDE NOE RESPONSO ACCEPTO. *C'est par la foi que Noé
ayant été divinement averti du déluge qui devoit arriver, crut tout ce que
Dieu lui dit ; & quoiqu'alors il n'y eût nulle apparence à ce qui n'arriva
que cent vingt ans après, (a) il commença à bâtir l'arche, & à annoncer
par ses actions encore plus que par ses paroles, que la colère de Dieu étoit
prête d'éclatter contre tout le genre humain : (b) ainsi il condamna publique-
ment le monde, plongé dans l'oubli de Dieu, & dans toutes sortes de dé-
réglemens. Ainsi il devint héritier de la justice qui naît de la foi. Il fut
trouvé juste aux yeux de Dieu, à cause de sa foi : (c) *Noe vir justus, atque
perfectus fuit in generationibus suis ; cum Deo ambulavit*, dit Moïse. C'est
pourquoi Dieu le conserva avec toute sa famille, & lui donna le monde
entier pour héritage, en récompense de sa foi, & de sa vertu : *Justitia qua
per fidem est, heres est institutus*.*

¶ 8. FIDE QUI VOCATUR ABRAHAM, OBEDIVIT. *C'est
par la foi que celui qui s'appelloit d'abord Abram, & qui reçut ensuite le
nom d'Abraham, (d) sortit de la Caldée, quitta la ville d'Ur, où il étoit
né, & ensuite celle de Charan, où il étoit établi, pour venir dans la
terre de Canaan, où il n'avoit jamais été, qu'il ne connoissoit point, &
qui étoit alors possédée par un peuple nombreux, & fort corrompu. Mal-
gré tout cela, il crut à la promesse que Dieu lui fit de lui donner un jour
ce pays ; il y vécut comme étranger lui, & ses enfans ; il n'y posséda pas
un pied de terre ; (e) il n'y bâtit ni ville, ni maison ; il sortit de ce monde
sans voir aucune apparence de l'accomplissement de ce que Dieu lui avoit
promis. Mais rien de tout cela ne fut capable d'ébranler sa foi, & sa ferme
confiance en Dieu.*

(a) Chrysof. Theophyl. Vide Math. xxiv.
37. 38.
(b) 1. Petri 111. 20. 21. 2. Petri 11. 5.

(c) Genes. vi. 9.
(d) Genes. xviii. 5.
(e) Ad. vii. 5.

14. *Qui enim hec dicunt, significam se patriam inquirere.*

15. *Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant ungue tempus revertendi :*

16. *Nunc autem meliorem appetunt, id est, celestem. Idèd non confunditur Deus vocari Deus eorum; preparavit enim illis civitatem.*

17. *Fide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur, & unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones ;*

14. Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.

15. Que s'ils avoient eu dans l'esprit celle dont ils étoient sortis, ils avoient assez de tems pour y retourner :

16. Mais ils en désiroient une meilleure, qui est la patrie céleste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité.

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu le voulut tenter; car c'étoit son fils unique qu'il offroit, lui qui avoit reçu les promesses de Dieu,

COMMENTAIRE.

Céleste, ainsi que des gens qui sont sur la mer, & qui au tetout d'un long voyage, arrivant près du port, & voyant leur patrie, la saluent de loin. Ils se regardoient sur la terre comme des étrangers, & quittoient sans peine un pays qui tout beau, & tout délicieux qu'il étoit, ne leur présentoit toutefois qu'une légère image, ou une ombre de leur véritable patrie, qui est la Céleste, où tendoient tous les desirs de leur cœur.

CONFITENTES QUIA PEREGRINI SUNT. 14. QUI ENIM TALIA DICUNT, &c. *Confessant qu'ils étoient étrangers ;* comme lorsqu'Abraham dit aux fils de Loth : (a) *Advena sum, & peregrinus apud vos.* Et Isaac demeura comme étranger à Gérare, (b) & dans la Palestine. Jacob déclare au Roi d'Egypte, (c) *que les jours de son pèlerinage sont de cent trente ans.* (14.) *Des personnes qui parloient ainsi, faisoient bien voir qu'ils n'avoient point de patrie, ni de demeure fixe sur la terre, mais qu'ils en chetchoient une dans le Ciel. S'ils s'étoient regardez comme citoyens d'Ur, ou de Haran, il leur étoit aisé d'y retourner, dit Théodoret.*

¶ 16. IDEO NON CONFUNDITUR DEUS, VOCARI DEUS EORUM. *Aussi Dieu ne rougit point d'être appellé leur Dieu.* Les Rois de la terre prennent le nom de leur domaine, & des peuples qui leur obéissent, & qui habitent dans leurs Etats. Dieu parlant à Moÿse dans le buisson, (d) se déclare le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, marquant par là que ces Saints étoient ses sujets propres, & les héritiers de son Royaume Céleste, de la Jérusalem spirituelle, & invisible. (e)

¶ 17. FIDE OBTULIT ISAAC, CUM TENTARETUR. *C'est*

(a) Genes xxiii. 4.

(b) Genes xxxvi. 1. 2. 3. & seq.

(c) Genes xlviij. 9.

(d) Exod. iii. 6.

(e) Vide Theodoret. Ep. Græc. Iun.

18. *Ad quem dictum est : Quia in Isaac vocabitur tibi semen :*

19. *Arbitrari quia & à mortuis suscitare potens est Deus ; unde eum & in parabolam accepit.*

20. *Fide & de futuris benedixit Isaac Jacob , & Esau.*

18. Et à qui il avoit été dit : La race qui portera votre nom , est celle qui naîtra d'Isaac.

19. Mais il pensoit en lui-même que Dieu le pourroit bien ressusciter après sa mort ; & ainsi il lui fut rendu comme une figure de ce qui devoit arriver.

20. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob , & à Esau une bénédiction qui regardoit l'avenir.

COMMENTAIRE.

par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu voulut le tenter, & lui procurer une occasion d'exercer sa vertu, & son obéissance, & à nous un exemple d'une foi parfaite, & d'une entière soumission aux ordres de Dieu. (a) L'Apôtre dit qu'il offrit Isaac, c'est-à-dire, qu'il se mit en devoir de le faire, & qu'il ne rint pas à lui qu'il ne le fit. (b) *Immolari sibi Deus filium jussit : Pater obtulit, & quantum ad defunctionem cordis pertinet, immolavit.*

¶ 18. AD QUEM DICTUM EST. *A qui il avoit été dit.* Le Seigneur dit à Abraham : La race qui portera votre nom, sortira d'Isaac. Ou bien : Abraham offrit à Dieu son premier-né, dont il lui avoit été dit, &c. *Ad quem est mis pour de quo ;* de même que ci-devant Chap. 14. 13. *Ad quem nobis sermo.* Et Heb. 1. 7. *Et ad Angelos, pour, & de Angelis, &c.*

¶ 19. QUIA ET À MORTUIS SUSCITARE POTENS EST. *Il pensoit en lui-même que Dieu pourroit bien le ressusciter après la mort.* Pour accorder l'obéissance qu'il rendoit à Dieu en immolant Isaac, avec la promesse que Dieu lui avoit faite de lui donner par Isaac une postérité nombreuse, il comprit qu'apparemment Dieu ressusciteroit Isaac après sa mort. Sans cela, il auroit paru de la contradiction entre les promesses, & les ordres de Dieu.

UNDE EUM, ET IN PARABOLAM ACCEPIT. *Aussi il lui fut rendu comme une figure de ce qui devoit arriver.* Comme une figure de la résurrection qu'il s'imaginait que Dieu feroit en sa faveur. Il crut que le Seigneur le ressusciteroit, & en effet il le ressuscita en quelque sorte en le lui rendant. Abraham le reçut des mains de Dieu, comme s'il l'eût tiré des bras de la mort ; (c) ou bien il le reçut comme un rype de la résurrection de JESUS-CHRIST. (d) Isaac sur le bucher, représentoit le Fils de Dieu sur la croix ; Isaac rendu à son père, figuroit JESUS-CHRIST résuscité.

(a) Vide Theodoret. Esf.

(b) Salvian. de Gubern. Dei, l. 1. p. 26.

(c) Grot. Cassal. Le Clerc, alii.

(d) Theophyl. Ἐν ἀναβολῇ, ἀπὸ τοῦ ἐν τῷ αἵματι τοῦ ἱεροῦ πατρὸς Ἰησοῦ. Ita & Theodoret. & alii quædam plurimi.

21, *Fide Jacob moriens, singulos filiorum Joseph benedixit, & adoravit fastigium virgæ ejus.*

21. C'est par la foi que Jacob mourant bénit chacun des enfans de Joseph, & qu'il s'inclina profondément devant le bâton de commandement que portoit son fils.

COMMENTAIRE.

§. 20. FIDE ET DE FUTURIS BENEDIXIT ISAAC. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob, & à Esau une bénédiction, qui regardoit l'avenir. Dieu lui ouvrit les yeux de l'esprit, & l'éleva au-dessus de ce qui se passoit en sa présence, pour prédire à Jacob, & à Esau ce qui arriveroit, non-seulement à leur personne, mais aussi à leur postérité. (a) Jacob qui n'étoit que le cadet, est préféré à Esau qui étoit l'aîné; & quoique ni Abraham, ni Isaac n'eussent rien possédé dans la terre de Canaan, Isaac donne à Jacob son fils l'héritage de ce pays, comme une chose dont il avoit droit de disposer en vertu des promesses faites à son pere. Jacob, & Esau étoient la figure des deux peuples, du Juif, & du Gentil; (b) l'un élu, & l'autre réprouvé. Isaac portoit apparemment ses vûes jusques-là, dans la bénédiction qu'il donne à Jacob au préjudice d'Esau.

§. 21. FIDE JACOB MORIENS. C'est par la foi que Jacob mourant, bénit chacun des enfans de Joseph. Il bénit Manassé, & Ephraïm, comme l'on sait; & par une lumière supérieure, il préféra Ephraïm à Manassé, contre l'ordre de la naissance, & contre l'intention de Joseph leur pere. (c) Il prévoyoit que la tribu d'Ephraïm seroit la plus puissante, & qu'elle posséderoit le Royaume des dix Tribus pendant un long tems.

ET ADORAVIT FASTIGIUM VIRGÆ EIUS. Et il s'inclina profondément devant le bâton que portoit son fils. C'est ainsi que plusieurs bons Interprètes (d) entendent le Texte des Septante en cet endroit, & dans la Genèse. (e) Jacob rempli de foi s'inclina profondément devant le bâton de commandant, ou le sceptre que portoit Joseph, reconnoissant dans cette marque l'autorité divine de JESUS-CHRIST, dont Joseph étoit la figure, ou l'autorité royale qui devoit résider dans la tribu d'Ephraïm.

D'autres traduisent le Grec par: (f) Il adore Dieu, appuyé sur l'extrémité de son bâton. On suppose que Jacob s'étoit levé sur son seant pour parler à Joseph, & pour exiger de lui le serment qu'il devoit faire de reporter son corps dans le sépulcre de ses peres; & qu'après cela, il pancha la tête sur son bâton, pour adorer Dieu, & pour lui rendre grâces d'avoir pleine-

(a) Genes. xxvii. 27. 28. &c.

(b) Rom. ix. 10. 11. 12. & seq.

(c) Genes. xlviii. 13.

(d) Chrysost. Theophyl. Theodorot. Est. Mten. Tir. alij.

(e) Genes. xlviii. 31. *Kaj negotusvovs iai qj*
ânep; vte jâ:dv aiiv

(f) Aug. qu. 162. in Genes. Diader. & Gronov. ad. Genes. xlviii. Hieron. Quæst. Hebr. Grec. hic, Erasmo. Jun. Jac. Capell. &c.

22. *Fide Joseph moriens, de profec-tione filiorum Israël memoratus est, & de ossibus suis mandavit.*

23. *Fide Moyses natus, occultatus est mensibus tribus à parentibus suis, & quòd vidissent elegantem infantem; & nuntiarunt Regi Edictum.*

22. C'est par la foi que Joseph mourant parla de la sortie des enfans d'Israël hors de l'Égypte, & qu'il ordonna qu'on en transportât les os.

23. C'est par la foi qu'après que Moÿse fut né, son pere, & sa mere le tinrent caché durant trois mois, ayant vû dans cet enfant une beauté extraordinaire, & qu'ils n'appréhendèrent point l'Edit du Roi.

COMMENTAIRE.

ment rempli tous ses souhaits. Le Grec peut très-bien recevoir ce sens.

Enfin saint Jérôme, Aquila, Symmaque, & les Interprètes attachez à l'Hébreu, le traduisent ainsi : (a) *Jacob adora Dieu tourné vers le chevet de son lit.* D'autres plus simplement : *Il se recoucha sur le chevet de son lit.* Il s'étoit levé sur son séant, comme on l'a dit, & après avoir conjuré Joseph de lui promettre avec serment qu'il ne laisseroit pas son corps dans l'Égypte, mais qu'il le reporteroit dans la terre de Canaan, Jacob à qui l'âge, & la foiblesse ne permettoient pas de demeurer assis plus long tems, se recoucha sur son chevet. Et ce sens est peut-être le plus naturel, & le plus conforme à l'Hébreu. Mais saint Paul dans toute cette Epître suit toujours la Version des Septante.

ÿ. 22. FIDE JOSEPH, MORIENS DE PROFECTIONE FILIORUM ISRAEL. *C'est par la foi que Joseph mourant, parla de la sortie des enfans d'Israël.* Joseph rempli de l'esprit de foi, & de prophétie, prédit à ses freres que le Seigneur les visitera, (b) & il les prie de transporter avec eux ses os lorsqu'ils retourneront dans la terre de Canaan. Cette attention sur ses os semble insinuer l'espérance de la résurrection.

ÿ. 23. FIDE MOYSES NATUS, OCCULTATUS EST. *C'est par la foi qu'après que Moÿse fut né, son pere, & sa mere le tinrent caché pendant trois mois.* Amram, & Iocabed, pere, & mere de Moÿse, savoient les ordres de Pharaon, & le danger auquel ils s'exposoient en voulant cacher leur enfant. Mais comme ils savoient les promesses que Dieu avoit faites à leur pere Abraham de multiplier sa race, comme les étoiles du Ciel, & les assurances qu'il lui avoit données de les tirer un jour de l'Égypte, ils s'exposèrent volontiers au danger d'encourir la disgrâce du Roi, pour entrer dans les desseins de Dieu, en conservant un fils qu'il leur avoit donné, & dont la beauté toute extraordinaire, leur parut une marque de

(a) וישתחו ישראל על ראש ישתחו. *Aqu.*
Προσκύνησεν Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸ κεφάλαιον τῆς ἀλφειᾶς.
S. m. Ἐπὶ τὸ ἄνωγίον τῆς ἀλφειᾶς. *Vulg. Genes. 22 v. 11*
31. Adoravit Israël Deum conversus ad leivani

expus. Alii: Reclinavit se ad caput leivani. S. m.
Soc. Capell. Le Clerc, &c.
(b) *Genes. 2. 25.*

24. *Fide Moyſes grandis factus, negavit ſe eſſe filium filia Pharaonis,*

24. C'eſt par la foi que lors que Moyſe fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon ;

COMMENTAIRE.

la prédilection de Dieu pour lui, & peut-être des deſſeins qu'il avoit ſur lui. (a) Car Joſeph raconte (b) qu'Amram pere de Moyſe s'étant adreſſé à Dieu pendant la groſſeſſe de Jocabed, pour ſavoir ce qu'il auroit à faire ſi elle lui donnoit un garçon: Dieu lui déclara que le ſils qui lui naîtroit, étoit celui qui devoit délivrer les Iſraélites de l'Egypte, & accabler les Egyptiens de tous les maux qu'ils vouloient éviter en faiſant mourir les enfans des Hébreux. Il communiqua ſon ſonge à Jocabed, & ils réſolurent enſemble de conſerver l'enfant qui devoit naître. Les couches de Jocabed furent faciles, & heureuſes, & elle accoucha ſans que les gardes s'en apperçuſſent. (c) C'eſt ce que raconte Joſeph, ſur l'ancienne tradition de ſes peres.

Quelques anciens Exemplaires Grecs, & Latins (d) liſent à la fin de ce v. ces mots: *C'eſt par la foi que Moyſe étant devenu grand, ſua l'Egyptien, étant touché de l'humiliation de ſes freres.* Ce qui paroît pris des Actes. Voyez Act. VII. 24. Zeger ſemble croire que ce paſſage étoit dans les premiers Exemplaires de cette Epître, & qu'il en a été ôté depuis long-tems par la négligence des Copiſtes, à cauſe des mots, *fide Moyſes grandis factus*, qui ſe rencontroient dans les verſets 23. & 24.

v. 24. FIDE MOYSES GRANDIS FACTUS, NEGAVIT SE ESSE FILIUM FILIAE PHARAONIS. *C'eſt par la foi que lors que Moyſe fut devenu grand, (e) il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon.* Dieu éclaira de bonne heure l'eſprit de Moyſe, ſoit qu'il ait appris de ſes peres ce que Dieu leur avoit révélé avant ſa naiſſance, & ce qui étoit arrivé enſuite, ſoit qu'il l'ait connu immédiatement par une lumière ſurnaturelle, & intérieure, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit eſpérer de l'adoption de la fille du Roi, (f) & aima mieux vivre parmi ſes freres dans l'humiliation, & dans les travaux, que de demeurer plus long-tems à la Cour. Il fit plus de cas des promeſſes que Dieu

(a) Vide Grot. Eſt. Men. Tir. &c.

(b) Joſeph. Antiq. l. 2. c. 5. Ο υἱὸς γὰρ ἔχθη τῶν γυναικῶν αἰγυπτίαι διδίδου κατὰ γενεὴν ἀρσενίου καὶ ἐβγαδίου τῆς κατὰ δαμῆναι, οὗς ἔβου, &c.

(c) Ibidem: Ταῖς πρὸ τῶν γεννητῶν, ἀφ' ἧσπερ, οὐκ ἐπὶ οὐδ' αὐτῶν ἐτακρίθῃ γυναικὸς κατὰ τὴν δαμῆναι τῆς φαραῶνα, ἐκ τῶν τῶν αἰσίων ἰουδαίων, καὶ τὸ πρὸ φαραῶν αἰσὶν γεννητῶν τῶν αἰγυπτίων.

(d) Cod. Clarom. Nieuw pſyca γυναικῶν

Μαρίης αἰσίων τῶν αἰγυπτίων, κατὰ τὴν τῶν γεννητῶν αἰσὶν αἰσίων αἰσίων. Clar. & S. Germ. Lat. Fide magnus factus Moyſes, occidit Egyptium, confiderens de orem fratrum ſuorum. Ita & alii quid. apud Eriſon & Zeger.

(e) Il avoit quarante ans, dit ſaint Etienne Act. VII. 23.

(f) Σαοδ. II. 10. ΑΒ. VII. 21.

25. *Magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere iuncturam.*

26. *Majores divitias estimans thesaurorum Ægyptiorum, improprium Christi; aspicebat enim in remunerationem.*

25. Et qu'il aime mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché;

26. Jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST étoit un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Égypte, parce qu'il envisageoit la récompense.

COMMENTAIRE.

avoit faites à ses ayeux, que de celles que lui faisoit la Princesse qui l'avoit adopté, il préféra la qualité de serviteur du Seigneur, à celle de Prince de l'Égypte. Car Joseph (a) dit que la Princesse Thermuthis pensoit à le faire déclarer héritier du Royaume, parce qu'elle n'avoit point d'enfant.

Ψ. 25. *MAGIS ELIGENS AFFLIGI.* Il aime mieux être affligé avec le peuple de Dieu, avec les Hébreux ses freres, dont il savoit que Dieu s'étoit déclaré le protecteur, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché. Il préféra la vie laborieuse des Hébreux, aux délices de la Cour, qu'il ne pouvoit goûter, sans tomber dans le péché; il auroit crû pécher, si sans se mettre en peine de ses freres, il s'étoit livré aux plaisirs. (b) Dès que Dieu lui eut fait connoître qu'il le destinoit à être le Libérateur des Hébreux, il ne songea plus qu'à exécuter ce grand dessein.

Ψ. 26. *IMPROPERIUM CHRISTI.* Jugeant que l'ignominie de JESUS-CHRIST étoit un plus grand trésor, que toutes les richesses de l'Égypte. L'ignominie de JESUS-CHRIST est, ou celle que l'on souffre à son occasion, & pour l'amour de lui, ou une ignominie pareille à celle qu'il a soufferte. (c) Comme Moÿse étoit une figure de JESUS-CHRIST, il représentoit dans les outrages qu'il souffroit, ceux que JESUS CHRIST devoit souffrir. (d) L'opprobre de JESUS-CHRIST en cet endroit, est une manière de parler à peu-près pareille à celle qu'on lit ailleurs dans saint Paul: (e) *Vinctus Christi*, prisonnier de JESUS-CHRIST, au lieu de, prisonnier pour la cause de JESUS-CHRIST. (f) *Afflictiones Christi*; les afflictions de JESUS-CHRIST, au lieu, des afflictions auxquelles on est exposé pour son service. L'Apôtre se sert exprés de cette expression en cet endroit, pour

(a) Joseph Antiq. l. 2. c. 5. Ὅσα δὲ ταῦτα ἐμνήσθη, ἢ δειμαδίαι παιδικότητι, γὰρ ἐν γυναικὶ αὐτῆς καὶ πάλαι κείμενα μυστήρια πάλαι παύειν, ἐπιθυνοῦσι ταῦτα, καὶ ἐστὶν οὗτος διαδοχῆς, καὶ ἡ βουλὴ οὗ μὴ τῶν παλαιῶν ἡγοῦνται.

(b) Chrysost. Ἐμφύλιος ἡμῶν τὸ μὴ θιλάσθαι τοῦ ἀλλοῦ συγκληρονομήσαι. Theophyl. Ἐὰν δὲ ἐν μὴ συγκληρονομήσει ἐσθίει τοῖς κληρονομήσει, ἀμφύβου-

τος, τὸ λεγόμενον πρὸς τὸν κληρονομήσει, καὶ κληρονομήσει. Occum. Ribor.

(c) Chrysost. Καὶ ἴδὲ, τὸν ἀποδοκίματον τὸν Χριστὸν; τὸ γὰρ διὰ Χριστοῦ ἀποδοκίματον, βίβλιον ἔχοντα τὸ ἀποδοκίματον. Et post pauca: Οὐκ ἀποδοκίματον ἀποδοκίματον, ἢ ἐ Χριστοῦ ἀποδοκίματον. Alibi plures.

(d) Theod. ret. D. Thom. Grat. Eß.

(e) Philom. Ψ. 1. & Ψ. 2. & Ephes. 111. 7.

(f) Coloss. 1. 24.

27. *Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem Regis; invisibilem enim tamquam videns sustinuit.*

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans craindre la fureur du Roi, car il demeura ferme, & constant comme s'il eût vu l'Invisible.

COMMENTAIRE.

consoler les Hébreux auxquels il écrivoit, & qui étoient exposez à divers opprobres pour le nom de JESUS-CHRIST.

¶ 27. FIDE RELIQUIT ÆGYPTUM, NON VERITUS ANIMOSITATEM REGIS. C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans craindre la fureur du Roi. Un des plus pressans motifs qui engageassent Pharaon à opprimer les Israélites, étoit de les empêcher de quitter l'Égypte, (a) & de se retirer dans un autre pays. Comme le Roi, & les peuples d'Égypte tiroient d'eux tous les services que l'on tire des esclaves, il étoit de leur intérêt de ne pas souffrir qu'ils sortissent de leur pays. Moïse étant aussi connu qu'il l'étoit à la Cour, comprit bien qu'en se retirant du pays, il irriteroit étrangement le Roi, & que l'on ne manqueroit pas de le faire chercher par tout où il seroit, pour le livrer à Pharaon. Mais sa grande foi lui fit mépriser les dangers; il se retira dans le pays de Madian, à la vûe de l'Égypte; car Madian n'en étoit séparé que par la largeur de la mer Rouge, qui n'est nullement large en cet endroit-là. Il n'y demeura pas caché; il y épousa la fille de Jéthro Prêtre, ou Prince de la ville de Madian. Il s'assûra que Dieu qui lui avoit révélé qu'il le destinoit à délivrer son peuple (b), de la servitude d'Égypte, lui feroit naître des occasions d'exécuter ses desseins, malgré toute l'animosité du Roi.

Mais, dira-t-on, comment accorder ce que dit ici saint Paul, que Moïse s'enfuit, sans craindre la colère du Roi, avec ce qui est dit dans l'Exode, (c) qu'il s'enfuit craignant le ressentiment de Pharaon, qui ayant appris qu'il avoit tué un Égyptien, cherchoit à le faire mourir? On répond à cela, 1°. Que Moïse craignit le danger, comme tout homme de bon sens le doit craindre; mais qu'il ne le craignit pas jusqu'à abandonner son devoir, & la confiance qu'il avoit en Dieu. 2°. Il craignit le danger qui le menaçoit, & il prit les moyens que la Providence lui ouvroit pour s'en garantir, mais il ne le craignit pas jusqu'à rentrer Dieu, & à lui demander des miracles avant le tems. Il ne douta point que le Seigneur ne le tirât du danger, & qu'il n'exécutât les desseins qu'il avoit sur lui. Il y a une crainte prudente, sage, & circonspecte, qui n'est point op-

(a) Exod. 1. 10. Venite sapienter opprimamus eum, ne forte multiplicetur, & expugnetur vobis, egredietur de terra.

(b) Act. vii. 25. Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per moysen illis da-

ret salutem illis.

(c) Exod. 11. 14. Timuit Moyses, & ait: Quomodo factum est palam verbum istud? Audivique Pharaos sermone hunc, & curabatur occidere Moysen; qui fugiens d. conf. e. 7. v. 15. & c.

28. *Fide celebravit Pascha, & sanguinis effusionem; ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.*

29. *Fide transternunt mare rubrum tanquam per aridam terram: quod experti Ægyptii, devorati sunt.*

28. C'est par la foi qu'il célébra la Pâque, & qu'il fit l'aspersion du sang de l'agneau; afin que l'Ange, qui touit tous les premiers-nez, ne touchât point aux Israélites.

29. C'est par la foi qu'ils passèrent à pied sec la mer rouge; au lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis par les eaux.

COMMENTAIRE.

posée à la grandeur d'ame, & au grand courage, mais elle l'est à la témérité, & à l'imprudence.

Saint Chrysostome, (a) & Théophylacte concilient ainsi la crainte, & la fuite de Moÿse marquée dans l'exode, avec son courage, & son intrépidité marquées ici, en disant qu'il craignit la colère du Roi, en fuyant, & en se retirant dans le pays de Madian: mais il témoigna son courage, & sa grandeur d'ame, en retournant en Egypte, lorsque Dieu le lui ordonna, sans craindre la colère du Roi, à qui il alloit perter des ordres de Dieu, qui ne pouvoient que lui être très désagréables. Théodoret (b) croit qu'il fit paroître son intrépidité en attaquant, & en tuant l'Egyptien, & sa prudence en quittant l'Egypte: *Fide reliquit Ægyptum, non veritus indignationem Regis*; c'est à-dire, c'est par la foi que sans craindre l'indignation du Roi, il tua un Egyptien, & se vit par là dans la nécessité de se sauver.

ÿ. 28. FIDE CELEBRAVIT PASCHA. C'est par la foi qu'il célébra la Pâque. Moÿse dix jours avant la sortie d'Egypte, (c) avoit par l'ordre de Dieu fait préparer dans chaque maison des Israélites, un agneau, ou un chèvreau, qui devoit être immolé la nuit même auquel arriva la mort de tous les premiers-nez de l'Egypte, mis à mort par l'Ange exterminateur, (d) & qui fut celle de la sortie de l'Egypte. Dans toute cette cérémonie la foi de Moÿse éclatta, premièrement en faisant préparer l'agneau dix jours auparavant. 2°. En disant aux Hébreux d'emprunter auprès des Egyptiens des vases d'or, & d'argent, qu'ils ne devoient leur rendre jamais. 3°. En faisant immoler l'agneau pascal, comme une victime pour se préparer au voyage, & à leur sortie d'Egypte, quoiqu'alors le Roi ne fût nullement disposé à leur en accorder la permission. 4°. Enfin en faisant oindre les poteaux des portes des Hébreux, (e) afin que l'Ange

(a) Chrys. Theophyl. Θεωροῦντες μὴ γὰρ ἂν τὸ προσέσωσε κακοῦτόν, μὴ ἢ ἰσχυροῦς ἦεν ὁ πῶτος. Ἐπεὶ δὲ πάλιν ἀπέμεινε, εἰδείξεν ὅτι πιστεύει τῷ Θεῷ.

(b) Theodoret. Τὸν μὲν ἄγωνα φοβούμενος κατέφυκε, θαυματοῦς δὲ τῶν ἀγρίων κατακλίσει. Τὸν

φυγόντα τὸν ἀπὸ τῆς αἰτίας τῆς αἰτίας τῆς φυγῆς.

(c) Exod. XII. 3. 4.

(d) Exod. XII. 4. 5. XII. 13. 19. Sap. XVII.

5. & c.

(e) Πέσω πιστεύει τὸ πῶτος, ὃ τὸν πῶτος τὸ σώματι.

30. *Fide muri Jericho corruerunt, circumituerunt septem.*

31. *Fide Rahab meretrix non perit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.*

32. *Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarrarem de Gedeon, Barac, Samson, Jephthe, David, Samuël, & Prophetis;*

30. C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent par terre, après qu'on en eut fait le tour sept jours durant.

31. C'est par la foi que Rahab, qui étoit une femme débauchée, ayant sauvé les espions de Josué, qu'elle avoit reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules.

32. Que dirai-je davantage? Le tems me manquera, si je veux parler encore de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuël, & des Prophètes,

COMMENTAIRE.

exterminateur n'y entrât point, & n'y fit mourir personne.

ÿ. 29. FIDE TRANSIERUNT MARE RUBRUM. *C'est par la foi qu'ils passèrent à pied la mer Rouge.* Et Moÿse, & tout Israël donnèrent dans cette occasion une grande preuve de leur foi, étant entrez dans le sein de la mer Rouge, ouverte pour leur donner passage, sans craindre que les flots ne retombassent sur eux, & ne les enveloppassent, lorsqu'ils seroient au milieu de son lit. On peut voir nôtre Dissertation sur le passage de la mer Rouge, à la tête de l'Exode.

ÿ. 30. FIDE MURI JERICO CORRUERUNT. *C'est par la foi des Israélites, & principalement de Josué, & des Prêtres, qui firent le tour de la ville de Jéricho sept jours de suite, avec l'Arche d'Alliance, que les murs de cette ville se renversèrent d'eux-mêmes, le septième jour, lorsque toute l'armée eut jetté un grand cri. Tout cela s'exécuta en vertu de la promesse du Seigneur, annoncée au peuple par Josué. (a)*

ÿ. 31. FIDE RAHAB MERETRIX. *C'est par la foi, que Rahab ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules.* Rahab femme Cananéenne, idolâtre, & avec cela d'un métier infâme, étant éclairée d'une lumière surnaturelle, reçut les espions envoyez par Josué, crut que le Seigneur livreroit à son peuple tout le pays de Canaan, conformément à ce qui avoit été prédit aux Patriarches; elle douta si peu de la prise de Jéricho, qu'elle exigea le serment des espions, qui lui promirent au nom de Josué, qu'elle y auroit la vie sauve, avec ceux de sa famille qui se trouveroient dans sa maison.

ÿ. 32. DE GEDEON, BARUC, SAMSON, &c. *Que dirai-je de Gédéon, de Barac, de Samson, & des autres? Comme il parloit aux Hébreux qui savoient parfaitement l'histoire de la Bible, il ne touche qu'en*

(a) Josué vi. 3. 4. 5.

33. *Qui per fidem vicerunt Regna, operati sunt iustitiam, adepti sunt repromissiones, obturaverunt ora leonum,*

33. Qui par la foi ont conquis les Royaumes, ont accompli les devoirs de la justice, ont reçu l'effet des promesses, ont fermé la gueule aux lions;

COMMENTAIRE.

passant ces grands noms, dont la vie étoit si célèbre dans la nation. Il étoit aisé de montrer que chacun de ces grands hommes ne s'étoit si fort distingué, que par leur foi. Il dit un mot de chacun d'eux, & de plusieurs autres dans les versets suivans, mais sans les nommer. (a)

ψ. 33. QUI PER FIDEM VICERUNT REGNA. *Qui par la foi ont conquis les Royaumes.* Josué a vaincu plusieurs Rois dans la terre de Canaan. (b) Baruc remporta une grande victoire contre Sisara Général de l'armée de Jabin Roi d'Asor. (c) Gédéon battit les Madianites; (d) Jephthé les Ammonites, & les Moabites; (e) Samson les Philistins en plusieurs rencontres; (f) Samuël par ses prières obtint de Dieu une victoire signalée contre les mêmes Philistins; (g) David obtint par le mérite de sa foi le Royaume de Juda, que le Seigneur lui avoit promis par la bouche de Samuël: & animé de cette foi, il subjuga un très-grand nombre de peuples, & les réunit à sa domination.

OPERATI SUNT JUSTITIAM. *Ils ont accompli les devoirs de la justice.* Baruc, Gédéon, Jephthé, Samson, Samuël ont été Juges d'Israël; & le Seigneur les ayant choisis, ils ont rempli les devoirs de leur charge d'une manière qui est louée même dans l'Écriture. On ne prétend pas canoniser toutes leurs actions. On trouve dans la vie de Samson bien des défauts; Jephthé n'en a pas été exempt; quand ce ne seroit que dans le sacrifice qu'il fit de sa fille. Aussi les Auteurs sacrez qui nous apprennent leurs bonnes, & leurs mauvaises actions, n'ont garde de louer les mauvaises, tandis qu'ils donnent aux bonnes les louanges qu'elles méritent.

ADEPTI SUNT REPROMISSIONES. *Ils ont reçu l'effet des promesses.* Baruc, & Gédéon ont remporté des victoires, comme le Seigneur le leur avoit promis. Samson fut la terreur des Philistins, suivant les promesses de l'Ange à ses parens. David après avoir essuyé de longues persécutions, vit enfin l'accomplissement des promesses que le Seigneur lui avoit faites, de lui donner le Royaume de son peuple.

OBTURAVERTUNT ORA LEONUM. *Ils ont fermé la gueule des lions.* Ceci regarde principalement Samson, qui tua un jeune lion qui l'ac-

(a) Theodoret. hic.
(b) *Idem per totum.*
(c) Judic. 17. v.
(d) Judic. vi. vij. viij.

(e) Judic. xi.
(f) Judic. xij. xiv. xv. xvi.
(g) 1. Reg. vij. p. 10. & seq.

34. *Extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convulnerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum.*

34. Ont arrêté la violence du feu, ont évité le tranchant des épées, ont été guéris de leurs maladies, ont été remplis de force, & de courage dans les combats, ont mis en fuite les armées des étrangers.

35. *Acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem discenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.*

35. Les femmes ont recouvert par la résurrection leurs enfans morts. Les uns ont été cruellement étendus, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection.

COMMENTAIRE.

taqua dans des vignes; (a) & David, qui disoit à Saül qu'il se battoit contre les ours, & contre les lions. (b) Et enfin Daniel, qui ayant été jetté dans la fosse aux lions, en sortit sain, & sauf. (c)

ÿ. 34. EXTINXERUNT IMPETUM IGNIS. *Ont arrêté la violence du feu.* Daniel, & ses Compagnons furent jettez dans la fournaise ardente, sans en être endommagez. (d)

EFFUGERUNT (e) ACIEM GLADII. *Ont évité le tranchant de l'épée.* Elie évita le glaive de Jézabel, David celui de Saül, Michée celui d'Achab, Elisée celui de Joram, &c.

CONVALUERUNT DE INFIRMITATE. *Ils ont été guéris de leur maladie.* Job, & Ezéchias furent guéris d'une manière miraculeuse, & en récompense de leur foi. Saint Chrysostome, (f) & les Auteurs qui ont accoutumé de le suivre, entendent ceci de la captivité de Babylone, que l'Ecriture représente souvent comme un état de mort, & de langueur. Dieu en a tiré les Hébreux, les a remplis de force, & de courage; en sorte que sous les Maccabées ils ont mis en fuite des armées entières. *Fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum.* Cela peut s'appliquer à tous les guerriers dont on a déjà parlé; mais il semble qu'il regarde principalement les Maccabées. On ne vit jamais plus de foi, plus de zèle, plus de Religion, que dans ces Guerriers; & jamais la toute-puissante protection de Dieu ne parut avec plus d'éclat, que dans les guerres qu'ils firent contre les Généraux des Rois de Syrie.

ÿ. 35. ACCEPERUNT MULIERES DE RESURRECTIONE MORTUOS SUOS. *Les femmes ont recouvert par la résurrection leurs en-*

(a) Judic. xiv. 5.

(b) 1. Reg. xvii. 34 35.

(c) Dan. vii. 22.

(d) Dan. iii. 49. 50. 52.

(e) Græc. Ἐξέφυγον: Effugerunt. Sed plures Vulg. Libri: Effugerunt. Et ita Edit. Sixti V.

1590.

(f) Ἐπίδομα μὲν τῶν ἰσχυρῶν ἢ ἀδύνατον. Chrys. Τὰ κενὰ τῶν ἰσχυρῶν τῶν ἀπὸ Βαβυλῶνος, ἐλάττω ἀδύνατον. Ἄλλοι ἀδύνατον φερεῖ, ὡς ἴσως ἀπὸ τῆς ἀρχιμανίας. Ὅτι τῶν ἀρχιμανίας τῶν ἰσχυρῶν, ὡς ἐστὶν τὰς αὐτῶν ἀδύνατον, &c.

36. *Alii verò ludibria, & verbera experti, insuper & vincula, & carceres.* 36. Les autres ont souffert les moqueries ; & les fûets, les chaînes, & les prisons.

COMMENTAIRE.

sans morts. La femme de Sunam, hôtesse d'Elisée, (a) & la veuve de Sarepta hôtesse d'Elie, (b) ont reçu leurs enfans morts ressusitez par les prières de ces Prophètes. Ces résurrections sont autant la récompense de leur propre foi, que celle du mérite, de la foi, & des prières de ces hommes de Dieu.

ALII AUTEM DISTENTI SUNT. Les uns ont été cruellement étendus. Plusieurs (c) croient que l'Apôtre veut parler du tourment du cheval, où l'on étendoit les criminels avec une violence extraordinaire, & jusqu'à leur déboüetter les os. Les autres (d) du supplice de la rouë, ou un malheureux étoit étendu dans une posture très-douloureuse. D'autres (e) de la décollation ; d'autres (f) des tourmens en général. Mais le vrai sens est celui que Théophylacte rapporte, & qu'Occuménius, & plusieurs autres ont suivi, (g) en traduisant : *Les uns ont été mis à mort à coups de bâtons.* Pour exercer ce supplice, qui est encore aujourd'hui fort en usage dans l'Orient, on couche le coupable par terre le dos en bas, & on le frappe sur la plante des pieds, qu'on lui tient élevez en haut, quelquefois jusqu'à la mort, & quelquefois on lui donne simplement un certain nombre de coups. C'étoit la manière ordinaire de donner la question. L'Auteur de la Vulgate qui a traduit le Grec par ; *distenti sunt*, a voulu marquer la posture où l'on mettoit ceux à qui l'on devoit faire souffrir ce supplice. On ne doute pas (h) que l'Apôtre en cet endroit ne fasse allusion aux souffrances du vicillard Eléazar, rapportées dans les Livres des Maccabées ; (i) il se sert des mêmes termes que l'Auteur de ces Livres. Voyez nôtre Dissertation sur les supplices des Hébreux, à la tête du Deuteronome.

ÿ. 36. *ALII LUDIBRIA, ET VERBERA EXPERTI.* Les autres ont souffert les moqueries, & les fûets. Elisée a été exposé à la raillerie

[a] 4. Reg. xv. 14. 15.

[b] 1. Reg. xvi. 21.

[c] D. Thom. Cajet. Gros. Vide Gataker ad vers. c. 46.

[d] Vide Hamm.

[e] Chryf. hic : ἀποθραυστικῆς γὰρ ἀλύτου ἢ ἀπειθαρχίας. Ita & Theophyl. & Occum. Strigel. C. ß. Gauer.

[f] Vide Gataker, Syr Tremel. Jun.

[g] Εὐρωπαϊκῶν Ὀκνητῶν. Διὰ ῥημάτων ἀνίσταντο. Theophyl. Τὸς δὲ τὸ ῥωμαϊστῆριον,

ῥημάτων τοῦδὲ αὐτοῦ Ἰησοῦ. Τυροῦ δὲ, ἴδου τίς τὸς αὐτοῦ ὡς οὐκ ἔστιν ἄλλος ἢ τοῦδὲ αὐτοῦ. Hesych. Πόλιον Erasmus. Dros. Pisc. Gataker. Est. Le Clerc.

[h] Gros Est. Men. Ham. Le Clerc, alii.

[i] 2. Macc vi. 29. Οὗ δὲ ἀδουαριῶς ἐστὶ τὸ τυροῦται πορροῦς 29. Τονδῶ δὲ αἰκῶν, ἡμὶ τὸ ῥωμαίων ἰσχυρὸν ἔστι 30. Ἄλλως δὲ τῆς πλεονασίας πλεονασίῃ, ἀπὸ τῶν εἰρησίων, ἐκλήθη ὁσπέρην κατὰ οὐκ ἄλλοι ὄντες μὴ ἐπιβῆθαι. Voyez aussi Jolycph De Imperio Rationis,

37. *Lapidati sunt, scilicet sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt: circumierunt in meliss, in pellibus capris, egemes, angustiati, afflicti:*

37. Ils ont été lapidez; ils ont été sciez; ils ont été éprouvez en toute manière; ils sont morts par le tranchant de l'épée. Ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis, & de peaux de chèvres, étau abandonnez, affligez, persécutez;

COMMENTAIRE.

même des enfans. (a) Les autres Prophètes ont souvent été traitez de séducteurs, & de faux Prophètes. Jérémie a été frappé par Phalsur, & envoyé en prison. (b) Michée fils de Jémia fut frappé au vis. g^e par le faux Prophète Sédécias fils de Chanaana. (c) Les Maccabées ont souffert tous ces tourmens, & plusieurs autres. (d)

ÿ. 37. LAPIDATI SUNT. *Ils ont été lapidez.* Comme Naboth, (e) & Zacharie qui fut mis à mort entre le Temple, & l'Aurel, par les ordres de Joas. (f)

SECTI SUNT. *Ils ont été sciez.* On a montré ailleurs (g) que le supplice de la scie étoit autrefois commun dans l'Orient. (h) Les Hébreux tiennent par tradition que le Prophète Isaïe fut sciez en deux par l'ordre de Manassé Roi de Juda; c'est ce qu'on lisoit dans un ancien Livre apocryphe du tems d'Origènes, (i) & ce qui est suivi par plusieurs Grecs. (k)

TENTATI SUNT. *Ils ont été éprouvez en toute manière.* Tentations intérieures, & extérieures; par caresses, & par rigueurs; par les tourmens; & par les ignominies. Ou en le joignant à ce qui suit: (l) *Ils ont été sentez, & éprouvez par le tranchant de l'épée; ils ont souffert la mort.* Quelques-uns (m) omettent *tentati sunt*, & d'autres croyent avec assez de vraisemblance, qu'il a été mis dans le Texte à la place de *scilicet sunt*; (*επειρασθήσαν*, au lieu de *επισθήσαν*.) Comme on n'entendoit pas bien ce que vouloit dire, *ils ont été sciez*, les Copistes y ont substitué, *ils ont été sentez.*

(a) 4. Reg. II. 23.

(b) Jerem. XX. 1. & XXXVII. 15.

(c) 3. Reg. XXII. 24.

(d) 1. Macc. II. 34. & 2. Macc. V. 24.

(e) 3. Reg. XXI. 33.

(f) 2. Par. XXIV. 21.

(g) Dissertation sur les Supplices, à la tête du Deutéronome.

(h) Voyez 2. Reg. XII. 31. 1. Par. XX. 3. Amos I. 3. Matt. XXIV. 52.

(i) Origen. Epist. ad African. *Δίον τι πάροδοις αἰώνος μετὰ τὸν 1. καν. τοῦ Περσέως, & ἐν τῷ ἀποκρύφῳ τῶν Φίλων, &c. Idem in cap. 23. Matt. & in Isai. prefat.*

(k) Ita Tertull. l. de Patientia, c. 14 & Scorpac. c. 8. Justin. contra Tryphonem Hieronym. lib. 25. in Isai. Aug. l. 18. de Crust. c. 24. &c.

(l) *Ἐπειρασθήσαν ἐν σίρῃ μαχαιρῶν, ἀκίδων. Vulg. legit: Επειρασθήσαν, ἐν σίρῃ μαχαιρῶν ἀκίδων.*

(m) *Ἐπειρασθήσαν δεσθὶ ἀπὸρ. Ep. ad African. Euseb. Prepar. l. 12. c. 10. Chrysost. Theobyl. Syn. Heb. alias quosdam apud Mill. hic, Erasmo Groe Bcç, adjectivum putant Janius legendum conjicit: Επειρασθήσαν: Combusti sunt. Gatae Επειρασθήσαν. Tanag. Fab. Επειρασθήσαν: Obccati sunt.*

38. *Quibus dignus non erat mundus : in solitudinibus errantes , in montibus , & speluncis , & in cavernis terra.*

39. *Et hi omnes testimonio fidei probati , non acceperunt recompensationem ,*

38. Eux dont le monde n'étoit pas digne ; & ils ont passé leur vie errant dans les déserts , & dans les montagnes , & se retirant dans les antres , & dans les cavernes de la terre.

39. Cependant toutes ces personnes , à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi , n'ont point reçu la récompense promise ;

COMMENTAIRE.

IN OCCISIONE GLADII MORTUI SUNT. *Ils sont morts par le tranchant de l'épée.* Comme Michée, Zacharie, saint Jean-Baptiste, saint Jacques frere de saint Jean, & quelques autres, & plusieurs du tems des Maccabées. 1. *Macc.* 1. 32. 52. 61. 2. *Macc.* v. 13. vi. 9.

CIRCUIERUNT IN MELOTIS. *Ils étoient vagabonds , convertis de peaux de brébis.* Ils alloient couverts de peaux de brébis, & de chèvres, c'est-à-dire, vêtus des habits les plus pauvres, & les plus simples, obligés de se sauver de ville en ville pour éviter les persécutions des Princes, & des puissances, & la haine des peuples, qui ne les laissoient nulle part en repos. L'habit d'Elie étoit un habit de poil, comme le remarque l'Ecriture, 4. *Reg.* 1. 8. aussi-bien que celui de saint Jean-Baptiste. *Matth.* III. 4.

¶ 38. **QUIBUS DIGNUS NON ERAT MUNDUS.** *Dont le monde n'étoit pas digne.* Le monde corrompu comme il est, ne méritoit pas de jouir long-tems de ces grandes lumières. Dieu n'a pas permis qu'on connût tout leur mérite, & qu'on tirât tout l'avantage que l'on pouvoit de leur présence. Le monde les a rejettés de sa compagnie, & les a méconnus; & eux méprisant le monde, l'ont quitté sans le regretter, & sans se plaindre.

IN SOLITUDINIBUS ERRANTES. *Errant dans les déserts.* C'est ce qu'on a vû dans la personne d'Elie, (a) obligé de se sauver devant la face de Jézabel; dans celle d'Elisée son disciple, qui demouroit ordinairement à la campagne avec les enfans des Prophètes. (b) Les Juifs fidèles au Seigneur sous la persécution d'Antiochus Epiphane, furent obligés de se sauver dans des cavernes, (c) où plusieurs perirent, n'ayant pas voulu prendre les armes le jour du sabbat.

¶ 39. **HI OMNES TESTIMONIO FIDEI PROBATI SUNT.** *Toutes ces personnes, à qui l'Ecriture a donné un témoignage si avantageux, à cause de leur foi, n'ont point reçu la récompense promise.* Qu'espéroient-

(a) Reg. xviii 3. & xviii. 12.
(b) 4. Reg. vi. 3.

(c) Vide 1. *Macc.* 1. 53. 11. 28. 29. 30. & 2. *Macc.* v. 27. xi. 6.

40. *Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.*

40. Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.

COMMENTAIRE.

ils tous ces grands hommes ? Que Dieu les protégeroit contre leurs ennemis, & qu'il ne permettroit point qu'ils succombassent à leur violence, & à leurs efforts. Toutefois il a permis qu'ils ayent passé leur vie dans la douleur, & dans l'affliction, & qu'enfin ils soient morts dans les tourmens, ou dans l'oppression. En effet, connoit-on aucuns Prophètes, qui ayent fait une fin digne de leur mérite, & de leur vertu, si l'on estime les choses selon les idées, & les sentimens ordinaires ?

Mais cette première espérance qu'ils avoient dans la protection, & dans le secours de Dieu en cette vie, qui paroît avoir été vaine selon le monde, étoit subordonnée à une autre espérance plus relevée, qui est celle de la béatitude éternelle, laquelle leur étoit d'autant plus certaine, que tout le reste leur manquoit du côté du monde, & des commoditez de la vie. C'est cette récompense qui faisoit leur premier, & principal objet, & qui a été la récompense de leur foi, & de leurs travaux dans l'autre vie.

¶ 40. DEO PRO NOBIS MELIUS ALIQUID PROVIDENTE, UT NON SINE NOBIS CONSUMMARENTUR. Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur. Je pense que saint Paul a voulu marquer ici à peu après la même chose, que ce que dit JESUS-CHRIST dans l'Evangile, (a) dans la parabole des ouvriers envoyez à la vigne du pere de famille, lesquels quoiqu'envoyez à diverses heures, reçoivent leur salaire tous ensemble à la même heure, à la fin du jour. Les Patriarches, les Prophètes, les Justes de tous les siècles qui ont précédé la venue de JESUS-CHRIST, ont sur nous l'avantage de l'âge, & la prérogative d'avoir été les premiers appelez au service du Seigneur ; mais nous avons sur eux un autre avantage, qui est d'avoir connu plus distinctement les vérités du salut, d'avoir reçu plus clairement les promesses de la béatitude éternelle, & enfin d'avoir la ferme espérance de ressusciter aussi-tôt que les plus anciens des Justes, & de jouir tous ensemble de la gloire, après la résurrection, dans un état parfait, je veux dire avec nos corps, & nos ames. (b) Selon saint Chrysostome, & Théophylacte, c'est comme dans une grande famille, où un pere dit à ses enfans qu'ils ne se mettront point à table que

(a) Matt. xx. 1. 1. & seq.

(b) Chrysost. Theodor. Theophylact. Aug. Ep. ad Rom. 16. 4. & Traët. 114. in Joann.

Ribot. Est. Ten. Primasius, Haymo, Mtu. Titin. Vide Joann. v. 28. 29.

leurs freres qui sont au champ, ne soient arrivez, afin que tous ensemble ils puissent manger, & se réjouir; ceux qui attendent, attendent sans impatience; & ceux qui sont attendus, tiennent à honneur l'attention de leur pere, & de leurs freres. Ils ressusciteront tous à la fois, & entreront ensemble au festin qui leur est préparé dès le commencement du monde.

D'autres en grand nombre supposent, & c'est la foi de l'Eglise, qu'avant la résurrection du Sauveur, les portes du Ciel n'étoient point ouvertes, (a) & que les Justes vivoient dans les Limbes, dans un état heureux à la vérité, mais non pas encore glorieux, attendant la venue du commun Libérateur, qui devoit les placer dans la gloire après sa résurrection. C'étoit donc pour les Hébreux convertis une faveur très-singulière de la bonté de Dieu, que leur bonheur, & leur glorification ne souffrit aucun délai, & qu'ils entrassent dans le Ciel aultôt après leur mort, & pour ainsi dire, dans le même tems que les anciens Patriarches, qui n'y étoient entrez que peu auparavant. Les Hébreux convertis à qui saint Paul écrivoit, pour la plupart avoient pu voir JESUS-CHRIST, & ne pouvant vivre fort long-tems, ils espéroient d'entrer dans le Ciel à peu-près dans le même tems que les Patriarches, qui n'y étoient entrez qu'avec JESUS-CHRIST si peu d'années auparavant. Le privilège dont parle saint Paul, est commun à tous les Chrétiens qui sont venus depuis, puisqu'ils sont considérez comme ne faisant qu'un seul peuple, & une seule république avec tous ceux qui les ont précédés, & avec ceux qui viendront après.

Quelques anciens Peres, comme Tertullien, (b) Lactance, (c) Victorin, (d) & quelques Nouveaux, comme Calvin, & les Grecs schismatiques, veulent que les ames des Bienheureux ne jouissent pas de la béatitude, & de la vision de Dieu, avant le jour du Jugement de Dieu; en sorte que les premiers, comme les derniers des Elus, recevront tous ensemble, & en même tems la récompense de leurs travaux. Mais l'Eglise n'approuve point la première partie de ce sentiment, qui veut que les ames des Elus ne jouissent de la béatitude qu'au jour du Jugement, non plus que l'opinion de ceux (e) qui soutiennent que les Saints depuis le commencement du monde, jusqu'à la résurrection de JESUS-CHRIST, ont possédé dans le Ciel le bonheur, & la gloire qui leur sont destinez pour toute l'éternité. Elle n'approuve que les deux premières explications que nous avons proposées sur ce passage.

(a) Vide Cornel. à Lapide in hunc loc. & in H. b. ix. 8. & Fromond. hic.

(b) Tertull. de anima, c. ult.

(c) Lactant. lib. 7. c. 27.

(d) Victorin. in Apocal. vii.

(e) Beza hic. Vide & Grot. Gemar. Ham.

C H A P I T R E X I I .

Patience nécessaire, à l'exemple de celle des Saints, & de JESUS-CHRIST. Tout enfant est corrigé par son pere. Fuir la paresse, l'animosité, la vie profane. Eloge, & avantage de la nouvelle alliance.

ψ. 1. *I* Deo quo & nos tantam habentes impositam nubem testium, depoumes omne pondus, & circumstanti nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen :

ψ. 1. **P**UIS donc que nous sommes comme accablés d'une si grande nuée de témoins, dégageons-nous de tout ce qui nous appésantit, & des pièges du péché dont nous sommes environnés, & courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte;

C O M M E N T A I R E .

ψ. 1. **I** DEO QUE ET NOS TANTAM HABENTES IMPOSITAM INUBEM TESTIUM. *Puis donc que nous sommes comme accablés d'une si grande nuée de témoins.* Tous ces Patriarches, ces Prophètes, ces Martyrs, ces grands hommes de l'ancien Testament, dont je viens de vous citer les exemples, & dont j'ai relevé la foi, & la patience, sont comme une nuée de témoins qui nous environnent de toutes parts, & qui doivent nous soutenir dans le combat, & dans la confession que nous avons à faire du nom de JESUS-CHRIST. Il représente ici les Fidèles comme des personnes qui comparoissent devant un Juge, & qui ayant à s'y défendre, ont autour d'eux un grand nombre de témoins qui déposent en leur faveur. Hammond croit que saint Paul fait allusion à ce qui se pratiquoit dans la distribution des prix dans les jeux publics. Outre le Juge qui assignoit le prix au vainqueur, il y avoit des témoins, qui se tenoient près de la borne qui marquoit la fin de la course, pour voir ceux qui y arriveroient les premiers, & si ceux qui couroient, observoient les règles prescrites. C'est sur leur rapport, & sur les applaudissemens de l'assemblée, que le Juge prononçoit, & déclaroit vainqueur celui qui avoit le mieux fourni sa carrière suivant les loix du jeu. D'autres (a) veulent qu'il fasse allusion à la colonne de nuée, qui environnoit les Hébreux

(a) Illyric. & Parker in Gataker,

2. *Aspicientes in auctorem fidei, & consummatorem Jesum, qui propositio sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contemptâ, atque in dextera sedes Dei sedere.*

2. Jettant les yeux sur JÉSUS, comme sur l'auteur, & le consommateur de la foi; qui au lieu de la vie tranquille, & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix, en méprisant la honte, & l'ignominie; & maintenant il est assis à la droite du trône de Dieu.

COMMENTAIRE.

dans le désert. L'explication de Hammond paroît la plus probable. L'Apôtre aime à prendre les similitudes des jeux publics. (a) Dans ce même verset il en parle expressément. *Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen.*

DEPONENTES OMNE PONDUS, ET CIRCUMSTANS (b) NOS PECCATUM. *Dégageons-nous de ce qui nous appésantit, & des pièges du péché, dont nous sommes environnez.* Ceux qui entrent dans la lice pour courir, quittent tout ce qui peut les charger, & les embarasser dans leur course; leurs habits, leurs chaussures, & généralement tout ce qui peut empêcher l'usage libre, & aisé de leurs membres. *Circumstans nos peccatum*, marque les occasions de péchez, dont nous sommes environnez de toute part, ou le péché qui peut si aisément nous envelopper, nous embarasser, & nous faire tomber. Quelques-uns traduisent le Grec par: (c) *Rejettans toute présomption, c'est-à-dire, le péché, qui nous engage si facilement dans le péril.* Mais la première traduction revient mieux à la similitude d'un homme qui court dans la carrière, & qui rejette tout ce qui l'embarasse, & qui l'appésantit.

PER PATIENTIAM CURRAMUS AD PROPOSITUM NOBIS CERTAMEN. (d) *Courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte.* Nous avons entrepris une course pour remporter un prix d'une valeur infinie; & cette course n'est autre que la patience dans les adversitez, & la persévérance dans la pratique de la vertu. Courons donc avec zèle, & fournissons généreusement la carrière où nous sommes entrez.

ÿ. 2. *ASPICIENTES IN AUTHOREM FIDEI. Jettant les yeux sur JESUS comme sur l'auteur, & le consommateur de la foi.* JESUS-CHRIST est nôtre Juge, & le distributeur du prix & des couronnes. C'est lui qui nous a imposé les loix de la course; & afin que nous n'ayons pas à nous plain-

(a) 1. Cor. IX. 24. 25. 26.

(b) Καὶ τὸν ἐπιβάρυνον ἀμαρτίας. Ἄλλοι ἄνωγει ἄλλοι Steph. α. Theophyl. Ἐπιβάρυνον ἀμαρτίας, ἢ τὸν ἐπιβάρυνον ἀμαρτίας ἴσως, ἢ τὸν ἐπιβάρυνον ἀμαρτίας ἡδὺν ἀμαρτίας.

(c) Ὅτιον ἀντιπρόσωπον νόβρα: Omnem præsump-

tionem. Jac. Capell. Lud. de Dieu, Schmid.

(d) Δι' ἰσχυροῦς ἐπιβάρυνον τὸν ἀγώνιστον ἴσως ἀγῶνα. Plusieurs anciens Exemplaires ne lisent pas ad; & il est superflua en cet endroit. Il faut lire: *Per patientiam curramus propositum nobis agerem, ou certamen.*

3. *Recogitate enim eum qui talem sustinuit à peccatoribus adversum semetipsum contradictionem; ut ne fatigemini, animis vestris deficientes.*

3. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui souffert une si grande contradiction des pécheurs qui se sont élevés contre lui; afin que vous ne vous découragez point, & que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

COMMENTAIRE.

dre, il y a couru le premier, & en a remporté le prix. (a) Ainsi il est tout à la fois nôtre Juge, & nôtre modèle. Il est l'auteur de nôtre foi; c'est lui qui nous éclaire, qui nous instruit, qui nous appelle par sa grace, & qui donne le don de la foi. Il en est le consommateur, puisqu'il nous accorde le don de persévérance, & la récompense de nôtre foi dans la béatitude éternelle.

QUI PROPOSITO SIBI GAUDIO. *Qui au lieu de la vie tranquille dont il pouvoit jouir, a souffert la croix.* JESUS-CHRIST auroit pu ne pas souffrir la mort. Ses humiliations, & les souffrances ont été de sa part toute volontaires. Les Juifs avoient voulu le prendre pour le faire leur Roi, & il s'enfuit; (b) & aima mieux souffrir la mort de la croix, que vivre dans la paix, & dans un bonheur temporel. Autrement: (c) JESUS-CHRIST étant venu dans ce monde pour obéir à la volonté, & pour remplir les décrets de son Père, ne s'est proposé que la joye, & la gloire céleste, *proposito sibi gaudio*; & pour y parvenir, il a choisi la mort la plus douloureuse, & la plus ignominieuse; d'où vient que Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom au-dessus de tout nom, (d) & qu'il est maintenant assis à la droite du trône de Dieu. La première explication est plus conforme à la signification de la phrase Grecque. (e) Quelques Exemplaires Latins lisent: (f) *Pro proposito sibi gaudio*, au lieu de, *proposito sibi gaudio*. La première leçon est la bonne, selon Estius, & Ribéra.

ÿ. 3. RECOGITATE EUM QUI TALEM SUSTINUIT A PECCATORIBUS ADVERSUM SEMETIPSUM (g) CONTRADICTIONE NEM. *Pensez à celui qui a souffert une si grande contradiction des pécheurs contre lui.* Pour vous animer à souffrir, jettez les yeux sur JESUS-CHRIST, qui a souffert pendant tout le tems de sa prédication tant de calomnies, d'insultes, de contradictions, de mauvais traitemens de la part des Pha-

(a) Chryf. hic: Εὐὴ ἀλλὰ πρὸς τὸν ἀδύνατον, ἵνα ἰδῶμεν. Ita & Theodoret. & Theophyl. Oecumen. Riber. Bekenep. l. 1. Lux de luce, p. 120.

(b) Joan. vi. 15.

(c) Vide Est. D. Thom. Men. Tir. Jun. Pife. Gros. & Latini plerique.

(d) Philipp. 11. 9. Vide & Joan. XII. 28. XVII. 1. 2. 3. 4. Luc. XXIV. 26.

(e) Ὁς ἀλλ' ἐν τῷ ἐξουσίῳ ἀλλ' ἡγεῖ, &c.

(f) Clarom. & Germ. La. & Edit. Bibl. Antwerp.

(g) Græc. Τὸν τῶν ἁμαρτωλῶν ἐν τῷ ἀνασταθμῶν αἰσ ἀπὸν ἀντιτάξας. Syr. & S. Ger. Græc. Eis ταύτων. Theodoret. Eis αὐτῶν; id est, ἀπὸν τῶν αἰσ ταύτων. Clarom. & S. Germ. Lat. In vobis; Considérez en vous-même quelle contradiction il a soufferte de la part des pécheurs.

4. *Nondum enim usque ad sanguinem resististis, adversus peccatum repugnantes :*

5. *Et obliti estis consolationis, que vobis tamquam filiis loquitur, dicens : Fili mi, noli negligere disciplinam Domini, neque fatigeris, dum ab eo argueris :*

6. *Quem enim diligit Dominus, castigat : flagellat autem omnem filium, quem recipit.*

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang, en combattant contre le péché.

5. Et avez-vous oublié cette exhortation, qui s'adresse à vous, comme aux enfans de Dieu ? Mon fils, ne négligez pas le châtement dont le Seigneur vous corrige, & ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend ;

6. Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.

COMMENTAIRE.

risens, & des Juifs endurcis, & incrédules. (a) Vous n'êtes ni plus justes, ni de meilleure condition que votre Sauveur.

Ψ. 4. NONDUM USQUE AD SANGUINEM RESISTISTIS. *Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang.* JESUS-CHRIST a souffert jusqu'à la mort, jusqu'à répandre la dernière goutte de son sang, & vous vous lasseriez de souffrir quelques légères traverses, & quelques contradictions de la part de vos ennemis ? Ce n'est point ici un combat à mort ; il n'est point question de répandre son sang en combattant contre le péché ; il ne s'agit que de patience, & de persévérance. La calomnie, les insultes, la perte de vos biens : voilà vos ennemis.

Ψ. 5. ET OBLITI ESTIS CONSOLATIONIS, &c. *Et vous avez oublié cette parole consolante, ou cette exhortation ;* car le Grec (b) peut marquer la consolation, ou l'exhortation. Avez-vous oublié ces paroles de la Sagesse, (c) qui vous anime à combattre généreusement ? Il continué dans l'allégorie d'un combat public. Dans ces occasions, les combattans étoient animez, non-seulement par la vûe des couronnes, & des récompenses, mais aussi par les acclamations, & les applaudissemens des spectateurs. C'est la Sagesse même qui vous dit au milieu de vos souffrances : *Mon fils, ne négligez point, ou ne méprisez point, ne rejetez point comme une chose fâcheuse, ou odieuse le châtement dont le Seigneur vous corrige.* C'est un Pere qui ne cherche que votre avantage, & votre bonheur.

Ψ. 6. QUEM ENIM DILIGIT DOMINUS, CASTIGAT. *Car le Seigneur châtie celui qu'il aime.* Tous ceux que Dieu châtie, ne sont pas pour cela ses amis, ou ses enfans. Mais il ne laisse aucun de ses enfans sans instruction, ou sans correction. (d) S'il les laissoit à eux-mêmes, ce

(a) Chryf. Theodoret. Theophyl. Erasmus, Ribet. Est &c.

(b) Και ἐπιλαθὲ τὴν παρακλήσειαν.

(c) Prov. 11. 11.

(d) Chrysof. Homil. 29. Οὐκ ἔστι πᾶς ἰμαρτοζέλοντες υἱοῦ, ἀλλὰ πᾶς ἰ υἱοῦ μαρτυροῦντος. Ἐστὶν γὰρ μαρτυροῦντος πολλοὶ ἢ παροργιστοῦ. Ἄλλ' ἰπᾶτοι οὐκ αἶσι μαρτυροῦντος, ἀλλ' αἶσι παροργιστοῦ.

7. *In disciplina perseverate. Tamquam filiis vobis offert se Deus : Quis enim filius , quem non corrigit pater ?*

8. *Quid si extra disciplinam estis , eujus participes facti sumus omnes , ergo adulteri , & non filii estis.*

7. Ne vous laissez donc point de souffrir ; Dieu vous traite en cela comme ses enfans : Car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere ?

8. Et si vous n'êtes point châtiés , tous les autres l'ayant été , vous n'êtes donc pas du nombre des enfans , mais des bâtards.

COMMENTAIRE.

seroit la plus grande marque de son indignation , ou de son indifférence. (4) On doit bien distinguer entre les châtimens de Dieu irrité contre le pécheur , & les corrections de Dieu qui veut rendre ses enfans plus sages , ou meilleurs , ou plus parfaits , ou plus forts , ou plus glorieux. Si Dieu nous châtie pour nos péchez , nous devons lui en rendre grâces. Il nous fait expier dans ce monde des fautes , qui mériteroient peut-être les peines éternelles. S'il nous corrige pour nous rendre meilleurs , nous devons l'en aimer davantage , c'est un Pere qui est attentif aux intérêts de son fils , & qui veut le rendre parfait , & digne de lui.

¶ 7. IN DISCIPLINA PERSEVERATE. TAMQUAM FILIIS VOBIS OFFERT SE DEUS. *Ne vous laissez point de souffrir ; Dieu vous traite en cela comme ses enfans.* Si les souffrances sont des marques de la bonté de Dieu envers vous , que n'en faites-vous toute l'estime qu'elles méritent ? Le Grec : (b) *Si vous souffrez la correction , Dieu vous traite comme ses enfans ;* ou , il se conduit envers vous comme un pere envers les enfans. D'autres Exemplaires sont semblables à la Vulgate. Le Grec paroît faire un meilleur sens.

¶ 8. QUOD SI EXTRA DISCIPLINAM ESTIS , &c. *Si vous n'êtes point châtié , tous les autres l'ayant été , vous n'êtes donc pas du nombre des enfans , mais des bâtards.* Un pere traite-t'il ses bâtards comme ses enfans légitimes ? Abraham traita-t'il Ismaël , comme Isaac ? Si donc Dieu ne vous traite pas comme ses enfans légitimes , comment pouvez-vous croire qu'il vous reconnoisse comme siens ? Le raisonnement de saint Paul est , que sans exception Dieu traite en ce monde avec rigueur tous ses vrais enfans ; & cela doit faire trembler ceux dont la vie est toute dans les plaisirs , dans les divertissemens , & dans la prospérité.

(4) Isai. LIV. 9. *Juravi ut non irascar tibi , ut non increpem te.* Ezech. XVI. 42. *Quiescam , nec irascar amplius.* Chryst. hie , homil. 19. *Exordium terrarum in aeternum non erit , nisi quia non desinit irasci tibi Deus , & peccata : si non in aeternum tibi idem tunc irascetur.*

(b) *Et waidios iustipaters , ac ois iustipaters.* *Quasi ergo filius agit circa te. Dicit.*

Ita Vulg. Æth. Syr. Arab. Ceph. Alex. Glorom. S. Germ. G. Lat. Eis waidios : In disciplinam. Aug. seu alius. Traët. de tempore Barbarice , c. 6. alii plures Mss. apud MIB. Quidam hic interpungunt : Macti , si di wata ois & pa gadietroy is waidios. Ywaidios. O's ois iustipaters. Castigat omnem filium quem recipit in disciplinam. Sufstineta. Quasi ergo filius agit circa te. Dicit.

9. Deinde patres quidem carnis nostra eruditores habuimus, & reuerabamur eos: non multo magis obtemperabimus Patri spirituum, & vivemus?

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam erudiebant nos: hic autem ad id quod utile est, in recipiendo sanctificationem eius.

9. Que si nous avons eu du respect pour les peres de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Pere des esprits, afin de jouir de la vie?

10. Car quant à nos peres, ils nous châtièrent comme il leur plaisoit, par rapport à une vie qui dure peu: mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile, pour nous rendre capables de participer à sa sainteté.

COMMENTAIRE.

ÿ. 9. NON MULTO MAGIS OBTEMPERABIMUS PATRI SPIRITUUM? Combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Pere des esprits? Il oppose le Pere des esprits, aux peres de notre chair. Si nos peres qui ne nous ont donné que la naissance temporelle, méritent nos respects, & si nous devons recevoir leurs instructions, & leurs corrections comme des preuves de leur bonté, & de l'attention qu'ils ont à nos véritables intérêts, combien plus devons-nous nous soumettre aux épreuves qui nous viennent de la part de notre Pere Céleste, auteur de notre vie, de notre ame, de notre esprit, (a) & qui doit nous donner l'héritage éternel? Quelques-uns (b) prennent ces mots, le Pere des esprits, pour l'Auteur des dons spirituels, des graces surnaturelles du Saint-Esprit; ou pour l'Auteur de notre génération spirituelle, par laquelle nous sommes enfans adoptifs de Dieu, & freres de JESUS-CHRIST.

ÿ. 10. ET ILLI QUIDEM IN TEMPORE PAUCORUM DIERUM. Nos peres nous châtièrent comme il leur plaisoit par rapport à une vie qui dure peu. Dans les corrections de nos peres charnels, & de nos maîtres, il y a souvent de la passion, du caprice, des vûes d'intérêt. (c) Un pere veut rendre son fils habile, & capable de remplir de grandes dignitez, ou de faire une haute fortune. Notre Pere Céleste n'agit que par tendresse, & par la vûe de notre propre intérêt; il veut nous rendre, non riches, & puissans pour le peu de jours que dure cette vie, mais heureux pour l'éternité. Il ne cherche pas à nous remplir l'esprit de vaines connoissances, il veut nous rendre capables de participer à sa sainteté; il veut nous rendre purs, saints, justes, irrépréhensibles, & dignes de la béatitude à laquelle il nous destine.

(a) Ribet. Est. Chryst. Gen. Pisc. Druf Men. B. 2. a, c, p.

(b) Chrysof. homil. 29. Τὸ πατρὶ τῶν πνευματικῶν, ὡς τοῦ πατρὸς τῶν σαρκικῶν, ὅτι τὸν ἐκτρέφει, ὡς καὶ τὸν σαρκικὸν πατέρα, ὅτι τὸν ἐκτρέφει.

πνευματικῶν τὸν πνευματικὸν πατέρα, ὡς τὸν σαρκικὸν πατέρα, ὅτι τὸν ἐκτρέφει.

(c) Idem ibidem: Ἐάνθρωπος κληρονομήσει τὸν πατέρα, ὅτι τὸν ἐκτρέφει, ὡς καὶ τὸν σαρκικὸν πατέρα, ὅτι τὸν ἐκτρέφει.

11. *Omnis autem disciplina in presenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris: postea autem fructum pacatissimum exercitantis per eam reddet justitia.*

12. *Propter quod remissas manus, & soluta genua erigite,*

13. *Et gressus rectos facite pedibus vestris; ut non claudicans quis erret, magis autem sanctetur.*

14. *Pacem sequimini cum omnibus, & sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum,*

11. Or tout châtement, lorsqu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse, & non de joie: mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui auront été ainsi exercés.

12. Relevez donc vos mains, qui sont languissantes, & fortifiez vos genoux, qui sont affoiblis.

13. Conduisez vos pas par des voies droites, afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancelant, il ne s'égaré pas du chemin, mais plutôt qu'il se redresse.

14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, & de vivre dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu,

COMMENTAIRE.

Ψ. II. FRUCTUM PACATISSIMUM EXERCITANTIS PER EAM. Il fait recueillir en paix les fruits de la justice, à ceux qui auront été ainsi exercés. Tandis qu'un athlète est dans ses exercices, il vit dans le travail, dans la continence, & dans l'abstinence des plaisirs: lorsqu'il est actuellement dans la carrière, & qu'il court pour gagner le prix, il redouble ses efforts, & son courage; enfin lorsqu'il est arrivé au bout de sa course, il recueille avec plaisir la douce récompense, qui le met en repos. Il goûte les fruits des travaux qu'il a soufferts. Ainsi dans la milice spirituelle de la vie Chrétienne, ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la patience, recevront dans le Ciel la couronne de gloire, & de paix, & la récompense de leur patience, & de leur justice. *Fructum pacatissimum justitiae.*

Ψ. 12. PROPTER QUOD REMISSAS MANUS, &c. Relevez donc vos mains qui sont languissantes. Ce Ψ. & le suivant sont la conclusion de tout ce que l'Apôtre vient de dire. Il emprunte de l'Écriture des expressions propres à encourager les fidèles d'entre les Hébreux, qui étoient exposés à la persécution de leurs faux frères, & des Juifs incrédules.

Ψ. 13. UT NON CLAUDICANS QUIS ERRET. Afin que s'il y en a quelqu'un qui soit chancelant, il ne s'égaré pas du chemin. Si quelqu'un chancelle dans la foi, ou dans la pratique de ses devoirs, ou dans la patience au milieu de ses maux, qu'il se soutienne par les motifs que j'ai proposés ci-devant. Le Grec: (a) De peur que ce qui cloche, ne se gâte, ou ne se renverse entièrement, mais plutôt qu'il se guérisse. Que ceux qui sont foibles, ne succombent pas aux afflictions, mais plutôt qu'ils se soutiennent, & qu'ils prennent de nouvelles forces.

(a) ἵνα μή τι χαλίον ἐκτεταγῆ, ἢ ἐκτεταγῆ.

15. *Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei; ne qua radix amaritudinis sursum germinans, impediatur, & per illam iniquitatem multus:*

15. En prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu; que quelque racine amère pouffant en haut ses rejettons, n'empêche la bonne semence, & ne souille l'ame de plusieurs;

COMMENTAIRE.

ψ. 14. PACEM SEQUIMINI CUM OMNIBUS. *Tâchez d'avoir la paix avec tous le monde.* Vivez d'une manière qui ne vous attire point de reproches; n'irritez personne par une injulte résistance; cédez à ceux qui vous persécutent; en un mot, (a) *vivez en paix avec tout le monde, si cela est possible, & autant qu'il est en vous.* (b) *Cherchez tout ce qui peut contribuer à la paix;* autant que la foi, la Religion, & la volonté de Dieu le peuvent souffrir.

ET SANCTIMONIAM, SINE QUAM NEMO VIDEBIT DEUM. *Vivez dans la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu.* La sainteté est une vertu générale qui comprend la pureté de l'ame, celle du corps, & celle de la vie. Elle embrasse la pratique de toutes les vertus, & en ce sens il est indubitable que sans elle, nul ne verra Dieu, puisque c'est une sentence infaillible, (c) que rien de souillé n'entrera dans le Royaume des Cieux. Le terme Grec (d) se prend plutôt pour la chasteté, soit celle qu'on observe dans le mariage, soit celle qu'on observe hors du mariage, & qui est jointe à la continence. L'Apôtre dit que *sans elle, nul ne verra Dieu;* en effet l'Apôtre dans un autre endroit, après avoir fait le dénombrement des péchez contraires à la pudeur, & à l'honnêteté, déclare que tous ceux qui font ces choses, ne posséderont point le Royaume de Dieu. (e) La plupart des péchez contraires à la chasteté, sont mortels de leur nature.

ψ. 15. CONTEMPLANTES NE QUIS DESIT GRATIÆ DEI. *En prenant garde que quelqu'un ne manque à la grace de Dieu.* Que chacun de vous veille sur le salut de ses freres, & prenne garde qu'il ne s'éloigne du chemin de la foi, & de la vérité; qu'il n'abandonne la Religion à laquelle Dieu l'a appelé, & qu'il ne retourne en arrière après avoir mis la main à la charuë; qu'il ne manque de fidélité à sa vocation, & à la grace que Dieu lui a faite. Ou en continuant dans la métaphore des jeux publics: Animez vos freres, & par vôtre exemple, & par vos bons discours,

(a) Rom. XII. 18.

(b) Rom. XIV. 19.

(c) Apoc. XXI. 27.

(d) Καὶ τὸς ἁγιασμοῖς. Chryf. Τὸς ἁγιασμοῖς τί φησὶ; τὸς σωφροσύναις, ἢ τὸς κομιδίαισι τῶν ὀργάνων. Theophyl. Τὸς ἁγιασμοῖς, ταῖς τῶν αἰσθη-

σῶνται. Εἰ μὴ ἁγιασμοῖς εἰς τὴν, θύλακας τῶν παρασκευάσας. Εἰ δὲ ὡς γὰρ τὸν σαρκοσύνου. Vide & Theodoret. Est. Jac. Capell. &c.

(e) 1. Cor. VI. 9. 10. 2. Cor. XV. 50. 1. Tim. 1. 10.

16. *Ne quis fornicator, aut profanus ut Esäu, qui propter unam escam vendidit primitiva sua.*

16. Qu'il ne se trouve quelque fornicateur, ou quelque profane, comme Esäu, qui vendit son droit d'aïnesse pour un repas.

COMMENTAIRE.

à courir sans relâche, pour arriver heureusement à la fin, & à la borne de la carrière. Il n'en est point ici comme dans les jeux publics, où il n'y a qu'un vainqueur. Tous ceux qui combattent avec courage, & qui courent avec persévérance, sont assurés d'être couronnés, & d'avoir part à la récompense immortelle. *Prenez donc garde que personne ne manque à la grace de Dieu, (a)* ou que personne ne soit privé de la gloire qui lui est préparée, en répondant mal aux graces qu'il a reçues, & en ne faisant pas profit du talent qui lui a été confié; ou enfin, que personne ne tombe dans la disgrâce de Dieu.

NE QUARADIX AMARITUDINIS SURSUM GERMINANS IMPEDIAT. *Que quelque racine amère poussant en haut ses rejettons, n'empêche la bonne semence.* Ce passage est une allusion à celui-ci du Deutéronome: (b) De peur qu'il n'y ait parmi vous quelque personne dont le cœur s'éloigne du Seigneur, & qu'il ne se trouve entre vous quelque racine qui possède des rejettons de fiel, & d'amertume. Moÿse en cet endroit parle de ceux qui quitoient la Religion de leur pere, pour s'abandonner à l'infidélité, & à l'idolâtrie. Saint Paul parloit aux Hébreux qui savoient les Ecritures, & qui entendoient à demi-mot ce qu'il vouloit dire: Que personne de vous ne retourne en arrière, & n'abandonne l'Eglise, pour retourner à la Synagogue. C'est principalement l'hérésie, & l'apostasie qu'il entendoit par ces termes. (c) Saint Ignace le Martyr en plus d'un endroit (d) appelle les hérétiques, des plantes du Diable, des rejettons dangereux, qui produisent des fruits mortels, qui empoisonnent ceux qui les goûtent; des plantes que le Sauveur JESUS n'a point plantées, &c.

¶ 16. NE QUIS FORNICATOR, AUT PROFANUS, UT ESAU. *Qu'il ne se trouve quelque fornicateur, ou quelque profane, comme Esäu.* Quelques-uns veulent que fornicateur, & profane, se rapportent à Esäu; (e) ils expliquent le premier terme dans un sens figuré, &

(a) Μη τις υβρισησιν ανδρων χαριστων του θεου: Ne quis excidat, destituitur, expertis sit gratiis, vel, favore Dei

(b) Deut. xx. x. 18.

(c) Μετεις ψευδα κινησας τον κωμον της γης Γροβιου, & M. Mille conjecturent qu'il faut lire εν χαλι, au lieu de της γης, comme on lit Deut. xxix. 18. Ainsi il faudroit traduire: Ne qua radix amaritudinis sursum germinans, sit in stirpe.

L'amertume est mise pour le poison.

(d) Ignat. Martyr. Ep. ad Ephes. c. 10. Tu διαβόλου σπέρμας. Idem Epist. ad Philadelph. c. 3. Κκακός βρωτός ως σπινθίς η γαρ φυη εν τωσ κεραισ. Idem Ep. ad Trallian. c. 11. Ικακός παραβόλος σπινθίς οσωνος διαβόλου σπινθίς, η εν τωσ κεραισ υσ, αλίνα αρεθιζουσα.

(e) Theodorot. Περικου του Ησαυ τον παρανομον ενδουον.

17. *Scitote enim quoniam & postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est; non enim invenit penitentiae locum, quamquam cum lacrymis inquisisset eam.*

17. Car vous savez qu'ayant depuis désiré d'avoir comme premier héritier, la bénédiction de son pere, il fut rejeté, & il ne lui put faire changer de résolution, quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes.

COMMENTAIRE.

le second dans un sens propre, (a) pour un homme qui a vendu une chose sacrée, un gourmand, un prophane, un homme qui n'a que de l'indifférence, ou du mépris pour les choses les plus saintes, comme étoit la bénédiction de son pere, & les autres droits attachés à sa qualité de premier-né. Théodoret (b) croit qu'on peut l'appeller *fornicateur*, à cause de ses mariages avec des femmes prophanes, & étrangères; mais saint Chrysostome, Théophylacte, & la plupart des Commentateurs, séparent *fornicateur*, de *prophane*, & n'appliquent que ce dernier à Esau. Les Hébreux à qui saint Paul écrivoit, pouvoient avoir besoin de ces avis. Parmi eux, plusieurs n'avoient pas assez d'éloignement de la fornication, sur tout avec des femmes qui n'étoient pas Juives. (c) Les Juifs convertis au Christianisme, étoient tentés de toutes parts de retourner au Judaïsme, de quitter les prérogatives des premiers-nés, pour se ranger au nombre des imitateurs d'Esau. Nous avons examiné sur la Génèse (d) quels étoient les droits des premiers-nés, & si Esau a commis une simonie en les vendant, comme le prétendent plusieurs Auteurs, (e) qui croyent que le Sacerdoce étoit la première de ces prérogatives. (f)

ψ. 17. REPROBATUS EST. *Il fut rejeté.* Il ne faut pas l'entendre de la réprobation éternelle, (g) qui exclut du bonheur du Ciel; mais de la réprobation temporelle, qui fit qu'il ne put obtenir que son pere révoquât la bénédiction qu'il avoit donnée à Jacob, *quoiqu'Esau l'en priât avec larmes.* Circonstances que nous ne lisons point dans la Génèse; seulement il est dit (h) qu'Esau ayant appris que Jacob avoit surpris la bénédiction de son pere, il jeta un grand cri, *irrugit clamore magno*; & que tout affligé, il lui dit: Mon pere, donnez-moi aussi vôtre bénédiction. Mais Isaac lui dit: Je l'ai établi vôtre maître, & vôtre seigneur; tous ses freres lui seront assujettis. Je lui ai souhaité une abondance de froment;

{ a } Theophyl. βιβλ. 2^o de Heuō, τὰ ἐκεῖ γὰρ ἐχέμεν, ἀπερὸς τὰ πνευματικὰ βιβλίων, οὗ παρακαλεῖται.

{ b } Theodoret hic, Chrysostomus alius, homil. 2. de Patientia Job. Gloss. Ordin. D. Thom.

{ c } Vide Grot. hic, & Comment. nostr. ad Exod. xx. 14.

{ d } Vide Comment. in Gen. c. xxv. 35. Vide

etiam Exod. xix. 21.

{ e } Vide Gloss. Ordin. Primas. D. Th. Cajet. hic.

{ f } Vide Grot. Hamm. Ribet. Men. Jac. Capell. alios.

{ g } Aug. l. 16. de civit. c. 27. Testat. Ferrer. in Genes. xxvii.

{ h } Genes. xxviii. 34.

18. *Non enim accessistis ad tractabilem montem, & accensibilem ignem, & turbinem, & alignem, & procellam,*

18. Considérez donc que vous ne vous êtes pas maintenant approché d'une montagne sensible, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur, & ténébreux, des tempêtes, & des éclairs;

COMMENTAIRE.

& de vin: & après cela, mon fils, que puis-je faire pour vous?

NON INVENTIT POENITENTIÆ LOCUM. *Il ne put faire changer de résolution* à son pere Isaac, quoique ce bon vieillard se fut très-bien aperçu de la surprise qu'on lui avoit faite. Il ne crut pas pouvoir résister à l'Esprit, dont il avoit senti l'inspiration en bénissant Jacob. Le Texte à la lettre: (a) *Il ne trouva pas place à la pénitence.* Ses regrets, ses cris, ses prières furent inutiles. Plusieurs (b) l'entendent de la pénitence qui nous obtient le pardon des péchez commis. Sa pénitence ne fut pas agréable à Dieu, parce qu'elle n'étoit point accompagnée des circonstances convenables. Ce n'étoit point une douleur sincère d'avoir offensé sa Majesté, en prophanant ses dons par une vente intéressée, c'étoit la rage, la colère, la haine contre son frere, qui faisoient couler ses larmes. Mais le sens qui l'explique de l'inutilité de ses efforts pour faire changer la résolution de son pere, & pour faire révoquer la bénédiction donnée à Jacob, ce sens est plus littéral.

ÿ. 18. NON ENIM ACCESSISTIS AD TRACTABILEM MONTEM, ET ACCENSIBILEM (c) IGNEM. *Vous ne vous êtes pas approché d'une montagne sensible, & d'un feu brûlant.* Que chacun de vous vive dans une sainteté, & une pureté dignes de la vocation à laquelle Dieu vous a appellez. Concevez des sentimens plus parfaits que ceux que vous aviez sous la Loi. Dieu exige de vous une perfection bien plus grande, puisque vous n'avez point reçu l'Evangile, comme autrefois vos Peres reçurent la Loi sur le mont Sinai. Ce fut une Loi de rigueur, & de crainte; Dieu y jeta l'effroi dans l'ame de vos Peres par ses tonnerres, & ses foudres. La Loi de JESUS-CHRIST est une Loi de douceur, & d'amour, &c. On verra dans les versets suivans le parallèle des deux Loix, & de la manière dont elles ont été données. Le Seigneur parut à Sinai au milieu des feux, des foudres, & de la tempête, (d) dans un appareil propre à effrayer les Hébreux: JESUS-CHRIST est venu dans le monde sans bruit, sans éclat, sans pompe, pour nous donner une Loi

(a) Μετανοίας γὰρ τόπος ἔστιν Ἰσραὴλ.

(b) Chrysost. Μετανοίας τόπος ἔστιν Ἰσραὴλ. Τὴν δὲ νότον; ἢ τὴν ἀπαρτοσίαν ἐν ἑαυτοῖς ἑστίν. (Τὴν γὰρ ἔστιν παρτοσίαν,) ἀπαρτοσίαν ἐν ἑαυτοῖς. Vide & Theo-

doret. Theophyl. Est &c.

(c) Plusieurs Exemplaires lisent *accessibilem*: mais la vraie leçon est, *accensibilem*.

(d) Exod. XIX. 16.

19. *Et tuba sonum, & vocem verborum, quam qui audierunt, excusaverunt se, ne eis fieret verbum.*

20. *Non enim portabant quod dicebatur: Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.*

19. Du son d'une trompette, & du bruit d'une voix, qui étoit telle, que ceux qui l'ouïrent, supplièrent qu'on ne leur parlât plus.

20. Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace: Que si une bête même touchoit la montagne, elle seroit lapidée.

COMMENTAIRE.

d'humilité, & de charité. Plusieurs anciens Exemplaires Grecs (a) ne lisent pas ici le nom de *montagne*, mais seulement: *Vous ne vous êtes point approchés d'un fen sensible*, ou maniable, & enflammé.

ÿ. 19. ET VOCEM VERBORUM. *Et du bruit d'une voix*, ou du bruit du tonnerre; car, comme on l'a remarqué plusieurs fois, les Hébreux appelloient le tonnerre *la voix de Dieu*. On croit que pendant que toute la montagne paroissoit en feu, & que tout le peuple étoit saisi de frayeur, Dieu fit entendre comme une voix de tonnerre, qui prononça d'une manière intelligible les dix Commandemens de la Loi. (b) Mais l'effroi fut si grand parmi les Hébreux, qu'ils prièrent Moïse que le Seigneur ne leur parlât plus, & que Moïse leur parlât lui-même: (c) *Loquere tu nobis, & audiemus; non loquatur nobis Dominus, ne forte moriamur*. Dans la Loi nouvelle, la chose est toute différente. JESUS-CHRIST nous a parlé bouche à bouche; il s'est revêtu de nôtre nature; il s'est proportionné à nôtre foiblesse; il nous a donné ses instructions, comme un pere les donne à ses enfans.

ÿ. 20. NON ENIM PORTABANT QUOD DICEBATUR. *Car ils ne pouvoient porter la rigueur de cette menace; ou plutôt, de ces Edits: (d) Que si une bête même touche la montagne, qu'elle soit lapidée*. Dans l'Exode, (e) l'ordonnance porte à la lettre: *Qui onque touchera la montagne, sera mis à mort. On ne le touchera point avec la main; mais on l'accablera de pierres, ou on le percera de flèches. Soit que ce soit un homme, ou une bête, il ne vivra point*. Les Exemplaires Grecs imprimez portent en cet endroit: (f) *Il sera lapidé, ou il sera percé de flèches*. Mais plusieurs anciens Manuscrits Grecs (g) ne lisent pas ces derniers mots: *Il sera percé de flèches*, non plus que la Vulgate, & les Exemplaires Latins. On les a suppléés de l'endroit cité de l'Exode, XIX. 13.

(a) Οὐ γὰρ προσελάθοντες ψελοσώρην ἤν, κ̄ κ̄ικαυρήν πῦρ. Plures omittunt ἤν. Ita Alex. Syr. Arab. Ceph. Clarom & Germ. Lat. Codd. multi Latini, teste Erasmo. Nec attingunt Chryf.

• Theophyl. in Comment.

(b) Exod. XIX. 19.

(c) Exod. XX. 19.

(d) Τὸ δὲ δὴν, κ̄ κ̄ικαυρήν.

(e) Exod. XIX. 13.

(f) Αὐτοβληθῆναι, ἢ βολῆς καταπέσοσθαι.

(g) Defunt in Alex. Clarom. G. L. Germ. Lat. Ceph. Syr. Arab. Arab. Chrysof. Theoderet. Theophyl. alii pluribus apud Mill. hic.

21. *Et ita terribile erat quod videbatur: Moyses dixit: Exterritus sum, & tremebundus.*

22. *Sed accessistis ad Sion montem, & civitatem Dei viventis, Jerusalem cælestem, & multorum millium Angelorum frequentiam;*

21. Et Moÿse dit lui-même : Je suis tout-tremblant, & tout effrayé ; tant ce qui paroissoit étoit terrible.

22. Mais vous vous êtes approchez de la montagne de Sion ; de la ville du Dieu vivant ; de la Jérusalem céleste ; d'une troupe innombrable d'Anges ;

COMMENTAIRE.

¶ 21. MOÿSES DIXIT : EXTERRITUS SUM. *Moÿse lui même dit : Je suis tout tremblant.* On ne lit pas ces paroles dans l'Exode à l'endroit où Moÿse raconte ce qui arriva lorsque Dieu donna sa Loi à son peuple, ni dans aucun autre endroit qui y ait rapport. Ainsi on croit que l'Apôtre avoit appris cette particularité de la tradition de ses peres. (a) Le P. Martianay traduit ainsi : *Et ce que l'on voyois, étoit si terrible, selon le témoignage de Moÿse, que j'en suis moi même tout saisi de crainte, & de frayeur, en vous en parlant.* On peut dans la rigueur donner ce sens au Grec. (b)

¶ 22. SED ACCESSISTIS AD SION. *Mais vous vous êtes approchez de la montagne de Sion.* Voici ce qui est arrivé aux Chrétiens, opposé à ce qui se passa lorsque Dieu donna sa Loi aux Juifs. Ce n'est point au pied de la montagne de Sinaï toute en feu, & toute enveloppée de nuages, que vous avez fait alliance avec le Seigneur, c'est dans Sion, dans la ville du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, au milieu des troupes des Anges. Mais comment peut-on dire que les Juifs convertis aient reçu la Loi nouvelle, & aient fait alliance avec le Seigneur dans la Jérusalem céleste, ou dans le Ciel ? On répond 1°. Que les Chrétiens sont les citoyens de la céleste Jérusalem, (c) qu'ils lui appartiennent, & que vivant dans l'espérance des biens célestes, ils sont déjà en quelque sorte dans le Ciel. (d) 2°. Que l'Eglise de JESUS-CHRIST (e) est justement appelée Sion, Jérusalem céleste, ville du Dieu vivant, assemblée des saints Anges ; puisqu'elle est le Royaume de JESUS-CHRIST, son siège, son Epouse ; qu'elle est gouvernée, & protégée par les saints Anges, & qu'elle ne fait qu'une république, & une cité avec l'Eglise triomphante, laquelle est proprement, & dans la rigueur appelée la Jérusalem céleste, & la cité du Dieu vivant. Dans l'Apocalypse (f) on nous dépeint l'Eglise de JESUS-CHRIST sous la figure d'une ville toute d'or, & de pierreries, qui des-

(a) Eß. Tir. Gerhard.

(b) *Καὶ οὕτως φοβερὸν ἦν τὸ θεωρεῖσθαι,*

(c) *Μάρτυς ἕως,* in *ἀποκάλυψιν,* ὡς ἰσχυρῶς.

(d) Ephes. 11. 19.

(d) Theophyl. Oscum. Grat. Vide & Chryß & Theodoret.

(e) Riber. Eß. Men. Tir.

(f) Apoc. 111. 12. XXI. 2... 10.

23. *Et Ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in Cælis; & Judicem omnium Deum, & spiritus iustorum perfectorum;*

23. De l'assemblée, & de l'Eglise des premiers-nez, qui sont écrits dans le Ciel; de Dieu, qui est le Juge de tous; des esprits des justes qui sont dans la gloire;

COMMENTAIRE.

cend du Ciel sur la terre, comme une Epouse toute parée, qui vient trouver son Epoux.

¶ 23. ECCLESIAM PRIMITIVORUM. *De l'Eglise des premiers-nez, qui sont écrits dans le Ciel.* L'alliance que vous avez faite dans l'Eglise a été ratifiée dans le Ciel, où sont écrits, & où jouissent de la béatitude les premiers-nez, c'est-à-dire, les anciens Justes, & les Patriarches, qui ont vécu avant la Loi, & même ceux qui vivant sous la Loi, appartenoient à la nouvelle alliance, par leur foi, leur charité, & les dispositions de leur cœur. D'autres (a) l'expliquent des Apôtres, qui sont les premiers-nez de l'Eglise, puisque JESUS-CHRIST les a les premiers appelés, & engendrés à la foi, & qu'ils sont les premiers qui ont fondé l'Eglise; leurs noms étoient écrits dans le Livre de vie. *Ne vous réjouissez point*, dit le Sauveur, (b) *de ce que les Démons vous sont assujettis; mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel.* Les noms des Hébreux qui reçurent la Loi à Sinaï, furent écrits dans le rôle des vivans, & mis au nombre des serviteurs, & du peuple du Seigneur. Mais les noms des Chrétiens sont écrits dans le Ciel. On écrit les noms des bourgeois de chaque ville, dans son rôle particulier. Les habitans de la Jérusalem terrestre, sont inscrits dans le rôle de cette ville. (c) Ceux de la Jérusalem Céleste sont de même dans les registres de cette Jérusalem. (d) *Vos estis cives Sanctorum, & domestici Dei.* Enfin on l'explique de tous les Fidèles, & des Elûs, (e) qui sont nommez *les premiers-nez de Dieu*, parce qu'ils sont les prémices de ses serviteurs, & qu'ils ont été appellez avec distinction à la foi, & qu'ils ont reçu les prémices de l'esprit, & de l'adoption. On fait que selon le style de l'Ecriture, (f) les noms des Elûs sont écrits dans le Ciel.

ET JUDICEM OMNIUM DEUM. *Vous vous êtes approchez de Dieu, qui est le Juge de tous.* Au lieu que le Seigneur en donnant la Loi aux anciens Hébreux, fit des défenses expressees, & sous peine de la vie d'approcher de la montagne, où il donna des marques de sa présence, vous autres vous vous êtes approchez sans crainte du Seigneur, qui est le

(a) *Græc. Hamm.*

(b) *Luc. x. 20.*

(c) *Psal. LXXXVI. 1. 2. 3. & seq.*

(d) *Ephes. 11. 19.*

(e) *Chrysost. Theodoret. Theophyl. Oecum. Eft. Jac. Capell. &c.*

(f) *Luc. x. 20. Philipp. 1v. 3. Apoc. XIII. 8. v. 11. 8.*

Juge

14. *Et testamenti novi mediatorem Jesum, & sanguinis asperionem meliùs loquentem quàm Abel.*

25. *Videte ne recusatis loquentem. Si enim illi non effugerunt, recusantes enim qui super terram loquebantur, multò magis nos, qui de Cælis loquentem nobis avertimus.*

14. De JESUS, qui est le médiateur de la nouvelle alliance, & de ce sang dont on a fait l'asperion, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel.

25. Prenez garde de ne pas mépriser celui qui vous parle. Car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parloit sur la terre, n'ont pû échapper la punition, nous pourrons bien moins l'éviter, si nous rejettons celui qui nous parle du Ciel.

COMMENTAIRE.

Juge de tous les hommes, vous vous en êtes approchez par la foi, par la charité, par la profession de la vie Chrétienne; vous avez eu la confiance de l'appeller vôtre Pere. (a)

ET SPIRITUS JUSTORUM PERFECTORUM. *Et des esprits des Justes qui sont dans la gloire.* A la lettre: (b) *Qui sont parfaits*; qui sont conformez en sainteté, qui sont arrivez à la fin de leur carrière, qui ont heureusement rempottez le prix de leur combat, & qui sont couronnez dans la gloire. (c) Les Fidèles se sont approchez d'eux par leur foi, & par leur charité; ils sont devenus leurs freres, & leurs amis; citoyens de la même ville, enfans d'un même pere, héritiers de la même succession.

¶ 24. TESTAMENTI NOVI MEDIATOREM JESUM. *De Jesus qui est le médiateur de la nouvelle alliance.* Vos peres, dans le tems qu'ils reçurent la Loi à Sinai, s'adresserent à Moÿse, (d) qui étoit l'entremetteur de cette alliance. Ce n'étoit qu'un homme qui vous proposoit de la part du Seigneur une alliance, dont la durée ne devoit durer qu'un certain tems. Pour vous, vous vous êtes approchez de JESUS-CHRIST Dieu, & homme, & Auteur d'une alliance éternelle. Au lieu du sang des victimes, dont on fit alors l'asperion sur tout le peuple, vous avez été arrosés du Sang de JESUS-CHRIST, qui parle plus avantageusement que celui d'Abel. Le sang d'Abel crioit vengeance contre Caïn son meurtrier; (e) celui de JESUS-CHRIST crie miséricorde pour vous; ayant été répandu pour vôtre salut. Knatchbulle traduit ainsi le Grec: (f) *L'asperion du sang de JESUS-CHRIST crie plus avantageusement que celle des sacrifices offerts par Abel.* Les sacrifices d'Abel ont été très-agréables à Dieu, suivant l'E-

(a) Matt. vi. 16. Joan. xvi. 17. Rom. viiij.

25. Galat. v. 6.

(b) Καὶ ἀνίσταται θυναιον εντιδομεθραν.

(c) Ita Chrysof. Theodor. Theophyl. Grot. Es. Ribon.

(d) Exod. xxiv. 7. 8.

(e) Genes. iv. 10. Vide Chrysof. Es. Men. Zeger Erasim. &c.

(f) Κατατι φατερον προδρακα λαλιεντι παροτιν λαου. Plures legunt: Παροτιν λαου.

Ecce

26. *Cujus vox movit terram tunc ; nunc autem repromissit, dicens : Adhuc semel. & ego movebo non solum terram, sed & Cælum.*

26. C'est lui dont la voix alors ébranla la terre, & qui cependant fait pour le tems où nous sommes une nouvelle promesse, en disant : J'ébranlerai encore une fois, non-seulement la terre, mais aussi le Ciel.

COMMENTAIRE.

écriture : (a) mais celui de JESUS-CHRIST l'a infiniment emporté sur eux par son mérite, & par son efficace,

ÿ. 25. *VIDETE NE RECUSETIS LOQUENTEM.* Prenez garde de ne pas mépriser celui qui vous parle. Si vos peres ont écouté Moÿse, & ont reçu avec tant de respect la Loi qu'il leur a donnée, si Dieu a puni si rigoureusement ceux d'entre eux qui l'ont méprisée, & qui lui ont désobéi, que ne devez vous point craindre en rejetant ce que JESUS-CHRIST lui-même vous a enseigné, & dont il vous a montré l'exemple ? Moÿse n'étoit qu'un homme, JESUS CHRIST est Dieu. Moÿse parloit de la terre, JESUS-CHRIST parle du Ciel. La Loi de Moÿse étoit toute charnelle, celle de JESUS-CHRIST est toute céleste. D'autres (b) l'entendent ainsi : Si les Israélites qui ont méprisé Dieu, ou l'Ange qui leur parloit au nom de Dieu sur la terre, n'ont pas évité la punition, beaucoup moins pourrons-nous l'éviter, si nous méprisons JESUS-CHRIST qui nous parle du Ciel.

ÿ. 26. *CUIUS VOX (c) MOVIT TERRAM TUNC.* C'est lui dont la voix alors ébranla la terre, & qui promet en nôtre faveur d'ébranler de nouveau, non-seulement la terre, mais aussi le Ciel. Lorsque Dieu, ou un Ange en son nom, parla à Moÿse sur le mont Sinai, la terre trembla, & les montagnes furent saisies de frayeur. A plus forte raison lorsqu'il nous parle en ce tems par JESUS-CHRIST nôtre Législateur, ébranlera-t'il, s'il est nécessaire, le Ciel, & la terre, pour nous châtier, ou pour imprimer plus fortement dans nous-mêmes la frayeur de son nom, & le respect pour ses Loix. On ne lit pas d'une manière expresse dans Moÿse, que la terre ait été ébranlée lorsque le Seigneur parla à Moÿse à Sinai, mais on le lit en d'autres endroits de l'Écriture ; par exemple, dans le Pseaume : (d) *La terre fut ébranlée, & les Cieux fondirent devant le Dieu de Sinai, devant le Dieu d'Israël.* Et Débora dans son Cantique : (e) *Seigneur, lorsque vous sortiez de Séir, & que vous marchiez dans les montagnes d'Edom, la ter-*

(a) Genes. 17. 4.

(b) Theoderet. Theophyl. Eÿl. Men. Gros. Pa. 72. C. 6.

(c) Cujus vox ; nempe Dei, vel Angelî, movit terram ; vel etiam vox Moÿsi ; id est, Dei Ad Mo-

sen. Theophyl. Τὸν Μωϋσὴ λέγει, ἡ δὲ τῆς Θεοῦ, ἀπὸ τοῦ Θεοῦ καταβῆναι, ἐπὶ γῆς δὲ ἱερῆς χειματίζουσα δὲ τὰ Μωϋσε.

(d) Psal. LXVII. 9.

(e) Judic. 5. 4. 5.

27. *Quid autem: Adhuc semel dicit, declarat mobilium translationem, tamquam fallorum; ut maneat ea que sunt immobilia.*

28. *Itaque Regnum immobile sufficientes, habemus gratiam, per quam serviamus placentes Deo, cum metu, & reverentia.*

27. Or en disant : Encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables, comme étant faites pour un tems; afin qu'il ne demeure que celles qui sont pour toujours.

28. C'est pourquoi entrant déjà en possession de ce Royaume, qui n'est sujet à aucun changement, nous possédons la grace, pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, étant accompagné de respect, & d'une sainte frayeur.

COMMENTAIRE.

re fut ébranlée, & les Cieux répandirent des torrens de pluyes. Habacuc (a) dit à peu-près la même chose.

ψ. 27. *QUOD AUTEM ADHUC SEMEL DICIT.* Or en disant, encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables. Le Seigneur dans Aggée, (b) dit : Je vais ébranler encore une fois le Ciel, & la terre, & le désiré des nations viendra, & je remplirai de gloire cette maison, ou ce nouveau Temple. Il parle du Temple qui fut bâti après le retour de la captivité de Babylone. Il avoit déjà ébranlé le Ciel, & la terre lorsqu'il descendit sur le mont Sinai pour donner la Loi aux Israélites. Il promet de l'ébranler encore une fois en donnant la seconde Loi, & en affermissant la nouvelle alliance; dont le retour de la captivité, & le rétablissement du second Temple, étoient la figure. En disant qu'il va ébranler une seconde fois le Ciel, & la terre, il insinué que c'est pour la dernière fois, & qu'après cela tout demeurera stable, & inébranlable. Donc après la nouvelle alliance scellée par le Sang de JESUS-CHRIST, & établie dans l'Eglise Chrétienne, il n'y a plus ni loi, ni alliance à attendre. Plus de mouvement, plus de changement, plus de renversement.

Le Ciel, & la terre, & toute la nature furent émus, & ébranlez en un sens figuré, & moral dans l'établissement de la Loi nouvelle. JESUS-CHRIST ne put établir sa Religion que sur les débris de celle des Juifs, & de l'idolâtrie. Quel fracas, quelle agitation, quelles persécutions l'Eglise naissante vit-elle s'élever contre soi, tant de la part des Juifs, que de la part des Payens? Quel mouvement ne causa pas la chute de la République, & de la Religion des Juifs, dans la ruine de Jérusalem, & de son Temple? Quels efforts ne fit pas le Démon pour s'opposer à l'établissement de la doctrine, & de la morale de l'Evangile, qui ruinoit son empire sans ressource. Voilà le second ébranlement dont vouloit parler Ag-

(a) Habac. III. 10.

(b) Agg. II. 7. מִיָּמִן כָּמֹת פִּתְּחָה עַד יְרֵכָה. אֲנִי יְהוָה וְעַתָּה

29. *Etenim Deus noster ignis consumens est.*

29. Car nôtre Dieu est un feu dévorant;

COMMENTAIRE.

gée; (a) mouvement dont celui qui se fit sentir à Sinâi, n'étoit que l'ombre, & le symbole,

ÿ. 28. *ITAQUE REGNUM IMMOBILE SUSCIPIENTES, HABEMUS GRATIAM.* (b) *C'est pourquoi entrant déjà en possession de ce Royaume, qui n'est sujet à aucun changement, nous possédons la grace, pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable.* Puis donc que par la miséricorde de Dieu, nous sommes les citoyens du Royaume de JESUS CHRIST, qui ne doit jamais être aboli; puisque nous sommes entrez dans la nouvelle alliance, qui doit être immobile, & éternelle, & qui a succédé à la Loi de Moÿse, qui devoit être détruite, & abrogée, nous devons conserver précieusement une si grande faveur, & demeurer fortement attachés à l'alliance que nous avons jurée en embrassant le Christianisme. Ou bien: Nous devons conserver avec soÿn le dépôt de la foi, & de la grace du Saint-Esprit que nous avons reçûe dans le Bapême; nous devons la faire fructifier par les bonnes œuvres, & prendre garde qu'on ne nous accuse d'avoir reçu en vain les dons de Dieu, ou ce qui est encore plus criminel, de les avoir méprisés, & profanés par nôtre mauvaise vie.

CUM METU, ET REVERENTIA. Avec respect, & une sainte frayeur. Le Grec: (c) *Avec pudeur, & révérence; ou, avec honnêteté, & religion;* paroissant devant la Majesté de Dieu, & nous conduisant en sa présence avec le respect, & la religion convenables; ou bien: Vivant au milieu du monde avec pudeur, modestie, & honnêteté, & devant Dieu dans les sentimens d'un respect profond, & d'une crainte vraiment religieuse.

ÿ. 29. *ETENIM DEUS NOSTER IGNIS CONSUMENS EST.* *Car nôtre Dieu est un feu dévorant.* Ces paroles sont empruntées de Moÿse. (d) *Servez Dieu avec frayeur, & ne l'irritez point par vos mépris, & par vos infidélitez; car c'est un feu dévotant. C'est un Dieu jaloux, & terrible dans sa colère. Le feu avec toute son ardeur, & son activité, n'exprime que très-imparfaitement la rigueur, la promptitude, la violence des châtimens qu'il exerce contre ceux qui ont irrité sa clémence,*

(a) Ita Est. Terna, Ribet. Men. Pife. Jun. alii
plerique

(b) Grec. impress. ἵνα ἴσως ἔσται. Alii: ἵνα ἴσως
ἴσως. Ita Clarem. & S. Germ. Lat. Steph. & s.

Land. s. Arab. alii.

(c) Mir' mid'ot, & to'wab'ot.

(d) Deut. 10. 24.



C H A P I T R E XIII.

Exhortation à la charité, à l'hospitalité, à l'honnêteté, & à la pratique des autres vertus. Imiter les Apôtres, éviter les Doctrines évangéres, & les nouveautez. Soumission aux Pasteurs. Il demande les prières des Hébreux. Il finit par des salutations.

- | | |
|--|---|
| <p>¶ 1. <i>Charitas fraternitatis maneat in vobis.</i></p> <p>2. <i>Et hospitalitatem nolite oblivisci; per hanc enim laetantur quidam, Angelis hospitio receptis.</i></p> | <p>¶ 1. Conservez toujours la charité envers vos freres.</p> <p>2. Ne négligez pas d'exercer l'hospitalité; car c'est en la pratiquant que quelques uns ont reçu pour hôtes des Anges, sans le savoir.</p> |
|--|---|

C O M M E N T A I R E.

¶ 1. **C**HARITAS FRATERNITATIS MANEAT IN VOBIS. (a) *Conservez toujours la charité envers vos freres.* La charité fraternelle a toujours été le caractère des vrais enfans de l'Eglise. JESUS-CHRIST, & les Apôtres n'ont rien tant recommandé que l'exercice de cette vertu, qui en renferme plusieurs autres. Les Hébreux, à qui saint Paul écrivoit, ne voyoient pas volontiers que les Gentils qui se convertissoient au Christianisme, abandonnassent les pratiques cérémonielles de la Loi. L'Apôtre les exhorte à conserver la charité principalement envers ces étrangers qui embrassoient la foi, & à ne les point condamner, ni ceux qui leur permettoient d'user de la liberté que JESUS-CHRIST nous a acquise à cet égard.

¶ 2. **HOSPITALITATEM NOLITE OBLIVISCI.** *Ne négligez point d'exercer l'hospitalité.* Sous prétexte de pauvreté (b) n'abandonnez pas l'exercice de cette vertu, qui est une suite de la charité fraternelle; & ne choisissez pas trop ceux à qui vous donnez l'hospitalité, de peur qu'en voulant choisir les meilleurs, vous ne perdiez le mérite de votre action. (c) Souvenez-vous d'Abraham, & de Loth, qui croyant d'abord ne recevoir que des hommes, reçurent des Anges, & même le

(a) *Ἡ φιλανθρωπία ἡ ἀγάπη. Non legite in vobis, sicut nec antiquissima Latina; Clavem. 3. Germ. Demais. Leodi. Malmundar. Vide Brug. 112.*

(b) *Christoff. Theophyl. Et*

(c) *Vide Aobros l. de Abrab. c. 5. & de Offic. l. 2. c. 11. l. 3. c. 7. & Aug. Ep. 38. nov. Edit. 29. l. p. 32. etiam Ep. 349.*

3. *Mementote vincitorum, tamquam simul victi; & laborantium, tamquam & ipsi in corpore morantes.*

3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux; & de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps mortel.

COMMENTAIRE.

Dieu des Anges. (a) Souvenez-vous de l'honneur qu'ils reçurent, & des avantages, qui leur revinrent de leur hospitalité. (b)

Quelques Exemplaires Latins, (c) au lieu de *propter hanc enim lasuerunt quidam, Angelis hospitio receptis*, portent: *Placuerunt quidam*: Quelques-uns ont plu à Dieu, pour avoir reçu des Anges. Ou plutôt: Ont plu aux Anges qu'ils avoient reçu dans leurs maisons. D'autres (d) en suivant la Vulgare, l'ont expliqué ainsi: *C'est par le mérite de l'hospitalité que quelques-uns*, comme Loth, & sa famille, *ont été cachez*, (*lasuerunt*,) lorsque ceux de Sodome ne purent trouver la porte de la maison de Loth, (e) *après qu'il eut donné l'hospitalité aux Anges*. Mais ce sens est très-éloigné du véritable qu'on a proposé plus haut, après les Peres Grecs, & les meilleurs Commentateurs. (f) Saint Augustin lisoit: (g) *Nescientes, hospitio receperunt Angelos*; ce qui exprime parfaitement le sens de ce passage. Quelques Peres, (h) & l'Eglise même dans son office, semblent supposer que les trois Anges qui apparurent à Abraham, représentoient l'unité des trois Personnes divines: *Tres vidis, & unum adoravit*. Mais encore qu'Abraham ait reconnu dans la suite que ses hôtes étoient des Anges, & qu'il ait adoré Dieu en leur présence, il est certain que d'abord il ne les prit que pour des hommes.

ψ. 3. MEMENTOTE VINCITORUM, TAMQUAM SIMUL VINCTI. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux. Il leur a rendu témoignage ci-devant, (i) qu'ils avoient eu beaucoup de compassion pour ceux qui étoient dans les chaînes pour la foi de JESUS-CHRIST. Saint Paul étoit sorti depuis peu de prison, & on croit que les Hébreux avoient beaucoup pris de part à ses souffrances. (k) Il les exhorte à continuer dans l'exercice de

(a) *Δὴ τούτοις γὰρ ἰσχυρὰ ἦν ἡ ἐπιμέλεια Ἀγγέλων.* Chrys. *Ὁμοιωθῆτε ἰσχυρῶς.* Ita Theod. Theophyl. alii. Grot. hic: *Ἐλάττωσαν ἰσχυρῶς; λοχιστοὶ τῆν Ἐκκλησίαν; nam sic loquuntur Aristoph. Plautus, Xenophon, subaudito τῶντιν; quod interduos exprimitur.*

(b) Vide, si lubet, Philon. de Abraham, pag. 366.

(c) Ita Sixti P. & Lovaniens. & plerique ante Corrothianem Clementinam. Velez: Ἠσυχία.

(d) Faber Stapul. & Ambros. Catharin.

(e) Gen. l. xix. v. 11. Sap. xix. 16.

(f) Vide Ribet. Est. Grot. Syr. alii.

(g) Aug. l. 2. de Trinit. c. 2 l. 3. contra Maxim. c. 26 l. 16. de Civit. c. 29. Quas. 33 34. 41. in Genes. &c.

(h) Hilari. de Trinit. l. 4. & Aug. de Trinitate, l. 2. c. 11. 12. Ambros. de Abrah. l. 2. c. 5. n. 31 36 38.

(i) Hebr. x. 34.

(k) Voyez Hebr. x. 34. Quelques Exemplaires Grecs y lient: *Fons avec compas à vos liens.*

4. *Honorable connubium in omnibus, & thorus immaculatus; fornicatores enim, & adulteros judicabit Deus.*

4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, & que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs, & les adultères.

COMMENTAIRE.

leur charité, & de leur compassion envers ceux qui souffroient pour la défense de la vérité; un homme qui est dans le péril, dans les chaînes, dans les souffrances, ou qui y a été, est d'ordinaire plus sensible aux maux, de ceux qui souffrent, que celui qui n'a jamais éprouvé ces maux. Mais celui qui est lié à la même chaîne qu'un autre, ne sauroit ne pas penser au compagnon de sa disgrâce. C'est ainsi que nous devons comparir à nos frères qui sont dans les liens, comme si nous étions attachés aux mêmes liens, avec eux; (a) & à ceux qui sont dans la maladie, comme étant les membres du même corps, ou plutôt, comme étant sujets aux mêmes infirmités: *Tamquam & ipsi in corpore.*

¶ 4. HONORABILE CONNUBIUM IN OMNIBUS. *Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté.* De quelque âge, & de quelque condition que vous soyez, conduisez-vous dans le mariage avec toute sorte de pudeur, & d'honnêteté. Conservez la chasteté conjugale, & les règles de la modestie dans l'usage du mariage. (b) Autrement: Que personne ne condamne le mariage, comme si c'étoit une chose mauvaises, ou dangereuse; le mariage est honorable dans son institution, puisque c'est Dieu qui l'a établi; il est nécessaire au monde, puisque c'est la voye naturelle par où Dieu a voulu que le genre humain se perpétuât; il est utile, puisque c'est un remède contre l'incontinence. Ainsi il est honorable en toute manière. (c)

ET THORUS IMMACULATUS. *Que le lit nuptial soit sans tache.* Que les personnes mariées, non-seulement se conservent mutuellement une fidélité inviolable, mais que dans l'usage même du mariage ils n'exigent, & ne rendent le devoir conjugal, que pour parvenir à la fin du mariage, qui est d'avoir des enfans. (d) *Conjugalis concubitus generandi gratia, non habet culpam; concupiscentia verò satianda, sed tamen cum conjugate, propter thori fidem, venialem habet culpam; adulterium verò, sive fornicatio lethalem habet culpam.* Ou bien en prenant les paroles de l'Apôtre, comme une sentence, & non comme un conseil, ou une exhortation: Ne

(a) Theophyl. Ο γὰρ οὐκ ἐπιπέθε· τῶν, καὶ σὺν ἑαυτῶν, ἢ δὲ αὐτῶν.

(b) Vide Aug. l. de Bono conjugali, c. 6. 7. Idem ibid. c. 11. Decus ergo conjugale est castitas procreandi, & reddendi carnalis debiti fides. Hoc est opus nuptiarum. . . Exigendi autem debiti ab

alterutro sexu immoderatio progressio conjugibus secundum veniam conceditur. Vide eundem de Nuptiis, & Concupiscentia. l. 1. c. 13. & contra Julianum. Pelag. l. 1. c. 12. &c.

(c) Vide Theoderet. Theophyl. Est. Gret. &c.

(d) Aug. de Bono conjug. c. 6.

§. *Sint mores sine avaritia, contenti presentibus; ipse enim dixit: Non se deseram, neque derelinquam.*

§. Que vos mœurs soient exemptes d'avarice: Soyez contents de ce que vous avez, puisqu' que Dieu dit-lui-même: Je ne vous laisserai point, & ne vous abandonnerai point.

COMMENTAIRE.

blâmez point l'usage du mariage. Le lit nuptial est pur, & honorable; Dieu ne condamne que l'abus, l'excès, l'intempérance. (a) *Concubitus enim necessarius causa generandi, inculpabilis, & solus ipse nuptialis est. Ille autem qui ultra istam necessitatem progreditur, jam non rationi, sed libidini obsequitur.* Il y eut dès le commencement de l'Eglise des hérétiques qui condamnoient le mariage, comme les Carpocratians, les Marcionites, les disciples de Saturnin, Tatien, les Gnostiques. Saint Chrysostome (b) croit qu'il y en avoit parmi les Hébreux qui étoient dans ces principes-là.

ÿ. §. *SINT MORES SINE AVARITIA.* (c) *Que vos œuvres soient exemptes d'avarice.* La Religion Chrétienne louë, & conseille la pauvreté: elle ne condamne pas les richesses dont on fait un bon usage; mais elle déteste l'avarice, comme un des plus grands défordres de l'esprit, & du cœur humain. Saint Paul n'ignoroit pas que les Hébreux convertis à JESUS-CHRIST, ne fussent dans une fort grande pauvreté, mais aussi il savoit que l'avarice se rencontre dans les pauvres comme dans les riches, & que ce qui rend l'avarice odieuse à Dieu, n'est pas la possession des biens temporels, mais l'attaché qu'on y a, le désir déréglé d'en avoir, & d'en acquérir, & la crainte d'en manquer, & de les perdre. (d)

Il ajoute: *Contenti presentibus.* Soyez contents de ce que vous avez. Ne cherchez point avec empressement à devenir plus riches. (e) Dieu n'exige point de nous que nous vivions dans l'indolence, & dans la paresse, comme si la Providence étoit obligée de ne nous laisser manquer de rien. Il veut que nous travaillions, & que nous employions les moyens raisonnables pour nous sustenter. Agir autrement, ce seroit tenter Dieu, & irriter sa bonté. Mais aussi il condamne nos vaines inquiétudes, & nos trop grands empressements. Travaillez, mais sans négliger vos devoirs essentiels, & mettez votre confiance dans le secours de Dieu, plutôt que dans votre industrie. (f)

(a) Aug. de Beno conjug. c. 10.

(b) Chryf. hic. *Κονυβισση δὲ τῶν Ἰουδαίων, οὐκ ἀδικοῦσιν ἐγγύθεν τῆς κατὰ.*

(c) *Ὅτι ἄνευ τῆς ἐγγύθη.*

(d) Vide Act. 27. in Theophyl. & Est.

(e) Theophyl. *Ὅτι ἀρνούμεθα τὴν ἀρετὴν, καὶ*

ἰσχυρὸν πλεον ἐπιβῆναι εἰς χρεῖστας, καὶ τὴν ἀκαταίτητον ὁμοίως πλεον εἰς ἔχουσαν ἕξιν, περιβῆναι δὲ ἐπιβῆναι

si Vide Matth. vi. 34. Theodorat. Theophyl. Est. Grot. &c.

6. *Ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adiutor ; non timebo quid faciat mihi homo.*

7. *Mementote præpositorum vestrorum , qui vobis locuti sunt verbum Dei ; quorum intuentes exitum conversationis , imitamini fidem.*

8. *Jesus Christus heri , & hodie ; ipse & in sæcula.*

6. C'est pourquoy nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours ; je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.

7. Souvenez vous de vos conducteurs , qui vous ont prêché la parole de Dieu ; & considérant quelle a été la fin de leur vie , imitez leur foi.

8. JESUS-CHRIST étoit hier , il est aujourd'hui , & il sera le même dans tous les siècles.

COMMENTAIRE.

¶ 6. **UT CONFIDENTES DICAMUS : DOMINUS MIHI ADIUTOR.** *C'est pourquoy nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours.* Puisque Dieu nous a dit : *Je ne vous laisserai point* , nous devons avoir en lui une entière confiance , & recourir à lui dans nos besoins , en lui disant : *Le Seigneur est mon secours ; je ne craindrai point ce que les hommes me pourront faire.* Qu'ils me persécutent , qu'ils me calomnient , qu'ils me dépouillent de mes biens , Dieu est mon appui , & ma ressource ; il ne permettra pas que mes espérances soient vaines.

¶ 7. **MEMENTOTE PRÆPOSITORUM VESTRORUM.** *Souvenez-vous de vos conducteurs* , des Apôtres de JESUS-CHRIST , & de leurs Disciples , de qui vous avez reçu la parole de vie. Ayez pour eux le respect , & la juste reconnaissance que vous devez ; & considérant quelle a été la fin de leur vie , imitez leur foi. La plupart ont souffert le martyre pour la défense des vérités qu'ils vous ont prêchées ; imitez leur zèle , & leur constance ; que leur exemple vous affermisse dans la foi que vous avez reçue par leur moyen. Saint Etienne , saint Jacques frere de Jean , & surnommé le Mineur , & saint Jacques Evêque de Jérusalem , surnommé le frere du Seigneur , avoient déjà souffert le martyre. Saint Pierre avoit souffert la prison , plusieurs Chrétiens des principaux de l'Eglise avoient été mis à mort , ou persécutés. (a) C'est à leur exemple qu'il invire les Hébreux à souffrir avec constance , & la pauvreté , & tout ce qui pourroit leur arriver. Saint Chrysostome , & Théophylacte entendent tout ceci des pasteurs vivans ; & le Grec se peut traduire ainsi : (b) *Souvenez-vous de vos Pasteurs , qui vous ont annoncé la parole de Dieu , & considérant leur manière de vie , imitez leur foi.* Imitez leur vie , comme vous suivez leur foi.

(a) Theodor. Ep. ad Hebræos.

(b) Μνησθητέ τῶν ἐπιπέμωτων ἑμῶν , ἵνα ἴδωσθε ἅμα τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ , ὃν ἀκούσατε ἐκ

ἐπιπέμωτων τῶν ἀποστόλων , μιμησάμενοι τὴν πίστιν. Chryf. Θεωροῦντες ἅμα τὴν ἀποστολὴν , καὶ τὴν τὸν Θεοῦ , ἡμῶν τὴν πίστιν. Ἄλλο γὰρ βίον καὶ αἰὶνὸν ἔχοντες.

10. *Habemus Altare, de quo edere non habent potestatem qui Tabernaculo deserviunt.*

11. *Quorum enim animalium infer-tur sanguis pro peccato in Sancta per Pontificem, horum corpora cremantur extra castra.*

10. Nous avons un Autel, dont les ministres du Tabernacle n'ont pas pouvoir de manger.

11. Car les corps des animaux, dont le sang est porté par le Pontife dans le Sanctuaire, pour l'expiation du péché, sont brûlez hors du camp.

COMMENTAIRE.

fications, sur des sacrifices sanglans, & des victimes pour le péché, qui n'ont servi de rien à ceux qui les ont observés. La grace de Dieu, la connoissance des vérités de l'Évangile sont une nourriture spirituelle, bien plus solide, & bien plus propre à soutenir le cœur, & à nous sustenter, selon l'homme intérieur, que les viandes corporelles ne le sont pour soutenir le corps, & pour entretenir la santé, & la vie. Ceux qui n'ont cherché que la viande corporelle, par exemple, les Hébreux dans le désert, qui ont si souvent murmuré contre Dieu, pour avoir de la viande, & de l'eau, n'ont pas évité la mort. Il ne leur a de rien servi de s'être rassasiés des mets les plus exquis. Ils avoient encore les caillès entre les dents lorsque la colère de Dieu éclatra contre eux. (a) Je crois que c'est là le vrai sens de ce passage. On sait que les faux Apôtres, qui troubloient l'Eglise par la nouveauté de leurs doctrines, étoient gens de bonne chère, & trop attachés à leur ventre. (b) On peut aussi l'expliquer des viandes immolées, & des victimes qu'on offroit dans le Temple. Le verset suivant est très-favorable à cette explication.

¶ 10. HABEMUS ALTARE. Nous avons un Autel, dont les Ministres du Tabernacle n'ont pas droit de manger. A l'occasion de la nourriture spirituelle, de la foi, de la vérité évangélique, & de la grace de JESUS-CHRIST, dont il vient de traiter, il parle ici d'une autre sorte de nourriture qui n'étoit connue que des Fidèles, & qui étoit infiniment plus relevée, plus efficace, plus propre à nous sustenter, à nous purifier, à nous sanctifier, que tout ce qu'il y avoit de plus saint dans le Temple de Jérusalem, qui subsistoit encore. Ne me vantez point la chair des victimes d'actions de grâces, dont chacun peut user, pourvu qu'il ne soit point souillé; ni des hosties pour le péché, dont les Prêtres seuls ont droit de manger dans le Temple. (c) La nourriture dont je vous parle, est infiniment plus estimable. Nous nous nourrissons du Corps, & du Sang d'un Homme Dieu, & lorsque corporellement nous prenons cette sacrée viande, nos âmes sont nourries, engraisées, fortifiées, sanctifiées. (d)

(a) Psal. LXXVII. 30.

(b) Rom. XVI. 18. *Domino non servimus, sed sui ventri.* Philipp. III. 19. *Quorum Deus ventris*

est, &c.

(c) Levit. VII. 6. 7.

(d) Vide Aug. Tract. 1. in 7. m.

12. *Propter quod & Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem, populum, extra portam passus est.*

12. Et c'est pour cette raison que JESUS devint sanctifier le peuple par son propre sang, à souffert hors la porte de la ville.

COMMENTAIRE.

¶ II. QUORUM ENIM ANIMALIUM INFERTUR SANGUIS PRO PECCATO IN SANCTA. *Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le Sanctuaire, sont brûlés hors du camp.* Le jour de l'expiation solennelle (a) on immoloit premièrement un jeune taureau, pour les péchez des Prêtres; puis un bouc pour le péché du peuple. Dans d'autres rencontres, lorsque le grand-Prêtre étoit tombé dans quelques fautes d'ignorance, il immoloit aussi un jeune taureau pour son péché; (b) & dans toutes ces occasions il offroit sur l'autel des holocaustes les graisses de l'animal, après quoi il faisoit porter hors du camp tout le reste de la victime, où l'on la brûloit; & celui qui l'avoit brûlée, ne rentrait dans le camp qu'après s'être lavé dans l'eau. (c) Et c'est apparemment ce que saint Paul veut dire en cet endroit. On immoloit aussi hors du camp (d) pendant la solennité de l'expiation solennelle, la génisse rousse, dont la cendre servoit à faire les lustrations pour se purifier après avoir touché un mort, comme on l'a vû ci-devant Chapitre 1x. 13.

Ces victimes représentoient le sacrifice que JESUS-CHRIST a offert de son sang, & de sa propre vie sur l'autel de la croix, hors la ville de Jérusalem, sur le mont de Calvaire. Car ce que la Loi dit du camp dans le désert, se doit entendre à proportion, selon les Rabbins, de la ville de Jérusalem depuis que le Temple y fut bâti. (e) Le camp d'Israël répondoit à toute la ville de Jérusalem. Le camp des Lévités étoit toute la montagne du Temple, depuis le pied de cette montagne, jusqu'à la porte appelée de Nicanor. Enfin le camp du Seigneur, étoit toute l'étendue du Temple.

Dans les sacrifices ordinaires d'expiation, les Prêtres mangeoient la plus grande partie de la victime pour le péché; (f) mais pour celles-ci, nul n'avoit droit d'en goûter; pour marquer que ni les Prêtres, ni les autres Juifs attachez opiniâtrément aux cérémonies de la Loi, n'ont aucune part à JESUS-CHRIST, ni à ses mérites. Son sacrifice a été consommé hors du camp, c'est-à-dire, hors de Jérusalem, comme pour désigner qu'il abandonnoit la Synagogue, & qu'il alloit porter la lumière du salut, & le pardon des péchez aux Gentils, qui étoient hors de l'alliance de la Loi, & qui devoient entrer dans celle de l'Evangile.

(a) *Levit. xvi. 3. 15.*

(b) *Levit. xv. 3. 4. 5. & seq.*

(c) *Levit. xvi. 27. 28. & Levit. iv. 2. 3. 4. & seq.*

(d) *Num. xix.*

(e) *Gen. ex Maimonide.*

(f) *Levit. vii. 6. 7.*

13. *Exeamus igitur ad eum extra castra, improprium ejus portantes.*

14. *Non enim habemus hic manentem civitatem; sed futuram inquirimus.*

15. *Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo; id est, fructum laborum confitentium nomini ejus.*

13. Sortons donc aussi hors le camp, & allons à lui, en portant l'ignominie de sa croix.

14. Car nous n'avons point ici de ville permanente; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour.

15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange; c'est à dire, le fruit des lèvrès, qui rendent gloire à son nom.

COMMENTAIRE.

ÿ. 12. *EXTRA PORTAM PASSUS EST.* Il a souffert hors la porte de la ville. Outre la raison mystique, dont on vient de parler, il y en a une autre, qui est que la Loi ordonnoit que les exécutions des criminels se fissent hors de la ville, (a) soit par un principe d'horreur pour le péché, & pour les pécheurs, soit pour éviter les souillures qui naissoient de l'atouchement, & de l'approche d'un mort. (b)

ÿ. 13. *EXEAMUS IGITUR AD EUM EXTRA CASTRA.* Sortons donc aussi avec lui hors le camp. Fallut-il aller avec lui à la croix, & supporter toutes les ignominies, & les opprobres dont il a été rassasié, ne feignons pas d'y aller à la suite de nôtre Maître; sortons du camp, abandonnons les cérémonies inuciles de la Loi, (c) laissons les Juifs endurcis dans leur infidélité, mettons nôtre gloire à être chassez de leur Synagogue, & à être excommuniéz de leur Eglise; (d) estimons-nous heureux d'avoir part aux souffrances, & aux humiliations de nôtre Sauveur. (e)

ÿ. 14. *NON ENIM HABEMUS HIC MANENTEM CIVITATEM.* Car nous n'avons point ici une ville permanente. Ne craignons point d'être chassez de nôtre patrie terrestre, & de la compagnie des Juifs nos compatriotes, à l'imitation de JESUS-CHRIST qui a été conduit hors de Jérusalem, pour être mené au supplice. Un Chrétien n'a plus de patrie ici-bas, sa véritable demeure est dans le Ciel. Un Philosophe disoit arrogantement que le Sage n'avoit point de patrie en ce monde, parce que tout le monde étoit sa patrie. (f) Le Chrétien doit dire avec beaucoup plus de raison, qu'il n'a point de demeure ici, & que sa véritable patrie est le Ciel; que la terre ne lui est tien, que les maux, & les biens de cette vie ne le touchent qu'autant qu'ils lui servent pour arriver au Ciel, où il est

(a) *Levit. XXIV. 14. Num. XV. 35. Deut. XXIV. 5. Josue VIII. 24. 25. Act. VIII. 58.*

(b) *Deut. XXI. 23. Non permanebit cadaver ejus in ligno, sed in eadem die sepelietur; quia maledictus à Deo est qui pendet in ligno; & nequaquam contaminabit terram suam, &c.*

(c) *Theodoret. Zeger. Titin. &c.*

(d) *Josue IX. 21. XVI. 2.*

(e) *Act. V. 41. Matt. V. 11.*

(f) *L'ort de Diogenes: Εγωδὸς πατρίδα οὐκ ἔχω, ἀλλὰ τὸν κόσμον, ἢρ. Lucian. de rebus, in Piratarum Aulieno: Πατρίδα, πάντοθεν. Τὸ ἀέρας πάλαι ἴσθη.*

16. *Benevolentia autem, & communio-
nis nolite oblivisci; talibus enim hostiis
promeretur Deus.*

16. Souvenez vous d'exercer la charité, &
de faire part de vos biens aux autres; car
c'est par de semblables hosties qu'on se rend
Dieu favorable.

COMMENTAIRE.

déjà par inclination, & où il a mis son trésor. *Ubi enim thesaurus vestrus est, ibi & cor vestrum erit.* (a)

ψ. 15. PER IPSUM OFFERAMUS HOSTIAM LAUDIS DEO. *Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange.* Au lieu des sacrifices sanglans que vous offriez autrefois en certains jours par les mains des Prêtres, offrez aujourd'hui des victimes de louanges au Tout-puissant par la médiation de JESUS-CHRIST notre Sauveur, & notre Pontife éternel. (b) Et quels sont ces sacrifices de louanges? L'action de grâces, le sacrifice de l'Autel, où JESUS-CHRIST est immolé sous les apparences du pain, & du vin, les hymnes, & les cantiques à sa gloire, un culte saint, pur, religieux, spirituel. *Le fruit des lèvres*: au lieu des offrandes de fruits, & des prémices de ce que la terre produit, que l'on présentait au Temple, offrez-lui vos louanges, vos chants d'allégresse, vos actions de grâces. Cette expression, *le fruit des lèvres*, est tirée d'Osée, (c) où on lit dans l'Hébreu d'une manière encore plus dure, *les veaux des lèvres*; c'est-à-dire, les sacrifices que nous avons voultés, ou l'aveu sincère de notre foiblesse, la reconnoissance que nous tenons tout de sa main, que nous lui devons tout, que nous voulons lui rapporter tout ce que nous avons reçu de lui.

ψ. 16. BENEVOLENTIÆ, ET COMMUNIONIS (d) NOLITE OBLIVISCI. *Souvenez-vous d'exercer la charité, & de faire part de vos biens aux autres.* Les Hébreux convertis n'étoient nullement riches, comme on l'a vû ci-devant, (e) toutefois l'Apôtre les exhorte à exercer la charité, & à faire part de leurs biens aux pauvres. La charité ne consiste pas tant à donner beaucoup, qu'à donner de bon cœur, & dans la vûe de JESUS-CHRIST, qui s'est donné à nous, & pour nous, afin de nous réconcilier à Dieu son Père; & de nous offrir à lui comme une hostie d'agréable odeur. (f) L'Apôtre ajoute: *Car c'est par de telles hosties qu'on se rend Dieu favorable.* (g) C'est par les œuvres de charité, par l'hospitalité, par l'au-

(a) Matth. vi. 20. 21.

(b) Sup. Hebr. iv. v. vii. viii.

(c) Osée xiv. 3. שְׂלֵמָה פִּימָה שְׂפִימָה

70. Ἀγαπᾶτε ἀλλήλους ὡς ἑαυτοὺς χαρίτων ἔργον.

(d) Τὸς δι' ἑαυτοῦ καὶ ἀλλοτρίων: Benevolentia, & de-moynarum. Vide Rom. xv. 2 et 2-Cor. viii. 4. &c.

(e) Hebr. x. 34. Repinam bonorum test. orum cum gaudio suscepistis.

(f) 1. Petri iii. 18.

(g) Τοιαῦτα ἔργα ἀγαπᾶν ἑαυτοῦ καὶ ἑτέροις: Promeretur Deus, sensu passivo: ut Plen. l. 7. c. 28. Quia Canis corona mer. 127 Vide Græc. hinc: Promeretur, placatur, conciliatur, &c.

17. *Obedite prapofitis veftris, & fubjacete eis; ipfi enim pervigilant, quafi rationem pro animabus veftris reddaturi; ut cum gaudio hoc faciant, & non gementes; hoc enim non expedit vobis.*

17. Obéïſſez à vos conducteurs, & ſoyez ſoumis à leur autorité; car ce ſont eux qui veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte; afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gémiſſant; ce qui ne vous ſeroit pas avantageux.

COMMENTAIRE.

même qu'on expie ſes péchez, & que l'on mérite de nouvelles grâces de Dieu, en uniſſant ces bonnes œuvres aux mérites de JESUS-CHRIST, & en les offrant par lui au Pere Céleſte. *Per quem habemus a. ceſſum per fidem in gratiam iſtam.* (a)

ÿ. 17. OBDITE PRÆPOSITIS VESTRIS. *Obéïſſez à vos conducteurs.* Il eſt remarquable que ſaint Paul écrit cette Epître, non aux Apôtres, ou à l'Evêque de Jérusalem, ou aux Prêtres de cette Eglise, mais aux ſimples Fidèles; en ſorte que ci-après ÿ. 24. l'Apôtre prie ceux à qui il écrit de ſaluer ceux qui ſont à leurs têtes. Ici il les exhorte à l'obéïſſance, & à la ſoumiſſion envers leurs ſupérieurs Eccléſiaſtiques. Saint Jacques, dit le frere du Seigneur, étoit mort l'année précédente, il avoit eu pour ſucceſſeur dans l'Evêché de Jérusalem, Simon fils de Cléophas, qui étoit alors dans cette ville. Il pouvoit y avoir auſſi quelques-uns des Apôtres, & quelques Diſciples du Sauveur. Il y avoit des Prêtres, & des Diares. Il les comprend tous ſous le nom de *præpoſiti*; vos chefs, vos conducteurs, vos ſupérieurs. Mais il entend principalement les Evêques, (b) qui ſont les ſucceſſeurs immédiats des Apôtres, & dans qui réſide la plénitude du pouvoir que JESUS-CHRIST a donné à ſes Miniſtres.

IPSI ENIM PERVIGILANT. *Ils veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte.* Ces motifs doivent vous engager à leur rendre le reſpect, & l'obéïſſance que la juſtice, & la reconnoiſſance demandent de vous. Que ne devriez-vous pas faire pour un médecin, dont toute l'attention ne regarderoit que votre ſanté, ou d'un guide qui ſe chargeroit de vous conduire au péril de ſa vie? Les Evêques, & les Prélats Eccléſiaſtiques ſont quelque choſe de plus, puisqu'ils ſe chargent de vous guider dans la voye du ſalut au péril de leur ame, & de leur ſalut éternel. Obéïſſez donc à vos chefs dans tout ce qui n'eſt point contraire à la Loi de Dieu; obéïſſez-leur, & leur ſoyez aſſujettis, quand même leur vie ne répondroit pas à leur caractère. *Faites ce qu'ils vous diſent, mais ne faites point ce qu'ils font.* (c) Un troupeau ſans paſteur eſt expoſé à la rage des loups; mais un troupeau qui n'obéit point à ſon paſteur, eſt ex-

(a) Rom. v. 2.

(b) Vide Theophylact. hic, Item. l. 4. c. 43.

Ignat. Epiſt. ad Trall.

(c) Matt. xxiii. 3.

20. *Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis Pastorem magnum ovium, in sanguine Testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum,*

20. Que le Dieu de paix, qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-CHRIST notre Seigneur, qui par le sang du Testament éternel, est devenu le grand Pasteur des brebis,

COMMENTAIRE.

loit entièrement abandonner la Loi de Moÿse, & négliger toutes ses cérémonies. Mais l'Apôtre n'empêchoit pas que les Juifs qui se convertissoient, ne continuassent dans l'exercice des cérémonies légales; seulement il soutenoit qu'elles n'étoient plus nécessaires au salut; & que les Gentils qui entroient dans l'Eglise, ne devoient pas être contraints de Judaïzer. Il éloigne donc ici le soupçon qu'on avoit conçu contre lui: Vous venez d'entendre quelle est ma doctrine sur la Loi, sur les sacrifices, sur les cérémonies; je vous en ai démontré l'inutilité, & l'abrogation; ma conscience ne me reproche rien, je n'ai rien enseigné que suivant l'ordre de Dieu, & conformément à la vérité; ma conduite a été pure, & irréprochable en toutes choses.

¶ 19. *QUO CELERIUS RESTITUAR VOBIS.* Afin que Dieu me rende plus tôt à vous. Saint Paul étoit alors sorti de prison; mais il avoit encore bien des choses à faire en Italie, dans la Grèce, & en Asie, avant qu'il pût aller en Judée. Il prie donc les Hébreux de redoubler pour lui leurs vœux, & leurs prières, afin que Dieu lui ouvre un chemin aisé pour aller en Judée, & que ses affaires se finissent aisément, & promptement.

¶ 20. *DEUS PACIS, QUI EDUXIT DE MORTUIS (A) PASTOREM VERUM.* Que le Dieu de paix, Dieu le Père, qui nous a reçus dans sa miséricorde, & qui a reçu le Sang de son Fils pour notre réconciliation, & notre salut; qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-CHRIST notre grand Pasteur, qui nous nourrit de sa Chair, & de son Sang, qui nous conduit par ses instructions, & par ses exemples, qui nous soutient, & nous conserve par sa grâce. JESUS-CHRIST s'est donné le nom, & les qualités de Pasteur dans l'Evangile, en plus d'une occasion: (b) Il est le grand Pasteur; tous les hommes sont son troupeau; mais ceux qui sont dans l'Eglise, qui portent son caractère, qui ont reçu le don de la foi, & de son Esprit saint dans le baptême, sont plus particulièrement ses ouailles. Enfin les élus, ses amis, ceux qu'il destine à sa gloire, jouissent encore de cette prérogative d'une manière plus singulière.

IN SANGUINE TESTAMENTI ÆTERNI. Par le Sang du testament éternel; ou, par son propre Sang, qui a scellé l'alliance éternelle

(A) Ο θεος ο οποίος εις τον αιωνα εις οριστον, &c. Quidem; Ο θεος ο οποίος εις τον αιωνα εις οριστον. 112. *Deum* l. 3. de Spiritu sancto, Cyrill. hic. Cyrill.

Cathec. 14. R. 5. Exposit. Symon.

(b) Joan. 2. & 21. 14. 15. & seq. *Matt.* xxvi. 31. xii. 21. 22. xviii. 21. & seq.

11. *Apert vos in omni bono; ut faciatis omnes voluntates, faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum, cui est gloria in secula seculorum. Amen.*

12. *Rogo autem vos, fratres, ut suffertis verbum solatii; etenim parva scripsi vobis.*

11. Vous rende propres à tout bien; afin que vous fassiez sa volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable par JESUS-CHRIST, auquel soit gloire dans les siècles, des siècles. Amen.

12. Je vous supplie, mes frères, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler; ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.

COMMENTAIRE.

entre Dieu, & les hommes. La première alliance, dont Moyse fut le médiateur, étoit passagère, & ne devoit durer qu'un certain tems; les Prophètes en avoient annoncé une autre, qui devoit être plus stable, & plus durable; c'est celle que JESUS-CHRIST a faite, dont il est le médiateur, le garant, le ministre, la victime; (a) car toute alliance est confirmée par le sang.

Y. 11. *APERT VOS IN OMNI BONO.* Que Dieu vous rende propres à tous bien; ou, qu'il vous dispose à toute bonne action. Ou selon d'autres, (b) qu'il vous rende parfaits en toute bonne œuvre. Qu'il répande ses lumières dans vos esprits, & sa grace dans vos cœurs, afin que vous connoissiez, & que vous pratiquiez tout le bien qui convient à votre état, & à votre vocation. *Afin que vous fassiez sa volonté, lui-même opérant en vous ce qui lui est agréable par JESUS-CHRIST.* On voit ici combien il donne à la grace, qui nous prévient, qui nous éclaire, qui nous fait faire le bien, par notre Seigneur JESUS-CHRIST, Auteur de tout bien, & de tout don parfait; & qui opère en nous le vouloir, & le faire, selon sa volonté. (c)

Y. 12. *UT SUFFERATIS VERBUM SOLATII.* Agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler, ou pour vous exhorter. Car, comme on l'a déjà dit plus d'une fois, le mot Grec qui signifie consoler, se met aussi pour exhorter. (d) Il les exhorte dans cette Épître, à la patience, & à la persévérance dans la foi, & dans la pratique du bien.

PER PAUCIS SCRIPSI VOBIS. Ne vous ayant écrit qu'en peu de mots. La Lettre n'est pas extrêmement courte, mais elle auroit pu être bien plus longue, si l'Apôtre eût voulu s'étendre sur tout ce qui se présentoit à lui; par exemple, sur tout ce qui regarde le Tabernacle, & les

(a) *Thyrodoret. Κρίσιν τῆς κατὰ εὐαγγέλιον διαθήκης, ἢ ἐκείνης μεταστάτης ἢ ἐπιπέρας.*

(b) *Καταθέσθαι ἑαυτὸν ἐν πάσῃ ἔργῳ ἀγαθῷ. Alii: Ἐν πάσῃ ἀγαθῷ. Ita Vulg. Clarom. & S. Girm. Lat. Ἐν παντί ἔργῳ ἢ λόγῳ. Ita Alex. ex a. Theophyl. 11. 12. ut videtur.*

(c) *Philipp. 11. 13. Vide D. Thom. & Ep. hic.*

(d) *Chrysost. Ὁ λόγος παρακλητικὸς ἔστι, ἀλλὰ καὶ τὸ λόγος τῆς παρακλήσεως, ἀλλὰ τὸ λόγος τῆς παρακλήσεως. Ὑψίστε, τῆς παρακλήσεως, τῆς παρακλήσεως.*

23. *Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum : enim quo (si celeriter veneris) videbo vos.*

24. *Salutate omnes proprios vestros, & omnes Sanctos. Salutans vos de Italia fratres.*

23. Sachez que nôtre frere Timothée est en liberté : & s'il vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.

24. Saluëz de ma part tous ceux qui vous conduisent, & tous les Saints. Nos freres d'Italie vous saluënt.

COMMENTAIRE.

cérémonies qui se pratiquoient dans les sacrifices, dont il nous dit lui-même dans le corps de cette Lettre, qu'il ne veut pas parler avec étendue : (a) *De quibus non est modò dicendum per singula.*

Y. 23. **COGNOSCITE TIMOTHEUM DIMISSUM.** *Sachez que nôtre frere Timothée est en liberté.* Saint Paul écrivoit d'Italie à Jérusalem, ou aux Juifs de Paletine, qui ne pouvoient que difficilement savoir des nouvelles de ce qui se passoit si loin d'eux, au-delà de la mer. Ils affectionnoient saint Timothée, comme un homme de Dieu, qui avoit beaucoup travaillé pour l'Evangile ; & qui avoit bien voulu recevoir la circoncision, pour ne se conformer à eux. (b) Saint Timothée étoit à Rome avec saint Paul pendant sa première prison, puisqu'écrivant à Philémon, aux Philippiciens, & aux Colosiens, il nomme Timothée conjointement avec lui dans le titre de ces trois Lettres. Mais ce qui fait voir qu'il n'étoit point alors en prison, comme saint Paul, c'est que l'Apôtre dit aux Philippiciens qu'il espère de le leur envoyer bien-tôt. (c)

On ne fait mention à Rome sur la fin de la dernière année que saint Paul y demeura, ou dans le voyage vers les Philippiciens, dont nous venons de parler, que Timothée fut mis dans les liens : mais il est certain que lorsque saint Paul écrivit cette Epître, Timothée étoit absent, & qu'il avoit été délivré de prison (d) assez peu de tems auparavant. L'Apôtre mande aux Hébreux la délivrance de ce cher Disciple, comme une nouvelle à laquelle ils s'intéressoient, à cause de l'estime, & de l'amitié qu'ils avoient pour Timothée. Il ajoute : *S'il vient bien-tôt je vous irai voir avec lui.* Timothée vint assez tôt pour le joindre, & pour l'accompagner en Orient ; & il y a assez d'apparence qu'ils firent ensemble le voyage de Judée, (e) quoique nous n'ayons aucun monument certain qui nous en assure. Nous savons seulement que l'Apôtre étant venu en Asie, laissa

(a) Heb. ix. 5.

(b) Christ. hic, Theophyl. Ep.

(c) Philipp. ii. 19. 23.

(d) Christ. p. 154. in Ep. ad Heb. p. 696.

Tillmoni alii quidam.

(e) *Αποστόλος : Α vinculis solutus. Ita*

Patres, & Interpretes passim : Vel, absolutum à criminatione. Jan. Vel dimissum, forte Athenis, ubi erat. Theophyl. Jac. Orsell. misit : Α carcere dimissum. Cuv. de Αποστόλων βίαις & πρ. Vide in descriptionem Epistolæ.

23. *Gratia cum omnibus vobis. Amen.* 23. Que la grace soit avec vous tous. Amen.

COMMENTAIRE.

Timothée à Ephèse, pour gouverner cette Eglise; (a) de là il vint en Macédoine, & enân retourna à Rome, où il souffrit le martyre.

ψ. 24. SALUTATE OMNES PRÆPOSITOS VESTROS. *Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent*; vos Evêques, vos Prêtres; principalement ceux de l'Eglise de Jérusalem, & des autres Eglises de la Palestine, & de la Syrie, qui étoient pour la plupart composées de Juifs convertis, & judaïzans, c'est-à-dire, observans les cérémonies de la Loi. Saint Paul n'écrit point aux Chefs de ces Eglises, peut-être pour ne point causer de jalousie entr'eux.

SALUTANT VOS DE ITALIA FRATRES. (b) *Nos freres d'Italie vous saluent*; les Juifs convertis au Christianisme, qui étoient non-seulement à Rome, mais dans toutes les autres villes d'Italie, étoient fort liez aux Eglises de delà la mer, de Jérusalem, & de la Palestine, qu'ils regardoient toujours comme leur patrie commune, & comme la source d'où la lumière de l'Evangile s'étoit répandue par tout le monde: (c) *De Sion exhibit lex, & verbum Domini de Jerusalem.*

ψ. 25. GRATIA CUM OMNIBUS VOBIS. AMEN. *Que la grace soit avec vous tous.* Que Dieu vous comble de ses faveurs, & de ses bénédictions; que la grace de Dieu demeure toujours avec vous, qu'elle s'augmente continuellement dans vous-mêmes, qu'elle y persévère jusqu'à la fin. Saint Paul a coutume de commencer, & de finir ses Lettres, par le souhait de la grace de Dieu; c'est le plus grand bien dont l'homme puisse jouir en ce monde. C'est par la grace qu'il parvient à la gloire.

Dans les Exemplaires Grecs, on lit communément ces mots à la fin de cette Epître; (d) *Elle a été écrite d'Italie, & envoyée par Timothée.* Mais cette souscription ne se lit pas dans plusieurs Manuscrits, ni dans plusieurs Imprimoz. Le Manuscrit Alexandrin porte qu'elle a été écrite de Rome. Mais il le dit sans aucune preuve. Si saint Paul l'eût écrite de Rome; il n'auroit pas dit d'une manière vague: *Les freres d'Italie*, mais, *les freres de Rome vous saluent.* Ce qui est dit de Timothée comme porteur de la Lettre, est encore moins soutenable, puisque saint Paul dit ici ψ. 23. *Si Timothée vient bien-tôt, je vous irai voir avec lui.* Timothée étoit donc absent. Il faut que ceux qui ont mis ces mots, *envoyée par Timothée*, ayent pris ce qui est dit au ψ. 23. *Sachez que Timothée est en liberté*, de cette sorte:

(a) 1. Timor. 1. 3. 4.

(b) *Grac. omniū, frater: Αναδείξας υμᾶς ἐκ τῆς Ἰταλίας. Ἰταλῶν. Ἰταλῶν. Λατίνῶν φρασεῖ.*

(c) *Isai. 31. 3.*

(d) *Πατρὶς Ἐβραίων ἐγχεῖται ἀπὸ τῆς Ἰταλίας διὰ Τιμοθεῖου.*

Connoissiez, & témoignez toute sorte de respect à Timothée qui est envoyé vers vous; (a) & c'est le sens que quelques-uns ont donné au Grec, contre le sentiment de la plupart des Peres, & des Commentateurs. On a examiné tout cela plus au long dans la Préface.

(a) Voyez la note sur le verset 23.

Fin du Commentaire sur l'Épître aux Hébreux.





T A B L E DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Contenus dans le second Tome des Epistres de saint Paul. Le chiffre Romain désigne la Préface, & les Dissertations. Le chiffre ordinaire est pour le Texte, & le Commentaire.

A

- Aaron.** Appellé de Dieu même au sacré ministère, 657
- Aiel.** Sa foi, son sacrifice, son sang pasté après la mort, 714
- Abraham.** Sa foi au Seigneur lui fut imputée à justice, 30. Ceux qui imitent sa foi, sont ses vrais enfans, *là-même.* Alliance que Dieu fait avec lui, 33. Sa race selon la chair, & sa race selon l'esprit, 36. Les promesses ne regardent proprement que les enfans imitateurs de sa foi, *là-même.* La Loi n'a pas rendu nulle cette alliance, 37. Il a eu deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la femme libre. Les Juifs charnels ne sont proprement que les enfans de la servante; mais les Chrétiens sont les vrais enfans de Sara, les héritiers des promesses de Dieu, 53. & *suiv.* Ces deux enfans marquent les deux alliances, 33. 54. Sa foi lui fait quitter son pays, 736. 737. Lui fait avoir Isaac, 737. 738. Il meurt dans la foi, 738. 739. Elle lui fait sacrifier son fils Isaac, 739. 740
- Abstinences,** macérations de la chair, pratique de Religion estimable chez les Chrétiens, chez les Juifs, & chez les Payens mêmes, 253. 254
- Acception de personnes** Dieu ne fait point d'acception de personnes dans la vocation des hommes à la foi, 258
- Alien de grâces,** recommandée par saint Paul, 142. On doit rendre grâces à Dieu en toutes choses, 149. Même dans l'adversité, *là-même.* Les Chrétiens doivent toujours vivre dans l'action de grâces envers Dieu, 117
- Adam.** Premier homme séduit par la femme, 191
- Afflictions,** ne doivent pas nous troubler, 199. Nous sommes tous destinés à souffrir, 206
- Age de la plénitude de J. C.** L'âge parfait du Christianisme, ce que c'est, 339
- Air,** rempli de Démons, suivant plusieurs Anciens, 100
- Alexandre,** excommunié par saint Paul, 367. 382. 494
- Alliance** que Dieu a faite en faveur d'Abraham, & sa race selon l'esprit, 33. Ce sont proprement les Chrétiens qui sont les héritiers de cette alliance, 33. 36. Prétrogatives de la nouvelle alliance au-delus de l'ancienne, 593. 594. 675. 684. L'une substituée à l'autre, 684. 685. Comment Jesus-Christ est devenu l'Auteur de la nouvelle alliance, 770. Comment J. C. l'a faite avec nous, & son excellence sur l'ancienne, 776
- Alphabet.** Lettres de l'alphabet employées pour signifier une certaine valeur, xxxv
- Am.** Quand le sera la réunion au corps? xcvj
- Immortalité** de l'ame crût par quelques Philolophes, 305
- Amour de J. C. envers nous** S. Paul souhaite que les Ephésiens en ayent une parfaite connoissance, 213
- Amour déréglé,** passions de l'ame. Les Payens n'en faisoient point de serupule, 501
- Anathème.** Signification de ce terme, 5
- Ange** Si un Ange du Ciel nous avertissoit en autre Evangile, il faudroit lui dire anathème, 5. Les Anges encore aujourd'hui peuvent-ils se pevertir? 6. La Loi a été donnée par les Anges, 39. Rang qu'ils tiennent en eux dans la Hierarchy n'est pas bien connu, 237. J. C. est le Chef de toutes les puissances célestes, & terrestres, *là-même.* Culte superstitieux des Anges, introduit par les faux Apôtres, 149. Le culte des Anges est-il connu chez les anciens Juifs? *là-même.* Les Juifs plus tutieux de connoître les Anges depuis le retour de la captivité, 249. La Loi a été donnée par les Anges. Prières adressées aux Anges. Noms des Anges conservés euriquement par les Egiptiens, Les Chrétiens accoutés d'adorer les An-

- ges, 150. Les Juifs juroient par les Anges.
 Dédicés aux Chrétiens de Phrygie, & de Pisidie de rendre aux Anges un culte superstitieux, *là-même* J. C. paroîtra avec les saints Anges au Jugement dernier, 199. Dieu viendra au jour du Jugement au milieu des Anges, 311. Comment ils ont connu le mystère de l'Incarnation, 409. Pourquoi S. Paul appelle Elius, les bons Anges, 431. Que Melchisédech n'étoit point un Ange, 590. 591. Quelle est leur nature, & leur ministère, 601. 606. J. C. n'est point mort pour les Anges rebelles, 617
- Animaux purs, & impurs** Antiquité de cette distinction. Inutilité de ces loix cérémonielles, 153
- Anne**, fille de Phanaël, beau modèle des veuves, 425
- S. Anselme**. Commentaire qu'on lui attribue, & qui n'est point de lui, xvij
- Ante-Christ**. Définition de ce terme. Plusieurs sortes d'Ante-Christ, xxvj. Quand il a commencé à paroître, *là-même*. Fausses histoires de l'Ante-Christ, xxvij. Différens sentimens, *là-même*, & xxix. Description de ses différentes qualités, *là-même*, & *suiv.* Plusieurs passages de l'Ecriture qui lui sont appliquez, *là-même*, & *suiv.* Particulièrement de l'Apocalypse, xxxij & de Daniel, xxxiv. Son nom, son caractère, *là-même*, & *suivantes*. Quand il viendra, xxxviij. & *suiv.* Ce que les saints Peres en ont dit, xxxix. & *suiv.* Plusieurs Modernes, xl. Son origine, sa naissance, son éducation, xliij. & *suiv.* Son pere, xiv. Sa Sa mere, xlvj. xlvij. Son hypoëtic, xlvij. Son empire, ses guerres, sa fin, xlix. & *suiv.* Ceux qui composeroient son armée, l. Qui lui résisteront, lj. Sa Religion, *là-même*. Ses miracles, liij. liv. La durée de son regne, liij. liv. Quelle sera sa mort? lvj. Il doit paroître avant le Jugement dernier, 315. Il a dû avoir plusieurs avant-coureurs, & plusieurs figures, *là-même*. Caius Caligula, & Simon le Magicien étoient de ce nombre, *là-même*. Homme de péché, enfant de perdition, 340. Il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu; il se fera adorer, & s'assiera dans le Temple de Dieu, 341. Sera reconnu pour le Messie, 342. A quoi tient-il qu'il ne vienne? 343. Efficace à l'apostasie des peuples, ou aux décrets de Dieu? 344. J. C. le détruira par le soufflé de sa bouche, 347. Moyens séduisans qu'il employera pour tromper, 350
- Antrephages**, mangeurs d'hommes, cvij
- Anti-Mahomet**, xxvj. Son histoire, xxviij
- Antiochus Epiphane**, figure de l'Ante-Christ, xxx
- Apocalypse de Moïse**, d'où S. Paul a tiré une sentence, 78
- Apollon**. A-c' qui porté la Lettre de S. Paul à Tite 500
- Très-coum d'ailleurs, 334
- Apollon de Thyane**, a reçu des honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu, 343
- Apôstase**. Ce que l'Apôtre entend par ce terme? 412. Celle qui doit précéder la venue de J. C. Est-ce la révolte des peuples contre l'Empire Romain; ou le renouveau à la foi, procuré par l'Ante-Christ? 337, 338. Ou la révolte des hérétiques contre l'Eglise? 338. 339
- Apôtels**, ne signifie pas toujours un Apôtre, mais souvent un Envoyé, 195. 196
- Apôtres**. Leur autorité, leurs fonctions, 136. Définiez de Dieu pour gouverner l'Eglise, 119. Ce qu'ils étoient avant leur conversion, 17. Ils sont les fondemens sur lesquels l'édifice de l'Eglise est fondé, 110. Ils prennent quelquefois le nom de Prêtres, 170. Faux Apôtres peu exacts à observer la Loi qu'ils vouloient imposer aux autres, 38. Ils se contentoient de faire prendre la cène à ceux qui étoient Fidèles, pour éviter les persécutions, 59. Les faux Apôtres méprisoient la doctrine de l'Evangile, comme trop simple, 138. Ils affectoient des discours mystérieux, sublimés, éternels, &c. 139. 140. Invectives de l'Apôtre contre eux, 199. Ils les appelle des chiens enragés, *là-même*, & de mauvais ouvriers, 120. Ils péchoient par jalousie, pour causer de l'affliction à saint Paul, 177. Faux Apôtres caractérisés par saint Paul, 374. Faux Apôtres qui décrient saint Paul, 189. Portrait que S. Paul en fait. Ce sont des ennemis de la Croix de J. C. 109. Ils n'ont d'autre Dieu que leur ventre, ils mettent leur gloire dans leur propre honte; ils auront pour fin la damnation, 108. Ils veulent se glorifier en la chair des Galates, 75. Ces faux Apôtres n'étoient proprement ni Juifs, ni Chrétiens. Ils ne cherchoient qu'à éviter les persécutions, 75. 76
- Apparition de J. C. à S. Pierre** après sa Résurrection, xxij
- Apparitions de l'ancien Testament**. Ont-elles été faites par les Anges? 39. 40
- Appie**, femme de Philémon, a souffert le martyre avec lui, 538. S. Paul l'appelle sa sœur bien-aimée, 541
- Aquila**, mari de Prisque, 446
- Archieve**, étoit-il Evêque de Colosse? Avis que saint Paul lui donne de bien considérer le ministère qu'il avoit reçu, 276. Quelques-uns croyent qu'il a instruit Philémon, 538. Ce qu'il a été; son martyre, & sa fête, 542
- Aristarque**, Juif converti, prisonnier à Rome avec S. Paul, 268. Précis de sa vie, *là-même*. Ami intime de Philémon; il souffrit avec lui pour la foi, 538 550
- Aristobule**. Son ouvrage, 478
- Armes de Dieu**. Se revêtir des armes de Dieu, 158. 160
- Arminius**. Faux nom de l'Ante-Christ, xxvij

Son histoire, *là même.*
Arnel Eau passage cité de cet Esivain Ecclésiastique, 127
Arrhes. Le Saint-Esprit est comme les arrhes de nôtre bonheur éternel, 24: 95
Art. 38, Français, 478
Armas, peu connu, 114
Astuce que l'on doit à ceux qui nous instruisent. Justice de ce devoir, 70
Avarice. Défendu aux Chrétiens, 776. Elle se met quelquefois pour l'amour déréglé du plaisir, 143. C'est une espèce d'idolâtrie, 117.
 Le nom d'*avarice* dans saint Paul, se met quelquefois dans le sens de la passion déréglée des plaisirs sensuels, *là même.*
Avènement. Ce que saint Paul entend par Avènement de J. C. 443-444. Avènement de J. C. au dernier jour. Il est impatient de vouloir en rechercher le moment, 311. Ce jour est inconnu aux hommes. Ils doivent veiller en l'attendant, 311. 312. Le dernier jour nous surprendra lorsque nous y penserons le moins, 312. Avènement glorieux du Sauveur, incertain quant au tems, 316. Quelquefois on parle de la ruine des Juifs, comme du jour de l'avènement de J. C. 317
Augustin Quelle étoit sa dispute avec saint Jérôme au sujet de la réprimande que S. Paul fit à saint Pierre: & ce qu'il lui en écrivit, vij. Son sentiment adopté par les Interprètes Latins, & même par saint Jérôme, vij
Autisme Apôlytique. Pourquoi S. Paul relève la sienne écrivant à Timothé son Disciple, 169

B

Baiser de paix, usité entre les Chrétiens, 219
Baptême. Par le Baptême nous nous sommes revêtus de J. C. 41. Le Baptême est comme un tombeau où nous sommes ensevelis, & d'où nous sortons comme ressuscitez, 144. Plusieurs sortes de Baptêmes, 446. Appelé illumination. Pourquoi 1630. 631. Ses effets, 530
Barbares, mis par opposition aux Grecs pour le langage, 159
Barrab. remporte une grande victoire, 248
Bapt. Supplée des coups de bâtons, 750
Bénédictum Sacramentale, très-ancienne, 667.
Bénédictions d'Abraham, passées comme en proverbe, 31. Les Chrétiens imitateurs de l'obéissance, & de la foi d'Abraham, en sont les héritiers, *là même.*
Bête de l'Apocalypse, figure de l'Ante-Christ, xi xvij
Bienheureux Ils jouissent dès à présent de la vûe de Dieu, 714
Bigame. Il y a plusieurs sortes de bigames, 126

Bigamie. Quelle sorte de bigamie exclue de l'Épiscopat, 197 198
Blaspême, veut dire erreur, ou hérésie dans le sens de l'Apôtre, 182. 183
Blaspêmer. Ce que c'est que blasphêmer dans le langage de l'Apôtre, 518
Boileau, Chanoine, eombar le sentiment du Pere Hardouin, qui distingue Céphas de S. Pierre, vij. A écrit, de *vestimenta hominis sacri*, 423
Bonne-foi qui doit regner entre les Chrétiens, & qu'ils doivent observer envers tous les hommes, 302
M. Bracmas, a fait une Dissertation sur le Penula de saint Paul, 429.

C

Caïnistes, hérétiques. Quand ils ont cessé, 482
Cains Caligula, précurseur de l'Ante-Christ, 340
Callimaque. Quel il étoit, 154. 155
Calomniateurs. Ne donner point de lieu aux Calomniateurs, 137
Caméron. Son sentiment sur l'Épître aux Hébreux, réfuté, 151: 156
Cancer. Description du cancer, appliquée à la mauvaise doctrine, 468
Cantiques spirituels, pour entretenir la joye des Fideles, 162
Captivité de Babylone, exprimée sous un langage figuré, 262
Carpe. Habitant de Troade. S. Paul loge chez lui, 448. Divers sentimens à son sujet, 422
Cauteriser. Différentes significations de ce terme, & ce que c'est qu'une conscience cauterisée dans le langage de l'Apôtre, 413. 414
Céleste qui nous étions contraire, & que J. C. a effacé dans nôtre Baptême, 246. Il l'a attachée à sa croix, & l'a anéantie, *là même.*
Céphas. Celui de Ministres plus en usage dans l'Eglise, que le mariage. Ils sont indispensables à l'Église, & de la garder depuis le Concile de Nieme, 311. 312.
Céphas Si c'est le même que saint Pierre repris par S. Paul, v. vij. & *facto* 19. 20 Ou un des Disciples qui allèrent à Emous, xij. 12 question de fait sur ce point, v. Différens sentimens de Interprètes touchant la personne de Céphas, & de Pierre, vij. D'où est venu le sentiment particulier de saint Jérôme sur la réprimande que S. Paul fit à S. Pierre, vij. Quel étoit ce sentiment, vij
Cérémonies de la Loi ancienne, figuratives, abbrégées pour faire place aux cérémonies de la Loi nouvelle, 682. 686. Ne justifioient pas par elles mêmes, 698. Leur dénombrement, 13: 16: 42: 699
Césariens, Hérétiques. Quand ils ont cessé, 480
César,

César, prétendu S. César, n'est autre que l'Empereur Néron, 219

Chair. La chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit. Sens de ces paroles, 65. Quels sont les œuvres de la chair ? 66. Ceux qui sont à J. C. ont crucifié leur chair avec ses passions, 67. Nul n'a jamais baï sa chair, 152. 153

Changement qui doit arriver à ceux qui le trouveront en vie au dernier jour, 307 308

Charité Ses fonctions, ses travaux, 281. Charité qui nous assujettit les uns aux autres, est une parfaite liberté, 63. Charité envers ses frères, fondée sur l'amour que J. C. nous a porté, & qu'il leur a porté, 140

Charité fraternelle Règles que l'Apôtre donne sur ce sujet, 305. Le Saint-Esprit enseigne à ses serviteurs ce qu'ils doivent pratiquer à cet égard, *là-même*. Combien nécessaire aux Chrétiens, 773. 782. Les belles qualités de celle que l'Apôtre S. Paul recommande aux Chrétiens, 373. 374. Il y a quelquefois de la charité à refuser son secours à certaines personnes, & à les charger de confusion, 175. Charité, condescendance fraternelle, 68. Elle doit animer nôtre foi pour la rendre utile au salut, 60. Se revêtir de la charité, qui est le lien de la perfection, 259

Chasim, sorte d'Officiers dans les Synagogues des Juifs, 171

Châtiment Dieu châtie différemment les bons, & les Méchans, 755. 759. Il châtie autrement que les peres charnels, 760

Chevalet. Suppliee du chevalet, 750

Chiens. Sait Paul donne ce nom aux faux Apôtres, 159

Chiffre. Le chiffre de 666. expliqué, & appliqué au nom de l'Ante-Christ, xxxv. xxxvj. *Ch. suiv.*

Chrétiens. Ils sont déjà en quelque sorte ressuscitez en J. C. & assis avec lui dans le Ciel, par la grace, & par l'espérance, 104. Ils ne sont plus voyageurs, & étrangers, mais citoyens de la cité des Saints, & domestiques de la Maison de Dieu, 109. Ils sont bâtis sur le fondement des Apôtres, & des Prophètes, 110. Motifs de leur union. Ils ne font qu'un même corps, & se doivent être aimez que du même esprit, 125. Ils sont fils du même Pere, héritiers des mêmes promesses, ayant part à la même grace, 126. Ils doivent se rendre les imitateurs du Pere Céleste, 140. Le propre du Chrétien est de rendre grâces à Dieu, même dans les choses qui lui sont défavorables, 149. Les Chrétiens sont les membres du Corps de J. C. 153. Leur vie est déjà en quelque sorte dans le Ciel, 209. Ils sont comme des voyageurs dans ce monde. Ils attendent la venue de J. C. qui les revêtira de l'immortalité, *là-même* Les Chrétiens doivent tirer de J. C. l'influence, & la vie, & non des Anges, qui ne sont que les Ministres, 252.

Ils doivent être morts aux premiers éléments du monde, 252. Les faux Apôtres veulent mal-à-propos les réduire sous l'esclavage de la Loi, *là-même*. Ils doivent vivre d'une vie nouvelle, comme étant ressuscitez en J. C. 256. 256. Ils ne doivent pas s'abandonner à la douleur à la mort de leurs proches, 205. Ils doivent éviter non-seulement le mal, mais aussi l'apparence du mal, 319. Patience admirable des premiers Chrétiens, 335. Gloire que les Chrétiens procurent à Dieu, & gloire qu'ils en reçoivent, 335

Christiannisme, nous met en liberté à l'égard de la Loi, 25. La perfection du Christianisme consiste, non à se croire arrivé au terme de la perfection, mais à y tendre avec ardeur, 206

Circconcision. J. C. ne sert de rien à ceux qui se font circconcire, 177. 58. La circconcision ne sert de rien, 58. 59. 60. On peut bien la recevoir, pourvu qu'on ne la regarde pas comme nécessaire au salut, 58. Circconcision indifférente pour le salut, 77. Circconcision spirituelle, 243. Circconcision charnelle des Juifs, 244

Claustr Qui elle étoit, 498

Clément, dont parle S. Paul aux Philippéens. Est-ce celui qui succéda à S. Pierre dans le Siege de Rome ? 212. Ou étoit-ce un simple Prêtre de l'Eglise de Philippes, 213

S. Clément d'Alexandre, est le premier qui a distingué Céphas de S. Pierre, viij

Cléopatre, Reine. Question qu'elle fait sur la résurrection, xcvj

Colere. S. Paul ne permet pas de se mettre en colere; mais si cela arrive, il veut que l'on réprime les mouvements de cette passion, 136

Colere de Dieu, combien terrible, 720

Colossis. ville de Phrygie, 221. Fant-il écrire Colossis, ou Colasses ? Erreur de ceux qui ont cru que les Colossiens étoient ceux de Rhodes, *là-même*. S. Paul avoit prêché à Colosse & *là-même*. Eloge des Fidèles de Colosse. Epaphras étoit leur Apôtre, 222. Les faux Apôtres essayent de les pervertir, ou de les engager dans la superstition envers les Anges, *là-même*. S. Paul leur écrit pour les détromper, 223. 214. *Ch. suiv.*

Colossiens. Eloge de leur foi, & de leur charité, 225. Ils sont ébranlez dans la foi par les faux Apôtres, qui vouloient les engager dans le culte des Anges, & dans l'observation des cérémonies légales, 223. Ils n'avoient point vu S. Paul, 237

Combats Pourquoi saint Paul se sert souvent de similitudes tirées de la guerre, & des combats ? 442. 461. 46. 488. 489

Combats spirituels, entre l'homme, la chair, & le Démon, 159. Maniere dont nous devons nous y conduire, *là-même*.

ll h h h h.

Communicatio. Ce que signifie ce terme dans saint Paul, 543. Se met pour les aumônes,

175
Compassion qu'il faut avoir pour ceux qui souffrent, 775

Concile de Jérusalem. En quelle année il s'est tenu, xix. Ce qui s'y est passé, *là-même*, & xx
Concubine. Saint Paul convertit celle de Néron,

438
Concupiscence. Elle ne nous impose aucune nécessité; nous pouvons toujours lui résister, 65. Ceux qui se livrent à leur concupiscence, sont exclus de la béatitude, 66

Continence. Celle des Ministres maries, très-ancienne dans l'Eglise, 509. 510. 511

Conversion d'un pécheur, c'est le plus grand miracle de la puissance de Dieu, 97. Les Peres la comparent à la résurrection d'un mort, *là-même*. Comparée à la création, 105. Qu'il ne faut désespérer de la conversion de personne,

475
Corps mystique de J. C. s'avance toujours en vertu, & en perfection, 130

Corps, corporellement mis pour la vérité, la réalité, la substance, 241. 242. Chacun doit user de son corps saintement, & honnêtement, 300. Nous devons le regarder comme le Temple de Dieu, & la demeure du Saint-Esprit, *là-même*. Nos corps sont à J. C. C'est une profanation punissable que de les souiller par la fornication, 301

Corruption. Comment elle se doit faire, pour la rendre utile, 423. 424. 425

Course. La vie chrétienne comparée à une course, où l'on gagne les prix. Que personne ne vous fraude, & ne vous ravisse votre prix, 248. 249

Crainte. L'Apôtre ne veut point un esprit de crainte dans les Fidèles, 416

Création. Parallèle de la création du monde, avec sa réformation, selon les Hébreux, lxxxiij. & suiv. Notre conversion est comparée à la création; pour montrer combien elle est gratuite, 105

Crucifiés. Disciple de saint Paul. Divers sentimens sur son Episcopat, 490. 491. Sa mort, *là-même*.

Crête, île de Candie, a eu S: Tite pour Evêque, 303

Crépuscule. Saint Paul fait leur caractère, 513. 515

Croix de J. C. Nous sommes tous attachés à la Croix de J. C. & détachés de la Loi, 65. Scandale de la Croix de J. C. anéanti par ceux qui prêchoient la nécessité de la circoncision, 62. Sa hauteur, sa longueur, la profondeur, 122. J. C. a préféré la honte de la Croix, à la gloire du monde, & à la joye qu'on y goûte, 757. Ce qui doit nous engager à la porter avec lui, 781

Cruifié. S. Paul étoit crucifié au monde, 77

Cruifier de nouveau J. C. C'est un crime inouïme, 651. 652

Cumaus. Son éloge, & son sentiment sur Melchisédech, 185. 186. 187. Refusé, 188. 189. 682

Curiosité, inutilité, oisiveté. Saint Paul les condamne comme de grands maux, 378. Condamnée par S. Paul, 303

Cyniques. Leurs principes abominables sur les actions impudiques, 312

S. Cyprien, cité par saint Augustin pour établir son sentiment touchant la réprimande faite à saint Pierre par saint Paul, viij

D

D'Amner. Quel sera leur malheur dans l'enfer? 332. 333. La vûe du bonheur des Elûs fera une grande partie de leur supplice, 333

David. La force de la foi, 748

Déjà, veut dire imposteur, xxviij

Démone. Véritable demeure des Chrétiens, 781

Démas, Disciple de S. Paul, il lui demeura attaché pendant quelque temps, puis il le quitta pour suivre le siècle, 170. Il l'abandonne, 489. Divers sentimens sur cette défection, *là-même*, & 990. 550.

Démon. S'il peut engendrer? xlv. Il ne peut nous engager dans le crime, que par voye de suggestion. Il peut causer des maladies, & la mort même. Il exerce principalement son empire sur les enfans d'incredulité, 102. 103

Démone. Jesus-Christ les a vaincus, & comme mené en triomphe, 247. Peuvent-ils faire de vrais miracles? 149. Reconnoissent, & adorent J. C. malgré eux, 182. Démons répandus dans l'air, où ils exercent leur empire, 100. 101. Ils tentent les hommes par la permission de Dieu, 102

Dépôt, qui s'entend de la foi, & de la doctrine, confié aux Evêques, 445. Ce sont aussi leurs fonctions, & les ames, 446. 457

Déserts. Les Saints s'y sont retirés pour éviter la persécution, 712

Désintéressement de S. Paul, 288. 289

Désirs de la chair. Ne pas accomplir les désirs de la chair, 66

Diabla. Ne donnez point de lieu au Diabla. Ne consentez point à les mauvaises suggestions, 317

Diabolus. Le Démon veut dire quelquefois calomniateur, 402

Diaconesses. Quelles étoient leurs fonctions, 404. Celles qu'on y admettoit, & qui en étoient exclus, 426. 427. 428. 429

Diacres des Eglises. Leur rapport avec les Chananims, ou Instruteurs des Juifs, 171. Leurs fonctions, *là-même*. Qualitez qu'ils doivent avoir pour exercer saintement leur ministère, 402. 403. Comme on les ordonnoit, 404. 405

Dieu, n'aime rien qui ne soit aimable, ou qu'il ne rende aimable, 140 Dieu opere en nous le vouloir, & le faire, 150. Connaissance en Dieu accompagnée d'humilité, *là-même*. Dieu qui opere en nous le vouloir, & le faire, achevera en nous par la grace la bonne œuvre qu'il y a commencée, 172. La volonté de Dieu est que nous soyons sains, 306 Il nous appelle à la sainteté, à la pureté du cœur, & du corps, *là-même*. Dieu est fidèle, & il accomplira en nous son ouvrage, 321. Dieu ne peut commettre aucune injustice envers la creature, 130. Il est juste qu'il console ceux qui sont à lui, & qui sont dans l'affliction, *là-même*. Dieu pour punir les hommes, permet souvent qu'ils tombent dans l'erreur, l'illusion, le péché, 352. Comment il est un feu dévorant, 772

Dignité Ecclésiastique. Danger où s'exposent ceux qui les recherchent, 784

Discours des Chrétiens, doit être assaisonné du sel de la sagesse, 127. Discours poëti- que, agréable, loué par S. Paul, 142

Dissensions, dont les Chrétiens doivent user, pour ne pas aigrir leurs ennemis, & ne pas acriter mal à propos des persécutions à l'Eglise, 148

Dime. En usage depuis long-tems, 663-666

Dissimulations des viandes pures, ou impures, sous vaines, & inutiles dans le Christianisme, 152. 153. Dans quel esprit on peut les pratiquer, 174

Divinité. Elle est unie à J. C. réellement, véritablement; elle réside en lui corporellement. Sens de ces paroles, 121-122

Divisions. Elles ne viennent que de l'orgueil, de l'ambition, &c. 184. 185

Docteur. Pourquoi l'Apôtre prend-il la qualité de Docteur des Nations? 329

Docteurs, ou *Cathéchistes* des grandes Eglises, 119. Faux Docteurs qui vouloient engager les Galates dans l'observance de la Loi, ne les aimoit pas comme il faut, 451. Docteurs pernicieux, & judaïssans que S. Paul combat dans ses Epîtres, 372. 374. La colere de Dieu tombera sur eux, 143. Faux Docteurs qui décrioient S. Paul, 189

Doctrines. Saine doctrine. Sa véritable signification, selon saint Paul, 376

Doctrines étrangères. Elles sont séduisantes, & dangereuses, 778

Domestiques, vertus, puissances célestes, termes empruntés de ce qui se voit dans la Cour des Princes du monde, 98

Domination, signifient ou les Rois de la terre, ou une sorte d'esprits bienheureux d'un certain rang dans la Hierarchie Céleste, 130

Dou. Gôûter le dou de Dieu, 655

Dormir, mis pour mourir, 305

Dorothée de Tyr, distingue Céphas de S. Pierre, viij

Dumaisio, Pierre; son scincement sur Melchi-

zédech,

E

187

E Bonis, Hérétiques. Quand ils ont cessé, 480

Ecriture sainte. Combien utile, & quels Livres la composoient du tems de l'Apôtre S. Paul, 423-424

Edeifice de la perfection chrétienne. Ce qu'il faut faire pour le construire, 645-648

Eduier, ou *éducation*. Ce que signifie ce terme employé par S. Paul, 173

Educateur. La bonne éducation des enfans, moyen de salut pour les meres, 394

Eglise. Elle est le Corps, & J. C. est le Chef. Il lui communique une tres-grande gloire, 99

Elle est bâtie sur l'edifice des Prophètes, & des Apôtres, 110. Sagefle admirable avec laquelle Dieu l'a établie, 116. 117. 118. Elle est l'Epouse de J. C. 150. Amour qu'il a eu pour elle, 151. Ses saintes, & véritables qualitez, qui la distinguent de la Synagogue, & de l'Eglise P. R. 417. La voix, le tribunal, & la seule dépositaire de la vérité, 469. Elle a succédé à la Synagogue. Ceux qui la composent, 621. 622. Montrés en figure à Moyses, 683

Eglise des premiers-tems. Ce que cela signifie, 768

Eglises. Ce qu'elles étoient du tems des Apôtres, 542

Eléazar. Ce qu'il a souffert, 750

Eléction. Nous sommes choisis par le Seigneur J. C. Notre éléction est toute gratuite, 92-93

Eléction gratuite de la part de Dieu, 303. 306

Elémens de la parole de Dieu, 643

Elémens du monde, c'est-à-dire, principes d'une science humaine. C'est de quoi le paroient les faux Docteurs, 241. Autres explications de ces termes, *là-même*. Elémens du monde sous lesquels nous étions assujettis, 45. Ce qu'ils seront après la résurrection, 122

Elie, & *Enoch* se souleveront contre l'Ante-Christ, 1) Ancienne prophétie d'Elie, d'où S. Paul a pris un passage, 127

Elion, pour dire Très-Haut, 662

Elites, moqué par des enfans, 721

Elus. En quel sens ce terme est pris dans l'Ecriture, 465. Reussiront-ils avant les reprochez? 309. N'y aura-t'il que les Elus qui doivent aller au-devant de J. C. *là-même*.

Empire Romain, subsiste dans l'Empire d'Allemagne, 338. Il doit être détruit avant la venue de l'Ante-Christ, 346

Enerrantes, Hérétiques des premiers siècles, 486

Enfances spirituelles. Deux défauts que J. C. veut qu'on y évite, 331

Enfant, tandis qu'il est petit, ne diffère point du serviteur, mais il est sous la puissance des tuteurs, 44. Tel est le cœur humain, ou la

H h h h h ij

nation Juive, jusqu'à la venue de J. C. 44
Enfant de perdition, pour dire l'Ante-Christ; xxx xxxj
Enfans, doivent obéir à leurs peres, & à leurs meres en vû du Seigneur, 157. Ils doivent leur rendre le respect, l'honneur, l'assistance, *là-même*. Obéissance qu'ils doivent à leurs peres, 161. S. Paul ne veut pas que les Ephésiens soient comme des enfans, légers, ignorans, incoustans, &c. 131. *Enfans de hémicere*, enfans du jour, 311-314. *Enfans de colère*. Tous les hommes par le péché originel, sont enfans de colère, 104
Ezech. Sa foi, 718
Entrailles des Saints. Ce que cela veut dire, 343, 345
Eneis. Ce que signifioit ce terme inventé par certains Hérétiques, 372
Ephras, Apôtre des Colossiens, 122. Son histoire. Ce qu'on fait de lui, 126. Disciple de saint Paul, convertit Philemon, 117, 118. Evêque de Colosse, & capif avec l'Apôtre, 170. Eloge que saint Paul en fait. C'étoit un vrai serviteur de J. C. & fort zélé pour les Colossiens, dont il étoit Evêque, 169
Ephrodité, Evêque de Philippe, porteur de la Lettre aux Philippiens, 170. Est nommé leur Apôtre, *là-même*. Il est envoyé à Rome par les Philippiens. Il y tombe malade. S. Paul le renvoie en Macédoine, 197. Etoit-il Evêque de Philippe? *là-même*. Sa maladie dangereuse, 196. Son zèle pour le service de l'Apôtre. Son éloge, 197, 198. Il porta des seccours d'argent à saint Paul de la part des Philippiens, 218
Epie. Plusieurs Saints ont évité le tranchant de l'épée par la grandeur de leur foi, 749. D'autres l'ont souffert, 752
Epie spiritus lo, est la parole de Dieu, 162
Ephèse, Métropole de l'Asie Mineure. Désordres qui regnoient dans cette ville, 80. Quand est-ce que saint Paul vint à Ephèse? Divers voyages qu'il fit en cette ville, 80, 81
Ephésiens, lumières, & connoissances que saint Paul leur souhaite, 96. S. Paul les conjure de vivre d'une manière qui soit digne de leur vocation, 124. Epître de saint Paul aux Ephésiens. Quand l'écrivit-il? & d'où l'écrivit-il? 81, 82. Avoit-il déjà été à Ephèse lorsqu'il l'écrivit? 83. L'Epître aux Ephésiens étoit-elle adressée aux Laodiciens? 83. A-t'il écrit deux Lettres aux Ephésiens? 84. 97. Stile, & difficulté de l'Epître aux Ephésiens. Dessin de S. Paul en l'écrivant, 84. Il l'écrivit à Rome, étant dans les liens, 81. Les Ephésiens avoient été fort attachez à la magie, 102. Ce qu'ils étoient avant leur vocation, 105, 106
Epinemides, Prophète de Crète, 511, 514
Episcopat. Comment il est permis de le déserter,

197. Beaux passages de saint Augustin, & de saint Jérôme sur ce sujet, *là-même*. Si on peut y clever des personnes nouvellement converties, 404
Epître aux Thessaloniens, est la première de toutes celles de saint Paul, 278. Elle a été écrite à Corinthe vers l'an 51. de J. C. 378. Occasion de cette Epître, *là-même*.
Epître aux Colossiens, envoyée par Tyche, & par Onesime, 223. S. Paul l'écrivit de Rome, où il étoit dans les liens, *là-même*. De toutes les Epîtres de saint Paul les plus belles, & les plus touchantes, sont ce les qu'il a écrites de la prison, *là-même*. Mise avant celle aux Philippiens dans quelques Manuscrits, 322
Epître aux Philippiens, d'où a-t'elle été écrite? 220
Epître aux Ephésiens, étoit-elle circulaire pour toutes les Eglises d'Asie? 87. Etoit-elle adressée à l'Eglise de Laodicée? 87. Est-ce celle-là que S. Paul veut qu'on lise aux Laodiciens? 274, 275
Epître prétendue de S. Paul aux Laodiciens. Jugement sur cette Lettre. Quelques-uns l'ont crû véritable, 273, 274 &c.
Epître aux Galates, adressée à toutes les Eglises de Galatie, 3. Elle est plus austère que les autres Lettres de saint Paul, parce que les Galates étoient plus grossiers, 4
Eprouvor tentes choses, approuver ce qui est bon, 319
Erasme. Qui il étoit, 426
Esau, mis dans un sens figuré, 763, 764
Espérance. Comparée à un ancre, 660. A l'encre, *là-même*. Celle des Saints les a soutenues dans les souffrances, 753. Espérance de saint Paul dans les prières des Philippiens, 179
Esprit. Marcher selon l'esprit, 64. Si nous vivons par l'esprit, conduisons-nous par l'esprit, 67
Esprit. N'attristez point le Saint-Esprit. Sens de ces paroles, 118. Nous attristons par nos mauvaises actions, par des discours sales, & impurs, 118. Le Saint-Esprit nous a imprimé son sceau, il nous a donné la grace, &c. 119. N'écoutez point l'Esprit. Sens de ces paroles, 318. Divinité du Saint-Esprit prouvé par les Peres par le passage *Philipp.* 111. 3. 201. Fruits, ou œuvres de l'Esprit saint, 66
Evangile, a été donné par J. C. aux hommes, sans médiateur, 40. Les quatre Evangiles à proprement parler, n'en font qu'un, 4. 5. Evangile prêché aux Gentils, majesté, & gloire de ce mystère, 215. L'Evangile est la seule Loi qui subsiste à présent, & que saint Paul a substituée à toutes les autres, 176. Ce qu'il entend par Evangile de gloire, 377. L'Evangile doit être prêché dans tout le monde avant la venue de l'Ante-Christ, 146. Ce que saint

- Paul appelle son Evangile, 464
Evangélistes Ce qu'ils étoient du renis de l'Apôtre S. Paul, 486. 487. Inferieurs aux Apôtres. Ce que c'étoit que les Evangélistes, ou Prédicateurs, 139
Enbûle, un des premiers Chrétiens de Rome, 422
Encharisis. Véritable nourriture de l'ame, préférable aux autres viandes du corps, 779
Eve, première des femmes, séduite par le serpent, 123
Evellens, martyr Chrétien sous Néron, 110
Evêque Les vertus qui sont l'ornement, & le soutien de sa dignité, 721. Le nom d'Evêque, & celui de Prêtre, étoit commun autrefois aux uns, & aux autres, 170. Signification de ce terme, 194. Qualitez d'un Evêque, 126. 128. 129. 400. 401. 402. Modèle des Chrétiens, 419. 441. 406. 107. 108. Evêque Juge des Prêtres, & des Laïques; comment il doit exercer sa juridiction sur les uns, & sur les autres quand on les accuse de quelque crime, 412. 413
Eveus, mere de Timothée, & sa grande pieté, 453
Evodis, femme Chrétienne de Philippes. S. Paul l'exhorte à consérvier la paix avec Syntyque, 210
Excommunication de deux sortes; excommunication majeure, & mineure, sur tout dans les Régles Monastiques, 378. Excommunication mineure, qui ne sépare que du commerce de la vie, & pour principal objet de donner de la confusion au coupable pour le convertir, 161. 363
Exemple des Saints, qu'il faut se mettre devant les yeux, 277
Exercices, corporels, & spirituels; leur différence utile, 417. 418
Exposé. Ce que signifie ce terme, 644

F

- Fainéans, & inquiets**. On doit les éviter, 316
Fanatiques. Erreur des Fanatiques, réfutée, 686
Fardens. Porter les fardeaux les uns des autres, 69. Chacun portera son propre fardeau, 70
Félicité. Opinion des Juifs sur la félicité, réfutée, xvii
Femmes. Si elles ressusciteront dans leur propre sexe, civ. Doivent être soumises à leurs maris, comme au Seigneur, 150. Comme l'Eglise à J. C. 150. 161. Comment elles doivent prier, & quels sont leurs plus beaux ornemens? 120. 121. Leur silence dans l'Eglise, là-même. Elles ont eu beaucoup de part aux premières erreurs, 477
Femmes Chrétiennes, qui alloient instruire les

- personnes de leur sexe dans l'intérieur des maisons, 211. Femmes avancées en âge, quels sont leurs devoirs, 119. 120. Ce qu'elles doivent enseigner aux jeunes femmes, 121
Fêtes des Juifs. Les faux Apôtres vouloient que les Chrétiens les observassent, 148. Elles ne sont que des ombres de ce qui devoit arriver, 148
Feu, qui doit précéder, & accompagner le dernier Jugement, 111
Feu éternel, preuve de sa réalité, 714
Fidèle Dieu toujours fidèle; comment? 456. 467. En quel sens l'Apôtre dit qu'il a été fidèle à son Dieu, & comment on le peut d'être avec lui, 177. 178
Fidèles. Faire du bien aux Fidèles préférablement aux autres, 71. On connoitra particulièrement en l'autre vie ceux qui sont véritablement Fidèles, 114
Flammes. Dieu viendra au milieu des flammes juger les vivans, & les morts, 311
Fluminis, Evêque, condamné dans un Concile; pourquoi? 21
Fortes. On doit les soutenir, & les souffrir, 316
Fondemens de l'Eglise, c'est Jesus-Christ; ce sont les Prophètes, & les Apôtres, chacun à sa manière, & à son rang, 110. 111
Fournaise ardente Les trois jeunes Hebreux en sortent sans aucun mal, 748
Foy, dou de Dieu. Il la met dans nos cœurs, 197. S. Paul souhaite affirmer la foy des Thésaloniciens, 128. Vrai principe de notre justification, 22. La foy est nécessaire avec les œuvres pour la justification, 31. C'est la foy animée de la charité, qui nous justifie, 60. Celle de l'Eglise inébranlable; comment? 470. Elle est le bouclier avec lequel nous nous mettons à couvert contre les traits du Démon, 161. La foy n'est pas donnée à tous; 356. La foy a plusieurs adversaires qui s'opposent à elle, là-même. Sa nature, son étoc, ses effets, son objet, 71. &c. C'est par elle qu'on étoit la création, 713. Elle l'emporte sur la philosophie, là-même. Celle des anciens Patriarches, 233. &c. Sans elle on ne peut plaire à Dieu, 715. Combien a été grande celle de quelques saintes femmes, 770
Frites, sans Prêtres, auxquels saint Paul ne céda pas un moment, 16. 17
Fruits de justice, dont S. Paul souhaite que les Philippiens soient remplis, 176. Nos œuvres sont nos fruits. J. C. est l'arbre, nous sommes les branches, 175
Fruits du S. Esprit, quels ils sont? 66. 67

G

- Gage**. Le Saint-Esprit que nous avons reçu, est le gage de notre bonheur éternel, 94

H h h h h iij

Gallard, Jacque, son sentiment sur Melchisedech, 187

Galates. Préface sur l'Épître aux Galates. Leur origine, j. Ce qui a donné occasion à S. Paul d'écrire cette Epître, ij. Quels étoient les sentiments des Galates Juifs convertis à la foi, & pourquoi ils préféroient S. Pierre à S. Paul ? *là-même*. De quel endroit S. Paul a écrit cette Epître aux Galates, *là-même*. Le caractère, & l'abrégé de l'Épître aux Galates, ij. Iij. Les importantes instructions que l'Apôtre y donne pour la morale, iij. Si les Galates étoient Juifs, ou Gentils ? *là-même*. En quel tems, & de quel lieu l'Épître aux Galates a été écrite ? iv. Différens sentiments des Peres, & des Interpretes sur ce sujet, *là-même*. Celui qui paroit le mieux établi, *là-même*. C'étoit un peuple grossier, & volage. S. Paul leur écrit d'une manière plus rude, & plus austère, qu'aux autres Fidèles à qui il a écrit, 4. 1^o. Vouloient s'affujettir de nouveau aux éléments du siècle, & aux observations de la Loi, 48. Manière dont S. Paul a prêché parmi eux. Son affection pour les Galates, 48. 49. Il étoit à leur égard comme une mère qui forme son enfant dans son sein, 51. Il y avoit parmi eux quelque méfintelligence, 64. S. Paul les traite avec dureté, à cause de leur pesanteur, & de leur peu de génie, 27. Ils se laissent séduire par les faux Apôtres, 18

Galatie. D'où vient le nom des Galates. S. Paul y prêché, & y établit une Eglise. Comment il y est reçu. Il y annonce le premier l'Évangile aux Gentils, après que S. Pierre l'eut déjà annoncé aux Juifs dans ce même lieu, j. xxiv

Généalogies. Ce que signifie ce terme dans la bouche de S. Paul, 121. 171

Gentils. S. Paul destitué de Dieu pour prêcher aux Gentils, 10. 11

Gentils convertis. Ils n'observoient pas les cérémonies de la Loi, ar. Vocation des Gentils. Mystère inconnu aux Juifs, 113. 114. Vocation des Gentils à la foi, 124. 125

Genoux. Prier à genoux, usité dans l'Eglise, 120

German. S. Paul parle-t'il à un homme de ce nom, en disant : *Germanus tempus* ? ou ces termes marquent-ils mon cher époux, ou ma chère épouse ? 118

Germanus compar, marque-t'il l'épouse de saint Paul, ou l'époux de Syntique, ou d'Evodie, ou Stias, ou Barnabé, ou Éphaphrodite ? &c. 121

Gnostiques. Pourquoi certains Hérétiques se sont ainsi appelez ? 172. Quand ils ont cessé, 480

Gobare, Étienne. Son sentiment sur la réécriture, lxxxix

Grace. Affermir son cœur par la grace, 779. C'est par la grace que Dieu exécute le décret de notre prédestination, 88. Dieu veut qu'on

attribuë toute sa gloire à sa grâce, 89. **Noté** rend enfans de Dieu, 101. La manière dont elle agit en nous. Elle nous fait vouloir, mais sans contraindre nos volontés, elle nous découvre le bien, & nous le fait aimer, 190. 191. Bel éloge que l'Apôtre fait de l'efficacité de la grace en lui-même, 178. 179. Source de tout bien, sans laquelle on n'en peut faire aucun, 786. S. Paul la souhaite toujours aux Chrétiens, 780. Elle est comparée à un feu qui embrase, & consume tout. Pourquoi ? 453. 454. Entièrement gratuite, 455

Grace de l'ordination. En quoi elle consiste ? 458

Le Grec, est mis par opposition au Juif, 159

S. Grégoire le Grand, a suivi le sentiment de saint Augustin sur la réprimande faite à S. Pierre par S. Paul, viij

Grotius. Sentimens partienliet de Grotius touchant les faux Apôtres, contre lesquels saint Paul écrit, réfuté, iv. Il croit que S. Paul a été persuadé que le jour du Jugement arriveroit de son tems, & que Simon le Magicien étoit l'Ante-Christ, 114. Son sentiment sur les Epîtres aux Thémaloiciens, exposé, & réfuté, 114. 115. L'application singulière qu'il donne au terme de généalogies employé par S. Paul dans la première Epître à Timothée, 172. Il est réfuté, 448. N'est pas affecté de quelques sentimens de Socin, 678

Guerre. Dans quelle vûë les Princes peuvent la faire, 185. 186

Guerre spirituelle, entre l'homme, & le Démon, 181

H

Haine, médiance, condamnée, 66

Hammond. Explication singulière qu'il donne à ces paroles de l'Apôtre : *Regis sacerdotum* - &c. 180

Hardouin. Le P. Hatdouin distingue Céphas de S. Pierre, viij. Exposition de son sentiment, ix. x. xj. xij. xliij. Réfuté, xliij. xiv. xv. xvj. xvij. xvliij

Hébreux. Préface sur l'Épître aux Hébreux. Son excellence, & différentes opinions qu'on a portées, 551. Son Auteur, 553. Si c'est saint Luc, ou saint Clément Pape, 554. 555. Si c'est saint Barnabé, 556. 557. Si c'est un autre Paul différent de l'Apôtre, 566. Si c'est un Apollon, ou saint Marc, *là-même*. Ce n'est point Tertullien, *là-même*. Mais saint Paul lui-même, 556. 557. 558. 559. 560. 561. Il l'a fait toucher par un autre, 562. En quelle langue elle a été écrite, 563. 564. Puzô en Grec qu'en Hébreu, 565. 566. En quel lieu, en quel tems, & à quelle occasion elle a été écrite ? 566. 567. 568. Abrégé de cette Epître, 567. 568. 569. Son authenticité, & sa canonicité, 570. 571. 572. 573

Hébreux selon le chair. Leurs prérogatives en

Et cens ; [103](#)
Helene. Femme célèbre parmi les Simoniacs, [193. 177](#)
Hérésie. Par qui elles ont été prédites, & que cette prédiction commença à s'accomplir, [410](#)
Hérétique. Son caractère, [121](#). Comment, & combien de fois il faut le reprendre, [333](#)
Hérétiques. Leur caractère, [474. 476. 478](#). Ils sont les précurseurs de l'Ante-Christ, [347](#). Leur révolte, & leurs calomnies contre l'Empire Romain, [118. 119](#)
Herméus. Abasolone S. Paul, & différent de celui que Tertullien attaque dans ses Ecrits, [458](#)
Hétraple. Epaphras s'intéresse pour les Fidèles de Hétraple, [117. 118](#)
Hierarchie Céleste. L'ordre que les Anges y tiennent, n'est pas bien connu, [131](#). Cela se dit dans l'écriture à l'imitation de ce que nous voyons dans les Etats, [12-même](#)
Hirax. Son origine, son erreur, [58](#). On la réfute, [12-même](#)
Hilaire, Diacre. Est de même sentiment que saint Augustin sur la réprimande faite à S. Pierre par S. Paul, [viii](#)
Himéus Excommunié par S. Paul ; pourquoi ? [167. 184](#)
Hippocrise. C'est le voile dont les hérétiques se servent pour se cacher, [413](#)
Homme de Dieu. Epithète donnée dans l'écriture à ceux qui étoient d'une sainteté reconnue, [441](#)
Homme nouveau ; nouvelle créature, [77](#). Se revêtir de l'homme nouveau, [159](#)
Homme intérieur, est l'ame, ou l'esprit, [111](#)
Homme de péché, pour dire l'Ante-Christ, xxix. xxxj. [140](#)
Honnêteté, recommandée par S. Paul, [104](#)
Honneur Ce que signifie ce terme, [430](#)
Hospitalité. Recommandée aux Chrétiens, [271. 274](#)
Humanité. Ce terme signifie deux choses en parlant de J. C. [139](#)
Humilité, qui nous fait croire que les autres valent mieux que nous, Motifs de cette humilité, [184](#). Comment un Saint peut-il s'estimer inférieur à un méchant [12-même](#). Excellence de cette vertu, [134](#). Humilité profonde de saint Pierre, xxv. Combien a été grande celle de l'Apôtre saint Paul, avouant la grandeur de ses fautes, afin d'attribuer à la grace tout le bien qui étoit en lui, [178](#)

I

Jacob. Sa grande foi en mourant, [741. 743](#)
Jacques, frere du Seigneur. C'est le seul des Apôtres que S. Paul ait vu à Jérusalem, [12](#)
Jannis. Faux Magicien d'Egypte, qui résista à Moÿse, [478](#)

Idolâtrie, souvent appelée fornication, [157](#)
Idoles. Designées sous le nom de morts, [414](#)
S. Jean l'Evangeliste, étoit-il à Ephèse lorsque S. Paul y alla ? [81](#)
Jérémie. Livre apocryphe de ce Prophète, d'où S. Paul a pris un passage, [145](#). Explication d'une de ses prophéties, [626. 627](#)
Jéricho. Ses murs renversés ; comment ? [747](#)
Jérusalem Céleste. Jérusalem d'en-haut est la patrie des hommes libres, des enfans de Sara, des héritiers des promesses, [55](#)
Jésus-Christ Son égalité au Pere, & sa Divinité prouvée par S. Paul, 1. Il s'est ressuscité lui-même, & a été ressuscité par le Pere, [12-même](#). J. C. nous a en quelque sorte engagé dans le péché, si l'observance de la Loi extérieurement est encore nécessaire, [13. 14](#). Il s'est en quelque sorte rendu l'objet de la malédiction pour nous délivrer de la malédiction, [14](#). Il est venu pour racheter tous les hommes, & pour les mettre en liberté, [46](#). Et en particulier pour affranchir les Juifs du joug de la Loi, & de la tutelle des étémonomies, [46](#). Ceux qui sont à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec leurs passions, [72](#). Stigmates de J. C. que S. Paul portoit, [78. 79](#). Nous sommes choisis en J. C. par le Pere avant la création du monde, [22. 29](#). C'est par le mérite de sa mort, & de son sang que nous avons reçu la rédemption, [29. 30](#). Dans lui tous les mystères, toutes les figures, tous les symboles de la Loi ancienne se réunissent, [21. 23](#). Dans lui les Anges, & les hommes, le Ciel, & la terre se réunissent, [23](#). Il est le Chef des Anges, & des Chrétiens, [12-même](#). Il nous a rachetés du péché, de la mort, & de la corruption, [95](#). Il nous a rendu la vie de l'ame, [100](#). Il est allé à la droite du Pere, est placé au-dessus de toutes les Puissances Célestes, [28](#). Il est le Chef de l'Eglise, & la source de sa gloire, [99](#). J. C. est notre paix. C'est lui qui nous réconcilie avec le Pere Céleste, [107](#). Il a rompu par sa mort le mur de division qui nous séparoit de Dieu, [107](#). Il a abrogé la Loi cérémonielle ; il a formé des deux peuples, du Juif, & du Gentil, un seul homme, une seule Eglise, [108](#). J. C. est le centre dans lequel nous nous réunissons, [12-même](#). Il a annoncé la paix, tant aux Juifs, qu'aux Gentils, [109](#). Il est le fondement essentiel de son Eglise, [110. 111](#). Tout ce qui n'est pas fondé sur J. C. ne subsistera point, [111](#). Il est Pere de toute la famille Céleste, & terrestre, des Anges, & des hommes, de l'Eglise triomphante, & de la militante, [110](#). Monant au Ciel a fait des largesses aux hommes. Le Psalmiste dit qu'il a reçu des présens des hommes. Sens de ces paroles, [117](#). Il est descendu dans le sein de la Vierge, & est mort au plus haut des Cieux, [118](#). Il est comme le Chef de tous les Chrétiens. Il

communiqué l'esprit, & la vie à tous les membres, 112. Il est l'homme nouveau dont nous devons nous revêtir, 115. Il a aimé l'Eglise comme son Epouse; il l'a combiée de gloire, 151. 152.

Jésus-Christ est le modèle des Chrétiens, 155. Nous devons sur tout imiter son humilité incompréhensible, *là-même* Il n'a pas la simple forme, la simple image de la Divinité, il en a la vérité, & la réalité, *là-même* Il n'a pas cessé d'être Dieu en se revêtant de l'humanité, *là-même*. N'a point crû que ce fut pour lui une usurpation d'être égal à Dieu, 186. Il est par son essence, par sa nature, 186. 187. Ses humiliations, son anéantissement aux yeux des hommes, 187. Il n'a pas cessé d'être Dieu en prenant la forme de serviteur, *là-même*. Son obéissance jusqu'à la mort de la croix, 188. La gloire dont il a été revêtu en récompense de ses humiliations, *là-même*. Comment sa gloire a-t'elle pu s'augmenter? *là-même* Il nous a communiqué sa gloire de son élévation, *là-même*. Au nom de Jésus tout genou fléchit au Ciel, & en la terre, 189. Toute langue confesse que J. C. est dans la gloire du Pere, *là-même*. Il est l'image du Dieu invisible, engendré de toute éternité, 229. Premier-né de toutes les créatures; en quel sens cela se peut-il entendre? *là-même*. Tout a été créé par lui, 230. Il est au-dessus de tous les anges des Anges, 231. Il est le Chef de l'Eglise, qui est son Corps mystique, *là-même*. Il est le premier-né d'entre les morts; la cause de notre résurrection, 231. 232. Toute la plénitude des grâces réside en lui, 232. Il a réconcilié toutes choses à son Pere. Il a réuni les hommes aux Anges, 232. 233. Tous les trésors de la sagesse, & de la science sont renfermés en lui, 238. C'est par lui que nous recevons la plénitude des grâces, de la justice, de la science, 241. Il a effacé la cédule qui nous étoit contraire, l'arrêt de notre condamnation, 245. Il est l'homme nouveau, & le modèle sur lequel nous devons nous former, 248. Se revêtir de J. C. 250. Il est tout en nous, *là-même*. En vain cherchons-nous hors de lui la vie, la justice, la sainteté, &c. 259. Faire toutes choses au nom de J. C. 261. Toute la plénitude de la divinité réside en lui corporellement, c'est-à-dire, vraiment, réellement, 261. Sa Résurrection nous assure de la nôtre, 306. Nous devons vivre pour lui en quelque état de la vie que nous soyons, 314. Son nom est glorifié par la bonne vie des Chrétiens, 331. Ses grandeurs, & ses perfections, 394. 395. 396. 397. Qu'il est au-dessus des Anges, 398. Fils de Dieu, 398. 399. Adoré par les Anges, 600. Il est le Maître, & l'Œint du Seigneur par excellence, 601. 602. Le premier, & le plus grand de tous les Saints,

601. Le Créateur, & le conservateur de toutes choses, 601. 602. Assis à la droite de son Pere, 605. Qui tout ses ennemis, 605. Respect que nous devons à sa parole, 607. Fidélité à la Loi, 608. Il est Chef de l'Eglise, 610. Comment inférieur aux Anges, 611. Comment toutes choses lui sont soumises dès à présent, 612. Mort pour tous, 613. En quel sens nous sommes ses frères, 613. Ses enfans, 616. Fruits de sa Mort, & de la Résurrection, *là-même*. Pourquoi il nous est semblable, 618. L'Apôtre, & le Pontife de notre Religion, 619. Beaucoup au-dessus de Moïse, 620. Comment nous lui sommes incorporés, 625. Il est au-dessus d'Aaron par sa dignité Sacerdotale, 634. 635. Exempt de tout péché, 637. Eminence de son Sacerdoce, 636. 637. Touché de compassion pour nous, 637. A reçu le Sacerdoce de Dieu son Pere, 639. Il en a rempli toutes les fonctions, 640. Sa crainte respectueuse pour son Pere, 641. Son obéissance, *là-même*. Son sacrifice, 642. Son Sacerdoce ineffable, *là-même*. Il nous a précédé dans la gloire, 661. J. C. figuré par Melchisédech, 663. 664. 667. Comment il est né d'Abraham, 669. Il est notre Médiateur, & comment il prie son Pere pour nous, 676. 677. Son Sacrifice n'exclut pas celui de l'Eglise, ni son Sacerdoce celui des Chrétiens, 678. Pourquoi il est monté au Ciel, 682. Il est Pontife des biens futurs, 692. A accompli toutes les cérémonies de la Loi ancienne, 200. 701. Sa grande obéissance, 714. 715. 716. Lui seul nous soutient dans le bien, 721. Auteur, & consommateur de notre foi, 716. 759. *Jésus le Juste*, salut les Colossiens. Il est la consolation de S. Paul dans ses liens, 269. *Jean-Baptiste*. En quel sens l'Apôtre employe ce terme, 418. *Jeux publics*. Similitude prise des jeux publics, 716. *Ignorance*. Que tout péché vient d'ignorance, 636. *Immortalité*. Ne convient qu'à Dieu, 444. *Impostion des mains*. Par qui c'en se faisoit dans l'ordination, 420. Celle qui se faisoit sur les pécheurs pénitens, 431. Ce que c'étoit, 647. *Impossible*. Plusieurs sortes d'impossibilités, 649. *Impie*, qui disoient que le jour du Jugement étoit proche, 336. Qu'il étoit avoient-ils senti cela? 337. *Impudicité*, fornication, exclus du Royaume des Cieux, 442. *Incarnation*. Mystère de l'Incarnation expliqué par S. Paul, 408. 429. Les fruits qu'il doit produire, 524. 525. *Incrédulité*. Enfans incrédules, ou enfans d'incrédulité, sont les méchans qui ont vécu avant, & après le déluge, 257.

Ingratitude.

Ingratitude. Que c'est un grand crime, 475
Iniquité. S. Paul ne veut pas que les Fidèles ayent aucune inquiétude sur leurs propres besoins, 324
Instruction. En quel sens il est défendu aux femmes d'instruire, & en quelles occasions elles le peuvent faire, 193, 324. En quel sens il est dit, que chacun n'aura plus besoin d'enseignement prochain, 666, 687
Invisible. Comment Dieu est invisible en cette vie, & ne sera visible qu'on l'aure, 444
Josabim, Abbé; son sentiment sur l'Ante-Christ, xi
Job, Evangéliste de la résurrection, xcj
Parab. Plin en parle, 478
Joséph. Sa foi lui fait prédire l'avenir, 743. Parallèle de ce Patriarche avec Onésime, 146
Josué, Victorieux par sa foi, 748
Jour du Seigneur, jour du Jugement, 307. Saint Paul a-t'il crû qu'il arriveroit de son tems ? *là-même.*
Joye chrétienne, recommandée parmi les Chrétiens, 117
Isaac. Sa grande foi en béniissant Jacob, 741
Isaïe. A été écrit en deux, 251
Ismaël, qui persécuta Isaac, est la figure des Juifs charnels qui persécutent les Chrétiens, 16
Judaïens. Leur seropole fut certaines viandes, 342
Judaïsme, souffert par les loix Romaines. Les faux Apôtres en faisoient profession pour se mettre à couvert des persécutions, 19
Juge. Comment Dieu est le Juge des esprits, 762
Juges d'Israël, loués dans l'Ecriture pour leurs bonnes actions, & non pas pour ce qu'ils ont fait de mauvais, 746
Jugement. Qu'il faut se juger soi-même dans toute la rigueur, afin que Dieu nous juge selon sa miséricorde, 172
Jugement dernier, toujours proche, 719. Au Jugement ceux qui seront encore en vie, passeront subitement de la vie à la mort, ou sans passer de la vie à la mort, ils passeront tout d'un coup d'une vie mortelle, à une vie immortelle, 310. Il est inutile de se fatiguer pour savoir le jour du Jugement, 318. Quelques imposteurs publioient qu'il étoit proche, 316. S. Paul montre que le jour du Jugement est incertain, *là-même.* Dans quelle disposition nous devons l'attendre, 348
Juif. Le Juif n'a aucun avantage sur le Gentil converti à J. C. 43
Juifs, opposés aux pécheurs; c'est-à-dire, aux Gentils, 11
Juifs convertis. Ils observoient la Loi de Moïse, 20. 21. Ils obligent ceux qui sont en différent, de se réconcilier avant le coucher du soleil, 236

Juifs selon la chair. Leurs prétogatives, 101, 202. Les Juifs déçus de leurs droits, & de leurs privilèges par leur inéduité, 137. Les Juifs ne plaisent ni à Dieu, ni aux hommes, 291. Haine déclarée des peuples contre eux. Ils envoient par tout le monde pour détériorer J. C. & les Disciples. Ils accusent les Chrétiens d'athéisme, 291. Ils commencent dès le tems de S. Paul à comploter la mesure de leur iniquité, & la colère de Dieu étoit prête de tomber sur eux, *là-même.* Leurs crimes forcérent en quelque-fois la colère du Ciel à prévenir le tems destiné à leur destruction, 191. La colère demeurera sur eux jusqu'à la fin, *là-même.* Leur révolte contre les Romains, figure de la révolte générale qui doit arriver à la fin du monde, 146. Se livroient à la douleur à la mort de leurs proches, tout persuadés qu'ils étoient de l'immortalité de l'ame, & de la résurrection, 305
Jurieu Retenu touchant Méléchisédech, 388
Justes. Dieu permet qu'ils soient affligés en cette vie; pourquoi ? 129. Les peines qu'ils souffrent les rendent dignes du Royaume de Dieu, *là-même*
Justice, est la cuirasse du salut, 163

L

L'Abasce Ce qu'il dit de l'Ante-Christ, 14
 De l'état de la terre après la résurrection, lxxxij
Laz, pris dans un sens spirituel, 641
Laodicéens Saint Paul sent a-t'il écrit une Lettre à ou la Lettre aux Colossiens étoit-elle aussi pour eux ? 171, 172. L'Épître aux Laodicéens que nous avons, est-elle la même que les anciens ont connue ? 171. Lettre aux Laodicéens en Latin, & en François, avec des différentes leçons, 174. Jugement qu'on en doit porter, 174. Quelle est l'Épître que S. Paul veut qu'on lise aux Laodicéens ? 171. Ont-ils écrit une Lettre à S. Paul ? *là-même.* L'Épître aux Colossiens est-elle aussi pour les Laodicéens ? 175, 176. Ils ne connoissoient pas saint Paul de visage, 177
Larmes Timothée en verse abondamment sur les maux que souffre S. Paul, & sur Apôtre s'en souvient, 421
Lecture des Livres saints, combien nécessaire aux Evêques, & aux autres Ministres, 430
Lettres. S. Paul ne formoit pas de belles lettres, selon S. Chrysostome, 71. 72. Quelques-uns contrefaisoient ses Lettres, *là-même.* Lettres fausses que l'on supposoit à l'Apôtre pour effrayer les Thessaloniens, 337
Levain. Un peu de levain corrompt toute la masse; proverbe parmi les Hébreux. Sens de ce passage, 62
Libation, qu'on répandoit sur la tête des vici-

mes, 121. S. Paul dir qu'il est comme une hostie qui a été arrosée de la libation, *là-même*.

Liberté du Christianisme. Il ne faut pas qu'elle dégénère en licence, 63

Liberté que J. C. nous a acquise. Les Galates vouloient renoncer à cette liberté, en se foulevant à la circoncision, 57. 63. Liberté que l'Evangile nous a procurée, 34. 25. Dieu ne détruit point notre liberté par l'opération de sa grace; il la perfectionne, il la guérit, 195. Celle que J. C. nous a acquise. Nous étions les esclaves du Demon, 147

Liens de S. Paul, devenus célèbres dans la Cour de l'Empereur, 116. Courage héroïque de S. Paul dans les liens, 453. 454. 464. 483. Il s'en glorifie, 140. 144 Il enfante spirituellement Onésime, 145

Limbes, où étoient les ames des Justes avant la résurrection de J. C. 714

S. Lis Divers sentimens sur son sujet, 497. 498

Lion. Epithète donnée aux Princes cruels, 497

Lions. Des hommes plus forts que les lions, 748.

749

Liqueur, qu'on répandoit sur la tête des hosties avant de les immoler, 193

Livre de vie. Etre écrit au Livre de vie, signifie, être prédestiné, 213

Loide, ayeule de Timothée, & sa grande piété, 453

Longueur, largeur, profondeur du mystère de la vocation des Gentils, 122

Loi Observation de la Loi. Les Juifs convertis l'observoient encore, 21. Les œuvres de la Loi ne justifient pas l'homme sans la foi, 22. S'attacher à la Loi; c'est en quelque sorte renoncer à la grace, & à la liberté que J. C. nous a procurée, 16. La Loi seule ne justifie personne, 31. Loi bien observée peut justifier; mais non pas sans la foi, 31. A quoi elle sert? Elle ne donne pas la vraie justice; mais elle fait remarquer les transgressions, & force les Hébreux à reconnoître le besoin qu'ils ont de la grace du Messie, 38. La Loi donnée par les Anges, & par la médiation de Moïse, 19. La Loi est en quelque sorte une marque de la colère de Dieu contre les Hébreux, 41. Mais il est plus juste de la considérer comme une marque de la protection de Dieu sur son peuple, *là-même.* La Loi a fait voir que tous les hommes étoient pécheurs. Elle a convaincu les Juifs de prévarication, *là-même.* L'esprit de la Loi étoit un esprit de crainte, 42. Elle nous a servi comme de conducteur, & de pédagogue pour nous conduire à J. C. *là-même.* Elle ne consiste qu'à aimer Dieu, & notre prochain, 63. 64. Ceux qui sont conduits par l'esprit, ne sont point sous la Loi, 65. La Loi ne donnoit point la grace pour faire le bien, *là-même.* La Loi ne peut rien courre ceux qui suivent les

mouvements du Saint-Esprit, 67. La Loi ne nous a pas tacheté, mais l'Evangile, 228. Les faux Apôtres vouloient réduire les Colossiens sous le joug de la Loi, 337. 338. Différence de la Loi morale, & des Loix cérémonielles. En quel sens la Loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchans, 171. 176. Préminence de la Loi nouvelle au-delus de l'ancienne, 607. 608. Celle-ci abrogée, & l'autre substituée en sa place, 673. 686. Qu'elle ne justifie pas par elle-même, *là-même,* 688

Loi ancienne, l'ombre, & non pas la vérité des biens futurs, 710. 711

Les ancienne, & nouvelle. Parallèle de l'une avec l'autre, 765. 766. 767. 768. 774. A quoi cela nous engage, 722

Luc le Médecin. S. Luc l'Evangéliste salut les Colossiens, 270. Il étoit à Rome avec saint Paul, *là-même.* Inseparable de S. Paul jusqu'à la mort, 491. 510. On l'a crû Auteur de l'Epître aux Hébreux, 511. 514

Lucain. A-t'il connu S. Paul? Eroit-il Chrétien? 219

M

Maccabées, Egyptien, visite les tombeaux de Jannès, & Mambrés, 479

Macedoine C'est de ce pays que saint Paul a écrit sa première Epître à Timothée, 447

Machabées. Grandeur de leur foi, de leur zèle, de leur constance, 749. Combien ils ont souffert, 751

Mages Que Melchisedech n'est point un des Mages qui vinrent adorer J. C. 184

Magiciens. Peuvent-ils faire de vrais miracles? 149

Magie. Les Ephésiens y avoient été fort attachés, 102

Magistrats. Combien saint Paul veut qu'on leur soit soumis, quand la Loi de Dieu n'y est pas intéressée, 557

Mahamed. Qu'il est, xxviiij

Mains languissantes, 768

Maîtres. Leurs devoirs envers leurs serviteurs, 157. Ils doivent traiter leurs serviteurs, comme ils voudroient être traités eux-mêmes, 157. 158. Ils doivent rendre à leurs serviteurs ce que la justice demande, 164. Anciennement les Maîtres étoient les juges de leurs esclaves, ils avoient droit de vie, & de mort sur eux, *là-même.* Le Christianisme veut qu'ils considèrent qu'ils ont dans le Ciel un Maître qui les jugera, 165

Maladies. Plusieurs en ont été guéris en récompense de leur foi, 749

Maldithyon, prononcée contre celui qui s'appuye sur les œuvres de la Loi, & qui ne les pratique pas, 31. En quel sens J. C. s'est rendu maldithyon pour nous? 14

- Mambrés**, faux Magicien d'Égypte, qui résista à Moïse, 478
- Mandians**, qui vivent dans la sainteté, indignes de compassion, 363
- Manichéens**. Hérétiques des premiers siècles, 426
- Marc**. Quel est celui dont parle saint Paul dans sa seconde Épître à Timothée, 491. Plusieurs, 530
- Marc**, cousin de Barnabé, ou *Jean-Marc*, servit utilement S. Paul dans sa prison à Rome, 269
- Marc-Aurèle**, est un de ceux qui ont le plus cruellement persécuté l'Église, xxxij. *Et suiv.*
- Marthe** dans la voye de Dieu, 299. Marcher d'une manière digne de Dieu, comprend tous les devoirs du Christianisme, 289
- Marcioniste**, Hérétiques, 477. Ils corrompent l'Épître à Philémon, 539. Quel' étoit leur principale erreur, 415. Ils altèrent les deux Épîtres aux Thessaloniens, 279. Ils ne suivoient, & ne recevoient que l'Évangile de S. Luc, 5
- Marcionisme**, Hérétique. Leurs erreurs, 477
- Marriage**. Certains Hérétiques ne le défendoient que par esprit de libertinage, 413 414. Règles pour le rendre saint, 775 776. C'est un grand mystère qui est représenté par l'union de J. C. avec son Église, 153
- Mari**, doivent aimer leurs femmes, comme J. C. a aimé l'Église, 351. Ils doivent les aimer comme leur propre corps, 352. Soumission que les femmes doivent à leurs maris, 350. Mais doivent aimer leurs femmes, & ne les point traiter avec rudesse, 262
- M. Mansus**, a fait un Livre de Morétôt des Princes à l'égard de la Religion, 493
- Mauvais discours**. Danger des mauvais discours, 537
- Méchant**. Dieu leur laisse combler la mesure de leurs crimes, 329
- Médiateur**. En quel sens l'Apôtre dit qu'il n'y a qu'un seul Médiateur, qui est J. C. Dieu, & homme; que les Saints sont aussi Médiateurs, mais avec subordination, 387 388
- Melchisedech**. Dissertation sur ce que S. Paul en a dit, 575. 576. *Et*. Différentes généalogies qu'on en a faites, 571. Elles sont réfutées, 576. Roman de sa vie, 177. Refuté, 578. Qu'il n'étoit pas Sem fils de Noë, 583. *Et* Chato, 584. ni le Fils de Dieu, 188. Figure de J. C. 667. Qui il étoit, 663. 664. S'il est mort, 667
- Mélicéziens**, Hérétiques. Leur Auteur, leurs erreurs, 58. Elles sont réfutées, *là même*. Quand ils ont disparu, *là même*. Autres, 382
- Méris** qu'on a des Apôtres, & des serviteurs de Dieu, retombe sur Dieu même, 302
- Mer** Passage de la mer Rouge; une marque de la foi des Israélites, 747
- Merc**. Comment elles se sauvent en mettant dea enfans au monde, 394
- Messie**. Son adventus dépeint par Zacharie, xxxj. Faux Messies, *là même*
- Mesure** de l'âge, & de la plénitude de J. C. Sens de ces paroles, 210
- Métophyse**, suspect dans ce qu'il écrit, 418
- Métaphysique des Juifs**, réfutée, xcviij
- Miche**, maltraité, 731
- Millénaires**. Leurs erreurs sur l'état de la terre après la résurrection, lxxxj
- Ministère**. Le crime de ceux qui y entrent sans y être appelés de Dieu, 698
- Ministre**. Juste idée d'un Ministre de la parole, 467
- Miracles**. Dons des miracles. Subsistoit-il parmi les Galates? 29. Miracles que fit saint Paul à Thessalonique, 282. 283
- Miracles**. Faux miracles de l'Ante-Christ, 348. Les Démon, & les Magiciens peuvent-ils faire de vrais miracles? 349. Dieu retirera-t'il de son Église le don des miracles à la fin du monde? 150. Ils ne sont pas toujours une marque certaine de sainteté dans ceux qui les font, 647
- Miséricorde**. L'Apôtre rapporte à la pure miséricorde de Dieu tout ce qu'il fait de bien, & tous les travaux de son Apostolat, 377
- Miséricorde de Dieu**, toute gratuite, 529. 530
- Monde**, pris pour ce que nous voyons, & physiquement. Quelle est sa nature? xvij. Quelle sera la fin? Passages de l'Écriture qui prouvent qu'il finira par le feu, lix. Les Écrivains Prophanes l'ont crû, lx. Si ce sera avant le Jugement dernier, lxj. Si ce sera après, lxij. lxij. lxiv. Différens effets de ce feu sur les bons, & sur les méchans. lxiv. *Et* *suiv.* Quand le monde finira, lxv. lxvj. *Et* *suiv.* S'il y aura plusieurs mondes, lxvj. Diverses opinions sur la durée, lxvij. *Et* *suiv.* S'il finira la nuit, lxx. lxxj. S'il finira tout d'un coup, lxxj. Si son changement sera substantiel, ou accidentel, lxxij. Divers sentimens sur ce sujet, lxxij. *Et* *suiv.* S'il sera éternel, ou seulement renouvelé, lxxiv. lxxv. *Et* *suivantes*. Sentimens des Pères sur ce sujet, lxxvj. *Et* *suiv.* Latin fin du monde est certaine, mais le tems en est incertain. Avantages de cette incertitude à notre égard, 311 312. Le monde est nommé ténébreux dans l'Écriture, 159. Il n'est pas digne d'avoir des Saints, 712
- Monde futur**. Quel est ce monde? 409
- Moines**. En quel état ils ressembleront, cij
- Montagne de Sion**, où la Loi ancienne a été donnée, & comment? 755. 766. De Sion prise dans un sens spirituel, 767
- Montaniste**, Hérétique, 477
- Mort**. On ne meurt qu'une fois, & ensuite on est jugé, 708. Comment la mort a vaincu la mort, 616. La mort est comme le départ d'un

- voysager, ou la délivrance d'un prisonnier, 180. 181
- Mort**, nommée sommeil, à cause de la résurrection que nous attendons, 305. S. Paul ne veut pas que les Fidèles s'abandonnent à la douleur comme les Infidèles, 305. Gôûter la mort; ce que cela signifie, 613. 614
- Mortification**, nécessaire pour vivre de la vie de J. C. & pour ressusciter avec lui, 256
- Morts**. Ce que c'est qu'honorer les morts, & manger les sacrifices des morts, 412. Ceux qui sont morts en J. C. dans la Religion, pour la défoi de sa foi, ressusciteront les premiers; non selon l'ordre du tems, mais suivant le rang, & la dignité, 309. Ceux qui sont morts avant nous, ressusciteront les premiers. Et ceux qui ne sont pas morts au jour du second avènement du Sauveur, ne préviendront pas ceux qui sont morts, 306. 307
- Mourir**. Ce que c'est que mourir avec J. C. 466. Mourir en ce monde en J. C. pour vivre, & ressusciter avec lui, 256
- Moyse**. La foi de ses patens lui sauve la vie, 743. Il renonce à la qualité de fils adoptif de la fille de Pharaon, 743. 744. Il aime mieux les ignominies de la croix, que les riantes prospérités de la Cour, 744. 745. Conciliation de deux sentimens opposés, touchant sa fuite en Egypte, 745. 746. Il a été le Médiateur de la Loi. Ministre de l'ancienne alliance, 39. Combien inférieur à J. C. 620. 621
- Mar de division**. J. C. l'a renversé par sa mort, 107. Il nous a réunis, & nous a réconciliés avec Dieu, 208
- Murmure**. Combien on se rend coupable en murmurant contre Dieu, 626. 627. 628
- Mystère de l'Eglise de J. C.** Mystère de la volonté de Dieu, 90. 91. Dieu révèle ses mystères dans les tems préordonnez, 91. Tous les mystères révélés aux Prophètes, & aux Patriarches, se voyent en racourci dans J. C. *Idem*. Mystère de la vocation des Gentils à la foi, 123. Longueur, largeur, profondeur du Mystère. Explication de ces paroles, 121. 222. 223. Ce que l'Apôtre entend par le Mystère de la foi, 403. Mystères de J. C. cachez dans tous les siècles, 235. Quels sont ces Mystères cachez? Dieu les a voulu découvrir aux Saints, aux Fidèles dans les tems préordonnez, 235
- Mystère d'iniquité**, xli. Explication, *Idem*. Accompli, xlii. Il s'opère dans les hérésies, & dans les persécutions de l'Eglise. Quelques-uns ont cru qu'il s'opéroit dans Néron, 345. Calus Caligula est la figure du méchant qui opère le mystère d'iniquité, 325
- N**
- Nazaréens**, Hérétiques. Quand ils ont cessé, 480
- Néophyte**. Signification de ce terme, 401
- Néron**. A été regardé comme l'Ante-Christ, xxxj. xxxij. Plusieurs ont cru qu'il n'est pas mort, *Idem*. & suivi Quelques-uns même ont cru qu'il étoit réellement l'Ante-Christ, 340. Poutquoi il fit mourir S. Paul? 449. Il y avoit des Chrétiens parmi ses domestiques, 219. Est-il mort? Doit-il se repaître avant le Jugement dernier? Est-il l'Ante-Christ, ou seulement son ministre, & son précurseur? 341. Sentiment de plusieurs Peres sur cela, *Idem*.
- Nicolaites**. Très-détégés dans leurs mœurs, 143. Quand leur secte a cessé, 480
- Niceles**. Deux villes de ce nom, 448
- Néé**. Sa foi le sauve du déluge universel, 756
- Novariens**, Hérétiques. Leur erreur touchant la pénitence, réfutée, 723, 724
- Numénius**, Pythagocien, 478
- Nymphas**. Chrétiens de Colosse, ou de Laodicée; il étoit la maison pour y faire les assemblées Ecclésiastiques, 272
- O
- Obedissance**. Celle des Chrétiens envers ceux qui les conduisent, 783. Motifs de leur obéissance, *Idem*.
- Oeuvres de la Loi**. Malédiction contre ceux qui ne les observent pas, 313
- Oeuvres de la chair**. Quelles elles sont? 66
- Oeuvres de ténèbres**, opposées aux œuvres delamères, 144. Les défordres homeux aiment les ténèbres, *Idem*.
- Oeuvres mortes**. Ce sont les péchez, 646. Dieu se souvient de nos bonnes œuvres, 656
- Oisiveté**, condamnée par S. Paul, 303. S. Paul veut qu'on se sépare de ceux qui vivent dans l'oisiveté, 358. Elle est odieuse parmi tous les peuples, 360. On condamnoit à l'amende ceux qui demeuroient oisifs, 261. Que quiconque ne veut pas travailler, ne mange pas, *Idem*. Défaut qui suivent de l'oisiveté, *Idem*.
- Onésime**. Esclave de Philémon, qu'il quitte: va à Rome trouver S. Paul, lui avoué sa faute. L'Apôtre l'instruit, & lui donne une Lettre pour Philémon, qui lui accorde sa grace, 537. Il est renvoyé à saint Paul, & porte ses Lettres. Il péche l'Evangile; est fait Diacre, ou Ministre, & peut-être Evêque. Il souffre le martyre. Ce n'est pas eclai dont parle saint Ignace, 538. Porteur de la Lettre aux Colossiens, étoit peut-être de Colosses, 268
- Onésiphore**. Servit saint Paul dans ses liens, 458. Sa fête, & sa mort, 459
- Oreille percée**. Marque ancienne d'esclavage, 714
- Origenes**. Son sentiment sur la dispute de saint

N
Absh. A été lapidé,

931

Paul avec saint Pierre, vj. Sur Timothée ; le
trois parent de saint Paul, 361

P

P *Aliens*, vivent dans les ténèbres. Quelles sont
ces ténèbres ? 133. Ils ne se faisoient point de
serupule de plusieurs actions honneues, 301.
Leur douleur immodérée à la mort de leurs
proches, 305
Paix. Sous le nom de *paix*, les Hébreux enten-
dent toutes sortes de biens, 87. La paix de
Dieu, est le partage des Saints, 114. 115.
Que la paix de J. C. triomphe dans nos cœurs,
160. Avec quelle ardeur on doit la demander à
Dieu, 184. 185. Et pourquoi ? *là-même*. Saint
Paul la joint avec la grace au commencement
de ses Epîtres, 143
Pape Son autorité attaquée mal-à-propos par
les Hérétiques, 318
Parabole Application de la parabole des ouvriers
envoyez à la vigne, 733
Parole des injures, recommandé aux Ephésiens,
139
Parolfe, sainteauté, condamnée par S. Paul. Sui-
tes facheuses de l'oïiveté, 361
Parole de Dieu, est comme un flambeau qui nous
éclaire en cette vie, 191. La conserver, la
méditer, l'étudier, &c. 161. C'est Dieu qui
ouvre les cœurs, & qui dispose les esprits
pour écouter la parole de Dieu, 165. Un Evê-
que, & tout Ministre doit en faire la nourri-
ture, afin d'en nourrir les autres, 416. 417.
Combien il importe de l'écouter, & d'en être
touché, 622. 629. Ses effets, 631. Ce qui
doit nous engager à écouter attentivement la
parole de Dieu, 770. Combien elle a de force,
là-même.
Paroles des hommes, folles, bonnes, bannies
par S. Paul du milieu des Chrétiens, 141
Parures artificielles, défendus aux femmes chré-
tiennes, 391
Pâques anciennes, comment elle se célébroit, 746
Passions déréglées, 133. 134. Quelles sont celles
des jeunes gens ? 471
Pasteur. Jesus-Christ est nôtre véritable, & lé-
gitime Pasteur, 785
Pasteurs. Reconnoissance qui leur est dûë, 315.
Paix, & union que nous devons avoir avec
eux, *là-même*.
Pénitence. Celle des premiers Fidèles à souffrir le
dépouillement de leurs biens, 737. Combien
elle est nécessaire, 728
S. Paul, destiné à être l'Apôtre des Gentils, 11. Il
ne consulte ni la chair, ni le sang. Il ne suit
que l'inspiration du Saint-Esprit. Il ne va
point consulter les autres Apôtres sur sa mis-
sion, 11. Il va de Damas en Arabie, 12. Il
vient voir S. Jacques frere du Seigneur, *là-
même*. Il va dans la Syrie, & dans la Cilicie,

Second voyage de S. Paul à Jérusalem de-
puis la conversion, 13. Il y consulta les Apô-
tres sur les cérémonies légales, 14. Il assiste
au Concile de Jérusalem, 14. 15. Il n'a pas
cherché à plaire aux hommes dans la prédica-
tion de l'Evangile, 7. 8. On l'accusoit de s'é-
loigner des sentimens, & de la pratique des
autres Apôtres qui étoient plus anciens que
lui, 9. Il ne reconnoit aucun homme pour
maître, & n'a reçu sa mission que de Dieu
même, *là-même*. Conduite qu'il a tenue dans
le Judaïsme contre l'Eglise, *là-même*. Il a été
prédestiné pour être Apôtre, 30. A-t'il eu
raison de reprendre S. Pierre à Antioche ?
Étoit-ce une vraie réprehension, ou une col-
lusion, dont ces deux Apôtres étoient couven-
us, 19. 20. Il se propose pour modèle, 119.
Il louë l'attachement des Philippiens pour la
personne, & leur zèle pour son service, 226.
Son défintéressement. Il fait se contenter de
peu, & vivre dans l'abondance, 227. Il peuc
tout en celui qui le fortifie, *là-même*. Ecrivit-
il de sa main toute l'Épître aux Galates ? 73.
74. Avoit-il accoutumé d'écrire ses Lettres
de la main ? Ecrivoit-il bien ? Les faux Doc-
teurs contrefaisoient quelquefois ses Lettres,
73. A-t'il cru que la fin du monde arriveroit
de son temps ? Il fut prisonnier de J. C. ou
pour J. C. 112. 114. Destinée par les Eglises, &
par J. C. même pour être Apôtre des Gentils,
113. Mystères qui lui furent révélés, *là-mê-
me*. Zèle pour le Judaïsme avant sa conver-
sion, 202. Sa manière de vie ; il a persévéré
l'Eglise, *là-même*. A mépris tous les avan-
tages selon la chair, pour la foi en J. C. *là-
même*. Tout lui semble une perte au prix de
la connoissance de J. C. 203. En quoi consiste
cette connoissance, *là-même*. Il se glorifioit
de la foi, & de la patience des Fidèles de The-
salonique, 118. Se propose comme un modè-
le à ses Disciples, 207. Il a quelquefois cité
des choses qui ne font pas dans les Livres sa-
crés de l'ancien Testament, 245. 246. Il re-
connoit qu'il a une grande intelligence des
mystères de J. C. Motif qui lui fait faire ces
aveu, 113. 114. Son humilité. Il dit qu'il est
le moindre des Fidèles, 116. Il a écrit de sa
main la souscription de la Lettre aux The-
saloniciens. Il avoit apparemment un paraphe,
& un seing particulier, 161. La conclusion or-
dinaire de ses Lettres, étoit : Que la grace de
notre Seigneur Jesus-Christ soit avec vous,
244. Il relève la dignité de son Apostolat en
écrivant aux Galates, parce que les ennemis
cherchoient à l'abaisser, 1. 2. Ses travaux,
sa prédication à Thessalonique, 181. Il a été
le modèle des Fideles de Thessalonique dans
ses souffrances, 184. Succès de sa prédication
dans la Macédoine, 185. Quelle a été sa pré-
dication ? 286. Ceux de Lyttres voulurent lui

offrir des sacrifices comme à un Dieu, 343. Il n'auroit rien écrit sur la fin du monde, & sur l'Ante-Christ, sans les faux Prophètes, 343

8. *Paul* cours avec ardeur à la fin qui lui-est proposée, il oublie tout ce qui est derrière lui, pour atteindre au but de la carrière, 205. Il se considère comme un athlète dans la course, 205. 206. Quoiqu'arrêté à Rome dans les liens, présent en esprit, au milieu des Colossiens, 219. Il n'avoit point prêché à Colosse. Il insiste sur la qualité d'Apôtre des Gentils, par la vocation de J. C. pour établir son autorité dans l'esprit des Colossiens, 224. Il signe de sa main la Lettre aux Colossiens; le texte étoit de la main de son Secrétaire, 276. 277. Il s'appique à prouver sa qualité d'Apôtre, que les ennemis lui contestoient, 86. 87. Il souhaite la mort pour être réuni à J. C. & désire la vie pour procurer sa gloire, 179. 180. Il demande aux Fidèles leurs prières. Son extrême humilité, 265. Il étoit crucifié au monde, comme le monde étoit crucifié pour lui, 77. Il portoit les matques de J. C. sur lui-même, 78. Il écrit aux Ephésiens. Il va à Ephèse. S. Jean l'Evangeliste y étoit-il alors? 80. 81. Il se propose pour modèle aux Thessaloniens de la vie sérieuse, & occupée, 339. Il ne se glorifie que dans la Croix du Sauveur, 76. Ses liens, sa prison, ont beaucoup contribué au progrès de l'Evangile, 176. Il ne veut être à charge à personne, 287. Il ne prend pas des airs d'autorité sur les Disciples, *Idem*. Il se compare à une nourrice, 288. Il se réjouit de ce qu'il souffre pour l'Evangile, 233. Il accomplit dans sa chair ce qui manque aux souffrances de J. C. c'est-à-dire, aux souffrances que J. C. a voulu qu'on endurât pour son nom, 234. Il est chargé de ministère de l'Apostolat par J. C. même, 235. Dans ses liens, il prie Dieu que les Ephésiens ne soient pas scandalisés de ce qu'il souffre, 219. Sa compaissant pour les Juifs, 17. Constitué Apôtre des Gentils, 17. Sa affliction pour les Galates, 48. 49. Il étoit comme une meule qui les formoit dans son sein, 51. Il auroit voulu changer le ton de sa voix pour les ramener à leur devoir, 52. Son affe&tion, son soin pour les Eglises mêmes qu'il n'avoit point fondées, 237. Sa tendresse, ses inquiétudes pour les fidèles de Thessalonique, 293. 294. 296. Il se empare à une hostie qui est sur le point d'être immolée, 192. Il se réjouit de ses persécutions, 193. Renvoyé de Rome absous après deux ans de prison, 282. Il se réjouit que l'Evangile soit prêché, de quelque manière qu'il le soit, 278. La vie & la mort lui sont un gain, 279. Il alla à Philippi après sa prison, 294. 295. Dans quel esprit, & par quels motifs il a repris saint Pierre, 221j. 221j. Différens noms

qu'il prend, 709

Pauvres. Aider les vrais pauvres, exercer envers eux la charité, 362. On recommande à saint Paul d'avoir soin des pauvres, 39

Pauvreté involontaire, est un grand piège, 304

Bonheur de la pauvreté volontaire, danger de la pauvreté involontaire, *Idem*.

Peau de brybis. Sorte d'habit dont quelques Saints se font couvrir, 754

Plébé origène, qui nous tend enfans de colère, 103. 104

Pêcheurs. Les Juifs appelloient pêcheurs tous ceux qui n'étoient pas Juifs, 21. Combien les pêcheurs doivent espérer de la miséricorde de Dieu, s'ils se couvrent sincèrement à lui comme S. Paul, 380

Pédagogue, différent du maître qui instruit, 45

Pénitence. Combien il est difficile de se relever par une solide pénitence, de ses chûtes après le Baptême, 648. 649. 650. 652

Pénula, ou *Phénobé*: Signification de ce terme, & pourquoi saint Paul les demandoit avant que de mourir, 493. 493. 494

Peres, doivent traiter doucement leurs enfans, 262. Ne doivent point irriter leurs enfans, 256

Pere de gloire, Pere Céleste, Pere de notre Seigneur J. C. 96

Pere des Esprits. Ce que cela signifie, 760

Pere de famille. Le soin qu'il doit avoir de l'éducation de ses enfans, 425. 426

Perfection. Les Chrétiens doivent toujours tendre à la perfection, 230. Une grande partie de la perfection chrétienne, est de se croiser éloigné de la perfection, & à faire des efforts continuels pour y parvenir, 206. 207

Persécuteurs de l'Eglise, lupus de l'Ante-Christ, 345

Persécutions, ne sont pas toujours le caractère certain de la vérité; mais il est rare qu'un séducteur s'expose à la persécution, 285. 286

Persévérance dans le bien, nécessaire à tous les Fidèles, 106

Pharisiens. Leur attachement aux traditions des Anciens, 20

Philonon. Préface sur l'Epître à Philémon. Son origine. Caractère de cette Epître, & son abscye, 537. 538. Il fait de la maison une Eglise. Sa piété éminente, son martyre, 538. Authentique de cette Epître, 539. S. Paul appelle Philémon son bien-aimé, son ami, 541. Il a écrit lui-même toute l'Epître, 548

Phileté, s'ecarre de la vérité, 468. 469

Philippes. Etoit-elle métropole de la Macédoine lorsque S. Paul écrivit aux Philippiens? 210

Philippiens. Epître de S. Paul aux Philippiens, 263. Tendresse de l'Apôtre pour les Philippiens. Leur charité pour saint Paul, 265. 266. Ils lui envoyèrent Epaphrodite leur Evêque

Pour le soulager dans ses liens, 166. Stile de cette Epître plus coulant que celui des autres de S. Paul, *là-même*. Sujet de cette Epître. Leur éloge par saint Paul, 172. 173. Leur libéralité. Fondement de l'éloge que saint Paul fait de leur vertu, *là-même*. S. Paul les regarde comme des prédestinez. Bons sentimens que S. Paul avoit de leur vertu, 171. Ils prirent part aux liens, & à la défense de S. Paul devant Néron, 174. Biens qu'il leur souhaite, 174. Sont la couronne, & la joye de saint Paul, 110. S. Paul les exhorte à persévérer dans l'union, & dans la charité, *là-même*. Secours qu'ils donnèrent à S. Paul, a. 7. 118. Ils envoient Epaphrodite à Rome, 125. 126. Leur inquiétude lorsqu'ils apprennent sa maladie, 126. S. Paul les console, & les exhorte à la joye, 128. Leur a-t'il écrit une seconde Lettre ? 128

Philosophes Anciens, trop relâchez sur le crime de pédérastie, 143. Peu ont crû sérieusement l'immortalité de l'âme, 305

Philosophie. Les faux Apôtres employoient beaucoup les raisonnemens des Philosophes, sur tout ceux de Platon, 140. Est-il vrai que les Juifs y aient défendu d'étudier la Philosophie des Grecs ? 140

Phygiène, abandonne saint Paul dans ses liens, 418

Pierre, Apôtre. Si c'est le même que Céphas repris par S. Paul ? Peut-on dire qu'il est tombé dans l'hérésie ? xj. xxj. Et cette réprimande étoit-elle selon les règles canoniques ? xij. Il a en plusieurs noms, xxij. Il joignoit les observations légales aux pratiques de l'Évangile, 61. 62. Est-ce lui qui est l'occasion du trouble causé parmi les Galates sur les observations légales, 61. Est-il Apôtre des Juifs, 18. Repris par S. Paul, 19. Étoit-il vraiment répréhensible lorsque S. Paul le reprit ? Son péché étoit-il une faute vénielle ? Jugement de saint Augustin sur cela, 120. Il précipite par ses prières Simon le Magicien, qui vouloit s'élever au Ciel, 348

Présé. Elle a de tout tems attiré la persécution à ceux qui la pratiquent, 481. Odieuse au monde, *là-même*. Elle ne doit pas servir à s'enrichir, 439

Platon. Sa Philosophie estimée, & cultivée par les Juifs, 340

Plagiaire. En quel sens on doit prendre ce terme employé par S. Paul, 176

Présé. Ce que signifioit ce mot dans la bouche des Hérétiques du tems de S. Paul, 418. 421

Prophète. Philostrate mal intentionné contre la Religion Chrétienne, à cause de la dispute de S. Paul avec S. Pierre, vj

Prédestination, & réprobation, ne se font que pour procurer la gloire de Dieu, 93. Prédestination toute gratuite des Ephésiens, 103.

Leur état avant leur vocation, 106. Toute gratuite de la part de Dieu, *là-même*.

Prédicateur de l'Évangile. Ce qui doit lui suffire, 440

Prédicateurs, jaloux de la gloire de S. Paul, 172. L'Apôtre le rejoiit que l'Évangile soit prêché, de quelque maniere qu'il le soit, 172. 178. S. Paul vrai modele des Prédicateurs, 456. 460

Prédication. Qu'elle a été la prédication de saint Paul ? Fort différente de celle des faux Apôtres, 186. 187

Préface, sur la seconde Epître à Timothée, 448. Abtégée, 449. 450

Premier-né. En quel sens J. C. est-il le premier-né de toutes les créatures ? 119

Prêtre. Fonctions du Grand-Prêtre de la Loi ancienne, 695. Ce nom se donnoit aussi aux Evêques, 170. Et même aux Apôtres, *là-même*.

Prêtres. Pourquoi S. Paul ne les marqua point, en parlant des Evêques, & des Diacres, 402. 403. 410. 506. Sujets aux mêmes foiblesses que les autres hommes, 618

Prætorium. Signification de ce terme, 176

Prier. Pourquoi, & comment les Chrétiens doivent prier en tous lieux, au lieu que les Juifs ne priaient que dans le Temple ? 389. 390

Prêtre. Elle sanctifie, & bénit tout ce que l'on mange, quand elle précède, & accompagne nos repas, 455. 456

Prêtre continuëlle, souvent recommandée dans les Ecritures, 117. Par S. Paul, 163. I. demande aux Ephésiens le secours de leurs prières, 164. Assiduité, persévérance dans la prière, 165

Prêtre pour les morts, en usage du tems même de S. Paul, 419

Prières. Plusieurs fortes ordonnées par l'Apôtre S. Paul, 181. Que les Chrétiens prient même pour les Juifs, au lieu que les Juifs maudissent les Chrétiens, 184

Prières de nos frères. Leur utilité : sont souvent cause de nôtre progrès dans la vertu, 115

Prince des puissances de l'air, est le Démon. Les Anciens ont crû que l'air étoit rempli de Démons, 100. 101

Princes de ce monde, sont les Démons, 119

Princes du monde, sont les Démons, contre lesquelles nous avons à combattre, 160

Princes des ténèbres, sont les Démons, 159

Principautés, puissances vertus. Termes emprunrez des dignitez qui se voyoient dans la Cour des Rois de Perse, 98. S. Jérôme croit que S. Paul avoit appris ces noms de la tradition des Hébreux, 28

Principautés, & puissances célestes, admirent la sagesse de Dieu dans l'économie de son Eglise, 115. Se prend, on pour des Anges d'un certain rang dans la Hiérarchie Céléste, ou pour des Gouverneurs de Province, 130

Priquet, Epouse d'Aquilas. Pourquoi nommé avant son mari ? 456
Procez, viennent de l'ambition, de l'orgueil, de l'amour propre, 185
Prophéties trompeuses, que fera l'Ante-Christ, 348. 349
Profendeur, longueur, largeur du mystère. Sens de ces paroles, 122
Promesses. Plusieurs sortes de promesses que Dieu nous a faites, 504. Infaillibles, 657. 660
Prophtes. Plusieurs sortes de Prophètes dans l'Eglise au commencement, 129. Les saints Prophètes passent pour des séducteurs, 752
Prophéties, don de prophétie. On en doit faire un grand cas, 318. 319
Prophéties, toujours enveloppées de quelque nuage, 124
Protestans. Leurs calomnies contre l'Eglise, 145
Pudens. Ce qu'on dit de lui, 497
Puissance, ne convient proprement qu'à Dieu, 444
Puissances, se met, ou pour les Magistrats, ou pour les Anges qui président aux Royaumes, 230
Puissances de l'air, sont les Démons. Les Anciens ont cru que l'air étoit tout rempli de Démons, 100
Puissances séculières, qui ont été témoins de la sagesse de Dieu dans l'établissement, & dans la conduite de son Eglise, 116
Pythagoriciens, se réconcilioient avant le coucher du soleil, 326

Q.

Quésions. Celles qu'il faut éviter, selon l'Apôtre saint Paul, 372. 373. 467

R.

Raban Maur. Son sentiment sur l'Ante-Christ; xivij
Rabbin Méir. Réponse qu'il fait à la Reine Cléopâtre sur une question, xcviij
Rabbins. Se font habiller proprement après leur mort; pourquoi? xcviij. Leurs livres remplis de fables, 526. 532
Racheter la tems. Sens de cette expression. Elle marque qu'il faut acheter la paix par la patience. Autres explications de ce passage, 147. Marque le silence que l'on doit garder avec les Infidèles, de peur de s'attirer des persécutions, 566
Racine amère. Langage figuré; ce qu'il signifie, 763
Rabab. Se sauve de la ruine de son peuple, 747
Raillerie, quelquefois, mais rarement permise. Danger des railleries, 141
Récompense, de ceux qui souffrent avec patience, 762
Réconciliation, Celle des pécheurs pénitens sa

faisoit par l'imposition des mains, 435
Régles, pour la réconciliation, 136
Rédemption. Ce que signifie ce terme en l'appliquant à J. C. 188
Religion Chrétienne. Le crime de ceux qui l'abandonnent, ou qui la deshonorent par une conduite déreglée, 725
Renouvellement, presque impossible, 653. Renouvellement intérieur que S. Paul demande dans les Ephésiens, 135
Repos. Le repos de Dieu, 624. 629. Exprimé sous le nom de sabbat, 632. 633. 634.
Réprobation, éternelle, & temporelle, 764. 765
Répreuvez. Réussiront-ils seulement après les Elûs? Iron-ils au-devant de Jesus-Christ, 309
Résurrection. Dissertation sur la résurrection des morts, lxxxvj. Diverses opinions sur ce sujet, là-même. Celle des anciens Philosophes, lxxxvij. & suiv. Deux résurrections, là-même. Ce qu'on en trouve dans l'ancien Testament, lxxxix. & suiv. Etablie, & prêchée plus clairement dans le nouveau, xcij. Si elle sera pour tous, xcij. xcij. En quel lieu, & quand elle se fera, là-même. Dans quel ordre, xciv. Questions curieuses sur la résurrection, xcviij. & c. ej. Ce que J. C. en dit, là-même. Différentes opinions sur ce sujet, 904
Resurrection saint Augustin réfute solidement, là-même. Passages de l'Ecriture sur la résurrection, xcix. Comment nous ressusciterons, selon saint Augustin, là-même. Sentiment des Hébreux, c. Ce que le Prophète Isaïe en a dit, là-même. Passage de S. Paul expliqué, cij. Ce qu'il faut répondre aux difficultés que les impies, & les incrédules font sur la résurrection, cvj. Combien c'est un mystère impénétrable, cvij. Que la résurrection des Justes sera différente de celle des impies, ciiij
Résurrection de J. C. Merveille de la puissance de Dieu. Elle est la preuve, & l'assurance de notre résurrection, 97. La cause, & le gage de la nôtre, 106
Résurrection morale des Chrétiens, qui renaittent en J. C. par le Baptême, 253. Plusieurs opinions sur la résurrection, 647. Les hommes à la résurrection seront-ils tous à l'âge où J. C. est ressuscité? 130
Retranchement de l'excommunication, ou mutilation entière que saint Paul souhaite aux faux Apôtres, 62. 63
Révolte des peuples contre l'Empire, & contre l'Eglise avant le dernier jour, 338. 339. Figure de l'apostasie des peuples sous l'Ante-Christ, 344
Riches. Ce qu'ils doivent faire pour se sauver au milieu des richesses, 445
Richesses. Contre ceux qui les désirent avec trop d'avidité, 440. Leurs funestes effets dans les riches avares, 441

Roiants.

Reinté. Ne convient proprement qu'à Dieu seul, 444
Rois. Pourquoi l'Apôtre ordonne de prier pour les Rois, 184. Combien cette pratique est ancienne, 187
Rome. Chrétiens de Rome, & sur tout ceux de la maison de Néron, saluent ceux de Philippe, 219. C'est de cette ville que saint Paul a écrit sa seconde Epître à Timothée, 442-450
Roué. Suppliee de la roué, 250
Rougir. Qu'il se faut point rougir de J. C. 454

S

Sabbat. pour dire repos, 611
Sacerdote. Prerogatives du nouveau sur l'ancien, 609. 670. 674. 677. 678. 679. 680. 681. 684
Sacrifice. Quel est celui de J. C. dans le Ciel, 681. Il n'exclut point celui de l'Eglise, 678. Son sacrifice sur la terre, 701. Exalté, 716
Sacrifices. Ceux de la Loi ancienne diffèrent des sacrifices de la Loi nouvelle, 711. Différents effets des uns, & des autres, 711. 714. 714. Inutilité de ceux de l'ancienne Loi; utilité de ceux de la nouvelle Loi, 717. 718. 719. Dispositions qu'il faut apporter à ceux-ci, 720. 721. 721. Ceux de l'ancienne Loi étoient des figures du sacrifice de la Loi nouvelle, 720
Sagesse de Dieu, qui se diversifie en tant de manières diverses pour procurer le salut des Elus, 117. 118. Se conduire avec sagesse envers ceux qui sont hors de l'Eglise, pour ne les point aigrir, ni ne les scandaliser, 166. La Religion Chrétienne nous comble de la vraie sagesse, 90. En quoi consiste la sagesse des vrais Chrétiens? 90
Santeté Sa définition, & à quoi elle engage ceux qui en ont fait profession, 262
Saints. C'est le nom que les premiers Chrétiens se donnoient, 170. La gloire des Saints augmentera de beaucoup le malheur des damnés, 333. La volonté de Dieu est que nous soyons Saints, 300. Saints qui paroîtront au Jugement dernier avec J. C. 199
Salaires. Ceux qui méritent de le recevoir, 432
Salém. La même ville que Jérusalem, 662
Salut. Qu'on doit travailler au salut de ses frères, 762. 763
Samsou. Sa grande force, 748. 749
Samsou, obtient une victoire par ses prières, 748
Sansuair. Ce que c'étoit dans l'ancienne Loi, 689. 690
Sara, étoit la figure de l'Eglise de J. C. qui est formée des peuples Gentils convertis, 51
Saron, empêche S. Paul d'aller voir les Thessaloniens, 292. 293. Ce que veut dire, être livré à Satan, & comment cela se faisoit dans la première Eglise, 382

Sauver. En quel sens Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, 186. 187
Sauveur. Que cette épithète est donnée à Dieu le Pere, 170. Pourquoi? 418. 419
Scandale de la Croix de J. C. anéanti par la circoncision, 62
Sehammai, Rabbin. Son sentiment touchant la résurrection, 20
Seis. Suppliee de la scie, 751
Seis. Son sentiment particulier sur la génération de la femme, civ
Scrupuleux, marquez sous le nom de foibles dans saint Paul, 116
Seigneur. Explication de ces paroles: Le Seigneur a dit au Seigneur, 412
Sei de la sagesse, qui doit assaisonner les discours des Fidèles, 267
Semer. Chacun moissonnera ce qu'il aura semé, 71
Semaque. A-t'il été Chrétien? Ses Lettres prouvées rendus à S. Paul, & de S. Paul à lui, 170
Seraphim. Ce que signifie ce terme, 128
Serment que Dieu fait par lui-même, inviolable, 658. Celui des hommes, 659. 674
Serviteurs. Leurs devoirs envers les Maîtres qu'ils servent, 416. 417. 521. 124. Comme Chrétiens ils sont respectables, 147. Ils doivent obéir à leurs maîtres dans la crainte de Dieu, 162. Ils doivent regarder J. C. dans la personne de leurs maîtres, 161. Comme à Dieu même, 156. Ils ne doivent pas les servir seulement lorsqu'ils ont l'œil sur eux, mais les servir de bon cœur, 117
Séxe. La distinction des deux séxes subsistera même après la résurrection, cv
Sibels. Différentes significations de ce terme dans l'Ecriture, 129
Sidels futur. Ce que c'est, 621
Silas, ou Silvain, nommé avec S. Paul à la tête de l'Eglise aux Thessaloniens, 180. Il est laïst en Macédoine par S. Paul, 178. 179. 182
Simon le Magicien, voulut se faire adorer comme un Dieu, 142. 143. Ses caractères de ressemblance avec l'Ante-Christ, 347. 351. Sa mort. Il est tué par le souffre du Seigneur, 348. Ses miracles, 350. En quel tems il vivoit, & ce qu'il enseignoit, 372. Quand il est mort. Disciples qu'il a laissés, 475. Sa vie, 476. 477. Ses erreurs, ses abominations, ses faux miracles, 351. Vraie figure de l'Ante-Christ, 352. 360
Simoniens. Quand leur secte a cessé, 472. Sainte Paul les attaque particulièrement, 482
Simplicité, candeur des Fidèles, 191
Sina. Le mont Sina est la figure des Juifs charnels. Cette montagne représentoit les enfans d'Arat, 54
Socin. Erreur de Socin, qui a cru que J. C. avoit souffert pour ses propres péchés, 478

Seuil. Ce qu'il fera après la résurrection, lxxx
Semil, mis pour la mort, 305
Semil des enfans du siècle, des enfans de téné-
 bres, 33
Soudiacres. Ordre au-dessous des Diacres, 174
Souffrance. Nécessité indispensable à tout Chre-
 tien de souffrir, 614. Ce qui doit nous y aimer,
 758. Ce qu'on a à souffrir, là-même.
Souffrances. Les souffrances sont des faveurs de
 la main de Dieu, 282. Souffrances des gens
 de bien en cette vie, sont les marques sensibles
 du jugement que Dieu exercera contre les
 méchans, 128
Souffrir. Quelle récompense est promise à ceux
 qui souffrent avec J. C. 466
Soumission, envers les Supérieurs, 191
Soumissions. Celles qui se lisent à la fin des E-
 exemplaires Grecs, trop nouvelles pour avoir
 quelque autorité, 167
Stigmatis, ou marques de J. C. que S. Paul
 portoit sur son corps, 78. 79
Subordination, dans laquelle les Chrétiens doi-
 vent demeurer, 150
Sulpice Sévère, à un sentiment particulier sur
 l'Ante-Christ, xxxij
Supérieurs Ecclésiastiques. Soins, respect, amour,
 reconnoissances qui leur sont dûs, 315. Union
 qu'on doit avoir avec eux, là-même.
Supplice éternel des méchans dans l'autre vie,
 332
Synique, femme Chrétienne de Philippes. L'A-
 pôtre l'exhorte à la paix avec Evodie, 210.
 211. Synique étoit-il un homme, là-même.
Synique. Y a-t'il une personne de ce nom à qui
 S. Paul parle dans l'Épître aux Ephésiens?
 211

T

T **Tabernacle.** Ses différentes parties, & se qu'el-
 les **figuroient**, 682. 683. Sa **description**, 690.
 691. 692. 693. 694.
Tabernacle cél. Ce que c'est, 706. 707
Taiten. Chef des Encratites, 101
Témoignage. Celui que J. C. a rendu par sa Pas-
 sion, 441. Comment J. C. a rendu témoignage
 dans le tems, 388. Celui que les Chrétiens
 doivent rendre à J. C. 455
Témoins. Née de témoins, langage figuré. Son
 explication, 755. 756
Temple de Dieu, où l'Ante-Christ s'assistera.
 Est-ce le Temple de Jérusalem, ou les Églises
 Chrétiennes? 144
Temples. Qu'ils ne sont plus absolument nécessai-
 res pour prier Dieu, qui est par tout, 120
Temps présents. Ce que cela signifie selon l'Apôtre,
 697. Ce que signifie dans l'Écriture cette ex-
 pression, les **derniers tems**, 215
Tentations. Plusieurs sortes de tentations, 717.
 Tentations que Dieu permet qui arrivent aux
 hommes, sont souvent la peine de leurs pé-

chez,
Tenter. Ce que c'est que tenter Dieu, 114
Terra. Ce qu'elle fera après la résurrection,
 lxxix. lxxx. & suiv.
Terra férile, & fertile, image d'une ame sainte,
 & criminelle, 614. 615
Tertullien, est de même sentiment que saint Au-
 gustin sur la réprimande faite à saint Pierre
 par S. Paul, viij
Testamens, que Dieu a fait en faveur d'Abra-
 ham, & des imitateurs de la foi, 55. Celui que
 S. Paul a fait avant sa mort, 477. 488. Testa-
 ment de l'ancienne alliance. Comment il
 s'est fait, 701. 704. 705. De la nouvelle al-
 liance, 701. 705
Théodoret. Son sentiment sur le lieu d'où S. Paul
 a écrit sa première Epître à Timothée, 168
Thessaloniens, sont les premiers à qui S. Paul
 ait écrit, 278. Inquiétudes de S. Paul sur leur
 sujet, 279. Leur confiance dans la foi, leur
 patience dans les maux, là-même. Occasion de
 la Lettre que saint Paul leur écrivit, là-même.
 Les Marcionites altèrent les deux Epîtres
 aux Thessaloniens, là-même. Eloges aux
 Thessaloniens, 281. 284. Seconde Epître
 aux Thessaloniens, écrite peu de tems après
 la première, en l'an 51. ou 52. de J. C. 285.
 Ecrite de Corinthe, & envoyée peut-être par
 Tychique, 314. Sentiment de Grotius sur
 cette Epître. Il veut qu'elle ait été écrite avant
 la première, & adressée à Jason parent de Si-
 las. Que c'est la première de toutes les Epîtres
 de l'Apôtre. Réfutation des sentimens de cet
 Auteur, 124. 125. Sujet de cet Epître, 216.
 Thessaloniens devenus les imitateurs des E-
 glises de Judée dans les persécutions qu'ils ont
 souffertes, 290. La couronne, la joye de saint
 Paul, 293. Saint Paul relève leur foi, leur chari-
 zé, 296. Fort pauvres, 160. Eloge de leur
 foi, de leur patience, &c. 319
Thomas, est de même sentiment que saint Au-
 gustin sur la réprimande faite à S. Pierre par
 S. Paul, viij
Throne de grace, opposé au thône de justice,
 616
Thrones, ordre de la Hiérarchie Céléste, 210.
 Ce nom de Thrônes, ne signifie-t'il pas les
 Rois de la terre? là-même.
Timothée. Son éducation. Témoignage avanta-
 geux que les Fidèles lui rendoient. S. Paul le
 prend pour Compagnon de ses voyages, & le
 circonci. Il reçoit l'ordination Episcopale des
 mains de S. Paul, qui le laisse en Macédoine;
 & le rappelle à Corinthe, 262. 366. Différens
 voyages qu'il fait par les ordres de l'Apôtre.
 Il est mis en prison, & délivré. De quel en-
 droit S. Paul lui a écrit, là-même, & 167.
 Abrégé de cette première Epître à Timo-
 thée, 266. 267. Il ne buvoit que de l'eau. L'A-
 pôtre lui ordonne de boire du vin. Les précep-

En qu'il lui donne pour bien gouverner son peuple, 167. Et, que l'ens S. Paul l'appelle son fils, 170 & son fils légitime, *là-même*. Qu'il n'étoit pas seulement Evêque d'Éphèse, mais aussi de quelques Églises d'Afrique, 171. En quel sens l'Apôtre lui ordonne d'accomplir les prophéties faites de lui, 180. Parfait modèle des Evêques, 416. 417.

Timothée. Fut-il envoyé par S. Paul aux Philippiens, 191. Il étoit un même esprit, & un même cœur avec l'Apôtre, *là-même*. Il ne cherchoit pas ses propres intérêts, 194. Attachement qu'il avoit pour S. Paul, *là-même*. Il eut soin de la personne, & des affaires de saint Paul pendant la prison de celui-ci, 194. Envoyé par S. Paul à Thessalonique, pour favoriser l'état de l'Eglise de cette ville, 194. Eloge de Timothée, 194. 195. Il vint à Corinthe, 196. Servit-il de Secrétaire à S. Paul dans l'Épître aux Thessaloniciens ? 181. Préface sur l'Épître promise à Timothée, 165. D'où étoit-il originaire ? *là-même*. Chéri, & connu des Philippiens ; est associé par S. Paul dans la Lettre qu'il leur écrit, 169. S. Paul le joint avec lui pour intercéder auprès de Philémon, 142. Délivré de prison ; en quel sens, 287. Son martyre, & sa fête, 442.

Tite. Préface sur l'Épître à Tite, 499. Son origine. Différent de Tite le Juste, dont il est parlé dans les Actes. Combien il fut aimé de S. Paul, *là-même*. Il l'ordonne Evêque. Il lui écrit. Par qui ? 500. Ce qu'on fait de sa mort. Lieu où il est enterré, 501. Abrégé de l'Épître, *là-même*. Tite ne fut point obligé de se circoncire, quoiqu'il vécût au milieu des Juifs avec S. Paul, 15.

Tertius, domestique de Néron, martyrisé sous son règne, 110.

Traditions. Demeurez fermes dans les Traditions que vous avez reçues, 111. Les Apôtres enseignoient plusieurs choses de vive voix, 154. Les vérités contenues dans la Tradition, ne sont pas moins de foi que les autres, 154.

Traditions humaines, ajoutées à la Loi par les Pharisiens, 141.

Traits enflammés du Démon, 161.

Transgressions. La Loi est donnée pour arrêter les transgressions, 18. 39.

Travail des mains, recommandé par S. Paul, 117. 104. Utilité de cet exercice, 119.

Tribu de Dan. On croit que l'Ante-Christ en doit sortir, 217.

Trompette, qui se fera entendre au dernier jour du Jugement, 108. Sera-ce une trompette réelle, ou la voix de l'Ange qui appellera les morts au Jugement de Dieu ? 108. La trompette sonnera-t-elle plusieurs fois ? *là-même*, &c. 207.

Trophime, Disciple de S. Paul, 497.

Tychique, Disciple de saint Paul, 491. 492. 101.

Porteur de plusieurs de ses Lettres, 181. 167. 168.

V

Vaine gloire. Eviter la vaine gloire, 47. Vain, d'honneur, & d'ignominie. Ce que cela signifie, 471.

Vengeance, condamnée par S. Paul, 177.

Vérité. La vérité est la ceinture spirituelle, dont nous nous ceignons dans la guerre contre le Démon, 160. L'Apôtre l'emploie souvent pour affirmer ce qu'il enseigne. C'est un mot consacré dans sa bouche, 121. 418. 466. 531. Plusieurs sortes de vérité, 104.

Vannes. Celles que S. Paul commande d'honorer. Comment il veut qu'elles vivent, 421. 424. 425. Quel âge il veut qu'elles aient pour le consacrer à Dieu, 426. Quelles qualités, 427.

Vies. Quels Hérétiques ont condamné certaines viandes comme impures, & pourquoi ? 414. 415.

Vierge. Comment S. Paul dit qu'il étoit une victime prête à être immolée avec la libation, selon l'usage des ariens, 427. 428.

Vieilles. Celles de la Loi nouvelle, 782.

Vie nouvelle, que les Chrétiens doivent mener en ce monde, 176.

Vieil homme, vieil Adam, vieilles habitudes, 155. Se dépouiller du vieil homme avec ses actions, 112.

Vieillards. Ils doivent être sobres, & tempérans, 118. Quelle doit être leur foi, 119. Comment on doit les reprendre, 422.

Vin. L'exès du vin mène à l'impudicité, 148. Les mauvais effets qu'il produit dans ceux qui y sont adonnés, 129. 400. Contribué à la santé quand on en use modérément, 414.

Vocation. Grâce de la vocation à la foi, purement gratuite, 417. Comment manifestée, 416. Elle est pour tous les hommes, 124. Dieu ne fait point acception de personnes dans la vocation à la foi, 158. Elle nous est échût comme par le sort, 22. J. C. est le motif, & la cause méritoire de notre vocation, *là-même*.

Vocation des Gentils à la foi. Mystère que Dieu a révélé à S. Paul, 113.

Voies. Les voies de Dieu, 613.

Voile. Il y en avoit deux dans le Temple, 691. Ce qu'il figuroit, 719.

Vol. Se met pour toutes les manières injus de s'enrichir, 117.

Volonté. Dieu la prévient, Dieu la fortifie, Dieu la produit, mais sans lui ôter le mérite de la coopération, 191.

Union, charité, condescendance fraternelle, 61. Que chacun considère sa foiblesse, & compatisse à celle des autres, 69. Union & charité des Fidèles, faisoit la consolation de saint Paul, 183. Motifs qu'il employe pour engager

K K K K K ij

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| les Philippiens à l'union fraternelle , | 183 | chanter des Cantiques spirituels , | 149 |
| <i>Unité des Chrétiens.</i> Ils doivent être unis dans un même corps , & au même esprit , 125. Motifs de l'union que les Chrétiens doivent avoir entr'eux ,.. | | Z | |
| | Y | Z | |
| <i>Yvresse.</i> S. Paul condamne l'ivresse , | 148 | Z | |
| <i>Yvresse du Saint-Esprit</i> , qui nous porte à | | <i>Z</i> <i>Acharis</i> , fut lapidé , | 757 |
| | | <i>Zèle</i> admirable de S. Paul , | 225 |
| | | <i>Zens.</i> Un de ceux qui ont porté la Lettre de saint Paul à Titte , 500. <i>Qui</i> il étoit ? | 533 |

Fin de la Table des Matières.

E R R A T A.

P *A* *J* *c* *v.* *v* *a* *u* *t* *o* *u* *r* *s* , *l* *i* *s* *e* *x* , *v* *a* *u* *t* *o* *u* *r* *s* .

Épître aux Philippiens , page 170. ligne 21. cette Epître aux Ephésiens , *lis* , cette Epître aux Philippiens.

Page 191. lig. 7. *gratia subjehtior* , *lis* *e* *x* , *gratias subjehtior* .

Page 254. l. 1. mêmes comme , *lis* , mêmes , comme , &c.

Page 338. l. 22. Depuis plus de dix-sept cens ans , presque tous les peuples , &c. *lis* . Depuis plus de mille , ou onze cens ans , presque tous les peuples , &c.

Page 342. Qu'ils ne nous impurent point , *lis* , qu'ils ne lui impurent point .

Là-même lig. 3. qu'ont débité , *lis* *e* *x* , qu'ont débitées ,

Page 748. l. 12. Baruc , *lis* *e* *x* , Barac .

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ A PARIS,
chez PIERRE EMERY, Quay des Augustins, en-
tre la ruë Pavée & la ruë des Augustins, à l'Ecude
France.

OEUVRES DE MONSIEUR L'ABBE' FLEURY,
*ci-devant Sous-Précepteur de Sa Majesté Catholique Philippe V. Roy d'Es-
pagne, de Monseigneur le Dauphin, & de Monseigneur le Duc de Berry.*

| | |
|--|--------------|
| H ISTOIRE Ecclésiastique, 18. volumes, <i>in quarto</i> | |
| <i>On continuë d'imprimer la suite, & tous les volumes se vendent séparément six livres.</i> | |
| Discours sur l'Histoire Ecclésiastique, <i>in douze</i> , 2. vol. | 4 l. |
| Catéchisme Historique, contenant en abrégé l'Histoire Sainte, & la Doctrine Chrétienne, nouvelle édition, avec figures, 2. vol. <i>in douze</i> | 4 l. |
| Abrégé dudit Catéchisme, <i>in douze</i> , en veau | 1. l. |
| — Le même <i>in seize</i> , en veau | 15. s. |
| — Le même <i>in seize</i> , en parchemin | 10. s. |
| Les Mœurs des Israélites, <i>in douze</i> | 2. l. |
| Les Mœurs des Chrétiens, <i>in douze</i> | 2. l. |
| Institution au Droit Ecclésiastique, 2. vol. <i>in douze</i> | 5 l. 10. s. |
| Traité du choix & de la méthode des Etudes, <i>in douze</i> | 2. l. |
| Les devoirs des Maîtres & des Domestiques, <i>in douze</i> | 2. l. |
| La vie de la vénérable Mère d'Arbouze, Fondatrice du Val-de-Grace, <i>in octavo</i> | 2. l. |
| | 10. sols. |
| Catéchisme des Fêtes & autres solemnitez de l'Eglise, <i>in seize</i> , | 5. s. |
| <i>Disserationes in sacram Scripturam, auctore D. Mathæo Petrididier, in quarto,</i> | 6. l. |
| COMMENTAIRE LITTERAL SUR LES LIVRES
<i>de l'ancien, & du nouveau Testament, par le Révérend Père Dom Augustin Cabmet,</i>
<i>Régulier Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe, vingt & un</i>
<i>vol. in quarto : Tous les Volumes se vendent séparément.</i> | |
| La Génèse. | 9. l. 10. s. |
| L'Exode, & le Lévitique. | 9. l. 10. s. |
| Les Nombres, & le Deutéronome. | 9. l. 10. s. |
| Josué, les Juges, & Ruth. | 9. l. 10. s. |
| Les trois premiers Livres des Rois. | 9. l. 10. s. |
| Le quatrième Livre des Rois, & les Paralipomènes. | 9. l. 10. s. |
| Esdras, Tobie, Judith, & Esther. | 9. l. 10. s. |
| Job, & les Maccabées. | 9. l. 10. s. |
| Les Psaumes, 2. volumes. | 19. s. |

Les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, & la Sagesse de Salomon. 9. l.
10. l.

L'Ecclésiastique. 9. l. 10. l.

Isaïe. 9. l. 10. l.

Jérémie, & Baruch. 9. l. 10. l.

Ezéchiël, & Daniel. 9. l. 10. l.

Les douze petits Prophètes. 9. l. 10. l.

Saint Matthieu. 9. l. 10. l.

Saint Marc, & saint Luc, 9. l. 10. l.

Saint Jean. 6. l.

Les Actes des Apôtres. 6. l.

Les Epîtres de saint Paul, 2. vol. 19. l.

On donne ra in c f f a n e m e n t le d r n i e r V o l u m e de la Bible.

Réponse de Mr Pastel Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, à un Libelle intitulé: Suite de la Dénonciation de la Theologie de M. Habert, adressée à son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris; & à Monseigneur l'Evêque de Châlons sur Marne. Avec la Réplique à la Réponse de M. Pastel, Approbateur & Défenseur de cette Theologie.

Remarques sur la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques de M. Dupin, par le R. P. Dom Mathieu Petitiédier, 3. vol. *in octavo*, 12. l.

De l'Education des Filles, par Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, *in douze*, 1. l. 15. l.

Histoire Chronologique de la grande Chancellerie de France, & des autres Chancelleries du Royaume, ci-devant composée par le Sieur Teftereau, revû de nouveau, & considérablement augmentée de Titres, Privilèges, Déclarations, & autres pièces très-nécessaires, par Messieurs les Procureurs-Syndics de la Compagnie des Secretaires du Roi, 1. vol. *in folio*, 40. l.

Le parfait Maréchal, qui enseigne à connoître la bonté, & les défauts des Chevaux, par M. de Soleyfel, *in quarto*, 7. l. 10. l.

Le Maréchal Méthodique, par M. de la Bessiere, *in octavo*, 2. l. 10. l.

Droit Canonique de France, ou Recueil des Décisions sur les matieres Beneficiales, accommodées à l'usage présent, soit pour les fonctions des Ordres, ou pour la possession des Benefices, *in quarto*, 6. l.

Recueil des Arrêts les plus remarquables donnez en la Cour de Parlement de Paris, mis au jour par M. Claude Henrys; augmenté dans cette nouvelle édition de plusieurs Questions trouvées dans les Manuscrits dudit Sieur Henrys; & revû, corrigé, & augmenté de plusieurs Observations & Questions nouvelles, par M. Bretonnier Avocat en Parlement, 2. vol. *in folio*, 40. l.

Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, par M. Daumat, *in folio*, 20. l.

Essais sur l'idée du parfait Magistrat, *in douze*, 2. l. 10. l.

Institution au Droit François, par M. Argou, nouvelle édition, corrigée & augmentée, 2. vol. *in douze*, 4. l. 10. l.

Les qualitez nécessaires au Juge, *in douze*, 2. l.

L'Architecture composée des goûts des meilleurs Auteurs anciens & modernes, par A. Bossé. *in folio*, 12. l.

Il se trouve aussi chez le même Libraire toutes sortes de Livres, comme de Théologie, Peres de l'Eglise, Livres de Droit, & autres. 1716.

10.3.1173



